LE

CORRESPONDANT

LE

CORRESPONDANT

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

LE CORRESPONDANT

RECUEIL PÉRIODIQUE

RELIGION — PHILOSOPHIE — POLITIQUE

— SCIENCES —

LITTÉRATURE — BEAUX-ARTS

TOME SOIXANTE-SEPTIÈME

DE LA COLLECTION

NOUVELLE SÉRIE — TOME TRENTE ET UNIÈME

PARIS

CHARLES DOUNIOL, LIBRAIRE-ÉDITEUR

29, RUE DE TOURNON, 29

1866

LE

CORRESPONDANT

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

ET SES ŒUVRES POSTHUMES [1]

I

Lorsqu'en 1859, Alexis de Tocqueville, frappé, dans la force d'un talent auquel les années n'avaient apporté que des progrès, fut enlevé à la cause de la liberté et aux lettres, ce fut Ampère, — nul des lecteurs du *Correspondant* ne l'a oublié, — qui rendit, ici-même, à cette belle mémoire un hommage profondément ému et digne d'elle. Les plus nobles sympathies avaient formé l'amitié de ces deux hommes, très-divers d'aptitudes, d'esprit et de goûts, mais de caractères également sincères, ardents et généreux. Ampère, qui avait précédé de quelques années dans la vie Alexis de Toqueville, lui a survécu quatre ans : et maintenant tous deux sont morts, ils sont

[1] *Fragments et Mélanges historiques; Nouvelle correspondance.* — Michel Lévy.

allés retrouver dans une région meilleure les grands cœurs qui, comme eux, ont combattu pour la vérité et la justice.

Il est un sentiment de tristesse et d'étonnement toujours nouveau pour nous et auquel les coups sans cesse répétés qui nous frappent n'accoutument point notre pensée, c'est l'inconcevable brièveté de la vie de l'homme, la fragilité de la créature humaine ; et néanmoins cet être, pour ainsi dire éphémère, a reçu du Dieu qui l'a créé à son image la faculté de s'éterniser en quelque sorte dans ses œuvres. Que les conceptions de sa pensée enfantent un chef-d'œuvre littéraire ou un monument des arts, elles survivent, siècles après siècles, à la frêle créature dont la puissante intelligence les doua de la vie. Dieu a voulu que l'âme humaine affirmât ainsi son immortalité, et j'avoue que pour moi la certitude n'en est jamais plus grande que devant la destruction de notre être physique. En présence de la mort je me sens plus assuré de l'éternelle vie.

La génération venue immédiatement après l'époque troublée de la Révolution, a produit bien des hommes éminents dans tous les genres ; beaucoup d'entre eux ont disparu avant d'avoir atteint la vieillesse ou même dépassé l'âge mûr. Parmi les illustrations de cette génération si vite écoulée, nous citerons, avec Alexis de Tocqueville, Eugène Burnouf, Paul Delaroche, Charles Lenormant, le P. de Ravignan, Alfred de Musset, Decamps, le P. Lacordaire, Pradier, Eugène Delacroix, La Moricière, Ampère, Duret, Flandrin, Cavaignac, etc.

Ces premiers-nés du dix-neuvième siècle se ressentirent des convulsions sociales qu'avaient traversé leurs parents ; enthousiastes, ardents, nerveux, saturés de gloire militaire dès leur enfance, élevés dans l'horreur du despotisme et de l'arbitraire, ils étaient plus amoureux peut-être de la liberté qu'aptes à la pratiquer, mais animés d'un véritable patriotisme, ils ne devaient point se consoler de sa perte, et aucun d'entre eux n'a été infidèle aux convictions, ou si l'on veut aux illusions de sa jeunesse.

Alexis de Tocqueville était un de ceux chez lesquels l'amour de la liberté avait le plus d'ardeur ; et l'impression que reçut du spectacle des institutions américaines son esprit méditatif et passionné demeura ineffaçable.

Lorsqu'en 1831, au lendemain d'une révolution qui renversait la dynastie à laquelle le rattachaient tous les souvenirs traditionnels de sa famille, le jeune magistrat, arrière-petit-fils de M. de Malesherbes, partait pour le nouveau monde avec un autre gentilhomme de son âge, M. Gustave de Beaumont, magistrat comme lui et destiné à devenir le petit-gendre du général de Lafayette, ce n'était point une constitution républicaine que Tocqueville se proposait d'étudier.

Le but de la mission confiée aux deux amis était l'étude du système pénitentiaire et du régime des prisons, qu'on disait être fort supérieur, aux États-Unis, à ce qu'il était dans les divers pays de l'Europe. Alexis de Tocqueville avait alors vingt-six ans, étant né en 1805. L'inspection des prisons fut faite par les deux amis de la façon la plus intelligente et la plus consciencieuse : il en résulta un livre excellent sur cette matière[1]. Mais si elle avait été l'occasion du voyage, elle ne tarda pas à en devenir l'intérêt secondaire, et bientôt le jeu des institutions américaines absorba la pensée du jeune philosophe. Dans l'introduction de son beau livre sur la *Démocratie américaine* et en revenant sur l'idée qui lui inspira son travail, Alexis de Tocqueville a exprimé l'émotion presque religieuse dont l'avait pénétré le fait, nouveau dans le monde, d'une société fondée sur la démocratie pure. Il y vit, d'un œil qu'on pourrait appeler prophétique, l'avénement de la démocratie comme l'état futur de tous les gouvernements de la vieille Europe.

Une grande révolution démocratique, dit-il, s'opère parmi nous ; tous la voient, mais tous ne la jugent point de la même manière. Les uns la considèrent comme une chose nouvelle, et, la prenant pour un accident, ils espèrent pouvoir encore l'arrêter ; tandis que d'autres la jugent irrésistible, parce qu'elle leur semble le fait le plus continu, le plus ancien et le plus permanent que l'on connaisse.

. . . .

Et ceci n'est pas seulement particulier à la France ; de quelque côté que nous jetions nos regards, nous apercevons la même révolution qui se continue dans tout l'univers chrétien. Serait-il sage de croire qu'un mouvement social, qui vient de si loin, pourra être suspendu par les efforts d'une génération ? Pense-t-on qu'après avoir détruit la féodalité et vaincu les rois, la démocratie reculera devant les bourgeois et les riches ? S'arrêtera-t-elle maintenant qu'elle est devenue si forte et ses adversaires si faibles ? Où allons-nous ? Nul ne saurait le dire, car déjà les termes de comparaison nous manquent. — Le livre entier qu'on va lire a été écrit sous l'impression d'une sorte de terreur religieuse produite dans l'âme de l'auteur par la vue de cette révolution irrésistible qui marche depuis tant de siècles à travers tous les obstacles, et qu'on voit encore aujourd'hui s'avancer au milieu des ruines qu'elle a faites. Il n'est pas nécessaire que Dieu parle lui-même pour que nous découvrions des signes certains de sa volonté; il suffit d'examiner quelle est la marche habituelle de la nature et la tendance continue des événements. Je sais, sans que le Créateur élève la voix, que les astres suivent dans l'espace les courbes que son doigt leur a tracées.

Instruire la démocratie, ranimer, s'il se peut, ses croyances, purifier ses mœurs, régler ses mouvements, substituer peu à peu la science des affaires

[1] *Du système pénitentiaire aux États-Unis et son application en France,* par MM. de Tocqueville et Gustave de Beaumont.

à son inexpérience, la connaissance de ses vrais intérêts à ses aveugles instincts ; adapter son gouvernement aux temps et aux lieux, le modifier suivant les circonstances et les hommes : tel est le premier des devoirs imposés de nos jours à ceux qui dirigent la société.

Jamais les chefs de l'État n'ont pensé à rien préparer d'avance pour cette grande révolution sociale, elle s'est faite malgré eux ou à leur insu. Les classes les plus puissantes, les plus intelligentes et les plus morales de la nation n'ont point cherché à s'emparer d'elle afin de la diriger. La démocratie a donc été abandonnée à ses instincts sauvages ; elle a grandi comme ces enfants privés des soins paternels, qui s'élèvent d'eux-mêmes dans les rues de nos villes, et ne connaissent de la société que ses vices et ses misères. On semblait encore ignorer son existence, quand elle s'est à l'improviste emparé du pouvoir. Chacun alors s'est soumis avec servilité à ses moindres désirs, on l'a adorée comme l'image de la force ; quand ensuite elle se fut affaiblie par ses propres excès, les législateurs conçurent le projet imprudent de la détruire au lieu de songer à l'instruire et à la corriger, et sans songer à lui apprendre à gouverner, ils ne songèrent qu'à la repousser du gouvernement.

Gênée dans sa marche, ou abandonnée sans appui à ses passions désordonnées, la démocratie de France a renversé tout ce qui se rencontrait sur son passage, ébranlant ce qu'elle ne détruisait pas. On ne l'a point vue s'emparer peu à peu de la société, afin d'y établir paisiblement son empire ; elle n'a cessé de marcher au milieu des désordres et de l'agitation d'un combat. Animé par la chaleur de la lutte, poussé au delà des limites naturelles de son opinion, par les opinions et les excès de ses adversaires, chacun perd de vue l'objet même de ses poursuites, et tient un langage qui répond mal à ses vrais sentiments et à ses intérêts secrets.

De là l'étrange confusion dont nous sommes forcés d'être les témoins.

Il ne faut pas oublier que ces lignes furent écrites au retour d'Amérique et publiées en 1835 ; les événements qui se sont accomplis depuis cette époque en France et en Europe n'ont point, ce nous semble, marqué une tendance de recul dans la marche toujours plus accélérée de la démocratie.

La sensation produite par l'apparition de l'ouvrage de Tocqueville sur la démocratie américaine fut immense. L'Académie française, on s'en souvient, couronna le livre en doublant le prix ; l'Institut ouvrit ses rangs à l'auteur d'un travail dont M. Royer-Collard avait dit : « Il n'a rien été publié de cet ordre depuis Montesquieu. » Alexis de Tocqueville, reçu d'abord à l'Académie des sciences morales et politiques, entra un peu après à l'Académie française.

C'est l'année même de la publication de son grand ouvrage qu'Alexis de Tocqueville se maria. Il épousa une Anglaise, mademoiselle Marie Mottley, dont il était, dès avant son voyage en Amérique, passionnément épris. Au point de vue purement mondain, ce mariage pouvait soulever bien des objections ; mademoiselle Mottley était de

quelques années plus agée que M. de Tocqueville ; elle n'avait presqu'aucune fortune et sa famille n'appartenait pas à l'aristocratie de son pays. Mais ce n'étaient point des considérations de vanité ou d'argent qui pouvaient déterminer le choix d'Alexis de Tocqueville ; il avait rencontré une âme tendre et fière, digne de comprendre la sienne, une intelligence élevée, capable de s'associer à toutes ses pensées, une raison ferme et droite, un dévouement sans bornes, et il choisit la bonne part : car il lui fut donné de goûter la suprême et pure félicité, bien rarement accordée parce qu'elle est trop rarement cherchée, de l'amour dans le mariage. Nature ardente et contenue, il aima profondément et dès sa jeunesse celle qu'il devait aimer toute la vie.

Après la mort de sa mère et par suite d'arrangements avec ses deux frères aînés, Alexis de Tocqueville était devenu, en 1836, possesseur du vieux manoir paternel dont il portait le nom. Le château de Tocqueville est situé dans la presqu'île de Cherbourg dont il forme la pointe, des fenêtres même du château on aperçoit la mer, et l'Océan vient ajouter le spectacle de son éternelle et quelquefois terrible beauté à la mélancolie pleine de charme de ces rivages normands. C'est là qu'au milieu d'une population qui garde encore sa foi, dont les mœurs sont calmes et pures, M. et Madame de Tocqueville ont offert le touchant exemple d'un bonheur dont le rayonnement devint la bénédiction de tout le pays.

Alexis de Tocqueville se présenta une première fois aux suffrages des électeurs de la Manche et ne fut point nommé ; il préparait alors la seconde partie de sa *Démocratie en Amérique*. Royer-Collard, qui l'avait vu avec peine arraché à des travaux littéraires qui promettaient un si bel avenir, lui écrivait le 21 novembre 1837 :

J'ai lu avec un vif intérêt cette campagne électorale que vous venez de faire ; vos chagrins, vos joies, vos espérances ; je rajeunis de quarante ans en vous lisant. Je ne tiens pas absolument à ce que vous ayez échoué, cependant je le préfère.

Vous me demandez pourquoi et quand donc il sera temps ? Il me semble que nous nous sommes déjà expliqués là-dessus. Vous êtes jeune et destiné à traverser bien des événements ; il n'est pas avantageux d'être engagé de si bonne heure, au risque d'être jeté violemment hors de sa route, et si violemment qu'on ne peut y rentrer. Votre caractère est complet, et votre esprit très-près de ce qu'il sera jamais, mais votre autorité n'est pas ce qu'elle sera plus tard. Ne vous ai-je pas dit que vous appartenez à la Providence ? Laissez-la vous appeler quand votre moment sera venu ; le moment sera venu quand vous aurez terminé votre grande entreprise, et mis par là le sceau à votre réputation, car vous serez plus fort, plus puissant, plus imposant, et cette considération a d'autant plus de poids que vous ne terminerez peut-être pas, si vous êtes jeté dès à présent dans le mouvement des

affaires. La vie du député, aujourd'hui, est une vie vulgaire, si même elle n'est pas abrutissante pour le grand nombre. Ce n'est pas là qu'il faut chercher la gloire, il faut l'y apporter.

Quelques mois après il lui écrivait encore.

Châteauvieux, 1er juillet 1838.

. . . .

Je retrouve, dans la parfaite solitude où je vis, et j'en suis heureux, les goûts et les pensées de toute ma vie, aussi vives que si le terme n'en était pas proche. Loin de m'attrister de ce qu'il n'y a point d'avenir pour moi, je m'attache avec complaisance à cette idée comme à une espérance. Je ne suis pas venu au monde pour en changer la face ; le très-peu de part que j'ai eu aux affaires de mon temps a suffi à ce que j'avais d'activité, ou, si vous voulez, d'ambition ; il n'était pas dans ma vocation d'en entreprendre davantage. Vous, monsieur, il vous est donné de marquer autrement votre passage sur la terre, et d'y tracer votre sillon. Vous l'avez commencé, vous le suivrez, sans l'achever jamais, car aucun homme n'a jamais rien fini. Les pensées que vous aurez produites à la sueur de votre front ne seront bien comprises qu'après vous, et elles ne porteront point tout leur fruit. Cependant vous seriez infidèle à la Providence si vous vous arrêtiez : le prix ne sera pas dans le retentissement de votre nom, *vanitas vanitatum*, il sera tout entier dans l'action que vous exercerez sur de nobles esprits.

Ce ne fut qu'aux élections générales de 1839 que la vie publique s'ouvrit pour Alexis de Tocqueville. Mais à partir de ce moment il ne cessa point de représenter son arrondissement à la Chambre. Moins de dix ans après cette époque il voyait tomber le gouvernement de Juillet, auquel il n'avait pas épargné les conseils et qu'il avait presque constamment combattu comme député. Il crut un moment, après le 24 février, à la possibilité de fonder un gouvernement libre sous la forme républicaine et fut ministre en 1849 avec MM. de Falloux, Dufaure et Lanjuinais sous la présidence de M. Odilon Barrot. Les catholiques ne sauraient oublier que ce ministère, malheureusement bien court, eut l'honneur de mener à bonne fin l'expédition de Rome et de replacer sur son trône le Souverain Pontife.

Peu d'hommes ont offert, au même degré que Tocqueville, l'exemple de l'unité dans la conduite et de l'invariabilité dans les opinions. Cependant il avait l'esprit trop sage et les perceptions trop promptes pour que le contact des hommes, la participation aux affaires de son pays, les événements accomplis en 1848 et surtout ceux de 1851 n'éclairassent pas d'un jour plus vif ses appréciations politiques. S'il n'était pas essentiellement un homme pratique, on doit reconnaître que la pratique des affaires mûrit singulièrement ses idées.

Contraint par l'ébranlement de sa santé de demeurer étranger à

une partie des derniers travaux de l'Assemblée législative, Tocqueville abandonna pour toujours la vie politique lorsqu'il ne trouva plus dans le gouvernement les garanties qu'il croyait nécessaires à la liberté. Cette douleur patriotique des hommes que l'honneur condamne à ne plus participer à la direction des affaires de leur pays, dont M. de Montalembert nous a fait entendre, ici même, l'éloquente expression, Alexis de Tocqueville la ressentit profondément, mais il n'en fut point abattu. Les circonstances qui l'arrachaient à la vie parlementaire lui rendaient un moyen d'influence non moins puissant et beaucoup plus approprié à sa nature ; il reprit la plume et se remit avec un courage et une résolution admirables aux travaux littéraires et historiques dans lesquels il apportait désormais une supériorité que l'expérience avait consacrée. Les déductions philosophiques que Tocqueville excelle à faire sortir des faits, la sagacité et la pénétration qui lui découvrent la raison des choses dans l'enchaînement des événements, la hauteur et la fermeté des vues, la sincérité des convictions le placent au premier rang des écrivains politiques. Théoricien et penseur éminent, Tocqueville, malgré l'énergie de son caractère et de sa volonté, n'était point ce qu'on appelle un homme d'action, et c'est à ses écrits qu'il doit la grande place qu'il s'est faite ; lui-même en jugeait ainsi. Dans une lettre extrêmement remarquable, adressée à son plus ancien et plus intime ami, le comte Louis de Kergorlay, il s'exprime de la sorte :

Sorrente, 15 décembre 1850.

Ce lieu, comme je te le disais, est charmant ;la maison que nous habitons est très-bien placée, très-bien meublée et en somme infiniment agréable ; le pays qui nous entoure est admirable, les promenades sans nombre et, jusqu'à présent, le climat délicieux. Au milieu de toutes ces belles choses, cependant, je ne tarderais pas à m'ennuyer, si je ne parvenais à me créer une forte occupation d'esprit. J'ai apporté ici des livres ; j'ai l'intention de continuer ce que j'avais déjà commencé à Tocqueville, cet été, avec beaucoup d'entrain et de plaisir, qui était un récit de ce que j'avais vu dans la révolution de 1848, et depuis, hommes et choses. Je n'ai pas besoin de te dire que ces souvenirs ne peuvent point paraître devant le public. Les libres jugements que j'y porte et sur mes contemporains et sur moi-même, rendraient cette publication impraticable, quand même il serait dans mon goût de produire ma personne sur un théâtre littéraire quelconque,ce qui assurément n'est pas.

. . . .

Il y a longtemps déjà que je suis occupé, je pourrais dire troublé, par l'idée de tenter de nouveau un grand ouvrage. Il me semble que ma vraie valeur est surtout dans ces travaux de l'esprit, que je vaux mieux dans la pensée que dans l'action, et que, s'il reste jamais quelque chose de moi dans ce monde, ce sera bien plus la trace de ce que j'aurai écrit, que le souvenir de

ce que j'aurai fait. Les dix dernières années, qui ont été assez stériles pour moi sous beaucoup de rapports, m'ont cependant donné des lumières plus vraies sur les choses humaines et un sens plus pratique des détails, sans me faire perdre l'habitude qu'avait prise mon intelligence de regarder les affaires des hommes par masses. Je me crois donc plus en état que je ne l'étais quand j'ai écrit *la Démocratie* de bien traiter un grand sujet de littérature politique, mais quel sujet prendre?

Toujours aussi sincèrement, aussi ardemment patriote et libéral, Tocqueville était, à cette époque, plus frappé qu'il ne l'avait jamais été des dangers qu'une démocratie sans contrôle fait courir à la liberté, et il voyait plus nettement l'irrésistible pente qui mène de la démocratie au despotisme. Il cherchait un sujet de travail, mais il n'aurait pu, quand il l'aurait essayé, détacher sa pensée des intérêts actuels de la France, de son passé, de son avenir probable. L'esprit sans cesse appliqué à pénétrer les causes philosophiques et premières des événements, il voulut découvrir comment et en vertu de quel enchaînement la Révolution française, ce fait immense, insolite, sans analogie et sans précédents, était sortie de l'ancien régime. Pour cela, il fallait reconstruire l'édifice politique, administratif et moral de la vieille monarchie, renouer la chaîne de la tradition et retrouver, dans l'accident que de grands esprits avaient jugé fortuit et passager, la conséquence nécessaire de l'état de choses antérieur, prouver enfin que tout n'était pas nouveau dans le régime fondé par la Révolution, ni tout mauvais dans l'ancienne organisation.

Le sujet était beau et neuf, on sait avec quel talent M. de Tocqueville l'a traité. S'il y avait eu progrès entre la première et la seconde partie de *la Démocratie en Amérique*, le progrès fut ici plus frappant encore. Le style de ce dernier ouvrage a plus de largeur et en même temps plus de souplesse, le ton est varié ; les documents, fruits de laborieuses recherches, s'animent, et la passion de la vérité y prête sa flamme à des considérations que dicte toujours une saine raison.

Nous aimons à rappeler ici le jugement porté sur cet ouvrage par un homme d'État illustre, dont Alexis de Tocqueville fut souvent l'adversaire politique. M. Guizot, répondant au plus éloquent orateur de la chaire sacrée, que l'Académie avait donné pour successeur à l'historien de la démocratie, s'exprimait ainsi :

. . . .

Quand sa vie politique a été brisée, quand, au lieu de la société américaine, c'est sur la société française, telle qu'elle est sortie de la Révolution, que se sont portées ses méditations, M. de Tocqueville a senti le besoin de sonder les origines de l'être social qu'il voulait parfaitement comprendre, de là est sorti ce volume de *l'Ancien régime et la Révolution*, la dernière et,

à mon avis, la plus belle œuvre, bien qu'inachevée, de ce grand et intègre esprit, qui n'a déployé nulle part, à un si haut degré, les qualités de sa nature, éclairée par l'expérience de sa vie.

Le premier volume de *l'Ancien régime et la Révolution* parut en 1856. Un succès éclatant l'accueillit en France et à l'étranger, et il fut immédiatement traduit dans toutes les langues ; ce succès charma autant qu'il surprit Tocqueville, car il n'avait pas espéré trouver dans le public un écho et comme une vibration aussi vive du mouvement de sa propre pensée. Mais il ne lui fut pas donné d'achever ce grand, cet important ouvrage.

La constitution physique d'Alexis de Tocqueville avait toujours été délicate ; cependant on ne soupçonnait point que sa poitrine fût menacée, lorsque, peu de temps après sa sortie du ministère, un premier crachement de sang vint causer de vives alarmes à sa famille et à ses amis. Un hiver passé à Sorrente et un autre en Touraine, parurent avoir conjuré le mal, et, sans plus en tenir compte, Tocqueville s'était livré tout entier à l'exécution du livre dont il avait conçu le plan. Puis encouragé, excité par l'approbation sympathique que rencontrait le premier volume, il se mit à recueillir avec une nouvelle ardeur les matériaux nécessaires à la suite de son travail. Il en sentait toutes les difficultés et ce n'était pas le moindre attrait qu'y rencontrait cet esprit investigateur et hardi. Il écrivait à ce sujet à M. de Montalembert :

Je vous avoue que je suis très-effrayé quand je songe à cette seconde partie de mon livre, ébauchée mais si loin d'être finie, et bien autrement difficile que la première ! Quand on parle de l'ancien régime, on opère sur un mort. On ne saurait traiter la Révolution elle-même sans toucher le vif.

L'étude qu'Alexis de Tocqueville avait faite de l'ancien régime n'était réellement, à ses yeux, que le péristyle du monument qu'il se promettait d'élever en écrivant l'histoire de la Révolution, et en scrutant les problèmes qu'elle soulève. Il ne considérait point la Révolution française comme terminée et pour lui le premier et le second empire n'étaient que des phases de cette longue et formidable crise de la société moderne.

Dans son plan, un volume entier aurait été consacré, non point précisément « à raconter l'histoire de l'Empire et de Napoléon, mais « à faire connaître l'homme et son époque, par un ensemble de « réflexions et de jugements. L'une des difficultés de ce sujet, disait-« il, vient du mélange de l'histoire proprement dite avec la philo-« sophie de l'histoire, et je n'aperçois pas encore comment mêler ces « deux choses, et il faut pourtant qu'elles le soient, car on pourrait

« dire que la première est la toile et la seconde la couleur, et toutes « deux sont nécessaires pour faire le tableau. »

Alexis de Tocqueville procédait, dans sa préparation littéraire, comme le font les peintres consciencieux qui étudient isolément les groupes et les figures qui doivent composer leur tableau ; aussi lorsque la mort implacable le frappa prématurément, avait-il rassemblé d'immenses matériaux, analysé tous les publicistes allemands et anglais, rédigé de nombreuses notes et fort avancé son second volume, car l'ordre des chapitres en était fixé et des parties entières avaient reçu leur forme définitive.

Ce sont les fragments de ce tome II, malheureusement inachevé, qui remplissent la plus grande partie du nouveau volume, intitulé : *Mélanges et fragments historiques*, dont M. Douhaire avait déjà annoncé l'apparition.

Remercions mille fois M. Gustave de Beaumont, l'ami, le compagnon et maintenant le pieux éditeur de Tocqueville, d'avoir publié ces importants fragments. Au milieu des morceaux achevés que contient ce volume, nous sommes particulièrement frappé de l'ébauche tracée d'une main si vigoureuse de la grande figure de Napoléon. Ce n'est qu'un rapide sommaire, mais il a la puissance et le relief d'un de ces dessins que le crayon du maître a empreints de toute la spontanéité de sa pensée. Nous le plaçons sous le regard de nos lecteurs.

. . . .

Quand j'arriverai à l'Empire, bien analyser cette fabrique, le despotisme d'un seul s'élevant sur une base démocratique : la combinaison la plus complète pour amener, suivant le temps et les hommes, le despotisme le plus illimité, le mieux appuyé sur l'apparence d'un droit et d'un intérêt sacré, celui du plus grand nombre, et en même temps le moins responsable; ce qui paraît extraordinaire d'un gouvernement qui puise son origine (au moins supposée) dans l'élection populaire, et ce qui cependant est vrai.

Ici comparaison. Souvenir de l'empire romain. Étudier et résumer la nature de ce gouvernement, ses causes, son organisation, en quoi il ressemble par tout cela à l'idée conçue par l'empereur, et plus complétement réalisée par son neveu ; montrer dès le début, par des exemples, l'action du légiste faisant la théorie et la philosophie du pouvoir que la violence et la force ont créé...

Depuis surtout que l'étude du droit romain s'est répandue, l'exemple de toutes les nations de l'Europe a prouvé qu'il n'y a pas de tyrannie qui ait manqué de légistes plus que de bourreaux ; ces deux races foisonnent sous la main d'un despote, et il n'y a pas de si médiocre usurpateur qui n'ait rencontré un jurisconsulte pour prouver que la violence était le droit, la tyrannie l'ordre, et la servitude le progrès.

Raconter et juger à la fois :

D'abord la manière dont Napoléon saisit le pouvoir ; la facilité qu'il trouve pour s'en emparer et pour le constituer, — et quelle constitution il donne : époque de la Révolution française à laquelle on était arrivé ; — développement des changements qui se font dans le caractère même de Napoléon, en même temps que sa fortune grandit, que son pouvoir devient irrésistible, et qu'il est délivré de la salutaire sauvegarde de la peur.

Peindre l'activité et la nature prodigieuse de son esprit, appliqué aux choses administratives, avant d'arriver au tableau des institutions qu'il a créées.

Chapitre Ier. — Prise du pouvoir. Comment? Pourquoi? Peinture de la société telle que la Révolution l'avait faite. Ce qui facilitait un tel événement. Force du courant, non-seulement vers l'ordre, mais vers la servitude.

Ch. II. — Napoléon devenu le maître ; — détails sur sa manière de travailler. Son caractère comme législateur, ce qu'il fonde.... Pourquoi? Ce qui était nouveau, ce qui était ancien dans son œuvre. Révolution anarchique aboutissant naturellement à la plus grande centralisation administrative qui ait été.

Ch. III. — Développement et progrès du gouvernement de l'Empire. Toutes les garanties abolies, toutes les libertées supprimées, le despotisme devient uniforme ; atmosphère étouffante, abaissement des âmes, frémissement des intelligences, engourdissement et sommeil de l'espèce humaine au milieu de tout le grand bruit de la victoire, arts et littérature nuls, talents administratifs sans génie, capacités militaires même sans invention ni grandeur ; une personnalité immense pèse sur le monde et écrase tout.

Autre chapitre. — Politique extérieure de l'empereur : exposer les principaux événements diplomatiques et politiques du règne, en raccourci ; comment il est vrai et faux qu'il ait été poussé sans cesse, irrésistiblement, à la guerre ; — la principale cause est en lui-même. Génie qui ne sait s'arrêter ; peinture de cette course furieuse de sa fortune à travers les territoires, les peuples, les empires.

Ne pas s'étendre sur les batailles ; prendre pour exemple une campagne, tâcher de la résumer ; se donner le spectacle merveilleux de ce génie guerrier au milieu de son élément naturel.

Chute de l'Empire ; épuisement de toutes les ressources, énervation de toutes les forces, abus de la nationalité française, l'armée même fatiguée ; ce qu'a été l'Empire dans le grand drame de la Révolution française ; ce qui n'a été que passager, ce qui a été durable, ce qu'il a fait, ce qu'il a préparé. Comment Napoléon a fait sa part de despotisme dans les œuvres de la Révolution, le départ savant et égoïste qu'il a fait dans ses œuvres, et ses tendances.

Le côté petit du grand homme, en quoi il sentait le parvenu ; son goût pour la fausse grandeur, le gigantesque. Incohérence, absence de plan.

Mutabilité de sa politique extérieure, grande cause de sa chute ; l'Europe était si vaincue, les princes si brisés et si médiocres, qu'ils se seraient soumis à toute énormité dont on aurait annoncé d'avance les limites fixes et précises. Ce qui les a réduits au désespoir, c'est moins ce qu'ils souffraient

que l'incertitude perpétuelle de leur avenir et l'attente effrayante de quelque chose de pire encore.

Oppression qu'il faisait peser sur les vaincus, tout en améliorant leur condition et leurs lois ; résultat, en partie inévitable, de la manière dont Napoléon faisait la guerre, en partie causé par un faux point de vue sur la nécessité d'attacher l'armée à la guerre par la rapine. Aussi, les peuples mêmes qui ont le plus regretté ses institutions ou qui les ont le mieux fondées et qui ont prospéré depuis lui et par lui, ont été les plus ardents à le combattre. Caractère de ses conquêtes, différent de celles de tous les autres conquérants, propagandiste et guerrier, conservant dans une certaine mesure le caractère propagandiste des guerres de la république. Violences mêlées de philosophie et de lumières; il y a du Napoléon et du dix-neuvième siècle tout ensemble.

Caractère audacieux, incohérent, inouï, des entreprises de l'Empereur et de son génie, venu non-seulement de sa nature, mais du temps de bouleversement, de nouveautés extraordinaires, dans lequel il vivait ; du tour imprévu, étrange, sans précédent, qu'avaient pris les affaires humaines. Côté italien du génie de l'Empereur, ou du moins méridional ; — impressions ineffaçables de l'ancien régime dans cet esprit si éminemment novateur.

Après la guerre de Russie, ce sont les peuples qui sauvent les rois. Les rois sont tentés de voir un mouvement révolutionnaire et subversif dans l'émotion et dans les nobles et fières passions qui les sauvent ; ils se laissent sauver en tremblant.

Ce volume de mélanges témoigne au reste d'une extrême variété dans le talent d'Alexis de Tocqueville. Les notes de voyage recueillies en Amérique, en Angleterre, en Irlande et en Allemagne montrent avec quel soin il observait les mœurs, et avec quelle vivacité il savait les peindre. Le portrait qu'il trace d'un curé catholique en Irlande, le tableau qu'il fait des paysages de la verdoyante Érin, et du caractère des habitants de cette malheureuse contrée sont de vrais chefs-d'œuvre de grâce et de sensibilité. Nous aurions été fort tenté de citer ce morceau, mais on ne saurait l'abréger sans lui faire perdre de son charme, et il est un peu trop étendu pour être donné ici en entier.

Voici un fragment d'un tout autre genre, c'est le récit d'une séance de la Chambre des pairs d'Angleterre.

14 août 1833.

Les lords discutaient ce soir-là divers amendements de détail, relatifs au bill des esclaves (*slavery-bill*) ; on ne comptait guère plus d'une cinquantaine de membres présents. Ils étaient rangés autour d'une grande table qui occupe le bout supérieur de la Chambre, ou négligemment établis sur les coussins qui recouvrent tous les bancs ; ils avaient conservé leur tenue du matin, la plupart étaient en redingote et en bottes, beaucoup con-

servaient leur chapeau sur la tête, il ne régnait dans cette assemblée aucun apparat, mais en général un air de bonne compagnie, une aisance de bon goût, et un certain parfum d'aristocratie. Au milieu de ces pairs négligemment vêtus, se trouvaient plusieurs évêques en grand costume, et lord Brougham, enseveli sous une monstrueuse perruque poudrée à blanc ; les secrétaires avaient également la perruque. Pourquoi les perruques se sont-elles maintenues dans cette assemblée et sur les bancs des juges ? Je concevrais à la rigueur qu'on ne pût se présenter à la Chambre des lords qu'avec le costume du moyen âge, afin de manifester la perpétuité et l'immobilité de la constitution anglaise, mais pourquoi du costume de nos pères n'avoir précisément choisi que la perruque, qui certes ne rappelle aucune idée héroïque, et qui, de plus, a l'inconvénient de n'être ni ancienne ni moderne, puisqu'elle ne se rapporte qu'au dix-septième siècle? Mais poursuivons : sur une question de détail, lord Wellington se leva : la gloire est entourée d'un si singulier prestige, qu'en le voyant se découvrir et ouvrir la bouche, je sentis comme un frémissement parcourir mes veines. Je ne pouvais m'imaginer qu'il n'y eut pas quelque chose d'extraordinaire dans chacune des paroles de cet homme, qui avait fait retentir si loin le bruit de son nom, mais j'étais bien loin de compte. Le duc commença son discours avec embarras et hésitation, et ne put jamais se remettre complétement : c'était un des plus singuliers spectacles que j'aie eus de ma vie que celui du triomphateur de tant de batailles et du vainqueur de Napoléon, aussi embarrassé qu'un enfant récitant sa leçon devant un pédagogue impitoyable. Le héros de Waterloo ne savait, à la lettre, où placer ses bras et ses jambes, ni comment établir l'équilibre de sa longue personne ; il prenait et quittait son chapeau, se tournait à droite et à gauche, boutonnait et déboutonnait sans cesse le gousset de sa culotte, comme s'il eût voulu y chercher ses mots, qui, à vrai dire, ne découlaient pas aisément de son intelligence ; jamais je ne vis une application plus directe de ce vers de la Fontaine :

Ne forçons point notre talent.

II

Le temps n'est pas venu de se livrer à une appréciation complète des opinions et des théories politiques d'Alexis de Tocqueville. Des convenances de plus d'un genre interdisent de porter un jugement libre et sincère sur les hommes et les gouvernements auxquels il s'est associé ou opposé, tout aussi bien que sur les événements auxquels il a pris part. Nous nous sentirions d'ailleurs bien insuffisant à cette tâche ; mais quand le jour sera venu qui rendra cette appréciation possible, il faudra en demander les principaux éléments à la portion de la correspondance de Tocqueville qui a dû rester inédite, et surtout au manuscrit de ses souvenirs de 1848 et 1849, dont il a

formellement interdit la publication tant que vivraient les personnages mêlés à ses récits.

Nous nous bornerons donc, en annonçant l'édition complète de ses œuvres et en signalant aux lecteurs du *Correspondant* les parties inédites admirables que cette édition renferme, à parler du caractère de l'homme, à défaut de ses actes et du talent de l'écrivain.

Un des traits les plus individuels de la physionomie aimable et grave du publiciste qui le premier a fait connaître à l'Europe les institutions de la démocratie américaine, nous a toujours paru la grâce singulière de son esprit, et la distinction parfaite de ses manières et de son langage. Il y avait dans la personne un peu grêle de Tocqueville et dans les lignes fines, anguleuses et régulières de son visage, cette indéfinissable empreinte d'aristocratie que tout trahit, même la réserve et le silence, et qui n'était pas seulement chez lui le résultat de l'élégance native des mœurs, mais le témoignage de la délicatesse exquise des sentiments et de l'élévation de la pensée. Cette bonne grâce qui tempérait une fermeté toute virile se retrouve dans le style de sa correspondance, et parmi les nombreux recueils de lettres que l'on a récemment publiés et pour dire toute notre pensée un peu trop multipliés, je n'en connais pas dont la lecture ait plus d'agrément, de variété et d'intérêt que les siennes.

Il est malheureusement assez difficile de mettre de l'ordre et de la méthode en rendant compte des lettres de Tocqueville, car ce sont peut-être les seules qualités qui manquent à leur publication. Un concours de circonstances indépendant de la volonté du spirituel éditeur de cette correspondance ne lui a pas permis de nous la présenter dans un ordre méthodique et définitif ; pressé de faire jouir le public des richesses qui n'ont été mises que successivement à sa disposition, il a composé les deux premiers volumes, publiés en 1861, avec des récits de voyage qu'il a fait suivre de lettres. Le nouveau volume entièrement inédit que nous analysons ne contient que des lettres, et ce qu'on a retrouvé de notes de voyages a été joint aux fragments de l'ouvrage inachevé sur la Révolution.

Combien il faut regretter que l'on n'ait point été en mesure de publier toutes les lettres à la fois en les classant par ordre de dates, de tous le plus simple et le plus naturel ! On y suivrait sans interruption ni lacunes, avec un charme et un intérêt complet, les détails de la vie intime d'Alexis de Tocqueville. Et comme personne ne s'est jamais peint plus fidèlement que lui dans sa correspondance, on y assisterait au développement et pour ainsi dire à l'éclosion de son vif et brillant esprit. Les voyages n'auraient pas moins gagné à être réunis. Ces excursions à travers l'ancien et le nouveau monde, ces courses au lac Onéïda, en Allemagne, en Angleterre, en Irlande, les *Quinze jours*

au désert formeraient un ensemble piquant et original, car Tocqueville n'observait pas seulement les mœurs et les hommes, il avait un sentiment vrai des beautés de la nature, et s'il ne les rend pas d'un pinceau éclatant, le dessin qu'il en trace est ferme et précis.

M. Gustave de Beaumont nous pardonnera d'avoir exprimé avec cette franchise la seule critique peut-être qu'il soit possible d'adresser au monument qu'il élève son ami.

Pour le recueil de 1861 on avait adopté à la fois deux ordres de classement. Les lettres écrites au comte Louis de Kergorlay et à Eugène Stoffels composèrent deux séries classées à part. Ces lettres commencent en 1824, et il s'y trouve naturellement de grandes lacunes. Le reste de la correspondance, adressée à des amis d'époques différentes, divers entre eux et fort nombreux, fut rangé sans acception de personnes, selon l'ordre des dates. Parmi ces amis, nous remarquons MM. Lanjuinais, de Corcelle, de Circourt, Bunsen, G. de Beaumont, Freslon, Ch. de Rémusat, Duvergier de Hauranne, Dufaure et Ampère. Les lettres adressées à ce dernier nous frappent par un agrément particulier, par une sorte de coquetterie d'esprit mêlée d'une tendre et haute estime qui témoignent de l'attrait extrême qu'inspirait à Tocqueville la nature ardente, vagabonde et dévouée de celui dont il a dit : « On « n'a pas plus d'esprit et un esprit plus aimable : l'humeur aussi in-« dépendante que celle d'un oiseau et en même temps une facilité « charmante de caractère qui, pour un temps, lui fait non-seulement « adopter volontiers tout genre de vie, mais y entrer avec joie et s'y « complaire. »

Beaucoup des lettres de Tocqueville sont écrites à des femmes, à ses belles-sœurs, à madame de Circourt, à madame Swetchine[1], à madame Grote, à lady Thérésa Lewis ; beaucoup à des amis d'outre-Manche, à lord Hatherton, à MM. Grey, Senior, John Stuart Mill, à lord Radnor, beaucoup surtout à M. Reeve, l'éminent directeur de la *Revue d'Édimbourg*. On peut dire à bon droit qu'Alexis de Tocqueville revit tout entier dans ses lettres. On y retrouve l'enjouement de sa conversation, la candeur et la droiture de son âme, la vivacité de ses amitiés, ses espérances et plus souvent encore ses douleurs de citoyen.

Les lettres inédites qui composent le volume qu'on nous donne aujourd'hui s'adressent presque toutes à des personnes étrangères à la première publication ; parmi elles nous distinguons le comte et la comtesse de Tocqueville, père et mère d'Alexis, l'abbé Lesueur, son précepteur, homme d'un rare mérite qui mourut pendant le voyage

[1] Dans un nouveau volume dont s'occupe en ce moment M. le comte de Falloux, se trouveront des lettres inédites échangées entre madame Swetchine et Alexis de Tocqueville. Rien ne saurait être plus attrayant qu'un dialogue entre deux personnes d'esprits si élevés !

de son élève en Amérique, et auquel celui-ci donne des regrets profonds et éloquents, MM. Odilon Barrot, Léon Faucher, Royer-Collard, Léonce de Lavergne, Montalembert, Hubert de Tocqueville, un neveu qu'Alexis aimait comme un fils. Il y a là quelques lettres où il met au service de ce jeune diplomate, avec la plus affectueuse sollicitude, sa connaissance des hommes, sa finesse d'observation, son grand usage du monde et toute la délicatesse de ses sentiments chevaleresques.

Le recueil s'ouvre par des lettres datées d'Amérique en 1831. On est curieux d'y chercher la première impression reçue par Tocqueville de ce pays, de ce peuple, de cette organisation civile et politique qui devint l'objet de ses méditations et à laquelle il appliqua le scalpel d'une analyse philosophique approfondie. Tout ce qu'il en dit alors est plein de fraîcheur et de gaieté. De temps en temps, particulièrement dans les lettres à son père, on entrevoit les problèmes sociaux qui se présentent déjà confusément à sa pensée et qui ne l'abandonneront plus qu'il ne les ait compris et résolus. Ces premières lettres ont un vrai charme de jeunesse et d'entrain.

Par un hasard singulier, au moment où se publient, trente-cinq ans après qu'elles furent écrites dans toute la confiance et le laisser aller d'une effusion domestique, ces lettres d'un voyageur alors inconnu dont la renommée a depuis consacré le nom, un jeune Français très-intelligent, qui sait observer avec soin et raconter avec infiniment d'agrément, de verve et de véracité ce qu'il a bien vu, M. Ernest Duvergier de Hauranne, imprime le récit du voyage qu'il accomplissait l'année dernière aux États-Unis. Aucune comparaison littéraire n'est possible à établir entre ces deux publications, et M. Duvergier de Hauranne a trop d'esprit pour la permettre. Néanmoins, il y a un point sur lequel il serait intéressant d'établir un parallèle entre le témoignage des deux voyageurs; il consisterait à noter les immenses progrès réalisés en Amérique pendant ces trente-cinq années, les déserts qui se sont peuplés, les contrées entières qui ont été défrichées, les villes bâties. Là où Tocqueville visitait une forêt vierge, on trouverait qu'une énorme agglomération humaine s'est formée.

Cette marche extraordinairement rapide du progrès matériel aux États-Unis avait été peinte en traits saisissants par l'auteur de la *Démocratie en Amérique*, qui en avait prédit le développement. Ses prévisions n'ont pas été moins justifiées dans l'ordre moral. La plus terrible épreuve à laquelle une nation pût être soumise, une rébellion formidable qui embrassait près de la moitié du territoire, une guerre civile dont les proportions surpassaient même celle des luttes colossales de l'Empire, guerre où les prophètes de mauvais augure voyaient la fin de la république américaine, ont mis dans une éclatante lumière les qualités que Tocqueville nous montrait dans le

peuple des États-Unis comme un produit de ses libres institutions. Surprise par la crise, cette nation de marchands a su devenir un peuple de soldats. Après quatre ans de combats gigantesques, l'Union a fait triompher la justice de sa cause, elle est parvenue à dompter la révolte sans que le danger commun lui ait fait abdiquer une seule de ses libertés, sans sacrifier un seul des principes de ses institutions aux sophismes si commodes à écouter quand ils invoquent les nécessités du salut public. Puis on a vu les vainqueurs tendre une main fraternelle aux vaincus et tous se mettre à l'œuvre pour guérir les plaies de la patrie, sauvée de la division et conservée dans son intégrité. Une armée de 500,000 hommes, subitement licenciée, est paisiblement rentrée dans ses foyers, en même temps que les généraux qui venaient de s'illustrer sur les champs de bataille ont repris avec une simplicité toute antique les occupations les plus modestes de la vie civile.

M. Ernest Duvergier de Hauranne a eu la bonne fortune, pendant son séjour aux États-Unis, d'assister aux dernières péripéties de la guerre civile, il nous les dépeint avec une vérité et un mouvement qui font de ses lettres une lecture extrêmement attachante. Ces institutions dont Tocqueville avait étudié le mécanisme dans la paix, il nous les fait voir fonctionnant au milieu de la crise et sauvant la république fondée par Washington. A ce point de vue, ses récits deviennent une sorte de commentaire par les faits et comme une suite du livre de *la Démocratie*, car on en voit tous les jugements essentiels confirmés par les événements.

Quelques citations, empruntées au nouveau recueil de correspondance de Tocqueville, prouveront au lecteur que ce dernier volume n'offre pas un moindre intérêt que les précédents et qu'ils s'y révèle au contraire un charme nouveau dans des épanchements plus intimes, plus affectueux, dans cette sorte de mélancolie enjouée qui grandit à mesure que cette belle âme s'apprête à s'envoler. En les choisissant à dessein d'un style gai et doucement railleur nous avons voulu montrer sous cet aspect moins connu l'esprit souple et varié du publiciste libéral.

A MADAME HIPPOLYTE DE TOCQUEVILLE.

New-York, 9 juin 1831.

. . . .

Nous vivons, chère sœur, dans le plus singulier pays du monde. Vous avez bien entendu dire qu'en Angleterre les femmes menaient une vie sédentaire et que les jeunes personnes avaient, au contraire, une grande liberté. Eh bien, imaginez-vous qu'ici, on est sur ce point aussi en avant de l'Angleterre, que l'Angleterre l'est de nous. Quand une femme se ma-

rie, c'est comme si elle entrait au couvent, plus de bals, plus de société ; un mari (à la vérité très-estimable) pour toute compagnie et cela jusqu'à la vie éternelle. Je me suis hasardé l'autre jour à demander à l'une de ces charmantes recluses, à quoi en définitive une femme pouvait passer son temps en Amérique ? Elle m'a répondu avec un grand sang-froid : à *admirer* son mari. Je suis bien fâché, mais c'est la traduction littérale de l'anglais : *To admire*. Je vous écris ceci pour que s'il arrivait jamais à quelqu'une de vos amies de s'ennuyer à la maison, elle sache ce qu'elle aurait à faire.

Nous menons toujours la même vie, l'étude et la société. L'autre jour nous avons été pour la première fois à quelque chose qui ressemblait à un bal. C'était à deux lieues de New-York, dans une charmante maison de campagne située sur le bord de la mer. La soirée était magnifique, la brise rafraîchissait l'air. La pelouse sur laquelle la maison est placée descend jusqu'au rivage et de grands arbres l'environnent de tous côtés. On a dans ce pays-ci des mouches qui rendent autant de lumière que les vers luisants (*fire-flies*), les bois étaient remplis de ces petits insectes, on eût dit un million d'étincelles qui voltigeait dans l'air. C'était, en vérité, une scène très-extraordinaire, il n'y avait de trop que la musique : ne me prenez pas pour un barbare; les Américains, si bien doués d'ailleurs, sont, pour tout ce qui touche à l'harmonie, le peuple le plus malheureusement organisé qu'on puisse imaginer. Ce qu'affectionnent le plus les demoiselles qui tirent de leur gosier ces singulières mélodies, (au demeurant de ravissantes jeunes filles, presque toutes d'une beauté remarquable) ce sont les passages difficiles, et je vous réponds que si leur but est de produire des sons heurtés, on ne saurait mieux réussir. Notez qu'on n'est jamais sûr que l'air soit fini, il se termine toujours comme un livre dont on a arraché la dernière page.

Il m'est arrivé l'autre jour une aventure qui en me mettant en apparence dans mon tort, m'autorise à récriminer ; nous étions chez une très-jolie femme qui se mit à chanter un air national dont la musique et les paroles sont très-drôles. Après le premier couplet on rit, et moi avec tout le monde ; c'était une manière d'applaudir. Le second couplet commence et je me mets à penser à autre chose, mais si profondément que bientôt je deviens absolument étranger à ce qui m'entoure. Au milieu de mon voyage aérien, j'entends l'air qui finit, je me rappelle qu'il faut rire, et je ris : assez haut même. A cette explosion de gaieté tout le monde me regarde et je reste confus en apprenant que la chanson bouffonne, dont j'avais entendu le commencement était finie depuis cinq minutes, et que celle qui venait de me mettre en si grande joie était la romance la plus plaintive, la plus larmoyante, la plus chromatique en un mot de tout le répertoire américain.

Mais en voilà bien long sur l'Amérique. Une autre citation nous transportera en Irlande, la lettre est adressée à la comtesse de Grancey.

Kilkenny, 29 juin 1835.

Je vous prie, ma chère cousine, de vouloir étendre devant vous une carte d'Irlande et d'y rechercher un certain lieu appelé Kilkenny. C'est une petite ville du sud de l'Irlande ; ce lieu presque imperceptible sur la carte, a dans ce moment l'avantage de me posséder, mais sa gloire, sous ce rapport, sera très-passagère, car je m'en vais demain. Je suis venu ici attiré par les *assises;* ne pouvant plus juger par moi-même ni condamner personne, j'ai voulu avoir le plaisir de voir faire ces choses par d'autres. Cela ne vous rappelle-t-il pas la fable de la chatte qui avait été métamorphosée en femme, et qui se surprenait encore courant après les rats?

Ce pays-ci est divisé, de la manière la plus violente, entre deux partis qui sont tout à la fois religieux et politiques. En arrivant à Dublin, chacun de ces partis a voulu s'emparer de nous et nous faire voir les objets à travers sa *lunette.* Nous nous sommes laissés faire en vrais Normands, sans jamais dire ni oui ni non. On nous a donc bourrés de lettres de recommandation pour l'intérieur du pays, et nous sommes partis. A la première auberge nous avons examiné nos lettres, et nous avons découvert qu'on ne nous avait guère adressé qu'à des prêtres ; rien que des *révérends*, mais des révérends de différentes espèces. Il aurait été dangereux de s'y tromper. Les uns étaient catholiques et les autres protestants. Nous avons continué notre chemin et, à chaque endroit, nous allons voir nos deux curés, qui eux-mêmes ne se voient jamais entre eux. Nous comparons le soir ce qu'ils nous ont dit. Le ministre protestant est, en général, un saint homme, que Dieu n'a point accablé de travaux ; il a une vingtaine de mille livres de rentes, quarante paroissiens et une petite église gothique, qui fait fabrique au bout du parc. Celui-là trouve que tout est dans l'ordre et il cherche en vain comment les choses pourraient aller d'une autre manière. Le curé catholique a une petite maison, un plus petit dîner, cinq à six mille paroissiens qui meurent de faim, et partagent avec lui leur dernier sou ; et il se figure que cet état de choses n'est pas le meilleur possible. Il pense que si le ministre protestant avait un peu moins et la pauvre population catholique un peu plus, la société y gagnerait, et il s'étonne que cinq mille catholiques soient obligés de payer vingt mille livres de rente pour défrayer le culte de quarante protestants. Mais c'est là un langage tout à fait révolutionnaire.

Je vous défie, ma chère cousine, quelques efforts d'imagination que vous fassiez, de vous figurer la misère de la population de ce pays. Nous entrons tous les jours dans des maisons de boue, couvertes en chaume, qui ne contiennent pas un seul meuble, sinon une marmite pour cuire les pommes de terre. Je me croirais revenu dans les huttes de mes amis les Iroquois, si je voyais un trou préparé pour faire passer la fumée ; ici la fumée sort par la porte, ce qui donne un avantage décidé, selon mes faibles lumières, à l'architecture iroquoise. Mais je confesse que ce qui me choquait le plus, dans le commencement, était de voir un cochon établi au milieu de la famille. Je respecte infiniment les cochons, mais je ne puis croire que les vues de la Providence aient été d'en faire les compagnons

habituels de l'homme. Du reste, je vous dirai que de cette société résulte un progrès sensible dans la civilisation du cochon.

Le cochon irlandais se prête aux jeux innocents de la famille de son hôte avec une aménité parfaite. Il n'est pas rare de voir les enfants de la maison pendus à son cou; loin de s'en indigner, il témoigne sa satisfaction par des grognements pleins de douceur. C'est un spectacle charmant, un tableau très-touchant du bonheur champêtre; mais, quand on n'y est pas habitué, il vous choque, comme je le disais tout à l'heure. Ce sont les riches en Irlande qui sont en état de coucher avec un cochon. Quand il se vautre complaisamment au milieu de la chambre, le propriétaire de la maison le considère avec orgueil, et je suis si bien entré dans ce sentiment que lorsque je veux chercher un abri contre la pluie, j'ai bien soin de choisir un appartement où se trouve un cochon. Quand je n'aperçois que des hommes, je vais ailleurs.

Entre tous les hommages dont fut entourée la tombe d'Alexis de Tocqueville, nous n'en connaissons point où le caractère de l'éminent écrivain ait été mieux, plus finement et plus sincèrement apprécié que dans les pages que M. Loménie a consacrées à celui dont il fut l'hôte et l'ami. Il nous le fait voir ce qu'il était et le peint tel qu'il l'a connu, aussi grand par le cœur que par l'esprit, aimable et séduisant au foyer domestique, modeste et scrupuleux dans ses travaux, recherchant les conseils et, ce qui est bien rare, s'y soumettant.

Alexis de Tocqueville, dit-il, laissera dans notre histoire politique et littéraire une trace durable.

Député, représentant du peuple, ministre, il n'a point figuré, il est vrai, parmi les chefs les plus puissants des partis qui ont divisé le pays. Il était enclin à suivre, dans sa ligne de conduite, ses inspirations personnelles plutôt qu'à se prêter aux exigences d'un rôle politique. Cependant, comme ses inspirations étaient toujours honnêtes, désintéressées, et souvent empreintes d'un rare caractère de sagacité, il a eu en de certains moments la bonne fortune de voir plus loin et plus clair dans l'avenir que beaucoup d'autres, et l'histoire lui tiendra compte de cette prévoyance.

Écrivain, il a publié peu de livres, mais ce sont des livres excellents, et à une époque où l'on pêche en général par la surabondance des productions, sa sobriété même lui sera un titre de plus à l'attention de la postérité.

Il a su du reste se faire auprès d'elle un titre plus sûr. Laissant de côté tous les faits passagers de son siècle, il s'est attaqué au grand problème du présent et de l'avenir, il a composé avec un admirable talent une œuvre qui s'est déjà répandue parmi toutes les nations, parce qu'elle les intéresse également et qui pourrait être comme l'œuvre d'Eschyle dédiée au *temps*; elle a été écrite pour lui, et le temps au lieu de la détruire la garantira de toute destruction.

Le P. Lacordaire l'a dit admirablement, après le livre inachevé

qui fut comme le testament, le mot suprême de sa pensée, Alexis de Tocqueville ne fit plus que languir :

> Ouvrier trop sérieux pour ne s'être pas consumé dans la lumière dont il avait été l'organe, il s'avança peu à peu, mais sans y croire, vers une mort qui devait être la troisième récompense de sa vie. La gloire avait été la première ; il avait trouvé la seconde dans un bonheur domestique de vingt-cinq ans, sa fin prématurée devait lui apporter la dernière, et mettre le sceau à la justice de Dieu sur lui ; il avait toujours été sincère avec Dieu comme avec les hommes, mais sa foi tenait peut-être de la raison plus que du cœur ; il voyait la vérité du christianisme, il la suivait sans honte, il en rattachait l'efficacité au salut même temporel de l'homme, cependant il n'avait pas atteint cette sphère où la religion ne nous laisse plus rien qui ne prenne sa forme et son ardeur. Ce fut la mort qui lui fit don de l'amour. Il reçut comme un ancien ami le Dieu qui le visitait, et touché de sa présence jusqu'à répandre des larmes, libre enfin du monde, il oublia ce qu'il avait été, son nom, ses services, ses regrets et ses désirs, et, avant même qu'il nous eût dit adieu, il ne restait plus en cette âme que les vertus qu'elle avait acquises sur la terre en y passant.

La mort d'Alexis de Tocqueville fut en effet digne de sa vie, simple, religieuse et sereine. Sa femme eut le bonheur de ne lui survivre que peu de temps. Enfermée dans le château de Tocqueville, à quelques pas du cimetière de village où le cher compagnon de sa vie a voulu reposer, elle passa les quatre années de son veuvage seule, se refusant à toute consolation, et presque à toute visite. Elle était sans enfants, orpheline, étrangère sur la terre de France, en proie à de cruelles souffrances physiques. Son seul intérêt, en dehors de la foi chrétienne qui la soutenait, se concentrait dans le souvenir de son mari et le soin de sa gloire.

C'est elle qui a préparé avec M. Gustave de Beaumont l'édition des œuvres complètes de Tocqueville. Elle ne l'a pas vu achever, mais avant de mourir elle a autorisé la publication des lettres que son mari lui avait adressées pendant une période de trente ans. Les scrupules qui se seraient opposés, elle vivante, à ce que ces lettres, les plus belles que Tocqueville ait écrites, fussent rendues publiques, ont été levés par sa mort.

Nous serons donc appelés à jouir des trésors d'intelligence, de passion et de généreuses pensées qui firent battre deux nobles cœurs ; nous y puiserons une confiance nouvelle dans l'avenir de la sainte cause dont Tocqueville n'a jamais désespéré, et rappelant avec le P. Lacordaire le souvenir d'un des plus grands génies de ce siècle, nous nous écrierons : « M. de Chateaubriand disait dans une occa-
« sion mémorable : « Non, je ne croirai point que j'écris sur les rui-
« nes de la monarchie ; » et nous ne voulons pas croire que Toque-
« ville ait écrit sur les ruines de la liberté. » Léon Arbaud.

L'ARABIE CENTRALE[1]

Il est peu de voyageurs qui aient excité un intérêt aussi puissant que Palgrave ; la singularité de sa vie, le mystère même qui plane sur le but réel de son voyage, ses aventures, l'importance de ses observations, tout s'est réuni pour faire de la relation qu'il a publiée un véritable événement dans le monde des sciences et des lettres. Fils d'un archéologue distingué, William Gifford Palgrave obtint à l'Université d'Oxford des succès qui semblaient lui promettre un brillant avenir ; mais son imagination ardente rêvait d'autres horizons que le ciel brumeux de l'Angleterre ; cette carrière toute faite tentait peu son esprit d'aventures ; il abandonna la vie calme du savant pour les agitations de l'existence militaire, et prit du service dans l'armée des Indes. Que lui arriva-t-il alors? Quelle influence, quels accidents changèrent encore une fois sa destinée en transformant son caractère et ses croyances? Palgrave garde à cet égard un silence absolu.

Toutefois cette nature passionnée ne pouvait rien faire à demi ; épris de la grandeur et des beautés du catholicisme, il ne suffit pas au fervent prosélyte de se jeter dans son sein, il voulut marcher à la conquête des âmes, et nous le voyons quelques années plus tard entreprendre son voyage en Arabie. Sa mission, néanmoins, avait un double but ; si d'un côté Palgrave était, comme il le dit lui-même, quoique en termes assez ambigus « *lié avec l'ordre des Jésuites, ordre célèbre par son actif et courageux dévouement,* » de l'autre la libéralité de Napoléon III avait fourni les fonds nécessaires à l'expédition,

[1] *Narrative of a year's journey through central and eastern Arabia*, by William Gifford Palgrave, Londres et Cambridge, Macmilliam et Cº. — Paris, Friedrich Klincksieck, 1865.

ce qui semblerait indiquer que la politique n'y était pas étrangère.

Une telle ardeur religieuse était trop soudaine et trop exaltée pour durer longtemps; par un de ces brusques revirements qui lui sont ordinaires, l'enthousiaste voyageur, en touchant de nouveau le sol anglais a, dit-on, repris goût au culte de ses compatriotes. Cet esprit tourmenté a-t-il trouvé la paix dans la froideur raisonneuse du protestantisme? Ou bien, abandonnant les questions religieuses, Palgrave se dévoue-t-il désormais tout entier à la science? La forme de son ouvrage semblerait confirmer cette dernière hypothèse; il évite de parler des émotions que son âme ardente dut éprouver en face de ces populations nouvelles qui promettaient au zèle chrétien une si riche moisson; il cache sous une ombre mystérieuse et le but de son voyage et ses impressions secrètes, mais il laisse éclater sa verve et son originalité dans la peinture des mœurs arabes, dans les jugements qu'il porte sur les hommes et les choses. Quoique la fin de son exploration ait été marquée par des aventures dramatiques qu'il raconte de la manière la plus saisissante, là n'est pas le principal mérite de son livre. Palgrave est avant tout un penseur et un savant; il ne se borne pas à décrire ce qu'il voit, il oblige à réfléchir; il possède une érudition peu commune, une profonde connaissance du monde, un esprit humoristique plein de séve et de saillie. Ces rares qualités, jointes au prestige de scènes entièrement nouvelles, à la description d'un pays complétement inconnu jusqu'alors, assurent à l'auteur de l'*Arabie centrale* une place à part entre les voyageurs, et donnent à sa relation un intérêt qui n'est pas seulement celui de l'actualité, mais qui durera, grâce à la force de la pensée et au charme du style.

I

L'Arabie, comme on sait, forme une vaste péninsule unie au reste du monde, ou plutôt isolée de toute communication par l'isthme de Suez et le grand désert syrien. La mer seule y offre un accès facile, aussi les côtes sont-elles depuis longtemps connues; les provinces maritimes, l'Yémen et l'Hedjaz, la Mecque et Médine, ont été visitées par les Européens. Mais l'intérieur de cette immense région, sorte d'oasis entourée par le désert, et dont l'étendue égale peut-être celle de la France ou de l'Allemagne, était demeuré jusqu'à présent fermé aux voyageurs. On ne savait rien sur ses tribus, ses cités, la condition sociale des habitants, leur degré de barbarie ou de civilisation. La poésie avait rempli de ses fictions ingénieuses cette terre du soleil; elle avait représenté le Bédouin, ce fils de la nature, comme un mo-

dèle des vertus primitives et patriarcales. Que faut-il penser de ces descriptions? Le lecteur en jugera lui-même s'il veut suivre avec nous l'aventureux et savant explorateur.

Dans la soirée du 16 juin 1862, Palgrave et un jeune Syrien, probablement jésuite aussi (on sait que les membres de cet ordre voyagent ordinairement par couples), quittèrent la ville de Maan, située au nord de l'Arabie, tout près de la grande route qui conduit de Damas à la Mecque. Ils avaient pris le costume de marchands levantins, titre auquel ils joignaient celui de docteurs. Vêtus d'une longue tunique égyptienne, de pantalons flottants, de larges bottes de cuir rouge, ils portaient une coiffure faite d'un tissu aux vives couleurs et retenue par des bandelettes élégantes.

Au volumineux bagage exigé par leur double rôle, ils avaient ajouté deux ou trois livres européens qu'ils cachaient soigneusement et quelques traités de médecine arabe, produits au contraire avec ostentation pour attirer le respect et la confiance. Palgrave ne peut ici se défendre de quelques scrupules. « Le lecteur condamnera probablement, dit-il, un tel déguisement, et trouvera superflues de si grandes précautions ; mais si je les avais négligées, il n'aurait jamais eu le plaisir, en admettant qu'il y prenne plaisir, de parcourir la grande Péninsule un livre à la main, les pieds sur les chenets, sans s'exposer tout à fait aux mêmes risques ni supporter les mêmes fatigues que les voyageurs qui lui servent de guides. »

Palgrave se dirigeait vers le Djowf, premier district habité de l'Arabie centrale, qu'une distance de deux cents milles sépare de la ville de Maan. Mais il fallait compter sur un trajet beaucoup plus long, car la nécessité d'éviter les tribus hostiles et celle de se rapprocher des puits afin de renouveler la provision d'eau, obligent à de nombreux détours. Outre la fatigue et les souffrances inséparables d'un voyage dans le désert au milieu de l'été, nos explorateurs avaient à craindre et les bandes de pillards qui rôdent dans ces régions, et la soif, ennemi plus redoutable encore. L'escorte qui les accompagnait n'était pas de nature à leur inspirer une grande sécurité : elle se composait de trois Bédouins dont le chef, Salim, membre d'une famille puissante, s'était rendu si odieux par ses brigandages, qu'on l'avait banni de la tribu. Quant aux deux autres Arabes, c'étaient de vrais sauvages, féroces, capricieux, d'une intelligence inculte et bornée.

La petite caravane marcha une partie de la nuit à travers une large plaine semée d'innombrables cailloux noirs de basalte ou de silex, au milieu desquels tranchaient çà et là de petits espaces de sable blanc éclairés par les rayons de la lune. Les étoiles brillaient au milieu de ce ciel d'Orient, si transparent et si pur ; rien ne troublait le silence imposant de la solitude ; l'escorte arabe échangeait à peine à

voix basse quelques paroles, et les chameaux s'avançaient sans bruit dans l'obscurité. A l'aube du jour, les voyageurs furent témoins du principal acte religieux des Bédouins, dont le culte, fort simple en vérité, se compose du plus petit nombre de pratiques possible. A peine les premiers rayons du soleil avaient-ils paru que les Arabes, se tournant vers le disque lumineux, commencèrent à réciter quelques formules d'invocation, sans toutefois descendre de leurs chameaux ni procéder à aucune des ablutions prescrites par le rite mahométan. La prière à laquelle ils répondaient l'un après l'autre dura jusqu'à ce que l'orbe éclatant se fût élevé tout entier au-dessus de l'horizon.

Avant qu'ils eussent adopté le mahométisme, les Bédouins étaient adorateurs du soleil ; la forme actuelle de leurs rites prouve que cette antique croyance a encore dans leurs tribus de fortes racines, car tout fidèle sectateur du Prophète évite de se mettre en prières à l'heure où l'astre du jour commence à dissiper l'obscurité, sachant bien que « le soleil se lève chaque matin entre les cornes du diable, et que son adoration s'adresserait directement à l'esprit des ténèbres. » Maïs, quoi qu'en aient dit les voyageurs qui ont connu les tribus nomades seulement par leurs rapports avec les provinces des côtes, l'islamisme exerce sur les Bédouins une très-faible influence. Ce n'est pas qu'ils soient hostiles à l'idée d'un Dieu unique et rémunérateur, ils l'acceptent volontiers, sans toutefois y conformer le moins du monde leurs mœurs ni leur conduite. « Que ferez-vous après une telle vie, lorsque vous paraîtrez en présence de Dieu? » demandait notre voyageur à un jeune chef de la tribu des Sherarat, connu pour ses brigandages et ses aventures peu édifiantes. « Comment, ce que je ferai ? répondit-il avec étonnement. J'irai trouver Dieu et je le saluerai ; s'il est hospitalier, s'il me donne des vivres et du tabac, je resterai auprès de lui ; sinon, je monterai sur mon cheval et je partirai. »

« En général, ajoute Palgrave, les Bédouins ne sont guère mieux instruits de la religion mahométane, de ses prières, de son culte, de ses ablutions que ne pourrait l'être un honnête éleveur anglais. Quant aux pèlerinages, la seule part qu'ils y prennent consiste à piller les pèlerins, et les prescriptions relatives à la grande fête du Ramadan sont pour eux lettre close. En revanche, ils font sur la tombe de leurs parents et de leurs amis de fréquents sacrifices, dans lesquels le sang des moutons et des chameaux est abondamment versé. Ces immolations remplacent pour eux les observances du Coran, et nous ne savons en vérité si, au point de vue moral, ils y perdent beaucoup. »

L'extrême licence de leurs mœurs rend à peu près superflues les faibles barrières qu'imposent aux passions les lois mahométanes ; la

promiscuité, plutôt que la polygamie, forme la base de leurs relations conjugales, et nulle part cet adage sceptique : « Bien savant est le fils qui connaît son père, » ne reçoit une plus large confirmation. Le lecteur me dispensera d'entrer dans de plus longs détails, mais je puis affirmer qu'en m'exprimant de cette manière, je constate, comme on dit en justice, simplement la vérité, la vérité entière et rien que la vérité. »

C'est ainsi que, causant avec ses compagnons, étudiant leur caractère et leurs usages, Palgrave cherchait à oublier les fatigues et les ennuis d'une longue marche au milieu du désert. La chaîne bleue du Sheraa se perdait peu à peu dans les vagues contours de l'horizon, et devant les voyageurs s'étendait à perte de vue la plaine sombre, uniforme, dépourvue de vie et de végétation. De tous côtés, des lacs fantastiques étalaient leurs eaux trompeuses, amère raillerie qui faisait paraître la chaleur et les privations plus pénibles encore à la petite caravane; çà et là, quelques rocs basaltiques agrandis par la réfraction de l'atmosphère embrasée prenaient la forme d'une étrange et gigantesque montagne. Spectacle terrible et désolé, auquel la solitude ajoutait une telle horreur que la vue même d'un ennemi aurait semblé un soulagement! Palgrave, affaibli par la fièvre, brûlé par les ardeurs d'un soleil vertical, était néanmoins obligé de marcher quinze ou seize heures par jour, au pas le plus rapide de son chameau, et quand parfois, après une courte halte, il témoignait quelque répugnance à se remettre en route, il entendait retentir à ses oreilles les sinistres paroles du guide : « Si nous tardons, nous mourrons tous de soif! »

Le cinquième jour, malgré cette hâte excessive, l'eau renfermée dans les outres n'offrait plus qu'une boue fétide, et rien n'annonçait encore l'approche d'une habitation ou le voisinage d'une source. Enfin, vers le soir, on découvrit plusieurs monticules de sable, le chef arabe, après avoir consulté ses compagnons, dirigea la marche de ce côté, et l'on aperçut bientôt quatre ou cinq petites tentes de l'apparence la plus misérable, réunies autour de quelques puits creusés dans le sol sablonneux. Il se produisit alors une scène assez plaisante : les chameaux, effrayés de l'aspect inattendu des habitations, se mirent à bondir comme de jeunes chevreuils à la grande surprise et au grand amusement de Palgrave, qui n'aurait jamais cru ces graves animaux susceptibles de déroger ainsi à leur dignité. La soif cependant triompha de cette panique; mettant fin à leurs gambades, ils s'approchèrent des puits et aspirèrent avidement la fraîcheur de l'eau.

Jusqu'ici, on avait représenté le chameau comme un modèle de courage et de patience, mais le spirituel voyageur anglais paraît

envelopper ce fidèle serviteur du nomade dans la mauvaise humeur que lui a inspirée le maître : « Si docile signifie simplement stupide, on a tout à fait raison, dit-il, le chameau est la docilité même. Mais si par ce mot on entend que l'animal prend intérêt à son cavalier, qu'il comprend ses intentions et s'y associe dans les limites de son intelligence, comme le cheval et l'éléphant, le chameau alors n'est nullement docile, tout au contraire. Il n'a aucun souci de son maître, ne s'inquiète pas s'il est ou non sur son dos ; quand une fois il est en marche, il continue à s'avancer de son pas monotone, uniquement parce qu'il est trop borné pour avoir des caprices. Il n'essayera jamais de vous jeter par terre, un semblable tour est au-dessus de sa portée ; mais si vous tombez, il continuera tranquillement son chemin sans s'occuper de vous, car il est incapable d'aucun attachement. Il ne connaît qu'une seule passion, la vengeance, et il fait preuve alors d'une préméditation de méchanceté à laquelle on ne devrait pas s'attendre en raison de son caractère habituel. »

Dès qu'ils eurent rempli les outres, nos voyageurs continuèrent leur marche. Ils étaient à quelques lieues seulement des États de Telal, souverain du Djebel Shomer ; là, au dire des guides, la caravane n'aurait plus à craindre ni la soif, ni les bandes de pillards ; on pourrait se procurer de l'eau en abondance et les maraudeurs étaient sévèrement réprimés. Mais avant d'arriver à cette terre promise, Palgrave dut encore affronter un des fléaux les plus terribles du désert, la tempête de sable connue sous le nom de *Thalaba* en Arabie, de *Tebbad* dans le Turkestan, et qui engloutit souvent les caravanes au milieu d'un tourbillon de poussière enflammée. Nous ne suivrons pas l'explorateur anglais dans le récit qu'il en donne ; Vambéry, nos lecteurs peuvent se le rappeler [1], a peint avec les couleurs les plus saisissantes, cet effrayant phénomène. Plus heureux que lui, Palgrave trouva un asile contre « le vent de fièvre et de feu : » lui et ses compagnons se réfugièrent sous la tente d'une femme arabe et se dérobèrent ainsi à la violence de la tempête.

Le lendemain, la caravane atteignait la vallée du Loup (*Wadi-Sirham*) qui forme la frontière extrême des possessions de Telal. Aux rochers de basalte, aux collines sablonneuses succédaient les tentes noires des Sherarat ; de temps à autre un Bédouin, ou bien quelques chameaux paissant au milieu de la plaine, annonçaient que le désert faisait place à une nature plus clémente. Palgrave cependant considérait d'un air désappointé les chétives habitations éparses

[1] Voir le *Voyage d'un faux derviche au Turkestan,* dans notre numéro de septembre dernier.

au milieu des taillis. Les dattes sèches, les galettes mal pétries « à demi-crues, à demi-cuites et plus qu'à demi-brûlées » qui composaient l'ordinaire de ses repas, ne sont pas un régime très-confortable pour un malade ; aussi avait-il prêté une oreille avide aux récits pompeux que le guide lui avait faits sur l'hospitalité de ses compatriotes. Mais de toutes les tribus qui habitent l'Arabie, celle des Sherarat est la plus misérable. Ils possèdent à peine quelques moutons, un cheval parmi eux est un luxe presque inconnu, et leurs nombreux chameaux, unique richesse qu'ils aient au monde, ne les affranchissent pas des privations et des souffrances de la vie sauvage. Ils sont divisés en groupes innombrables, dont chacun reconnaît un chef séparé ; le seul lien qui les unisse est leur commune dépendance du roi de Djebel Shomer, auquel ils payent, non sans murmures, un tribut annuel.

Enfin le guide, désignant quelques tentes plus grandes et de moins pauvre apparence, apprit à ses compagnons qu'il comptait s'arrêter là pour demander le repas du soir : « Ce sont des *ajaweed* (gentlemen), nous serons bien reçus, » ajouta-t-il, par manière d'encouragement. Il eut soin toutefois de recommander aux voyageurs de se tenir sur leurs gardes, car il pouvait se trouver parmi cette société choisie quelques membres peu scrupuleux auquel il prît fantaisie d'alléger les bagages. Cette communication était peu rassurante : « Si les ajaweed sont des voleurs, pensa Palgrave, que doivent être les manants ? » Le chef, suivi de sa famille et d'une foule d'Arabes, ne tarda pas à venir souhaiter la bienvenue aux étrangers. Il le fit en termes forts courts, car les Bédouins n'ont pas l'habitude d'employer les formules cérémonieuses adoptées par les Turcs et les Persans. Chacun s'assit ensuite, tenant à la main le court bâton recourbé qui sert à conduire les chameaux et dont le nomade ne se sépare jamais.

« Quelle plume, dit Palgrave, pourrait donner une idée de leur conversation, de leurs questions confuses, de leurs réponses bizarres, de leurs gestes et de leurs manières? La nature humaine se montre ici sous son jour le plus défavorable ; l'un se roule sur le sable, l'autre y trace avec le bout de son bâton des lignes sans but, un troisième nous fait des grimaces, tandis qu'un quatrième nous adresse des demandes niaises et impertinentes, ou bien lance des plaisanteries qui ont la prétention d'être fort spirituelles, mais qui sont seulement grossières à l'excès. Les enfants courent et se culbutent, sans s'inquiéter le moins du monde s'ils importunent leurs parents, pour lesquels ils ne montrent ni soumission ni respect. En agissant ainsi, les nomades n'ont d'ailleurs aucune mauvaise intention ; ils désirent au contraire se rendre agréables à leurs hôtes, les mettre à l'aise, ils voudraient leur faire bon accueil, seulement ils ne savent comment

s'y prendre. On distingue encore en eux quelques traces d'un noble et généreux caractère, leurs défauts tiennent à leur condition, leurs qualités leur appartiennent.

« Qu'attendre de mieux en effet d'hommes qui passent leur vie à conduire des chameaux dans le désert, qui ne connaissent ni lois ni religion, qui sont, en un mot, totalement dépourvus d'instruction et de bons exemples? Chaque jour leur apporte de nouvelles privations, de nouveaux dangers, c'est l'éducation du sauvage. Je voudrais que ceux dont l'imagination se trace une image idéale de la vie du désert, pussent demeurer seulement trois jours au milieu d'un campement sherarat, et voir, non plus à travers le prisme de récits romanesques, mais avec leurs propres yeux, à quelle dégradation une telle existence a fait descendre une des plus nobles races de la terre. »

Sans préliminaire aucun, les Arabes adressèrent au voyageur les interrogations suivantes : « Qui êtes-vous? Que venez-vous faire ici? Qu'y a-t-il là dedans? » Et en même temps les bâtons sondaient curieusement les bagages des étrangers. — « Nous sommes des médecins de Damas. — Quoi! vous n'avez pas quelque petite chose à nous vendre? » Palgrave déclina cette invitation, ne se souciant nullnment d'étaler ses marchandises au milieu de cette foule peu scrupuleuse. Des malades, incurables pour la plupart, lui sont alors amenés et l'on s'imagine qu'une seule potion suffira pour rendre à l'instant l'usage de leurs membres et une santé parfaite à un paralytique, à un aveugle ou à un épileptique. Notre Européen juge plus prudent de s'abstenir, et détourne par une plaisanterie les sollicitations trop pressantes.

« Ainsi vous vous jouez de nous, habitants des villes, parce que nous sommes de pauvres Bédouins et que nous ne connaissons pas vos usages? » dit l'Arabe irrité en voyant les enfants rire de son désappointement.

« Mon jeune ami, reprend un autre (cette appellation familière s'applique à tout homme au-dessous de quatre-vingts ans), ne voudriez-vous pas remplir ma pipe? »

Plusieurs Bédouins joignent leurs instances à celles de leur camarade. Fatigué de leur convoitise : « Comment, dit Palgrave, nous sommes vos hôtes et vous n'avez pas honte de nous accabler ainsi de vos demandes? »

« Excusez-les, répond le chef, ce sont des ignorants, des gens mal élevés. Mais je pense, ajoute-t-il en tendant d'un air modeste une large pipe vide, que vous ne refuserez pas un peu de tabac à votre petit frère. »

Les heures se traînaient lentement au milieu de cet insipide bavardage; le chef sortit enfin et donna les ordres nécessaires pour le ban-

quet qu'il préparait aux étrangers. Tout le petit clan devait y être admis ; c'était donc un grand événement pour des gens qui font souvent maigre chère. Les Bédouins quittèrent leurs hôtes et se réunirent autour de la place où un jeune chameau, principale pièce du festin, allait être égorgé et coupé par quartiers. En même temps, le Vatel de la tribu plaçait au-dessus d'un grand feu un immense chaudron rempli d'eau que jamais main de ménagère n'avait nettoyé; puis, lorsque le liquide fut en ébullition, on y jeta les morceaux de l'animal, qu'on laissa cuire à moitié dans l'écume et la graisse. Cette opération exigea un certain temps ; les étoiles brillaient déjà au ciel, une brise rafraîchissante avait succédé à l'ardeur du jour, quand un murmure de satisfaction, accompagné d'une agitation générale, annonça que le repas était prêt. « *Teffadolou* » (faites-nous l'honneur d'accepter), dit le chef aux voyageurs. Palgrave s'approcha et vit à terre une grande jatte de bois fort sale où l'on avait jeté pêle-mêle les quartiers de viande sans y ajouter le moindre assaisonnement. Une trentaine de mains crasseuses plongèrent à la fois dans le vase et, en moins de cinq minutes, les os étaient si bien dépouillés qu'ils n'offraient plus aux chiens de garde, immobiles derrière leurs maîtres, qu'une fort maigre pitance.

« Comment, vous ne prenez rien ! Mangez donc et soyez mille fois les bienvenus, chers et respectables hôtes ! » dit le chef aux étrangers. Ceux-ci, en effet, restaient simples spectateurs, non faute d'appétit, mais parce qu'il leur répugnait de se mêler à cette dégoûtante curée. Après le repas, un petit seau, qui aurait mieux figuré dans l'écurie qu'au dîner d'un chef, fut rempli d'une eau infecte et apporté aux convives; cette coupe d'un nouveau genre circula de main en main ; chacun, avant de la recevoir, ayant soin de faire le compliment d'usage : « *Héha!* » (à votre santé), formule de politesse qui était en même temps une invitation à ne pas retenir trop longtemps le savoureux liquide.

Le lendemain, vers midi, un repas plus frugal fut servi aux voyageurs ; on leur apporte une jatte remplie d'une pâte rougeâtre, assez semblable à du son mélangé d'ocre. C'était le *samh*, principale nourriture des Bédouins de l'Arabie septentrionale. Cette plante précieuse, qui pousse sans culture, et que la bienfaisante Providence a répandue à profusion, préserve seule les nomades des horreurs de la famine ; car le lait et la chair des chameaux seraient loin de suffire aux nombreuses tribus éparses sur un sol que souvent le manque d'eau rend impropre à la culture. C'est un végétal petit, herbacé, fort touffu, à la fleur d'un jaune éclatant; la graine, renfermée dans une capsule de la grosseur d'un pois, est rouge, farineuse et d'une extrême ténuité. Au moment de la récolte, c'est-à-dire en juillet, hommes et

femmes, vieillards et enfants, s'assemblent pour recueillir la manne du désert; chacun fait une ample provision de ces graines qui, broyées grossièrement et bouillies dans l'eau, forment une espèce de pain dont le guide Salim disait avec justesse : « Il vaut mieux que de la galette d'avoine, mais il est moins bon que le froment. »

Un jour de repos avait mis Palgrave en état de continuer son voyage ; il traversa d'autres tribus de Bédouins, profitant de chaque occasion pour étudier leurs mœurs et leurs coutumes. Partout il les retrouve ignorants, grossiers, ennemis du travail. Ce qu'ils demandent, ce sont des pâturages pour leurs chameaux ; aussi s'opposent-ils avec énergie aux tentatives de défrichement, il semble que vouloir cultiver la terre soit porter atteinte à leurs droits, et leur tendresse jalouse pour le désert les rend ennemis des gouvernements, des villages, des laboureurs. Bien qu'ils soient dans un état de guerre presque continuel, il se mêle à leurs disputes peu d'animosité ; ce qu'ils recherchent, c'est le butin, non l'effusion du sang, et l'on comprend que la possession d'un cheval, d'un puits ou d'un chameau ne soit pas de nature à enflammer beaucoup les passions haineuses. Le Bédouin ne combat pas pour son foyer, il n'en possède pas ; ni pour sa patrie, elle est partout où s'étend le désert ; ni pour son honneur, à peine connaît-il le sens de ce mot; ni enfin pour sa religion, il ne prend souci que des choses matérielles. Quant aux mœurs hospitalières que l'on vante si fort, voici quel est à cet égard le jugement de Palgrave :

« Je ne voudrais pas détruire la bonne opinion que l'on a de leur générosité et de leur bienveillance pour les étrangers ; mais sous ce rapport même, les Bédouins sont, il faut le reconnaître, bien inférieurs à leurs compatriotes des villes. Leur libéralité provient beaucoup plus de l'insouciance du sauvage que d'une véritable noblesse de caractère : comme un enfant qui étend sa main vers tous les objets à sa portée, guinée, fruit ou jouet, et abandonne aussitôt sa conquête pour un nouveau caprice, le nomade est à la fois rapace et prodigue; il convoite ce qui ne lui appartient pas, mais incapable d'en apprécier la valeur, il cesse de l'estimer dès qu'il s'en est rendu maître. Donner, mendier, piller, sont pour lui des actes équivalents, ayant tous leur principal mobile dans une ignorance profonde des droits de la propriété. Cependant, la sympathie pour l'étranger, qui forme l'un des traits distinctifs du caractère arabe, existe encore chez les Bédouins ; leur hospitalité franche et cordiale mérite certainement des éloges, mais ce sont, à tout prendre, des enfants mal élevés, dont les bonnes qualités natives ont été étouffées par une extrême négligence. »

Il y a loin, on le voit, de cette appréciation aux idées généralement

admises sur les vertus patriarcales des fils du désert. « Le caractère du Bédouin, écrivait Burton dans son *Pèlerinage à la Mecque*, est un assemblage d'énergie, de douceur, de générosité. Il joint ordinairement à une grande finesse une extrême simplicité de mœurs, une âme ouverte aux nobles impressions, des manières graves et dignes, qui n'excluent pas néanmoins le rire et une innocente plaisanterie. Sa colère s'apaise facilement, mais il n'oublie jamais une injure... » Il faut se rappeler que Burton n'avait pas, comme Palgrave, visité le cœur de l'Arabie, vécu au milieu des tribus nomades; il avait été frappé, au contraire, de la corruption de Médine et de la Mecque, il n'est donc pas étonnant qu'il attribue aux Bédouins une supériorité qui, d'ailleurs, flattait ses idées préconçues. Quant à nous, qui ne partageons pas les doctrines émises par une école illustre, et qui ne pensons pas que l'état de nature soit supérieur à la civilisation, nous regardons la vie errante avec ses privations, ses souffrances et ses hasards, comme une mauvaise institutrice pour former les hommes. Le nomade, sans cesse aux prises avec les rudes nécessités de l'existence, ne sent pas, ainsi que se l'imaginent certains philosophes, son âme grandir à la vue du spectacle imposant de la nature, l'immensité ne parle pas à son cœur, il ne sait pas lire le nom de Dieu dans les merveilles qui l'environnent. Les besoins du corps l'absorbent tout entier; il faut qu'il assure sa maigre subsistance, qu'il se préserve de la rigueur des éléments, qu'il combatte pour la possession d'un troupeau, d'un pâturage; l'absence d'éducation le livre sans défense aux passions et à l'erreur, les notions religieuses et morales s'obscurcissent, le caractère, en un mot, se dégrade et s'abaisse.

II

Après avoir traversé une chaîne de petites collines abruptes et sablonneuses, qui mirent à une rude épreuve la patience des hommes et des chameaux, la caravane entra le 27 juin dans une large plaine déserte et aride, bornée à gauche par les montagnes du Djowf. Vers midi, les voyageurs arrivèrent à une petite oasis abondamment pourvue d'eau, où étaient groupées environ deux cents tentes de Bédouins sherarat. Là, ils durent s'arrêter pour prendre un autre guide, car Salim, accusé de meurtre, ne pouvait pénétrer avec eux dans les villes. Deux jours plus tard, les prétendus marchands syriens sous la conduite d'un jeune Arabe, nommé Suleyman, se remettaient en marche, et le lendemain, ils apercevaient, au milieu de cultures bien

entretenues, le petit village de Djoun. Quand ils l'eurent dépassé, ils entrèrent dans un défilé long et fort étroit, encaissé dans des rochers à pic. Tout à coup ils se trouvèrent en présence de plusieurs cavaliers; l'un d'eux, beau jeune homme à l'attitude fière et martiale, ordonna au guide de s'arrêter pour répondre à ses questions. Celui-ci s'approcha humblement, car les Bédouins sentent leur infériorité en face des habitants des villes. Les explications timides de Suleyman furent suivies d'une conversation animée entre les nouveaux venus; puis, celui qui paraissait être le chef, s'adressant aux voyageurs : « C'est bien, leur dit-il, n'ayez aucune crainte. » Il tourna bride aussitôt, et disparut.

Cependant, la chaleur était accablante dans ces gorges profondes ; les chameaux, épuisés de fatigue, tombaient à chaque pas ; les cavaliers, privés depuis le matin d'eau et de nourriture, jetaient devant eux des regards pleins d'anxiété. Enfin, quand ils eurent dépassé un amas de rochers énormes, une scène splendide s'offrit à leurs yeux.

Une large vallée, couverte de palmiers touffus, de groupes d'arbres à fruits, étalait à leurs pieds ses contours sinueux, descendant par gradins successifs jusqu'à ce qu'elle se perdît dans l'ombre projetée par des rocs rougeâtres. Au milieu de cette oasis s'élevait une colline surmontée de constructions irrégulières; plus loin, une haute tour, semblable à un donjon féodal, et qui avait servi de refuge à plus d'un chef belliqueux, dominait le paysage, tandis qu'au-dessous, de petites tourelles, des maisons aux toits en forme de terrasse, se cachaient modestement dans le feuillage des jardins. Un flot de lumière, de cette lumière resplendissante de l'Orient, éclairait l'admirable panorama, et Palgrave, songeant au défilé aride qu'il venait de traverser, se rappelait ces paroles du poëte arabe : « Il en est de ce lieu comme de l'éternel Paradis, nul n'y peut pénétrer sans avoir d'abord franchi le pont de l'Enfer. »

Comme les voyageurs entraient dans la vallée, deux hommes vêtus avec richesse et montés sur de superbes chevaux vinrent à leur rencontre. Le plus âgé paraissait avoir environ quarante ans ; il était grand, bien fait, son regard intelligent et hautain annonçait l'habitude du commandement ; mais l'expression de ses traits inspira peu de confiance à Palgrave. Il était chef de la plus influente famille du pays et se nommait Ghafil-el-Haboub. Son compagnon dont l'épée à poignée d'argent annonçait aussi la haute naissance, paraissait plus doux et plus franc; notre Européen l'aurait volontiers choisi pour son hôte, mais Ghafil fit valoir les droits que son âge et son rang lui donnaient à recevoir les étrangers; en conséquence, la petite caravane s'achemina vers sa demeure.

La maison, aussi élégante que spacieuse, faisait assez connaître le rang et la richesse de son propriétaire. Un grand portail donnait accès dans une cour entourée de constructions dont les murs étaient bordés de bancs de pierre ; c'est une sorte d'antichambre dans laquelle les Arabes opulents reçoivent les visiteurs qu'ils ne veulent pas admettre à leur foyer. Après avoir franchi une seconde enceinte, Palgrave se trouva dans la cour intérieure, sanctuaire sur lequel ouvrent tous les appartements. Il ne put toutefois que jeter un regard curieux sur les fenêtres sans vitres (la chaleur du climat rend ce luxe inutile) et il entra dans le *khawah*, seule pièce où soient admis les étrangers, et où notre Européen allait recevoir une hospitalité, observer des usages bien différents de ceux des nomades.

Le khawah de Ghafil était une chambre haute de vingt pieds environ et longue de cinquante ; dans les murs, grossièrement décorés de peintures brunes et blanches, on avait creusé çà et là de petites niches triangulaires destinées à recevoir des livres, mais qui en étaient fort peu pourvues ; le sol était couvert de sable fin, et des bandes de tapis, sur lesquelles on avait disposé de distance en distance des coussins de soie, garnissaient toute la longueur de la salle. A l'angle le plus éloigné de la porte se trouvait un petit foyer, ou pour mieux dire un fourneau, complément indispensable du comfort arabe, car il sert à préparer le café que l'on ne manque jamais d'offrir aux visiteurs.

En entrant, Palgrave, selon la coutume du pays, salua son hôte de cette courte apostrophe dont l'oubli serait un présage de malheur : « *Bismillah !* » (Au nom de Dieu !) Puis il s'avança silencieusement jusqu'au milieu de la pièce et prononça le traditionnel : « *Es salamu aleykum !* » (Que la paix soit avec vous !) Tous les assistants s'étaient tenus immobiles et muets ; le maître de la maison répondit alors : « *Marhaba.* » (Soyez le bienvenu.) Chacun suivit son exemple et le voyageur, s'avançant au milieu des salutations jusqu'auprès de Ghafil, mit sa main étendue dans celle de son hôte, mais sans la serrer, ce qui serait un signe de mauvaise éducation. L'amphitryon, non sans quelques cérémonies, s'assit alors à la première place, c'est-à-dire auprès du fourneau « d'où l'honneur et le café rayonnent par degrés successifs autour de la salle. » Les visiteurs déposèrent leurs sandales sur le sable, et la réunion étant complète, un nègre, esclave favori de Ghafil, s'occupa de préparer la précieuse liqueur. Nous ne suivrons pas avec l'auteur les minutieux détails de cette opération, qui joue un si grand rôle dans la vie arabe ; il nous suffira de savoir que, selon Palgrave « le breuvage était aromatique, rafraîchissant, et qu'il ne ressemblait en rien, ni à la boue noire de l'Osmanli, ni au bouillon de fèves brûlées décoré en France du titre de café. » Un

semblable nectar doit être pris avec modération ; l'esclave, après avoir bu le premier pour montrer aux convives que « la mort n'est pas cachée dans le vase, » remplit à moitié la tasse de chacun, grande au plus comme une coquille d'œuf. La politesse le veut ainsi, car, au rebours de notre coutume européenne, le proverbe arabe conseille « de ne servir la coupe pleine qu'à un ennemi. »

Un plat de dattes avait été apporté par le fils de Ghafil. Accompagnement obligé de tous les repas et de toutes les réunions, ce fruit constitue encore l'une des richesses du pays. Il est à la fois « le principal élément du commerce, le pain de l'Arabe, le soutien de sa vie. » Aussi Mahomet, qui connaissait bien les besoins et avait à cœur les intérêts de sa nation, dit-il quelque part : « Honorez la datte, car elle est votre mère, » ajoutant ainsi, en sa qualité de prophète, une légère variante au cinquième commandement.

Ghafil aurait voulu garder les marchands étrangers dans sa maison; il comptait, sous le couvert de l'hospitalité, acheter à bon compte les provisions dont il avait besoin. Mais Palgrave, craignant de mettre en péril le secret de son déguisement, déclina les offres de l'Arabe, et il eut lieu de s'en applaudir, quand il connut davantage son histoire et le rôle qu'il avait joué dans les troubles qui désolèrent son pays.

La province de Djowf, après avoir été soumise aux Wahabites, avait recouvré son indépendance en 1817 lorsque Ibrahim-Pacha renversa l'empire Nedjan. Mais, comme tant d'autres, elle n'avait pas su jouir sagement de la liberté ; plusieurs factions hostiles s'étaient formées dans son sein, et l'une d'elles, dont Ghafil devint le chef, avait appelé à son aide le roi du Djebel Shomer afin de s'emparer de l'autorité suprême. Il était facile de prévoir que ce puissant allié, après avoir mis le pied sur le territoire de Djowf, ne se retirerait pas aussi facilement.

> Petits princes, videz vos débats entre vous.
> De recourir aux rois vous seriez de grands fous.

avait dit le bonhomme la Fontaine, et ce n'était pas la première fois que l'histoire donnait raison à sa modeste sagesse. Telal, habile guerrier et profond diplomate, profita des divisions qui déchiraient la ville pour s'en rendre maître; puis au lieu de nommer Ghafil gouverneur, comme celui-ci l'avait espéré, il choisit pour ce poste important un de ses favoris, appelé Hamoud. De là, l'hostilité du chef contre le nouveau gouvernement, ses intrigues secrètes, ses sourdes menées, dans lesquelles Palgrave se serait probablement trouvé compromis, s'il avait accepté l'hospitalité de son dangereux hôte.

Ghafil trouvait au reste peu d'appui parmi ses compatriotes eux-mêmes, car le Djowf, sous le sceptre de Telal, jouissait d'une paix et d'une prospérité qui lui étaient longtemps demeurées étrangères ; la richesse publique se développait, et les habitants, dont les mœurs jusqu'alors participaient un peu de celles des Bédouins, faisaient quelque progrès vers la civilisation. Cependant, ils étaient loin encore d'égaler la population des provinces centrales pour la valeur morale, l'aisance et la dignité des manières. Sous le vernis de culture qui les recouvrait, on retrouvait le nomade avec sa frivolité, son indifférence aux choses de l'esprit, parfois son brigandage. Palgrave en eut la preuve. Il s'était lié assez étroitement avec l'Arabe qui, on s'en souvient, avait si brusquement interpellé le guide dans le défilé de Djowf. Un jour, au milieu d'une conversation amicale :

« Savez-vous, dit le jeune homme à notre Européen, quel était le sujet de notre délibération quand nous vous avons rencontré ? Nous nous demandions s'il valait mieux vous faire bon accueil, et profiter ainsi du bénéfice de votre résidence parmi nous, ou bien s'il était préférable de vous tuer, et de nous emparer de vos bagages. »

Palgrave, on le voit, l'avait échappé belle, cependant il répondit avec calme :

« L'affaire pouvait tourner mal pour vous et pour vos amis ; la chose serait probablement venue aux oreilles du gouverneur, et il vous aurait dépouillés de votre butin.

— Bah ! répliqua le chef, nous lui aurions fermé la bouche avec un présent. »

En dépit de ce caractère sauvage, la générosité forme le trait distinctif des habitants de Djowf ; nulle part en Arabie l'étranger n'est mieux traité, plus cordialement accueilli, à moins toutefois qu'il ne soit tué avant d'être reçu comme hôte. Notre voyageur n'avait pas même besoin de cacher son titre de chrétien, car si les Arabes ont une aversion profonde pour les Européens, ils font généralement preuve d'une grande tolérance religieuse, « *El batin l'Illah* » (l'homme intérieur n'appartient qu'à Dieu) est une de leurs maximes les plus répandues et les mieux pratiquées. Les marchands de Damas étaient donc bienvenus partout, et les invitations pleuvaient sur eux. De fanatiques espions, appartenant à la secte Wahabite, essayèrent bien de dénoncer Palgrave au gouverneur comme *mufsidin* c'est-à-dire un révolutionnaire qu'il fallait au plus tôt chasser du pays ; Hamoud refusa de les croire, il répondit que de simples soupçons ne motivaient pas des mesures aussi sévères et que d'ailleurs les étrangers devaient prochainement être présentés à Telal « dont aucun mufsidin n'avait jamais pu mettre la clairvoyance en défaut. »

Quatre jours après son arrivée, Palgrave avait obtenu une au-

dience du gouverneur de Djowf. Une foule de serviteurs, armés d'épées et de fusils, remplissaient les antichambres du palais, vaste édifice mal construit dont le plan primitif disparaissait presque entièrement sous les agrandissements successifs qu'on lui avait fait subir. Hamoud attendait les étrangers dans son khawah. Il leur tendit gracieusement la main, les fit asseoir à ses côtés, leur promit la protection de Telal, et, par courtoisie, vanta beaucoup Damas et ses habitants. Palgrave lui offrit une livre de son meilleur café, que « Son Excellence » accepta sans se faire prier, l'assurant en retour de ses bons offices. « Je ne demande rien, dit le voyageur, si ce n'est qu'Allah vous accorde une longue vie. » La politesse arabe exigeait cette réponse, ce qui n'empêcha pas le prétendu médecin d'exprimer le désir d'avoir un sauf-conduit pour se rendre dans la capitale du Djebel Shomer. Avant de quitter le palais, Palgrave fut témoin d'une scène assez curieuse :

« Hamoud, rapporte-t-il, en vertu de ses pouvoirs judiciaires, tient chaque matin de longues audiences où il admet quiconque a des réclamations à faire valoir, des torts à redresser. Les procédés sommaires et la simplicité de ce tribunal m'amusèrent extrêmement. Une cour martiale serait, en comparaison, un système fort compliqué; mais, s'il arrive que le plaignant soit un Bédouin, on assiste à une véritable comédie.

« Le jour où nous fûmes reçus au palais, un nomade de la tribu de Maaz se présente devant Hamoud pour se plaindre du vol d'un chameau. Le gouverneur était assis à sa place ordinaire, c'est-à-dire auprès du foyer. A demi couché sur les coussins, il écoutait d'un air de recueillement profond les doléances du Bédouin qui, accroupi sur le sol et les jambes croisées, brandissait une large faucille dont il venait sans doute de se servir dans les champs. Agitant avec véhémence cet instrument gracieux, il s'efforçait d'attirer l'attention de son juge : « Hamoud, écoutez-moi bien ! » (En même temps il étendait sa faucille vers le gouverneur comme s'il avait eu l'intention de le pourfendre.) « Il m'a pris mon chameau ! Hamoud, que Dieu me protége ! Ce chameau est le mien, entendez-vous, *enfant;* Allah le sait, vous le savez bien aussi ! » (Et il faisait de nouveau son geste de faucheur.) Il continua de la sorte à gesticuler et à parler, tandis qu'Hamoud, impassible, ne remuait pas un doigt, ne laissait pas un muscle de son visage trahir sa pensée. Enfin, un des conseillers qui se tenaient auprès du gouverneur calma le Bédouin par ces mots : « Souviens-toi de Dieu, aie confiance, on ne te fera pas de tort. » Le juge appela les témoins dont les dépositions confirmèrent les paroles du plaignant ; puis il envoya deux de ses serviteurs à la recherche de l'accusé, et il termina en disant au Maazi : « Tout ira bien, *le*

père, ne craignez pas, on vous rendra ce qui vous appartient, » et, sans rien perdre de son flegme imperturbable, il lui fit signe de retourner à sa place. »

Malgré la généreuse hospitalité des Djowfites, Palgrave avait hâte de s'avancer vers les provinces de l'intérieur, dont il entendait vanter sans cesse l'importance et la civilisation. D'ailleurs, les innombrables intrigues qui se tramaient autour de lui, la licence des mœurs et des manières, « licence dont un Villiers ou un Wicherley auraient été honteux, » attristaient ses regards, révoltaient sa conscience de chrétien. Quelques familles cependant conservaient encore, au milieu de ce débordement du vice, un esprit de droiture, une régularité de conduite qui attiraient notre voyageur. Là il passait souvent des journées entières à écouter des poésies arabes, à s'entretenir de l'état du pays et de son avenir, à discuter des points de morale et de religion. Sur ces entrefaites, plusieurs chefs d'une tribu récemment soumise par Telal vinrent recevoir les instructions d'Hamoud, avant de partir pour Hayel, capitale du Djebel Shomer, où ils devaient prêter, entre les mains du roi, leur serment d'allégeance. C'était pour Palgrave une excellente occasion de continuer son voyage; il se joignit à cette caravane, et, le 18 juillet, il quittait Djowf, non sans avoir dû promettre à ses amis de revenir, non sans emporter, nouvel Ulysse, le cœur et les regrets de plus d'une brune Calypso. Sa qualité de riche marchand et d'habile docteur l'exposait en effet à mainte manœuvre matrimoniale, et dut provoquer des aventures assez piquantes auxquelles le discret narrateur se borne à faire une modeste allusion.

Palgrave, du reste, au rebours de bien des voyageurs, cherche peu à mettre en évidence sa propre personnalité; ce n'est pas sur lui qu'il veut concentrer l'intérêt du lecteur; il a un but plus élevé, celui de faire connaître les hommes et les événements, les mœurs et les institutions. A chaque page il s'oublie et s'arrête pour porter sur toute chose un jugement rapide et sûr. Voici comment il nous peint, à son départ de Djowf, l'état moral du pays : « Une civilisation naissante, luttant contre la barbarie qui l'enserre partout; une organisation élémentaire, mise à la place du chaos; un vernis de culte musulman, mêlé à quelque peu de fanatisme wahabite recouvrant un fonds de matérialisme et d'indifférence religieuse; l'amour du commerce et du travail succédant avec lenteur à des habitudes de rapine et de brigandage; beaucoup d'hospitalité, peu de bonne foi; une certaine politesse, nulle moralité, telle était la province de Djowf dans l'été de 1862. »

Les nouveaux compagnons de Palgrave étaient des Bédouins à demi sauvages, au costume déguenillé. Fort éblouis de la grandeur d'Ha-

moud, ils se troublaient à la seule pensée de paraître bientôt devant la terrible majesté de Telal; un si grand prince était à leurs yeux la personnification même de la Divinité, car l'esprit de ces pauvres nomades ne s'élève pas jusqu'à concevoir l'idée d'un Créateur invisible et immatériel. « Quel est votre Dieu? demandait un jour notre voyageur à un Bédouin du nord de l'Arabie. — C'était le chef Fadi, répondit cet homme, mais il est mort, et je ne sais pas qui maintenant est Dieu à sa place.

III

Les dangereux passages appelés par les Arabes *Nefoud* (*Filles du Grand-Désert*), s'étendent sur la plus grande partie de la route qui mène de Djowf à la capitale du Djebel Shomer. Ce sont des saillies, des bras, pourrait-on dire, de l'Océan arénacé qui couvre un tiers de l'Arabie, fait de fréquentes irruptions au milieu du fertile plateau central, et le coupe parfois presque entièrement. A peine Palgrave avait-il quitté Djowf, qu'il se trouva au milieu d'une immense plaine de sable rouge, couverte, aussi loin que le regard pouvait s'étendre, de monticules hauts de deux à trois pieds, qui courent parallèlement du nord au sud, et dont les versants obliques, les sommets arrondis sont profondément sillonnés par les furieuses tempêtes du désert. Le voyageur était comme emprisonné dans un abîme de sable; de chaque côté s'élevaient les murailles brûlantes des collines, et, s'il regardait devant lui, il n'apercevait qu'une vaste mer de feu, gonflée par le simoun qui soulevait ses vagues rougeâtres. Nul abri à espérer, nul repos à attendre au milieu des flots de lumière et de chaleur d'un interminable jour d'été; peu à manger, encore moins à boire, car l'eau tiède et trouble diminuait rapidement dans les outres, telles sont les souffrances qui attendent les caravanes dans la traversée du Nefoud. Les rayons du soleil, tombant à plomb sur les vêtements et les bagages, les pénétraient tellement, qu'ils exhalaient une odeur de brûlé, et qu'on pouvait à peine y poser la main. « Si ce supplice devait être éternel, ce serait l'enfer, » disait Palgrave.

Quarante-huit heures de cette marche pénible conduisirent les voyageurs en vue de deux pics de granit, qui élevaient leurs pyramides solitaires au milieu de la plaine. Ce sont les Alaam-es-Saad (signes d'espérance), ainsi nommées parce que celui qui les aperçoit a franchi la moitié de la distance comprise entre Djowf et Hayel. Le lendemain, en effet, le guide, indiquant à Palgrave un sommet bleuâ-

tre qui se dessinait sur le plan le plus reculé de l'horizon, lui dit : « Regardez bien, voici la montagne de Djobbah ; elle forme la limite la plus proche du Djebel Shomer. — Hélas ! y atteindrons-nous jamais? » pensa notre voyageur en considérant avec inquiétude l'outre vide qui pendait aux flancs de son chameau. Tous ses compagnons parurent être du même avis, et pressèrent silencieusement leurs montures.

Une partie de la journée se passa ainsi ; le désert immense et désolé continuait à étendre partout à leurs yeux ses vagues de sable rouge. Tout à coup Palgrave poussa un cri, tandis que son ami le Syrien ne pouvait retenir des larmes de joie ; il venaient d'apercevoir à quelques pas deux ou trois moineaux, indice certain du voisinage des terres habitées. Une longue route cependant leur restait encore à faire, et ce ne fut pas sans bien des privations et des souffrances qu'ils atteignirent enfin un petit village où leur guide avait sa famille, et où les attendaient un bon souper et une chaude réception.

A partir de cet endroit, la route d'Hayel, quoique fort difficile encore, présente moins de dangers ; le 28 juillet l'explorateur anglais arrivait devant cette ville, une des plus importantes de l'Arabie et jusqu'alors complétement inconnue.

La capitale du Djebel Shomer est entourée de fortifications imposantes; une haute tour de construction récente et de forme ovale frappe de loin les regards et annonce la demeure du roi. Les remparts de la ville, ses édifices, ses maisons entourées de riants jardins, resplendissaient sous les rayons de pourpre et d'or du soleil couchant. « C'était, dit Palgrave, un spectacle de paix et d'abondance, délicieux à contempler. »

Les voyageurs se dirigèrent vers le palais de Telal où ils devaient recevoir l'hospitalité. Ce monument, long au moins de quatre à cinq cents pieds, est solidement construit en pisé ; ses murailles, flanquées de tours et de bastions, sont d'une épaisseur énorme ; des magasins et de petits appartements séparés bordent la cour extérieure ; les premiers servent de dépôts pour les marchandises appartenant à l'État, les seconds sont destinés aux hôtes de Telal, car nul étranger ne doit résider dans l'intérieur du palais. Près du portail, assis sur une plate-forme de pierre, se tenaient plusieurs officiers vêtus de longues robes blanches et de manteaux noirs; les uns portaient l'épée à poignée d'argent, les autres un bâton, symbole de fonctions plus pacifiques et que Palgrave compare à celui des constables. L'un d'eux s'avança vers les étrangers : « La paix soit avec vous, mes frères, leur dit-il avec cette pureté d'accent et de langage qui caractérise les gens de cour, que désirez-vous dans notre ville ? Puisse Allah bénir vos entreprises ! — Nous souhaitons d'abord la protection du Dieu très-grand, répondirent les voyageurs, et ensuite celle

de Telal. » Là-dessus, le chambellan, avec un sourire plein de bienveillance, commença l'éloge de son maître et assura Palgrave qu'il n'aurait pas à se repentir d'être venu dans ses États.

Notre Européen se félicitait déjà de la bonne tournure que prenaient ses affaires, quand, à sa grande terreur, il aperçut au milieu du cercle de curieux qui l'entouraient, le visage trop connu d'un marchand de Damas, avec lequel il avait eu autrefois de fréquentes relations. Cette rencontre mettait à la fois en danger et la vie de notre voyageur et le succès de sa mission. Il résolut de payer d'audace pour se tirer de ce mauvais pas, et répondit par un froid salut, un regard étonné, aux bruyantes démonstrations de cet ami compromettant. Mais un malheur n'arrive jamais seul. En ce moment, un homme de haute taille, à l'aspect sinistre, écarta la foule en s'écriant : « Moi aussi j'ai vu cet étranger à Damas, c'est un Européen. » Palgrave ne connaissait pas le dénonciateur ; peut-être était-ce un des espions que le fanatique roi des Wahabites envoie de tous côtés. Cependant son témoignage, qui confirmait celui du marchand, rendait la situation fort grave, et le voyageur ne savait que répondre. Quand un troisième individu, s'avançant vers lui avec la familiarité d'une vieille connaissance : « Je le connais également, dit-il, je l'ai rencontré au Caire, où il possédait de grandes richesses et une magnifique maison. Il se nomme Abd-el-Salib, il est marié, a une fille admirablement belle... » Palgrave respira ; il pouvait maintenant répondre par un démenti formel. « Dieu vous guérisse de votre erreur, répliqua-t-il, jamais je n'ai habité le Caire et je n'ai pas de fille. » Puis se tournant vers son second accusateur : « Je ne me rappelle pas vous avoir jamais vu ; vous feriez mieux de retenir votre langue ; bien d'autres que moi ont la barbe rousse et les cheveux blonds. » Quant au marchand de Damas, ne sachant que faire, il continua de le regarder « d'un air d'étonnement stupide, comme s'il ne savait ce qu'il voulait dire. »

Le chambellan avait suivi attentivement cette scène, et la déconvenue du troisième témoin le fit sourire ; il en conclut que les deux autres ne méritaient pas plus de créance : « N'y faites pas attention, dit-il à l'étranger ; ce sont des menteurs, des bavards. Venez avec moi dans le khawah. » Palgrave, heureux d'échapper au péril, suivit son guide et se trouva bientôt dans une immense salle dont le toit était soutenu par six colonnes disposées en cercle. Parmi les courtisans rassemblés pour l'audience, il vit, curieux spectacle, qui montre jusqu'où va la douceur du caractère arabe, deux prisonniers d'État qu'on avait enchaînés par précaution, mais auxquels on permettait de venir se récréer dans le khawah royal.

Telal parut bientôt accompagné de ses deux conseillers Zamil et Abd-

el-Mahsin. Le monarque du Djebel Shomer paraissait âgé d'environ quarante ans ; son attitude sévère, ses yeux noirs et perçants, sa démarche grave et quelque peu hautaine imposaient le respect, en dépit de sa petite taille. Il portait une longue robe de cachemire pardessus laquelle était jeté un manteau en poil de chameau d'un tissu très-fin ; un turban brodé de soie et d'or couvrait sa tête et une riche épée pendait à sa ceinture. « Son regard, dit Palgrave, ne restait jamais en repos, j'en ai rarement vu qui rappelât mieux celui de l'aigle pour l'éclat et la pénétration. » Chacun s'était levé à l'approche de Telal ; le chambellan, suivi des deux voyageurs, se fraya un passage vers le roi, qu'il salua de la formule d'usage : « Que la paix t'accompagne, ô toi qui es le protégé de Dieu ! » Le prince fixa sur Palgrave son œil scrutateur, puis il échangea quelques paroles avec l'officier et tendit à l'Européen sa main ouverte, que celui-ci toucha de la sienne. A cela se bornait la simple cérémonie de la présentation. Telal, après une courte phrase de politesse, quitta le khawah et rentra dans ses appartements.

Il avait promis de donner le lendemain une audience privée aux étrangers qui devaient, en attendant, partager la large hospitalité du palais. Un abondant repas, composé de viande bouillie, d'oignons, de dattes, de pain sans levain, leur fut servi. Ils allèrent ensuite prendre le café dans le khawah et revinrent jouir en plein air d'une de ces belles soirées d'été si fraîches, si pures et si splendides dans les districts des montagnes.

Palgrave n'était pourtant pas sans inquiétude ; le soupçon planait déjà sur lui, comment déroberait-il son secret à la clairvoyance bien connue de Telal ? Ne ferait-il pas mieux de se confier à lui ? Mais ce parti pouvait avoir ses dangers, car il ne connaissait pas les dispositions du prince envers les Européens. Ce fut donc avec un esprit anxieux et irrésolu qu'il reçut le lendemain la visite d'Abd-el-Mahsin, ami et confident intime du roi, envoyé soi-disant pour annoncer l'heure de l'audience, mais en réalité pour sonder les voyageurs et connaître leurs desseins. Palgrave devina bientôt cette intention au travers de l'exquise courtoisie et des manières gracieuses de son visiteur, manières qui rappelaient, dit-il, « celles d'un marquis de l'ancien régime. » Il se tint sur ses gardes, parla brièvement de Damas, feignit une ignorance complète au sujet de l'Europe, et sut amener adroitement la conversation sur Telal et l'état politique du pays. Il apprit ainsi que le Djebel Shomer, gouverné au commencement de ce siècle par un prince vicieux et faible, nommé Beyt-Ali, était en proie aux factions, et voyait toutes ses tribus en guerre les unes contre les autres. Abd-Allah, le père de Telal, témoin des malheurs de la nation, résolut d'y mettre un terme en renversant le mo-

narque incapable. La fortune lui fut d'abord contraire ; obligé de fuir, blessé, dit-on, mortellement et sauvé par un miracle, car les Arabes mêlent toujours la légende à l'histoire, il chercha un refuge auprès de Feysul, roi des Wahabites, qui s'efforçait de reconquérir par les armes les provinces dont l'avait dépouillé l'invasion égyptienne. Abd-Allah mit au service de ce prince ses rares talents militaires et son énergique volonté. Il prit d'assaut Riad, capitale du Nejed, trancha de sa propre main la tête du chef ennemi, et jeta ce sanglant trophée au milieu de la foule qui, frappée de terreur, reconnut sans hésiter le nouveau souverain. Feysul, rétabli dans ses États, se montra reconnaissant ; en échange de la couronne qui lui avait été rendue, il nomma souverain du Djebel Shomer l'intrépide Abd-Allah qui, à la tête d'une armée wahabite, chassa Beyt-Ali et se mit à sa place. Sa vigueur rétablit l'ordre dans la province, mais il se fit craindre plutôt qu'aimer ; les habitants d'Hayel, attachés aux anciennes superstitions sabéennes, voyaient avec déplaisir sa sympathie pour Feysul et son zèle pour la foi mahométane. Telal, son fils, qui lui succéda vers 1844, sut mieux que lui s'attacher le cœur de ses sujets. Il détacha peu à peu sa cause de celle du roi des Wahabites, pour suivre une politique plus conforme aux vœux du Djebel Shomer, car en Arabie aussi bien qu'en Europe, les intérêts de deux pays voisins sont rarement d'accord, et l'on ne doit guère compter sur la reconnaissance des nations. En même temps, il étendait, par la voie des armes ou par celle de la diplomatie, les limites de ses États ; il assujetissait les Bédouins, soumettait le Djowf, ménageait habilement l'annexion de la province de Kazim qui, jusqu'alors, avait fait partie du Nejed. Les explications et les excuses qu'il crut devoir envoyer à Feysul, au sujet de cet événement, méritent d'être notées : « Le suffrage universel et unanime des habitants de Kazim s'était prononcé en sa faveur, disait-il, il s'était longtemps défendu, mais il avait dû céder à la volonté du peuple, » etc.

Le roi des Wahabites comprit qu'il ne pouvait sans imprudence rompre avec ce pouvoir déjà redoutable dont il avait été le fondateur. Il accepta le fait accompli, et demeura sourdement l'ennemi de Telal. A défaut de motif politique, son fanatisme religieux aurait d'ailleurs suffi pour l'animer contre le souverain du Djebel Shomer. Chef et apôtre d'une secte de puritains mahométans, il lui reproche de s'adonner à des plaisirs interdits, de fumer, de porter de la soie, et enfin de paraître trop rarement à la mosquée. Il lui impute même à crime sa clémence envers des coupables qui, d'après les traditions musulmanes, auraient dû être inexorablement mis à mort.

La prospérité croissante de Telal a excité aussi la jalousie de la Porte Ottomane. En vain l'habile et prudent prince fait retentir chaque ven-

dredi dans les prières publiques le nom du sultan avec son cortége de titres insignifiants et sonores, en vain il déclare tenir de lui toute son autorité, il ne peut espérer d'écarter longtemps encore le péril, et il songe à se ménager des alliés puissants. Il entretient avec l'Égypte et la Perse des relations étroites et fréquentes ; la première lui prêterait au besoin une assistance énergique, et il tire de ses rapports avec la seconde de grands avantages commerciaux. Voici le portrait que Palgrave nous trace de ce prince remarquable : « Telal possède toutes les qualités qui en Arabie assurent un bon gouvernement et attirent la popularité. Affable envers le peuple, froid et hautain avec l'aristocratie, courageux et habile à la guerre, protecteur du commerce en temps de paix, libéral à l'extrême et cependant soigneux de maintenir et d'augmenter les revenus de l'État, gardant d'une manière impénétrable le secret de ses desseins, mais ne manquant jamais à la foi jurée, sévère pour l'administration, mais ayant horreur de l'effusion du sang, il offre le type le plus accompli du prince arabe. J'ajouterai même que, parmi les monarques et les hommes d'État avec lesquels je me suis trouvé en rapport, il en est peu qui puissent lui être comparés. »

L'entrevue promise à notre voyageur devait suivre immédiatement l'audience dans laquelle Telal, environné de ses ministres et de ses gardes d'honneur, allait recevoir la soumission des chefs bédouins. Cet entretien, d'ailleurs, n'offrit rien de bien saillant. Le roi, par d'adroites questions, s'efforça de découvrir le motif réel qui amenait Palgrave dans ses États, car il pensait bien que l'amour de la médecine ne l'avait pas seul poussé à entreprendre un aussi périlleux voyage. Toutefois, comme les manières de l'étranger n'avaient rien de suspect, il remit à plus tard le soin d'éclaircir ce mystère.

Le prétendu docteur s'installa dans un quartier populeux de la ville ; sa porte, large ouverte, laissait apercevoir aux curieux les tapis disposés pour les recevoir, les balances, les mortiers, les fioles et les boîtes remplies de drogues qui entouraient « le grand médecin. » La chambre fut bientôt pleine d'Arabes, gens de ville, gens de cour, paysans et Bédouins. Telal lui-même avait envoyé ses deux fils sous la conduite d'Abd-el-Mahsin pour consulter l'homme de science, non qu'il crût les enfants malades, mais il voulait voir l'étranger à l'œuvre, et, jusqu'au moment où il aurait pénétré son secret, sauver les apparences devant le public. Un regard jeté sur les jeunes princes suffit à Palgrave pour s'assurer de la vérité ; néanmoins, avec toute la gravité convenable, il donna l'ordre à son compagnon, le jeune Syrien, de préparer, en guise de potion, une liqueur aussi agréable qu'inoffensive, mélangée de cannelle et de sucre. Un esclave reconduisit les enfants au palais, et Abd-el-Mahsin demeura près de notre voya-

geur, observant tout sans en avoir l'air, faisant à propos des réflexions fines et judicieuses, parlant tour à tour de religion, d'histoire, de poésie.

Cependant les consultations continuaient, et chacun semblait émerveillé du nouveau docteur. Il n'était pas effectivement difficile à Palgrave de surpasser en science les Esculapes du pays. L'islamisme a étendu sur la médecine son voile d'ignorance et d'immobilité ; attribuer à une plante des qualités nuisibles ou salutaires, c'est faire injure à la divinité, cause immédiate et universelle de toutes choses ; étudier l'anatomie est une impiété; on viole ainsi les droits de Munkar et de Nekir, les anges du tombeau. Palgrave pouvait donc, sans trop de scrupules, empiéter sur les priviléges des docteurs arabes ; il avait du reste la prudence de choisir ses clients et de ne soigner que ceux dont le mal nettement accusé promettait une guérison facile. Mais s'il distinguait sur les traits du patient les signes d'une mort prochaine, il se retirait en disant que les décrets d'Allah devaient s'accomplir ; ou bien, quand il s'agissait d'une affection grave, il mettait ses services à si haut prix que nul ne pouvait les accepter.

Une foule nombreuse se rendait chaque jour chez le médecin étranger ; souvent il avait besoin d'appeler sa patience à son aide, car riches ou pauvres, habitants des villes ou des campagnes, tous les Arabes sont convaincus que les remèdes doivent, comme des charmes magiques, opérer à l'heure même, et bien peu veulent se soumettre à la diète ou au repos. D'autres ne sont pas même capables d'indiquer le mal dont ils souffrent. Un exemple entre mille pourra donner l'idée de la manière dont les habitants comprennent l'art de guérir.

« Un robuste paysan du village de Mogah, raconte Palgrave, vint un jour me trouver. Je lui demande ce qui l'amène, curieux d'entendre sa réponse, tant sa stature herculéenne chassait l'idée de la maladie. « Je ne sais pas, docteur ; tout mon corps n'est que souf-
« france. » Cette phrase étant trop générale pour être exactement vraie, je poursuis mon interrogatoire : « Avez-vous mal à la tête ? —
« Non (je l'aurais deviné sans peine). — Au dos? — Non. — Aux
« bras? — Non. — Aux jambes, alors ? — Non. — Au corps? — Non
« plus. — Mais si vous ne souffrez ni de la tête, ni du corps, ni des
« bras, ni des jambes, pourquoi dites-vous que vous êtes un composé
« de douleurs? — Mon corps entier n'est que souffrance, » répète mon homme. Enfin, continuant l'enquête avec toute l'habileté dont j'étais capable, je finis par découvrir qu'il avait un rhumatisme chronique.
« Quelle a été la cause de votre maladie, lui demandai-je, certain
« d'avance de ce qu'il allait me répondre. — La cause, docteur, c'est
« Dieu. — Sans doute, tout vient de Dieu ; mais quelle en a été l'occa-
« sion particulière ? — Docteur, Dieu d'abord, et ensuite la viande de

« chameau que j'ai mangée quand j'avais froid. » Cette lucide explication ne me satisfaisant pas : « Il n'y a pas eu autre chose? ajoutai-je.
« — Peut-être bien ; j'ai bu du lait de chameau ; mais la cause de tout
« cela, c'est Dieu, je vous l'ai dit, docteur. »

Vint ensuite la question des honoraires. Les Arabes ont l'habitude de payer leurs médecins seulement quand ils sont guéris, clause qui paraîtrait, nous le craignons, peu avantageuse à la faculté de Paris ou de Londres. Le prix toutefois est convenu d'avance pour éviter les contestations. « Docteur, dit le paysan à Palgrave, si je guéris je vous donne un chameau ! — Un chameau. Et qu'en ferai-je? je n'en ai pas besoin. » — Le Mogah offre alors du beurre, des dattes, et ce n'est pas sans peine que notre voyageur obtient une rémunération un peu moins embarrassante.

Le prétendu médecin était depuis environ trois semaines à Hayel ; il jouissait de la faveur de Telal, de la confiance et de l'amitié de ses principaux ministres, Zamil et Abd-el-Mahsin. Il connaissait maintenant le caractère du roi, la situation politique du pays, ses tendances religieuses ; il pensa, nous dit-il, le moment venu de faire connaître au prince arabe son véritable caractère, et, pouvons-nous ajouter aussi, la nature de la mystérieuse mission dont Palgrave évite avec soin de parler, mais qui seule explique son entreprise, sa conduite, ses aventures même, comme nous le verrons plus tard.

Telal avait auprès de lui son conseiller Zamil quand il reçut cette importante communication, qui donna lieu à une conversation longue et animée entre les trois personnages. Il aurait été curieux sans doute d'assister à cet entretien, mais le prudent voyageur se borne à nous apprendre « que les remarques du roi étaient concises, judicieuses, qu'elles allaient toujours au fond des choses. » Telal insista sur la nécessité d'un secret absolu : « Si ce que nous discutons venait à être connu, dit-il, ni votre vie, ni peut-être la mienne, ne seraient en en sûreté. » Palgrave lui ayant alors parlé de bruits sinistres qui circulaient dans la ville au sujet de son voyage : « Vraiment, répliqua le prince avec dédain ; puis, croisant les bras sur sa poitrine et redressant fièrement la tête : « La ville, c'est moi ! ajouta le nouveau Louis XIV, ne craignez donc rien, nul de mes sujets n'osera vous nuire, mais il y en a d'autres dont je ne saurais répondre. »

Le roi faisait allusion aux espions wahabites envoyés par Feysul pour surveiller tous ses actes ; les réformateurs du Nejed avaient jusque dans Hayel, gagné à leur cause de fougueux sectaires qui faisaient à Telal une opposition religieuse et politique à la fois. Comme il arrive presque toujours, le chef de cette faction se trouvait sur les marches du trône ; c'était un ambitieux mécontent, un oncle du roi qui s'appelait Obeyd et que le peuple avait surnommé *le Loup*, à cause de son

caractère violent et cruel. Peu de jours après l'audience secrète accordée à Palgrave, il revint d'une campagne entreprise contre les Bédouins, car, tout en le comblant d'honneurs, Telal cherchait à l'éloigner le plus possible. Il lui confiait des expéditions parfois dangereuses dans les districts des montagnes, « non sans un secret espoir que son cher oncle y trouverait l'occasion d'échanger sa gloire terrestre contre la palme immortelle du martyre. »

Palgrave ignorait encore tous ces détails ; aussi, quand le lendemain de son retour, Obeyd se présenta chez le prétendu docteur, celui-ci ne put s'empêcher d'être favorablement prévenu par la tournure martiale, l'apparence de franchise et de bonne humeur du prince. Cependant, « le regard froid de ses grands yeux gris, » regard qui « contrastait si fortement avec le reste de sa personne, » aurait dû éveiller les soupçons de l'Européen. Obeyd mit tout en œuvre pour gagner la confiance de Palgrave, il l'attira dans son palais, et affecta envers lui une amitié expansive. Mais un jour il laissa tomber un instant son masque. Emporté par la passion, il oublia le ton conciliant qui lui était habituel, et, montrant son caractère véritable, il éclata en invectives furieuses contre les novateurs chrétiens qui voudraient altérer la pureté de l'Islam. Se tournant vers le voyageur avec une expression hideuse de rage et de haine : « Qui que vous soyez, sachez ceci : quand mon neveu, et avec lui l'Arabie entière, consentiraient à apostasier, il resterait encore un défenseur des vieilles croyances, ce serait moi ! » Il comprit aussitôt sa faute et s'efforça de la réparer, mais il était trop tard.

Cependant la situation de Telal devenait fort difficile ; observé par son oncle, il n'osait accorder à Palgrave une nouvelle entrevue. Heureusement une occasion se présenta bientôt de se débarrasser de cet incommode témoin. — La route suivie par les pèlerins de Médine était infestée de Bédouins pillards que le roi avait promis de punir ; il confia le commandement des troupes à son oncle qui ne pouvait refuser une mission aussi sainte. Toutefois, avant de partir, Obeyd voulut, dit-il, donner à son ami, le médecin de Damas, une dernière preuve de confiance et d'affection. Il lui remit une lettre scellée de trois sceaux à l'adresse d'Abd-Allah, fils de Feysul. « J'ai appris que vous alliez à Riad, ajouta-t-il, ma recommandation vous y fera bien recevoir. » Palgrave connaissait trop maintenant les ruses et la fourberie du fanatique sectaire pour se fier à ses paroles. Estimant qu'avec un tel ennemi, les scrupules étaient hors de saison, il rompit les sceaux et prit connaissance de la missive. Voici ce qu'elle renfermait : « Au nom du Dieu tout miséricordieux et tout bon, nous, Obeyd, nous te saluons, ô Abdallah, fils de Feysul. Nous te faisons savoir que les porteurs de la présente lettre se disent versés dans l'art de guérir (ici

le prince, au lieu du mot ordinaire usité en Arabie, en employait un à double sens qui signifiait moins la médecine que la magie, crime puni à Riad de la peine capitale). Nous prions Dieu de te préserver de tout danger et nous attendons avec impatience ta réponse. La paix soit avec toi ! » Il va sans dire que cette recommandation perfide, resta comme un curieux autographe, entre les mains de Palgrave, et servit à lui faire pressentir les embûches qui l'attendaient à Riad.

Avant de quitter Hayel, il devait obtenir une dernière audience de Telal, et apprendre sa résolution définitive au sujet des ouvertures qu'il lui avait faites. La réponse du roi fut pleine de sagesse et de bienveillance. « Vous ne me demanderez pas, leur dit-il, et je ne serais pas assez imprudent pour vous donner, dans l'état actuel des choses, une réponse positive et officielle à des communications comme les vôtres. Cependant, moi, Telal, je vous assure de mon concours et de ma ferme volonté. Avant qu'il soit longtemps, je l'espère, votre parole fera loi dans ce pays, et ce que vous désirez s'accomplira. » *Ce que vous désirez!* Voilà les termes vagues auxquels, par suite de son changement de croyance, nous dirions presque de nationalité, Palgrave est obligé de recourir. Rougissant aujourd'hui de son noble apostolat, il cherche à l'environner de mystère, et il ne faut rien moins que les brillantes qualités de son style et de son imagination pour faire pardonner ses continuelles réticences. Mais alors, fervent et convaincu, il tressaillit de joie à la pensée de l'avenir qui s'ouvrait devant l'Arabie devenue chrétienne. Il répondit au roi que son assurance comblait ses vœux les plus chers, et il le quitta plein d'espoir.

Le surlendemain, 8 septembre, il disait adieu à ses amis et prenait la route de Riad ; quel accueil l'attendait dans l'Hayel du puritanisme musulman? Telal avait laissé échapper quelques paroles de doute et d'inquiétude que l'Européen croyait alors peu fondées, mais dont il reconnut plus tard la justesse.

Nous ne suivrons pas notre voyageur dans la longue route qui sépare Hayel de la capitale de Nejed. Et pourtant que de descriptions saisissantes, que de faits historiques, que de portraits habilement tracés nous sommes obligés de laisser en chemin ! Cet observateur infatigable trouve partout à exercer sa pensée féconde ; ici, c'est le système d'administration de Telal, l'aide apportée par ce prince au développement de la vie politique dans les provinces de son royaume qui devient l'objet de ses justes éloges ; là, ce sont les malheurs et les dissensions de Kazim, la courageuse défense d'Oneyzeh qui lui fournissent des pages éloquentes ; plus loin, chez un chef de village wahabite, curieux mélange de courtoisie et de fanatisme, il nous fait assister à une intéressante scène de mœurs. Arabes nomades ou

habitants des villes, Syriens, Persans mêmes, car Palgrave accompagnait une troupe de pèlerins qui revenaient de Médine, exercent sa verve, tour à tour indulgente ou moqueuse.

Les Nefoud, ces bras de sable dont nous avons déjà parlé, coupent en plusieurs endroits le territoire des Wahabites ; la caravane dut aussi traverser la chaîne du Nejed, montagne qui forme le nœud central, le Caucase de l'Arabie, pour ainsi dire, et qui donne son nom aux provinces environnantes. Le plateau principal a une élévation d'environ 2,000 pieds ; il est sillonné par des vallées innombrables, les unes fort larges, les autres étroites et sinueuses, mais ayant toutes des bords extrêmement escarpés. C'est au milieu de ces excavations que se concentre la vie et la richesse du pays ; des jardins, des villages, des champs de culture, cachés à la vue du voyageur qui parcourt les sommets arides, apparaissent tout à coup à ses regards charmés quand une déchirure de terrain vient à élargir la perspective. On dirait que deux climats différents, l'un sauvage, désolé, l'autre riant et fertile, sont en lutte l'un contre l'autre ; des torrents impétueux descendent de la montagne, mais leur course est bornée; la plupart sont bientôt absorbés par le sol, aucun ne forme ces rivières et ces fleuves, dont la féconde imagination de quelques géographes a doté la carte de l'Arabie.

De toutes les villes que visita Palgrave, la plus remarquable, au moins sous le rapport des souvenirs historiques, est Horeymelah, patrie du célèbre Mohammed-abd-el-Wahab, le fondateur de la secte des Wahabites. Il ne sera peut-être pas sans intérêt, dans un moment où l'attention du public a été attirée sur Mahomet par l'ouvrage remarquable de M. Barthélemy Saint-Hilaire, de savoir ce qu'était devenue en Arabie, l'œuvre du prophète et quelles modifications les réformateurs lui ont fait subir. Palgrave, qui avait passé de longues années en Orient, qui avait étudié l'islamisme et pu juger de l'arbre par ses fruits, ne partage pas l'admiration du savant académicien pour l'auteur du Coran. Mahomet, selon lui, était sans doute un grand esprit, il voulait le bien de sa nation, et il l'aurait assuré peut-être, s'il s'était borné à un rôle purement politique. Mais le prophète gâta l'œuvre du législateur, et tous les peuples soumis à sa doctrine, après une éphémère prospérité, sont aujourd'hui tombés dans une profonde dégradation. M. Barthélemy Saint-Hilaire, il est vrai, cherche à isoler le mahométisme des tristes résultats qu'il a produits ; il le considère au point de vue philosophique et abstrait, vante l'excellence de ses principes et rejette volontiers sur les populations sémitiques la responsabilité des fautes et de l'abaissement moral qui les ont conduites à leur perte. Nous respectons assurément les opinions de l'éminent historien, nul plus

que nous n'admire son talent et son érudition, pourtant les voyageurs qui ont vu de près les peuples de l'Orient portent sur eux un jugement moins sévère ; ils nous les représentent comme une des races les mieux douées, les plus intelligentes, les plus religieuses. Pourquoi donc alors, si le Coran contient des éléments de vie et de fécondité, les nations qui l'ont pris pour règle y ont-elles trouvé la stérilité et la mort? Ne serait-ce pas parce que la notion première, d'où découlent toutes les autres, la notion de Dieu a été altérée et faussée ? Mais les Musulmans, dira-t-on, se font de la Divinité l'idée la plus haute et la plus pure. « Il n'y a de Dieu que Dieu, » cette simple phrase n'exprime-t-elle pas l'unité, la puissance, l'incompréhensible grandeur du maître de toutes choses? Écoutons à ce sujet l'admirable commentaire de Palgrave :

« Ces paroles : « Il n'y a d'autre Dieu que Dieu » ont un sens beaucoup plus étendu qu'on ne le croit généralement en Europe. Non-seulement elles nient d'une manière absolue et sans réserve toute pluralité de nature ou de personne dans l'Être suprême, non-seulement elles établissent l'unité de Celui qui n'a pas été créé et que rien ne pourra détruire ; mais, dans la langue arabe et pour les Arabes, ces mots impliquent que Dieu est aussi le seul agent, la seule force, la seule action qui existe, et que tous les êtres créés, matière ou esprit, instinct ou intelligence, sont purement passifs. Le seul pouvoir, le seul moteur de l'énergie, de l'action, c'est Dieu ; le reste, depuis l'archange jusqu'à l'atome de poussière, n'est qu'un instrument inerte. Cette maxime : « Il n'y a de Dieu que Dieu » est le résumé d'un système que, faute de terme plus convenable, j'appellerai volontiers le panthéisme de la force, puisque l'action se concentre dans un Dieu qui l'exerce seul et l'absorbe tout entière.

« Cet être incommensurable devant lequel les créatures sont confondues dans un même niveau d'inertie et de passivité, ce Dieu, un dans toute l'étendue de son action omnipotente et omniprésente, ne reconnaît d'autre règle, d'autre frein que sa seule et absolue volonté. Il ne communique rien à ses créatures, il n'en reçoit rien ; aucun être créé ne peut se prévaloir d'une distinction ou d'une prééminence sur son semblable, c'est l'égalité de la servitude et de l'abaissement. On devrait penser que ce terrible autocrate, cette puissance au-dessus de tout contrôle et de toute sympathie, est du moins exempte de passion. Il n'en est rien, jaloux de ses créatures, il éprouve une amère jouissance à leur faire sentir qu'elles sont ses esclaves, ses instruments, et des instruments méprisables ; à leur faire comprendre combien sa puissance est au-dessus de leur puissance, sa volonté au-dessus de leur volonté, son orgueil enfin, au-dessus de leur orgueil.

« Mais, dans sa hauteur inaccessible, n'ayant ni fils, ni compagnon, ni conseiller, il n'est pas moins stérile pour lui-même que pour tous les êtres, et sa propre stérilité, son égoïsme solitaire, sont la cause et la règle de son aveugle despotisme. . . . .

« Quand Dieu, selon la tradition, — j'allais dire le blasphème arabe, — résolut de créer l'espèce humaine, il prit dans ses mains le limon qui devait servir à former l'humanité, et dans lequel tout homme préexiste ; il le divisa en deux portions égales, jeta l'une dans l'enfer en disant : « Ceux-ci pour le feu éternel. » Puis, avec la même indifférence, il jeta l'autre dans le ciel, en ajoutant : « Ceux-ci pour le Paradis. »

« Tout commentaire serait superflu. Cette légende nous donne une juste idée de la prédestination, ou plutôt de la prédamnation, telle que l'admet et l'enseigne le Coran. Le paradis et l'enfer sont choses tout à fait indépendantes de l'amour ou de la haine de la Divinité, des mérites ou des démérites de la créature. »

Quel système de gouvernement, quelles institutions politiques peuvent reposer sur une telle base? « L'adorateur se modèle lui-même à l'image de ce qu'il adore, » dit un proverbe arabe confirmé par l'histoire. Ce monothéisme musulman, si différent du monothéisme chrétien, trouva d'abord dans les parcelles de vérité qu'il renfermait quelques éléments de force et de gloire ; mais le ver était à la racine de l'arbre, son action destructrice ne tarda pas à se faire jour. Aussi tandis que l'Occident trouvait dans une doctrine de vie, de progrès et d'expansion, la source de son immense développement intellectuel et moral, l'Orient se pétrifiait dans une croyance qui, plaçant le despotisme aveugle et égoïste au sommet de l'échelle des êtres, ne laisse à l'humanité ni liberté, ni encouragement au bien. Dans le christianisme, en effet, Dieu, modèle de l'homme, prototype des sociétés, a créé le monde par amour, il le gouverne par l'amour, sa force féconde respecte la faiblesse, il voit dans sa créature, non plus un esclave, mais un être intelligent et libre, un fils de son adoption, appelé à s'unir à lui dans sa mystérieuse et éternelle félicité. Le christianisme est vivant comme son Dieu, le Coran est froid et glacé comme le sien.

Ce n'est pas que le livre de Mahomet ne renferme de belles et touchantes sentences, des maximes morales et philosophiques admirables ; toutefois les principes que nous venons d'exposer en forment la clef de voûte ; une heureuse inconséquence, empêcha seule le prophète de suivre les déductions rigoureuses de son système. Plus tard, de nouvelles doctrines vinrent encore adoucir le dogme mahométan, elles trouvèrent créance surtout dans l'Arabie qui ne s'était jamais dépouillée d'un ferment de sabéisme, et dont le génie

répugnait d'ailleurs à l'égoïsme stérile de la foi musulmane. Tel était l'état des choses vers le milieu du siècle dernier quand Mohammed-abd-el-Wahab, frappé des altérations que l'islamisme avait subies, résolut de le ramener à sa pureté primitive. Le réformateur joignait une audace extrême, une intelligence peu commune à une force de volonté indomptable. Aussi poussa-t-il la sévérité de ses conclusions plus loin que Mahomet lui-même; le wahabisme, ce puritanisme musulman, comme l'appelle Palgrave, se distingue de la foi primitive par un surcroît de zèle fanatique et de despotisme inflexible. Revenu dans le Nejed après un séjour de six années à Damas, Mohammed réunit autour de lui de fervents prosélytes ; les prières, les ablutions longtemps oubliées revinrent en honneur, la route de la Mecque se couvrit de pieux pèlerins. Mais les fougueuses prédications du sectaire avaient soulevé contre lui des ennemis puissants ; la fermentation religieuse menaçait d'amener la guerre civile, le gouverneur de la province donna l'ordre à Mohammed de quitter le pays. Celui-ci avait le cœur trop plein de ses projets pour les abandonner : il alla demander asile à un chef voisin nommé Saoud, qui devint bientôt son disciple le plus enthousiaste. « Jurez-moi, lui dit un jour le réformateur, que la cause de Dieu deviendra votre cause, l'épée de l'islam votre épée, et je vous donne ma parole que vous deviendrez le seul monarque du Nejed, le premier potentat de l'Arabie. »

L'ambition stimulant son zèle religieux, Saoud se fit l'apôtre de la doctrine wahabite. Au nom de Dieu et de l'islam, il attaqua tour à tour les chefs qu'il qualifiait d'infidèles, et nouveau Mahomet obligea les populations de choisir entre le Coran et l'épée. Tout le pays compris depuis la Mecque jusqu'au golfe Persique, reconnut son empire; quand il mourut après cinquante ans de règne, il avait fondé une puissante dynastie et il laissait un nom craint et respecté dans la Péninsule entière.

Une faible distance sépare Horeymelah de la capitale du Nejed; Palgrave traversa de riches plantations, des champs fertiles, visita les ruines mélancoliques de Dereyah, ville autrefois populeuse et prospère qui fut dévastée par les guerres religieuses. Il eut ensuite à franchir une plaine aride couverte de monticules qui bornaient l'horizon ; arrivé enfin sur le sommet d'une de ces petites collines, il put contempler d'un cœur ému Riad, « le but principal de son long voyage, le cœur même de l'Arabie centrale » où l'attendaient des aventures et des périls qu'il était loin de prévoir.

ÉMILE JONVEAUX.

La suite prochainement.

HISTOIRE DE FRANCE

PAR M. TROGNON[1]

Nos lecteurs ont certainement oublié les pages que j'ai consacrées dans ce recueil à l'excellent livre qui est maintenant sous mes yeux; mais ils n'ont pas oublié le livre lui-même. Ils ont mieux fait que de l'apprécier par mon faible intermédiaire; ils l'ont lu et ils l'ont fait lire; car ce livre est bien de ceux dans lesquels la jeunesse peut apprendre et l'âge mûr se rappeler. Le jugement de l'Académie française est venu depuis, je ne dirai pas dicter, mais confirmer le leur, et cette sorte de primauté historique qui a été instituée par M. Gobert a été très-justement décernée au savant et chrétien travail de M. Trognon.

Aujourd'hui cette œuvre est complète. M. Trognon qui avait conduit son récit jusqu'à la paix de Nimègue et à l'apogée de la grandeur de Louis XIV, le reprend à cette époque et le conduit jusqu'à la date fatale et solennelle de la réunion des états généraux, le 5 mai 1789.

Il s'arrête là et ne poussera pas plus loin son travail. On a beau dire; ce qui suit est une autre histoire.

Sans doute, les mêmes passions, les mêmes intérêts, les mêmes agitations, les mêmes questions, les mêmes doctrines, se retrouvent et avant 1789 et depuis. Au fond, quelque ancienne et quelque étrangère que soit l'histoire que nous écrivons ou que nous lisons, nous ne sommes jamais ni des lecteurs ni des écrivains parfaitement désin-

[1] Tome V[e] et dernier. — Paris, Hachette.

téressés. Je ne dis pas l'impartialité, mais la neutralité n'est pas de ce monde. Les questions qui nous agitent sont éternelles; nous les retrouvons aux premiers temps du genre humain et elles dureront jusqu'aux derniers. La politique est l'histoire d'aujourd'hui comme l'histoire est la politique d'autrefois.

Mais cependant, M. Trognon le dit avec raison, « l'événement qui a commencé en 1789, n'est pas encore achevé. » La question, l'éternelle question du genre humain, a été posée alors sous une forme, ou pour mieux dire, avec une prétention nouvelle. Il y a là ou un procès à vider ou une œuvre à terminer. Lorsque 1789 en sera à son jubilé séculaire, que fera et que sera le genre humain?

D'ailleurs, cette période de plus d'un siècle qui sépare l'apogée de la royauté sous Louis XIV, de sa chute sous Louis XVI, peut suffire à de bien longues études. Dans aucune autre partie de son travail, la tâche de M. Trognon n'était ni plus importante ni plus difficile. Les événements sont si près de nous, et cependant nous sont en général si mal connus! les documents sont si nombreux, si divers et souvent si contradictoires! Bien des fois, lorsqu'on veut écrire l'histoire, on se tire d'affaire, en ne lisant pas tout, et on résume d'autant plus facilement que l'on sait moins. Ayant tout lu et sachant tout, la tâche de M. Trognon n'en était que plus difficile.

Quant à nous, qui sommes bien loin et d'avoir tout lu et de tout savoir, et qui serions heureux de garder dans notre souvenir tout ce que M. Trognon vient de nous apprendre, c'est son livre à la main que nous allons parcourir la route qu'il a parcourue, et analyser le livre en jetant un coup d'œil sur les événements.

Ab Jove principium. Commençons avec M. Trognon par Louis XIV et par Louis XIV dans tout l'éclat de sa grandeur. Du reste, la grandeur de ce prince, sa grandeur sérieuse est incontestable. C'est Louis XIV qui nous a faits ce que nous sommes. Malgré 1789, malgré les haines révolutionnaires et les passions irréligieuses, nous sommes toujours le peuple de Louis XIV, bien que nous soyons par moments le peuple de la Fronde : nous sommes, hélas ! ce peuple qui aime à être gouverné, à être gouverné avec éclat, avec splendeur, plutôt qu'avec simplicité et avec sagesse ; ce peuple courtisan et soldat plus que citoyen ; ce peuple qui aime presque toujours la licence, rarement la liberté ; qui pratique la révolte quand il ne pratique pas la servilité ; qui fronde ou qui adore, mais qui ne discute guère. C'est là notre tort et notre malheur. Nous n'étions pas tels du temps de Henri IV, pour ne pas remonter plus haut ; et cette longue et persévérante lutte de la nation française contre le protestantisme pendant trente ans, arrivant à grand'peine à s'apaiser sous la main douce, prudente, adroite, modérée du Béarnais, et à accepter la

paix non sans les honneurs et les profits de la guerre, ne ressemble guère aux étourderies de la Fronde, à la fascination de 1789, à la tyrannie si universellement subie en 1793, aux révolutions soudainement faites de 1830 et de 1848, l'une si complétement effacée aujourd'hui, l'autre regrettée dès le lendemain. Oui, Louis XIV nous a faits ce que nous sommes; il a commencé même à nous faire démocrates, car il a abaissé la noblesse; et il nous a faits paperassiers, car la centralisation a commencé avec Richelieu, la monarchie bureaucratique sous Louvois.

Louis XIV a eu un autre mérite, que son successeur immédiat nous a fait apprécier. Il a été un roi sérieux. Il a poussé jusqu'à l'excès et jusqu'à un excès coupable, le culte de sa personne; mais il faut se rappeler que sa personne était la personne du roi, et que ce qu'il respectait et faisait respecter en lui c'était la royauté. Il était l'homme d'un principe, et ce principe, il se l'imposait sérieusement à lui-même. Il y voyait un devoir comme il y voyait un droit; une mission à accomplir autant et plus qu'une satisfaction et une gloire. Il s'est pris au sérieux et il faut lui en savoir gré; tandis que la royauté qui était pour Louis XIV un principe, il faut même dire en le blâmant, une religion, pour Louis XV n'a été qu'une forme. L'un avait trôné; l'autre exploitait. L'un avait vu dans la royauté le devoir d'être grand; l'autre y voyait le pouvoir de jouir. Ils sont morts, peu regrettés tous deux, tant s'en faut; mais le premier laissant encore la royauté puissante, le second la laissant presque impossible.

Aussi ne suis-je pas tout à fait de l'avis de M. Trognon, quand il fait remonter jusqu'à Louis XIV la responsabilité de la révolution française. On pourrait sans doute en un certain sens la faire remonter plus haut encore; et, les causes s'enchaînant les unes les autres, on arriverait à dire, ce qui au fond est parfaitement vrai, qu'Adam est le premier coupable de la révolution de 1789. Mais pour parler sérieusement, s'il y avait un coupable en ce genre, si la constitution de l'ancienne monarchie est responsable de sa perte, n'oublions pas que l'auteur véritable de cette constitution ne serait pas Louis XIV, mais Richelieu; car Richelieu a fait l'ancienne monarchie et Louis XIV l'a inaugurée. Mais après tout, les institutions humaines sont-elles éternelles? Etait-il possible d'instituer au milieu du dix-septième siècle un ordre politique qui durât jusque dans le dix-neuvième? L'histoire ne nous enseigne pas cela; elle laisse la tribune révolutionnaire parler de *constitutions impérissables*, et de *républiques indivisibles*. Les œuvres des hommes, même les plus durables, vivent un peu plus qu'eux, pas beaucoup plus.

Non, s'il y a un coupable ici, et s'il faut préciser cette question de responsabilité, bien vaine du reste et bien insaisissable, le coupable

n'est pas celui qui a fait la royauté trop grande ; c'est celui qui l'a avilie. Ce prestige de la royauté n'a été jamais aussi grand, qu'il l'a été autour de Louis XV à son début. Enfant, innocent des fautes du passé; succédant à un glorieux vieillard auquel on imputait injustement les souffrances de la nation ; ayant auprès de lui un prince bien coupable et que cependant on trouvait moyen de calomnier, un ministre honni non sans raison, mais lui-même aussi calomnié ; par suite se trouvant aimé et honoré d'autant plus que ceux qui l'entouraient rencontraient plus de défiance et de mépris ; se trouvant aimé davantage encore pour les périls imaginaires auxquels on voulait le croire exposé ; ayant ainsi autour de son jeune et beau visage la multiple auréole de l'enfance, de l'innocence, de l'espérance, du danger, de la royauté et d'une royauté devenue presque divine : l'enfant roi a trouvé dans l'âme de la France une tendresse et une prédilection presque maternelle qui s'est longtemps et persévéramment attachée à lui. Les scandales et les faiblesses politiques de la régence n'ont servi qu'à le faire aimer davantage. Le gouvernement plus scandaleux encore et politiquement plus incapable de M. le Duc n'a pas ébranlé la confiance que la France voulait avoir en ce roi majeur, mais toujours enfant. Le ministère paternel, et sans contredit le meilleur de tout ce règne, qu'a exercé le cardinal de Fleury, ce ministère d'un vieillard et d'un honnête homme qui ne prétendait pas, comme il le disait lui-même, *être historique*, mais qui prétendait être digne, paisible, probe, régulier ; cette ère de prospérité et de paix a été volontiers mise au compte du roi sans qu'on se demandât ce que faisait le roi, et pourquoi, arrivé à la maturité de l'âge, pendant que son vieux précepteur gouvernait, il trônait si indolemment. Même après que la politique du cardinal eût commencé à faiblir et que la triste et injuste guerre de la succession d'Autriche eût troublé la nation, la nation ne put pas encore se décider à juger sévèrement pour sa longue indolence et pour les scandales déjà multipliés de sa vie privée, le roi qu'elle avait tant aimé. La religion de la royauté, créée par Louis XIV, n'avait jamais été aussi fervente et aussi persévérante sous lui qu'elle le fut au profit de son arrière-petit-fils. Les contemporains témoignent de ce sentiment presque incompréhensible de nos jours. Ce ne sont pas des mystiques, tant s'en faut, ni des âmes exaltées que le marquis d'Argenson et l'avocat Barbier dont nous avons jour par jour les curieux souvenirs. L'un, ambitieux et pédant, infatué de lui-même autant qu'il est désabusé de tout le reste du genre humain, cynique dans ses idées et dans son langage, écrivant avec toute l'amertume d'une capacité méconnue et d'une ambition en disgrâce. L'autre, arrivé de bonne heure, par le spectacle des tristes querelles du jansénisme, au complet scepticisme religieux

et à une indifférence morale assez grande. Et cependant ces deux hommes, s'ils ont une religion, ont encore celle de la royauté ; ils veulent croire à leur prince ; ils bataillent contre leur raison et contre leur bon sens pour s'expliquer comment le roi, majeur depuis plus de vingt ans, ne gouverne pas encore par lui-même ; ils veulent supposer qu'il y a chez lui des vues profondes cachées sous une feinte indolence, et un grand amour du bien public déguisé sous les dehors d'une volontaire, mais apparente indifférence. Ils attendent, d'un jour, d'un moment à l'autre, l'instant où Louis XV se révélera. Argenson surtout, ambitieux comme il l'est, se réveille chaque matin, avec la pensée qu'il va être le Sully de ce Henri IV tout à coup manifesté. Avec un mélange bien caractérisque de cynisme moral et de foi politique, il attend des plus vils instruments, des maîtresses du roi et de ses valets de chambre, l'éclosion de ce génie et la métamorphose de cette chrysalide ; la favorite régnante lui semble prête à devenir une Agnès Sorel.

Oui, la France a longtemps attendu Louis XV et l'a attendu en vain. Et c'est après vingt-huit ans de règne, sans qu'il y eût encore à lui faire gloire d'un seul acte de dévouement royal, si ce n'est de sa récente présence au milieu des armées, que cette maladie de Metz dont on voulait ignorer la cause, provoqua chez les peuples une de ces manifestations nationales de supplications et de prières, qui sont si rares, mais auxquelles le ciel ne résiste pas. Par malheur, cet élan de la tendresse du pays pour son roi fut le dernier, et Louis XV, surnommé en 1743 le bien-aimé, disait en 1752 : « Je ne suis plus le bien-aimé, mais le bien haï. » Dans cet intervalle que s'était-il passé? Rien, si ce n'est que l'indolence du prince, le scandale de sa vie privée ou plutôt de sa vie publique, le gouvernement des favoris et des favorites, dont on avait espéré la fin après cette solennelle entrevue de Metz avec Dieu et avec la mort, n'avaient fait que se maintenir et s'accroître.

C'est alors que commence, à vrai dire, le dix-huitième siècle. M. Cousin l'a très-bien observé quelque part : politiquement, religieusement, philosophiquement, le dix-huitième siècle ne commence qu'en 1748. Pendant les années précédentes, la foi politique inspirée par Louis XIV et la foi religieuse transmise par tant de générations de fidèles s'appuyaient, ne s'appuyaient que trop l'une sur l'autre. La première était seulement ébranlée, la seconde commençait à faiblir. Il ne faut pas sans doute attacher trop d'importance à ces pressentiments de la révolution que l'on peut faire remonter à Fénelon et même avant lui. A prédire la mort d'un homme, malade ou non, on est sûr de ne pas se tromper : à prédire une révolution à un peuple malade ou non (et quand est-ce que les peuples ne sont pas malades?) on a toujours

bien des chances de ne pas se tromper. Mais, dès le milieu du dix-huitième siècle, on a pu prévoir et on a prévu la catastrophe, en lui assignant ses causes, sinon son caractère. Argenson que je citais tout à l'heure, en parle sans cesse, et il est un endroit où il nous montre assez naïvement comment dès 1752 l'idée d'une révolution était déjà populaire : « On m'a conté, dit-il, qu'un moine, s'asseyant sur un banc du Luxembourg, avait entendu des discoureurs qui disaient au sujet des affaires du temps et des querelles de la Constitution : *Oui, il est à propos que le Ministère pousse le clergé*. Sur quoi, le religieux de défendre modestement son ordre. Mais les discoureurs après l'avoir laissé parler, lui avaient dit : Mon père, nous savons vos raisons, nous n'en parlions pas dans ce sens-là, mais en ce sens que les violences du gouvernement contre le clergé *hâteraient la révolution.* » Et il ajoute : « Il est beaucoup question, dans l'esprit des peuples, de cette prochaine révolution dans le gouvernement. » Comment en eût-il été autrement ? La foi s'en allait et madame de Pompadour régnait.

Le règne de cette femme a été certainement un des grands malheurs de la France, et du temps de son influence on peut faire dater la corruption de l'esprit public. Il y eut alors une scandaleuse alliance entre l'austérité janséniste du parlement et le dépit insolent de cette courtisane. Je ne parle pas seulement ici de la suppression des jésuites ; je parle des dix ou douze ans de querelles anti-ecclésiastiques qui l'ont précédée. Comment les disciples rigoristes d'Arnaud et de Quesnel ne rougissaient-ils pas d'une telle auxiliaire ? Et quelle n'aurait pas dû être leur honte lorsqu'après une de ces apparences de brouille et un de ces renouvellements de faveur qui faisaient les conversations de la Cour, on disait : « C'est à ce renouvellement de faveur (de la marquise), qu'on assure les affaires du Parlement avoir repris depuis peu beaucoup d'avantages sur celles de la prélature ? (Argenson.) Les parlements étaient déjà bien inconséquents et bien faibles à l'époque où, sans trop de peine, le gouvernement décrié du Régent, le gouvernement sénile du cardinal de Fleury venaient à bout de leur résistance. Mais, au temps de madame de Pompadour, où l'avilissement de la royauté leur donnait plus de force, leur inconséquence est plus choquante encore : catholiques et méprisant une bulle du pape ; royalistes et méprisant la volonté du roi sous toutes ses formes ; chrétiens et prétendant contraindre par exploit d'huissier Notre-Seigneur Jésus-Christ à descendre dans une conscience rebelle ; annulant en vertu de leur pouvoir judiciaire la canonisation d'un saint et faisant la police du ciel ! « Il ne se passa peut-être pas une semaine dans l'année 1755 dans laquelle des arrêts ne fussent rendus pour forcer l'administration des sacrements. Rien n'était plus commun, dit Voltaire, » dans un de ces fréquents accès de bon sens, « que de communier

par arrêt du Parlement ! On a reproché à Louis XIV, dit encore M. Trognon, sa rigueur contre les anti-constitutionnaires et les calvinistes ;... mais on passe sous silence les sentences portées continuellement pendant dix années contre une foule de prêtres, curés, etc... condamnés aux galères et au bannissement perpétuel, avec confiscation de leurs biens et effigiés par la main du bourreau ; on ne dit rien de ce qu'il y a eu de violent et d'inique dans ces procédés sommaires, ces jugements *ab irato*, satisfaction accordée aux haines jansénistes et prélude de l'expulsion des jésuites. La justice de l'histoire n'a pas deux poids et deux mesures. Elle casse les arrêts, quels qu'ils soient, rendus par l'esprit de parti. » (P. 410, 411.)

A partir du règne de cette femme, il y eut donc et une diminution du christianisme, avec lequel diminuait tout ce qui est vertu, sagesse, raison, vérité (*deminutæ sunt veritates a filiis hominum*) et par suite une extinction à peu près complète de cette foi royale, implantée par Louis XIV et changée par son successeur en mépris. La France, longtemps si respectueuse et si confiante envers son roi, la France prit d'autres allures. La France s'égara. Ce n'est pas à dire qu'au milieu de cette merveilleuse activité intellectuelle dans laquelle le dix-huitième siècle vécut, bien des idées équitables, vraies, généreuses, chrétiennes par leurs racines, ne l'aient passionnée. Mais, malheureusement, la base manquait. On voulait refaire le monde sans avoir un un point d'appui. On voulait inaugurer le règne de la justice, sans penser que, même selon la fiction païenne, c'était des cieux où elle s'était retirée qu'Astrée pouvait redescendre. On voulait de l'égalité, de la liberté, de la fraternité, ces trois grandes et nobles choses, sans comprendre que ce ne sont autre chose que des sentiments chrétiens, et sans vouloir les accepter comme une partie de la justice et de la charité chrétiennes. On voulait le bien sans le principe du bien. On voulait réformer l'humanité avec les seules forces de l'humanité. « Nulle foi en Dieu et une foi immense dans l'humanité, » c'est le mot très-juste de M. Trognon.

On marchait donc vers une révolution, et on y marchait, travaillant bien plus à la rendre inévitable, qu'à la faire praticable et bienfaisante. La France des derniers jours me fait l'effet d'un jeune homme, mal élevé et superficiellement instruit, plein de réminiscences de toutes choses et n'en sachant bien aucune, aspirant à tout à la fois et ne se demandant pas par où il va commencer, voulant ardemment sans bien connaître ce qu'il veut, professant la vertu mais une vertu générale et vague qui ne s'impose pas autrement à la vie pratique. Dès la guerre de 1757, on put voir ce que sous de telles influences devenaient les vertus nationales, le patriotisme lui-même, la plus humaine de toutes les vertus. On eut alors cet étrange phéno-

mène, d'une nation en lutte avec l'Europe, engagée légèrement dans une guerre funeste et dans une guerre conduite avec une déplorable légèreté, n'y recueillant que des désastres et des affronts, et néanmoins n'y pensant pas le moins du monde; mille fois plus occupée d'un malheureux curé que la Cour bien timidement essayait de protéger contre la violence janséniste du Parlement, et s'indignant à ce sujet du despotisme de la Cour; mais en face du despotisme qui avait lancé la nation sur les champs de bataille et qui la dirigeait si mal, ne s'indignant ni ne se préoccupant; ne songeant aux événements militaires que pour applaudir aux exploits du grand Frédéric notre ennemi et rire des quolibets cyniques de Voltaire sur les Français battus à Rosbach; n'ayant en un mot ni colère ni sympathie; distraite, purement distraite; emportée ailleurs par cette fougue d'idées qui ouvrait devant elle le domaine indéfini et nullement jalonné par des études tant soit peu sérieuses, de la philosophie, de la morale, de la philanthropie, de la politique : et lorsque ces sept années de guerre furent finies, acceptant cette paix de Paris « la plus humiliante que la France ait signée depuis celle de Bretigny » (M. de Sismondi); l'acceptant sans regret et sans murmure; s'inquiétant peu de livrer aux Anglais les plages glacées du Canada parce que cette perte lui semblait bien compensée par les horizons sans fin que l'avenir déployait aux yeux de son intelligence affolée. Seize ans auparavant, la paix d'Aix-la-Chapelle avait blessé le patriotisme de la nation, non parce qu'elle exigeait des sacrifices, mais parce qu'elle ne couronnait pas par des avantages assez brillants les succès militaires de la France. Telle avait été, de 1748 à 1763, la décadence de l'esprit public.

Aussi, et ce fut notre malheur, lorsque un peu plus tard, la vie publique recommença pour notre nation (et pour moi la vie publique a commencé dès 1764, ou peu après, le jour où y il a eu une opinion publique, proclamée, redoutée); la nation se trouva y être moins préparée que jamais. La science ne lui faisait pas défaut; la promptitude de l'intelligence, l'ardeur de l'enthousiasme encore moins; mais notre nation ne se savait pas elle-même, elle n'avait pas conscience de son être. C'était l'école d'Athènes avec ses diversités infinies et ses curiosités infinies; ce n'était pas le Parlement de Londres ni le congrès de Washington. L'amour du bien était chez elle, mais sans ce sérieux, cette netteté, cette fermeté que la conscience chrétienne lui eut inspirés. L'amour du bien était chez elle, à l'état de phrase sincère, mais de phrase; on ne l'approfondissait pas.

Alors se déroule cette dernière et si instructive période de l'ancienne monarchie française. On croit rêver en la lisant. Cette nation, initiée pour la première fois à ce qui s'appela dès lors opposition, en use avec l'effervescence d'un novice. Elle a l'ardeur des réformes, le zèle

d'un Colomb pour la découverte d'un monde nouveau, l'enthousiasme de tout ce qui peut s'appeler justice, égalité, liberté, progrès, mais d'une justice si philosophique, d'une égalité si absolue, d'une liberté si vaste, d'un progrès si indéfini, que, la part quelconque que le pouvoir veut lui faire, elle la rejette comme insuffisante, ou plutôt elle la rejette parce qu'elle lui vient du pouvoir. Soyez de l'opposition pour les réformes ou contre les réformes ; mais soyez de l'opposition et vous serez applaudi! Turgot est, certes, un réformateur et un réformateur des plus honnêtes et des plus sérieux ; l'opinion siffle Turgot et force le roi à le renvoyer. Les parlements, grands magistrats, mais pauvres politiques, tout en parlant la langue de leur époque, humanité, liberté, réforme, tout en se disant amis des réformes en général, sont dans le détail ennemis de toutes les réformes : et les parlements sont populaires. Turgot leur propose l'abolition des maîtrises et des jurandes; ils la repoussent et ils sont applaudis. Après eux viennent les notables, et les notables, tout en parlant eux aussi le langage vague et philosophique de leur temps, écartent la seule réforme capitale et sérieuse, celle de l'impôt ; à titre d'opposant au pouvoir, les notables sont applaudis. Siffler le pouvoir, chansonner le pouvoir, causer de çà et de là contre le pouvoir, on l'avait toujours fait, surtout sous Louis XV. Mais raisonner gravement, carrément, officiellement, solennellement, quoiqu'au fond pas très-sérieusement, contre le pouvoir ; transporter toute la cour à Chanteloup, pour y féliciter M. de Choiseul disgracié, ou se faire accorder par le roi la représentation du *Mariage de Figaro* pour y railler au nom de toute la cour et de toute la ville, le roi, les grands, le pouvoir, tout; se constituer *opinion publique* (mot nouveau plutôt que chose nouvelle) et opinion qui ne se fût pas sentie être, si elle n'eût attaqué : c'étaient là des plaisirs nouveaux sur lesquels on se jetait aveuglément et qu'à toute occasion, à tout prix, à tout risque, à tout moment, il fallait se donner. Notre nation avait la tête perdue.

Et c'était ce jour-là qu'un roi timide, défiant de lui-même, faiblement conseillé la plupart du temps, prenait pour consulter la nation. Un roi qui n'osait pas et ne savait pas bien ce qu'il voulait, consultait une nation qui osait tout et ne savait nullement ce qu'elle voulait. Avec son caractère honnête, confiant en autrui moins encore que défiant de lui-même, Louis XVI commença son règne en rendant au pays les parlements, cette *remora*, non-seulement de tout gouvernement, mais de tout progrès, cet éternel et stérile opposant qui, depuis trente ans au moins, ne parlait des finances que pour en arrêter le rétablissement et ne parlait liberté que pour la restreindre. Après les parlements, et les parlements lui ayant peut-être dit ce que la nation ne voulait pas, mais ne lui ayant certes pas dit ce qu'elle voulait, il

appelait les notables et demandait aux notables de l'instruire. Les notables ne lui répondaient que par des phrases, repoussaient ou ajournaient les réformes et faisaient faire à la monarchie un pas de plus vers l'abîme. Désespéré de ne rien apprendre des notables et cédant à cette clameur publique née du quolibet d'un conseiller aux enquêtes, qui, pour demander quelque chose, demandait les états généraux, il appelait les états généraux, et les états généraux le précipitaient dans l'abîme.

Il est évident que la France, toujours monarchique par le fond de sa nature, n'aurait pu être sauvée que par un roi capable de savoir, de vouloir, d'oser, par un roi qui proclamât lui-même les réformes que la nation lui demandait sans les définir, et maintînt par son autorité ce qu'il aurait établi par sa sagesse. Était-ce possible? était-ce possible surtout avec l'âme, l'esprit, le caractère de Louis XVI? Car c'est sur ces données que Louis XVI doit être jugé. Le jugement de l'histoire devrait, comme le jugement de Dieu, ne demander à chaque homme que ce qu'il peut donner. L'histoire tiendrait compte, si elle était assez éclairée pour cela, de la mesure de puissance intellectuelle et morale que chaque homme a reçue du ciel à sa naissance.

Et, en tout, Dieu nous garde d'ajouter nos mépris et une certaine dérision compatissante aux critiques qui s'élèvent trop souvent contre ce digne prince, si généreux, si désintéressé de toute passion personnelle, si honnêtement, si naïvement épris de l'amour du bien! Il n'eut d'autre tort (si c'est là un tort) que de se trouver inégal à une situation qui dépassait presque les forces humaines. Il prit trop au sérieux et trop au pied de la lettre une societé qui valait infiniment moins que lui. Au fond, quel homme ou quel roi, dans l'histoire, a pu saisir aux cheveux une révolution effervescente, d'autant plus dangereuse que sa pensée est moins définie, et conduire ce cheval fougueux, dompté et satisfait, sans violence et sans chute, jusqu'au terme de sa course?

Dieu nous garde même de trop médire de cette société élégante et lettrée du dix-huitième siècle, si coupable, je le sais bien, mais pleine de tant d'attraction : cette société qui avait eu l'irréparable malheur d'oublier le principe du bien, mais qui en adorait si vivement les conséquences : cette société si active, si intelligente, si aimable, qui touchait à tout, indiscrètement sans doute et sans bien savoir ce qu'elle faisait, mais qui s'intéressait à tout, pensait à tout un peu, s'animait sur toute chose ; si différente de la pesanteur plus raisonnable, je le veux bien, du siècle actuel qui sait tant de choses, mais qui s'intéresse à si peu de choses! J'ai une sorte de respect filial pour cette génération que j'ai vu finir, et qui a fini, le plus souvent dans la

sagesse, la modération, la dignité, le christianisme. Ces hommes et ces femmes que notre justice condamne, ces femmes, nos aïeules (car les femmes ont eu alors dans la vie sociale une part plus grande que jamais, trop grande même) ont au moins dignement et admirablement expié ce que j'appellerai, pour ne pas me servir d'un mot plus dur, les étourderies de leur siècle. J'excuse volontiers; même les vices, quand ils ont été guillotinés ou exilés en 1793, à plus forte raison, les chimères de l'esprit, les vanités de l'amour-propre et les faiblesses du cœur. Et, ce qu'il faut ajouter, c'est qu'en grande partie du moins, ces âmes, chrétiennes par leur éducation première, incrédules dans les salons, se sont retrouvées chrétiennes dans les prisons. Nous avons, je veux le supposer, plus de sens politique que nos pères ; mais ayons autant d'esprit, autant de courage, ayons même autant de foi !

En me laissant aller à ces réflexions, je n'oublie pas M. Trognon ni son livre ; mais son livre est de ceux qui font réfléchir et je ne fais que lui rendre ici ce qu'il m'a donné. D'ailleurs tous ces temps-là sont si vivants encore, ils constituent tellement pour chacun de nous un souvenir de famille, qu'il est impossible de rien lire et surtout de lire un livre bien fait sur ce sujet sans se laisser prendre et entraîner par le courant de sa propre pensée. Ce contraste que présente l'histoire du dix-huitième siècle, de tant de vie, de tant d'éclat, de tant de civilisation, de tant d'esprit d'un côté, et de l'autre côté, d'un si grand et si imminent péril ; cette mine qui se creusait au-dessous de cette société si brillante, et que, non-seulement ses vices et ses erreurs, mais ses talents même et presque ses vertus contribuaient à élargir : ce contraste-là nous saisit comme le premier acte d'un drame qui se passe dans un salon et dont le dernier se passera au pied de l'échafaud.

La tâche de M. Trognon devenait ici plus difficile que dans les volumes précédents. Ce n'est pas seulement parce que les événements nous touchent de plus près, et se lient, trop intimement, hélas, aux passions, aux préjugés, aux haines et aux aveuglements d'aujourd'hui. Il y a toujours pour un homme de bien et un chrétien un moyen de tourner ces difficultés : c'est de donner franchement, ouvertement, paisiblement, l'expression de sa pensée ; c'est de chercher la vérité et de la dire. La pensée de M. Trognon est parfaitement calme et parfaitement nette. J'y ajouterais volontiers certaines nuances. Je serais par exemple, si je puis le dire, un peu moins littéraire que lui, à l'endroit non pas tant des beaux esprits du dix-huitième siècle que des beaux esprits de Port-Royal ; je reconnais leur génie comme M. Trognon reconnaît leur erreur : mais je n'aime les pharisiens et les fatalistes d'aucune espèce, et le fatalisme de Port-Royal était bien celui

des pharisiens. De même aussi, l'œuvre de 1789 me laisserait, en l'abordant par la pensée, une satisfaction mélangée comme la sienne, un peu plus mélangée que la sienne. « Vous voulez être libres et vous ne savez pas être justes! » Ce mot (et c'est un beau mot) a été dit par un grand révolutionnaire peu après le début de la révolution. Il aurait pu être dit, même avant la révolution.

Mais la difficulté de bien savoir et de dire nettement ce qu'on sait n'était pas celle qui pouvait arrêter beaucoup M. Trognon. Il y avait, pour la forme de son livre, un obstacle plus difficile à vaincre. J'ai déjà dit, en parlant du volume précédent, combien est pénible, quand on veut le faire consciencieusement, ce travail de condensation des faits que l'on veut présenter dans un espace restreint et présenter cependant dans leur vérité, leur clarté, leur mouvement. Ce travail devient tout autrement ardu lorsqu'on arrive aux époques modernes où, les faits, plus voisins de nous, se recommandent en plus grand nombre à notre intérêt ; où les documents abondent au point de produire quelquefois l'obscurité ; où enfin, par suite de l'abondance des documents, les notions recueillies, les idées utiles à présenter au lecteur sont en plus grand nombre. Le travail de lecture est immense et le travail de coordination très-laborieux. Je dois dire cependant que ce labeur, quelque peu sensible dans les volumes précédents de M. Trognon, est presque inaperçu dans celui-ci. Donner à l'histoire l'intérêt du drame lorsque l'espace vous est assez largement ouvert pour produire l'histoire dans tout son détail ; cela n'est pas chose difficile. Donner à l'histoire un certain mouvement semi-dramatique, semi-philosophique, lorsqu'à la façon de bien des abréviateurs, on se promène, en faisant papilloter sa pensée, sur ce qu'on appelle les sommités des choses (*summa sequens fastigia rerum*) et cela sans un scrupule excessif d'être exact et d'être complet : c'est une œuvre moins difficile encore. Mais, dans un cadre limité où ne peuvent figurer tous les détails de l'histoire et où l'on veut pardessus tout être complet et être exact, faire comparaître tous les grands faits en leur gardant cet intérêt de lecture que l'histoire voudrait avoir pour tenir tête au roman : c'est une œuvre singulièrement malaisée. On peut dire à l'honneur de M. Trognon qu'il a réussi mieux encore cette fois où la difficulté était plus grande.

COMTE DE CHAMPAGNY.

LA HARPE IRLANDAISE

ET LES FÉNIANS ANCIENS ET MODERNES

. *The Ballad poetry of Ireland*, edited by Ch. Gavan Duffy. Sixth ed. Dublin, 1861. — II. *The Book of the irish ballads*, edited by D. F. Mac Carthy, Dublin, 1861. — III. *Lays of the Western Gael*, by Samuel Ferguson. London, 1865.

I

Est-ce bien le moment de parler des ballades, des lais et des chansons de l'Irlande quand on y meurt de faim comme de coutume, — le mot est d'un évêque, — et quand pour surcroît d'infortune, on y est de nouveau en proie à un de ces accès de fièvre sociale auxquels le gouvernement anglais ne connaît de remède que la camisole de force?

Je n'en aurais pas le courage si la poésie ne se mêlait presque toujours aux choses les plus graves en Irlande, si je ne remarquais d'ailleurs le signe de la poésie même dans ses armoiries, et jusque sur le drapeau vert des malheureux que l'irritation a jetés hors des voies légales ; si les insurgés de 1865 ne prétendaient se rattacher à la vieille milice de l'Irlande héroïque, aux *Fénians* ou *Finiens* chantés par Ossian? Que dis-je? si l'hymne guerrier composé en l'honneur des anciens défenseurs d'Érin par Thomas Moore, n'était pas devenu *la Marseillaise* de ses champions d'aujourd'hui, et si je n'avais entendu retentir des rivages de l'Amérique aux collines d'Irlande :

« *Au combat ! au combat* ! C'est le cri des Fénians !

« Au souvenir du joug, que leurs pères ont brisé, les Fénians s'écrient : *En avant pour la liberté*[1] ! »

[1] *The wine-cup is circling* (*Irish Melodies*, p. 251 et 252).

Ma conscience ne me reprochera donc pas d'évoquer la muse d'Érin, bien qu'en face des cachots qui viennent de s'ouvrir pour des patriotes égarés. Quel cœur a blâmé cette mère irlandaise qui chantait au pied de l'échafaud l'élégie de son fils condamné à mort?

Mais la poésie contemporaine de l'Irlande nous entraîne bien loin de celle des saints et des anciens poëtes fénians, dont nous avons tracé ici-même l'esquisse avec tant de prédilection[1]. Tout naissait alors ; tout fleurissait, chantait, s'enflammait, rayonnait, souriait ; c'était l'aurore. Aujourd'hui c'est le soir ; le ciel devient plus sombre, l'air est chargé de vapeurs, on respire moins facilement ; je ne sais quel froid vous gagne ; on va la tête penchée et l'âme inquiète ; vers quelle destinée? Personne ne le saurait dire ; l'étoile qui doit remplacer le soleil des bardes ne paraît pas encore. Quand viendra-t-elle réjouir et consoler les cœurs?

Les patriotiques éditeurs des Anthologies irlandaises dont j'ai écrit le titre en tête de cet article, l'appellent de tous leurs vœux. M. Gavan Duffy voit d'un œil jaloux l'Écosse, cette sœur de l'Irlande, s'enorgueillir d'avoir donné le jour à Burns, et les chansons de l'illustre paysan placées à côté de la Bible de famille, dans la chaumière des Higlands. Il eût pu envier de même au pays de Galles ce barde Talhaïarn que la reconnaissance nationale vient de doter d'une rente viagère, et à la Bretagne française notre Brizeux dont toute la race celtique a le droit d'être fière.

Mais pourquoi des regrets? se dit M. Duffy ; « un peuple aussi sensible que le peuple irlandais, aussi passionné, aussi familiarisé avec la douleur, aussi désintéressé, aussi courageux, vivant au milieu de tant de beautés naturelles, de tant de souvenirs héroïques et doué d'une imagination et d'un esprit si vifs, n'a-t-il pas déjà la poésie à son foyer? » Et exprimant une attente qui sera, je l'espère, une prophétie :

« Tôt ou tard, ajoute-t-il, on verra paraître quelque grand poëte paysan, et il donnera une voix et une forme aux sentiments et aux inspirations qui sont la propriété commune de toute notre nation. »

En attendant ce barde providentiel qu'on peut rêver tout aussi bien gentilhomme ou bourgeois que paysan, pourvu qu'il soit Irlandais de race, de langue et de cœur, mais surtout de religion, M. Duffy, et après lui M. Mac Carthy, ont voulu recueillir, comme dans un concert, les voix modernes qui leur ont paru le plus se rapprocher de l'idéal conçu par leur patriotisme.

Je me demande néanmoins si le concert répond tout à fait aux promesses du programme. On m'annonce des ballades irlandaises,

[1] Voir le *Correspondant* du 25 novembre 1863.

et je n'entends chanter que des morceaux anglais. Est-ce qu'Érin n'aurait plus de chants populaires? De ces chants où, selon l'expression du grand poëte polonais, une nation dépose comme dans une arche sainte les trophées de ses héros, l'espoir de ses pensées et la fleur de ses sentiments? Est-ce qu'elle en serait réduite aux triviales chansons recueillies dans les rues de Cork ou de Kerry, et dont les Revues anglaises ont eu raison de se moquer? Ne nous reste-t-il plus rien à glaner dans les campagnes d'Érin après la riche moisson de MM. Hardiman et Daly? Ces braves paysannes qui nourrissent leurs enfants de regrets et d'espérances, à défaut de lait et de pain, ne savent-elles plus de ballades sur les luttes de leurs pères ou de leurs maris contre la tyrannie anglaise? Un pareil doute serait injurieux, et M. Duffy aurait raison de le repousser comme tel. Il est le premier à reconnaître le succès qui couronnerait de nouvelles recherches entreprises pour retrouver et conserver par l'écriture les chants patriotiques et religieux qu'on n'a jamais cessé de composer depuis le jour de la conquête jusqu'à la dernière insurrection. Il apprécie fort bien la valeur de ces œuvres rustiques auxquelles l'humble condition de leurs auteurs n'ôte rien de leur prix. Il n'hésite pas à penser qu'un recueil celtique complet offert à un public en état d'admirer la muse gaëlique sous son costume national obtiendrait la vogue qu'eut en Angleterre autrefois la belle collection de l'évêque Percy. Ce qui a empêché l'éditeur de tenter une aussi louable entreprise, je vais le dire :

Depuis une soixantaine d'années, une certaine indifférence pour la langue indigène a gagné les classes supérieures en Irlande. Tandis que le peuple des campagnes continue à parler généralement le celtique, au-dessus et autour de lui on s'est mis à parler anglais. L'influence de la conquête, nulle sous tant d'autres rapports, l'a emporté ici ; les vainqueurs mêlés aux vaincus sont parvenus insensiblement à leur imposer le joug de leur idiome. Le lien le plus fort et le plus doux qui attache l'homme à son pays s'est trouvé relâché de la sorte, et un poëte moderne a pu dire, non sans tristesse :

« J'ai ouï chanter les jeunes filles sur les eaux du Liffey. Hélas ! elles chantaient en langue saxonne leur pays esclave du Saxon. »

De la servitude idiomatique au vasselage littéraire, il n'y avait qu'un pas. Il a été franchi, et désormais la poésie anglaise a une branche en Irlande.

Chargée de fruits dès sa naissance, par une rare fortune, cette branche eut tout de suite des admirateurs distingués, tout fiers d'entendre la langue des vainqueurs forcée de chanter les vaincus. Dans l'intérêt de son livre, M. Gavan Duffy a cru devoir s'adresser de préférence au public d'élite dont je parle. Six éditions publiées en

douze mois l'auront justifié à ses propres yeux de n'avoir pas fait sa collection pour les seuls Irlandais parlant le gaëlique.

Il est juste toutefois de reconnaître qu'à la langue près le recueil est parfaitement national. Les poëtes de talent qui ont concouru à le former, Clarance Mangan, Ferguson, Banim, Keegan, Griffin, Drennan, Callanan, Walsh,— MM. Mac Carthy et Gavan Duffy eux-mêmes — sont par le cœur et par l'esprit aussi Irlandais que pas un : Carolan, Ognive et Maguire reconnaîtraient leur sang en eux. L'âme de la patrie respire dans leurs vers : son histoire, ses révolutions politiques, ses traditions, ses légendes, ses antiques ballades, ses mœurs, ses coutumes, ses nobles actions leur sont familières ; ils aiment ce que l'Irlande a toujours aimé, ils détestent ce qu'elle abhorre, ils vénèrent les objets de sa foi, ils sont fidèles à son culte et à ses douleurs, ils espèrent comme elle contre toute espérance ; et pour l'appeler leur mère en anglais ils ne sont pas moins ses enfants : on sent qu'elle les a nourris du bon lait qui produit des hommes. A mesure qu'on lit leurs chants (et que serait-ce si on les entendait chanter !) les préventions contre la poésie anglo-irlandaise s'affaiblissent ; on avait prêté d'abord l'oreille un peu à contre cœur à cette muse étrangère, mais voilà qu'elle se met à emprunter leurs belles mélodies aux ballades indigènes, à traiter les sujets favoris d'Érin ; mieux encore, à traduire, à renouveler, à propager dans l'intérêt de compatriotes qui ne les pouvaient plus comprendre, les vieilles chansons du pays ; l'attention s'éveille ; on rêve, on sent les mots celtiques vibrer sous les mots étrangers, on se rappelle les songes charmants qui voltigeaient au-dessus du berceau ; on s'attendrit, on pleure, on est vaincu.

Comment ne le serait-on point, comment ne serait-on pas gagné à la cause irlandaise en entendant le cri que pousse la malheureuse nation abandonnée des hommes et n'ayant plus d'espoir qu'en Dieu et dans les saints du ciel ?

« O saint Patrick, ô toi qui fais battre le cœur, ô sainte Brigitte, notre trésor, ô saint Columkille bien-aimé, priez pour nous votre Maître, priez pour qu'il jette un regard de pitié sur la verte Érin. »

Je ne puis résister, je l'avoue, aux appels de cette foi patriotique ; et quand les poëtes catholiques s'en font les échos, quand ils joignent aux saints patrons de l'Irlande le nom de celle que Chateaubriand a si bien appelée « la Divinité de l'innocence, de la faiblesse et du malheur ; » de celle que la pauvre Érin invoque du fond de sa misère, je m'étonne que le Ciel et la terre demeurent insensibles. Quel cœur pourrait rester froid au cantique de l'ouvrier chassé par la faim de son pays ?

« Salut à vous, sainte Marie, notre espérance et notre joie ; souriez,

ô Reine bénie, au pauvre enfant de l'Irlande qui s'en va errant loin de sa chère et bien-aimée chaumière; oh! Marie, soyez avec moi, dans tous les lieux où je vais, oh! soyez avec moi, Marie, ne m'oubliez pas, Marie, mais gardez-moi partout où je vais.

« Je vais en pleurant loin de la demeure de mes pères travailler pour un ennemi au cœur froid, qui me raille et me hait, et me traite d'esclave, d'étranger, de sauvage, mais pas de coquin. Ah! non! — bénie en soit Marie, ma douce, ma sainte Marie ! — Non ! le brutal n'osa jamais m'appeler coquin !

« De la hutte de boue de ma mère, je pars exilé, avec un nuage sur le cœur et des larmes dans les yeux. Ah! mon sang s'échauffe, quand je pense que *quelqu'un* pourrait pousser ce cri : « Vengeance contre nos tyrans! » Mais, ô Marie, je te prie du fond de mon âme, et écoute-moi, douce Marie; c'est pour l'union et la paix de la vieille Irlande que je prie.

« Cette terre d'où je pars est belle et fertile; là, plus que je ne demande, là, plus que je ne désire; mais je ne dois jamais avoir part aux biens que je vois, je n'ai que des haillons pour me couvrir, que des joncs verts pour me coucher. Oh! tendre Vierge Marie, oh! douce mère Marie, qui donc garde ma rude main du meurtre sanglant, sinon toi?

« Mais certainement à la fin notre chère liberté nous sera rendue; le drapeau vert sera lavé de toute souillure saxonne. Ah! sainte Marie, je vous en prie, bénissez-nous; au timide donnez du cœur, donnez des bras au vaillant, et alors, ô mère Marie, alors, ô notre bonne Marie, dans la cabane de l'esclave brillera la flamme de la liberté! »

Dictée à M. John Keegan par un jeune paysan irlandais qui allait en Angleterre travailler à la moisson, cet hymne eût coûté cher au poëte sous le règne de la *vierge* anglaise dont la haine insensée poursuivait la Vierge céleste avec la rage d'une rivale.

Remercions M. Duffy de n'avoir pas exclu de son écrin un diamant d'une telle valeur; le même hommage lui est dû pour l'accueil qu'il a fait au portrait du prêtre irlandais par John Banim. Un autre artiste de cœur avait déjà représenté le pauvre pasteur vivant des aumônes du pauvre dans un pays où son église possédait autrefois des biens considérables. Pour peindre au vif le bon *Père Roach*, M. Lover n'a eu qu'à reproduire sa conversation avec un curé catholique. Mieux inspiré encore, John Banim met la louange du *doux pasteur*, du *sagart aroon*, comme en l'appelle en irlandais, dans la bouche même du paroissien :

« Suis-je l'esclave qu'ils disent, mon doux pasteur, depuis que vous m'avez appris, mon doux pasteur, à n'être plus leur esclave à

ces hommes qui voudraient faire de moi l'instrument de la servitude de notre vénérable Irlande, mon doux pasteur. »

Et poursuivant, avec un accent de fierté mâle et tendre à la fois :

« Envers vous vaillant et fidèle, mon doux pasteur, sans être cependant votre esclave, mon doux pasteur, je me tiens debout près de vous, oh! oui sans crainte près de vous, mon doux pasteur.

« Qui donc pendant les nuits d'hiver, mon doux pasteur, lorsque soufflait le vent glacé, mon doux pasteur, vint à la porte de ma cabane, et là, sur la terre nue, s'agenouilla près de moi, malade et pauvre, mon doux pasteur?

« Qui donc, le jour de la noce, mon doux pasteur, rendit gaie ma triste cahutte, mon doux pasteur? Qui, le jour du baptême du pauvre, vint rire et chanter avec nous, faisant chanter nos cœurs, mon doux pasteur?

« Qui, en ami sincère, mon doux pasteur, ne me railla jamais, mon doux pasteur, et à mon foyer sombre apporta, les yeux pleins de larmes, ce que j'aurais dû lui porter, mon doux pasteur?

« Oh! c'est vous, c'est vous seul, mon doux pasteur, aussi vous ai-je voué, mon doux pasteur, un amour qu'ils n'ébranleront jamais, mon doux pasteur, car nous suivons la même cause, la vieille cause de l'Irlande, mon doux pasteur. »

Même sensibilité délicate dans deux autres ballades de Banim. L'une qui se chante, comme le *Sagart aroon*, sur un vieil air national, est adressée par une Irlandaise à son *Buchellen bawn*, « son cher petit enfant, » pour le détourner de la maison maudite des convertisseurs protestants où on lui apprendrait à ne plus écouter sa mère, à mépriser le bon Dieu, la bonne Vierge, ses saints et son pays natal.

L'autre est aussi à l'adresse d'un fils, dont la mère vient d'entendre prononcer l'arrêt de mort, et qu'elle appelle dans ses bras pour bénir une dernière fois un front qui ne s'est jamais courbé que devant Dieu, pour baiser des mains honorées par les fers du fanatisme triomphant. Cette élégie est une sœur de l'énergique ballade intitulée la *Mère du Patriote*, souvenir des gibets de 1798. L'insurrection qu'ils étouffèrent dans le sang irlandais avait eu pour principale cause, on le sait, les cruautés calculées du gouvernement britannique. Mis à la question par des garnisaires qui prétendaient trouver chez eux des armes, fustigés jusqu'au sang, couverts de plaies qu'on enflammait à l'aide de poivre et de sel, livrés à une soldatesque fanatique qui enduisait de poix leurs cheveux et les leur arrachait de la tête, les pauvres paysans catholiques, réduits au désespoir, avaient cherché dans la fuite et la guerre civile un refuge, hélas! inutile. Cernés de tous côtés par une armée régu-

lière, très-supérieure en nombre, on les prit et on les tortura avec la plus inexorable rigueur, pour les faire dénoncer leurs chefs ; mais pas un ne trahit.

Au moment où son fils est au pied du gibet et où on le somme de choisir entre la dénonciation et la mort, la mère du patriote lui crie :

« Courage, mon fils, courage ! l'ombre même d'un blâme n'a jamais couvert aucune personne de ton nom ; mais, si tu devenais un traître, je voudrais que le lait dont je t'ai nourri devînt du poison dans tes veines.

« Je n'ai plus que toi seul au monde, et pourtant de te voir vivre en lâche j'aurais plus de chagrin qu'en te voyant mourir en homme libre et fier. Oh ! oui, tu me seras plus cher, mille fois plus cher, mon doux enfant, pendu au glorieux gibet. »

Les mères bretonnes et vendéennes ont eu de ces mots-là en 1793 ; les Polonaises en ont tous les jours.

Mais la muse nationale de l'Irlande a d'autres armes que des cantiques et des élégies, que des prières et des larmes : elle a des flèches pour percer l'ennemi ; Jonathan Swift ne les a pas toutes épuisées ; Thomas Moore, Lysaght, Griffin, Drennan et Callanan, sans parler de Byron, en ont trouvé encore plus d'une à décocher ; si MM. Duffy et Mac Carthy, par un sentiment que je devine, n'ont cru devoir en recueillir aucune, que n'ont-ils du moins donné place dans leur précieux faisceau aux effusions lyriques nées durant les belles luttes légales de l'Émancipation catholique ? Comment l'agitation pacifique soulevée par Daniel O'Connell, et qui a eu ses poëtes, n'a-t-elle pas laissé de traces chez des collectionneurs aussi dévoués à leur pays ? Comment la cantate populaire, composée en l'honneur du Libérateur, et chantée dans toute l'Irlande à la veille de sa victoire électorale, ou plutôt de celle du catholicisme, n'a-t-elle pas trouvé grâce près d'eux ? Ne méritait-t-elle pas la faveur qu'ils ont accordée au ridicule *Lillibulero ?* Ici, pourtant, rien de grotesque ; le poëte est grave comme un soldat qui va au feu :

« Oui, vous entrerez au Parlement et vous nous délivrerez de la misère ; nos ennemis seront dans la stupeur et toute l'Europe dans l'admiration, et notre vieille Irlande dans la joie.

« O notre digne et vaillant O'Connell ! nous brûlons de vous voir élu ! Ah ! nous vous avons bien jugé ! Toujours vous êtes à nos côtés, jamais vous n'avez reçu de faveurs ! »

Alceste aurait trouvé que tel est le langage « d'un cœur vraiment épris » et, passant sur la rime et le style, il aurait répondu

à l'auteur des plaisanteries connues sur les *ballades et chanteurs de ballades* irlandaises, comme il répondit à Philinte :

« Oui, monsieur le rieur, malgré vos beaux esprits,
« J'estime plus cela que la pompe fleurie
« De tous les faux brillants où chacun se récrie. »

Pour ma part, je suis de l'avis d'Alceste, j'estime avant tout les nobles sentiments ; mais je conviendrai volontiers que ceux-ci n'auraient rien perdu à avoir pour interprète un d'Arcy, ou la noble fille d'O'Connell lui-même, madame Fitz-Simon [1].

Qu'on ne croie cependant pas que l'inspiration nationale, durant la crise glorieuse de l'émancipation, ne soit jamais sortie des lieux communs. Il est des chants de cette époque dont la beauté poétique est à la hauteur des sentiments : tel est celui que rappelle la devise inscrite sur la bannière de l'Association catholique.

C'était le jour du combat mémorable livré au monopole et à l'intolérance. Des troupes entouraient la ville d'Ennis pour y maintenir l'ordre pendant la lutte où un papiste, chose inouïe ! avait l'audace d'entrer en lice avec un protestant. Les fermiers catholiques, habitués jusqu'à ce jour à regarder naïvement leur vote comme une de leurs redevances envers leur landlord, s'avançaient, détrompés, avec calme et discipline, vers l'urne électorale. Au moment de déposer son bulletin, l'un d'eux devint tout pâle, son front se couvrit d'une sueur froide, et sa main trembla : incarcéré pour n'avoir pu payer son terme, il venait racheter sa dette au prix d'un vote contre le candidat de sa religion et de son pays.

Mais sa femme était là ; voyant ce que le malheureux allait faire, elle le saisit par le bras, en lui disant en irlandais : *Couim do ainm agus saorsa ! Pense à ton âme et à la liberté !*

Le pauvre fermier comprit ; l'amour de la religion et de la patrie l'emporta dans son cœur, et après avoir voté pour O'Connell, il alla, plus digne d'admiration que le roi Jean de France, se reconstituer prisonnier.

Son héroïque femme, dont le nom est digne d'un souvenir impérissable, s'appelait Brigitte Pruenty. Elle eût mérité de se trouver dans le recueil de M. Duffy, auprès de *la Mère du patriote*, et je la recommande à l'auteur pour une huitième édition.

[1] Parmi les dernières œuvres de M. Magee d'Arcy on a beaucoup remarqué son élégie de l'illustre grammairien O'Donovan, qu'il a composée en Amérique, où il habite; et pendant que j'écris, madame Fitz-Simon achève une traduction en vers anglais du beau drame de M. Henri Martin sur *Vercingétorix*, traduction qui est, dit-elle, un témoignage de fraternité offert par l'Irlande à l'esprit celtique de la France

II

Après avoir fourni à la gerbe poétique de M. Duffy, puis à M. Mac Carthy plus d'un épi très-riche et avoir même obtenu de celui-ci l'honneur mérité d'une dédicace, M. Ferguson a voulu lier sa gerbe à part.

De tous les poëtes de l'Irlande, si j'en excepte l'illustre Thomas Moore, il est le plus connu en France ; seulement, pour lui, ce n'est point par les salons de Paris que la connaissance s'est faite.

Il y a deux ans, il n'était question parmi les paysans des grèves du Morbihan que d'un monsieur étranger, d'un Anglais qui avait élu domicile, disait-on, dans les grottes de Carnac et de Lokmaria-ker. Était-ce un chercheur de trésors? Quelques-uns le pensaient en le voyant fouiller la terre avec acharnement. Était-ce un sorcier? Le fait paraissait plus probable, car de petits bergers l'avaient surpris à travers les interstices des pierres druidiques, la nuit, à la clarté d'une petite lumière, examinant curieusement certains caractères diaboliques qu'il griffonnait ensuite, avec un charbon, sur une feuille de papier blanc, large comme la voile d'un bateau. Même, pendant ces scènes nocturnes, on avait remarqué souvent à ses côtés une dame qui lui tenait la lumière et lui marmottait à l'oreille je ne sais quels mots mystérieux.

Le sorcier n'était autre que M. Samuel Ferguson. Antiquaire et poëte comme Walter Scott, il étudiait, en compagnie de sa femme, les monuments primitifs de notre sol français. Après un séjour fructueux parmi nous, il remettait à la voile pour l'Irlande, en adressant à l'Armorique un fraternel adieu qui parut dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*. La pièce débute par un vers traduit de Brizeux, et un parallèle touchant entre l'Armorique et l'Irlande :

« O terre de granit recouverte de chênes,

« Je quitte en soupirant ton rivage, et avec un cœur de frère j'appelle une bénédiction sur les filles et les hommes de l'Arvor !

« Car ils sont frères, les Irlandais et les Bretons ; — malgré la lumière douteuse que l'Antiquité jette sur la première séparation des Belges, des Kymris et des Gaëls ;

« Malgré les ténèbres des âges éloignés, brille l'humble falot de la tradition ; la sainte Nature, en des écrits sublimes, atteste que nous sommes, par le cœur et le visage, les mêmes ;

« Les mêmes par l'œil d'un bleu gris, l'œil profond qui petille ; par l'air mo-

deste, ouvert et doux ; par l'ovale gracieux d'une physionomie qui réfléchit le jeu d'un impressionable et généreux esprit.

« Si bien qu'en me promenant par tes prés et sur tes rivières avec tes Marie et tes Joseph, je me figurais, dans leur aimable et gentille compagnie, être dans mon pays avec mes Patrick et mes Brigitte.

« Pays de verdure, de fraîches prairies, de claires eaux ! Bien qu'il y ait des prairies plus vertes, d'aussi belles vallées dans mon pays, mon cœur se demande avec un regret patriotique : Sont-elles bénies comme en Bretagne ?

« Pourquoi le demander ? Vains regrets ! Ah ! plût à Dieu qu'elle fût à présent comme toi, même dans tes plus misérables chaumières, ô Bretagne heureuse, l'île verte où sont mes pensées ! »

Certes, il était difficile de renouer de meilleure grâce les vieux liens entre l'Irlande et notre France, où, selon l'expression irlandaise, tant d'émigrés de l'île des Saints sont venus *chasser le cygne blanc*, c'est-à-dire chercher le repos, la gloire et la liberté. La *terre de granit* elle-même a lieu de s'applaudir d'avoir été choisie, comme un pont entre deux contrées dont l'une a dû la foi à l'autre, et lui devra peut-être un jour une complète indépendance.

M. Ferguson a donné, non sans intention (et je l'en remercie), une place d'honneur dans son livre à ses *Adieux à la Bretagne.*

Ce livre se divise en trois sections : l'une porte le titre général de l'ouvrage ; l'autre, celui de *Ballades et poëmes*, la troisième de *Traductions de l'irlandais.*

Quelques souvenirs très-lointains de la race gaëlique, et je crois même un peu de son propre clan, le clan milésien (dont on pourrait le faire descendre avec plus de probabilité que les Stuarts) ont fourni à l'auteur le sujet de plusieurs de ses poëmes. Les ruines du passé lui ont offert une carrière précieuse où il a pris des matériaux qu'il a retaillés avec art. Ce n'est pas à lui que les savants adresseront le reproche fait à M. Tennyson d'avoir détruit, à force de les polir, des aspérités vénérables. Plus heureux que nos héros bretons, que le roi Arthur lui-même dont l'élégant poëte lauréat a effacé les rides, les héros irlandais de M. Ferguson gardent leur caractère antique. Ni Fergus, fils de Roy, ni Conor, ni Conal, ni Cormac en passant par ses mains n'ont perdu leur grandeur sauvage. Il ne leur a point coupé leurs longues chevelures nattées ; je les reconnais pour des Celtes ; je sens battre en eux des cœurs énergiques capables de toutes les violences comme de toutes les vertus. Seulement, ils ne portent plus ces oripeaux grotesques dont les avait affublés une tradition abâtardie ; le peintre a rendu à ses modèles leur majestueuse nudité ; nous n'avons plus sous les yeux des Soulouques en guenilles avec des poses de Napoléon ; plutôt que de les enlaidir, il les a conservés barbares.

Des compagnons du *Rameau-Rouge*, il en est un que M. Ferguson a chanté avec une sorte de piété filiale ; je n'ai pas besoin de dire que c'est Fergus. Prince, barde, chasseur, type de vaillance, de générosité, de dévouement quasi chevaleresque, presque un autre Tristan, l'amant de Déirdra, la belle, eut plusieurs des aventures du chevalier servant d'Yseult.

Le poëte en a choisi deux, l'une, historique, relative à l'abdication du chef irlandais, l'autre imaginaire concernant son apparition après sa mort au jeune barde Murgen, fils de l'ollam Senchan Torpéist, en quête d'un célèbre poëme, depuis longtemps perdu, qu'il lui révèle. J'ai parlé ailleurs de ce dernier ; son originalité a frappé des juges délicats ; l'histoire de *la Vache grise*, dont la peau est changée en parchemin pour conserver le poëme, a eu surtout beaucoup de succès ; elle n'eût pas déparé les mâles stances de M. Ferguson ; elle y eût même ajouté ce je ne sais quoi de *molle atque facetum* recommandé par les maîtres. Malheureusement, le cadre qu'il a adopté ne se prêtait pas au doux épilogue hagiologique.

Je trouve au contraire dans les *Funérailles du roi Cormac* un tableau achevé d'où la grandeur n'exclut pas le sentiment.

Cormac, le roi le plus sage et le plus savant qui ait régné sur les anciens Fénians, avait dit un jour : « Le dieu Crom et ses douze « dieux subalternes ne sont que des troncs équarris ; mieux vaudrait « adorer la hache qui les a taillés.

« Mais celui qui a fait pousser l'arbre et caché dans le sol la « la pierre de fer, et donné à l'homme un esprit capable de con- « naître l'usage de la hache, celui-là est Dieu. » Ces paroles impies sont rapportées aux prêtres de Crom. Retournant, selon les rites sacrés, les pierres de la malédiction, ils maudissent le roi qui s'étrangle en mangeant, et de toutes parts on crie : « le Dieu Crom est vengé ! »

Or, le roi a déclaré en mourant qu'il ne veut pas être enterré à Brug, cimetière ordinaire des chefs idolâtres, mais à Rosnary où il a eu l'idée du Dieu unique et invisible, dont la gloire brille en Orient et dont les messagers aborderont bientôt dans son île.

Les ordres de Cormac paraissent inexécutables aux guerriers Fénians : « Il reposera, disent-ils, avec les rois ses égaux à Brug et non à Rosnary ! » Et ayant placé la bière sur un char, ils se dirigent vers la Boyne sur la rive opposée de laquelle on voit le cimetière de Brug. Mais à l'approche du char qui s'avance pour le traverser, le fleuve se dresse furieux ; il élève ses eaux comme une montagne, et les guerriers fénians sont forcés de reculer. Ils ne s'avouent pourtant pas vaincus ; quatre des plus robustes chargent la bière sur leur dos, et deux par deux, d'un pas rapide, bras contre bras, épaule contre

épaule, ils l'emportent à travers le fleuve. Ce fut un beau spectacle que leur lutte contre les vagues qui venaient se fondre en écume contre la muraille de fer de ces braves guerriers unis !

« Mais voilà qu'au milieu du fleuve leurs pieds se dérobent sous eux, et tantôt ils glissent, tantôt ils nagent, tantôt ils plongent forcément autour de la bière mouvante. Alors, comme un jeune vainqueur qui, du fer de sa lance, enlève la bague dans la lice, la Boyne de dessus leurs épaules enlève le cercueil, et fièrement porte au loin le roi.

Le lendemain matin des pasteurs le trouvèrent sur le roc de Rosnary et le déposèrent en terre. »

Dans ce lieu paisible et fleuri il dort au bord des flots amis qui murmurent à son oreille je ne sais quels sons d'espérance ; « il dort en attendant que le soleil se lève, car ce n'est encore que l'aurore. »

Tel est le poëme de *Cormac* ou plutôt son squelette, car une froide analyse ne mérite pas d'autre nom ; pour s'en faire une idée exacte, il faut lire l'original. C'est surtout quand commence l'assaut du fleuve contre les Fénians que l'auteur se surpasse ; chacune de ses strophes suit le mouvement de la houle, son rhythme lutte d'énergie avec la situation, et plus heureux que les guerriers, il en sort vainqueur. Quand il se calme avec le fleuve, le contraste entre les rives où aborde le roi et celles qu'il vient de quitter est de l'effet le mieux réussi.

Mais que dire du trait final, de ce rayon qui éclaire et console la tombe du premier croyant?

S'il n'était temps de sortir enfin des tombeaux, je m'arrêterais encore près de celui de la belle-fille d'Ossian, de la veuve d'Oscar, qui mourut de chagrin après la bataille de Gabhra où son mari fut tué. M. Ferguson s'est conduit envers Aïdine comme un de ces chefs fénians qui dressèrent pour elle le cromlech de Howthpark ; non content de placer la douce et triste image de l'héroïne féniane dans le cadre charmant de son nouveau volume, il lui a fait l'honneur d'un monument particulier. Tous les hommes d'art et de goût connaissent

> Ce magnifique album où d'une main discrète
> De suaves pensers sont tracés à demi,
> Où le nom qu'on admire est le nom du poëte,
> Où le nom du poëte est le nom d'un ami.

Supposez un poëme de Brizeux sur une héroïne bretonne du moyen âge, Jeanne de Montfort ou toute autre, avec des vignettes tirées du psautier d'Anne de Bretagne, et des paysages de Claude Lorrain.

Mais encore une fois, *paix aux morts*, comme dit Burger.

Voici venir d'ailleurs de rudes vivants, peu disposés à nous laisser rêver ; au lieu des armures de bronze des chevaliers fénians, « ils

sont vêtus de cuir de la tête aux pieds ; seules, leurs larges mains sont nues. Appuyés sur de lourds marteaux, ils se tiennent debout, pleins d'ardeur, comme des soldats devant l'ennemi. Leurs visages sont enflammés ; de temps en temps ils crient : *hourra !* A coups redoublés leurs marteaux frappent.

« *Hourra !* Les éclairs en fusion petillent et se répandent çà et là ; une grêle de feu jaillit à chaque coup, la cotte de cuir fait rebondir la grêle, les cendres agitées jonchent la terre tout autour d'eux. A chaque coup des ruisseaux bouillants coulent. Tant que la troupe harassée crie d'une voix rauque et forte : Holà ! »

Ces Vulcains sont en train de forger l'ancre d'un vaisseau : « Frap-« pez, forgerons, en cadence ! Que vos pieds et vos mains battent la « mesure, et chantez : « L'ancre est la reine de l'enclume, et nous « sommes les rois du travail ! »

Le cœur du poëte suit déjà le vaisseau naviguant parmi les tempêtes. Mâts sur le pont, bastingages abattus, gouvernail emporté ! « Mais, courage ! braves matelots, l'ancre vous reste ! Elle ne cédera pas d'un pouce, elle s'agite et semble dire : « Ne craignez rien, je suis ici ! »

Le poëte n'oublie pas non plus le moment du départ ; il donne un soupir au soir où on lève l'ancre lentement pour aller loin, bien loin de l'amour et de la patrie. Il pleure avec celles qui pleurent rangées à la file sur le tillac, — cœurs tendres, cœurs aimants, — en regardant la mer.

Comment passerait-il aussi sous silence les braves qui, s'éloignant du rivage, vont mêler leur sang aux flots par amour de la terre natale, et au lieu d'une tombe paisible au cimetière de la paroisse ne trouveront qu'un lit sans repos au milieu des vagues bondissantes ? Leurs ossements blanchis parmi lesquels souvent descend leur vieille amie la rend vénérable comme eux. Et le poëte termine par cette effusion généreuse : « Oh ! quoique notre ancre ne soit pas tout ce que j'ai chanté avec le plus d'amour ; honorons-la en souvenir des sacrés débris qu'elle visite ! »

L'absence de tout sentiment expressément irlandais dans cette ode admirable, a contribué à son succès en Angleterre. L'auteur ne pensait pourtant pas à l'Angleterre en l'écrivant, comme M. Duffy a cru devoir le faire observer : « Bien au contraire, dit-il, car M. Ferguson est Irlandais, et il n'a eu que son pays en vue. »

Quoi qu'il en soit, désormais *la Cloche* de Schiller et *l'Idole* d'Auguste Barbier (Allons, chauffeurs ! allons, du charbon ! de la houille !) ne sont plus sans rivale. *L'Ancre* de M. Ferguson réunit la douce philosophie allemande à la *furia francese*. Deux ou trois notes plus accusées, et telles qu'il serait si facile d'en ajouter à propos d'un pa-

reil symbole, donneraient au poëme l'accent tout à fait national qui lui manque.

Par contre, dans la troisième partie du recueil, sujets, types, rhythme, exécution, tout est irlandais, à l'exception de la langue; encore est-il juste de dire qu'on aperçoit clairement les formes gaëliques à travers le tissu léger qui revêt les inspirations indigènes.

Bien traduire en vers des vers d'une autre langue, n'est chose ni facile ni commune. Tel peut se vêtir de la peau du lion, qui n'en saurait prendre la voix ; les lions seuls répondent aux lions. Ainsi des grands poëtes. Pour traduire Ossian, il fallait un autre homme que Baour-Lormian ; pour traduire Milton, un autre interprète que Racine fils ; il n'était pas de force à lutter avec le vieux géant saxon. Chateaubriand seul a pu le regarder en face ; ils étaient de même taille. Les difficultés augmentent encore quand un poëte d'art entreprend de traduire un poëte populaire ; il lui faut quitter des habitudes savantes pour des usages rustiques, j'allais dire le cothurne pour les sabots, et ne les porte pas qui veut avec aisance. N'agrafe pas qui veut sans gaucherie et avec grâce la ceinture de la muse des bois. Tout le monde n'est pas un la Fontaine, un Gœthe, un Walter Scott, un Tennyson, un Tom Taylor, un Hartmann, ou un Brizeux. Tout le monde n'a pas comme eux le don de rendre siens des modèles étrangers en leur conservant leur caractère de naïveté, de simplicité, de bonhomie primitive. Des copies semblables aux leurs valent des originaux. Or, ce qu'ils ont fait pour les apologues de l'Inde, les légendes germaniques, les ballades gaëliques, les Mabinogion cambriens, les ballades armoricaines, M. Ferguson l'a fait avec un égal bonheur pour quelques chants populaires irlandais. Quoique Maucroix, oubliant Amyot, écrivît à Boileau que la traduction ne conduit pas à l'immortalité, quoique Chateaubriand ait répété avec une modestie peu vraie, qu'un traducteur n'a droit à aucune gloire, et n'a d'autre mérite que la patience, la docilité et le travail, on conviendra, et M. Ferguson prouve, que là ne se bornent pas ses titres à l'estime publique. Sans Mac Pherson et ses traductions telles quelles, nous n'aurions pas eu M. de Lamartine tout entier ; l'illustre poëte l'avoue lui-même, et d'ailleurs plus d'une de ses premières *Méditations poétiques* trahit une lecture passionnée des élégies ossianiques. Adam Smith, autre interprète anglais des mêmes poésies, a épargné à Chateaubriand la peine d'apprendre la langue primitive de sa race, et grâce à lui l'aigle a pu boire à des sources qu'il eût ignorées. Pas plus que Chateaubriand, Alfieri ne serait allé chercher les textes celtiques, et Napoléon en campagne n'aurait jamais mis dans son sac un Ossian original.

Or, la vieille Érin, que Mac Pherson et Adam Smith ont peinte de

mémoire et trop souvent d'imagination, M. Ferguson l'a *pourtraite de vif*, comme eût dit Amyot. Du temps où l'Irlande était libre, il eût été son poëte-lauréat, et ce n'est pas M. Tennyson qui lui aurait contesté ce titre fraternel. Elle serait digne d'être placée dans sa charmante galerie d'héroïnes celtiques, cette belle et touchante Déirdra dont les adieux aux montagnes d'Écosse, où elle trouva l'amour et la patrie absente, ont conservé dans les vers de M. Ferguson l'accent sincère de l'original, et ne sont pas un pastiche comme les *Adieux de Marie Stuart au tant beau pays de France*.

Les plaintes que pousse l'héroïne féniane au bord de la tombe de ses compagnons d'exil mis à mort à cause d'elle, offrent la touche véhémente du *Caoine* irlandais : on dirait des sanglots notés par Beethoven :

« Les faucons du bois sont partis, et je reste seule, toute seule. Creusez large et profonde ma tombe, afin que j'y dorme avec eux.

« De doux compagnons, toujours vous le fûtes pour moi, vous ne fûtes jamais durs envers votre sœur.

« Bois déserts et sombres vallées m'étaient avec vous des palais. »

Les dépouilles qui vont suivre au tombeau les guerriers fénians font couler ses larmes : leurs brillants boucliers lui rappellent les jours heureux où ils la portaient assise dessus doucement ; leurs claimores bleues, le sang versé pour sa défense, les colliers de leurs lévriers, les grandes biches forcées pour son plaisir ; et elle finit par où elle a commencé :

« Creusez la tombe large et profonde, je suis malade, je veux dormir. »

Les Malvina de Mac Pherson ont-elles des accents plus vrais ?

Si des infortunes et des destinées individuelles aux temps héroïques, si des Fénians d'autrefois nous descendons avec la muse irlandaise aux destinées et aux malheurs du pays dans les temps historiques, à la fin du moyen âge, par exemple, nous trouvons le traducteur anglais non-seulement aussi fidèle, mais atteignant un nouveau degré de puissance sous l'impression des sujets. Ceux-ci, quelquefois, sont traités dans l'original d'une manière tellement passionnée, le poëte patriote s'exprime dans un langage si tendre qu'on pourrait croire qu'il s'adresse à une femme adorée et non à l'objet d'une flamme idéale. Ainsi a-t-on pensé, à propos du poëme de *Marie*, qui, en réalité, est surtout une allégorie de la Bretagne. Comme le poëte breton, plus d'un poëte d'Érin aurait pu dire, en modifiant légèrement l'aveu de Brizeux :

> Une image bien douce à mes yeux représente
> Cette terre d'*Érin* ignorée, innocente.

Pour les Irlandais, les images de la patrie portent aussi le nom de Marie, mais plus souvent celui de Catherine, de Pasthine et de Drimine. M. Ferguson fait remarquer que la plupart de ces allégories ont pour auteurs des exilés :

Avec un air, une parole,
Ainsi l'exilé se console.

Toutes gracieuses que sont les romances qu'il traduit, je leur préfère pourtant les traductions de chants clairement politiques renfermés dans son volume. On y sent quelquefois passer le vrai souffle bardique, lors même qu'elles n'ont pas eu des bardes de profession pour auteurs.

Telle est l'impression que produisent plusieurs de ces effusions jacobites si célèbres au dix-septième siècle, plusieurs de ces *ballades militaires*, dont quelques-unes rappellent la brigade irlandaise enrôlée au service de la France. C'est surtout le caractère des compositions lyriques inspirées par la persécution religieuse et politique de la reine Élisabeth. L'oppression donne à la voix qui chante un accent rude, strident, saccadé, dont M. Ferguson a très-bien conservé l'effet dans la pièce intitulée : *la Chute de Gaël*. Elle est l'œuvre du poëte O'Gnive, compagnon d'exil de l'illustre et malheureux O'Neil :

« Mon cœur est en peine et mon esprit est troublé : nos chefs sont tombés, nos nobles sont avilis.

« Les fils des Gaëls sont en exil et en deuil, las, épuisés, pâles, comme des pèlerins qui reviennent ;

« Comme des vaincus qui fuient le champ de bataille, et prient la nuit noire de cacher leur déshonneur ;

« Comme des marins effarés dont la nef s'ouvre et engouffre l'eau avec un bruit de tonnerre ;

« Comme un condamné après son arrêt de mort ; ainsi nous vivons dans les fers de nos tyrans.

« Notre cœur a peur, notre noblesse est bassesse, nos rêves sont désespoir, et notre beauté laideur.

« Brouillard sur nos têtes et nuages froids et gris ; noirs chagrins pleuvant, obscurcissant notre gloire.

« Des bords de la Boyne aux rivages de la Linn, aux fils des Fénians ordre est donné de partir.

« La plaine est ouverte par le soc de l'étranger, le fer du maçon annonce au bois même sort.

« De sales donjons souillent nos vertes collines, et le rustre anglais nos assemblées de Rathmor.

« La terre des lacs désormais ne verra plus ni val ni bocage ; si changé est son aspect !

« Le Gaël ne peut dire dans ses bois déracinés et ses vallons jaunes où est sa vieille nourrice.

« Sa vieille nourrice hésite, quand elle le voit en guenilles et hâve, à reconnaître son fils.

« Affamés à table, altérés parmi les coupes, notre hôte est le maître, et nous, maîtres, sommes esclaves.

« Nous courons les bois et les sauvages déserts, étrangers chez nous, exilés dans notre Érin.

« Érin est la barque emportée sur l'Océan, la tempête hurle, et ses flancs sont entr'ouverts.

« Le Saxon fait rage, enflant ses flots autour d'elle. Ah ! soyons unis, ou les flots l'engloutiront ! »

En applaudissant au remarquable talent déployé par M. Ferguson pour rendre toutes les intonations de ce bardif plaintif, je me demande pourquoi il ne l'a pas fait précéder, comme d'autres, d'un argument historique de nature à mettre en pleine lumière les événements auxquels la pièce fait allusion : assurément les Irlandais n'ont point besoin d'éclaircissements, mais les étrangers ne sont pas dans le même cas ; il est vrai que la poésie, malgré sa renommée d'exagération, pâlirait ici devant l'exposé historique. Le barde est resté bien au-dessous des chroniqueurs fidèles ; les moins suspects, et même des ennemis de race et de culte, nous font de la croisade anti-catholique déplorée par O'Gnive un tableau qu'on croirait chargé s'il s'agissait d'une autre femme que de la reine Élisabeth. Confusion des Anglo-Irlandais et des Celto-Irlandais dans une même proscription, exclusion de tous les catholiques du pays légal, dispersion des clans indigènes, extermination en masse de ce qui n'est pas protestant, rivalité religieuse habilement allumée, organisation systématique du brigandage, du pillage, de l'incendie et de la famine, pacification de l'Irlande à l'aide de razzias ; voilà le sommaire de son histoire en 1580. Les détails nous offrent des scènes dont l'horreur n'a pas été surpassée en Vendée. Si la Convention pacifia le Bocage comme Élisabeth l'Irlande, en le réduisant en solitude, elle n'appela point la famine à son aide pour forcer le paysan à manger des chiens et des chevaux morts ; ses soldats ne trouvèrent point dans les chemins des gens morts de faim avec de l'herbe plein la bouche. Les Carrier et consorts n'étaient que des écoliers auprès des Chichester, des Bagnal et des comte d'Essex. Ceux-ci ne se contentaient pas de brûler les moissons et de couper les arbres fruitiers pour affamer les villageois, ils ajoutaient à la violence la perfidie la plus insigne, et

poignardaient d'une main en tendant l'autre amicalement : le festin offert par d'Essex à Fedlim O'Neil et à sa femme, qui, en quittant la table où ils s'étaient assis en amis, furent garrottés pour être conduits à Dublin et coupés en morceaux, fut la mise en action d'une incroyable légende celtique.

En présence d'atrocités pareilles, si quelque chose m'étonne, c'est le ton modéré du barde des O'Neil. Au lieu de la complainte larmoyante, c'est l'ïambe vengeur d'André Chénier qu'on s'attend à trouver, quand on a lu l'histoire. On sent ce qu'il eût fait, on sent ce que Byron eût écrit à la place d'O'Gnive. Dans une situation pareille, le Tyrtée rustique des Bretons, mis hors la loi, Guillaume Arvern commence bien aussi sur le même ton mélancolique sa cantate contre les *Bleus*, mais comme il arrive vite, de plainte en plainte, à l'appel aux armes ! Son cœur lui rendait la direction patriotique qui était autrefois dans son pays l'apanage des bardes nationaux. Elle devait échapper peu à peu en Irlande avec le talent, au dix-septième siècle, à la classe déchue de ces mêmes hommes. Pourquoi M. Ferguson ne l'a-t-il pas ressaisie de nos jours par un effort vaillant ?

Il semble, au reste, en avoir eu la tentation dans sa jeunesse ; sa harpe alors avait une corde où la politique vibrait ; non pas assurément celle des *White-boys*, des *Oak-boys*, des *Steell-boys*, — je dirais des Fénians actuels, s'ils n'étaient pas à plaindre, — mais la politique des amis du grand jour, de l'ordre, de la paix, de la légalité. Il eût suivi la liberté sous le drapeau de ces *Volontaires*, catholiques et protestants unis, dont Grattan était le pilote. Embarqué à son bord, il n'eût pas plus que lui quitté le navire tant que deux de ses planches auraient tenu la mer. Supposant qu'il avait vécu à cette époque de glorieuse mémoire, il composa, vers l'âge de dix-huit ans, une chanson remplie d'*humour* et de fine ironie, où son cœur patriote se trahissait :

« Depuis que ce vieux chapeau était neuf (voilà de cela cinquante-deux ans, c'était à la revue des *Volontaires* à Dublin), nous avons subi une révolution ou deux. Les temps, hélas! sont bien changés depuis que ce vieux chapeau était neuf.

« Alors nous avions notre Parlement à nous, dans notre pays natal, quel bien est-il donc résulté de ce que nous l'ayons perdu ? Je ne le comprends pas clairement. Mais ce que je vois à merveille, c'est que plus d'un changement fâcheux a frappé mon pays depuis que ce vieux chapeau était neuf.

« Il y a des bonnes gens (et je serais désolé de croire qu'ils ne le sont pas), des bonnes gens qui nous disent que tout est ici pour le mieux ; quant à moi, fort mal pensant, je maudis le marché conclu, et j'ai toujours à l'esprit le temps où ce vieux chapeau était neuf.

« Alors les droits qui nous manquaient furent réclamés fièrement par cent mille hommes de cœur, et accordés spontanément. Ah! ce fut là un bien beau jour! ce fut avec l'univers entier pour second que nous exigeâmes, que nous obtînmes justice quand ce vieux chapeau était neuf.

« Mais aujourd'hui, patriotes et réformateurs de l'État détournent la tête en convives repus lorsque le peuple crie la faim. Ah! nous l'aurions satisfait, s'il en avait été besoin, avec d'autres ustensiles que des cuillers et des fourchettes quand ce vieux chapeau était neuf.

« Les nobles de notre pays vivaient alors au milieu de nous, les gentilshommes et les *squires* nous faisaient toujours bon accueil; tous les soirs, chez l'un ou chez l'autre, il y avait de gaies assemblées de seigneurs joyeux et de paysans quand ce vieux chapeau était neuf.

« Ces temps sont loin, bien loin de nous; il n'y paraît que trop!... A peine avons-nous vu le visage de notre landlord une seule fois depuis sept ans. Qu'on porte du vert et du bleu, aujourd'hui on est méprisé; nous n'avions pas besoin de changer ainsi de couleur quand ce vieux chapeau était neuf.

« Pour donner des conseils, je ne suis guère habile, je finis donc cette vaine complainte. Mais avec une humble confiance je demande du secours pour tous à Celui qui sait ce que chacun doit faire, et je ne cesserai de le prier comme je l'ai prié souvent quand ce vieux chapeau était neuf. »

A mon grand désappointement, je n'ai pas retrouvé cette jeune et vive et spirituelle chanson, toute française d'allure, si sérieuse sous un air badin, au nombre des lais de M. Ferguson; dans le fait, elle y eût été un peu dépaysée et hors du ton général du recueil. Mais ce qui m'étonne, c'est que dans la collection où je l'ai lue, elle ait été gâtée par un couplet final plus royaliste que poétique en l'honneur de Georges IV. On a jugé à propos d'y qualifier d'*honnête gentilhomme* et de *noble prince*, ce roi que lord Byron, dans son *Avatar irlandais*, qualifiait de Vitellius et de despote glouton. Serait-ce l'homme mûr qui aurait ici corrigé le jeune homme?

> Ah! lorsque tout change sans cesse
> Au passé pourquoi rien changer?

dirait encore Alfred de Musset, et pourtant c'est le jeune homme qui avait raison quand, feignant de rire, il pleurait sur son cher Parlement national, quand il maudissait les marchands qui avaient vendu son pays, quand il célébrait les droits reconquis de l'Irlande, quand il touchait d'une main délicate deux des plaies vivantes et saignantes

de son infortunée patrie, l'absentéisme et la misère. S'il y avait, je ne dis pas un reproche, mais un regret à lui exprimer, ce serait d'avoir effleuré un sujet pareil et de n'y être pas revenu plus hardiment avec la sonde ; ce serait de n'avoir pas traité plus sévèrement ces landlords dont la plupart exercent leurs droits, nous dit-on, avec une main de fer et nient leurs devoirs avec un front d'airain [1], ce serait de n'avoir pas fait appel à la pitié, à la justice, à la charité chrétienne du législateur en faveur d'une nation qu'on nous représente « guillotinée par la loi [2]. » Que M. Ferguson me permette de le lui dire : nous avons le droit d'attendre plus de lui que de tout autre poëte irlandais ; le nom et le talent obligent. Si chacun en Irlande a des devoirs à remplir, le sien serait surtout d'inspirer, de consoler, de calmer, d'apaiser, de relever et d'affermir, dût-il être méchamment traité de poëte du fénianisme !

La poésie anglo-irlandaise n'aura-t-elle donc pas son O'Connell comme l'éloquence ? Ah ! le bien inspiré que celui-là ! le merveilleux consolateur ! le vrai politique ! le pacificateur incomparable ! et quelle verve ! quelles pensées ! quels sentiments ! quelles vues élevées ! quel lyrisme ! Par malheur, il ne chantait pas ses poëmes, il les parlait. La forme rhythmique lui manqua toujours. Mais qu'on se figure un barde, une harpe à la main, debout sur les hauteurs fameuses de Tara et chantant en présence de cent mille patriotes ! chantant non pas en anglais mais dans la langue de ses pères les destinées de son pays, ses malheurs et ses espérances ! Quand quelques mots celtiques mêlés aux discours anglais du Libérateur électrisaient ceux de ses auditeurs qui ne le comprenaient qu'à ses gestes, quelle tempête des strophes entières en langue gaëlique n'auraient-elles pas fait éclater ?

A défaut de cette langue qui ne se taira jamais, je l'affirme en dépit des présages sinistres de M. Ferguson, et qui se fera entendre à son heure, je prêterai bien volontiers l'oreille à de nouveaux *lais du Gaël de l'Ouest*, car loin de m'apporter de l'*ennui* comme à certain éplucheur de mots et de rimes par trop saxon de la *Saturday Review*, sa muse me fait beaucoup de plaisir. Mon contentement sera parfait lorsqu'il aura réalisé pour la poésie anglo-irlandaise l'idéal que je rêve : je l'indique sans détour à l'auteur de *Cormac* et de *l'Ancre*. Il possède l'art, le rhythme, le nerf, le souffle et la flamme ; qu'il applique les rares facultés dont Dieu l'a doué à des sujets irlandais plus variés, d'un intérêt plus général, pris en plus grand nombre dans l'histoire contemporaine, dans la chronique vivante de son

[1] Le *Times* du 25 février 1857. *Cf.* l'excellent article du P. Adolphe Perraud, dans *le Correspondant* du 25 mars 1860.

[2] Le Dr Drennan, *Wake of William Orr*.

sympathique pays, et on dira des lais du Gaël ce qu'on a dit des lais bretons célèbres de Marie de France :

> Ces lais soulent aux dames plaire,
> De joie les oyent et de gré,
> Car sont selon leur volonté.

III

Il y a une mélodie gaëlique que mon illustre et cher maître et ami Augustin Thierry, ne pouvait entendre chanter à Thomas Moore sans rêver et sans s'attendrir. M. Ferguson la connaît bien ; c'est le chant de Fionnula ou de la Féniane.

Fionnula était une reine jeune et belle qu'une destinée cruelle, longtemps avant la venue du Messie, avait changée en cygne, et forcée d'errer solitaire, de rivière en rivière et de lac en lac, jusqu'au jour où le son de la cloche appellerait à la messe les Irlandais devenus chrétiens.

Le sens de cet apologue populaire, évidemment postérieur à la conquête et même à la Réforme, n'est pas difficile à saisir : Fionnula est la personnification de la race irlandaise. Abrutie par le despotisme étranger, et bannie de rivage en rivage, elle retrouvera ses traits, sa beauté, sa liberté complète, qui est sa couronne, à l'heure où de tous les clochers d'Irlande partira le signal de *la joie que Dieu donne à ses serviteurs en discernant leur cause de celle de la nation qui n'est pas sainte*, *en les délivrant de l'homme injuste et rusé*.

Il entendait bien l'apologue patriotique, le poëte populaire jacobite qui a dit : « Les cloches sonneront, la messe sera chantée, nos villes seront dans la joie, nous serons délivrés ! »

Sans être un Mathieu de la Drôme, on peut annoncer de nouveau que la prophétie, déjà aux trois quarts accomplie, s'accomplira jusqu'au bout ; on peut entrevoir le jour où l'Irlande sera traitée par l'Angleterre avec la même bienveillance que ses sœurs de Galles et d'Écosse ; où la satisfaction des mêmes droits, des mêmes intérêts fondra les deux peuples en une seule famile ; où l'*Acte d'Union* sera enfin une vérité.

Je donne rendez-vous ce jour-là sous les voûtes de la cathédrale de Dublin, pour un *Te Deum* d'actions de grâces, à M. Samuel Ferguson, et pour sujet de lai je lui propose le vieux cri de ses pères : *Erin go bragh !* « Vive l'Irlande ! »

H. DE LA VILLEMARQUÉ.

RÉVISION DU CODE NAPOLÉON

Dans toute société qui progresse, les lois, même les mieux faites, même celles qui été ont accueillies par d'unanimes éloges, sont, après un temps plus ou moins long, en désaccord avec les faits moraux et économiques. La jurisprudence s'efforce d'abord, par une interprétation aussi large que possible, de plier les textes aux besoins nouveaux; mais un moment arrive, tôt ou tard, où ce procédé est impuissant parce que le texte résiste, qu'il est impossible de le plier, même de le tourner, et qu'il faut l'appliquer ou le briser. Ce conflit se produit surtout dans les pays où la législation est codifiée, où on n'a presque rien laissé à la coutume, où les pouvoirs du juge sont limités par des textes précis et obligatoires. Partout où, comme chez nous, l'on pratique le principe : *optima lex quæ minimum judici*, les ressources de la jurisprudence sont vite épuisées, et les remaniements de la législation deviennent nécessaires après quelques années. Je suis loin de croire que la codification n'ait pas de grands avantages ; la clarté qui en résulte et la facilité qu'elle offre à ceux qui veulent connaître la loi sont des mérites très-précieux, dont la valeur pratique est supérieure à toutes les considérations que fait valoir l'école historique. Mais il y aurait erreur à mettre au nombre des qualités d'une législation codifiée l'immobilité résultant de la difficulté qu'offre toujours le remaniement d'un corps de lois. A diverses reprises notre législation pénale a été modifiée ; plusieurs titres de notre Code de procédure ont été simplifiés ; si le Code de commerce est demeuré à peu près tel qu'il sortit des mains de ses rédacteurs, c'est que dans les matières dont il traite la puissance de la coutume est très-grande ; d'ailleurs le titre des faillites a été retouché en 1838 et il est probable que, dans la session prochaine, le Corps législatif discutera un projet de loi sur les sociétés. Le Code Napoléon, au contraire, n'a presque pas été changé ;

les quelques modifications qu'il a éprouvées portent sur des détails secondaires, dont l'importance ne peut pas être contestée, mais qui paraît petite à ceux dont l'esprit considère l'ensemble de la législation. A quelles raisons faut-il attribuer cette résistance du Code civil? Tient-elle à la supériorité de sa rédaction ou à la nature des droits qui en sont la matière? Elle résulte peut-être de la combinaison de ces deux causes ; car le Code civil fut préparé avec un soin particulier et par des hommes d'un esprit éminent, tandis que les autres parties de la législation impériale furent l'œuvre hâtive de praticiens. D'un autre côté, les rapports privés ont depuis longtemps été étudiés et réglés ; il en est un grand nombre pour lesquels le progrès n'est guère possible, de sorte que la permanence du fond a concouru au même résultat que sa bonne rédaction.

Le Code civil, si on le juge comme œuvre politique et sociale, mérite les éloges qui lui ont été donnés. Il remplaça heureusement les coutumes diverses qui se partageaient le territoire de la France ; il fit revivre d'anciennes dispositions et les associa, dans un mélange fait avec intelligence, aux principes de la Révolution ; il dissipa plusieurs idées excessives nées au milieu de l'agitation révolutionnaire et que ne pouvait pas adopter une société régulière. En un mot, il consomma, dans l'ordre des intérêts privés, cette réconciliation de l'ancien et du nouveau régime que poursuivait, dans toutes les directions, la politique du premier Consul. Sa rédaction a de grandes qualités ; elle est simple et sa clarté répond généralement aux besoins de la pratique. Quelques négligences trahissent par intervalles la précipitation de rédacteurs qui se pressent sous les ordres d'une volonté puissante. N'importe ; ces imperfections ne doivent pas nous empêcher de reconnaître que, même dans sa forme, le Code civil est une œuvre remarquable.

J'ai noté cependant quelques articles qui ne sont pas en harmonie avec les principes du droit individuel, et notamment de la propriété et de la liberté des conventions. Dans presque tous les titres on trouve des restrictions qui enchaînent inutilement la volonté des parties. Les unes s'expliquent par d'anciennes coutumes dont elles sont un reste, et les autres par cette tendance à réglementer et à prévoir qui a été, à toutes les époques, le caractère de la loi française. Nous allons passer en revue les dispositions auxquelles nous venons de faire allusion ; cet examen démontrera qu'elles sont assez nombreuses et assez importantes pour expliquer un remaniement du Code Napoléon, dans un sens favorable à la liberté des parties qui agissent ou contractent.

Mon intention n'est pas d'embrasser dans ce travail tous les points de vue auxquels pourrait être entreprise la révision du Code. Je

laisse aux jurisconsultes le soin de signaler les inexactitudes qui se sont glissées dans la rédaction, les lacunes qu'il faudrait combler et les controverses qu'il serait bon d'éteindre ; je laisse aux philosophes les observations qu'il y aurait à faire sur la constitution de la famille et la condition des personnes. Mon but consiste uniquement à réclamer contre les dispositions qui portent inutilement atteinte au droit individuel, à la propriété et à la liberté des conventions.

Avant de commencer, je tiens à écarter tout reproche de témérité ou d'outrecuidance. La plus grande partie des modifications que je proposerai ont déjà été demandées par des jurisconsultes ou des publicistes. Mon travail sera principalement la réunion de critiques qui sont éparses dans un grand nombre d'ouvrages ; les observations qui viendront de moi n'occuperont que la plus petite place. Toute mon audace se réduira donc à réunir ce qui est séparé et à faire remarquer, en le concentrant, ce qui passait inaperçu par suite de sa division. Je suivrai l'ordre des titres du Code Napoléon.

L'acquisition de la qualité de Français n'est pas chose facile, car notre loi exige que l'étranger obtienne l'autorisation de fixer son domicile en France, qu'il y réside pendant dix ans et qu'après cette épreuve prolongée il reçoive la qualité de Français par un décret du chef de l'État (Loi du 3 décembre 1849). La durée de la résidence peut cependant être réduite de dix à un an, toutes les fois que l'étranger a rendu quelques services signalés à la France. Les entraves que cette législation oppose à la naturalisation me paraissent s'éloigner beaucoup des habitudes de large hospitalité qui caractérisent notre nation et de la tendance qu'a toujours eue notre législation à favoriser ce qui pouvait attirer l'étranger parmi nous. Cette exception s'explique-t-elle par quelque raison puissante, par quelque intérêt national d'importance? Après avoir longtemps cherché, je n'en ai trouvé aucun. Si l'étranger mérite qu'on le reçoive, pourquoi l'obliger, pendant dix ans, à n'avoir pas de patrie? Ce qui me paraît surtout difficile à expliquer, c'est que l'on repousse pendant un an l'étranger qui, après avoir rendu à notre pays un service signalé, demande à être agrégé à un peuple dont il a bien mérité avant d'en faire partie. Pourquoi tarder à faire une si bonne acquisition ? Pourquoi perdre pendant un an le concours précieux d'un citoyen distingué ? La qualité de Français a certainement un fort grand prix, et d'avance je déclare détestable tout ce qui tendrait à l'avilir, mais je trouve excessives les dispositions qui entravent la volonté du souverain. Notre loi enlève sa nationalité à l'étranger qui se fait naturaliser en France ; n'est-ce pas là un frein à la fréquence des naturalisations? Chacun tient suffisamment à garder sa nationalité d'origine pour qu'on n'ait pas à craindre l'invasion des étrangers parmi nous. Il serait d'ailleurs

facile de tout concilier. Qu'on laisse subsister la législation actuelle et qu'on y ajoute seulement un article en vertu duquel la qualité de Français pourra être conférée, par une loi d'intérêt privé, sans condition de résidence antérieure et à la charge seulement d'établir à l'avenir son domicile en France. Le pouvoir législatif n'est-il pas une garantie suffisante pour rassurer contre l'abus de la faculté de naturaliser? Avec de telles précautions, avec la disposition qui fait perdre la nationalité d'origine à celui qui est naturalisé Français, avec l'autorisation du pouvoir le plus élevé, il n'y a pas à craindre que le titre de Français soit diminué par une trop grande facilité à le donner. Il ne sera ni trop demandé ni trop accordé. La liberté du pouvoir et des individus y aura cependant beaucoup gagné, car elle sera délivrée d'entraves qui peuvent, dans certains cas, être fort gênantes et empêcher, par le découragement, des naturalisations qui seraient très-désirables.

Qu'oppose-t-on à cette modification? Qu'elle n'aura qu'un résultat presque nul, que la somme des faits ne variera pas, que le changement ne profitera qu'à un petit nombre d'individus, et qu'il n'est pas bon de toucher à notre loi pour quelques cas exceptionnels. Est-ce bien comprendre la liberté? Les moyennes ne sont qu'une abstraction, et elles importent assez peu à ceux qui se trouvent dans l'exception. Alors même qu'une disposition restrictive ne gênerait qu'une seule personne, il serait bon de la supprimer, si on le pouvait sans nuire aux autres. L'entrave est ressentie par des personnes vivantes; n'y a-t-il pas cruauté à leur répondre, quand elles se plaignent, que la moyenne se tait et que la majorité paraît être contente? Autant vaudrait dire à ceux qui s'éteignent à vingt ans qu'ils sont bien heureux, puisque la moyenne s'est, dans ces derniers temps, élevée de trente-trois à trente-sept ou trente-huit ans! Les moyennes sont excellentes pour se rendre compte de l'effet d'une restriction nécessaire; mais si la restriction est inutile, la seule chose dont il y ait à tenir compte, c'est la liberté des individus, même de ceux qui sont dans l'exception. En résumé, je demande que le chef du pouvoir exécutif continue à naturaliser conformément à la loi du 3 décembre 1849 et qu'on accorde au pouvoir législatif la faculté de conférer la qualité de français en dehors des conditions prescrites par la loi générale.

L'attribution des actes de l'état civil au maire a été un grand progrès pour la liberté de conscience. Je crois cependant que la séparation de la religion et du civil a été faite d'une manière excessive, et que les législateurs ont cédé à une réaction extrême contre la puissance du clergé. Que demande la liberté de conscience? Que la célébration devant le maire soit suffisante; que l'athée, s'il en existe, puisse se marier; que la loi enfin n'exige aucun acte qui soit con-

traire à la pensée intime des futurs. Mais la même liberté de conscience demande aussi que si un époux civilement marié ne veut pas, au mépris d'une promesse formelle ou tacite ajouter la célébration religieuse à la célébration civile, il ne puisse pas contraindre à la cohabitation l'autre futur époux, qui voit un concubinage dans toute relation sexuelle non consacrée par la religion. Celui qui a promis d'aller à l'église, au temple ou à la synagogue, et qui au sortir de la mairie, refuse de tenir sa promesse, ne mérite pas la protection de la loi, et j'ajoute qu'il y a oppression dans une disposition qui fait violence au conjoint trompé, dont les convictions religieuses s'opposent à la cohabitation. Je sais bien que ce fait se produira rarement, et que presque toujours les époux tiendront leurs engagements ; mais l'oppression n'est que plus cruelle lorsque l'opprimé est seul, *pessima servitus unius*. Encore une fois, les moyennes ne font pas qu'une loi soit juste dans les cas particuliers, et lorsque la prohibition n'est pas demandée par l'intérêt général, il est digne d'un législateur éclairé d'assurer la liberté des parties même dans les cas les plus rares[1]. Je

[1] Si le refus de procéder à la célébration religieuse après le mariage civil est rare, les recueils d'arrêts nous avertissent que le cas s'est présenté quelquefois, et probablement il a été plus fréquent qu'il ne s'est montré, car toutes les fois qu'il a eu lieu l'affaire n'a pas été portée devant les tribunaux. Les femmes même les plus religieuses ont préféré se résigner plutôt que de porter devant la justice des réclamations bruyantes. La cour de Montpellier a eu à statuer sur un cas semblable et elle l'a fait par arrêt du 4 mai 1847 (aff. Roques). Plus récemment, la cour d'Angers a prononcé la séparation de corps entre deux époux qui avaient vécu séparés de fait de 1813 à 1858, le mari ayant toujours refusé et persistant à refuser la célébration religieuse (arrêt du 29 janvier 1859). M. Demolombe trouve dans ce refus une cause de séparation de corps, et il motive son opinion en des termes qui méritent d'être cités : « Je crois que l'époux félon blesse profondément son conjoint en violant sa promesse expresse ou tacite, et je conclus que lorsqu'en effet la célébration religieuse a été promise, soit expressément, soit même tacitement, et que l'autre époux a dû y compter (ce qui sera une question de fait), le refus de son conjoint est envers lui une *injure grave*, puisque ce conjoint veut le forcer à vivre dans un état qui, à ses yeux, ne serait qu'un concubinage. » (Demolombe, *Traité du mariage*, n° 390, t. II, p. 485.) J'admire le tour de force par lequel la jurisprudence de la cour d'Angers et l'éminent jurisconsulte de Caen ont trouvé là un cas de séparation de corps pour *injure grave*. A moins que les termes aient perdu leur sens naturel, je ne vois rien d'injurieux dans ce refus, si le conjoint qui refuse ne l'a pas accompagné de faits propres à lui donner ce caractère; or, ce refus pourrait être fait de la manière la plus respectueuse. Supposons que le mari dise en refusant : « J'avais trop présumé de mes forces, et le désir d'être uni à vous m'avait décidé à passer sur toutes les exigences de la religion; mais aujourd'hui j'ai réfléchi, et il m'est impossible de participer à une cérémonie que mon incrédulité profanerait. » Comment voir une injure dans un refus qui serait motivé en ces termes?

La manière dont les jurisconsultes ont tourmenté cette loi prouve qu'elle n'est pas bonne et que dans certains cas elle est oppressive sans profit pour l'intérêt général. Le vice de ces dispositions est tellement sensible que des jurisconsultes d'un

voudrais donc que, devant l'officier de l'état civil, les conjoints déclarassent s'ils entendent célébrer leur mariage religieusement ou non. Si non, le mariage civil serait définitif; si oui, la loi ne reconnaîtrait le mariage qu'autant qu'on justifierait de la célébration religieuse. Ainsi se concilierait le droit individuel avec l'intérêt général, et satisfaction serait donnée à la liberté de conscience d'une manière pleine. Ainsi disparaîtrait une oppression qui ne sera, j'en conviens, que fort rare, mais qui est possible, et qui serait assurément cruelle pour ceux qui auraient le malheur de se trouver dans l'exception.

Un autre exemple des mauvais effets que peut produire une réaction exagérée contre des dispositions vicieuses, se trouve dans la loi sur l'abolition de la mort civile (loi du 31 mai 1854). Certes, c'était une loi barbare que celle qui dissolvait le mariage du mort civilement, séparait des époux qui voulaient rester unis, condamnait à la bâtardise les enfants nés de cette admirable fidélité dans l'infortune, en un mot, défendait à l'époux du condamné de croire à l'innocence de son conjoint. Mais la loi nouvelle a aussi son genre de cruauté : elle force à rester unis des conjoints dont l'un est flétri et inspire de l'horreur à l'autre. Le conjoint ne peut que demander la séparation de corps, et, s'il est jeune, sa vie ne sera qu'un long célibat. Au lieu de dissoudre le mariage, comme le faisait le Code Napoléon (art. 227 C. N.), au lieu de le maintenir absolument, comme le fait la loi nouvelle, il aurait été juste de permettre au conjoint du condamné de demander la dissolution du mariage, et de la faire prononcer en justice. En lui permettant de choisir entre la fidélité au condamné qu'il croit innocent, et la dissolution du mariage, lorsqu'il le juge coupable, la loi aurait pris une juste mesure entre deux extrêmes. La loi du 8 mai 1816 sur la suppression du divorce n'y faisait pas obstacle, car l'ancien art. 227 du Code Napoléon a coexisté avec la loi du 8 mai 1816. La modification que je viens d'indiquer n'aurait donc été qu'un adoucissement de l'article 227. Telle que je la propose, la disposition ne serait pas un cas de divorce, mais un cas de dissolution, avec cette particularité qu'au lieu d'être forcée, comme elle l'a été jusqu'à 1854, la dissolution ne serait que facultative au gré du conjoint du condamné.

incontestable mérite, par exemple M. Marcadé et M. Bressolles, professeur à la Faculté de droit de Toulouse, ont décidé que le refus de procéder à la célébration religieuse constitue un *cas de nullité pour erreur sur la personne*, cas prévu par l'article 180 C. N. C'est encore un tour de force qui démontre l'insuffisance de la loi. Au lieu de torturer ainsi le sens des textes, rentrons dans la vérité et dans la simplicité : *Simplicitatem legibus amicam*. Reconnaissons qu'il n'y a là ni cause de nullité, ni cause de séparation de corps, et qu'il y a simplement motif de modifier une loi qui, par une réaction exagérée en faveur de la liberté de conscience, blessé cette liberté même.

Je passerais sur tout le premier livre du Code civil, si je n'étais retenu par la disposition de l'art. 513, qui permet de donner *au prodigue* un conseil judiciaire sans l'assistance duquel il ne peut plaider, transiger, aliéner, emprunter ou hypothéquer. Le majeur qui est sain d'esprit doit, selon moi, conserver la libre disposition de sa fortune. Pourquoi tendre un piége aux tiers qui contractent avec lui? Les personnes qui traitent avec un interdit, ou avec celui dont les facultés sont affaiblies (art. 489 C. N.), sont averties par l'état mental qu'il y aurait imprudence à contracter. Mais le prodigue ne porte aucun des caractères de la démence, et il lui est facile de tromper les tiers, sans qu'il y ait pour ceux-ci un moyen de découvrir l'incapacité. Sans doute, c'est un malheur pour la famille d'avoir pour chef un père prodigue ; pour le père, il est désolant d'avoir un enfant prodigue ; pour les frères et sœurs, il est triste d'avoir un frère prodigue qui, après avoir dévoré sa fortune, retombera probablement à leur charge. Tout cela est vrai ; mais le rôle de la loi ne consiste pas à empêcher ces douleurs, s'il faut pour cela porter atteinte à la liberté du prodigue et tendre des embûches à la bonne foi du public. Il y a d'ailleurs bien des manières de dépenser sa fortune. Les uns dévorent leur bien *dans les plaisirs*, et les autres *dans les projets*. Celui-ci a des passions violentes et diverses ; celui-là est poursuivi par une idée à laquelle il sacrifie tout ce qu'il possède. Les tribunaux auront-ils, dans les deux cas, le même pouvoir d'appréciation? La famille se plaint également du dissipé et du chercheur, de celui que tourmentent les passions et de celui qu'agite une idée, de celui qui sacrifie son bien à la recherche de l'absolu, tout autant que de celui qui le vend pour des maîtresses. Est-il bon de permettre à la justice une immixtion aussi grave dans la manière de vivre des particuliers? Cependant l'article 513 l'autorise, à moins qu'on ne restreigne arbitrairement le sens de sa disposition. Sans aller jusqu'au *faiseur de projets*, l'éleveur qui fait courir, et qui se ruine en chevaux de course, est-il un prodigue ou un spéculateur? A ce jeu, il est facile de perdre sa fortune, et cependant c'est aussi une façon de s'enrichir. Il y a donc beaucoup de manières de se ruiner, et lorsqu'on ne peut pas l'empêcher, je doute qu'il soit bon de créer des entraves impuissantes, au préjudice des tiers qui sont exposés à l'erreur sur la capacité du prodigue.

Je comprends qu'on accorde aux tribunaux le pouvoir de réduire des engagements excessifs. Alors, en effet, le tiers a été prévenu par l'excès de l'obligation qu'il avait devant lui une personne dont les habitudes étaient dérangées. Comment pourrait-il invoquer sa bonne foi, lorsque la nature et l'étendue de la dette l'ont averti? Mais celui qui a traité sincèrement, qui n'a été averti de l'incapacité du prodigue

ni par son état mental ni par le chiffre de la dette, a quelque raison de trouver la loi insidieuse[1].

Au titre des servitudes, l'article 661 permet à tout propriétaire joignant le mur du voisin d'exiger la mitoyenneté, à la charge seulement de payer la moitié des frais de construction et de la valeur de l'emplacement sur lequel le mur est construit. C'est là ce que j'appelle un cas *d'expropriation pour cause d'utilité privée*. Le propriétaire tient à garder l'entière disposition de son mur ; il ne voudrait pas qu'en acquérant la mitoyenneté de ce mur, le voisin eût le droit de l'exhausser, de le démolir pour en élargir la base, et de lui causer pendant la reconstruction tous les ennuis inséparables d'un semblable travail ; surtout il lui déplaît d'avoir quelque chose en commun avec un voisin qu'il déteste. Quel est donc l'intérêt général qui a déterminé le législateur à faire plier le droit individuel ? Il y aura sans doute économie à faire un mur au lieu de deux ; mais cette économie n'est relative qu'aux intérêts privés. Que si l'on objecte que cette économie profitera au capital et au travail généraux, je répondrai qu'à moins de proclamer le communisme, il faut savoir se résigner aux déperditions qui sont inséparables de la propriété individuelle. Ces pertes sont compensées par des avantages nombreux qu'il est inutile de faire ressortir devant une compagnie qui a beaucoup fait pour défendre la propriété, lorsqu'elle était menacée par les systèmes et par la révolte. Il est évident que l'article 661 est une atteinte au droit de propriété, et que, pour le justifier, il faut recourir à des motifs que les socialistes ont seuls le droit d'invoquer. La mitoyenneté donne lieu à tant de difficultés et de procès, que l'économie qui en résulte est largement compensée par l'augmentation des frais de justice. Il en est, en effet, du voisinage comme de la parenté, et l'on peut dire de l'un et de l'autre : *Magnum incitamentum charitatis et magnum irritamentum odiorum*. D'ailleurs, que la mitoyenneté soit ou non désirable, la seule règle conforme aux principes est de laisser aux conventions librement formées le soin de l'établir et de la faire cesser.

L'expérience a démontré que le droit d'acquérir la mitoyenneté peut servir uniquement à vexer le propriétaire duquel on l'exige. Souvent cette acquisition a été employée pour forcer le propriétaire

[1] La nomination d'un conseil judiciaire aux prodigues fut très-vivement débattue au Conseil d'État. Elle ne passa dans la loi que sur l'observation peu concluante de Cambacérès : « Un prodigue peut devenir un homme dangereux et l'État « ne peut pas être indifférent sur le sort des familles. » (Locré, t. VII, p. 327.) Ce qui est dangereux c'est l'incapacité que rien ne manifeste et dont les tiers ne sont pas avertis. Quant au sort des familles, je ferai observer qu'il serait juste avant tout de considérer le *sort de la famille* des tiers avec lesquels traite le prodigue.

à fermer les jours de souffrance ouverts dans le mur, de sorte que, sans avoir besoin de construire ni d'appuyer aucun ouvrage, le voisin requiert l'application de l'article 661 du Code N. et cet article devient ainsi un moyen de porter atteinte à la propriété privée. Je n'ignore pas que, dans la fixation de l'indemnité, le tribunal tiendra compte du préjudice que cette suppression des jours de souffrance rendra possible. Mais l'indemnité, qui est le seul moyen à employer pour l'expropriation d'utilité publique, cesse d'être un argument quand un intérêt général ne justifie pas le sacrifice demandé à l'intérêt privé.

L'article 663 contient, selon moi, une autre atteinte au droit individuel. D'après cette disposition, dans les villes et les faubourgs, tout propriétaire peut forcer son voisin à contribuer aux frais de construction d'une clôture dont la hauteur est, à défaut de règlements ou usages locaux, fixée par la loi elle-même. Il se peut cependant que, loin de trouver un avantage à faire une clôture, je sois très-contrarié par un mur qui me prendra ou la vue ou l'air, et m'étouffera dans un espace trop restreint. Si mon voisin veut se clore, je ne dois pas l'en empêcher, ni au point de vue de la loi civile, ni au point de vue de la loi naturelle. Mais est-il juste de me faire contribuer, de force, à une construction qui m'incommode peut-être? Si j'y trouve avantage, l'accord ne tardera pas à s'établir entre les intéressés, et la liberté des conventions remplacera avantageusement la coaction de la loi. Même quand j'ai intérêt à me clore, je puis être très-gêné par l'obligation de débourser une somme que peut-être je n'ai pas et que je serai forcé de demander à l'emprunt. L'article 647 qui permet à tout propriétaire de clore son héritage, consacre la seule règle qui soit conforme au droit, et, dans l'article 663 comme dans l'article 661, je trouve que la propriété n'est pas suffisamment respectée [1].

Le troisième livre qui traite des manières d'acquérir la propriété, s'ouvre par le titre des successions. Les donations et testaments ne

[1] M. Demolonbe dit, au sujet de la mitoyenneté : « L'intérêt bien compris de deux propriétaires voisins est d'avoir en commun, sur la ligne séparative de leurs fonds, un seul mur, soit pour supporter leurs bâtiments, soit pour servir de clôture à leurs héritages contigus. Un seul mur suffit en effet; deux murs seraient inutiles, incommodes, dispendieux et on peut même dire que la société tout entière est intéressée à ce que la dépense des capitaux et des terrains ne soit pas doublée en pure perte. » (*Servitudes*, t. I[er], n. 313.) L'intérêt bien entendu des propriétaires sera mieux apprécié par les intéressés, et d'ailleurs il dépend de circonstances auxquelles il est impossible d'appliquer une règle uniforme. Quant à l'intérêt général, c'est l'argument que font valoir les socialistes pour demander la consommation en commun et toutes les conditions de la vie commune qui, selon eux, réduirait de beaucoup les dépenses. La plupart des jurisconsultes qualifient l'article 661 de disposition exorbitante et, à ce titre, l'interprètent restrictivement. (Duranton, t. V, n. 324, et Duvergier sur Toullier, II, n. 193, note *a*.)

viennent qu'après. J'ai souvent fait remarquer que l'ordre serait plus logique s'il était interverti, puisque la succession légitime ou *ab intestat* n'est qu'une espèce de testament que le législateur fait pour celui qui a été empêché de tester. Il aurait été plus conforme à l'ordre rationnel des idées de donner la première place à l'expression formelle de la volonté du défunt et la seconde à la succession déférée légalement, d'après l'ordre présumé des affections du défunt. S'il n'y avait, dans notre loi, qu'un renversement purement formel, je n'en aurais pas fait l'observation ; surtout je me serais abstenu de la produire devant les auditeurs considérables qui me font l'honneur de m'écouter. Mais mon observation ne s'arrête pas à la forme, et le fond même des dispositions en est atteint. On lit, en effet, fréquemment dans les commentaires, que la succession *ab intestat* n'est que le testament présumé du défunt, et que l'ordre légal ne vaut que par la puissance de sa volonté. Les mêmes auteurs écrivent, dans d'autres passages, que la loi préfère l'ordre des héritiers *ab intestat* à celui des héritiers testamentaires, et c'est ainsi qu'ils expliquent plusieurs des restrictions que le législateur a édictées en matière de donations et de testaments. Il faudrait s'entendre cependant. Si la succession légitime ne vaut que par la volonté présumée du défunt, est-il logique de préférer la volonté tacite à la volonté exprimée ? La circonstance, frivole en apparence, que le législateur a renversé l'ordre naturel des titres est, en réalité, fort grave parce que le même renversement se retrouve dans le fond des idées. Je commencerai donc par le titre des donations et testaments.

Le Code (art. 943, C. N.) ne permet de disposer, par donation entre-vifs, que des *biens présents*, et déclare nulle toute donation de biens à venir. Il est fait exception à cette prohibition en faveur du mariage ; car, la loi permet, soit aux époux, soit aux parents, même aux étrangers de faire, par contrat de mariage, des donations de biens à venir et des donations de biens présents et à venir. Le Code (art. 944. C. N.) exige aussi que le donateur se dépouille *irrévocablement* de ce qu'il donne ; toute clause qui autoriserait le donateur à révoquer sa libéralité serait nulle, et les objets pour lesquels le donateur se réserverait la faculté d'en disposer ultérieurement seraient considérés comme n'étant pas compris dans la disposition. Il y a exception à cette règle pour les donations entre époux pendant le mariage, donations que l'article 1096 déclare révocables. Si l'actualité et l'irrévocabilité sont deux bonnes règles, pourquoi le législateur s'en est-il écarté en matière de contrat de mariage ? Que si, au contraire, ce sont des entraves inutiles, pourquoi les conserver dans les donations ordinaires ? Je n'aperçois aucune raison, ni théorique, ni pratique, pour exiger qu'un donateur se dépouille actuellement et ir-

révocablement, et pour interdire au donateur ordinaire, ce qui est permis au donateur par contrat de mariage ou aux époux pendant le mariage. Cette interdiction est d'autant moins justifiable que la loi romaine admettait, à côté des donations entre-vifs qui étaient irrévocables, des donations à cause de mort que le donateur pouvait révoquer, et qui étaient caduques par le prédécès du donataire. Les parties avaient donc la faculté de se dépouiller irrévocablement, ou de se réserver le droit de révoquer, et la loi consacrait la volonté qui avait été librement manifestée. Comment se fait-il que notre loi soit moins libérale que celle de Rome et que, parmi les nombreux emprunts que nous avons faits aux lois romaines, une disposition si favorable à la liberté des conventions n'ait pas trouvé sa place? Cette anomalie s'explique par l'influence de l'ancien droit et par des raisons d'un caractère historique.

Dans notre droit coutumier, la quotité disponible n'était pas la même pour les testaments que pour les donations entre-vifs. Il permettait de disposer plus largement par donation que par acte de dernière volonté. Pour maintenir cette différence, il fallait marquer profondément la distinction entre les deux manières de disposer. Or, la donation à cause de mort des Romains avait, avec le testament de telles analogies, que si on avait admise cette manière de disposer, la différence des deux quotités disponibles aurait disparu [1]. Ce qui avait sa raison d'être dans la législation coutumière n'en a plus aucune sous le Code Napoléon; car il n'y a aujourd'hui qu'une quotité disponible tant pour les donations que pour les testaments (art. 915 et suiv., 1094 et 1098). Rien ne s'opposerait plus donc au rétablissement de la loi romaine ou, tout au moins, à la généralisation des dispositions exceptionnelles qui ont été consacrées en faveur du mariage. Il est vrai que le donataire a plus d'avantage à recevoir une donation irrévocable et que cette espèce de libéralité est plus favorable à l'établissement d'une famille qu'un titre fragile et révocable. Mais les exigences de la loi, en cette matière, éloignent de la donation et font préférer le testament. Loin d'y gagner, le donataire y perd puisque l'impossibilité de faire une donation révocable fait que la libéralité est renvoyée après le décès. Or, une donation avec mise

[1] Argou, *Instit. au droit français*, t. Ier, p. 253 : « Les coutumes ont permis de « de disposer de tous les propres par donation entre-vifs, parce qu'il arrive rare- « ment qu'un homme se dépouille lui-même de son vivant. Et néanmoins, s'il le veut, « la coutume le lui permet, la coutume ne voulant pas l'obliger à avoir plus d'égards « pour ses héritiers qu'il n'en a pour lui-même. Mais la coutume ne lui permet de « disposer par testament que d'une partie de ses propres, afin de *conserver les* « *biens dans la famille.* »

en possession immédiate vaudrait mieux qu'un legs puisque le donataire y gagnerait la jouissance actuelle.

Les mêmes raisons ont conduit à prohiber ou annuler les donations faites sous une condition dont l'exécution dépend de la volonté du donateur. Ainsi on annule une donation ainsi conçue : « Si je ne fais pas un voyage à ***, je vous donne une somme de 3,000 francs. » Quelle est l'utilité de cette prohibition ?

L'article 946 porte que si le donateur s'est réservé le droit de disposer d'un bien compris dans la donation ou d'une somme fixe, et qu'il meure sans en avoir disposé, l'effet ou la somme réservés appartiennent aux héritiers du donateur, nonobstant toute stipulation contraire. C'est encore une application de l'ancienne maxime : *donner et retenir ne vaut*. Cette restriction s'explique par la même raison historique, par le besoin qu'on avait autrefois de séparer le testament de la donation, à cause de la différence des quotités disponibles. Si on ne consulte que la loi naturelle et la raison, quelle objection y a-t-il à élever contre une disposition ainsi conçue : « Je donne ma ferme qui se compose de cent hectares ; cependant, je me réserve le droit de disposer d'un hectare à prendre par le levant en avançant vers le couchant, et si je meurs, sans en avoir disposé, j'entends que cet hectare reste à mon donataire. » Eh bien ! quelque simple qu'elle soit, cette disposition est condamnée par l'article 946, et, contrairement à la volonté du donateur, l'objet réservé revient à ses héritiers au lieu de profiter au donataire.

Ici encore, la volonté du propriétaire est sacrifiée sans utilité. Afin de résumer les développements qui précèdent, je formule les conclusions suivantes :

1° Abrogation des articles 943, 944, et 946 du Code Napoléon ;

2° Rétablissement de la loi romaine sur les donations à cause de mort, ou subsidiairement ;

3° Faculté pour les donateurs d'instituer contractuellement autrement que par contrat de mariage, c'est-à-dire dans un simple acte notarié, et faculté de faire des donations révocables comme celles que peuvent faire les époux pendant le mariage [1].

Des écrivains dont le nombre augmente chaque jour ont, dans ces derniers temps, critiqué les dispositions sur la réserve, comme portant atteinte à la propriété du père de famille et nuisant à sa puissance paternelle. La propriété, disent-ils, est un droit absolu que le législateur n'a pas le droit de diminuer sans le méconnaître. Si le père est mécontent d'un enfant, s'il a été tourmenté par ses désor-

[1] La maxime *Donner et retenir ne vaut* est condamnée formellement par M. Demolombe (*Donations*, t. Ier, n. 26, p. 26 et 27).

dres, il ne peut pas le punir et la loi veut que le patrimoine réuni à grand'peine, par un travail persévérant, aille pour partie aux mains qui certainement le dissiperont. Est-il possible d'imaginer une position plus cruelle? Le père, à la fin d'une vie laborieuse et sans reproche, est obligé de laisser décomposer sa fortune, sans qu'il puisse employer aucun moyen qui l'empêche. D'un autre côté, l'espérance à peu près certaine que la loi donne au réservataire prodigue lui crée une espèce de crédit et des facilités qu'il ne trouverait pas, si les complices de ces débauches avaient à redouter la colère du père, et l'exhérédation complète. Ainsi le père de famille a tout à la fois la douleur de penser que sa fortune sera dissipée et que la certitude qui résulte de la réserve alimente les débordements de son fils. La propriété est donc méconnue et la puissance paternelle enchaînée par une loi qui donne les mêmes droits au fils modèle et au fils débauché; il n'y a plus, dit-on, ni respect du droit du père, ni justice distributive pour les enfants.

Les résultats autant que les principes, disent les écrivains dont j'expose les idées, condamnent les restrictions imposées à la volonté et à la puissance du père de famille. L'égalité des partages a conduit la propriété à une division telle, que tout progrès agricole est difficile sinon impossible. Pas de grande culture, pas de machines; partout le travail de l'homme employé encore là où la force de la nature domptée par le capital pourrait libérer les bras de l'ouvrier. Cette arme de guerre contre le passé ne s'est pas bornée à détruire les vieilles institutions; elle a enchaîné le progrès de la culture et, par un jeu singulier des événements, ce qui avait été fait pour préparer l'avenir a été une cause de retard et d'immobilité. Lorsque Napoléon recommandait au roi de Naples d'établir le Code civil dans ses États, pour y détruire la noblesse et le parti de la réaction politique, il ne se doutait pas que sa recommandation aurait pour résultat de condamner l'agriculture dans ce pays à un état stationnaire. Cependant, les deux effets étaient inséparables. Là n'est d'ailleurs point la seule déperdition de forces qu'occasionne l'égalité des partages. En Angleterre, l'aîné de la famille représente la tradition et dispose des forces ou richesses accumulées par les générations antérieures. A côté de cette force traditionnelle grandissent les enfants puînés, qui ont besoin de leur activité et de leur travail pour se créer une position. Aussi les cadets aidés par la puissance de l'aîné arrivent-ils dans l'armée, l'Église, le barreau, la politique à des positions éminentes, de sorte que le pays ne perd rien parce que la force acquise de la tradition est heureusement combinée avec l'activité de ceux qui s'élèvent par le travail.

Je me borne à cette esquisse d'une question qui a récemment été traitée en plusieurs volumes. Si j'ai rappelé ces objections bien con-

nues, c'est pour mieux classer les motifs qui me portent à l'approbation de notre loi sur ce point.

Quelque absolue qu'elle soit, la propriété a des limites et son caractère de *droit absolu* signifie seulement qu'il ne faut la restreindre que par nécessité. Cette nécessité existe-t-elle en matière de *réserve?*

Évidemment oui, les parents sont tenus à la dette alimentaire envers leurs enfants ou descendants et ces derniers sont réciproquement obligés de fournir des aliments à leurs ascendants. Or, la dette alimentaire est un rapport d'obligation qui s'éteint à la mort de ceux qui la doivent. La réserve a été instituée pour la perpétuer après la mort des débiteurs d'aliments ; elle correspond à l'obligation naturelle qui lie les ascendants aux descendants et réciproquement. Serait-il équitable qu'après avoir mis au monde une famille qui se perpétuera, c'est-à-dire, après avoir créé des besoins transmissibles, le père disposât de tous ses biens au profit d'un étranger ou même exclusivement en faveur de l'un de ses cohéritiers? La réserve en transmettant une portion du patrimoine est la manière la plus complète dont puisse être remplie l'obligation de fournir des aliments qui est la conséquence de la paternité. Elle est préférable à une obligation consistant à payer une rente en argent, parce que l'attribution d'une part suit le progrès de la richesse et qu'une rente, au contraire, n'est, après trente ou quarante ans, que la moitié de ce qu'elle valait au moment de sa fixation. Les sommes fixées il y a cent ans, pour servir de pensions alimentaires, ne donneraient pas aujourd'hui de quoi se nourrir aux enfants de ceux qui, avec ces pensions, vécurent autrefois dans l'opulence. Mais, dit-on, l'obligation alimentaire n'est-elle pas dépassée par l'institution de la réserve ? Je ferai observer que ce ne serait qu'une question de mesure, non de principe[1]. Je comprendrais que, d'après cette objection, on demandât la réduction de la portion réservée ; mais cet argument ne peut pas aller jusqu'à faire condamner l'institution. Il est d'ailleurs impossible d'apprécier, d'une manière absolue, si la réserve fixée par notre loi, est ou non suffisante pour représenter la dette alimentaire. Les fortunes sont fort inégales et le nombre des héritiers très-varié. Le tiers, le quart ou la moitié sont, dans les maisons opulentes, assez importantes pour excéder les besoins de la dette alimentaire, tandis que dans les familles seulement aisées ils ne représentent que le strict nécessaire. La loi peut-elle tenir compte de toutes ses diversités, surtout dans

[1] M. Demolombe donne également pour base à la réserve l'obligation alimentaire (*Donations*, t. I, n° 6 et 7, et t. II, n° 3). Voir notre nouveau *Cours d'Économie politique*, 33° leçon, t. II, p. 82). M. Demolombe ajoute que la réserve est demandée par l'intérêt général, parce que la transmission héréditaire des biens est le moyen le plus énergique de la conservation de familles » (t. I, n° 8).

un pays où il faut que les dispositions soient uniformes et où l'on n'aimerait pas des distinctions suivant la fortune pas plus que des distinctions suivant la naissance? Je trouve que notre Code a fait une division raisonnable de la réserve et de la quotité disponible, et tout en admettant qu'on pourrait fixer des proportions nouvelles, je ne suis pas de ceux qui demandent une révision sur ce point. Les auteurs du Code me paraissent avoir adopté le véritable principe et fixé la moyenne à laquelle il était bon de s'arrêter. Quant à la puissance paternelle, il est impossible de soutenir qu'elle est désarmée par une loi qui permet de donner le tiers, la moitié ou le quart. Si la menace d'enlever une part si considérable de la fortune ne suffit pas pour ramener l'enfant qui cède à de mauvaises passions, il est douteux que des moyens plus énergiques eussent plus d'efficacité. Sans réussir à ramener les fils égarés, la liberté testamentaire aurait l'inconvénient de permettre bien des dispositions capricieuses et d'introduire, par des exhérédations injustes, des ferments de haine dans les familles. Sans doute, la puissance paternelle est chose respectable et il faut craindre de la désarmer; mais l'abus n'est pas impossible et la loi qui protége le père contre lui-même, qui garantit à l'enfant une part de la fortune, est une loi sage parce qu'elle ne limite le droit qu'afin de prévenir l'arbitraire. On a dit avec raison que *la liberté de tester* ne serait employée que dans le sens d'une *abusive liberté d'exhéréder*.

Toutes les objections tirées de la division excessive des terres et de l'obstacle à la grande culture sont, à mon sens, exagérées. Sans entrer, à ce sujet, dans une longue dissertation, je me borne à citer un fait d'une grande signification et dont l'observation est bien facile puisqu'il se passe sous nos yeux. C'est dans le nord de la France que se sont développées la grande propriété et la grande culture, tandis que dans le Midi, on trouve le colonat partout usité, la propriété très-divisée et la culture réduite même par les grands propriétaires à de fort petites exploitations. Cependant dans le Nord, il n'y a presque pas d'exemple qu'un père de famille dispose de la quotité disponible; les partages se font également dans presque tous les cas, et l'on ne connaît ni l'aînesse ni la masculinité. Dans le Midi, au contraire, le moindre paysan dispose du quart ou du tiers au profit de l'aîné invariablement, pour obéir à un usage qui domine toutes les classes de la société. Que faut-il conclure de cette observation? C'est que l'égalité des partages n'a pas les conséquences qu'on lui attribue et que la liberté testamentaire ne produirait pas les effets qu'on attend. Dans le Nord, les parents continueraient à partager également leur patrimoine entre les enfants, tandis que dans le Midi, le père profiterait de la réforme pour réduire à rien des enfants qui ne lui auraient donné aucun sujet de mécontentement. Ainsi la loi proposée serait inutile dans la moitié

de la France et certainement oppressive contre les enfants dans l'autre partie. Conservons donc, sur ce point, l'œuvre des rédacteurs du Code Napoléon; ils ont pris une juste proportion entre le droit que reconnaissaient quelques anciennes coutumes et la limite extrême que les lois révolutionnaires avaient imposée à la volonté du père. (Loi du 17 nivôse an II.)

Je reconnais cependant que cette partie de notre loi civile pourrait recevoir des modifications utiles. Parmi les dix-huit cas d'exhérédation qu'admettait la loi romaine, il y en a quelques-uns qui pourraient être transportés dans notre législation; il est impossible, en effet, de nier qu'il serait juste, dans certaines circonstances, de permettre au père d'exhéréder le fils indigne. Cette satisfaction pourrait et devrait être donnée à ceux qui réclament en faveur de la puissance paternelle. D'un autre côté, la jurisprudence exige avec une rigueur excessive que les lots de chaque copartageant se composent de meubles et d'immeubles; elle va même jusqu'à décider que le père qui fait un partage anticipé ne peut pas, à peine de nullité, donner à l'un de ses enfants des immeubles et de l'argent aux autres. Il faut absolument, même contre la volonté du père, que les immeubles soient fractionnés. Or, cette division forcée a, dans beaucoup de cas, les plus graves inconvénients. Les motifs sur lesquels s'appuie le principe de la réserve n'exigent pas que la volonté du père soit enchaînée quant au mode du partage et, pourvu qu'il assure à ses enfants la valeur de leur portion, ceux-ci n'ont pas le droit de se plaindre. Mes conclusions tendent à ce que :

1° Les articles 913 et suivants soient maintenus;

2° Qu'on les complète par l'admission de certains cas d'exhérédation légitime;

3° Que l'ascendant qui fait un partage anticipé ait une entière liberté pour la composition des lots;

4° Que même en cas de partage judiciaire après décès, les juges aient pour la composition des lots un pouvoir plus étendu que ne leur en a attribué l'article 832 C. N.

De même que je voudrais laisser au donateur une grande liberté pour faire ses dispositions, ainsi je trouverais bon qu'on respectât sa volonté une fois manifestée. Comment justifier la révocation des donations pour survenance d'enfants, surtout l'effet rétroactif qui emporte tous les droits réels conférés sur l'immeuble par le donataire? Les espérances que la donation avait fait naître seront détruites par la naissance d'un enfant; les établissements formés grâce aux biens donnés, sont troublés et, pour favoriser les enfants nés contrairement à toute attente, on dépouille les enfants nés du mariage que la donation avait déterminé. Cette menace de révocation est même de

nature à empêcher des établissements et force à employer des moyens détournés (tels que l'achat de valeurs au porteur), pour éviter l'éventualité de cette révocation. En deux mots, je demande que le donateur puisse, s'il le veut, ne faire que des donations révocables; mais s'il a fait une donation irrévocable, que sa volonté soit exécutée et qu'on ne lui réserve pas un moyen de troubler des existences qu'il a fondées et des ménages qui ne se seraient pas formés sans la libéralité [1].

S'il est vrai que dans le titre des donations et testaments, le législateur n'a pas toujours respecté la liberté et la volonté des parties, il est facile de démontrer qu'au titre des successions *ab intestat*, la volonté présumée a été plus d'une fois méconnue. Il s'agissait de classer les héritiers d'après l'ordre probable des affections du défunt; or, pour suppléer les dispositions qui n'ont pas été faites, le législateur a déféré la succession de la manière suivante.

Après les enfants et descendants qui occupent le premier rang, la loi appelle les frères et sœurs et les père et mère, qui forment la deuxième classe. S'il n'y a ni frères ni sœurs, la succession se partage entre les deux lignes paternelle et maternelle. A partir de ce moment, la succession est déférée comme s'il y avait deux successions juxtaposées mais distinctes. Dans sa ligne, l'ascendant est préféré aux collatéraux; mais il existe une barrière entre les deux lignes, et le père qui prend la moitié dans la ligne paternelle est exclu, dans la ligne maternelle, non-seulement par les ascendants plus éloignés que lui, mais par des collatéraux jusqu'à l'épuisement des degrés successibles, c'est-à-dire jusqu'au douzième degré! Quel outrage à la nature! Des parents inconnus sont préférés, pour la moitié de la succession, au père et à la mère. L'ancienne maxime : *Paterna paternis, materna maternis*, était bien plus équitable. Elle avait pour résultat de faire retourner les biens au lieu d'où ils venaient et de déférer la succession suivant l'origine des biens. Il n'y avait rien d'extraordinaire à préférer les parents plus éloignés d'une ligne aux parents plus rapprochés de l'autre, parce que, dans ce système, la succession était une espèce de retour. Notre Code, au contraire, ne distingue pas les biens d'après leur provenance. Alors même que tous les biens viendraient d'une seule ligne, la fente aurait lieu. Il pourrait donc se faire que le parent le plus proche dans une ligne d'où viennent tous les biens de la succession fût exclu de la moitié de ces biens, par un parent très-éloigné de l'autre ligne qui n'a rien fourni. Il n'est pas douteux que la fente entre les deux lignes, n'ait été inspirée par l'an-

[1] Il s'en fallut de peu que la révocation pour survenance d'enfants ne fût exclue du Code par une disposition formelle. Un article en ce sens figurait dans le projet. Treilhard, Tronchet et Bigot de Préameneu appuyaient cette disposition.

cienne maxime : *Paterna paternis*, *materna maternis;* mais confessons aussi que cette reproduction est loin d'être fidèle.

Autre anomalie! L'enfant naturel reconnu et le conjoint survivant ne viennent qu'à titre d'héritiers irréguliers, c'est-à-dire après les collatéraux au douzième degré. Ainsi le conjoint survivant qui a partagé les douleurs et les joies du défunt, l'enfant naturel auquel, par la reconnaissance, il avait donné une grande marque d'affection, ne viennent qu'après des parents inconnus. N'insistons pas; cette disposition a été critiquée tant de fois, que je crains de dire une banalité. Suivant moi, pour suivre l'ordre probable des affections, il faudrait s'arrêter aux dispositions suivantes :

1° Supprimer la distinction entre les héritiers réguliers et les héritiers irréguliers ;

2° Supprimer la fente entre les lignes paternelle et maternelle ;

3° Après la première classe d'héritiers qui resterait composée des enfants et descendants, la succession serait déférée à la seconde classe composée des père et mère ou autres ascendants en concours avec le conjoint survivant. Viendraient ensuite les collatéraux suivant le rapprochement de leur degré de parenté.

Quant aux enfants naturels reconnus, il y aurait certainement indécence à les mettre sur la même ligne que les enfants légitimes, et c'est avec raison que l'article 756 ne leur attribue qu'une part de ce qu'ils auraient eu s'ils avaient été légitimes. Mais, si on consulte sérieusement l'ordre des affections, il est impossible de nier que les enfants naturels reconnus passent avant les collatéraux, et que la déduction du quart qu'ils subissent, en cas de concours avec ces derniers, n'a pas de racine dans le cœur du défunt.

Nous trouvons dans l'article 841 C. N. une disposition qui ne me paraît pas être conciliable avec la liberté des conventions librement formées entre majeurs. D'après cette disposition le cessionnaire des droits successifs de l'un des cohéritiers peut être écarté du partage moyennant le remboursement du prix de la cession. C'est là ce qu'on appelle *le retrait successoral*. Ainsi, en remboursant au cessionnaire ce qu'il a déboursé, le retrayant peut lui enlever le bénéfice de son contrat et se l'attribuer. Bien évidemment, si le cessionnaire avait fait un mauvais marché, aucun des cohéritiers n'aurait eu l'idée de l'écarter ; on l'aurait laissé venir au partage pour y recueillir la portion payée à un prix trop élevé. Mais comment caractériser les dispositions qui donnent à quelqu'un le droit de choisir entre deux partis suivant son intérêt, et de s'attribuer une affaire ou de la repousser, selon qu'il y a ou non bénéfice ? J'ai lu beaucoup de commentaires où cette faculté est qualifiée de *choix immoral*. En voulant couper court à la spéculation du cessionnaire, on favorise le calcul

odieux du retrayant. Je dis *odieux* parce que, sans affronter aucune chance, il fait une bonne affaire à coup sûr et enlève cet avantage à celui qui avait couru des risques. Le motif invoqué pour défendre l'article 841 se tire de ce qu'il est bon de fermer aux étrangers les secrets de la famille. Si l'intérêt est assez grand pour garder le secret, pourquoi le retrayant ne serait-il pas tenu de rembourser la valeur intégrale, au lieu de donner seulement les déboursés? L'expérience a prouvé que le retrait n'a été exercé que dans les cas où il y avait bénéfice pour l'héritier qui l'exerce; quant au secret de la liquidation, il est presque sans exemple que des sacrifices aient été faits pour le garder. Ce secret peut d'ailleurs être forcé par ses créanciers qui ont le droit d'intervenir en partage. Pourquoi exclure le cessionnaire alors que les créanciers sont admis? Pourquoi considérer le cessionnaire de droits successifs comme un spéculateur avide qu'on peut frapper sans ménagement comme s'il était en dehors du droit? Ce cessionnaire peut rendre de grands services. Voilà un successible qui est appelé au loin par ses affaires, qui est pressé de réaliser son avoir, qui ne peut pas attendre la fin de la liquidation et des opérations du partage; il trouve un cessionnaire qui lui donne de l'argent comptant et prend à sa charge les résultats de cette liquidation. Ce cessionnaire ne rend-il pas un service, et son acte présente-t-il les caractères d'une opération déloyale? La convention est utile et morale; elle intervient entre parties majeures et capables de disposer de leurs droits; il n'y a donc pas de raison décisive pour résoudre le contrat librement formé[1].

Le titre des obligations ne donne lieu qu'à un petit nombre d'observations. Ses dispositions sont inspirées par le principe de l'article 1134, d'après lequel les conventions librement formées sont la loi des parties et de l'article 1135 qui veut que tous les contrats soient exécutés de bonne foi; or, il faut reconnaître que, dans les détails, ces deux principes généraux ont été fidèlement observés.

Je ferai remarquer cependant que l'article 1130 C. N. défend de faire des traités sur succession future, même lorsque le successible y consent. La loi romaine était sur ce point plus favorable à la liberté des conventions, puisqu'elle admettait la validité de la stipulation lorsqu'elle était faite avec l'adhésion du *de cujus*. Les dangers du *votum mortis* nous conduiraient loin, car s'il fallait s'en préoccuper, tout droit viager devrait être interdit. La constitution de l'usufruit et

[1] Le *retrait successoral* n'est pas approuvé par M. Demolombe (*Successions*, t. IV n° 11) : « Les droits successifs, après tout, dit-il, appartiennent à l'héritier et il doit pouvoir en disposer comme de ses autres biens; or, il est évident qu'il ne peut pas en disposer avantageusement si celui qui achète est exposé à se voir enlever son marché. »

de la rente viagère, auraient le même inconvénient, et il faudrait prohiber plusieurs conventions d'une incontestable utilité.

Après le titre général, viennent des dispositions spéciales à quelques contrats, et c'est dans ces dispositions que se trouvent des articles qui selon moi, portent atteinte au droit de propriété et à la liberté de contracter.

Au titre de la vente, nous trouvons une disposition qui permet au vendeur d'un immeuble de demander la rescision pour cause de lésion de plus des sept douzièmes ; on présume que le vendeur, s'il a subi une lésion aussi considérable, a contracté sous la pression de quelque besoin qui lui a enlevé au moins une partie de sa liberté. D'un autre côté, la loi voit avec défaveur l'acheteur, qui paraît avoir profité de la position embarrassée du vendeur pour se procurer l'immeuble à vil prix. Il est certain qu'on peut imaginer telle hypothèse où la disposition atteindra un acheteur peu digne d'intérêt ; mais il est aussi facile de démontrer que dans plusieurs autres cas, la même disposition frappera des acheteurs qui ont rendu un véritable service au vendeur. Supposez que celui-ci eût besoin d'argent et qu'il ne trouvât pas à vendre parce que des circonstances étaient défavorables ; son voisin, qui avait de l'argent, consent à le détourner de la Bourse, où il aurait été placé à 10 pour 100 ; s'il renonce à son fructueux placement, c'est que le bas prix de l'immeuble lui offre une compensation. Lorsque la tourmente sera passée, lorsqu'il n'y aura plus de difficultés pour vendre, lorsqu'il ne sera plus temps de placer l'argent aux mêmes conditions, le vendeur pourrait redemander son immeuble sous prétexte qu'il y a eu lésion. Ainsi le service rendu par l'acheteur tournera contre lui, et le vendeur, devenant ingrat par intérêt, dénoncera au tribunal comme une pression abusive le contrat qu'il avait imploré autrefois comme un service. En deux mots les articles 1674 et suivants permettent de frapper quelquefois des conventions qui méritent d'être traitées sévèrement, mais ils obligent aussi la justice à résoudre des contrats sérieusement et sincèrement formés.

Ce qui démontre le vice de ces dispositions, c'est que leur application offre les plus grandes difficultés. Que faut-il, en effet, entendre par valeur d'une chose, et dans quel cas y aura-t-il *lésion?* On estimera, dit-on, la chose d'après le prix courant des immeubles dans le pays ; mais il y a des immeubles qui ont une valeur exceptionnelle et pour lesquels toute comparaison est impossible : l'immeuble de Clos-Vougeot ou celui de Château-Laffite peut-il être apprécié par relation à un prix courant ? Où est le prix courant d'un immeuble unique de son espèce? Si on nomme des experts, comme la loi l'exige, quelle sera la règle de leur estimation ?

La rescision ne s'applique pas à la vente des meubles, parce que : 1° on tient moins aux meubles qu'aux immeubles ; 2° parce que les meubles changent fréquemment de prix, et qu'il serait difficile de déterminer la valeur de la chose au moment de la vente. Le premier motif n'est que l'application de la maxime bien discréditée : *Vilis mobilium possessio*. Au second point de vue, je ferai observer que les immeubles sont aujourd'hui sujets à des variations de valeur nombreuses qui n'avaient pas lieu autrefois ; il en résulte que, depuis la rédaction du Code, la différence entre les meubles et les immeubles a perdu sa raison d'être [1].

Au même titre, l'article 1699 C. N. permet d'écarter le cessionnaire de droits litigieux en lui remboursant la somme qu'il a payée pour le prix de la cession. Cette disposition présente l'analogie la plus grande avec celle de l'article 841 ; aussi l'appelle-t-on *retrait litigieux*, dénomination semblable à celle de *retrait successoral* que nous avons déjà rencontrée. L'acheteur de droits litigieux a couru une chance, il a rendu un service au cédant qui n'avait pas le moyen de faire un procès, et, loin de le traiter avec défaveur, il faudrait voir en lui un auxiliaire utile de la justice. Je ne nie pas que ce cessionnaire ne puisse être un spéculateur peu digne d'intérêt ; mais il se peut aussi que ce soit un cessionnaire sérieux, sans l'intervention duquel le cédant n'aurait tiré aucun parti de son droit ; d'ailleurs, ce qui condamne la disposition, c'est que le retrayant a le droit de choisir, suivant le bénéfice qu'il y trouvera, entre l'exercice du retrait et la chance de la lutte judiciaire. Si le procès offre le péril d'une solution défavorable contre lui, il exercera le retrait et, pour une faible somme, se procurera le profit définitif d'une injustice sans remède. Que si, au contraire, le procès est excellent pour lui, s'il est sûr de le gagner, il laissera le cessionnaire faire des frais, agissant ainsi suivant les circonstances et choisissant à coup sûr une affaire lucrative. Je le répète, des dispositions qui laissent un pareil choix ne sont pas morales ; leur moindre inconvénient est de rompre un contrat formé librement entre parties majeures.

L'étude sur le contrat de vente nous rappelle la prohibition écrite dans le décret du 6 messidor an III (24 juin 1795) qui interdit la vente des grains en vert pendant par racines, à peine de confiscation des fruits vendus, sauf quelques exceptions écrites dans un décret du 23 messidor suivant.

[1] Au Conseil d'État, la rescision fut combattue par Berlier, Regnault (de Saint-Jean-d'Angely), Réal et Defermon. Elle avait été vigoureusement combattue par Thomassius (*De Æquitate cerebrina*, 75e dissertation). Portalis, Cambacérès et Tronchet se prononcèrent pour la rescision, et le premier Consul opina aussi dans ce dernier sens.

Cette disposition faite dans un temps de trouble, sous la pression d'une irritation fiévreuse et aveugle contre les spéculateurs n'a plus de raison d'être ; elle doit être reléguée parmi les dispositions rendues contre les accapareurs, dispositions qu'aucun esprit éclairé ne soutient plus aujourd'hui. Autant vaudrait rétablir le maximum que de maintenir la prohibition des ventes de grains en vert.

Le titre du louage nous présente plusieurs dispositions dignes de remarque. Qui ne connaît l'article 1734 sous lequel tout locataire doit trembler! si une maison brûle et qu'on ignore l'appartement où le feu a commencé, tous les locataires sont solidairement tenus envers le propriétaire du préjudice qu'il éprouve. Parmi les personnes qui occupent la maison, il n'y en a qu'une qui soit responsable ou doive l'être. Cependant le propriétaire est dispensé de faire la preuve, et une présomption générale enveloppe des locataires qui ne se connaissent pas, qui ne peuvent pas se surveiller. Est-il juste d'obliger à une surveillance réciproque des locataires qui n'entrent pas les uns chez les autres? C'est le propriétaire qui choisit les locataires ; il doit donc en répondre, et, puisqu'il agit en indemnité, c'est à lui qu'incombe l'obligation de prouver son droit. C'est l'application d'une règle générale d'après laquelle *onus probandi incumbit ei qui agit*. La responsabilité des locataires contre lesquels la preuve n'est pas faite est déjà une obligation dont le caractère est exorbitant. Mais que dire de la solidarité établie par l'article 1734 ! Non-seulement le locataire sera tenu de payer sa part, mais il pourra être actionné pour le tout. Si les autres sont insolvables, le locataire riche sera tenu d'acquitter la totalité.

Supposez que le feu ait pris dans les appartements d'un locataire insolvable. Quel malheur pour le propriétaire ! s'il a la preuve, il la cachera et aimera mieux s'en rapporter à la présomption générale de l'article 1734 qui lui permet de choisir le plus riche des locataires.

Quelles sont les raisons par lesquelles le législateur a pu être conduit à édicter une disposition aussi rigoureuse ?

Celles qui ont été données se réduisent à dire que le locataire est tenu de rendre la maison louée et que, s'il ne le peut pas, il doit prouver sa libération en démontrant que le feu n'a pas pris dans son appartement. Je comprends que l'obligation de se disculper soit mise à sa charge lorsqu'il occupe seul la maison ; il n'en est pas de même lorsqu'il y a plusieurs locataires. D'ailleurs ne serait-ce pas l'obliger à prouver un fait négatif ! sans doute la preuve d'un fait négatif n'est pas impossible ; il faut cependant convenir qu'elle est plus difficile que celle d'un fait positif. Il est donc plus naturel de forcer le propriétaire à prouver la responsabilité contre le locataire, que de forcer le locataire à prouver qu'il n'est pas responsable.

Les principes veulent que le propriétaire, lorsqu'il agit *in solidum* contre l'un de ses locataires, soit chargé de la preuve : 1° parce que c'est au créancier à prouver; 2° parce que la preuve d'un fait négatif étant plus difficile que celle d'un fait positif, il est préférable de mettre la preuve à la charge de celui qui doit prouver un fait positif. Le propriétaire n'a qu'à s'assurer contre l'incendie, et la précaution est facile pour lui puisqu'il connaît le risque. Mettre l'assurance à la charge des locataires c'est obliger chacun à assurer toute la valeur de la maison, de sorte que la maison serait assurée plusieurs fois tandis que le propriétaire n'aurait à l'assurer qu'une seule fois[1].

Au même titre, l'article 1811 contient un certain nombre de dispositions restrictives qui défendent de stipuler : 1° que le preneur supportera la perte totale du cheptel, si elle arrive par cas fortuit et sans sa faute ; 2° qu'il supportera dans la perte, une part plus grande qu'il n'en aura dans le profit. D'après l'article précédent, en effet, la perte totale du cheptel, lorsqu'elle survient par cas fortuit, est à la charge du preneur tandis que la perte partielle doit être supportée en commun. Ainsi non-seulement la perte totale fortuite est à la charge du bailleur, mais, la loi défend même au preneur de promettre, par une convention expresse, qu'il y participera pour quelque chose. Que résulte-t-il de là? C'est que le preneur en cas de perte partielle a intérêt à procurer la perte totale, pour échapper à sa part de responsabilité. On a vu, dans cette occurrence, des chepteliers chercher à faire périr ce que l'épidémie avait épargné. Sans doute si la fraude était prouvée, le preneur serait responsable, mais la preuve serait difficile parce que la fraude est ingénieuse pour se dissimuler, comme elle est audacieuse pour agir. Il y a péril, ce me semble, à placer une partie entre son intérêt et sa conscience, alors surtout qu'il est difficile de prouver quelles inspirations ont été suivies par l'auteur de la fraude.

En matière de sociétés, je trouve dans la loi civile des restrictions qui ont agi sur la loi commerciale, et que j'aimerais à voir disparaître du Code civil et du Code de commerce tout à la fois. Les précautions accumulées pour protéger les tiers n'ont pas empêché une seule fraude de se commettre, ni une affaire véreuse de se produire. Les faits ont démontré l'impuissance de la loi pour empêcher le mal; et, d'un autre côté, les dispositions destinées à prévenir les fraudes ont arrêté d'excellentes entreprises. Je comprends que l'on cherche à rassurer les bons et à effrayer les méchants; mais il ne faut pas faire des lois

[1] M. Troplong estime que l'art. 1734 est trop rigoureux (*Échange et louage*, t. I, n° 377, p. 462).

qui épouvantent tout le monde et c'est là l'effet que produisent les mesures préventives, surtout si elles sont trop sévères. A mon sens, il serait préférable de laisser aux parties le droit de s'associer aux conditions qu'il leur plairait de fixer, pourvu qu'elles n'eussent rien de contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs. Seulement la loi déterminerait certains types de société auxquels les parties pourraient se référer par une convention générale, soit en les adoptant purement et simplement, soit en les modifiant par des clauses accessoires. La loi n'a pas suivi d'autre marche pour la première des associations, pour l'association conjugale; elle permet aux parties d'adopter un régime ou d'en combiner plusieurs, sans autre restriction que le respect dû à l'ordre public et aux bonnes mœurs. Pourquoi ce régime qui est bon pour la plus importante des associations, ne serait-il pas suivi pour des sociétés purement pécuniaires? Tout ce qui est dû aux tiers c'est l'organisation d'une publicité qui leur fasse connaître les clauses de l'acte social. C'est pour cela qu'à la place de l'extrait prescrit par les art. 42 et 43, C. comm., je voudrais qu'une copie de l'acte de société fût déposée, et que le dépositaire public chargé de le recevoir en donnât connaissance à tous les requérants.

La matière du prêt et des garanties accessoires, tels que gages, priviléges et hypothèques donne lieu à des observations graves. Pour constituer un gage, il faut que l'emprunteur se dessaisisse de la possession. Toutes les fois que cette condition est impraticable, il ne peut pas engager les objets. Ainsi, le propriétaire qui veut faire un emprunt au moment de la récolte, ne peut pas engager les fruits qui ne sont pas encore détachés. S'il voulait donner en gage les animaux attachés à la culture, il serait obligé de les séparer de l'exploitation. On a fait observer que, pour les meubles, la mise en possession du créancier est le seul moyen d'avertir les tiers du droit de préférence. Il est aisé de répondre que la loi organique des banques coloniales permet d'engager les récoltes des plantations, et que cette loi a établi une publicité spéciale pour faire connaître aux tiers la constitution du droit de gage. Les procédés établis par la loi dont nous parlons pourraient être étendus à la France; car, il est facile de se convaincre que ces dispositions ne tiennent pas à la situation des colonies. Il y a chez nous des receveurs de l'enregistrement, comme aux colonies, et, par conséquent, les formalités de la loi sur les banques coloniales pourraient être généralisées. Cette extension est demandée par tous ceux qui s'intéressent au progrès du crédit agricole.

Les articles 8 et 9 de la loi du 11 juillet 1851 pourraient être introduits sans inconvénient dans la loi commune :

« Art. 8. Tous actes ayant pour objet de constituer des nantissements par voie d'engagement, de cession de récoltes, de transport ou autre-

ment, au profit de banques coloniales, et d'établir leurs droits comme créanciers, seront enregistrés au droit fixe de deux francs ;

« Art. 9. Les receveurs de l'enregistrement tiendront registre : 1° de la transcription des actes de prêt sur cession de récoltes pendantes, dans la circonscription de leurs bureaux respectifs ; 2° des déclarations et oppositions auxquelles ces actes pourront donner lieu. »

On voit par là que le législateur a organisé un moyen de rendre public l'engagement des récoltes pendantes, sans exiger qu'il y ait dessaisissement. Pourquoi conserver à cette disposition un caractère exceptionnel, tandis que sa généralisation produirait d'excellents effets. Par ce moyen, le propriétaire pourrait emprunter sur des bois non encore coupés, mais d'une échéance prochaine ; acheter les animaux dont il a besoin en les engageant spécialement à son prêteur ; se procurer de l'argent au moment des travaux de la moisson, en donnant pour sûreté la récolte pendante. L'agriculteur n'a pas tant de facilité à trouver du crédit pour que la loi ajoute les restrictions qu'elle crée à celles qui résultent naturellement de la position du cultivateur. Je demande qu'on lui restitue les moyens de crédit dont il a été privé artificiellement. Les conclusions que je viens de formuler ont été déjà exposées avec beaucoup de force et d'autorité par un comité composé d'agriculteurs distingués, dans un travail dont je me suis beaucoup servi. M. d'Esterno a pris une part considérable aux délibérations de ce comité, et je manquerais de justice si je ne rendais pas ici un public hommage à son intelligente initiative.

La loi exige de celui qui constitue une hypothèque, la capacité nécessaire pour aliéner (art. 2124 C. N.). Il en résulte que des personnes ont la capacité de *s'obliger* et que cependant elles ne peuvent pas consentir une hypothèque parce qu'elles n'ont pas la capacité d'aliéner. Pourquoi celui qui a la capacité de consentir le principal n'a-t-il pas le pouvoir de constituer l'accessoire? S'il y a quelque danger à courir, c'est dans l'obligation que consiste le péril et non dans la garantie. Si on permet à quelqu'un de s'obliger, pourquoi lui interdire de consentir une hypothèque? Cette prohibition vient exclusivement de raisons abstraites qui n'ont pas une grande valeur pratique. Sans doute l'hypothèque prépare la vente à la requête des créanciers, et c'est par cette considération que le législateur a été conduit à exiger, pour la constitution d'hypothèque, la capacité nécessaire pour aliéner. Mais cette raison, purement métaphysique, est d'autant moins décisive que, dans notre droit, le créancier chirographaire peut, en obtenant un jugement, se procurer une hypothèque judiciaire générale sur tous les immeubles du débiteur. Ce qu'on ne peut pas faire directement peut donc se faire indirecte-

ment avec la plus grande facilité. Le créancier auquel le débiteur n'aura pas pu accorder une hypothèque conventionnelle se pressera de prendre un jugement et, pour n'avoir pas pu consentir une hypothèque spéciale, le débiteur verra tous ses immeubles grevés d'une hypothèque générale. Il aurait été plus pratique de mesurer la capacité pour hypothéquer sur la capacité pour s'obliger, que de prendre pour règle la capacité d'aliéner. La disposition de l'article 2124 n'est que le résultat de théories subtiles sur le droit réel et les démembrements de la propriété, questions tout au plus dignes de figurer parmi les controverses entre les réalistes et les nominaux. La modification que je propose a son importance; car toute extension de la capacité pour s'obliger est favorable à la liberté des conventions[1].

De fréquentes attaques ont été dirigées contre les hypothèques générales, légales ou judiciaires, comme contraires au développement du crédit. Ces critiques, à mon sens, sont injustes ou du moins excessives. Si le jugement n'emportait pas hypothèque, les créanciers stipuleraient presque toujours une hypothèque conventionnelle et l'on ne ferait pas usage de l'acte sous seing privé ; il faudrait toujours employer l'acte notarié. Ce serait la mort du crédit personnel en matière civile ; car la facilité de se procurer une hypothèque judiciaire à volonté fait que souvent on se contente d'un simple billet. J'accorde que l'hypothèque générale dépasse le but et qu'il suffirait de déterminer, par le jugement, les immeubles sur lesquels portera l'hypothèque. En d'autres termes, au lieu d'une hypothèque générale, on pourrait appliquer le principe de la spécialité à l'hypothèque judiciaire ; mais cette observation conduit à la modification, non à la suppression de l'hypothèque judiciaire. Quant à l'hypothèque légale, le crédit n'a rien à gagner à ce qu'elle soit remplacée par une hypothèque conventionnelle dans le contrat de mariage. Si cette modification était faite, il faudrait se livrer à des vérifications nombreuses sur les contrats de mariage, tandis qu'aujourd'hui tout créancier est prévenu, par le fait du mariage, de l'existence de l'hypothèque légale.

Ce que les besoins du crédit réclament surtout, c'est la suppression du régime dotal qui entraîne non-seulement l'inaliénabilité du fonds dotal mais encore l'incessibilité de l'hypothèque légale de la femme. Ce régime est contraire au crédit, à la facilité des transactions, en un mot, à ce qu'on a l'habitude de désigner par *libre circulation des biens*. Les rédacteurs du Code Napoléon avaient eu la pen-

[1] Ce résultat est tellement choquant que, sans avoir égard au texte formel de l'article 2124 C. N., des jurisconsultes soutiennent que le mineur émancipé peut constituer une hypothèque pour la sûreté des obligations qu'il contracte pour son administration. Cependant le mineur émancipé ne peut pas aliéner ses immeubles.

sée d'exclure le régime dotal et ils cédèrent, par condescendance, aux réclamations des cours d'appel du Midi. Cette concession est d'autant plus regrettable que la jurisprudence, par respect pour l'esprit de la loi, a rendu la restriction plus grave en étendant aux meubles dotaux l'inaliénabilité que la loi n'avait expressément établie que pour les immeubles. Il en est résulté que le mari est lié par ce régime d'une manière difficile à vaincre ; s'il veut aliéner ses biens pour faire le commerce, il en est empêché ; s'il cherche à emprunter sur ses biens, l'hypothèque de sa femme lui ferme tout crédit. Ces inconvénients sont d'autant moins contestables que la comparaison du nord et du midi de la France donne, par les faits, la démonstration qu'il est si facile de faire *a priori*. L'industrie et la culture sont fort arriérées dans le Midi où le régime dotal est très-répandu, tandis qu'elles ont fait de grands progrès dans le Nord où l'on se marie presque toujours sous le régime de la communauté. Il y aurait sans doute exagération à dire que le régime dotal est la cause unique de la différence de richesse entre les deux parties de la France. Le climat, le caractère des populations et une foule de circonstances variées concourent à ce résultat ; mais assurément l'influence du régime dotal a été une des causes les plus actives de l'infériorité de la culture et de l'industrie dans les départements du Midi. Il s'oppose à l'esprit d'entreprise en arrêtant la transformation de la fortune immobilière en capitaux mobiliers, et il éloigne les prêteurs par la menace d'une hypothèque à laquelle la femme ne peut pas renoncer.

Quelle nécessité y a-t-il d'affronter tous ces inconvénients? La famille est-elle moins bien constituée dans le Nord que dans le Midi? Les parents ont-ils moins de sollicitude sur les bords de la Seine que sur ceux de la Gironde? Le régime dotal gêne surtout les petits propriétaires qui sont condamnés à rester dans leur position médiocre par l'impossibilité de vendre ou d'emprunter. S'il n'était adopté que par les familles riches qui vivent dans l'immobilité et éloignées de toute entreprise, le mal serait sans importance ; mais il opère sur toutes les classes également, et les mêmes dispositions qui conservent la fortune des familles puissantes arrête l'essor des petits propriétaires. Pour une dot qu'elle sauve, la loi empêche cinquante familles d'améliorer leur position par l'industrie et le commerce; pour une dissipation qu'elle arrête, elle empêche dix fortunes de se former. La crainte de faire violence aux habitudes du Midi a décidé le législateur à introduire le régime dotal dans le Code Napoléon. C'est, au contraire, cet usage qu'il fallait combattre parce qu'il était funeste; s'il n'avait pas été répandu, il n'y aurait pas eu d'inconvénient à permettre quelques conventions isolées; ce qui

rend le régime dotal nuisible, au point de vue économique, c'est la fréquence de son emploi et, loin d'arrêter le projet des rédacteurs du Code, l'usage des départements méridionaux aurait dû servir de raison déterminante à la suppression du régime dotal.

J'ajoute d'ailleurs qu'au point de vue moral il n'est pas bon de développer les moyens de conserver la fortune de la femme dans la ruine du mari. Le mariage doit être une association tellement complète que la séparation des intérêts de la femme d'avec ceux du mari a un caractère choquant qui blesse la moralité publique. Est-il décent, qu'à la vue des créanciers réduits à la misère, le mari vive dans le luxe, grâce à la fortune de la femme, et qu'après s'être déshonoré il continue à tenir son rang dans la société parce que la femme a sauvé ses biens? Je sais qu'il est impossible d'empêcher ce résultat dans tous les cas ; il n'en est pas moins vrai que le régime dotal est le moyen le plus propre à préparer ce résultat, et c'est pour cela que son abrogation serait désirable.

Mais, objecte-t-on, la liberté des conventions serait atteinte par la suppression du régime dotal ; car, le supprimer ce serait interdire la convention d'inaliénabilité, et, il y a même, ce semble, quelque chose d'extraordinaire à demander la suppression du régime dotal dans un travail qui est fait pour soutenir le respect dû à la liberté des conventions. L'esprit général de la loi, répondrais-je, s'oppose à toute convention ayant pour objet de stipuler l'inaliénabilité d'un bien ; cette clause est réputée contraire au crédit, au progrès de l'industrie, et la loi, telle que l'interprète avec raison la jurisprudence, ne permet pas que le propriétaire use de sa liberté pour supprimer sa liberté, et dispose du présent pour enchaîner son avenir. Le régime dotal est donc en contradiction avec la pensée générale de la loi, et la suppression que nous demandons ne serait qu'un retour au système général. Mais pourquoi continuerais-je à développer ce point de vue? Tout a été dit par un des membres de cette compagnie, et ceux qui ont lu la préface du *Contrat de mariage* ont certainement fait cette réflexion, qu'il est impossible de rien ajouter après M. Troplong.

Le développement du crédit ne tient pas seulement à la liberté des conventions et à la suppression des entraves, il dépend aussi de l'organisation des voies d'exécution et de la rapidité avec laquelle il est possible au créancier de réaliser son gage. Or, une des causes qui ont le plus contribué à retarder les progrès du crédit rural tient aux formalités compliquées de la saisie immobilière ; le créancier qui veut être payé est obligé de passer par des formalités tellement nombreuses qu'il fuit les placements hypothécaires et se reporte sur les valeurs de Bourse. Cet inconvénient s'ajoute au manque d'exactitude pour le payement des intérêts, de sorte que tout

concourt à éloigner le numéraire de l'agriculture; aussi, lorsque le Crédit foncier a été fondé, un décret a-t-il créé des formalités plus simples pour les expropriations poursuivies à la requête de la Compagnie. Pourquoi ne généraliserait-on pas les dispositions qui ont été faites en faveur du Crédit foncier? Pourquoi conserverait-on à ces dispositions le caractère restreint et privilégié qu'elles ont reçu en naissant? Il me paraît difficile qu'elles ne soient pas bonnes en soi, puisque la loi les a jugées suffisamment protectrices pour des saisies importantes. A moins qu'on ne se laisse toucher par l'intérêt privé des agents de la saisie, je ne vois pas pour quelle raison on refuserait de faire le droit commun de ce qui n'est aujourd'hui que l'exception.

Des écrivains distingués, auxquels personne ne refusera l'aptitude pratique, ont réclamé l'abrogation de l'article 742 du Code de procédure qui ne permet pas la clause de *voie parée*. Il est défendu au débiteur de fixer d'avance par une convention les formes qui seront employées pour la vente des biens hypothéqués. Bon gré, mal gré, il faut que les débiteurs subissent les lentes et nombreuses formalités de la saisie immobilière. Pourquoi ne pas permettre aux parties majeures de fixer, comme elles l'entendent, la manière dont le gage sera vendu? Elles pourraient le vendre elles-mêmes au moment du contrat; il n'y a donc aucune raison pour leur interdire la détermination des formes qui seront suivies pour une vente postérieure. La suppression de cet article serait d'autant plus désirable qu'il n'a été fait qu'en 1842 et que, jusqu'à cette époque, on avait vécu sans inconvénient sous un régime qui permettait la clause de *voie parée*. L'auteur d'un ouvrage récent sur les réformes à introduire dans le Code de procédure, M. Lavielle, nous a appris que cette clause était depuis des temps fort anciens pratiquée dans le ressort du parlement de Pau et que jamais la moindre plainte n'avait signalé les inconvénients qui, dans ces dernières années, lui ont été attribuées sans motif.

L'article 2078 interdit toute clause permettant au créancier de s'attribuer le gage sans s'adresser à la justice et le faire mettre aux enchères. Encore une restriction difficile à expliquer; car, si le débiteur peut immédiatement aliéner son bien à vil prix, pourquoi ne pourrait-il pas le vendre conditionnellement en le donnant en payement de sa dette? Remarquons en effet qu'il s'agit de meubles, et que pour les meubles il n'y a pas lieu à rescision pour lésion de plus des sept douzièmes. Que la vente à vil prix soit faite immédiatement ou sous condition, elle devrait être valable dans les deux cas. Cette remarque est d'autant plus vraie qu'il existe des établissements autorisés à prêter sur gages et à faire vendre, sans

autorité de justice, les objets engagés. Les monts-de-piété ont le privilége de faire des opérations qui sont défendues aux simples particuliers. Quelle est cette morale qui oblige les uns sans astreindre les autres? Pourquoi ce qui est défendu en principe est-il, par exception, pratiqué sous la protection de l'administration? L'argent est cher au mont-de-piété, et ces établissements n'ont pas justifié par le bon marché de leurs prêts le privilége qui leur a été accordé.

L'étude des voies d'exécution m'entraînerait dans l'examen du Code de procédure, et mon projet doit se borner au Code Napoléon. Si j'ai parlé de la saisie immobilière, c'est qu'elle a un titre important dans le Code civil[1]. Pour la même raison, je dirai quelques mots de la contrainte par corps, qu'il est question d'abolir aujourd'hui.

La contrainte par corps, disent ceux qui en proposent la suppression, est une voie de rigueur qui permet de frapper un débiteur malheureux plus sévèrement qu'on ne traiterait un voleur ou un escroc. Elle donne aux jeunes gens débauchés un crédit ruineux, que les fournisseurs n'accorderaient pas s'ils n'avaient pas le moyen de faire emprisonner leur débiteur à sa majorité. Par ce moyen, les familles sont obligées de payer les dettes de leurs parents, et ceux qui ne doivent pas sont obligés, par bienséance, de soustraire à la prison le débiteur qui porte leur nom. Ainsi la coaction réfléchit sur ceux qui n'ont rien à se reprocher, et, s'il faut employer une expression familière, l'emprisonnement peut devenir un moyen de *chantage*.

Tous ces défauts peuvent être reprochés à la contrainte par corps obligatoire, et, sous ce rapport, la loi aurait besoin de profondes et radicales modifications. Mais le projet de loi qui a été présenté au Corps législatif dans la dernière session ne dépasse-t-il pas le but? Pour rester dans la juste mesure, il aurait fallu supprimer la *contrainte obligatoire* et conserver la *contrainte par corps facultative*. Nous avons des rentes insaisissables et des valeurs au porteur qu'il est très-facile de dissimuler et de soustraire aux poursuites des créanciers. La contrainte corporelle est le seul moyen qui puisse forcer à faire paraître ces valeurs cachées. Pourquoi renoncer à cette coercition contre les débiteurs de mauvaise foi, qui se servent du principe de l'insaisissabilité des rentes pour frustrer les créanciers,

[1] La réforme du Code de procédure est à l'ordre du jour. Des ouvrages distingués ont été publiés sur cette question par MM. Lavielle, Raymond Bordeaux, Seligman, Piogey et Renard. Un ministre de la justice, que l'Académie des sciences morales et politiques compte au nombre de ses membres, M. le procureur général Delangle, a chargé une commission de préparer la révision du Code de procédure civile.

et vivent dans le luxe, sous les yeux de leurs créanciers spoliés, avec les fruits que produit cette fortune secrète? Aucune considération ne s'élève en faveur de ces débiteurs frauduleux; ils ressemblent aux voleurs ou escrocs ; leur conduite est moralement aussi répréhensible que la soustraction frauduleuse. Pourquoi renoncer à ce moyen d'agir qui permet de forcer indirectement le débiteur à montrer ce qu'il cache pour racheter la liberté de sa personne? Je suis peu touché des renseignements statistiques qui ont été présentés pour démontrer l'inutilité de la contrainte. Si elle ne saisit qu'un petit nombre de personnes, si elle a surtout frappé des fils de famille dévorés par l'usure, personne ne pourrait dire quels effets elle a produits en menaçant les débiteurs et les retenant sur la pente de la mauvaise foi. Pour juger des mérites d'une institution, il ne faut pas seulement considérer le mal qu'elle réprime, mais aussi celui qu'elle empêche préventivement. Or, la contrainte par corps est propre à inspirer une crainte salutaire, et son influence est suffisante pour forcer à s'exécuter des débiteurs qui, sans cela, auraient ri des poursuites de leurs créanciers. L'appréciation des tribunaux peut être ici employée très-utilement. Qu'on leur confie le pouvoir de prononcer la contrainte par corps dans les cas où ils auront acquis la conviction que le débiteur a des ressources secrètes[1]. Ainsi réduite, cette voie d'exécution sur la personne échappera à toutes les objections qui lui ont été adressées : 1° Elle ne frappera que le débiteur de mauvaise foi; 2° elle n'atteindra pas la famille, qui ne se croira pas obligée d'intervenir si le débiteur a des ressources personnelles; 3° elle ne sera pas inhumaine, puisque l'indélicatesse du contraignable mérite une véritable peine.

Je termine ici cette revue critique, qui est loin d'être complète, mais qui suffit pour démontrer la nécessité d'une révision du Code Napoléon. L'idée n'est assurément pas nouvelle, et la plupart d'entre vous ont pu entendre la lecture de quelques pages remarquables où M. Rossi a développé la même idée avec une grande élévation de pensée et de style. Son travail, qui était parfait pour les idées générales, n'entrait pas assez dans les détails. J'ai voulu prendre le côté qu'avait négligé cet homme éminent, dont je suis heureux de suivre les traces et effrayé d'avoir reçu la succession dans l'enseignement. Je partage l'admiration que Rossi a exprimée pour le Code Napoléon comme œuvre politique et sociale ; en de-

[1] C'est l'opinion qui a été soutenue dans un discours de rentrée devant la Cour impériale de Toulouse par M. Paul, alors premier avocat général, et aujourd'hui premier président de la Cour de Douai.

mandant sa révision je ne cède à aucun désir de dénigrer les institutions de mon pays ; je n'ai pas dessein de porter atteinte à l'admiration dont a joui jusqu'à présent cette œuvre qui a été souvent imitée à l'étranger. Convaincu que rien n'est parfait, et que les œuvres les meilleures sont perfectibles, je me suis permis une excursion critique dans le Code Napoléon, avec la confiance que personne ne trouvera extraordinaire la demande que je fais pour la loi civile d'une révision analogue à celle qui a été faite à plusieurs reprises de la loi pénale. L'économie politique a démontré que notre Code était fort réglementaire ; qu'il restreignait souvent la liberté des conventions ; qu'il limitait la propriété privée dans des circonstances trop nombreuses. Une révision facile à faire rendrait aux conventions la liberté qu'elles doivent avoir, et dont le principe a été reconnu par l'article 1134. Mettons la loi d'accord avec la science, les détails avec la règle générale ; le respect pour le Code, loin d'être atteint par ces modifications, ne peut que gagner à ce perfectionnement. L'autorité du Code pénal n'a pas été diminuée par les révisions de 1832 et 1863 ; il est sûr que celle du Code Napoléon sera au moins intacte, si elle n'est pas augmentée par les remaniements que votre bienveillance m'a permis d'exposer, et que je réclame de ceux qui ont l'initiative des lois. J'ose espérer que vous prêterez à mes réclamations l'autorité de vos noms et le concours de votre institution ; car vous pourriez provoquer sur cette question quelque travail spécial où seraient approfondi et complété le parties du programme que je n'ai pu qu'effleurer [1].

BATBIE.

[1] Les lecteurs ont dû remarquer qu'à plusieurs reprises l'article de M. Batbie suppose qu'il s'adresse à un auditoire. En effet, ce travail a été lu à l'*Académie des sciences morales et politiques*, dans les séances des 23 et 30 décembre 1865.

MOZART

D'APRÈS DE NOUVEAUX DOCUMENTS[1]

MOZART A SON PÈRE.

Vienne, 24 décembre 1784.

J'ai reçu votre lettre du 19 de ce mois, renfermant l'opéra[2] que je vous avais demandé, et dont j'ai besoin de vous entretenir. Varesco a ajouté à la cavatine de Lavina ces mots formels : *A cui servirà la musica della cavatina antecedente*, — c'est-à-dire la cavatine de la Celidora.— Mais c'est une chose impossible : car, dans la cavatine de la Celidora, le texte exprime la tristesse et le désespoir, et dans celle de Lavina les paroles ne respirent que la joie et l'espérance. Du reste, il est désormais inadmissible que les personnages répètent les airs les uns des autres. Tout au plus une soubrette peut-elle redire l'air de son galant ; c'est donc une mode à reléguer aux dernières parties. Mon opinion serait que la scène commençât par un beau duo, qui peut parfaitement s'adapter au texte, en ajoutant une coda. Après ce duo vient la conversation. *E quando s'ode il campanello della custode*, mademoiselle Lavina aura la complaisance, en place de Celidora, de quitter la scène, afin que Celidora, en sa qualité de *prima donna*, ait l'occasion de chanter un bel air de bravoure. Cet arrangement me paraîtrait le meilleur pour le compositeur, la cantatrice, les auditeurs et les spectateurs, et toute la scène en deviendrait plus intéressante. Ensuite on supporterait difficilement le *même air* chanté par la seconde cantatrice, après l'avoir entendu exécuté par la première. Je ne sais pas comment, vous et Varesco, vous entendez la marche de la scène suivante. L'abbé a écrit pour la fin de la nouvelle scène des deux femmes introduite dans le premier acte : *Siegue la scena VIII, che prima era la VII, el cosi cangiansi di mano in mano i numeri*. D'après cette indication, je dois malheureusement présumer que la scène qui suit le quatuor, où les deux femmes chantent l'une après l'autre

[1] Voir le numéro du *Correspondant* du 25 novembre 1865, p. 649.

[2] L'*Enlèvement du Sérail*, qu'il voulait faire représenter avec le concours de sa belle-sœur Lange.

leur air du haut de leurs fenêtres, subsiste. Cela ne se peut. Non-seulement ce serait allonger inutilement l'acte, mais ce serait absurde.

Il m'a toujours paru ridicule de lire : — CELIDORA : *Tu qui m'attendi, amica. Alla custode farmi veder vogl'io ; ci andrai tu puoi.* — LAVINA : *Si, dolce amica, addio.* (*Celidora parte.*) Lavina chante son air. Celidora revient et dit : *Eccomi, or vanne*, etc. Lavina s'en va, et Celidora chante son air, toutes deux se relevant absolument comme les sentinelles au poste. Il est d'ailleurs bien plus naturel que, étant tous d'accord, dans le quatuor, d'accomplir le projet dont ils sont convenus, les hommes s'en aillent pour chercher les gens qui leur sont nécessaires, et que les deux femmes se rendent tranquillement dans leur appartement. Tout ce qu'on peut leur permettre, ce sont quelques lignes de récitatif. Mais je suis convaincu qu'il n'a jamais été question de conserver la scène ; on a oublié de marquer qu'elle doit disparaître. Je suis très-curieux de connaître la manière dont vous avez imaginé de faire entrer Biondello dans la tour. Si l'idée est comique, nous lui permettrons volontiers de n'être pas tout à fait naturelle.

Je ne suis pas inquiet quant au petit feu d'artifice; tout est si bien réglé ici dans le service des pompes du théâtre qu'on n'a rien à craindre. Combien de fois ne donne-t-on pas *Médée*, dont, à la fin, le palais s'écroule à moitié, tandis que l'autre moitié est consumée par les flammes.

Je m'informerai demain du libretto du *Ramoneur* (de Salieri). Je n'ai pas eu l'occasion de le demander encore à la comtesse; si on ne pouvait le trouver, peut-être le *Feu follet* ou la *Belle bergère* (d'Umlauf), ou le *Pèlerinage de la Mecque* (de Gluck) pourrait-il suffire? Les deux derniers opéras surtout sont faciles à monter. Kühne les a probablement.

Recevez, cher père, nos compliments et veuillez les transmettre à l'abbé. Je pense que mon dernier petit mot vous est parvenu. Je vous rappelle encore une fois la prière que je vous ai faite de m'envoyer les deux duos, les fugues de Bach, et surtout *Idoménée*. Vous savez pourquoi; il m'importe beaucoup de pouvoir parcourir cet opéra sur le piano avec le comte Sickingen. Si vous aviez l'occasion de me faire copier et de m'envoyer les fugues d'Emmanuel Bach (je crois qu'il y en a six), vous me causeriez un grand plaisir; j'ai oublié de vous en parler à Salzbourg.

Adieu donc, et portez-vous bien. Avant hier, c'est-à-dire lundi, il y a eu grand concert de la société. J'y ai joué un concerto, et Adamberger a chanté un rondo de mon cru. Un second concert a eu lieu hier. Seulement, à ma place, il y a eu un concerto de violon. La veille, le théâtre était comble; hier, il était vide.

AU MÊME.

Vienne, 28 avril 1784.

Un mot en toute hâte. M. Richter, pianiste, fait une tournée en reprenant le chemin de sa patrie, la Hollande. Je lui ai donné une lettre pour la comtesse de Thun, à Linz; comme il a envie de se rendre aussi à Salzbourg, je lui ai remis quatre lignes à votre adresse, mon très-cher père. Je vous écris pour vous prévenir qu'il suivra sans retard ma lettre. Quant à son jeu, vous vous apercevrez facilement qu'il est lourd, traînant, sans goût et sans âme; du reste, c'est le meilleur homme du monde, il n'a pas l'ombre

d'orgueil. Quand je jouais devant lui, il restait immobile, regardant mes doigts, et s'écriant chaque fois que je m'arrêtais : « Mon Dieu! que de peines je me donne, je sue sang et eau, et je n'arrive à rien; et vous, mon ami, vous vous faites un jeu de tout cela. — Oui, lui répondis-je; mais j'ai dû me donner bien de la peine pour ne plus en avoir maintenant. » Toujours est-il que c'est un homme qui doit compter parmi les bons pianistes. Peut-être l'archevêque l'écoutera-t-il, précisément parce que c'est un pianiste, *en dépit de moi*; je le souhaite de tout mon cœur. Menzl, le violon, partira probablement dimanche d'ici. Vous recevrez de la musique par cette voie. Portez-vous bien.

AU MÊME.

Vienne, 9 juin 1784.

Vous avez sans doute reçu ma dernière. J'ai, quant à moi, votre lettre du 1er; les boucles sont fort belles, mais bien grandes; je tâcherai de les placer.

Le mois prochain, la cour se rendra à Laxenbourg pour deux ou trois mois. J'ai été la semaine dernière avec S. Exc. le comte de Thun à Bade, rendre visite à son père, qui est venu de Linz prendre les eaux. Au retour, nous avons passé à Laxenbourg, et nous sommes allés voir Léeman, qui commande le château. Sa fille était absente; il a eu, ainsi que sa femme, un grand plaisir à me revoir.

Le 12. Des visites m'ont empêché de finir ma lettre. J'ai reçu depuis la vôtre du 8. Ma femme envoie ses tendresses à ma sœur, en attendant que par le prochain courrier elle lui expédie un charmant tablier qu'elle a fait elle-même, parce qu'il sera à la fois mieux conditionné et moins cher. Dites-lui de ma part que dans un *concerto* il ne doit jamais y avoir d'*adagio*, il n'y faut que des *andante;* il est certain qu'il manque quelque chose au solo en *ut* dans l'andante du concerto en *ré;* je le lui enverrai aussitôt que possible avec les points d'orgue.

Demain, il y aura concert chez M. Ployer, à Döbling, à la campagne; mademoiselle Babette y jouera son nouveau concerto en *sol*, moi le quintette (avec instruments à vent), et à nous deux nous exécuterons la grande sonate pour deux pianos. J'irai chercher en voiture Paësiello pour lui faire entendre mes compositions et mes élèves. Si le maestro Sarti n'était pas obligé de partir aujourd'hui même, il nous aurait accompagnés. C'est un bien brave homme [1]; je lui ai joué un tas de choses, et finalement, j'ai improvisé des variations sur un de ses airs, ce qui lui a fait grand plaisir. Quant à Menzl, il est et restera un âne. Voici toute l'affaire. M. de Ployer me demande si je puis lui indiquer un violon. Je parle à Menzl. Il est ravi. Vous vous imaginez bien ce qu'en honnête homme je lui conseille. Je lui dis de prendre ses précautions. Il ne se fait plus voir chez moi jusqu'au dernier moment, et M. de Ployer me dit qu'il part pour Salzbourg, moyennant 400 florins qu'on lui offre. Menzl me raconte à moi qu'il est décrété et il le répète à tout le monde. Finalement, on découvre qu'il est marié, ce dont

[1] C'était dans le fait un parfait intrigant (Nohl, p. 425).

personne ici ne se doutait. Sa femme a déjà été trois ou quatre fois chez M. de Ployer.

J'ai donné à graver à Artaria les trois sonates pour piano seul, que j'ai un jour envoyées à ma sœur : la première en *ut*, la seconde en *la* et la troisième en *fa;* trois autres à Toricella, dont la dernière est en *ré*, ce sont celles que j'avais composées pour Dürnitz, à Munich ; je donne aussi à graver trois de mes symphonies, et je les dédierai au prince de Fürstenberg.

A M. ***, CONSEILLER INTIME [1].

Très-honorable monsieur le conseiller intime, je suis bien en faute, je dois l'avouer, de ne vous avoir pas immédiatement accusé réception de votre lettre et de votre paquet : mais soyez certain que je n'ai pas reçu en leur temps les deux autres lettres dont vous me parlez : la première eût suffi pour me tirer de mon sommeil et me mettre la plume à la main. Enfin vos deux lettres me sont parvenues à la fois, par le dernier courrier, et j'ai dû reconnaître que j'avais eu complétement tort de n'avoir pas répondu à la première. Quant à ce qui est de l'opéra, je n'aurais pas pu vous en dire plus alors qu'aujourd'hui. Cher monsieur! j'ai les mains tellement pleines, j'ai tant à faire que je ne trouve pas une minute dont je puisse profiter pour moi-même. Vous avez trop d'expérience et d'intelligence pour ne pas savoir mieux que moi qu'il faut, avant d'entreprendre une œuvre pareille, y mettre beaucoup de réflexion et d'attention, qu'il faut lire non une fois, mais plusieurs fois le texte. Or, jusqu'à présent, je n'ai pu même le parcourir sans être interrompu. Tout ce que je puis dire en ce moment, c'est que je ne voudrais pas me dessaisir de la pièce, et je vous prie de me la confier encore quelque temps. Dans le cas où l'envie me prendrait de la mettre en musique, je voudrais savoir d'avance si elle est destinée à être exécutée sur un théâtre déterminé? car une pareille œuvre ne peut, ni quant au poëme, ni quant à la musique, être entreprise en l'air. Je vous prie donc de m'adresser quelque explication à ce sujet.

Je n'ai aucune nouvelle à vous donner actuellement sur la scène lyrique allemande ; tout y est fort paisible (sauf la construction du théâtre du Kärnthnerthor qui lui est destiné). Ce théâtre doit s'ouvrir au commencement d'octobre. Quant à moi, je ne m'en promets pas grand'chose. D'après les mesures prises jusqu'à présent, on cherche plutôt à laisser tomber complétement qu'à relever l'opéra allemand, dont la décadence n'était peut-être que momentanée.

Ma belle-sœur Lange seule est engagée pour chanter en allemand. La Cavalieri, Adamberger, Teyber, purs Allemands, dont l'Allemagne peut s'enorgueillir, sont obligés de rester à l'opéra italien, et de lutter contre leurs propres compatriotes! On compte aujourd'hui les chanteurs allemands! Et quand il y en aurait en effet d'aussi bons et de meilleurs que ceux que je viens de citer, ce dont je doute fort, la direction du théâtre de

[1] Mozart, désirant, comme on le voit par sa lettre du 5 février 1783, écrire un opéra allemand, avait reçu de Manheim le texte d'un opéra d'Antoine Klein, *Rodolphe de Habsbourg*. Il répondit à celui qui le lui avait adressé la lettre qu'on va lire.

Vienne me paraît trop économique et trop peu patriotique pour faire venir à grands frais des sujets étrangers, puisqu'elle peut les avoir ici gratuitement et meilleurs. Car la troupe italienne n'a pas besoin de ses chanteurs allemands ; elle peut se suffire à elle-même. L'idée régnante est de laisser l'opéra allemand se tirer d'affaire avec des acteurs et des actrices qui chantent par nécessité. Pour comble de malheur, on a conservé le directeur du théâtre et le chef d'orchestre, dont l'ignorance et l'inaction ont plus que tout contribué à faire tomber leur propre œuvre. Plût à Dieu qu'il y eût un vrai patriote à la besogne, les choses prendraient une autre tournure ! Le théâtre national qu'on a vu poindre s'épanouirait ; mais ce serait sans doute une éternelle honte pour l'Allemagne, si nous autres, Allemands, nous nous mettions une fois à penser sérieusement en Allemands, à agir en Allemands, à parler en allemand, et voire même — à chanter en allemand ! ! !

Ne prenez pas en mal, je vous prie, mon excellent et cher conseiller, le zèle qui m'a peut-être poussé trop loin. Convaincu que je parle à un véritable Allemand, j'ai lâché la bride à ma langue, ce qui lui arrive, hélas ! si rarement, qu'en vérité, après vous avoir ouvert mon cœur de cette façon, je pourrais hardiment me donner une pointe, sans risquer de nuire à ma santé.

A ANTOINE HOFFMEISTER [1].

Cher Hoffmeister,

J'ai recours à vous, et je vous prie de m'envoyer quelque argent, dont j'ai grandement besoin en ce moment. Puis, je vous prie également d'achever l'affaire dont nous sommes convenus. Pardonnez-moi de vous importuner toujours. Vous me connaissez, vous savez combien je tiens à ce que vos affaires marchent bien, et j'aime à me persuader que vous ne m'en voudrez pas de vous importuner, et que vous avez autant de plaisir à m'être utile que j'en ai à vous rendre service.

A GODEFROY DE JACQUIN, A VIENNE [2].

Prague, 15 janvier 1787.

Très-cher ami, je trouve enfin un moment pour vous écrire ; je m'étais bien proposé, en arrivant, d'envoyer quatre lettres à Vienne ; vains propos !

[1] C'était un compositeur et un marchand de musique de Vienne, avec lequel il était convenu d'écrire une série d'œuvres de musique de chambre, parmi lesquelles se trouvent les deux beaux concertos de piano en *sol* bémol et en *mi* bémol majeur. La composition de l'opéra des *Nozze di Figaro*, auquel Mozart travaillait alors d'arrache-pied l'empêchant de se livrer aux travaux ordinaires qui le faisaient vivre, il tomba dans le besoin et se vit obligé de recourir à son éditeur, qui ne se montra pas fort généreux, car il lui envoya en réponse au billet ci-dessus, le 20 novembre 1785, *deux ducats*.

[2] Jacquin était le fils du célèbre botaniste de ce nom ; Mozart était l'intime ami de toute la famille. Voici à quelle occasion fut écrite la lettre à Jacquin. En février 1786, Mozart avait, à la demande de l'empereur, composé pour une fête champêtre à Schönbrunn, la musique de *l'Impresario* (*der Schauspiel-Director*). Ce fut aussi suivant les ordres formels de l'empereur, qu'après bien des cabales on donna enfin, le 1er mai 1786, le *Mariage de Figaro* (ces cabales étaient montées surtout par Salieri et toute sa séquelle, qui craignait le rare talent et le savoir extraordinaire de Mozart). L'opéra fut donné pendant tout l'été. Mais en novembre l'opéra de Martini, *Una cosa rara*, obtint un succès extraordi-

je n'ai pu en adresser qu'une à ma belle-mère, et encore ne l'ai-je pas terminée. Ma femme et Hofer [1] ont été obligés de l'achever. Dès mon arrivée (jeudi 11, vers midi), nous avons eu à faire par-dessus la tête, afin d'être prêt pour nous mettre à table à une heure. Après le dîner, le vieux comte de Thun nous régala d'une sérénade, donnée par ses propres gens, et qui dura une heure et demie. J'ai tous les jours cette agréable récréation. Vers six heures, je partis avec le comte Canal pour me rendre au bal du Breitfeld, où se réunit la fleur des beautés de Prague. C'eût été une bonne affaire pour vous, cher ami ! Il me semble que je vous vois courir, ou plutôt traîner la patte derrière toutes les jeunes filles et les belles femmes. Quant à moi, je n'ai ni dansé ni mangé ; j'étais trop fatigué, et vous connaissez ma timidité naturelle ; mais j'ai eu la plus grande satisfaction à voir tous ces gens danser sur les airs de mon *Figaro*, transformés en contredanses et en allemandes, et se livrer à de vrais transports. Il n'est question ici que de *Figaro :* on ne joue, on ne chante, on ne siffle que du *Figaro ;* on ne va voir d'autre opéra que *Figaro*, *Figaro* à jamais, *Figaro* pour l'éternité. Certes, c'est un grand honneur pour moi.

Revenons à mon ordre du jour. Rentré tard du bal, fatigué du voyage, accablé de sommeil, je devais naturellement dormir longtemps ; — c'est ce que j'ai fait en effet. Par conséquent la matinée du lendemain est demeurée *sine linea*. Après le dîner, il ne faut pas manquer la musique du comte ; et comme le matin on avait apporté un excellent piano dans ma chambre, vous pouvez vous imaginer que je ne l'ai pas laissé oisif pendant la soirée; nous avons naturellement fait entre nous un petit quatuor, *in caritatis camera*. Donc encore une soirée entière *sine linea*. Maintenant disputez-vous à mon endroit, si vous le voulez, avec Morphée. Ce dieu Lare nous est fort propice à tous deux, à Prague. Le motif de ses faveurs, je l'ignore. Il suffit de vous dire que nous nous sommes endormis tous deux fort paisiblement. Cependant nous avons pu le lendemain nous trouver vers onze heures près du père Unger, qui nous a fait inspecter du haut en bas la bibliothèque impériale et royale et le séminaire général. Après nous être crevé les yeux à regarder, nous entendons au-dedans de nous je ne sais quel air magique qui nous attire. Nous le suivons, et il nous mène dîner chez le comte Canal. La soirée arrive sans qu'on s'en doute; il faut partir pour l'Opéra. Nous y entendons le *Gare generose* (de Paësiello). Je ne peux pas vous dire grand'chose de l'exécution ; j'ai trop bavardé pour cela ; mais pourquoi ai je été aussi bavard, contre mon habitude? Peut-être que?... *basta ;* voilà encore une soirée passée *al solito*. Enfin, aujourd'hui, je suis

naire, et les adversaires de Mozart en profitèrent pour éliminer son opéra du répertoire. Cet échec et d'autres soucis d'intérieur, la naissance d'un troisième enfant, Léopold, venu au monde le 27 octobre 1786, les longues couches de sa femme, mille embarras empoisonnèrent l'automne de cette année pour le malheureux Mozart, qui avait pris le parti de se rendre au printemps en Angleterre, lorsqu'en janvier 1787, des amateurs de musique de Prague, après avoir porté aux nues *l'Enlèvement du sérail* et *le Mariage de Figaro*, lui écrivirent pour l'engager à venir à Prague y donner des concerts. C'est donc de Prague, où il s'était rendu sans retard, que Mozart écrit à son ami Jacquin.

[1] Le mari de sa belle-sœur Josépha.

assez heureux pour trouver un moment qui me permet de m'informer de la santé de vos chers parents et de toute la maison Jacquinienne.

J'espère que tous vous vous trouvez aussi bien que ma femme et moi. Il faut que je vous avoue franchement que (quoique je jouisse ici de tous les honneurs imaginables et que Prague soit dans le fait une belle et agréable ville), j'ai grande envie de me retrouver à Vienne, et, soyez-en sûr, ce qui m'y attire surtout, c'est votre maison.

Quand je songe qu'à mon retour je ne jouirai plus du bonheur de votre société que très-peu de temps et qu'ensuite je devrai me priver de cette joie pour longtemps, pour toujours peut-être, alors seulement je me rends compte de toute l'amitié et de tout le respect que m'inspire votre famille.

Et maintenant, mon cher ami, adieu. Vendredi prochain 9, je donne concert au théâtre, ce qui allongera malheureusement mon séjour ici. Présentez, je vous prie, mes respects à vos dignes parents, et embrassez mille fois pour moi monsieur votre frère. Je baise mille fois aussi les mains de mademoiselle votre sœur, en la priant de jouer très-assidûment sur son nouveau piano ; toutefois cette prière est inutile, car je dois reconnaître que je n'ai jamais eu une élève aussi appliquée et qui ait montré autant de zèle ; je me réjouis sincèrement de continuer à l'instruire suivant ma pauvre capacité.—A propos, si elle veut venir demain à onze heures, je serai certainement chez moi.

N'est-il pas temps de finir ? il y a longtemps, direz-vous. Portez-vous bien, mon excellent ami, conservez-moi votre précieuse amitié. Ecrivez-moi bientôt, mais bientôt, et si vous êtes trop paresseux, faites venir Salzmann et dictez-lui votre lettre ; toutefois quand on n'écrit pas soi-même, cela ne coule pas de source. Nous verrons si vous êtes mon ami, comme je suis le vôtre, pour toujours.

P. S. Vous m'adresserez la lettre, que vous m'écrirez peut-être, au palais du comte de Thun. Ma femme se rappelle au souvenir de toute la maison, ainsi que M. Hofer. Mercredi, j'irai voir et entendre *Figaro*, si d'ici là je ne deviens pas sourd et aveugle. Peut-être ne le deviendrai-je qu'après l'opéra [1] ?

A SA SŒUR.

Chère et bien-aimée sœur,

J'ai compris pourquoi tu ne m'as pas appris toi-même la perte cruelle et inattendue que nous venons de faire. Que Dieu reçoive en sa grâce ce digne père ! sois convaincu que si tu as besoin d'un frère qui t'aime, qui te protége, tu le trouveras en toute occasion en moi. Chère et excellente sœur ! si tu n'étais pas établie et pourvue, comme je te l'ai dit mille fois,

[1] Ce fut à Prague que Mozart reçut de l'impresario Bondini la mission d'écrire un opéra pour l'automne suivant. Il proposa da Ponte, comme librettiste, et le sujet choisi fut *Don Juan*. Mozart était uniquement préoccupé de ce travail (*soggetto esteso multiforme sublime*, dit da Ponte), lorsqu'il apprit que son père était sérieusement malade. Il lui écrivit la noble et touchante lettre qu'on peut lire dans mon recueil, en date du 4 avril 1787, p. 312.

Mozart père étant mort le 28 mai 1787 à Salzbourg, son fils écrivit à cette nouvelle la lettre suivante à sa sœur.

nous n'aurions aucun compte ensemble et ce serait avec grande joie que je t'abandonnerais tout ce qui appartenait à notre pauvre père ; mais, comme à vrai dire, tu n'as besoin de rien, et que je ne suis pas dans ce cas, tu comprends que ce m'est un devoir de penser à ma femme et à mes enfants [1].

A GODEFROY DE JACQUIN.

Prague, 4 novembre 1787.

Très-cher et excellent ami,

J'espère que vous avez reçu ma lettre. Le 29 octobre on a représenté pour la première fois mon opéra *Don Giovanni*, avec le plus éclatant succès ; hier on l'a donné pour la quatrième fois, à mon bénéfice. Je pense quitter Prague le 12 ou le 13, et dès que je serai de retour vous aurez tous les morceaux que vous pourrez chanter. Entre nous, je voudrais que mes excellents amis (notamment Bridi [2] et vous) vous pussiez passer une seule soirée ici avec moi pour prendre part à ma satisfaction.

Peut-être, malgré tout, donnera-t-on Don Juan à Vienne ! — Je le souhaite, on fait tout au monde ici pour me persuader de rester quelques mois encore et de composer un nouvel opéra ; quelque flatteuse que soit cette proposition, je ne puis l'accepter.

Or çà, très-cher ami, comment allez-vous ? j'espère que vous vous portez tous à charme comme nous. Vous ne pouvez manquer d'être satisfait, cher ami, vous qui possédez tout ce qu'à votre âge et dans votre position vous pouvez désirer, surtout depuis que vous êtes revenu de votre ancien genre de vie par trop agité. N'est-il pas vrai que vous vous convainquez chaque jour davantage de la vérité de mes sermons ? La jouissance que donnent des affections volages et de simples caprices n'est-elle pas à mille lieues de la félicité que procure un amour véritable et raisonnable. Vous me bénissez dans votre cœur de mes leçons ! vous finirez par me rendre fier ! — voyons ! sans plaisanterie, vous me devez quelque reconnaissance, si vous êtes devenu plus digne de mademoiselle N., car j'ai joué un rôle qui n'a pas été indifférent dans sa conversion.

Mon bisaïeul avait coutume de dire à sa femme, ma bisaïeule, celle-ci à sa fille, ma grand'mère, et celle-ci à sa fille, ma mère, qui le répétait à sa fille, ma sœur : que c'est un grand art de parler bel et bien, mais un plus grand art encore de cesser à propos. Je veux suivre le conseil que ma sœur a dû à notre mère, à notre grand'mère et à notre bisaïeule, et mettre un terme non-seulement à mes digressions morales, mais à toute ma lettre.

Le 9. Aujourd'hui je reçois avec une joie mêlée de surprise votre seconde lettre ; si vous avez besoin de l'air *en question* pour être certain de mon amitié, vous pouvez être tranquille. Le voici ! mais j'espère que sans cet air

[1] Durant ce même mois Mozart se rendit à Prague, pour achever *Don Juan* et le mettre en scène. La première représentation eut lieu le 29 octobre, et Mozart écrivit immédiatement à Godefroy Jacquin.

[2] Jeune banquier, de Roveredo, ami de Mozart, qui en mars 1786, avait fait représenter chez lui l'opéra d'*Idoménée*. Il éleva plus tard dans ses jardins de Roveredo un monument à la mémoire de Mozart, portant cette inscription : *A celui qui maîtrise les âmes par la puissance de la mélodie.*

vous ne douteriez pas de mon amitié et dans cet espoir je reste votre sincère ami.

P. S. Que vos parents, mademoiselle votre sœur, monsieur votre frère, que personne ne se souvienne de moi ! c'est ce qui me paraît incroyable. J'en accuse votre négligence et j'espère ne pas me tromper.

Ne vous étonnez pas du double cachet. La cire rouge ne valait rien, je cachetai par-dessus avec de la cire noire et mon cachet ordinaire, je l'ai laissé à Vienne. Adieu, j'espère vous embrasser bientôt, nos compliments à toute la famille [1].

A M. PUCHBERG.

Cher ami et honorable confrère,

La conviction que j'ai que vous êtes mon véritable ami, et que vous me connaissez pour un honnête homme, m'enhardit à vous ouvrir mon cœur et à vous faire une prière.

Je vais procéder sans préambule et avec ma franchise habituelle.

Si vous avez assez d'amitié et d'affection pour moi, pour me prêter pendant un ou deux ans, un ou deux milliers de florins, dont je vous payerai les intérêts, vous me tirerez du plus affreux embarras. Vous reconnaîtrez sans peine qu'il est impossible de vivre quand il faut constamment attendre pour cela d'une recette à l'autre. Si on n'a pas une certaine provision devant soi, au moins du plus strict nécessaire, on ne peut arriver à établir de l'ordre dans ses affaires. Avec rien on ne fait rien.

Si vous me rendez ce service, je règlerai d'abord plus facilement et en temps utile, les dépenses nécessaires, tandis qu'aujourd'hui je suis obligé de remettre indéfiniment le payement de ce que je dois et de dépenser en une fois, au moment le plus difficile, tout ce que j'ai péniblement encaissé; secondement, je pourrai travailler sans soucis, par conséquent avec plus de liberté et par là même avec plus de profit. Je ne pense pas que vous ayez le moindre doute quant aux garanties que je vous offre. Vous connaissez ma situation et mes sentiments. Vous n'avez point à vous inquiéter de la souscription. J'en prolongerai de quelques mois l'époque. J'ai l'espoir de trouver plus d'amateurs à l'étranger qu'ici.

Je vous ouvre mon cœur dans une circonstance qui est pour moi de la plus haute importance. J'attends votre réponse avec une fiévreuse impatience et une réponse réellement favorable, car je sais que vous aidez vos amis dans le besoin, comme je le ferais, si je le pouvais. Si vous n'avez pas immédiatement la somme désirée à votre disposition, prêtez-moi du moins d'ici à demain quelques centaines de florins, parce que mon propriétaire a

[1] Le succès éclatant de *Don Juan*, la mort du maître de chapelle Gluck (15 novembre 1787) et le bruit généralement répandu que Mozart était décidé à se rendre en Angleterre et à s'expatrier, furent peut-être les motifs qui le firent nommer le 7 décembre 1787 musicien de la chambre impériale. Mais les pauvres appointements de 800 fl. dont il disait dans son amertume : « C'est trop pour ce que je fais, pas assez pour ce que je pourrais faire, » ne furent pas suffisants pour subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille et malgré la représentation de *Don Juan* au théâtre de Vienne, qui lui rapporta quelques centaines de florins, il se vit obligé, durant l'été, d'écrire à son ami Puchberg, négociant de Vienne, la lettre suivante.

été assez indiscret pour exiger immédiatement mon loyer, voulant s'éviter des ennuis, ce qui m'en cause de bien réels.

Nous passerons aujourd'hui la première nuit dans notre nouveau quartier, à la campagne, où nous resterons l'hiver comme l'été ; je n'ai pas grand'chose à faire en ville, et j'aurai plus de loisir ici pour travailler parce que je recevrai moins de visites. Si j'ai affaire en ville, ce qui arrivera rarement, le premier fiacre venu m'y conduira pour 10 kr. Cette dépense est compensée par le bon marché du logement, qui sera très-agréable au printemps, en été et en automne, puisque j'ai un jardin.

Je suis logé dons la *Wohringergasse*, aux 5 étoiles, nº 135.

Accueillez ma lettre comme la preuve de ma confiance la plus absolue, et restez mon véritable ami comme je demeurerai le vôtre jusqu'à la tombe.

P. S. Quand ferez-vous de la musique chez vous ? J'ai composé un nouveau trio (en *mi*) [1].

AU MÊME.

Vienne, 27 juin 1788.

Cher ami et honorable confrère,

J'ai cru pouvoir venir en ville vous remercier personnellement du service que vous m'avez rendu. Mais je n'ai pas eu le courage de paraître devant vous, vu que je suis obligé de vous avouer qu'il me sera impossible de vous rendre de sitôt ce que vous m'avez prêté, et qu'il faudra que vous ayez quelque patience. — Je suis fort malheureux de ce que les circonstances ne vous permettent pas de me rendre tout le service que j'avais réclamé de votre amitié. Ma position est telle qu'il faut de toute nécessité que je trouve de l'argent. Mais, mon Dieu, à qui puis-je me confier? à vous seul, mon excellent ami ! Tâchez du moins de m'aider à trouver ce qu'il me faut, par une autre voie ! je payerai volontiers les intérêts, et celui qui me prêtera sera, je crois, parfaitement garanti par mon caractère, et ce que me rapportent mon travail et mes appointements. Je suis assez peiné d'être dans une situation pareille. Aussi désirerais-je trouver une somme un peu considérable, payable dans un délai assez éloigné, afin de ne plus retomber dans le même embarras. Si vous, vénérable confrère, vous ne me venez en aide, je perdrai mon honneur et mon crédit, seules choses que j'aspire à conserver. Je place tout mon espoir en votre amitié, en votre affection fraternelle et j'attends avec confiance de votre part, conseil, aide et assistance. Si mon désir se réalise, je pourrai respirer à l'aise, je pourrai remettre et conserver de l'ordre dans mes affaires. Venez donc me voir, je ne bouge pas de chez moi. J'ai plus travaillé depuis dix jours que je demeure ici, que dans l'espace de deux mois dans mon autre logement, et si je n'étais pas si souvent poursuivi par des pensées noires (dont il faut absolument que je me débarrasse), je travaillerais plus facilement encore, car je suis logé agréablement, commodément et à bon marché. — Je ne vous arrêterai pas plus longtemps par mon bavardage. Je me tais et j'espère être à jamais votre serviteur dévoué, votre ami véritable et votre frère.

[1] Puchberg écrivit sur la lettre de Mozart : envoyé le 17 juin 1788, 200 florins.

A SA SŒUR [1].

Vienne, août 1788.

Tu me demandes ce que me rapporte mon service à la cour. L'empereur m'a formellement nommé l'un des musiciens de sa chambre. Mais provisoirement il ne me donne que 800 florins. Il est vrai qu'aucun de mes collègues de la chambre n'en a autant. L'affiche qui annonce la représentation de mon opéra de Prague, *Don Giovanni* (qu'on redonne aujourd'hui) et qui, rédigée par la direction impériale et royale du théâtre, n'en dit certainement pas plus qu'il n'y en a, porte : la musique est de M. Mozart, *Maître de Chapelle en service ordinaire auprès de S. M. l'Empereur et Roi* [2].

A SA FEMME.

Prague, vendredi saint, 10 avril 1789.

Chère et excellente petite femme,

Nous sommes heureusement arrivés ici vers une heure et demie ; j'espère qu'en attendant tu auras reçu mon mot de Badwitz. — Voici ma relation de Prague. — Nous descendons chez Einhorn ; dès que j'ai été rasé, coiffé, habillé, je suis sorti en voiture, dans l'intention de dîner chez Canal. Comme je passai devant Duschek, je demandai de ses nouvelles et l'on me répondit que madame était partie la veille pour Dresde !!! — C'est là que je la rencontrerai. Quant à lui, il dînait chez Leliborn, où j'ai souvent dîné autrefois, — je m'y suis rendu tout droit. J'ai fait appeler Duschek (comme si on avait à lui parler) ; tu peux te représenter sa joie. — Je reste chez Leliborn. Après le dîner, je me rends chez Canal et Pachta, mais je ne trouve personne ; je vais chez Guardassoni avec qui je m'entends et qui pour l'automne prochain m'assure 200 ducats de mon opéra et 50 ducats de frais de route. — Je rentre, j'écris à ma chère petite femme et lui rends compte de tout. — J'ajoute qu'il y a huit jours seulement que Ram est parti d'ici pour retourner chez lui ; il venait de Berlin et m'a dit que le roi lui avait souvent demandé avec intérêt s'il était certain que j'arriverais, et que ne me voyant pas me mettre en route, il avait exprimé la crainte que je ne vinsse pas. Ram eut réellement peur et chercha à rassurer le roi. — Je dois en conclure que mes affaires pourront prendre une bonne tournure de ce côté-là. — Ce soir, j'ai conduit le prince chez Duschek, qui nous attendait ; à neuf heures nous partirons pour Dresde, où nous arriverons demain soir. Chère petite femme, j'ai un immense désir de recevoir de tes nouvelles. Peut-être trouverai-je une lettre à Dresde. O Dieu ! faites que mon espérance ne soit pas vaine ! Après avoir reçu ma lettre tu m'écriras à Leipzig, *poste res-*

[1] C'est la dernière qu'il adressa à sa sœur.

[2] Ce fut durant cet été que Mozart composa ses grandes symphonies en *ut*, en *sol* bémol et en *mi* dièze majeur ; l'empereur ne lui donna pas autre chose à faire que des airs de danse pour les bals masqués de la redoute impériale. Mozart prit de nouveau le parti de faire un grand voyage, pour gagner de l'argent et de l'honneur, il partit pour le nord de l'Allemagne, où l'emmena, dans sa propre voiture son ami et son élève, le prince Charles Lichnowsky, qui avait à visiter ses domaines en Silésie et à Berlin.

tante. Adieu, il faut que je cesse, la poste va partir. Embrasse bien notre Charles, je l'embrasse de tout mon cœur.

Ton Mozart, éternellement fidèle.

P. S. A M. et M. de Puchberg, tout ce qui peut s'imaginer d'aimable. Je ne lui écrirai que de Berlin, pour le remercier. *Adieu, aimez-moi et gardez votre santé si chère et précieuse à votre époux.*

A LA MÊME.

Dresde, 13 avril 1789, vers 7 h. du matin.

Chère et excellente petite femme,

Nous pensions être à Dresde samedi après dîner. — Nous ne sommes arrivés qu'hier dimanche vers six heures du soir; — tant les chemins sont mauvais! — J'ai été hier chez Neumann, chez qui demeure madame Duschek, j'avais à remettre une lettre de son mari. Elle demeure au troisième étage, et de sa chambre elle voit tous ceux qui traversent la rue. Arrivé à la porte, j'y trouve M. Neumann qui me demande à qui il a l'honneur de parler. Je lui réponds : je vous dirai tout à l'heure qui je suis, ayez la bonté de faire appeler madame Duschek, mais tout aussitôt paraît madame Duschek, qui de sa fenêtre, m'avait reconnu, et s'était dit : voilà quelqu'un qui ressemble à Mozart. — Toute la maison a été remplie de joie. Il y avait beaucoup de monde; la société se composait surtout de femmes, la plupart fort laides, mais qui rachetaient ce défaut par leur amabilité. Nous allons aujourd'hui, le prince et moi, y déjeuner, de là nous irons chez Neumann, puis à la chapelle. Demain ou après-demain, nous partirons pour Leipzig. Après cette lettre, tu m'écriras à Berlin, poste restante, j'espère que tu as reçu ma lettre de Prague. Les Neumann et les Duschek t'adressent mille compliments, ainsi qu'à mon beau-frère Lange et à sa femme.

Chère petite femme, que n'ai-je déjà une lettre de toi! Si je te disais tout ce que je fais de ton cher portrait, tu ne pourrais t'empêcher de rire. Je le vois par exemple dans son écrin, et je lui dis : Dieu te bénisse, vaurienne bien-aimée, aimable frimousse, bagatelle inappréciable, et quand je le remets dans son étui, je le fais glisser petit à petit et lui dis *nou, nou, nou, nou*[1] mais avec le sentiment et les inflexions de voix que demande ce mot grave et significatif et au dernier *nou!* bonne nuit, mon petit rat, dors bien!

Je viens, je crois, d'écrire quelque chose de passablement bête (du moins aux yeux du monde); quant à nous, qui nous aimons si tendrement, ce n'est pas précisément si stupide. — Il y a aujourd'hui huit jours que je t'ai quittée et en vérité il me semble qu'il y a un an. Tu auras sans doute quelque peine à lire mes lettres, parce que j'écris très à la hâte. Adieu, mon unique bien-aimée, la voiture m'attend, et il faut être prêt, sinon, gare! Porte-toi bien, et aime-moi comme je t'aime; je t'embrasse des millions de fois de la façon la plus tendre et je suis éternellement ton aimant

P. S. Comment se conduit notre Charles? Bien, je l'espère; embrasse-le pour moi. Mille amitiés à M. et madame de Puchberg.

[1] Encore un moment.

N. B. Ne mesures pas tes lettres d'après les miennes, qui sont courtes parce que je suis pressé, car, sans cela, je remplirais bien les quatre pages. Tu as plus de temps que moi. Adieu.

A LA MÊME.

Dresde, 16 avril 1789, 11 h. 1/2 du soir.

Chère et excellente petite femme. Quoi! encore à Dresde? Oui, ma chère, je vais tout te raconter dans le menu. Lundi 13, après avoir déjeuné chez Neumann, nous nous sommes tous rendus à la chapelle de la cour. La messe était de Neumann (qui la dirigeait). — Très-médiocre. — Nous étions dans une tribune, en face de la musique; tout d'un coup Neumann me pousse par derrière et me mène à M. de Konurg, qui est intendant des menus plaisirs (des tristes plaisirs électoraux); il me reçoit très-aimablement, et me demande si je n'ai pas le désir de me faire entendre de son Altesse. Je lui réponds que ce serait une faveur pour moi, mais que je ne puis m'arrêter, n'étant pas mon maître. La chose en est restée là. Mon illustre compagnon de route a invité les Neumann et Duschek à dîner. Pendant que nous étions à table, arrive un message annonçant que je suis engagé à jouer à la cour mardi, 14 au soir, à 5 heures et demie. C'était là une faveur tout à fait extraordinaire pour ce pays! On a toutes les peines du monde à s'y faire entendre, et tu sais que je n'y pensais pas le moins du monde. Nous avions arrangé un quatuor entre nous à l'hôtel de Bourgogne. Nous en étions convenus dans la chapelle avec Antoine Teyber, l'organiste, M. Kraft, le violoncelle du prince Esterhazy, qui se trouve ici avec son fils; j'ai exécuté dans cette petite séance le trio que j'ai écrit pour M. de Puchberg. L'exécution a été passable. Duschek nous a chanté une masse d'airs de *Figaro* et de *Don Juan*. Le lendemain j'ai joué à la cour le nouveau concerto en *ré;* le mercredi on m'a fait cadeau d'une très-belle tabatière. Nous avons dîné chez l'ambassadeur de Russie, chez lequel j'ai fait beaucoup de musique. Après le dîner il a été décidé qu'on irait entendre jouer de l'orgue. Nous nous sommes mis en route vers 4 heures, et nous avons trouvé Raumann. Il faut que tu saches qu'il y a ici un certain Hässler, organiste d'Erfurt, élève d'un élève de Bach. Il est *fort*, dit-on, sur l'orgue et le clavecin. Les gens d'ici se sont imaginé que, venant de Vienne, je devais ne pas aimer l'orgue, et ne rien entendre à la façon dont il faut en jouer. — Je me place et je commence. — Le prince Lichnowsky, qui connaît beaucoup Hässler, a beaucoup de peine à le persuader de se faire entendre à son tour. Toute la force de Hässler est dans ses pieds, ce qui, attendu que les pédales montent ici par degrés, n'est pas précisément la mer à boire; du reste, il ne sait que l'harmonie et les modulations du vieux Sébastien Bach, qu'il a apprises par cœur, mais il n'est pas en état d'improviser convenablement une fugue; son jeu n'est pas solide; en un mot, ce n'est pas un Albrechtsberger. Cet exercice achevé, on se décide à retourner encore une fois chez l'ambassadeur de Russie, pour que Hässler m'entende jouer du piano. Hässler s'est également assis au piano : il est de la force de mademoiselle d'Aurnhammer. Tu peux te figurer que la balance du pauvre homme se

mit à chavirer. Plus tard nous sommes allés à l'Opéra, qui est vraiment misérable. Sais-tu qui j'ai découvert parmi les cantatrices? Rosa Manservisi. Tu peux t'imaginer sa joie. Du reste la première chanteuse, l'Allegrandi, est bien meilleure que la Ferrarese, ce qui ne veut pas dire grand'chose.

Nous sommes rentrés après l'opéra, et alors il y a eu un moment de bonheur pour moi! j'ai trouvé ta lettre, si vivement désirée, si longtemps attendue, si ardemment lue. Duschek et Neumann nous avaient accompagnés comme d'habitude. Je rentrai tout triomphant dans ma chambre, je baisai des milliers de fois ta lettre avant de l'ouvrir, puis je la dévorai plutôt que je ne la lus. Je restai longtemps dans ma chambre; je ne pouvais me rassasier de la relire, de l'embrasser. Lorsque je rentrais dans le salon, Neumann me demanda si j'avais reçu une lettre, et, sur ma réponse affirmative, ils me félicitèrent tous, car ils m'avaient entendu me plaindre tous les jours de n'avoir pas de nouvelles. Les Neumann sont d'excellentes gens.

Maintenant je vais répondre à ta chère lettre; la suite de mon séjour ici viendra plus tard.

Chère petite femme, j'ai une foule de prières à te faire. Je te prie :

1° De n'être pas triste; 2° De veiller sur ta santé et de ne pas te fier à l'air du printemps; 3° De ne pas sortir seule à pied, ou plutôt de ne pas sortir à pied; 4° D'être bien certaine de mon amour; je ne t'ai pas écrit une seule fois sans avoir placé ton portrait sous mes yeux; 5° D'avoir égard dans ta conduite, non-seulement à ton honneur, mais encore aux apparences. Ne te fâche pas de cette recommandation; tu dois m'aimer d'autant plus, que je tiens davantage à ton honneur; 6° Et *ultimo* d'être plus explicite et plus longue dans tes lettres. J'aimerais bien savoir si le beau-frère Hofer est venu le jour de mon départ? S'il vient souvent, comme il me l'a promis? Si les Lange te font visite de temps à autre? Si l'on continue à travailler au portrait? Comment tu passes ton temps? Toutes choses qui naturellement m'intéressent beaucoup. Adieu donc, toute chère et excellente! rappelle-toi que chaque soir, avant de me mettre au lit, j'ai une demi-heure de conversation avec ton portrait, et de même à mon réveil. — Après demain, 18, nous partons. Tu m'écriras dès lors à Berlin, poste restante. O stra! stri! je t'embrasse et te serre contre mon cœur 109,506,437,082 fois (tu peux t'exercer à la numération), et je suis à jamais ton mari et ton ami le plus fidèle.

A LA MÊME.

Berlin, 23 mai 1789.

Chère, excellente et bien-aimée petite femme,

J'ai eu une joie extraordinaire à trouver ici ta lettre du 13. En ce moment seulement je reçois celle du 9, qui devait précéder, mais qui a dû être renvoyée de Leipzig. Je vais d'abord te rappeler toutes les letttres que je t'ai écrites, puis celles que j'ai reçues de toi. Je t'ai écrit :

Le 8 avril de la station de poste de Budwitz; le 10 avril de Prague; le 13 avril de Dresde; le 17 avril de Dresde; le 22 avril, en français, de Leipzig; le 28 avril de Potsdam; le 5 mai de Potsdam; le 9 mai de Leipzig; le 16 mai de Leipzig; le 19 mai de Berlin; le 23 mai de Berlin.

Donc onze lettres.

J'ai reçu de toi six lettres. Entre le 13 et le 24 avril il y a une lacune ; il faut qu'il y ait eu une lettre de perdue. Il en est résulté que je suis resté dix-sept jours sans nouvelles. Si tu as dû vivre dix-sept jours dans cet état, il faut qu'il y ait eu égarement d'une de mes lettres. Dieu merci ! nous voilà sortis de cette situation fatale ! C'est quand je serai suspendu à ton cou que je te dirai seulement ce que j'ai éprouvé durant cette épreuve. Cependant tu sais si je t'aime ! D'où crois-tu que je t'écris en ce moment? De l'hôtel, de ma chambre ? — Non ! du Thiergarten, dans un kiosque d'où j'ai une très-belle vue, où je dîne seul, afin de pouvoir m'occuper uniquement de toi. — La reine veut m'entendre mardi, mais il n'y a pas grand' chose à faire là ; je me suis fait annoncer parce que c'est l'usage et qu'on m'en aurait voulu sans cela. Chère petite femme, il faudra qu'à mon retour tu sois satisfaite plus de ma personne que de l'argent que je te rapporterai : 1° 100 frédérics d'or ne sont pas 900 fl., mais 700, du moins c'est ce qu'on m'a dit ; 2° Lichnowsky, étant pressé, m'a abandonné de bonne heure et, par conséquent, je suis obligé de vivre à mes dépens, assez chèrement, à Potsdam ; 3° J'ai été obligé de prêter 100 fl. à ***, dont la bourse diminuait à vue d'œil ; je n'ai pu lui refuser, tu sais pourquoi ; 4° Le concert de Leipzig n'a pas rapporté grand'chose ; il a fallu faire 32 milles pour rien. C'est la faute de Lichnowsky ; il ne m'a pas laissé en repos que je ne sois retourné à Leipzig ; je te raconterai la chose tout au long verbalement. Ici il n'y pas grand espoir de donner un concert, et le roi ne le verrait pas de bon œil. Il faudra donc que tu te contentes de moi et de ce que je suis en grande faveur auprès du roi ; ce que je t'écris là restera entre nous. Jeudi, 28, je pars pour Dresde, où je coucherai le 1er juin, je passerai la nuit à Prague, et le 4 ? le 4 ? auprès de ma petite femme chérie. J'espère que tu viendras au-devant de moi jusqu'à la première poste, j'arriverai le 4 à midi ; Hofer, que j'embrasse mille fois, t'accompagnera, je l'espère ; si M. et madame de Puchberg peuvent être de la partie, elle serait complète, j'aurais à la fois tout, tout ce que j'aime. N'oublie pas Charles.

Voici l'important : il faut que tu te fasses accompagner par quelqu'un de sûr, Salzmann ou un autre, qui entrera dans ma voiture et ira avec mes bagages à la douane, afin que je n'aie pas cet inutile embarras et que je puisse rentrer directement avec vous, mes chers amis. — Que ce soit bien entendu ! — Adieu donc, je t'embrasse des millions de fois, et suis à perpétuité ton fidèle mari [1].

A LA MÊME.

Prague, 31 mai 1789.

Très-chère petite femme,

J'arrive à l'instant, j'espère que tu auras reçu ma dernière lettre du 23 ; nous en restons à ce qui est convenu. J'arrive jeudi, 4 juin, entre onze heures et midi à la première ou dernière poste, et là je vous rencontre. N'oublie pas de prendre avec toi quelqu'un qui puisse aller à la douane. Adieu. Dieu ! que je me réjouis de te revoir. A la hâte.

[1] A son retour Mozart se mit immédiatement à écrire les quatuors pour instruments à corde dont le roi Frédéric-Guillaume II l'avait chargé à Berlin. Il n'avait pas amassé les

A M. DE PUCHBERG.

Vienne, 17 juillet 1789.

Cher, excellent et respectable ami,

Vous êtes certainement irrité contre moi, puisque vous me laissez sans réponse. Si je compare vos preuves d'amitié à mes exigences, je trouve que vous avez parfaitement raison, mais quand je compare de nouveau votre amitié à mes malheurs (dont certes je ne suis pas cause), je me rassure et trouve que je mérite quelque indulgence.

Je vous ai écrit, mon excellent ami, dans ma dernière lettre tout ce que j'avais sur le cœur, et je ne pourrais aujourd'hui que tomber dans des redites ; toutefois, je dois ajouter : 1° que je n'aurais pas besoin d'une somme aussi considérable si la cure de ma femme, que je dois mener à Bade, ne m'entraînait à d'énormes dépenses ; 2° vu que dans peu de temps je suis certain d'être dans une meilleure situation ; que dès lors peu m'importe la somme que j'aurai à rendre, tandis qu'aujourd'hui plus la somme que je toucherai sera forte plus cela me rendra service ; 3° que, si vous ne pouvez m'avancer la somme que je vous demande, vous ayez l'amitié et la charité fraternelle de me donner ce dont j'ai absolument besoin en ce moment, car je suis vraiment au pied du mur.

Vous me connaissez trop pour douter de ma probité ; vous connaissez trop ma conduite, mon genre de vie, pour être en défiance de ma parole. Vous me pardonnerez donc tout ce que je vous dis. Je suis convaincu d'avance que l'impossibilité seule vous empêchera de venir en aide à votre ami. Si vous pouvez et voulez me consoler, je vous reconnaîtrai pour mon sauveur, au delà de cette vie ; si non, eh bien, à la garde de Dieu : je vous conjure de m'aider pour le moment, comme vous pourrez, de votre argent, de vos conseils et de vos bonnes paroles.

P. S. Ma femme a été fort mal hier, aujourd'hui elle est mieux. Je suis bien malheureux ! toujours entre la crainte et l'espérance ! et après?. . le docteur Closset est venu hier [1].

trésors qu'il s'était promis de son voyage : et sa position resta difficile, malgré la tabatière et les 100 frédérics d'or que le roi lui envoya en retour du ravissant *quatuor* en *ré* majeur terminé au mois de juin ; d'autant plus que Constance était de nouveau grosse. C'est durant cette grossesse, que, sortant souvent à cheval, à 5 heures du matin, il déposait sur le lit de sa femme, en partant, des petits mots, sous forme d'ordonnance médicale, ainsi conçus par exemple : « Bonjour, chère petite femme, j'espère que tu auras bien dormi, que rien ne t'aura troublée, que tu ne te lèveras pas trop en hâte, que tu ne te refroidiras pas, ne te baisseras pas, ne t'étendras pas, ne te fâcheras pas contre les domestiques, ne tomberas pas sur le seuil en passant d'une chambre à l'autre. Ménage ton humeur jusqu'à mon retour. Que Dieu te garde ! Je serai de retour à... »

Les dépenses qu'entraînèrent les maladies de sa femme le jetèrent dans de grands embarras. Il s'adressa de nouveau à son fidèle Puchberg. L'espoir d'une meilleure situation reposait sur l'offre que lui avait faite le roi de Prusse de le nommer son maître de chapelle, avec 3,000 thalers d'appointements.

[1] Mozart, ayant au mois d'août, après un entretien avec l'empereur, refusé les offres du roi de Prusse, vit reparaître sur l'affiche les *Noces de Figaro*, et reçut de l'empereur l'ordre d'écrire en sa qualité de compositeur de la chambre impériale, un opéra comique, *Figaro* ayant enfin obtenu un plein succès à Vienne. L'opéra composé fut *Cosi fan tutte osia la scuola degli amanti*. On le représenta en 1790. Malheureusement Joseph II mourut

AU MÊME.

Vous avez raison, très-cher ami, de ne pas me répondre, je suis par trop importun; mais voyez, je vous prie, mes embarras, ayez pitié de moi et excusez-moi. Si vous pouvez me tirer de mes tracas actuels, faites-le au nom de Dieu. Tout ce que vous ferez sera bon, oubliez, si c'est possible, mes instances et pardonnez-moi. Le feld-maréchal comte Haddick m'a prié de lui faire entendre, demain vendredi, le quintetto de Stadler et le trio que j'ai écrit pour vous. Je prends la liberté de vous y inviter : c'est Haring qui le jouera. Je serais venu moi-même chez vous et vous aurais parlé, mais j'ai la tête prise de rhumatismes qui me rendent ma position encore plus sensible. Encore une fois, aidez-moi pour le moment et pardonnez-moi[1].

A L'ARCHIDUC FRANÇOIS[2].

Vienne, mai 1790.

Je prends la hardiesse de m'adresser à Votre Altesse Royale, avec tout le respect que je lui dois, pour la prier de soumettre à Sa Majesté mon humble requête et de l'appuyer de sa bienveillante intervention. Le désir de la gloire, l'amour du travail, la conviction de ce dont je suis capable, me font demander la création d'une seconde place de maître de chapelle, en ma faveur, d'autant plus que l'habile maître de chapelle Salieri ne s'est jamais occupé de musique religieuse et que depuis ma jeunesse je me suis appliqué au style de l'église. Le peu de renommée que m'a valu dans ce monde ma manière de jouer le piano-forte, m'encourage aussi à demander que sa Majesté daigne me confier l'enseignement musical des membres de la famille royale.

Convaincu que je me suis adressé au médiateur le plus digne et le plus bienveillant, en la personne de son Altesse Royale, j'ose concevoir les plus fermes espérances, et je prouverai ma gratitude par mon activité, mon zèle, ma fidélité et ma probité.

A M. DE PUCHBERG.

Très-cher ami et confrère,

Vous aurez sans doute appris par vos gens que j'ai été vous voir hier, et que, comme vous me l'avez permis, je voulais, sans être invité, dîner chez vous. Vous savez où j'en suis. Ne trouvant pas d'ami véritable qui me puisse venir en aide, je suis obligé de m'adresser à des usuriers pour avoir de l'argent. Cependant, comme il faut du temps pour trouver parmi cette race

avant de l'avoir entendu, avant d'avoir pris des mesures nécessaires pour mettre Mozart à l'abri du besoin, et le pauvre père de famille fut de nouveau obligé de recourir à son ami Puchberg.

[1] De la main de Puchberg sur la lettre : envoyé le 8 avril 1790, 25 florins.

[2] Mozart, voulant mettre une fois pour toutes un terme à sa situation précaire, adressa, au moment où Léopold II venait d'être élu empereur, à l'archiduc François, plus tard empereur, une requête pour être nommé second maître de chapelle. Elle n'eut point de succès.

d'hommes si peu chrétienne, ceux qui sont encore les plus chrétiens, je suis contraint, cher ami, d'avoir de nouveau recours à vous pour le plus strict nécessaire. Je vous rendrai ce que vous m'aurez prêté, si d'ici à huit ou quinze jours je trouve, comme je l'espère, l'argent qu'il me faut. Quant au passé, je vous prierai d'avoir encore de la patience. Si vous saviez combien tout cela m'inquiète, m'attriste, m'accable ; je ne puis plus travailler, et je n'ai pu achever les quatuors commencés[1], j'ai des espérances du côté de la cour. Je sais que l'empereur n'a pas renvoyé ma requête, mais qu'il l'a gardée par devers lui. C'est un bon signe, samedi prochain j'ai l'intention de faire un quatuor chez moi. Je vous y invite bien affectueusement vous et votre femme. Cher et excellent ami, que mon importunité ne me prive pas de votre amitié ; assistez-moi, je compte sur vous uniquement, et suis pour la vie.

P. S. J'ai deux élèves, je voudrais en avoir huit ; tâchez de répandre que j'accepte des leçons[3].

A SA FEMME.

Francfort-sur-le-Mein, 29 septembre 1790.

Chère et excellente petite femme de mon cœur,

J'arrive, il est une heure, nous n'avons presque mis que six jours à venir. Nous aurions pu aller plus vite, si nous n'avions pris trois fois quelque repos. Nous sommes descendus dans le faubourg de Saxen-Hausen, dans une auberge, heureux comme des gens qui se noient de trouver une chambre. Nous ne savons pas encore ce que nous deviendrons : si nous resterons ensemble ou si nous nous séparerons. Si je ne trouve pas une chambre quelque part gratuitement, et si les hôtels ne sont pas trop chers, je resterai certainement. J'espère que tu auras reçu mon mot d'Efferding. Je n'ai pas pu t'écrire davantage en route, parce que nous ne nous arrêtions que pour prendre quelques instants de repos. Le voyage a été fort agréable. Sauf un jour, nous avons eu beau temps ; et ce mauvais jour ne nous a pas causé de désagrément, parce que ma voiture est excellente. A Ratisbonne, nous avons parfaitement dîné, nous avons eu une divine musique pendant le repas ; tout était à l'anglaise, sauf le vin de Moselle qui était excellent. Nous avons déjeuné à Nuremberg, c'est un abominable trou. A

[1] Les deux quatuors en *si* bémol majeur et en *fa* majeur, achevés en mai et juin 1790.

[2] Note de Puchberg : « Le 17 mai envoyé 150 florins. »

[3] Au mois de septembre de cette année le roi de Naples vint à Vienne et Mozart espéra qu'à l'occasion des fêtes données en l'honneur du mariage des archiducs François et Ferdinand avec des princesses de Naples, il y aurait pour lui honneur et profit à la cour. Mais Léopold II ne lui était pas favorable, et tandis que J. Haydn, Salieri, Weigl même, la Cavalieri, les frères Stadler purent produire leurs œuvres et faire montre de leur talent, Mozart ne fut pas même invité à jouer à la cour. Il se décida donc de nouveau à chercher au dehors ce que Vienne lui refusait. Le couronnement de l'empereur devait attirer beaucoup de monde à Francfort, Mozart resolut de s'y rendre, espérant qu'en sa qualité de compositeur de la chambre impériale, il pourrait se joindre aux musiciens envoyés au couronnement aux frais de l'empereur. Cette faveur même lui fut refusée. Il mit alors en gage une partie de son argenterie, acheta une voiture et partit le 24 septembre avec son beau-frère Hofer, violoniste, qui n'était pas riche, et que Mozart par bonté d'âme prit avec lui dans l'espoir de lui faire partager les profits qu'il se promettait.

Wurzbourg, nous avons réconforté nos précieux estomacs avec du café. Wurzbourg est une belle et splendide ville. La dépense a été partout fort modérée. Seulement à deux postes et demi d'ici, à Aschaffenbourg l'hôte nous a sanglé à faire pitié. J'attends impatiemment des nouvelles de ta santé, de nos affaires, etc. Je suis bien décidé à me tirer d'affaire ici le mieux que je pourrai, et je me réjouis de l'idée de repartir. Quelle vie délicieuse nous mènerons, je travaillerai, mais je travaillerai ! afin de ne plus retomber par des accidents imprévus dans une aussi fatale situation. J'aimerais que par Stadler tu fisses venir chez toi N***. La dernière fois il m'a dit que quelqu'un voulait prêter l'argent si Hoffmeister [1] endossait la lettre de change, savoir 1,000 florins comptants, et le reste en toile ; de cette façon nous pourrions payer nos dettes et au delà, et je n'aurais plus à mon retour qu'à travailler. Toute l'affaire pourrait être réglée par un de nos amis à qui je donnerais *carte blanche;* adieu, mille baisers.

A LA MÊME.

Chérie de mon cœur !

Si j'avais une de tes lettres, tout irait bien. J'espère que tu auras reçu mes lettres d'Efferding et de Francfort. Je t'ai engagé dans ma dernière à parler à N***. J'aimerais, pour plus de sûreté, pouvoir obtenir 2,000 florins avec l'endossement de Hoffmeister. Il faut donner une autre raison, savoir que j'ai quelque spéculation en tête, que tu ne connais pas. — Je ferai certainement quelque chose ici, mais non ce que tu t'imagines, ce que se figurent nos amis. Sans doute je suis suffisamment connu et considéré. Eh bien ! nous verrons, mais je voudrais aller au plus sûr, c'est pourquoi je désirerais faire l'affaire avec Hoffmeister, puisque cela me procurerait de l'argent et que je n'aurais pas à en rendre. Du reste, quant au travail, mais que ne ferais-je pas pour l'amour de ma petite femme ? Où penses-tu que je loge ? chez Böhm, avec Hofer. Nous payons 30 florins par mois, et c'est extraordinairement bon marché ; nous mangeons aussi chez les Böhm. Qui penses-tu que j'aie rencontré ici ? la jeune fille qui jouait si souvent avec nous dans la maison où tu demeurais ; elle s'appelait, je crois, Buchner. Elle se nomme aujourd'hui madame Porsch et est mariée pour la seconde fois. Elle m'a chargé des plus tendres compliments pour toi.

J'adresse cette lettre aux Hofer, ne sachant si tu es à Vienne ou à Bade. Je me réjouis comme un enfant, en pensant à mon retour. Si l'on pouvait voir dans mon cœur, je serais souvent obligé de rougir ; tout me laisse froid, glacé. Si tu étais avec moi, peut-être les politesses des gens me feraient quelque plaisir ; mais aujourd'hui tout est fade et vide. Adieu, chérie, je suis à jamais à toi de toute mon âme.

Francfort-sur-le-Mein, 30 septembre 1790.

P. S. En écrivant la page précédente, il est tombé plus d'une larme sur mon papier. Mais non ! vive la joie ! attrape... ne sens-tu pas tous les baisers qui voltigent autour de toi... que diable ! j'en vois une foule... ha ! ha !... j'en ai attrapé trois... ils sont délicieux.

[1] L'éditeur.

Tu peux encore me répondre à cette lettre, en mettant sur l'adresse : Lintz, poste restante, c'est le plus sûr. Je ne puis rien décider, parce que je ne sais pas si j'irai ou non à Ratisbonne. Écris qu'on garde la lettre jusqu'à ce qu'on la cherche. Adieu, très-chère, excellentissime petite femme; Veille sur ta santé, ne sors pas à pied. Écris-moi si tu es contente de ton nouveau logement. Adieu, un million de baisers,

A LA MÊME.

Munich, novembre 1790.

Chère petite femme de mon cœur,

Tu ne saurais t'imaginer combien je souffre de ne pas recevoir de tes lettres avant Lintz. Mais patience ! quand on ne sait combien de temps on s'arrêtera dans un endroit, on ne peut pas prendre de meilleures dispositions. Abstraction faite de ce que je voulais rester le plus longtemps possible chez mes bons vieux amis de Mannheim, je pensais ne demeurer ici qu'un jour. Mais il faut que j'attende jusqu'au 5 ou 6, parce que l'Électeur m'a invité à un concert donné en l'honneur du roi de Naples. C'est une véritable distinction et il est fort honorable pour la cour de Vienne que le roi de Naples m'entende à l'étranger! Tu peux t'imaginer que nos conversations ne chôment pas avec Cannabich, *la bonne Ramm*, Marchand [1] et Borchard, et qu'il est souvent question de toi. Je me réjouis de te revoir, car j'ai bien des choses à te dire. J'ai en idée de faire l'été prochain ce voyage-ci avec toi, afin que tu essayes d'un autre bain; la distraction, le mouvement, le changement d'air te feront du bien, comme à moi, qui m'en trouve parfaitement. C'est une joie d'y penser et chacun partage mon espérance.

Pardonne-moi si je ne t'écris pas autant que je le voudrais. Tu ne peux te figurer quelle agitation règne autour de moi. Je dois aller voir Cannabich et me rendre à la répétition d'un concert. Adieu, chère petite femme ; je ne puis, d'après mes calculs, recevoir de réponse à cette lettre. Porte-toi bien, chérie, je t'embrasse un million de fois. A toi à la vie et à la mort.

P. S. Marguerite [2] a épousé le frère de la Lebrun et se nomme madame Danzi. Annette Borchard a maintenant seize ans ; sa petite vérole l'a horriblement défigurée. C'est dommage. Elle ne cesse de parler de toi. Elle joue très-agréablement du piano [3].

[1] Son père avait été directeur du théâtre de Mannheim. Le père Mozart avait pris chez lui le fils Marchand pour l'élever. Plus tard il reçut aussi la jeune Marguerite.

[2] Une élève ancienne de Mozart le père.

[3] Mozart ne retira pas non plus de ce voyage tout le profit qu'il en attendait. Il vit au bout de quelques semaines, avec un profond chagrin, le plus sincère de ses amis parmi les artistes, Joseph Haydn, quitter Vienne. Il ne devait plus le revoir. Il rencontra Salomon, qui avait engagé Haydn, pour les concerts de Londres, et eut des pourparlers avec lui pour remplacer aux mêmes conditions Haydn, à son départ d'Angleterre. Mozart fut d'une activité qui dépasse toute imagination durant cette dernière année de sa vie pour satisfaire aux exigences de sa position et aux désirs de ses amis. Ce fut l'année la plus féconde en compositions sérieuses. Il suffit de rappeler *Titus, la Flûte enchantée*, le *Requiem*. Au commencement de mai il demanda et obtint d'être nommé maître de chapelle adjoint de l'église de Saint-Étienne; son goût pour la musique d'église lui avait certainement inspiré ce désir. Le vieux maître de chapelle survécut à son adjoint de 36 ans.

AU MAGISTRAT DE VIENNE.

Vienne, mai 1791.

Messieurs,

Lorsque M. Hofmann, le maître de chapelle, tomba malade, je pris la liberté de demander sa place. Mon talent, mes œuvres, mon nom ont une certaine notoriété, j'ai l'honneur d'être attaché depuis plusieurs années à la cour en qualité de compositeur. Je pensais donc n'être pas tout à fait indigne de la fonction que j'ambitionnai, et mériter la bienveillance du prudent et sage magistrat de la ville.

Mais M. Hofmann est rétabli. Je souhaite de tout mon cœur qu'il vive et garde sa place. Toutefois j'ai pensé que, dans l'intérêt du service de la cathédrale, il serait bon que le vieux maître de chapelle eût un adjoint, et je demande à lui rendre gratuitement service tant qu'il en aura besoin, espérant me rendre par là digne de la bienveillance du très-sage magistrat de la ville, aux yeux duquel ma connaissance de la musique d'église me fera peut-être donner la préférence sur d'autres artistes moins expérimentés [1].

A STOLL.

Mon cher Stoll,

1° Je voudrais savoir si Stadler a été hier chez vous et vous a demandé ma messe.



Oui ? alors j'espère la recevoir aujourd'hui ; sinon, ayez la bonté, je vous prie, de me l'envoyer immédiatement. N. B. Avec toutes les parties, je vous la rendrai bientôt. 2° Je vous prie d'arrêter un petit logement pour ma femme. Elle n'a besoin que de deux chambres ou une chambre avec un cabinet. Mais l'important est que ce soit au rez-de-chaussée. Celui que j'aimerais le mieux, c'est celui qu'a occupé Goldhahn, au rez-de-chaussée, chez Fleichhacker. Allez-y d'abord, je vous prie, peut-être est-il encore vacant. Ma femme arrivera samedi ou lundi au plus tard. Si nous n'avons pas celui-là, il faudra surtout que nous en ayons un qui soit près des bains et encore plus au rez-de-chaussée, celui du secrétaire de la ville, chez qui a demeuré M. d'Aet, serait bon aussi, mais le meilleur serait celui de Fleichhacker. 3° Je voudrais savoir si ce théâtre est déjà ouvert à Bade.

J'attends de votre obligeance une prompte réponse sur ces trois points ; mon adresse : Rauhensteingasse dans la maison Kayser, n° 970, au premier étage.

P. S. Voici la plus bête de lettre que j'aie écrite de ma vie, mais elle est précisément bonne pour vous.

[1] Peu de temps après, Constance fut obligée de prendre les eaux de Bade. Mozart écrivit au sujet d'un logement à un de ses bons amis, Joseph Stoll, instituteur et régent de chœur à Bade, auquel il était souvent venu en aide avec ses compositions et auquel il envoya le 18 juin, le magnifique *Ave verum* qu'il avait composé pour lui.

A SA FEMME.

Vienne, le 6 juin 1791.

Ma très-chère épouse,

J'écris cette lettre dans la petite chambre au jardin chez Leitgeb où j'ai couché cette nuit excellemment, et j'espère que ma chère épouse aura passé cette nuit aussi bien que moi. J'y passerai cette nuit aussi, puisque j'ai congédié Léonore, et je serai tout seul à la maison, ce qui n'est pas agréable, J'attends avec beaucoup d'impatience une lettre qui m'apprendra comme vous avez passé le jour d'hier ; je tremble quand je pense au baigne de saint Antoine ; car je crains toujours le risque de tomber sur l'escalier en sortant, et je me trouve entre l'espérance et la crainte — une situation bien désagréable ! — Si vous n'étiez pas grosse, je craindrais moins [1] ; mais abandonnons cette idée triste ! Le ciel aura eu certainement soin de ma chère Stanzi Marini. Madame de Schwingenscha m'a prié de leur procurer une loge pour ce soir au théâtre de Wieden, où l'on donnera la cinquième part d'Anlain, et j'étais si heureux de pouvoir les servir ! J'aurai donc le plaisir de voir cet opéra dans leur compagnie [2]. — Je reçois à l'instant ta chère lettre, et j'apprends avec plaisir que tu te portes bien. Madame Leitgeb m'a fait aujourd'hui la cravate, mais comment ! grand Dieu ! j'ai constamment dit : voici comment elle fait ! mais j'ai parlé en vain. Je suis enchanté de ce que tu as bon appétit. Qui mange beaucoup, doit nécessairement beaucoup marcher. Cependant je n'aime pas que tu fasses de grandes promenades sans moi. Suis mes conseils, car ils partent du cœur. Adieu, chère et unique ! attention ! voilà 2999 baisers et demi que je t'envoie, ils attendent que tu les happes au passage. — Écoute, que je te dise à l'oreille ! — maintenant ouvrons et fermons la bouche, toujours et de plus en plus, enfin nous disons — c'est à cause de Plumpi-Strumpi. Tu ne comprends pas ! mais c'est précisément là ce qui est commode. Tu peux t'imaginer avec cela tout ce que tu voudras. Adieu, mille tendres baisers. Toujours à toi.

A M. DE PUCHBERG.

Vienne, 25 juin 1791.

Très-cher ami et confrère,

Mes occupations ne m'ont pas permis de venir vous parler aujourd'hui. J'ai une prière à vous faire. Ma femme m'écrit qu'elle remarque qu'on ne serait pas fâché (quoiqu'on n'en ait pas le droit encore) de voir quelque argent chez son propriétaire, son boucher et son boulanger, et me demande de lui en envoyer. J'étais persuadé que je n'aurais à régler son compte qu'à son départ. Je me trouve fort embarrassé. Je ne voudrais pas exposer ma femme à des désagréments, et je ne peux pas rester ici sans le sou ; si vous pouvez me faire un avance, je la lui ferai immédiatement passer, et vous m'obligerez fort [3]. C'est une affaire de quelques jours, et vous

[1] Le 26 juillet naquit le dernier des fils de Mozart, Wolfgang-Amadeus.
[2] Tout ce qui est en italique, dans toutes ces lettres, est en français dans le texte.
[3] De la main de Puchberg au dos du billet de Mozart : « Envoyé 25 florins. »

recevrez en mon nom 2,000 francs avec lesquels vous pourrez sur-le-champ vous payer.

A SA FEMME [1].

J'espère, ma chère petite femme, que tu as reçu ma lettre d'hier ; nous approchons du temps, de l'heureux temps où nous nous reverrons. Aie patience, et prends courage autant que possible. Ta lettre d'hier m'a complétement abattu, et j'ai presque pris le parti de t'aller trouver, sans avoir rien terminé ici et quel profit en aurions-nous eu? J'aurais été obligé de revenir sur-le-champ ou j'aurais dû continuer à vivre dans la gêne et les angoisses, bien loin de trouver la paix et la liberté ? D'ici à quelques jours il faut que tout soit fini. L. me l'a promis aussi sérieusement et aussi solennellement que possible. Cela fait, je suis à toi. Alors, si tu le veux, je t'enverrai l'argent, tu paieras tout et tu reviendras. J'en serai certainement heureux. Seulement il me semble que prendre des bains, pendant ce temps, ne peut que t'être agréable, et qu'il est fort utile à ta santé que tu profites encore des belles promenades qui t'entourent. Tu en es juge mieux que personne ; si tu trouves que l'air et le mouvement te font du bien, reste encore, j'irai te chercher, ou je resterai quelques jours avec toi ; sinon, tu peux revenir dès demain, écris-moi franchement à ce sujet. Porte-toi bien, chère Stanzi Marini. Je t'embrasse un million de fois et je suis toujours à toi.

[1] Mozart était alors occupé de *la Flûte enchantée*, qu'il avait promise, au printemps, par amitié et gratuitement, à l'impresario Schikaneder. Il était déjà si avancé qu'il pouvait considérer l'œuvre comme terminée, l'inscrire dans son catalogue et faire commencer les répétitions d'après la partition. Ce fut alors qu'il reçut d'une manière mystérieuse la demande d'un *Requiem*, moyennant 100 (d'autres disent 50) ducats qui furent payés sans retard. Il se mit à l'œuvre avec ardeur, pour tenir la promesse qu'il avait faite de beaucoup travailler afin de gagner de l'argent, et satisfaire en même temps le goût qu'il avait pour ce genre de composition ; car à mesure qu'il avançait il devenait plus sérieux et plus mélancolique. Il fut interrompu dans ce double travail. Au milieu du mois d'août les États de Bohême l'invitèrent à se rendre à Prague pour y composer en l'honneur du couronnement de l'empereur Léopold II la *Clemenza di Tito.* Mozart s'y rendit avec Constance, il se mit à écrire durant ce voyage même, et en dix-neuf jours l'opéra fut terminé et appris. Il revint à Vienne au milieu de septembre et termina vers la fin du mois les morceaux les plus importants de *la Flûte enchantée*, c'est probablement à cette époque que se rapporte le billet sans date, adressé à *Monsieur, Monsieur de Hofdämel, chez lui,* billet qui n'a d'autre intérêt que le nom même de celui à qui il est adressé. Hofdämel est le nom de la malheureuse élève de Mozart, à qui, dans un accès de jalousie, son mari porta des coups de rasoir et qu'il blessa gravement au cou et à la figure. Après cette tentative d'assassinat, le mari s'était tué, et le bruit se répandit que Mozart était la cause de ce double attentat. Jahn lui-même, comme nous l'avons dit, accueillit ce bruit calomnieux. Les exactes recherches faites par M. de Köchel ont fini par découvrir les actes de l'enquête judiciaire, d'où il résulte que Hofdämel ne se tua que le 10 décembre 1791, par conséquent cinq jours après la mort de Mozart. On ne savait absolument rien des relations de Mozart avec ce personnage, et le billet ci-dessus prouve seulement qu'il était très-lié avec le grand compositeur, qui l'avait fortement engagé à se faire recevoir franc-maçon. Les 100 ducats dont il est question sont probablement les honoraires du *Titus*, que devaient payer les États de Bohême.

Le 28 septembre, Mozart acheva l'ouverture de *la Flûte enchantée* et la belle marche qui forme l'introduction du second acte. La première représentation eut lieu le 30 septembre, Mozart était au piano et dirigeait lui-même. Le succès alla croissant. Les représentations se succédèrent, et Mozart écrivit le 14 octobre, dans sa joie, à sa femme qui se trouvait de nouveau à Bade, la lettre ci-dessus :

A M. DE HOFDÆMEL

Très-cher ami,

Rendez-moi un service. Prêtez-moi jusqu'au 20 du mois prochain 100 florins. Vous me ferez grand plaisir. Le 20 je touche le trimestre de mes appointements et je vous payerai avec reconnaissance. J'avais trop compté sur 100 ducats que je dois recevoir de l'étranger, je ne les ai pas touchés encore, mais je les attends chaque jour, je me suis laissé acculer, et je me trouve sans le sou. Je compte sur votre bonne amitié.

Votre affaire est en bon train, sous peu nous serons confrères.

A SA FEMME.

Vienne, 14 octobre 1791.

Chère et excellente petite femme,

Hier, jeudi 13, Hofer m'a accompagné et nous avons été voir Charles [1]. Nous avons dîné là-bas, et nous sommes rentrés en voiture. A six heures j'allai chercher en voiture Salieri et la Cavalieri, et je les conduisis dans ma loge. Puis je me hâtai d'aller prendre ta mère et Charles que j'avais laissés chez Hofer. Tu ne peux t'imaginer combien Salieri et la Cavalieri ont été aimables, et combien la musique, le poëme, l'exécution, tout leur a plu. Ils m'ont dit tous deux que c'était là un opéra digne d'être représenté aux fêtes les plus solennelles des plus grands monarques du monde, qu'ils iraient certainement le voir souvent, car ils n'ont de leur vie vu un spectacle plus beau et plus attrayant. Salieri écoutait avec une attention extrême, et il n'y a pas eu depuis la symphonie jusqu'au dernier chœur un morceau qui ne lui ait arraché un *bravo* ou un *bello* [2], et tous deux ne cessaient de me remercier de mon obligeance à leur égard. Ils avaient eu l'intention d'y aller hier. Mais il aurait fallu qu'ils y fussent dès quatre heures ; tandis que ma loge leur a permis de s'y rendre tranquillement et d'être fort à l'aise. Après le spectacle je les fis reconduire chez eux, et j'allai souper avec Charles chez Hofer. Puis je rentrai avec Charles et nous dormîmes parfaitement tous les deux. Le pauvre petit Charles a eu une joie extrême d'avoir été mené à l'opéra. Il a une mine excellente, et ne peut pas être mieux placé qu'il n'est pour la santé ; mais le reste est malheureusement pitoyable ! Ces gens-là sont bons tout au plus à faire l'éducation d'un gros paysan. Comme les grandes études (Dieu pardonne !) ne recommencent que lundi, j'ai prévenu que je garderai Charles jusqu'à dimanche, après le dîner. Demain dimanche je viendrai te voir avec lui, et tu pourras le garder ou bien je le reconduirai après dîner chez Hecker. Je pense que pour un mois, il ne perdra pas grand'chose. Dans l'intervalle l'affaire des Piaristes peut aboutir. Du reste il n'est pas d'un cheveu plus mauvais ou meilleur qu'il n'était. Il a le même uniforme, bavarde volontiers comme d'habitude, et étudie

[1] L'aîné des enfants de Mozart qui était en pension.

[2] On sait et on voit dans les lettres de Mozart que Salieri lui était fort opposé. On prétend qu'à sa mort il dit à ses amis : « C'est dommage qu'un aussi grand génie soit mort ; mais c'est un bonheur pour nous. S'il avait vécu, on ne nous aurait plus donné un morceau de pain pour nos compositions. »

moins volontiers que de coutume ; il se promène habituellement cinq heures avant et cinq heures après le dîner dans le jardin, à ce qu'il m'a dit lui-lui-même ; en un mot, les enfants de Hecker ne font pas autre chose que manger, boire, dormir et se promener.

Leitgeb et Hofer arrivent. Le premier restera avec moi à dîner. J'ai envoyé mon fidèle *Primus* dîner à l'hôpital civil. Je suis très-content de ce garçon. Il ne m'a planté là qu'une fois et m'a obligé d'aller coucher chez les Hofer, ce dont j'ai été fort contrarié, parce qu'on y dort trop longtemps ; ce que j'aime le mieux c'est d'être chez moi, où j'ai mes habitudes. Cet unique accident m'a mis passablement de mauvaise humeur. Hier toute la journée s'est passée à ma course à Bernsdorf ; et c'est pourquoi je n'ai pu t'écrire. Mais ce qui est impardonnable, c'est que tu sois restée deux jours sans me donner de tes nouvelles, j'espère bien en recevoir aujourd'hui, et demain nous nous parlerons de vive voix et je t'embrasserai de tout mon cœur. Adieu.

A LA MÊME.

Vienne, samedi, onze heures et demie du soir.

Chère petite femme,

J'ai eu une grande joie en rentrant de l'Opéra de trouver ta lettre. Quoique le samedi, jour de poste, soit le plus mauvais jour, le théâtre était plein, l'opéra a eu le succès accoutumé, et obtenu les acclamations ordinaires. Demain on le donne de nouveau, lundi il y aura suspension, il faudra donc que Stoll attende qu'on le reprenne. — Je viens de m'ingurgiter un excellent morceau de lièvre, que m'a apporté le docteur *Primus* (mon fidèle valet de chambre) et comme je suis fort en appétit aujourd'hui, je le renvoie me chercher un plat supplémentaire, et je profite de l'intervalle pour continuer à écrire. J'ai ce matin de bonne heure travaillé si vivement au *Requiem* que je me suis attardé jusqu'à une heure et demie. J'ai bien vite levé la séance, couru chez Hofer (pour ne pas dîner seul) et j'y ai trouvé ta mère. Immédiatement après le dîner je suis rentré et j'ai écrit jusqu'à l'heure de l'opéra. Leitgeb m'avait prié de l'y reconduire, ce que j'ai fait. Demain j'y conduirai ta mère ; Hofer lui a donné le libretto à lire. Car, quant à cette chère mère, elle va non pas entendre, mais *voir* l'opéra. Les N. N. ont eu aujourd'hui une loge : ils ont vivement manifesté leur plaisir. Quant à lui, l'homme d'importance, il a montré à nu le Bavarois, aussi n'ai-je pu rester auprès de lui, j'aurais été obligé de lui dire qu'il n'est qu'un âne. Malheureusement j'étais auprès de lui, au commencement du second acte, à la scène solennelle. Il s'est moqué de tout. J'ai eu d'abord assez de patience pour lui faire remarquer quelques passages, mais il continuait à rire. J'en fus outré, je l'appelai Papageno, mais je ne crois pas qu'il ait senti le trait. Je m'en allai dans une autre loge, où je trouvais Flamm et sa femme. Là, j'eus tout le plaisir possible et je restai jusqu'à la fin. J'étais allé sur la scène à l'air de Papageno avec l'instrument à clochette, j'avais eu envie de le jouer moi-même ; à un endroit où Schikaneder a une pause, je fis un arpége, Schikaneder s'effraya, regarda sur la scène et m'aperçut : à la reprise, je ne fis pas mon arpége, il s'arrêta,

ne voulant pas aller plus loin, je devinai sa pensée, je fis de nouveau un accord, alors il frappa sur l'instrument et dit: veux-tu te taire, — et chacun de rire; je crois que cette plaisanterie a appris pour la première fois à bien des spectateurs que ce n'est pas Schikaneder qui joue de l'instrument. Du reste, tu ne saurais croire avec quel charme on entend la musique dans une loge qui est près du théâtre, bien plus qu'aux galeries. Tu en feras l'expérience, dès que tu seras de retour.

Dimanche à sept heures du matin. — J'ai parfaitement dormi et j'espère que tu en as fait de même. J'ai déjeuné avec la moitié d'une excellente poularde que l'ami *Primus* m'a apportée. A dix heures, j'irai à la grand' messe chez les Piaristes, Leitgeb m'a dit que je pourrai parler au directeur, j'y resterai à dîner.

Primus m'a dit hier soir qu'il y avait beaucoup de gens malades à Bade; est-ce vrai? Prends garde et ne te fie pas au temps. Voici Primus qui revient du train de la poste aux ânes, me disant que la voiture est partie dès sept heures et qu'il n'y en a pas ce soir. Par conséquent ma lettre de ce matin et de cette nuit ne serviront à rien. Tu n'auras cette lettre que ce soir, ce qui me chagrine. Dimanche prochain je serai certainement à Bade, nous irons tous ensemble au casino et lundi nous reviendrons tous à la maison. Lechleitner est retourné voir l'opéra. S'il n'est pas connaisseur, il est du moins un véritable amateur. C'est ce que n'est pas monsieur N.; c'est une vraie brute. Adieu, je t'embrasse un million de fois. Tout à toi,

P. S. Embrasse Sophie pour moi. J'envoie une paire de chiquenaudes au petit [1] et mille compliments à Stoll.

L'heure sonne. Adieu!.. Nous nous reverrons.

Ces mots tirés du grand trio de *la Flûte enchantée* sont les derniers qu'ait écrits Mozart ou qu'on ait conservés de lui. Sa femme revint bientôt à Vienne. Elle ne devait pas jouir longtemps du bonheur de se retrouver avec lui... Dès son dernier séjour à Prague, Mozart, travaillant avec ardeur et d'une manière fiévreuse à son *Titus*, était devenu taciturne et recueilli, malgré le plaisir qu'il avait d'être avec ses amis de Prague. Il était pâle, se médicamentait et en quittant ses amis il versa d'abondantes larmes dans la conviction où il était qu'il ne les reverrait plus. De retour à Vienne, il travailla sans relâche à *la Flûte enchantée* et les morceaux qu'il composa alors prouvent combien son âme était recueillie et dirigée vers des pensées hautes et sérieuses.

Il n'était pas seulement affligé d'avoir éprouvé ce qu'il croyait un échec, parce que les habitants de Prague, habitués à *l'Enlèvement*, à *Figaro*, à *Don Juan*, n'avaient pas accueilli *la Clémence de Titus* avec autant d'enthousiasme que ses œuvres précédentes; mais

[1] Son dernier né, dont il prophétisait qu'il serait un vrai Mozart, parce que quand son père le grondait, il pleurait dans le ton dans lequel Mozart jouait.

il était poursuivi par la pensée permanente de la mort. Cette pensée avait été renforcée par les circonstances singulières dans lesquelles on lui avait commandé le *Requiem*, et qu'il avait considérées comme l'annonce mystérieuse de sa mort prochaine.

Il avait reçu la visite d'un homme habillé en gris qui, sans lui dire le nom de celui qui l'envoyait, lui avait demandé s'il était en état d'écrire une messe des morts. Mozart avait accepté, s'était mis à l'œuvre, et ne s'était interrompu que pour se rendre promptement à Prague. Au moment de partir le même inconnu s'était présenté devant sa voiture, avait tiré par la robe sa femme Constance, et lui avait demandé quand le *Requiem* serait achevé.

On sait aujourd'hui que cet homme gris était Leitgeb, le valet de chambre du comte Walsegg, qui avait répandu toutes sortes de bruits étranges, parce qu'il voulait passer lui-même pour le compositeur du *Requiem* qu'il avait demandé en l'honneur des funérailles de sa femme. Mozart qui ne se doutait de rien, s'abandonna aux rêves de son imagination et aux sublimes idées musicales que lui suggérait son sujet. Il y travaillait des matinées entières, il reprenait son travail en revenant du théâtre et le prolongeait dans la nuit. Ses amis ne pouvaient plus l'arracher à sa table, cependant la majeure partie du *Requiem* fut achevée dans le jardin de madame de Trattner, une de ses élèves. Dès qu'un morceau était terminé, il le chantait avec ses amis, chez lui, en exécutant la partie instrumentale sur le piano.

Constance, à son retour de Bade, s'aperçut avec inquiétude que la santé de son mari devenait vacillante. Elle chercha à le distraire. Elle sortit un jour et se rendit en voiture avec lui au Prater. Mozart, qui était morne et silencieux depuis bien des mois, devint tout à fait triste. Il se mit à parler de la mort et dit, les larmes aux yeux, à sa femme, qui cherchait à dissiper ses noires pensées : « Non, non, je me sens, je suis près de ma fin. On m'a certainement empoisonné. Je ne puis me débarrasser de cette pensée. » Constance épouvantée consulta sans retard le docteur Closset, qui avant tout défendit que Mozart continuât à travailler. Mozart avoua alors qu'il était convaincu que le *Requiem* qu'il composait était pour lui, et on ne put le détourner de cette pensée. Quand ses amis cherchaient à le distraire, il se taisait, sans perdre sa conviction.

Le repos que Constance lui fit observer, le ranima si bien qu'il redemanda sa partition et qu'il se mit à composer en outre une cantate pour les francs-maçons, *l'Éloge de l'amitié*, dont il dirigea lui-même l'exécution le 15 novembre 1791. Mais le travail ramena les accidents. Peu de jours après il fut obligé de se mettre au lit et ne se releva plus. Il fut pris de vomissements. Ses mains et ses pieds

enflèrent... il s'affaiblit de plus en plus. Voyant un soir entrer sa belle-sœur, il lui dit : « Ah! chère Sophie, vous faites bien de venir, vous resterez auprès de moi cette nuit, il faudra que vous me voyez mourir... Oui, répéta-t-il, en répondant à sa belle-sœur qui voulait le détourner de cette triste pensée, j'ai déjà le goût de la mort sur les lèvres. Ah! qui soutiendra ma chère Constance, si vous n'êtes auprès d'elle? » Décidée en effet à passer la nuit auprès du malade, Sophie sortit pour aller avertir sa mère; Constance désolée l'engagea à passer à l'église de Saint-Pierre, et à prier un prêtre de venir comme par hasard voir le malade. Elle eut beaucoup de peine à décider l'ecclésiastique qu'elle alla trouver à la suivre. En rentrant elle vit près de Mozart un de ses élèves [1]. Sur la couverture du lit était étendu le *Requiem*, et Mozart expliquait à son élève comment il entendait qu'après sa mort Süssmayer le terminât. Puis il pria sa femme de tenir sa mort cachée tant qu'elle n'en aurait pas averti Albrechtsberger, qui devait, en sa qualité d'adjoint à l'église de Saint-Étienne, jouer de l'orgue à ses funérailles. Le médecin qu'on avait longtemps cherché et qui, de service au théâtre, n'avait pu venir avant la fin de la pièce, arriva, ordonna quelques compresses froides, qui ébranlèrent l'agonisant. Il perdit connaissance et rendit l'âme. C'était le 5 décembre 1791, à une heure du matin.

Les Viennois, apprenant le lendemain la mort du grand artiste, sentirent l'immense perte qu'ils venaient de faire; ils accoururent en foule contempler pour la dernière fois, en pleurant et en se lamentant, le visage décoloré et les yeux éteints de l'immortel Wolgang-Amédée Mozart [2], dont, soixante-quatorze ans après, on a fait un panégyrique si étrange.

I. Goschler.

[1] Süssmayer.
[2] Extrait du récit adressé par Sophie à son beau-frère Nissen, en 1825.

LOUIS XIV ET PUGET

Il ne s'agit pas ici d'un parallèle impossible et puéril. Les fantaisistes de l'histoire peuvent le tenter, s'il leur plaît. Pour moi, sans altérer la vérité, sans dénaturer l'importance inégale, mais réelle de ces deux hommes, je voudrais m'arrêter quelques instants sur une circonstance qui rapprocha l'un de l'autre le grand roi Louis XIV et le grand artiste Pierre Puget, tous deux à l'apogée de leur gloire. Autour d'eux se groupent des personnages accessoires bons à connaître, non pour eux-mêmes, mais pour les lumières qu'ils apportent sur certains côtés du grand siècle. Les nombreuses péripéties qui traversent l'action permettent aux caractères de se développer sans entraves. Des documents abondants, des lettres palpitantes de la passion du jour, composent un *scenario* animé où l'on surprend les acteurs se donnant la réplique. Le théâtre, c'est cette scène toujours enveloppée d'un dernier voile de mystère, la cour de Versailles. En un mot, la pièce est complète. Elle se rattache à un genre non défini que j'appellerais la comédie administrative, si je ne craignais de manquer de respect envers l'administration, et surtout envers la comédie, en les accolant l'une à l'autre. Bien plus, derrière les masques on sent vivre des idées. Ce n'est plus un roi et un artiste que l'on voit aux prises, c'est l'esprit monarchique et l'esprit provincial, l'État et la commune. En sorte que, si l'on cherchait un sous-titre à la pièce, on n'en trouverait point de plus convenable que celui-ci :

LOUIS XIV ET PUGET

OU LE PETIT LEVER DE LA CENTRALISATION

L'heure est critique. Plus d'un souverain a joui du même privilége que Louis XIV, et s'est vu décerner, de son vivant, des statues triomphales. L'histoire qui enregistre le fait, la postérité qui le rati-

fie, en rapportent l'honneur au règne tout entier, sans remarquer à quelle heure il s'est produit. Pour Louis XIV cette heure sonna en 1685, l'année même de la révocation de l'édit de Nantes.

Déjà, il est vrai, le duc de la Feuillade avait entrepris, à ses frais, la glorification de son roi. Le monument de la place des Victoires, inauguré seulement en 1686, était sur le chantier. Mais cet hommage ne pouvait suffire. Une statue pédestre se prête mal à l'apothéose. D'ailleurs, l'inscription Viro immortali reléguait encore Louis XIV sinon parmi les mortels, au moins parmi les hommes.

Le moment arrivait de faire de lui un héros, presque un Dieu. Après tant de conquêtes, il lui manquait un titre, celui de vainqueur de l'hérésie. Les événements accomplis à l'intérieur, de 1681 à 1685, ajoutèrent à sa couronne ce prestige sanglant et mirent le sceau à la puissance royale. Un monarque qui osait les dragonnades donnait la mesure de sa force. Or le culte de la force a ses fidèles qui ne marchandent pas les autels. La France entière adora. Partout, dans les provinces, il y eut une explosion de zèle, à qui fêterait le plus vite et le mieux ce que l'on nommerait aujourd'hui le triomphe du principe d'autorité.

A défaut d'autels, ce fut comme un mot d'ordre d'ériger au roi des statues triomphales. Les états de Bretagne, assemblés à Dinan au mois d'août 1685, prirent les devants. Ils décidèrent qu'une statue équestre de Louis XIV serait élevée en telle ville qu'il plairait à Sa Majesté de choisir. Le roi désigna Nantes, et sa réponse nous apprend que la proposition adoptée par les états avaient pour auteurs le duc de la Trémouille et l'évêque de Saint-Malo. La Bourgogne suivit cet exemple, pressée par M. le Prince, gouverneur de Dijon. Lyon ne devait pas tarder à faire de même. Enfin, au mois de novembre, la petite ville de Lambesc vit se réunir l'assemblée générale des communautés de Provence, et là, le comte de Grignan, lieutenant du roi, appuyé par son frère l'archevêque d'Arles, proposa d'élever à Louis XIV une statue équestre, monument de l'amour de ses peuples. La proposition fut votée d'enthousiasme. On voit d'où partait l'initiative. L'amour des peuples n'avait qu'à suivre.

Seulement, en Provence, il arriva ceci. Au lieu de supplier le roi d'indiquer la ville où il voudrait voir se dresser sa statue, l'assemblée laissa la ville d'Aix assumer l'honneur et la dépense de l'entreprise, sauf à obtenir l'agrément de Sa Majesté. Il semblait qu'un tel honneur lui revînt de droit, comme capitale de la province. Mais une autre ville résolut de le lui disputer, ou plutôt de rivaliser avec elle dans l'exécution d'un si noble dessein. Et le roi, au lieu d'une statue, put croire un moment qu'il en aurait deux.

Cette ville, qui osait s'ériger en capitale, c'était Marseille. Elle se

considérait dès lors, et non sans raison, comme la cité la plus importante de la Provence. Le Parlement siégeait à Aix. Mais la vie était à Marseille, avec l'activité commerciale, avec l'industrie, avec la richesse. La création du port militaire de Toulon semblait n'avoir eu d'autre effet que de créer au port marchand de Marseille, qui, d'ailleurs, gardait les galères, une protection permanente et efficace. Louis XIV l'avait compris. Il avait dit, en une autre occasion, qu'il voulait faire de Marseille une ville grande et belle. Elle le savait, et elle savait aussi que rien ne devait lui coûter pour effacer certaines pages de son histoire. L'occasion ne pouvait s'offrir plus favorable d'affirmer par une preuve irrécusable un dévouement longtemps équivoque. Comme Nantes, comme Dijon, comme Lyon, comme Aix, Marseille voulut avoir sa statue équestre de Louis XIV.

Voilà la préface.

A cette époque vivait en Provence un artiste, que Colbert avait enlevé à l'Italie pour l'attacher à la France, auquel Louvois daignait écrire, et qui, répondant à Louvois lui disait : « Si mes ouvrages sont agréables au roi, je serai ravi de m'exercer pour sa gloire le reste de mes jours, » et il lui traçait un aperçu d'une statue équestre de Louis XIV dont il rêvait de décorer les jardins de Versailles. Pierre Puget, c'était lui, venait d'accomplir sa soixante-troisième année, et de terminer, après le *Milon*, l'*Andromède*. Il avait, lui aussi, donné la mesure de sa force. Dans son pays, qui eut le rare privilége d'échapper à l'ingratitude, un tel prestige entourait son génie, que ni la ville d Aix ni la ville de Marseille ne songèrent d'abord à s'adresser à un autre. Comme la puissance appelle la puissance, comme l'éclat appelle l'éclat, comme le soleil appelle le soleil, la gloire de Louis XIV appelait celle de Puget.

Par quelle fatalité le modèle manqua à l'artiste, et l'artiste à l'œuvre, c'est le secret de la comédie. Mais, avant le lever du rideau, qu'on me permette quelques mots d'introduction. Il faut savoir à quel personnage nous avons à faire : *Amicus Plato*, *sed magis amica veritas*. J'ai trop étudié Puget pour ne pas l'aimer beaucoup. Mais j'aime trop la vérité pour laisser Puget en possession du rôle transcendant que lui attribue un écrivain de notre temps.

On sait de quelles couleurs M. Michelet a habillé Louis XIV. Il n'épargne pas davantage Pierre Puget. Dans ses *Cariatides* de l'hôtel de ville de Toulon, il reconnaît à première vue deux de ces *saints* (protestants bien entendu) dont les dragonnades, suivant lui, peuplèrent les galères. Or, les galères étaient à Marseille, et les *Cariatides*, terminées en 1656, ont précédé les dragonnades d'une trentaine d'années. Ailleurs, l'*Andromède* lui représente les enlèvements d'enfants (toujours protestants) : l'*Andromède*, datée, il est vrai, de 1685, mais

commencée dès 1678, l'*Andromède*, ce madrigal de marbre en l'honneur des amours héroïques. Enfin, arrivé à la guerre de 1693, il s'écrie : « Le seul historien ici, c'est le Puget, le grand solitaire de Toulon...... — Une statue équestre du roi devait être faite à Toulon. Puget en donna un projet. Étrange et violente satire, qui à coup sûr ne put être goûtée. C'est le *petit Alexandre* que l'on voit au Louvre... » Et, après avoir décrit ce groupe, qui galope « sur une montagne de chair humaine, » il ajoute : « Je ne connais aucun monument qui plus fortement morde au cœur. »

Puget, le grand solitaire de Toulon, habitait Marseille, où il mourut en 1694. Le *petit Alexandre*, ce monument croquemitaine qui mord si fortement, est une œuvre secondaire et douteuse. Elle ressemble, il est vrai, au projet de statue du roi, indiqué par la lettre de Puget à Louvois, en 1685, mais elle diffère complétement de la statue équestre qui devait être faite à Marseille, et non à Toulon, en 1686, et non en 1693. De cette dernière un acte authentique nous a laissé l'exacte description, et l'on n'y trouve aucune montagne de chair humaine. Ah ! pour Dieu, finissons-en avec toutes ces fantasmagories maladives. On blâme l'abus des documents ; mais le document le plus sec n'a-t-il pas plus de moralité historique que les inventions des songes-creux ? C'est avec des documents que je veux raconter l'affaire de la statue équestre. Ce sont des documents qui vont nous montrer comment Puget eût compris la dignité de son rôle d'historien, s'il lui eût été donné de le remplir jusqu'au bout, et de toucher enfin à la grande figure de Louis XIV.

Entre le Louis XIV de Puget et celui de M. Michelet, il y a le même abîme qu'entre le Puget de son invention et le Puget de l'histoire.

I

Le 2 décembre 1685, à peine de retour de Lambesc, les échevins de Marseille se hâtèrent de convoquer le conseil de la communauté, selon les formes voulues, c'est-à-dire à son de cloche, voix de trompe et cris publics. En l'absence du gouverneur Viguier, la présidence fut dévolue à Me Virelle, avocat en la Cour, juge royal civil et criminel au tribunal Saint-Louis. Les quatre échevins, protecteurs et défenseurs des priviléges, franchises et libertés de la ville de Marseille, étaient présents. Les vingt conseillers assistaient à la séance. Pour plus de solennité, on avait invité plusieurs gentilshommes et un très-grand nombre de citoyens et d'habitants.

Au milieu de cette imposante assemblée, qui remplissait la grande

salle de l'hôtel de ville, le sieur Paul, premier échevin, se leva d'abord, et exposa en peu de mots l'objet de la réunion : « Le zèle que Marseille a toujours immuablement conservé pour Sa Majesté ne permettant plus de différer de lui en donner des marques qui y soient proportionnées par leur durée, si notre faiblesse ne nous laisse pas des moyens de lui en donner qui y répondent d'une autre manière, il serait à propos d'ériger en cette ville la statue équestre de ce grand roi en bronze, et, pour cet effet, de supplier très-humblement Sa Majesté de nous le permettre. » Après ce préambule, l'échevin requit le conseil de délibérer, et donna la parole au sieur Chalvet, assesseur.

La harangue de l'assesseur Chalvet, beaucoup plus longue que le récit de Théramène, eut, en son temps, un grand succès. Je ne veux pas la reproduire en entier, mais j'en citerai les principaux passages. Encore y manquera-t-il le meilleur de leur sel, cet inimitable accent qui devait imprimer une si noble allure aux périodes du Cicéron marseillais. L'exorde est déjà un morceau de choix.

Messieurs, disait l'orateur, l'image de Louis le Grand que ses héroïques vertus, sa bonté paternelle pour ses sujets, ses exploits inouïs dans la guerre, sa sagesse incompréhensible dans la paix ont gravée dans nos cœurs et tracée dans nos esprits, cette chère image dont la distance des lieux ni la suite des années ne peuvent nous empêcher de recevoir ni de conserver l'aimable impression, il est temps de la produire au dehors, de l'exposer au yeux de toutes les nations que le commerce ou la curiosité attire parmi nous et de laisser à la postérité un monument éternel de notre bonheur et de notre zèle.

Marseille, fameuse sœur de Rome, cher objet de l'admiration de tous les peuples de l'univers, ancienne académie des sciences et des beaux-arts, ville célèbre par ta situation heureuse, par l'affranchissement, par la commodité de ton port, mais plus encore par ton inviolable fidélité, il te manque un principal ornement. La statue de ton roi, qui, dans les siècles idolâtres, aurait mérité des temples et des autels, doit embellir, doit consacrer ta vaste enceinte, et, après cela, tu n'as plus rien à désirer pour ta gloire.

Ainsi lancé, l'orateur court en aveugle, et il s'en aperçoit lui-même : « Mais où m'engage insensiblement l'ardeur de mon zèle? » — Hélas! ce zèle l'engage à de bien autres hyperboles que celle qu'il s'est déjà permise sur l'*inviolable fidélité* de Marseille. L'éloge du roi occupe naturellement la moitié du discours. Et quel éloge! L'orateur l'annonce en ces termes modestes : « Agréez, dit-il, que sans art et avec cette naïveté que notre ciel et notre génie nous inspirent, j'explique ici votre pensée commune. » Or, voici comme il s'exprime :

La Providence mit la plus belle couronne du monde sur la tête auguste de ce grand roi dans son enfance, et la fortune, qui semblait prévoir que

la vertu de ce merveilleux enfant ne lui laisserait rien à faire pour lui quand il règnerait par lui-même, se hâta de le combler de ses faveurs et le rendit victorieux et redoutable, dès les premières années de sa belle vie. Durant le temps qui succéda à son enfance, la sagesse d'une héroïne et la prudence d'un grand ministre eurent part au gouvernement, tandis que ce feu dont toute la terre devait sentir la chaleur ou recevoir la lumière achevait de s'allumer.

Mais à peine Louis gouverne seul qu'il se montre digne du titre de Grand que le consentement de tous les peuples lui a donné; il met en usage un nouvel art de régner qu'il n'a appris de personne, et où personne ne pourra peut-être jamais atteindre, si cet avantage n'est réservé à son auguste postérité...

Le dernier trait, qui n'a pas vieilli, car l'éloquence de nos jours s'en sert encore, fait certainement honneur à la naïveté de l'orateur. La suite fait plus d'honneur à son art. Toutes les fleurs de la rhétorique la plus parfumée s'y épanouissent tour à tour. Les artifices raffinés du barreau s'y mêlent aux figures de l'école. Il faudrait citer, comme modèle du genre, une énumération qui commence par ces mots : « Une seule réflexion me suffit en ce lieu, » et qui dure plus d'une page. « Les lois renouvelées..., les abus de la justice réformés..., l'État conservé dans une paix profonde et constante..., l'hérésie éteinte, la noblesse purifiée..., » rien n'y manque, pas même « la vertu récompensée, » et cette période se termine par la plus habile transition :

Tant de grandes choses que je rapporte sans ordre parce que mon esprit s'y confond et s'y perd, que je propose sans ornement parce qu'il n'y a point d'ornement étranger qui ne le cède à leur grandeur et à leur beauté naturelle, tant d'autres merveilles également surprenantes que je ne dis pas, qu'il est plus facile de concevoir que d'exprimer, et que je révère avec ce silence respectueux qui est le silence de l'admiration, que dis-je? une seule de toutes ces grandes choses, capable de rendre immortelle toute autre vie que celle de ce grand prince, ne mérite-t-elle pas la statue que nous allons ériger?

Une fois entré dans le vif de son sujet, et, s'il a pris le plus long pour y arriver, il y arrive enfin; une fois sur le terrain de la statue, l'orateur se surpasse :

Jouissons par avance, s'écrie-t-il, de l'effet que nous pouvons attendre de la statue de ce grand roi dans Marseille... Je ne dis rien du plaisir qu'il nous sera permis de nous faire, d'avoir eu le bonheur d'employer nos soins et une partie du peu de biens que nous possédons à ériger cette statue ; mais quand nos enfants, quand nos neveux et les neveux de nos neveux, la contempleront : Heureux nos pères, s'écrieront-ils, qui ont vu ce grand monarque, dont nous ne pouvons admirer que la figure; heureux les siècles

dont il a fait tout le bonheur et toute la gloire, heureuse la France dont il a assuré le repos, l'honneur et la félicité, jusques à nous et pour l'avenir le plus éloigné!

Et, dans ce concours de personnes de différentes nations qui abordent toutes à Marseille, quand tous les peuples de la terre arrêteront tour à tour leurs regards sur ce monument auguste, quelle admiration, quel concert de louanges n'excitera-t-il pas, quelles idées ne va-t-il pas renouveler parmi eux?

Voilà, diront les Hollandais, voilà ce fameux conquérant à qui nos ancêtres eurent le malheur de déplaire, et qui aurait bientôt rétabli sous la puissance des rois toutes les provinces que la révolte en a soustraites, si leur repentir et leur soumission n'eussent apaisé son juste ressentiment et arrêté le cours et la rapidité de ses victoires.

Voilà, reprendront les Francs-Comtois, voilà ce vainqueur qui prit, qui rendit, qui reprit notre pays, mais toujours avec une nouvelle gloire pour lui, sans qu'on ait pu expliquer s'il y eut plus de justice et de valeur à le prendre et à le reprendre, qu'il n'y eut de magnanimité de sa part quand il le rendit.

Le nôtre, ajouteront les Flamands, fut toujours le théâtre de la guerre; mais on n'y vit jamais guerrier si formidable que celui que cette statue représente. Venir, voir et vaincre, et vaincre souvent sans combat, par la seule terreur de ses armes, toujours victorieuses, prendre des villes, conquérir des provinces, malgré les incommodités des saisons les plus rigoureuses, malgré toutes les forces de l'Europe liguées pour les défendre et en aussi peu de temps qu'il en aurait fallu pour les parcourir, c'étaient les miracles ordinaires de sa valeur.

Les Espagnols admireront ce monarque qui aurait étendu les bornes de son royaume au delà de Madrid, si sa justice et sa clémence n'en eussent mis à ses conquêtes, si sa bonté et sa sagesse ne les eussent enfin réduits à recevoir la paix qu'il donnait à toute l'Europe et qui termina une guerre si fameuse par ses avantages et par leurs pertes.

Les Impériaux et les Allemands tiendront le même langage, et le fameux passage du Rhin, la mémorable prise de Luxembourg n'y seront pas oubliés.

Les Anglais publieront avec plaisir l'avantage et la gloire qu'il y a pour eux que leurs rois aient entretenu la foi des traités, contracté ou renouvelé des alliances avec le nôtre.

Les Siciliens, à l'aspect de sa statue, se souviendront que la vigilance et les ordres de ce grand roi, la valeur et l'obéissance de ses troupes le rendirent présent aux lieux mêmes où il n'était pas: il défit dans leurs mers les flottes d'Espagne et de Hollande unies pour sa plus grande gloire et pour leur plus grande honte, si toutefois il est honteux de céder à un conquérant à qui rien ne peut résister.

Quatre des prédécesseurs de ce grand prince avaient reçu les Génois sous leur puissante protection, ou les avaient soumis par la force de leurs armes; mais ils confesseront que le ciel lui avait réservé de leur faire entendre leurs véritables intérêts.

Mais sans m'engager dans un plus grand détail qui serait presque infini et qui neserait pourtant ennuyeux que par ma faute, les Italiens, les Turcs, les Persans, toutes les nations de l'ancien et du nouveau monde, informées comme nous des merveilles de la vie de notre roi, touchées comme nous de l'éclat de ses vertus et de la splendeur de sa gloire, avoueront sans contestation que jamais monarque ne fut si digne non-seulement du trône de César, de la couronne de Constantin, du sceptre de Cyrus, mais encore de commander à tout l'univers.

A la façon dont l'assesseur Chalvet entend l'histoire contemporaine, qui, plus que lui, eût été digne de rédiger des programmes d'enseignement? La bouffonnerie officielle ne saurait aller plus loin. Après la macédoine de César, Constantin et Cyrus, il semble qu'on doive tirer l'échelle. Mais non, l'orateur n'a pas fini. Il se tourne vers un vieillard qui assistait à la séance, non point parmi les gentilshommes, mais parmi les simples habitants, et c'est à lui qu'il adresse sa magnifique péroraison.

Venez donc, fameux ouvrier que Marseille a produit et élu, vous à qui l'exécution de notre dessein doit être commise, venez, c'est peu d'avoir égalé les anciens, il s'agit de les surpasser et de vous surpasser vous-même. Jamais la sculpture n'avait travaillé sur une matière si noble. La statue que nous projetons demande tous les efforts, tous les secrets de votre art. Que tous les peuples, que toute la postérité y remarque LA MAJESTÉ DE JUPITER, LA BEAUTÉ D'APOLLON, LA FIERTÉ DE MARS et pour dire quelque chose de plus encore et en deux mots tout ce qui se peut imaginer, qu'on y reconnaisse LOUIS LE GRAND.

Tous les regards se portèrent sur Puget. Toutes les mains battirent en son honneur. Mieux que personne, il voyait, déjà achevée et dressée au milieu d'une vaste place, la statue qui devait faire sa gloire et celle de son pays. Aussi il s'associa de toute son âme aux démonstrations de zèle et de joie qui accueillirent la harangue de l'assesseur, et les paroles du premier échevin, lorsque celui-ci annonça que, conformément au vote unanime du conseil, Sa Majesté serait très-humblement suppliée de permettre que la ville de Marseille lui érige une statue de bronze pour être placée dans l'endroit qui serait trouvé le plus propre pour ce dessein.

Et l'assemblée se sépara heureuse d'avoir si bien rempli sa journée.

Hélas ! combien de ces beaux jours n'ont jamais de lendemain !

II

L'assesseur Chalvet vient de débiter le prologue. Entrons maintenant dans l'action.

La réponse du roi ne pouvait être douteuse. Mais elle se fit attendre. Aix, appuyée par les Grignan, obtint la première ce qu'elle demandait. Marseille dut patienter quatre mois. Peut-être trouvait-on superflues deux expansions de zèle aussi rapprochées. Enfin, le 6 avril, le premier échevin lut au conseil une lettre du ministre, par laquelle le roi avait la bonté de permettre qu'on lui dressât à Marseille une statue équestre. Chacun y comptait bien. Car, séance tenante, le même échevin annonça qu'il avait demandé des marbres à Gênes pour le piédestal, et que, d'autre part, ayant fait faire un devis de l'ouvrage, « il en avait été envoyé des copies à Paris et à Rome pour en proposer l'exécution aux plus habiles maîtres, et savoir par ce moyen les mesures qu'on devait prendre pour régler le prix et valeur de l'ouvrage. »

En effet, toute médaille a son revers. Le revers du zèle, c'est l'argent. Déjà quelques expressions du sieur Paul et du sieur Chalvet, « notre faiblesse, le peu de biens que nous avons », dénotent chez les échevins le désir de faire les pauvres. Ce sont gens de commerce qui savent le prix de l'argent. Voter une statue, rien de plus facile. *Verba volant*, et le mistral les emporte. Mais, dès qu'on en vient à l'exécution, la question financière se pose impitoyablement. Or, en ce temps-là, elle se posait souvent à l'improviste. Ces belles guerres, qui n'empêchaient pas de déclarer « l'État conservé dans une paix constante et profonde, » ces glorieuses campagnes ne marchaient que par des contributions plus que volontaires auxquelles les provinces et les communes étaient invitées à prendre part. Et le zèle alors de faire des prodiges. Mais que devenaient les statues ?

Puget, qui n'entendait point le commerce, ou qui l'entendait à un point de vue personnel, avait d'abord effrayé les échevins par l'audace de ses rêves. — « Combien en coûtera-t-il ! » lui demandait-on. Et il se taisait, certain qu'il en coûterait de grosses sommes. De là l'idée des échevins, de mettre l'ouvrage au concours à Rome et à Paris.

Mais, après la séance du 2 décembre, après cette apostrophe publique, qui impliquait un solennel engagement, l'idée du concours venait trop tard. Puget avait dressé un mémoire, un projet, un devis. C'était donc ce devis qu'on allait colporter de main en main pour obtenir un rabais. C'était son projet, taxé par d'autres, qu'on lui opposerait au bon moment, afin de réduire ses prétentions. Les artistes auxquels s'adressa l'agent des échevins ne s'y trompèrent pas. Desjardins, l'auteur du monument de la place des Victoires, demanda s'il n'était pas vrai que Puget dût faire l'ouvrage. A quoi l'agent répondit « juste, » selon son expression, c'est-à-dire faux, « qu'il ne le connoissoit point et qu'il n'estimoit pas que la chose fût ainsi. » Girardon, qui travaillait alors à la statue de la place Vendôme, exhiba

une lettre de Puget accompagnée de ce projet qu'on lui présentait de la part des échevins. Et l'agent, battu des deux côtés, écrivit à ses maîtres de mieux prendre leurs mesures.

Cet agent des échevins se nommait Villeneuve. Nous le connaissons désormais. Son entrée en scène annonce suffisamment le personnage qu'il jouera.

Il fallut bien, de courte honte, en revenir à Puget. Le 17 septembre 1687, la communauté de Marseille se décida à passer marché avec lui. L'artiste, qualifié d'entrepreneur, s'engageait à faire la statue du roi, de la hauteur de dix pieds, sur un cheval de neuf pieds de long. « La figure du roi sera vêtue à la romaine, avec le manteau impérial ; la contenance grave et fière, tenant de la main droite un bâton de commandement, et de la gauche les rênes du cheval. — Le cheval sera cabré, ne se soutenant que des pieds de derrière et de la queue qui se fortifiera sur la cimaise du piédestal. — Le métal ou bronze de même matière que celui dont on se sert pour Versailles. — Le piédestal, estimé à lui seul treize mille cinq cents livres, sera de marbre, flanqué aux quatre coins de colonnes de marbre blanc et noir antique ou de jaspe, à chapiteaux de bronze doré, orné sur ses deux faces de bas-reliefs de bronze de huit pieds de long, et, devant et derrière, d'inscriptions en lettres de bronze doré. »

Tel devait être le Louis XIV de Puget. Aucune matière ne lui paraissait trop précieuse et trop belle pour servir de piédestal au héros. Nous voilà loin des « montagnes de chair humaine. »

L'entrepreneur demandait quatre ans, mille livres par mois pour ses frais de débours, des lettres de crédit sur Gênes et la Hollande pour l'achat des marbres et de la fonte. Mais, quant au prix même de l'ouvrage ; les deux parties n'ayant pu en convenir le laissaient en blanc. « pour être le vuide rempli par Sa Majesté suivant son bon plaisir, sur les dessins et modèles qui lui seront présentés. »

C'est ici que la centralisation commence à montrer le bout de l'oreille. Il n'existait pas alors de conseil des bâtiments civils. Mais le roi suppléait à tout. Sous son aile s'abritaient, à défaut de conseil, des priviléges individuels, et les hommes qui étaient en possession de ces priviléges savaient très-bien les faire valoir. Louis XIV avait dit (ou n'avait pas dit) : « L'État c'est moi. » Mansart disait : « Les bâtiments, c'est moi. » Le Brun disait : « L'art, c'est moi. » Lulli disait : « L'opéra, c'est moi. » Les échevins de Marseille le savaient du reste, eux qui conservaient dans leurs archives la lettre suivante que j'y ai retrouvée :

5 avril 1683.

Messieurs,

Ayant appris que vous aviez dessein de faire représenter un opéra dans

vostre ville, je suis bien ayse de vous donner avis que vous ne devez pas passer outre sans avoir pris auparavant le consentement de M. Lully, surintendant de la musique du roy. Sa Majesté m'a fait l'honneur de me dire qu'elle luy avoit donné un privilége par lequel il est deffendu entr'autres choses à toutes sortes de personnes de représenter des opéras dans aucunes villes du royaume, sans la permission de M. Lully, sur quoy j'ai cru que je ne pouvois me dispenser de vous faire connoistre les intentions de Sa Majesté, estant persuadé que vous ne manquerez pas de vous y conformer et que vous me serez obligés de vous avoir donné le moyen de prévenir les fascheuses suites de cette affaire. Je suis, messieurs,

Votre très-affectionné serviteur,

Louis de Vendome.

Ailleurs, il ne s'agit plus de musique, mais de perruques. Les échevins écrivent à leur agent : « Vous recevrez cy joint un placet par lequel nous demandons au Roi une augmentation de six perruquiers en cette ville en faveur de nostre hospital général. Marseille est une ville extrêmement peuplée et le nombre de six perruquiers ne peut pas nous suffire, de sorte que, pourvoyant à la nécessité publique, nous procurerons une aumosne à cet hospital qui en a bien besoin. Il y a deux lettres du père Chaurant, jésuite, qui écrit pour favoriser le placet à M. le chancellier et à Mgr de Croissy. » — Ainsi, pas un coup d'archet, pas un coup de peigne, sans l'agrément du roi. Pour obtenir même l'ouverture de six boutiques il faut la colorer d'une bonne œuvre !

Il n'y a donc pas lieu de se trop étonner si l'on voit une ville, toute frémissante encore de ses luttes pour les franchises communales, se jeter de gaieté de cœur, sans y être contrainte, dans les bras de la centralisation. Elle allait payer cher cette expérience anticipée des bienfaits de l'avenir.

Ce n'était pas assez de demander au roi combien devait coûter son image. Cette statue, où la mettre ? Il devenait nécessaire de créer une place royale. Où la faire, et comment ? Les échevins de Marseille auraient pu en décider mieux que personne. Mais le roi ! On prie Sa Majesté de trancher la question de finance ; Sa Majesté tranchera par-dessus le marché la question d'édilité.

Puget, qui jugeait des choses en homme de bon sens et de génie (deux frères moins ennemis qu'on ne le croit), Puget ne séparait pas la place de la statue, ni la statue de la place. Il avait dressé un projet magnifique. Jeter à bas la moitié de la ville, c'était si peu pour lui. Autour de sa statue, il développait, en courbe ovale, un double rang de somptueux palais. Une porte triomphale séparait la place du port, et, sur une double façade, des portiques ou loges à l'italienne offraient aux négociants de vastes promenoirs d'où ils pouvaient con-

templer leurs navires. L'architecture la plus noble décorait ses édifices d'un monde de colonnes, de frontons, de balustrades, de galeries. Ainsi parée, Marseille n'aurait plus eu rien à envier à sa rivale Gênes la Superbe.

Mais ce que pouvaient oser les nobles Génois, ces marchands retraités dans le patriciat d'une république, était interdit à de simples échevins, défenseurs des priviléges d'une communauté, et, comme tels, soumis aux priviléges royaux. Ils se récrièrent, et, sur leurs instances, Puget consentit à réduire son rêve de pierre. Effort méritoire chez un homme que les lauriers du Bernin empêchaient de dormir. Sa place ovale eût disputé le prix à la place circulaire de Saint-Pierre de Rome. Il fit un nouveau plan présentant une place carrée.

François Puget, fils de l'illustre artiste, reçut commission de porter l'un et l'autre plan à la cour et de les présenter au roi. Seulement, les échevins eurent soin de lui adjoindre le sieur Rosset, leur archivaire, et, comme deux sûretés valent mieux qu'une, ils écrivirent sous main à leur agent Villeneuve de tout mettre en œuvre afin que le plan carré fût préféré à l'ovale.

Ici, un changement à vue, pour nous transporter de Marseille à Paris.

A la nouvelle de l'ambassade qui lui arrive, Villeneuve, qui n'est pas artiste, s'étonne d'abord. « Il me paroît, écrit-il, que la prétention de l'houvrier[1] n'est pas accompagnée de toute la circonspection convenable dans cette rencontre, car la place ne touche nullement son ouvrage, et, par conséquent, sa gloire ne sera pas blessée que la place soit ovale ou carrée ; » puis il ajoute :

Je ferai sans mot dire et sans qu'on s'en aperçoive, ce qui conviendra auprès de Mgr de Croissy, avant que les plans et le traité soient présentés au roi, et du tout je rendrai témoin oculaire monsieur Rosset, parce que je le mènerai pour lors à la cour, soit qu'elle soit à Fontainebleau ou ailleurs, ainsi que vous l'avez pour agréable. Le bruit court que Sa Majesté doit être de retour à Versailles le vingt-neuf ou le trente du présent mois. Je le souhaiterois quand il ne seroit que pour éviter la dépense, car, quand on n'y auroit à faire que pour un moment, il faut pour le moins demeurer trois jours, au lieu qu'à Versailles on va et revient dans le même jour..... Vous ne m'avez encore point donné d'ordre pour la gratification que la ville fait toutes les années audit seigneur ministre, quoique nous soyons dans le temps accoutumé. Néanmoins, pour le mieux faire entrer dans les très-

[1] Ouvrier, c'est toujours ainsi que Puget est désigné dans cette correspondance, et, pour plus d'humiliation, Villeneuve ajoute un h : Houvrier. Disons de suite qu'il a paru nécessaire de modifier l'orthographe de ces lettres, afin d'en rendre la lecture possible. D'ailleurs, la plupart n'étant que des transcriptions, conserver l'orthographe, c'eût été respecter les fautes d'un copiste.

humbles prières que je lui ferai de votre part au sujet de ladite place et pour avoir plus lieu de lui parler, lui dirai que vous m'avez envoyé une lettre de change pour cela, et que, dès que j'en aurai receu la somme, la remettrai à son intendant, ainsi que j'ai toujours fait par son ordre. C'est pourquoi je vous prie de vous en ressouvenir, ou bien j'avancerai la somme.

Quel homme de précaution que ce bon M. Villeneuve ! sans lui, voilà un petit fait administratif du grand règne qui passait inaperçu. Si l'on veut savoir le chiffre de la gratification, la réponse des échevins nous le donne. Deux milles livres, soit quinze cents pour le ministre, cinq cents pour son commis. Et si l'on veut savoir comment le ministre prenait la chose (prendre est ici le mot propre), nous avons le remercîment du ministre pour une année antérieure :

Messieurs,

J'ay receu la lettre que vous avés pris la peine de m'escrire et je vous suis fort obligé des marques que vous m'avés bien voulu donner de vostre souvenir. Je vous prie de croire que j'auray toujours beaucoup de joye de vous pouvoir tesmoigner en général et en particulier que je suis fort sincèrement, messieurs,

Vostre très-humble et très-affectionné serviteur,

COLBERT DE CROISSY.

C'est la lettre du secrétaire. Mais le ministre, récemment nommé alors (en 1680), a eu soin d'ajouter de sa main dans les interlignes :

Comme Sa Majesté m'a permis aussy bien qu'à mes prédécesseurs de recevoir le présent que vostre ville a accoustumé de faire, j'obéyray en cela comme en toutes autres choses aux ordres de Sa Majesté.

Au surplus, le petit Colbert ne faisait en ceci que suivre l'exemple de son grand frère. Parmi les lettres publiées par M. Pierre Clément, il en est une adressée à l'intendant des galères de Marseille qui se termine ainsi :

...Le commerce de Marseille avait accoustumé de donner 1,500 livres au secrétaire d'État à cause de la protection qu'il en recevoit. Sa Majesté a déclaré que cette somme suivroit le commerce qui m'a été donné. Tâchez de pénétrer, sans vous déclarer de rien, de quelle sorte les députés du commerce ont résolu d'en user.

(2 novembre 1669).

Quinze cents livres ; c'est un prix fait. La lettre de change des échevins répondit sans tarder à l'appel de Villeneuve. Le plan ovale pouvait venir maintenant. Le terrain était préparé.

François Puget, porteur des dessins de son père, arriva à Paris le 8 novembre. Il voulut d'abord se faire habiller. D'ailleurs, la cour était à Fontainebleau, d'où elle devait revenir à la fin de la semaine. C'est

seulement le dimanche 16 qu'eut lieu la présentation au ministre. On espérait aller jusqu'au roi. « Mais Sa Majesté ayant pris médecine par précaution, et demain allant à Marly, nous a fait dire, raconte Villeneuve, qu'elle ne pouvait pas voir lesdits plans jusqu'à la semaine prochaine. » Le ministre, Colbert de Croissy, trouva les dessins très-beaux, et surtout ceux de la place ovale, parce qu'ils présentaient à la fois le plan, l'élévation et la perspective, tandis que celui de la place carrée était un simple tracé. Villeneuve ne dit rien. Mais, l'audience finie, tandis que les deux Marseillais, Rosset et Puget, admiraient les magnificences de Versailles, il fit semblant d'avoir oublié de parler au ministre d'une autre affaire, et il rentra dans son cabinet. Il put alors, en toute liberté et sans contradicteur, exposer les préférences des échevins, qui, au fond, n'avaient point tout à fait tort. Il est certain que le plan carré rendait les maisons plus logeables et la vente des terrains plus facile. Et puis, il en coûterait moins, ce qui permettrait d'aller plus vite. De la question de beauté, pas un mot. Le ministre promit de se souvenir de la leçon et de la faire lui-même au roi, afin d'éviter toute surprise.

Laissons maintenant Villeneuve raconter la grande journée.

29 novembre 1687.

Aujourd'huy samedy, suivant l'ordre de Mgr de Croissy, je me suis rendu à Versailles, sur les 8 heures du matin, accompagné de MM. Rosset et Puget. D'abord nous avons été chez ledit seigneur, et de là, sur les neuf heures, chez le roi. Sa Majesté nous a fait entrer dans son cabinet et pendant près d'une demi-heure elle s'est donné la peine d'examiner les plans et les desseins de la place Royale que vous lui avez envoyés; elle a été charmée de ces desseins, les trouvant extrêmement beaux et plus particuliers que tous les autres qu'on lui a déjà présentés de plusieurs endroits, et comme elle a autant de bonté pour ses subjects qu'elle a d'élévation et de naissance, elle a dit plusieurs fois en différents temps que si ces desseins étoient exécutés, il en cousteroit beaucoup à la ville. Je lui ai répondu que vous étiez très-heureux d'avoir pu faire quelque chose de distingué et qui peut lui plaire, que vous n'attendiez que son approbation pour celui qui lui plairoit le plus pour le faire mettre incessamment à exécution et que vous feriez des plaisirs les plus sensibles de surpasser même lesdits desseins s'il vous est possible pour lui marquer d'autant plus l'amour et le zèle que vous avez pour Sa Majesté. Dans le même temps, elle a dit qu'elle vous estoit bien obligée, mais qu'elle ne vouloit pas que votre zèle vous emportât jusques au point de faire des choses pour sa gloire qui peut vous incommoder. Dans la suite, je lui ai remarqué même par trois différentes fois l'avance que l'on faisoit dans le port sans nécessité, que cela le rendoit irrégulier, qu'il y avoit plus de nécessité de l'agrandir que de le rétrécir, attendu sa petitesse, l'augmentation continuelle de ses galères, et d'autre part que les bâtiments des marchands à peine peuvent y contenir

sans s'incommoder les uns avec les autres et que s'il arrivoit un malheur de feu on ne pourroit pas remédier au mal parce que les bâtiments sont presque joints les uns avec les autres. A quoi Sa Majesté a fait grande attention, et l'ayant suppliée une deuxième fois de faire choix d'un desdits desseins, elle a dit qu'ils étoient tous si beaux qu'elle avoit peine à se déterminer (adjoustant), ordinairement on n'est pas bien aise d'en passer par l'avis d'autrui. C'estoit à M. Puget à prendre la parole et à remercier Sa Majesté de la considération qu'elle avoit pour les ouvrages de son père et esviter par ce moyen la censure desdits ouvrages; ce qui m'a donné lieu de prendre la liberté de dire à Sa Majesté que, si elle aimoit également lesdits dessins, les carrés seroient d'une plus facile exécution, qu'il y avoit déjà des particuliers qui s'estoient présentés à vous pour achepter des places, que les maisons seroient belles et commodes, au lieu que dans le dessin ovale elles seroient presque toutes en triangle, ce qui vous faisoit même douter de pouvoir mettre la place dans sa perfection aussi promptement que vous le désirez; d'ailleurs que Sa Majesté et tous ses subjects trouveroient un plus grand avantage en faisant la place carrée, parce que, dès que Sa Majesté auroit fait achever le nouvel arsenal, il y avoit apparence qu'elle feroit abattre l'ancien pour que la statue de Sa Majesté fût dans un lieu plus à descouvert et plus facile à admirer et sa grandeur et sa magnificence, auquel temps on pourroit agrandir le port considérablement, ce qui seroit plus commode pour ses galères et très-avantageux pour tous ses subjects. Sa Majesté, après avoir dit que lesdits desseins estoient très-beaux, qu'il les falloit faire voir à M. Mansart et ayant donné l'ordre à Mgr de Croissy et à moi, messieurs, de vous marquer qu'elle ne pouvoit pas être plus satisfaite de votre zèle, ensuite nous avons été chez Mgr de Croissy où nous avons trouvé madame de Maintenon et plusieurs autres dames auxquelles ledit seigneur, ayant parlé de la beauté desdits dessins et de l'estime que Sa Majesté en avoit fait, elles ont souhaité les voir et toutes ont demeuré d'accord qu'il ne se pouvoit rien voir de plus grand ni de si noble. Madame de Maintenon y a adjousté qu'elle appréhendoit qu'il n'y eust quelque obstacle causé par la grande dépense qu'il falloit faire et en même temps elle a demandé si la ville avoit des fonds. Je lui ai répondu en Normand, c'est-à-dire ni oui, ni non, mais que Sa Majesté auroit la bonté de vous permettre d'imposer sur vous-même une taxe convenable pour ladite dépense, m'ayant répondu qu'il ne se pouvoit rien de plus généreux ni de plus honnête.

Ensuite ledit sieur Mansart étant arrivé chez ledit seigneur, il a vu les dessins, il a trouvé que la place carrée seroit mieux par les susdites raisons dont je l'avois prévenu, ledit seigneur adjoustant d'autant mieux que messieurs de Marseille le souhaitent pour le bien de l'État, qu'il falloit rendre la place droite étant un peu de côté, qu'il falloit retrancher les colonnes du bas et n'y faire que des pilastres et que, pour cet effet, il feroit un petit dessin, mais qu'il ne le pouvoit donner que lundi prochain à deux heures après-midi, ce qui m'a obligé de revenir à Paris, avec M. Rosset, après néantmoins que Mgr de Croissy a eu la bonté de me promettre que le nouveau dessein ne seroit point présenté à Sa Majesté sans me le

communiquer, et même qu'il feroit en sorte que Sa dite Majesté vous donne (comme je l'en ai prié), le vieux arsenal ou du moins la place pour pouvoir agrandir le port, parce que voici une occasion très-favorable et même y trouvant quelque disposition. L'incertitude où je suis que mon dit seigneur de Croissy me fasse advertir pour aller audit Versailles et que je n'aye pas le temps de vous écrire le premier jour de poste, fait que je vous fais la présente à l'avance, pour vous être envoyée en cas que je sois audit Versailles et, à mon retour, je vous donnerai advis de tout ce qu'il aura suivi, comme étant toujours plus..., etc.

VILLENEUFVE.

Ainsi tout le monde a vu les dessins, le roi, madame de Maintenon, le ministre et Mansart. Mansart, que Villeneuve a prévenu, afin d'en faire un avocat du plan carré ; Mansart, sans lequel le roi n'ose rien décider et qu'il croit appeler de son propre mouvement, quand cette idée lui est soufflée à l'oreille par Croissy, auquel Villeneuve l'a soufflée le premier; Mansart, c'est la centralisation qui s'éveille, c'est le précurseur du conseil des bâtiments civils. Les dessins de Puget, il les déclare très-beaux. Mais, des pilastres au lieu de colonnes, un peu de largeur par ici, un peu moins d'espace là, et le plan primitif n'existe plus. L'habile homme que Villeneuve! Il a introduit l'ennemi dans la place. En vain s'efforce-t-il de le déloger. « Le travail de Mansart est inutile... On ne lui a point demandé de dessins... Il les fait sans ordre... » Mansart tient bon. Pendant quinze jours il reprend en sous-œuvre les plans de Puget, et il déclare qu'il ne les montrera qu'au roi, à Marly, où Villeneuve ne peut le suivre. Et celui-ci de se mordre les doigts, et d'écrire sur un ton lamentable :

Je ne vous dirai rien de tous ces tours et détours que ce bon M. Mansar nous a fait faire depuis cinq jours et même les desplésirs, cela ne nous serviroit de rien, et à moins d'être présent on ne pourroit pas le croire, car ce bon monsieur se prévaut un peu par trop de son crédit et de la confiance que le roy a en lui.

Quant à François Puget, il ne voit rien. La majesté de Louis XIV l'a ébloui. Il en perd la tête jusqu'à se croire lui-même un personnage. « Le roi a trouvé les dessins magnifiques; cela suffit. Mansart ne réussira pas. » Et, au lieu d'appuyer le projet favori de son père par des raisons solides, le voilà qui s'occupe de l'agrandissement du port et de la démolition de l'arsenal, dont on ne l'a pas chargé. Excellent moyen de se mettre à dos un ennemi de plus, le ministre de la marine.

Le roi hésite d'abord. Le bon sens l'avertit de l'injustice à laquelle il va prêter les mains. « Il dit (c'est François qui le rapporte), il dit qu'il falloit nous laisser faire à notre volonté, et ne point donner le

chagrin à mon père de voir préférer d'autres plans que les siens. » Mais l'habitude l'emporte. On le presse de se décider entre le carré et l'ovale. Comment se décider, si Mansart n'est pas là? Souvenons-nous du portrait qu'a tracé le duc de Saint-Simon : « L'adresse de Mansart étoit... de montrer au roi des plans imparfaits qui tout seuls lui missent le doigt sur la lettre. Alors il s'écrioit qu'il n'auroit jamais trouvé ce que le roi proposoit; il éclatoit en admiration,... » etc. Le roi se laissa dire qu'il préférait le plan carré à l'ovale, et qu'il trouvait celui de Mansart plus parfait. C'est ce que le ministre Croissy reçut ordre d'écrire aux échevins de Marseille le 20 décembre, en leur laissant toutefois la liberté de prendre un peu plus ou moins de place, c'est-à-dire de modifier en un point le plan de Mansart.

Les échevins, on peut imaginer leur ahurissement, lorsqu'ils apprennent qu'outre les deux plans, qui déjà les embarrassaient fort, il y en a un troisième, et, que, de plus, on leur laisse la liberté; la liberté, ce lourd fardeau dont ils sont plus embarrassés que de toute autre chose! Les lettres contradictoires de Villeneuve, du fils Puget, du ministre, les jettent dans des perplexités sans fin. Le plan carré a été choisi, mais lequel? celui de Puget, ou celui de Mansart? Si c'est celui de Mansart, quel tort fait à Puget et « à sa grande réputation si bien établie! » Ils s'étonnent que Mansart ait touché sans ordre au projet, et qu'il ait voulu « enchérir! » Puget a déclaré que, « si l'on doit mettre à exécution les dessins de Mansart, non-seulement il ne s'en mêlera pas, mais même qu'il ne fera pas la statue équestre. »

Voilà la statue dans de beaux draps! N'est-ce pas le moment de baisser le rideau, pour laisser respirer et le public et les personnages?

III

Comme toutes les comédies de bon ton, l'affaire de la statue équestre se divise en cinq actes. Nous venons d'assister au premier. Le second s'ouvre par une sorte de chœur antique, ou de chœur d'opéra, chantant à tue-tête et sur tous les tons : « Le plan! le plan! le plan! » Ce sont les échevins.

« Le plan! » Mais le génie de Villeneuve a trouvé un tempérament. Après avoir soumis à Mansart les plans de Puget, si l'on soumettait à Puget ceux de Mansart? Étrange moyen de conciliation!

Si je puis parvenir à la chose, j'estime que M. Puget aura lieu d'être content, mais il ne faut pas pour cela qu'on mène du bruit, ni s'en glorifier, quant à présent, par les raisons qui vous sont connues. Car l'autre (Mansart), qui est toujours à la cour et qui parle lorsqu'il veut au roy, lui en

faisant des plaintes pour un principe d'amour-propre, cela pourroit faire du chagrin à quelqu'un, notamment à vous.

« Le plan! » répond le chœur. Mais François Puget s'en est emparé, sous le prétexte de le porter à Marseille, et il prolonge son séjour à Paris, présentant chaque jour des placets en faveur de la place ovale.

« Le plan! » Car enfin, nous voici arrivés au mois de février 1688. L'affaire traîne depuis deux ans. Et les malheureux échevins écrivent à François, écrivent à Croissy, écrivent à Villeneuve. Pour décider ce dernier, ils imaginent une sommation sans réplique.

Nous avons receu vos deux lettres, nous avons donné nos ordres pour faire payer votre compte, et, *en ce qui est de l'article en blanc,* quand nous aurons receu le dessin de cette place que nous devons exécuter, nous tâcherons de vous faire connoître que nous avons de la reconnaissance pour les bons offices que vous nous rendez.

En effet, le coup porte juste. Villeneuve répond aussitôt :

J'ai été ce matin à Versailles pour rendre à Mgr de Croissy votre dernière, aux fins d'avoir le plan et le dessin que Sa Majesté a agréé pour votre place royale. Le dit seigneur en a fait la lecture au roi; et Sa Majesté lui a dit qu'elle apprenoit de toutes parts que M. Puget se désoloit de ce qu'elle n'avoit pas choisi un des siens, qu'il falloit lui faire savoir que son intention étoit qu'il travaille incessamment à la statue équestre, et que, lorsqu'il seroit question de travailler à la place, elle donneroit ses ordres. Sur-le-champ j'ai dit audit seigneur, ainsi que j'avois fait par ci-devant, que, pourvu que Sa Majesté agrée le plan carré dudit sieur Puget, vous n'insistiez point d'avoir celui de M. Mansart...

Ce « vous n'insistiez point » vaut presque le fameux « quoi qu'on die. » En résumé, les échevins n'auront ni le plan de Mansart, que le ministre ne sait où prendre, ni ceux de Puget, que détient son fils, résolu à ne lâcher que l'ovale. Le roi a parlé. Il n'est plus question de la place ; la statue d'abord. Pour décider Puget à s'y mettre, on fait agir Louvois qui le connaît, qui l'apprécie, qui lui inspire confiance. Louvois écrit à l'un des protecteurs du grand artiste, l'intendant de Provence Le Bret :

Il est à propos, lui dit-il (6 mars 1688), que vous insinuiez doucement et comme de vous-même, au sieur Puget... que sa fonction regardant uniquement la figure équestre, il est à propos qu'il s'y renferme quant à présent et qu'il convienne au plus tôt du prix de cet ouvrage avec les échevins de Marseille, afin d'y travailler promptement, sans se mettre trop en peine de l'exécution de la place Royale, et lui faire entendre qu'il est encore question, en cela, de voir ce qui lui conviendra le mieux, non-seulement pour la beauté de cette place, mais aussi pour l'utilité du port et la modicité de la dépense...

Ramener l'action à son point de départ vers la fin du deuxième acte, n'est-ce pas le *summum* des règles d'Aristote? Mais il faut aussitôt une brusque péripétie. La voici. Puget refuse, Puget résiste, Puget repousse les conseils de Louvois et de Le Bret, Puget se rebelle contre la volonté du roi. Louis XIV a dit : « La statue d'abord, la place après; » Puget dit : « La place avant tout, la statue ensuite. » Sublime, mais déplorable obstination! Il ne touchera pas à la statue, s'il n'est le maître de la place. Les échevins alors le prennent au mot, et, eux aussi se montant la tête, ils font table rase de ses plans. L'effervescence est au comble.

Que va-t-il arriver?

Troisième acte. Tout paraît tranquille. Les échevins s'occupent à payer leurs dettes. Une lettre de change de 751 livres 5 sols vient surprendre agréablement Villeneuve. Il en donnera 500 au commis du ministre : le reste est pour ses voyages à Versailles et ses peines extraordinaires en l'affaire de la place Royale. Quant au ministre, les échevins « ayant su que madame la marquise de Croissy avait donné ordre d'acheter en cette ville de Marseille, dans la manufacture de soie nouvellement établie, une pièce de damas vert de 120 aunes, dont le prix a monté à sept cent septante-deux livres ; » ils font payer cette somme, avec l'agrément du conseil, et ils prient Villeneuve d'offrir à la marquise la pièce de damas comme une « petite marque de leurs recognoissances de tant de bons offices que M. son époux rend à la communauté en toutes les occasions. » Enfin le roi lui-même reçoit le présent annuel de la ville, trois faucons pris sur les rochers de l'île de Riou.

Cependant, que fait Puget? Il boude, ignorant le rôle du damas vert dans les affaires de ce monde. Il ne sort pas de son raisonnement d'artiste. La statue a besoin de la place, et la place doit être de la même main que la statue. C'est le fanatisme de l'unité. C'est aussi l'ambition d'universalité, qui tourmente ce Michel-Ange ou plutôt ce Bernin français. La gloire de sculpteur, après la gloire de peintre, ne lui suffit plus. Il a déjà bâti une halle, des maisons, en ce moment il construit une chapelle pour l'hospice de la Charité, il a fourni les plans de l'agrandissement de Marseille, et il a vu ces plans tronqués et réduits, il voudrait affirmer par un ouvrage mémorable son génie d'architecte un peu contesté jusqu'alors. Enfin, j'ose le dire, parce que je connais l'homme, il y a chez Puget une arrière-pensée. Cet artiste, qu'on a voulu représenter comme mourant de faim aux pieds d'un roi insensible, il a fait ses affaires, il a acheté et vendu des terrains, il a placé ses économies en bonnes obligations communales, il possède maison à Toulon, maison à Marseille, une villa suburbaine, un jardin d'orangers à Ollioules, un peu de bien par ci, un peu de

bien par là, en un mot il est riche. Je n'en suis pas fâché pour lui, mais j'en suis heureux pour Louis XIV.

Il y a donc chez lui un peu de l'âpreté de l'entrepreneur, et la preuve, c'est qu'après tout, pourvu qu'on lui laisse l'entreprise de la place, il consent à la faire d'après le plan corrigé par Mansart. Mais cette condescendance arrive trop tard. Les échevins ont découvert le moyen de réaliser une économie d'environ 200,000 livres en transportant la place Royale au milieu de la Canebière. Il n'y aura qu'une façade de maison à démolir et à reconstruire. La statue se trouvera là comme un héros dans un village. Mais qu'importe? On n'y songe même pas. Le Bret se charge d'expédier le nouveau plan à la cour, et, en effet, un jour Croissy mande Villeneuve pour le lui montrer. Ici les complications recommencent. Villeneuve, toujours Normand, croit à un tour d'adresse de Puget, et il emploie toute son éloquence à desservir le nouveau projet, tant et si bien qu'il persuade le ministre. Voilà le projet écarté. Villeneuve, triomphant, de s'en faire gloire auprès des échevins. Mais ceux-ci poussent de beaux cris; c'est un quiproquo. Il y avait dans la lettre de Le Bret deux plans, l'un, carré, que ni le ministre, ni Villeneuve n'ont su voir; l'autre, qui n'était que le croquis du plan ovale de Puget, mis là exprès pour faire valoir le premier, en sorte que, tout en frappant faux, Villeneuve a frappé juste. On accuse le théâtre d'abuser de la lettre, ce moyen banal; jamais lettre de comédie amena-t-elle pareille situation?

Le quiproquo se solde par une nouvelle perte de temps de trois mois. Mais cette guerre des deux plans, cette lutte intestine du carré et de l'ovale, cet imbroglio qui renaît de ses cendres, toute cette histoire absurde finit par excéder et le roi et ses ministres. On s'aperçoit alors qu'il s'agit d'un intérêt local, et l'on prend le bon parti qu'il aurait fallu prendre tout d'abord. Le 1er août, Louvois et Croissy écrivent tous deux aux échevins et à l'intendant en termes identiques, que le roi leur laisse la liberté de faire pour la statue et pour la place ce qu'ils voudront, ce qu'ils jugeront être pour le mieux. La centralisation s'avoue vaincue. La place Royale redevient ce qu'elle aurait dû rester toujours, une simple affaire d'édilité.

Et la statue? De ce côté s'engage une autre action, non moins fertile en incidents.

Le grand bruit mené à la cour par François Puget et par Villeneuve a eu pour résultat de donner l'éveil sur les projets des Marseillais. On en parle dans ce monde d'artistes qu'entretiennent les travaux de Versailles. Or, parmi eux se trouvait un sculpteur provençal, je dirais mieux un praticien, nommé Jacques Clérion, employé par les bâtiments du roi à faire quelques-unes de ces copies de statues antiques dont on décorait les jardins, et, comme tel, placé sous la coupe

de Mansart, premier architecte. L'idée vint-elle du chef ou du subordonné? Toujours est-il que, vers la fin de mai 1688, Clérion adressa aux échevins de Marseille un mémoire par lequel il s'offrait à remplacer Puget dans l'œuvre de la statue équestre. Remplacer Puget, tout simplement. Une telle audace, de la part d'un homme qui passait peut-être chaque jour devant le *Milon* et l'*Andromède* est une preuve suffisante de sa médiocrité. Cependant l'idée réussit, tant Puget leur pesait à tous avec son inflexible génie ! Vite les échevins consultent Villeneuve, et Villeneuve d'applaudir :

> Pour ce qui est de M Clérion, il a fait les ouvrages et autres choses marquées dans le mémoire que vous avez pris la peine de m'envoyer, il est même en réputation pour un habile dans son art ; je m'en informerai plus particulièrement et vous donnerai avis de ce que j'aurai appris ; l'on m'a dit qu'il a fait le modèle d'une statue de Sa Majesté, et qui est quelque chose de beau, lequel je demanderai à le voir et le ferai voir à des connaisseurs désintéressés... Il est d'ailleurs un homme fort doux et d'une humeur toute contraire à celle de M. Puget...

Notez ces deux points-ci.

De plus, Clérion tenait, par ses alliances à la nombreuse famille des Boulogne, qui tenait à la manufacture de tapis de la Savonnerie, et à l'Académie de peinture. Il était sur un bon pied dans cette petite cour des bâtiments du roi, où Mansart régnait en maître. Aussi Villeneuve l'adopte pour son homme, et, dès lors, chacune de ses lettres est un hommage à la politesse, à la douceur du sieur Clérion. Quant à son talent, peut-on le mettre en doute, puisque le roi daigne l'employer? Au surplus, lorsque Clérion a enfin établi un modèle, nous verrons Villeneuve, pour en constater le mérite, avoir recours à qui? A des officiers d'Académie, non pas de l'Académie de peinture, mais des écuyers de manége, juges très-aptes à décider si Clérion, voulant faire un cheval, n'a pas fait un âne.

Sans la question de prix, Clérion était accepté d'emblée. Mais il demandait 150,000 livres. Les échevins marchandent. Ils offrent 110, et, comme Clérion se tient à 130, ils écrivent au ministre, pour savoir si c'est bien là l'homme qu'il leur faut. Croissy ne le pensait guère, car il leur répondit aussitôt, en leur indiquant Desjardins ou Coysevox. Un gentilhomme de Provence qui se trouvait à Paris leur propose Rayolle. Nouvel embarras des échevins. Quatre artistes pour un, c'était trop. Puget vaudrait mieux encore. Et ils se retournent du côté de Puget. Et Puget, drapé dans sa dignité outragée, refuse de se prêter à ce marchandage : Ou la statue avec la place, ou rien. Que résoudre? Après tout, le contrat qui liait les échevins à Puget ne concernait que la statue. Il ne veut pas la faire, il ne veut pas en fixer le prix. Le con-

trat tombe de lui-même, et, en effet, l'intendant Le Bret n'hésite pas à le rompre.

Ainsi finit le troisième acte. Les échevins sont débarrassés de Puget, ce qui ne les avance guère. Pour la place, ils ont convoqué l'architecte Mignard, l'ingénieur Niquet, et ils ne savent auquel entendre. Pour la statue, les voilà en face de Clérion, Coysevox, Desjardins, Rayolle, et tous ces noms réunis n'arrivent pas à composer la petite monnaie du grand Puget.

IV

L'acte suivant s'ouvre par une variation sur l'air de la *Calomnie*. Don Basile a parlé, c'est-à-dire François Puget. Il a insinué que, si les échevins repoussent les plans de son père, c'est parce que l'un d'eux, Agneau, premier échevin, y trouve un intérêt particulier. Quel intérêt? Une maison qu'il aurait voulu ne pas démolir, ou des terrains dont le plan carré rendait la vente plus avantageuse? Les échevins s'indignent, Agneau rugit, Villeneuve frémit d'horreur. O naïveté digne de l'âge d'or! Combien une telle accusation, qualifiée alors de téméraire, nous paraîtrait aujourd'hui mesquine et ridicule! Le temps nous a blasés sur ce grief banal. Mais alors on croyait à la vertu, même chez des échevins. Un édile était comme la femme de César qui ne doit pas être soupçonnée.

En ce moment un personnage inattendu entre une scène. Écoutez-le. A sa candeur, à sa foi robuste, absolue, vous le reconnaîtrez. C'est Puget, ou plutôt c'est le génie : le génie que rien n'émeut, que rien ne trouble ; le génie qui vit avec son œuvre et ne voit qu'elle au monde ; le génie inébranlable dans la conscience qu'il a de sa propre valeur.

A Paris, le 25 septembre 1688.

Messieurs [1],

Il est de mon devoir de vous faire savoir mon arrivée à Paris, et, ayant vu M. l'intendant à Aix, il m'assura qu'on ne bougeroit rien de mon entreprise que je n'eusse parlé à Mgr de Colbert-Croissy, et même qu'il en écriroit encore par l'ordinaire. Cela m'attendrit beaucoup le cœur et je fus confus de son honnêteté. Je considérai encore en même temps le désir en général que ma patrie a d'avoir la statue du roi de ma main, j'ai résolu, messieurs, d'accorder le prix à cent cinquante mille livres de cet ouvrage, conformément au contenu du contrat passé, à la réserve que, si, quand l'ouvrage sera en pied dans mon atelier, il ne pouvoit tenir en pied en y mettant

[1] Pour rendre cette lettre intelligible, je suis forcé de la traduire en langue vulgaire. Les caprices de l'orthographe dépassent tout ce qu'on peut imaginer.

et ajustant encore dix ou douze quintals dessus entre le col du cheval et la figure ne pouvant supporter ledit poids, je ne pourrois retourner faire un autre essai sans une considérable dépense, dépense capable à m'accabler; à ce cas je serois obligé de faire le roi et le cheval comme ceux qu'on fait à Paris. Car je ne conseille pas de mettre rien sous le ventre du cheval, de quelle manière qu'on le fasse, car nous pourrions mettre quelque trophée sous le ventre du cheval, si la machine ne pouvoit se soutenir. Mais je ne l'estimerois pas comme autrement. Voilà, messieurs, ce que je me suis pensé de vous donner avis, en attendant l'honneur de votre réponse.

Je suis, messieurs, votre très-humble et très-affectionné et bien obéissant serviteur,

R. PUGET.

Hier matin, j'arrivai le 24 du courant. Je me mets en état qu'on me présente au roi, car il sait que je suis à Paris.

Le dernier trait est sublime : « Le roi sait que je suis à Paris. »

Nous allons donc les voir en présence, le roi et le sujet. Non, dans cet océan de grandeurs qui s'agite autour de la majesté royale, Puget n'est plus qu'un atome. Bien loin de peser sur les flots, il ne pourra même pas s'y soutenir. Le placet contre l'échevin Agneau n'est pas parvenu jusqu'au roi. Puget n'y parviendra pas davantage. Villeneuve est là, qui fait sentinelle et garde toutes les avenues. Les échevins ont dédaigné de se justifier auprès du ministre. Mais ils ont tracé à leur agent sa ligne de conduite en lui disant que « les manières d'agir de Puget ont donné lieu de douter de sa capacité. » Et ce pauvre grand homme qui arrive « le cœur attendri, » prêt à se jeter aux pieds de son roi pour confondre sa gloire avec la sienne, ne trouve devant lui que portes fermées, visages de bois et esprits prévenus. « Il faut, écrivent les échevins, il faut prévenir tous les ministres et seigneurs de la cour qui auront part à cette affaire. »

Dès lors, le spectacle devient d'un comique lamentable. Les échevins, délivrés de la présence de Puget, font les braves. Mais ils ont peur. « Il faut se tenir sur la défensive. » La lettre du grand artiste, que j'ai citée, restera sans réponse, parce qu'il y a des offres plus avantageuses. « Il est bon de ne pas presser l'affaire, » parce qu'on croirait la communauté plus riche qu'elle n'est. En effet, juste châtiment du ciel, voici un arrêt du conseil qui frappe Marseille d'une contribution de 80,000 livres en remboursement de ce qui est dû en reste aux propriétaires des maisons démolies pour la fortification du fort Saint-Jean et l'agrandissement de l'arsenal des galères. C'est Vauvré, l'intendant de la marine, qui, indigné de voir les échevins lésiner avec Puget, qu'il aime, leur a joué ce joli tour, par l'intermédiaire de Seignelay. Quel coup porté à la statue ! Et justement, Croissy leur apprend que le roi approuve le choix qu'ils ont fait de

Clérion. Ainsi, au moment même où ils voudraient reculer, on les pousse en avant.

Puget ne se tient pas pour battu. Aidé de son fils, il cherche des appuis. Il s'agite, il se remue, il exhale ses plaintes, il présente des placets, il donne de la tablature à Villeneuve. C'est entre eux un jeu de cache-cache. Villeneuve est en cour, les Puget restent tranquilles. Il tourne les talons, les placets de pleuvoir. Le secrétaire de Croissy l'avertit alors, et il revient aussitôt afin d'arrêter les placets chez le ministre. Sa mauvaise humeur lui dicte d'interminables lettres où il rend compte de toutes ses démarches, marches et contre-marches. Le féroce Agneau lui a soufflé sa haine. Pour lui, ces ouvriers (les Puget) sont des fous, des visionnaires, qui manquent à toutes les convenances, qui parlent tout haut, dans cette cour où l'on parle tout bas, « sans se mettre en peine s'ils commettent toute une ville. » Il dénonce leurs « témérités, » leurs « menteries, » leurs « insolences. » Bien plus, ramassant l'arme de Basile, il représente Puget comme un homme incapable (et le *Milon* était à Versailles!) comme un génie usé (et le bas-relief d'*Alexandre et Diogène* l'attendait encore sur le chantier). Que dis-je, Basile? c'est Tartuffe se redressant contre ceux qui lui disputent le terrain de la cour, et criant aux Puget :

C'est à vous d'en sortir.

Il ne se contente plus de les traiter de fous et d'incapables : comme Tartuffe, il les appelle des « séditieux. » Il ne lui suffit plus de les combattre : comme Tartuffe, il veut les chasser. Aux petites maisons, ces passionnés de l'art et de la gloire! Comme Tartuffe, il a son exempt sous la main et il sollicite des échevins « l'ordre de les faire arrêter. » Puget à la Bastille! Il lui manque cette auréole.

Du 1er au 25 décembre Villeneuve écrit six lettres de six pages. Je ne puis les citer, et cependant quelle peinture vivante de ce qu'était Versailles, ce théâtre d'intrigues, où s'agitaient entre les cours et la chapelle, sur un escalier, dans un corridor, les intérêts les plus grands et les plus petits de la France entière! Incroyable manége! Triomphe de l'antichambre! Villeneuve y est passé maître, au lieu que Puget s'y perd. Le premier, familier avec tous les couloirs, tous les degrés, toutes les issues, grimpe à tous les étages ; et il entre partout, parce qu'il connaît tous les commis. Puget, dans cette foule courtisane, a cherché les hommes de son bord : où les a-t-il trouvés? Non point parmi les artistes de l'Académie de peinture et de sculpture, tous plus ou moins jaloux de son génie, mais, Villeneuve nous l'apprend, parmi les musiciens, les laquais et les marmitons de cuisine. Son fils a peint ces courtisans d'une grande

infortune : le tableau est au Louvre, on y reconnaît Lulli, Quinault. Si Molière existait encore, il serait de la bande. Hélas ! que peut le parti du talent contre le parti de l'intrigue ?

Villeneuve tient bon pour Clérion qui est son homme. Ce dernier, se sentant appuyé, avait poussé l'audace jusqu'à proposer, comme l'ont fait naguère des pseudo-spirites, une sorte de concours ou de défi avec dédit de trois cents louis. Maintenant, fort du contrat passé avec les échevins, il travaille à son modèle, et il n'en finit pas, au grand déplaisir de Villeneuve qui voudrait déjà l'expédier à Marseille pour le rendre maître de la situation. Les échevins, moins pressés, désirent que le modèle ait l'approbation de Louvois, et cette condition semble embarrasser beaucoup les deux amis. Les échevins veulent aussi qu'on ménage Puget, car ce grand dédaigné de Versailles compte, en Provence, de puissants alliés ; et puis il vient de consentir au prix de 130,000 livres, et les échevins se disent avec raison qu'à prix égal Puget vaut encore mieux que les concurrents qu'on lui oppose.

Que dis-je? Puget se sert d'une arme qu'on pourrait croire d'origine moderne, la pétition. Il montre au ministre une lettre, « signée de plusieurs particuliers de Marseille, par laquelle ils marquent qu'on ne veut point d'autres ouvriers qu'eux. » C'est Villeneuve qui raconte le fait, et cette démarche téméraire lui inspire de nouvelles fureurs :

J'ay fait voir à Mgr de Croissy, dit-il, que la lettre dont ils (les Puget) parloient n'étoit pas véritable, et quand elle seroit signée de quelque particulier de votre ville, ce ne pouvoit jamais être que de quelque misérable ou de quelque visionnaire comme eux, puisque vous seuls ayant le pouvoir de régir et gouverner la ville, tout le reste est compté pour rien.

Pour rien ! Admirable maxime ! On la pratique aujourd'hui sans en soupçonner la date.

C'est au milieu de ce chaos d'incertitudes et d'intrigues que se termine l'année 1688 et avec elle le quatrième acte. Le dénoûment ne peut tarder. Voilà près de quatre ans que la pièce dure.

V

Las des démarches où il échoue, las des déboires qu'il essuye, las des bassesses qui l'étouffent, Puget renonce enfin à ce rôle de solliciteur dont il s'acquitte si mal, parce que la passion l'emporte toujours au delà des bornes. *Nos canimus surdis*. Il a parlé d'art, de gloire, de beauté à des esprits prévenus par des raisons d'économie.

Il a crié vers le roi, et le roi n'a pas voulu l'entendre. On lui a imposé silence de tous côtés. On a effondré le terrain sous ses pas. Il dit adieu à Versailles, il retourne à Marseille où l'attendent des marbres sur lesquels il pourra passer sa colère. Mais, à Aix un ami l'arrête, Forbin peut-être, ou quelque autre parlementaire. Puget, mieux conseillé, fait trêve à son désespoir. Il va demander à la justice de son pays ce que lui refuse la justice du roi.

Les échevins sont libres, Puget se réduit au prix de Clérion. Pourquoi son offre ne serait-elle pas acceptée ? Deux obstacles s'y opposent, d'une part l'ordonnance de l'intendant Le Bret qui a cassé son contrat, de l'autre le nouveau contrat obtenu par Clérion. Puget interjette appel de l'ordonnance par-devant la grand'chambre et assigne Clérion au criminel. Manœuvre habile qui jette le désarroi dans le camp d'Agramant : « Son contrat n'a pu être cassé, dit-il, attendu que le prix de l'ouvrage devait être réglé et fixé sur son modèle, lequel n'ayant pas été fait ni présenté, on n'a pas dû casser le contrat. » La prétention nous paraît assez peu fondée. Mais Clérion prend peur et il assigne les échevins en garantie. Ceux-ci écrivent à Villeneuve, qui les adresse à un procureur nommé David, et le procureur de leur répondre, comme Scapin : « Vous avez la voie de vous défendre seulement de sa garantie.... vous pouvez prendre ses fait et cause, » etc. La conclusion est toujours la même. De l'argent ! Il en fallait pour la statue, il en faut pour la procédure. Il en faudra pour Puget, il en faudra pour Clérion, sans compter David et Villeneuve.

Ainsi le nœud s'embrouille à plaisir. Mais c'est le nœud gordien. Au moment où il semble indissoluble, on va le voir trancher par le glaive de Mars. La métaphore la plus ambitieuse ne saurait être ici hors de saison.

En effet, la déclaration de la guerre à la Hollande avait clos l'année 1688, et l'année 1689 s'était ouverte par l'arrivée de Jacques II à Saint-Germain. A l'heure où Puget entamait sa procédure contre les échevins, l'incendie allumé par Louvois dévorait le Palatinat. Seignelay mettait la flotte sur un pied formidable. Le roi opposait quatre armées à la coalition de l'Europe. Il s'agissait bien alors de discuter le prix d'une statue triomphale ! Il s'agissait de la gagner.

Trois lettres des échevins expliqueront mieux que notre récit ne pourrait le faire, cette nouvelle situation.

Marseille, le 14 mars 1689.

A Monseigneur de Croissy,

Monseigneur, notre zèle pour le service du roi nous a excités à faire un effort pour contribuer aux frais de la guerre que Sa Majesté est obligée de soutenir contre tant d'ennemis envieux de sa gloire. Nous en avons fait la proposition dans le conseil de la ville, on n'a pas eu la patience d'opiner

par ordre, et d'une commune voix on s'est porté à dire qu'il falloit tout sacrifier pour un si grand roi. On a délibéré de lui présenter une somme de 400,000 livres, compris les 80,000 que nous sommes chargés de payer pour l'arsenal et le fort Saint-Jean. Vous savez, monseigneur, que notre communauté n'a point d'autres revenus que ce qu'elle impose sur elle-même, ses charges sont grandes et nos dettes ne sont pas encore payées. Nous disons cela pour vous faire connoître que notre ardeur et notre zèle l'a emporté sur notre impuissance. Nous vous supplions très-humblement, Monseigneur, de faire agréer au roi cette délibération, qu'il vous plaise d'assurer Sa Majesté qu'elle n'a pas de sujets plus fidèles, plus soumis et plus attachés à leur devoir, pour tout ce qui regarde sa gloire et son service, que les Marseillais qui se sont toujours distingués sur ce point et n'ont jamais hésité. C'est par là, monseigneur, qu'ils peuvent mériter la protection dont vous les honorez; nous vous en demandons la continuation et vous assurons que nous sommes avec un très-grand respect et attachement.

Le 15 mars 1689.

Au Roi.

Nous n'avons pu faire réflexion sur les dépenses extraordinaires qu'exige l'exécution des grands et glorieux desseins de Votre Majesté, sans nous sentir excités à y contribuer, non pas selon notre zèle, qu'il ne nous seroit pas possible de satisfaire, mais en accommodant son ardeur à notre foiblesse et à l'état présent de nos affaires. Nous avons trouvé, Sire, les mêmes dispositions d'un chacun de nos habitants ravis de voir que leurs biens les fissent, en quelque manière, entrer dans l'honneur du service dont leur profession éloigne leurs personnes. Nous nous sommes déjà engagés à donner 80,000 livres destinées à décharger Votre Majesté d'autant en cette ville, et nous y ajoutons ce qu'il faut pour aller jusques à 400,000 livres, sur lesquelles elle aura, s'il lui plaît, la bonté de vouloir faire fonds. Nous reconnoissons, Sire, que cette somme ne peut paroître considérable que par la passion ardente et sincère qui en accompagne l'offre dont elle est une foible marque, mais sans oser prétendre que Votre Majesté nous en tienne compte, nous nous estimerons heureux si elle daigne accepter une chose si peu digne d'elle. Cependant, en vous suppliant très-humblement de nous accorder cette grâce, nous vous demandons encore celle de nous faire l'honneur de croire qu'il ne se peut rien ajouter au zèle, ni au profond respect avec lesquels nous sommes

Sire, de Votre Majesté,

Les très-humbles, très-obéissants et très-fidèles sujets,

LES ÉCHEVINS DE LA VILLE DE MARSEILLE.

A VILLENEUVE.

Le 21 mars 1689.

Nous vous avons marqué par notre dernière, que les sieurs Clérion et Puget n'ont plus à se mettre en peine de la statue, car très-assurément, quand nous voudrions la faire, le roi ne nous le permettroit pas après l'effort que nous venons de faire et il ne seroit pas à notre pouvoir d'y subve-

nir. M. David nous marque par sa lettre que le sieur Clérion prétend que nous devons le garantir de la poursuite du sieur Puget. Mais vous savez que son contrat n'a point été parfait jusques à ce qu'il aye donné la caution, à quoi il faut prendre garde ; s'il y a quelques frais légitimes qui lui soient deus, vous nous le ferez savoir. Mais, pour le procès, le voilà fini. Il sera bon que vous en disiez un mot à Mgr de Croissy pour imposer silence à l'un et à l'autre.

Ces trois lettres sont le même cri de délivrance poussé sur trois intonations différentes. Toutefois c'était aller un peu vite, et les échevins se flattaient trop tôt de voir le procès fini. Il y avait à opérer une liquidation d'intérêts légitimes. Puget et Clérion ne s'y trompèrent nullement. Ils continuèrent à agir l'un et l'autre par les voies de droit. Mais que pouvaient-ils contre cette raison d'État, la plus raisonnable de toutes : pas d'argent !

Il fallait obtenir un arrêt, annulant à la fois toutes les conventions et mettant les parties hors de cour. C'est à quoi tendent désormais tous les efforts des échevins. Ils vont jusqu'à envoyer le modèle de l'arrêt qu'ils réclament, tandis que d'autre part ils règlent leurs comptes avec les marchands génois chargés d'expédier les marbres. Aucune circonstance ne leur paraît indifférente pour disposer le roi en leur faveur. C'est un zèle que rien ne rebute et qui souvent arrive bien à point, témoin ce passage d'une lettre au contrôleur général, en date du 8 juin :

Ayant appris, il y a huit à dix jours, que le départ de l'armée navale étoit retardé faute d'argent, nous envoyâmes incessamment notre trésorier à Toulon avec tout l'argent qu'il put ramasser sur l'heure et il remit 42,000 livres à M. de Vauvré, qui nous a marqué par sa lettre du dernier du passé que cet argent lui étoit venu tout à propos, et que, sans ce secours, le départ de l'armée eût été beaucoup retardé.

Encore deux citations et nous en aurons fini avec cette correspondance. La première nous donne un aperçu du budget d'une grande ville de province au dix-septième siècle.

Marseille, 22 juin.

... L'arrêt que nous demandons pour la cassation du contrat pour la statue équestre n'est pas moins important. Il n'est pas possible que nous puissions penser à cet ouvrage en l'état où nous sommes présentement. Il nous reste plus de 200,000 livres de vieux dettes à payer : 100,000 écus que nous devons aux hôpitaux; une pareille somme ou approchant pour l'agrandissement, tout autant pour achever les murailles de la ville, et qui ne peuvent pas rester en cet état; 60 ou 80,000 livres que nous coûtera un chantier de construction qu'il faut faire nécessairement pour la bâtisse de nos vaisseaux marchands, le roi nous ayant pris celui que nous avions pour l'agrandissement du port ou arsenal de ses galères, sans aucun remboursement;

320,000 livres que nous venons d'emprunter pour donner au roi, et joint à cela nos charges et dépenses courantes, qui sont considérables, nous sommes dans l'impuissance absolue de penser à cet ouvrage pour le présent. M. l'intendant est instruit de tout cela; il sera bon que vous lui en disiez un mot et à Mgr de Croissy pour faciliter l'expédition de cet arrêt qui sera contrarié plus que vous ne croiriez par les amis du sieur Puget et par ceux du sieur Clérion qui agissent sous main pour nous engager à cet ouvrage.

Additionnez ces chiffres, vous n'arriverez qu'à un total de un million cinq cent mille livres. Heureux temps où Marseille avait le droit de s'effrayer d'une pareille bagatelle !

L'autre lettre, écrite non plus par les échevins, mais par l'archivaire de la communauté, montre le dessous des cartes, toujours un peu masqué dans les missives officielles. En même temps, elle nous ramène à Puget.

L'ARCHIVAIRE ROSSET A M. VILLENEUVE.

Marseille, 6 juillet 1689.

L'affaire de la statue est délicate. On a insinué à MM. les échevins que la ville serait soulagée de cette dépense en grossissant le don du roi. Cependant la somme est donnée et nous restons chargés de ce monument de gloire dont il semble qu'on ne peut pas reculer l'ayant demandé avec tant d'empressement. M. Puget ne veut pas se désister de son contrat, ni M. Clérion du sien. Ce premier a fini un ouvrage d'un bas-relief d'Alexandre et de Diogène qui est assurément digne d'admiration. Il prétend de retourner à Paris pour aller le placer à Versailles et de prendre de là occasion d'obtenir du roi qu'il fera la statue. Nous l'avons assigné par-devant M. l'intendant pour rendre les 9,600 livres reçues, déduit ses dépenses légitimes. Il a de grandes prétentions là-dessus. Il me semble qu'un arrêt du conseil finiroit ce débat, et les mettroit tous deux en repos et la ville aussi. Cette affaire est d'une grande considération et demande beaucoup de prudence. Messieurs les échevins s'assembleront pour délibérer sur la sommation du sieur Clérion qui est finement tournée et vous écriront ensemble leurs intentions.

Enfin, le 31 août 1689, l'arrêt du Conseil fut rendu. Nous n'en avons pas le texte, mais nous savons qu'il était conforme aux vœux des échevins et qu'il cassait les deux contrats. Ici finit la comédie. Le rideau tombe. Et c'est ainsi qu'après quatre années de haute lutte, Marseille obtint de ne point élever à son roi la statue qu'elle lui avait votée d'enthousiasme.

La place royale se fit plus tard, après la mort de Puget, sans frais d'art ni de génie. Mais la statue resta dans les limbes. Les peuples convoqués par l'assesseur Chalvet l'attendirent en vain sur les trottoirs de la Canebière. Après tout, ce fut autant de besogne épargnée

aux Marseillais du siècle suivant, qui n'auraient pas manqué de la jeter à bas.

VI

De ce long récit (mais comment résumer en moins de pages un dossier de deux cents pièces?), je ne prétends tirer aucune conclusion philosophique, morale, ni même, à proprement parler, historique. Il m'a semblé curieux de pêcher dans les eaux troubles des archives quelques faits qui nous montrent, à l'aurore de ses premières dents, cette centralisation administrative, devenue une si puissante dame, et pourvue aujourd'hui d'un si robuste appétit. On a pu voir en passant quelles facilités elle rencontrait autour d'elle. Si le petit lever ne fut pas plus brillant, on n'en saurait accuser les échevins, toujours prêts à se jeter dans la gueule du loup. Si la belle, en cette affaire, après bien du travail, n'accoucha que d'une souris, quand on attendait un monument de gloire, la faute en est peut-être au vieux bon sens français, qui survivait chez Louis XIV, et qui lui permettait de jeter encore quelquefois au zèle servile le mot déjà suspect de liberté.

J'ai voulu surtout mettre en scène, sous son véritable jour, ce bonhomme Puget, auquel d'imprudents historiens font une auréole de feux de bengale. L'attitude de Puget devant Louis XIV ne varia jamais. Inébranlable dans sa foi, il sépara toujours la majesté royale du monde subalterne qui l'entourait et contre lequel il luttait vainement. Travailler pour le roi lui paraissait, après le service de Dieu, le grand devoir de sa vie. Il avait quitté Gênes à l'appel de Colbert, et, malgré toutes les avances des Lomellini, des Brignole, des Sauli, il refusa d'y retourner, parce que ses fonctions à l'arsenal de Toulon lui permettaient de travailler pour le roi. Même au milieu de ses déboires, même après la triste campagne de la statue équestre, travailler pour le roi fut sa consolation, sa joie, son honneur, le pain quotidien de son génie.

Avant de quitter Versailles, Puget avait pu prendre congé de Louis XIV, et Louis XIV lui avait dit : « Allez, monsieur Puget, et travaillez toujours pour moi, et me faites de belles choses comme vous savez faire. » Et puis, un jour qu'il visitait Trianon sous la conduite de Le Nostre, avec son compatriote le sculpteur de Dieu, qui raconte cette anecdote, tandis qu'ils traversaient un magnifique salon où le roi jouait au billard, on lui nomma Puget, et le roi « lui fit l'honneur de lui tirer son chapeau. » Ce coup de chapeau et ces paroles, il

n'en fallait pas tant pour nourrir jusqu'à sa dernière heure l'âme tendre et fière du grand artiste.

Aussi, de retour à Marseille, au lieu de briser le bas-relief inachevé d'*Alexandre et Diogène*, Puget le termina religieusement, et il l'expédia à Versailles coûte que coûte. Quelques années après, lorsqu'il commença le bas-relief de la *Peste de Milan*, son œuvre suprême, c'est au roi qu'il pensa d'abord. Il ne voulut en traiter avec personne avant de l'avoir offerte au roi, et l'inventaire dressé la veille de sa mort la mentionne ainsi : « Destinée pour le roi. »

La preuve surabonde, et l'imagination n'a que faire ici. Puget sentait que son génie importait à la France. Il ne séparait pas sa gloire de celle de son souverain. Ce fier dévouement me paraîtra toujours plus admirable que les plus fières révoltes. Puget devant Louis XIV, tel que nous le montre la vérité de l'histoire, c'est bien réellement la grandeur devant la grandeur.

Léon Lagrange.

LE PROGRÈS DE LA FRANCE

LE ROLE ET LA LIBERTÉ DE LA PRESSE[1]

Dans le tableau de ses grandeurs et de ses prospérités incontestables, la France peut se reconnaître avec un vif contentement d'elle-même, et se décerner le témoignage d'un progrès fort enviable, établi d'ailleurs comme un fait, comme un chiffre. Dans le tableau que nous allons tracer, celui du *progrès politique de la France*, nous n'aurons plus cet éclat et cette sûreté de preuve.

Ici, en effet, tout est obscur, épineux, compliqué. L'embarras n'est pas seulement de dire les choses, sans aucune assurance de plaire en tout lieu : il est plus difficile encore de les voir comme elles sont, de les exposer comme on les voit, et de les prévoir, de les montrer comme elles seront, dans la voie où elles s'engagent. Ici plus de statistique, plus de documents officiels, pour acquérir et pour démontrer une opinion. Nous passons des faits économiques, diplomatiques et militaires aux faits de l'ordre moral où règne l'intuition, qui se révèlent au sentiment, qui s'interprètent par aperçus individuels et variables. Je ne puis plus dire : voyez ce capital et ces

[1] L'éminent publiciste, auquel on doit des écrits si remarqués de politique et d'économie sociale, et la traduction, la naturalisation dans notre pays, des célèbres ouvrages de John Stuart Mill, M. Dupont-White se propose d'examiner, dans une série d'études, *les Progrès de la France*. Après un exposé économique, diplomatique et militaire, où l'auteur loue justement des prospérités et des triomphes incontestables, il aborde, avec une hardiesse que l'impartialité comporte, l'*état politique*, et ses problèmes les plus controversés, la presse, le suffrage universel, etc. C'est cette partie de son travail que nous offrons, dans le même sentiment, au public, malgré des dissidences sur certains points que nous n'avons pas besoin d'indiquer à nos lecteurs.

(*Note de la Rédaction*.

emprunts, voyez ces recettes, voyez ce commerce, voyez ces victoires et ces provinces nouvelles... Toutefois nul n'y contredira : les faits de l'ordre moral sont à compter, encore qu'on ne puisse les montrer du doigt et les évaluer en chiffres. Peu susceptibles d'une preuve régulière, ils ne laissent pas que d'être considérables entre tous. C'est même là ce qui gouverne le monde, aussi vrai que le monde ne vit pas seulement de pain, la France surtout dont on pourra toujours dire, comme de Scipion : *Novi spiritus tibi magnos magis quam utiles*. La destinée des gouvernements tient à l'opinion des peuples, laquelle n'est pas toujours déterminée par le plus ou le moins de bien-être, de territoire, d'avantages matériels et appréciables dont jouit un peuple ; puissance vague et étrange, indéfinissable du moins, qu'on ne voit pas avec les yeux de la tête, qui n'agit pas avec les mains du corps, mais qui n'en a pas moins droit de vie et de mort sur les puissances visibles et organisées. On a vu des gouvernements s'évanouir au milieu de la prospérité la plus évidente, et cela pour avoir blessé quelqu'un de ces intérêts moraux qui échappent au toisé. Tel fut l'ancien régime à sa dernière heure, qui est peu connue sous ce rapport. Si j'en crois une autorité comme M. Chaptal, dans son livre curieux *de l'Industrie française*, 89 éclata quand la France avait un commerce extérieur si puissant et si étendu qu'il faut descendre jusqu'en 1847 pour le retrouver avec les mêmes proportions. C'est bien le cas de répéter le mot fameux : *Périssent les colonies*... car l'Ile-de-France et Saint-Domingue étaient pour beaucoup dans cette prospérité qui ne pesa pas un fétu en faveur de l'ancien régime.

Vous pourriez rechercher si au temps de Jacques II la révolution anglaise ne se fit pas, toutes choses florissantes d'ailleurs, pour un grief analogue, c'est-à-dire purement moral. Mais au fait, à quoi bon ? Dès qu'il est entendu que les sociétés sont corps et âme, il est clair, *a priori*, qu'on ne les contente pas de tout point en les comblant et en les gorgeant au physique seulement, qu'une base toute matérielle ne suffit pas à fonder les gouvernements, et que certaines blessures faites à l'âme des peuples sont implacables. A oublier cela on peut se perdre. Encore que cette perte soit celle des gouvernements et rien de plus (car les sociétés, où le ressentiment des choses morales est profond, ont un principe de vie à toute épreuve), la chose est à considérer. Les gouvernements font un tel personnage que leur chute est un grave accident, qui incommode les sociétés, qui suspend la consommation, ne produit que le faux goût, et même ravage un peu les mœurs. C'est ce qu'on appelle une *révolution* ; et parce que les révolutions, en se multipliant parmi nous, sont devenues plus humaines, plus clémentes pour les personnes et pour les biens, ce n'est pas à dire qu'il convienne de les prodiguer.

I

Pour entrer tout d'abord *medias in res*, ma raison de douter au sujet du progrès politique, c'est que *l'esprit baisse en France*. Dût-on m'accuser de procéder sans ordre, de mettre les effets avant les causes, il faut signaler ce fait capital qui se laisse reconnaître un peu partout, et dont le principe d'ailleurs n'est pas douteux. Que la population soit stationnaire, en France, cela tient à des causes très-diverses ; et, si grave que soit ce fait, nous n'allons pas en tirer contre qui que ce soit une conclusion politique. Mais que l'esprit baisse dans un pays où le contrôle politique a été pendant longtemps la forme et l'exercice principal de cet esprit, cela vraiment est d'une toute autre signification. On pourrait croire à toute rigueur que cette société est à l'étroit dans ses institutions.

Mais le fait est-il réel, et comment allons-nous le prouver? Ce qui me touche le plus en fait de preuves, je ne puis le rapporter, l'imposer du moins. Le moyen de démontrer que les sujets politiques sont aujourd'hui des sujets d'entretien moins fréquents et moins animés? que telle classe de personnes s'y intéressait autrefois, qui les néglige aujourd'hui? que les raisons, les vues, les nouvelles apportées dans ces rares conversations sont en général vulgaires et pitoyables? Là-dessus, je ne puis que faire appel aux souvenirs, aux observations et à la bonne foi de chacun. Il faut être bien jeune pour n'avoir pas mémoire d'un temps où la chose publique tenait plus de place dans les esprits, et trouvait des esprits plus éclairés, plus informés, plus curieux d'un avenir par delà fin courant.

Cependant on peut noter çà et là quelques traits visibles de cet état de l'esprit français, — le nombre et la faveur des journaux où domine l'anecdote, le commérage, les bruits de salons, de villes, de coulisses, — la place conquise dans les meilleurs journaux par ce genre de nouvelles et de discussions ; — au théâtre, la désuétude du sifflet : le goût, c'est le dégoût : le public n'a ni l'un ni l'autre, à moins d'un scandale qui le réveille et l'exaspère; — moins de mémoires lus ou envoyés aux Académies ; — études classiques moins fortes qu'autrefois, selon l'aveu du ministre compétent ; — popularité croissante des journaux creux, des spectacles nus, des romans troussés, de tout un art enfin qui s'appelle *réalisme* et que j'appelle *cynisme*, pour le choix qu'il fait de certaines réalités. Comme on

ne pense pas à tout en même temps, quand la pensée d'un peuple se complaît et se borne, ainsi qu'on vient de l'énumérer, elle ne peut être ailleurs, plus haut, plus loin, dans les choses d'avenir et d'ensemble qui constituent la chose publique. Il faut entendre là-dessus les hommes d'esprit et d'expérience qui ont passé leur vie à diriger les journaux : ils sont unanimes à sentir le public se dégrader, sa curiosité se pervertir. Leur témoignage ne peut être dédaigné. Ils sont à l'égard du public comme le cavalier qui a la longue habitude d'une monture et qui la sent mollir, défaillir sous sa main et entre ses jambes.

Il ne faut voir là, me direz-vous, qu'un pur caprice de l'esprit français, capricieux, comme chacun sait ; une de ces phases auxquelles il est sujet, qui tiennent au tempérament de la race et non aux institutions.

Cette explication me satisfait peu. L'esprit doit baisser dans un pays qui a pris longtemps une part active à ses affaires et qui ne l'a plus au même degré. Il doit baisser pour causes politiques, et voici comment : ou vous ne pensez plus rien sur la chose publique, la tenant pour étrangère : ou vous n'osez plus dire ce que vous en pensez : ou vous le dites par voie d'allusions, d'épigrammes voilées. Or rien de tout cela n'est viril, et cet exercice ou cette inertie de l'esprit lui est désastreux.

Pour serrer la chose de plus près, supposez une nation où le gouvernement exerce une action décisive sur le choix des mandataires nationaux, où il avoue et pratique de toute sa puissance un système de candidatures officielles, l'effet en sera sensible sur l'esprit politique du pays. Voilà du coup dix mille personnes peut-être, candidats nés pour le contrôle public ou local, qui n'ont désormais nuls soins à prendre, nuls efforts, nulles preuves à faire pour mériter leur élection. Tout se borne et se simplifie pour elles ; il ne s'agit plus que d'une visite à faire au préfet.

Étonnez-vous donc après cela que l'esprit d'un pays décline, et tourne aux petites choses ! Les grandes dont il avait l'habitude lui étant défendues, il s'en abstient. Au fait, pourquoi persister dans des voies qui n'ont plus d'issue, dans des études sans avenir et sans fruits? Tout le monde y perd : et le gouvernement autant que la nation, quand il est capable d'autre chose que d'une politique électorale, quand il peut montrer telle grande chose de sa façon, la victoire rajeunie, le drapeau illustré, une revanche de Waterloo : *Non mortui laudabunt te...*

Que l'esprit baisse en ce pays, cela est de la dernière gravité : car la France vaut surtout par l'esprit. Telle autre nation, telle autre race a pour elle les dons du caractère, une volonté énergique et in-

domptable, l'acharnement du boxeur qui, douze fois renversé, se relève autant de fois et triomphe à la dernière : cette nation persévère à tout prix, entreprend de toutes parts : à force d'oser et de s'obstiner, elle a fait fortune. Ces Anglo-Saxons excellent à coloniser, à pulluler, à défricher : s'il ne s'agissait que de couvrir la terre de moissons et d'habitants, ils s'acquitteraient à eux seuls du progrès universel. Quant à la France, elle a le discernement sur les hauteurs, l'aptitude aux grandes fins, l'exploitation en quelque sorte de la conscience humaine pour en faire sortir ce qu'elle contient et le proposer au monde. Son idéal est sans bornes, pas moins que la poursuite et le cumul du bien, du beau, du vrai, de l'utile ; et l'on ne peut pas dire ici que les facultés manquent à l'ambition. Elles ont quelque chose, dans leur abondance et leur généalogie, de ce qu'on découvre dans les lois de la nature. La science aujourd'hui semble dire que la lumière est chaleur, et que la chaleur est force. Or, l'histoire nous raconte un esprit français tout semblable à ce cosmos, un esprit dont la clarté fait l'ardeur et dont l'ardeur fait le prosélytisme, la propagande à main armée.

La France est douée de telle façon qu'avec des souffrances et des fautes, comme on en voit peu, elle triomphe de ses ruines, elle triomphe même de ses remords ; rien ne lui pèse de sa douloureuse histoire ; elle marche à l'avenir par une force, par une lumière intime qui reparaît après ses éclipses, plus rayonnante que jamais ? c'est le miracle de l'esprit. Ce don y fut toujours cultivé, fécondé à souhait, — non, pour le dire en passant, par l'enseignement primaire, mais par celui des lettres que le clergé répandait à profusion et gratis, pour ainsi dire : on pourrait citer à ce propos l'observation d'Adam Smith, et l'aveu officiel de M. Villemain. — A certaines époques, les fruits de cette culture sont prodigieux. Comme la France s'est passée des émigrés ! de l'Université ! des Parlements ! Singulière aventure d'un peuple qui voit disparaître tout à coup, pour une cause ou pour une autre, tout ce qui était en possession de l'administrer, de le juger, de le réglementer, de le mener aux combats de terre et de mer, qui perd enfin toutes les anciennes forces, et cela dans un temps où toutes ses forces n'eussent pas été de trop contre l'Europe coalisée ! On dirait un peuple décapité ! Comment va-t-il vivre en cet état ? Rien n'est plus simple. Fouillant en lui-même, il y trouve de quoi suppléer partout à cette disparition, à cette destruction. *Le Roi est mort ! Vive le Roi !* criait l'ancienne monarchie. Cela, par parenthèse, est du plus grand souffle, c'est la foi et l'audace, c'est le commandement d'*en avant*, confus et enveloppé ! Seulement, ce n'est pas la royauté qui est immortelle, c'est l'âme, surtout l'âme de la France. Au premier appel de la révolution, les organes lui

repoussent complets et vigoureux : juges, enseignements, officiers, reparaissent de toutes parts, et jusqu'à des marins. Un historien anglais, le biographe de lord Howe, a porté témoignage de cette survivance inépuisable. Racontant la bataille navale où périt *le Vengeur : les Français*, dit-il, *ne s'étaient jamais mieux battus auparavant, et ne se battirent jamais si bien après ; et ils étaient bien commandés aussi* (*well officered also*).

Il est fort naturel que les qualités d'esprit paraissent au fait et au prendre : *Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement*, a dit Boileau. J'ajoute que les actes comme les mots répondent de tout point à l'éclat et à l'entraînement de la pensée française. Comme ce pays conçoit avec netteté, il organise avec puissance, il exécute avec succès et contagion. Du haut de ses qualités, et malgré ses lacunes, il répare tout, supplée à tout. Les pertes, les désastres, les crises ne peuvent détruire cette fécondité intarissable, cette richesse qui renaît de toutes les ruines. *Divitias vincere nequeunt.* Telle est la vitalité française, que ni revers, ni travers ne peuvent l'éteindre. D'autres peuples languissent sous leurs malheurs, sous leurs crimes. Voyez l'Allemagne après la guerre de Trente ans, arriérée d'un siècle, suivant l'estime de Frédéric le Grand, par tout ce qu'elle y avait souffert et perdu ! Tandis que la France, en quelques années de Henri IV et de Sully, réparait ses guerres de religion, plus longues et non moins destructives, avec la séve de convalescence la plus juvénile. Voyez l'Espagne, et ce qui lui en coûta pour avoir traité, comme on sait, les hérétiques et les Maures. Il n'est pas clair qu'elle s'en soit relevée : *Depuis un siècle*, dit le général Foy, *pas une idée*, *pas une découverte*, *pas une impulsion ne venait du côté des Pyrénées*..... Et pourtant il n'y avait plus de Pyrénées !

Il faut voir maintenant d'où vient cet esprit français : de la race, à coup sûr, et de ses dons innés, mais aussi des institutions qui l'entretinrent, qui lui ouvrirent la carrière. Quand je dis que l'esprit baisse en France et qu'il baisse faute d'une liberté suffisante, j'ai par devers moi le passé, qui m'autorise à porter ce jugement : un passé où l'esprit eut toute sa grandeur dans des existences, dans des castes qui avaient leur fierté. *A priori* ne serait-il pas étrange que des institutions purement vicieuses et oppressives eussent développé ou même simplement permis en France cet essor intellectuel qui remplit notre histoire ? Celles du passé n'avaient pas parmi nous un caractère aussi absolu. Je ne crois pas commettre un paradoxe ; j'oserai dire que ce qu'il y a d'esprit en France vient de la liberté, non pas sans doute de celle que nous concevons et réclamons aujourd'hui, mais de celle qui suffisait au moyen âge. Elle n'était pas pour tous, elle était un privilége, uniquement pour la noblesse, l'Église, et plus

tard pour quelques autres corps, locaux, judiciaires, enseignants. C'était la façon alors d'entendre le droit ; mais il n'en fallait pas plus pour entretenir debout, au sommet de la société, certains hommes, certaines classes, avec un très-haut sentiment d'elle-même. C'est ainsi que l'esprit vient aux sociétés, et c'est de là qu'il s'y répand. Il est certain que quelque chose durait encore de ces institutions au dix-septième siècle, à cette date de l'esprit humain où l'esprit français eut son épanouissement. Soyez justes, et vous reconnaîtrez que la noblesse, que l'Église, eurent leur bonne part de cette efflorescence. Ce fut un de leurs priviléges ; *les précieuses de l'hôtel de Rambouillet* étaient assurément des personnes de qualité. Ainsi l'intelligence eut toute sa splendeur là où étaient le droit et la dignité, tels qu'on les entendait alors, c'est-à-dire parmi les castes. D'où il me semble permis de tirer cet enseignement : si la nation, qui aujourd'hui est au droit des castes, n'a pas pour être grande ce qu'avaient les castes, elle déclinera intellectuellement. Voilà des preuves, s'il vous en faut, de ce qui est évident par soi-même, c'est-à-dire d'une certaine liaison entre le développement de l'intelligence et le sentiment de la dignité humaine.

Il faut prévoir ici quelques objections :

Que voulez-vous? me dira-t-on, si l'esprit baisse parmi nous ou plutôt s'il change d'allure et d'objet, c'est que la tradition du siècle dernier est à bout. Il y a des choses qui s'épuisent. Rien n'est passager comme les modes, les engouements ; celui de nos pères pour la littérature durait depuis deux siècles et plus, c'est bien assez. Le grand mal que nous soyons quittes du bel esprit, et que le temps soit passé des petits vers, des parallèles, des portraits, des bouquets à Chloris, où excellait le dix-huitième siècle ! Regrettez-vous par hasard ces antiques fleurs de boudoirs? l'émigration, Rivarol en tête, les a emportés avec elle, et les a semées à travers l'Europe ; qu'elles y restent, qu'elles aillent en paix avec les vers de Delille, la critique de Laharpe, l'éloquence de Thomas et de Raynal ! Trouvez-vous donc qu'il n'y a pas eu assez de sophismes, assez d'emphase, avant et depuis la Révolution ? on dirait, à vous entendre, que le madrigal fait partie des principes de 89, et que Marivaux est l'ancêtre nécessaire d'un Mirabeau.

Je dois dire que je n'ai entendu cette tirade nulle part, et que personne encore n'a fait ainsi le procès à l'esprit du dix-huitième siècle ; mais il faut songer à tout, et, quand on prévoit l'iniquité d'un jugement, il faut y répondre, ce que l'on pourrait faire en ces termes ou à peu près :

Non, je ne regrette pas l'excès, le ridicule dans ce passé d'où nous sortons ; mais laissez-moi regretter la noblesse de goûts, l'élévation

et la culture intellectuelle, qui distinguaient cette époque, maniérée quelquefois, mais ardente et sensible aux grandes choses. C'était l'ancien régime, j'en tombe d'accord ; mais il admirait et reconnaissait l'esprit partout, même dans la lourdeur de certains sujets, même dans la roture et l'humilité des écrivains. Si Paris est l'endroit du monde où l'on sait le meilleur gré aux gens de leur esprit, sachez bien que cette tradition est de l'ancien régime, dont les préjugés, il faut croire, entendaient raison.

En ce temps-là vous pouviez parler du *commerce des blés*, comme Galiani : vous pouviez être un enfant trouvé, ou même un fils de coutelier, sans que cela fût d'aucune conséquence, d'aucun obstacle ; l'art et le talent sauvaient tout : on estimait les gens d'esprit, les choses d'esprit, on courait aux plaisirs de l'esprit. Cela valait mieux, à tout prendre, que de hanter la Bourse et les coulisses, et de quêter des places. Cette époque avait cet avantage sur nous, que chacun alors inventait son esprit, ses jugements, ses mots. On n'avait garde de les redire, de les prendre tout faits par d'infiniment petits littérateurs, par des comtesses de lansquenet, comme on disait autrefois, ou par des représentants du commerce, comme on dit aujourd'hui.

Il n'y avait pas alors les lieux communs de l'esprit, je ne sais quel gros sel colporté par tout le monde : une facétie désolante. Le baron de Bezenval, arrêté en 89, gardé à vue par des jeunes gens de la basoche, raconte la chose dans ses Mémoires : *C'était*, dit-il, *des garçons pleins de drôlerie et d'originalité.* Il avait vu cela ailleurs, il le retrouvait là, et il savait en convenir. Si la haute société avait quelque apprêt, quelque mièvrerie dans ses fleurs de conversation, au moins elle les apprêtait elle-même, elle avait de l'artificiel plutôt que du banal et de l'emprunté. Les vaudevilles de Favart étaient alors en grande faveur ; mais croyez-vous que le siècle dernier se bornât à cet esprit, qu'il en fît ses délices et son unique entretien?

Non vraiment, si la foire avait ses traiteaux, si Nicolet avait ses charges, l'écho n'en était pas partout, comme il l'est aujourd'hui, de certaines bouffonneries mal nées et parvenues. J'aimerais bien qu'on me fît ici une prosopopée, qu'on évoquât l'ombre de Voltaire, de Diderot, de Galiani, et qu'on leur montrât quelque échantillon de l'esprit qui court aujourd'hui les salons, les ateliers, les cafés-concerts ; car c'est le même partout, il n'y en a qu'un aujourd'hui pour le peuple français, peuple de frères. Les voyez-vous ces grands moqueurs, éperdus, consternés! C'est qu'ils avaient une toute autre façon d'entendre l'esprit. C'était pour eux l'expression pittoresque d'une idée juste, l'expression grotesque imposée à l'idée fausse, l'arme offensive de la raison, la logique cuisante du ridicule, la mor-

sure et la caricature au profit du droit, tout autre chose qu'un effet de mots, qu'une surprise d'oreilles, qu'un argot convenu en mauvais ou en bas lieu dont il n'aurait jamais dû sortir.

Sous le ridicule dont cette société n'était pas exempte, il y avait une force qui se cultivait, une curiosité sérieuse autant que vive, un ressort qui fit bien voir plus tard de quoi il était capable. A cette époque où l'on soupait, mais où l'on faisait l'*Esprit des lois*, tout n'était pas conversation oiseuse et bel esprit pur. On agitait de grandes questions, et l'on allait jusqu'à conclure ; le temps approchait où l'on concluerait à l'action, ainsi qu'il appartient à cette fine lame de l'esprit français. En attendant mieux, il s'exerçait, se trempait fortement, sous cette grâce des apparenees. Une académie de province ayant mis au concours une question telle que l'extinction de la mendicité, il lui arriva soixante et dix-sept mémoires. J'ai sous les yeux le livre curieux où se trouve l'abrégé de ces mémoires, dont tel contient des vues fort analogues à celles de Fourier. Et c'était l'académie de Châlons-sur-Marne ! et le socialisme n'était pas né !

Un célèbre avocat de cette époque a laissé une correspondance volumineuse, entretenue avec tous les barreaux de la France. On y trouve de tout, me disait le petit-fils de Target, excepté des questions d'affaires et de procès. La grande affaire de ces légistes, le principal objet de ces lettres est tout littéraire : ce sont des questions ou des jugements sur les livres, sur les auteurs, sur les académies.

Encore une fois, il ne faut pas croire que tout cela fût frivole et infructueux. On le vit bien en 89, à cette Assemblée constituante qui pas plus qu'une autre ne sut fonder un gouvernement, mais qui réforma la société. Ce n'est pas en vain que la France avait fait œuvre d'esprit, assidue et universelle. Toute réflexion faite, elle tira d'elle-même, au premier appel, une assemblée, une élite où se firent des lois fameuses dont nous vivons encore, dans l'ordre administratif, judiciaire, fiscal. La grande époque réglementaire n'est pas le Consulat, quoi qu'on en pense, c'est l'Assemblée constituante. Le Code civil n'est pas le fait de cette assemblée : toutefois j'en veux parler pour montrer tout ce que valait la France, non-seulement à ses hauteurs privilégiées et parmi les classes douées de loisirs, mais partout, et parmi ceux-là mêmes qui avaient un métier, sans que ce métier fût une borne et les dérobât à l'impulsion généreuse de leur temps. Le Code civil fut fait, non par des légistes tels que le président de Montesquieu, le président Hénault, l'avocat Linguet, le conseiller Duport, mais par des gens d'affaires, par des praticiens qui n'en eurent pas moins assez de méthode, de philosophie et de style pour mener à bien cette chimère de Montesquieu, cette épopée du droit français. Tels étaient les dons de cette époque, dans leur diffu-

sion et dans leur éminence, que l'idée proprement dite s'y faisait jour partout, ne faisait défaut nulle part, et répondait *adsum* pour peu qu'elle fût touchée, interpellée. Jamais l'esprit d'une race n'apparut si clairement sous les traits qui en font la distinction et la grandeur.

Un siècle ne tient pas toujours dans son millésime. Le siècle dernier a vécu, s'est prolongé jusqu'à nos jours par la force ou par la grâce de ses traditions, quelquefois par la longévité de ses produits. Nous l'avons vu s'éteindre dans ses derniers représentants. Qui ne les a rencontrés dans sa jeunesse ces gracieux débris d'une autre époque, aux cheveux blancs et à l'esprit leste, parvenus à la dignité de l'âge, qui dataient des prisons de la Conciergerie, qui lisaient Molière dans la retraite de Moscou ? Tel d'entre eux avait connu Champcenetz, qui promettait pourboire au cocher de la guillotine. Il y a plaisir à se les rappeler, quittant un salon après une dernière saillie, ne prenant congé que sur un bon mot final. Quelquefois même c'est ainsi qu'ils sortaient de la vie.

Les étrangers sont plus lourds qu'ils ne croient à parler, à médire comme ils font de cette légèreté française. Il faut voir ce qu'elle cache, légère ou non, ce qu'elle domine et le poids qu'elle soulève. C'est un ressort, et des mieux trempés ; un atticisme qui touche quelquefois au stoïcisme. Vous me direz que le dix-huitième siècle était plein de déclamation. Je ne sais : à voir comme il supporta sur ses fins tant de nouveautés désolantes, une telle déroute des habitudes et des fortunes, je croirais plutôt qu'il n'avait jamais déclamé, qu'il y avait alors une juste proportion entre les mots et les idées, et que les plus grands ne l'étaient pas trop pour la pensée française de cette époque.

Cet esprit de la France, la monarchie parlementaire en hérita et s'en empara. Rien n'était plus propre à le développer sous un nouvel aspect. A ce souffle que nous apporta la Restauration, dans cette carrière d'un peuple qui se gouverne lui-même, il se transforma, se virilisa et tout à coup éclata en orateurs, en historiens, en philosophes de l'histoire et même en poëtes. J'allais dire que cette impulsion était nécessaire au sortir de la période impériale ; que l'Empire n'avait rien formé, rien inspiré, pas même des généraux ; qu'un homme, en se substituant à une nation, la frappe de stérilité. Mais, toute réflexion faite, cela serait faux et vulgaire. Si l'Empire n'eut pas grande littérature de son vivant, il en laissa du moins le sujet et l'inspiration, qui paraîtra quelque jour. Il fit retentir le nom de la France, ce qui est matière épique, lyrique, tragique surtout, ce qui est même pour un peuple une raison d'être libre, le menant par le sentiment de sa grandeur ou par celui de ses désastres au

besoin de s'appartenir. Tel fut ce pays, en 1814, trop grand, trop éprouvé pour tenir dans la main d'un homme, soit celle d'un Bonaparte, qui s'ouvrit alors pour l'acte additionnel, soit celle des antiques Bourbons.

Comment après cela se passerait-on de liberté en France? La gloire usée, les grands spectacles finis et quelquefois sifflés, de quoi vivrait ce pays ? de controverse économique, de gestions locales, d'affaires et d'émulations industrielles? Allons donc! Cela ne suffit pas. Sa proie légitime, c'est la chose publique avec ses énigmes et ses défis. On ne vit pas à moins dans notre siècle et dans nos pays d'occident. Aux exercices, aux passe-temps qu'on vient de voir vous ajouteriez la dispute religieuse, que cela ne serait pas assez. L'Allemagne en est une preuve. Ce n'est pas la *christologie* qui lui a manqué, ni l'*exégèse* biblique ; mais il ne paraît pas que cela suffise pour faire figure parmi les peuples, pour conduire les affaires et les idées du monde.

Il ne faut donc pas dire que l'esprit de la France s'est surmené, s'est épuisé, et qu'il entre à cette heure dans une phase de repos naturelle. Ce qui est naturel parmi nous, c'est la fonction de l'esprit, si haut qu'il peut monter. En tout cas, la liberté politique l'avait renouvelé, l'avait entretenu en force et en ardeur jusqu'à ce jour.

Mais cela n'est pas clair pour tout le monde, et tel admirateur du temps actuel me tiendra peut-être ce langage :

Je ne suis pas chargé d'expliquer pourquoi l'esprit baisse en France, et franchement je ne suis pas même convaincu de la chose. Mais à coup sûr, cela ne peut avoir lieu pour une raison politique qui serait que le pays est destitué de tout pouvoir sur lui-même, et n'a plus ce grand exercice de ses facultés, qui consiste dans le gouvernement. Regardez-y de plus près : rien n'est réel comme le concours de la France au gouvernement. Le droit d'élection est partout : que voulez-vous de plus? Et le droit de l'élu est non-seulement de parler, de s'expliquer à titre consultatif et de remontrance, comme les notables devant Richelieu, mais de voter les lois, l'impôt, le recrutement. Que voulez-vous de mieux? Le jour où le pays voudra des députés indépendants, il les aura; car le suffrage universel n'est pas un suffrage qu'on intimide ou qu'on corrompe comme celui d'une classe électorale. Et le jour où ces députés voudront soit interdire, soit prescrire au gouvernement telles mesures ou telles personnes, ils le pourront; car ils peuvent refuser la vie au gouvernement, c'est-à-dire le budget et l'armée. Songez donc à la croissance naturelle des pouvoirs électifs, de ceux-là surtout dont le mandat se retrempe, se renouvelle périodiquement.

J'entends bien : vous me parlez là d'un pays qui peut imposer sa volonté par ses représentants, au moyen d'un refus de concours pécu-

niaire, où telle est du moins la théorie des institutions. Mais il faudrait deux choses pour que ceci devînt une vérité pratique : d'abord que ce pays pût se former une volonté, ensuite qu'il pût nommer des représentants capables de la faire prévaloir. Or ce pays a-t-il ce qu'il faut pour cela d'information et de discussion permise ? A défaut de réunions libres et sonores, a-t-il au moins des journaux, justiciables seulement de la justice, soit pour lui proposer des candidats et des programmes politiques, soit pour résister aux candidats officiels et à l'abus des influences officielles? Si cette source de l'élection est viciée, prenez bien garde que tout est vicié par là. Il ne faut plus parler de droit national, de concours et de contrôle publics. Illusions, apparences que tout cela ! Comme le gouvernement a dicté les choix du pays, il va dicter les votes des représentants, et l'on arrive ainsi à une hypothèse qui n'est pas moins que celle du pouvoir absolu.

Je prie bien le lecteur de retenir et de méditer ce trait final. Au début d'une controverse où il sera souvent question des délits et même des crimes de la presse, auxquels je crois parfaitement, il faut signaler cette conséquence d'un régime où la presse ne peut commettre ni crime ni délit.

Nous tenons ici le nœud de la situation : nous arrivons de ce pas au cœur même d'un débat qui trouve peu d'indifférents. Notez qu'il n'y en a pas d'autres : car dans le passé de la politique à laquelle nous assistons, le pays n'aperçoit peut-être que grandeur ou excuse : et l'avenir est un inconnu qui ne se préjuge pas, quand il est le secret d'un seul. Reste, pour le présent, ce grand article de la presse ; au fond, tout est là, uniquement là, entre la France et son gouvernement. — La France, dites-vous, a voulu ce gouvernement ; — mais aussi bien elle voudrait son franc parler, dont elle a quelque habitude, et je crois même qu'elle y tient absolument. Tel est, si je ne me trompe, le sens de certaines élections récentes. Quelques-uns y lisent que la France est éprise de liberté aujourd'hui comme elle l'était d'égalité il y a quatre-vingts ans. Rien n'est plus probable : ce pays intelligent pourrait bien avoir acquis cette idée, qui ne lui est peut-être pas naturelle et instinctive comme aux Anglo-Saxons : ce qu'on ne trouve pas en soi tout d'abord, on y parvient quelquefois, l'expérience aidant. En tout cas, cette interprétation concorde avec la nôtre, car, selon nous, la seule chose qui manque à ce pays pour être libre, c'est *la liberté de la presse*. Cela dit, qui n'est pas évident de soi-même, c'est peut-être le cas d'aller jusqu'au bout et d'étudier, d'instruire à fond une bonne fois, autant qu'on le pourra, cette grande cause de l'esprit français et de ses expressions nécessaires.

II

La question n'est pas neuve, elle est permanente en quelque sorte : on la traite partout et à tout propos, mais partiellement, incidemment. Il n'est pas de jour que quelqu'un n'en dise quelque chose, mais toujours une chose facile à prévoir, préconçue, inhérente à l'interlocuteur et à ses préventions acquises d'homme de pouvoir ou d'homme de parti, d'ouvrier officiel ou d'ouvrier intellectuel. Ce serait une nouveauté que de tout dire là-dessus et d'oublier ce qu'en disent les partis, les salons, les antichambres, les journalistes, les gouvernants ; d'oublier surtout ce que soi-même on en pensait.

Dans cet esprit, il ne faut pas faire un acte de contrition, encore moins un acte de foi, ce qui serait excessif ; mais il faut reconnaître qu'au sujet de la presse il y a question ; que la chose est perplexe et embarrassante dès qu'il s'agit, non de la plaider mais de la pénétrer ; que sur ce sujet rien n'est acquis, malgré une possession ancienne et féconde, mais aussi que rien n'est évident en face de faits nouveaux tels que la révolution de Février et le suffrage universel. La dernière chose à croire, c'est qu'une société comme la nôtre subirait patiemment une pure oppression, avantageuse et commode seulement à qui la gouverne.

Laissons parler d'abord les adversaires de la presse. Ils ont en ceci leur intérêt sans doute ; mais il faut voir leurs raisons. Bien entendu que l'unique objet de ce débat c'est le journal, le droit du journal, et non celui des livres ou des brochures, qui ne se lamente pas. Or, à l'égard du journal, amis ou ennemis peuvent poser ainsi la question : — Parler au public, composé comme l'on sait, et cela tous les jours, au moyen d'une feuille imprimée, avec la faveur du bas prix, sur un sujet tel que les hommes et les choses du gouvernement, est-ce un droit naturel ? — c'est-à-dire un de ces droits qu'on exerce sans en demander la permission et sans en rendre compte à qui que ce soit ? Assurément, parler et écrire sont des droits naturels comme de travailler, de prier, de s'éclairer la nuit, d'aller et venir : et nul ne songe à gêner la parole ou l'écriture. Mais le journal est une manière de parler et d'écrire toute particulière, *sui generis*, de même que le gaz, la vapeur, l'atelier insalubre, la prédication publique, sont des modes tout particuliers d'éclairage, de locomotion, de travail, de prière, avec cette conséquence insigne et capitale qu'ils sont soumis à des lois toutes particulières.

Soit, j'admets de tout point cette analogie ou plutôt le principe su-

prême de tout cela : *il n'y a pas de liberté*, comme on dit, *qui n'ait son règlement*, parce qu'il n'y en a pas dont l'égoïsme individuel ne ferait abus si elle était sans limites. Mais la conséquence à tirer de là est uniquement que la presse doit être soumise à des lois et à des juges. Rien dans ces prémisses ne justifie l'arbitraire, le bon plaisir administratif, comme la seule discipline qui convienne à la presse. Des lois et des juges, il y en a pour tous les cas, depuis le mur mitoyen jusqu'au parricide. C'est la manière bien connue de traiter et de conserver tout ce qui s'appelle droit parmi les hommes. Vous admettez peut-être que les hommes ont des droits, et dans les relations qu'ils entretiennent les uns avec les autres, et dans leurs relations avec l'État. Or, dès qu'il y a litige sur ces droits, n'est-ce pas chose élémentaire que ce litige doit être apprécié selon des règles fixes et prévues, — c'est-à-dire selon des lois, — et par des hommes institués par l'indépendance, — c'est-à-dire par des juges ? Il faut être peau-rouge, oriental ou nomade, pour admettre le pouvoir de l'homme sur l'homme. Nous n'en sommes pas réduits, je suppose, à démontrer que la loi est préférable à l'arbitraire, — parce que la loi est l'*intelligence sans la passion*, comme dit Aristote, — et parce que l'arbitraire doué de génie *est un accident heureux*, comme disait un tzar, l'empereur Alexandre. — Demandons-nous seulement pourquoi la presse serait seule exclue du régime égal. Que les journaux aient un droit naturel ou un droit acquis, cela n'est d'aucune conséquence que vous puissiez invoquer contre eux. Naturel, ce droit devrait être absolument libre ; acquis, il ne doit être soumis qu'à justice : c'est tout ce qu'on demande pour eux.

Maintenant, prenez bien garde à l'objet d'un droit qui n'est pas moins que de contrôler les pouvoirs publics. Naturellement, ce droit périt, si vous le soumettez à ceux contre lesquels il est institué. Car alors ce n'est pas des juges qu'il rencontre, mais des ennemis, peut-être des étouffeurs. De sorte que si le régime légal n'existait pas, il faudrait l'inventer pour le salut d'un droit qui a paru longtemps nécessaire, et qui se réduit à rien en dehors de ce régime.

Non, dites-vous : pas de lois, pas de juges pour la presse, car alors la presse serait impunie. Ce n'est pas que les juges manqueraient à la répression, mais la répression manquerait son effet. Considérez que les méfaits du journal sont réputés simples délits, par où ils sont passibles de simples peines correctionnelles. Or, le parti qui est derrière le journal payera l'amende et payera même la prison subie par le gérant, ou de nos jours par le secrétaire de la rédaction. Comparez donc la fin que se propose un journal, laquelle n'est pas moins que de déplacer le pouvoir, aux peines dont il est menacé ! Nulle proportion n'existe entre ces rigueurs

et ces profits. Ce n'est pas pour si peu qu'il se détournera d'un but si grand, si rémunérateur. Vous voyez bien qu'il s'agit d'opter entre l'impunité des journaux ou leur sujétion administrative. C'est là que nous en sommes. Or, le gouvernement est le gardien de la société, et dans un pays où tout fait question, même la propriété, même la dynastie, le gouvernement ne peut livrer cette dispute à des journaux qui ne peuvent être réprimés. L'Angleterre a des journaux libres, mais qui ne touchent pas à ces questions, apaisées et résolues qu'elles sont à jamais. Parmi nous, au contraire...

Laissez-moi vous interrompre et vous dire que cette impunité, à défaut d'arbitraire, est une pure illusion. Les exemples pris de l'Angleterre, les leçons qui nous viennent de là, je ne les invoque ni ne les fuis. J'y ajouterai même, en leur lieu, les exemples et les analogies de la Russie, de l'Autriche, de la Turquie et du Mexique. Pour le moment, il faut répondre uniquement à ceci : Que les peines correctionnelles appliquées jusqu'à présent à la presse sont des peines trop faibles, inefficaces et disproportionnées à l'importance du délit. Si le fait est exact, vous ne pouvez en bonne logique que conclure à des peines plus fortes. Dites que la presse peut commettre des crimes, essayez contre les journaux des peines afflictives et infamantes, ressuscitez et appliquez les lois de septembre ; vous auriez là un avantage peu enviable sur le gouvernement qui avait fait ses lois dans un jour d'alarme, et qui n'alla pas plus loin que cette théorie. Mais ne dites pas que *le droit de contrôler le gouvernement doit avoir pour juge le gouvernement lui-même*. Franchement cela n'est pas même un sophisme.

Au surplus, il n'est pas nécessaire d'ériger en *crimes* les délits de la presse, pour les réprimer efficacement. L'impunité n'est pas inhérente à cette matière, tant qu'elle est réputée simple matière correctionnelle. C'est le contraire qu'il faut tenir pour vrai. La peine, et même la plus forte peine imaginable, est inhérente à tout procès de presse. Je veux parler de la saisie qui est le premier acte de toute poursuite : cette saisie, par où le journal n'arrive pas à son public, constitue la plus sensible des répressions contre un organe de publicité : et cette peine, qu'il y ait ou non acquittement, est encourue dès qu'il y a procès. Qu'importe en effet la main levée du journal saisi, quelques mois après le jour où il devait paraître ? Si le journal est dangereux par les idées qu'il peut répandre, si la peine est illusoire contre les idées dangereuses une fois répandues... Voici une répression infaillible : car elle n'est pas moins qu'un obstacle insurmontable à la diffusion de ces idées, et il n'est pas besoin pour cela que ces idées soient *condamnées :* il suffit qu'elles soient suspectes et frappées de saisie à ce titre : tout danger, tout écho, tout incen-

die, tout venin disparaît du coup, et ce coup le gouvernement peut le porter quand bon lui semble. Vous ne direz pas que ce gardien de la paix publique soit sans armes, sans défense : le boute-feu vient à lui (je veux parler du dépôt préalable de chaque journal), et il ne tient qu'à lui de mettre le pied dessus. Que voulez-vous de mieux ? Je veux, dites-vous, un pouvoir absolu sur cette machine de guerre, sur cet engin destructeur, un pouvoir d'intimidation et de suppression suspendu sur ses œuvres, par où il se modère lui-même, et n'expose pas le gouvernement à l'odieux d'une défense qui s'appelle une *poursuite*. Vous ne m'en ferez pas accroire avec votre théorie des droits individuels. Il n'y a rien d'individuel dans le journal : il y a une association latente, un parti armé, un gouvernement tout prêt. A ce titre le journal constitue un cas suprême d'utilité publique. Peu importe que le droit du journaliste y soit mêlé. Cela ne tranche pas la question dans le sens d'une discipline légale, d'une répression judiciaire ; car le pouvoir exécutif est l'arbitre souverain de l'utilité publique : et, dans cet office, quand il rencontre sur son chemin les droits individuels, c'est lui seul qui les reconnaît, qui les traite et les juge comme il l'entend. Droit du contribuable, droit du conscrit, droit de l'exproprié, autant de droits individuels apparemment, et qui n'en sont pas moins appréciés d'une manière souveraine ou par le gouvernement lui-même, ou par des juges que le gouvernement peut révoquer. Dans ces divers cas où l'intérêt public et le droit individuel sont mêlés, cet intérêt est réputé supérieur à ce droit, de telle façon que le gouvernement demeure juge exclusif de tout litige, de tout conflit ; et cela est entendu de la sorte non-seulement par les principes, mais par les lois même de 89.

On ne m'accusera pas de voiler ou d'affaiblir l'argumentation hostile aux journaux : je la produis dans tout son jour, qui ne m'incommode nullement comme on va voir.

Oui sans doute, il importe à la société, il lui importe comme la vie même, que l'impôt, le conscrit, la route ne soient pas interceptés par une décision judiciaire. Comme l'État est armé et crédité tous les ans par un vote d'impôts et de soldats, il ne faut pas que, sous couleur de répartition et sous prétexte de procès, quelque juge indépendant puisse porter la main sur ces sources vitales. Il y a une liaison intime entre la marche des services publics et le jugement du contentieux dont ils peuvent être l'occasion. Ce jugement, l'État a bien fait de le garder par-devers lui. Mais qu'y aurait-il de compromis dans les services publics et même dans la paix publique, si un droit, tel que de commenter et de contrôler le gouvernement, jouissait des garanties judiciaires ? En quoi le gouvernement serait-il désarmé, s'il avait contre le journal les mêmes armes seulement que contre le conspira-

teur et l'insurgé? Il n'est guère croyable que dans la répartition de l'impôt et du recrutement l'État puisse être un juge inique. Mais à l'égard des journaux, comment serait-il un juge quand il est partie, victime, patient? Il est assisté d'ailleurs dans la répartition de l'impôt et du recrutement par les pouvoirs locaux électifs : mais à l'égard de la presse, vous ne retrouverez rien de cette intervention, de cette garantie. Enfin l'impôt, le recrutement, l'expropriation, ont toujours été traités comme ils le sont aujourd'hui, sans qu'il y ait eu grand dommage à cela, et nous sommes réduits aux conjectures sur le bien qui aurait pu naître du traitement contraire. Il n'en est pas ainsi de la presse : elle a connu un tout autre régime pendant de longues années, qui nous ont fait ce que nous sommes, ne vous déplaise, des années fructueuses, où l'on a vu un inconcevable essor d'intelligence et de richesse, et le point de départ, la fondation, en quelque sorte, dans les lois, dans les idées, dans les mœurs, dans les personnes même, de tout ce qui constitue et pousse encore aujourd'hui avec tant de vigueur la société française. Oui, dans les personnes : regardez donc au sommet de cette société, vous n'y verrez que les produits, les élèves d'un temps où la France tout entière avait la parole; et c'est ce qui fait, dans la plénitude de pouvoir dont ils jouissent, leur modération relative, leur savoir-vivre politique : ils ont pour eux les mœurs d'autrefois.

Ne quittons pas ce principe de l'utilité publique, dont on argumente contre le journal; mais tirons-en toutes les conséquences, celle-ci notamment que le journal doit être une chose jugée, et non une chose administrée. Tout comme il importe que l'État ne soit pas gêné par l'individu et par les droits individuels dans l'exécution des services publics, de même il est précieux et indispensable que l'individu ne soit pas gêné par l'État dans son contrôle de citoyen.

Dès que nous parlons de sociétés parvenues à l'âge d'homme, à la vie politique, il faut y reconnaître apparemment le droit de se gouverner elles-mêmes. Ce droit elles ne peuvent l'exercer directement, quand elles ne sont ni une cité grecque ni un canton suisse, pour tenir sur un *forum*. Il suit de là que le pouvoir des sociétés sur elles-mêmes consiste en deux fonctions; l'une qui est de déléguer le gouvernement, l'autre, qui est de contrôler ce gouvernement de mandataires. Ainsi tout procède de la nation, le pouvoir exécutif comme le législatif, et la nation a le droit de tout juger, et elle n'aliène pas ce droit le jour où elle nomme des représentants pour vérifier ou pour exécuter ce qui passe sa suffisance. La société est le fond de tout : les pouvoirs en sortent par la délégation et en relèvent pour le jugement. Où que vous preniez vos principes, dans la raison pure, dans l'expérience française et étrangère, dans les

analogies du droit privé, la conclusion est la même : droit de tous, droit inaliénable et permanent à connaître, à juger le gouvernement, droit qui subsiste, malgré le mandat, et sur la chose qui est l'objet du mandat, et sur la personne qui en est le dépositaire. Or, si ce droit est pour tous et de tous les jours, je vous défie bien d'en trouver un autre exercice que le journal avec sa périodicité et sa circulation ?

Maintenant vous aimeriez peut-être mieux user de principes plus modestes et passer à un point de vue plus pratique ? Je le veux bien : partons simplement du droit élémentaire qu'ont les citoyens de nommer des représentants pour contrôler le pouvoir exécutif. Or voici, dans cette simple donnée, la série de questions à résoudre : qui jugera les représentants, si ce n'est le citoyen qui les a élus, qui peut être appelé à les réélire, qui a certainement des comptes à leur demander? Comment les jugera-t-il, si ce n'est dans leurs rapports avec le pouvoir exécutif, ce qui implique une appréciation nécessaire du gouvernement tout entier? Comment exercera-t-il ce jugement, s'il n'est informé de la chose publique par un bulletin qui lui en apporte chaque jour des nouvelles et des commentaires ? Et, je vous le demande un peu, que vaudra ce bulletin, si le gérant de la chose publique n'y laisse paraître que les faits et les jugements qui sont à son avantage ou à l'honneur de l'assemblée dont il a désigné les membres et pour ainsi dire imposé l'élection, en présence de journaux silencieux? Ici nous l'avons indiqué déjà, apparaît l'hypothèse du pouvoir absolu..... et disparaît par cela même le principe de l'utilité publique que vous invoquez contre la presse. D'utilité publique, il n'y en a plus, parce qu'il n'y a plus de chose publique, parce que la société ne s'appartient plus, mais appartient à ses gouvernants, parce que le pouvoir devient une propriété, une chose particulière, comme il l'était au moyen âge. Telle n'est pas et telle ne sera jamais notre situation. Seulement j'éprouve, en le poussant à ses conséquences extrêmes et hyperboliques, l'argument que je combats. Vous croyez en livrant le journal, assurer tel grand intérêt de la chose publique ! Mais vous ne faites que détruire la matière, la substance même de la chose publique.

Et propter vitam vivendi perdere causas.

Dans une discussion moins grave, et si ce n'était la majesté du lieu, on pourrait vous dire que vous vendez votre cheval pour acheter du foin.

Si ces considérations ne vous contentent pas encore, s'il vous plaît mieux de prendre les choses par le menu, rien n'est plus facile. Dès qu'il s'agit de contrôle, on le rencontre partout avec la plura-

lité qui est un de ses caractères. En dehors même des pouvoirs politiques, dans la région des simples services publics, il n'est pas d'appareil bien réglé qui ne porte en soi cette fonction essentielle, qui ne l'admette parmi ses rouages intestins. On cite volontiers pour son bel ordre et ses combinaisons, ses sûretés, notre administration des finances. Mais cette administration, encore qu'elle ait une Cour des comptes au-dessus d'elle, a ses contrôles intimes et préalables, qu'on trouve énumérés dans *le Système financier de la France* : contrôle du ministre des finances sur ces collègues, contrôle du payeur du trésor sur la créance payée, contrôle surtout de la commission fondée par l'ordonnance du 10 décembre 1823. C'est ce que M. d'Audiffret appelle *le contrôle administratif de la comptabilité publique*, et qu'il estime nécessaire, encore qu'il y ait le contrôle judiciaire et le contrôle législatif. Et tous nos services publics en sont là : les déparments sont pleins de contrôleurs. Concluez de là que le corps expressément chargé du contrôle politique n'exclut pas celui des citoyens. *A Londres*, dit Montesquieu, *un couvreur se fait apporter le journal sur les toits*. Cette caricature est la vérité même et la pure expression du droit en tout pays civilisé, qu'il ait ou qu'il n'ait pas le suffrage universel.

Mais à ce compte, direz-vous, le journal est un pouvoir. Et ce pouvoir sera-t-il donc sans abus, sans excès? doit-il échapper lui-même à tout contrôle? Peut-on supposer que, né de lui-même, sans mission et sans aveu, il demeurera sincère, infaillible? Je ne le pense pas le moins du monde, et j'admets ou plutôt je réclame à son égard des responsabilités, des répressions, tandis que les mandataires réguliers de la nation jouissent d'une immunité judiciaire. Ainsi on reconnaît une différence capitale entre le contrôle délégué par les citoyens et le contrôle qu'ils retiennent par-devers eux sous forme de journaux : il me semble qu'on fait droit, par cette différence de traitement, à celle des origines et des garanties.

III

Non assurément, la presse n'est [pas un sacerdoce ; mais elle est une publicité, un éclat, un scandale, qui fait reculer les méfaits et même les mauvaises intentions. Voulez-vous qu'un mur soit respecté? plantez-y une lanterne : cette précaution est plus sûre que celle de l'arrêté de police inscrit sur le mur. Quand les jugements sont publics, pourquoi n'en serait-il pas de même de la diplomatie réservée du gouvernement tout entier ? Cette garantie serait précieuse

pour la société, dans des choses qui l'intéressent autrement que des procès. Or, comment aura lieu cette publicité de ce qui ne peut se passer sous les yeux du public, si ce n'est par la voie du journal ?

Je vais plus loin. J'admets que la presse ne comporte pas une de ces discussions, une de ces contradictions lumineuses d'où jaillit la vérité ; je reconnais que chaque public a son journal, ou plutôt que chaque journal a son public, qui n'en lit pas d'autres. Mais la presse n'en rend pas moins des services précieux ; car il ne s'agit pas toujours de discuter. Il suffit quelquefois d'énoncer un fait, de montrer les choses, de dire simplement : voilà ce qui est. Les journaux, dans cet office, répandent un jour qui n'est pas de trop sur les choses du gouvernement, sur la conduite des fonctionnaires, si nombreux en ce pays et satisfaits d'eux-mêmes à si bon compte. Les journaux ne font peut-être pas un travail d'où se dégage la lumière ; mais ils sont la lumière même apportée ou imminente : une révélation ou une intimidation. On n'a pas d'idée du mal qu'ils empêchent : tout pouvoir est devant eux comme un juge de premier degré qui voudrait bien prévariquer, mais qui n'ose, parce qu'il sent au-dessus de lui un juge supérieur, prêt à signaler et à casser la sentence inique.

Si le journal, quand il devient commentaire et théorie, sera toujours dans la limite du vrai, s'il n'appuiera jamais que des mesures saines et honnêtes, s'il aura toujours cette polémique sincère et courtoise où l'on fait beau jeu, *fair play*, à ses adversaires, c'est un point où le doute est permis. Cependant le journal est nécessaire à l'éducation d'un pays. Parler politique aux hommes, leur en parler tous les jours, c'est faire plus de bien que de mal : 1° par l'élévation du sujet, 2° par l'obligation où se trouvent les écrivains de voiler leurs motifs et de ne montrer que leurs prétextes : bien public, honneur, morale, etc. ; 3° par le goût naturel qu'ont les hommes pour la vérité dans les choses générales et distantes. — Ceci est le beau côté de la nature humaine, le côté qui reçoit et garde la lumière. Il en est de la politique comme du theâtre. Sur toutes ces planches, ce qui est noble et grand se fait acclamer. Dès que vous dressez des tréteaux, surtout en France, vous avez une école de beaux sentiments, un masque sonore, d'où partent les plus nobles maximes. Le rôle de l'hypocrisie est considérable dans la patrie et dans la famille, où la dissimulation des exemples jointe à l'ostentation des préceptes paraît à tant de gens un des ressorts du progrès moral. Appeler cela hypocrisie est peut-être une hyperbole : orateurs, écrivains, pédagogues, sont dupes de leur parole au moment où ils parlent. Ce mécanisme de docteurs pris au sérieux par leur

auditoire, d'un public pensant ce que disent les journaux, est curieux à observer.

Ainsi les journaux n'ont pas le mérite peut-être de la discussion, mais celui d'un exposé de motifs où le cynisme des intérêts ne peut se donner carrière. Au surplus, quand vous me dites que les débats de la presse n'ont rien de contradictoire et de fécond ; quand vous ajoutez que le journal est comme un puissant avocat qui parle seul à des jurés ineptes, pour en conclure qu'il faut épargner au pays ce conseiller insidieux, ce principe de tout mal..., il y a lieu de relever dans ce langage deux légèretés : d'abord un oubli, ensuite une inconséquence. L'oubli est celui de ces communications supérieures, péremptoires, qui sont le droit de réponse et de défense réservé au gouvernement. Voilà, il faut en convenir, la contradiction restaurée de main de maître, avec ses mérites et ses effets probables. Quant à l'inconséquence, voici à quoi l'on fait allusion : il me semble que nous avons quelque chose comme la liberté d'enseignement, en ces termes du moins, que le clergé, que les ordres religieux, et tous les citoyens de toutes les opinions peuvent ouvrir des colléges, à la condition seulement d'une inspection exercée par l'État. Il va sans dire que cette inspection est illusoire, en ce qui regarde la matière et l'esprit de l'enseignement : Si telle maison enseigne telles doctrines fâcheuses, l'État n'en saura rien ; maîtres et élèves n'iront pas s'en vanter aux inspecteurs. J'apprends même que ce droit d'inspection ne s'exerce pas. Or, entendons-nous bien : je n'affirme pas que tel soit l'enseignement d'aucune école privée, et même je ne le crois pas. Je ne critique pas non plus le régime où cet enseignement est possible à toute rigueur. Rencontrant ici le nom de liberté, un échantillon de liberté, je m'arrête et je me borne à cette question : Si vous ne craignez pas aucun maître pour l'enfant, pourquoi craindriez-vous un journal pour l'homme du peuple?

IV

Dès qu'il n'est pas question de laisser la presse absolument libre, il n'y a pas lieu de la craindre : il n'y a pas même lieu de déplorer son imperfection, comme l'a fait un publiciste illustre.

J'avoue, dit Tocqueville, *que je ne porte point à la liberté de la presse cet amour complet et instantané qu'on accorde aux choses souverainement bonnes de leur nature.* — Mais est-il donc une chose au monde digne d'un pareil amour? Il me semble qu'il n'y a rien d'absolument bon, si ce n'est l'absolu, l'idéal, — dévouement, pa-

triotisme, honneur, science, charité... — C'est-à-dire des abstractions : non que j'entende par là des chimères, je les tiens au contraire pour des lois qui nous obligent impérieusement. Mais *les lois*, comme dit Montesquieu, *sont les rapports nécessaires des choses*. Que si vous regardez aux choses elles-mêmes, aux réalités élémentaires qui composent la nature et la société humaine, il n'en est aucune d'absolument bonne : pas même le travail qui peut devenir usure et prêt sur gages : pas même la concurrence qui peut devenir sophistication des produits : pas même l'instinct paternel qui, chaque jour, peut livrer l'enfant à quatorze heures de travail manufacturier. Les forces qui constituent la société sont nécessaires mais faillibles : d'où il suit qu'elle n'en supprime aucune, et n'en laisse aucune non plus sans règlement, sans discipline.

Remarquez que le Code pénal réprime des actes, mais ne supprime aucune espèce d'activité. De ce que la langue humaine est capable de mensonge, on a tiré cette unique conséquence qu'il convient de faire certaines lois contre le mensonge. L'esprit n'est pas infaillible et ne le devient pas à se faire journaliste. Cependant pourquoi l'esprit et le journal seraient-ils seuls au monde à subir une compression absolue? puisque l'esprit n'est plus un pouvoir comme il l'était autrefois sous une législation électorale qui croyait le reconnaître à certaines conditions pécuniaires, puisque le pouvoir a passé au nombre, l'esprit, déchu de son privilége, devrait tout au moins avoir sa part de droit commun et ne répondre de ce qu'il fait, fût-ce un journal, que devant la loi.

Le journal c'est l'homme et sa médiocrité bien connue dans une fonction réputée nécessaire, et là comme ailleurs il ne doit être ni indépendant ni asservi. — *Non*, dites-vous, *l'homme-journal n'est pas seulement médiocre, il est radicalement mauvais ; il n'a pris cette fonction que pour atteindre un but tout personnel d'ambition ou de cupidité; il a contre lui une présomption naturelle de rouerie et de malfaisance.* — Laissez-moi vous demander à mon tour si l'homme officiel est meilleur, s'il n'a pas ses tentations qui le dépravent, si ces pasteurs des peuples n'ont pas été longtemps le loup qui les dévora, si l'éternel effort de l'humanité n'a pas toujours été de les combattre et de les réduire? Pour en revenir à notre temps, quand la passion politique est dans un pays, elle y est partout, du haut en bas, avec les vices de l'humanité, qui veulent une presse contre le pouvoir et des lois contre la presse, mais qui ne veulent la mort d'aucun de ces pécheurs.

Ainsi le journal n'est ni plus ni moins qu'une certaine application à la chose publique de toute notre nature, de nos bonnes et de nos mauvaises qualités ! Toutefois c'est ici que notre nature se relève et s'améliore, que la vérité a le plus de prises, justement parce qu'il

s'agit de chose publique et non de chose personnelle où l'égoïsme est absolu. Mais il faut prendre du champ pour expliquer cela.

Quand vous ouvrez l'homme, deux choses y apparaissent tout d'abord, l'égoïsme et le sens moral : comme égoïste, l'homme est prévenu passionnément en faveur de lui-même, il se préfère à tout, et peut-être ne faut-il pas moins que cette force de l'instinct pour la conservation de l'individu, pour décider à vivre les Esquimaux et les René, pour tenir le monde peuplé? Mais avec le sens moral, l'homme reconnaît une vérité supérieure et impersonnelle qui comprend le droit de ses semblables. Bien plus, il préfère quelquefois cette vérité à son intérêt, mais à deux conditions : d'une part, lorsque la vérité est d'une application distante et d'une obligation générale : d'autre part, lorsque son intérêt n'est pas actuel et immédiat.

Tout ceci devient clair dès qu'on pense au législateur. Voilà un homme de chair et d'os, un égoïste apparemment, très-capable néanmoins de faire des lois contre la banqueroute, contre les maisons de jeu, contre le divorce, qui le gêneront peut-être un jour, qui l'atteindront gravement dans ses intérêts : mais en attendant, la vérité de ces lois le frappe, le subjugue et conquiert son assentiment.

Demandez à un homme son concours pécuniaire pour fonder une école dans son village : peut-être le refusera-t-il. Mais proposez-lui une loi pour fonder des écoles au moyen de l'impôt, il votera cette loi comme législateur, il en imposera le vote comme électeur, comme citoyen, comme abonné de journaux, encore qu'il s'oblige ainsi à payer quelque jour un impôt égal ou supérieur peut-être à la souscription dont il s'est défendu. Néron qui brûlait Rome eût fait à coup sûr une loi contre les incendiaires, si quelque Papinien la lui eût proposée : et nul doute que don Juan, siégeant aux Cortès, n'eût été un gardien sévère de la morale publique. Telle est, à côté de notre égoïsme, notre morale : elle consiste (non pas uniquement, mais surtout) à reconnaître la vérité théorique avec cet effet pratique de laisser faire ou même de faire des lois pour imposer l'observance de cette vérité. C'est par là que l'homme est sociable et qu'il est citoyen, c'est-à-dire capable, non-seulement de vouloir et de subir des gouvernements contre son égoïsme, mais de constituer et d'exercer ce gouvernement.

Il est aisé de voir maintenant ce que vaut la libre parole en matière politique. Dès qu'on peut dire toutes choses sur ce grand sujet, on dit la vérité, entre autres : le goût naturel des hommes pour ce genre de vérité fait le reste. Ce goût détermine l'opinion publique, dès qu'elle peut s'éclairer et discuter comme fait le législateur. Si l'exercice du pouvoir est une exaltation de l'homme, avec une discus-

sion libre, cet effet a lieu partout. L'homme ainsi fait n'est pas un ange, mais il n'est pas non plus un castor, un Hindou, un Chinois : il est progressif. Dans cette duplicité de son être, dans cet antagonisme apparent dont il est fait, il n'est pas prédestiné au mal, et l'on ne peut pas dire non plus qu'il soit équilibré pour l'inertie : il porte en lui un artifice qui donne le change à ses instincts égoïstes, qui le pousse au bien et lui ferme le retour. Malgré les misères de sa nature et de sa condition, il rencontre, chemin faisant, telle occasion où la vérité l'attire : cette occasion est celle du gouvernement, cette vérité est celle qui s'adresse aux choses d'ensemble et d'avenir social. A ce titre, s'il n'est pas parfait, il est perfectible, imposant à sa postérité, subissant peut-être lui-même quelque jour les lois meilleures que sa conscience lui a révélées, et que son égoïsme, une faculté du moment, a laissé passer, menacé qu'il était, mais non blessé sur l'heure.

Ainsi l'homme a une faculté pour le progrès, qui est le sens moral. Mais la carrière qu'il faut à cette faculté, c'est la législation, le gouvernement, ou tout au moins la libre discussion de ces choses, répandue sur tout un pays : il arrive alors que ce pays s'élève moralement par le même procédé qui élève les législateurs et les gouvernants. Remarquez bien que le progrès a lieu seulement où l'on discute, c'est-à-dire en Occident ; et que parmi les sociétés occidentales, le plus rapide appartient aux plus discuteuses dont nous avons fait partie jusqu'à présent. Et ce progrès n'a pas lieu seulement pour les mécanismes de pouvoir, pour la conduite des gouvernements. Ce n'est pas moins qu'un progrès universel, encore qu'il ait une origine purement politique. Les lois, par le sens implicite de leurs clauses, et surtout par leurs *exposés de motifs*, professent une morale qui descend dans les mœurs, appuyée sur le prestige de cet exemple et de cette propagande. De telle façon qu'une société s'améliore par les lois, les lois elles-mêmes s'améliorant par la discussion libre et publique, où la vérité est proposée à l'homme dans ces termes généraux et lointains qui lui en font sentir la valeur, sans lui en demander le prix. A cette hauteur, on peut bien dire que la politique à quelque chose de la religion, élevant les hommes au-dessus du sillon où ils passent leur vie, les appelant dans la sphère des idées générales et désintéressées. Elle est, à sa manière, une éducation, un spiritualisme, et l'on ne peut nier que le journal n'en soit la meilleure forme, peut-être même la seule diffusion possible.

Maintenant est-ce toujours la vérité que l'homme aperçoit, et dont il est touché dans les choses générales? Je ne l'affirmerai pas : c'est peut-être seulement son intérêt bien avisé ; mais peu importe, puisqu'il y a une liaison naturelle du juste et de l'utile. La nature a

tellement ménagé les choses à notre usage, qu'elle nous laisse voir cette alliance dans l'ordre politique, nous attirant au bien de tous côtés, par l'utile qui en est l'effet, comme par le beau qui en est la splendeur. Ce mécanisme fait honneur à qui de droit, prodigieux parce qu'il est simple pour une fin aussi compliquée, que de faire vivre en paix, les livrant à eux-mêmes (ce qui est le cas du *self-government*), des êtres égoïstes, bornés et misérables. Mais encore faut-il qu'on s'explique, qu'on discute, pour reconnaître cette harmonie des intérêts et des consciences, pour monter à cette notion de l'utile où il se confond avec le juste.

En résumé, veut-on savoir ce que vaut la discussion politique? Il faut regarder les pays où l'on ne discute pas, et ceux où l'on discute; l'Occident, qui marche, comme on sait, tandis qu'en Orient l'humanité sommeille, pétrifiée et figée sous des lois qui ne changent pas plus que les lois naturelles, les unes et les autres étant également réputées divines. Veut-on comprendre ce fait? Il faut remonter un peu plus haut, à l'esprit humain : il faut savoir ce que vaut cet esprit, ou plutôt comment il acquiert toute sa valeur, et déploie toute sa lucidité morale. Il faut enfin regarder la France, son génie par où elle est sensible à la raison théorique, et son institution actuelle qui a mis le droit politique partout.

V

Si la parole politique est un besoin quelque part, c'est surtout dans cette race et dans cette société. Le journal y est un article de civilisation comme le gaz, la vapeur, l'électricité, la monnaie de papier, la poudre. C'est chose moderne que cette façon d'écrire et de parler politique; or, cette chose, dans une société qui en a joui, ne peut pas plus s'abdiquer que le reste. Dire aux hommes : vous serez citoyens sans journaux, c'est leur dire : vous voyagerez sans la vapeur, vous commercerez sans la monnaie de papier, vous correspondrez sans la télégraphie. Pourquoi donc l'esprit qui a ses besoins, n'en aurait-il pas la satisfaction selon le mode et les procédés du jour, tout aussi bien que les besoins de locomotion, d'éclairage, d'échange? Le journal est à la vie politique des peuples ce que l'emploi de certaines forces naturelles est à leur vie économique, je veux dire un appareil et un développement nécessaires. Renvoyer le monde aux communications fortuites, aux véhicules grossiers, qui jadis portaient la pensée d'un point à un autre, c'est comme si l'on nous ôtait le chemin de fer, la

monnaie de papier, le télégraphe, avec cette parole consolante : il vous reste la poste, les écus, les messageries.

Si le journal tel que nous l'avons connu était une chose absolument mauvaise, c'est la première fois qu'on reconnaîtrait ce caractère à une des nouveautés les plus admises en toute société contemporaine. Ceci n'est pas tout à fait un argument, mais une considération que l'on soumet à l'expérience du lecteur. A-t-il connaissance d'une chose amenée par le temps, accueillie par les mœurs, établie au cœur même de nos usages et de notre vie, qui en ait été exclue tout à coup pour faire place soit au vide, soit à la chose ancienne et similaire? Les sociétés n'adoptent pas d'un jour à l'autre par une pure fantaisie tel usage, tel procédé, tel aliment de corps ou d'esprit. Il n'y a que les modes qui s'improvisent. Ce qui est venu pas à pas, ce qui date de Richelieu comme le journal, et qui a flotté d'abord dans l'insignifiance et la tolérance, pour prendre une forme arrêtée, une faveur considérable et les caractères reconnus d'un droit, cette chose, dis-je, en ce dernier état, a pour elle une présomption de nécessité acquise, d'à-propos permanent. Elle a traversé cette épreuve du temps, cette diversité des fortunes qui ne laisse passer que les choses robustes et viables. Le journal actuel a succédé au *Mercure de France*, comme la vapeur aux messageries, comme le gaz aux réverbères, comme le billet de banque aux sacs d'écus ; toutes choses irrévocables, autant dire inviolables, dont les mérites, les inconvénients, les périls mêmes et les poisons ont un avantage marqué sur l'ébauche ou sur le néant dont elles ont pris la place. En tout cas, ce sont les formes, les organes en quelque sorte de la vie moderne. Où en serions-nous si, ayant détruit le passé qui vivait à sa façon, nous allions congédier le présent et les nouvelles façons de vivre qui lui sont venues? Une société serait au-dessous de tout, qui n'aurait pas les biens modernes pour lui tenir lieu des garanties d'autrefois. Songez donc que ces nouveautés de toute sorte ont remplacé, ont licencié à jamais les choses anciennes qui avaient leur mérite, les services anciens dont il n'y a plus de trace ; de telle façon qu'une de ces choses nouvelles disparaissant, le vide est complet, la privation totale et quelquefois sans remède. Si quelque mauvais génie faisait disparaître d'un coup de baguette la vapeur et le gaz, nous n'aurions à subir que pour un temps l'inertie et l'obscurité ; on verrait bientôt reparaître les postes et les lanternes. Mais, dans un pays où les ordres et les castes ont disparu à jamais, où l'individu n'a plus l'appui qu'il y trouvait jadis, où la presse, comme expression des droits publics et individuels, a remplacé cette ancienne armure... la presse abolie emporterait avec elle toute faculté, toute force individuelle. Il n'y a rien là d'imaginaire. Supposez quelque abus de pouvoir, une violence, une iniquité de fonctionnaires. Où ira le citoyen

lésé ? A qui se plaindra-t-il ? A ses concitoyens ? Mais il n'en peut réunir que dix-neuf. Aux tribunaux? Mais vous le savez, les tribunaux se récusent dès qu'il s'agit de fonctionnaire mis en cause, et renvoient le plaignant au Conseil d'État, en vertu de l'art. 75 de la Constitution de l'an VIII, article immortel d'une de nos défuntes constitutions. Quant aux ordres et aux castes, ils ont été brisés en 89, et les fragments n'en valent rien contre l'État omnipotent qui s'est élevé sur leurs ruines. Je vous prie bien de le remarquer, autrefois, c'était toute autre chose.

Je voudrais pour beaucoup qu'il me fût permis de rappeler ici un fait, une anecdote, un conte peut-être, qui ne marque pas mal la différence des temps où nous vivons et de ceux où il y avait des castes. Cette *illustration* se trouve dans un livre dont l'auteur, dont le titre surtout, ne font pas autorité en matière de droit public. Peu importe : on prend où on les trouve ses moyens de preuve, ses occasions de réfléchir ; le grain mis en lumière par la *poule aveugle* dont il est question dans le célèbre apologue de Lessing, n'en est pas moins du grain. Cela soit dit sans offenser Stendhal, dont voici l'anecdote, sans plus de préambule : Nous sommes aux environs de 1780, à l'Opéra, à la première représentation d'*Orphée*. Maître Pernot, procureur au Châtelet et gluckiste passionné, est aux meilleures places, parmi les plus brodés, les plus chamarrés. On allait lever le rideau, l'attente et le silence étaient partout, quand arrive un officier aux gardes, qui demande une place fort impérieusement, qui n'en trouve pas, qui s'emporte et se désespère, mais qui se ravise, apercevant maître Pernot et son habit noir. Il va droit à lui : Qui êtes-vous ? que faites-vous là? — *Je suis M. Six-franc, mon envie de voir Orphée vaut bien la vôtre*... On rit ; mais notre officier, qui a reconnu son régiment dans les sentinelles du corridor, les appelle, leur fait signe, et on se met en devoir d'expulser maître Pernot. Le moyen de résister? il cède à la force, mais sa protestation est bruyante, véhémente. *Il est officier du parlement ; on viole en sa personne les prérogatives et la dignité du parlement; il portera plainte à Messieurs, il aura raison d'un affront fait à la compagnie tout entière.* Cette menace n'était pas vaine, pas plus que le parlement : il se plaignit, et avec tant de force, avec tant d'adresse, que le parlement prit fait et cause pour son officier et décréta de prise de corps l'officier aux gardes. Il y avait bien en ce temps-là quelque chose comme les évocations, *committimus*, les abolitions de procédure ; mais ces grandes machines n'étaient pas de tous les jours, ne jouaient pas pour tout le monde, et l'officier aux gardes, homme de condition, je suppose, mais qui n'était pas duc d'Aiguillon, eut sur les bras une fort méchante affaire. Les castes, non moins que les chansons, tempéraient la monarchie d'autrefois.

Eh bien aujourd'hui, pareille violence arrivant, pareille justice n'existerait pas. Savez-vous qui serait juge de la violence? Un conseil de guerre. Comment, me direz-vous, un conseil de guerre pour prononcer sur des voies de fait commises à l'Opéra! — Eh! mon Dieu, oui; le prévenu était à l'Opéra, mais il était sous le drapeau... C'est ainsi que l'entend une loi spéciale et judicieuse, comme il nous en reste bon nombre encore. On ne dit rien là qui ne soit fondé sur des textes et sur une jurisprudence qu'on pourrait étaler tout au long.

Mais le lecteur me dispensera peut-être de ce pédantisme; seulement il me dira que tout a changé de nos jours, que les mœurs de 1780 ne sont pas les nôtres, qu'il ne faut pas regretter une justice inutile pour un scandale impossible et chimérique. C'était aussi mon sentiment, un jour que je contais l'anecdote de Stendhal à un homme d'esprit de mes amis : *Les lois et les garanties d'autrefois ont disparu*, lui dis-je, *mais aujourd'hui les mœurs en font l'effet. — Aujourd'hui, soit*, me dit-il; *mais dans dix ans ?*... Je cherche encore ma réponse.

Ainsi les castes n'existent plus; quant aux tribunaux, ils n'existent pas encore avec le pouvoir qu'il faudrait pour être juste envers et contre tous. Reste un pouvoir, un recours suprême, celui de l'opinion; mais encore faut-il le saisir, l'interpeller. Il n'y a que les journaux pour cela. Or comment les journaux feront-ils leur office s'il y va de leur existence? De ceci rapprochez un peu ce qu'on a dit plus haut sur des élections faites sans journaux, sur le genre de pouvoir qui sort de ces élections, et vous entreverrez peut-être, si vous avez quelque souci des droits publics et individuels, que les uns et les autres seraient fort mal gardés par une presse administrée, par des journaux de tolérance.

Mais il nous reste à examiner si tel régime électoral, si telle révolution récente, ne s'élèvent pas contre cette conclusion; si nous ne sommes pas dupe de quelque malentendu en ramenant à la question du journal presque toute la liberté française; s'il n'y a pas autre chose que le journal pour constituer ou pour préparer le gouvernement du pays par lui-même; si cette chose au contraire n'a pas à répondre de certains ébranlements dont on lui impute le crime et dont on appréhende la récidive.

Ce sera l'objet d'une prochaine étude.

DUPONT-WHITE.

HARMONIES RURALES

I

LA TREILLE

La métairie ouvre sa porte
Aux premiers rayons du matin,
Et voici la fermière accorte
Qui paraît au seuil, et qui porte
Dans ses bras un charmant lutin.

Bel enfant que l'aube réveille,
Il rit : les yeux levés en l'air,
Il voit sur sa tête vermeille
Pendre les raisins de la treille
Que le jour frappe d'un éclair.

Mère, dit-il, la grappe est mûre !
(Hier elle était verte encor.)
Mère! aujourd'hui, soyez-en sûre ;
Regardez bien sous la ramure
Ce beau fruit noir, ce beau fruit d'or!

Et la mère en ses bras le dresse,
Les pieds posés contre son sein ,

Et l'heureux marmot qui s'empresse
Atteint déjà la branche épaisse,
Déjà saisit le blond raisin.

Il tire à lui grappe et feuillage ;
Et mille oiseaux qui, pour la nuit,
S'étaient blottis dans le treillage,
Partent soudain comme un nuage,
Battant des ailes avec bruit.

Et ce réveil et cette enfance,
Et ces fruits mûrs à la saison,
C'est le plaisir, c'est l'espérance...
Et c'est ainsi qu'un jour commence
Autour d'une pauvre maison !

II

NEW-POWPCELLES

Quand ils avaient jadis, au service de Rome,
Déployé ces vertus qui sont l'honneur de l'homme,
Les tribuns, les consuls, les illustres censeurs
De quelques jours de paix recueillaient les douceurs,
Et, dans la solitude abritant leurs demeures,
Au bruit d'une eau courante y laissaient fuir les heures.
Ce qu'ils recherchaient là, ces grands de la cité.
Ce n'était pas toujours la molle oisiveté,
L'heureux sommeil des champs bercé de rêverie ;
C'étaient les souvenirs de la mère patrie.
Quand Rome, aux premiers temps, ceinte à peine de murs,
S'apprêtait sans orgueil à ses destins futurs,
Et qu'étrangers encore à tout luxe profane,
Ses premiers dictateurs sortaient d'une cabane ;
C'était la vie aux champs, saine et joyeuse au cœur,

Ce travail simple et rude où l'on reprend vigueur,
Ces fatigues du corps dont l'âme est reposée ;
Si bien qu'on vit souvent, les pieds dans la rosée,
Tel citoyen fameux, blanchi sous les drapeaux,
Veiller dès le matin au soin de ses troupeaux,
Et tel autre, menant l'attelage aratoire,
Oublier le Forum encor plein de sa gloire !

Eh bien ! dans son vallon, sous les vertes forêts,
Ce sage des vieux temps, moi je l'ai vu de près.
De sa maison rustique aux murs tendus de lierre
Il nous ouvrit un jour la porte hospitalière,
Nous montra ses jardins, ses étables, ses cours,
Et son riche bétail, célèbre aux alentours.
Que le spectacle est beau, des bords de sa terrasse !
Il nous fit admirer tout ce brillant espace,
Et, dans l'air qui passait, chargé d'un frais butin,
Respirer à longs traits la lavande et le thym !

Il avait depuis peu, sur les hauteurs prochaines,
Dans un coin de la roche enfoui sous les chênes,
Découvert une source, un rare filet d'eau,
Et jusqu'à son domaine amené ce ruisseau.
Or, depuis le matin, sa métairie en fête
Du liquide trésor célébrait la conquête :
Salut à cette eau vive, à ce flot azuré
Qu'attendit un enclos si longtemps altéré !
Admis à saluer la naïade inconnue,
Eux-mêmes, les voisins, fêtaient sa bienvenue ;
Les enfants des pasteurs au récent abreuvoir
Amenaient leurs brebis, et, charmantes à voir,
Les filles d'alentour, brunes, la taille agile,
Y plongeaient en chantant leurs amphores d'argile !

« De mes succès nouveaux je vous prends pour témoins,
Nous disait-il, voilà désormais tous mes soins.
Un sol que je féconde, un bétail que j'élève,

C'est mon ambition dernière, c'est mon rêve !
S'il en est de plus hauts, j'en sais peu de meilleurs.
Venez : vous avez vu couler parmi les fleurs
Le cristal que mon doigt fit jaillir de la pierre,
Venez voir, maintenant, sur sa fraîche litière
Le blond troupeau, le peuple aux sujets bien nourris ;
Et quand vous l'entendrez, sous ses larges lambris,
Demandant sa pâture à l'heure accoutumée,
Ne le méprisez pas, c'est le troupeau d'Eumée !

Ah ! j'appartins jadis à de plus fiers exploits[1].
J'étais la voix qui parle au nom des saintes lois ;
Je portais aux grands jours, dans un pli de ma toge,
La clémence ou la peine et le blâme ou l'éloge ;
Les fronts les plus altiers se courbaient sous ma main,
Et l'hommage public m'escortait en chemin.
J'ai quitté ces honneurs ; j'ai, d'une âme assouvie,
Dit adieu sans regret aux pompes de la vie,
Et ce champ désormais, ce jardin, ces troupeaux,
Sont un autre labeur... dont je fais mon repos.
Ce n'est pas seulement sur les degrés d'un temple :
Que le sage apparaît, offrant un digne exemple :
Quiconque porte en soi l'orgueil d'un citoyen,
Des vertus de la ville, aux champs, n'abdique rien ;
Ce qu'il fut au grand jour, il l'est dans sa chaumière ;
Et, comme enseignement, l'ombre vaut la lumière ! »

Tranquille, et d'un accent fier comme la raison,
C'est ainsi qu'il parlait regardant l'horizon.
Le soir venait pourtant : fatigué de sa gloire,
Le soleil descendait ; et de sainte Victoire,
Et des rocs de Mimet et des pins de Fuveau,
Le jour, paisible et doux, retirait son niveau.
Splendides soirs d'octobre au pays de Provence !

[1] Le fondateur de *New-Powrcelles* a rempli de hautes fonctions dans la magistrature.

En vain la nuit approche, en vain l'hiver s'avance ;
Sur ces bois, dans ce ciel, baignés de pourpre et d'or,
L'aurore et le printemps semblent sourire encor !
Oh ! disais-je, enivré de cet éclat suprême,
Du sage à son déclin cette heure est bien l'emblème ;
Sans regret du passé, sans peur du lendemain,
Il s'avance, achevant les œuvres de sa main ;
Et, tiède encor d'un feu renouvelé sans cesse,
Son arrière-saison n'est qu'une autre jeunesse !

III

LE GUÉ

A un paysagiste.

Le chemin s'abaissait par un brusque détour,
Il descendait vers une mare,
Où brillait vaguement, dernier adieu du jour,
Quelque reflet tremblant et rare.

Des chênes y penchaient leurs bras confusément,
Leurs bras noueux chargés de lierres,
Et l'on entendait là le sourd chuchotement
D'une eau qui fuit parmi les pierres.

Et les pâtres tardifs rentraient, craignant, le soir,
La fraîcheur des collines sombres ;
Et les bœufs qui passaient, buvant à l'abreuvoir,
Y projetaient leurs grandes ombres.

Et c'était la saison qui précède l'hiver,
Quand le sommeil gagne les plaines,
Quand le ciel au couchant, teint de rouge et de vert,
Annonce les rigueurs prochaines.

Et moi par le chemin je revenais aussi,
Par le chemin bordé de roches,
Et de cet autre hiver dont le cœur est saisi
Je sentais aussi les approches.

Et quoi ! disais-je, quoi ! faut-il si peu de temps
Pour que l'aurore au soir se mêle?
N'avais-je pas hier la fleur de mes vingt ans,
Cette fleur qui semble éternelle ?

Fuite des jours ! travail insensible et subtil,
Dont à son tour chacun s'étonne !
A peine a-t-on perdu les fleurs du jeune avril,
Qu'on perd les feuilles de l'automne !

Eh bien, ce tableau-là, ces approches du soir,
Ce ciel coloré d'un jour triste,
Ce site que mon œil croyait ne plus revoir,
Je le revois, ô mon artiste !

Il est là tout entier : le bois, les taureaux lents,
Le terrain noir, l'eau qui le mouille,
Mon propre cœur enfin dont les rameaux tremblants
Sentent un vent qui les dépouille.

Et j'admire que l'art, mêlant quelques couleurs,
Atteigne à cet effet suprême,
Et fasse de mes yeux jaillir les mêmes pleurs
Que la nature et que Dieu même !

IV

LE BERGER

Le troupeau tout le jour, sur ce mont solitaire,
Ronge l'épais gazon qui pousse à fleur de terre :

Au penchant des ravins, pâturage escarpé,
De mouvante lumière et d'ombre entrecoupé,
Où le ruissellement de la neige voisine
Renouvelle sans cesse un tapis d'herbe fine.
Le printemps n'y paraît qu'en juin, son plus beau mois.
Là, remontent alors, s'y pressant à la fois,
Cent convives divers qu'à sa riche mamelle
La féconde nourrice accueille pêle-mêle.
C'est l'agile chevreau, c'est le bœuf aux pieds lourds
Qui, sans bruit, va foulant le flexible velours,
Et dont les blancs naseaux, levés par intervalle,
Jettent leur tiède souffle en brouillard qui s'exhale.
C'est la brebis, l'ânesse, et les ânons joueurs
Qu'une étrange gaîté visite par lueurs.
C'est quelque vache enfin, volontiers isolée,
Dont tinte à chaque pas la clochette fêlée.
Quand un homme perdu monte là par hasard,
La bête le regarde avec son doux regard,
Et, sans autre souci du passant, continue
A ronger lentement l'herbe courte et menue.
De tous ces commensaux ruminants et broutants
On entend le bruit sourd, et puis, de temps en temps,
A l'écart, sur les bords de la lande déserte,
Les aboiements du chien qui pousse un cri d'alerte.

Un antique rideau de frênes chevelus
Ombrage ce gazon qui s'incline en talus,
Et le pied de ces bois, fendant la terre noire,
Trempe dans une eau vive où les bêtes vont boire.

Rien de plus : le troupeau, les frênes, le torrent.
Enfin, sur ces hauteurs, un jour si transparent,
Un air pur, si semblable au cristal d'une glace,
Que, si vous regardez aux confins de l'espace,
Vos yeux distingueront dans le dernier lointain
La neige du mont Blanc, toute rose au matin !

O désert, te voilà ! Solitude sacrée,
Livre-toi tout entière à mon âme altérée.
Permets que sur tes flancs, à pas silencieux,
Je marche en liberté, seul en face des cieux.
Au bruit de tes ruisseaux et de tes avalanches,
Laisse-moi respirer tes lis et tes pervenches;
Et, durant tout un jour, de ton oubli profond
Couvrir l'homme et la terre et le vain bruit qu'ils font !

Un homme est là, pourtant, qui près de moi respire ;
Un homme est là, que dis-je ? un roi dans son empire,
Celui qui sous sa loi, sans quitter son repos,
Tient de l'aurore au soir ces paisibles troupeaux.
Il est jeune et robuste, il a vingt ans peut-être.
Or, la chèvre et le bœuf passant le jour à paître,
Que faire pour tromper de sauvages ennuis ?
Il fera de son mieux : la racine d'un buis
Avec choix fut cueillie, et ce bois qu'il découpe
Deviendra sous ses doigts une tasse, une coupe !
Il est à ce travail, du cœur et de la main.
— Ici, seront des fleurs, dit-il, rose et jasmin.
Là, des chevreaux dormants que veille un chien fidèle. —
Les chevreaux et le chien restent loin du modèle ;
L'inhabile ciseau s'égare mainte fois :
Saluons-la, pourtant, cette coupe de bois !
Si l'ouvrage est informe et si l'outil fut gauche,
Qu'importe ? vénérons cette grossière ébauche.
De tout chef-d'œuvre humain c'est le commencement.
Tout débute ici-bas par un tâtonnement,
Et chacun des grands arts qu'on adore sur terre
A pour humble inventeur ce berger solitaire !
D'autres, pour moissonner, se lèveront plus tard ;
Lui, creuse le sillon, il inaugure l'art,
Il s'inspire de toi, solitude féconde !
Et, dans un jeu naïf, parfois il crée un monde !

Faut-il étudier, d'un œil novice encor,
Les cieux, la vaste nuit pleine d'étoiles d'or?
Du fond de vos déserts, pâtres de la Chaldée,
C'est par vous les premiers que la voûte est sondée;
C'est vous qui, tout d'abord, sans règle et sans compas,
Des constellations mesurez chaque pas,
Et qui, sur l'horizon les voyant reparaître,
A chacun des soleils donnez un nom champêtre.
Poésie, art divin, quel fut ton inventeur?
Qui chanta le premier, si ce n'est un pasteur!
Lequel fit avant tous, artiste qui s'ignore,
D'un simple roseau vide un instrument sonore,
Si ce n'est un enfant inspiré du hasard,
Si ce n'est un berger précurseur de Mozart!
Enfin, n'est-ce point toi, berger que je contemple,
Qui formas Phidias par un premier exemple,
Et, génie inconnu, fis la coupe de bois,
Avant que Cellini la fît d'or pour les rois!

Oui, c'est vous, toujours vous, pâtres de la colline,
C'est vous qui signalez toute grande origine!
Toute nativité vous a pour visiteurs.
Aux heures du sommeil veillant sur les hauteurs,
Dès qu'un berceau divin réclame nos hommages,
Autour du nouveau-né vous devancez les Mages!

V

LA SOURCE

Mon pauvre village est en fête,
Hommes et femmes sont joyeux.
Quelle fortune ont-ils donc faite
Qui met ce rayon dans leurs yeux?

Sur ces hauteurs longtemps arides,
Après des siècles de travaux,
Ils ont trouvé, mineurs avides,
La veine aux jaillissantes eaux.

C'est elle ! ont-ils crié, c'est elle !
Et tous, à genoux près du bord,
Disent encore : Qu'elle est belle !
Et de quel jet cette onde sort !

Du flanc déchiré de la roche,
A bouillons on la voit monter :
Le cœur tressaille à son approche,
Et la bouche a soif d'y goûter !

De la bourgade haletante
Dont le soleil gerce les toits,
C'était le vœu, c'était l'attente,
Avortés déjà tant de fois !

Que de labeurs, que de voyages,
Coûtait ici le flot bourbeux
Qui désaltérait cent ménages,
Familles, et jardins, et bœufs !

Là-bas, au creux de la vallée,
Par des sentiers au long détour,
Il fallait, pour une eau troublée,
S'acheminer deux fois le jour :

Les vieillards y menant leur bête
Dont les barils chargeaient le dos,
Les femmes portant sur la tête
Leurs vases de grès, lourds fardeaux.

Que l'été mît la terre en cendre,
Qu'un vent glacé soufflât du nord,
Lentement il fallait descendre,
Et remonter avec effort.

Maintenant, on viendra sans peine
Recueillir un flot toujours bleu.
Le village aura sa fontaine
Dressée en face du saint lieu.

Monument au gré des familles,
Chef-d'œuvre d'un humble maçon, —
Où puiseront les jeunes filles
Sans interrompre leur chanson.

Tu la verras, devant ta porte,
Dieu qui fécondes le rocher,
Mêler sa voix limpide et forte
Au carillon de ton clocher.

O Seigneur! toi qui désaltères
Chaque brin d'herbe et chaque oiseau;
Toi qui, suivant la soif des terres,
Verses le fleuve ou le ruisseau!

Ne borne pas à ce village
Les dons qui coulent de tes mains.
L'onde n'est pas le seul breuvage
Q'attende la soif des humains.

Durant ces jours mauvais pour l'âme,
Livrés au doute, aux faux savants,
Ouvre à quiconque la réclame
Une autre source aux flots vivants!

Et que tout esprit qui t'implore,
Et que tout cœur penché vers toi,
A tes fontaines boive encore
L'eau jaillissante de la foi!

J. Autran.

REVUE SCIENTIFIQUE

Une anecdote racontée par Arago. — Avez-vous vu la Lune? — Que très-peu de personnes ont réellement vu la Lune et le Soleil. — Constitution physique du Soleil. — Accidents à sa surface. — Les taches, etc. — Explications proposées. — Hypothèses de William Herschell, — de M. Kirchhoff, — de M. Faye. — Le P. Secchi et M. Huggins. — Observation et description d'une éclipse totale de Soleil, par le P. Cappelletti. — La Lune et la Terre. — Équation séculaire de la Lune. — Illusion et réalité. — Explication de Laplace, insuffisante. — Mémoire de M. Delaunay. — Action de la Lune sur le mouvement de la Terre. — Les Marées. — Ralentissement de la rotation terrestre. — Note de M. Emm. Liais. — Intervention du magnétisme terrestre. — Double effet.

Arago raconte, dans son *Histoire de ma Jeunesse*, la piquante anecdote que voici : un de ses camarades de l'École polytechnique s'était trouvé dans une soirée avec un des professeurs de l'École, M. Hassenfratz, et avait eu avec lui une discussion quelque peu aigre. Il paraît que M. Hassenfratz était rancunier et vindicatif. Rentré à l'École, le jeune Leboullenger (c'était le nom de l'élève) raconta à ses camarades ce qui lui était arrivé. « Tenez-vous sur vos gardes, lui dit l'un d'eux : vous serez certainement interrogé ce soir, et le professeur vous aura préparé quelque gros problème dont vous ne vous tirerez pas aisément. »

« Nos prévisions, dit Arago, ne furent pas trompées. A peine les élèves étaient-ils arrivés à l'amphithéâtre, que M. Hassenfratz appela M. Leboullenger, qui se rendit au tableau.

« M. Leboullenger, lui dit le professeur, vous avez vu la Lune? — Non, monsieur. — Comment, monsieur, vous dites que vous n'avez jamais vu la Lune? — Je ne puis que répéter ma réponse : non, monsieur. » Hors de lui, et voyant sa proie lui échapper par cette réponse inattendue, M. Hassenfratz s'adressa à l'inspecteur chargé ce jour-là de la police, et lui dit : « Monsieur, voilà M. Leboullenger qui prétend n'avoir jamais vu la Lune. — Que voulez-vous que j'y fasse? répondit stoïquement M. Lebrun. Repoussé de ce côté, le professeur se tourna encore une fois vers M. Leboullenger, qui restait calme et sérieux au milieu de la gaieté indicible de tout l'amphithéâtre, et il s'écria, avec une colère non déguisée : « Vous persistez à soutenir que vous

n'avez jamais vu la Lune? — Monsieur, répartit l'élève, je vous tromperais si je vous disais que je n'en ai jamais entendu parler ; mais je ne l'ai jamais vue. — Monsieur, retournez à votre place. »

Cette question insidieusement naïve : avez-vous vu la Lune? cachait sans nul doute un piége hérissé de difficultés transcendantes, dans lequel Hassenfratz voulait attirer le jeune homme, et que celui-ci sut éviter par sa présence d'esprit et son sang-froid. A tout prendre, la réponse était plus sincère et moins impertinente qu'elle ne le parut au professeur irrité. En réalité, M. Leboullenger n'avait pas vu la Lune ; l'immense majorité des humains ne l'a pas vue davantage, non plus que le Soleil, et bien des gens ne pourraient pas dire en toute vérité, comme le spirituel condisciple d'Arago, qu'ils en ont entendu parler.

Car ce n'est pas voir le Soleil et la Lune que de les apercevoir comme nous faisons quand nous levons les yeux vers le ciel. Le premier nous éblouit par son éclat et, selon l'expression vulgaire, qui est ici littéralement exacte, « nous n'y voyons que du feu ; » la seconde nous apparaît comme un disque lumineux ombré de quelques traces grisâtres auxquelles nous prêtons très-gratuitement une ressemblance approximative avec les traits d'un visage humain ; ce qui ne nous donne qu'une idée très-fausse de sa grandeur et de sa forme réelles, et ne nous laisse rien soupçonner de sa constitution physique. Les astronomes eux-mêmes, qui ont observé assidûment ces deux astres à l'aide de puissants instruments, et en suppléant par de merveilleux calculs à l'impuissance de ces moyens matériels, peuvent tout au plus dire qu'ils ont vu la Lune et le Soleil. En tout cas, ils ne connaissent que la moitié de notre satellite, puisque celui-ci, accomplissant sa rotation sur lui-même dans le même temps que sa révolution autour de la Terre, nous présente éternellement la même face ; et encore ne la connaissent-ils qu'imparfaitement, puisqu'ils ne peuvent décider sûrement si elle a ou n'a pas d'atmosphère, s'il est ou non admissible qu'il s'y trouve des êtres vivants.

Pour ce qui est du Soleil, ce qu'on a pu découvrir jusqu'à présent des phénomènes dont sa surface est le théâtre a suggéré, relativement à la constitution physique de ce globe énorme et resplendissant, des hypothèses plus ou moins ingénieuses et plus ou moins plausibles, mais que l'on ne peut aucunement vérifier. Le plus remarquable de ces phénomènes, celui qui a le plus exercé la sagacité et l'imagination des astronomes, ce sont les taches variables et mobiles qui se montrent constamment sur le disque solaire et qui, si je ne me trompe, furent observées pour la première fois par Fabricius, il y a environ deux siècles et demi. Ces taches ont tout d'abord donné la solution d'un problème extrêmement important. Leur marche régulière d'Orient en Occident, leur élargissement à mesure qu'elles approchent du centre et leur rétrécissement à mesure qu'elles s'en éloignent, enfin leurs alternatives d'apparition et de disparation à des intervalles uniformes, ont mis hors de doute la forme sphérique du soleil et sa

rotation sur lui-même, et permis de mesurer aisément la durée de cette rotation, qui s'accomplit en vingt-cinq jours et demi. Quand je dis, la rotation du soleil, je m'avance peut-être beaucoup; car le déplacement des taches est une preuve manifeste de la rotation de la *photosphère*, mais elle n'implique pas nécessairement la rotation de la masse solaire tout entière. Et à ce propos, il y aurait peut-être lieu de poser aux astronomes cette question, dont ils ne semblent point s'être préoccupés : comment se fait-il que, le Soleil tournant sur lui-même, et chacune des molécules qui se trouvent sur son équateur étant animée de cette prodigieuse vitesse qui leur fait décrire en 25 jours et demi une circonférence de plus de 1,120,000 lieues, — comment se fait-il, dis-je, que cet astre échappe aux lois de la force centrifuge, que sa sphéricité n'offre aucune déformation, aucun aplatissement aux pôles, aucun renflement à l'équateur ? Voilà une anomalie qui me semble difficile à expliquer, quelque hypothèse que l'on adopte relativement à la constitution physique du Soleil.

Les hypothèses qui ont été proposées depuis trois cents ans sont fort nombreuses ; je n'ai point l'intention de les exposer et de les discuter toutes, et je dois me contenter d'exposer brièvement celles qui ont rallié récemment, parmi les hommes compétents, le plus grand nombre de partisans. Mais il est indispensable de dire auparavant en quoi consistent les accidents principaux qu'on a observés à la surface du Soleil, et dont les taches proprement dites ne sont qu'un cas particulier. Ces taches elles-mêmes sont toujours de forme très-irrégulière et très-instable; leurs dimensions varient aussi très-sensiblement, non-seulement d'une tache à l'autre, mais pour une même tache, puisqu'on les voit apparaître, grandir, diminuer, s'effacer, tantôt rares, tantôt nombreuses, offrant en un mot tous les caractères d'un phénomène essentiellement irrégulier; ce qui déjà suppose la photosphère où elles se produisent douée d'une grande mobilité, fluide et, par conséquent, sujette à des perturbations fréquentes. En outre les taches se composent ordinairement de quatre parties distinctes, savoir : le *noyau* ou tache proprement dite, qui est complétement obscur; les *lucules*, appelées aussi « brins de paille » par M. Dawes, et « feuilles de saule » par le P. Secchi, et qui se présentent sous la forme de franges lumineuses, situées au bord du noyau ; la *pénombre*, qui environne le noyau d'une sorte de demi-jour; enfin les *facules*, qui sont des protubérances très-lumineuses, formant le plus communément un véritable bourrelet autour de la pénombre. Il arrive souvent que deux ou trois seulement de ces phénomènes se produisent à la fois, ou même qu'on les observe isolés et en apparence indépendants les uns des autres. Ainsi on a vu des taches consistant uniquement en un noyau sans bordure d'aucune espèce; d'autres avec pénombre sans lucules, etc. On a vu aussi des facules, c'est-à-dire des protubérances lumineuses que n'accompagnait aucun des autres éléments dont je viens de parler; mais il n'est pas rare que la formation de ces facules

précède immédiatement celle des taches obscures. Enfin, en dehors de ces phénomènes, on a remarqué sur le limbe du disque solaire, principalement lors des éclipses totales, des protubérances blanches ou colorées, des gerbes de forme et de dimensions variables, qui semblaient jaillir de la surface de la photosphère. Celle-ci apparaît elle-même, lorsqu'on l'examine attentivement et à l'aide de bons instruments, comme une masse granuleuse, sillonnée de rides sombres et de rides claires, et dont l'aspect général a été comparé à celui d'un fond de gravure.

Revenons maintenant aux théories par lesquelles les astronomes modernes ont cherché à rendre compte de ce que l'observation directe leur a appris touchant la constitution physique du Soleil.

D'après William Herschell, le Soleil serait formé d'un noyau solide et obscur, enveloppé de trois atmosphères concentriques : la première serait une couche de vapeurs à demi condensées, semblables aux nuages terrestres ; la seconde serait la photosphère ou sphère incandescente, qui répand autour d'elle les torrents de chaleur et de lumière qui échauffent et éclairent toutes les planètes du système ; la troisième, gazeuse et diaphane entourerait l'astre tout entier et s'étendrait, en se raréfiant graduellement, sur une immense étendue. Cette hypothèse explique d'une manière très-satisfaisante les taches, les facules, les gerbes lumineuses, etc., qui ne seraient que des déchirures, des boursouflures, des projections de matières ignées, produites dans la photosphère par les dilatations inégales, les explosions, les perturbations de toute sorte qui doivent agiter cet océan de feu ; mais elle a le défaut de ne pas s'expliquer elle-même. Pourquoi un noyau solide? pourquoi, autour de ce noyau trois atmosphères plutôt que deux ou quatre? A ces questions, qui se présentent naturellement à l'esprit, on ne peut répondre d'une manière satisfaisante.

Une autre hypothèse, imaginée par M. Kirchhoff, à la suite des études célèbres auxquelles ce savant s'est livré de concert avec M. Bunsen sur l'analyse spectroscopique, fait du Soleil une sphère liquide entourée seulement d'une atmosphère diaphane, et veut que les taches solaires soient de véritables nuages qui prendraient naissance, au sein de cette atmosphère, par suite de refroidissements partiels dus à des causes indéterminées. Cette théorie laisse sans explication plusieurs phénomènes très-importants, tels que les facules et les gerbes lumineuses ; elle attribuerait d'ailleurs au Soleil une densité bien supérieure à celle que les calculs lui assignent. En somme, après avoir séduit au premier abord un certain nombre de savants, elle est aujourd'hui abandonnée.

Enfin, un de nos plus célèbres astronomes, M. Faye, a développé récemment, au sein de l'Académie des sciences, une nouvelle théorie qui, chose remarquable, était exposée presque en même temps à l'Académie pontificale de Rome par le P. Secchi, et à la Société royale de Londres par M. Huggins. D'après cette théorie, il faudrait considérer le Soleil comme traversant

actuellement la deuxième des trois grandes phases de constitution cosmique par lesquelles notre Terre, que Descartes appelait un Soleil encroûté, a passé elle aussi, avant d'entrer dans la phase de solidification extérieure ou phase géologique. Dans cette phase, qui succède à celle de fluidité gazeuse complète, la sphère de vapeurs commence à se refroidir extérieurement ; l'attraction qui en a peu à peu groupé les éléments autrefois disséminés dans l'espace, a transformé en chaleur la force vive dont ils étaient animés. De là une incalculable élévation de température qui, dans la masse centrale, s'oppose à toute action chimique. Les corps qui composent cette masse centrale s'y trouvent donc à l'état de gaz simples ; leur pouvoir émissif et leur pouvoir absorbant se font à peu près équilibre, et ils conservent presque toute leur chaleur et leur lumière. C'est seulement dans les couches superficielles, où la température n'est plus guère, dit M. Faye, que de 25 à 45 fois supérieure à celle d'un foyer de locomotive, que les actions chimiques reprennent leur empire. Des combinaisons, des décompositions, des condensations, des liquéfactions s'opèrent incessamment dans cette formidable chaudière, dans cet immense Phlégéton. Des courants ascendants et descendants s'établissent de la masse centrale à la photosphère et réciproquement ; des tourbillons, des explosions, des précipitations agitent cet océan de feu essentiellement formé, comme le voulait Arago, de gaz enflammés que répandent une chaleur prodigieuse, mais rempli de particules solides qui le rendent lumineux comme les particules solides de charbon rendent lumineuses les flammes du gaz d'éclairage, de nos lampes et de nos bougies. Cette hypothèse rend parfaitement compte des phénomènes visibles à la surface du Soleil, c'est-à-dire des taches, des facules, etc. Elle est d'accord avec ce que les théories de Laplace et d'Ampère nous ont appris touchant l'origine physique des mondes. Enfin elle s'applique non-seulement au Soleil, mais à toutes les étoiles qui sont, comme chacun sait, autant de soleils. Il faut reconnaître qu'elle répond aussi bien que l'hypothèse d'Herschell aux questions soulevées par les taches et par l'aspect général du Soleil ; qu'elle n'encourt pas, comme cette hypothèse, le reproche de ne reposer que sur une conception ingénieuse, mais arbitraire. Est-ce à dire qu'elle ne doive soulever et ne soulève dès à présent aucune objection, et que le grand problème de la constitution physique du Soleil doive être considéré comme définitivement et entièrement résolu ? Les astronomes, ceux-là même qui ont proposé ou soutenu avec le plus de conviction la nouvelle théorie, ne le pensent pas ainsi et poursuivent leurs recherches et leurs observations avec ardeur.

Un savant jésuite établi à la Conception (Chili), le père Cappelletti a eu le bonheur d'être témoin, le 15 avril 1865, d'une éclipse totale, phénomène toujours très-favorable, comme je l'ai dit, à l'étude des phénomènes solaires. Il a communiqué ses observations au P. Secchi, dans une lettre que ce dernier a transmise à l'Académie des sciences, au mois de novembre dernier

« La première impression que je reçus après la disparition du Soleil, dit le père Cappelletti, fut celle d'une immense montagne de feu en forme de corne, de couleur rose, à 57 degrés du zénith vers le nord-ouest. Je pus observer cette protubérance pendant tout le temps que l'éclipse resta totale, c'est-à-dire pendant 2 minutes 22 secondes. Presque diamètralement opposée à celle-ci, il y en avait une autre plus petite, d'une couleur un peu plus claire et de la même forme ; sous la corne il y avait un nuage de même couleur. J'estimai la première à 2′ 46″ de hauteur, et la seconde à 2′ 00″. Cette deuxième était à peu près à 30 degrés de l'est au sud. Après 38 secondes de temps à peu près, commença à paraître une série de flammes colorées ; de sorte que le Soleil paraissait être en feu et me fit l'impression d'une traînée de poudre qui prend feu successivement avec grande vitesse. Cet arc rose avait 90 degrés d'étendue. C'est là sans doute le filet lumineux en forme de chapelet du baron de Prades. La forme était, en effet, celle d'un chapelet ; mais il y avait des grains allongés, deux terminés en pointe, et quelques-uns ondulés. La lumière de ces protubérances était très-vive, et je fus surpris de voir au-dessus d'elles un point isolé coloré en rose vif. Je l'appelle point à cause de son extrême petitesse. Du côté oriental je n'aperçus aucune protubérance, sans doute à cause de ma position oblique par rapport aux centres des astres. Lorsque le Soleil disparut, trois faisceaux de lumière se montrèrent dans une direction normale au bord de la Lune. Le plus lumineux, d'une clarté telle qu'il blessait presque la vue dans la lunette, était dans la même position que la protubérance, avec cette particularité que, du côté de l'ouest, il était coupé droit selon la prolongation du diamètre lunaire ; de l'autre côté il était terminé non en forme ronde, mais en plan incliné. L'autre faisceau était presque diamétralement opposé au premier et faisait avec la deuxième protubérance un angle de 10 à 15 degrés ; il était moins lumineux que l'autre et se terminait par des bords arrondis. Le troisième faisceau occupait, par rapport aux deux autres, le sommet d'un triangle isocèle, et était assez faible. De ces faisceaux les commissaires du gouvernement n'en virent que deux, mais à Rio-Janeiro on en vit cinq. Je quittai pendant un instant la lunette pour voir le grand spectacle autour de moi : il était grandiose ! L'obscurité était un peu plus forte que je ne m'y attendais, peut-être à cause du brouillard. Elle était environ celle d'une heure après le coucher du soleil. Tout, autour de moi, avait pris une teinte verdâtre qui faisait horreur. Un arc irisé parut à la distance de plus de 30 degrés du Soleil, et disparut quand l'éclipse cessa d'être totale. Cet arc était en forme de croissant ; ses extrémités s'appuyaient sur une ligne tangente au bord inférieur du Soleil. L'axe de cet arc formait un angle de 50 degrés environ avec la direction du grand rayon lumineux. Les habitants de la Conception observèrent clairement la marche de l'ombre sur le brouillard, ce qui excita chez eux un sentiment de frayeur. On vit plusieurs étoiles de première et de deuxième grandeur. Chez les animaux

on ne remarqua rien de particulier, si ce n'est que le coq chanta au commencement de la totalité, et de nouveau lorsque le Soleil reparut. Les poules, pendant l'obscurité, se retirèrent à leur abri et sortirent immédiatement après, au retour de la lumière. Ce qui me surprit le plus au moment de l'apparition du premier rayon de Soleil, fut de voir son bord ondulé. Ce bord paraissait comme l'Océan près du cap Horn, avec ses vagues immenses. Les protubérances disparurent, mais la couronne resta encore visible pendant 36 secondes. Il est remarquable que pendant l'éclipse totale la Lune était environnée d'un anneau de lumière d'un blanc d'argent, après lequel venait la couronne de rayons : ce blanc faisait un contraste singulier avec le noir du corps de la planète. Son bord était assez déchiqueté, et à ces irrégularités est due en partie l'irrégularité du croissant du Soleil à sa réapparition. »

Mais il est temps de quitter le Soleil pour revenir à la Lune et de là à notre planète même, sur laquelle le dernier mot astronomique n'est pas dit, comme le pourraient faire croire les traités de cosmographie où nous avons puisé les premières notions sur la nature et les révolutions des corps célestes appartenant au système solaire. Ces traités nous ont appris, d'une part, que la Terre accomplit sa rotation sur elle-même dans un espace de 24 heures, à très-peu près, qu'on désigne sous le nom de jour, et qui est absolument uniforme; d'autre part, que la Lune exécute sa révolution autour de notre planète en un peu plus de 29 jours et demi. Mais les choses ne se passent pas d'une façon tout à fait aussi simple, et notamment les astronomes ont remarqué dans le mouvement de la Lune, au moins dans son mouvement apparent, une accélération assez notable pour pouvoir être évaluée au bout d'une centaine d'années, et qu'ils ont désignée sous le nom d'équation séculaire de la Lune. Cette accélération est-elle réelle, ou bien n'est-ce qu'une illusion comparable à celle dont l'humanité a été dupe tant qu'elle a cru à l'immobilité de la Terre et au mouvement circulaire du Soleil et du ciel tout entier? Ou bien faut-il, dans cette équation séculaire, faire deux parts : l'une pour l'illusion, l'autre pour la réalité? et en tout cas, quelle est la cause du phénomène? Ces questions ne pouvaient manquer de provoquer les recherches attentives des astronomes. L'illustre Laplace essaya un des premiers d'en donner la solution. Il fut conduit à regarder l'accélération du moyen mouvement de la Lune comme un fait parfaitement réel, et à la rattacher à la variation séculaire de l'excentricité de l'orbite terrestre. Des calculs ultérieurs, parmi lesquels il faut citer ceux de M. Adams, sans infirmer la théorie de Laplace, en ont démontré l'insuffisance ; on a reconnu que la valeur réelle de l'équation séculaire de la Lune devait être, selon toute probabilité, à peu près double de celle que produit la variation de l'excentricité de notre orbite. Il fallait donc trouver une autre cause à laquelle on pût attribuer l'excédant de l'accélération dont il s'agit, c'est-à-dire la partie dont la cause trouvée par Laplace ne peut pas rendre compte.

C'est à quoi s'est appliqué M. Delaunay ; et les résultats de ses recherches forment le sujet d'un remarquable mémoire lu par lui à l'Académie des sciences, le 11 décembre dernier. Ce n'est pas tous les lundis qu'il se fait dans ladite assemblée et parmi les profanes qui suivent ses travaux, une silence complet pendant la lecture d'un mémoire d'astronomie ; ce n'est pas tous les lundis qu'aux dernières paroles du lecteur succède un murmure d'admiration. Un tel succès est rare au sein de notre aréopage scientifique. M. Delaunay l'a obtenu dans la séance du 11 décembre, et jamais succès ne fut mieux mérité, car il est impossible d'exprimer en un langage plus clair et plus précis, des idées plus nettes et des déductions d'une plus irréprochable logique. Aussi n'est-ce pas sans un vif regret et sans une sorte de honte que je me vois forcé de défigurer, en l'abrégeant et en la résumant, cette excellente notice. Dans le phénomène de l'accélération du mouvement de la Lune, Laplace avait trouvé la part de la réalité ; M. Delaunay vient de déterminer la part de l'illusion. Il a montré que le mouvement de translation de notre satellite semble s'accélérer plus qu'il ne fait réellement, parce que le mouvement de rotation de la Terre se ralentit; que ce dernier se ralentit principalement sous l'influence même de l'attraction lunaire, et que l'action retardatrice de la Lune est intimement liée au phénomène des marées.

On sait que ce phénomène est un effet des attractions combinées du Soleil et de la Lune sur la masse mobile des eaux de l'Océan, mais que la Lune, à raison de la faible distance qui la sépare de nous, y joue un rôle tout à fait prépondérant. On sait que chaque jour les eaux de l'Océan s'élèvent et s'abaissent deux fois entre deux retours consécutifs de la Lune au méridien, et qu'une oscillation complète s'effectue dans l'espace d'environ douze heures cinquante minutes. Mais ce que beaucoup de personnes ignorent, ou qu'elles oublient, c'est que chaque marée est double ; c'est-à-dire que les mers éprouvent deux soulèvements simultanés, dont les points culminants sont situés aux deux extrémités d'un même diamètre terrestre. L'un se produit sur l'hémisphère qui regarde la Lune, et il est dû à l'attraction directe de cet astre ; l'autre se produit sur l'hémisphère opposé, parce que l'attraction de la Lune s'exerçant d'autant moins sur les molécules liquides qu'elles sont plus éloignées, celles-ci restent en arrière ; leur pesanteur vers le centre de la terre en est diminuée. Il en résulte que la nappe liquide qui s'étend sur la partie de notre globe relativement soustraite à l'influence de la Lune, prend la même forme que celle qui s'y trouve immédiatement soumise. Pour mieux faire comprendre comment l'attraction de la Lune sur les eaux de la mer retarde, dans une certaine mesure, la révolution diurne de notre globe, M. Delaunay suppose la Terre entièrement recouverte par l'Océan.

« Voyons, dit-il, comment l'action de la Lune sur la masse totale de la Terre est modifiée par la forme allongée que cette même action de la Lune

fait prendre à la surface de la mer. En vertu de cette forme, il existe comme deux protubérances liquides situées vers les extrémités d'un diamètre terrestre qui se dirige, non pas vers la Lune même, mais vers un point du ciel situé à une certaine distance de cet astre du côté de l'orient. Ces deux protubérances sont inégalement éloignées de la Lune ; l'une d'elles est plus près de ce corps attirant que le centre de la Terre, et l'autre en est, au contraire, plus éloignée. Si l'on se reporte à la manière dont on obtient la portion de l'action lunaire qui occasionne le phénomène des marées, on verra que la première de ces protubérances est comme attirée par la Lune, et la seconde, au contraire, comme repoussée par le même astre : il en résulte donc un *couple* appliqué à la masse du globe terrestre, et tendant à le faire tourner en sens contraire du sens dans lequel il tourne réellement : couple qui doit produire, d'après cela, un ralentissement dans la rotation de ce globe... Le Soleil, qui contribue pour sa part à la production du phénomène des marées, quoique dans une proportion moindre que la Lune, doit également contribuer à cette diminution progressive de la vitesse de rotation de la Terre.

« D'après les explications dans lesquelles nous venons d'entrer, nous pouvons énoncer la proposition suivante : « Les forces perturbatrices auxquelles « sont dues les oscillations périodiques de la surface des mers (phénomènes « des marées), en exerçant leur action sur les intumescences liquides qu'elles « occasionnent, déterminent un ralentissement progressif du mouvement de « rotation de la Terre, et produisent ainsi une accélération apparente sen- « sible dans le moyen mouvement de la Lune. » M. Delaunay n'a point entrepris de calculer exactement la valeur du ralentissement progressif de la rotation de la Terre par les actions combinées de la Lune et du Soleil sur les eaux de l'Océan. Ce calcul exigerait la connaissance parfaite de toutes les circonstances que présente le phénomène des marées. Il est donc à peu près impossible à effectuer directement, et ce n'est guère que par des moyens détournés que l'on peut y suppléer. M. Delaunay pense que la détermination aussi exacte que possible de la valeur de l'équation séculaire de la Lune par les observations conduira à ce résultat.

A la suite de cette importante communication, M. Emmanuel Liais a soumis, à son tour, à l'Académie quelques remarques sur le même sujet. Il assure qu'il avait depuis longtemps songé que les forces qui produisent les marées ne sauraient être sans influence sur le mouvement de la Terre, et il a rappelé que dans un ouvrage récemment publié par lui, il avait signalé le développement de chaleur auquel elles donnent lieu en imprimant aux particules matérielles du globe des vibrations qui ne peuvent s'anéantir qu'en se transformant en calorique. Il pense que l'action retardatrice des forces qui produisent les marées est beaucoup plus énergique que M. Delaunay ne le suppose, et qu'il s'en faut d'ailleurs de beaucoup qu'elle soit a seule qui tende à ralentir le mouvement de la Terre. L'une de celles qui,

selon lui, concourent le plus puissamment à cet effet serait le magnétisme terrestre. En effet, l'axe magnétique du globe est incliné à l'orbite lunaire. Or on sait, dit M. Liais, qu'un corps magnétique ne peut se mouvoir en présence d'un autre moins magnétique, ni un corps se déplacer devant un aimant sans que l'un et l'autre éprouvent une résistance qui provient de la transformation en chaleur d'une partie des forces vives. D'après cela le magnétisme agirait en même temps pour ralentir la rotation de la Terre et la translation de la Lune ; d'où résulterait entre les deux corps, en vertu des lois de la mécanique, un rapprochement qui aboutirait finalement à une augmentation de la vitesse angulaire de notre satellite.

ARTHUR MANGIN.

REVUE CRITIQUE

I. *L'Église et l'Empire romain au quatrième siècle*, par M. le prince Albert de Broglie. 2 vol. — II. *Assemblée générale des Catholiques en Belgique*. 2 vol. — III. Les nouvelles Revues. — IV. *L'Homme-Dieu*, par M. l'abbé Besson. 1 vol. — V. *Les Facultés françaises et les Universités allemandes*, par M. Heinrich. Broch. in-8.

I

Le grand travail de M. le prince de Broglie sur l'Église et l'Empire romain au quatrième siècle est arrivé à son terme. Les deux derniers volumes de cette œuvre de tant de savoir et de tant d'intelligence historique paraissent au moment où nous écrivons [1]. Ils comprennent les trente ans qui s'écoulent de l'avénement de Valentinien Ier à la mort de Théodose le Grand (364-395). Au point de vue politique, malgré les succès du grand homme, dont le nom la domine, cette période est le premier pas décisif de l'empire vers sa ruine ; au point de vue moral, c'est le triomphe définitif du catholicisme dans le monde romain.

Ces deux révolutions vont de pair dans le récit de M. de Broglie. C'est le caractère distinctif de cette histoire du quatrième siècle, de mener de front ces deux ordres de faits, presque toujours isolés dans les autres. Nul écrivain jusqu'ici, ne s'était attaché à montrer par quels liens ils se rattachent les uns aux autres et de quel secours est leur rapprochement et leur exposition parallèle, pour leur intelligence réciproque. Le premier des historiens de l'empire romain, M. de Broglie, a vu l'unité de cette période tourmentée et confuse, et en a coordonné autour de son vrai centre le vaste et orageux tableau.

[1] *L'Église et l'Empire romain au IVe siècle*, par M. Albert de Broglie, de l'Académie française. IIIe partie : *Valentinien et Théodose*. 2 vol. in-8. Didier et Ce, éditeurs.

Comparés aux premiers volumes, dont nous venons de relire plusieurs chapitres, ceux dont nous signalons aujourd'hui l'apparition accusent dans l'auteur une grande unité d'idées et une rare fermeté de vues. Évidemment, avant de prendre la plume, M. le prince de Broglie avait bien étudié son sujet ; le travail auquel il n'a cessé de se donner depuis le jour où il a livré au public la première partie de son histoire, n'a fait que le confirmer dans sa manière de comprendre les événements qu'il avait entrepris de raconter. Les attaques prolongées dont ses premiers volumes ont été l'objet ne l'ont point troublé ; il a continué à marcher avec calme devant soi dans la simplicité et la sûreté de ses sentiments catholiques. Déjà nos lecteurs ont pu se convaincre, par la *Conclusion* que nous en avons donnée ici dans le numéro de novembre dernier, que, sous le rapport de l'orthodoxie, ces deux nouveaux volumes n'ont rien à redouter d'une critique éclairée et loyale ; leur lecture entière en convaincra davantage encore. Il n'y a qu'une seule différence un peu sensible entre cette dernière livraison et les précédentes ; elle est dans la forme devenue plus nette, et dans le style qui, de volume en volume n'a cessé de prendre plus de couleur et de mouvement. Au degré où est arrivé le talent narratif de M. le prince de Broglie, nous voudrions voir le jeune académicien s'attaquer à un sujet moins complexe que cette terrible histoire du quatrième siècle, où tous les éléments se mêlent, où il faut passer de la guerre à la théologie, des conseils aux conciles, des émeutes de la place publique à la défense des frontières, des intrusions des évêques aux insurrections des usurpateurs, enfin de l'Église qui se constitue à l'État qui se dissout.

Ce double mouvement du monde au quatrième siècle, cette décomposition de la vieille société romaine et cette organisation de la jeune société chrétienne qui fait le trait particulier de l'âge de Constantin, de Valentinien, de Théodose, d'Athanase, de Basile et d'Ambroise, ne se manifeste nulle part aussi sensiblement que dans la période que retracent les deux derniers volumes de M. le prince de Broglie. Ici les faits s'accumulent et marchent rapidement dans ces deux directions. A partir de Jovien et de Valentinien, quoi que fassent les hommes de mérite qui paraissent sur le trône et dans les armées, la décadence de l'Empire se précipite. Le trône offre dans ce court espace de trente ans, une lugubre succession de catastrophes. Des six empereurs qui, dans cet intervalle, revêtent la pourpre, cinq périssent de mort tragique : Jovien asphyxié, Valens brûlé par les Goths, Valentinien frappé d'apoplexie foudroyante dans un accès de colère, Gratien et Valentinien II assassinés. Les usurpateurs se multiplient ; le pouvoir impérial, déjà réduit par le partage, passe des soldats aux rhéteurs, et ce ne sont plus, à la fin, les Romains, mais les barbares qui le donnent. Pendant ce temps, l'Empire diminué par les capitulations honteuses mais nécessaires consenties par Jovien et que Valentinien ratifie, voit ses frontières rompues et la seconde de ses capitales menacée par les

barbares qu'il ne peut rejeter de son sein et qu'il est forcé de garder : encouragement funeste donné aux envahisseurs qui regardent par-dessus ses frontières et qui n'oublieront pas ce qu'ont obtenu les compagnons d'Alaric; enfin, dit M. de Broglie, « ce désordre à mille faces, venant peser partout, par la misère et par l'impôt sur les parties souffrantes de la société ; les campagnes et les cités, les colons et les curiales de plus en plus ruinés, tour à tour pressurés pour subvenir à la défense de l'Empire, ou livrés au pillage par ses revers, et ne sachant qui leur est plus à craindre du fisc ou de la conquête, de la rapine organisée ou de la rapine irrégulière, de leurs envahisseurs ou de leurs protecteurs : voilà par quelles leçons douloureuses les contemporains de Théodose apprirent à ne plus compter sur leur maître, et ce maître, à son tour, à ne plus compter sur lui-même. »

Sous cette dissolution extérieure, M. de Broglie en montre une autre qui est, en grande partie la cause de la première : la dissolution de l'esprit public et des mœurs, la ruine des antiques vertus morales qui, selon l'apôtre et les Pères, avaient valu à Rome la domination du monde. C'est aussi dans cette dernière partie du quatrième siècle que ce mal intense paraît sévir aussi avec plus de force. Ce second tableau n'est pas tracé avec moins d'art et d'énergie que le premier.

Ces tableaux, hâtons-nous de le dire, M. de Broglie ne les détaille pas comme nous le faisons ici en les résumant; les traits dont ils se composent et que nous resserrons et groupons, courent à travers le récit où ils jettent la couleur et la vie, sans en arrêter le mouvement. C'est là, et non point dans ces espèces d'intermèdes sur les mœurs des siècles, comme en a fait longtemps chez nous, l'école de Voltaire, la véritable manière de peindre en histoire. Qu'on lise par exemple, au sujet des habitudes de rapine qui s'étaient introduites dans l'administration romaine au temps de Valentinien, les pages sur la formidable révolte de l'Afrique (I, pag. 262) et l'on se fera une idée du procédé dont nous parlons.

En face du tableau de la décadence du monde romain, se déploie, dans le récit de M. de Broglie, celui de la formation de la société chrétienne. Plus le siècle s'achemine vers sa fin, et plus vivement se prononce le contraste entre les deux cités, pour parler le langage du dernier né des grands évêques du siècle, l'évêque d'Hippone. Après le suprême effort qu'il avait fait sous Julien pour reprendre son vieil empire, le paganisme parut avoir la conscience de son épuisement ; il ne tenta plus rien de sérieux. Il assista généralement passif à sa ruine. Quelques émeutes, quelques protestations isolées, quelques intrigues sénatoriales avec accompagnement de harangues, voilà tout ce qu'il essaya pour sa défense. Les édits impériaux le frappèrent, il est vrai ; mais il n'était pas besoin de ces sévérités souvent intempestives, et que blâmèrent plus d'une fois les évêques eux-mêmes, pour décider sa chute. Le génie, la foi, l'activité, l'éloquence, tout ce qui fait la

force et donne la vie s'était retiré de lui. A ne considérer que les hommes d'abord, qui avait-il à opposer aux Athanase, aux Ambroise, aux Basile, aux Hilaire, à cette masse d'évêques qui, rattachés par la subordination à l'évêque de Rome, et par l'amitié et l'intérêt de la défense entre eux, formaient un réseau à mailles serrées sur toute la surface de l'Empire. M. de Broglie a bien soin de faire remarquer, chaque fois que le tissu usé de l'administration impériale se détend ou se rompt, combien celui de l'Église est plus solide et a plus de ressort. Il apprécie avec une grande sagacité l'action d'ensemble de l'épiscopat et le rôle particulier des plus grands évêques, tels que saint Basile et saint Ambroise. Le tableau de la vie et de l'influence de ce dernier dans l'Église et dans l'État (*La politique de saint Ambroise*, II, pag. 4-78) est, en particulier, un morceau magnifique, plein d'éloquence et d'aperçus neufs et brillants. Les pages sur saint Basile (*L'épiscopat de saint Basile*, I, pag. 116-123) sont aussi très-curieuses et très-belles. C'est là qu'on verra s'organiser le gouvernement de l'Église et se former ce qu'on appelle, dès lors, une *province ecclésiastique*. Après la constitution du clergé séculier, ce qui occupa le plus saint Basile, on le sait, ce fut le gouvernement du monde monastique. Ici encore l'ouvrage de M. de Broglie offre un intérêt saisissant. On y trouvera, sur l'action des établissements monastiques dans l'œuvre réparatrice de l'Église, des faits d'une haute importance et généralement peu connus. Ainsi, par exemple, bien des lecteurs y apprendront non sans quelque surprise, que ces milliers de moines qui peuplaient les vastes solitudes de l'Empire et dont il est si souvent parlé dans les histoires du temps, étaient dès lors, comme le furent plus tard les disciples de saint Benoît, des escouades de travailleurs enrégimentés sous la bannière du Christ, et qui sauvaient l'agriculture et l'industrie alors partout ruinées par des exigences impolitiques du fisc impérial et par les calamités de l'invasion.

Nous bornons ici, faute d'espace et parce qu'une analyse, si complète qu'elle fût, n'en saurait donner une idée, cet aperçu de la troisième partie de l'*Histoire de l'Église et de l'Empire au quatrième siècle*. Tout aussi bien ces volumes n'avaient-ils besoin que d'être annoncés, et c'est uniquement ce que nous avons voulu faire aujourd'hui.

II

Nous sommes en retard, sans pourtant qu'il y ait de notre faute, avec une des plus importantes publications religieuses de l'année qui vient de finir : nous voulons parler du compte rendu de la seconde assemblée générale des catholiques à Malines en 1864[1]. Cette assemblée n'a pas eu autant

[1] *Assemblée générale des catholiques en Belgique.* — Deuxième session à Malines, 29 août-3 septembre, 1864. 2 gros vol. in-8. Paris, Régis Ruffet, rue Saint-Sulpice, 88.

de retentissement peut-être que la première, mais ses travaux n'ont pas eu moins de valeur. L'éloquence y a tenu moins de place, quoi qu'elle y ait brillé encore d'un grand éclat, mais il en a été fait une plus large application à l'étude des intérêts présents de la religion. Du reste le même esprit les a animées l'une et l'autre. Cette unité de sentiments ne ressort pas seulement de l'ensemble des discours qui y ont été tenus; elle est le résultat d'une manifestation solennelle et spontanée qu'enregistre le compte rendu et que pourront lire ceux qui, trompés par certains journaux, conserveraient encore des doutes à cet égard. Une fois, en effet, dans la cinquième section, un jeune ecclésiastique américain, mal renseigné par la presse européenne, ayant osé exprimer l'idée que le second congrès, éclairé, selon lui, par le blâme du Souverain Pontife, s'était réuni dans des dispositions meilleures que le premier, des réclamations si universelles et si vives éclatèrent, que l'orateur, alors convaincu de son erreur, s'empressa de retirer ses paroles.

Le second congrès catholique de Malines ne fait donc, en réalité, qu'un avec le premier. Les catholiques réunis dans cette ville en 1864, n'ont fait que reprendre et continuer entre eux les entretiens qu'ils avaient commencés l'année précédente; seulement le caractère en a été plus pratique, voilà toute la différence. Les discussions en effet tiennent plus de place que les discours dans le compte rendu que nous venons de lire, ou du moins les discours se tiennent-ils moins dans les hauteurs des questions. Le premier, à coup sûr, pour la fécondité et l'éclat des idées, celui de Mgr l'évêque d'Orléans, sur l'*Instruction et l'éducation chrétienne*, est lui-même tout d'application. Celui du R. P. Félix, chargé de clore la session, a été, de son côté, tout rempli de faits, tout entier tourné vers les réalisations obligatoires de la vie chrétienne.

Après les discours proprement dits, ce qui nous a le plus frappé dans la partie oratoire, s'il nous est permis de l'appeler ainsi, des travaux du second congrès de Malines, ce sont les renseignements fournis par les membres accourus des différentes contrées, sur l'état du catholicisme, de ses institutions ou de ses œuvres. Ces *communications*, comme les appelle le compte rendu, sont pour la plupart, du plus haut intérêt. Il en est venu des pays les plus opposés, de l'Irlande et du Canada, du Portugal et de la Grèce, de l'Angleterre et de la Suisse, etc. Ces nouvelles arrivant, pour le plus grand nombre, d'États où l'Église est en souffrance, seront lues, comme elles ont été écoutées, avec un sympathique empressement. De pareilles informations, — pourquoi ne le dirions-nous pas? — nous ont paru d'un prix bien supérieur à certaines harangues, à côté desquelles elles se trouvent, œuvres de pure rhétorique, que nous ne voulons pas désigner autrement parce que, sans les connaître, nous en respectons les auteurs, mais que le congrès fera bien d'écarter à l'avenir.

L'assemblée de Malines s'était, on le sait, divisée en plusieurs sections

qui, comme c'est l'usage dans toutes les grandes assemblées, s'étaient subdivisées en différents comités, à l'effet de discuter les problèmes mis précédemment à l'étude. L'énumération seule de ces problèmes est curieuse et témoigne, chez les membres du comité qui en avait rédigé le programme, une connaissance étendue, ou du moins un vif soupçon des besoins actuels du catholicisme. Les *desiderata* portaient : 1° sur les œuvres religieuses ; 2° sur l'économie chrétienne ou les œuvres charitables ; 3° sur l'instruction et l'éducation chrétienne ; 4° sur l'art chrétien ; 5° sur la liberté religieuse et la défense de la religion par la presse. Ce sont bien là en effet les points qui sollicitent le plus aujourd'hui l'attention des catholiques. Un volume entier du *compte rendu* est consacré aux procès-verbaux des commissions nommées pour l'examen des questions proposées dans chacune des cinq divisions que nous venons d'indiquer. On a passé là en revue tout ce qui a été fait jusqu'ici dans les pays catholiques pour l'assistance des pauvres, l'éducation des enfants et des adultes, la défense de la vérité au moyen des journaux et des livres, etc., etc., et l'on a discuté de nouveaux et nombreux projets. Nous n'avons pas à discuter ici, à notre tour, ces discussions et à mettre notre opinion à côté des opinions qui se sont produites dans ces débats, dont la matière comprend une si large partie du savoir humain. Nous avons lu, sans tout y approuver, mais d'ailleurs avec un intérêt soutenu, ces entretiens pleins de cordialité entre des hommes d'une même foi, rassemblés de presque toutes les parties du monde, jeunes et encore peu connus pour la plupart, mais auxquels étaient venus paternellement se mêler, pour les éclairer, des renommées illustres et depuis longtemps consacrées par les suffrages et les attaques publiques. Les catholiques qui n'ont pu, comme nous, prendre part à ces Conférences, applaudir à ces Résolutions et acclamer ces Discours, les liront, comme nous, avec recueillement et y trouveront, quelques scrupules qui puissent leur rester sur certains points, une noble excitation pour la pensée, et, pour le cœur, de grandes lumières et un vif encouragement au bien.

Avant de se séparer, le deuxième congrès de Malines a voté des remercîments aux catholiques intelligents et dévoués qui en avaient conçu l'idée et l'avaient fait aboutir. Qu'il nous soit permis, à nous aussi, d'en accorder à ceux auxquels nous devons ce consciencieux et laborieux compte rendu.

III

La presse périodique incline partout vers une forme plus grave que celle du journal quotidien. Les *Revues* se multiplient dans toute l'Europe. C'est le signe d'un heureux changement dans la disposition des esprits. La lutte

des idées en est arrivée à un moment où la guerre de tirailleurs ne saurait suffire ; ce qu'on demande et ce qu'on accepte de part et d'autre, ce sont des engagements sérieux. De là la direction nouvelle et chaque jour plus sensible que prend le mouvement de la presse.

C'est avec plaisir que nous voyons les catholiques s'associer à ce mouvement et le seconder. Quelle cause peut plus gagner que la nôtre, à la pratique des longues discussions? Et il n'en est pas qui puisse perdre davantage aux débats superficiels où l'avantage reste toujours à l'agresseur. On le comprend, grâce à Dieu, partout. Il est peu de pays où il n'existe aujourd'hui des revues catholiques, et, chaque jour, il s'en fonde de nouvelles. L'année qui vient de finir en a vu paraître plusieurs, parmi lesquelles il en est trois auxquelles nous tenons à souhaiter la bienvenue, parce que nous les connaissons plus particulièrement et que nous les croyons plus spécialement appelées à faire le bien ; ce sont : *the Month,* en Angleterre ; *la Carità*, à Naples, et la *Revue générale*, en Belgique.

The Month, l'organe des catholiques de Londres n'est pas précisément un recueil nouveau. Cette revue date de plus loin que celles que nous avons nommées à sa suite ; elle en est à son quatrième volume et à sa dix-neuvième livraison. Déjà elle occupe, dans l'estime de la société catholique anglaise, une place distinguée que lui ont value les travaux éminents de MM. Newman, Wilberforce, Mac Carthy et de lady G. Fullerton, ses collaborateurs habituels, et notamment la belle et touchante nouvelle de *Constance Sherwood*, que nous lui avons empruntée et dont le succès a été si grand chez nous. Mais au moment où nous écrivons, le *Month* entre dans une phase nouvelle. Son comité de direction reconstitué, son corps de rédaceurs augmenté du concours assuré des membres de la pieuse et savante société qui publie en France le recueil aujourd'hui si apprécié des *Etudes de théologie et d'histoire,* tout présage à cette revue de nouveaux succès et appelle l'attention sur elle.

Le numéro de janvier, que nous venons de recevoir, inaugure dignement cette seconde période. Il offre un intérêt très-varié. La polémique religieuse, l'histoire, la nouvelle, la littérature ancienne et moderne y ont leur place, à côté de la poésie et des voyages. Un passage d'une récente publication du docteur Pusey, où le rôle du cardinal Pôle, dans ses négociations pour la réconciliation de l'Angleterre, sous la reine Marie, paraît avoir été travesti, a fourni le sujet de l'article de polémique religieuse. Ce travail éclaire un détail important de l'histoire du catholicisme en Angleterre, sur lequel la perte des papiers du cardinal Pôle a pu jusqu'ici laisser planer quelque ombre. Dans un ordre de travaux qui, s'il n'en est pas précisément, touche au moins de près à la polémique dont l'Angleterre est agitée depuis trente ans, nous signalerons encore, dans ce numéro, les

[1] *London, Simpkin, Marshall, and co.* Statoner's hall court.

Souvenirs d'un ancien membre de l'Université d'Oxford. Ils contiennent de curieuses révélations sur le travail religieux qui se fait dans les grandes écoles d'Angleterre et sur la lente mais incessante dissolution de l'*Eglise établie.* L'étude des littératures anciennes est, comme on sait, demeurée une des gloires de nos voisins ; nous en avons ici la preuve dans un article plein de vues neuves sur les *Tragiques grecs.* On voit, à l'admiration avec laquelle les nouveaux convertis anglais parlent des chefs-d'œuvre du théâtre d'Eschyle et de Sophocle, qu'ils n'ont pas cru devoir brûler les livres qu'ils avaient le plus aimé jusque-là, après la Bible. A côté de ce morceau de critique un peu sec peut-être, quoique distingué d'ailleurs, s'en trouve un autre plus développé et plus gracieux sur la littérature populaire en France, à l'occasion du livre de M. Nisard dont nous avons parlé ici l'an dernier, l'*Histoire de la littérature populaire et du colportage.* Comme tout journal anglais, le *Month* contient beaucoup de récits de voyage. C'est même par un fragment de ce genre, une messe de minuit à Bethléem, que s'ouvre la livraison de janvier. Nous ne dirons rien de la Nouvelle par laquelle elle se termine, *la famille Windeck,* qui n'en est qu'à son troisième chapitre et ne saurait être jugée encore ; mais nous annonçons avec empressement la promesse que lady Fullerton a faite au *Month* d'un nouveau roman historique auquel elle met en ce moment la dernière main.

Voilà une bonne nouvelle pour les familles chrétiennes du continent — il en est beaucoup aujourd'hui — où on lit couramment l'anglais ; elles nous sauront gré de la leur avoir donnée.

L'italien n'a plus, chez nous, la popularité dont il jouissait dans la haute société, il y a deux cents ans. Ce n'est donc pas aux familles que nous recommandons la revue catholique qui vient de se fonder à Naples. Cette revue, d'ailleurs, s'adresse à un autre public que le *Month.* Celle-ci, avant tout, a en vue les gens du monde ; l'autre parle plus particulièrement pour les hommes d'étude et les prêtres. Jusqu'ici du moins, elle s'est tenue dans l'ordre des travaux d'économie sociale, de philosophie et d'histoire. Il est vrai qu'elle ne fait que de naître, et n'en est qu'à sa troisième livraison.

La Carità [1], tel est le titre de cette revue, paraît une fois par mois. Elle a pour rédacteur principal et directeur un pieux et savant religieux, le R. P. Capecelatro, de cette congrégation de l'Oratoire, qui s'est toujours distinguée en Italie par sa piété et son amour des lettres. Avant de fonder le recueil que nous annonçons, le P. Capecelatro s'était fait connaître par de remarquables travaux de théologie et d'histoire et, en particulier, par une

[1] Napoli, tipografia degli Accatoncelli.

étude sur la papauté au quatorzième siècle, qui fut très-remarquée et qui a été traduite en français, par madame Jal, sous le titre : *Histoire de sainte Catherine de Sienne*[1]. L'esprit élevé qui a dicté cet ouvrage se retrouve dans la revue à laquelle vient de se consacrer l'auteur. Le titre même de ce recueil, *la Carità*, en est le garant. Dans une introduction écrite avec beaucoup de chaleur et où il commente son titre, le P. Capecelatro déclare que la pensée qui lui a inspiré son entreprise est, avant tout, une pensée d'union : *La carità, come tutti sanno, è virtù unificatrice e benefisa in commo-grado.* A la science qui divise, il voudrait opposer la science qui unit, c'est-à-dire faire prédominer, en toutes choses, l'esprit essentiellement *unificateur* du Christ, de qui nous vient la charité. Au surplus, c'est de la charité ajoute-t-il, et de la charité seule que la génération présente peut attendre les biens auxquels elle aspire le plus vivement, la liberté, l'égalité, la fraternité, le progrès. C'est là ce que le docte religieux entend démontrer dans *la Carità*, par le raisonnement et par l'histoire, par la théorie et par les faits.

Jusqu'ici le P. Capecelatro est resté fidèle à son programme; les travaux qu'il publie ont tous une véritable hauteur de vue et sont empreints d'un grand esprit de modération.

Comme dans toutes les revues, ces travaux sont de deux sortes, les articles de fond et les articles de circonstance, appelés du nom général de *Mélanges* ou de *Chronique*. C'est des premiers seulement que nous parlons ici. Ceux-ci embrassent tous les sujets, la philosophie, l'histoire, la littérature, l'économie politique : la politique proprement dite est seule exclue de *la Carità*. Ce qu'on peut regretter dans la plupart de ceux qui ont paru, c'est leur brièveté ; les auteurs ne donnent pas un assez large champ à leurs idées, les développent trop peu, et s'en tiennent trop aux généralités des sujets qu'ils abordent. C'est le défaut par exemple d'un article sur l'influence du protestantisme sur les systèmes d'éducation qui prévalent dans toute l'Europe. Nous en dirons autant d'un article, spirituel d'ailleurs, mais superficiel et sans application pratique sur la difficulté de constater l'opinion publique et d'en faire un criterium politique et moral. *La Carità* ne doit pas avoir de place pour des travaux de ce genre ; elle doit se réserver tout entière pour des articles comme ceux de M. l'abbé Prisco, sur l'invasion de l'Italie par la philosophie germanique. Voilà un vrai travail de revue, plein de renseignements positifs et très-spirituels par-dessus le compte.

C'est aussi un bon article de revue que l'examen du rapport fait au roi Victor-Emmanuel par M. Natoli, sur les associations enseignantes du royaume de Naples. L'auteur, M. l'abbé Attanasio, dévoile avec beaucoup de talent l'hypocrite système d'attaques déployé dans cette dénonciation odieuse contre les vieilles libertés du royaume napolitain, en matière d'éducation, et venge

[1] Paris, Castermann, 1 vol. in-12.

courageusement les ordres enseignants et les pères de famille de l'accusation d'incapacité lancée contre eux par M. Natoli. Cet article a une valeur plus que locale; c'est un travail d'un intérêt européen; car il n'est que trop vrai, comme le dit l'auteur, que les idées sur les droits de l'État en matière d'éducation que M. Natoli cherche à faire prédominer à Naples, règnent plus ou moins complétement dans tous les pays, et que la *Statolâtrie* est, avec le choléra, la peste noire du dix-neuvième siècle.

Un autre excellent travail, que nous apporte le troisième numéro de *la Carità*, est celui où son directeur lui-même, le P. Capecelatro, discute la célèbre maxime de M. de Montalembert : *l'Eglise libre dans l'État libre*, derrière laquelle le comte de Cavour essaya de se cacher pour commencer la persécution religieuse que continuent encore ses successeurs. Le P. Capecelatro, qui n'ignore pas que M. de Montalembert a protesté avec indignation contre la prétention que manifestait le ministre du roi d'Italie de donner son système de gouvernement pour l'application de la maxime qu'il avait empruntée à notre grand orateur catholique, rend loyalement à ce dernier la justice de reconnaître qu'il n'est point responsable de l'abus qui en a été fait. Il ne la repousse pas, quant à lui, seulement, il voudrait, pour en faire une formule idéale et applicable dans tous les temps et dans tous les lieux, qu'elle fût rédigée ainsi : *l'Eglise libre* AVEC *l'Etat libre*. En effet, le P. Capecelatro n'admet pas l'idée assez caressée dans ces derniers temps, même chez les catholiques, de la séparation radicale de l'Église et de l'État. Il pense, sur ce point, à peu près comme M. l'abbé Besson, dont nous parlions tout à l'heure. Il ne voit dans le système en question qu'un expédient transitoire, qu'on peut admettre en pratique comme un moindre mal, mais qu'on ne saurait ériger en théorie absolue. Voici, en effet, la conclusion textuelle de son travail qui rappelle, sur plus d'un point, celle qu'a publiée ici même, en 1862, M. le prince de Broglie : « Per conchiudere adunque, stimo che tra la Chiesa e lo Stato, ossia tra il bene spirituale ed il bene materiale d'un popolo, si debba porre vera distinzione, ma assoluta e piena separazione, non mai. »

A une revue qui commence, comme *la Carità*, on ne saurait se tromper en promettant une belle et utile carrière.

La *Revue générale*, qui se publie depuis un an à Bruxelles [1], diffère en beaucoup de points des précédentes. D'abord, ce n'est pas, pour nous servir de ses propres expressions, une « revue à programme. » Sa rédaction ne relève d'aucun patronage et n'est sous l'influence d'aucune préoccupation particulière. Servir la vérité par la liberté, voilà le but que se sont proposé

[1] Comptoir universel d'imprimerie et de librairie. Victor Devaux et Cie, rue Saint-Jean, 26, à Bruxelles.

ses fondateurs. Est-ce à dire qu'ils ne se soient tracé aucune limite et ne se soient imposé aucun principe? Nullement, il est deux choses que, dès le commencement, ils se sont interdites d'attaquer, la religion catholique et les institutions de leur pays. A ces réserves près, les pages de la *Revue générale* offrent un champ libre à l'introduction et au débat de toutes les questions d'intérêt public. Il n'est pas de problème important que, sous la responsabilité de sa signature, n'y puisse traiter un écrivain. La *Revue générale* est, à la presse, ce que sont au commerce ces ports francs où sont accueillis et librement exposés tous les loyaux produits de l'industrie humaine. Il y a, pour elle, un élément de variété et d'intérêt plus grand que celui que peut offrir le système dans lequel sont généralement conçus et rédigés les recueil du même genre et qu'il lui appartient de féconder.

La *Revue générale* a débuté, il y a un an, par un travail qui a ému l'Europe entière, et qui, le mois dernier, avait pris aux yeux de la presse, les proportions d'une prophétie. C'est dans les pages de la *Revue générale*, en effet, que parut, en janvier 1865, le célèbre écrit de M. Dechamps, sur *les craintes et les espérances de la Belgique*. Ce mémoire avait un grand intérêt politique. Il posa du premier coup le recueil qui en avait eu les prémices. La *Revue générale* n'a plus eu, depuis, pareille fortune. Toutefois, sa rédaction s'est maintenue à un haut degré d'élévation. Elle continue, en effet, à réunir les noms les plus distingués de la Belgique, ceux de MM. Ducpétiaux, de Laforêt, de Thonissen, Desbassyns de Richemont, dont la renommée a, depuis longtemps, franchi les frontières belges et dont les études jouissent d'autant d'estime en France que dans leur propre pays. A côté de ceux-ci s'en rangent d'autres moins célèbres, sans doute parce qu'ils appartiennent à des hommes plus jeunes, tels que ceux de MM. Wigley, Della Faille, Vander Haegan et de Monge qui, dans la critique et la science, suivent de près leurs maîtres et se frayent même parfois des voies nouvelles. La *Revue générale* tend à devenir le rendez-vous des sommités intellectuelles de la société belge, que la libéralité des principes sur lequel elle est fondée est, en effet, de nature à attirer de plus en plus. Espérons que ces accessions élargiront le cercle jusqu'ici un peu trop borné de ses travaux, et que, grâce à un peu plus de variété, elle prendra, entre les recueils du même genre, la place à laquelle elle a droit déjà par la solidité, la libéralité et l'excellent esprit de sa rédaction.

IV

Parmi les livres publiés pour la défense de la divinité de Jésus-Christ contre les nouvelles attaques de la philosophie rationaliste, nous avons signalé, comme le plus remarquable, sous le triple rapport du plan, de

la dialectique et de l'éloquence, le recueil des conférences données à Besançon par M. l'abbé Besson, supérieur du collége libre de Saint-François-Xavier, et publiées sous le titre de : *l'Homme-Dieu*[1]. Le suffrage du public a pleinement confirmé le jugement que nous en avions porté ici[2]; en moins de deux ans, cet ouvrage est arrivé à sa quatrième édition.

A dire vrai, pourtant, cet ouvrage n'était pas complet. M. Besson y avait montré l'Homme-Dieu dans sa vie et dans ses œuvres, jusqu'aux jours de ses humiliations et de sa gloire. Mais sa vie ni ses œuvres ne sont bornées par le temps; le Christ était hier, il est aujourd'hui, il sera demain; son œuvre doit durer toute l'éternité. Cette œuvre, c'est l'Église. Il n'eût donc pas suffi à M. Besson, pour atteindre le but qu'il s'était proposé en entreprenant ses conférences, c'est-à-dire pour prouver la divinité de Jésus-Christ, de nous le montrer dans la courte période de sa vie terrestre. Assurément, il y a dans ce qu'alors « il a dit et fait, » comme parle saint Luc, de quoi confondre ceux qui lui contestent le titre de fils de Dieu. Toutefois, la démonstration la plus triomphante de sa divinité par ses œuvres est celle qui ressort du spectacle de son Église. L'Église est la grande, la principale, la suprême œuvre de l'Homme-Dieu, ou, plutôt, c'est l'Homme-Dieu lui-même, s'y perpétuant par une incarnation incessante, à la fois mystique et sensible, s'y donnant corporellement sous les symboles eucharistiques, et y continuant, par l'action extérieure de sa parole, la sanctification du genre humain.

Donc, après l'Homme-Dieu dans l'Évangile, l'Homme-Dieu dans l'Église, cela venait de soi; disons plus, cela était obligatoire. Le premier travail en appelait un second, non point tant à titre de complément, que comme aspect nouveau du sujet.

Ainsi l'a pensé M. l'abbé Besson. A ses premières conférences, il en a ajouté de nouvelles qui ont été prononcées également dans la métropole de Besançon, devant le même auditoire et au milieu des mêmes applaudissements. Ces conférences viennent d'être publiées sous le titre : *l'Église, œuvre de l'Homme-Dieu*[3]. Inutile de dire qu'on y retrouve la même fermeté de méthode, la même sévérité de logique, la même chaleur d'élocution. Ces deux ouvrages ne se font pas suite, c'est le même en deux parties. Conçus dans la même pensée, ils ont été écrits l'un et l'autre sous la même inspiration, et, dirait-on, d'un seul trait. Le second volume est, de tout point, à la hauteur du premier, qu'il rappelle au reste par la forme et par le plan. M. Besson procède dans *l'Église* de la même façon que dans *l'Homme-Dieu*. Il y a identité dans l'ordonnance comme il y a identité dans le sujet. Notion de l'Homme-Dieu et sa naissance, son portrait opposé aux faux portraits qui en ont été faits, sa doctrine

[1] *L'Homme-Dieu*. 1 vol. in-8. 4e édition, Bray, éditeur.
[2] Voir *le Correspondant*, nouvelle série, t. XXVIIe, page 452.
[3] vol. in-8. Bray, éditeur, rue Cassette.

et les œuvres dont il l'appuie, son legs et sa mort, sa résurrection physique et la résurrection morale du monde : telle était, si l'on s'en souvient, la distribution du premier volume; telle est aussi celle du second. « Après nous avoir donné sur l'Église des notions préliminaires qui nous rappelleront son nom, sa mission et son but, je vous la montrerai, dit M. Besson lui-même, semblable à l'Homme-Dieu, dans la double nature qui la constitue, attendue comme lui de toute éternité, naissant de lui dans le temps, et s'établissant dans le monde avec les prophètes pour précurseurs, les apôtres pour fondement, et le pape pour pierre angulaire. De même que l'Homme-Dieu brille et se détache de siècle en siècle parmi les faux Christs qui ont usurpé son nom, ainsi l'Église véritable, fondée sur les apôtres et gouvernée par le pape, éclate dans toute sa splendeur au milieu des hérésies et des schismes qui en sont la contrefaçon. Vous la reconnaîtrez d'ailleurs aux marques toutes divines qui révèlent son identité avec Jésus-Christ ; à son ordonnance tant spirituelle que matérielle, dont Jésus-Christ est le principe et la vie; à sa parole à la fois infaillible et immuable; à sa doctrine, où Jésus-Christ se révèle tout entier, puisqu'elle mêle aux enseignements de la vérité la plus intolérante, les ménagements de la plus tolérante charité; à sa sainteté que Jésus-Christ élève jusqu'à l'héroïsme; à ses œuvres que Jésus-Christ glorifie jusqu'au miracle; à ses souffrances, qui rappellent la Passion et la mort de Jésus-Christ ; à ses triomphes, que la résurrection de Jésus-Christ figure et promet jusqu'à la fin des temps. Et, comme nous avons dit : *Jésus-Christ est Dieu ;* nous conclurons en disant avec la même logique : l'*Église, c'est l'œuvre de Jésus-Christ*. »

Nous avons voulu laisser l'auteur exposer lui-même cette vue neuve et féconde qui, en assimilant l'Église à son chef, permet à l'apologiste d'appliquer à leur commune défense la même méthode et les mêmes arguments. Quelques mots nous suffiront à présent pour indiquer la marche de M. Besson, et les détails de son plan.

Après une large et savante définition de l'Église, prise au point de vue de l'étymologie, de la théologie et de l'Écriture sainte, et qu'il résume en ces mots : « l'Église est l'incarnation permanente de l'Homme-Dieu, » M. Besson se pose cette question : « Pourquoi l'Église? » et il répond, en montrant sa nécessité comme société et comme autorité, que l'Église a été instituée pour appliquer les mérites de l'Homme-Dieu, tant à l'humanité en général qu'à chaque homme en particulier, c'est-à-dire pour opérer la sanctification du genre humain, car c'est en elle et par elle seulement qu'elle est possible.

Ici vient naturellement l'examen et la discussion de la célèbre maxime : *Hors de l'Église point de salut*, dont l'énonciation est pour les uns un objet de scandale, pour les autres un sujet de colère, pour tous une cause de préoccupation et d'angoisse. L'apologiste l'aborde de front et l'étudie avec calme : « Rien de plus certain, dit-il, que ce principe, mais rien de plus

mystérieux que son application. » C'est, d'une part, à en établir la vérité, et, de l'autre, à montrer avec quelle religieuse discrétion nous devons en rechercher la réalisation dans les faits, qu'est consacrée tout entière la troisième conférence, où brille, avec un ardent esprit de foi, une douce et large inspiration de charité. « Hors de l'Église point de salut, rien de plus certain, s'écrie M. Besson. Mais, reprend-il aussitôt, qui est hors de l'Église, et par conséquent qui est exclu du salut? Rien de moins certain et de plus mystérieux, car cela revient à sonder le plus grand secret de l'ordre surnaturel et à se demander : Qui appartient à l'âme de l'Église? On peut faire partie de l'âme de l'Église sans faire partie de son corps, et on peut faire partie de son corps sans faire partie de son âme. « Beaucoup, dit saint Augustin, paraissent hors de l'Église qui sont dedans ; beaucoup paraissent dedans et sont dehors. »

Qui distinguera entre eux? Avec le grand docteur et avec la tradition tout entière, M. Besson déclare que cela n'appartient à personne. Dès qu'on aborde ce point de la doctrine chrétienne, le mystère commence. Et le mystère, ajoute ce savant apologiste, a trois éléments qu'il faut constater et distinguer l'un de l'autre. « D'abord il y a la grâce de Dieu, c'est-à-dire ce que le ciel a de plus fécond ; il y a ensuite la conscience de l'homme, c'est-à-dire ce que la terre a de plus impénétrable et de plus libre ; il y a enfin les ténèbres de la mort, c'est-à-dire l'abîme qui sépare le temps de l'éternité. Le mystère de la grâce divine, le mystère de la conscience humaine, le mystère de la mort, voilà ce qui rend impénétrable à nos yeux et impossible ici-bas l'application du principe : Hors de l'Église point de salut. » Aussi M. Besson conclut-il par cette adjuration solennelle : « Chrétiens qui m'entendez, adorez la justice, mais ne jugez pas les mystères ; ne présumez jamais pour vous, ne désespérez jamais pour les autres. Tout craindre pour soi-même, c'est l'attitude qui convient à la foi ; tout espérer pour autrui, c'est le sentiment qui révèle la vraie charité. »

Nous appuyons sur cette doctrine, à la fois douce et ferme, parce que c'est l'article le moins compris et le plus calomnié de la foi de l'Église.

Ce qui n'est guère plus compris, c'est l'Église elle-même et sa divine constitution. Humaine et divine à la fois comme l'Homme-Dieu, l'Église offre le plus grand spectacle, si on la contemple dans son plan éternel et le plus humble, le plus petit, si on la considère dans la faiblesse des moyens et des instruments à l'aide desquels elle s'est élevée. Ces instruments sont les les apôtres groupés autour de Pierre, pécheurs transformés par la grâce, et qui, sous la conduite de leur chef, vont transformer le monde à leur tour. Cette union des apôtres avec Pierre, perpétuée dans celle des prêtres avec les évêques, et des évêques avec le pape, est le premier signe qui distingue l'Église véritable de toutes les fausses Églises, hérétiques ou schismatiques, et constitue, vis-à-vis d'elles, sa puissance et sa supériorité. Refusant

d'être enseignées par les apôtres, en cherchant toute leur autorité dans la Bible, qu'elles interprètent avec l'inspiration individuelle ou dans la raison privée, les premières aboutissent infailliblement à l'illuminisme le plus ridicule ou au rationalisme le plus radical. Quant aux autres, ne pouvant supporter le gouvernement du pape, elles tombent nécessairement sous celui des princes, et, par suite, dans la plus honteuse servitude.

Un autre signe auquel l'Église se reconnaît d'une façon non moins éclatante, c'est son organisation, sa sainteté et ses œuvres. Tout est marqué du sceau divin dans son ordonnance tant spirituelle que matérielle ; il n'y a que chez elle que l'Homme-Dieu soit vraiment adoré, « et par l'esprit et par les corps, » dit M. Besson, dont les idées sur ce point brillent des plus riches et des plus ingénieux développements, et qui rattache avec habileté à l'apologétique les notions aujourd'hui très-goûtées de l'art et de la symbolique religieuse. Toutefois, ce qui met encore plus vivement en lumière l'élément divin de l'Église, c'est sa sainteté, ou autrement, pour nous exprimer comme l'abbé Besson, son ambition de ressembler à l'Homme-Dieu. Cette noble ambition, qui a, pour moyen, l'union avec l'Homme-Dieu, pour instrument la parole de l'Homme-Dieu, pour effets les vertus de l'Homme-Dieu, est le caractère spécial et, en quelque sorte, personnel du catholicisme. Dans sa sainteté réside le principe de son inépuisable force d'expansion, et l'autorité de la parole qu'il fait retentir à tous les confins de la terre. Si sa vie est de Dieu, en effet, comment sa parole n'en serait-elle pas? « Sa parole est infaillible, car Dieu, qui l'inspire, ne se trompe pas ; sa parole est immuable, car Dieu qui l'inspire ne change jamais. » Telles sont les deux thèses que développe, à cet endroit, le nouvel apologiste, mais que nous ne pouvons qu'énoncer ici.

De ces deux thèses en découle une autre d'une singulière opportunité, et que M. Besson traite avec une égale supériorité de doctrine et de raison, nous voulons dire celle de la souveraineté de l'Église. Que l'Église, qui vit de la vie de l'Homme-Dieu et qui porte sa parole, ait le droit de régner en son nom sur les âmes, rien de moins contestable. Mais quelle est la nature et l'objet de cette souveraineté, et comment doit en être réglé l'exercice? Voilà des questions qui offrent matière à controverse. M. Besson les étudie et les discute dans un esprit très-élevé. La souveraineté à laquelle prétend l'Église est, avant tout, dit-il, une souveraineté spirituelle par essence, qui, toute imprégnée de douceur par le fait de sa haute nature, ne saurait ni s'imposer par la force comme les gouvernements temporels, ni se contenter de ces hommages hypocrites qui suffisent à l'ambition des maîtres de la terre. C'est par la liberté qu'elle établit son règne, et c'est une adhésion libre qu'elle reçoit des âmes.

Mais, à ce titre de puissance spirituelle, l'Église réclame deux choses : en premier lieu, la liberté de la parole, de la grâce et de la vertu pour enseigner les hommes, les convertir et les rendre parfaits ; en second lieu, la faculté

de se défendre même par la force, au besoin, contre la force, et cela dans l'intérêt même des droits sacrés de la conscience et de la liberté des âmes. Il est dans sa destinée d'être mêlée aux affaires de ce monde, et ceux-là connaissent mal sa nature et les conditions essentielles de son existence, dit M. Besson, qui lui font voir dans la séparation d'avec l'État un gage de paix et de prospérité. M. Besson ne repousse pas absolument, quant à lui, ce régime nouveau dans l'histoire, mais il conserve des doutes sérieux sur son efficacité. Au surplus, l'avenir de l'Église n'est pas, à son avis, et c'est aussi notre sentiment, dans une façon de vivre avec la société plutôt que dans une autre : « Sa destinée, dit-il, est d'avoir tout souffert, sa gloire d'avoir tout bravé, son avenir de tout souffrir et de tout braver encore, mais de résister toujours. »

De cette nécessité, pour l'Église, de vivre dans le temps et dans l'espace, et d'être mêlée aux choses de ce monde, émane un nouveau droit, ajoute M. Besson, le droit de propriété et de souveraineté. Ce droit, déclare-t-il, est fondé sur la nature et sur l'histoire. Des deux attributions qu'il comprend, le droit de posséder les choses en qualité de propriétaire, et le droit de les posséder en qualité de souverain, l'Église a de tout temps réclamé la première ; elle n'a jamais fait qu'accepter la seconde. Mais, pour être moins ancien que celui de posséder, le droit de gouverner n'est ni moins incontestable ni moins sacré, et c'est au meilleur titre que les papes, souverains spirituels des âmes, sont aussi les souverains temporels des États de l'Église.

On le voit, le conférencier de la métropole de Besançon ne recule point devant les questions du temps, de quelque nature et de quelque gravité qu'elles soient; et certes, quand on voit dans quel sage esprit et avec quelle sûreté de langage il les traite, on ne saurait que l'en louer. Pourquoi d'ailleurs la chaire aurait-elle moins que la tribune ou la presse la faculté d'entretenir les fidèles de ce qui fait le sujet de leurs plus chères préoccupations? Pourvu qu'il le fasse dans la forme et la mesure que la justice, la charité et l'amour du bien commandent, nous ne voyons pas ce qui pourrait empêcher le prêtre de parler sur les questions complexes, comme celles dont il s'agit ici, où les intérêts de la conscience ont autant de part que ceux de la politique. Loin donc de dissimuler, comme l'ont fait d'autres, ce qui, dans les conférences de M. Besson, touche aux côtés brûlants de la polémique contemporaine, nous nous faisons un devoir de le signaler. C'est pourquoi nous ne terminerons pas l'esquisse rapide de ce nouveau et éloquent traité de l'Église sans appeler l'attention du lecteur sur les chapitres — nous voulons dire les discours consacrés aux œuvres de l'Église — où est présentée, à un point de vue si conforme aux dispositions présentes des esprits, l'histoire de ses bienfaits matériels, à savoir ses œuvres de justice et de charité, et celle de ses bienfaits de l'ordre moral, c'est-à-dire ses miracles et ses conversions. La manière dont M. Besson fait envisager, en particulier, les

faits surnaturels de l'histoire de l'Église frappera vivement, croyons-nous, le lecteur. Le tableau des luttes et des souffrances de l'Église, par lequel termine l'orateur, tableau qu'à l'imitation des écrivains religieux du moyen âge, il appelle *la passion de l'Eglise*, ne fera pas une moins vive impression. M. Besson a le trait vif, mais l'esprit de prudence et de charité dirige et modère constamment son crayon. Nous ne regrettons pas que le défaut d'espace nous interdise les citations, car aussi bien nous ne saurions choisir. Du reste, la justice voudrait qu'après le discours sur *la passion de l'Eglise*, nous fissions connaître aussi celui qui a pour sujet sa résurrection, et qui est comme l'épilogue de l'œuvre entière, et dans celui-ci il faudrait également tout citer. Ces deux discours sont les plus beaux du nouveau volume de M. Besson et de tout ce qui est sorti de sa plume.

L'Eglise, œuvre de l'Homme-Dieu, est donc digne de *l'Homme-Dieu*, et n'aura pas, nous l'espérons, un moindre succès. Il se peut que, sur des points de détail, les sentiments de l'auteur rencontrent des contradictions ; nous-même, quelque défiance que nous ayons de nos lumières sur de pareils sujets, nous avons senti, à divers endroits, notamment aux passages relatifs à la coercition et à l'intervention du pouvoir civil dans les choses religieuses, des doutes s'agiter au fond de notre conscience. Le plus souvent, néanmoins, c'est de l'adhésion sympathique et de l'entraînement que ces pages fortes et souvent brillantes ont excité en nous. Il en sera de même pour tout lecteur attentif et sérieux.

V

Le ministre actuel de l'instruction publique, très-ardent en réformes et très-fécond en arrêtés, comme personne ne l'ignore, vient de nommer, disent les journaux, une commission pour aviser à la reconstitution des Facultés académiques, dont l'enseignement est l'objet de critiques très-fondées. Comme cette commission voudra, nous l'espérons, s'enquérir de la manière dont les choses sont arrangées à l'étranger, nous lui recommandons un travail plein de faits, bien que très-court, dont la publication arrive juste à point. C'est un discours prononcé, le 30 novembre dernier, à la séance de rentrée des Facultés de l'Académie de Lyon, par M. Heinrich, professeur à la Faculté des lettres. Ce discours, très-substantiel, et qui a pour titre : *Les Facultés françaises et les Universités allemandes*[1], contient sur l'organisation du haut enseignement dans les États ultrarhénans, des renseignements nombreux et précis, où les réformateurs actuellement à l'œuvre au ministère de l'instruction publique pourraient puiser plus d'une bonne idée.

P. Douhaire.

[1] Lyon, chez Vingtrinier. In-8.

CHRISTIANISME ET CIVILISATION, par M. L'ABBÉ SÉNAC, premier aumônier du collége Rollin. — 2e édition. Paris, Hachette.

Je ne crains pas d'exagérer en affirmant que l'ouvrage consacré par M. l'abbé Sénac à expliquer l'influence du christianisme sur la civilisation est l'une des démonstrations les plus vigoureuses et les plus neuves de la vérité religieuse qui ait été publiée de notre temps. Ce livre est déjà estimé, car il arrive à la seconde édition, honneur que le public distrait accorde rarement à un livre sérieux, et pourtant il est trop peu connu, parce que l'auteur, étranger à tous les artifices de la publicité contemporaine, et bien moins jaloux d'obtenir des lecteurs que de former des hommes, s'est enfermé toute sa vie dans les humbles et saintes fonctions d'aumônier de collége. Il a puisé là d'ailleurs beaucoup d'expérience, en conservant beaucoup d'originalité, et son ouvrage peut, à trente ans de distance, reparaître sans avoir vieilli, sans porter la trace d'aucune querelle passagère, les couleurs d'aucune école, avec l'autorité d'une conviction à la fois jeune et ancienne, chaleureuse et grave, formée dans la première ardeur d'une forte intelligence, et confirmée par les derniers arrêts d'une expérience prolongée.

Démontrer que la civilisation est la fille du christianisme, c'est, Dieu merci, un lieu commun. Les plus incrédules parmi les historiens sont obligés de convenir, selon l'ingénieuse expression de l'un d'eux, que le christianisme est le *joint des deux feuillets de l'histoire*. Il n'est pas un jurisconsulte, dans l'histoire des lois, un artiste, dans l'histoire des beaux-arts, qui ne signale la même révolution à partir du même événement. Allez au musée de Dresde, où sont rangés pêle-mêle les tableaux païens et chrétiens ; entre ce Jupiter, despotique, infâme et capricieux, qui descend parmi les hommes pour leur voler une femme, une fille ou une génisse, et ce Dieu pur et sublime qui vient souffrir avec nous et mourir pour nous, il y a tout un monde. Les politiques, après les artistes, conviennent tous que nous devons au christianisme l'ère de civilisation la plus longue et la plus élevée que la terre ait connue. Oui, l'histoire universelle est comme un cinquième évangile, inspiré par l'évidence, et qui rend hommage à Jésus-Christ. Qu'il soit Dieu, tous ne l'avouent pas. Qu'il ait changé la face de la terre, nul n'en doute, parce que le doute est impossible.

Mais parmi nous croyants, unis pour professer hautement et jusqu'à la mort la divinité de Jésus-Christ, il y a plusieurs écoles en désaccord sur ce que l'on peut appeler la théorie de la civilisation par le christianisme. Ce désaccord est parfaitement libre ; il n'y a qu'une manière de croire, mais il y a mille manières de démontrer ou d'appuyer la foi, et c'est le sens du vieux proverbe, qui convient si bien à l'indépendance de l'esprit français : *Tous les chemins mènent à Rome*.

J'essayerai de résumer, en évitant toute occasion de controverse inutile, la théorie, à la fois philosophique et historique, dont M. l'abbé Sénac a, dans son livre, exposé largement et fortement les grandes lignes.

Selon cette théorie, la civilisation antique reposait sur une organisation contre nature ; la loi naturelle avait été violée à cause de l'affaiblissement

de la raison ; cet affaiblissement avait été produit par la séparation de l'âme humaine et de Dieu ; cette séparation est ce que les théologiens appellent *la chute de l'homme*. La philosophie spiritualiste, qui est l'alliée inconséquente de la philosophie catholique, déclare que la créature a besoin, pour conserver la vie de son corps, de l'action continue du créateur, et, pour conserver la lumière de son âme, de l'union continue avec la vérité éternelle, qui est Dieu ; elle ajoute que cette union s'opère par les *idées générales*, c'est-à-dire par ces notions indiscutables que l'on appelle le bien, le vrai, le beau, le juste, qui ne sont autre chose que l'image en nous des idées même de Dieu. Ce lien peut être rompu, car l'homme est libre ; mais aussitôt, son intelligence tombe dans l'erreur, sa volonté dans le vice, et comme il a été libre, il est responsable ; Dieu seul peut le pardonner et le relever, par un acte de sa puissance créatrice. Historiquement, l'homme antique avait cessé de voir Dieu et de l'écouter ; il était tombé dans l'erreur et dans le vice ; cette erreur et ce vice s'appelaient l'idolâtrie, l'esclavage, la guerre, la débauche, la tyrannie. L'homme antique était opprimé et comme accablé par la nature, par l'univers, par l'État, dans lequel il était absorbé. Chacun de nous a, comme le genre humain, son histoire et son expérience ; nous savons bien que dès que nous séparons notre intelligence du vrai, notre volonté du bien, nous tombons dans les ténèbres et dans le désordre ; nous savons bien encore que notre conscience sent à la fois que nous méritons une peine et que nous avons besoin de recevoir, avec le pardon, une force, une *grâce* nouvelle, pour retrouver la lumière et le droit chemin.

L'analyse morale, l'abstraction métaphysique, l'enseignement théologique et les preuves tirées de l'histoire, se réunissent donc sur ce point lumineux. La chute primitive, perturbation de la *religion*, ou, comme l'étymologie l'indique, du lien qui *relie* l'intelligence et la volonté de l'homme à Dieu, a été la cause de la perturbation de la loi naturelle dans la raison, et, par voie de conséquence, de la loi positive dans la société ; toute la civilisation antique est sortie de cette triple perturbation.

Considérons l'homme moderne, ou, pour mieux parler, l'homme chrétien ; en apparence, rien de changé, et, en effet, la nature est la même, la destinée la même. Mais ce qu'il y a de transformé en lui, ce sont les *idées* et les *forces morales ;* ses jugements ont une autre base, ses désirs un autre but, ses efforts une autre direction, sa puissance une autre et bien plus vaste étendue. Il domine la nature, il parcourt l'univers, il transforme les lois, et, de plus en plus, il aspire à se posséder lui-même et à n'être plus possédé ; l'esclave, le sujet, le citoyen, sont devenus l'homme affirmant ses droits. Que s'est-il donc passé ? L'homme était tombé, il est relevé ; la raison était obscurcie, affaiblie, elle est illuminée, fortifiée ; la volonté était pervertie, elle est redressée. Le christianisme a rattaché l'homme à Dieu, et dès lors la loi naturelle a été rétablie, et la loi positive transformée dans le sens du juste et du vrai.

Cette grande œuvre s'est-elle opérée par un caprice et tout d'un coup ? Nullement ; la justice et la miséricorde se sont rencontrées dans la réunion mystérieuse de la nature humaine qui expie et de la nature divine qui pardonne. C'est l'adorable mystère de la Rédemption, duquel Descartes disait :

« Dieu a fait trois miracles : l'homme de rien, le libre arbitre et l'Homme-Dieu [1]. »

Mais la même ordonnance qui présida à la création première préside à cette création seconde. Le miracle du libre arbitre est respecté. Libre à l'homme d'entrer dans le plan de la rédemption, comme il était libre de ne pas sortir du plan primitif de la création. Dieu est mort pour tous, *Salvator omnium hominum* [2], et il a laissé ici-bas l'Église, institution destinée à garder sans aucune défaillance les commandements, les enseignements, les sacrements, c'est-à-dire les règles de la vérité et les moyens de la vertu. Son œuvre est faite et à jamais ; à l'homme de faire la sienne. Les forces rendues à la raison sont la cause de tous les progrès ; et c'est en ce sens que le christianisme en est le père, nullement en ce sens que les progrès sont toujours le résultat des actes extérieurs de l'Église ou des fidèles. Nous avions *tous* été les victimes de la chute d'Adam ; nous sommes *tous* appelés à profiter de la venue du Sauveur. Les chrétiens sont des hommes dont la raison est plus forte et la volonté plus droite que n'étaient la raison et la volonté des païens, que ne sont encore la raison et la volonté des populations restées en dehors de l'Évangile ; ils ont en eux l'instrument du progrès, au milieu d'eux l'institution qui conserve la lumière et le pardon. A mesure que les hommes deviennent *directement* plus chrétiens, les lois, les sociétés, les puissances, deviennent *indirectement* plus chrétiennes, adoptant un jour la monogamie, un autre jour l'abolition de l'esclavage, aujourd'hui l'adoucissement de la pénalité, demain le règne de la paix, l'amélioration du sort du plus grand nombre, la liberté politique, l'égalité civile, la fraternité sociale, la transition du despotisme à l'autorité tempérée. Ces progrès ne s'imposent pas, ils s'inspirent. A ceux qui vous disent : « Il faut que la société soit chrétienne, » répondez : Oui, si vous voulez que l'Évangile règne ; non, si vous entendez que le clergé gouverne. Le clergé enseigne l'Évangile à des hommes libres, et le meilleur usage de la liberté est le fruit du christianisme, la servitude des consciences en serait la négation.

J'emprunte à M. Sénac toutes ces pensées, sans avoir la place de les développer ; j'engage à en chercher la démonstration dans son livre, et à y étudier le parallèle si parfaitement tracé de la civilisation ancienne et de la civilisation moderne, ainsi que le tableau de la société chrétienne, qui est tout en raccourci dans ces belles paroles de Montesquieu : « M. Bayle ose « avancer que de véritables chrétiens ne formeraient pas un État qui pût « subsister. Pourquoi non? Ce seraient des citoyens infiniment éclairés sur « leurs devoirs, et qui auraient un très-grand zèle pour les remplir ; ils sen- « tiraient très-bien les droits de la défense naturelle ; plus ils croiraient à « la religion, plus ils penseraient devoir à la patrie [3]. »

Si le christianisme est si raisonnable, s'il a été si bienfaisant, s'il peut être si salutaire, pourquoi donc rencontre-t-il une si vive opposition ? « N'ayez aucun intérêt à ne pas douter de l'existence de Dieu, et vous n'en douterez

[1] Cette grande parole se trouve dans les précieux fragments dont nous devons la publication au comte Foucher de Careil.
[2] Saint Paul, Ire ép. à Timothée, IV, 10,
[3] *Esprit des Lois*, t. XXIV, ch. VI.

pas, » disait Rousseau. Nous repoussons la religion à cause des devoirs qu'elle impose. En apparence, on attaque les mystères ; en réalité, on déteste les commandements.

Mais cette explication, tirée de l'expérience du cœur humain, ne suffit pas.

Selon M. Sénac, la raison a été trop exaltée par le dix-neuvième siècle, et c'est la faute de la philosophie ; le christianisme a été défiguré par le dix-huitième siècle, et c'est la faute de l'histoire ; enfin, il a été mal défendu dans ces deux siècles, et c'est la faute des apologistes.

C'est contre ces trois adversaires qu'il ouvre un combat énergique. Il ne craint point de s'attaquer aux grandes renommées ; *magis amica veritas*. Il reproche à M. de Lamennais et à M. de Bonald de placer la vérité en dehors de l'homme, à M. de Maistre d'exagérer la chute primitive et d'exalter la théocratie, à M. de Chateaubriand de métamorphoser la religion en poésie, mais, prenant à ces grands apologistes leurs vues neuves et leurs éloquentes inspirations, il marche avec eux à la rencontre des plus redoutables adversaires de la foi. Il discute avec les historiens les origines de la civilisation, avec les rationalistes allemands et français, anciens ou récents, les droits et les limites de la raison. Contre les écrivains systématiques qui soutiennent que le christianisme est perfectible, qu'il a fait son temps, qu'il est composé de vérités éparses ailleurs, qu'il asservit la raison, il établit fortement que le christianisme subsiste tout d'une pièce, qu'il est parfait, et qu'il détermine le perfectionnement, qu'il est aussi nécessaire au développement de la civilisation qu'il le fut à sa naissance, qu'il est enfin d'accord avec la raison, conforme, nécessaire et supérieur à la plus haute philosophie.

Nous ne pouvons suivre M. Sénac dans toutes ces discussions si importantes. On le voit, il dédaigne les détails, et il s'attache uniquement aux objections principales et aux preuves essentielles. Je suivrai la même méthode à son égard. Je négligerai donc les objections que je pourrais lui adresser sur telle ou telle page de son livre, très-heureux de pouvoir répéter, en fermant ces deux volumes, que je connais peu d'ouvrages plus solides, plus profonds, plus convaincants, unissant au même degré la chaleur, la gravité, la largeur d'esprit et l'ardeur de la foi.

Augustin Cochin.

QUATRE FEMMES DE LA RÉVOLUTION

Paris, chez Didier,

Dans le bien comme dans le mal, le rôle des femmes n'a jamais peut-être été aussi remarquable que durant la Révolution. C'est cet important fait historique et social que l'auteur des *Souvenirs de madame Récamier* a dégagé des exagérations et des calomnies dans le gracieux volume que nous n'avons ici qu'à signaler. Marie-Antoinette, madame Roland, Charlotte Corday et le groupe d'héroïnes chrétiennes que forment la duchesse d'Ayen et ses filles, ont résumé à ses yeux, ont personnifié en quelque sorte tous les sentiments, les préjugés, les haines, les vertus, les passions, l'héroïsme, qui peuvent enflammer, agiter ou égarer les âmes dans les temps de discordes civiles. Ce spectacle a offert aux méditations d'une femme digne de le comprendre d'utiles et sévères enseignements. Nos lecteurs savent combien l'auteur possède les vrais procédés de l'art de composer et d'écrire. Les grandes pensées viennent du cœur, et il faut avoir de l'âme pour avoir du goût : ces deux maximes de Vauvenargues sont deux lampes d'albâtre qui me semblent toujours allumées sur la table de travail de l'auteur qui accroît de jour en jour la renommée incomplétement pseudonyme de Léon Arbaud.

Augustin Galitzin.

LES ÉVÉNEMENTS DU MOIS

Paris, 23 janvier.

Les parlements s'ouvrent de tous les côtés en Europe; il y a quelques jours Berlin saluait le retour de sa représentation nationale ; hier Paris et Florence, qui ont fait en commun tant de choses, inauguraient en même temps leur session, et demain Londres verra la reine présider, pour la première fois depuis son deuil, à la réunion solennelle des Communes. Les peuples qui n'ont pas chez eux toute la lumière désirée peuvent donc attendre quelques reflets des tribunes voisines, et demander aux documents étrangers les éclaircissements qui leur manqueraient sur leurs propres affaires.

Pour nous, qui n'avons à cette heure sous les yeux ni le tableau de la situation de l'empire ni les pièces du Livre Jaune, le discours impérial, généralement vague sur les points où nous aurions souhaité de la précision, et regrettablement précis sur ceux où l'on eût aimé à conserver plus de perspectives, est le seul document sur l'état moral et matériel du pays. Le temps nous manque pour l'examiner avec étendue, mais le sujet s'impose, et nul autre ne saurait captiver l'attention publique.

On peut dire que le discours se résume en quatre points principaux : deux touchant l'extérieur : la question de Rome et celle du Mexique ; deux concernant l'intérieur : le problème des intérêts matériels et celui des libertés politiques.

A la veille de la complète exécution du 15 septembre, et en face des prétentions persévéramment affichées en Italie, les catholiques sentaient redoubler leurs alarmes. Dans quelle situation se trouverait le Saint-Siége au lendemain du départ de nos soldats? Que serait cette *expérience du lendemain*, dont la perspective inquiétait M. Billault lui-même? L'année dernière, la Chambre avait accusé hautement ses anxiétés à cet égard, et le vote des 86 se produisant après l'épuration des 91, révélait un état d'opinion digne des plus sérieuses méditations du pouvoir.

Le discours proclame que l'Empereur « a lieu de compter sur *la scrupuleuse exécution* du traité du 15 septembre et sur le maintien *indispensable* du pouvoir du Saint-Siége. »

C'est là une assurance que nous sommes heureux de recevoir, et les applaudissements qui l'ont accueillie dans la salle du Louvre auront un chaleureux écho dans le pays tout entier. Cette parole significative ne peut avoir deux sens comme l'affirment déjà tous les journaux hostiles au Saint-Siége; elle ne s'applique pas au pouvoir spirituel, qui se meut dans des sphères où les combinaisons de la politique ne sauraient l'atteindre ; et bien qu'elle ne concerne que le domaine restreint et mutilé du Saint-Père, il faut au moins la saluer comme une barrière posée à tout envahissement nouveau. Que de douloureuses complications elle eût évitées, si elle avait été prononcée plus tôt! Nous osons espérer qu'elle est tombée des lèvres impériales comme un arrêt, et qu'elle installe au pied du Vatican, à la place de nos soldats, une sentinelle qui vaut mieux qu'une armée : l'honneur de la France.

Nous ne voulons pas dire que c'est l'amendement des 91 et celui des 86 qui viennent de trouver place dans la harangue de la couronne; nous aimons mieux y rencontrer, à dix-huit ans de distance, la pensée qui dictait cette déclaration mémorable : « La souveraineté *temporelle* du chef vénérable de l'Église est intimement liée à l'éclat du catholicisme comme à la liberté et à l'indépendance de l'Italie[1]. »

Il reste à attendre l'adhésion de l'Italie à ce langage précis. L'interprétation du traité du 15 septembre a trop longtemps varié de Pari à Turin; l'heure d'un formel accord est venue, et les hommes d'État florentins se résigneront sans doute à adopter le sens que le chef du gouvernement français vient de donner à l'acte commun. Nous oublions les revendications insolentes des ministres piémontais et les étranges commentaires des négociateurs italiens eux-mêmes. Des fanfaronnades de carrefour ou de tribune disparaissent devant la parole hautement proclamée de la France, et si les aventuriers que nous avons naguère chassés de Rome entreprenaient d'y rentrer, nous espérons qu'ils trouveraient une seconde fois devant eux le drapeau de Casimir Périer, de Cavaignac et d'Oudinot, le drapeau glorieux de la France catholique et parlementaire.

Au sujet du Mexique, on attendait avec impatience des paroles aussi explicites qu'à propos du Saint-Siége, et l'on se félicitait déjà du double gage de paix et d'économie que l'évacuation promettait au pays et au monde. Faut-il le dire? Cet espoir a été déçu ; du moins l'annonce d'une évacuation indéterminée, et peut-être lointaine encore, n'a pas donné toute la satisfaction rêvée. M. Rouher avait promis naguère que l'aube du 1er janvier 1865 ne verrait pas un seul soldat français au Mexique ; le soleil s'est levé bien des fois depuis cet engagement, 1865 a passé, une année nouvelle est venue, et nous ne savons encore quand nos troupes s'éloigneront des rivages où elles accomplissent de si ingrats et pénibles travaux.

[1] Lettre du Prince président au nonce. — 1849.

Nous n'avons ni l'intention ni le temps de revenir ici sur les événements consommés depuis le jour où M. Dubois de Saligny, ministre de France à Mexico, reconnaissait solennellement Juarez, ou plutôt le comte Benito Juarez, ainsi que l'appelait alors le *Moniteur*[1]. Quatre ans se sont écoulés, puisque l'arrivée de notre escadre devant la Vera-Cruz est du 6 janvier 1862, et la conviction publique est irrévocablement formée sur cette expédition malheureuse qu'il est permis de regretter sans blesser le sentiment national et en rendant hommage à l'héroïsme de nos soldats. Comme le disait justement un orateur : « Ils ont fait de bonne guerre et nous de mauvaise politique ; » mais la gloire de l'armée ne couvre pas les fautes du gouvernement, et ce n'est point manquer de patriotisme que de souhaiter la conclusion rapprochée d'une aventure onéreuse et pleine de périls.

Dès le commencement de 1864, le Corps législatif écrivait, dans son adresse au Souverain : « Les expéditions lointaines de Chine, de Cochinchine et du Mexique, qui se sont succédé, ont inquiété beaucoup d'esprits en France, à cause des obligations et des sacrifices qu'elles entraînent. Nous reconnaissons qu'elles doivent inspirer au loin le respect de nos nationaux et du pavillon français, et qu'elles peuvent aussi développer notre commerce maritime; *mais nous serons heureux de voir se réaliser prochainement les bons résultats que Votre Majesté nous fait espérer.* » — Et au début de 1865, la Chambre, poursuivie des mêmes préoccupations, disait : « Nous constatons avec Votre Majesté les résultats obtenus au Mexique où, grâce à la valeur de nos soldats, à la sagesse du Souverain et au concours des populations, l'ordre, la sécurité, le travail reprennent leur empire. *Il est heureux que de tels succès préparent le retour prochain de nos troupes.* »

On voit quels vœux percent à travers ce respectueux langage; ils étaient expressifs : quelle satisfaction leur est enfin donnée? On a lu la phrase indécise du discours; elle devient plus vaporeuse encore si on la rapproche de l'allocution précédente. L'année dernière, le trône de Maximilien *se consolidait* déjà ; cette année, « le gouvernement fondé au Mexique par la volonté du peuple » a la même chance ; il *se consolide* aussi, mais quand sera-t-il enraciné? Il y a un an, le pays *se pacifiait*, et *ses immenses ressources se développaient ;* cette année, « le pays a trouvé des garanties d'ordre et de sécurité qui ont *développé ses ressources.* » Enfin, l'année dernière, *l'expédition touchait à sa fin* et *l'armée du Mexique rentrait en France;* cette année, « l'expédition *touche à son terme,* » et le chef de notre gouvernement s'entend avec l'empereur Maximilien pour *fixer l'époque du rappel de nos troupes.*

Comme on le voit, tout reste nuageux, le temps ne semble pas avoir marché, la situation se traîne, et cependant l'intérêt de notre Trésor ne serait pas seul à nous faire entendre de prudents conseils. La grande Confédéra-

[1] *Moniteur*, 1861, p. 1173.

tion américaine s'est dès longtemps émue de notre présence au Nouveau-Monde, et cette émotion, obstinément niée par la complaisance officieuse, est désormais avouée dans le discours du trône. Il est vrai que l'Empereur se montre convaincu que « le peuple américain comprendra que notre expédition, *à laquelle nous l'avions convié, n'était pas opposée à ses intérêts.* »

C'est là le point délicat, les terres chaudes de la question, et les pièces officielles déjà divulguées jettent sur ce côté de l'affaire un jour qui n'est pas très-rassurant. Quelques citations rapides sont ici nécessaires; on nous les pardonnera en raison de l'intérêt décisif qu'elles présentent.

La convention conclue le 31 octobre 1861 entre la France, l'Espagne et l'Angleterre stipulait formellement que les puissances contractantes « s'interdisaient d'intervenir dans les affaires intérieures du pays » et elle ne promettait *qu'un appui moral* aux mouvements d'opinion qui pourraient se produire. Il s'agissait uniquement de sauvegarder certains intérêts de nos nationaux, et cinq mois plus tard M. Billault traitait de chimère et d'invention fantastique le bruit de l'établissement d'un trône à Mexico au bénéfice d'un archiduc autrichien. Cependant le 11 octobre 1861, — vingt jours avant la signature de la convention, — M. Thouvenel écrivait à M. de Flahaut, notre ambassadeur à Londres : « Pour la forme de ce gouvernement... l'Empereur, écartant d'avance toute candidature d'un prince de la famille impériale, verrait avec plaisir le choix des Mexicains et l'assentiment des puissances se porter sur un prince de la maison d'Autriche. » Quatre jours après, le 15 octobre, — deux semaines avant la convention, — le même M. Thouvenel écrivait à M. Ferdinand Barrot, notre ambassadeur à Madrid : « Les trois puissances ne sauraient, au nom même de leur intérêt, s'interdire absolument d'aider les Mexicains dans l'œuvre de leur régénération. C'est en me plaçant à ce point de vue que j'ai été amené à parler à lord Cowley de l'éventualité de la forme monarchique au Mexique. » Et dans une conversation avec M. Mon, ambassadeur d'Espagne à Paris, notre ministre des affaires étrangères déclarait que la France, repoussant d'une manière absolue la candidature d'un prince de la maison de Bourbon, acceptait l'archiduc Maximilien d'Autriche [1].

Voilà les communications échangées entre Paris, Londres et Madrid, *avant* la convention où l'on allait stipuler qu'on ne se mêlerait *en rien* des affaires intérieures du Mexique; et cinq mois *après*, M. Billault, au nom du gouvernement, qualifiait de fables ridicules les rumeurs colportées au sujet de la création d'une monarchie pour l'archiduc Maximilien! On voit que les ministres d'État ne sont pas toujours bien informés, et de pareils faits doivent inspirer quelque indulgence en faveur des pauvres écrivains qui s'égarent!

[1] *Moniteur*, séance du Corps législatif du 12 mai 1864, discours de M. Rouher.

Mais la création d'un trône et l'avénement au nouvel empire d'un prince de la maison d'Autriche étaient-ils le but final et suprême de l'entreprise ? Non, ce n'était qu'un moyen d'arriver au vrai but et de réaliser le plan jusque-là soigneusement voilé. La pensée était plus profonde et plus large, et elle apparaît dans la lettre au général Forey en date du 3 juillet 1862. Cette pièce capitale ne dissimule rien ; elle déroule toute la théorie fameuse que la presse agréable a tant vantée, c'est-à-dire la création, au Mexique, à l'aide de la race latine, d'une digue destinée à arrêter l'expansion de la race anglo-saxonne vers le sud du Nouveau-Monde [1]. Il s'agissait donc, au fond, de réfréner les États-Unis, de les barricader chez eux, de s'emparer à leur place du golfe qui domine les Antilles, en un mot « d'établir notre influence au centre de l'Amérique. »

Était-ce pour nous aider à atteindre ce résultat que nous avions sollicité le cabinet de Washington de s'associer à notre entreprise ? M. Seward déclina l'offre, en motivant son refus sur la sympathie des États-Unis pour une république dont la sûreté et le bien-être lui inspiraient le plus vif intérêt [2]. Quand il tenait ce langage, le secrétaire d'État de Washington ne

[1] Fontainebleau, 3 juillet 1862.

« Mon cher général,

. . . .

« Il ne manquera pas de gens qui vous demanderont pourquoi nous allons dépenser des hommes et de l'argent pour fonder un gouvernement régulier au Mexique.

« Dans l'état actuel de la civilisation du monde, la prospérité de l'Amérique n'est pas indifférente à l'Europe, car c'est elle qui alimente nos fabriques et fait vivre notre commerce. Nous avons intérêt à ce que la république des États-Unis soit puissante et prospère, mais nous n'en avons aucun à ce qu'elle s'empare de tout le golfe du Mexique, domine de là les Antilles ainsi que l'Amérique du Sud, et soit la seule dispensatrice des produits du Nouveau-Monde. Nous voyons aujourd'hui, par une triste expérience, combien est précaire le sort d'une industrie qui est réduite à chercher sa matière première sur un marché unique, dont elle subit toutes les vicissitudes.

« Si, au contraire, le Mexique conserve son indépendance et maintient l'intégrité de son territoire ; si un gouvernement stable s'y constitue avec l'assistance de la France, nous aurons rendu à la race latine de l'autre côté de l'Océan, sa force et son prestige ; nous aurons garanti leur sécurité à nos colonies des Antilles et à celles de l'Espagne ; nous aurons établi notre influence bienfaisante au centre de l'Amérique ; et cette influence, en créant des débouchés immenses à notre commerce, nous procurera les matières indispensables à notre industrie.

« Le Mexique, ainsi régénéré, nous sera toujours favorable, non-seulement par reconnaissance, mais aussi parce que ses intérêts seront d'accord avec les nôtres, et qu'il trouvera un point d'appui dans ses bons rapports avec les puissances européennes.

« NAPOLÉON. »

[2] Depêche de M. Seward, en date du 4 décembre 1861.

« Le Mexique étant un voisin des États-Unis sur ce continent, et possédant, quant à quelques-unes de ses plus importantes institutions, un système de gouvernement analogue au nôtre, les États-Unis professent des sentiments d'amitié envers cette république, et prennent un vif intérêt à sa sûreté, à son bien-être, à sa prospérité. Animés de ces intentions, les États-Unis ne sont pas disposés à avoir recours à des mesures coercitives pour satisfaire à leurs griefs dans un moment où le gouvernement mexicain est profondément ébranlé par des dissensions intérieures, et où il est menacé d'une guerre à l'extérieur. Ces mêmes sentiments empêchent les États-Unis, avec plus de raison encore, de participer à une alliance en vue d'une guerre contre le Mexique. »

connaissait pas le dernier mot de l'expédition ; quelles protestations n'eût-il pas tracées, s'il avait reçu, en même temps qu'une demande de concours, la confidence du système exposé dans la lettre de Fontainebleau !

Aujourd'hui la situation n'est plus un secret pour la Maison-Blanche, où l'on refuse de reconnaître l'empire fondé par nos armes, où l'on persiste à accréditer un ministre près du fantôme errant et pourchassé de la République mexicaine, et où M. Johnson écrivait récemment dans son message, avec un sentiment contenu qui éclate à travers les mots : « Nous regarderions comme une grande calamité pour nous-mêmes, pour la cause du bon gouvernement et pour la paix du monde, qu'une puissance européenne quelconque jetât le gant au peuple américain, comme pour le défier à la défense du républicanisme contre l'invasion étrangère. Nous ne pouvons pas prévoir, et nous ne voulons pas examiner les occasions qui pourraient surgir, les combinaisons qui pourraient s'offrir pour nous protéger contre les desseins hostiles à notre gouvernement. » Et le nom du Mexique, qui n'est pas même prononcé dans le document, n'en apparaît que plus vivement à l'esprit.

Le discours impérial est persuadé que l'émotion américaine s'évanouira « devant la franchise de nos déclarations. » Souhaitons-le, et puisque le Mexique est en voie de prospérité; puisque les dissidents sont vaincus et dispersés; puisque l'armée nationale, qui l'année dernière comptait déjà 25,000 hommes, se montre pleine de valeur et de dévouement[1] puisque le Trésor du nouvel empire est assez riche pour gratifier de dons annuels les divers établissements catholiques de la Terre-Sainte[2], notre rôle est tout tracé : ce qui reste à faire, c'est de rappeler nos troupes, source inutile de dépense à Mexico, et regrettable cause d'ombrage à Washington. Que le gouvernement y réfléchisse : plus il s'est engagé seul dans cette grave et délicate affaire, plus les susceptibilités de l'honneur national commandent de lui ménager les critiques, et plus il doit sentir le besoin de se décharger d'une responsabilité qui pourrait devenir formidable.

La seconde partie du discours impérial est consacrée aux questions intérieures, et ce qui y domine est une sorte de parti pris de subordonner la politique aux affaires. La main s'ouvre volontiers en faveur des améliorations matérielles, mais elle demeure fermée à l'égard des réformes politiques. Pour nous, qui voudrions voir marcher de front les deux ordres de progrès, nous croyons que le second n'offrirait pas plus de périls que le premier si l'on avait le courage de l'expérimenter, et nous invoquons en témoignage le résultat même des innovations tentées en matière économique. Le discours l'avoue : la loi sur les coalitions ouvrières « avait fait naître des

[1] *Moniteur*, séance du 11 mai, discours de M. Rouher.
[2] *Petit Moniteur* du 27 décembre 1865.

appréhensions ; » beaucoup d'esprits timides en redoutaient les conséquences ; à les en croire, la mesure était grosse d'émeutes, et certains prophètes allaient jusqu'à dire qu'on serait bientôt réduit à l'abroger dans le sang. Qu'est-il advenu de toutes ces terreurs ? Quelques grèves, assurément fâcheuses parce que toute interruption de travail est un malheur, mais pacifiques, ont amené çà et là des modifications de règlements entre ouvriers et patrons, et la terre n'a pas été autrement ébranlée. Il y a plus : l'expérience faite a déterminé un nouveau pas en avant, et le discours promet, d'une manière incomplète encore, mais déjà précieuse, le droit de réunion. Si le gouvernement se prêtait à des essais analogues sur le terrain des libertés politiques, et s'il voulait bien soumettre ces libertés aux mêmes épreuves, pourquoi la tentative n'aboutirait-elle pas à d'identiques résultats? Le discours reconnaît que « les institutions fonctionnent au milieu de populations satisfaites et confiantes, » que les élections municipales, qui ont mis en mouvement 40,000 communes à la fois, se sont partout accomplies dans l'ordre et le calme, enfin que l'Empereur a pu visiter longuement l'Algérie sans que la paix et la profonde sécurité du pays aient été compromises par son absence. Quelle heure plus favorable pourrait-on choisir pour poser l'attique de la constitution avant celui de l'Opéra? Le discours distingue entre l'instabilité et le progrès; il a raison. Mais, en fuyant l'instabilité, il faut prendre garde de tomber dans l'immutabilité.

Indicis in Scyllam cupiens vitare Charybdim.

Nous ne sommes plus dans les jours d'orage, et « les mesures de salut public n'ont qu'un temps limité [1]. » Le cours des événements a modifié bien des choses, et quand on assiste à des incidents aussi significatifs que l'élection de l'Orne, il est impossible de méconnaître la marche et les transformations de l'esprit public. Est-ce que de tels progrès peuvent rester longtemps sans contre-coup dans les institutions? Le discours nous laisse à cet égard peu d'espérances, et cependant la plume qui l'a tracé écrivait il y quelques semaines au fils de Léopold : « Suivez sur le trône les nobles exemples de votre père ! » Ne serait-il pas mieux encore de les pratiquer chez soi que de les louer chez les autres? Quoi, pas même la présence des ministres dans les Chambres, tandis que nous apprenons par les journaux de Pesth que l'on installe un banc des ministres au sein de la Diète hongroise, où depuis comme avant 1848 le gouvernement n'était représenté que par un chancelier irresponsable ! Je ne sais qui disait sous le premier empire : « On ne fusille pas les idées. » Nous disons simplement sous le second : On ne les ajourne pas indéfiniment.

Le discours de la couronne nous laisse bien entrevoir la liberté le jour où nous serons tous éclairés, moraux, parfaits de cœur et d'esprit. Mais il

[1] Message du 4 novembre 1851.

s'agit précisément de savoir quel est le meilleur moyen d'atteindre à cette perfection. Est-ce l'autorité absolue qui nous y conduira, ou ne serait-ce pas plutôt la liberté, génératrice de lumière et de moralité? Voilà la question, et il faut prendre garde au cercle vicieux. *Faisons des hommes*, s'écriait dernièrement un ministre de l'instruction publique. Avec quoi, si ce n'est, comme Dieu, en insufflant à la matière une âme forte et libre?

On parle d'analogie entre nos institutions et celles des États-Unis... *Longo sed proximus intervallo*, dit Virgile. Qu'on relise la magnifique péroraison du message de M. Johnson, avec ce dénombrement quasi-lyrique des libertés qui fleurissent sur le sol américain, et que l'on compare!

N'oublions pas l'enquête agricole annoncée par le discours, et déjà faite en partie grâce à l'initiative individuelle au moment où l'autorité la décide, mais destinée à compléter utilement un immense et triste dossier. L'Empereur est convaincu « qu'elle confirmera les principes de liberté commerciale. » C'est bien affirmatif au début d'une enquête, et pour notre humble part nous sommes moins persuadé que l'abolition de tout droit protecteur soit étrangère aux souffrances de l'agriculture. Espérons que l'enquête sera conduite en dehors de toute idée préconçue et qu'elle aboutira au soulagement de grands maux. Le sol c'est la patrie, les champs sont la pépinière de l'armée; nous leur devons bien quelque chose.

Le discours est resté silencieux sur le mouvement décentralisateur auquel le comité de Nancy a donné une si vigoureuse impulsion. Mais la question est posée, elle préoccupe le pays, et il faudra bien, un jour prochain, songer à la résoudre. M. de Metz-Noblat, l'un des publicistes lorrains qui l'ont popularisée, met vaillamment en pratique l'idée féconde qu'il a déjà tant servie, et il n'a déposé la plume que pour ouvrir, dans son intelligente cité, un cours libre d'économie politique qui s'inspire des principes les plus élevés de la science, et qui réunit un concours empressé d'auditeurs.

En même temps, un noble vétéran des luttes de la pensée, M. de Barante, remet sous les yeux de notre génération oublieuse les éloquentes considérations qu'il développait jadis, sous la monarchie parlementaire, contre les excès et les dangers du système centralisateur; et comme pour mieux accuser l'accord sur ce généreux terrain du passé avec le présent et des glorieux champions d'hier avec la jeunesse militante d'aujourd'hui, les études de l'ancien pair de France sont accompagnées d'une excellente et vive introduction de son petit-fils, M. Robert de Nervo, qui démontre bien la nécessité vitale de remplacer l'absorbante et coûteuse bureaucratie qui nous étouffe par le naturel et libre jeu des influences locales.

En attendant le réveil de la tribune où se discutent les intérêts temporels et passagers des sociétés, la chaire où s'affirment et se démontrent les vérités immuables, vient de nous donner des enseignements pleins de

grandeur et d'opportunité. Nous n'avions pas à les signaler dans le temps que la ville entière se pressait à Notre-Dame pour les recueillir, mais aujourd'hui qu'ils sont achevés, nous manquerions à notre tâche en ne saluant pas, comme un des plus heureux signes de l'époque, cette soif de la vérité qui a groupé constamment autour d'un moine la magistrature et le barreau, la presse et les salons, la politique et les lettres, la jeunesse et le peuple. Il est vrai que ce moine, « ami du peuple et de la liberté, » adversaire énergique « des doctrines qui mènent l'un à la mitraille et l'autre au tombeau, » parlait à son auditoire immense la langue la plus noble et la plus sympathique, et faisait admirer, mieux encore que sa profondeur scientifique et son éloquence, sa tolérance et sa charité. Le P. Hyacinthe aime sincèrement, malgré ses écarts et ses misères, le temps où Dieu l'a placé, et écartant d'une main respectueuse la personne de ses contradicteurs, il ne s'attaque qu'aux théories et aux idées, en se plaisant à retrouver, jusque dans l'erreur elle-même, un rayon obscurci de la vérité première, comme le prélat illustre qui, défendant jadis devant l'Académie française la cause des grands écrivains de l'antiquité, montrait dans leur génie une émanation affaiblie de la pensée divine, et demandait à recueillir pieusement ces rayons dispersés et pâlis pour en reformer une gerbe lumineuse. La voix du P. Hyacinthe est par-dessus tout loyale et fraternelle ; il ne dissimule pas l'objection, parce qu'il sent en lui la force de la vaincre ; il ne répudie rien de ce qui fait la dignité humaine, parce qu'il a le plus haut sentiment de la première créature de Dieu, et, comme le poëte, c'est par la raison qu'il conduit l'homme à la foi.

Dans les temps de controverse où nous nous agitons, et par les négations hardies et folles qui se produisent, la philosophie supérieure et les démonstrations logiques du carme déchaussé viennent bien à leur moment. L'éloquence enflammée de Lacordaire, le raisonnement magistral de Ravignan répondaient à des courants et à des besoins sociaux. Une phase nouvelle est venue où la science entend tout soumettre à ses méthodes et à son empire, jusqu'au domaine de l'abstraction, et dès lors il était utile qu'une vigoureuse intelligence, portant dans le temple la langue et les procédés de ses adversaires, y déduisît la vérité religieuse selon les nécessités du jour, en la montrant unie à la science, à la liberté, à tous les droits comme à toutes les grandeurs que revendique justement l'esprit moderne.

Le discours impérial a proclamé l'union intime et nécessaire de la morale et de la foi. Il est bon que de tels enseignements descendent presque à la même heure de la chaire chrétienne et du trône du souverain ; mais n'oublions pas que le premier principe de la morale est celui de la liberté humaine, et que la foi proteste avec énergie contre les doctrines des sophistes qui nous mèneraient, par le fatalisme, au dernier degré de la servitude.

Nous achevons ces lignes au moment où la session s'ouvre et où le nouveau président du Corps législatif prend possession du fauteuil. Il est

remarquable que tous les présidents de la Chambre élective ont eu chez nous leur physionomie, même sous la République, et la figure de celui qui succède à tant d'hommes brillants ou supérieurs présente, avec celle de son prédécesseur, de piquantes similitudes en même temps que de radicales dissemblances. Sans parler des origines, tous deux ont débuté par l'armée; tous deux ont paru sur les champs de bataille d'Algérie; tous deux, serviteurs du gouvernement de Juillet, dévoués l'un à M. Thiers, l'autre à M. Guizot, et également honorés de l'amitié des princes d'Orléans, ont mérité d'être compris dans ces *anciens partis* si conspués des satisfaits du jour; tous deux ont déposé l'épée pour tourner vers une autre carrière leur active nature ; tous deux ont tour à tour manié la plume du publiciste et le stylet du théâtre ; et le goût délicat des arts ajoute entre eux un dernier trait de ressemblance. Mais les différences sont bien autrement profondes que les similitudes. Tandis que l'un personnifiait l'alliance russe, l'autre incline vers l'alliance anglaise, qui lui a inspiré jadis un solide écrit. Le premier abandonnait froidement la Pologne à la barbarie des czars ; le second, que le sang rattache à la nation de Sobieski, n'a jamais cessé de réclamer pour elle. Le président d'hier était aussi sympathique à l'unité italienne qu'hostile à la cause du Saint-Siége ; le président d'aujourd'hui a écrit la note célèbre du 9 septembre 1859 et quitté la direction des affaires étrangères le jour où la politique française a paru sacrifier les intérêts de la Papauté. Enfin, pour tout achever d'un mot, le duc de Morny avait contre-signé les actes du coup d'État et présidé à leur exécution sévère ; le comte Walewski a eu la fortune d'apposer sa signature au bas des deux plus grands actes du règne ; le traité du 30 mars 1856, c'est-à-dire la paix, et le décret du 24 novembre 1860, c'est-à-dire la préface de la liberté.

Nous ne saurions fermer cette chronique sans dire quelques mots de l'Espagne, quoique la patrie du Cid Campéador continue, même dans les circonstances les plus sérieuses, de se montrer surtout la patrie de don Quichotte. L'insuccès consommé de Prim enlève tout intérêt à sa tentative, mais la tragi-comédie dénouée, la moralité reste. Quoi de plus triste que ces copies dégradantes du vieux prétorianisme romain, qui font descendre une des plus nobles nations de l'Europe au même degré d'abjection que les petites républiques de l'Amérique du Sud ! Quel spectacle que celui de ces généraux, lieutenants et anciens complices d'O'Donnell, faisant de l'ordre pour le compte de l'insurgé de Vicalvaro, comme Caussidière essayait d'en faire avec les montagnards de 1848 !

Que voulait Prim ? Il est difficile de le savoir au juste, mais la liberté n'eût vraisemblablement rien gagné à son triomphe; ce n'est pas par le sabre qu'elle se fonde, et les complots de caserne ont beaucoup plus pour habitude de l'étouffer que de l'établir. C'est peut-être pour cette raison que nous avons vu chez nous les organes de la démocratie disciplinée, ceux qui « préfèrent la dictature d'un préfet au pouvoir d'un président de conseil général élu, »

encourager la sédition de Prim, non contre un despote, mais contre une reine constitutionnelle, et en souhaiter ouvertement le succès. « L'Ibérie a son Piémont! » insinuait l'un d'eux, et déjà l'on parlait de « la Confédération des États-Unis d'Ibérie, » en acclamant ainsi le fédéralisme au delà des Pyrénées, après l'avoir combattu de l'autre côté des Alpes!

Isabelle, qui a reconnu le royaume d'Italie dans l'espoir de désarmer la révolution, doit comprendre aujourd'hui qu'elle n'a fait que se désarmer elle-même en légitimant d'avance toutes les spoliations. Son Sénat l'a bien assurée d'un dévouement sans borne, mais on a vu des sénats ne pas supporter l'épreuve des mauvais jours, et la fille de Ferdinand VII fera prudemment de chercher d'autres appuis. Elle a une meilleure politique à suivre que celle qui consiste à suspendre les garanties constitutionnelles, à incarcérer des citoyens suspects, à occuper militairement les imprimeries, *quæque ipse miserrima vidi ;* et à poursuivre avec une rapacité de corsaire, dans cet Océan dont le nom *pacifique* semble depuis quelque temps une ironie, de faibles États qui n'ont guère d'autre bouclier que la justice, et qui puisent parfois, dans le sentiment énergique de l'indépendance, la force d'infliger à plus puissant qu'eux de cruelles leçons. Il y a un proverbe espagnol qui prévoit cette situation humiliante : *Ir por lana y salir trasquilado*, — Aller chercher de la laine et revenir tondu. C'est le cas de le méditer en ce moment.

Pour en revenir à Prim, si son émeute est vaincue, l'idée révolutionnaire ne l'est pas, et toutes les difficultés subsistent. Peut-être même la fuite en Portugal, qui paraît à cette heure un dénoûment, ne sera-t-elle qu'un entr'acte, et verrons-nous bientôt éclater de nouveaux épisodes. C'est aux libéraux sincères de l'Espagne, aux modérés et aux catholiques, à se grouper étroitement autour d'un trône qui est le dernier rempart de leurs institutions, et à lutter avec ensemble contre la décomposition sociale et la ruine, qui mènent fatalement à la perte de l'indépendance.

LÉON LAVEDAN.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

FRÉDÉRIC HURTER, SA VIE ET SA CORRESPONDANCE.

« C'est un devoir de justice que d'honorer la mémoire des défunts illustres et d'ériger des monuments qui transmettent leur nom à la postérité. Voilà pourquoi le signataire de ces lignes se propose, avec le concours de M. Weiss, professeur d'histoire à l'université de Gratz, de publier la vie et la correspondance de son père, Frédéric Hurter, historiographe de l'Empire d'Autriche, décédé à Gratz, le 27 août, à l'âge de 78 ans.

« Frédéric Hurter était assurément un homme comme on en rencontre peu de nos jours, éminent par une science profonde autant que par une grandeur d'âme et une fidélité à ses convictions qui ne se démentirent jamais. Les services qu'il a rendus à l'histoire par ses études sévèrement impartiales, sont consignés dans ses ouvrages; le souvenir des combats qu'il eut à livrer pour la défense du droit et de la justice, ainsi que des épreuves cruelles par lesquelles il dut passer, est encore vivant dans la mémoire de plusieurs d'entre nous; enfin des faits nombreux sont là pour attester ce qu'il a fait pour l'Église catholique Quant à sa grandeur scientifique et morale, nous en trouvons une mesure dans l'estime profonde dont son nom est entouré partout, et dans les sympathies si vives que la nouvelle de sa mort a excitées en Allemagne, en Suisse, en France et en Italie.

« Toutefois les hommes éminents ne sauraient être jugés uniquement d'après leurs ouvrage et leur vie publique, il faut, pour que ce jugement soit complet, interroger aussi leur correspondance épistolaire ; c'est dans les lettres surtout que se reflètent, comme dans un miroir fidèle, la nature de l'homme dans toute sa franchise, la tournure de son esprit, la trempe de son caractère, les principes régulateurs de nos actions, en un mot ce qu'il y a dans sa manière d'être de plus individuel et de plus intime. De telles lettres jettent en même temps un jour nouveau sur l'histoire de toute une époque, en faisant mieux connaître la trame secrète des événements et les personnages qui y étaient mêlés. Ceci est vrai en particulier des lettres de Frédéric Hurter qui prit part aux événements les plus importants de notre siècle et entretenait une correspondance des plus actives avec les hommes les plus éminents du monde politique, savant et religieux. »

Telles sont les considérations dont M. l'abbé Henri Hurter a fait précéder une espèce d'appel [1] fait à tous les amis et correspondants de son père décédé, et dans lequel il les prie de vouloir bien lui communiquer les lettres de l'illustre écrivain qui seraient entre leurs mains [2], et l'autoriser, en même temps, de publier leurs réponses. Il s'engage de mettre dans l'usage de ces lettres la réserve la plus discrète, en écartant avec un soin religieux tout ce qu'elles pourraient contenir

[1] En date de 6 décembre.

[2] On pourrait les adresser directement à M. l'abbé Henri Hurter, curé de Saint-Pierre, à Vienne.

de purement personnel, et en ne donnant la publicité qu'à celles qui la méritent réellement. Employées de la sorte, elles seraient comme autant de pierres destinées à entrer dans le monument que médite en ce moment la piété filiale, et qui doit perpétuer la mémoire de l'historien d'Innocent III. — Inutile d'ajouter que les originaux seront rendus à leurs propriétaires avec la plus grande fidélité.

Nous sommes heureux de faire connaître à nos lecteurs l'heureuse idée qu'a eue M. l'abbé Hurter de publier la vie de son père en se servant de sa correspondance littéraire comme d'un élément des plus importants; et nous aimons à croire que son appel sera entendu de tous ceux qui ont eu l'avantage d'entretenir avec son illustre parent un commerce épistolaire.

Saint-Evpre. — Paris, librairie Poussielgue.

Saint-Evpre est un de ces grands évêques que Dieu suscita en Gaule dans le cœur du cinquième et du sixième siècle, qui furent, en leur temps, les colonnes de la foi et des prodiges de sainteté, se firent pères des pauvres et consolateurs de toutes les infortunes, tinrent à honneur d'asseoir l'Église de France sur l'abnégation et le dévouement de ses pontifes, et formèrent enfin le royaume très-chrétien, comme les abeilles forment leur ruche. Au moment où la Lorraine reconstruit l'église de Saint-Evpre, le R. P. Chéry des Frères-Prêcheurs a voulu apporter une pierre à cet édifice et a écrit sa vie; tout doit y intéresser le lecteur chrétien et français : la pensée de charité qui l'a inspiré (le livre se vend au profit de la restauration du monument national), le travail consciencieux des recherches qui y a présidé, et le charme incontestable du style qui soutient et anime constamment le récit aussi pieux qu'érudit.

Philippe de Gheldres. — Paris et Lille, chez Lefort.

Duchesse de Lorraine, reine de Sicile, Philippe de Gheldres, mourut clarisse à Pont-à-Mousson, le 25 février 1547. On ne recontre dans sa vie ni traits extraordinaires ni faits merveilleux, mais on y trouve les devoirs de chaque jour remplis avec zèle, les vertus communes religieusement pratiquées, une piété qui ne se dément pas et progresse toujours; puis, à la fin de l'âge mûr, une résolution héroïque, des mortifications inouïes, des travaux accablants acceptés à cinquante-sept ans, supportés durant un quart de siècle avec un courage admirable. Ce récit est tracé avec la précision de l'érudit, le sentiment de l'artiste et surtout la foi du chrétien. L'auteur a beau se dérober à nos regards, on reconnaît à son style un de ces hommes, l'honneur de la société contemporaine, qui ne consacrent leur temps qu'à l'incomparable bonheur de servir les âmes.

A. G.

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS — IMPRIMERIE SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH 1.

MADAME SWETCHINE

ET M. DE TOCQUEVILLE

CORRESPONDANCE INÉDITE[1]

Je destinais les lettres que l'on va lire à paraître, placées selon leur date, dans une édition complète des lettres et des œuvres de madame Swetchine; cependant je me décide à publier ce volume séparément, comme les volumes qui l'ont précédé. J'ai été déterminé d'abord par la crainte de placer les possesseurs des volumes déjà publiés dans l'alternative ou d'être privés des lettres encore inédites ou de ne pouvoir se les procurer qu'en achetant l'édition future. J'ai été déterminé en outre par la beauté des lettres qui m'ont été successivement confiées et qui forment la matière de cette dernière publication.

On a dit que dans sa correspondance madame Swetchine se répétait. Je ne crois pas que cette expression soit exacte; Madame Swetchine ne se répète pas, elle se complète. Son sujet est toujours le même, mais la variété des points de vue qu'elle y découvre est infinie, et jamais cette richesse d'analyse n'aura brillé d'un plus vif et d'un plus pur éclat que dans cette dernière collection de ses lettres.

Madame Swetchine possède par excellence l'art difficile de lire

[1] Le comte de Falloux veut bien nous communiquer le nouveau volume des lettres de Madame Swetchine et la Préface par laquelle il l'annonce au public. Nous choisissons dans ce volume la correspondance avec M. de Tocqueville, et nous regrettons bien vivement que l'espace dont nous pouvons disposer ne nous permette pas de la citer intégralement.

couramment dans le cœur des autres, parce qu'elle avait commencé par lire sans faiblesse dans son propre cœur. Elle saisit admirablement le fort et le faible d'un caractère, le mal et le remède d'une situation, parce qu'elle ne se laisse jamais surprendre ni séduire par aucun de ces sophismes à l'aide desquels nous cherchons trop souvent à nous faire illusion à nous-mêmes en même temps qu'à ceux qui nous entourent. L'étude du cœur humain n'était point pour madame Swetchine une contemplation spéculative, quoiqu'elle eût certainement une vocation innée pour la psychologie et un attrait irrésistible pour la métaphysique; mais ce qui l'attire avant tout, ce qui la fixe, ce qui la conduit à creuser sans relâche dans la profondeur de l'âme humaine, ce sont des réalités qui lui sont chères, qui vivent et palpitent sous sa main. Elle ne se borne point aux surfaces, aux apparences, aux généralités; elle pénètre dans le vif des questions, elle soulève les voiles, elle scrute les moindres détails, parce qu'elle porte partout la sollicitude ardente d'une affection sincère, parce qu'une conscience toujours éveillée, une attention toujours soutenue secondent et inspirent sa rare sagacité. Assurément la physionomie originale de cette correspondance ne ressort point d'une conception habilement méditée; elle est le résultat naturel et spontané d'une multitude de traits directement suggérés par des âmes diverses, venant elles-mêmes rendre compte avec ingénuité des mouvements qui les agitent. Jamais madame Swetchine n'a songé à dogmatiser ou à élever un monument pour l'instruction de la postérité, mais elle prête l'oreille à tout gémissement, tend la main à toute souffrance. En constatant une à une chaque situation particulière, la confidente émue s'élève, souvent sans s'en apercevoir, aux méditations les plus hautes, aux aperçus les plus fins, aux consolations les plus efficaces; et c'est ainsi qu'au bout d'une longue vie, grâce à une analyse continuelle portée sur un si grand nombre de peines ou de joies vraiment ressenties, l'ensemble d'une si tendre investigation devient non-seulement le reflet de telle ou telle âme, mais l'image de l'âme humaine tout entière dans son unité multiple.

Il en est de même dans le domaine de la politique. Madame Swetchine avait trop l'habitude de réfléchir pour ne point s'être formé des idées arrêtées sur les meilleures conditions du gouvernement des hommes. Cependant elle ne cherche à faire prévaloir exclusivement aucune opinion, aucun parti proprement dit; elle indique à peine ses préférences, elle ne songe jamais à les imposer; mais à mesure que les événements naissent sous ses yeux, elle les esquisse presque involontairement au point de vue d'une conviction chrétienne aussi libérale que ferme. Toujours calme et impartiale, elle n'est jamais indifférente; car elle cherche et elle appelle partout un progrès pour

la vérité, un secours pour la morale publique, une conquête pour l'éducation et le bien-être des masses. Elle trace des portraits comme elle formule des jugements à l'heure et au jour que lui assignent nos révolutions, mais toujours à l'appui et à la lumière des mêmes principes. En sorte qu'il en arrive des épreuves de la vie politique comme des épreuves de la vie privée : toutes sont passées en revue, toutes sont touchées d'une main bienveillante et sûre. Ici, comme dans l'ordre des sentiments purement intimes, c'est du dehors que lui vient le développement de ses propres facultés, et ses plus éloquentes paroles ne sont jamais que des réponses. Sa pensée est modeste, sa volonté craintive, mais son cœur ne recule jamais devant un appel, et il est aussi sensible au patriotisme qu'à l'amitié.

Ce volume ne se donne donc ni pour un livre de morale, ni pour un livre d'histoire, et pourtant on ne l'achèvera pas sans avoir parcouru le cycle entier de l'histoire de l'homme et de l'histoire contemporaine. Sous la Restauration, elle aborde déjà les problèmes de la liberté religieuse ; en 1847, elle a lu Proudhon et elle s'en préoccupe ; après la révolution de 1848, elle croit au retour de l'autorité ; après 1852, elle prédit le réveil de la liberté. Avec mademoiselle de Virieu et plusieurs des amis qui gardent ici l'anonyme, avec le général de la Bourdonnaye et madame de Pastoret, elle s'associe aux efforts des légitimistes parlementaires ; avec madame de Germiny, fille de M. Humann, elle honore la probité et l'indépendance dans le parti conservateur ; avec dom Guéranger, elle salue la renaissance des ordres religieux sous le régime du droit commun ; enfin, avec M. de Tocqueville, elle lutte contre les nobles tristesses de l'homme d'État et de l'homme de lettres. Rien n'est plus touchant, rien ne pénètre plus d'une mélancolique gravité que ce dernier dialogue entre deux grandes intelligences, toutes deux au déclin de leurs jours sans avoir connu le déclin de leurs forces ni subi la défaillance d'une seule de leurs convictions.

A. DE FALLOUX

Tocqueville, 6 octobre 1855[1].

Je vous aurais remerciée beaucoup plus tôt, madame, de la lettre si pleine de bonté que vous m'avez écrite, si je n'avais craint d'abuser

[1] Je m'étais empressé de communiquer à M. Gustave de Beaumont des lettres de M. Tocqueville à madame Swetchine, et il en a publié de nombreux fragments. A son tour, il a bien voulu rechercher les lettres de madame Swetchine dans les papiers de M. Tocqueville et me mettre en mesure de publier cette double correspondance. Je lui dois donc au moins la moitié du vif intérêt qu'elle renferme, et je lui exprime ici un sentiment de reconnaissance qui sera certainement ratifié par le public.

de cette même bonté, et si d'ailleurs, sachant fort régulièrement de vos nouvelles par un de mes amis qui va souvent à Paris, je n'avais pu vous éviter l'ennui de m'en donner vous-même. Je ne veux point pourtant vous laisser conclure de mon silence que je suis insensible à l'intérêt que vous me témoignez, ni rester plus longtemps sans vous offrir ce respectueux attachement que vous inspirez à tous ceux qui ont le bonheur de s'approcher de vous.

Les dernières nouvelles que m'a données mon correspondant n'étaient pas mauvaises. Vous étiez, me disait-il, plutôt mieux que de coutume. Il faut bien que vos amis se contentent, comme vous le faites si courageusement vous-même, de ce demi bien, puisque Dieu vous a refusé la parfaite santé dont vous feriez pourtant si bon usage.

Nous avons beaucoup pensé à vous, madame de Tocqueville et moi, durant les différentes vicissitudes de ce que vous appelez d'une façon si touchante une guerre civile. Croyez que l'on comprenait bien ici les diverses impressions que faisait naître un tel spectacle dans une âme comme la vôtre, qui sait si bien concilier tous les sentiments affectueux, et reste si étrangère aux haines qui divisent les hommes. Hélas! rien n'annonce que tant de malheurs particuliers ou publics soient prêts de cesser. Je crains en outre qu'au fléau de la guerre ne se joigne bientôt celui de la famine. L'hiver sera en tout cas bien difficile à passer pour les pauvres gens, et ceux qui possèdent quelque aisance devraient se résigner à faire cette année de grands sacrifices pour venir à leur secours. Je vous avoue que je ne crois point que tous le fassent. Cette succession de mauvaises années au lieu de rendre la charité plus active dans nos campagnes, semble la fatiguer. On s'habitue si vite à l'idée de misères qu'on ne sent pas qu'un mal qui paraît plus grand à celui qui en souffre, à mesure qu'il dure, paraît plus petit, par le fait même de sa durée, à celui qui le regarde. Et puis les liens qui devraient unir les différentes classes sont singulièrement relâchés par l'effet des révolutions. Ne vous étonnez-vous pas avec moi, madame, en voyant sortir d'une nation qui paraît si vide de vertus publiques, une armée qui s'en montre si remplie? Tant d'égoïsme ici, tant de dévouement là ont de quoi confondre. Je vois partir un paysan pour rejoindre son régiment : il se désole, souvent il pleure. La pensée qu'il va défendre son pays le touche peu ; il ne songe qu'à son champ, à ses petites affaires, à ses petits intérêts qu'il va quitter. Il maudit le devoir qui l'en arrache malgré lui. Un an après on m'apporte les lettres que ce même homme écrit à sa famille. Il s'y montre prêt à tout supporter pour bien remplir son devoir militaire ; il sait qu'un soldat doit sacrifier sans peine à chaque instant son bien-être et sa vie dans l'intérêt de

l'armée ; il a trouvé ces maximes et ces coutumes établies, il les a prises avec la casaque militaire, il les quittera en la quittant. Il redeviendra le pauvre diable que nous avons connu, et ne transportera à la grande société aucun des sentiments qu'il a fait voir dans la petite. Jusqu'à ce que j'aie réfléchi à ce qui se passe dans nos armées modernes, je croyais qu'il y avait beaucoup d'exagération dans ce qu'on nous racontait des vertus publiques chez certains peuples de l'antiquité. Je ne pouvais absolument comprendre comment l'homme avait pu en être capable alors. Car enfin c'est toujours le même homme que nous avons sous les yeux. Ce que nous voyons tous les jours dans nos armées l'explique. On était parvenu à faire pour la société civile ce que nous faisons pour la société militaire. Les citoyens de ce temps-là ne valaient peut-être pas mieux que nous individuellement, et dans la vie privée ils valaient peut-être moins ; mais dans la vie publique, ils rencontraient une organisation, une discipline, une coutume, une opinion régnante, une tradition ferme qui les forçaient d'agir autrement que nous.

Je suis profondément honteux, madame, en voyant où je me suis laissé entraîner par le courant de la pensée. Pardonnez-moi, je vous prie, cette dissertation hors de propos, en pensant que je vous écris comme vous me permettez de causer avec vous, c'est-à-dire en exprimant toutes les idées qui me viennent dans l'esprit à mesure qu'elles se présentent.

Vous me marquez, madame, un si aimable intérêt pour le travail qui m'occupe en ce moment, que je voudrais pouvoir vous dire que mon séjour ici lui a été fort utile. Mais jusqu'ici malheureusement il n'en est rien. Je suis pourtant dans toutes les conditions nécessaires pour bien travailler. Je vis dans un lieu qui me plaît, j'y mène une existence tranquille, j'y ai de la solitude sans sentir le poids de l'isolement ; il ne m'y a manqué enfin que cette ardeur intérieure sans laquelle on ne fait rien de bien avec toutes les raisons de bien faire. Quand j'ai voulu me remettre au travail après une interruption de près de deux mois, je n'ai pu rattacher mon esprit à son œuvre. Tous les défauts de celle-ci m'ont frappé et je me suis senti atteint d'un des plus violents accès de découragement que j'aie eus depuis longtemps. Je suis très-sujet à cette grande maladie de l'esprit, et je n'ai pas même la consolation de penser d'elle ce qu'on dit souvent : qu'elle n'atteint pas les sots. J'ai rencontré dans ma vie des gens très-défiants de leur capacité, très-portés à penser qu'ils ne faisaient rien de bien, et qui avaient parfaitement raison d'avoir cette opinion d'eux-mêmes. La vérité est que la grande confiance et la grande défiance en soi-même viennent de la même source, un désir extrême de paraître qui nuit au jugement tranquille et modéré qu'on devrait

faire de soi. C'est le même orgueil qui a tantôt le tempérament triste, tantôt le tempérament gai : faiblesse des deux parts.

Je finis là, madame, de peur de vous fatiguer. Madame de Tocville veut que je vous parle d'elle et espère bien pouvoir cet hiver sortir un peu plus souvent.

Paris, 17 octobre.

Votre bonne lettre, monsieur, m'a fait un sensible plaisir ; elle en continuait une autre dont l'impression était restée vive. J'ai été touchée de la bonne grâce qui m'a permis d'approcher de plus près votre pensée, de la suivre un peu livrée à elle-même. Ce sont des mouvements qu'on est heureux de surprendre et qui mettent plus à l'aise avec la supériorité, par cela seul qu'elle daigne se montrer.

Soyez bien remercié d'abord de l'intérêt que vous voulez prendre à ma pauvre santé ; je suis mieux effectivement, et, par une contradiction bizarre, c'est au retour des brumes qui mettent en question tant d'autres santés. Ce mieux, je le sais, n'est qu'un temps d'arrêt ; mais je le reconnais particulièrement précieux dans un moment où la tristesse et l'angoisse réclament tout ce qu'on peut réunir de forces. Il est présumable qu'elles seront longtemps encore à l'épreuve. Tout semble éloigner un pacifique dénoûment, car on n'a guère vu le succès rendre plus traitable, ni un pays jeune et unanime de volonté et d'ardeur se laisser désarmer par les revers. De toutes parts on se heurte contre l'impossible. Tout ce que ne peuvent pas, dans certains temps, ceux qui en apparence peuvent tout présente un singulier spectacle ; cela laisse pressentir comment notre action puissante à la fois et limitée peut s'exercer en toute liberté sans néanmoins gêner beaucoup le dessein providentiel. A ce grand chagrin public s'est ajouté tout récemment pour moi celui du départ pour l'armée du plus jeune de mes neveux qui n'avait pas suivi la carrière militaire, mais qui s'y lance par un mouvement dont je le loue autant que je m'en afflige, lutte et partage que je retrouve sur tous les points, à toutes les régions, et qui fait de moi ce royaume divisé dont l'Évangile signale le triste sort.

Vos impressions, vos prévisions sont tristes aussi ; on n'en échange plus d'autres. C'est une situation grave assurément que la grande cherté des subsistances à une époque de l'année si peu avancée. La simple menace est déjà ici un mal réel, et, comme vous dites, on s'accoutume à une situation lentement aggravée. La pitié s'émousse et ne proportionne plus ses secours ; pourtant aux maux extrêmes il n'y a que les grands remèdes. Se dit-on jamais assez que Dieu, qui a fait la pauvreté, n'a pas fait la misère ? Une volonté soutenue dans le bien, les sacrifices de longue haleine, voilà ce qui se rencontre peu ;

tandis que le dévouement spontané n'est rien moins que rare, et que l'héroïsme même semble souvent guetter le premier venu. On ne peut, comme vous dites, être assez frappé de ces merveilleuses transformations de l'incurie et de l'égoïsme en persévérance courageuse et vraiment sublime. Ce sont les mêmes hommes, mais en qui tout ce qui dormait se réveille. Je crois qu'on peut, et, si j'osais dire, qu'on doit aussi tout attendre de la France, mais à son heure! La force ne lui manque jamais, mais c'est toujours un courant unique qui l'entraîne; elle n'a qu'une idée à la fois afin d'être tout entière là où pour le moment elle a mis son trésor. Ce n'est pas toujours, j'en conviens, l'idée la plus grande ni surtout la meilleure, mais j'ai bien le sentiment qu'elle tient en réserve toutes celles dont l'absence semblerait compromettre sa dignité. Sa mobilité lui tend des piéges que des succès dissimulent. Les peuples s'arrangent, ce me semble, aussi souvent que les individus, du provisoire; on vit en attendant, ajournant le reste sans croire l'avenir engagé.

Le sentiment que vous laissait votre travail m'eût été pénible, s'il n'y avait pas toujours un peu de désert à traverser pour arriver à l'oasis. Contrairement à ceux qui s'entrevoient et sont tristes parce qu'ils se jugent, vous êtes peu content parce que vous ne vous jugez pas, et qu'au lieu du jugement équitable que vous porteriez sur l'ouvrage d'un autre, vous subissez au dedans de vous l'impression de cet irréalisable qui est le tourment des hommes dont la pensée s'élève, comme l'horizon fuit à mesure qu'on avance. Il faut vous soumettre à cette loi et vous reconnaître supérieur à votre œuvre; Dieu l'est bien à la sienne! Permettez-moi de continuer à penser que tout n'est pas orgueil dans les oscillations profondes de confiance et d'abattement. L'aplomb de cette moyenne qui approcherait davantage de la vérité peut, je crois, être dérangé par tout intérêt puissant. N'y aurait-il que la passion de la chose qu'on fait, quelle qu'elle soit, l'amour de l'ouvrier pour son œuvre, la sympathique dépendance où l'on est de certains suffrages que, sans orgueil, on pourrait être accessible au découragement.

Vous m'avez trop enhardie; j'ose causer avec vous, en passant à côté de votre pensée peut-être, mais en éprouvant le besoin de vous dire la mienne. Que cette confiance que je me reprocherais de ne point avoir me mérite vote indulgence.

Faites agréer, je vous prie, à madame de Tocqueville l'espoir de me voir de plus en plus rapprochée d'elle et de vous, et recevez en même temps tout ce que je vous offre de sincère et d'affectueux.

Tocqueville, 7 janvier 1856.

Il y a bien longtemps, madame, que je n'ai profité de la permission

que vous m'avez donnée de vous écrire. Je croyais revenir beaucoup plus tôt à Paris et vous voir, ce qui eût encore mieux valu. Mais des affaires qui se sont succédé m'ont retenu ici et m'y retiendront encore vraisemblablement trois semaines. Je ne veux point attendre jusque-là pour vous remercier de votre dernière lettre qui m'a intéressé et touché. On vous y retrouve tout entière. Vous m'y témoignez une bienveillance que je voudrais mériter; car l'amitié d'une personne comme vous engage. Elle n'oblige pas seulement à être reconnaissant, mais à faire ce qui peut la justifier. Dans ce but, j'aurais bien voulu me guérir absolument de cette disposition au découragement que vous combattez en m'écrivant. La maladie, malheureusement, est presque aussi vieille que moi, et il n'est pas facile d'en revenir entièrement. J'ai fait pourtant, depuis quelques années, beaucoup d'efforts contre elle, et assurément j'en ai beaucoup diminué la violence. Votre lettre m'a aidé à suivre cette tâche et m'a fait un bien réel dont je vous remercie. Ne croyez pas, du reste, madame, que l'accès particulier dont je vous ai parlé fût dû uniquement à cette sorte de tristesse maladive dont j'ai été tourmenté de temps en temps toute ma vie. Il naissait surtout de réflexions qui prenaient leur origine dans des faits qui n'ont que trop de réalité. A mesure que j'avance dans l'œuvre à laquelle vous voulez bien vous intéresser, je m'aperçois de plus en plus que je suis entraîné dans un courant de sentiments et d'idées qui va précisément au rebours de celui qui entraîne beaucoup de mes contemporains. Je continue à aimer passionnément des choses dont ils ne se soucient plus.

Je regarde, ainsi que je l'ai toujours fait, la liberté comme le premier des biens ; je vois toujours en elle l'une des sources les plus fécondes des vertus mâles et des actions grandes. Il n'est pas de tranquillité ni de bien-être qui puisse me tenir lieu d'elles. Je vois au contraire la plupart des hommes de mon temps, je dis les plus honnêtes, car le sentiment des autres me serait peu, qui ne songent qu'à s'accommoder le mieux possible sous un autre régime, et, ce qui achève de jeter le trouble et une sorte d'épouvante dans mon esprit, qui semblent faire du goût de la servitude une sorte d'ingrédient de la vertu. Je voudrais penser et sentir comme eux que je ne le pourrais pas : ma nature y résiste plus encore que ma volonté. Un instinct indomptable me force d'être sur ce point ce que j'ai toujours été. Vous ne sauriez vous imaginer, madame, ce qu'il y a de pénible et souvent de cruel pour moi à vivre dans cet isolement moral, à me sentir en dehors de la communauté intellectuelle de mon temps et de mon pays. La solitude dans un désert me paraîtrait moins dure que cette sorte de solitude au milieu des hommes. Car, je vous avoue ma faiblesse, l'isolement m'a toujours fait peur ; et, pour être heureux et

même tranquille, j'ai toujours eu besoin plus que cela n'est sage de rencontrer autour de moi un certain concours, et de compter sur la sympathie d'un certain nombre de mes semblables. C'est surtout à moi que pourrait s'appliquer ce mot si profond : « Il n'est pas bon d'être seul. » Cet état de mon esprit, madame, que j'ai la confiance de vous montrer, vous expliquera de quel découragement profond je suis quelquefois saisi en écrivant ; car c'est surtout lorsqu'on travaille pour le public qu'il est triste de s'apercevoir qu'on est si différent de lui. Je voudrais bien avoir la vertu d'être indifférent au succès, mais je ne la possède pas. Une longue expérience m'a appris que le succès d'un livre est bien plus dans les pensées qu'avait déjà le lecteur que dans celles que l'écrivain exprime.

Ne croyez pas, du reste, madame, que l'objet de mon livre se rapporte de près ou de loin soit aux événements, soit aux hommes du temps. Mais vous n'ignorez pas plus que moi que l'ouvrage qui est le plus étranger aux circonstances particulières d'une époque, est empreint dans toutes ses parties d'un certain esprit qui est sympathique ou contraire à celui de ses contemporains. C'est là l'âme du livre, c'est par là qu'il attire ou repousse le lecteur. Je vous parle bien longtemps de moi, madame, mais c'est vous-même qui m'avez attiré dans cette faute. Je vous assure que je n'en suis pas coutumier, et que je n'y tombe qu'avec un très-petit nombre de personnes.

J'aimerais beaucoup mieux vous parler de vous, madame, mais voilà quelque temps que je n'ai pu obtenir avec précision de vos nouvelles, bien que j'en aie demandé plusieurs fois. Circourt, qui m'en fournit habituellement, me paraît enterré à la campagne ; j'espère que vous serez assez bonne pour ne pas me laisser dans cette ignorance. Des nouvelles de vous, données par vous-même, auront encore plus de prix à mes yeux.

Paris, 14 janvier.

Je n'aurais jamais osé me plaindre, mais j'avoue, monsieur, que votre silence m'a fait un peu de peine et qu'il m'a donné un peu d'appréhension. On ne saurait être tenté de se montrer autre qu'on n'est à vous qui êtes si simple et si droit. Je vous rends donc grâce de ce que, par l'effet de la bonté qui sait surtout ce qu'elle devine, vous soyez allé droit au bien que vous vouliez me faire en continuant à me parler de vous. Rien ne pouvait me venir mieux en aide ; car je puis dire que mes pensées, à l'état d'instinct, ont toujours été dans la voie des vôtres subordonnées en moi, il est vrai, à un intérêt encore supérieur, mais qui, loin de les affaiblir, les a toujours protégées de sa plus haute et plus intelligible sanction. Il m'a tou-

jours paru évident que Dieu n'avait multiplié les contrôles dans sa loi et dans notre conscience que parce qu'il nous donnait la liberté, et que, dans le monde extérieur, ces deux mêmes termes, liberté et contrôle, devraient, avec des caractères et des proportions différentes, se retrouver en toutes choses. Ne la rencontrant, cette liberté désirable, nulle part bien complète et tout à fait à mon gré, je me suis donné le vif intérêt de la chercher partout, sur tous les points, dans toutes les causes, dans tous les cœurs qui la chérissent et l'honorent, partout enfin où elle n'est pas à l'état de licence, de simulacre ou de machine de guerre. J'avoue que si quelque chose a atténué mon regret de sa répudiation passagère, c'est la mauvaise chance qu'elle eût couru en sortant brusquement des jours d'excès et d'effroi que nous venons de traverser. On ne gâte pas ce qui n'est plus en cause et j'y trouve soulagement : ce n'est cependant pas le seul que j'aimerais à vous voir offert. Quand on vous entend, comme on sent que c'est au profit de la nature humaine, au profit de sa dignité et de son honneur que se guériraient vos tristesses qui sont encore une des plus nobles parties de vous-même ! Restez triste, monsieur, s'il le faut, mais pas découragé, mais pas injuste pour vous-même. J'ai tant admiré votre premier livre qu'il m'est impossible de ne pas tout attendre encore du second. En ce qui vous concerne, je n'oserais avoir un avis ni me sentir assez forte pour aller contre le vôtre. Néanmoins, tout en admettant que les idées qui vous sont chères ne sont pas dans le courant de l'esprit du jour, je crois que vous les ramènerez dans plus d'une intelligence. Vous les relèverez elles-mêmes de la servitude où les tient l'intérêt du moment, et c'est précisément peut-être ce qu'on n'a dit pour personne ni pour aucun temps donné qui porte le plus de lumière et rencontre le plus d'écho dans les âmes d'élite. Sait-on combien de gens profiteront d'un livre qui peut n'avoir été fait que pour soi ? Si près de vous revoir, j'anticipe trop mal et pourtant encore trop peu, à mon gré, sur tout ce que j'aurais à vous dire. Ce moment viendra bientôt, j'espère, et je vais bien user du droit de vous guetter, que me rend votre indulgence.

Adieu, monsieur, l'hommage que je vous rends ne peut se classer, je sais seulement qu'il est à part de tout autre et ne va bien qu'à vous.

Paris, 1856.

Je ne veux pas, madame, que vous appreniez par un billet imprimé le grand malheur qui vient d'atteindre toute ma famille et moi en particulier. Nous venons de perdre notre père. Nous l'avons rapporté hier à Paris et déposé dans la sépulture de la famille. Nous sommes tous plongés dans la plus profonde douleur que vous comprendriez

encore mieux, vous qui savez si bien comprendre tous les sentiments profonds, si vous aviez connu la bonté adorable de l'être qui nous est enlevé. Je sais qu'on se porte aisément à dire du bien de ceux qui ne sont plus. Mais, cette fois, je puis vous assurer que le chagrin ne me fait rien exagérer quand je vous dis que je n'ai jamais rencontré un vieillard si oublieux de lui-même, si occupé de ses enfants, si doux, si indulgent, si tolérant dans la plus vive foi. Lui qui ne s'irritait jamais, ne parlait qu'avec une sorte de colère de tout ce qui eût pu sentir la persécution et même la contrainte ; il se bornait à prêcher d'exemple. Aussi Dieu, qui voit le fond des cœurs, lui a-t-il donné la fin qu'il aurait choisie : il est mort préparé à ce terrible passage, entouré de ses enfants et sans avoir la connaissance de son péril.

Pardon, madame, de tous ces détails. Vous êtes la première personne à laquelle j'écrive depuis mon retour ici, parce que vous êtes, en dehors du cercle des plus proches parents, la personne dans la sympathie de laquelle je sens le plus de confiance. Croyez à mon tendre respect.

Paris, vendredi 13, 1856.

Vos chères lignes m'ont trouvée bien troublée de votre malheur que je venais d'apprendre, et vous pouvez penser, monsieur, si elles m'ont rendu votre douleur intime et présente. Il n'en est pas, je crois, que je comprenne mieux que la perte du trésor unique, de cette aimante protection qui ne se peut renouveler, et dont l'absence, sous la condition où vous la subissez, reste à jamais sensible. Aussi l'accent de votre douleur me pénètre, et c'est bien de toute mon âme que je vous plains. Mais je me dis, et vous le direz plus tard, que dans l'affliction même votre part est enviable. Tout ce qui fait la douceur des souvenirs vous reste, la pieuse et solennelle impression de tant de vertus, et la part personnelle que vous faisiez entrer dans ce bonheur de famille, le meilleur que le ciel nous laisse ici-bas.

Jamais, monsieur, quelque chose que votre bonté fasse pour moi, je ne vous remercierai d'un mouvement plus profond, plus vif et plus sincère que je ne vous remercie aujourd'hui de m'avoir associé à vos douleurs. Des rapports anciens n'auraient pu obtenir davantage, mais peut-être une sympathie aussi permanente et aussi vraie ne méritait-elle pas moins.

. . . .

Tocqueville, 1er juillet 1856.

Revenu ici depuis deux jours, madame, je sens le besoin de vous écrire. J'ai besoin de vous exprimer combien notre dernière entrevue m'a profondément touché et sensiblement calmé. Je ne sais si

vous avez pu lire sur ma figure toute la reconnaissance dont je me sentais pénétré en apercevant sur la vôtre les signes visibles d'une sympathie si véritable. Cette reconnaissance était profonde, et, tant que je vivrai, je garderai un souvenir plein d'une tendre gratitude. Vous ne connaissiez pas mon excellent père ; c'était donc l'amitié seule que vous vouliez bien avoir pour moi qui vous touchait; cette amitié a été alors et demeure une de mes plus grandes consolations. C'est la foi que j'ai en elle qui me fait vous écrire aujourd'hui, car je n'ai rien à vous dire qui pût intéresser en quoi que ce soit un indifférent. J'ai fait, comme vous pouvez croire, un triste voyage. Arrivé ici, j'ai bien reconnu, et ce n'est pas la première fois, que nous apercevons les lieux à travers nous-mêmes et non en eux-mêmes. Je n'ai pu retrouver encore rien de ce charme que je trouvais jusqu'ici dans tous les objets qui m'entourent en ce moment. J'éprouve un grand accablement d'esprit dont je désirerais sortir, car il ne peut rien naître de bon d'un pareil état. Mais je n'ai pu jusqu'à présent faire des progrès bien sensibles vers le mieux auquel j'aspire. Les tristes émotions de ce dernier mois ont ravivé tout ce qu'il y avait originairement de mélancolique dans mon esprit, de sorte que, indépendamment des douloureux souvenirs que tout réveille, je suis poursuivi par mille réflexions générales sur les destinées humaines dont la tristesse m'accable. Jusqu'à présent, j'ai trouvé ici la solitude et non le repos. J'espère cependant finir par reprendre goût à quelque travail, ce qui me serait d'un grand secours. Le travail seul peut me tirer de l'abattement où je suis.

Je mentirais pourtant si je disais que cet état de mon esprit me rend entièrement indifférent à la destinée de l'œuvre qui m'a coûté tant de peines et qui vient de paraître. J'ai trouvé ici un certain nombre de lettres contenant des approbations qui m'ont donné, je le confesse, quelques moments d'un grand plaisir. Mais cette impression elle-même, quoique vive, a duré peu. Je suis retombé bien vite, à propos de ce sujet comme de tous les autres, dans les pensées chagrines qui me sont si familières, même dans les temps heureux, et qui me portent à douter profondément de la valeur de tout ce que je fais.

Pardonnez-moi, madame, d'abuser ainsi de votre indulgence pour exposer devant vous mes tristesses et mes misères. En vérité, il aurait fallu ne pas vous écrire si j'avais voulu vous faire un autre tableau. Je suis sûr que celui-ci ne vous blessera point; vous savez comprendre tous les maux de l'âme, et compatir à ceux mêmes audessus desquels vous êtes élevée par les convictions que vous avez le bonheur d'avoir, et par les admirables consolations que je sais qu'elles donnent. Vous excuserez donc cette lettre, et vous y répondrez quelques-unes de ces bonnes paroles qui, venant de vous, ont tant de

prix pour moi. Adieu, madame, croyez à mon tendre et respectueux attachement.

Paris, 5 juillet 1856.

C'est bien aussi une date pour moi, monsieur, que cette dernière entrevue où je me suis sentie pénétrée si avant par votre tristesse poignante et si douce dans son expression. Toujours quelque chose d'ineffaçable m'est resté de chacun de nos entretiens, mais cette fois bien autrement encore. Vous avez touché à ce domaine réservé qui vous fait si bien connaître. J'ai pu y compter une à une vos richesses, et surtout les concentrer sur le point qui, plus qu'aucun autre, m'importait pour votre bonheur. Je ne puis dire combien ces vues successives sur vous-même, sur les intérêts qui composent votre vie, et qui suffiraient pour en faire l'honneur, m'ont rendu faciles à comprendre le respect instinctif et le vif attrait qui vont au-devant de vous. Je n'entends pas parler ici de la supériorité de votre esprit ; je n'en suis encore qu'à cette sensibilité de cœur qui est au fond le charme de tout le reste. Non, assurément, vous ne vous trompez pas en croyant à ma sympathie intime. Elle me fait de votre bonté une bien chère consolation, plus que cela peut-être, j'y vois une force et un appui dont je ne vous remercie pas seule. Je crois vraiment que, dès vos premiers encouragements, j'ai toujours compté avec vous sur un peu d'éternité; car, quoique sensible aux longs intervalles, ils m'ont trouvée patiente; je n'ai redouté que les pas rétrogrades et n'ai tenu qu'aux pas bien assurés, un peu de lenteur allant aux choses sérieuses.

J'ai bien pressenti les tristesses de votre retour; tout vient du dedans. Avec certaine disposition de l'âme, les objets extérieurs passent inaperçus ou bien blessent par un contraste qui les ravive; il faut aller doucement. On meurt brusquement, mais on ne revit que peu à peu ; c'est aussi une convalescence. Néanmoins il faut que la volonté en appelle au courage; car, nous avons beau dire, les douleurs vraies résistent si bien qu'on ne se console guère, je crois, que des chagrins qu'on n'a pas eus. Il est bien vrai qu'en isolant la pauvre destinée humaine elle paraîtrait toujours cruelle et accusatrice; mais ce ne serait pas prendre l'écheveau par le bon bout. La vie privée de bonheur peut aussi sembler belle, et la mort se montrer amie. Le tout n'est-il pas d'aimer au delà ?

Il me semble, quand je vous vois si défiant de vous-même, que tout un monde compétent s'entend, sans autre concert, pour vous en guérir. On ne me parle que de l'unanimité des suffrages que vous envieriez et à la gloire desquels s'ajouteront probablement des critiques qui achèveront de vous satisfaire. Je ne vous dis rien pour mon compte.

Je vis pour le moment dans un gaspillage de temps, au milieu d'encombres et de préoccupations qui n'ont cessé de renouveler durant ma lecture les intrusions qui me faisaient souffrir quand vous étiez là. Je les prends en patience, parce que je touche au moment d'en être libéré. Par la plus amicale des condescendances, madame de la Rochejaquelein me loue son château de Fleury, à trois lieues de Fontainebleau et à même distance de Melun. Je dois y passer quatre mois seule, complétement seule. Votre livre inaugurera cette heureuse solitude dont je suis avide : ce n'est rien moins qu'un tête-à-tête d'ami que je lui ménage. Je vous dirai tout ce qui me viendra ; je vous admire trop pour n'être pas à l'aise. D'ailleurs rien n'est si commode que de n'être nullement obligé d'y voir clair au juste. Vous me redresserez souvent ; vous ferez prendre corps à des aperçus sans consistance, mais bercés *con amore* et tenant à l'état de mon intelligence qui, sur certaines questions, est un peu celui de la pensée préexistant à la parole.

Adieu, je vous quitte peu, mais je croirai aller vous retrouver sous les beaux arbres qui m'attendent, et où j'espère que, mieux encore que votre souvenir, votre parole viendra me chercher.

Tocqueville, 26 juillet 1856.

J'attendais toujours pour vous écrire, madame, dans l'espérance de pouvoir vous rendre bon compte de moi ; mais je vois bien que cela pourrait me mener trop loin, et je veux ne pas tarder à avoir de vos nouvelles. Laissez-moi vous remercier d'abord de votre dernière lettre. J'y ai trouvé, comme toujours, les preuves d'une affection qui console et fortifie. Je ne vous lis jamais sans ressentir cette double impression. La cause en est surtout, je pense, en ce qu'on rencontre en vous une âme qui s'émeut aisément, et un esprit retenu et fixé dans des principes sûrs. C'est ce qui fait votre charme et votre empire. Je voudrais bien mieux profiter que je ne le fais d'une amitié si précieuse, et je m'afflige d'y réussir si mal. J'ai cependant retrouvé depuis que je vous ai écrit une partie du calme que j'avais absolument perdu durant la fin de mon séjour à Paris et les premiers moments de mon retour ici ; mais je ne suis pas encore parvenu à me rattacher vivement à rien. Il n'y a point de travail, ni même d'occupation qui me captivent, ce qui laisse toujours chez moi un fond d'agitation dans l'âme. Car je ne me repose jamais dans l'immobilité, mais plutôt dans un mouvement rapide et continu de l'esprit vers un point donné. Je songe aussi beaucoup plus que je ne devrais à la destinée de mon livre. Combien je voudrais pouvoir vous dire que, fort des intentions que j'ai eues en l'écrivant et d'un certain sentiment intime de la valeur de l'ouvrage, j'attends sans inquiétude le jugement de la foule ! Je serais très-glorieux de

pouvoir me vanter de cela à vous ; mais malheureusement il n'en est absolument rien. Tous les bruits qui me parviennent sur ce livre me causent des impressions dont la vivacité me fait honte ; je ne m'en relève un peu qu'en m'en confessant à vous. La plus grande partie de ce que j'entends me fait plaisir. Assurément jusqu'à présent le résultat semble dépasser mon espérance. Mais voyez comme mon esprit est mal bâti ! Le plaisir que l'approbation me cause se ternit et s'efface vite. La critique reste et me chagrine plus longtemps.

J'espère que cette lettre vous trouvera dans la retraite que madame de la Rochejaquelein a été assez heureuse pour pouvoir vous offrir et dans laquelle je souhaiterais tant de pouvoir vous suivre, ne fût-ce que pour un seul jour, afin d'y avoir avec vous quelques-unes de ces longues conversations que les visites ne viendraient pas interrompre comme à Paris. Cette vie si occupée des autres que vous menez dans cette dernière ville, si elle vous procure quelquefois la grande satisfaction de cœur qui consiste à faire beaucoup de bien, doit à la longue éprouver votre santé, et je me réjouis à l'idée de votre solitude. Jouissez-y doucement de vous-même, madame, et ne songez aux autres que pour penser à l'affection vive que vous inspirez à quelques-uns et au respect que vous faites naître chez tous. Je ne connais pas de plus noble manière d'employer sa vie que la vôtre, et, à travers votre modestie, vous ne sauriez être insensible à l'hommage désintéressé que tant de gens de toutes les conditions vous rendent.

Je viens de lire un ouvrage qui m'a fort intéressé, c'est celui de M. Albert de Broglie, *l'Église et l'Empire romain au quatrième siècle*. Je trouve beaucoup de talent dans ce livre. On y rencontre, au milieu d'une foi très-sincère, un esprit libre qui permet à l'auteur de juger les hommes dont Dieu à fait ses instruments. La composition générale de l'œuvre me paraît très-heureuse. J'ai toujours ressenti un fort grand dégoût pour cette décadence romaine, et le livre du prince de Broglie est le seul qui m'ait véritablement intéressé en en parlant.

Adieu, madame, donnez-moi bientôt, je vous prie, de vos nouvelles, et surtout croyez à l'affectueuse sollicitude qui me porte à les demander.

Paris, 25 juillet 1856.

Votre lettre de mardi, monsieur, m'a été remise précisément au moment où j'allais vous envoyer un simple mot, l'équivalent d'une de ces enquêtes verbales uniquement faites pour s'assurer que personnes et choses sont en leur place. Vos tristesses, l'ignorance où j'étais de vous, l'incertitude qui s'y ajoutait par le fait d'un journal qui vous faisait voyager, me pesaient beaucoup. Il me tardait aussi de vous dire les misères prolongées d'une entorse, qui par la secousse d'abord, puis par l'immobilité, avait fort ajouté à mes maux habituels ; mais

me voilà au moment de réaliser mon projet de Fleury, si rien d'ici à quatre ou cinq jours ne vient à la traverse. Quel bon moment toujours pour moi que celui où votre souvenir vient me chercher ! Vous retrouvez, me dites-vous, un peu du calme que vous aviez perdu, mais sans pouvoir encore vous rattacher à rien, ni vous sentir bien accessible aux volontés du dedans et aux sollicitations du dehors. Quoi de plus naturel après de tels ébranlements, et comment vous en prendriez-vous à vous-même, comment douteriez-vous de reprendre le dessus, quand dans un premier progrès vous pouvez entrevoir tous les autres et vous assurer du retour prochain de l'entière possession de vous-même? Vous avez été si juste, si doux envers la douleur que le temps, sans la détruire, saura bien la transformer.

D'après ce qui m'est dit de toutes parts de l'effet produit par votre livre, je vous vois glorieusement rassuré sur son sort, et je lui pardonne ce peu d'ennui où il vous maintient encore. L'impression qui précède tout ne se raisonne pas. Et puis, il y a toujours du froissement en face de la contradiction. Mais, en y pensant, ne sont-ce pas les œuvres vraiment considérables comme valeur et haute portée qui, éveillant plus d'idées, concentrant davantage l'attention, donnent lieu par la diversité des esprits et des points de vue à plus d'objections? J'écarte les malveillants et les partis pris, *non ragioniam di loro;* mais dans les suffrages vraiment enviables, est-il un gage moins suspect de la sincérité des louanges qu'un peu de critique tout à côté? N'est-ce pas ce qu'on admire qui donne le droit de dire ce qu'on blâme? Je ne sais pourquoi l'orgueil même ne s'arrangerait pas de la vérité que madame de Staël voulait bien crue, mais point écorchée, et pourquoi la passion ne s'en accommoderait pas aussi bien que l'orgueil, en vertu de ce petit grain d'austérité déposé au fond de tous les vrais et profonds sentiments. Tout cela est facilement admis par la volonté; seulement l'exécution de ce beau programme, comme tant d'autres, nous trouve souvent en défaut, non par l'effet de quelque défaillance, mais par le besoin de sympathie qui vit au fond de nous-mêmes, par le besoin d'assimilation qui est bien encore un peu de la dépendance, mais d'un ordre charmant et élevé. Gardez pour moi, par une chère exception, tous les mouvements qui s'y rapportent. C'est vous-même que vous ne serez jamais assez à mes yeux.

Je suis charmée que vous ayez été content du travail d'Albert de Broglie. Il y a mis la force d'arrêt qui est en lui-même; il suit vos traces, il traite avec respect le public auquel il s'adresse; tout son soin a été consacré à ne rien hasarder et à se faire inattaquable autant que possible. Je me promets de le relire prochainement, car je ne l'ai lu encore que dans le manuscrit et à bâtons rompus.

Remerciez, je vous prie, madame de Tocqueville de m'encourager,

et laissez-moi vous devoir un jour sa vraie bienveillance. Je m'identifie à tout ce qui vous touche, comme je prends au sérieux tout ce qui vient de vous.

Tocqueville, 4 août 1856.

Vous me parlez, madame, dans votre dernière lettre, d'une entorse qui faisait supposer une chute. Je n'aime point à rester sur ce bulletin-là, et, bien que ce ne soit pas le cas de vous faire une querelle, je serais tenté de vous reprocher un peu de ne m'avoir pas raconté en m'écrivant ce qui vous était arrivé. Vous ne sauriez jamais me faire plus de plaisir qu'en me parlant souvent de vous. J'espère que vous n'êtes plus à Paris par le temps qu'il fait. La chaleur doit y être excessive ; car, dans ce pays même où le vent ne cesse jamais et rafraîchit constamment l'air, nous souffrons du chaud ; c'est ce que je n'avais jamais vu. J'aime à vous voir en ce moment sous de grands ombrages, et non au milieu de l'entassement de maisons où l'on ne sait où trouver la fraîcheur la nuit aussi bien que le jour. C'est de là que sera datée, j'espère, votre première lettre.

Je n'ai rien de nouveau à vous dire de nous. A mesure que notre solitude se prolonge, nous devenons, ce me semble, plus tranquilles et plus près de la sérénité. Je pense que c'est une grande bénédiction que Dieu nous a donnée de nous faire trouver tant de secours à nous retirer loin du monde. Ce remède contre les maux et les agitations de la vie est toujours à la portée de l'homme, tandis que celui qu'on cherche au milieu de la foule ne se trouve pas toujours et aggrave bien souvent la maladie dont on veut guérir. Je m'aperçois du progrès que nous faisons par la rapidité toujours plus grande avec laquelle semble courir le temps. Vous savez que les jours les plus heureux sont toujours ceux qui fuient le plus vite. Rien ne marque mieux la misère humaine que d'avoir trouvé là le meilleur signe de bonheur. Il en est ainsi pourtant. Je n'ai recommencé aucun travail sérieux ; mais j'ai des occupations nombreuses et réglées, qui, sans me suffire, m'intéressent, et au milieu desquelles le temps passe en ne laissant que de petites traces légères, mais agréables.

Je reçois toujours beaucoup de bonnes nouvelles de mon livre. Je vous avoue avec candeur que cela me charme, et que je n'ai rien de l'indifférence philosophique que je devrais affecter pour le succès. Loin du reste de m'accuser auprès de vous de ma satisfaction, j'aurais plutôt à me défendre de ne l'avoir pas plus grande, car c'est là où est la vraie maladie de mon âme : inquiétude incessante de l'esprit qui cherche en toutes choses le *par delà*, et rend presque insensible au bien qu'on a le plus désiré dès qu'on l'a atteint. Je sais que ce n'est pas là seulement mon infirmité, c'est celle de l'homme ; mais

peu, je crois, en ont été plus atteints. J'ai eu une vie assez agitée dans laquelle il s'est rencontré de temps à autre de grandes joies. Mon imagination n'a jamais trouvé dans chacune de celles-ci qu'une sorte de point d'appui pour sauter plus loin. Je n'ai pas eu assurément à me plaindre de ma destinée, mais seulement de moi-même. . . .
. . . .

Vous m'avez déjà dit beaucoup de choses agréables sur ce que les autres pensaient de mon œuvre. Ce qui m'importe le plus, c'est de savoir ce que vous en pensez vous-même après l'avoir lue.

Je crains bien que vous ne puissiez jamais déchiffrer cette lettre. J'écris très-mal et n'ai jamais pu obtenir de moi de soigner mes lettres. Il me semblerait, en le faisant, sortir de cette intimité et m'habiller pour aller en public. Veuillez donc, madame, pardonner mon griffonnage, et surtout croire que l'homme qui vous écrit si mal n'en est pas moins pénétré du respect le plus tendre pour vous.

Fleury, 13 août.

Je suis ici depuis dix jours et toute à votre livre. Il ne lui aura manqué qu'un seul des hommages qui ont salué votre premier ouvrage, la surprise ; mais on se sera demandé comment, partant de si haut, vous avez pu laisser tant d'espace derrière vous.

Avant tout, permettez-moi de vous dire combien je suis frappée de l'incomparable beauté de votre parole si substantielle et si simple. Elle ne demande rien qu'à la pensée elle-même. Après avoir charmé l'esprit par cette clarté qui fait voir dans votre intelligence comme l'œil même voit les objets, avec quelle habile ordonnance vous aplanissez la voie au lecteur, et, maître du sujet, mettez à la portée des ignorants cette science dont ils ne s'avisent jamais qu'après coup ! Votre touche est à la fois large et fine sans que l'ingénieux s'en mêle, et ce que vous découvrez est vraiment neuf. Vous prouvez une fois de plus que, pour l'intelligence supérieure qui s'y applique en toute sincérité, nul sujet n'a été traité. Que de sagacité dans vos réflexions et comme vous remontez aux causes ! Comme vous rendez sensible l'approche muette du grand événement qu'on voit poindre, germe d'un mal aigu dans le sein de la vieille maladie chronique de l'ancien régime ! Parmi tant de pages que j'ai notées ou extraites, combien je vous ai su gré des admirables cinq ou six lignes sur 89 que tant de vos amis politiques désertent aujourd'hui et désavouent. Votre incorruptible et rigide impartialité donne bien des armes à ceux qui lui restent fidèles. On reconnaît cependant à certains accents que d'autres cordes vibrent aussi dans votre âme. Une mûre réflexion écarte autant l'exclusif que l'extrême. Votre pensée, si je l'ai comprise, ne serait-elle pas qu'on aurait pu tout réformer sans rien dé-

truire, qu'ainsi l'œuvre aurait acquis une tout autre puissance d'action et de durée, et que les leçons du passé étaient d'autant plus précieuses à recueillir qu'elles contenaient un programme pour l'avenir. Nos trente dernières années n'ont cessé de me suggérer cette même idée. Aucune des révolutions qui se sont succédé ne m'a paru frappée au coin de l'inévitable. Toutefois, il faut bien en convenir, les grandes conquêtes étaient faites, et, quoi qu'il arrive, assurées pour tous les temps. Le bloc était dégrossi, il ne s'agissait que d'en tirer la statue d'une main habile et sûre. Mais le pli profond des habitudes, la longue sanction des temps, le passage d'une ère à une autre, une atmosphère à renouveler, faisaient-ils à nos devanciers les mêmes conditions qu'à nous? Le pouvoir, et ce mot comprend surtout l'entourage, se dépouille-t-il, s'exécute-t-il sans y être forcé? Une des plus dangereuses réflexions, ce me semble, que suggère l'histoire, c'est que tout ce qui a affranchi les peuples et servi leur bien-être a été arraché au pouvoir, et qu'enfin c'est du temps seul que les plus justes droits reçoivent une sanction finale. Mon Dieu ! du petit au grand, de l'individu aux masses, tout n'est-il pas sur un même plan pour notre pauvre humanité? Que de bons et vains sentiments, que de stériles résolutions, que de velléités sincères et infirmes attendent pour aboutir les grands coups ! En vertu de la solidarité humaine, la vivacité de mes impressions défie l'espace et le temps. J'ai de grandes révoltes contre les violences de la force brutale ; mais, ce qui m'émeut presque autant, ce sont les grandes injustices au soleil, consenties même par les meilleurs, comme l'esclavage à tous ses degrés ; c'est l'état normal de la vexation, une régularité apparente et un peuple foulé ne comptant pas plus dans son bien-être que dans ses droits, et tout cela non pas dans un coin de terre obscur, dans la nuit de l'ignorance, mais au milieu de tous les silences, de toutes les quiétudes, de toutes les glorifications du dehors. C'est un peu ce que vous venez de faire passer sous mes yeux. Eh bien ! à ces tableaux-là, j'avoue que je perds pied, et que les époques où cette cruelle inégalité s'efface me paraissent offrir d'amples compensations. Je n'ai jamais pu prendre à la poésie du moyen âge, pas même à ses poëmes ; jugez de ses institutions ! Les hauts faits, les grands et beaux sentiments s'y montrent, comme le bien-être, comme l'air respirable, limités à une seule classe. J'ai peine à comprendre la liberté quand elle n'est pas pour tout le monde, et je ne la comprends pas plus dans l'élégant monde romain que dans la repoussante Amérique méridionale. Il me semble que la liberté n'est tout à fait elle-même que lorsqu'on peut la mettre au nombre des biens que Dieu a départis d'une main également large à toutes ses créatures, comme la jeunesse, la force, la santé, l'intelligence, ces biens qui appartiennent à tous. J'espère ne

pas confondre la force morale et la force du nombre; mais je dois avouer que ces multitudes elles-mêmes, qui ont un chiffre et pas de nom, me paraissent toujours imposantes : je n'ai point peur de leur puissance, mais je crois qu'elles ont droit à toutes nos sollicitudes.

Il est un point sur lequel je n'oserais pas être de votre avis. Croyez-vous que l'identification du clergé au pays, aux institutions, autrement que par le dévouement moral de tout son être, lui soit bonne à lui ? Mais nous reprendrons cela, aujourd'hui ce sujet mènerait trop loin. Entre toutes les personnes qui m'ont parlé de votre livre, une seule objection a été faite et s'est trouvée renouvelée toujours au milieu d'un concert d'éloges. On vous reproche un peu de ne pas conclure. Moi, je prétends que c'est vous reprocher de ne pas verser ! Il est certain à mes yeux que vous concluez pour la réintégration en droit et pour le règne à jamais de toutes les idées qui sont ramenées sous votre plume avec tant d'amour. Tout le reste n'est-il pas contingent, dépendant ? C'est, on le sent très-bien, l'esprit que vous voudriez renouveler beaucoup plutôt que de vous en prendre aux formes.

Vous vous attendiez bien à ce que quelques lignes de votre lettre me reviendraient à la pensée plus d'une fois. Croyez que de vouloir est un grand pas de fait. Seulement *Chi non puo qual che vuol, qual che puo voglia* , et toute action se borne ici à écarter les obstacles. La petite prière que je glisse sous la même enveloppe répond tellement, ce me semble, à ce que vous me disiez de l'immobilité où vous ne reposiez jamais, et du but à peine atteint que vous désertiez pour courir à un autre, que je ne résiste plus à vous l'envoyer. Figurez-vous que je l'ai toujours gardée à votre intention depuis un mot de vous dans une de vos rares visites avant votre départ pour la Touraine. Bossuet peut toujours s'offrir et sa parole est assez haute ici pour ne pas trop effaroucher l'ange encore un peu rebelle. Il faut bien que j'estime votre amitié autant que je l'aime pour vous envoyer un si long et si incohérent verbiage.

Citation de Bossuet. — « Je ne sais, Seigneur, si vous êtes content de moi, et je reconnais même que vous avez bien des sujets de ne l'être pas. Mais pour moi, je dois confesser à votre gloire que je suis content de vous et que je le suis parfaitement. Il vous importe peu que je le sois ou non. Mais après tout, c'est le témoignage le plus glorieux que je puisse vous rendre, car dire que je suis content de vous, c'est dire que vous êtes mon Dieu, puisqu'il n'y a qu'un Dieu qui puisse me contenter. »

Tocqueville, 10 septembre 1856.

Vous m'avez écrit, il y a près de trois semaines, madame, la lettre

tout à la fois la plus aimable et la plus intéressante, et je ne vous ai pas encore répondu. Je voudrais que vous trouviez dans votre cœur, qui contient tant d'indulgence, quelque raison pour m'excuser. Pour moi, je n'en trouve point et je n'ai rien à dire si ce n'est que j'ai toujours été le plus mauvais correspondant du monde, le plus irrégulier, le plus intermittent, et que mes meilleurs amis, qui se sont toujours plaint de ce défaut, me l'ont toujours pardonné, par la considération que ce n'est point l'oubli ni l'indifférence qui m'empêchera jamais d'écrire, mais une sorte de paresse d'esprit dont je ne suis pas le maître. Je ferais volontiers comme un compatriote que j'ai rencontré en Amérique, qui, quand il avait quelque chose de pressé à dire à ses amis, faisait cent lieues plutôt que d'écrire une lettre. Bien différent en cela d'un mien voisin qui, au contraire, était si peu maître de sa parole et si habitué à sa plume, que si dans la conversation on lui poussait un argument un peu vif, il vous quittait aussitôt, montait un petit cheval qu'il avait laissé à la porte en venant, et retournait au galop dans sa gentilhommière pour écrire ce qu'il aurait dû répondre. Je suis aux antipodes de celui-là, mais je me rapprocherais volontiers de l'autre.

Votre jugement sur mon livre m'a charmé. On ne saurait pénétrer plus avant dans ma pensée et mieux comprendre le sens de l'ouvrage. Votre lettre sera certainement mise à part parmi celles qui expriment des opinions sur mon œuvre. En général, il faut que vous sachiez, madame, que tout ce qui vous regarde est à part dans mon esprit. La place que vous y occupez vous est propre et ne ressemble à celle d'aucun autre. J'ai pour vous un mélange de respect et d'affection qui fait du sentiment que je vous porte quelque chose de tout particulier, et qu'une réunion bien rare de qualités diverses peut seule expliquer.

Que j'aime à vous entendre parler si noblement contre tout ce qui ressemble à l'esclavage ! Je suis bien de votre avis que la répartition plus égale des biens et des droits dans ce monde est le plus grand objet que doivent se proposer ceux qui mènent les affaires humaines. Je veux seulement que l'égalité en politique consiste à être tous également libres, et non, comme on l'entend si souvent de nos jours, tous également assujettis à un même maître.

Je me doutais bien, je l'avoue, que ce que je dis sur le clergé de l'ancien régime et sur l'avantage qu'il y avait à le rattacher par des intérêts terrestres à une patrie n'aurait pas votre entier sentiment. Je ne veux pas plus que vous entamer par lettre ce grand sujet. Mais je désire vivement qu'une de ces heures précieuses et si rares, où il m'est donné de pouvoir causer librement avec vous, se présente, afin que je puisse vous exposer sur ce point toute ma pensée,

et rechercher la vérité dans le contact d'un esprit aussi sincère et plus éclairé que le mien en pareille matière. Je ne vous dirai aujourd'hui, si vous le permettez, que le sentiment sous l'impression duquel j'ai écrit.

Il y a, ce me semble, dans la morale deux parties distinctes, aussi importantes l'une que l'autre aux yeux de Dieu, mais que, de nos jours, ses ministres nous enseignent avec une ardeur très-inégale. L'une se rapporte à la vie privée : ce sont les devoirs relatifs des hommes comme pères, comme fils, comme femmes ou maris. L'autre regarde la vie publique : ce sont les devoirs qu'a tout citoyen vis-à-vis de son pays et de la société humaine dont il fait spécialement partie. Me trompais-je en croyant que le clergé de notre temps est très-préoccupé de la première partie de la morale et très-peu de la seconde ? Cela me paraît surtout sensible dans la manière de sentir et de penser des femmes. Je vois un grand nombre de celles-ci qui ont mille vertus privées dans lesquelles l'action directe et bienfaisante de la religion se fait apercevoir, qui grâce à elle, sont des épouses très-fidèles, d'excellentes mères, qui se montrent justes et indulgentes envers leurs domestiques, charitables envers les pauvres. Mais quant à cette partie des devoirs qui se rapporte à la vie publique, elles ne semblent pas même en avoir l'idée. Non-seulement elles ne les pratiquent pas pour elles-mêmes, ce qui est assez naturel, mais elles ne paraissent pas même avoir la pensée de les inculquer à ceux sur lesquels elles ont de l'influence. C'est une face de l'éducation qui leur est comme invisible. Il n'en était pas de même dans cet ancien régime qui, au milieu de beaucoup de vices, renfermait de fières et mâles vertus. J'ai souvent entendu dire que ma grand'mère, qui était une très-sainte femme, après avoir recommandé à son jeune fils l'exercice de tous les devoirs de la vie privée, ne manquait point d'ajouter : « Eh puis ! mon enfant, n'oubliez jamais qu'un homme se doit avant tout à sa patrie ; qu'il n'y a pas de sacrifices qu'il ne doive lui faire ; qu'il ne peut rester indifférent à son sort, et que Dieu exige de lui qu'il soit toujours prêt à consacrer, au besoin, son temps, sa fortune et même sa vie au service de l'État et du roi. » Mais je m'aperçois, madame, que je pénètre insensiblement plus avant que je ne voudrais dans le sujet dont je veux causer avec vous et sur lequel il y aurait trop à écrire.

Je ne veux cependant pas finir sans vous remercier de la citation de Bossuet que vous m'avez envoyée. Rien n'est plus beau, même en comparant Bossuet à lui-même. Je trouve dans cette seule phrase tout ce qui relève l'homme et tout ce qui en même temps le retient à sa place. Elle donne tout à la fois le sentiment de notre grandeur et de celle de Dieu. Elle est fière et elle est humble. D'où avez-vous

tiré cela, madame? Je ne connaissais pas cet admirable morceau.

Adieu, madame, donnez-moi de vos nouvelles. Ma femme me demande toujours de la rappeler particulièrement à votre souvenir, et moi, je vous prie de croire à mon tendre et respectueux attachement.

Fleury, 26 septembre.

Une lettre de vous, monsieur, est toujours une vraie joie, habituellement désirée, mais jamais attendue ; voilà j'espère, de quoi vous mettre à l'aise. Quel charme aurait pour moi une de ces heures dont chacune de vos paroles réveille l'impression. Comme elle ramènerait vite ces questions dont l'aimant est si puissant que, avec toutes les raisons du monde de s'en abstenir, on y retombe. C'est surtout celle à laquelle vous touchez avec promesse d'y revenir, qu'en raison même de mes résistances, je vous rappelerais avant toute autre. J'avoue que jusqu'ici, entre les termes extrêmes de la domination du clergé et de son asservissement, je n'ai, d'instinct et de réflexion, rien redouté davantage que son intrusion dans les affaires publiques. Peu frappée de ce que celles-ci y gagneraient, je le suis fort de ce que le prêtre peut perdre à dépasser les termes positifs de son mandat. Je comprends que les religions plus ou moins locales suivent les peuples sur ce terrain et se rendent passibles de toutes ses vicissitudes : il y a équation entre ce qu'elles risquent et le bien qu'elles peuvent faire. Mais l'Église catholique, qui, après tout, est la question de la vérité divine oui ou non révélée à la terre, doit redouter, ce me semble, de voir compromettre son but suprême. Son caractère propre, sa mission, lui commandent, son nom le dit assez, de marcher avec tous les temps, toutes les races, tous les degrés de civilisation et tous les régimes, de n'en signaler aucun comme modèle ou comme obstacle. Elle ne peut, ce me semble, tout en faisant intervenir partout les idées éternelles d'ordre et de justice, se mettre au service d'aucune préférence exclusive. Cela paraît ressortir même de son code ; car, rigoureusement, minutieusement explicite en ce qui touche à la morale privée, elle n'a ni route tracée, ni règle fixe, ni prescription positive pour cette région des vertus publiques qui s'élève au-dessus de la morale, qui oblige en tout temps les hommes de toute classe et de toute carrière. Ce silence ne dit pas que ces vertus plus hautes n'aient son estime, mais bien qu'en elles-mêmes elles ne sauraient avoir aux yeux de Dieu une importance égale à l'accomplissement des immuables préceptes imposés à tous. C'est surtout du nécessaire dans ses rapports avec la cité permanente que se préoccupe la loi religieuse; et, ici, un sublime et glorieux superflu, qui est le nécessaire de certaines âmes,

est traité un peu comme l'héroïsme qui n'a pas de formule. Un des soins qu'il importe de prendre, n'est-il pas aussi que tout élément précieux garde sa saveur propre?

Je comprends bien que l'on cherche de toutes parts ce qui pourrait venir en aide à cet affaissement, à cette absence de tout intérêt pour ce qui n'est pas plaisirs ou spéculations sordides, et pour donner un mobile plus noble aux caractères comme aux intelligences. Mais j'ai encore l'illusion de croire que ce dont nous nous plaignions est seulement à la surface, qu'un concours de chances contraires sert d'excuse aux contemporains, et qu'on les jugerait avec plus d'indulgence, si l'on voulait comparer le temps où nous sommes avec un passé encore récent, et tenir compte de la notable différence des deux tâches. Combien le devoir était plus simple, plus clair, plus saisissable pour la conscience de l'âme ou de l'esprit qu'il ne l'est aujourd'hui, où toutes ses notions se compliquent et manquent de point d'appui, où tout prestige est évanoui, sans que rien d'ancien et de révéré y supplée. J'en appelle aux admirables paroles que vous me citez. N'expriment-elles pas non-seulement une loi toute faite, mais unanimement reconnue, des sentiments enracinés, compris par tout monde? Ne montrent-elles pas le point de mire rendu bien saillant par le dévouement concentré en un seul? Le patriotisme ainsi simplifié n'avait à redouter aucune complication affaiblissante; il avait surtout de quoi se faire bien comprendre du cœur des femmes, qui, sans grand effort, échappaient dans ce temps-là à l'indifférence politique dont elles doivent être fières que vous leur sachiez mauvais gré.

Les articles sur les ouvrages qui intéressent, comme les portraits des gens qu'on aime, satisfont rarement; mais j'ai été très-contente de celui de M. de Rémusat sur votre livre. Personne ne vous loue plus ressemblant. Hier soir, je tombai sur des paroles de lui, citées par M. Villemain, qui m'ont fait plaisir, par opposition à beaucoup d'autres. « Le temps, dit-il, doit nous corriger de nos fautes, non de nos principes, et on ne peut refaire son esprit à chaque révolution. » En effet, voir dater d'un événement à peu près fortuit toute expérience m'a toujours étonné et me rappelle un mot d'une femme de mes amies pendant une des terreurs du choléra : Ne dirait-on pas que c'est le choléra qui a inventé la mort?

Veuillez, monsieur, excuser, comme un peu votre ouvrage, l'abandon de ma parole. Je demande seulement une preuve de votre bonne indulgence, c'est que vous ne me répondiez pas; je ne serai à l'aise qu'à ce prix.

Tocqueville, 20 octobre 1856.

Je vous assure, madame, que je ne suis pas tenté d'user de la per-

mission que vous me donnez de ne pas vous répondre. Quand même le sentiment qui m'attache à vous, sentiment où le respect se mêle toujours à l'affection, me permettrait de garder le silence, le désir seul d'avoir une nouvelle lettre de vous suffirait pour me déterminer à récrire moi-même. La lecture de vos lettres est en effet pour moi un si grand plaisir, qu'il n'y a point de paresse qui puisse m'empêcher de vouloir le mériter.

Vous me dites, dans votre dernière lettre, des choses aussi vraies que bien exprimées sur l'obscurcissement inévitable de la notion du devoir en matière politique dans des temps troublés, instables et pleins de révolutions comme les nôtres, et sur la difficulté qui s'y rencontre d'y indiquer aux hommes des règles de conscience. Vous auriez assurément raison s'il s'agissait de conseiller ou de défendre certaines doctrines particulières en fait de gouvernement. Ce n'était pas non plus ainsi que je l'entendais. Je crois qu'en ceci, comme en tout ce qui concerne les actions humaines, il y a, en dehors des règles spéciales applicables individuellement à chaque cas, des principes généraux à inculquer, des sentiments à faire naître, une certaine direction à donner aux idées et aux volontés. Je ne demande point sans doute aux prêtres de faire aux hommes dont l'éducation leur est confiée ou sur lesquels ils exercent une influence, je ne leur demande pas de faire à ceux-ci un devoir de conscience d'être favorables à la république ou à la monarchie. Mais j'avoue que je voudrais qu'ils leur dissent plus souvent qu'en même temps qu'ils sont chrétiens ils appartiennent à l'une de ces grandes associations humaines que Dieu a établies sans doute pour rendre plus visibles et plus sensibles les liens qui doivent attacher les individus les uns aux autres : associations qui se nomment des peuples et dont le territoire s'appelle la patrie. Je désirerais qu'ils fissent pénétrer plus avant dans les âmes que chacun se doit à cet être collectif avant de s'appartenir à soi-même ; qu'à l'égard de cet être-là, il n'est pas permis de tomber dans l'indifférence, bien moins encore de faire de cette indifférence une sorte de molle vertu qui énerve plusieurs des plus nobles instincts qui nous ont été donnés ; que tous sont responsables de ce qui lui arrive, et que tous, suivant leurs lumières, sont tenus de travailler constamment à sa prospérité et de veiller à ce qu'il ne soit soumis qu'à des autorités bienfaisantes, respectables et légitimes. Je sais qu'on a inféré de ce qui se trouve dans l'évangile de l'avant-dernier dimanche, que le devoir du chrétien en matière politique se borne à obéir à l'autorité établie, quelle que soit cette autorité. Permettez-moi de croire que ceci est plutôt dans la glose que dans le texte, et que là ne se borne pas pour le chrétien à la vertu publique. Oui, sans doute, le christianisme peut exister sous tous les gouvernements ; c'est là l'un

des caractères de sa vérité. Il ne s'est jamais lié et ne se liera jamais à l'existence d'une certaine forme de gouvernement ni à la grandeur particulière d'un peuple. Bien plus, il peut triompher au milieu des plus mauvais gouvernements, et trouver, jusque dans les maux que ces mauvais gouvernements imposent aux hommes, la matière d'admirables vertus. Mais il ne s'ensuit pas, si je ne me trompe, qu'il doive rendre insensible ou indifférent à ces maux, et qu'il n'impose pas à chacun le devoir d'en délivrer courageusement ses semblables par les voies légitimes que les lumières de sa conscience lui découvrent.

Voilà ce que je voudrais qu'on inculquât aux hommes, et j'ajouterais surtout aux femmes. Rien ne m'a plus frappé, dans l'expérience déjà assez longue que j'ai faite des affaires publiques, que l'influence qu'exercent toujours les femmes en cette matière, influence d'autant plus grande qu'elle est indirecte. Je ne doute pas que ce ne soient elles surtout qui donnent à chaque nation un certain tempérament moral, qui se manifeste ensuite dans la politique. Je pourrais citer nominativement un grand nombre d'exemples qui achèveraient d'éclaircir ce que je veux dire. J'ai vu cent fois dans le cours de ma vie des hommes faibles montrer de véritables vertus publiques, parce qu'il s'était rencontré à côté d'eux une femme qui les avait soutenus dans cette voie, non en leur conseillant tels ou tels actes en particulier, mais en exerçant une influence fortifiante sur la manière dont ils devaient considérer en général le devoir ou même l'ambition. Bien plus souvent encore, il faut l'avouer, j'ai vu le travail intérieur et domestique, qui transformait peu à peu un homme auquel la nature avait donné de la générosité, du désintéressement et de la grandeur en un ambitieux, lâche, vulgaire, égoïste, qui, dans les affaires de son pays, finissait par ne plus envisager que les moyens de rendre sa condition particulière commode et aisée. Et comment cela arrivait-il? Par le contact journalier d'une femme honnête, épouse fidèle, bonne mère de famille, mais chez laquelle la grande notion du devoir en matière politique, dans son sens le plus énergique et le plus élevé, avait toujours été, je ne dirai pas combattue, mais ignorée.

Pardonnez-moi, madame, je vous prie, toutes ces divagations. Je cède au plaisir de montrer le fond même de mes idées à une personne dont l'esprit ouvert et sympathique comprend celles même qu'il ne partage pas. Hélas ! c'est un plaisir que je puis bien rarement goûter, et que je goûterai peut-être de moins en moins à mesure que je vivrai. Mes contemporains et moi, nous marchons de plus en plus dans des routes si différentes, quelquefois si contraires, que nous ne pouvons presque jamais nous rencontrer dans les mêmes sentiments et les

mêmes pensées. Je n'ai pas assurément à me plaindre personnellement d'eux, et je ne m'en plains point ; nous vivons en très-bonne intelligence, mais sans nous toucher. Ils ont presque entièrement cessé de penser à ce qui me préoccupe encore constamment et vivement ; ils n'attachent plus de prix aux biens auxquels tout mon cœur est resté lié. Je n'ai que de l'indifférence, quelquefois du mépris pour les goûts nouveaux ; et en général j'aperçois les différents buts qu'on doit chercher à donner à sa vie dans les limites de ce monde sous des jours qu'ils n'ont plus. Nous ne nous combattons pas : nous ne nous entendons plus. J'ai des parents, des voisins, des proches ; mon esprit n'a plus de famille ni de patrie. Je vous assure, madame, que cette espèce d'isolement intellectuel et moral me donne souvent le sentiment de la solitude, d'une façon plus intense que je ne l'ai ressenti jadis dans les forêts de l'Amérique. Je lisais l'autre jour dans un philosophe de l'antiquité une phrase (M. de Broglie l'a reproduite dans son livre) qui m'a ému. Il y était dit, si je ne me trompe : « Supporte patiemment l'idée de la mort, en songeant que tu n'as pas à te séparer d'hommes qui pensent comme toi. » Je ne suis ni de la condition, ni de la religion, ni même de la philosophie de celui qui se disait cela à lui-même. Mais que de fois n'ai-je pas été de son sentiment !

Adieu, madame, gardez-moi votre amitié et votre estime et je ne me croirai jamais à plaindre[1].

Tocqueville, 4 décembre 1856.

Vous êtes bien bonne, madame, de me savoir gré de ma confiance en vous : on ne doit savoir gré que de ce qui vient de la volonté et naît de l'effort. Ma confiance en vous a toujours eu le caractère d'un instinct naturel et volontaire. Vous l'avouerai-je ? Malgré ce respect extraordinaire et cette affection qui vous entourent, je n'ai d'abord été chez vous qu'avec une sorte d'hésitation. Mais, dès que j'ai été en votre présence, j'ai senti l'attrait invincible qu'a toujours eu pour moi le contact de la chaleur du cœur unie à la sincérité de l'esprit. Oui, je le confesse, ce ne sont ni les qualités éminentes de votre intelligence, ni même ce parfum de vertu qu'on respire auprès de vous qui m'ont retenu ; c'est cette sensibilité véritable, et surtout cette sincérité d'impressions et de pensées qui sont si rares et que vous possédez. Je ne suis pas de ceux qui ne voient que fausseté et trahison parmi les hommes. Je crois qu'il y a beaucoup de personnes sincères quand il s'agit des choses importantes, et dans les grandes circonstances ; mais je n'en ai trouvé presque aucunes qui le soient dans

[1] La réponse de madame Swetchine à cette lettre n'a malheureusement pas été retrouvée.

les petites et tous les jours ; qui, à chaque rencontre, montrent l'impression qu'elles ont au lieu de celle qui leur paraîtrait utile ou agréable d'avoir ; qui, même sur les sujets de la conversation journalière, cherchent ce qu'elles pensent réellement et le disent, au lieu de chercher, sans égards pour la vérité, ce qui doit sembler ingénieux ou spirituel. Voilà la sincérité qui est rare, surtout, je dois le dire, chez les femmes et dans les salons où l'honnêteté même a mille artifices. Ma pleine confiance vous a donc été acquise dès le premier jour, et vous est toujours demeurée. Il m'est même arrivé avec vous ce qui ne m'est arrivé avec personne. Non-seulement je n'ai pas craint de vous laisser pénétrer dans ce que vous appelez si bien le domaine réservé, mais j'ai senti le désir de vous y conduire, et jamais je n'ai eu l'occasion de le faire autant que je l'eusse voulu.

Ma vie, depuis que je vous ai écrit, s'est passée sans aucun incident d'aucune espèce. Elle a été assez stérile, mais très-douce. Je n'ai à vrai dire point travaillé dans le sens sérieux du mot. Je me dis pour m'excuser que j'ai réellement manqué des instruments de travail ; les livres et les documents dont j'ai besoin me manquent en ce moment. J'en fais venir quelques-uns ; mais ce n'est guère qu'à Paris que je puisse espérer rencontrer tout ce dont j'ai besoin. Je redoute néanmoins ce retour à Paris. J'avais l'habitude d'aller m'y établir chez mon père et d'y vivre entouré, pour ainsi dire, de sa tendresse. Mon père était pour moi, je vous l'ai dit, non-seulement l'ami le plus dévoué, mais le plus indulgent ; il n'y a rien au monde que je n'eusse l'habitude de lui dire. Ce commerce avait une douceur incroyable, et j'ai peur, ne le retrouvant plus, d'éprouver un vide immense qui se fera sentir dans le détail et tous les jours. Madame de Tocqueville sera obligée de me quitter pendant quelque temps pour aller visiter une tante octogénaire dont je vous ai parlé, et la solitude dans laquelle je me trouverai alors m'effraye d'avance. J'ai de plus dans Paris bien des raisons particulières de froissement, dont j'aurai peut-être quelque jour l'occasion de vous entretenir et qui ne se rencontrent pas dans la profonde retraite où je vis. Je crois, en tous cas, que je prolongerai mon séjour ici jusqu'en février.

J'espère, madame, qu'à l'heure qu'il est, vous êtes revenue dans votre demeure de la rue Saint-Dominique, et que vous vous y trouvez bien. Le mois de novembre a été très-beau. Dieu veuille qu'il ait eu une action bienfaisante sur votre précieuse santé et que les aggravations de souffrances, dont vous me parliez dans votre lettre, aient disparu. La dose ordinaire de vos maux est déjà bien forte, et j'espère que Dieu n'y aura rien ajouté, durant cette solitude pleine de tristes souvenirs, que vous avez été chercher. J'espère aussi, madame, que vous voudrez bien me dire vous-même que mes espérances se sont réalisées.

Votre dernière lettre a mis deux jours de plus à m'arriver, parce qu'on l'a envoyée à mon frère par une erreur de la poste. Je crois que cette erreur a été amenée par le titre. Je n'en ai jamais pris aucun. Je ne l'avais pas fait à mon entrée dans le monde, il y a trente ans ; je me trouvais un peu jeune pour cela ; puis je me suis habitué à n'être connu que par mon nom de baptême, et définitivement je m'y suis tenu.

J'ai lu l'autre jour un article de M. X. sur mon livre. Il est rempli de bienveillance pour l'auteur et de critiques de l'ouvrage. Il m'accuse d'avoir été injuste pour l'ancien régime et la royauté. D'autres m'ont accusé du contraire, quant à l'ancien régime du moins. L'article du reste montre des sentiments très-sympathiques et une véritable bienveillance pour moi, ainsi que je le disais plus haut. Aussi ai-je écrit à son auteur, que je ne connais pas, pour le remercier. Le dernier numéro du *Correspondant* contient un sermon du P. Lacordaire qui a de bien beaux endroits [1]. Adieu, madame. Ma femme veut, comme toujours, être particulièrement rappelée à votre souvenir. Croyez à mon respectueux et tendre attachement.

Paris, dimanche 14.

Le passage d'une entière et longue solitude à l'ahurissement de la rentrée dans Paris a bien ajouté à mes malaises dont je ne me remets pas encore. On se défendrait difficilement d'un peu d'effroi à la vue de la facilité avec laquelle s'opère le déchet des provisions de calme et d'équilibre qu'on croyait avoir faites. La retraite est assurément un précieux remède ; seulement il arrive de ce remède ce qui est vrai pour bien d'autres, c'est qu'il serait toujours à recommencer. Vous imaginez si je me suis demandé souvent la date de votre retour, sans oser vous la demander à vous-même, ni l'espérer plus rapprochée. Je sens vivement toutes les tristesses qui l'attendent. Quand les habitudes sont frappées du même coup que l'affection profonde, le retour aux mêmes lieux renouvelle à chaque pas de douloureuses impressions et ramène sur le premier plan tout ce qui commençait à s'enfoncer dans l'ombre. Il est trop vrai qu'en définitive on n'élude rien en différant, mais c'est bien quelque chose que de prolonger le repos qu'on tient. Ce qui n'est pas moins certain, c'est que, n'importe le moment, je serai profondément aise de vous revoir, et plus aise encore cette fois que toute autre. Nous avons à achever une mutuelle connaissance, et c'est le dernier bout de chemin qui compte, si le proverbe arabe à raison : « Quand on a dix pas à faire et qu'on en a fait neuf, on est à la moitié du chemin. »

[1] Les *Correspondant* publiait alors les Conférences du P. Lacordaire à Toulouse.

Vous étiez bien maître assurément de vous abstenir de remercîments au sujet de l'article de M. X.; mais il est aimable de ne l'avoir pas fait. L'hommage rendu à l'éclat et à l'autorité de votre nom vous est bien assuré. Mais, ce qu'on obtient difficilement de la critique en général, c'est, dans l'examen des questions graves, le sacrifice du point de vue personnel de celui qui critique. On n'aime pas à supporter la discussion sur les points essentiels, et l'on ramène tout, sans trop s'en apercevoir, à son idée fixe. On voudrait interdire jusqu'à l'exercice du jugement, qui est cependant la faculté en nous qui a le plus besoin d'une entière liberté. Par une étrange confusion, on demande volontiers que les vues larges et élevées du publiciste descendent aux arguties de l'avocat dont le meilleur office est de pallier les fautes, de dissimuler les côtés faibles. En dehors de la soumission à ces exigences, qui me paraissent intolérables, nulle adhésion, nulle satisfaction donnée ne compterait assez. La fibre monarchique est assurément bien sensible dans votre livre; mais, tout en ne vous préoccupant que de votre pays, vous vous placez assez haut pour parler au nom et dans l'intérêt de tous. Vous n'êtes pas de ceux qui envisagent la justice comme simplement facultative. Votre conscience s'inscrit contre ce qui la blesse, et, à ce propos, je n'ai jamais oublié qu'un jour, rappelant ses droits, il me fut répondu : « Je déteste la conscience. » Les meilleurs en sont là, quand la passion est contredite. Je confesse que l'ennui seul suffirait pour me faire secouer les chaînes qu'impose l'esprit de parti. Des thèses où tout est prévu d'avance, jusqu'aux plus lointains développements, et leur cortége de louanges et de blâmes symétriques rencontrent en moi une impénétrabilité peu commune.

Vous vous êtes dépouillé de votre titre par un acte volontaire, sans crainte de vous trop appauvrir ; et, à ce propos, je profite de l'occasion pour vous demander de supprimer celui que vous me donnez, n'y ayant pas droit. En Russie, l'ancienneté d'un nom n'implique pas le titre. On a celui de la place qu'on occupe. Dans la hiérarchie des rangs, celui de mon mari était des plus élevés, mais cela ne compte que dans le pays. L'habitude des titres en France l'emporte sur toutes les rectifications ; il faut l'occasion pour les renouveler, et je tiens particulièrement à la saisir avec tous ceux qu'un peu d'intimité rapproche de moi.

J'ai su bien tard la mort de M. de Rosambo, de vénérable mémoire, avec beaucoup de regret pour sa fille, et avec la pénible certitude qu'elle raviverait vos plaies. J'ai su dans le temps combien avait été touchante la lettre qu'après la mort de M. votre père vous aviez écrite à M. votre oncle, et combien il en avait été ému.

Tocqueville, 29 décembre 1856.

Je suis assez de cet ancien régime dont on m'accuse de dire tant de mal, pour sentir le besoin de ne pas laisser finir une année sans dire à mes meilleurs amis l'affection que j'ai pour eux. Souffrez donc, madame, que je suive avec vous cette vieille coutume du bon vieux temps, et que je vous dise avec toute la vivacité qu'on peut mettre à ce que l'on dit de loin et par écrit, qu'il n'y a personne dont le sort m'intéresse plus que le vôtre et à qui je souhaite de meilleur cœur toutes sortes de biens, je dis de ces biens qui touchent une âme telle que la vôtre et qui sont si fort au-dessus des facultés et même des désirs de tant d'autres : beaucoup d'occasions de bien faire, de consoler, de secourir, d'élever tout ce qui vous approche. Vous avez le goût et vous savez le prix de ce noble emploi de la vie. Dieu vous a donc déjà accordé le plus grand don qu'il puisse faire aux hommes, et tout ce qu'il est possible de souhaiter pour vous et pour tous ceux qui vous connaissent, c'est que vous en conserviez longtemps l'usage.

Vous êtes bien bonne, madame, de vous être souvenue que M. de Rosambo était mon oncle. Sa mort, à laquelle nous ne nous attendions que trop depuis longtemps, nous a néanmoins vivement affligés. Il avait toujours tenu dans notre famille une place à part ; c'était moins assurément qu'un père, mais plus qu'un oncle. Le dernier lien qui tenait ensemble tout ce qui reste de ma famille se brise avec lui. Il disparaît le dernier de cette génération de grands parents qui nous a donné l'exemple de si rares vertus. Il unissait à ce que la religion a de plus touchant le sentiment le plus fin et le plus fier de l'honneur. Cet homme, dont la bonté et la douceur allaient jusqu'aux approches de la faiblesse, devenait tout naturellement énergique jusqu'à l'héroïsme, dès qu'il s'agissait de sa dignité ou de son devoir. Cet homme admirable et excellent a été très-malheureux dans ce monde, il a été frappé par beaucoup de malheurs domestiques que son extrême sensibilité lui a fait ressentir d'une manière particulière. Assurément la justice de Dieu lui en tiendra compte, et lui seul, en l'absence de tout autre argument, suffirait pour me prouver que cette justice existe et que l'ordre qui est troublé dans ce monde sera rétabli ailleurs.

Je n'ai rien de nouveau, madame, à vous mander sur la vie que nous menons ici. Nous nous portons assez bien. Nous continuons à goûter, en dépit de l'hiver, la douceur d'une existence régulière, occupée, à laquelle rien ne manquerait, si je travaillais d'une manière plus efficace que je ne le fais. Mais mon esprit continue à être occupé plutôt qu'intéressé, attiré mais non saisi. Cette demi-oisiveté, cette absence d'une étude passionnée permettent quelquefois à l'imagina-

tion de courir autrement et plus loin qu'il ne faudrait, et jettent une petite agitation sourde au milieu de la tranquillité heureuse de ma vie actuelle.

Je ne me suis jamais dépouillé de mon titre, comme vous me le dites, madame. Je ne l'ai jamais pris ni refusé. J'ai toujours pensé que, dans un temps où les titres ne représentent plus rien, il convenait d'agir avec eux, comme la Bruyère dit qu'il faut faire avec les habits. Il y a de l'orgueil à vouloir être trop bien vêtu; il y en a aussi quelquefois à vouloir ne pas bien l'être. L'honnête homme, ajoute-t-il, se laisse habiller par son tailleur.

. . . .

Paris, 9 janvier 1857.

. . . .

Rien ne va mieux à votre aimable simplicité de cœur que l'observance des bonnes vieilles coutumes, presque toujours empreintes de cordialité. En fait de soins et d'attentions pour les autres, ce qui se produit au dehors profite au dedans plus qu'on ne croit.

Que de fois j'ai pensé depuis huit jours au retentissement dans votre paisible retraite de l'horrible catastrophe [1]. La stupeur dure encore; elle se mêle à une aride et amère tristesse. Pas une circonstance qui n'ait été tragique et dont les effets ne soient sinistres. C'est à travers le plus inoffensif des hommes que la vengeance cherchait le bruit et l'éclat. Elle tient encore en réserve plus d'un outrage et plus d'un scandale redoutables; mais il est bien commandé, ce me semble, de l'affronter plutôt que de la conjurer à certain prix : l'allégation d'un désordre mental, auquel personne ne croit, n'aurait fait que justifier les soupçons et attiser la haine. La vérité assurément a bien ses périls, mais c'est encore en elle seule qu'il faut chercher le moyen de les prévenir. Quelle sombre inauguration de 1857! Une sorte de pressentiment, ce *Shadow of coming events* laisse de tous côtés percer l'inquiétude. Les imaginations se montrent alarmées, ce qui en soi ne laisse pas que d'être un danger, les esprits poussés dans cette voie ayant plus d'une fois provoqué l'objet même de leur terreur.

D'une autre part, voilà les nuages à l'horizon qui se dissipent; voilà la paix rétablie sur ses bases et d'épineuses questions mises hors de cause. Il me faudrait un peu d'apaisement pour en jouir. Sans vous écrire, je ne sais si ma pensée ne s'est pas tournée vers vous plus souvent dans ces tristes jours, pénétrant, pour vous interpeller, dans ce cher intérieur où il m'est si doux de penser que mon souvenir trouve quelquefois place entre madame de Tocqueville et vous. Qu'il est rare

[1] La mort de Mgr Sibour assassiné dans l'église de Saint-Étienne-du-Mont.

de trouver dans un cœur d'homme, dont les tendances sont si hautes, un sentiment si vivant de la famille ! Je ne puis vous dire combien j'ai été touchée de ce que vous me dites de M. de Rosambo. Vos appréciations sont d'une vérité parfaite. Vous avez mille fois raison : rien ne va si bien ensemble qu'humble et fier. Il faut que je vous dise que je me suis permis d'appeler la fierté chrétienne l'orgueil baptisé ! J'espère que je saurai un jour si, lorsque vous n'êtes pas content de votre travail, c'est bien positivement que vous n'êtes nullement en train. Jusque-là, quand il ne vous manque que d'être saisi, je présume que vous êtes sur la voie de M. de Chateaubriand, à qui j'ai entendu dire qu'on n'était pas content à moins de se sentir mordu.

Soyez assez bon pour lire la vraie amitié dans les amitiés que je vous offre. Veuillez aussi offrir à madame de Tocqueville des vœux toujours mis en commun pour vous deux.

Tocqueville, 11 février 1857.

Je ne pense pas, madame, que je doive arriver à Paris avant les premiers jours de mars. Je ne veux pas attendre jusque-là pour savoir directement de vos nouvelles. Un de mes amis m'écrivait, il y a environ douze jours, qu'il vous trouvait relativement mieux. Je voudrais que ceci me fût confirmé par vous-même. Ajoutez, je vous prie, cette bonté-là à toutes les autres. Je vous aurais écrit plus tôt si je m'étais senti en état de vous dire quelque chose qui méritât d'être lu ; mais j'avais la conscience du contraire, et c'est ce qui fait, que pensant à vous bien souvent et d'une façon qui, j'ose le dire, ne vous eût pas déplu, je ne me sentais pas l'impulsion intérieure qui fait écrire. Toutes les actions de ma vie se ressemblent et toutes mes pensées roulent dans un cercle que vous connaissez. Le soin si bienveillant que vous avez mis à m'écouter vous laisse peu de choses à apprendre sur mon compte. Je me suis cependant assez sérieusement mis au travail depuis que je ne vous ai écrit, mais cela n'a pas suffi à rendre à mon esprit l'aplomb désirable. Il est toujours un peu *unhinged*, comme on dit en anglais. Ce désordre m'est si naturel qu'il ne faut pas s'en étonner. L'inquiétude vague et l'incohérente activité des désirs a toujours été chez moi une maladie chronique. Je m'étonne seulement qu'elle puisse m'attaquer autant dans des circonstances où tout devait faire naître la paix intérieure. Assurément je n'ai pas à me plaindre de la part que m'a faite la Providence dans ce monde. Je n'ai pas plus de droit que d'envie de me dire malheureux, et cependant la plus grande de toutes les conditions du bonheur me manque : la jouissance tranquille du bien présent. Je vis pourtant à côté d'une personne dont le contact aurait dû suffire pour me guérir depuis longtemps de cette grande et ridicule

misère ; et, en effet, ce contact m'a été depuis vingt ans bien salutaire pour raffermir mon esprit dans son assiette, pas assez pour produire l'équilibre habituel et complet. Ma femme, que le monde connaît si peu, a une façon passionnée et véhémente de sentir et de penser ; elle est très-capable d'éprouver des chagrins violents et de ressentir avec une extrême émotion le mal qui arrive ; mais elle sait jouir pleinement du bien qui se présente. Elle ne s'agite point dans le vide ; elle sait laisser couler dans un repos et un calme parfaits des jours tranquilles et des circonstances heureuses. Il s'établit alors au dedans d'elle-même une sérénité qui me gagne par moments, mais qui bientôt m'échappe et m'abandonne à cette agitation sans cause et sans effet, qui souvent fait tourner mon âme comme une roue sortie de son engrenage.

Me voilà à vous parler de moi, malgré ma résolution première de ne pas le faire. Pardonnez-moi cette fois encore ; ou plutôt, madame, prenez-vous-en un peu à vous-même qui savez si bien attirer la confiance. Vous faites naître un sentiment de respect qui devrait inspirer le désir de ne vous montrer que les bons côtés de soi-même, et pourtant vous donnez une sorte d'attrait à l'aveu des fautes et des faiblesses.

Au moment ou vous m'avez écrit, vous me paraissiez encore bien préoccupée et émue du grand crime qui venait d'être commis dans Paris sur la personne de M. Sibour. Un sentiment d'horreur et même de crainte est bien naturel à la vue d'un pareil forfait. Le criminel me paraît cependant avoir eu une constitution intellectuelle et morale si extraordinaire qu'il est difficile, ce me semble, de rien conclure de général à propos de son cas particulier. De telles fureurs sont, Dieu merci, bien rares. Ce qui l'est peut-être moins, c'est une certaine révolte intérieure dans l'esprit de quelques ecclésiastiques contre le gouvernement de leur supérieur. J'ai eu l'occasion, soit dans ce pays, soit ailleurs, d'apercevoir de près des symptômes très-visibles de cet état des esprits, et j'ai souvent surpris la trace d'une lutte sourde au sein de l'obéissance la plus passive. Peut-être les personnes qui s'occupent plus particulièrement de ces matières devraient-elles faire attention à ce mal. Quel est le remède? J'avoue mon ignorance à l'indiquer. Il me paraît certain qu'autrefois les ecclésiastiques d'un rang inférieur possédaient dans la hiérarchie religieuse elle-même plus de garanties et avaient plus de moyens réguliers et légitimes de se préserver de certains abus d'autorité qu'aujourd'hui. En rendant le gouvernement ecclésiastique plus absolu, l'a-t-on rendu plus sûr ; ou bien la disposition dont je parle ne tient-elle pas à l'état général de l'esprit de nos contemporains, état qui consiste à alterner entre la révolte sans limite et l'obéissance sans condition ? Je ne me permets

pas d'avoir une opinion dans un pareil sujet; je n'exprime que des doutes.

Je finis cette lettre avec la pensée que je ne tarderai pas beaucoup à prendre le même chemin qu'elle. J'aurai assez peu de joie à revoir Paris en général, mais beaucoup à me trouver rapproché de vous, et à pouvoir de temps en temps profiter de l'indulgence avec laquelle vous me laissez vous parler de toutes choses. A bientôt donc, madame. Veuillez d'ici-là ne pas oublier des gens qui pensent bien souvent à vous.

Paris, 20 février.

J'ai bien à vous remercier, monsieur, de votre dernière lettre et du souvenir que vous m'accordiez indirectement en demandant de mes nouvelles, moyen terme dont j'aimerais tant à user aussi. Je ne puis guère ratifier ce qui vous a été dit, et, comme il arrive à ceux qui nous voient en passant, on s'est arrêté aux apparences.

Je m'attendais un peu au retard de votre arrivée ici et j'ai pensé souvent que, si une même durée de séjour demeurait garantie à vos amis, ils devaient applaudir à un ajournement qui vous met dans de bien meilleures conditions d'air et de lumière et vous conduit, sans fâcheuse transition, au temps où c'est de tout son charme que la campagne réclame ses droits. En même temps, je comprends bien qu'ayant repris votre travail, il vous en coûte de l'interrompre et de suspendre sa vertu pacifiante sur vous-même. Néanmoins, vous n'avez pas encore retrouvé, me dites-vous, cet aplomb, cette impression de la plénitude des forces qui en rend maître souverain. Vous n'étiez donc pas encore content; mais depuis que votre bonté m'a laissé apercevoir qu'en ce que vous exigez de vous-même vous pouvez avoir tout sujet d'être content sans l'être, je me permets pour ma propre et intime satisfaction une traduction un peu libre de ces mêmes paroles. Toutes les supériorités en sont là : elles veulent cumuler, se maintenir dans un état qui est exceptionnel en tous points; elles veulent réunir les contraires, la préoccupation des grandes choses et la bénigne jouissance des petites, une imperturbable sérénité avec les nobles aspirations qui dévorent. Quoi qu'on dise, les parts dans ce monde sont faites avec plus d'équité, et c'est de toute façon

Que la Fortune vend ce qu'on croit qu'elle donne.

Je comprends que madame de Tocqueville vous fasse envie; on voudrait être tout ce qu'on admire. Il y a en effet des âmes très-naturellement en équilibre; on dirait qu'elles naissent guéries. Leur contact, doux trésor en lui-même, est des plus profitables, mais c'est de re-

flet, de passagère influence et sans qu'aucun effort puisse jamais faire arriver à une vraie assimilation. Chacun de nous semble être un dessein arrêté, une pensée tout à part. Nous subissons une foule de modifications, et pourtant rien n'entreprend jamais complétement sur le signe indélébile, sur ce quelque chose qui nous fait nous-même et pas un autre.

Soyez assez bon pour parler de moi à madame de Tocqueville et pour recevoir tous deux l'expression des plus vrais sentiments.

LE PROGRÈS DE LA FRANCE

LE ROLE ET LA LIBERTÉ DE LA PRESSE [1]

VI

On a essayé de faire voir dans l'étude précédente ce que vaut la presse pour le salut des droits publics et individuels, comment rien n'est assuré si elle n'a une existence légale, et par quel biais la chose publique librement discutée élève et améliore les hommes : ils cessent d'être égoïstes, dès qu'il s'agit de leurs semblables, dès qu'il s'agit de l'avenir.

Mais suis-je bien sûr de ne pas céder sans le savoir à une habitude et pour ainsi dire à un tic d'esprit, quand, parmi tant de droits qui nous manquent et tant de droits que nous avons, je m'attache uniquement au journal ? comme si ce qui nous manque n'était pas égal ou même supérieur au journal, et comme si ce que nous avons ne pouvait le remplacer ? Est-il permis d'identifier, comme on vient de le faire, les droits de la pensée et les droits du journal ? La vie politique de la France et la liberté de la presse ? Cela fait question peut-être ; une question à peser avec une certaine méfiance de soi-même. Eh bien ! plus j'y pense dans cet esprit, moins je me crois coupable ici de quelque infatuation. Parmi les choses qui constituent un peuple libre, le journal est celle qui a pris en France le plus de faveur et de racines, bien plus que le vote électoral, quelquefois négligé ; celle qui s'accommode le mieux aux inégalités de condition,

[1] Voir *le Correspondant* du 25 janvier 1866.

d'esprit et de loisir; celle qui rend à ce pays les services les plus nécessaires, et, quoi qu'il en semble, les moins hasardeux ; celle enfin qui après le besoin d'ordre est peut-être le plus vivement senti de nos besoins politiques. C'est à ces titres divers, et tout bien réfléchi, que le journal m'attire, comme le droit dont rien ne peut tenir lieu et qui pourrait à la rigueur tenir lieu des autres. Et savez-vous ce qui m'en plaît? Ce n'est pas son excellence (que viendrait-il faire parmi nous avec cette qualité?), c'est, au contraire, ce qu'il a de médiocre par où il doit s'entendre avec les médiocrités dont est fait le public: esprits bornés, ignorants, inattentifs ou distraits, tels surtout qu'ils peuvent être dans cette condition des masses, innocentes de leur état actuel et victimes du passé, mais enfin enchaînées au gagne-pain, où il s'agit de vivre avant tout, où la politique pas plus que la religion ne peuvent obtenir ce septième jour disputé par le souci du travail et de la subsistance. J'admets volontiers qu'en France l'esprit court les rues et les champs. Avec cela nous n'en sommes pas moins, jusqu'à concurrence des neuf dixièmes, un peuple d'ouvriers manuels, où le loisir manque à la culture de cet esprit, qui cependant a ses réveils, ses aspirations. Qu'allez-vous lui offrir? Des livres? C'est trop long, trop cher, trop loin de la circonstance. Les cérémonies religieuses d'une Église libre? Mais trouvez-en donc de supérieures à celles de l'Église actuelle! Auriez-vous plus de confiance dans le prestige des théâtres libres, des réunions libres? Vous ne vous trompez pas; mais je vous trouve à mon tour bien hardi, et j'oserai émettre quelques soupçons sur ce qui se passera de léger, d'inattendu au sortir de ces réunions. Rien n'est moins évident que notre aptitude actuelle au club, essayé plusieurs fois, dans des temps bien capiteux, il est vrai. Il faudra, bien sûr que nous en venions quelque jour au *meeting*, les jours d'élection surtout. Mais il faut faire acception des races et des tempéraments : ce qui fut ailleurs le début et l'apprentissage de la liberté, n'en sera peut-être chez nous que le dernier fruit, le *couronnement*. Le journal, qui n'approfondit rien, qui n'allume rien, qui n'est pas cette éloquence populaire, où *les corps parlent au corps*, suivant l'expression de Buffon, qui touche et éclaire à bon marché les questions du moment, est peut-être le seul instrument capable d'initier et d'intéresser les masses à la chose publique, dont à certaine heure elles sont maîtresses et dont quelque notion peut-être, leur est nécessaire. Comment! elles ont la force politique à certains jours, au point de nommer des représentants d'une portée de droits souveraine : et elles n'auraient pas tous les jours l'éducation préalable de cette force, sous forme d'un bulletin, pour les entretenir de la chose publique, des personnes publiques! Le journal seul

peut arriver aux masses, descendre et circuler parmi la sinuosité des conditions, répandant partout un certain aliment d'idées et de nouvelles, remplissant à souhait les rares instants de loisir, la faible dose d'attention qu'il rencontre sur son chemin.

Ce que la tribune a de plus sonore ne retentit pas, ne pénètre pas aussi loin que cette feuille imprimée, où chacun va chercher quand il peut et comme il peut son information de citoyen, et apprendre quelque chose par delà son métier, son champ, son pain.

Vous considérez le droit électoral, ce droit qui fonde la tribune, comme un droit naturel, puisque vous l'accordez à tous. Mais vous pourriez bien faire la même grâce au journal et à ses informations, à ses commentaires qui seuls peuvent éclairer l'exercice de ce droit. Prenez un paysan, un ouvrier : comment aurait-il la moindre idée de ce qu'il est appelé à faire aux élections politiques, si, n'ayant pas le droit de se réunir aux électeurs voisins et d'interroger les candidats, il n'a pas au moins la faculté d'entendre là-dessus un journal? Comment saura-t-il qui vous êtes et la raison qu'il a de vous nommer, s'il n'y a personne pour lui écrire cela, que personne ne peut lui dire, s'il n'a sous les yeux que la profession de foi du candidat affirmant ses propres mérites? Je ne vois, pour justifier ici l'absence des journaux qu'une théorie bien hasardeuse, qui est de considérer le droit politique *comme la lumière qui éclaire tout Français venant au monde*.

Ainsi, il n'y a ni fantaisie, ni préjugé à revendiquer entre toutes la liberté du journal, comme plus nécessaire, plus imposée, plus obligatoire qu'aucun enseignement, primaire ou autre. Elle est ce qu'il nous faut, ni plus ni moins. Le club serait peut-être de trop aujourd'hui, le livre serait insuffisant, la prédication n'est que religieuse, le théâtre ne saurait être partout; mais le journal est un organe universel de vie politique, avec l'à-propos constant, avec le degré de chaleur, avec les proportions variables qui conviennent seules à notre société. D'autres pays pourraient s'en passer, qui ont le droit d'association et de réunion, qui parlent politique partout, même à table. D'autres, où la vie politique est encore à naître, ne sauraient qu'en faire. Mais à la France vous ne pouvez donner ni plus, qui serait trop, ni moins, qui ne serait pas assez, ni l'équivalent en libertés de détail, en menus droits, que ce pays ne prendra jamais pour la monnaie valable de ce droit sans pareil. Prenez bien garde à ce que nous sommes, à cette race où domina toujours un certain goût de théorie, où l'on vit toujours une certaine hauteur d'examen : on dit même qu'elle fait ses lois et ses révolutions avec des idées. Sur toutes choses, notamment sur les plus grandes, cet esprit de la France eut toujours

son franc parler. Après cela, on affranchirait sous ses yeux la boucherie, la pharmacie, le courtage, les coalitions ouvrières, les sociétés commerciales ou même les gestions locales..., qu'elle ne prendrait pas le change et ne se payerait pas de cette indemnité! L'étrange idée (pour le dire en passant) que de proposer à la France, pour toute respiration, le souffle qui vient des communes! que de dresser des citoyens dans les localités, à l'école des vues larges, des sentiments généreux, des hautes combinaisons où les localités excellent!

Il n'y a donc ni caprice, ni infatuation à insister, comme l'on fait, sur ce besoin tout français de journaux qui s'appartiennent. Ce n'est pas prendre une institution libérale pour la liberté même : c'est reconnaître la liberté en son gîte et la revendiquer en son instrument vital. Si vous tenez pour la sujétion administrative des journaux, vous avouez, vous professez par cela même, que la France est faite pour abdiquer, pour se confier absolument à une dynastie, pour lui abandonner ses affaires et ses destinées, chacun se bornant au soin de ses intérêts et de ses plaisirs. Ceci n'est pas une chimère comme une autre. D'abord on ne dira pas qu'elle est brillante et généreuse ; une concession que l'on fait volontiers aux chimères. Ensuite, nous l'avons mise à l'essai : l'expérience en a été faite au dix-septième siècle. Ce que le pays abandonna alors, ce ne fut pas le journal, mais la caste et tout ce qu'elle avait encore de vie et de pouvoir. La chose ne fut jamais tentée en des conditions plus favorables au pouvoir absolu, sous une série de grands rois et de grands ministres. Toutefois, au siècle suivant, la grandeur avait disparu, le despotisme restait, la Révolution éclata. Tel est le cours naturel des choses et l'avortement nécessaire d'une exception, d'un monstre tel que le pouvoir absolu en France.

A propos de ce tour d'esprit français dont nous parlions tout à l'heure, qui goûte peu les traditions, qui prend plaisir aux théories, qui cherche la cité nouvelle comme Colomb cherchait le nouveau monde, sur la foi d'une idée..... peut-être n'êtes-vous pas fier d'être Français ou du moins n'en êtes-vous pas heureux ; vous aimeriez peut-être mieux un autre génie, une autre histoire avec des effets tels qu'une dynastie et une hiérarchie assises sur la tradition, enracinées dans le temps; le tout incontesté mais assoupli et progressif. J'admire en ceci la sûreté de votre goût. Mais nous n'en sommes pas là. Nous sommes mêmes dans des circonstances et dans des voies diamétralement contraires ? ce qui fait du journal, ainsi que nous allons le voir, une machine nécessaire aux destinées politiques du pays.

En effet, comme le pays ne trouve pas sa lumière toute faite dans le passé, il est bien obligé de la faire lui-même, de la chercher ailleurs, par voie de discussion et d'enquête. Or, ce n'est pas trop pour

cela du pays tout entier ajouté à son gouvernement, de l'opinion ajoutée aux pouvoirs officiels et exprimée, comme elle peut l'être au nom de tous, y compris la minorité, c'est-à-dire par la presse. Il faut voir dans les journaux ce qui s'y trouve entre autres, c'est-à-dire un ressort de gouvernement, un auxiliaire du législateur, un contingent de faits et d'idées apporté au travail officiel. Ancillon, cet homme d'État prussien, qui fait si bon marché des théories françaises et libérales, insiste fortement dans son *Essai de politique et de philosophie*, sur ce mérite de la discussion publique. Insistons à notre tour sur cette considération non moins capitale des *minorités*, dont nous avons dit un mot tout à l'heure, qui ont leur droit apparemment, qui ont à coup sûr leur capacité, pour comprendre et servir tous les droits. Aujourd'hui, que tout pouvoir, exécutif et législatif, procède du suffrage universel, voulez-vous une autre raison que celle du plus fort, un contre-poids à la brutalité du nombre et des chiffres? Laissez dire la presse. Le suffrage universel a cette vertu ou ce vice d'exprimer infailliblement l'idée dominante d'un pays et d'un moment : ce qui pourrait bien être le despotisme tantôt d'un homme, tantôt d'une classe, d'un intérêt. Mais si vous laissez dire la presse, vous avez quelque chance de mettre dans le gouvernement cette pluralité de vues qui est l'image des choses, la condition de l'équité, un obstacle à la tyrannie.

Savez-vous quelle était, il y a quatorze ans, la dernière idée du peuple de Paris? L'idée du *gouvernement direct*. Pas de monarque, pas de représentants : rien que des assemblées primaires pour voter tous les actes de législation et de gouvernement, aussi bien que pour nommer tous les fonctionnaires. Comme on se trouvait mal représenté, mal servi par des représentants, on en était venu à ce rêve du peuple se gouvernant lui-même sans mandataires. Quel fond, quel avenir couvait sous cette forme? je vous le laisse à penser ; nous aurions eu ce que M. Stuart Mill appelle une *législation de classe;* ce mot est bien doux : je le prends, je le répète, pour son autorité seulement. Vous n'avez, pour en sonder la menace, qu'à vous représenter la classe la plus nombreuse faisant la loi fiscale, stipulant l'emploi de l'impôt à son profit exclusif, et rejetant sur les autres classes la charge exclusive de l'impôt. Ceci est un exemple, une hypothèse, pour montrer ce qui peut traverser la cervelle d'un peuple souverain, et le service que rendraient les journaux en exprimant toutes les idées à côté de l'idée unique et absolue, dont le suffrage universel livré à lui-même serait l'expression et peut-être le triomphe.

Vous ne savez pas encore ce que c'est qu'un démagogue. Mirabeau n'en était pas un : il avait raison. Mais notre société comporte émi-

nemment ce personnage, et doit, à l'heure qu'il est, le recéler, le couver quelque part. Tout arrive ; vous le verrez un jour ou l'autre ce démagogue exemplaire, patricien comme les Gracques (la qualité ne gâte rien nulle part), ruiné comme César ou comme Catilina (parlons toujours des anciens), versé dans nos lois et dans notre histoire comme Luther était théologien : éloquent, sanguin, apoplectique, cela va s'en dire. Je note en passant que *démagogue* est un néologisme de Bossuet sur Luther. Il prendra partout sa flamme et ses raisons : dans la misère des masses qui en fait des sauvages : dans le christianisme qui traite tous les hommes de frères : dans notre institution qui les érige en souverains. Quelle foudre que cette antithèse du fait et du droit, des réalités les plus sombres et de l'idéal le plus radieux, le plus promis ! C'est à mettre le feu partout. Il n'aurait pas même besoin pour cela de copier Canuleius et Sicinius, des tribuns recommandables qui ont laissé, Tite Live aidant, les plus beaux mouvements connus de rage oratoire et plébéienne. Si cet homme, armé de la sorte, est en outre sans conscience et sans droiture (l'hypothèse n'a rien d'excessif) il ne tient qu'à lui de secouer et d'ébranler à mort la société française, une société où tout le monde a régné, où tous les gouvernements se sont essayés dans toutes les situations imaginables, offensives ou défensives : telle, après cela, qu'il n'est pas une mesure inique, violente, démesurée, spoliatrice dont le germe et l'exemple ne se trouvent quelque part, dans des précédents historiques, dans des lois non abrogées. Mais encore faut-il connaître ces textes, ces précédents. Il m'est arrivé déjà ailleurs [1] de toucher ce sujet avec plus de détails. Inutile d'y revenir. Après tout, je ne suis pas chargé de dresser des démagogues. Seulement je ne voudrais pas qu'on se rassurât au souvenir de 48 et de son impuissance démagogique. Comment aurait-on abusé d'un droit si nouveau, d'un triomphe si peu espéré ? Vainqueurs et vaincus, tout le monde fut surpris, personne n'était prêt. Chacun avait pris son parti du régime défunt, et dans l'opposition comme dans le pouvoir avait trouvé sa place, son importance, son avenir même. Pensant si peu à renouveler ce régime, comment se serait-on trouvé prêt à le remplacer? Mais daignez bien remarquer ceci : le suffrage universel est l'occasion manquée en 48, occasion légale désormais, permanente, toujours ouverte... Je n'insiste pas, je briserais tout. J'aime mieux voir ce qui peut balancer cette force nouvelle, la tenir en échec.

Nul doute que la presse n'ait ici une grande fonction pour le bien des minorités, pour l'équilibre social. Si j'en crois le passé, celui même dont nous parlions tout à l'heure, cette confiance n'a rien

[1] *La Liberté politique*, ch. IV, section 6.

d'imaginaire . rappelez-vous seulement les services que la presse rendit en 1848, et tout le ridicule qui tomba des journaux, même les plus légers, les plus frondeurs par titre et par tempérament, sur les théories énormes qui avaient cours à cette époque. Dire tout à un pays est un immense mérite, quand ce pays est exposé par ses institutions à la monomanie. Et ce mérite est celui des journaux libres, très-capables par là de soustraire un peuple à l'idée unique dont il est épris et qui dans cette condition d'unité, sera toujours injuste et mauvaise.

Ainsi les journaux ont un titre nouveau et considérable, le service des minorités, service qui sous nos lois nouvelles leur semble exclusivement dévolu. Il faut voir le chemin que ces lois ont fait, et l'esprit qui leur est venu. Au siècle dernier la liberté politique, le droit national a été conçu et dirigé d'abord contre la cour et contre les priviléges de toutes sortes, c'est-à-dire contre la minorité.

Or, cette conception a prévalu, aujourd'hui que l'égalité devant la loi et même que l'égalité de pouvoir politique appartient à tous les Français. Bref, la majorité est sauve; mais ceci est le règne du nombre, le droit du plus fort. Comme il n'est pas clair que les intérêts et les vœux de la majorité soient l'équivalent du juste et du vrai, on s'est élevé à une conception plus haute, on a découvert que la souveraineté appartient à la raison. Or, quelle chance, quel recours aura cette souveraine, le jour où elle condamnera les prétentions de la majorité et donnera gain de cause aux résistances de la minorité? Je puis me faire illusion : mais, étant donné l'idéal qui attribue la souveraineté à la raison, et le fait, l'institution qui attribue à tous le pouvoir politique, il me semble que la partie essentielle et précieuse du droit national, c'est le droit des journaux, par cela seul qu'ils n'appartiennent pas nécessairement à la majorité. Voilà où nous en sommes, et l'on aperçoit tout d'abord à ce point de vue le rôle capital de la presse, sa part éminente et peut-être exclusive dans l'œuvre du contrôle public, alors que les pouvoirs constitués pour cela seront peut-être d'humeur à ne rien contrôler, mais à imposer brutalement la volonté des masses, ou à subir passivement celle de leur élu.

Oubliez à l'heure qu'il est ce que vous avez dit autrefois des minorités factieuses, toujours prêtes à troubler le pays légal avec leurs passions et leurs machines de guerre. Aujourd'hui c'est du côté des minorités que vous avez à regarder et à pourvoir. Leur droit le plus menacé de tous, est le plus sacré.

Comme rien n'est simple en ce terrible sujet, vous allez peut-être me dire que la défense des minorités par le journal peut être offensive... ou bien que les majorités elles-mêmes peuvent ajouter

le journal à leurs autres moyens d'action et d'oppression. Mais vous verrez au fond des choses et en dernière analyse — que la majorité prendra le droit de tout dire, si elle ne l'a ; qu'elle usurpera au besoin le privilége, le monopole du journal, si le journal ne fait pas partie du droit commun. — Quant aux minorités, comment pourraient-elles abuser du journal contre la majorité, celle-ci ayant pour elle la force de ses votes, la force des lois émanées de ses mandataires, la force des armes dont elle dispose? Les majorités n'ont pas besoin de journaux pour vouloir et pour faire le mal, c'est-à-dire leur bien exclusif, à tout prix : elles ont pour cela l'impulsion des instincts et l'instrument du suffrage universel. Mais les minorités n'ont que les journaux pour résister et se défendre ; ce qui toutefois ne peut mettre en péril les majorités, souveraines et armées de toutes pièces, comme elles le sont aujourd'hui.

Il faut réserver le droit de tout dire : ce droit profitera surtout à la justice, parce que nous avons une faculté pour la sentir, faculté éminemment politique, en ce que son influence la plus certaine est sur les sociétés, sur les lois, où elle se manifeste par un progrès incontestable ; mais nous avons vu cela en son lieu.

VII

Oserai-je dire que, par le temps qui court ou plutôt qui accourt, le journal me représente, en sa qualité de chose intellectuelle, une certaine sorte d'aristocratie. Au fait, comparez donc le journal aux instincts du nombre qui sont matériels comme sa souffrance, aux procédés du nombre qui sont la force, rien que la force, tantôt celle des lois, qui commande, tantôt celle des armes, qui obéit. Le journal monte tout d'abord à une certaine hauteur d'estime, par cela seul qu'il use quelquefois de raisons et d'éloquence, s'adressant à l'entendement, à la conscience, à la sensibilité. L'esprit qu'il a ne garantit pas sa moralité : mais celui qui manque ailleurs est-il à cet égard une caution plus sûre? L'esprit a cet avantage de tout voir, ce qui est une condition pour préférer le bien et le vrai. Quant au nombre, il ne voit que lui-même, avec cette infirmité de se prendre pour un droit, quand il s'est compté. Nous avons connu un temps où l'intelligence présumée fondait exclusivement le droit politique : le cens électoral n'avait pas d'autre base que cette présomption. Si l'intelligence a perdu ce privilége du pouvoir, au moins devrait-elle conserver le droit de la parole.

Le journal invoqué comme une aristocratie, cela semble bizarre et

un peu paradoxal. Mais prenez bien garde que Tocqueville considérait, il y a trente ans, l'élément légiste aux États-Unis comme un frein à la démocratie, c'est-à-dire comme chose aristocratique. Or, quelques années auparavant, en France, il n'était bruit que du débordement de la démocratie : et savez-vous par où on la voyait couler à pleins bords ? Par la fortune politique des légistes, par l'avénement des maximes et de l'esprit légistes. Tout un parti, sous la Restauration, l'entendait ainsi : et, de fait, parmi ces électeurs à trois cents francs qui régnaient alors, il ne pouvait voir la démocratie ailleurs et plus bas. Tout est relatif, la démocratie aussi bien que la vérité : *démocratie en deçà de l'Océan, aristocratie au delà.*

On prend l'aristocratie où on la trouve, où il en reste. Elle a péri chez nous sous ses deux formes primitives, noblesse et clergé politique. A qui la faute ? Que le passé les garde comme il les a emportées, puisqu'elles n'ont pas eu le peu de conduite qui leur eu suffi pour s'établir dans le respect des hommes, pour devenir une force, étant déjà un prestige. Toujours est-il que l'*aristocratie* est le gouvernement naturel, prenant ce mot au sens étymologique, qui est le sens large et vrai. Comment faire ce qu'il y a de plus difficile au monde, — l'œuvre du gouvernement, — si ce n'est avec ce qu'il y a de meilleur ? Cela est évident de soi, au simple énoncé, *a priori*. En outre, cela est historique comme la Grande-Bretagne, où l'on a vu l'aristocratie prendre soin du peuple non représenté, au point d'abolir des lois fameuses, les lois céréales qui faisaient la richesse foncière de cette aristocratie. Aujourd'hui même, elle a sa loi des pauvres, une liste civile de deux cent millions pour le peuple. Une élite aura plus tôt de la générosité que la foule n'aura de la modération.

S'il y a un pays au monde où le règne des classes supérieures soit naturel, c'est la France, où la formation et le recrutement de ces classes est encore plus rapide que la formation célèbre du tiers état. Il en fut toujours ainsi parmi nous : c'est même de cela que l'ancien régime, à travers mille défauts mortels, a vécu, a duré si longtemps.

Il n'est pas de parti, à commencer par le républicain, qui ne doive se rendre à cette évidence. Car la notion propre de république n'est ni plus ni moins que celle d'un pouvoir exécutif éligible : par où la république est conciliable avec l'aristocratie, même avec la plus concentrée, celle par exemple qui fournissait des doges à Venise. Si vous me dites que la république ainsi définie est une pure forme où peut reparaître le fond inique des anciennes dominations, je me permets d'élever un doute : laissez-moi vous faire observer que cette république exclut deux choses qui n'ont rien de superficiel, deux choses également dignes de toute réprobation : l'égoïsme des masses et l'é-

goïsme des royautés héréditaires. Pour ma part, je ne lui en demande pas davantage.

Avec le suffrage universel, qui n'est pas la république, mais la démocratie pour le moins, vous armez l'égoïsme des masses. Cela fait, et nous en sommes là, il ne reste plus qu'à trouver les moyens d'éclairer, de modérer cette force nouvelle, les prenant avec bonheur où ils se rencontrent, plus ou moins défectueux, plus ou moins suspects autrefois du méfait contre lequel on les emploie et les invoque aujourd'hui.

Ne perdons pas de vue un instant que nous faisons à cette heure une chose inouïe, entrepreneurs, fondateurs que nous sommes de démocratie en France. Inouïe est le mot. Je mets en fait, l'histoire à la main, que la démocratie n'a jamais existé, pas même en Grèce ; et qu'elle n'existe encore nulle part, pas même aux États-Unis. Je m'explique : jamais le peuple n'a été souverain quand il était peuple dans l'acception, dans la tradition européenne du mot qui désigne des masses perdues d'ignorance et de misère, telles que les a faites l'injustice du passé, telles qu'une société meilleure les a laissées jusqu'à ce jour.

Pour ce qui est de l'antiquité, les Allemands vous diront que les vingt mille citoyens d'Athènes avaient quatre cent cinquante mille esclaves ; que ce peuple d'Athènes, à considérer non-seulement ses esclaves et ses loisirs, mais ses artistes, ses orateurs, ses théâtres, ses fêtes, avait de l'esprit, et même du plus fin, du plus cultivé ; que la marchande d'herbes en remontrait à Théophraste pour le beau langage ; que Cléon, ce général tant moqué d'Aristophane, se faisait tuer après tout ; que les emplois publics se tiraient au sort, mais à la charge de certaines preuves de capacité. Heeren et Boeckh sont fort explicites à cet égard.

Quant aux États-Unis, je n'aperçois *le peuple* nulle part dans cette société issue de l'émigration d'une classe moyenne : où le moindre citoyen sait lire et *lit*, notez ce dernier point ; où le salaire n'est pas seulement ce qui permet à l'ouvrier de *vivre et de continuer sa race*, définition classique parmi nous, mais définition de vétérinaire ; où les castes n'existent pas, même en souvenir, dit Tocqueville ; où la propriété est universelle comme le droit politique ; où personne, où pas une classe du moins, ne ressemble à cette peinture de la Bruyère : *L'on voit certains animaux farouches, des mâles et des femelles, répandus dans la campagne, noirs et tout brûlés du soleil, attachés à la terre, qu'ils fouillent et qu'ils remuent avec une vivacité invincible : ils ont comme une voix articulée, et quand ils se lèvent sur leurs pieds, ils montrent une face humaine, et en effet ils sont des hommes.* Telle est la classe dont les descendants, dont les représentants, très-nombreux

encore, sont appelés à constituer le gouvernement parmi nous et finiront par l'exercer un jour.

Cela est étrange, si étrange, que cela, je le répète, n'a pas d'exemple dans le passé, ni d'analogie vivante que l'on sache. C'est mettre le pouvoir là où subsiste encore un reste d'esclavage, je veux dire la misère; mais quel reste! Le gouvernement le plus éclairé, le plus concentré, le plus prestigieux ne serait pas de trop pour en avoir raison : il échouerait peut-être à cette refonte de la condition humaine. Est-ce une raison pour confier la recherche des palliatifs aux parties intéressées, qui ont tout ici pour être aveugles : souffrance, colère, inculture des esprits, trouble des consciences?

Je suis d'avis d'épargner à la démocratie ces hyperboles cruelles où se plaisaient Aristophane et Platon. La plus terrible parmi ces moqueries n'est pas du poëte comique. C'est le disciple de Socrate qui nous montre les *chevaux et les ânes de la démocratie accoutumés à une allure fière et libre, s'en allant heurter ceux qu'ils rencontrent, si on ne leur cède le passage*... ce qui est un effet à ses yeux de *ce jeune et beau gouvernement*. Rien n'est plus honorable pour ce peuple athénien que d'avoir laissé dire de pareilles choses : les souffrant, il ne les méritait pas. Il fallait qu'il eût bien de l'esprit pour rire ainsi de lui-même; il fallait aussi qu'il eût raison, qu'il fût calomnié. Mais ne me dites pas non plus, passant de l'invective à l'apothéose et du grec au latin : *Vox populi, vox Dei*. Libre à vous de paraphraser ce thème, exaltant les qualités secrètes du peuple, le bon sens et la droiture innée du peuple, ce je ne sais quoi de radieux et d'illuminé par où il se porte naturellement au juste et au vrai, avec un esprit qui se dilate selon la grandeur des circonstances et des problèmes. Mysticisme que tout cela! Quand vous marchandez le surnaturel aux religions, allez-vous le transporter dans la politique? On n'admet plus aujourd'hui dans la nature les forces occultes dont se payait la science d'autrefois : or, il n'y en a pas plus dans l'humanité que dans le cosmos.

Les forces qui agissent dans la société humaine sont bien connues : il n'en est pas d'autres que notre nature et que l'éducation dont cette nature est capable, dans la famille, dans la patrie, éduquées elles-mêmes par les acquisitions héréditaires du passé! Nous naissons ignorants et nus, voilà notre fait. Qui n'a rien appris ne sait rien, pas même la politique. Cet ignorant est un homme néanmoins, c'est-à-dire un être qui porte en lui des germes sacrés, capables de développement, dignes de respect. C'est pourquoi il ne faut pas mettre un tel obstacle à son éducation, que de le traiter en nègre, en chose, en brute, ni même simplement en caste inférieure et disgraciée. Que rien ne l'opprime : c'est le droit d'un être qui a les éléments d'intel-

ligence et de conscience. Mais n'en faites pas un souverain, lui laissant d'ailleurs les besoins qui le dépravent, et l'ignorance qui l'aveugle : car alors vous en faites un oppresseur. Cela revient à dire qu'autre chose est l'égalité devant la loi, autre chose le pouvoir de faire la loi ; que, dans le premier cas la qualité d'homme suffit, que dans le second, la capacité est le titre nécessaire. Autrement d'où viendrait cette faculté d'agir sur les hommes par voie de législation et de gouvernement, de leur imposer l'obéissance et de l'exiger par la force : faculté qui s'appelle excellemment *le pouvoir ?* Il y a une alliance de mots, ou plutôt une génération de choses naturelle, indestructible : pouvoir politique et supériorité morale.

De tout cela je conclus qu'il est urgent et nécessaire de rassembler les restes, les formes d'aristocratie qui survivent et de les ériger en pouvoirs, en garanties tout au moins. Quelle que soit l'étiquette d'un gouvernement, la surface d'une société, on ne se passe pas d'équilibre et on le cherche partout; c'est ce que nous ne cessons de faire depuis 89. L'ancienne société n'était pas plutôt détruite pour son excès d'aristocatie, qu'on travaillait aux fondements d'une société, c'est-à-dire d'une aristocratie nouvelle. Il y a quarante ans, une école fameuse de publicistes et d'hommes d'État professait l'avénement des classes moyennes et croyait en fonder le gouvernement. L'idée, sous son masque, était juste et forte. Au fond, c'était la préférence et l'*élection* des classes supérieures déguisée sous cet *appel* des classes moyennes. Quand on arbore, comme faisait cette école des *doctrinaires*, un principe tel que la souveraineté de la raison, on ne peut lui chercher trop haut des interprètes.

Aujourd'hui un groupe d'esprits distingués fait un certain bruit au sujet de réformes et d'émancipations locales. C'est faire beaucoup d'honneur à trente-trois mille de nos communes (sur 37,000) qui n'ont pas quinze cents habitants : quant au département où se reconnaissent de véritables aptitudes, rien n'est mieux entendu que de lui souhaiter des attributions selon sa valeur.

Si une capitale vous apparaissait quelque part avec les caractères d'une influence et d'une prééminence marquées, comme rendez-vous des forces vives d'un pays, comme enseignement et propagande politique, comme exaltation du type national, vous feriez bien peut-être de tenir cette capitale pour une aristocratie et d'y déposer une somme supérieure de votes et de pouvoirs politiques. Cela, j'en conviens, ne ressemble à rien de connu : on voit même tout le contraire aux États-Unis, où Washington est une capitale *neutralisée*, destituée politiquement. Mais à qui ressemblons-nous pour prendre exemple sur personne?

Enfin, si le journal qui, sous le règne d'un pays légal et d'une élite

intelligente, vous paraissait un organe des minorités factieuses ou des passions grossières de la foule, vous semble aujourd'hui, sous le règne du nombre, une œuvre de sens et de raison, un auxiliaire utile, un champion désirable..., il faut en conclure que le journal a passé aristocrate, qu'il remplit à ce titre une fonction nécessaire et mérite une existence légale.

VIII

En tout ceci, je ne crois pas avoir dit que le journal fût un droit de l'homme, ni une chaire de vérité, ni un courant limpide qui réfléchit les cieux, ni même un exemple britannique à copier de tout point ; je n'ai pas insinué non plus que le peuple fût un artiste et un juge pour démêler, pour extraire des gazettes le vrai et le beau. Mais si je rejette péremptoirement certains lieux communs, certains fanatismes, ce n'est pas pour traiter les autres avec plus de faveur. Et, quand j'entends dire que le journal est une machine de guerre, un agent de révolution, un malfaiteur public ; que la société n'a pas à juger cet ennemi, mais à le désarmer ; qu'il y aurait péril à le traiter autrement que le port d'armes, le vitriol, le prêt sur gage, le poison !... J'aimerais bien laisser intactes ces aménités, dans les lieux et dans les esprits capables de s'en contenter. Toutefois, comme elles font des dupes, comme elles ont leurs croyants, il faut bien les relever et y toucher. Donc, je retiens entre tous ce mot, ce grief, que « la presse allume les révolutions et tue les gouvernements. » Examinons cela pas à pas, étudions et poursuivons cette colère dans toutes ses apparences.

Je le confesse, on a vu tomber de nos jours plus d'un gouvernement, et cela en présence des journaux ; mais ne vous vient-il pas à l'esprit que cette chute peut avoir eu des causes diverses, celles par exemple qui ont mis à mal tant de gouvernements, avant qu'il y eût des journaux? Ne soupçonnez-vous pas qu'un règne d'émigrés ou qu'une fin de règne, changeant ses ministres en face d'une émeute, aient rencontré là, c'est-à-dire en eux-mêmes, une certaine difficulté de vivre ? Les gouvernements ont cent autres manières de périr que les coups de la presse, le suicide, par exemple. Tout suicide est un acte de folie, disent les médecins aliénistes. Mais je vous le demande un peu, qui sera monomane, si ce n'est un gouvernement, surtout un gouvernement français, héritier d'une idée fixe qui est la prépondérance, l'omnipotence immémoriale du pouvoir exécutif?

Non, dites-vous, le mal n'est pas là : on ne laisse pas aux gouvernements français le temps de se détruire eux-mêmes. Tout le mal est venu du dehors pour ceux qui sont tombés sous nos yeux : ils étaient attaqués par la presse, et c'est par la presse qu'ils ont péri. — Vous oubliez, ce me semble, que ces gouvernements avaient leurs journaux, et qu'en face d'une presse assaillante, il se rencontrait une presse officielle, chargé de les défendre. Pourquoi vous plaît-il d'attribuer plus d'effet aux attaques qu'à la défense? *Le fait est là*, dites-vous, *ces gouvernements ont péri*. Encore faut-il expliquer le fait. Or, vous ne pouvez dire que l'une de ces deux choses : ou que les attaques étaient fondées (ce qui explique les chutes par les fautes), ou que le Français est naturellement rebelle, impatient de toute autorité, révolutionnaire avec ivresse, ne ramassant dans le chemin du progrès que la pierre qui lapide.

Eh bien ! je proteste, je fais appel aux consciences, aux intelligences, aux souvenirs, aux statistiques. Vous qui savez, est-ce donc là ce que vous apprend l'histoire ? Et vous qui ne savez pas, mais qui avez âge d'homme, est-ce donc là ce que vous avez vu de nos jours ? Pour ma part, j'avais fini par croire, à force de l'entendre dire et sans être autrement touché de cet exemple, que la France est monarchique, qu'elle résiste avec terreur à l'essai et au nom même de la république. Il me semble que ce n'est pas là le fait d'un peuple épris des révolutions ! Si ce peuple aimait la nouveauté dans les personnages et dans les formes politiques, il aurait soin de consacrer, de stipuler par ses lois ce renouvellement : la république n'est pas autre chose. Pour passer à une hypothèse différente, s'il lui plaisait de n'obéir à aucuns pouvoirs, anciens ou nouveaux, d'être indiscipliné, effréné, il ne laisserait pas faire au-dessus de lui tant de règlements dont le tissu, dont la guirlande l'attend et l'enlace de toutes parts : il ne serait pas, après les Chinois et les Russes, le peuple du monde le plus administré que l'on sache, un peuple de prévenus, de suspects, de mineurs, entravé ou assisté en toutes choses et gardé à vue jusque dans ses plaisirs. Un jour, il eut à constituer son gouvernement, c'était en 89 ; il le fit héréditaire, central, armé de toutes pièces pour le bien public et contre l'obstacle du droit individuel ; il n'imposa à l'autorité qu'un changement de titre et de base. Mais nous avons à considérer surtout comme il reconstitue l'autorité. Il acclame le Consulat, il acclame les Bourbons, il acclame Casimir Périer, et nous l'avons entendu acclamer le gouvernement provisoire d'une république récente. C'était provisoire et c'était républicain ; mais c'était chose étiquetée gouvernement, et l'adhésion se propagea comme la flamme, en termes brûlants et unanimes que j'entends encore : « *Hommes nouveaux ! suspects d'hier, pouvoirs improvisés, ne seriez-vous pas la force, l'in-*

strument de l'ordre? Vous le dites, vous en portez le nom et le drapeau; mais de grâce, mentez, sévissez un peu, qu'on reconnaisse enfin un gouvernement, qu'on sente l'action et le langage de l'autorité! » Ce gouvernement n'en fit rien et passa. Je ne parle pas de ces suffrages innombrables et sincères d'où naquit au bout de quelques mois telle reconstitution fameuse qui dure encore. Voilà, si je ne me trompe, un peuple qui a le sentiment de l'ordre et le goût de l'autorité. Assurément, il a d'autres passions politiques que celle-là; mais on ne peut pas dire que celle-là lui manque. Il veut aujourd'hui des pouvoirs qu'il ait fait, des lois émanées de ses représentants; il veut, envers et contre tous, son franc parler, un droit lumineux de contrôle et d'ironie. Mais, après tout, c'est toujours ce même peuple *affamé de voir un roi*, comme disait Henri IV, et qui dira toujours avec Pascal : *Le plus grand des maux est la guerre civile; le mal à craindre d'un sot qui succède par droit de naissance n'est ni si grand, ni si sûr.*

« Mais le Français, s'il n'est pas révolutionnaire, est inquiet, bruyant et frondeur. » — Vous plairait-il, par hasard, qu'il fût muet et servile? Ne faut-il pas qu'il use de sa raison pour la chose publique, avec ses concitoyens, et même à l'occasion contre ses gouvernements?

« Persifler n'est pas raisonner. » Je vous en demande bien pardon. Ouvrez la *Logique de Port-Royal*, et vous y verrez les règles, non-seulement de la *démonstration directe*, mais encore de la *démonstration per absurdum*, une agression sans pareille, où l'on fait voir à un principe qu'en le suivant dans toute sa portée légitime, on aboutit aux inepties et aux abîmes. D'où il suit que le ridicule est un procédé permis, régulier, une logique enfin. Si l'esprit français avait besoin de titres, il les trouverait dans les traités les plus lourds et les plus classiques. Mais les exemples suffisent. Ceux de Beaumarchais, de Montesquieu, de Voltaire, de Pascal, de de Maistre.

Je prévois votre insistance. Vous allez me dire que le Français n'aime pas, ne prémédite pas les révolutions, mais qu'il les laisse faire, qu'il a l'humeur dénigrante, le tour d'esprit moqueur, et qu'elles lui échappent comme une saillie... Vous le voulez; eh bien! soit : parlons un peu de ce qui se passa en 48. Cette révolution n'était pas nécessaire comme telle autre révolution; mais elle n'a pas eu lieu non plus en vertu d'un besoin factice créé par la presse. Je ne veux pas ici d'autre preuve, d'autre témoin plutôt, que le gouvernement même qui tomba sous cette révolution. N'avait-il pas des lois où certains méfaits de la presse étaient réputés crimes, et, qui plus est, une juridiction spéciale, éminente, peu suspecte à ses yeux, pour connaître de ces crimes? Si ce gouvernement n'a pas fait usage de ces lois, s'il n'a pas saisi cette juridiction, c'est qu'il ne les sentait pas nécessaires. Deux causes apparaissent à l'origine de cette aventure,

ou plutôt deux institutions : la garde nationale et la monarchie. Une réunion armée, réunion de citoyens, lesquels, en prenant les armes, ne quittent pas leurs opinions politiques, que nulle discipline et nulle habitude de soldat n'obligent au silence, c'est chose hasardeuse. A quoi bon prohiber les clubs, si vous passez des revues, et si vous appelez à la revue ceux-là même qui eussent couru aux clubs? Vous aurez des cris au lieu de discours. Voilà, pour le coup, ce qui excite l'opinion par l'exemple désordonné d'une force constituée et armée pour l'ordre ! voilà ce qui ébranle un pouvoir, ce qui dissout et entame ses partisans, ses instruments même ! Les journaux n'approchent pas de cette puissance. — « Ce sont eux, dites-vous, qui ont crié : Vive la réforme ! » — Allons donc ! Comme si la presse avait eu besoin de séduire et de pervertir les gens pour une réforme aussi modeste que l'*adjonction des capacités*, ainsi que l'on disait alors ! Ce n'était pas là vraiment une matière brûlante, comme les grands sujets de politique extérieure, où les partis se livraient bataille ; le gouvernement lui-même acquiesçait à cette réforme, il la promettait comme est promise aujourd'hui la liberté : ce devait être *le couronnement* de la session. Croyez-le bien, la réforme électorale n'était pas une aspiration révolutionnaire ; l'esprit parisien, à ce moment, n'était pas révolutionnaire, encore bien moins l'esprit de l'armée et de la garde nationale. Bref, le pouvoir était intact et armé de toutes pièces ; le moindre usage de ses forces, ou plutôt un simple obstacle, un barrage de troupes en temps et lieu opportun, aurait sauvé la tribune, sauvé le roi, sauvé même ses adversaires qui, pris au mot par la fortune, se trouvèrent fort empêchés, et ne demandaient pas tant (j'en puis porter témoignage) qu'une victoire si complète. Mais encore fallait-il vouloir et ordonner à propos, éviter les excès et les défaillances de répression, ne pas prendre ce moment pour changer de ministres, laisser où ils étaient le commandement, la responsabilité. Ici apparaît, dans une de ses conséquences inévitables, l'institution monarchique, pleine qu'elle est de fictions : *le roi ne peut mal faire*, *le roi ne meurt pas*, *le roi ne vieillit pas...* continuant de confier au roi le sort d'une nation, lors même qu'il a cessé d'être jeune, habile, énergique, heureux surtout.

Une chose si forte et si bien liée que le gouvernement français est la dernière qui puisse tomber devant un caprice d'opinion inventée par des journaux. Cette chose ne tombe que sous un effort d'opinion compact et unanime comme en 1830, ou quand elle s'abandonne et se trahit elle-même, comme en 48. On voit si les journaux sont les artisans de ces grandes chutes dont nous avons été témoins, s'ils ont la force et peuvent commettre le crime des révolutions superflues. Ils n'ont pas renversé le gouvernement tombé en 48 sous nos yeux, et il

est si peu en eux de renverser les gouvernements que, vers la même époque, les seuls pays (Belgique, Espagne, Portugal) où la presse avait toute latitude sont les seuls qui n'aient pas imité la tempête née en France. Maintenant, supposé que vous ayez quelque doute sur les causes de cette révolution, et que le pays ne vous paraisse pas sans reproche dans le degré de confiance qu'il a prêté aux journaux, allez-vous, sur la foi d'un précédent équivoque et douteux, annuler la presse, tandis qu'il suffirait d'aggraver les lois sur la presse? Allez-vous refuser au pays la vie politique, dont le journal est l'organe nécessaire, et créer le pouvoir absolu, qui est le fait d'un pays sans journaux ?

On a bientôt fait de dire, à l'aspect de certaines vicissitudes, que la France a le goût des révolutions. Mais peut-être n'a-t-elle que le dégoût des mauvais gouvernements ou l'indifférence à l'égard des gouvernements sans grandeur. Cette conjecture est naturelle, quand on parle d'une nation monarchique, réglementaire, administrative entre toutes. Faites-lui ce crédit, si vous êtes juste. Mais, avant tout, recherchez curieusement ce que signifie le goût des révolutions, et si la France actuelle ressemble en rien à cette signification, à cet idéal parfois dépravé. Direz-vous, par exemple, que ce pays a le besoin de sévir et de spolier, un appétit naturel de sang et de vol qui s'éveille de temps à autre ?

Je conviens qu'une révolution en est le moyen et l'occasion, parce que la plus juste déchaîne toutes les passions, les mauvaises comme les bonnes, et suspend toutes les lois, les bonnes comme les mauvaises. Mais donnez-vous donc le spectacle de nos révolutions, qui, en se multipliant, prennent de la clémence, de la mansuétude, qui en sont venus à ignorer la confiscation, la banqueroute, la fausse monnaie, l'échafaud ? Quelle tradition améliorée ! quelle jurisprudence et quelles mœurs nouvelles dans nos révolutionnaires ! Comment ces conspirateurs auraient-ils des goûts et des projets qui ne paraissent pas à l'heure de la victoire ? A lire les statistiques on se réveille parfois, et l'on est étonné de ne pas voir, en nos temps de révolution, un redoublement de crimes, tout comme on voit, en temps d'épidémie, un accroissement de décès. Cela jette un certain jour sur le principe de nos révolutions, qui n'est pas morbide, il faut croire.

S'il était vrai que ce pays aimât les révolutions et les aimât par ce qu'elles ont d'immoral, ce pays serait moralement inférieur aux autres ; il n'aurait pas que cette perversion. Quand la conscience d'un peuple se dégrade à ce point, il y paraît ailleurs, et ce peuple est atteint, est malade partout.

On y verrait plus de malfaiteurs, plus de bâtards, plus de faillis, plus de mendiants, plus de folie et de suicide que partout ailleurs ;

on y coudoierait à chaque pas l'improbité du marchand, la simonie et le péculat, la vénalité de tout ce qui ne doit pas se vendre ; on n'y distinguerait nul honneur, ni commercial, ni politique, ni militaire ; nul amour désintéressé des choses d'esprit, nulle prévoyance et nulle épargne dans les familles... Or, la statistique ne nous apprend rien de pareil sur la société française. On y voit un progrès, une ascension de toutes les classes, par des efforts où le travail, la privation, l'épargne, ont une grande place. A tout appel le capital paraît, et l'on sait d'où il vient, de quoi il témoigne. Ceci est à l'honneur des classes rurales, cette large et solide base sur laquelle nous sommes assis, ce fond inépuisable des emprunts publics, de l'armée, de la bourgeoisie ; sans compter que l'esprit des castes défuntes s'est perpétué dans les services publics, successeurs des castes (armée, magistrature, enseignement, Église), et que l'honneur, où elles excellaient, est devenu la conscience publique, du même pas que le privilége des castes est devenu le droit commun. Ainsi la société française, meilleure que son passé, dans le cas des révolutions, n'est inférieure en quoi que ce soit à ses voisins.

Vous oubliez, me dira-t-on, que l'humanité est inconséquente, illogique dans le mal comme dans le bien ; que les mauvais penchants d'une race peuvent se cantonner, en quelque sorte, et demeurer sans effet général sur les caractères, sur les conduites ; que le sens moral de la France est égaré sur un point seulement, celui du communisme, c'est-à-dire du profit matériel et populaire à tirer des révolutions ; que l'on ne peut attribuer un autre projet, un autre sens à l'insurrection de juin 48. — Soit : je réduis mes observations et mes inductions au point qui m'est signalé comme le siége unique de la maladie. Mais ce point est grave ; cette tache est de celles qui s'étendent, qui rayonnent. Si les instincts français aspirent au déplacement de la propriété, ce qui est le malin projet dont on les accuse assez clairement, il y a là un insigne oubli de la notion du tien et du mien ; et vous pouvez tenir pour certain qu'un peuple où les révolutions seraient considérées comme *une manière d'acquérir* (ajoutée à la vente, à la succession, à la donation), serait tout au moins un peuple de banqueroutiers frauduleux, de gérants dolosifs, de tricheurs à tout jeu, de faussaires en toute écriture, un peuple de voleurs enfin.

Encore une fois rien ne témoigne, parmi nous, d'une telle émancipation des consciences. Il y a des documents officiels pour peser, sur ce point comme sur tout autre, l'état de la moralité publique. Or, sur ce point, nulle aggravation ne se fait connaître. C'est que le principe n'en existe pas. L'insurrection de juin 48 n'a pas le sens qu'on lui prête, celui d'une préméditation contre la propriété. Quand le

peuple a pris les armes, il les reprend une fois ou deux, parce qu'il n'est pas en lui de s'apaiser tout d'abord, et que l'émotion d'un jour terrible, ajoutée à la permanence de ses griefs, c'est-à-dire de sa misère se propage encore pendant quelque temps. Cela est naturel, historique, comme nous le savons de reste, et s'explique très-bien sans l'hypothèse extrême d'une spoliation voulue et entreprise par les masses.

Quelques esprits entrent volontiers dans ces explications. A les entendre, le Français n'est pas dépravé; mais il est léger, aventureux; il aime les révolutions pour la nouveauté et l'imprévu qu'elles apportent. Encore une illusion! Il me semble que si tel était le tempérament de la France, il y en aurait trace ailleurs : on le reconnaîtrait dans toute son histoire : on ne verrait que le Français, — soit, au seizième siècle, pour découvrir des mondes nouveaux, des mers nouvelles, — soit, de nos jours, pour se répandre en explorations, en émigrations ou colonies, à la recherche de l'or, aux détroits polaires, au centre de l'Amérique, au sommet de l'Himalaya, aux sources du Nil et du Niger, à l'affût des grands singes... Mais le fait est qu'on ne le voit guère à pareille œuvre.

Ainsi vous ne me montrez nullement par quelle qualité ou par quelle dépravation la France aurait l'instinct révolutionnaire. Restent nos révolutions... Mais les gouvernements peuvent tomber sans qu'on les renverse, et même on peut les renverser sans y prendre plaisir, par le seul effet d'une nécessité bien sentie. Une étrangère, une femme d'esprit, me demandait un jour si les Français ne pourraient pas se dispenser de changer leur gouvernement tous les quinze ans? Avec un peu d'à-propos et de pédantisme, on aurait pu lui répondre qu'il y a plusieurs bonnes raisons de cette instabilité, qu'il en est jusqu'à quatre ; que nos gouvernements sont fragiles : 1° parce qu'ils ont une détestable réputation, léguée par l'ancien régime ; 2° parce qu'ils sont trop puissants, chargés de trop de choses, âmes ou intérêts, par où ils dépendent d'une foule d'inimitiés ; 3° parce que ce pays agite toutes les questions à la fois, — libéralisme, socialisme, patriotisme, — et que ce serait merveille si le gouvernement avait sur toutes une réponse agréable à tous ; 4° parce qu'il n'y a pas, comme autrefois, des castes et des ordres pour s'identifier au pouvoir, à ce point de le maintenir en ces ébranlements, ou de le relever en ses chutes.

On aurait pu en outre user de représailles, de récriminations contre cette spirituelle insulaire, et lui rappeler telle époque où les gouvernements anglais n'avaient pas le don de s'éterniser : par exemple cette partie du dix-septième siècle, où Charles Ier, où Cromwell et son fils, où Charles II et son frère, ne furent pas moins éphé-

mères que les gouvernements français pendant la première moitié du siècle actuel.

C'est que, dans les deux cas, il y avait passion des peuples : religieuse parmi les Anglais, politique chez nous, ce qui est toujours fort incommode pour les gouvernements. Cela est encore plus vrai de la passion politique que de la religieuse. Car, pour s'entendre avec celle-ci, les gouvernements n'ont qu'à prier comme leurs sujets, ce qu'ils font de bonne grâce, quand ils ont de l'esprit, celui qui manquait à Charles Ier et à Jacques II ; tandis que, pour ne pas blesser celle-là, ils ont à prendre leur parti de n'avoir plus de sujets, mais des concitoyens vigilants et indiscrets au possible.

Toutefois, je le sens bien, il me reste quelque chose à dire sur des allégations comme celles-ci : qu'il est français de fronder, que l'opposition est populaire parmi nous, que le respect y est fort rare, que la chanson d'autrefois n'est pas morte, et que nous écoutons avec complaisance tout mauvais bruit, tout persiflage à l'adresse des pouvoirs constitués.

Il y a là-dedans quelque chose de vrai, mais dont il faut voir la source et le remède. Cette faveur de l'opposition n'est que méfiance des gouvernements, et cette méfiance est naturelle, ainsi qu'on le disait tout à l'heure, dans un pays qui a subi longtemps des dominations détestables. Tant d'avanies et de brutalités officielles, dont se compose notre histoire, ont créé des sentiments qui survivent à leur cause : on peut même s'étonner que cette tradition ne soit pas plus violente et plus implacable. Dans d'autres pays encore plus mal gouvernés, il faut croire, que l'ancienne France, ces sentiments allaient plus loin encore : à tel point qu'en Italie, par exemple, le bandit était en honneur, c'est-à-dire non-seulement le conspirateur, l'insurgé, l'ennemi du gouvernement, mais l'ennemi même de la société. La propriété était si mal acquise et si mal répartie, la société était si mauvaise que, prenant les armes contre elle, on avait pour soi la faveur publique, une connivence et presque une complicité de tous : on revenait des galères sans autre stigmate qu'une brulûre à l'épaule. Tout cela, les gouvernements n'ont qu'une manière de le corriger, qui est de se corriger eux-mêmes. Quand ils ont déformé et dépravé un peuple à force de mauvaise éducation, c'est à eux de le redresser par de nouveaux exemples.

La France compte une province où ces mœurs italiennes auxquelles ont faisait allusion tout à l'heure ont duré longtemps. Rien n'est plus connu que le banditisme et la vendetta des Corses. Or, savez-vous d'où vint l'amélioration que l'on y remarque aujourd'hui ? De la loi française, de la justice française qui n'y parurent pas tout d'abord dans leur plénitude : c'est seulement en 1826 que le jury fut appliqué à

la Corse. Mais à partir de cette époque, l'équité des procédures et l'autorité des châtiments gagnèrent cette population[1]. L'exemple et la pratique du gouvernement émoussa les violences, détendit les haines, et rendit au crime sa honte naturelle. Par où l'on voit dans les faits ce qui est évident de soi-même, c'est-à-dire qu'un gouvernement a les sujets qu'il mérite ; que les ayant faits vicieux, son premier soin doit être de réformer en lui-même le vice générateur et contagieux.

Pour en revenir à la France, qu'y reste-t-il du mauvais exemple et de la mauvaise éducation donnés par ses gouvernements ? Un certain goût de moquerie et de méfiance. Est-ce après tout un goût révolutionnaire, un penchant extrême et subversif ? Mazarin en jugeait autrement. Quoi qu'il en soit, le traitement qui ramènera les Français de ce léger travers ne peut avoir rien de commun avec celui qui les y a amenés. Tolérer les chansons ne suffirait plus, ni même aucune tolérance, ainsi qu'on l'expliquera tout à l'heure. C'est du droit qu'il leur faut, même en certains cas où droit signifie liberté.

Ainsi, pour condamner la presse comme un engin destructif, agréable aux plus mauvaises passions du pays, vous arrivez à des propositions énormes, et il vous faut dire : 1° que la France a le goût des révolutions, le dégoût du règlement, une préférence innée pour l'indiscipline, pour l'aventure politique ; 2° que les gouvernements sont infaillibles, ou du moins que ceux dont la chute a eu lieu de nos jours, n'avaient pas commis de fautes ; 3° que certaine presse a seule créé une opinion factice, une opinion qui allait à les détruire, qui ne pouvait se satifaire à moins ; 4° que le public a préféré les journaux hostiles aux conservateurs, uniquement parce qu'ils étaient hostiles : public borné, ou dépravé, ou enragé, ou perdu peut-être de tous ces vices à la fois. Et c'est de la France que l'on parle ainsi ! C'est-à-dire d'un pays dont la passion nouvelle est de produire, de travailler, de s'engager, sur la foi d'un lendemain apparemment : tandis que sa passion ancienne et immémoriale est pour la stabilité, pour la monarchie, pour les monarques du moins et pour les grands hommes.

Mais enfin de compte, où voulez-vous en venir et que prétendez-vous insinuer avec cette antipathie du journal ? Que l'esprit français est vicieux ; que l'opinion en ce pays est perverse et que moins elle aura d'organes, moins elle fera de ce mal qui lui est naturel ? Alors créez le silence universel, supprimez la tribune aussi bien que le journal, éteignez partout les esprits, sonnez le couvre-feu à toute heure, ou plutôt coupez les langues, il n'y a que cela de sûr, et abattez la statue de l'abbé de l'Épée ; car il a créé le langage des muets.

[1] Voir le curieux travail d'un magistrat, M. Sorbier, intitulé : *Esquisses des mœurs et de l'histoire de la Corse.*

IX

Je force les mots, mais au fond je n'invente rien. Remarquez bien qui déclame contre le journal : il déclamera tout à l'heure contre les assemblées représentatives, il proclamera le gouvernement impossible en présence des assemblées. Cela revient à dire que la nation est de trop dans le gouvernement et que l'opinion nationale est une puissance à comprimer partout.

Mais de deux choses l'une — ou vous réussirez à cette œuvre : et alors vous supprimez tout, le bienfait comme le méfait de cette puissance de l'esprit, qui est la vie même, et qui n'aura peut-être plus ses fruits économiques, si elle n'a pas sa culture politique ; — ou vous échouerez : et alors vous subirez l'effet violent de ce qui a été comprimé. A tenir les journaux sous l'arbitraire administratif, à gêner et borner ainsi l'esprit public, il y a peu de sûreté, il y a même peu d'effet.

Car il ne peut être question de le comprimer tout à fait : il faut bien lui laisser des ouvertures comme la tribune, la pétition, les élections; et même, en dehors des occasions légales, le contact des personnes au centre du pays emporte le commerce des esprits, la circulation des nouvelles, l'embrasement des idées. En cet état de la vie moderne et française, il est difficile que la chose publique soit uniquement celle des pouvoirs constitués; les esprits demeurent informés et armés. Otez le journal, tout ce contrôle n'aura pas moins lieu; et vous pouvez même prévoir ce degré supérieur de mensonge et d'emportement qui appartient aux choses furtives et entravées, alors qu'elles peuvent se rappeler le temps où elles étaient libres et publiques. Il n'est pas clair que la Restauration ait été bien servie par ce régime de la censure qui a duré de 1820 à 1825. L'esprit public au sortir de là avait perdu toute mesure, n'ayant oublié aucun de ses anciens griefs, plein de clameurs accumulées. Il faut croire que l'opinion ne cesse pas un instant, sous les entraves légales de s'élaborer et de se propager, acquérant même la violence qui naît d'un effort excessif et contrarié; une force en cet état très-capable d'atteindre son but et même de le dépasser, qui deviendra peut-être un torrent, tandis qu'entre certaines berges, endiguée sans être barrée, elle pourrait être un courant régulier et même assez fécondant. Sans métaphores, croyez-vous que l'électeur ira au candidat le plus modéré, quand l'élection est un conflit qui l'exaspère à force d'obstacle

et de menaces? Et le candidat modéré, s'il est élu, croyez-vous qu'il garde sa modération au sortir d'une pareille lutte, où il a dû tout entendre et n'a pu rien répondre? J'ai bien peur que son indépendance ne devienne hostilité systématique.

Mais de quoi vous plaignez-vous, me dira-t-on, puisque vous croyez à l'impuissance de ce qui comprime, puisque vous prévoyez le triomphe du progrès c'est-à-dire de votre opinion, exprimée ou non par les journaux?

Je me plains de prévoir ce qui devrait être chose faite et acquise. Je me plains d'avoir à le payer quelque jour un prix exorbitant. Je me plains, en attendant, du droit que je n'ai plus et de la tolérance qui le remplace fort mal : il me semblait avoir conquis un droit à la bataille de 1830. Je me plains, parlant dans ma loyauté, de ne pouvoir tout dire à mes risques et périls; et, le *droit* manquant, de trouver ici même où j'écris des censeurs à subir, c'est-à-dire mon imprimeur et mon éditeur, l'un craignant pour son brevet, l'autre pour sa propriété, qui pourraient bien n'être plus *tolérés*. Je me plains de ne pouvoir admirer dans la conduite des affaires publiques ce qui me semble digne d'admiration : cela n'est pas *faisable*, comme dit le vicomte d'Orthez, dès que je ne puis réprouver et flétrir où il y a lieu. Je me plains de ne pouvoir attaquer dans les adversaires du pouvoir, une tactique et des idées qui me semblent parfois inqualifiables. Cela m'est défendu par la reconnaissance, dès que ces adversaires revendiquent pour moi les *libertés nécessaires*, et me rendent le bon office dont j'ai le plus besoin, avec un retentissement de raison et d'éloquence qui dure encore.

Je me plains de ne pouvoir parler en public, quand chacun crie en particulier, et que cette clameur aura quelque jour peut-être un de ces effets imprévus dont il n'est personne, même parmi les plus avancés, qui ne voudrait bien voir enfin la clôture. Tout cela est un pêle-mêle de réticences, de sous-entendus, d'exagérations, où la vérité et la droiture deviennent ce qu'elles peuvent, où les esprits cessent d'être clairvoyants et virils. En un mot tel est ce régime que l'esprit baisse à vue d'œil parmi nous, même en son foyer le plus rayonnant. Vous paraît-il bien précieux que Paris ait du macadam, des squares et des fontaines comme Londres; qu'il soit comblé de monuments, de verdure et d'hygiène, si Paris n'est plus la capitale de l'esprit français, la tête pensante et lumineuse de tout le pays?

Les étrangers qui affluent parmi nous sont frappés de cette dénaturation parisienne. Cela me fait songer que je n'ai pas fini mes doléances. Je me plains encore et par-dessus tout du malaise, de l'insupportable embarras où l'on me place à l'égard de ces étrangers, de ceux-là justement pour lesquels le passe-port a été aboli, et qui

pendant les vacances de leur parlement, viennent s'informer du nôtre. Un d'eux me demandait dernièrement si notre chambre des communes pouvait rejeter un bill proposé par le gouvernement. Oui, sans doute, lui répondis-je, et je lui en citai un exemple qui était de la veille même. Notre liaison ne remontait guère plus loin ; et sur son exclamation, sur son intonation tout anglaise, intraduisible, inimitable même, je parierais bien qu'il ne crut pas le premier mot de ma réponse. De grâce, délivrez-nous de ces questions, de ces commentaires qui n'ont pas toujours lieu sur la place Vendôme, à l'ombre de nos trophées. Ces étrangers sont curieux, interrogants. Ils voudraient tout connaître, ils frappent à toutes les portes, même à celles qui ne s'ouvrent pas. Ils aimeraient bien par exemple en temps électoral à voir nos meetings, nos hustings. Là-dessus je les mène aux cours de physique et de chimie amusante qui se font le soir à la Sorbonne. Sont-ils amusés? Je ne sais. Il faut voir, ou plutôt il faut deviner leur étonnement, leur compassion même, dont ils n'auraient garde, en vrais gentlemen qu'ils sont, de rien témoigner. Ils arrivent quelquefois de Vienne, de Moscou, de Constantinople où ils ont vu les mêmes règlements de la presse qu'à Paris : ils ne vous diront pas que les Français *ont l'air d'animaux pris au piége*, ce qui est le mot de Bougainville à propos du Paraguay sous les jésuites. Mais l'un d'eux me disait, après quelques remarques sur l'ancienne société française, sur les défunts salons, sur le ton réduit et la substance efflanquée de nos controverses politiques ou littéraires : *Vos révolutions de gouvernement sont les moindres de vos révolutions.* Dieu sait tout ce que cela signifie de réprobation dans la bouche d'un Anglais, ennemi né des révolutions comme ils le sont tous.

Mais un cri s'élève : — Laissez-là votre dilemme, ne dites pas que le régime actuel de la presse éteindra l'esprit en France où l'irritera jusqu'aux excès ; un si grand sujet ne saurait tenir entre les branches d'un compas. Il n'y a point dans toute la logique de procédé plus chanceux que de dire : *de deux choses l'une...* et de faire dépendre de là une démonstration. Comme si tous les nez étaient camus ou aquilins ! Ici il y a une troisième hypothèse, celle d'un gouvernement qui aurait, en droit, toute puissance sur les journaux, mais qui, en fait, leur laisserait une véritable latitude. Il n'y aurait plus à ce compte rien d'éteint du côté de l'esprit, rien non plus de vivant pour la colère et pour les révolutions.

Il faut s'arrêter en effet à cet aspect des choses qui n'est pas sans réalité. C'est un point qu'il ne faut pas omettre dans une discussion où l'on voudrait franchir tous les lieux communs, la mauvaise foi surtout. Il ne m'en coûte pas de reconnaître ce que le régime actuel

laisse passer de remontrances et d'improbations, lui qui pourrait les interdire absolument, et même imposer le panégyrique. Je sais ce qui en est, pour l'avoir expliqué tant de fois, à ces étrangers polis et moqueurs qui croient la France frappée de mutisme, et destinée, telle qu'ils la connaissent, à s'énerver, à périr dans cet étouffement. On peut convenir de ce qui est, sans oublier un instant ce qui manque. Godwin a quelque part, dans un de ses romans (*Caleb*) certain héros très-hasardeux, que ces aventures mènent un peu partout. Un jour, en prison, il se prend à admirer ses compagnons de chaînes. « *Ils ne s'étaient pas imposés*, dit-il, *cette pénible tâche à laquelle on n'est que trop assujetti dans la société des hommes, de paraître donner une approbation aux choses qui vous font le plus souffrir ; ou, ce qui est pis encore, de se persuader que tous les torts que vous avez à endurer sont légitimes*... » (Quelle mauvaise traduction !) quoi qu'il en soit, nous n'en sommes pas tout à fait là, en fait de traitement ou de sentiment.

Il faut reconnaître d'abord que l'empire actuel n'a rien de commun avec le premier empire dans la condition qu'il fait aux journaux. Cela saute aux yeux et à la mémoire. Je ne sais pas au juste ce qu'avait dit ou publié certain libraire de Leipzig, fusillé vers 1809. Mais un écrivain n'eût pas dit alors la moitié de ce qui lui attire aujourd'hui un avertissement, sans faire connaissance avec les donjons de Vincennes tout au moins. Autant les journaux étaient rares à cette époque, autant ils sont nombreux aujourd'hui et offerts de toutes parts sur la voie publique. Et cette différence est la moindre que l'on puisse signaler à l'avantage de l'état des choses actuel. Ces journaux, qui paraissent si menacés, exécutent chaque matin des tours de force et d'adresse, des prodiges d'équilibre. On les surprend parfois à parler d'un ton élevé, d'un ton menaçant, d'un ton moqueur, comme s'ils n'étaient pas exposés à une amende de cinq cent mille francs toujours imminente sous forme de suppression. C'est à faire frémir : on ne voudrait pour rien au monde faire un pareil exercice. Il faut voir toutefois l'obstacle qu'ils rencontrent ; il faut prévoir aussi le jour et la circonstance où tout est obstacle, où le silence se fait de lui-même, où rien ne va plus dans ce jeu, dans ce pari quotidien entre la presse et le pouvoir. La limite n'est pas où vous le croyez : on ne s'y heurte pas tout d'abord. Parlez-vous religion, morale, philosophie ? vous avez la faculté de tout dire ; et même cette faculté n'est pas d'hier. Les gouvernements, du jour qu'ils ont eu leur personnage à défendre, ont montré un grand fond d'indulgence et de mansuétude pour l'écrit qui n'ébranle que les bases de la société. Voyez plutôt ces lois exemplaires de 1819, punissant la simple *attaque* contre le principe du gouvernement, et laissant pas-

ser l'attaque contre la morale publique ou religieuse, à moins qu'elle n'ait le caractère d'outrage. Cela est naïf et semble dire *sauve qui peut* à tout les principes, excepté celui du gouvernement. L'ordre de choses actuel fait plus encore, il livre aux journaux les questions politiques ; non-seulement pour entrer dans le détail des choses, la question romaine et polonaise, ce qui n'est pas bien surprenant, mais la question du Mexique et la question des travaux publics, même à Paris... Des sujets épineux, scabreux, où il n'est peut-être pas sûr de l'admiration universelle. Voilà ce que la presse a le droit d'étudier et de commenter avec une certaine latitude. Mais où elle est à l'étroit c'est en province, quand elle y est, ce qui arrive de loin en loin. Tout lui est aquilon, dès qu'il s'agit de pouvoirs locaux, de fonctionnaires subalternes, de griefs particuliers, des personnes enfin et de leur conduite, fût-ce un maire, un facteur, un garde champêtre. Tout cela n'entend pas raison, raillerie encore moins. Ici commence l'inviolabilité, *umbrarum hic locus est somni noctisque soporæ.* Laissez l'espoir, écrivains qui entrez dans ce domaine. Vous n'aurez pas les annonces judiciaires ; mais des *avertissements*, des *communiqués*, une collection d'épithètes choisies, tout l'appareil enfin des aménités administratives, et l'auréole imminente de la suspension ou de la suppression. Cela n'est peut-être pas de tous les jours ; mais cela éclate ou s'aggrave dès qu'il s'agit d'élections, à ce jour solennel qui luit tous les six ans, où la souveraineté découle du suffrage universel ; une franche utopie, il faut en convenir, si elle est interceptée ou détournée dans son cours. Cela vaut la peine d'y penser, et encore n'est-ce pas là tout. Dans la vie des peuples ou plutôt des souverains, il y a des circonstances terribles et provoquantes, toujours marquées par des lois nouvelles : lois de septembre, lois de *sûreté publique.* Si la défense et la vengeance, si la colère et la justice n'entreront pas pêle-mêle dans ces mesures, la tribune seule osera le dire : et, de fait, elle ne manqua jamais à ce devoir. Mais une presse tolérée sera réduite au silence le plus absolu, en face de ces attentats et de ces répressions. En ce moment même, je ne puis autrement expliquer mon idée, détailler les faits, montrer les services que la presse rendrait à tout le monde en pareille rencontre. C'est que la tolérance est un vice, quand il faudrait un droit, une liberté légale. Au surplus, à quoi bon insister ? La preuve que la liberté manque et qu'elle est nécessaire, c'est qu'elle a été promise comme le *couronnement de l'édifice*, — la liberté de la presse, bien entendu. — Ces grandes paroles ne pouvaient faire allusion à autre chose, dans un pays où la liberté électorale est le droit de tous, droit écrit et constitutionnel. En attendant, je reconnais la dose de tolérance qui règne dès aujourd'hui ; mais elle tient peut-être aux mœurs et à l'éducation

politiques des gouvernants, lesquels ont pratiqué la liberté ou les pays libres, et ne peuvent être étrangers à un certain sentiment de l'opinion qui vaut presque le sentiment du droit. Il reste à savoir si ce fait précaire, ce sentiment personnel leur survivra. Quand ils auront emporté avec eux le secret de ce maniement délicat, que deviendra le pays sans droit acquis et aguerri, en face des majorités sans tolérance et sans frein qui sortiront quelque jour du suffrage universel? Le plus sûr est de fonder dès à présent le droit des journaux, comme défense et recours des minorités. Il y a tel moment où la tolérance équivaut à néant.

Une liberté qu'un gouvernement peut reprendre, c'est comme un contrat qu'une partie peut rompre à volonté, un contrat sous *condi-tition potestative*. La loi déclare nulle cette convention qui lui fait l'effet d'un jeu, d'un pur abus de la force et non d'un lien. Le pays ne peut considérer autrement la liberté précaire du journal, celle qui n'a pas d'avenir, pas même de lendemain assuré ; il y voit, à travers les apparences électorales et représentatives, la substance du pouvoir absolu. Je sais des gens que cela indigne, irrite, humilie : mais il en est surtout que cela inquiète comme un principe d'instabilité, comme une chance ouverte aux révolutions. — Aurons-nous la fortune, se disent-ils, de trouver l'un après l'autre deux hommes capables d'un tel pouvoir? La Providence permettra-t-elle, dans ses gracieux desseins, que ces deux hommes soient justement le père et le fils? L'histoire nous apprend que les Antonins faisaient d'autres façons pour se renouveler et se recruter.

Remarquez que je ne suppose nulle résistance du pays à la transmission de ce pouvoir : je suppose même le contraire. Mais si le pays n'a pas la force de contrôler son gouvernement, s'il n'a pour cela ni droits acquis, ni organes écoutés, ni possession et pratique, comment aurait-il la force de le maintenir à l'occasion? Le pouvoir, justement parce qu'il s'est mis au-dessus du pays, est en dehors du pays ; il appartient aux intrigues de palais, d'armée, de famille, de diplomatie ; il est à la merci des défections et des trahisons, tandis qu'au contraire avec des discussions libres, l'alliance d'un peuple et d'une dynastie peut s'établir fortement, ce qu'on a vu de nos jours en Belgique et ce que l'on voit depuis plus d'un siècle en Angleterre. Ainsi, je ne vous dirai pas que le pouvoir absolu blesse les sentiments, l'honneur et les intérêts du pays. Non : nous sommes d'accord en ce moment à tenir une révolution pour la plus grande des calamités. Je compte comme vous pour mieux vous démontrer le vice de votre calcul, et j'arrive à cet énoncé : pouvoir absolu, pouvoir viager, que la nation ignore et qu'une intrigue, une surprise peut déplacer, tandis que la conspiration des journaux, si conspiration il y a, publique

et patente comme elle l'est, peut être combattue par des raisons, par les lois, par la force.

Ainsi la stabilité manque à ce régime, et qui pis est, la sécurité. Le pays sent bien, dans le silence des journaux, que le gouvernement attaqué partout n'est défendu nulle part. Il voit dans ce régime une persistance de l'état révolutionnaire, un provisoire qui exclut partout le définitif : il se rappelle que le droit de la presse si longtemps exercé est le signe des temps réguliers et nullement des temps révolutionnaires où le journal est un moyen d'action dédaigné par le vainqueur, un moyen de défense refusé aux vaincus. C'est le pays lui-même, il est vrai, qui, dans des temps critiques, a voulu l'ordre à tout prix et livré la presse comme il livrait tout. Mais, l'expérience aidant, on peut retrouver un désir de liberté, et souhaiter le droit de la presse comme un retour de vie normale, comme un obstacle aux aventures et aux perturbations. Telle fut la France en 1814, la France qui avait acclamé le 18 brumaire. Et l'état de l'opinion à cette époque est constaté par l'*acte additionnel* qui reconnut, qui fonda le droit des journaux.

Ce pays éprouve peut-être un besoin alternatif de discussions et de dictature, celle-ci pour exécuter ou pour raffermir ce que celles-là avaient rêvé ou ébranlé. Mais il faut prendre garde de prolonger sans mesure la période où le pays est simple spectateur, où prospère et rassuré sur les autres biens, il songe au bien, au luxe de la liberté. Un gouvernement prendrait là une position violente, se condamnant à faire sans cesse de grandes choses, à remplir la scène de son personnage, de son éloquence, de ses coups de théâtre, sous les yeux d'un public qui voudrait bien à son tour monter sur la scène et qui ne passerait à cette représentation ni échecs, ni défaillances, à peine des entr'actes. Avez-vous parole du dieu des batailles pour le succès constant de vos armes? Mais ce dieu est un protée qu'on n'enchaîne pas. Tenez-vous le mot de certaine énigme : le socialisme? Se trouvera-t-il un homme pour cette solution comme il s'en est trouvé un pour démolir et rebâtir une capitale? Mais cette énigme n'a pas de mot, ce mal ignore les spécifiques. Tout consiste ici dans une hygiène où figure avant tout la sécurité politique des capitaux. Quant à la reconnaissance d'un pays pour les bienfaits passés d'une dictature, vous croirez sans peine qu'elle a des bornes : l'ingratitude des communautés est fameuse et proverbiale. En tout cas le meilleur souvenir qu'on puisse attendre d'une société ne saurait aller jusqu'à une démission politique de cette société. L'affranchissement est de droit dans la cité comme dans la famille ; de droit naturel, traditionnel, nécessaire de toutes parts. Est-ce que rien peut lier ce que la nature et l'histoire ont mûri pour la liberté ? Ces bienfaits même du dictateur, en créant

la richesse, ont créé le souci de la liberté. Il en est d'un pays riche, où le capital a toutes ses suites intellectuelles et morales, comme d'une aristocratie. C'est dans cette classe où se rencontrent les autres biens, acquis et surabondants de longue date, qu'on en souhaite un autre, la liberté. Sans monter si haut, tous les préfets du Rhône vous diront que la saison des salaires élevés et réguliers est justement celle des inquiétudes, des exigences ouvrières. Ce serait une politique comme une autre (la plus sûre peut-être) de reconnaître la croissance des peuples ; et quand ils sont adultes, quand ils sont délivrés et enrichis par la dictature, de la répudier pour aborder avec eux, l'ère des grandes choses étant passée, celle des choses difficiles, impossibles peut-être, qui apparaissent seules à l'horizon.

Si nous en sommes là, ne vous hâtez pas de dire que la tolérance accordée aux journaux, en y joignant le droit intact des livres et de la tribune, constitue pour ce pays une discussion suffisante, que l'esprit français peut s'y mouvoir et avancer, qu'il ne périra pas avec le souffle bruyant dont il jouit encore, et surtout qu'il n'aura jamais l'explosion des choses furtives et comprimées. Non, à coup sûr, il ne périra pas sous ce régime ; s'il a bouche close, il respirera, il s'exhalera quand même : la fonction de l'esprit en France est de celles qui se créent un organe, une issue à tout prix. Toutefois il souffrira, et quand la souffrance est celle de l'humiliation, elle dégrade un peu le patient, elle lui ôte la grandeur par laquelle on est juste et modéré envers ses adversaires.

Le fait est que sous ce régime, quelque nom qu'on lui donne, personne ne peut se fier à rien, ni les individus au pouvoir, ni le pouvoir à l'avenir. Ce régime laisse subsister une question nullement résolue, une perspective toujours imminente, celle des révolutions qu'il croit abolir. Cette question me frappe et m'arrête, parce que je n'en vois pas d'autre en ce sujet. Quant au progrès, rien ne saurait l'atteindre : il a fait ses preuves. A voir l'ascension immémoriale des sociétés alors même qu'elles étaient sans journaux, on ne peut pas dire que cet appui soit nécessaire à cette marche ; mais il faut se demander s'il ne l'est pas au développement pacifique et normal de certaines sociétés.

Le problème, en ce qui touche la France, est celui-ci :

Étant donné un peuple qui a usé de journaux libres pendant quarante ans environ, — qui jouit du suffrage universel pour voter, par ses représentants, l'impôt, l'armée et les lois, — qui ne paraît pas encore de tempérament à exercer le droit de réunion, — qui n'a pas d'action juridique et directe contre les abus d'autorité, — qui supporte une multitude de règlements et de fonctionnaires... ce peuple peut-il avoir un autre procédé que le journal pour éclairer le droit

qu'il a, pour suppléer le droit qu'il n'a pas, pour contrôler le pouvoir qu'il subit à toute heure, et le pouvoir même qu'il délègue? Et s'il n'a pas ce procédé, peut-il avancer autrement que par secousses? De telle façon que la question de la presse n'est pas celle du progrès, mais celle des voies du progrès, voies paisibles ou brusques, normales ou révolutionnaires, selon que la presse sera jugée ou administrée, c'est-à-dire sera ou ne sera pas.

X

On voit que cette question du journal est pour nous une question toute française : au fait, nulle raison, nul exemple du dehors n'y peut entrer utilement. Il faut à la France un journalisme qui lui appartienne, selon son génie qui a fait son histoire, et selon son histoire qui lui a fait la presse dont nous avons le spectacle, depuis plus d'un demi-siècle. Cette généalogie de choses, nous allons la suivre et l'analyser de fort près, regardant d'abord à l'esprit de la France, à ce *Verbe* dont elle est douée et possédée. J'insiste sur ce point qui tranche tout à mes yeux. Sans perdre de vue, l'accident des faits, des lois, des personnages, le tour historique qu'ont pris et donné les choses, il nous faut considérer surtout comment la France est faite intellectuellement. Parmi des êtres intelligents, il n'est rien qui ne porte la trace de la conformation intellectuelle : mais tout en procède absolument parmi une variété de ces êtres, où l'intelligence est le don principal, l'impulsion décisive et la plus obéie.

On ne dit rien de trop, on ne fait pas de phrase, quand on reconnaît à la France cette propriété inouïe de se gouverner par l'esprit, d'être passionnément sensible à la raison théorique, au point d'en tirer tout, ses lois, sa politique, ses révolutions. Ailleurs règne le passé, conservant le fond ou la forme des choses. *Il n'y a jamais eu un moment dans la constitution anglaise*, dit Mac Aulay, *où l'élément ancien ne l'emportât sur l'élément nouveau*. Mais la France est le domaine des idées : il n'est rien qu'elle ne fasse, qu'elle ne taille sur quelque patron idéal, dans une certaine contemplation de l'absolu. Des idées, elle en met et elle en suit partout. Je ne crois pas déclamer ni inventer. Voyez donc la Révolution française toute calquée sur les théories dont le dix-huitième siècle avait retenti ; et à ses divers moments, toute imprégnée des divers courants d'idées qui avaient traversé cette époque. Cela est aussi historique que le règne et la mort de Henri IV.

La preuve que ce pays abonde en idées générales, c'est qu'il n'en est aucun dont les idées aient une pareille contagion. A cet égard les aveux et le dépit de M. de Maistre sont curieux à rappeler. *Voyez comme la France nous a menés pendant la Révolution, elle supprime la gabelle et nous la supprimons..... dîme, majorat, aînesse ont eu le même sort.* Et ailleurs dans la même correspondance : *Je me suis beaucoup amusé de vos kilogrammes. La puissance de la nation française pour agir sur les autres, même sur les moins changeantes, même sur celles qui la haïssent, est un phénomène que je n'ai jamais cessé d'admirer sans le comprendre.*

Ajoutez que ce pays qui a l'idée haute, générale, contagieuse à ce titre, ne l'a pas moins active et militante. La pointe de cet esprit est partout, parce qu'il est emmanché d'une logique sans pareille qui passe du principe à la conséquence, et de la conséquence à l'action la plus explicite : dégaîner fait partie de ces déductions. Cela ne s'est vu depuis l'antiquité, qu'entre le Rhin et les Pyrénées, et nous sépare encore plus que fleuves et montagnes des pays qui dorment ou des pays qui rêvent.

Tel esprit, telle société. Comme la France vaut surtout par l'esprit et se livre passionnément aux exercices de l'esprit pur, il y paraît à certaines suites.

Quand on pense, on doute ; rien n'est si naturel d'un peuple examinant tout, touchant à tout avec son esprit. Quand on doute, on réforme et même on détruit volontiers : *Arsace avait remarqué*, dit Montesquieu, *que de corrections en corrections d'abus, au lieu de rectifier les choses, on parvenait à les anéantir*. Aussi la France est-elle le pays du monde qui a le moins de traditions, soit dans les idées, soit dans les pouvoirs. Des dynasties nouvelles, des idées nouvelles y ont apparu, — les unes interrompant l'hérédité, qui est la loi écrite du pouvoir exécutif, et peuplant l'avenir de candidats à ce pouvoir. — Les autres, telles que le socialisme, mettant la propriété en doute, la mettant du moins au service de la société, dans la dépendance du principe de l'utile où elle est, à la merci d'un sophisme de sectaires, d'un attentat de législateurs. N'oubliez pas, à propos du législateur, qu'il pourrait bien être ce sectaire, qu'il est l'élu et la créature des masses, aujourd'hui que le droit politique est répandu parmi nous comme un droit naturel, comme la lumière qui éclaire tout Français venant au monde. De sorte que deux traits suffisent à peindre cette société : tout y fait question, et cette question sans bornes est soumise à tous.

Maintenant, telle société, telle presse ; naturellement cet esprit français, cette société française, telles qu'on vient de les dépeindre, produisent des journaux, dont rien ne peut donner l'idée, dans la

presse connue et pratiquée ailleurs. Qu'est-ce que le journal anglais? Une simple agence de publicité, un écho du parlement et des meetings, un porte-voix, une boutique de nouvelles et d'annonces. Parle-t-il politique? ce spéculateur fait état de suivre l'opinion, incapable qu'il est de la devancer et de la dominer. Les moindres esprits suffisent à cette besogne qui est faite comme un métier sans autrement de prétention et d'effet. Dans ce pays d'ailleurs, les questions radicales et brûlantes ont disparu ; et sur ce qui reste en question, les ambitieux, les éloquents, les habiles se réservent pour la discussion orale qui est ouverte partout, soit au Parlement, soit à la tribune des *meetings*, soit à ces banquets que nos voisins excellent à prolonger et à remplir, fidèles à la tradition germaine observée par Tacite, *deliberantes dum fingere nesciunt*.

Tel n'est pas le journal français : il est né avec les questions capitales qui se débattent parmi nous depuis quatre-vingts ans, et il n'a cessé de les traiter dans la permanence qui n'a cessé de leur appartenir. Dénonciateur des griefs individuels, champion et redresseur privé, il l'est à peine : ce rôle où excelle le journal anglais est négligé par le journal français. Celui-ci ne prend plaisir qu'aux grandes causes, aux questions vitales et souveraines. Commes elles se perpétuent parmi nous, et que la parole publique est uniquement pour la tribune parlementaire, le journal ainsi fait attire les grands esprits dignes de toute grandeur, les consulaires, les hautes existences, les hommes nés ou parvenus au faîte de la société : vous verrez toujours, à la tête du journal français, des plumes fortes et fines, tantôt inspirées par des hommes d'État en retraite, qui retrouvent ce pouvoir en quittant le pouvoir, tantôt maniées par les hommes d'État de l'avenir, ayant derrière eux des partis et des intérêts formidables.

En France le pouvoir est au concours, si l'on regarde plutôt à l'histoire qu'au droit écrit; or le journal est un des instruments dont se servent les concurrents. En France, il y dispute profondément sur une part nouvelle à déterminer dans le bien public, ignorée de Richelieu, soupçonnée par Turgot, celle du bien populaire : ce qui est la matière légitime du socialisme généreux. Or, le journal est l'interprète, le champion de tout socialisme, même de celui qui appliquerait la générosité au bien d'autrui. Enfin il y a parmi nous des âmes où la religion se sent peut-être atteinte et blessée : ce qui est un grief, une colère de plus prête à s'armer du journal.

« Et vous hésitez, me dira-t-on, devant une chose si pernicieuse, « que le journal, une outre de tempête, une fiole de poison! Vous « cherchez la discipline qu'il lui faut! vous êtes en peine d'une issue, « d'une distillation à lui ménager! votre souci me confond. Suppri-

« mée ou enchaînée, abolie ou asservie, voilà tout ce que doit « être la presse parmi nous. » Mais alors supprimez donc le feu, capable qu'il est d'incendies et d'explosion : supprimez aussi la tribune et le compte rendu de ses débats qui ont le même objet, le même écho, la même passion que les débats de la presse.

Seulement avec le feu de moins, nous serions des Esquimaux. Et avec la presse et la tribune de moins, nous aurions pis encore que nos révolutions, où après tout le pays ne cesse pas d'avancer : nous aurions le pouvoir absolu, c'est-à-dire des révolutions tout à la fois certaines et stériles, qui ne seraient jamais des réformes, faute de discussions préalables et fécondantes : des révolutions de palais et de sérail, comme celles de la muette Asie, qui s'exercent et se concentrent sur la tête du souverain. *Les grandes vengeances sont filles d'un grand silence*, dit Alfieri, dans sa tragédie des Pazzi. Les Français, pour ce qui les regarde, n'en peuvent rien savoir, vu qu'il n'y eut jamais grand silence parmi eux. En tout cas les sociétés ont plus besoin de progrès que de vengeance, et le moyen de s'entendre à cette fin supérieure n'est pas de se taire selon les exemples de l'Orient, qui véritablement ne peuvent être une séduction pour personne.

Je comprends votre méfiance des journaux, à l'aspect des colères énumérées tout à l'heure, qui grondent dans notre société et dont ils sont volontiers les instruments, les complices. Mais vous auriez aussi bien pu m'interrompre et vous récrier avec passion, avec angoisse, quand j'énumérais les mérites variés et incomparables de la presse. Il ne manque pas d'esprits, et des plus grands, des plus politiques, — Cavour, Stuart Mill, Girardin, — pour la vouloir absolument libre : et il ne tenait qu'à vous de répéter leur dire. Toute restriction de la presse leur paraît un attentat et un péril. « Comment ! gêner ce contrôle des pouvoirs, qui est seul permanent, seul applicable à tous les degrés du pouvoir : ce défenseur des minorités sous le règne du nombre : cet auxiliaire du législateur, qui lui apporte le concours et le tribut de l'esprit public : ce représentant de l'opinion qui reçoit chaque jour son mandat, au lieu de le recevoir tous les six ans ; ce surveillant des fonctionnaires, ce redresseur des griefs particuliers ; et surtout cette lumière des élections qui en fait l'indépendance, qui garde les sources où naît la volonté du pays, qui fait obstacle ainsi à l'enfantement du pouvoir absolu... l'unique obstacle, tout comme il est le seul aliment possible de la vie politique parmi les masses, et seul capable de cette partie du progrès qui consiste dans sa diffusion. »

Cela est vrai, mais n'est qu'une partie de la vérité. Le fait est qu'après le feu dont nous parlions tout à l'heure, après les religions dont il sera parlé ci-après, le journal est parmi nous la chose du

monde la plus dangereuse et la plus indispensable. Rien ne serait aisé comme de conclure soit à la liberté absolue des journaux, soit à leur sujétion absolue : il suffirait pour cela de plaider fortement les vices ou les mérites de la presse. Que si l'on adopte une conclusion mixte, comme la responsabilité légale des journaux, il est difficile ou de ne pas trop exalter, ou de ne pas trop déprécier les journaux, eu égard à la condition qu'on appelle sur eux. Mais cette erreur ou cette dissonance des motifs (qu'on n'est pas sûr d'avoir évitée) est peu importante. Sachons seulement que les journaux peuvent faire plus de bien et plus de mal en France que partout ailleurs. Pour les services dont ils sont capables, il faut les soustraire à une sujétion absolue : mais pour le mal qu'ils sauraient commettre à l'occasion, ils ne méritent pas une liberté absolue. Les forces de la nature quand elles ne sont pas maîtrisées par l'esprit de l'homme sont quelquefois malfaisantes : et cela n'arrive pas moins à cet esprit, quand il n'est pas discipliné par la conscience ou par les lois qui expriment la conscience en son état lucide. La presse est une œuvre de l'esprit qui ne peut se passer de cette conscience visible et impérieuse des lois. Car cette œuvre est l'instrument d'une passion : cela dit tout, cela dit au moins qu'il faut préparer une discipline ici où l'on peut prévoir un excès. Il s'agit d'une passion éminemment française et actuelle, répandue dans toutes les classes de la société, qu'il serait mortel d'étouffer, qu'il serait dangereux de livrer à elle-même et aux excès variés dont elle est grosse. Je veux parler de la passion politique. Il ne suffit pas de la nommer, il faut la décomposer dans toutes ses parties, ou plutôt dans tous ses tributaires, pour montrer que le journal, instrument de cette passion, ne peut être ni indépendant des lois, ni soumis au pouvoir exécutif. Cette passion, avons-nous dit, est partout, mais elle n'a pas partout les mêmes traits. Je n'en veux rien taire, à l'avantage de qui que ce soit. Allons d'abord au plus bas : on s'élèvera, si l'on peut.

Parmi certains meneurs d'élection, la passion politique est celle des places, le besoin d'un patron puissant là où s'obtiennent les places, dépendant là où se fait l'élection.

Parmi les candidats, c'est la passion des portefeuilles, des grands postes.

Parmi les dynasties déchues, c'est la passion de reprendre le règne, de reparaître sur le trône, où, sous un titre quelconque, à la tête du pays.

Quelquefois enfin (il ne faut rien omettre), c'est un besoin généreux d'acquérir, de maintenir ou de détruire certaines institutions : ce qui n'exclut pas la passion et ses excès, ce qui n'implique pas toujours la raison, laquelle n'est pas identique au désintéressement.

Nous n'avons pas tout dit : il nous reste à voir quelle peut être la passion politique au sommet de l'État, parmi les possesseurs du pouvoir exécutif. Ici la passion est de régner sans être contredit ni entravé : je ne dirai pas de régner et de gouverner, car cette passion n'exclut pas un certain abandon de tout ce qui est police et réglementation des rapports individuels ; mais elle entend rester maîtresse dans tout ce qui constitue les rapports du pays avec l'État et de l'État avec les puissances étrangères, c'est-à-dire de l'esprit public et critique, de l'impôt, de l'armée, des traités, de la paix et de la guerre. Il n'est pas de souverain en France qui n'ait beaucoup fait pour la bonne police de la communauté, pour l'amélioration du droit privé, qui n'ait même rendu la main soit à l'industrie, soit aux localités, quand l'amélioration désirable était la liberté. Mais il n'en est pas un non plus qui n'ait eu la passion de régner à sa guise, qui ne regardât la souveraineté comme son bien, et qui ne fît effort contre tout partage et contre toute contradiction d'où pouvait naître le partage : passion naturelle à cette hauteur et que tout encourage dans les précédents anciens et même récents de l'autorité française.

Maintenant, si vous considérez la passion qui peut agiter le fonctionnaire, elle est un diminutif de la passion souveraine qu'on vient de reconnaître. Elle est plutôt encore un besoin d'importance et de prépondérance que d'avancement : le fonctionnaire ne se considère pas comme un serviteur public ; il dirait volontiers comme l'ambassadeur d'autrefois : « l'État, mon maître... » et n'en connaît pas d'autre. Ce vice n'est pas la servilité, et c'est ce qui importe le plus. Pour l'indépendance des jugements politiques, je ne vois nulle différence entre le fonctionnaire et le citoyen étranger aux fonctions. La passion des places n'est pas celle de servir, de se taire, d'adorer.

Étant donnée cette passion qui est partout, quel est le rôle du journal ? quelle discipline ou quelle liberté lui faut-il ? Le journal servira sans nul doute la passion qui, à ses différents degrés, convoite le pouvoir et livre bataille à ses possesseurs actuels. Aussi faut-il des lois sévères pour le réprimer dans l'injustice éventuelle de ses attaques. Mais en même temps le journal combattra la passion du pouvoir qui veut être absolu. En France, à côté et même au-dessus de la tribune, il n'est que le journal pour ce combat quotidien et universel : ce qui est une raison pour faire aux journaux un régime où ils ne dépendent pas de ce pouvoir, où ils ne relèvent que de la loi et de la justice.

« Mais tout cela, direz-vous, — et cette discipline des journaux, et « l'état social où vous l'instituez, — tout cela est une crise perma« nente, ce n'est pas un régime ! » Je ne sais. Mais à cette crise, vous ne pouvez rien substituer qui ne soit pire, si c'est le pouvoir absolu :

ou rien qui ne l'aggrave, si c'est l'anarchie, la liberté absolue des journaux.

Je vois bien quelle est votre pensée : il vous faudrait une solution, comme on disait en 1848, c'est-à-dire un repos de la société, une borne où elle s'arrête et s'assoie. Eh bien, cela est chimérique, c'est nier l'infini dans un de ses aspects, l'infini qui est bien la réalité la plus impérieuse sur notre esprit et sur la destinée sociale. Il en est d'un état social comme d'un chiffre, comme d'un lieu, comme d'un temps ; rien ne peut vous empêcher d'en concevoir un autre : cette ascension de l'esprit est invincible, et cela signifie pour la société une marche, un travail sans fin, non sous le poids d'une malédiction, mais à l'assaut du bien et de l'idéal. Vous m'avouerez que ceci est bien l'affaire de la France concevant, comme elle fait, tout ce qui dépasse le réel et le fini.

En tout cas, on peut vivre ainsi, on peut même avancer. Voyez donc la période qui s'est écoulée depuis 89. Il faut croire qu'il y a des peuples faits pour la vicissitude, pour l'agitation, y vivant comme dans leur nature, y marchant comme dans leur voie, c'est-à-dire de toute la vie et de tout le train dont ils sont capables. Rien ne souffre chez eux de cette instabilité, ni les affaires, ni le commerce des relations privées, ni les choses d'intelligence, ni l'esprit de corps, ni l'honneur sous tous ses aspects. Ils ne s'y dégradent pas, ne s'y appauvrissent pas, sous l'impulsion apparemment des facultés les plus éminentes, comme les plus imperturbables. Nous ne sommes pas le seul exemple d'un peuple ainsi fait. Telle était Florence au quinzième siècle, sans constitution ni armée permanente. Rien n'était plus orageux. Aujourd'hui même vous sentez le moyen âge et la *terreur* qui habitait cette époque, rien qu'à vous promener dans ces rues où chaque palais est une citadelle. Mais à quoi bon des murailles contre le poison ! Quel peuple pour l'assassinat, même en pleine cathédrale ! Quelle patrie de Machiavel et de son *Prince*, qui n'en fut pas moins la patrie de Dante, de Pétrarque, de Boccace, et des plus grands artistes que le monde ait jamais admirés ! Le fait est que cette anarchie n'empêchait pas les lettres et les arts de s'épanouir à souhait, encouragés par le plus fin dilettantisme ; et l'industrie, la banque, tous les métiers comme tous les arts, de fructifier à côté de ces fleurs : à tel point que des banquiers firent cette fortune souveraine des Médicis.

Je sais bien que tout cela raconte et n'explique pas. Mais voici pourquoi nous gardons en nos plus fortes secousses un certain équilibre. Cela tient à ce que nous avons détruit les anciennes forces avec des idées, et à ce que ces idées de droit national, de droit commun, d'humanité n'étaient pas purement critiques, purement négatives. Par où cette destruction fut édifiante et non une pure Jacquerie :

elle créa parmi nous un fond moral et solide, qui ne s'ébranle pas dans nos vicissitudes : une force capable d'incommoder et même d'ébranler les gouvernements, mais aussi bien capable de s'en passer à l'occasion, celle par exemple de telle révolution récente, où l'on a vu, dans l'interrègne de tous les pouvoirs, une société qui ne s'abîmait pas, qui vivait d'elle-même et non de sa police, de ses tribunaux, de sa force armée.

Les pouvoirs en sont peut-être plus instables, mais la société est meilleure par le lien plus fort qui unit les hommes et qui enchaîne les consciences : c'est là ce qui modère soit nos révolutions, soit nos dictatures.

A ce compte, notre instabilité n'est pas aussi alarmante qu'on pourrait le croire. Elle n'est pas non plus autrement regrettable : ce qui nous arrive sans cesse de nouveau est une suite naturelle de toute notre histoire où rien ni personne n'a mérité un empire durable; un effet de race en outre, d'une race dont l'élan, dont le programme est immense : *liberté*, *égalité*, *fraternité !* Que de choses! il n'y a pas de temps perdu, si l'on considère que le christianisme — divin, dès qu'il y a un Dieu — n'avait qu'un article de cette foi, la fraternité, et qu'il a mis dix-huit cents ans à faire des hommes les frères que vous voyez.

Ainsi notre situation est le fruit de tout notre passé : nous devions en venir là, nous sommes à destination. Mais nous n'avons aucune raison d'en périr, ayant survécu à de bien autres dissolvants, à celui par exemple de la passion religieuse. Songez un peu que l'hérétique d'autrefois s'en prenait à l'unique autorité, à l'unique lumière morale qui fût au monde : il n'y avait pas au moyen âge de morale laïque, *indépendante*, comme on dit aujourd'hui ; et, dès qu'il était question de vivre au-dessus des intérêts et des sens, d'imaginer le droit, les hommes n'avaient pour cela que la religion. N'oubliez pas non plus comment l'orthodoxe vengeait cette vérité unique et divine qui était tout pour la conscience des hommes et pour la règle des sociétés. Jamais le monde, menacé par l'hérésie dans ses bases et dans ses entrailles mêmes, n'avait couru et ne courra un tel risque. Jamais non plus il ne reverra les atrocités d'une pareille défense.

C'est la plus grande source de sang humain qui ait jamais coulé. Après le massacre, ce qu'on y voit le plus, c'est le parjure. Les traités établissaient peu de chose en fait de tolérance, et ce peu n'était pas observé. Tout ce qui fut entendu, après la *Guerre de trente ans*, par ce fameux traité de Westphalie, c'est que les princes ne se feraient plus la guerre pour cause de religion.

Le P. Bougeaut, dans son excellente histoire de ce traité, n'y fait voir que deux nouveautés : — l'une est la parité de condition entre les princes catholiques et les princes protestants : les uns et les au-

tres peuvent également *réformer*, c'est-à-dire obliger leurs sujets dissidents à l'émigration : de sorte qu'il y a, non pas tolérance, mais droit égal de persécution. — L'autre est le délai de cinq ans accordé aux sujets *réformés*, pour le règlement de leurs affaires (article 12 du traité d'Osnabruck)[1]. Clause illusoire, sans garantie possible : violée aussi bien que l'édit de Nantes, contre les protestants français qui furent hors la loi en France, qui n'y eurent pas d'existence légale, pas d'état civil jusqu'en 1784. Un philosophe a pu rechercher *comment les dogmes finissent :* ne demandez pas comment finissent les passions. Elles se succèdent et se remplacent ; voilà tout. Nous avons en nous une vie affective et brûlante aussi bien qu'une vie froide et rationnelle : ni l'une ni l'autre ne se passent d'aliments. La passion religieuse nous a quittés ; mais la passion politique lui a succédé. Ne souhaitez pas que celle-ci nous quitte, car on ne voit guère, pour la remplacer, que la passion économique, industrielle, matérielle enfin... *finis Galliæ.* Ne souhaitez pas même que la passion politique n'ait plus l'instrument du journal : car elle en aurait un autre, qui ne peut-être que le *club :* en verrions-nous plus clair? Le plus sûr est d'admettre et de régler l'instrument actuel de la passion politique.

XI

Mais enfin, me dira-t-on, comment concilier ici le droit du pays, de la pensée, du journal avec la paix publique et la stabilité du gouvernement ? Où trouverez-vous tout à la fois l'exercice de ces facultés et la garantie de ces biens ? Je réponds qu'il y a en cette matière un régime tout indiqué, tout prêt ; que le droit commun suffit avec de légères additions pour la discipline des journaux.

Le droit commun est une base presque suffisante à l'égard de la presse : 1° en ce qu'il définit les méfaits de toutes sortes, crimes, délits, contraventions ; 2° en ce qu'il définit la tentative et la complicité dans des termes tels qu'un article de journal peut être accusé de méfait ; 3° en ce qu'il détermine la juridiction.

Ce dernier point est capital. Ici, la conséquence du droit commun, c'est que le journal doit être traduit devant les juges correctionnels, en cas de délit, et pour un crime devant la cour d'assises.

Toutefois quelques restrictions et quelques additions sont nécessaires au droit commun, qui aurait sans cela des sévérités excessives et des lacunes. Il y a maint exemple de matières régies en même temps et par une loi spéciale et par le droit commun. C'est ainsi

[1] *Histoire du Traité de Wesphalie*, t. II, p. 292.

que le braconnage et la banqueroute sont atteints par des lois particulières, outre la loi générale qui punit le vol en lui-même.

Il y a d'ailleurs quelques bonnes raisons pour ne pas assimiler de tout point les méfaits de la presse aux crimes et délits ordinaires en la traitant de complice, et pour ne pas lui appliquer les peines ordinaires. D'abord la définition de la complicité, telle qu'on la trouve au Code pénal, est vague et démesurée : à ce point qu'un grand esprit en toute matière, M. Rossi, la trouvait excessive, et jugeait nécessaire contre cet excès l'innovation des circonstances atténuantes. *Cette théorie corrige*, disait-il, *ce qu'il y a de trop rigoureux dans les théories du code pénal sur la complicité, sur la tentative et sur la récidive.* En second lieu, les méfaits de la presse ont ce caractère politique qui, dans les temps modernes, trouva toujours un public et même des juges indulgents : on n'applique pas aujourd'hui la peine de mort au conspirateur, à l'insurgé, même pris les armes à la main. C'est tout au plus si les lois de septembre furent appliquées une fois dans le traitement nouveau qu'elles infligeaient aux journaux. Le législateur peut bien sévir dans le droit commun ; mais personne ne le suit, ni l'opinion, ni la justice, quand il s'agit de frapper le journaliste à l'égal d'un voleur ou d'un meurtrier : de là le bien fondé et l'à-propos des lois spéciales qui ont édicté pour les méfaits de la presse une pénalité réduite.

Mais à côté de cette modération qu'elles apportent au droit commun ces lois ont à le fortifier et à le compléter, pour faire acception de certaines circonstances particulières au journal, — soit pour le soumettre au timbre, si on lui trouve le caractère d'une industrie — soit pour le soumettre au cautionnement, si l'on croit à l'imminence perpétuelle de ses délits, dont une des répressions est l'amende, — soit pour établir le droit de réponse du gouvernement dans le journal même où il est attaqué. La légitime défense n'est pas un droit naturel suffisant pour autoriser cette réponse : elle est simplement une excuse, tandis que le principe est que nul ne peut se faire justice lui-même. Rien n'est plus légitime et plus efficace que cette réponse locale, topique, que cette riposte du tact au tact accordée dans le journal même à ce que le journal attaque. J'ajoute qu'elle devrait avoir lieu non-seulement au sujet des personnes, au sujet de tel cas particulier, mais même en toute discussion générale d'une portée politique. Cette nouveauté est donc précieuse. Toutefois cette inquiétude d'esprit, cette société instable que nous avons reconnue parmi nous, semble, à première vue, appeler quelque chose de plus radical et de plus pénétrant. On pourrait dire que la chose à créer, que le moyen de salut, est une presse officielle, instituée et dotée comme un service public, pour défendre le gouvernement et la société que personne ne défend, pour suppléer dans cet office les classes

dont l'intérêt est celui de la conservation, mais qui n'ont pas l'audace et la vigueur militante d'un parti : *Je suis approuvé, je ne suis pas défendu*, disait le roi Louis-Philippe [1].

Le gouvernement, au moyen d'une presse ainsi conçue, serait l'organe du droit dans le domaine de la discussion, dans la société des esprits, tout comme il l'est dans la société positive, dans le monde des faits et des intérêts. Quand il y a des services publics, *un ministère public*, pour opérer sur les actes, pourquoi n'y en aurait-il pas pour opérer sur les idées, dans un pays où il est démontré que les actes découlent des idées ? Le droit commun est pour tout le monde : dans toute carrière qu'il ouvre, la concurrence n'est interdite à personne ; celle des journaux de l'État serait aussi légitime que celle des colléges de l'État.

La chose est tellement nécessaire qu'elle existe et fonctionne parmi nous depuis cinquante ans, d'une manière plus ou moins ostensible. Les fonds secrets, les distinctions, les places dont dispose le gouvernement, celles surtout qui laissent le journaliste à son journal, ont toujours défrayé parmi nous une presse officielle. Seulement il lui a plu de se dire indépendante, et de ne pas avouer le service très-avouable qu'elle faisait. Maintenant convient-il d'aller plus loin ? Faut-il instituer une presse officielle, faut-il du moins la consacrer et la doter autrement qu'on n'a fait jusqu'ici ? Cela n'est pas nécessaire. J'entends dire du moins avec la plus haute autorité de souvenir et d'appréciation, qu'un gouvernement ne saurait manquer d'apologistes, avec les allocations, avec les ressources énumérées tout à l'heure.

Cela dit pour dissiper certaines inquiétudes et pour ne rien omettre du sujet, il faut reconnaître la valeur nouvelle et supérieure de ce droit de réponse attribué au gouvernement. L'ambassadeur de Venise, rendant compte à son gouvernement du coup d'État exécuté par Cromwell, résumait tout en quelques mots : *Le lord protecteur*, disait-il, *est seul maintenant à parler et à mentir*. Ce privilége, vous conviendrez qu'un journal ne l'a plus, étant donnée l'innovation dont il s'agit. Son monologue devient discussion : il cesse de remplir et d'obséder l'oreille des lecteurs, dès qu'il est obligé de quitter la tribune où il parlait seul, et de céder la parole aux contradictions. Il était impossible de rien ajouter au droit commun de plus heureux, de plus nécessaire.

Maintenant vous comprenez de reste quelles sont les facultés, quelle est la somme de liberté introduite par le régime que l'on propose. Désormais un journal n'a pas besoin d'autorisation pour paraître ; et il ne peut plus disparaître sous le coup des avertissements,

[1] Voir les *Mémoires* de M. Guizot qu'on ne saurait trop étudier sur ce sujet de la presse.

des suspensions et des suppressions. Les tribunaux même ne pourraient prononcer la suppression, et cela par une raison légale, technique, qui est de bon aloi, si je ne me trompe. Car la suppression est pour le journal une perte de plusieurs centaines de mille francs ; elle est par là une amende supérieure au cautionnement, qui est fixé pourtant de façon à garantir le payement des amendes les plus fortes et les plus nombreuses qu'un journal puisse encourir. Dans cet état de choses, la suppression apparaît avec son véritable caractère, qui n'est pas celui d'une peine, mais celui d'une mesure administrative, absolument déplacée et disproportionnée dans une matière de droit individuel régie par la loi générale.

En résumé, la presse sous ce régime continuerait à porter le timbre, le cautionnement, les communiqués : mais les journaux pourraient naître à volonté et ne pourraient encourir que des peines prononcées par justice, dont la suppression ne ferait plus partie.

Ceci n'est pas, à coup sûr, la meilleure discipline qu'on puisse rêver pour la presse. L'abolition du timbre, les cautionnements abolis ou réduits, le jury, un jury distant, composé de manière à garder son indépendance envers tous (dont la haute Cour, fondée par la constitution de 1848, nous offre un assez bon modèle), tout cela serait peut-être une façon désirable de traiter la presse. Mais le régime qu'on indique serait un premier pas considérable dans une carrière où il est peu de personnes, j'en ai bien peur, qui veuillent faire plus d'un pas à la fois.

XII

En résumé, les journaux ne font pas les révolutions : ils n'ont pas cette puissance dans un pays comme le nôtre où les gouvernements, constitués avec tant de force et supportés longtemps avec tant de patience, sont aussi puissants pour leur chute que pour tout le reste, et seuls capables, seuls responsables de ces catastrophes. Il ne faut pas dire non plus, cédant au charme d'une antithèse, que ce sont les révolutions qui font les journaux : ils n'ont pas cette origine, les révolutions étant des dictatures qui ne supportent pas la presse et des crises qui ne l'emploient pas, qui ont de bien autres moyens d'action : violence des clubs, affiches et proclamations de carrefour; Commune de Paris, Terreur enfin...

Non, le journal est la création des temps réguliers dont le signe distinctif est de laisser parler tout le monde, parce que le gouvernement est l'équilibre cherché de tous les partis, de tous les intérêts, de toutes les classes.

Cet équilibre, qui est l'ordre même dans sa notion la plus haute et

la plus forte, n'a qu'une base capable de l'assurer : le pouvoir du pays sur lui-même. Alors apparaît le journal comme l'exercice quotidien de ce pouvoir, comme l'organe permanent de cette fonction, à côté du grand exercice électoral et des délégations intermittentes qui instituent de loin en loin des mandataires publics. Par où l'on voit si le journal peut dépendre du pouvoir exécutif, qui est justement la chose à contrôler par le pays et par les organes qu'il crée à cette fin : les uns qu'il tire de lui-même sous le nom de *représentants*, les autres qu'il retient par devers lui sous des noms divers, — livres, journaux, brochures, — nécessaires et inaliénables comme sa pensée même, comme la pensée nationale et politique, dont relève tout pouvoir, le représentatif aussi bien que l'exécutif.

En France cette origine du journal n'est pas douteuse. Absent ou insignifiant pendant les dictatures qui vont de 93 à 1814, il reparaît à cette dernière époque avec la charte des Bourbons et l'*acte additionnel* de l'empire.

Les temps réguliers, les gouvernements réguliers n'excluent pas la passion, surtout la passion politique : et nous avons vu que le journal est un de ses instruments. Mais ceci qui, à première vue, semble embarrasser la question, est ce qui la résout au contraire, et qui la résout impérieusement dans le sens du journal libre. Est-ce que l'on comprime une passion, la passion actuelle et vivante qui possède un pays ? Tout ce qui est permis et prudent à son égard, c'est de la discipliner, de la réglementer, la soumettant à des lois et à des juges. Que diriez-vous d'un pays à passion religieuse, — l'Espagne, la Belgique, — où le gouvernement oserait supprimer telle prière, telle cérémonie essentielle, mais coupable à ses yeux d'exalter cette passion jusqu'au fanatisme?

Il n'est pas question, dites-vous, de supprimer la presse, mais d'en confier au gouvernement cette discipline que vous trouvez nécessaire : et cela pour le bien de tous, pour l'utilité publique dont le gouvernement est l'interprète et le gardien suprême.

Cela serait spécieux, si le régime administratif de la presse était un détail isolé, une précaution spéciale et se justifiant d'elle-même dans ses limites. Mais le malheur est que ce détail s'encadre logiquement, harmonieusement dans un ensemble où les fonctionnaires sont irresponsables, où les candidatures sont officielles, où le parlement n'a pas d'initiative, où le citoyen ne peut se réunir, pas même pour parler vignes ou échelle mobile,... toutes choses qui impliquent une certaine méfiance du pays, qui lui sembleront faites pour la commodité du pouvoir exécutif bien plus que pour l'utilité publique, et qui jettent un jour tout particulier sur le sens des conditions faites à la presse.

Ce principe de l'utilité publique dont vous faites état contre le

journal, ne croyez pas que j'en fasse abstraction. Je reconnais, sans m'expliquer autrement, la fatalité de certaines circonstances où le droit de la nation peut être suspendu, emportant avec lui le droit de la presse. Toutefois la nation ne peut abdiquer à jamais : cela est entendu et avoué de tous. Or, quand les organes constitutifs de la nation ont reparu, quand ils ont repris leur jeu et leur fonction, c'est aussi bien le moment où la presse elle-même a cessé d'être dangereuse, et où le péril serait de prohiber ce qui fut toujours libre en pareil cas, d'encourir une comparaison fâcheuse, de porter enfin les apparences d'un gouvernement irrégulier, inquiet, provisoire.

Si un pouvoir né dans une crise, investi par là d'une omnipotence légale ou réelle, en a profité pour accomplir certaines grandes choses, hardies et dispendieuses, où un pays ne se porte pas volontiers de lui-même, qu'une presse libre, qu'une assemblée indépendante lui eût peut-être marchandées ; cela fait, s'il n'aperçoit plus devant lui ces hautes occasions qui sollicitent et quelquefois justifient la dictature, il fera bien de la répudier, et de partager avec le pays le poids des problèmes épineux, du socialisme par exemple, qui désormais chargent seuls l'avenir. Il sera bien avisé d'intéresser et d'identifier la nation au gouvernement, à son action, à sa durée. Autrement, il sentirait le pays lui échapper, sans aucun grief précis et particulier, mais pour un je ne sais quoi tel que la liberté suspendue, la presse et les élections régentées.

Non, dites-vous, le péril n'est pas là pour un gouvernement français et surtout pour la société française : le péril est dans la prétention extrême et implacable des partis, laquelle n'est pas moins que de déplacer le pouvoir, de changer la dynastie. Voilà l'usage qu'ils feraient d'une presse libre, et l'aventure qu'ils ménagent au pays.

Chacun voit où porte cette réplique. C'est, à mon sens, flatter étrangement les classes élevées (il sera question des autres tout à l'heure), où tant de biens à conserver enseignent la modération, où tout conspire à tempérer et même à écraser les conduites. C'est leur prêter des projets dramatiques qui dépassent toutes les vraisemblances de caractère et de position. Il y aura toujours des Stuarts, peut-être même des Stuarts regrettés : mais du souvenir au dévouement, à l'entreprise, à l'audace des révolutions qui font des exilés polonais, italiens, hongrois... il y a loin. C'est faire trop d'honneur à la nature humaine que de lui prêter de tels sentiments et d'en prendre ombrage. On compterait, on nommerait en quelques lignes les familles, je me trompe, les personnes tout exceptionnelles où persiste la religion des vaincus et des morts.

Un souverain qui n'est plus, qui a régné de nos jours, longtemps habile et heureux, ne voulait pas d'un électeur de plus, de peur que

cet électeur ne fût un légitimiste. C'était une infatuation, et qui ne fut peut-être pas sans conséquence. N'en serait-ce pas une autre que d'appréhender un Stuart dans tout organe, dans tout droit nouveau de la presse, et pour cela de tenir à l'estouffade l'esprit de la France, qui est bien l'esprit du monde le plus subtil et le plus délié? On l'aurait pour soi, avec une loi meilleure sur la presse : tels partis monarchiques en seraient décomposés tout comme le furent naguère les partis avancés, quand le drapeau qui avait passé le Rubicon passa les Alpes. A tant de gens qui ont la vocation du ralliement, qui n'en attendent que le prétexte, on offrirait là un motif. Pourquoi n'y verraient-ils pas l'achèvement d'une constitution française par le seul trait qui lui manquât, et le gouvernement (aux personnes près) qui leur plaisait, qui leur suffisait dans nos périodes constitutionnelles? Il y a une fin aux deuils les plus sincères : il y a surtout des causes, des idoles qui passionnent la France : gloire des batailles, liberté politique, émancipation des peuples, droit de la pensée surtout. Ces dieux-là récompensent leurs champions, patriotes ou souverains, tantôt par l'avénement des révolutions, tantôt par l'enracinement des dynasties.

Celle qui règne aujourd'hui sur la France peut y voir deux choses : réveil du pays, attesté par les dernières élections, — désarmement des partis extrêmes, dont elle a pour preuve les serments les plus inattendus de candidats et de fonctionnaires, — deux choses très-apparentes et très-instructives, où se révèle distinctement ce qu'on doit cesser de craindre et ce qu'on doit commencer à ménager.

Ce qui serait à faire ou à laisser faire désormais, est-ce le droit de réunion? Est-ce la liberté locale? est-ce l'initiative parlementaire? Est-ce la liberté des journaux? J'incline à croire, d'après l'expérience, que ce pays peut être libre, quand il n'aurait que la liberté de la presse : et je tiens fermement, sans renoncer pour cela au reste, que ce dernier point est désiré, est nécessaire entre tous. Maintenant, est-ce à dire que la fortune, que le progrès politique de la France soit subordonné à cette restitution? Pas le moins du monde. La France n'est pas à cela près : elle a marché, elle marcherait encore, sans journaux libres. Mais à quel prix? Les gouvernements le savent encore mieux que les peuples. La chose est claire : quand ce pays voudra, il pourra. Mais pourquoi lui infliger une situation telle qu'il ne puisse faire sa volonté sans faire des révolutions? J'ai dit : aussi bien, c'est le dernier mot de ce sujet.

DUPONT-WHITE.

L'ARABIE CENTRALE[1]

Narrative of a year's journey through central and eastern Arabia by William Gifford Palgrave. Londres et Cambridge, 2 vol. in-8. — Traduction française par M. C. Jonveaux. — Paris, Hachette et Cie.

IV

Riad occupe le premier plan d'une vallée sauvage et pittoresque ; des collines environnantes, l'œil embrasse de vastes plaines, des montagnes escarpées, des habitations nombreuses entourées par le désert, un mélange d'aridité tropicale et de verdure luxuriante, un spectacle en un mot que l'Arabie seule peut présenter et en comparaison duquel la Syrie semblerait pâle, et l'Italie monotone. Spacieuse et carrée, la ville, que protégent des murs épais, est couronnée par de hautes tours. Un grand nombre d'édifices remarquables annoncent son importance et sa richesse ; ceux qui se détachent de la masse confuse des toits et des terrasses sont la grande mosquée, le palais de Feysul, celui de son fils, constructions irrégulières, et de formes gigantesques. Tout autour de la capitale du Nedjed, sur un espace de plus d'une lieue, s'étendent des champs fertiles, de frais jardins, des palmiers touffus. Vers le sud, la vallée de Riad laisse apercevoir l'Yemanah, avec ses plaines fécondes, couvertes de plantations et de villages au milieu desquels, grâce à la transparence de l'air, on distingue clairement la grande ville de Manfouha ; plus loin, à l'horizon, se dressent des montagnes nues et arides, comparées par un poëte arabe à des épées levées un jour de bataille ; leurs

[1] Voir le *Correspondant* de janvier.

cimes blanchâtres cachent au regard l'immense désert du sud, ou Dahna.

Palgrave s'était arrêté quelques minutes pour admirer ce magnifique et imposant tableau, qui lui faisait oublier, dit-il, « les angoisses que ressent toujours quiconque s'avance vers l'antre du lion. » Il fallut s'arracher pourtant à cette contemplation, et s'acheminer vers la ville. Comme en Europe, la cité des morts entoure celle des vivants, et c'est en traversant le cimetière, vaste champ funèbre où gisent oubliées plusieurs générations, car le rigorisme wahabite en a exclu tout signe extérieur d'honneur ou de regret, que les voyageurs atteignirent les portes de Riad. Ils entrèrent dans une large rue bordée de maisons hautes de deux étages et séparées les unes des autres par des mosquées, des puits destinés aux ablutions, des cours plantées d'arbres à fruit. Mais Palgrave prêtait peu d'attention à la ville et à ses habitants, aux nègres assis devant les portes, aux Arabes réunis autour du marché, aux femmes chargées de dattes, de lait, de légumes, qui se détournaient pour le regarder ; il ne pensait qu'à une seule chose : il approchait du palais, il allait être présenté au terrible Feysul. La demeure du monarque nedjéen ressemble plutôt à une forteresse qu'à un séjour de paix ; ses bastions, ses portes massives, le sombre vestibule que l'on prendrait pour l'entrée d'une prison, les gardes nombreux et armés d'épées qui remplissaient les salles, tout cela, il faut l'avouer, n'était pas de nature à calmer les craintes de notre Européen.

Son guide Abou-Eysa, chef officiel de toutes les pieuses caravanes qui traversent le Nedjed, entra le premier pour annoncer l'arrivée des deux docteurs syriens et la venue beaucoup plus importante d'un Persan de distinction revêtu du titre de *Naïb*. Cet envoyé, chargé de faire valoir les griefs de son gouvernement contre la cour de Riad, s'était, comme Palgrave, joint aux pèlerins qui revenaient de la Mecque. Les voyageurs étaient demeurés à quelques pas du château, et quoiqu'ils fussent l'objet de la curiosité générale, personne ne s'approchait d'eux, car les dévots wahabites craignaient de se souiller au contact d'inconnus, peut-être d'infidèles. Enfin un individu grand, maigre, à la physionomie intelligente, mais cauteleuse et peu symphatique, s'avança vers les étrangers ; ses vêtements, dépourvus de soie et de broderies, étaient néanmoins fort riches et annonçaient un rang élevé. Ce personnage, nommé Abd-el-Aziz, remplissait en effet dans le Nedjed des fonctions analogues à celles de notre ministre des affaires étrangères. « Ses qualités personnelles, dit Palgrave, sont celles qui distinguent la majorité des anciennes familles de Riad. Un extérieur réservé, une langue doucereuse, des manières graves et courtoises servant à cacher un fonds de haine, d'envie, de rapacité, de

licence, qui rend son intimité dangereuse, son inimitié mortelle, son amitié suspecte; tels sont les traits dominants de la race Aared, de cette race qui constitue la force, l'âme et la vie du gouvernement wahabite. Si l'on ajoute que ces hommes possèdent un courage indomptable, une inflexible volonté, une persévérance rare unie à la ruse et à l'astuce, une audace habilement contenue jusqu'au moment de frapper le coup décisif, on comprendra comment ils ont réussi à fonder un empire fort étendu malgré la haine qu'il inspire, un pouvoir auquel on se soumet tout en l'abhorrant, et qui, basé sur l'oppression, est souvent obligé de recourir à la terreur et à l'effusion du sang. »

Abd-el-Aziz s'assit à côté de Palgrave lui souhaita la bienvenue de l'air le plus affable, et s'informa du but de son voyage. Ayant appris que l'étranger venait à Riad pour exercer la médecine, il lui offrit d'entrer dans le khawah royal, et lui promit une audience de Feysul pour le jour même. Le prétendu docteur suivit le ministre à travers un corridor long et obscur qui donnait accès dans la cour intérieure; une porte étroite, chargée de verroux et gardée par de nombreux soldats, ouvre sur des pièces spacieuses aux fenêtres garnies d'épais barreaux de fer; ce sont les appartements particuliers du roi. Plus loin, un long escalier mène au second étage où se trouvent le khawah et les chambres destinées aux hôtes. On dit que dans l'épaisseur du mur, Feysul s'est ménagé un petit cabinet et que de cette cachette, il vient épier les paroles qui peuvent échapper, au milieu de l'épanchement d'un banquet, à des étrangers sans défiance. Près de là, notre voyageur vit la porte de la prison, car le palais sert en même temps de geôle pour les criminels d'État ; au-dessous, de mystérieuses oubliettes sont désignées par ce nom lugubre : *la chambre du sang*. « Je ne l'ai pas visitée, ajoute Palgrave, et je ne crois pas qu'il soit prudent de demander à y être admis. » La résidence royale, véritable cité, renferme encore les appartements des ministres, des chambellans, des principaux officiers civils et militaires, enfin d'une foule de serviteurs, tous accompagnés des nombreuses femmes qui sont l'apanage d'un bon orthodoxe. Aussi le palais de Riad occupe-t-il un espace aussi grand que le Louvre et les Tuileries ensemble ; mais là s'arrête l'analogie, rien ne ressemble moins à notre admirable monument que le lourd et massif édifice wahabite, construit à une époque de guerres sanglantes, et destiné principalement à servir de citadelle et de rempart.

Dans le khawah, vaste pièce carrée, basse et sombre, à l'entrée de laquelle chacun doit déposer ses armes et ses chaussures, on servit aux voyageurs un excellent café. Cependant, ni l'influence de la liqueur aromatique ni celle du repas confortable qui leur fut ensuite

offert, ne réussit à délier la langue des convives ; tous connaissaient le système d'espionnage pratiqué à Riad et savaient que leur vie dépendait d'un silence prudent. Un seul faisait exception à la réserve générale ; c'était l'envoyé persan qui, furieux de ne pas avoir obtenu immédiatement une audience de Feysul, exhalait en termes peu diplomatiques sa colère contre les Wahabites « ces Bédouins sauvages, » contre leur roi, leur ville et leurs superstitions. Le guide Abou-Eysa cherchait en vain à calmer son emportement ; la témérité du Naïb le rendait fort inquiet, le roi pouvait être caché dans sa retraite derrière la muraille et entendre les imprécations de l'étranger. Sur ces entrefaites Abd-el-Aziz vint en personne informer les hôtes que leurs logements étaient prêts. Avant de s'y rendre, Palgrave pria le ministre de lui faire connaître le bon plaisir du roi au sujet de l'affaire qui l'amenait ; car, aussitôt arrivé notre Européen avait, en employant la phraséologie wahabite la plus correcte, déclaré qu'il était venu dans le Nedjed avec l'espoir « d'obtenir de Dieu d'abord et ensuite de Feysul » la liberté d'exercer à Riad la profession médicale, sous la protection « de Dieu d'abord et ensuite sous celle de Feysul. » Les puritains musulmans auraient regardé comme un blasphème de dire simplement « sous la protection de Dieu et de Feysul, » ces paroles, suivant eux, établissant une égalité impie entre Allah et sa créature. « Malheur, s'écriait plaisamment à ce sujet le Syrien compagnon de Palgrave, malheur à celui qui visite le Nedjed sans être versé dans les finesses de la grammaire ; avec de tels précepteurs, l'écolier pourrait payer de sa tête la moindre méprise. »

Comme il arrive toujours, le tyran qui inspire tant de crainte est lui-même en proie au trouble et à la terreur. Vieux, aveugle, superstitieux et timide, Feysul pensa que toutes les foudres du ciel allaient tomber sur lui quand il apprit l'arrivée de cette caravane trois fois maudite, de ce ramas impur d'hérétiques et d'infidèles. La ville sainte de l'orthodoxie wahabite se voyait profanée, combien de maux allaient suivre ? De plus, c'était sous la dague d'un Persan que son ancêtre Saoud avait succombé : qui pouvait dire quelles étaient les intentions de ce Naïb ? Quant aux deux médecins de Damas, le moins que l'on pût en redouter, c'étaient de funestes sortiléges, peut-être une incantation mortelle. Dans de telles conjonctures, le roi et son conseil, jugeant que la prudence est le premier attribut du vrai courage, résolurent de quitter la capitale, et d'aviser, dans quelque retraite éloignée du péril, aux mesures à prendre envers les dangereux étrangers.

Abd-el-Aziz ne pouvait donc répondre que d'une manière évasive aux questions de Palgrave. Avant d'autoriser les prétendus docteurs à séjourner dans le Nedjed, il fallait, à l'aide d'espions habiles, s'as-

surer de leurs véritables intentions. En conséquence, à peine nos deux voyageurs s'étaient-ils installés dans leurs appartements et, toutes fenêtres étant bien closes, avaient-ils commencé à jouir du plaisir défendu de fumer, qu'un coup léger, frappé à la porte, les fit tressaillir. Vite, les pipes sont mises de côté, tandis que le jeune Syrien parlemente avec le nouveau venu, pour laisser à l'odeur accusatrice le temps de s'échapper. Celui qui troublait ainsi leur repos était un Afghan, soi-disant fils du gouverneur de Balkh, qui ayant perdu tous ses biens dans un naufrage, avait eu recours à la générosité de Feysul pour obtenir les moyens de regagner sa patrie. Mais une fois à Riad, « dans ce foyer de lumière et de science, » il avait, disait-il, ouvert les yeux à la foi pure des Wahabites, et pris la résolution de consacrer désormais sa vie à l'étude et à la pratique de la religion. En réalité, ce dévot personnage était un aventurier qui, obligé de se soustraire par la fuite à la justice de son pays, avait su gagner, par la ruse et la dissimulation, les bonnes grâces du monarque nedjéen. Sa qualité d'étranger, en ôtant toute défiance aux voyageurs, le rendait parfaitement propre au métier d'espion, mais Palgrave jouait un jeu trop périlleux pour ne pas être en garde contre un tel piége ; il répondit froidement aux avances de son visiteur et celui-ci se retira bien convaincu qu'il avait affaire à de véritables docteurs syriens ; seulement, jaloux de la faveur royale, il crut voir dans les deux inconnus des rivaux qu'il fallait éloigner du palais.

Cet émissaire venait à peine de sortir qu'il s'en présenta un autre d'un caractère bien différent, quoique non moins dangereux ; c'était un « zélateur » ou membre du conseil secret, corps qui joue un rôle très-important dans les affaires politiques et religieuses du Nedjed, et dont l'origne remonte à l'année 1854 ou 1855, époque à laquelle le choléra exerça dans l'Arabie centrale de terribles ravages. Le fléau dépeuplait les villes et les campagnes, un tiers des habitants de Riad périt en quelques semaines ; les survivants, éperdus de terreur, couraient en vain dans les mosquées implorer la clémence d'Allah. Quel crime pouvait le rendre sourd aux prières des vrais croyants ? Feysul convoqua les anciens du pays ; il leur dit que, depuis plusieurs années, le relâchement funeste des pratiques de piété affligeait ses yeux, que même, scandale abominable, « la honte, » c'est-à-dire le tabac, avait rempli les khawahs de Riad de ses vapeurs empestées et que l'or et la soie profanaient de leur éclat réprouvé le costume de ses sujets. Il n'était pas besoin de chercher d'autres causes à la colère divine ; le roi termina en chargeant les notables de purger le pays de telles iniquités et il les rendit responsables de la continuation du fléau. Voici le plan qui fut adopté d'après les conseils du docte aréopage. On choisit, parmi les plus fervents Wahabites, vingt-deux membres qui

durent former le conseil secret et auxquels on confia des pouvoirs absolus pour extirper l'impiété. Ne pas assister cinq fois par jour aux prières publiques, fumer, priser, porter de la soie ou de l'or, parler ou avoir de la lumière dans sa maison après l'office du soir, chanter, jouer de quelque instrument de musique, en un mot, tout ce qui semble s'écarter de la lettre du Coran et du rigide commentaire de Mohammed-abd-el-Wahab, devint un crime sévèrement puni par les nouveaux censeurs. Le rang et la naissance ne furent pas une protection contre leur zèle farouche. Le frère de Feysul lui-même se vit arraché de son palais et battu de verges pour avoir fumé; un premier ministre, sous un prétexte semblable, fut arrêté au moment où il sortait des appartements du roi et si cruellement maltraité, qu'il expira le lendemain. Les zélateurs, armés de bâtons, parcoururent d'un bout à l'autre le Nedjed, qui, après quelques semaines, offrit un spectacle propre à réjouir le plus fougueux réformateur.

Des mesures sanitaires aussi efficaces ne pouvaient manquer d'éloigner le choléra ; mais quand il quitta l'Arabie pour porter ailleurs la désolation et le deuil, Feysul pensa que le meilleur moyen d'empêcher le retour du fléau était de maintenir la pieuse institution. Nous ignorons si cette sauvegarde a protégé Riad contre la récente épidémie ; il est probable en tout cas que la crainte de son approche a dû être, l'année dernière, l'occasion d'un redoublement de rigueur.

Comme on doit le supposer, les zélateurs, environnés du respect apparent de la population, sont l'objet de sa haine secrète ; du plus loin qu'on en aperçoit un avec son costume puritain, sa démarche grave, ses yeux baissés, chacun prend un air de componction, les amis rassemblés se dispersent, ou du moins le rire disparaît, et la conversation devient si édifiante, « que les anges de l'Islam eux-mêmes n'y trouveraient rien à reprendre. » Les zélateurs forment de plus un véritable conseil d'État ; il n'est pas de question de paix ou de guerre, pas de décret, pas de traité qui ne leur soient soumis.

C'était un de ces fonctionnaires redoutables qui venait, d'un air d'autorité à peine adouci par une feinte douceur, faire subir à Palgrave un nouvel interrogatoire. Affectant de le croire musulman, il entama les questions religieuses, parla du véritable caractère de la foi mahométane, de la corruption apportée par le malheur des temps ; il s'informa minutieusement des usages de Damas, et son œil inquisiteur, qui observait tout à la dérobée, trahissait l'espérance secrète de surprendre l'étranger dans ses paroles. Notre voyageur ne se laissa pas intimider ; à chaque citation du Coran, il ripostait par deux autres, et donnait à la doctrine du zélateur une approbation qui, si elle n'était pas complète, suffisait au moins pour faire penser

à celui-ci que son éloquence parviendrait peut-être à tirer cet infidèle des ténèbres de l'erreur.

En dépit de sa réserve, Palgrave ne réussit pas à calmer les frayeurs du vieux roi. Le lendemain, Abd-el-Aziz, avec des paroles doucereuses et un air de grand intérêt lui déclara que Feysul, ne considérant pas le séjour du Nedjed comme favorable à l'exercice de sa profession, lui conseillait de se rendre à Hofhouf ; il ajouta qu'il recevrait pour faire le voyage des habits, de l'argent et un chameau. Cette nouvelle était accablante pour notre Européen. Il avait bravé la fatigue et le péril, il était venu à Riad, dans le foyer du wahabisme, pour étudier le gouvernement, la religion, les coutumes du Nedjed, comment se résoudre à partir sans avoir rien appris? Dans sa détresse, il prit conseil d'Abou-Eysa dont il avait plusieurs fois reconnu l'attachement et la sincérité. Le guide sourit de son embarras, il connaissait depuis longtemps cette cour en apparence si rigide et savait que l'incorruptibilité n'y fait pas partie des vertus orthodoxes. Le roi, affaibli par l'âge, suit aveuglément les avis de ses ministres ; quelques présents pouvaient aplanir bien des difficultés. En effet, deux ou trois livres d'un bois de senteur fort recherché en Arabie changèrent complétement la face des choses ; Riad, on le reconnut alors, avait impérieusement besoin d'un savant docteur et la santé publique réclamait la présence de Palgrave.

Cet exemple ne fut pas le seul qui édifia le voyageur pendant son court séjour dans le Nedjed ; il rapporte, avec sa verve piquante, un autre trait non moins curieux et non moins caractéristique. Après avoir raconté les innombrables vexations dont l'envoyé de Perse avait été victime, il ajoute : « Abou-Eysa lui dit un jour que dans la capitale wahabite l'argent était le seul éperon capable de faire marcher le coursier de la diplomatie, et que, s'il voulait avoir une réponse prompte et favorable, il devait faire des offres judicieuses. Ces paroles sonnaient mal à l'oreille du Naïb, qui était avare comme beaucoup de ses compatriotes. Il fallut néanmoins s'exécuter. Le lendemain, un fusil à deux coups était déposé chez Abd-Allah (fils aîné du roi), un samovar chez le premier ministre, et un rubis, discrètement offert à Feysul, prenait place parmi les joyaux du vieux despote. Ces dons eurent un effet magique. A l'instant même, une lettre d'excuses fut adressée au Shah ; on y rejetait sur le malheureux guide Abou-Boteyn toute la responsabilité des dommages supportés par les pèlerins persans, on promettait de rechercher ce traître et de l'envoyer chargé de fers à Téhéran. De plus, pour fermer la bouche au Naïb, et empêcher des représentations trop vives au sujet de la spoliation dont ses compatriotes avaient été victimes, on résolut de lui faire quelques présents. Un cheval efflanqué, un chameau de peu

de valeur, trois ou quatre manteaux, tel fut le gâteau jeté dans la gueule du Cerbère iranien pour l'empêcher d'aboyer. Le Naïb était mauvais juge en fait de cheval ou de chameau ; les manteaux, d'une étoffe nouvelle pour lui, furent jugés magnifiques. En retour d'une si large libéralité, il donna sa parole que les pèlerins persans continueraient à suivre la route du Nedjed, ce qui était pour Feysul une source abondante de revenus. Ce fut, depuis le commencement jusqu'à la fin, une sale affaire ; elle ne fit honneur ni au roi nedjéen, ni à ses ministres, ni à l'envoyé qui avait abandonné les droits de ses compatriotes, trahi les intérêts de son gouvernement pour un vieux cheval, un chameau étique et quelques misérables habits. »

Plus Palgrave apprenait à connaître le caractère wahabite, plus il sentait combien il avait besoin de conseil et d'appui, plus il désirait s'attacher un homme familier avec les écueils d'une cour hypocrite et capable de les lui faire éviter. Pour cela, il jeta les yeux sur Abou-Eysa. Il ne se dissimulait pas que, lui révéler son secret, c'était se mettre pieds et poings liés à sa merci ; mais il le jugeait incapable d'une trahison. Le guide écouta sa confidence sans témoigner grande surprise, il lui reprocha seulement de n'avoir pas eu foi plus tôt en son amitié, et conclut avec lui une sorte d'alliance offensive et défensive. Ni l'un ni l'autre ne devait quitter Riad sans le consentement mutuel des deux parties ; Abou-Eysa s'engageait en outre à servir les plans de Palgrave, à étendre sa réputation médicale, à lui fournir les moyens d'explorer les provinces de l'Orient. Un joyeux repas mit le sceau à ce traité, et quand les amis se séparèrent, l'Européen avait repris une confiance complète dans la réussite de ses projets.

Il fallait d'abord se hâter d'échanger l'hospitalité précaire du palais contre une demeure plus sûre. Le prétendu médecin s'établit auprès du marché, dans une maison dont le propriétaire, devenu suspect aux zélateurs, avait été obligé de quitter le pays. Ce quartier, situé au nord-ouest de Riad, est, à proprement parler, le Péra de la capitale wahabite ; les étrangers y jouissent d'une liberté relative, les musulmans peu zélés viennent y cacher leur tiédeur ; on y fume, on y vend du tabac, au grand scandale des fidèles, et le Coran y est ordinairement fort négligé. Tandis que Palgrave se rend à sa nouvelle habitation, nous allons, chemin faisant, jeter avec lui un coup d'œil sur les autres parties de la ville. En sortant du palais, qui occupe le nord-est de Riad, nous apercevons les résidences de la famille royale, les châteaux des grands dignitaires et des propriétaires les plus riches ; c'est le quartier de l'aristocratie. Non loin de là, au sud-est, se trouve le *Khazik*, dont les maisons mal bâties et mal tenues sont habitées par les classes pauvres de Riad. L'air y est malsain, et l'amas de la

population en augmente encore l'insalubrité. Le quartier sud-ouest offre un aspect bien différent ; les rues sont larges, les habitations spacieuses, entrecoupées de mosquées d'un style sévère, d'une simplicité excessive. C'est le séjour des purs croyants, des zélateurs fougueux, le quartier modèle de la cité modèle. « Là, demeurent les descendants du grand fondateur, les membres de la famille d'Abd-el-Wahab que n'a pas atteints l'épée égyptienne, et qui se sont préservées de toute souillure étrangère. Cette partie de la ville est la vraie citadelle de l'intolérance religieuse et nationale ; on y rencontre un pieux orgueil, un mahométisme irréprochable, et en même temps, comme on peut l'attendre de gens qui voient dans l'orthodoxie la seule vertu, dans l'hétérodoxie le seul crime qu'il y ait au monde, un grand fonds de licence et de vices cachés. »

Le centre de Riad, le point où aboutissent ses principales artères, est la place du marché qui, d'un côté, fait face au palais de Feysul, de l'autre à la grande mosquée ou *Djamia*. Les villes du Nedjed n'ont jamais, selon les anciennes traditions islamites, qu'une seule djamia, les autres temples sont appelés *Mesjids* ou Musallas. La grande mosquée de Riad est un vaste parallélogramme, dont la toiture plate repose sur quatre piliers de bois revêtus d'une couche de terre. Ce bâtiment, fort bas, n'a aucune prétention à la beauté architecturale, mais entre ses longues allées de colonnes, quatre mille fidèles au moins peuvent être réunis. Toutefois, laissant les « saints » vaquer à leurs pieux exercices, nous allons suivre Palgrave dans une de ses promenades matinales, et observer avec lui une scène plus animée.

« Nous avions, à la manière des vrais Arabes, drapé autour de nous de graves manteaux noirs, pris un long bâton, et nous marchions lentement, parlant à voix basse, comme si nous suivions un convoi funèbre. Enfin nous atteignons la place du marché ; elle est remplie de femmes et de paysans qui vendent des dattes, des oignons, du beurre, de la viande, du lait, du bois, etc. Les dattes sont ici d'espèces fort variées, elles coûtent peu et ont un goût exquis. Quant aux oignons, je n'en ai jamais vu de semblables ailleurs, ni pour la grosseur, ni pour la qualité. C'est pitié que les anges de l'Islam ne soient pas d'accord avec moi pour en approuver l'usage ; les bons Wahabites ne peuvent manger ces excellents légumes, qu'à la condition de se rincer aussitôt la bouche et de se laver les mains, surtout si l'heure de la prière approche ; sans cela l'odeur profane obligerait les esprits célestes à s'éloigner et rendrait ainsi le culte incomplet, les adorations sans mérite.

« Cependant nous avions aperçu un beau panier de dattes ; nous en demandons le prix à la Philis peu attrayante qui s'est accroupie au-

près de sa provision rustique. Elle veut nous le vendre trop cher, nous réclamons. — « Par celui qui protége Feysul, répond-elle, je perds à ce prix ! » — Nous insistons. — « Par celui qui accordera, je l'espère, à Feysul une longue vie, je ne puis rabattre la moindre chose. » — N'ayant rien à répondre à de si solennelles déclarations, nous passons outre. La plupart des boutiques, particulièrement celles qui contiennent de l'épicerie, des articles de ménage, des vêtements, sont remplies de monde ; la foule se presse autour des échoppes des bouchers, car les Nedjéens sont grands mangeurs de viande, et toutes les classes peuvent se donner le luxe de cette nourriture qui, dans Riad, est d'un bon marché extraordinaire (un beau mouton gras coûte au plus six francs). Nous continuons notre marche, observant les promeneurs rassemblés à l'ombre des murailles du palais. Quelques citadins de bonne mine, vêtus avec la simplicité requise, s'y trouvent déjà réunis, mais les étrangers surtout sont en grand nombre. Celui-ci, grand, mince, au teint basané, au costume couleur de safran, est un Omanite ; cet autre, avec son large turban bleu frangé de rouge et de jaune, ombrageant des traits qui n'ont aucune analogie avec ceux des Arabes du centre, est un habitant des îles Bahraïn ; plus loin s'avance, au milieu d'une foule de serviteurs, un grand personnage de Médine ; ses habits étincellent de broderies d'or ; il jette autour de lui des regards courroucés, mais les Wahabites paraissent lui rendre mépris pour mépris, menace pour menace, et je ne sais de quel côté est la haine la plus profonde [1]. Enfin, cet homme qui laisse pendre avec insouciance sur le sol son manteau dont le bord usé ressemble à une frange irrégulière, est un chef des Oteybah, tribu soumise par Abd-Allah, fils du roi. Pareils aux fantômes de Pope, ces Bédouins errent auprès des lieux où leur liberté a succombé ; on les voit parcourir d'un pas traînant les rues de Riad, attendant parfois des mois entiers une audience de leur « oncle » Feysul, comme ils appellent celui qui leur verse à pleine coupe l'amer breuvage de l'insulte et de l'oppression. »

Abou-Eysa avait tenu parole ; des malades du plus haut rang venaient consulter le docteur syrien, dont la renommée croissait chaque jour. L'un des premiers clients amenés par le fidèle allié de Palgrave, fut le trésorier Djowhar. Ce haut dignitaire souffrait d'une affection heureusement facile à guérir ; notre Européen qui, outre sa science de géographe et d'érudit, semble posséder des connaissances universelles, réussit à lui rendre la santé et acquit ainsi un utile protecteur.

[1] Le siége de Médine et la profanation du tombeau de Mahomet expliquent, comme nous le verrons plus tard, cette aversion mutuelle.

Parmi les nombreux visiteurs que sa réputation attirait, une des figures les mieux peintes est celle d'Abd-el-Kerim. Zélateur fanatique, « modèle de tous les vices de sa secte, » il était honoré comme un saint par les uns, haï par les autres, mais respecté de tous à cause des liens de parenté qui l'unissaient à la famille royale. Il se présenta d'un air grave et plein de modestie, puis avant même d'expliquer la nature de son mal, il commença un édifiant discours dans lequel il eut soin de faire étalage de sa science religieuse. Palgrave n'avait garde de l'interrompre, c'était pour lui une bonne fortune précieuse que d'apprendre la doctrine wahabite de la bouche même d'un de ses maîtres les plus révérés. Aussi, malgré les conseils d'Abou-Eysa, qui regardait le caractère d'Abd-el-Kerim comme fort dangereux, notre Européen entretint avec lui des relations fréquentes. Un jour, dans l'intimité de la conversation, il lui demanda quels étaient, selon le code des vrais croyants, les grands péchés ou *kebeir-ed-denoub* et les petits ou *segheir*. Cette question était, on le comprend, d'un intérêt capital, car la moralité d'un peuple se mesure nécessairement à ses croyances sur cette matière. Feignant donc une vive anxiété :

« Ma conscience, dit Palgrave, est fort troublée par la crainte de commettre des péchés graves, lorsque j'aurais cru me rendre coupable d'une légère offense. Et puisque je me trouve dans cette ville si pieuse et si orthodoxe, dans la société d'un ami si savant, j'espère mettre enfin mon esprit en repos sur ce point. »

Abd-el-Kerim, ne doutant pas de la sincérité de son élève, prit un air de solennité profonde, et répondit :

— Le premier des grands péchés est de rendre les honneurs divins à une créature.

— Assurément, l'énormité d'un tel crime ne fait aucun doute, mais quel est le second?

— *Boire la honte* (c'est-à-dire fumer).

— Et le meurtre, et l'adultère, et le faux témoignage?

—Dieu est miséricordieux, répliqua l'astre de la doctrine wahabite, donnant ainsi à entendre que c'étaient là de simples bagatelles.

Cette morale est la conclusion logique du système religieux dont nous avons essayé de donner une idée dans notre premier article. Peu importe au suprême autocrate que sa créature commette les actions les plus odieuses, il suffit qu'elle s'incline en esclave devant les droits de son omnipotence. Tous ceux qui adoptent l'islamisme ont la certitude d'être admis au bonheur céleste, les autres sont inexorablement condamnés à l'enfer par la volonté suprême d'Allah, car *il guide vers la lumière qui il lui plaît, et précipite dans l'erreur qui il lui plaît.* D'après cette désolante doctrine, la vertu est comptée pour rien ; la foi, don gratuit et arbitraire de la divinité, n'a pas besoin du con-

cours des œuvres pour sauver l'homme, et, de même, les œuvres sans la foi ne sauraient attirer un regard de miséricorde de la part du Très-Haut. Les Musulmans n'ont jamais entendu retentir cette consolante parole : « Paix aux hommes de bonne volonté! » Bien différent du Dieu des chrétiens qui, selon les Pères, « ne jugera pas d'après l'Évangile ceux qui n'ont pas connu l'Évangile, » Allah condamne, d'après les lois du Coran, ceux qui n'ont pas entendu parler du Coran. Une telle croyance, néanmoins, n'est pas, aux yeux des wahabites, aussi dure et aussi exclusive qu'elle le paraît d'abord. Comme ils n'ont pas la moindre connaissance géographique, ils s'imaginent ingénument que le mahométisme est la religion universelle de l'humanité; ils ont bien entendu dire que l'Europe est chrétienne, mais qu'est-ce que l'Europe? Une ville dans laquelle sept rois, c'est le nombre consacré, discutent de la paix, de la guerre, des alliances et des traités, mais toujours sous les ordres et avec la permission du sultan de Constantinople.

Quant au second des grands péchés reconnus par Abd-el-Kerim, l'explication était moins facile. Palgrave prit la défense des autres mahométans, et témoigna quelque surprise de l'interdiction imposée par les wahabites seuls. Le zélateur essaya de répondre par cette phrase commode : « Allah le veut ainsi, » mais le voyageur insista : « Je suppliai humblement mon maître de m'apprendre quelle malice et quelle immoralité se cachaient sous les feuilles du tabac, afin que je pusse à l'avenir les détester davantage et les éviter plus soigneusement. » Ainsi pressé, le théologien nedjéen répondit que le tabac est une substance enivrante, et, à ce titre, tout à fait contraire à l'esprit de Mahomet. Palgrave, toutefois, pense trouver à cette défense une raison plus vraie. Mohammed, le fondateur de la secte wahabite, et son disciple Saoud n'avaient pas moins en vue l'établissement d'un grand empire que le prosélytisme religieux ; ils ne voulaient pas seulement convertir les peuples voisins, mais encore les soumettre à leur domination. Il leur fallait trouver à la conquête un motif plausible et avoir en outre un signe de ralliement qui servît à reconnaître les partisans de leur doctrine. Croire à l'unité de Dieu, s'acquitter régulièrement des prières prescrites, tenir les yeux baissés, porter des vêtements fort simples, tout cela ne suffisait pas pour tracer une ligne de démarcation bien tranchée, et les populations asservies auraient été en droit de dire : « Nous sommes bons musulmans comme vous, il n'y a entre nous aucune différence essentielle; de quel droit venez-vous donc attaquer et tuer vos frères? » Le tabac, dont l'usage était général, et qui, nous devons l'avouer, est quelque peu contraire à l'esprit du Coran, fournissait un excellent prétexte ; les novateurs s'empressèrent de le saisir.

Cependant la bronchite qui avait amené Abd-el-Kerim chez Palgrave était à peu près guérie ; l'austère wahabite sentit diminuer son ardeur de prosélytisme, non qu'il désespérât de convertir l'infidèle, mais il aurait voulu se soustraire à l'obligation fâcheuse de payer le médecin. Celui-ci réclama, doucement d'abord, puis d'une manière pressante, ce qui lui était dû. Plusieurs notables habitants de la ville s'efforcèrent de faire entendre raison à l'avare puritain ; ce fut peine perdue. Enfin Abd-el-Kerim, pour se tirer d'embarras, imagina un expédient assez original.

Un jour qu'il était chargé de prononcer dans la grande mosquée le sermon qui termine l'office, il prit pour texte de son discours la confiance que chacun doit mettre en Dieu seul, à l'exclusion de toute créature. Puis, venant à une conclusion pratique, il s'enflamma d'une sainte colère contre ceux qui ont foi dans la médecine, déclarant un tel préjugé hérétique et absurde à la fois, puisque la seule cause effective de la santé ou de la maladie, de la vie ou de la mort, est la volonté de Dieu. De là, il déduisit cette conséquence ingénieuse très-légitime que les médecins sont des êtres inutiles, et qu'ils ne méritent ni remercîments ni récompenses. « Quand même, ajouta-t-il, un homme malade semblerait avoir été guéri par de tels moyens, son rétablissement serait une simple coïncidence, non un effet direct, et le docteur n'aurait rien à réclamer, car la guérison serait l'œuvre de Dieu seul. *La Ilah illa Allah* (il n'y a d'autre Dieu qu'Allah). » Dans un autre moment, cette édifiante prédication n'aurait nullement étonné l'assemblée, mais chacun connaissait l'histoire d'Abd-el-Kerim, et savait, qu'en parlant ainsi, il avait en vue l'intérêt de sa bourse. Des sourires et des chuchotements accueillirent l'orateur malavisé ; les quolibets l'accompagnèrent jusqu'à sa demeure, si bien que, le lendemain, honteux et confus, il se présenta chez Palgrave, pour terminer cette ridicule affaire.

« Abd-el-Karim, dit notre voyageur, il est hors de doute que la santé vient de Dieu seul et que le docteur mérite peu de remercîments ; de la même façon, ni plus ni moins, j'entends que Dieu me donnera la somme qui m'est due ; vous serez en cela son instrument passif, et, quand vous m'aurez payé, je vous devrai tout aussi peu de reconnaissance. »

L'anecdote fit du bruit, et ne contribua pas médiocrement à répandre la réputation de Palgrave, mais elle lui créa aussi des ennemis puissants. Notre voyageur s'en inquiétait peu ; son habileté lui avait assuré à la cour de nombreux protecteurs, entre autres le violent et énergique Abd-Allah, fils aîné de Feysul, qui gouvernait déjà le royaume sous le nom de son père. Avant d'aborder les détails que l'auteur nous fournit sur la cour de Riad, sur les divisions qui dé-

chirent la famille royale, nous allons, dans une rapide esquisse, résumer l'histoire de la dynastie actuelle du Nedjed.

V

L'empire wahabite fondé par l'épée victorieuse de Saoud, s'étendit, rapidement sur Hasa, Yemanah, Kazim, sur toutes les provinces, enfin, situées entre la Mecque et le golfe Persique. A son lit de mort, le conquérant fit venir ses deux fils, Abd-el-Aziz et Abd-Allah. Il leur recommanda d'imiter sa fermeté et surtout sa prudence, afin de ne pas « miner le rocher, » paroles qui les avertissaient du danger d'exciter la colère de leurs voisines redoutables, l'Égypte et la Porte Ottomane. Ces conseils furent bientôt oubliés : Abd-el-Aziz s'empara de Katif, de Bahraïn, et enfin tourna ses armes contre Mascate et le royaume d'Oman. Mais il ne tarda pas à tomber sous le poignard d'un fanatique, sorte de carbonaro oriental, qui appartenait aux sociétés secrètes de Téhéran, et n'avait pu voir sans indignation l'insulte faite à son pays par la conquête de provinces alliées ou dépendantes de la Perse. L'assassin avait frappé le roi au milieu de la grande mosquée, à l'heure où, sans défiance, il était absorbé dans la prière. Le temple devint alors le théâtre d'une horrible scène de carnage. Les serviteurs du prince se jetèrent sur le Persan, qui se défendit avec l'énergie du désespoir ; de son arme, teinte encore du sang royal, il tua trois ou quatre de ses assaillants ; enfin il succomba sous le nombre et fut littéralement mis en pièces dans le sanctuaire. On trouva sur lui un engagement signé par le gouverneur de Mechid-Hozeyn, la ville sainte des Chyites ; c'était une sorte de titre qui assurait au meurtrier le pardon de tous ses péchés et la jouissance éternelle du paradis, s'il délivrait la terre du despote nedjéen.

Abd-Allah, devenu roi sans contestation, jura de venger la mort de son frère ; il se mit à la tête d'une armée puissante et se dirigea vers les bords de l'Euphrate ; soumettant ou détruisant tout sur son passage, il arriva devant Mechid-Hozeyn, s'en rendit maître, massacra la garnison et les habitants, pilla les mosquées, détruisit enfin le sépulcre respecté d'Ali. Encouragé par cet exploit, le vainqueur vint mettre le siége devant la Mecque. La ville, trop faible pour une défense effective, avait jusqu'alors trouvé, dans le respect dont elle était environnée, une protection plus sûre. Mais les wahabites considèrent comme une impiété le respect des tombeaux, et tout autre hommage extérieur rendu à une créature, fût-ce à Mahomet lui-même. La ville sacrée tomba au pouvoir d'Abd-Allah ; ses défenseurs furent passés

au fil de l'épée, les richesses amassées dans les temples par la dévotion des pèlerins, enlevées ou détruites ; on rendit à la Caaba sa simplicité primitive, et on la protégea contre des profanations futures par une loi qui en excluait les infidèles, c'est-à-dire quiconque n'appartenait pas à la secte victorieuse. Si parfois de riches caravanes avaient encore l'imprudence d'apporter des présents aux lieux saints, elles étaient impitoyablement pillées par les soldats nedjéens, heureux de trouver une si excellente occasion de concilier les intérêts de la terre avec ceux du ciel.

Là ne se bornèrent pas les ravages de l'armée conquérante. Médine ne pouvait opposer une résistance sérieuse : elle vit avec horreur outrager les sépulcres de Mahomet, d'Abou-Bekr et d'Omar. « Les meilleures tombes, dit une maxime wahabite, sont celles dont il ne reste aucun vestige. » Abd-Allah, après avoir détruit toute trace des sépultures, aperçut les offrandes suspendues dans la mosquée funéraire. « Le prophète est mort et je suis en vie, dit-il, ces trésors seront plus en sûreté sous ma garde que sous la sienne. » Soixante chameaux furent chargés de ces dépouilles et envoyés à Dereyah, qui était alors la capitale du Nedjed. On se figure aisément l'indignation soulevée par un tel sacrilége. Comment la terre ne s'ouvrait-elle pas pour engloutir le profanateur ? Comment le ciel ne l'écrasait-il pas de ses foudres ? Mais Abd-Allah devait trouver bientôt dans sa propre imprudence le châtiment que méritent toujours le fanatisme et la cruauté. Maître de la Péninsule presque entière, il dirigea son armée vers les frontières du nord ; tout ce qui tenta d'opposer de la résistance, depuis Carac jusqu'à Palmyre, fut ravagé, massacré, réduit en cendres. Ces guerres continuelles éloignaient les troupes du centre de l'empire, et comme le tyran n'était pas moins haï de ses propres sujets que des populations vaincues, les mécontents en profitèrent pour organiser une formidable insurrection. Le roi marcha contre les rebelles et fit de la province de Harek un vaste désert. La ville de Houtah, foyer de la révolte, fut livrée aux flammes ; des dix mille habitants qu'elle renfermait, une centaine seulement échappèrent à la mort. Tandis que le conquérant, suivi de ses farouches compagnons, parcourait les ruines fumantes, une femme, dont le mari et les enfants avaient péri dans le massacre, s'avança vers lui, l'appelant à haute voix : — Me voici, répondit Abd-Allah. — Prononce le nom de Dieu, dit la femme. — O Dieu puissant ! s'écria le roi. — O Dieu puissant ! continua-t-elle, achevant les paroles commencées, si Abd-Allah a suivi envers nous les lois de la justice, donne-lui sa récompense ; si, au contraire, il s'est montré tyrannique et cruel, punis-le comme il le mérite. Le roi troublé, saisi de remords, tourna bride en silence et revint à Dereyah. Mais la malédiction marchait en croupe derrière lui. »

La Porte Ottomane donna l'ordre au vice-roi d'Égypte, Méhémet-Ali, de châtier les Wahabites et de les chasser du territoire de la Mecque. La ville sainte fut en effet reconquise, et le gouvernement égyptien, après deux ou trois ans de guerres et de négociations, forma le hardi projet de frapper au cœur la secte agressive en s'emparant de Dereyah et en soumettant le Nedjed. Tous les généraux, ministres et hommes d'État du pays furent assemblés au Caire, pour délibérer sur les moyens à prendre. Après leur avoir expliqué ses desseins, Méhémet-Ali leur montra une pomme qui avait été placée juste au centre d'un large tapis étendu dans la salle.

— Celui de vous, ajouta-t-il, qui atteindra cette pomme et me la donnera, sans toutefois mettre le pied sur le tapis, sera commandant en chef de l'expédition.

Chacun s'exerça du mieux qu'il put, se coucha sur le sol, étendit les bras, mais sans pouvoir toucher le but. Tous déclaraient la chose impossible, quand Ibrahim, fils adoptif de Méhémet-Ali, vint à son tour tenter la difficile épreuve. Les assistants se mirent à rire, car il était de petite taille, et personne ne doutait qu'il n'échouât. Lui cependant, sans s'inquiéter des railleries, replia tranquillement le tapis, en commençant par les bords, jusqu'à ce que le fruit fût à sa portée. Il le prit alors et le tendit au vice-roi qui, comprenant l'ingénieuse allégorie, lui confia l'expédition. La difficulté d'une campagne contre le Nedjed consiste, en effet, dans le danger que présente pour les troupes la traversée du désert, défense naturelle qui protége l'Arabie centrale contre toute tentative d'invasion. Le plateau intérieur « une fois atteint ne saurait offrir plus de résistance que la pomme au doigt qui la saisit. »

Pendant qu'Ibrahim faisait à la hâte d'immenses préparatifs, Abd-Allah cherchait à s'assurer l'appui des nombreuses tribus du Djebel-Azer, peuplades wahabites qui, sans être soumises au Nedjed, étaient toutes disposées à défendre le foyer de leur secte. En même temps, pour se rendre compte du péril, il envoyait en Égypte un espion, chargé de le renseigner sur le nombre des forces ennemies. Palgrave rapporte à ce sujet un incident assez singulier, qui montre l'impuissance et le ridicule où tombe souvent le despotisme. Quand l'émissaire fut de retour, Abd-Allah tint en grande pompe une audience publique et lui enjoignit de dire ce qu'il avait vu. Le malheureux messager, sur lequel les armées égyptiennes, bien disciplinées, pourvues d'une puissante artillerie, avaient fait une impression profonde, terrifia ses compatriotes en leur peignant sous les couleurs les plus sombres l'invasion qui se préparait. Tous les visages pâlirent, et Abd-Allah furieux donna l'ordre de trancher la tête au trop fidèle narrateur, pour le punir d'avoir répandu la crainte dans les cœurs des vrais croyants.

Le roi avait calmé les frayeurs de la multitude, il ne lui était pas aussi facile de se rassurer lui-même. Il aurait souhaité d'ouvrir des négociations avec l'Égypte, mais personne ne se souciait de remplir une mission aussi dangereuse. Enfin un homme se présenta. Toutefois, rendu prudent par l'exemple du premier envoyé, il ne consentit à se charger du message qu'à la condition d'en savoir la teneur. La lettre d'Abd-Allah renfermait des conseils hautains, entremêlés de versets du Coran, et terminés par une froide proposition d'alliance. L'orgueil du prince n'avait pu se résoudre à de plus larges concessions.

« Remettre cette note à Ibrahim serait jouer follement ma tête, dit le Nedjéen. Si vous voulez que je me rende au Caire, laissez-moi écrire en votre nom, et donnez-moi votre parole de n'attenter ni à ma liberté ni à ma vie. »

Après avoir obtenu cette promesse, le messager qui connaissait le monde et ses usages, commença la missive par l'exorde ordinaire en Orient; il donna, contrairement au rigorisme wahabite, les noms de maître, de seigneur très-puissant et très-révéré, à l'infidèle Égyptien, lui demandant son amitié en termes humbles et conciliants. Abd-Allah frappa du pied avec colère en lisant de tels blasphèmes, mais il avait juré de laisser faire 'envoyé; celui-ci partit avec six magnifiques chevaux, qu'il se proposait d'offrir à Ibrahim. Arrivé au Caire, il remit la lettre du roi au général.

« Est-il possible! s'écria celui-ci en riant aux éclats. Votre maître a bien changé de langage depuis quelques jours. Lisez plutôt ce que vient de m'envoyer le gouverneur du Djebel-Azer. »

Les despotes ne sont pas toujours les mieux servis; la tyrannie, en abaissant les caractères, enfante ordinairement la perfidie et la ruse. Le chef Saoud, se voyant menacé par l'invasion égyptienne, n'avait pas hésité à trahir Abd-Allah pour se mettre à l'abri du péril. La lettre qu'Ibrahim tendait à l'envoyé nedjéen était une instruction du roi conçue en ces termes :

« Au nom de Dieu le miséricordieux, nous, Abd-Allah, saluons Ebn-Saoud; que la paix et la bénédiction soient sur lui! Ne vous laissez pas effrayer par les rugissements du chacal égyptien, car il ne saurait vous nuire. Nous sommes victorieux, nous qui combattons sous la protection d'Allah. N'écoutez pas les fanfaronades des infidèles; Dieu les confondra et les couvrira de honte. »

— Ainsi, continua Ibrahim, en s'adressant au messager, votre maître est un imposteur. Dites-lui que je lui rendrai réponse en personne sous les murs de Dereyah, et remportez vos présents dont je n'ai que faire.

Comment, après un telle réception, le malencontreux ambassadeur

oserait-il reparaître devant Abd-Allah? Pour sauver sa tête et détourner la colère du monarque, il eut recours à un expédient assez ingénieux. Il vendit les chevaux refusés, acheta douze esclaves nubiens qu'il revêtit de riches costumes, et, suivi de cette pompeuse escorte, il entra dans la ville de Dereyah à l'heure où la voix du muezzin appelait au temple les Wahabites. Abd-Allah était déjà dans la grande mosquée; ses regards, comme ceux de tous les assistants, se portèrent sur l'envoyé. « Dieu est avec les musulmans! Louange à Dieu. » Telles furent les paroles qui circulèrent dans l'assemblée à la vue des esclaves dont la présence semblait de bon augure. Aussitôt les prières finies, le messager raconta devant la foule qu'une courtoise réception lui avait été faite par le potentat égyptien; en apprenant la courageuse résistance que le Nedjed se préparait à lui opposer, Ibrahim avait pris l'alarme, il demandait la paix et en témoignage de ses sentiments d'amitié, priait Abd-Allah d'accepter le don des douze Nubiens. « Montrez-nous maintenant la lettre de l'infidèle, » demanda le prince. Mais l'adroit ambassadeur répondit que des communications de cette importance devaient être lues seulement en audience privée. Le roi y consentit. Quand les ministres furent assemblés dans le divan : « Le message dont je suis chargé est très-confidentiel, dit l'envoyé, je ne dois le faire connaître à nul autre qu'au roi. » Abd-Allah, un peu surpris, renvoya néanmoins ses conseillers.

« Ibrahim ne m'a remis aucune lettre, il vous portera lui-même sa réponse à Dereyah; préparez-vous donc à combattre, dit alors l'ambassadeur. » Puis il raconta ce qu'il avait vu et entendu, priant son maître d'excuser l'artifice qu'il avait imaginé pour ne pas jeter l'effroi dans la capitale.

Abd-Allah concentra ses troupes en toute hâte et prit la résolution d'attendre l'ennemi près de Kowey, au point où la route de la Mecque pénètre dans les tortueuses vallées de Toweyk. Il espérait que son adversaire arriverait en cet endroit exténué par la traversée du désert, avec des troupes décimées dans les combats de guérillas qu'elles auraient eu à soutenir contre les Bédouins. Son attente fut trompée. Ibrahim avait « roulé le tapis arabe, » c'est-à-dire que, s'avançant, non pas en conquérant, mais en ami, empêchant le pillage et la violence, payant scrupuleusement ce que ses soldats consommaient, il avait soumis par la douceur, attiré par l'espoir du profit les populations fatiguées de l'insolence et de la cruauté wahabites. Une faible minorité refusait cependant encore d'abandonner la cause des vrais musulmans, pour reconnaître la souveraineté « du chacal égyptien. » Ibrahim se contenta de chasser de leurs demeures ces obstinés sectaires, et de les pousser vers le Nedjed, leur recommandant

avec une amère ironie, « d'aller grossir les rangs des fidèles. » Cette manœuvre avait un double avantage : d'un côté elle assurait les communications avec l'Égypte, en ne laissant derrière l'armée que des alliés et des amis, de l'autre, elle épuisait les ressources d'Abd-Allah, en lui envoyant une foule inutile et affamée.

La sanglante bataille livrée près de Koreyn et qui, dit-on, dura deux jours, contraignit le prince nedjéen de se retirer dans sa capitale. Mais il était résolu à opposer une résistance désespérée. Ibrahim aurait voulu éviter l'effusion du sang, et il somma la ville de se rendre, promettant des conditions honorables. Abd-Allah ne fit aucune réponse. Vingt jours se passèrent ainsi. Enfin, le vingt et unième, le général ennemi, espérant que l'approche de la famine ferait fléchir l'orgueil du roi, lui offrit une fois encore de capituler. Le fier Wahabite joignait du moins à ses vices un courage indomptable; il rejeta dédaigneusement cette proposition et le bombardement commença. Les Égyptiens entrèrent dans Dereyah au milieu d'un monceau de ruines : le roi, sa famille, les nobles, les cadis, les imans, tous les chefs religieux et politiques furent déclarés prisonniers et mis sous bonne garde; néanmoins, les assiégés n'eurent à souffrir que les horreurs inséparables de la guerre; le vainqueur, aussi clément qu'habile politique, défendit le massacre et le pillage, et rassura la population en accordant une amnistie générale. Une seule classe d'hommes le trouva sans miséricorde, ce furent les prêtres wahabites qu'il regardait comme le plus grand fléau du pays, et auxquels il voulut faire expier les maux causés par leur intolérance. Il les réunit dans la grande mosquée, sous le prétexte de former une sorte de concile qu'il présiderait lui-même, et dans lequel les réformateurs défendraient la doctrine d'Abd-el-Wahab contre des docteurs musulmans venus du Caire. Les conférences durèrent quatre jours, au bout desquels tous les sujets de controverse ayant été épuisés, Ibrahim se leva :

« C'est assez, dit-il, parlons maintenant du Paradis, quelle est son étendue? »

A cette question, le Coran n'admet qu'une seule réponse : « Le Paradis promis aux fidèles est grand comme le ciel et la terre ensemble. »

« Le Paradis grand comme le ciel et la terre! Cependant, si par un incompréhensible décret de la volonté divine, vous y étiez admis, vous autres Wahabites, un seul arbre de ses jardins suffirait à vous abriter tous. Pour qui serait, je vous prie, le reste de l'éternelle demeure? »

Les docteurs nedjéens demeurèrent silencieux.

« Tombez sur eux et massacrez-les, » s'écria Ibrahim en se retour-

nant vers ses soldats. Et quelques minutes après, la mosquée devenait le tombeau des infortunés sectaires.

En agissant ainsi, le général égyptien ne faisait, à vrai dire, qu'appliquer la loi du talion, si usitée en Orient. Mais il est douteux qu'en répondant à la violence par la violence, il ait détruit l'influence d'une secte qui désormais, à l'autorité d'un rigorisme sévère, pouvait joindre l'auréole du martyre. Toutefois, le wahabisme terrifié se soumit, et Ibrahim put tourner ses efforts vers une entreprise plus digne de lui. Une sage administration développa les forces du royaume, fit prospérer le commerce et l'agriculture, rétablit partout l'ordre et la confiance. Malheureusement, l'habile pacha dut, au bout de quelques mois retourner au Caire, et laisser son œuvre inachevée. Les gouverneurs qui lui succédèrent ne suivirent pas son exemple ; ils traitèrent le Nedjed en pays conquis et soulevèrent contre eux une indignation générale. Profitant de ces circonstances, un fils d'Abd-Allah, nommé Turki, sauvé seul de la ruine de sa famille, se mit à la tête des mécontents, chassa les Égyptiens des provinces de Hasa, d'Yemanah, de Harek, s'empara des grandes vallées du centre et fut proclamé sultan d'une voix unanime. Il choisit pour capitale la ville de Riad qui avait été préservée jusqu'alors des fureurs de la guerre et semblait promettre à la dynastie restaurée une meilleure fortune. Le nouveau roi en fit le siége du puritanisme wahabite, dont il devint le chef et l'apôtre ; il fortifiait ainsi son autorité en ajoutant la haine religieuse à l'antipathie nationale réveillée par les successeurs d'Ibrahim.

Nous ne le suivrons pas dans les alternatives de revers et de succès qui marquèrent sa carrière aventureuse. Tour à tour vainqueur et vaincu, il se vit plusieurs fois chassé de Riad, tantôt par les troupes de Méhémet-Ali tantôt par des chefs factieux qui, profitant des troubles de la nation, s'efforcèrent de lui ravir la couronne. Nous avons vu comment il périt sous le poignard d'un de ces rebelles, et comment le vaillant Abd-Allah, père de Telal, fit reconnaître l'autorité de Feysul. Ce prince, fils de Turki, était naturellement bon ; sa douceur, son extérieur agréable, sa parole éloquente, lui concilièrent d'abord l'affection de ses sujets. Mais les brillantes espérances qu'il avait données s'évanouirent bientôt. L'influence des doctrines wahabites, un fanatisme étroit, une aveugle superstition étouffèrent ses qualités natives, et le rendirent l'instrument docile d'une secte ambitieuse et cruelle. « L'avarice, cette passion des vieillards, a aussi étendu sur Feysul l'empire qu'elle exerce souvent à cet âge sur des hommes meilleurs ; la dissimulation et la tromperie sont en quelque sorte devenues, par suite d'une longue habitude, sa seconde nature. En un mot, le bien qui était en lui a presque entièrement disparu, tandis que le cœur, l'intelligence, la volonté ont fait place à une

complète décrépitude, digne apanage d'un despote de soixante-dix ans. »

Le roi qui, en pieux musulman, partage ses journées entre l'oratoire et le harem, abandonne l'exercice du pouvoir à son fils Abd-Allah, prince orgueilleux, fourbe, immoral, mais auquel on ne saurait refuser une grande énergie et des talents militaires fort rares chez ses compatriotes. Aussi l'empire wahabite étend chaque jour dans la Péninsule son joug de fer et son inflexible doctrine; il s'avance avec la force que donnent le fanatisme, l'ambition, le courage, et sous un chef audacieux et intrépide, on ne peut dire où s'arrêteront ses victoires.

« Au résumé, dit Palgrave, le Nedjed forme un État homogène, fermement administré, dans lequel la centralisation joue un grand rôle, et dont l'arbitraire et l'intolérance sont le principal ressort. En l'absence de toute constitution, le bon plaisir du sultan ou de ses ministres est la seule loi du royaume ; il ne connaît d'autres entraves que la nécessité des circonstances ou les prescriptions du Coran. L'atmosphère wahabite, que l'on me passe cette figure, est un pur despotisme moral, intellectuel, religieux et physique. Ce pays est susceptible d'extension territoriale et par là même dangereux aux nations voisines dont il a déjà englouti quelques-unes, présageant ainsi le sort réservé aux autres, si une intervention puissante ne met obstacle à ses envahissements. Incapable d'un sérieux développement intérieur, hostile au commerce, défavorable aux arts et à l'agriculture, intolérant et agressif au plus haut degré, il ne saurait exercer une action bienfaisante ni sur lui-même, ni sur autrui. A la vérité, il apporte quelquefois l'ordre et le calme aux provinces conquises, mais c'est une morne tranquillité qui rappelle les paroles de Tacite : « *Ubi solitudinem faciunt pacem appellant.* » Tant que le Wahabisme régnera sur les plateaux de l'Arabie, on ne doit guère s'attendre à voir la civilisation, la prospérité nationale y faire quelque progrès. »

Un ver rongeur mine néanmoins la force de l'empire ; les rivalités de famille, jointes à la réaction religieuse favorisée par Telal, menacent d'amener le partage, peut-être la ruine du Nedjed. En effet, malgré le prestige de gloire dont il s'environne, les vices et les cruautés d'Abd-Allah lui ont fait de nombreux ennemis, empressés à se rallier autour de son frère Saoud. Celui-ci doux, bienveillant, libéral, a su gagner le cœur du peuple, il est devenu le chef d'un parti puissant, qui aspire à remettre le gouvernement du pays entre les mains d'un prince moins imbu de l'esprit de secte et d'intolérance. Chacun pense que la mort de Feysul sera le signal d'une guerre sanglante, d'une lutte acharnée entre ses fils, et déjà le vieux roi s'est vu contraint, pour éviter des collisions fâcheuses, de les éloigner l'un

de l'autre; il a nommé Abd-Allah gouverneur de Riad, et donné à Saoud la régence de la province de Harek.

Palgrave, qui n'avait pas recherché le dangereux honneur d'être admis à la cour, eut cependant avec les deux frères des relations fréquentes; sa renommée, le mystère qui entourait sa personne, attirèrent l'attention d'Abd-Allah, et s'il dut à cette circonstance d'être exposé à de graves périls, nous y avons gagné une peinture saisissante des vices et des passions que recouvre le puritanisme musulman : Feysul, avare et craintif, cruel par faiblesse et par fanatisme; son fils aîné, digne chef d'une secte qui aspire à courber sous l'implacable niveau de la servitude les intelligences comme les nationalités; les ministres cupides de cet avilissant despotisme, tous ces portraits sont tracés de main de maître et avec un pinceau digne de Saint-Simon.

Abd-Allah avait donné l'ordre d'introduire l'étranger dans son appartement; il le reçut avec une politesse hautaine, le questionna longuement sur le Djebel-Schomer, exprima par de violentes imprécations sa haine contre Telal, et se mit ensuite à discourir sur la médecine, témoignant un très-grand désir d'apprendre cette science de la bouche d'un de ses maîtres les plus instruits. Notre Européen se serait bien passé d'un tel disciple. Pendant trois semaines il dut chaque jour se rendre au palais, déchiffrer d'indigestes manuscrits qui faisaient partie de la bibliothèque du prince et contenaient des définitions de Galien, tronquées et mal comprises, des traités arabes, des recettes thérapeutiques laissées par le Prophète, « recettes propres à donner une pauvre idée du savoir médical de leur auteur. » Palgrave traita ces doctes autorités avec tout le respect convenable et réussit à gagner les bonnes grâces du farouche Nedjéen. Souvent Abd-Allah entretenait son protégé de ses projets belliqueux; il se vantait de pouvoir aisément vaincre l'Égypte et la Porte Ottomane, aussi ne cachait-il pas sa résolution d'envahir la Mecque, et de renouveler, avec une fortune meilleure, la tentative de son grand-père. Un jour que le voyageur anglais lui demandait s'il n'avait pas fait le pèlerinage de la ville sainte :

« Je le ferai, répondit-il, mais à cheval. »

En attendant que la mort de Feysul lui permette de réaliser ce plan hardi, il forme ses soldats par des guerres continuelles, tantôt contre les Bédouins, tantôt contre les provinces hostiles au wahabisme.

Palgrave paraissait entré fort avant dans la confiance du prince, les courtisans nègres et arabes souriaient à son approche et l'accablaient de leurs démonstrations. Mais la faveur d'un tyran tient souvent à peu de chose; un événement qui semblait devoir être tout à

fait étranger à notre Européen changea en une irritation violente les bonnes dispositions d'Abd-Allah.

On était alors fort préoccupé à Riad du siége d'Oneyzah, ville du bas Kazim, qui s'étant flattée de conserver son indépendance entre les deux potentats de l'Arabie centrale, n'avait pas eu la prudence de s'annexer au Djebel-Schomer et se débattait en vain sous le glaive d'Abd-Allah. L'assaut devant être livré prochainement, Feysul donna l'ordre à son fils Saoud d'amener les troupes de Harek pour les réunir au corps d'armée dont son frère allait prendre le commandement. L'arrivée du jeune prince fut célébrée par une brillante revue. Le roi, soucieux et pensif, couvert de vêtements sombres qui faisaient ressortir sa longue barbe blanche, s'assit au milieu des ministres, des officiers du palais, d'une foule de nobles et riches citoyens. Le défilé des troupes commença. Enveloppé d'un magnifique cachemire et d'un manteau brodé d'or, Saoud, en uniforme de hussard, marchait à la tête de ses cavaliers ; ceux-ci portaient, comme leur chef, un costume aux couleurs éclatantes ; ils avaient la lance sur l'épaule, le sabre battait à leur côté, un mousquet pendait à leur selle et le poignard effilé de Harek complétait cet attirail imposant. Saoud descendit de cheval et baisa respectueusement la main de son père : « Que Dieu protége le roi ! qu'il donne la victoire aux fidèles musulmans ! » criait le peuple, et tous les visages s'enflammaient d'un enthousiasme sauvage.

Abd-Allah seul avait refusé d'assister à la fête, tant sa haine et sa jalousie s'irritaient des honneurs rendus à son frère. Le lendemain, Feysul, qui aurait voulu rapprocher ses deux fils, engagea Saoud à faire les premières démarches.

« Je suis l'hôte étranger, tandis qu'Abd-Allah demeure dans la ville, répondit le prince, c'est son devoir de venir d'abord. »

Le roi insista en vain ; furieux d'une telle résistance, il leva la main sur Saoud.

« Vous pouvez frapper, vous êtes mon père, répliqua celui-ci avec fermeté, mais je n'irai pas chez Abd-Allah. »

Feysul, honteux de son emportement, le laissa partir sans ajouter une seule parole. Quelques heures plus tard, le sultan aveugle se fit conduire par ses esclaves auprès de son fils aîné, qu'il trouva fort peu disposé à la conciliation. Après beaucoup d'inutiles prières :

« Pour l'amour de vous, ajouta-t-il, j'ai mal agi envers votre frère, pourtant il a raison et nous avons tort. Venez avec moi au palais, nous nous rendrons ensemble chez lui, ma visite colorera la vôtre, et vous m'épargnerez le chagrin de votre désunion. »

Abd-Allah ne pouvait refuser plus longtemps ; les politesses prescrites par l'étiquette furent échangées entre les princes, et le danger

d'un scandale public se trouva éloigné. Cependant personne ne se fit illusion sur le véritable état des choses.

« Par Allah! dit à Feysul un de ses conseillers intimes, vous serez à peine descendu dans votre tombeau que le cliquetis des épées retentira depuis Ared jusqu'à Sedeyr. »

Le roi poussa un profond soupir, comprenant trop bien la vérité de ces paroles.

La présence de Saoud compliquait la situation de Palgrave ; se maintenir auprès d'Abd-Allah était déjà une œuvre difficile, mais il s'agissait maintenant de ménager à la fois les deux rivaux, et notre Européen, malgré toute son adresse, devait échouer dans cette tâche. Saoud, à peine arrivé, voulut connaître l'étranger dont toute la ville s'entretenait. Feignant un mal de tête, il envoya un de ses serviteurs chercher le prétendu médecin. L'invitation d'un prince n'admet pas d'excuse, Palgrave se rendit auprès de son royal client qui l'accueillit d'un air plein de franchise et partit d'un grand éclat de rire quand il fut question de sa maladie.

« J'avais besoin d'un prétexte pour vous faire venir, » répondit-il.

L'entretien, commencé sur ce ton familier, se prolongea longtemps; Saoud qui, trompé par certains indices, supposait que le voyageur était un émissaire secret de l'Égypte, exprima une vive sympathie pour le gouvernement du Caire. Dans la prévision d'une lutte prochaine contre Abd-Allah, il cherchait à se concilier l'appui d'une nation qui s'était montrée l'ennemie acharnée du wahabisme; aussi faisait-il à Palgrave les avances les plus flatteuses, et cette amitié compromettante faillit coûter la vie à celui qui en était l'objet. La jalousie ombrageuse d'Abd-Allah prit l'éveil. « Le ciel, si serein jusqu'alors, s'obscurcit peu à peu, plusieurs signes précurseurs annoncèrent l'approche de la tempête, » et les ennemis de notre Européen, Abd-el-Kerim entre autres, profitèrent des premiers symptômes de mécontentement pour exciter les soupçons du prince. La singulière façon dont l'orage s'annonça caractérise bien cette cour hypocrite et perfide.

« Si un étranger, dit Palgrave, entre difficilement à Riad, il éprouve bien plus de peine encore à en sortir, et le renard de la fable se serait probablement tenu à respectueuse distance de cet antre royal. Deux moyens sont en usage dans la capitale du Nedjed pour empêcher le départ de ceux que l'on regarde comme suspects; le premier, le plus expéditif est celui dont on a dit : « La pierre du tombeau n'a pas d'amis. » Toutefois, un procédé aussi sommaire demande au moins un prétexte ou une excuse, et les liens de l'hyménée pouvant à la rigueur enchaîner tout aussi bien que ceux de la mort, ce fut à ce dernier parti qu'Abd-Allah résolut de recourir. »

Un émissaire du prince, le visage éclairé d'un mauvais sourire, se présenta chez Palgrave; son maître envoyait à l'étranger un petit présent, en signe de bon vouloir et d'amitié et le priait de venir le jour même. Abou-Eysa, qui assistait à l'entretien, pressentit quelque embûche.

« Soyez sur vos gardes, dit-il à son ami ; tant de générosité me semble de mauvais augure. »

En effet, Abd-Allah, prétendant qu'il ne pouvait permettre à un médecin si utile de quitter le pays, mit tout en œuvre pour retenir Palgrave ; il lui offrit une maison, un jardin, des serviteurs, parla de lui donner en mariage une riche et belle jeune fille, lui promit un patronage efficace. Un véritable docteur arabe n'eût certes pas repoussé de telles propositions; aussi quand le voyageur insista pour continuer sa route, alléguant que des engagements antérieurs l'appelaient dans la province de Hasa, il vit le nuage de doute et de méfiance qui couvrait le visage d'Abd-Allah devenir plus sombre encore.

« Puisque vous voulez partir, répondit enfin le prince, vous ne refuserez pas de me laisser quelques-uns de vos médicaments; vos leçons m'ont appris la manière de les employer ; donnez-moi la recette de celui qui a dernièrement guéri le vieux chef Katif. »

C'était un poison violent, la strychnine, et Abd-Allah le savait bien. Qu'avait-il intention d'en faire? Sans doute s'en servir contre Saoud, pour lequel sa haine ne connaissait plus de bornes. Palgrave ne pouvait pas tremper dans cet abominable dessein. Il objecta qu'un tel remède, entre des mains inexpérimentées, serait très-dangereux, et il se renferma dans un refus positif. Trois jours de suite, le prince renouvela ses demandes; à la fin, perdant patience, il avoua qu'il avait résolu de se défaire d'un ennemi, déclara qu'il lui fallait la strychnine et qu'il n'admettrait ni retard ni faux-fuyant. Cette scène avait lieu dans le khawah, où plusieurs hôtes se trouvaient réunis; le voyageur, s'étant assuré qu'ils étaient trop loin pour entendre, répondit à voix basse et avec fermeté :

« Je sais à qui vous destinez ce poison ; je ne veux pas devenir le complice de vos crimes et en être responsable devant Dieu. Jamais je ne consentirai à ce que vous demandez. »

Abd-Allah devint pourpre de rage, ses traits gonflés prirent une expression de haine infernale; toutefois, maîtrisant sa fureur, il se mit gaiement à parler de choses indifférentes et quitta la salle quelques minutes après.

Le lendemain soir, Palgrave, Abou-Eysa et le jeune Syrien s'entretenaient ensemble de ces événements, cherchant de quelle manière ils pourraient quitter Riad sans éveiller les soupçons ni être poursui-

vis, quand le serviteur favori d'Abd-Allah se présenta devant eux.

— Qui vous amène à cette heure? demanda l'Européen.

— Le roi (on donne déjà ce titre à l'héritier du trône) m'envoie vous chercher.

— Emmènerai-je mes amis avec moi?

— Non, il faut que vous veniez seul.

— Dois-je emporter mes livres?

— Cela n'est pas nécessaire.

Arrivé au palais du prince, Palgrave fut introduit dans le khawah ; aucune autre lumière que les lueurs vacillantes du foyer n'éclairait la vaste pièce; leurs reflets rougeâtres prêtaient à la scène un aspect sinistre. Abd-Allah, silencieux et farouche, était assis à l'extrémité de la salle; en face de lui se tenaient Abd-el-Latif, sorte de grand prêtre de la secte wahabite, Abd-el-Kerim et plusieurs autres zélateurs. Un seul visage bienveillant se trouvait au milieu de cette menaçante assemblée ; c'était celui du premier ministre Mahboub, jeune Arabe que la rumeur publique disait fils de Feysul, et qui, dans la querelle des deux prétendants au trône, s'était déclaré pour Saoud. Abd-Allah le considérait comme un ennemi, mais il était contraint de le ménager, à cause de ses grands talents et de la faveur que le roi lui accordait.

Une douzaine de serviteurs armés, réunis à l'entrée de la pièce, avaient les yeux fixés sur leur maître, prêts à obéir au moindre signal. Quand Palgrave entra, personne ne s'avança pour lui souhaiter la bienvenue; il salua respectueusement le prince qui, sans répondre, lui fit signe de s'asseoir à quelque distance. Comme on le pense bien, le voyageur « n'ambitionnait guère une place plus rapprochée » de son hôte royal. Après quelques instants, Abd-Allah, tournant vers l'étranger un regard de haine :

— Je sais la vérité sur votre compte, lui dit-il; vous vous faites passer pour médecins, mais vous êtes en réalité des chrétiens, des espions, des révolutionnaires venus ici pour ruiner la religion et l'État. Vous méritez la mort, et je vais à l'instant ordonner votre supplice.

La vie de Palgrave dépendait de son sang-froid ; il regarda le despote en plein visage et répondit avec calme :

— Priez Dieu qu'il vous pardonne.

Cette phrase est la formule ordinaire usitée en Arabie pour faire comprendre à quelqu'un l'inconvenance de ses paroles.

Une audace si peu attendue frappa le prince de surprise.

— Pourquoi cela? demanda-t-il.

— Parce que vous avez dit une chose insensée. Que nous soyons chrétiens, cela est possible ; mais nous accuser d'être des espions,

des révolutionnaires, quand toute la ville nous connaît et sait que nous exerçons tranquillement la profession de docteurs! Vous parlez de nous mettre à mort, vous ne le pouvez pas, vous ne l'oserez pas.

— Je le pourrai et je l'oserai. Qui m'en empêchera? Vous apprendrez bientôt que je suis le maître!

— Non, vous ne l'oserez pas. Je suis, depuis plus d'un mois, l'hôte de votre père et le vôtre. Comment justifierez-vous cette inqualifiable violation des lois de l'hospitalité? Elle vous couvrirait de honte aux yeux de tout le peuple.

Abd-Allah réfléchit un moment, puis relevant la tête :

— Personne ne le saurait, dit-il enfin. Il m'est facile de vous faire disparaître sans exciter aucune rumeur dans la ville. J'ai des serviteurs fidèles qui arrangeront les choses de manière à ce que mon nom ne soit pas même prononcé.

Palgrave sentit que l'avantage commençait à être de son côté.

— Ceci non plus n'est pas en votre pouvoir, répondit-il avec un rire tranquille. Ne suis-je pas connu de votre père, de votre frère Saoud, des habitants du palais? Ma présence ici n'est-elle sue de personne? Et parmi ceux qui nous entendent, êtes-vous sûr que tous vous garderont le secret, ajouta-t-il en jetant un regard sur Mahboub. Abandonnez donc un projet aussi déraisonnable, je ne suis ni un enfant ni un idiot.

Le prince répéta ses menaces, mais d'une voix moins assurée.

— Vous tous qui êtes ici présents, je vous prends à témoin, s'écria Palgrave, élevant la voix de manière à être entendu d'un bout à l'autre de la salle, s'il arrive malheur à mon compagnon ou à moi avant que nous ayons atteint les côtes du golfe Persique, c'est Abd-Allah qu'il faudra en accuser. Notre sang retombera sur sa tête et les conséquences de son crime lui seront plus fatales qu'il ne peut le prévoir.

Abd-Allah ne fit aucune réponse. Un silence profond régnait dans le khawah; Mahboub tenait les yeux fixés sur le foyer. Abd-el-Kerim et Latif regardaient leur chef comme pour l'encourager dans son sinistre projet, mais ni l'un ni l'autre n'osait prendre la parole.

— Apportez le café, dit enfin le prince à ses serviteurs.

Une minute ne s'était pas écoulée qu'un esclave nègre parut; il tenait à la main une seule coupe que, sur un signe de son maître, il tendit à Palgrave. Pourquoi n'en présentait-il pas aux autres assistants? Cette distinction, si contraire aux usages du Nedjed, prêtait aux plus fâcheuses conjectures; mais le voyageur réfléchit que la principale cause de la colère d'Abd-Allah étant précisément le refus de lui donner du poison, le prince, selon toute apparence, n'en possédait pas. Attachant donc sur le féroce Wahabite un regard plein de fermeté, il prit la tasse, en avala le contenu et dit à l'esclave :

— Versez encore une fois.

Puis, après avoir bu :

— Emportez maintenant la coupe, ajouta-t-il avec calme.

Son courage eut l'effet qu'il attendait. Abd-Allah se sentit vaincu, et cessant de s'adresser à Palgrave, il s'entretint avec les zélateurs des dangers auxquels les machinations perfides des espions et des infidèles exposaient le pays. Il s'étendit longuement sur le châtiment terrible qui avait puni plusieurs de ces traîtres, entre autres un prétendu derviche dont les habitants de Dereyah avaient fait justice. Mahboub intervint alors et tourna en ridicule les soupçons qui planaient sur le voyageur :

— La chose est invraisemblable, conclut-il, mais quand elle serait vraie, quel mal pourrait-il en arriver?

Palgrave profita du secours qui lui était donné pour rappeler la conduite honorable et inoffensive qu'il avait tenue à Riad ; il parla des malades guéris, des services rendus et se plaignit amèrement de n'obtenir en retour que malveillance et persécution ; s'appuyant enfin de l'autorité du Coran, il cita force textes qui flétrissent les accusations téméraires et enjoignent aux vrais croyants de ne condamner personne sans une complète évidence.

Il était près de minuit quand Palgrave quitta le palais ; pas une lumière ne brillait aux fenêtres, nul bruit ne se faisait entendre dans les rues désertes, le ciel était sombre, et pour la première fois, le hardi voyageur eut la pénible conscience de son isolement; il se sentait plus abandonné dans cette grande ville, qu'il ne l'avait jamais été au milieu des sables du désert. Il pressa le pas et tourna plus d'une fois la tête pour voir si aucun poignard ne se cachait dans l'ombre, mais le péril n'était pas si proche, et il atteignit sans mauvaise rencontre la maison où ses compagnons anxieux veillaient, attendant son retour.

Le plan des trois amis fut bientôt arrêté. Il ne fallait plus songer à attendre pour quitter Riad l'autorisation royale, une prompte évasion était devenue nécessaire ; on s'occupa sans retard d'en préparer les moyens. Mobeyrek, serviteur de confiance d'Abou-Eysa, acheta secrètement les provisions indispensables pour la route, et le jour suivant, à l'heure de la prière, les fugitifs se dirigèrent par des ruelles détournées, vers la porte de Riad la plus rapprochée de leur habitation. Ils n'avaient, sur leur passage, rencontré personne, la sentinelle même s'était rendue à la mosquée, laissant probablement au Prophète le soin de garder la ville, et les voyageurs se félicitaient déjà d'avoir échappé à tous les regards, quand ils aperçurent un Nedjéen attardé qui se rendait au temple. En arrivant près d'eux, il leur demanda s'ils n'allaient pas à la Djamia.

— Nous en venons, répondit Abou-Eysa sans hésiter.

L'homme alors, craignant d'avoir encouru la colère des zélateurs, poursuivit précipitamment son chemin. Une demi-heure après, Palgrave était à l'abri derrière une chaîne de petites collines où il attendit que le soleil eût disparu de l'horizon, et que « l'aile de la nuit, comme disent les poëtes arabes, se fût étendue sur la ville et la campagne. »

VI

Les voyageurs avaient encore à vaincre bien des difficultés ; il leur fallait sortir du Nedjed sans éveiller l'attention et mettre le désert entre eux et leurs ennemis. Pour cela, le concours d'Abou-Eysa était indispensable, mais comment pourrait-il accompagner les fugitifs jusqu'à la frontière sans s'exposer à la vengeance d'Abd-Allah? Heureusement, une caravane de marchands se disposait à quitter Riad quelques jours plus tard pour se rendre dans la province de Hasa; il fut convenu que Palgrave, sous la conduite de Mobeyrek, se dirigerait vers un endroit désigné, à l'entrée du désert, et que, se cachant soigneusement, il y attendrait l'arrivée de son ami. Pendant ce temps, celui-ci retournerait à Riad, se montrerait comme de coutume au palais, affecterait une ignorance complète s'il était questionné sur le compte des étrangers, et s'arrangerait de façon à être choisi pour servir de guide aux trafiquants; puis il viendrait prendre l'Européen qui, perdu dans la foule des voyageurs, gagnerait la côte sans être remarqué.

L'endroit choisi pour le rendez-vous était une sorte d'excavation sablonneuse enfouie au milieu des collines et des broussailles. Les heures d'attente et de solitude que Palgrave passa dans cette retraite furent remplies d'anxiété; une fois ou deux, il s'aventura d'en sortir pour jeter un regard rapide sur le pays environnant, contempler les cimes blanchâtres du Toweyk, et les montagnes du Harek, dont la chaîne vaporeuse se dessinait vaguement à l'horizon; la rencontre qu'il fit d'un paysan fort étonné de voir un étranger choisir une place de campement aussi singulière, coupa court à sa curiosité d'explorateur. Cependant, les jours s'écoulaient, et Abou-Eysa ne paraissait pas. Le découragement commençait à s'emparer des fugitifs, quand un soir, comme ils étaient tristement assis auprès du feu qu'attisait l'air vif de la nuit, ils aperçurent tout à coup le guide qui avait laissé la caravane à quelque distance et arrivait seul auprès d'eux. Nous laissons à penser quelle joie! Les amis se serraient les mains, riaient,

faisaient mille questions, sans attendre de réponse. Le désert sauveur s'ouvrait devant eux, Abou-Eysa était parvenu à mettre Abd-Allah sur une fausse piste en affectant de croire Palgrave parti vers la route du nord. Tout favorisait donc l'évasion de l'Européen.

Le lendemain, il se joignit à la troupe des marchands et la seconde journée de marche, marche monotone et fatigante au milieu des escarpements du Toweyk, venait à peine de finir, lorsque le sol dur et rocailleux de la montagne fit place à un terrain sablonneux de plus en plus profond, dans lequel les dromadaires enfoncèrent bientôt à mi-jambes. La nuit était venue, mais la clarté des étoiles permettait de distinguer les monticules qui, sembables à des fantômes, se dressaient de tous côtés. C'était le Dahna, ou Désert Rouge, épouvante des Bédouins eux-mêmes, qui ne s'y engagent pas sans éprouver une crainte trop bien justifiée par de terribles catastrophes. Le sable est si léger, les coups de vent qui soufflent dans ces solitudes sont si capricieux, amoncelant aujourd'hui de vastes collines, les effaçant demain pour creuser à leur place de profondes vallées, que les caravanes les plus nombreuses peuvent périr sans laisser derrière elles aucune trace de leur passage; une chaleur torride, une lumière éblouissante, la soif, la fatigue se réunissent pour troubler, abattre le voyageur; perdant sa route et sentant le péril, il erre avec désespoir au milieu de la plaine immense qui va devenir son tombeau. Aussi les légendes arabes représentent le Dahna comme hanté par des génies malfaisants qui dévorent les hommes ou les entraînent dans leurs repaires maudits. Cependant pèlerins, marchands, messagers, troupes de soldats, tous ceux qui se rendent du Nedjed aux côtes du golfe Persique doivent prendre cette route périlleuse; pour en diminuer les dangers, Abou-Eysa, avec un esprit d'initiave et de dévouement social bien rare en Orient, et peut-être aussi, pourrions-nous ajouter, dans plus d'un pays de l'Europe, a fait construire à ses frais ce que les Arabes appellent un *Rejm*, c'est-à-dire une grossière pyramide de 25 à 30 pieds de haut, destinée à servir de point de reconnaissance stable au milieu de la surface mobile et trompeuse du désert. L'exemple ne resta pas stérile; un monument semblable fut élevé à quelque temps de là par un riche marchand de Hasa, que ses affaires obligeaient souvent à se rendre au Nedjed, mais en dépit de ses intelligents efforts, la traversée du Dahna continue à être des plus hasardeuses. Palgrave en eut la preuve. La caravane avançait péniblement, les vagues de sable contre lesquelles il lui fallait lutter à chaque pas, ralentissaient sa marche; hommes et bêtes étaient épuisés de fatigue; quels ne furent donc pas le désappointement et la consternation des voyageurs en entendant Abou-Eysa et un autre guide qui les accompagnait discuter, entre eux d'une

voix animée, et proposer chacun une route différente ! « Je n'oublierai jamais l'impression que je ressentis alors, dit Palgrave ; nous nous arrêtâmes un instant et levâmes les yeux comme si nous avions pu juger lequel des deux avait raison. Au-dessus de nos têtes, se déployait la sombre immensité du ciel parsemée d'étoiles d'une grandeur et d'un éclat inconnus ailleurs qu'en Arabie; ici, grâce à la pureté de l'air, dégagé de vapeurs, les constellations de troisième ordre brillent comme en Europe celles du premier; devant nous, derrière nous, à droite, à gauche, s'élevaient les formes blanches et indécises des collines de poussière ; sous nos pieds, le sable profond; partout un silence qui semblait appartenir à quelque monde étrange et fantastique où l'homme ne devrait pas s'aventurer. Abou-Eysa étendait le bras pour indiquer un chemin, El-Ghannam un autre, et chacune de ces directions paraissait également dépourvue de passage ou d'issue. Bientôt cependant, Abou-Eysa coupa court à cette discussion, élevant la voix, il donna l'ordre à tous de le suivre, et malgré l'opposition de Ghannam, nous conduisit dans une sorte de vallée située sur la gauche, où quelques buissons diversifiaient la monotonie du désert.

Le chef de la caravane ne se trompait pas ; le lendemain, les voyageurs aperçurent le *Rejm* dont nous avons parlé ; pleins de confiance désormais, ils continuèrent joyeusement leur marche, traversèrent la vallée de Wadi-Farouk sans rencontrer aucune des bandes de Bédouins pillards dont elle est infestée, et arrivèrent enfin à Hofhouf, ville importante de la province, située à quelque distance de la mer.

C'est là que demeurait la famille d'Abou-Eysa, et Palgrave dut à l'hospitalité généreuse de cet ami dévoué, les meilleures et les plus agréables journées de son voyage. Les peuples heureux n'ont pas d'histoire, aussi notre Européen s'oublie lui-même pour nous donner, avec son esprit d'observation et sa verve habituelle, des détails pleins d'intérêt sur la vie, l'histoire et le caractère des habitants.

Comme toutes les nations que de fréquents rapports rapprochent des étrangers, les Arabes de la côte ont l'esprit plus dégagé de préventions et d'intolérance; des manières, des idées, des costumes différents des leurs n'excitent pas chez eux l'étonnement et l'aversion qu'ils provoquent presque toujours dans le centre de la Péninsule. La population du Hasa est en outre, quoique soumise au sceptre de Feysul, beaucoup plus avancée que le Nedjed dans les arts, les sciences, l'industrie; aussi porte-t-elle en frémissant le joug de la force, et attend-elle avec une impatience fiévreuse le libérateur qui lui rendra ses franchises perdues, sa prospérité détruite. Mais toutes ses aspirations vers la délivrance s'exhalent dans une haine impuissante; elle se sent trop faible pour résister à l'épée victorieuse d'Abd-Allah, et d'ailleurs les mo-

narques nedjéens ont étendu sur elle un réseau d'espionnage, un système d'oppression qui paralyse ses efforts ; elle se voit donc condamnée à la plus cruelle des servitudes, celle d'un peuple intelligent et civilisé courbé sous la verge d'un maître à demi barbare. Autrefois riche et commerçante, elle est aujourd'hui en pleine décadence : la rapacité du fisc décourage l'agriculture, le rigorisme wahabite ruine l'industrie. Voyant un jour de vastes terrains qui restaient en friche, tandis qu'un léger travail aurait suffi pour les rendre fertiles, Palgrave en demanda la raison : « Mieux vaut, lui fut-il répondu, laisser la terre à Dieu, qui l'a faite, que de la cultiver pour enrichir le trésor de Feysul. » Le commerce n'a pas moins à se plaindre. Depuis des siècles, la province de Hasa était le siége d'une active exportation ; elle envoyait dans l'Oman, la Perse, l'Inde, ses manteaux d'un fin tissu de laine, délicatement brodés de soie et d'or, ses dagues, ses narguilés, ciselés par des artisans qui rivalisaient avec ceux de Damas ou de Bagdad ; on recherchait également ses vases de cuivre, ses étoffes, les produits de son sol ; aussi la richesse de ses marchands avait passé en proverbe, et les restes des édifices construits à cette époque attestent encore aujourd'hui son ancienne opulence. Le wahabisme a mis bon ordre à cet état de choses. Tandis que d'un côté, il s'engraisse de la substance même du pays, de l'autre, son fanatisme aveugle fait une guerre insensée à tout ce qu'il lui plaît de flétrir sous le nom de luxe et de mollesse : il proscrit le tabac, la soie, la parure, et poursuit de mille vexations le trafiquant peu orthodoxe qui commet le crime impardonnable de vendre de semblables futilités, contraires à l'esprit du Coran. Dans son zèle pieux, il voudrait ruiner par degrés une profession indigne des disciples du prophète ; aussi toutes les fois qu'une guerre est résolue, une levée de troupes ordonnée, les premiers appelés à porter les armes sont les marchands, les industriels, les ouvriers ; ils doivent quitter leurs affaires, sacrifier leur fortune, pour une guerre dont le seul résultat est de les river plus fortement à un joug détesté.

Mais « les saints » ne se contentent pas d'interdire les pompes mondaines de la toilette, ils condamnent encore les fêtes et les réjouissances. De temps immémorial, les habitants de Hofhouf « ne se regardant pas comme de simples bêtes de somme, et se croyant capables par conséquent de jouir de plaisirs plus raffinés que ceux qui sont accordés par le Prophète à ses sectateurs, » avaient l'habitude de prendre en automne des vacances de quelques semaines et de les passer sur une montagne voisine, dont les sommets, creusés de larges grottes naturelles, offrent des demeures fraîches et commodes pendant les chaleurs ; là on se rassemblait dans une douce familiarité ; la causerie, les contes, les ballades, la musique et la danse, venaient

tour à tour égayer les réunions. Malheureusement, les austères wahabites virent avec horreur ces délassements profanes; Feysul lui-même s'en émut, plusieurs des coupables furent arrêtés, d'autres frappés d'une forte amende. « Je voudrais pouvoir dire, ajoute Palgrave, que la moralité du moins a profité de ces lois somptuaires et de ces règlements rigoureux. Mais s'il faut en juger par ce qu'on m'a rapporté des scandales privés et des désordres domestiques, les « saints » du Hasa n'ont pas mieux réussi à atteindre ce but que leurs frères aînés, les réformateurs de Genève et de Londres au temps de Calvin et du Parlement-croupion. »

La haine inspirée par le gouvernement wahabite rejaillit sur le mahométisme tout entier. A Hofhouf, il n'est plus question des versets du Coran, on ne s'aborde plus avec la formule sacramentelle : « Il n'y a de Dieu qu'Allah et Mahomet est le prophète d'Allah. » On s'écrierait plus volontiers : « Haine à Allah, malédiction sur son prophète! » Le puritanisme musulman est du reste en complète opposition avec le caractère des habitants du Hasa. Longtemps avant que le regret de leur nationalité perdue en eût fait les ennemis irréconciliables des orthodoxes de l'Arabie centrale, ils avaient essayé d'élargir les étroites limites dans lesquelles l'Islam enferme l'esprit humain ; ils avaient embrassé avec ardeur la secte carmathienne, revendiqué la liberté morale, et cherché à se délivrer des liens d'un avilissant fatalisme. Vaincus après une lutte de plus d'un siècle, ils ne revinrent cependant jamais à la croyance primitive ; leur religion demeura mélangée à la fois de pratiques sabéennes et d'un rationalisme auquel se joignit, comme il arrive toujours, un grand fonds de matérialisme et d'indifférence. Les choses étaient dans cet état quand les armées du Nedjed envahirent le pays, et le soumirent à la domination wahabite; les fortifications d'Hofhouf et des autres villes furent détruites, les forteresses démantelées, plusieurs villages réduits en cendres; mais on rebâtit à grands frais les mosquées, on déclara le mahométisme obligatoire, et cinq fois par jour des hommes « dont le cœur était plein d'aversion pour le Prophète, sa religion, ses livres sacrés, durent aller au temple, et réciter, le visage tourné vers la Mecque, les formules du Coran. »

Après un séjour d'un mois chez Abou-Eysa, Palgrave quitta, non sans regret, cette demeure hospitalière pour continuer son voyage. Il visita successivement Katif, port de mer important de la province du Hasa ; les îles Bahraïn, centre de la pêcherie de perles dans le golfe Persique; Katar, pauvre capitale d'une province, dont les collines nues et les plaines brûlées par le soleil n'offriraient aux habitants qu'une chétive ressource contre la misère, si l'Océan ne se montrait meilleur nourricier : les perles et le poisson forment la seule richesse

du pays. Il aborda dans la baie de Linja, ville populeuse, située sur la côte persane, mais appartenant au gouvernement omanite; de là, il se rendit à Schardjah, siége d'un vaste commerce d'importation et d'exportation, à Ormuz, dont les Portugais disaient autrefois que « si le monde était un anneau d'or, Ormuz en serait le diamant. » Le joyau a bien pâli; la prospérité de l'île venait en partie de ses rapports avec l'Inde, en partie de son importance comme entrepôt d'un peuple qui tenait alors un des premiers rangs dans le négoce et la navigation; mais le sceptre maritime est tombé des mains du Portugal, la route de l'Égypte et de la mer Rouge s'est ouverte pour le commerce indien, et Ormuz, dépendance aujourd'hui d'un État qui possède sur son propre rivage des ports de mer vastes et sûrs, ne sert plus d'asile qu'à des barques de pêcheurs, ou bien à des navires chassés par la tempête. Le mauvais temps avait retenu Palgrave plusieurs jours et bien malgré lui dans cette ruine du passé; sa curiosité d'explorateur le portait davantage sur les côtes d'Oman, dont il donne une description brillante et pittoresque; mais beaucoup de voyageurs les ayant déjà fait connaître, nous nous bornerons à exposer en quelques mots l'histoire et l'état du pays.

Ce royaume, essentiellement maritime, est en même temps sous le rapport de la fertilité et des richesses minérales l'un des mieux dotés de la péninsule arabique ; aussi, dès la plus haute antiquité, reçut-il des colonies nombreuses et florissantes, venues, dit-on, de l'Yemen. La religion de ces premiers âges était le sabéisme, tel qu'il existait dans la Chaldée et la Perse, avant que le dualisme ne lui eût fait perdre sa simplicité. L'adoration du soleil et des planètes, l'observance d'un long jeûne, une grande fête annuelle au printemps, des prières sept fois le jour, formaient les principaux rites du culte primitif, qui n'admettait ni les représentations sensibles de la Divinité, ni la hiérarchie sacerdotale. Les sabéens possédaient en outre un livre, code de lois, qu'ils attribuaieut à Seth : malheureusement, il n'en reste pas le moindre vestige, et l'on ignore même dans quelle langue il avait été composé. Ces croyances avaient subi des altérations profondes, et les temps paraissaient mûrs pour une complète rénovation religieuse, quand Mahomet imposa l'autorité du Coran à toute l'Arabie. La Péninsule, qui aurait sans peine ouvert les yeux à une lumière plus pure, se trouva plongée, pour bien des siècles encore ,dans l'erreur, l'ignorance et d'interminables discordes intestines. L'Oman toutefois, grâce à l'immense désert qui l'entoure et en rend l'accès fort difficile du côté de la terre, fut à l'abri des guerres sanglantes qui déchirèrent l'Islam et le partagèrent en deux grandes sectes sous les successeurs du Prophète. La révolution carmathienne seule, ce réveil de la conscience et de la pensée, eut de

l'écho dans le pays et y laissa des traces profondes ; la religion mahométane fut tempérée, son rigorisme adouci, ses rites modifiés. Les Omanites, comme signe de ralliement dans les dangers et les persécutions adoptèrent le turban blanc, d'où leur vint le surnom de *Biadites* (Enfants blancs). Niebuhr, dans son *Voyage en Arabie*, parle de cette secte, à laquelle il attribue une ferveur presque ascétique, des manières graves, une simplicité austère, la fréquentation assidue des mosquées, l'abstinence complète du tabac. Le savant voyageur s'est ici étrangement trompé. Pendant son court séjour à Mascate, il aura vu quelques Wahabites, établis dans cette ville, et les aura pris pour la population indigène.

« En réalité, dit Palgrave, aucun peuple, pas même les Turcs de Stamboul, ne fait une consommation plus effrénée de tabac que les bons Omanites ; les marchés de Mascate et des autres villes regorgent de ce précieux article, et la pipe se trouve dans toutes les bouches. Quant aux prières, Mascate possède en effet trois ou quatre mosquées où les cérémonies religieuses sont régulièrement accomplies et suivies par de nombreux fidèles Nedjéens. Mais il serait difficile de rencontrer dans ces temples un seul Biadite, et les Biadites, non les étrangers qui assistent aux cinq prières, sont les véritables habitants de Mascate. Enfin, l'Oman, j'en ai peur, n'a guère plus de titres à se prévaloir de la simplicité de son costume, de son éloignement pour le luxe, que Vienne ou Paris ; ce royaume est par excellence la terre du plaisir, des danses, des chansons, de la bonne chère et des fêtes joyeuses. Ce n'est pas que les Omanites soient inférieurs à aucun peuple de race arabe sous le rapport du courage militaire et de l'énergie morale, mais ils ont tourné vers le commerce et l'agriculture l'activité de leur esprit. Intelligents, gais, sociables, ils ternissent toutefois leurs brillantes qualités par un extrême relâchement de mœurs et une superstition grossière ; les femmes, belles et aimables, ne vivent pas, comme chez la plupart des Orientaux, confinées dans le harem ; leurs appartements sont ouverts aux étrangers, et elles jouissent d'une liberté presque européenne ; malheureusement les principes qui rendraient cet affranchissement profitable et sûr leur manquent tout à fait ; jeunes, elles se livrent trop souvent au désordre ; vieilles, elles deviennent des adeptes ferventes de cet art ténébreux qui a fait donner à l'Oman le surnom peu flatteur de « Terre de la Magie. » La croyance aux enchantements et aux sortiléges est générale, même dans la classe la plus éclairée de la population. « C'est un mauvais symptôme » dit Palgrave. Il a raison ; mais après tout, sommes-nous en droit de jeter la première pierre à ce peuple, nous qui, au sein du christianisme et d'une civilisation dont nous sommes si fiers, avons vu fleurir la

science des médiums et des spirites. Et encore, s'il faut croire les aventures étranges racontées par le voyageur anglais, les enchanteurs de Mascate laissent bien loin derrière eux Barnum et les frères Davenport. Le développement des arts occultes, la crédulité superstitieuse qui caractérisent les Omanites doivent être attribués à plusieurs causes, d'abord à l'influence de l'élément nègre que de nombreux marchés à esclaves versent incessamment au milieu de la race arabe, ensuite et surtout à l'absence de notions religieuses. Les Biadites, en se séparant de l'Islam, dont ils condamnent avec raison les dogmes décourageants et les pratiques formalistes, n'ont su mettre à la place de l'ancienne croyance aucune doctrine nouvelle et vivifiante. Or, l'homme ne vit pas seulement de pain : son esprit a besoin de l'infini, un secret instinct le pousse à jeter un regard au delà de ce monde palpable et visible ; il ne peut repousser la religion sans devenir presque inévitablement la proie des charlatans et des jongleurs ; et c'est quand la foi perd son empire sur les âmes que commence le règne de la superstition.

Les Omanites ne reconnaissent d'autre chef religieux que leur sultan, qui règle seul la durée de la grande fête annuelle ; à cela se bornent à peu près ses prérogatives sacerdotales. Bien différent des fanatiques autocrates du Nedjed, ce prince, nommé Thoweyne, fait des parties de plaisir, des intrigues amoureuses la grande affaire de sa vie, et il laisse à ses sujets une liberté de conscience complète sur des questions qui le préoccupent fort peu lui-même.

Le gouvernement du pays est une monarchie, non pas absolue comme dans la plupart des États de l'Orient, mais limitée par l'action d'une puissante aristocratie et par l'usage de certains droits populaires que les siècles ont sanctionnés. « L'Oman, dit Palgrave, est moins un royaume qu'une agrégation de municipalités. » Chaque ville, chaque village a son existence propre et un chef particulier nommé par le roi, qui cependant doit toujours le choisir dans la famille à laquelle appartient, de temps immémorial, l'exercice du pouvoir. Les impôts sur les terres et les marchandises forment, avec la pêcherie de perles, les principales ressources de la couronne : ils sont fixes et immuables, et ne sauraient être augmentés sans le consentement de l'autorité municipale, « de sorte que le sultan trouve son plus ferme appui dans le bon vouloir du peuple et dans la prospérité du commerce maritime. D'un autre côté, fût-il, comme Thoweyne, négligent et adonné au plaisir, les maux qui en résultent ne sont pas immédiats; la nation n'en continue pas moins sa marche, car on peut presque dire qu'elle se gouverne elle-même. Ainsi l'Oman, bien plus que tout autre pays de la Péninsule, se rapproche de ce que nous nommons un gouvernement mixte ou constitutionnel. »

Palgrave avait eu un instant l'idée de voyager par terre et de visiter l'intérieur des provinces; les conseils de son compagnon, ami d'Abou-Eysa et chargé par lui de remettre des présents au sultan Thoweyne, le décidèrent à suivre la route de mer, plus prompte, plus facile et aussi plus intéressante, les villes remarquables étant toutes situées sur le rivage. La navigation du golfe Persique ne laisse pourtant pas d'être parfois assez dangereuse, et la tempête essuyée déjà sur les côtes d'Ormuz était un menaçant présage; rassuré toutefois par l'habileté des marins, charmé par la franche gaieté des passagers arabes, notre voyageur avait bien vite oublié le péril momentané qu'il avait couru. Les matelots omanites sont les Italiens de l'Orient; comme leurs frères d'Europe, ils excellent à improviser des chants satiriques, dans lesquels ils déploient une imagination brillante et une verve intarissable; la mesure est en harmonie avec le mouvement des rames, et chaque refrain se reprend joyeusement en chœur. « Les premières stances, dit Palgrave, avaient simplement pour but d'inspirer la bonne humeur et la confiance; puis venait une caricature humoristique de tous les assistants, à commencer par le capitaine qui prit en bonne part la plaisanterie; j'eus l'honneur aussi de fournir le sujet de deux strophes, pendant lesquelles le malin improvisateur se tournait en riant vers moi, et le marin placé à mes côtés me poussait le coude pour appeler mon attention, ajoutant par manière d'excuse: « Il ne faut pas vous fâcher, il n'y a pas mauvaise intention; chacun de nous aura son tour. »

Recueillant sur sa route poésies, légendes, souvenirs historiques, renseignements sur la situation politique et religieuse du pays, Palgrave avait atteint la province de Mascate, et il espérait entrer sain et sauf dans le port du même nom, quand se déchaîna un violent orage qui prit bientôt les proportions d'une formidable tempête. Une des voiles fut mise en pièces, on cargua les autres en toute hâte, afin de donner moins de prise au vent furieux qui poussait le navire en pleine mer. La plupart des passagers, saisis d'effroi, s'étaient retirés dans la cabine; mais Palgrave et les matelots jouissaient, pour ainsi dire, de la sublime horreur des éléments déchaînés, car la distance croissante qui les séparait de la côte dissipait leurs appréhensions. Tout à coup ils s'aperçurent que le vaisseau, secoué jusqu'alors par les vagues, bondissant comme un cheval impatient du frein, semblait maintenant s'alourdir et s'avancer avec plus de lenteur. Deux marins allèrent aussitôt examiner la cale: elle était pleine d'eau, le bordage de la carène venait de se briser! Dans ce danger imminent, le capitaine ordonna de jeter par-dessus le bord toute la cargaison. Ce sacrifice fut inutile, l'eau montait toujours, elle arrivait sur le pont, il ne fallait plus songer à sauver le navire. « *Ikamou*! » (Tous à la mer!)

s'écria le capitaine. Et il donna l'exemple en s'élançant le premier Au même instant, un craquement sinistre se fit entendre ; le vaisseau allait s'abîmer, laissant après lui l'effrayant tourbillon qui ôte jusqu'à la dernière chance de salut. Palgrave invoqua celui qui, sur l'Océan comme sur la terre, est le souverain arbitre de la vie, puis il s'élança la tête première aussi loin qu'il put et se mit à nager avec une vigueur désespérée. Il était temps. Des cris de désespoir retentirent presque aussitôt, dominant le fracas de la tempête, et quand le voyageur se retourna, il ne vit plus, à la faible clarté des rayons de la lune, que des débris de planches, des mâts, des vergues, flottant à la surface de la mer, tandis que les naufragés qui avaient survécu au désastre, tantôt cachés par les vagues, tantôt apparaissant à leur sommet, semblaient destinés à une mort certaine.

Cependant le bateau de sauvetage attaché au navire ne s'était pas englouti avec lui ; la corde qui le retenait avait été coupée ou rompue, et Palgrave aperçut à quelque distance l'embarcation « dansant comme une noix vide sur les flots. » Au moment où il l'atteignait, trois hommes de l'équipage venaient d'y entrer ; d'autres arrivèrent bientôt, mais parmi eux l'Européen cherchait vainement son compagnon ; il l'appelait à grands cris pour l'aider à trouver la chaloupe au milieu de l'obscurité. « Me voici, maître, Dieu soit loué ! » répondit enfin une voix près de lui, et une tête toute ruisselante d'eau parut au-dessus du bord. Douze hommes étaient alors réunis dans un canot capable à peine d'en contenir huit ou neuf ; trois passagers supplièrent encore qu'on les y admît. C'était chose impossible ; toutefois, pour ne pas les abandonner, on attacha un fragment de vergue à l'arrière avec un bout de corde, et l'on remorqua ainsi les malheureux. Les matelots, quoique mécontents de la surcharge qui leur avait été imposée, se mirent à ramer avec courage ; Palgrave, dont le savoir inspirait la confiance, indiquait la direction à suivre ; parmi les voyageurs, les uns récitaient des versets du Coran, ou bien des prières magiques, les autres, à demi morts d'effroi, paraissaient complétement insensibles à ce qui les entourait. La situation des naufragés était toujours, en effet, des plus précaires ; ils se trouvaient loin de la côte, dans une embarcation surchargée, faible refuge contre les rafales du vent et les vagues furieuses.

Enfin, après une heure de navigation pénible et d'attente cruelle, les contours du rivage se dessinèrent vaguement vers le sud : « Courage ! voici le Djeyn ! » s'écria Palgrave en reconnaissant, malgré le brouillard qui voilait la clarté de la lune, un rocher qu'il avait aperçu quelques heures avant la tempête. Cette nouvelle fut accueillie par des cris de joie. « En sommes-nous encore loin? » demandèrent à la

fois tous les passagers — « Très-près, nous y arriverons bientôt » répondit l'Européen qui, en parlant ainsi, cherchait à leur inspirer un espoir qu'il ne partageait pas lui-même, car le rejaillissement de la mer, emplissant peu à peu la chaloupe, menaçait de la faire couler. Il était plus de minuit, et l'ouragan au lieu de se calmer, redoublait de violence. L'un des passagers qui se cramponaient à la planche de sauvetage, épuisé de fatigue, abandonna son appui et nageant jusqu'au bateau par un effort suprême, il supplia, au nom de Dieu, qu'on voulût bien le prendre. Sa demande fut d'abord repoussée, mais enfin la compassion l'emporta, deux matelots lui tendirent la main pour le faire entrer dans la barque. Chargé maintenant de treize personnes, le canot enfonçait de plus en plus. En ce moment de péril et d'angoisse, un second passager, quittant la vergue, tenta comme son compagnon, d'émouvoir les hommes de l'équipage. Le recevoir eût été folie « Tenez-vous à la planche, c'est votre seule chance de salut, » lui répondit-on. Mais le malheureux avait saisi le bord du canot, et s'efforçait d'y monter ; un des marins lui fit lâcher prise et le repoussa dans la mer où il disparut pour toujours. Cette scène horrible avait fait une profonde impression sur tous les naufragés ; ils y voyaient le présage de leur propre sort. En vain chercheraient-ils à vider l'eau qui alourdissait la barque, chaque vague, en se brisant, l'emplissait de nouveau. *Ikamou* cria pour la seconde fois le capitaine. « Plonge qui voudra, pour moi je garde ma place, » se dit Palgrave. Cependant cinq ou six passagers s'étaient jetés à la mer, pensant qu'ils n'avaient plus d'autre chance de sauver leur vie. Le bateau allégé se releva et les huit hommes qui ne l'avaient pas quitté commencèrent à espérer d'atteindre le rivage. La tourmente continuait avec la même fureur ; elle brisa la corde qui liait la vergue au canot, augmentant ainsi le nombre des victimes et l'on put apercevoir les têtes des six infortunés qui cherchaient à regagner l'embarcation, puis une énorme vague les couvrit et les rejeta bien loin. « Dieu fasse miséricorde aux pauvres noyés ! » s'écria le capitaine.

On approchait du rivage, mais il était formé en cet endroit de hauts rochers noirs qui se dressaient comme les murs d'une forteresse au milieu de la mer écumeuse. Cependant les matelots ramaient de ce côté, courant vers une destruction certaine ; le capitaine et le pilote, accablés par les émotions de cette nuit affreuse ne s'apercevaient pas du péril ; Palgrave, les secouant pour les tirer de leur torpeur, les adjura de changer de route et de diriger la barque vers une crique de sable visible à quelque distance. Une mutinerie, qui pouvait avoir des conséquences terribles, se produisit alors. Les marins répondirent qu'ils étaient à bout de forces, et qu'ils iraient droit à

la côte la plus proche, quoi qu'il dût arriver. Avec la présence d'esprit et la fermeté qui ne l'abandonnaient jamais, Palgrave saisit une rame, en tendit une autre au capitaine, et, plaça le gouvernail entre les mains du pilote, en s'écriant que des hommes sauvés d'une manière si providentielle n'avaient pas le droit de se suicider. On aborda enfin, mais au prix de quels efforts ! Des brisants défendaient le rivage ; il fallut se jeter à la mer pour les traverser. Un par un, demi-nus, les naufragés atteignirent pourtant la terre, et se jetant à genoux sur le sable, remercièrent Dieu de leur délivrance inespérée.

« Quand ils se furent relevés, ajoute Palgrave, ils coururent s'embrasser les uns les autres, criant, dansant, riant et pleurant à la fois. Celui-ci saisissait avec transport une poignée de sable pour s'assurer qu'il était bien sur la terre ferme. « — Où sont nos amis? demandait celui-là. — Dieu ait pitié des morts, répondait un troisième ; quant à nous, remercions-le de nous avoir sauvés. » Yousef avait perdu jusqu'au dernier lambeau de ses vêtements ; par bonheur, j'avais encore sur moi deux chemises, assez longues pour couvrir la cheville, selon la mode arabe ; j'en donnai une à mon compagnon, et je me réservai l'autre. — « Nous pouvons regarder ce jour comme celui d'une seconde naissance, dit un jeune marin omanite, c'est la résurrection après la mort. — Il y a des cœurs qui prient pour nous au logis et c'est pour l'amour d'eux que Dieu nous a épargnés » ajouta le pilote, en pensant à sa femme et à ses enfants. — « Cela est vrai, plus vrai peut-être que vous ne le croyez, répliquai-je, ému au souvenir d'êtres chéris plus éloignés encore. »

Palgrave avait perdu dans le naufrage une partie de son journal et les notes prises pendant la traversée ; ses effets, son argent, avaient disparu aussi et il se trouvait, dénué de toute ressource, dans un pays qui lui était complétement étranger. La première de ces pertes lui fut extrêmement sensible, mais il prit bravement son parti des autres, et sans doute il avait de bonnes raisons pour cela. Sa mission secrète lui assurait probablement un crédit et des secours sur lesquels, bien qu'il se renferme à cet égard dans un silence discret, il savait pouvoir compter. Toujours est-il que son dénûment ne l'empêcha ni d'être présenté au sultan Thoweyne, ni de passer plusieurs semaines à Mascate, où grâce à l'hospitalité d'un marchand, il mena une vie très-confortable, ni enfin de trouver place sur un navire dont le capitaine refusa de recevoir le prix du passage, car il paraît qu'à cette époque, Palgrave était en état de le lui offrir.

Le voyageur anglais ne poussa pas plus loin ses explorations ; il commençait à être las de périls et d'aventures, la maladie minait ses forces : il reprit le chemin de l'Europe, où il arriva vers le milieu de 1863.

Ses découvertes dans le centre de la Péninsule jettent un jour nouveau sur l'histoire de l'Arabie et sa situation actuelle ; Palgrave a vu de près ces farouches Wahabites, si peu connus jusqu'ici, et appelés peut-être à jouer un grand rôle dans l'Orient. Au milieu de la désorganisation profonde des sociétés musulmanes, quand la Turquie et la Perse ne se soutiennent plus que par le prestige des souvenirs, une nationalité jeune, vivante, énergique, se pose en face de leur puissance ébranlée, avec la double force du courage militaire et des ardentes convictions. Déjà une fois, l'épée d'Ibrahim a détourné le péril, mais l'Islam trouvera-t-il toujours pour le défendre un aussi habile général? On peut en douter, et la cause wahabite se trouve aujourd'hui remise entre les mains du chef le plus capable de lui assurer la victoire : Abd-Allah, fanatique, austère, ambitieux sans scrupule, homme de guerre non moins heureux qu'expérimenté, étend chaque jour en Arabie sa domination despotique. Avant son départ d'Oman, Palgrave apprit que la chute d'Oneyzah avait fait tomber la seule barrière qui séparait encore de la Mecque les armées du Nedjed ; avant peu, sans doute, l'audacieux conquérant voudra réaliser le rêve de ses prédécesseurs et s'emparer de la cité sainte. Dès lors, maître de presque toute la Péninsule, depuis les rives de la mer Rouge jusqu'à celles du golfe Persique, joignant l'influence morale à la force des armes, sûr d'ailleurs de trouver un refuge dans les États du centre, protégés par le désert, ne sera-t-il pas assez puissant pour résister à la Porte Ottomane, si elle essaye d'arrêter sa marche?

Faut-il en conclure que l'Arabie soit inévitablement condamnée à subir le joug des sectaires cruels, ennemis de toute civilisation et de tout commerce, qui viendraient étouffer ses aspirations sous leur rigorisme implacable? Non, sans doute ; Palgrave qui, pendant un séjour de plus d'une année, a étudié soigneusement cette branche de la famille sémitique, nous la représente comme généreuse, active, hostile aux doctrines wahabites, susceptible de perfectionnement. « Quelques auteurs, dit-il, ont prétendu que les Arabes de l'intérieur sont incapables d'aucun progrès dans les sciences positives et les arts industriels. D'après ma propre expérience, je crois au contraire que ce peuple est doué d'aptitudes remarquables , et qu'il pourrait produire des ingénieurs et des savants, qui ne le cèderaient guère à ceux de la Grande-Bretagne. » L'absence de communications avec d'autres pays, l'énervement produit par le mahométisme, l'ont seuls empêché de se développer et de prendre dans la civilisation moderne le rang que son amour des entreprises commerciales, son goût inné pour les longs voyages, sa persévérance, son courage et son bon sens pratique, devaient lui assurer. La nationalité arabe, en

effet, ne se compose pas seulement de Bédouins pillards, ou de Wahabites à l'esprit étroit, ennemis du commerce comme de la science, elle est surtout représentée par les paysans et les habitants des villes, qui forment à eux seuls les trois quarts de la population ; chez eux se retrouve le culte de la gloire et de l'indépendance nationales, le patriotisme intelligent, l'aspiration vers des temps meilleurs. La foi musulmane n'a pas jeté dans ces cœurs simples et droits de profondes racines ; ils ont peu de sympathie pour le Dieu du Coran et il n'a fallu rien moins que le génie de Mahomet, ses précautions jalouses pour les empêcher de se soumettre à l'Évangile. Le Prophète savait bien que ses compatriotes avaient une tendance secrète vers le christianisme, aussi a-t-il mis tout en œuvre pour creuser, entre les sectateurs de Jésus et les siens, une démarcation profonde. La mosquée est l'antipode du sanctuaire, le harem la négation du foyer domestique ; les usages de la vie privée, les cérémonies du culte ne diffèrent pas moins, et nous nous rallions volontiers à l'opinion neuve et originale de notre voyageur, qui voit dans la prohibition rigoureuse du vin un cri de guerre contre la foi chrétienne. « Le vin, revêtu par le Christ du caractère religieux le plus élevé, considéré par les nations qui ont adopté l'Évangile comme le signe de la civilisation, de l'amitié, de l'union sociale et domestique, est devenu en quelque sorte le symbole de notre religion ; le déclarer impur, l'interdire comme une abomination, œuvre de l'esprit des ténèbres, c'était arborer un drapeau, créer une opposition éternellement durable. »

Le même motif a poussé Mahomet à défendre l'usage des cloches, à bannir des mosquées la musique et les images ; enfin, à jeter le discrédit sur le commerce et la navigation, qui forment des liens sociaux si puissants, éclairent les intelligences, rapprochent les cœurs, émoussent les antipathies de race à race, de peuple à peuple. Tandis que le christianisme, qui avait été chercher sur une barque de Tibériade son premier vicaire, couvrait l'Océan de flottes innombrables, encourageait l'industrie, la science, la civilisation, l'Islam, sous prétexte de zèle religieux, paralysait l'intelligence et l'activité humaines, tarissait toutes les sources de grandeur nationale. Les Arabes en ont fait la triste épreuve. « Aussi, dit Palgrave, c'est seulement lorsque la Mecque et le Coran auront disparu de la Péninsule, que l'on pourra espérer, avec quelque raison, voir ce pays atteindre le degré de prospérité auquel il serait arrivé depuis longtemps sans la funeste influence de Mahomet et de son livre. »

ÉMILE JONVEAUX.

LA POLITIQUE AU THÉATRE

LE LION AMOUREUX

ET LE THÉATRE DE M. PONSARD

Tout a été dit sur *le Lion amoureux*, et en fort bons termes ; c'est le cas de répéter avec la Bruyère : on vient trop tard ! — Peut-être même, la critique, désarmée cette fois par les beaux vers du poëte, a-t-elle un peu abusé du lieu commun qui consiste à faire du légitime succès de M. Ponsard une réaction victorieuse et décisive contre la *littérature malsaine*, une sorte de coup de foudre ou de canon qui dissipe les miasmes. Je n'ai rien négligé, depuis quelques semaines, pour rattraper le temps perdu, renouveler mon éducation parisienne, me mettre au courant de tous ces traits de mœurs littéraires et dramatiques, de tous ces détails significatifs dont le sens se perd ou s'émousse à distance. J'ai essayé d'interroger le dessus et le dessous des cartes dont nos beaux esprits font des atouts, causé avec les uns, observé avec les autres, regardé les vitrines des libraires et les affiches des théâtres, écouté les refrains du carnaval et les propos des flaneurs du boulevard ; — et j'avoue, en toute humilité, que je n'ai aperçu ni conversion, ni métamorphose. Les mêmes niaiseries, parlées ou chantées, gardent le privilége d'attirer la foule, de divertir la ville et la cour, de créer un argot pour la musique comme pour la langue, et de faire rire aux larmes des gens qui ne comprendraient certainement pas une page de *Gil-Blas* ou de *Zadig*. On n'entend pas dire que le vulgaire et le grossier aient cessé de triompher sous toutes les formes, dans toutes leurs personnifications favo-

rites, depuis la Malibran de café jusqu'au Mozart de guinguette. D'innombrables journaux sans opinion et sans timbre, profitant des disgrâces et des entraves de la véritable presse, enrichis de ses dépouilles, heureux de se passer ouvertement des libertés qui nous manquent et de se tailler un hochet dans notre collier, énervent le sentiment public, exploitent ou surexcitent une curiosité puérile aux dépens des meilleures facultés de l'esprit, et substituent peu à peu le commérage, l'anecdote, la chronique mondaine, théâtrale ou judiciaire à la franche et sérieuse discussion des idées et des intérêts du pays. Non, dût-on m'accuser d'aveuglement ou de pessimisme, il n'y a rien de changé, il n'y a qu'une bonne pièce de plus ; et encore cette pièce, très-estimable dans l'ensemble, fort remarquable dans plusieurs parties, supérieure, dans quelques scènes, à tout ce qu'avait écrit jusqu'à présent M. Ponsard, est-elle, en somme, sujette à des controverses et à des chicanes !

Ne l'oublions pas d'ailleurs ; ce n'est pas la première fois que l'on parle de réaction à propos d'une œuvre et d'un succès de M. Ponsard. En 1843, à une époque où Victor Hugo avait quarante ans à peine, où Alexandre Dumas ne s'était pas encore gaspillé et rendu impossible, où l'on pouvait croire qu'Alfred de Vigny et Alfred de Musset n'avaient pas dit leur dernier mot, *Lucrèce* servit de mot d'ordre à une levée de boucliers classiques, à une manifestation du même genre. Bon nombre d'hommes graves et même de personnages illustres, escortés de la foule des badauds, déclarèrent que *Lucrèce* était une revanche, une réaction contre la littérature *malsaine* d'alors, contre l'*orgie* romantique. Or cette orgie venait d'avoir pour suprême expression le drame des *Burgraves*, ennuyeux et confus peut-être, mais d'une élévation et d'une grandeur incontestables, ressemblant aussi peu que possible à une équipée de littérature en débauche, et assurément plus voisin d'Eschyle que *Lucrèce* n'était voisine de Tite Live. Si l'esprit français a des vivacités toujours prêtes à aller au delà d'un succès, à y chercher un moyen de *réagir* contre quelque chose ou contre quelqu'un, la critique a le droit de faire des réserves, de rappeler des dates, de se demander si cette réaction n'est pas tout simplement un *va-et-vient*, si ce retour à la raison et à la sagesse n'est pas une des nombreuses variations de la mode et du goût. On sait ce qu'a produit, en définitive, cette revanche, cette renaissance classique, représentée tantôt par une tragédie, tantôt par une tragédienne française ou italienne : nous engageons ceux qui douteraient encore à aller, un jour de pénitence, voir jouer *Mithridate* ou *Britannicus :* ils sortiront suffisamment édifiés — et mortifiés.

Enfin, si nous voulions y mettre un peu de taquinerie ou de lo-

gique, il nous serait permis de chercher comment une pièce, pleine de sentiments généreux, modérée et conciliante, je le veux bien, mais conciliante dans le sens de la révolution et de la démocratie, pourrait être le signal d'une chevaleresque croisade contre une littérature que l'on appelle *malsaine* ou *réaliste*, parce que les deux mots sont en vogue, mais qui n'est, en réalité, qu'une littérature démocratique. Dans l'art comme dans la politique, les faits ne se succèdent pas, ils s'engendrent. Tout ce qui se passe devant nous, en plein Paris, ces alignements de maisons neuves et bêtes où s'effacent les poésies d'autrefois, ces spectacles où le plaisir des yeux et l'excitation sensuelle remplacent les plaisirs délicats de l'intelligence, ces livres où s'étalent toutes les réalités du vice, ces soirées de théâtre où les beautés vénales et tarées occupent les premières places, ces empiétements perpétuels de la mauvaise compagnie sur la bonne, ces infiltrations bizarres de l'ordure dans l'eau vive, de la langue des voleurs, des courtisanes, des bohèmes, des héros du monde interlope dans celle des honnêtes gens, rien de tout cela ne s'explique que par l'état actuel de nos mœurs, telles que les ont formées ou déformées cinq ou six révolutions. Prendre parti pour ces révolutions, alors même qu'on en relève l'idéal et qu'on leur prêche la conciliation, l'humanité et la justice, ce n'est pas, à Dieu ne plaise ! faire acte de mauvais citoyen, de mauvais politique ou de mauvais poëte ; mais c'est donner aux arriérés, aux observateurs, aux logiciens, à tous ceux qui savent dans quelles conditions les littératures s'élèvent ou s'abaissent, l'envie de s'étonner que l'on réagisse contre les effets quand on glorifie les causes.

A présent, nous pouvons aborder plus librement l'œuvre ou les œuvres de M. Ponsard. S'il est vrai que l'artiste sincère compte pour rien les orages ou les tristesses de sa vie, pourvu qu'un heureux destin favorise les créations de sa pensée, M. Ponsard n'a pas à se plaindre. Il y a des hommes de talent, des esprits originaux et novateurs qui attendent vainement leur jour : l'auteur du *Lion amoureux* en a eu trois; trois jours pleins, entourés de circonstances bien diverses, qui l'ont également servi. En 1843, en un moment où il n'était, comme nous tous, qu'un provincial inconnu et où son début représentait pour lui le *to be or no to be*, *Lucrèce* fut acceptée et acclamée, non-seulement comme une bonne et sérieuse étude, une heureuse imitation des modèles antiques, mais comme la date d'une restauration littéraire. Quelques détails d'archaïsme et de couleur locale, quelques allusions satiriques que l'on appliqua à la chambre des pairs, — le Sénat n'existait pas encore, — quelques efforts pour faire parler aux Romains une langue plus simple que celle des tragédies de l'Empire, il n'en fallut pas davantage pour opérer le mi-

racle : la vraie tragédie ressuscitait, et le jeune poëte, sautant à pieds joints sur un siècle de décadence et vingt années de folies, venait de la retrouver dans Tite Live! Ainsi *Lucrèce* profitait d'un instant unique où le public, comme un enfant las de ses jouets, ne demandait qu'une occasion de punir les poëtes *romantiques* des espérances qu'ils avaient données et des mécomptes qu'il subissait.

Dix ans plus tard, en 1853, en des heures critiques pour le pays et pour le poëte, lorsque l'un, assistant à la ruine de libertés chèrement acquises, ne pouvait accuser que lui-même du double malheur de les avoir compromises faute de savoir les régler et perdues faute de savoir les défendre, lorsque l'autre, après la demi-chute d'*Agnès de Méranie*, le demi-succès de *Charlotte Corday*, au sortir de la solitude d'*Ulysse*, pouvait craindre d'être à jamais écrasé sous son premier succès et de voir jusqu'au bout des œuvres dignes d'estime payer à la soirée de *Lucrèce* des intérêts usuraires, il se trouva que *l'Honneur et l'Argent* répondit tant bien que mal à ce secret mécontentement, à ce besoin d'une indemnité quelconque, qui tourmentait déjà les âmes libérales. De nobles et un peu vagues maximes de probité, de désintéressement, de vertu, furent prises naturellement pour des épigrammes. Le jeune et bouillant public de la rive gauche — la jeunesse a tant d'imagination! — transporta dans le domaine politique ces éloquentes tirades, maintenues forcément dans le monde des vérités morales, et il lui parut qu'on ne pouvait plaider pour l'honnêteté scrupuleuse, prêcher le renoncement et la pauvreté fière, flétrir les sacrifices de la conscience au Veau d'or, sans faire de l'opposition, sans donner au moins à ses aspirations et à ses rancunes une satisfaction *par à peu près*. Ainsi la comédie de *l'Honneur et l'Argent* fut applaudie comme démocratique par cela seul qu'elle était profondément honnête. Pareille à ces joueurs qui ont perdu des billets de banque et qui se consolent en retrouvant une pièce blanche au fond de leurs poches, la démocratie, après avoir jeté ses millions par les fenêtres, venait en foule amasser quelque menue monnaie à la porte de l'Odéon.

L'autre soir enfin, ce que *Lucrèce* avait été ou ce qu'on avait voulu en faire contre la décadence ou les excès d'un romantisme dégénéré, ce que *l'Honneur et l'Argent* avait paru être contre les capitulations de la conscience vaincue ou amollie par les triomphes de la force, *le Lion amoureux* l'a été aux yeux de bien des gens justement courroucés des dernières prouesses du réalisme. Le succès, qui ne pouvait manquer d'être brillant, en a acquis des proportions plus majestueuses et plus mémorables; ou plutôt, pour employer une de ces formules obligées qui prouvent tout ce qu'il y a de pauvreté réelle dans les prodigalités de notre bel esprit, ce qui n'eût été qu'un

succès, a été un événement : M. Ponsard, après dix années de silence qui semblaient le rejeter une troisième fois dans l'ombre, redevient le roi du théâtre contemporain. Maintenant, qu'*Agnès de Méranie* n'ait pas réussi comme elle le méritait ; que la belle étude d'*Ulysse* ait rencontré plus d'indifférence qu'elle ne devait en attendre ; que mademoiselle Rachel, en s'effrayant du rôle de Charlotte Corday, ait condamné le drame aux austérités d'un succès d'estime ; que la comédie de *la Bourse* ait passé sans laisser de trace ; ce ne sont là, dans une carrière d'auteur dramatique, que des incidents secondaires et à peu près inévitables. Encore une fois, M. Ponsard aura eu, à trois reprises également décisives pour sa renommée, l'honneur et le bonheur rares de trouver dans le sentiment public un commentaire et un auxiliaire de son œuvre, de résumer, dans le titre d'une pièce applaudie, les protestations du bon sens, de la liberté et du goût, de cumuler enfin, avec les mérites d'un talent sérieux, les bénéfices de l'*à-propos*.

Pourtant, ce n'est pas le poëte *réactionnaire*, auquel nous voudrions aujourd'hui consacrer cette esquisse tardive : ce serait à la fois l'amplifier et l'amoindrir : l'amplifier, car, pour repousser ou détourner le courant qui entraîne les idées, les mœurs, la littérature, l'art, la tradition, le théâtre d'une société et d'un siècle, il faudrait un grand génie et une énergie indomptable, et M. Ponsard n'a qu'un grand talent et un noble caractère ; l'amoindrir, car l'*à-propos* reprend d'ordinaire presque tout ce qu'il a donné ; l'idée de réaction est capricieuse et fugitive, et M. Ponsard mérite mieux que des succès de circonstance. Ce qui nous frappe dans la plupart de ses ouvrages, ce que nous retrouvons dans *le Lion amoureux*, ce qui pourrait bien rester, après les *réactions* oubliées, le trait caractéristique de la physionomie du poëte, c'est d'abord l'art de prêter à ses personnages le simple et ferme langage des affaires d'État, le langage de la politique et de l'histoire : c'est ensuite une sorte de vague attrait vers la Révolution française, non pas pour glorifier ses excès ou faire revivre dans les esprits ses colères et ses violences, mais pour la traiter comme chose jugée, acceptée et déjà si lointaine, que Melpomène et Clio puissent y trouver la part du cœur après la part du feu, et jouer le rôle de médiatrices entre toutes les belles âmes, également révoltées par les folies et les crimes.

La Politique au théâtre ! La Révolution au théâtre ! La tentation est forte dans un temps où il en est de la politique comme de l'amour dans les romances de Moncrif, et où, en songeant qu'il faut qu'on l'oublie, on s'en souvient. Le but est élevé, le succès serait glorieux ; mais que d'écueils et de périls ! que de difficultés pour être impartial et pour le paraître ! que d'objections peuvent s'élever tout à coup contre l'in-

tention la plus droite, la pensée la plus loyale ! Comment faire pour arriver au grand jour de la rampe avec approbation et privilége, sans être plus favorable à la victoire qu'à la défaite, aux idées dominantes qu'aux idées impopulaires ou vaincues ? L'habileté même n'y peut rien, et, si elle se laisse deviner, aussitôt voilà les partis en éveil et en méfiance. Supposez une tentative aristophanesque, une attaque contre les pouvoirs et les prospérités en activité de service : il ne leur sied pas de se laisser flageller ou persifler : la comédie est obligée d'attendre derrière la coulisse ; et, plus tard, quand les prospérités et les pouvoirs sont tombés, si elle profite de leur chute pour obtenir audience, adieu le sel, l'effet, la saveur de fruit défendu, le plaisir de l'opposition, si cher à l'esprit français ! A railler sans péril on raille sans gloire. Avant d'aborder, avec M. Ponsard, ces sombres dates de 93 et de 94, ces sinistres figures de Robespierre, de Marat, de Danton, qui se cachent mal derrière celles de Hoche et de Humbert, permettez-moi de m'arrêter sur un souvenir plus débonnaire et un passe-temps plus doux. En 1826, Casimir Delavigne, qui fut le Ponsard de son époque, venait d'écrire une comédie qui, sous le titre de *la Princesse Aurélie*, promettait aux *loustics* du libéralisme l'ineffable joie de voir exhibé en plein théâtre français un triumvirat très-impopulaire alors, et qui paraîtrait fort libéral aujourd'hui, le ministère Villèle. Rien ne devait y manquer, même le nasillement de Samson. Naturellement, la pièce fut défendue. Bientôt M. de Martignac remplaça M. de Villèle : l'interdiction fut levée ; on joua *la Princesse Aurélie*, et elle tomba comme était tombé le ministère. J'ai cité cet inoffensif épisode, parce qu'il offre en raccourci un des inconvénients de la politique au théâtre. De deux choses l'une ; ou le poëte prendra parti pour les forts, et alors que devient la générosité de son rôle ? Quelle triste complicité entre le public et lui ! Quel mauvais chemin pour arriver à l'apaisement des passions, à la réconciliation des intelligences ! Ou il se rangera du côté des faibles ; et alors il faut que le fort soit bien bon ou bien sot pour ne pas l'arrêter en route. Peut-être m'opposera-t-on quelques exemples fameux, le *Mariage de Figaro* entre autres, où les petits eurent pleine et entière satisfaction avec l'assentiment des grands ; mais, de bonne foi, qui conseillera jamais aux gouvernements de laisser toute licence à ces œuvres destructives qui sont plus que des présages, qui sont des symptômes ? Quand on les joue, c'est que ce qui semble vivre encore est déjà mort, et ce qui semble né à peine est déjà maître.

Telle n'est pas la portée du théâtre de M. Ponsard. Ses deux grandes pièces *révolutionnaires*, *Charlotte Corday* et *le Lion amoureux*, vont servir de texte à des objections qui n'ôtent rien à notre estime pour l'homme et pour ses ouvrages.

Charlotte Corday fut jouée le 25 mars 1850, au moment même où le suffrage universel venait de donner pour représentants à la bonne ville de Paris les citoyens Carnot, Vidal et de Flotte, et allait lui donner Eugène Sue. Je me souviens encore de cette soirée triste et inquiète. On se montrait çà et là, à l'orchestre et dans les couloirs, les députés de la nouvelle Montagne ; dans une loge, Lamartine, désenchanté et assombri, qui était venu reconnaître ses deux ouvrages ; dans les vers du poëte l'inspiration directe de ses *Girondins ;* dans la salle, les anxiétés et le malaise de la République de février. Lorsque le rideau se leva, lorsque, dans un prologue élégamment écrit, Clio, la muse de l'histoire, vint faire appel à l'oubli des fureurs passées, à l'apaisement des passions, à cette impartialité haute et sereine qui permet de juger au lieu de maudire, on sentit aussitôt qu'il n'y avait pas accord entre le vœu de l'auteur et les dispositions du public. Les spectateurs indifférents, spirituels et blasés, les épicuriens ennuyés du brouet républicain, semblaient prêts à dire au poëte : Révolution, que me veux-tu? Qui nous délivrera des Romains de 93 et des Grecs de 1848? Qui nous délivrera des héros, des querelles, des noms et des dates révolutionnaires? Quoi! nous venons demander au théâtre quelques heures de distraction, et qu'y trouvons-nous? Les portraits de famille des républiques passées ou présentes; des scènes où reparaissent, sous une forme ancienne ou nouvelle, les réalités qui nous obsèdent! Il est de règle et de bon goût de ne jamais parler devant les gens des choses qui les divisent ou les affligent; et voilà que vous oubliez cette règle élémentaire!

Les esprits passionnés, d'accord cette fois, par extraordinaire, avec la saine critique, comprirent qu'en s'efforçant d'être impartial, ou plutôt impersonnel, M. Ponsard allait se priver de son principal élément de succès. C'est à peine si l'on permet à l'historien l'impartialité absolue, et il est rare d'ailleurs qu'il y arrive : quelle différence pourtant! L'historien saisit ou doit saisir le moment où les faits qu'il raconte échappent définitivement aux passions contemporaines pour prendre aux yeux du penseur leur sens irrévocable et suprême. Il attend, pour y toucher de son burin, que le métal ne soit plus en fusion, qu'il se refroidisse et se fige. Il s'adresse aux lecteurs isolés, et demande à leur réflexion sérieuse et calme de lui servir de contrôle. Le poëte dramatique, en contact immédiat avec une foule assemblée, est forcé de la passionner, de l'électriser, s'il veut réussir : or l'impartialité ne passionne pas et l'impersonnalité n'électrise guère. C'est pour cela que le drame n'est à l'aise que dans l'expression des sentiments et des idées que nul n'oserait ouvertement contredire, même ceux qui, dans la vie réelle, s'en écartent le plus. Réunissez dans une salle de spectacle une majorité de coquins, de fripons, de gens vicieux ou

platement égoïstes; ils n'en applaudiront pas moins les beaux caractères, les traits ou les maximes de vertu, de dévouement, d'héroïsme et de grandeur morale. Admettez des républicains et des royalistes, et traitez un sujet politique : si vous faites pencher la balance à droite ou à gauche, votre succès ne sera que du tumulte : si vous essayez de faire les parts exactement égales, vous ne contenterez personne, et vous rencontrerez, des deux côtés, désappointement et froideur. Le cœur humain et son éternelle complice, la vanité, humiliés d'avoir des passions sur lesquelles ils ne peuvent se donner le change, se rattrapent avec emportement dès qu'ils peuvent s'abuser eux-mêmes et prendre pour une foi ou une vertu ce qui est peut-être de la passion encore.

On le voit, rien n'est plus difficile et plus dangereux que la politique au théâtre, quand les événements ou les acteurs qu'elle nous montre sont trop près de nous, quand les blessures qu'elle effleure ne sont pas cicatrisées, quand les souvenirs qu'elle évoque ont un écho dans nos traditions de famille ou dans le secret de nos âmes. Aujourd'hui même, après bien des sujets d'indulgence réciproque pour une somme à peu près égale d'illusions, d'expériences et de fautes, il ne nous est point prouvé que le héros, historique ou imaginaire, du *Lion amoureux*, ne nous soit pas présenté un peu trop tôt, que le nom sinistre de Quiberon ne réveille pas dans quelques esprits des pensées peu favorables aux fiançailles d'une marquise avec un républicain, et que la tirade déjà célèbre sur les bienfaits de la Convention n'ait pas rencontré bon nombre de contradicteurs, au milieu d'applaudissements provoqués par l'éloquence de l'auteur et de son interprète. Qu'était-ce donc en mars 1850, en plein essai de contrefaçon républicaine, girondine et montagnarde, lorsque les angoisses du moment envenimaient nos rancunes contre les crimes du passé, lorsque de méchants copistes de Danton et de Camille Desmoulins, de chétifs plagiaires de Robespierre et de Saint-Just ajoutaient à la répulsion qu'inspirent ces personnages je ne sais quel frisson d'*actualité?* Le succès de *Charlotte Corday* s'en ressentit ; telle était, dans la salle, cette impression générale de malaise, de défiance inquiète et chagrine, que les beautés très-réelles du drame nous trouvèrent d'abord presque insensibles. C'est plus tard que l'on s'aperçut que la grande scène entre Danton, Robespierre et Marat marquait, dans la manière de M. Ponsard, un progrès éclatant ; que là, comme dans quelques rares passages de *Lucrèce*, dans le dialogue de Philippe Auguste et du vice-légat d'*Agnès de Méranie*, il était entré en possession d'un style, trop cornélien peut-être pour être tout à fait original, mais ferme, solide et simple, digne de la grande tradition de *Cinna* et de *Nicomède*, digne d'être applaudi par les

hommes qui demandent au théâtre autre chose que l'émotion vulgaire ou la curiosité banale. Pourquoi, malgré ce mérite éminent, le drame de *Charlotte Corday* n'avait-il réussi qu'à demi? C'est, je le répète, parce que l'impartialité recherchée, exagérée par le poëte, ne pouvait réussir qu'auprès de la postérité, parce que la postérité, même celle du lendemain, n'avait pas eu le temps de se former, parce que la Révolution dont il nous rendait les images, durait encore ou recommençait.

Avant d'arriver au *Lion amoureux*, disons un mot de l'héroïne même du drame de 1850. Nous y retrouverons ce défaut, cette incertitude de composition, dont M. Ponsard, dans sa nouvelle pièce, ne s'est pas préservé. *Charlotte Corday* lui offrait ce désavantage, que le dénoûment était prévu, que les principales lignes du caractère étaient dessinées d'avance par l'histoire. Cependant, faute de pouvoir inventer, on pouvait du moins assouplir ou interpréter la réalité. Trois noms de femmes, restés populaires ou légendaires, se rattachent au commencement, au milieu et à la fin de la vieille société française, placée entre ces deux fléaux de Dieu, ces deux barbares d'espèce différente, Attila et Marat. Geneviève, Jeanne d'Arc, Charlotte ! Trois époques séparées par des abîmes, et dont chacune se personnifie dans une jeune fille. Geneviève est simplement une sainte ; dans un temps de foi naïve et de continuelle intervention divine, elle n'agit que par le miracle. Point d'épée, point de combat, point d'armure ; il lui suffit d'une houlette. Elle se présente, avec son auréole virginale et chrétienne, devant les hordes sauvages, et elle les arrête. Dieu fait le reste ; l'action mystérieuse et surnaturelle de sa créature se cache et s'absorbe dans la puissance céleste. Jeanne d'Arc est d'une autre date : la foi est encore intacte ; mais la société a fait un pas ; l'activité de l'homme doit désormais s'associer aux conseils de la Providence. Pour conjurer les périls qui menacent la France, ce n'est pas trop de l'alliance de la force visible qui pousse les combattants, qui emporte ou défend les villes, avec cette force surhumaine qui décide de la destinée des empires. Jeanne d'Arc est la vierge guerrière, priant Dieu l'épée à la main, et traduisant aux regards, par d'héroïques coups d'éclat, ce que sa mission a d'inexplicable. Avec Charlotte Corday, nous franchissons des espaces : tout croule, le vieux monde est en ruines, le monde nouveau ne s'affirme que par des crimes. Les vérités divines se sont voilées; l'homme, livré à lui-même, enivré de son omnipotence, a dépeuplé le ciel et l'a fermé : l'héroïsme marche à tâtons dans des ténèbres sanglantes : plus de sainte, plus d'héroïne inspirée de Dieu ; une vierge encore, mais moins chrétienne que stoïque, ayant lu les déclamations de Jean-Jacques en marge de l'Évangile, atteinte de la

double influence de l'esprit philosophique et de l'esprit révolutionnaire. Pour elle, l'armure se change en poignard, le combat en meurtre ; elle dépasse, elle enfreint l'idée du devoir pour être plus sûre de l'accomplir. Sublime aux yeux des uns, coupable pour les autres, problématique et stérile, son action est de celles qui manquent au nécessaire en visant au superflu. Ce contraste s'inflige même à ceux qui parlent d'elle, et un grand poëte invente en son honneur une métaphore impossible : « l'Ange de l'assassinat. »

Assurément on ne pouvait exiger de M. Ponsard qu'il indiquât ces nuances en faisant de Charlotte Corday l'héroïne de son drame. Il n'en est pas moins vrai que ce qui nuisit au succès, ce fut l'indécision du caractère de Charlotte. Fidèle à sa méthode d'accommodement, M. Ponsard n'avait pas su ou n'avait pas voulu prendre un parti. Sans se mettre en contradiction formelle avec l'histoire, il était libre ou de nous peindre Charlotte comme une grande âme, nourrie de fortes lectures, exaltée par des méditations solitaires, cherchant ses modèles dans Plutarque et dans Corneille, surexcitée par cette chaude atmosphère de révolution qui a ses fièvres comme les marais, décidée *a priori* à frapper un grand coup, à se sacrifier pour ramener à son idéal la République souillée par un monstre; ou bien de nous la représenter comme une jeune fille simple et naïve, élevée à la campagne, surveillant les travaux champêtres, soignant paisiblement sa vieille tante, et tout à coup poussée en avant, écoutant une Voix, précipitée vers la baignoire de Marat par une puissance magique, qu'on ne peut plus, hélas ! appeler la grâce divine, mais que j'appellerai, si on y tient, la grâce patriotique.

M. Ponsard était resté au milieu, à égale distance de ces deux interprétations. Tantôt il nous montre Charlotte dans un groupe de faneuses ou près du fauteuil de madame de Bretteville; tantôt elle déclame en élève de Rousseau, ou échange avec Barbaroux des paroles empreintes d'une sorte de mysticisme républicain : on arrive au terrible dénoûment sans se rendre bien compte de ce caractère, de cette inspiration et de ce rôle.

Si j'insiste, à propos de Charlotte Corday, sur ce défaut de composition ou de parti pris, c'est que je vais le retrouver chez le personnage le plus intéressant du *Lion amoureux*, la marquise de Maupas.

Loin de moi l'idée de comparer *le Lion amoureux* à *Charlotte Corday!* Le sujet est plus heureux, plus humain. Pourvu qu'il respectât le sens général des événements, le ton local et la couleur indiquée par l'histoire, l'auteur avait pleine licence : il disposait à son gré de ses acteurs qui ne relevaient guère que de sa fantaisie, et de son dénoûment qui, renfermé dans un épisode de famille, pouvait aisément s'accommoder aux événements du dehors. Son héros, son lion, le con-

ventionnel Humbert, devait le gêner d'autant moins, qu'il lui assignait un rôle à peu près imaginaire. Hoche est une de ces pures et nobles figures que le public, fût-il composé de marquis et de *ci-devant*, accueillera toujours avec sympathie. Quoiqu'il n'y ait rien de bien nouveau dans l'amour d'un plébéien révolutionnaire pour une marquise royaliste, ce tableau manque rarement son effet sur notre société démocratique ou bourgeoise. S'il s'y joint le charme des beaux vers, la pureté et l'élévation du langage, si ces mérites arrivent tout à point pour qu'une question de goût triomphe des dernières résistances d'opinion ou de caste, le poëte peut compter sur des suffrages presque unanimes. Nous aussi, nous applaudissons à ce talent, nous nous associons à ce succès... Ah! que M. Ponsard en jouisse longtemps! Qu'il ajoute au *Lion amoureux* d'autres œuvres, non moins honorables, non moins heureuses! Pourtant il nous est permis, sans trop de dénigrement et de dissonance, de dire quel est, selon nous, le côté vulnérable de sa pièce.

La première moitié du *Lion amoureux* est de beaucoup la meilleure. Dès le début, l'auteur y fait preuve d'une souplesse, d'une grâce que l'on chercherait vainement dans ses précédents ouvrages. Aux qualités que nous lui connaissions, s'en ajoute une autre qui n'est pas la moindre, et qu'on lui avait jusqu'ici contestée: le charme! C'est, je crois, à la première page, que se trouve cette jolie réplique de Hoche aux remontrances puritaines de son ami Humbert :

Quoi parce qu'une femme a l'aimable génie
De rappeler chez nous l'urbanité bannie,
Et que sa loi s'impose avec tant de douceurs,
Qu'on sent l'apaisement rentrer dans tous les cœurs;
Parce qu'en ses salons chaque parti se touche,
Et, gardant sa croyance, y perd l'aspect farouche;
Que des hommes ardents, fils du même pays,
Sans s'être jamais vus s'étant toujours haïs,
Se trouvent étonnés, venant à se connaître,
De se moins exécrer, de s'estimer peut-être ;
Et que l'heureux effet de ces rapprochements
Eteint là des soupçons, là des ressentiments,
Voilà la République aussitôt abattue!
Ne peut-elle donc vivre, à moins qu'elle ne tue?
N'est-ce pas l'affermir que de la faire aimer?
Est-ce une trahison que le don de charmer?
Qu'au moment du péril et des luttes fébriles,
Elle ait mis sa massue entre des mains viriles,
Bien : qu'elle ait opposé la fureur aux fureurs,
Et rendu coup pour coup et terreurs pour terreurs,
Soit: mais le temps n'est plus de ces fortes secousses;
Notre œuvre est achevée et veut des mains plus douces:
C'est l'heure de calmer d'orageuses rumeurs,

> D'épurer le langage et de polir les mœurs:
> C'est l'heure de la paix, l'heure de la clémence;
> La femme reparaît; son règne recommence!

Sachons être justes, quoique nous *ne soyons pas de la paroisse :* il faudrait désespérer du goût, de la langue, du public lettré et poli de la Comédie-Française, si de pareils vers, en dehors de toute objection ou de tout assentiment de parti, n'avaient pas été applaudis avec enthousiasme; alors surtout que ces élégances nous indemnisaient de crudités toutes récentes, et que M. Ponsard, rentré dans le temple, lavait jusques au marbre où le réalisme avait touché. Bien des spectateurs, j'aime à le croire, se sont demandé par quelles *fureurs* Louis XVI avait provoqué et justifié les *fureurs* des journées d'octobre, de juin, du 10 août, les massacres de septembre, l'emprisonnement, le procès et l'assassinat juridique; quelles étaient ces *terreurs* qui avaient précédé, excusé, autorisé le régime de la Terreur jacobine : n'importe! tel est le prestige des beaux vers, l'heureux mensonge de l'art! On bat des mains avant de protester du fond de l'âme; avant de remarquer qu'on n'est pas de l'avis du poëte, on se range du côté de sa poésie.

Les rôles épisodiques, Aristide, Épictète, Cérès, sont touchés finement, d'un trait de plume, avec une légèreté de main à laquelle M. Ponsard ne nous avait pas accoutumés. Enfin, dans les scènes d'amour, dans les alternatives de colère et de tendresse, de jalousie et de soumission qui expliquent le titre de la pièce, nous trouvons cet accent de passion vraie, profonde, douloureuse, sentie avant d'être exprimée, qu'il est si rare de rencontrer au théâtre, et sur lequel on ne saurait se méprendre. Ce n'est plus la peinture, l'imitation habile des souffrances, des angoisses, des déchirements qui accompagnent l'amour dans un cœur neuf, ardent et farouche, quand ce cœur craint de ne pas être compris, de s'être donné à un objet indigne, d'avoir à lutter contre les artifices d'une coquette, contre des rivaux invisibles ou présents; c'est la souffrance elle-même : on dirait une blessure qui se rouvre, une fibre saignante qui se remet à frémir et à vibrer. Lorsqu'Humbert s'écrie avec un éclat terrible :

> Parce que je vous aime, et que je suis jaloux!...

Lorsqu'il peint, en traits de feu, ses tortures, les transports de rage où le jette l'idée du mariage de la marquise, la honte qu'il ressent de sa propre faiblesse, ses vains efforts de délivrance sous le filet de soie qui l'enveloppe, l'horrible douleur que lui causent les licences du costume d'alors, la quasi-nudité de celle qu'il voudrait cacher à tous les regards, emporter dans un désert, on tressaille avec le lion amoureux

ou avec l'auteur. On est loin, je le crains, de l'école du bon sens, mais très-près du vrai Ponsard, qui, renonçant à être le chef d'une école illusoire, aime mieux être un poëte sincère, émouvant, ému.

Maintenant, pourquoi les deux derniers actes, le cinquième surtout, nous laissent-ils une impression de mécontentement et de malaise ? Pourquoi l'idée de réconciliation, — hélas ! de replâtrage, — qui domine la pièce et qui essaye de donner, à doses homœopathiques, satisfaction à tous les partis, faiblit-elle, en définitive, au profit des vainqueurs, aux dépens des vaincus ? Et pourquoi, en adressant à l'auteur ce reproche, ai-je la consolation de rester dans la question d'art, au lieu de revenir fastidieusement sur la question historique et politique ? Je le dis hardiment, c'est parce que le caractère de la marquise de Maupas est manqué, ou du moins parce qu'il ne se soutient pas jusqu'au bout.

On a fait bon marché du cinquième acte, en rappelant que Molière et les vieux maîtres amenaient leurs dénoûments à l'aide de péripéties d'une naïveté enfantine. Ce n'est pas là ce que nous reprocherons aux dernières scènes du *Lion amoureux*.

D'autres ont remarqué que la donnée du *Lion amoureux* était, au fond, celle de *Mademoiselle de la Seiglière ;* une jeune fille noble, partagée entre les préjugés de son père et son amour pour un jeune héros des guerres de la Révolution ou de l'Empire. On aurait pu reconnaître aussi, dans cette situation, celle de bon nombre des héroïnes de Walter Scott, Alice Lee, Édith, Diana Vernon, Flora Mac-Ivor, séparées par la guerre civile ou les dissidences politiques de ceux que leur cœur a choisis et qui servent dans les rangs contraires ; sachant qu'elles ne peuvent s'abandonner à leur tendresse sans encourir la malédiction de leurs parents, déserter leur cause, trahir toutes les croyances de leur berceau et avoir à rougir d'elles-mêmes. Que dis-je ? Chimène, la plus hardie, la plus hasardée de ces nobles filles placées entre leur amour et leur devoir, n'a-t-elle pas à se débattre dans une alternative analogue ou plus terrible encore? L'homme qu'elle aime est le meurtrier de son père, et il faut que, par l'irrésistible souffle de son génie, le poëte nous amène à accepter, sans horreur et même sans répugnance, le mariage de la fille du comte de Gormas avec le fils de don Diègue.

Ce n'est pas à propos de l'analogie de certaines situations que nous chicanerons M. Ponsard. Si l'on nous accorde que le drame et le roman ne peuvent rien nous montrer de plus pathétique et de plus beau que les luttes de la passion et de la conscience, nous ajouterons que ces luttes ne sauraient changer souvent de champ de bataille. Le plus populaire et le plus fécond des auteurs dramatiques de notre siècle prétendait, nous dit-on, qu'au théâtre les grands ressorts de curiosité

et d'émotion se réduisent à cinq ou six, que le reste n'est affaire que de dextérité, variation plus ou moins heureuse. Sans chercher à vérifier l'authenticité du mot ou l'exactitude du chiffre, il est permis d'assurer qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil, que la main d'un véritable artiste rajeunit ou s'approprie ce qu'elle touche, et que le succès de M. Ponsard n'a rien à craindre de ces réminiscences.

Mais, à un autre point de vue, nous serons plus sévère. Dans *Mademoiselle de la Seiglière*, le marquis, fort peu héroïque, songeant avant tout à ses aises, effrayé pour le bien-être et la tranquillité de ses vieux jours, finit par faire de son égoïsme le complice de l'amour de sa fille. Tout se passe d'ailleurs dans un moment paisible ou pacifié. Les amis, les parents de mademoiselle de la Seiglière, les défenseurs de sa cause et de sa foi, ne sont pas fusillés sous ses yeux ou dans la coulisse, pendant qu'elle se laisse entraîner vers Bernard Stamply. Walter Scott, profitant des lenteurs anglaises, de la patience de ses héros, moins fougueux, moins pressés que le *lion* du Théâtre-Français, s'arrange, avant de *couronner leur flamme*, pour que la guerre finisse, pour qu'une Restauration ou la ruine décisive des Stuarts rapproche les partis et permette au vieux père jacobite de fermer les yeux sur l'union de sa fille avec un partisan de Cromwell ou de Guillaume. Pour épouser celui qu'elles aiment et qu'elles avaient indéfiniment ajourné, jamais Alice Lee, Edith Bellenden, Diana Vernon, n'ont à faiblir, à changer de drapeau, à fuir un danger, à irriter ou à désoler un père, et pour me servir d'une expression familière, à *retirer leur épingle du jeu* au moment où le jeu peut coûter la vie. Enfin, dans *le Cid*, il n'existe ni guerre civile, ni différence d'opinion : il n'y a eu qu'une querelle personnelle. Rodrigue, sauveur de l'Espagne, a le droit de réclamer Chimène comme le prix du combat et de la victoire ; et cependant elle hésite encore, elle refuse, et c'est à peine si les derniers vers de la pièce font partager au spectateur les espérances lointaines qu'ils donnent à Rodrigue!

On peut maintenant deviner ce que nous blâmons dans le caractère de la marquise de Maupas, tel qu'il se dessine ou plutôt s'estompe dans la dernière partie du *Lion amoureux*.

Là encore, M. Ponsard avait deux partis à choisir, et nous allons essayer d'indiquer comment nous aurions compris ce personnage.

Une jeune fille noble commence à observer et à réfléchir pendant ces années critiques qui présageaient la fin du vieux monde. Douée d'un grand cœur, d'une intelligence élevée, d'une imagination vaillante, elle ne s'arrête pas, comme ses compagnes, à de futiles et brillantes surfaces. Pure, compatissante, chrétienne, pénétrée des sucs les plus doux de l'Évangile, elle est saisie d'une pitié immense pour les opprimés, les petits et les faibles. Tout ce qui se passe sous ses

yeux, cet amoncellement d'abus légués par des siècles d'autorité et de foi à un siècle de désordre moral, la froisse et l'attriste sans qu'elle puisse s'expliquer cette révolte intérieure contre des choses acceptées et consacrées. Cette société basée sur des iniquités légales l'inquiète comme une énigme avant de l'épouvanter comme un monstre. Elle ne lit pas Rousseau, elle lit en elle-même, et elle ne voudrait pas que le ciel qui se reflète dans ce limpide miroir fût sans cesse troublé par l'injustice et la méchanceté des hommes. Charlotte Corday aristocrate et royaliste, elle a sa vocation, elle aussi. Elle ne médite pas la mort d'un scélérat, d'un fou sanguinaire, mais l'extinction de ces monstruosités de l'ancien régime qui serviront plus tard de prétextes aux violences et aux scélératesses. Tout à coup, voilà que les rôles se déplacent ; les faibles deviennent les forts, les vaincus se changent en victorieux, les opprimés en oppresseurs. Chaque abus est expié par un excès ; chaque souffrance infligée par le vieux monde lui est rendue au centuple par le nouveau. Alors un grand trouble se fait dans cette belle âme. Ce qui la froissait, ce qu'elle ne croyait plus, ce qu'elle n'aimait pas, elle s'y rattache par honneur, par cet instinct qui attire les cœurs généreux vers les causes tombées. Son père, ses proches, son entourage, nul ne se doute de son secret ; nul ne devine qu'elle allait se séparer de ce qui la retient à force de péril et de malheur. C'est en ce moment qu'elle rencontre l'homme qu'elle choisirait, si elle était libre. Il n'est pas noble, il combat dans les armées républicaines. Pur de ces crimes révolutionnaires pour lesquels tout pardon serait impossible, il n'en est pas moins au nombre de ceux que les parents, les amis de cette femme regardent comme d'implacables ennemis : que fera-t-elle ? Je n'en sais rien, je ne veux pas le savoir ; c'est au poëte à me le dire ; mais, étant donné ce caractère, je suis sûr que la lutte sera digne d'intéresser les esprits d'élite. Je suis sûr que cette femme ne se démentira pas, qu'elle s'immolera plutôt que de déserter sur des ruines.

Ce personnage, ainsi compris, vous semble-t-il trop ambitieux ? Vous plaît-il de donner plus de place aux sentiments naturels, de nous montrer une femme plus simple, qui, sans réfléchir sur les grandes questions d'humanité, de liberté, d'égalité, se soit contentée d'être charitable et bonne pendant les jours prospères, résignée et sereine pendant les jours d'épreuve, et qui, veuve d'un gentilhomme épousé sans amour, donne son cœur à un officier républicain ? Le point de départ sera différent, mais l'obstacle reste le même. Cette femme me blessera dans toutes mes délicatesses, elle manquera aux lois mêmes de l'optique théâtrale, si elle capitule trop tôt, si elle se hâte de jeter sa cocarde blanche aux orties, alors que ces orties sont encore teintes du sang des martyrs de la Terreur, des héros de la

Vendée, des victimes de Quiberon. Quiberon ! Puisque M. Ponsard a cru pouvoir évoquer ce douloureux souvenir, qu'il nous permette de lui rappeler la position respective de ses personnages au moment où son drame se dénoue. Le comte de Maupas, beau-frère de la marquise, presque son fiancé, vient d'être tué. Le comte d'Ars, péniblement sauvé par un *quiproquo* de comédie, n'accepte sa grâce que pour aller conspirer encore et combattre le gouvernement qu'il déteste. Royaliste tout d'une pièce, jeté dans le moule des vieillards de Corneille et du Lusignan de *Zaïre*, qu'il copie un peu trop, il s'éloigne, frappé au cœur par l'apostasie de sa fille. Vaugris, émigré à la tête légère, mais brave et charmant, est fusillé. Les paysans de la plage donnent le bulletin de la nuit : « Vingt mille hommes noyés ou captifs ! » Le désastre est de la veille : on dirait que la mer va rejeter les cadavres sur la scène : la noblesse de France, si horriblement décimée par la Révolution, laisse sur ce funeste rivage les dernières gouttes de son meilleur sang. Voilà le moment que choisit la marquise pour rompre avec son passé, déclarer qu'elle ne croyait pas à sa cause, dire à son père frémissant de colère et de honte :

> Souffrez que, sans pousser plus loin le sacrifice,...
> De tant de sorts divers j'écoute la leçon,
> Et sois tout bonnement heureuse à ma façon !...

Non, la marquise de Maupas, celle que le poëte avait chargée de représenter les élégances, les grandeurs, les délicatesses de l'aristocratie vaincue, ne devait pas finir ainsi. Celle qui, dans sa belle scène du troisième acte avec Humbert tenait un si noble langage, qui disait à son amant éperdu :

> Oui, l'effort que je veux n'est pas d'un cœur vulgaire,
> Et tous ne feraient pas ce que vous devez faire;
> Mais, vous mettant plus haut que le niveau commun,
> J'attendais plus de vous qu'on n'attendrait d'aucun....
> Croyez-moi, croyez-en l'instinct sûr d'une femme !...
> ....Songez, si vous m'aimez, que de votre conduite
> Dépendra mon estime augmentée ou détruite,
> Que votre attachement, selon qu'il doit agir,
> Va me glorifier ou me faire rougir !...

celle-là s'est d'avance interdit le droit d'agir, à son tour, comme une femme vulgaire, d'abandonner, aux heures de crise suprême, le poste d'honneur que lui désigne le malheur ou le péril des siens. Elle se déjuge, elle s'amoindrit ; elle cesse d'être : M. Ponsard, à qui l'inspiration cornélienne ne messied pas, aurait dû se souvenir du Cid et de Chimène : il fallait un de ces dénoûments vagues que le

spectateur précise comme il veut, un de ces mariages à longue échéance qui retardent sans désespérer. Réconciliation, dites-vous? Non, et la suite ne le prouva que trop, la réconciliation, dans des conditions pareilles, était impossible. S'il n'y avait pas mille raisons de rester sérieux en parlant de M. Ponsard, si nous étions tout à fait de ceux qu'on a appelés les *incorrigibles*, nous ne voudrions d'autre revanche que celle-ci : le ménage Humbert de Maupas au bout de cinq ans!

Ceci nous ramène à notre point de départ. La politique, au théâtre, offre, aujourd'hui et pour longtemps encore, des difficultés insolubles. Si modéré, si généreux que l'on soit, si impartial que l'on s'efforce d'être, l'impartialité complète, l'indépendance absolue, sont impraticables. Presque toujours on finit par tomber du côté où l'on penche. A moins que des siècles n'y aient passé, que des races royales telles que les Stuarts ne soient entrées de l'histoire dans la poésie, l'idée de réconciliation ne satisfera jamais certaines âmes quand elle se réalise dans le sens du fait accompli, pour la gloire et le bénéfice des victorieux et des forts. Assurément, à ne consulter que les apparences, Corneille était plus dépendant que les poëtes de nos jours. Ses préfaces sont plus obséquieuses ; il salue plus bas ; il n'échappe pas par les droits d'auteur à la nécessité des dédicaces. Qu'on y prenne garde pourtant! Entre les vieux Romains de Corneille et la politique de Richelieu, il n'y avait pas, il ne pouvait y avoir ni démêlé, ni contact, et, si le pauvre auteur de *Cinna* avait quelque chose à redouter ou à flatter, ce n'était pas le despotisme du grand ministre, c'était la jalousie du mauvais poëte. Ses beaux vers, ses maximes héroïques, les dialogues ou les discours de ses personnages, restaient dans le domaine des idées générales, et élevaient les âmes sans leur donner envie de les appliquer ou de les discuter. A présent, tout cela est changé. Le poëte, en traitant un sujet politique, sait d'avance à qui il plaira, de qui il obtiendra les félicitations et les suffrages, et il ne peut pas ignorer quels sont ceux qui, tout en rendant justice à ses intentions, tout en acceptant son triomphe, feront cependant leurs réserves et en garderont un invincible sentiment de tristesse. Il est indépendant, il est fier, il est libéral ; toutefois, où rencontre-t-il ses complimenteurs les plus empressés? Parmi les puissants et les heureux de ce monde : à quels spectateurs impose-t-il le devoir de discuter ce qui les a un moment entraînés? Aux vaincus. Il s'est loyalement proposé d'offrir à tous des satisfactions légitimes : vain effort! erreur d'optique que l'on retrouve dans bien des œuvres contemporaines ! La marquise de Maupas n'est pas la première de ces jeunes et belles patriciennes que le roman et le théâtre font passer devant nos regards. Elles sont poétiques, élégantes, chevaleresques, héroïques; toutes les

croyances, toutes les grandeurs, toutes les poésies d'autrefois s'unissent sur leur tête virginale et leur forment une couronne ou une auréole. Le cygne a moins de noblesse et de fierté; le lis a moins de fraîcheur et d'éclat; l'hermine a moins de pureté et de blancheur. On serait bien exigeant, n'est-ce pas? si l'on refusait d'avouer que les auteurs font bonne mesure, que ces anges de grâce et d'innocence, ces trésors de fidélité et de vertu représentent pour le parti du passé une indemnité suffisante, un consolant hommage... Hélas! il arrive toujours un instant, un chapitre, une scène, où ces fleurs aristocratiques se laissent cueillir par une main bourgeoise, où ces fidélités et ces élégances sont dévorées par le Minotaure, où ces adorables gardiennes du feu sacré soufflent elles-mêmes sur la flamme, où ces héroïnes reconnaissent qu'elles se sont trompées, que leur foi héréditaire a été une duperie, et qu'au lieu de se passionner pour des souvenirs, des rêves ou des mensonges, mieux vaut être tout bonnement heureuses comme leur vigneron ou leur meunier. Laissons là les questions irritantes ou oiseuses de politique et de caste. Restons, vous poëte, nous critique. Vous êtes fidèle à l'idéal, à l'art pur, à celui qui cherche le succès et le bruit ailleurs qu'au coin de la borne et dans la fange. Vous gémissez comme nous des abaissements de la littérature, des prostitutions de la langue, et d'heureuses circonstances ont permis que votre éclatant succès ressemblât à un retour vers le bien, à un temps d'arrêt dans le mal. Guerre aux excès du réalisme! dites-vous, et nous sommes loin de vous contredire. Eh bien! ce réalisme, savez-vous avec quoi il se fait? avec des démolitions; avec les débris de ces grandeurs, de ces enthousiasmes, de ces dévouements, de ces croyances, que vous respectez, que vous caressez, que vous glorifiez, que vous parez de fleurs — mais comme on pare des victimes en les menant au sacrifice.

Armand de Pontmartin.

L'AGRICULTURE FRANÇAISE

L'ANNÉE 1865

Ce n'est pas sans un profond sentiment de tristesse que nous prenons la plume pour résumer l'histoire de l'agriculture française pendant l'année 1865. Nous n'avions pas voulu, dans notre compte rendu de l'an dernier [1], avouer tout ce que nous savions déjà. Aujourd'hui nous ne pouvons plus nous taire, car le mal est considérable, le danger plus grave encore, et les plaintes de ceux qui sont atteints retentissent de toutes parts.

Le discours du trône de 1865 avait reconnu combien étaient grandes les souffrances de notre agriculture, et l'Adresse du Corps législatif a déclaré que « l'état de choses actuel, même passager, de« vait paraître une raison nouvelle de chercher avec sollicitude tout « ce qui pourrait être réalisé d'améliorations en faveur de nos popu« lations agricoles, si laborieuses, si modestes et si dévouées. » Or, l'intensité de cet état de choses persiste toujours. Rien n'en laisse prévoir la fin prochaine. Quelle est donc la situation qui s'impose avec un tel retentissement? Quelles sont les causes de la crise dont tout le monde se préoccupe?

Lorsque la phrase que nous venons d'emprunter à l'Adresse de 1865 fut soumise au vote du Corps législatif, l'honorable M. d'Andelarre accusa « la nouvelle législation relative à la production et à la « consommation des céréales, la législation relative aux alcools et la « rareté de main-d'œuvre qu'entretient le développement de nos tra« vaux publics. » Un autre député, l'honorable M. Guillaumin, ex-

[1] *Le Correspondant*, n° du 25 janvier 1865.

prima le regret « que l'agriculture française n'ait pas à sa disposition « les institutions de crédit, les instruments de travail et les voies de « communication dont elle aurait besoin pour activer son développe- « ment. » Il réclama également pour elle une part plus large dans l'administration centrale « avec entrée au Conseil d'État. » Survint ensuite l'honorable M. Darblay qui, lui, conseilla plutôt « l'abaisse- « ment des tarifs des chemins de fer, pour tous les produits agricoles « et les engrais;

« La suppression de la surtaxe sur le guano ;

« La suppression des droits sur les canaux et rivières;

« L'encouragement de la culture de la betterave, par l'autorisation « du vinage dans toute la France, au droit réduit de 20 francs pour « les alcools employés à cet usage. »

Enfin, l'honorable M. de Chiseuil, agriculteur tout comme MM. Darblay, Guillaumin et d'Andelarre, nia que l'abaissement du prix des grains fut un malheur réel, et il accusa seulement le manque de bras dans les campagnes, en sollicitant « une diminution du contingent « annuel de l'armée » pour remédier à ce qui est, selon lui, la plus grande sinon l'unique cause des souffrances dont on se plaint.

Les points de vue différents où se placent les auteurs de ces observations expliquent de telles divergences. Au lieu d'embrasser la question dans son ensemble, chacun d'eux examine surtout la face particulière vis-à-vis de laquelle il se trouve. Aussi beaucoup de personnes demandèrent-elles avec instance qu'une enquête, fixant les esprits sur ces graves problèmes, fût ouverte bientôt pour rechercher en même temps d'où vient le mal et d'où pourra venir le remède. Un grand nombre d'associations agricoles ont pris part à ce mouvement.

Il avait également été parlé d'une enquête dans le sein du Corps législatif; mais le gouvernement ne parut pas alors en admettre l'opportunité. A défaut de l'administration, la Société centrale d'agriculture et le Congrès libre des Sociétés savantes finirent par adresser à leurs propres membres un questionnaire minutieusement élaboré auquel on a déjà répondu à l'heure qu'il est.

Les choses en étaient là lorsque le discours du trône de 1866 annonça tout à coup que l'Empereur jugeait « utile d'ouvrir une « sérieuse enquête sur l'état et les besoins de l'agriculture. » La mesure refusée en 1865 aura donc lieu en 1866. On consultera nos cultivateurs. Votre industrie souffre, leur dira-t-on. De quoi souffre-t-elle, et que nous demandez-vous? — Ce que nous demandons, répondront sans doute plusieurs d'entre eux, c'est qu'après avoir détourné de nous les capitaux en les sollicitant par trop d'emprunts successifs et en les laissant solliciter par toutes sortes de compa-

gnies, sérieuses ou d'agiotage, françaises ou étrangères, vous aidiez à leur retour vers l'industrie rurale. C'est qu'après avoir brusquement détourné de nous la main-d'œuvre et l'avoir fait brusquement renchérir par le développement fiévreux des travaux des villes, vous aidiez nos enfants à garder l'amour de leurs villages. C'est, enfin, que vous ne favorisiez par aucune mesure le goût excessif du luxe et des subites fortunes, car ce goût-là s' accommode mal de nos durs travaux et de nos modestes bénéfices.

Ainsi diront bien des hommes que nous connaissons. Et, quoique l'Empereur ne cite dans son dernier discours que l'avilissement du prix des céréales, toutes les autres questions seront agitées dans l'enquête promise ; peut-être même trop de questions à la fois. N'importe ! La vérité saura bien se faire jour. Aussi, nous en sommes convaincu comme l'Empereur, « l'enquête confirmera les prin-« cipes de liberté commerciale, offrira de précieux enseignements, « et facilitera l'étude des moyens propres, soit à soulager les souf-« frances locales, soit à réaliser des progrès nouveaux. » Du reste, le mal qu'il s'agit de sonder ne fatigue pas exclusivement l'industrie agricole. Ces épreuves difficiles sont presque générales. Elles sont la conséquence des révolutions économiques parfois très-justes, parfois discutables, le plus souvent beaucoup trop rapides dont nous sommes les acteurs et les témoins. Ni l'agriculture, ni les autres intérêts respectables du pays ne doivent donc espérer une ère de longue prospérité avant que soient rendus possibles et définitivement acquis la base et les moyens de tout progrès durable : l'économie, la paix, la confiance et une entière liberté. Fasse Dieu que cette heure-là sonne bientôt pour nous qui avons déjà vu tant de bouleversements et qui, néanmoins, ne sommes pas sûrs de n'en plus voir encore.

Quoi qu'il en soit des causes de la crise que nous traversons, toutes nos provinces et toutes nos cultures ne sont pas également atteintes. Il faut même reconnaître que les souffrances actuelles sont survenues après plusieurs années de brillants bénéfices et d'incontestables progrès dont témoignent les nombreuses dépenses faites dans nos campagnes pendant ces derniers temps. Mais l'avenir ! quel sera-t-il ? Bien imprudent serait-on d'oser augurer à cet égard une opinion formelle. On peut cependant supposer que le nouvel état économique de notre propriété rurale sera plus particulièrement favorable aux ouvriers de la ferme et aux petits cultivateurs qui vivent sur leur propre domaine. L'ouvrier a pour lui la grande élévation du salaire (ce qui ne devient un mal que dans le cas où cette élévation est ren-

due excessive par des coalitions, car l'amélioration du sort des ouvriers dans les campagnes peut seule aider à les y retenir). Le petit propriétaire, consommant la majeure partie de sa récolte et remplaçant la main-d'œuvre étrangère par son travail et celui de sa famille, souffre peu du prix des grains que notre législation commerciale maintiendra dorénavant assez bas. Quant au fermier, il doit compter avec toutes ces circonstances, et s'il n'obtient pas un bail moins lourd il renoncera à son industrie.

M. le président Caze avait donc raison de dire dernièrement à la Société d'agriculture de Toulouse que le propriétaire foncier ne tarderait pas à voir décroître son revenu net s'il ne prend pas une part quelconque à l'exploitation de la terre. Oui, cela est vrai; le propriétaire qui n'exploite pas et par conséquent le grand propriétaire sont aujourd'hui le plus menacés. S'ils restent étrangers à la ferme, leur rente diminuera. S'ils veulent cultiver par eux-mêmes, ils auront à lutter contre la cherté et l'insubordination de la main-d'œuvre; si bien qu'ils n'auront souvent d'autre parti à prendre, j'entends de parti raisonnable, que la transformation des champs en pâturages partout où cela est possible, et le remplacement des hommes par des animaux ou par des machines. M. Troplong écrivait déjà en 1848, à propos de la propriété d'après le Code civil : « Il y a beaucoup de départements où les fermes disparaissent, et où ce sont les fermiers qui les achètent, possédant désormais pour eux-mêmes ce qu'ils possédaient auparavant pour autrui. Dans ces contrées, quiconque ne cultive pas pour soi ne saurait trouver des fermiers qu'à des conditions si désavantageuses, que la propriété devient un fardeau ruineux. Que fait alors le propriétaire? Il vend sa ferme en détail, et les cultivateurs, qui n'en voulaient pas à titre de bail, se précipitent en foule pour acheter le fonds à des prix élevés. Ainsi disparaissent tout à la fois et la ferme et le propriétaire non cultivateur de cette ferme. »

Certes, nous sommes loin de nous effrayer. Nous nous rassurons en songeant que le jeu naturel des intérêts privés saura bien, là où il le faut, mettre une limite à la pulvérisation du sol. Toutefois nous n'estimons pas sans certains dangers la tendance actuelle. Elle est, je ne dirai pas hostile, mais défavorable au grand propriétaire rural. Or le rôle de ce dernier n'est point à dédaigner dans les temps d'épreuve et de maladies, dans les moments de chômage, dans la marche suivie par le progrès agricole. Il est bon que les hommes d'une éducation supérieure ne se fassent pas étrangers à nos campagnes dont, s'ils venaient à disparaître trop, nous verrions s'abaisser le niveau moral. Ce danger semble s'accentuer davantage depuis quelques années. Aussi plusieurs personnes inclinent-elles à croire

qu'il conviendrait de soumettre à d'autres lois la transmission du sol, comme celle de toutes les propriétés.

Il ne s'agirait de rétablir, ni le droit d'aînesse, ni les majorats, ni les substitutions. Il ne s'agirait pas non plus de rendre aux biens de mainmorte des facilités à tout jamais perdues. D'après les explications qu'ont fournies l'honorable M. de Veauce et les autres signataires d'un amendement repoussé en 1865 par le Corps législatif, il s'agirait seulement « d'apporter à nos lois de succession des modifications favorables à l'extension des droits du père de famille. » Au point de vue moral nous avons peu de chose à dire de cette proposition ; nous l'acceptons même dans une limite qu'il resterait à définir, car les droits de l'enfant ne peuvent pas être non plus oubliés par nous. Au point de vue politique nous nous bornons à répéter ce que M. Cochin écrivait ici dernièrement : « il n'y a pas loin de l'inégalité dans la famille à l'inégalité dans la société ; on craint donc que l'inégale répartition des biens ne reconduise tout doucement à l'inégale répartition des droits.[1] » Au point de vue agricole enfin nous croyons que l'on confond un peu trop la division de la propriété et le morcellement des parcelles qui la composent.

Dès avant la Révolution Turgot, le marquis de Mirabeau, Arthur Young signalaient aussi les prétendus ravages de la subdivision du sol. Depuis lors le mal aurait dû s'aggraver. Loin de là, notre richesse immobilière a pris un développement considérable. Il serait certainement très-fâcheux d'en arriver à la pulvérisation dont on a signalé certains exemples regrettables. Mais nous sommes convaincus que les relevés dont s'occupe actuellement l'administration des finances, dans le but de constater l'état de la propriété foncière sous le rapport du morcellement, démontreront l'exagération des plaintes soulevées à cet égard. Un travail analogue se termine dans le département de l'Yonne, l'un de ceux, avec le département de la Creuse, où la subdivision de la propriété paraît avoir atteint les plus fortes proportions. Il en résulterait qu'aujourd'hui encore la grande, la moyenne et la petite propriété se partagent par portions à peu près égales la superficie imposable. Il est donc inutile, selon nous, de prolonger une discussion à laquelle manquent les premiers éléments. Néanmoins nous serions bien surpris si la statistique annoncée ne venait pas laver le Code civil des reproches qu'on lui adresse et prouver que, loin de nuire, ce code tend plutôt à enrichir le pays.

Ce qui mérite beaucoup plus une réforme complète, c'est notre système de lois fiscales. Celles-ci deviennent, dans un grand nombre

[1] *Le Correspondant*, n° du 25 mai 1865.

de petites successions, tout à fait ruineuses. Aussi avons-nous appris avec un vif plaisir qu'une commission siégeait au ministère de la justice et s'y occupait depuis quelque temps, dans le sens économique, dans un sens favorable aux petites propriétés, de la révision de notre code de procédure. Ces modifications et toutes celles qui tendront à faciliter la réunion des parcelles nous semblent préférables pour l'agriculture aux mesures radicales qui ont été si justement repoussées par la Chambre.

En attendant l'avenir incertain que la Providence nous destine, étudions le présent, sur lequel on nous permettra de jeter un rapide coup d'œil. Trop de choses touchent aux intérêts agricoles pour que nous puissions approfondir ce qui concerne chacune d'elles. Et puis, pourquoi ne pas l'avouer? on n'a guère l'esprit enclin à parler ou à écrire longuement lorsqu'on se trouve en présence des misères si grandes dont nous sommes témoins.

La France agricole n'a pas perdu, en 1865, moins d'hommes distingués qu'en 1864. Citons, parmi les plus connus, M. Bixio, ancien ministre, fondateur du *Journal d'agriculture pratique* ; M. Lemaire, député de l'Oise ; M. Paul Malingié, directeur de la ferme-école de la Charmoise ; M. de Saint-Priest, de l'Ardèche ; M. Prince, directeur de l'École vétérinaire de Toulouse ; et M. Vicaire, directeur général de l'administration des forêts. Nous voudrions sans doute en rappeler également plusieurs autres; mais comment nommer tous les pionniers du progrès agricole dont nous devons regretter la mort?

Le bas prix du blé a soulevé, en 1865, comme en 1864, les plus vives doléances. Ni les explications fournies au Corps législatif par le gouvernement, ni les circulaires du ministre de l'agriculture et du commerce, ni les notes du *Moniteur*, ni les comptes rendus de l'administration des douanes n'ont pu calmer l'esprit de la plupart des cultivateurs. On a montré que le chiffre de sortie des grains a dépassé le chiffre de leur entrée dans une proportion considérable[1]; on rappelle le bas prix des céréales sur tous les marchés étrangers et les prix de certaines années antérieures à l'abolition de l'échelle

[1] L'*Exposé de la situation de l'Empire* nous donne le tableau des exportations et des importations de froment pendant les onze premiers mois de l'année 1865. Il en résulte que, déduction faite de notre commerce spécial avec l'Algérie qui est terre française, notre exportation de froment *français* dépasse de 2,670,500

mobile; on cherche à prouver que les cours ne peuvent pas être élevés quand l'accroissement de la consommation (lequel dépend principalement aujourd'hui d'un accroissement préalable de la population) ne suffit pas à compenser la plus grande abondance de nos récoltes! Notre nouveau régime commercial n'en reste pas moins l'objet des plus ardentes colères, comme s'il était la principale cause du mal. Cela serait-il, nous aurions encore à nous soumettre bravement, car l'avenir appartient au libre échange, le libre échange n'est point une liberté, c'est un système économique au profit des uns et au détriment des autres, les libertés profitent à tous. Il serait d'ailleurs triste, pour ne pas dire immoral, que l'agriculture ne pût prospérer que grâce à la cherté des subsistances ou à l'insuffisance du salaire. Il convient donc de modifier les anciens errements de nos campagnes plutôt que nos tarifs. Dorénavant la surface consacrée au blé doit être restreinte, et le fermier diminuera ses frais de production par hectolitre en augmentant le rendement par hectare. Avouons, toutefois, que le régime actuel des *acquits de mouture* donne lieu à des plaintes que l'on ne saurait écarter toujours. Il ne s'agit pas seulement des issues de blé étranger fournies sans droit de douane à notre consommation. Le commerce des acquits vendus par les meuniers du Nord aux importateurs du Midi fausse dans une certaine mesure le jeu naturel des choses. Aussi espérons-nous voir remédier, par suite de l'enquête promise, à l'abus dont on se plaint dans plusieurs de nos départements.

Les bas prix deviennent surtout ruineux quand le fermier est obligé de vendre à certaines époques fixes, malgré la baisse subie alors par les cours. Comment, en effet, transformer son blé en argent sans recourir à la vente? Comment, d'ailleurs, le conserver longtemps sans l'exposer aux attaques des parasites et à mille autres causes d'altération? Si cette dernière difficulté était surmontée, la première serait vite résolue par l'initiative d'une foule de négociants. A Chicago, dans l'Amérique du Nord, il existe d'immenses docks connus sous le nom d'*élévateurs*, où tout le monde peut déposer son blé. On délivre au déposant un certificat qui constate la qualité et la quantité de sa marchandise, et ce certificat permet au producteur de trouver par le crédit les avances dont il a besoin. M. le docteur Louvel a imaginé un système de conservation des grains, des farines et des biscuits de marine qui est basé sur l'emploi de cylindres en tôle dans lesquels on fait le vide à l'aide d'une pompe après l'introduction

quintaux environ notre importation de froment *étranger*. Et il n'est pas parlé des grains autres que le blé, lesquels ont également donné lieu à une exportation de beaucoup supérieure à leur importation.

du grain. Une commission composée d'hommes spéciaux avait été instituée sous la présidence du maréchal Vaillant pour examiner les procédés du docteur Louvel ; et cette commission vient de terminer ses longs et consciencieux travaux par un rapport singulièrement favorable. Les cylindres de M. Louvel nous semblent, en effet, faciliter la solution du problème, et nous ne désespérons pas de les voir adoptés bientôt, non-seulement par des compagnies d'*élévateurs* comme à Chicago, mais aussi par de simples cultivateurs à qui de tels engins pourraient rendre économiquement les meilleurs services.

Quelque triste que soit la situation des producteurs de céréales, celle de notre industrie séricicole est plus déplorable encore. Jamais ses misères, bien grandes depuis longues années, n'ont été aussi affligeantes qu'en 1865. Autrefois, la production normale des cocons en France était évaluée à plus de 100 millions de francs. En 1864, cette production n'avait pas dépassé 34 millions. En 1865 elle est infiniment moindre ; et du maigre produit obtenu il faut déduire plus de 10 millions pour le prix d'achat des graines demandées à l'étranger !

Une pétition signée de 3,574 maires, conseillers municipaux et propriétaires fonciers des départements de l'Ardèche, du Gard, de l'Hérault et de la Lozère a exposé au Sénat la situation pénible dans laquelle se trouvent les sériciculteurs. Les plaintes des intéressés ont également été traduites devant le Corps législatif par l'honorable M. Fabre, et un rapport du ministre de l'agriculture et du commerce les a signalées à l'empereur en juillet dernier. Depuis lors on a nommé une commission « dont les travaux auront pour objet de rechercher les causes qui ont amené et prolongé la situation actuelle de l'industrie séricicole ; d'apprécier la valeur des systèmes d'éducation des vers à soie pratiqués en France et à l'étranger ; de donner son avis sur les effets du grainage industriel et sur ceux du grainage domestique; enfin d'indiquer les moyens pratiques de secourir l'industrie séricicole et de lui rendre son ancienne prospérité. »

Une commission avait déjà été nommée au début de l'invasion de la pébrine et cette première commission avait conclu à l'état sain des mûriers. Cette année-ci un habile chimiste, M. Pasteur, a cru pouvoir affirmer que la pébrine remontait à un état maladif des chrysalides. La nouvelle commission ira-t-elle plus loin? Les lumières des hommes qui la composent sont assez grandes pour inspirer beaucoup de confiance ; mais Dieu livrera-t-il son secret ? S'il en est de la pébrine comme de tant d'autres maladies contre lesquelles la science reste désarmée ; et si l'on songe que le fléau a fini par envahir

une partie de l'Asie, après avoir frappé successivement toutes les contrées séricicoles de l'Europe à mesure que le commerce allait leur demander les graines dont nous avons besoin, il y a lieu de s'effrayer de l'avenir. Le grainage industriel est, en effet, accusé par beaucoup de personnes de favoriser le développement de la pébrine dans tous les centres où on le pratique. Les graines de vers à soie du Japon introduites par la Société d'acclimatation étant les seules qui aient réussi en 1865, le commerce va sans doute demander au Japon de telles quantités de graines que ce pays se livrera, à son tour, à l'industrie du grainage. Voilà donc notre ressource d'aujourd'hui qui va peut-être, demain, se trouver aussi compromise. Or, dans ce cas-là, comment échapper à la ruine?

On avait fait grand bruit, en 1863, d'un procédé proposé au gouvernement français par un sieur Onesti, de Vicence. Ce procédé devait guérir les vers à soie malades et assurer la récolte des cocons. Une somme de 500,000 francs était allouée à l'inventeur de cette méthode ; mais il ne pouvait la toucher qu'après constatation d'une entière réussite. Le chiffre était beau pour M. Onesti. Cependant l'affaire eût été plus belle encore pour nos départements séricicoles. Malheureusement le prétendu remède est resté inefficace, et la commission chargée d'en poursuivre les essais a fait au ministre de l'agriculture et du commerce un rapport en suite duquel le traité intervenu vient d'être annulé.

En attendant que la science ou le hasard fasse découvrir quelque remède sérieux, le mal continue ses ravages, les centres séricicoles s'appauvrissent, la propriété foncière se déprécie dans une proportion considérable. Aussi le gouvernement a-t-il décidé qu'il serait accordé aux propriétaires de plantations de mûriers dans les départements séricicoles le dégrèvement de l'impôt foncier afférent au revenu perdu, en 1865, par suite du manque de la récolte des cocons. A en juger d'après la marche suivie jusqu'à ce jour par la pébrine, cette faveur ne tardera pas à devenir pour beaucoup de localités un acte de simple justice.

Les vers à soie ne sont pas les seuls animaux domestiques dont l'état sanitaire laisse à désirer. Les poules ont été frappées dans un certain nombre de fermes par une épizootie attribuée à l'influence du choléra et qui a exercé sur ces pauvres bêtes les plus grands ravages. Les poissons de la Seine et de plusieurs autres rivières, comme ceux des lacs du bois de Boulogne, ont également été les victimes d'un fléau inconnu. Les chats ont été atteints à leur tour. En Angleterre, depuis plusieurs semaines, une épizootie pernicieuse en-

lève un grand nombre de ces animaux. Le porc lui-même, cet animal si utile, commence à souffrir d'une altération morbide dont nous nous effrayons d'autant plus que sa chair devient alors mortelle aux hommes qui en font usage. Il est vrai, l'on n'a encore observé la *trichinose* que dans un coin de l'Allemagne. Mais, après avoir sévi à Hedersleben, la trichinose vient d'envahir plusieurs villages saxons, sur les frontières de la Bohême. Peut-être cette terrible affection s'introduira-t-elle en France, soit avec des porcs malades, soit avec de la viande infectée de dangereux embryons? La trichine est un ver, singulièrement petit, qui se développe dans le corps du cochon et paraît résister à la coction dont on se contente pour plusieurs préparations culinaires, du moins dans certains pays. Il faut, pour la détruire, une température qui ne laisse rouge aucune partie des chairs. Une fois absorbée par l'homme, la trichine se multiplie, exerce ses ravages, et finit par donner la mort. Nous connaissions déjà la ladrerie, nous ne connaissions pas la trichinose. L'hygiène publique fera cependant bien de s'en préoccuper, car le nombre des victimes semble augmenter en Allemagne ; et nos relations avec les pays d'outre-Rhin sont assez étendues pour qu'on doive craindre une invasion de ce genre.

Enfin peu s'en est fallu que le typhus contagieux des bêtes bovines ne vînt compléter nos épreuves. Des animaux, embarqués au port de Revel en Finlande et débarqués dans les docks de la Tamise, avaient importé cette terrible maladie en Angleterre dès le mois de juin dernier. La peste bovine n'a qu'un centre d'origine : les steppes de certaines provinces russes et hongroises. Elle y reste ordinairement confinée, grâce au cordon sanitaire maintenu très-sévèrement par les gouvernements voisins autour du foyer d'infection. Ce sont presque toujours les invasions des armées du nord de l'Europe qui communiquent la contagion aux pays de l'Occident.

Cette fois, le commerce, en tournant l'Allemagne et la surveillance allemande pour accroître ses profits, a introduit le mal en Angleterre où la peste bovine avait déjà exercé de désastreux ravages dans le cours du dix-huitième siècle. Éminemment contagieuse, portée d'étable en étable, d'herbage en herbage, non pas seulement par les animaux atteints, mais encore par leurs fourrages, par leurs fumiers, par les vêtements de leurs gardiens, l'épizootie n'a pas tardé à se répandre au loin. Un grand nombre de fermiers anglais ont été ruinés. Puis est venu le tour de l'Écosse, puis celui de la Hollande et de la Belgique. Au mois de septembre, le fléau commençait à s'introduire en France quand les mesures les plus sévères furent prises par l'administration. On fit ce que l'Angleterre aurait dû faire dès l'origine ; on sacrifia sans pitié tous les animaux atteints et tous les

animaux suspects. On a enfoui leurs dépouilles, détruit tout ce qui venait d'eux, pour ainsi dire tout ce qu'ils avaient touché. Cette mesure radicale est, en effet, la seule à prendre contre une maladie semblable.

On se croyait donc en sûreté et l'on commençait à trouver fort ridicule la fausse alerte survenue dans le département des Basses-Pyrénées quand, tout à coup, en décembre, le typhus contagieux envahit le Jardin d'acclimatation du bois de Boulogne. Il y avait été introduit par deux gazelles importées d'Angleterre et n'avait pas tardé à causer la mort de trente-cinq animaux[1]. Les mesures prudentes de surveillance et de sûreté prises déjà par notre administration relativement aux animaux de l'espèce bovine furent, par suite de cet événement, étendues à tous les quadrupèdes autres que le cheval, l'âne, le mulet et le chien. Leur importation par les frontières menacées, ou en provenance des pays atteints, fut absolument interdite ainsi que celle de leurs dépouilles. Grâce à ces précautions rigoureuses, la France n'a pas perdu 50 bêtes bovines[2], tandis que la mortalité causée en Angleterre pendant 1865 par le typhus ou par l'abatage des animaux infectés monterait à plus de 55,000 têtes, et malheureusement cette maladie, loin de décroître, serait encore en voie de progression. Ainsi, dans la dernière semaine de décembre, 7,698 animaux ont été attaqués, sans compter ceux appartenant aux propriétaires qui n'ont pas averti l'administration ; et la mortalité du 13 au 20 janvier 1866 atteignait le chiffre de 10,037 bêtes. L'épizootie a fait également son apparition dans les possessions britanniques de l'Asie ; plus de 3,000 têtes de bétail auraient déjà succombé dans la présidence de Madras.

Si des mesures préventives avaient de même été prises contre le choléra, aurions-nous évité aussi la visite de ce dernier fléau? Quoi qu'il en soit de la réponse à faire à cette question, qui n'est pas vidée entre les contagionistes et les non-contagionistes, je n'hésite pas à avouer mes inquiétudes en présence de toutes les épreuves qui frappent notre agriculture. Plusieurs de nos végétaux utiles sont malades ; plusieurs de nos animaux domestiques sont malades ; les hommes sont malades en même temps ! serait-ce donc la colère de

[1] Les faits survenus au Jardin d'acclimatation prouvent que plusieurs espèces d'animaux, de genres et de familles différents, parmi ceux de la classe des mammifères, peuvent être atteints du typhus contagieux. La maladie a, en effet, frappé 12 bœufs, 9 chèvres, 5 antilopes, 3 cerfs, 2 chevrotains, 2 sangliers. Cette triste expérience doit donc rendre encore plus redoutable à nos yeux le typhus contagieux des bêtes bovines.

[2] Dans ce nombre ne figurent pas les animaux perdus par le Jardin d'acclimatation.

Dieu qui se manifesterait sous toutes les formes? Je n'affirme rien; mais qui oserait prétendre que le doigt de Dieu ne peut pas être là?

La Société d'acclimatation n'a pas à se louer de l'année 1865. Dès avant l'introduction du typhus contagieux au jardin du bois de Boulogne, elle avait vu périr tous les lamas entretenus dans les Vosges, sur la propriété de M. Galmiche. Un nouveau venu avait importé dans les écuries de M. Galmiche une gale qui ne tarda pas à faire disparaître et lui-même et tous ses pauvres camarades.

On sait que nous attachons peu d'importance à ces prétendues acclimatations de gros animaux d'un autre monde. Le mouton, devant qui le lama recule en Amérique, ne reculera pas en Europe devant le lama, dont la laine s'appauvrit sur notre sol. Le nilgau restera un animal de ménagerie ou de jardin d'acclimatation, comme l'hémione, le yak et les autres. Nous sommes convaincu que les efforts sérieux de l'agriculture doivent se concentrer sur le perfectionnement de nos vieilles races européennes[1], et sur l'augmentation en nombre des animaux entretenus dans la ferme. Les animaux de pure fantaisie nous intéressent donc assez peu. Néanmoins, cet événement est à nos yeux comme un détail confirmatif de la menace qui pèse sur tous nos animaux domestiques; et, à ce titre, nous avons dû le signaler. L'accident que nous rappelons avait, d'ailleurs, été annoncé au public avec des circonstances trop plaisantes pour les pouvoir oublier. Le même numéro du *Journal d'agriculture pratique* (5 mai 1865) contenait tout à la fois un article assez long où était racontée et affirmée la complète acclimatation du lama dans les Vosges et une petite note, venue au dernier moment, où figurait l'extrait mortuaire du troupeau dont on chantait les louanges un peu plus loin.

La science finira-t-elle par pouvoir lutter contre toutes les maladies de nos animaux domestiques, et contre nos maladies propres? Encore faudrait-il pour cela voir d'abord nos écoles vétérinaires compléter le personnel de leurs professeurs. Alfort, Lyon et Toulouse ont ouvert dans ce but en 1865 de nouveaux concours qui se sont une fois de plus fermés sans résultat. Un tel mécompte n'est guère fait pour fortifier notre espoir.

Nous n'admettons pas que l'homme puisse jamais devenir le maître

[1] Nous avons appris avec plaisir qu'une *Association pour l'amélioration du bétail* était sur le point de s'organiser dans le but de propager les meilleures races de nos animaux domestiques. Cette société se proposerait plus particulièrement d'ouvrir des expositions à la suite desquelles seraient mis en vente les animaux qu'elle aurait ainsi réunis.

absolu de tout ce qui l'afflige. Son dernier mot n'est pas dit cependant, et il lui reste beaucoup à découvrir. La guérison de la rage serait certainement un des plus heureux succès obtenus dans cet ordre de recherches. Aussi voulons-nous signaler avec reconnaissance les efforts tentés par M. Gayot, pour faire confier à l'école d'Alfort par la Société impériale d'agriculture le soin d'élucider la question du traitement préventif de cette horrible maladie[1]. Des affirmations, émanant de gens sérieux, laissent croire à la possibilité du succès. On serait donc bien coupable de ne pas rechercher jusqu'à quel point ces affirmations sont ou ne sont pas fondées.

Il est impossible, en parlant de nos animaux domestiques, de taire une cause de souffrance, la sécheresse, dont la plupart des cultivateurs ont eu à se plaindre si vivement en 1865. Les fourrages suffiront dans une grande partie du nord-ouest de la France, mais leur récolte a été déplorable presque partout ailleurs. La diminution de bétail nécessitée par cet état de choses entraînera malheureusement une diminution correspondante dans la quantité des fumiers obtenus. Du reste, ce contre-temps ne nous frappe pas seuls. D'autres pays ont subi les mêmes épreuves, notamment la Suisse, où le mal a fini par prendre de telles proportions que, ne pouvant plus nourrir ses animaux, elle a dû en expédier un très-grand nombre sur nos marchés. Les prix de ventes se sont ressenti des arrivages exceptionnels qui ont encore aggravé la situation déjà fort triste de nos cultivateurs.

Malgré ces derniers mécomptes, l'intérêt de la France à tous les points de vue est de développer le plus et le plus tôt possible la production de son bétail. Les difficultés de la main-d'œuvre et le bas prix des céréales rendent ces efforts indispensables. La fertilité du sol en profitera. Ajoutons que la bourse des cultivateurs doit aussi

[1] Voici, à ce sujet, un extrait de la note lue par M. Gayot :

« On dit qu'il existe un spécifique contre la rage, et la nouvelle, partie des régions « de la science, ne doit pas passer inaperçue. Je m'y arrête donc à dessein, et je « demande à nos honorables confrères d'Alfort de s'y arrêter plus utilement encore, « afin de rassurer ou d'édifier les populations, s'il y a lieu.

« Quand une personne a été mordue par un chien enragé, dit M. le docteur Buis- » son, il faut lui faire prendre sept bains de vapeur, un par jour, dit à la russe, de « 57 à 63 degrés. C'est là le remède préventif. Quand la maladie est déclarée, il ne « faut qu'un bain de vapeur, monté rapidement à 37 degrés centigrade, puis len- « tement à 63 degrés; le malade doit se tenir bien enfermé dans sa chambre, « jusqu'à ce qu'il soit complétement guéri.

« Voilà qui est très-explicite. A Dieu ne plaise que je conteste une assertion aussi « formelle. Je voudrais seulement qu'elle pût devenir article de foi pour tous. Mais « il n'en sera ainsi que quand l'expérience aura donné au fait sa précieuse sanction.»

s'en trouver à merveille, car nos troupeaux auront probablement à combler une partie des vides que le typhus opère si largement chez nos voisins d'outre-Manche.

Ici même, la cherté de tous les produits animaux, depuis les produits de basse-cour dont l'exportation pour l'Angleterre s'élargit sans cesse, jusqu'à la viande de boucherie dont la consommation s'étend chaque jour davantage, prouve l'insuffisance de notre bétail actuel. L'importation des animaux étrangers par le nord et par le nord-est de la France[1], celle des animaux algériens dans les départements du midi, rien n'arrête la hausse dont se plaignent les consommateurs. Peut-être un procédé qui permettrait de mieux conserver les viandes aujourd'hui perdues ou mal utilisées dans des contrées lointaines, aidera-t-il plus tard à la solution du problème. L'Amérique centrale, où le bœuf n'est estimé que pour sa peau, fournit à l'Angleterre et aux États-Unis des viandes salées dont ne veut pas la consommation française. On parle d'un procédé nouveau qui altérerait beaucoup moins la saveur de la chair[2]. Mais, en attendant la concurrence encore douteuse du procédé en question, le prix des viandes de boucherie dépasse la proportion que semble devoir établir le prix sur pied des animaux vendus par nos cultivateurs.

Les doléances de ces derniers ont retenti dans le sein de la Société impériale d'agriculture et y ont provoqué une longue discussion à la suite de laquelle fut émis le vœu :

« 1° Que tous les droits de surtaxe qui frappent les viandes abattues soient supprimés ;

« 2° Que le marché de Poissy ne soit pas supprimé, et qu'au-

[1] On comprend sans doute que nous parlons ici des choses telles qu'elles se passent en temps ordinaire. Les mesures prises relativement au typhus causent aujourd'hui une perturbation anormale dont nous avons dû ne pas nous préoccuper, car elles ont un caractère et une influence essentiellement transitoires.

[2] « Le moyen, dit la *Science pour tous*, est d'une grande simplicité pratique. L'animal étant abattu d'un seul coup, on lui ouvre aussitôt la poitrine et le cœur est mis à nu. Dès que le sang cesse de couler, on introduit dans l'aorte une canule aboutissant, par un tube flexible, à un tonneau surélevé et rempli de saumure additionnée d'une petite quantite de nitrate de potasse. Par le seul effet de la pression le liquide pénètre dans le réseau des artères et des veines. Cette première opération, qui paraît avoir pour but de nettoyer les organes de la circulation, est accomplie en quatre ou cinq secondes pour un mouton, et en dix-huit ou douze pour un bœuf. Une seconde injection a lieu alors avec le même liquide auquel on ajoute un peu de sucre, d'acide phosphorique et quelques épices. Après trois quarts d'heure, l'animal, découpé en morceaux, est exposé à un courant d'air énergique pour être desséché. »

Ce procédé présente une certaine analogie avec ceux employés pour la conservation des bois. A le supposer bon, reste la difficulté provenant du goût sauvage des viandes dont il s'agit.

cun obstacle ne soit apporté à la création de marchés analogues;

« 3° Que l'administration n'apporte aucune entrave à la multiplication des ventes à la criée, et les favorise, au contraire, par tous les moyens dont elle pourra disposer. »

Il y a, dit la Société, lieu d'espérer que, moyennant ces libertés et ces facilités données au commerce de la boucherie, le transport par les chemins de fer des viandes abattues ne tardera pas à prendre une extension considérable, qui serait également dans l'intérêt des éleveurs, des consommateurs des grandes villes et des habitants des campagnes. Ces vœux sont surtout relatifs au commerce de Paris; mais l'importance de Paris et de ses marchés d'approvisionnement a fini par imposer au loin les prix qui lui sont particuliers; et, sous ce rapport comme sous beaucoup d'autres, la grande ville dicte sa loi à toutes nos campagnes. Or, la boucherie n'est pas encore libre à Paris, quoi qu'on en prétende. Elle ne l'est pas, puisqu'on ne peut y vendre de la viande que dans un étal déclaré, en renonçant à joindre à ce commerce la vente de toute autre denrée, et en s'interdisant le colportage de cette marchandise. On comprend qu'une industrie ainsi réglementée ne soit pas très-accessible à la concurrence, et reste sous la domination du petit nombre de *chevillards* qui alimentent Paris.

La liberté vraie, et non pas une liberté que l'on proclame tout en l'annihilant sous une foule de règlements et d'ordonnances, telle serait, selon nous, la seule bonne solution du problème. Beaucoup de personnes se préoccupent, à ce point de vue, du grand marché de bestiaux dont la ville de Paris vient de céder l'exploitation au Crédit agricole. Les promesses faites par le préfet de Seine-et-Oise, lors du dernier concours de Poissy, ont un peu rassuré les cultivateurs qui craignaient que l'ouverture du marché de la Villette ne devînt compromettante pour leur ancien marché. Espérons que ces promesses seront tenues, car la centralisation excessive, comme la réglementation minutieuse, constitue le plus détestable procédé dont on puisse s'embarrasser. L'histoire de la Compagnie générale des voitures de place de Paris n'est-elle pas là pour montrer, avec bien d'autres exemples, que l'on fait toujours mal quand on supprime la libre concurrence?

Les courses sont un jeu, et plus souvent une cause de ruine qu'une source de profits honnêtes; le cheval de course n'est pas une bête agricole; nous pouvons donc ne rien dire des victoires de Gladiateur. Nous pouvons aussi ne guère parler de la persistance avec laquelle l'administration des haras recommande aux préfets de redoubler d'efforts

pour faire adopter partout les chariots à quatre roues, en remplacement des charrettes que M. le général Fleury poursuit de ses anathèmes. Nous sommes, en effet, convaincu que l'agriculture française fournira toujours à M. Fleury l'occasion d'aborder ce sujet de circulaire. Quatre roues coûtent plus cher que deux roues ; quatre roues ne se manœuvrent pas dans les ornières, dans les petits chemins à angles droits et dans les terres labourées aussi facilement que deux roues ; enfin le cheval de labour, de roulage et de gros trait, eût-il même la robe grise que préfèrent certains consommateurs et que condamne M. le général Fleury, a sa raison d'être dans une foule de circonstances où le cheval léger constituerait une spéculation fort mauvaise. Ces divers motifs continueront à prévaloir contre l'administration des haras qui, du reste, est parfaitement dans son rôle quand elle se préoccupe avant tout du cheval propre à la remonte de nos troupes. Aussi avons-nous compris que, pour aider au but poursuivi par son administration, M. le général Fleury sollicitât de tous les Conseils généraux de l'Empire une allocation en faveur de la Société créée dans le Calvados en 1864-1865 pour l'amélioration du cheval de demi-sang. Cette société se propose d'obtenir, au moyen de primes de dressage, et surtout de courses au trot ou au galop avec obstacles, une amélioration dans l'élevage du cheval de service ayant du sang, c'est-à-dire de cette classe de produits qui alimente le luxe et le demi-luxe, aussi bien que les remontes militaires[1]. Seulement nous ne pouvons pas trouver mauvais que les départements où l'on ne s'occupe pas d'élever des chevaux de demi-sang aient fait la sourde oreille à une pareille demande.

L'intervention des haras dans nos concours hippiques pour y créer des médailles et des prix de maréchallerie a été une des bonnes nouveautés hippiques de 1865. Mais la nouveauté la plus intéressante, c'est bien certainement le mode de ferrure [2] proposé par un très-

[1] Une autre nouvelle société, dite *Société hippique française*, doit ouvrir à Paris, en avril prochain, un concours central de chevaux de selle et de chevaux d'attelage.

[2] Voici comment M. Friès a rendu compte dans le *Moniteur* du procédé de M. Charlier : « Cette invention consiste dans l'application méthodique d'une petite barre de fer ou d'acier, contournée sur plat, plus épaisse en pince qu'en talon, un peu plus large à sa face inférieure, dont le bord externe se projette légèrement en avant en pince et en mamelle pour lui donner plus de force dans ces parties et lui faire suivre l'inclinaison de la muraille. Cette barre, contournée suivant la forme du pied, est percée de quatre trous au plus, pèse moitié moins que le fer ordinaire, et s'adapte dans une rainure faite au pourtour du bord inférieur de la paroi, au moyen de clous anglais à lames courtes et déliées, implantés de bas en haut comme ceux des autres fers. Placé autour du sabot, courbé sur plat, et d'une épaisseur qui n'est pas assez forte pour résister aux mouvements de dilatation, ce fer est tout simplement une bordure plus résistante que celle dont la nature a fait les frais. Il remplace le bord inférieur de la muraille méthodiquement enlevé ; mais là s'arrête tout son effet, la surface plantaire du pied restant complétement libre et sans autre protection que

habile vétérinaire, M. Charlier, dont personne n'ignore le procédé de castration des vaches. La chose est trop récente encore pour en préjuger la valeur pratique ; elle peut être si utile que nous aurions eu tort de la passer sous silence.

Les propriétaires de bois n'ont pas seulement à lutter contre la concurrence que leur font, dans toutes les industries et dans beaucoup de localités, la houille, le coke et le gaz ; ils ont aussi à se préoccuper des projets de ventes de forêts poursuivis par notre administration financière. Il s'agissait, en 1865, d'aliénations de bois de l'État jusqu'à réalisation de cent millions de francs. On sait comment ce projet fut accueilli par l'opinion publique, et nos lecteurs ont sans doute encore présentes à l'esprit les nombreuses et concluantes objections résumées ici même[1]. Le projet de loi en question a dû être retiré, et aujourd'hui le gouvernement propose d'affecter les bois de l'État à une nouvelle caisse d'amortissement. Néanmoins, sous l'influence de ces menaces de vente, la valeur du sol forestier se maintient mal en France. C'est donc encore là toute une classe de propriétaires dont la situation devient pénible. L'avenir leur sera-t-il plus favorable? A vrai dire nous ne le croyons guère. Les besoins d'argent et le goût de travaux excessifs contre lesquels le pays prudent s'efforce de réagir sont trop puissants pour ne pas l'emporter tôt ou tard, et alors sera consommée la vente dont on se préoccupe. Supposons que cette grande aliénation de forêts puisse être évitée, les producteurs de bois n'auront-ils pas à compter un jour avec la concurrence des repeuplements entrepris de tous côtés et que l'administration actuelle peut à bon droit revendiquer avec orgueil comme résultat de la loi de 1860 ? En procédant à ces repeuplements l'administration agit avec sagesse ; mais elle n'améliore pas pour l'avenir les intérêts des propriétaires du sol forestier.

Les intérêts dont il s'agit sont loin de nous trouver indifférents. Dans tous ces projets de ventes de bois une chose nous frappe cependant davantage, et nous voulons la dire franchement à nos lecteurs. Ce qui manque à l'agriculture, ce qui manque à la France, ce n'est pas le terrain ; et l'*Exposé de la situation de l'Empire* nous en fournit la preuve en déclarant que l'étendue des défrichements dans les bois des particuliers tend à diminuer. L'étendue des terres en labour

la corne conservée dans son intégrité. Essayée sur des chevaux de cultivateurs et sur un certain nombre de chevaux de la Compagnie impériale des voitures de Paris, la ferrure Charlier a donné d'excellents résultats.

[1] *Le Correspondant*, n° du 25 mai 1865.

serait plutôt trop forte, eu égard aux ressources dont on dispose. Les bras, l'engrais, le capital d'exploitation, voilà ce qui fait vraiment défaut. Or, à quoi aboutissent en fin dernière les ventes et les défrichements de forêts, si ce n'est à l'extension du sol arable ? Ah ! si la bonne qualité des terrains occupés par les bois, si la densité et la richesse des populations voisines nous permettaient d'espérer voir établir de gais vergers, de féconds jardins, des champs productifs là où grandissent aujourd'hui le chêne et le hêtre, certes nous n'hésiterions pas à applaudir les projets de M. Fould. Mais, que le public impartial veuille bien examiner ce que deviennent, en général, les bois défrichés, et qu'il se prononce.

Les forêts, d'ailleurs, jouent dans l'économie rurale un rôle tel que nous ne voyons jamais leur suppression sans grande inquiétude. En dehors de l'influence exercée par nos forêts sur le régime des sources[1], n'y a-t-il pas la question du travail d'hiver ? C'est pendant la mauvaise saison que le travail manque ordinairement dans les campagnes, et cette fâcheuse intermittence est elle-même pour quelque chose dans la préférence que nos ouvriers accordent à la vie industrielle. C'est justement pendant la mauvaise saison que les forêts ont le plus besoin de main-d'œuvre pour l'exploitation de leurs coupes et pour la préparation de leurs repeuplements. Aussi nous effrayons-nous à tous les points de vue des projets de ventes énoncés en 1865, quoique l'administration forestière n'ait pas peu contribué pendant ces dernières années à surelever le taux de la main-d'œuvre en traitant avec une générosité excessive, du moins dans plusieurs départements, les ouvriers dont elle a eu besoin.

Ce sont toujours nos producteurs de vins qui jouissent du sort le plus heureux. Abondance et qualité des récoltes, prix assez beau malgré une certaine baisse ; il n'est pas jusqu'à la diminution des ravages de l'oïdium qui ne semble leur garantir la continuation du succès. Encore vient-on, pour surcroît de bonheur, de leur inventer une soufreuse à cheval dont le travail a été trouvé excellent par la

[1] Cette influence n'est pas jugée la même par tous les hommes qui ont voulu l'étudier. Dans le mois de mai 1865, M. Becquerel a lu devant l'Académie des sciences un mémoire fort remarqué dont les conclusions se montrent favorables à la conservation des forêts. A propos de ce mémoire, M. le maréchal Vaillant écrivit une lettre, rendue publique par la *Revue des Eaux et Forêts*, et dans laquelle le savant ministre, arguant de la transpiration qui s'effectue par les feuilles des arbres, exprime son désir de voir étudier l'action des forêts « au point de vue spécial du desséchement du sol qu'elles recouvrent et de l'appauvrissement qui peu en résulter pour les sources. »

Société d'agriculture de la Gironde et qui diminue dans une proportion considérable les frais du soufrage. Un traité de commerce récemment conclu avec les Pays-Bas a fait réduire aussi les droits de consommation auxquels nos vins étaient soumis dans ce royaume.

Les viticulteurs que cette prospérité enrichit auraient cependant tort de se laisser aller à une confiance absolue. L'avenir peut être bientôt pour eux moins beau que le présent. Beaucoup de pays étrangers sont encore tributaires de nos vins. Ils les aiment et les achètent cher. Mais combien y a-t-il de pays neufs où l'on essaye en ce moment la culture de la vigne? La Californie, et plusieurs autres contrées avec elle, réalisent de grands progrès dans l'art de soigner les vignes et de préparer les vins. Il est donc probable que le vin de France, quels que soient son arome et ses qualités, finira par trouver dans les rivaux qui surgissent à l'horizon une concurrence dont il faut se préoccuper. Nos meilleurs crus de Bordeaux et de Bourgogne resteront, j'en suis convaincu, les premiers vins du monde. Ce n'est pas pour eux que la concurrence est à craindre. Le danger menace nos produits de second et de troisième ordre, c'est-à-dire nos produits les plus abondants.

Dans les localités où l'industrie viticole prospère, les plantations prennent un développement déraisonnable qui aura tôt ou tard le double tort d'offrir à la consommation plus de vin que n'en demande celle-ci et surtout un vin dont les qualités médiocres nuiront à la réputation et par suite à la vente des récoltes de tout le voisinage. J'ai vu en 1865, dans des départements dont les produits jouissent, à bon droit, d'une certaine faveur, la vigne s'implanter à des hauteurs et à des expositions où elle ne pourra jamais fournir que de très-mauvais vins. La tentation est grande, je l'avoue, quand sur l'autre versant, ou un peu au-dessous de soi, les vendanges atteignent un prix de vente excessif; mais le Midi peut déjà témoigner que les vins communs ne se placent pas toujours facilement. Les propriétaires des sept départements frappés par la suppression du vinage en franchise de droit, ceux de l'Hérault surtout, savent maintenant que la bonne qualité vaut souvent mieux que la grande quantité.

Le vinage finira-t-il par être accordé à tout le monde sous la redevance d'un faible droit, vingt francs par hectolitre d'alcool employé, ou un autre droit analogue? La chose est très-possible. Elle est à l'étude. Du reste cette mesure serait approuvée par beaucoup de personnes, car elle tendrait à faciliter l'exportation d'un plus grand nombre de nos vins et elle diminuerait la concurrence que la vigne fait aujourd'hui à la betterave dans la fabrication des alcools.

Il a été question en 1865 d'assurer la conservation des vins, leur

amélioration même, en recourant à un agent plus économique que l'alcool, la chaleur. Les communications faites à l'Académie des sciences par M. Pasteur permettent de supposer que cet immense résultat pourra être obtenu pratiquement avec l'aide de la chaleur solaire. Une opinion très-affirmative sur ce curieux sujet serait sans doute imprudente; mais les expériences de M. Pasteur semblent jusqu'ici assez concluantes pour espérer les voir aboutir à un procédé industriel dans le midi de la France.

La récolte des olives a été nulle ou presque nulle. Voilà donc encore une catégorie de propriétaires qui ont eu fort à se plaindre de l'année 1865. Quant aux cultivateurs du Nord, ils se plaignent du bas prix des betteraves, dont la récolte a été abondante et dont les qualités saccharines sont fort remarquables. Ils se plaignent aussi du mauvais succès de leur culture de lin.

Nous avions signalé avec plaisir, l'an dernier, l'ouverture de quelques chemins de fer vicinaux.

Pour une superficie de 534,304 kilom carrés, soit 53,430,400 hectares comprenant 37,129,336 habitants, la France possède déjà :

38,262 kilomètres de routes impériales;

47,852 kilomètres de routes départementales ;

81,429 kilomètres de chemins vicinaux de grande communication ;

78,402 kilomètres de chemins d'intérêt commun;

367,887 kilomètres de chemins ordinaires;

21,060 kilomètres de chemins de fer concédés ;

3,000 kilomètres de rivières ou de parties de rivières flottables en train ;

9,600 kilomètres de rivières navigables.

et 4,800 kilomètres de canaux ou de rivières assimilées aux canaux.

Cela est cependant loin de suffire à nos besoins. Il ne faut donc pas s'étonner si, même avant l'adoption de la loi du 12 juillet dernier qui détermine les règles auxquelles doivent être soumis les chemins de fer d'intérêt local, beaucoup de départements ambitionnaient la création d'un réseau qui leur fut propre. Il ne faut pas s'étonner non plus que, dans notre pays, ces projets-là aient été abordés avec plus d'ardeur que de mesure.

En Alsace, où il n'y a pas de travaux d'art à exécuter, chaque kilomètre de chemin de fer vicinal a coûté 117,000 fr. Or, en Alsace,

on trouve pour subvenir à ces frais une foule de riches industriels et une foule de communes propriétaires de forêts dont elles tirent de très-abondants revenus. L'État, qui n'avait pas encore à répondre à toutes les demandes qu'on lui adresse aujourd'hui, a pu également se montrer là plus généreux qu'il ne pourra le faire ailleurs. Enfin, le trafic de marchandises sur lequel on doit compter dans l'exploitation des lignes alsaciennes est un trafic important. Bien des départements où l'on n'a de pareilles ressources, ni pour le présent, ni pour l'avenir, se sont préoccupés, en 1865, de chemins de fer vicinaux. Non-seulement nous n'estimons pas tous ces projets réalisables, mais nous croyons que, sauf dans certaines localités particulièrement riches et industrielles, on ferait mieux de penser aux chemins ruraux et à la petite vicinalité qui sont le plus directement et le plus fréquemment utilisés par l'agriculture.

Il serait, d'ailleurs, assez imprudent de construire à grands frais des chemins de fer d'intérêt local, quand on peut regarder comme prochaine l'application de la vapeur au roulage sur les routes ordinaires. La voiture à vapeur que l'on a vu fonctionner sur le quai d'Orsay et dont les essais ont été poursuivis jusque dans la banlieue de Paris, a fait pendant plusieurs semaines un service régulier entre Nantes et Clisson. Je l'avais déjà rencontrée au concours de Rennes, en 1865, conduisant sur le champ d'épreuve et par des chemins fort difficiles une défonceuse qu'elle remorquait. Voilà, selon nous, ce qui sera préférable à un chemin de fer vicinal dans la plupart des circonstances. Aussi souhaitons-nous à M. Lotz, ou à tout constructeur dont la voiture vaudra mieux encore, un prompt et un grand succès.

Certains faits heureux sont à signaler relativement au commerce des engrais artificiels qui préoccupent toujours notre agriculture. La commission chargée de l'enquête sur ce genre d'industrie a publié le volume où sont consignées les dépositions reçues par elle. En attendant les conséquences pratiques de cette enquête, la publication dont il s'agit est déjà quelque chose. La Seine-Inférieure, les Deux-Sèvres, et plusieurs autres départements ont vu s'établir chez eux, grâce au concours de leur administration, des laboratoires de chimie agricole qui rendront aux cultivateurs de ces contrées les plus utiles services. Un traité de commerce, conclu entre la France et les royaumes unis de Suède et de Norwége, exempte de tous droits à leur entrée en France les engrais de poissons que les pêcheries de Norwége commencent à fournir et fourniront plus tard, il faut l'espérer, en quantités beaucoup plus grandes. Enfin, l'arrangement relatif au

guano du Pérou, signé en 1864, ayant été ratifié en 1865, le prix de cet engrais et celui de tous les autres guanos a subi une légère réduction, dont le chiffre sera, sans aucun doute, rendu plus sensible par la loi à venir sur la marine marchande.

Tout importante que soit pour l'agriculture française cette question des engrais, les lecteurs du *Correspondant* nous permettront de nous en tenir au peu de mots qui précèdent. Ils nous permettront d'aborder avec le même laconisme les autres détails dont nous devons les entretenir encore; car la force des choses nous oblige, cette année, à laisser à la situation économique de notre industrie rurale plus de place que n'en comporte ordinairement une rapide revue. Il faut donc abréger ce qu'il nous reste à dire.

Les concours régionaux de 1865 ont été moins brillants que ceux des années précédentes. On y a exposé moins d'animaux, moins d'instruments et moins de produits. L'administration avait exclu des concours les engrais et amendements « par suite de l'impossibilité « où se trouve le jury d'apprécier pendant la durée de l'exposition « la valeur de ces matières. » Cette mesure trop absolue et qui, si elle était appliquée avec rigueur, devrait frapper plus d'une catégorie d'exposants, a dépassé son but. Il suffirait, selon nous, d'obliger les marchands d'engrais à joindre à leurs échantillons une analyse et des certificats d'essais opérés, soit dans une école d'agriculture, soit dans un autre établissement public. En tous cas, l'absence des engrais a un peu aidé au ralentissement que nous signalons. Le caractère français, qui se lasse même des meilleures choses, et la gêne actuelle de l'agriculture y ont eu également leur part. Mais nous croyons être dans le vrai en supposant aussi que le nombre des grands propriétaires faisant valoir eux-mêmes leurs domaines a diminué depuis quelque temps dans une certaine proportion. Les causes de dégoût énoncées dans le cours de notre revue ont éloigné plusieurs d'entre eux de l'industrie rurale ; or, tout le monde sait que ces hommes-là contribuent pour une forte part à l'activité de nos concours. Il convient néanmoins d'attendre avant de hasarder sur ce sujet une appréciation définitive.

Ce que nous savons dès à présent à propos des concours régionaux et ce que nous pouvons louer d'avance, c'est la résolution de publier enfin les rapports faits par les divers jurys de la prime d'honneur. Il paraît même que l'on serait disposé à insérer dans cette publication les rapports des années antérieures. On comprendra le plaisir avec lequel nous enregistrons une telle mesure, car nous la réclamions en étudiant dans *le Correspondant* [1] l'histoire et l'organisation

[1] N° du 25 juin 1864.

des concours agricoles. La division en plusieurs primes de la prime d'honneur, actuellement décernée à un seul cultivateur du département où se tient le concours régional, nous semble également devoir s'imposer plus tard à l'administration de l'agriculture. L'impossibilité où l'on se trouve souvent de bien comparer entre elles plusieurs fermes dont le sol, le climat, les ressources financières et les débouchés n'ont rien de commun, finira selon nous par rendre cette réforme nécessaire. Certaines attributions de primes d'honneur avaient déjà soulevé de regrettables discussions. Cette année, une polémique analogue, mais dont le lauréat n'a pas eu à souffrir, s'est produite à propos du concours dans le département des Landes. L'opinion publique ne demande pas encore avec nous la division des primes d'honneur, mais nous en appelons à l'avenir.

Au concours de Poissy de 1865, on a remarqué la sévérité plus grande montrée par le jury en excluant certains animaux dont l'âge n'avait pas été exactement déclaré ou qui « ne présentaient pas les « caractères de race pure exigés par l'arrêté ministériel. »

Nous avons aussi à rappeler, comme nouveautés de 1865, le concours international de fromages que l'administration de l'agriculture avait adjoint au concours général de volailles grasses, et l'exposition d'insectes que la Société d'apiculture avait organisée en août dernier au palais de l'industrie. L'idée mise à exécution par la Société d'apiculture est particulièrement heureuse; car, depuis un certain nombre d'années, nous voyons très-malades des insectes utiles comme les vers à soie, et très-vivants, très-prolifiques, très-menaçants au contraire, une foule d'insectes nuisibles comme ceux qui attaquent la betterave [1], les hannetons [2] et beaucoup d'autres.

Le vent tourne aux congrès, aux concours, aux expositions, en un mot à tout ce qui peut assurer le progrès par la libre et pacifique discussion des idées et des intérêts de chacun. Il est inutile de dire la joie que nous fait éprouver cette tendance aujourd'hui presque universelle. En France, nous avons eu, dans cet ordre de faits, la convocation d'un congrès vinicole à Mâcon, un congrès pour l'étude des fruits à cidre en Normandie, une exposition de vins, eaux-de-vie et vinaigres à Angoulême, et plusieurs autres réunions qu'il serait trop long de signaler toutes.

[1] Les ravages exercés sur la betterave, dans le nord de la France, par certains insectes ont été assez considérables pour nécessiter l'envoi d'un entomologiste bien connu, M. Blanchard, que l'administration a chargé d'études suivies relatives à cette nouvelle cause de dégâts.

[2] Les ravages des hannetons ont été très-actifs et fort étendus pendant le cours de 1865. Aussi la Société d'agriculture de Compiègne s'occupe-t-elle depuis quelques mois d'étudier le hanneton sous ses différentes formes et de rechercher les moyens à employer pour combattre ce terrible insecte.

Il est vrai, des motifs que nous ne connaissons pas ayant fait interdire le congrès de Mâcon, les viticulteurs qui tenaient à s'entendre sur leurs intérêts communs ont dû recourir à l'hospitalité de la ville de Genève. Ces divers efforts, même ceux rendus inutiles, n'en prouvent pas moins les aspirations actuelles ; et nous croyons pouvoir nous en féliciter.

Mais, ce qui a préoccupé davantage encore l'esprit public pendant le cours de la précédente année, c'est l'annonce pour 1867 d'une exposition universelle dont l'organisation permet d'augurer toutes sortes de merveilles. Il est malheureusement possible que la crainte du typhus n'oblige à restreindre beaucoup, en ce qui concerne nos races d'animaux domestiques, les développements promis tout d'abord à cette exposition.

Nous venons d'exposer la situation vraie de notre agriculture. Nous venons de dire aussi quel semblait être son avenir. On le voit : la situation actuelle est extrêmement douloureuse, l'avenir grave pour un grand nombre de cultivateurs, menaçant pour certains d'entre eux, menaçant surtout pour beaucoup de propriétaires. On aurait tort, néanmoins, de ne pas conserver quelque espoir. La France a en elle-même assez de forces pour se relever de ses souffrances et pour sortir plus riche des épreuves qui lui ont été suscitées trop brusquement et en trop grand nombre à la fois.

Certes le gouvernement manifeste en faveur de la cause agricole un bon vouloir évident. Cependant nous n'attendons le salut, ni d'un exemple de quelque part qu'il vienne, ni d'une mesure administrative quelle qu'en soit la sagesse ou l'opportunité. On pourra finir par promulguer le fameux code rural dont il est question depuis si longtemps, et en appliquer les divers articles mieux qu'on n'applique aujourd'hui plusieurs lois mort-nées, comme celle relative à l'échenillage. On pourra, si l'on ne trouve pas encore suffisant le nombre de nos ministres et le monde de nos fonctionnaires, créer le ministère spécial de l'agriculture que réclament certains esprits naïfs. On pourra finir, comme il serait juste de le faire, par convoquer le Conseil général de l'agriculture dont il n'est plus question depuis quatorze ans. Rien de tout cela ne doit suffire seul à relever nos cultivateurs, dont l'initiative et l'énergie ont besoin de concourir à leur propre salut. Le succès ne se décrète pas, il ne se codifie pas, il s'acquiert laborieusement par un effort viril des intéressés eux-mêmes. Or, si nos fermiers et nos propriétaires veulent bien profiter des latitudes ouvertes devant eux par la loi sur les associations syndicales votée dans notre session législative de 1865, ils ne tarderont pas à sortir

de la crise actuelle. Je ne sais si je me trompe ; mais, à mes yeux, le germe de tout notre avenir se trouve dans cette loi bienfaisante qui permettra sans doute maintenant aux voisins de s'entendre, de combiner leurs efforts, et même de se procurer les avances dont ils peuvent avoir besoin pour fertiliser la terre.

La loi sur les associations syndicales ne doit pas, d'ailleurs, réagir seulement sur nos intérêts matériels. Elle amènera, tôt ou tard, un résultat moral en vue duquel nous la recommandons de toutes nos forces aux cultivateurs et aux propriétaires. Dans le but de favoriser le développement des associations syndicales et celui des sociétés coopératives, l'empereur vient de décider « que l'autorisation de se « réunir sera accordée à tous ceux qui, en dehors de la politique, « voudront délibérer sur leurs intérêts industriels ou commerciaux, « Cette faculté ne sera limitée que par les garanties qu'exige l'ordre « public. » Usons donc tous, propriétaires, fermiers et ouvriers, des facultés nouvelles qui nous sont ouvertes ; car les sociétés coopératives et les associations syndicales, en rapprochant, en dirigeant vers un but commun des intérêts et des individualités habitués jusqu'alors à un isolement funeste, apprendront aux campagnes à compter sur elles-mêmes, à solliciter moins souvent l'appui de l'administration, à mieux s'entendre sur tout ce qui peut concerner leur avenir ; et parmi les choses qui sont principalement à souhaiter pour les campagnes figure tout d'abord la décentralisation.

On parle volontiers aujourd'hui de décentralisation et l'on aura bien raison d'en poursuivre l'avénement véritable. Comment, en effet, attirer vers la vie rurale les hommes riches, instruits, intelligents dont nos campagnes ont tant besoin, si la commune, le canton, le département — ce que nos démocrates *mâtinés* d'absolutisme bafouent du nom de clocher, — si toutes ces sociétés particulières et très-distinctes de l'État n'ont pas une activité propre et plus indépendante qui intéresse et qui retienne leurs membres ?

C'est peut-être en France que la vie rurale sérieusement pratiquée est le moins en honneur, je ne dis pas dans les discours de parade, mais dans les goûts et les habitudes de certaines familles. A quoi tient cette infirmité, si ce n'est à notre excessive centralisation? Il ne faut parler ni de l'Espagne ni des provinces italiennes où le manque de sécurité a rendu indispensable l'agglomération des habitants dans les villes. Partout ailleurs, autour de nous, le moindre développement de la centralisation administrative explique et motive la plus fréquente habitude de la vie rurale parmi les classes aisées et je ne sache pas que l'agriculture de nos voisins se trouve mal de cet état de choses.

C'est Louis XIV qui, avec le faste de sa cour et l'influence de son règne, a commencé à tuer en France le goût de la vie rurale. Depuis lors, ce goût a décru d'autant plus que notre système de centralisation s'est resserré davantage. Il serait bien temps d'obvier aux dangers créés par ces tendances. Les bonnes mœurs se perdent dans nos campagnes. La pureté, la subordination, l'amour du travail, la fidélité y deviennent de plus en plus rares. Aujourd'hui les ouvriers agricoles valent moins que ceux des villes, car ils en ont pris tous les défauts sans avoir leur générosité et leur intelligence. Le prêtre travaille à les relever, sans pouvoir suffire à sa tâche. Que de riches habitants des villes viennent donc contribuer à cette œuvre en apportant à nos campagnes, avec le concours de leurs capitaux et de leur instruction, le bon exemple encore plus utile d'une vie pure, indépendante et digne !

L. VILLERMÉ.

L'ABBÉ PERREYVE

ET LES JEUNES GENS

Henri Perreyve, par le P. Gratry. — Douniol.
Entretiens sur l'Église catholique, par l'abbé Perreyve. — Douniol.

Après les maîtres et les amis, qui ont pleuré l'abbé Perreyve, vient le tour de ses disciples et de ses obligés.

Tous les prêtres qui veulent comprendre la sublimité de leur vocation, tous les jeunes gens qui brûlent de connaître la mission de la jeunesse et les nobles ambitions de la vie, doivent lire l'admirable notice du P. Gratry[1].

A nous, qui avons aimé Henri Perreyve, elle apporte une émotion impossible à décrire. C'est comme si, en nous approchant tristement de son tombeau, nous avions tout d'un coup retrouvé sur la pierre les traits même de notre ami, et sa statue ressemblante, presque vivante, sculptée dans le marbre le plus pur par la main d'un maître inspiré.

Le P. Gratry nous a surtout révélé comment s'était formé l'homme que nous aimions. Nul ne pouvait le dire comme lui, car il avait formé cet homme : c'était son fils. Il nous a parlé comme le père chrétien, qui impose silence à sa douleur, pour puiser dans la vie de ce fils des enseignements profitables à tous. Il nous l'a montré transfiguré par le sacerdoce, pour lui, tout se résume en un mot, la beauté de son enfant. Pour nous, après l'avoir lu, nous ne pouvons nous empêcher de nous écrier avec lui : « Oh ! que les choses sont belles, si on savait les voir, si l'on apercevait l'intérieur des âmes et les opérations de Dieu. »

[1] Quel plus bel éloge en faire que de rappeler ici que Mgr de Nancy a distribué cent-cinquante exemplaires de cette étude sur l'abbé Perreyve aux élèves de son séminaire !

Cependant, au moment de se séparer à jamais de son enfant, le père n'a pu contenir sa plainte, et un mot de reproche s'est échappé de ses lèvres :

« Pourquoi, a-t-il dit, *ce chef-d'œuvre de Dieu*, comme l'appelait « un de ses plus nobles amis, a-t-il été brisé sitôt? A peine formé « et venu à l'âge d'homme, et n'étant pas encore en possession de « toutes ses forces, il disparaît. C'est à lui-même que j'adresse ma « plainte. Je me plains de ce qu'il nous a quittés par sa faute. Il a « été chercher la mort, tant par indiscipline que par impétuosité de « courage, comme un soldat qui se fait tuer en s'avançant au delà de « son poste. Lui aussi, malgré nos avis et nos cris, a pleinement réa-« lisé le cruel axiome scientifique : l'homme ne meurt pas, il se tue. »

Eh bien ! le secret de cette mort, le secret de ce que les gémissements du père ont appelé l'imperfection de son enfant, c'est nous, jeunes gens, et nous seuls qui pouvons le dire. L'abbé Perreyve s'est tué pour nous. Il faut donc que nous disions pourquoi il s'est tué ; que nous cherchions à consoler les regrets en disant ce qu'il a fait parmi nous, et qu'en montrant ce que fut son œuvre, nous répondions à ce cri du désespoir personnel et sacerdotal : « Nous man-« quons de vieillards et de sages. »

L'heure est donc venue où nous devons parler. Tout autre l'eût mieux fait que moi ; mais j'ai pris la responsabilité de cette mission, parce que je devais tenir une promesse que me demandait l'abbé Perreyve dans notre dernière entrevue.

Il y a huit mois, il partait pour le Midi chercher dans l'action bienfaisante d'un climat plus doux, la réparation d'une santé atteinte depuis longtemps, mais irrévocablement altérée par les fatigues du ministère sacré et de l'enseignement. Lorsque j'allai lui faire mes adieux, ne prévoyant pas que je ne devais plus le revoir, il me remit *les Entretiens sur l'Église catholique* qu'il venait de livrer à la publicité, et me demanda de les lire attentivement pour écrire ensuite les impressions que cette lecture aurait produites sur mon âme. Je me défendis d'abord d'une telle responsabilité : mon inexpérience comme écrivain, ma jeunesse, la gravité du sujet traité, tout semblait me conseiller le silence. « Je ne vous demande pas, me dit-il, pour me rassurer, un travail de critique ; mais, ce livre, je l'ai composé pour des jeunes gens ; eux seuls peuvent donc me dire si mon but est atteint. Laissez de côté mes doctrines théologiques : je le reconnais, il serait peut-être téméraire de votre part de les apprécier. Mais l'intelligence d'un jeune homme sera-t-elle convaincue? ses doutes seront-ils dissipés? ses objections résolues? son cœur ému? voilà ce que je vous demande. » Je promis. Les circonstances m'ont fait remettre de jour en jour l'accomplissement de ma promesse ; mais de

ce qu'il n'est plus là pour me la rappeler, elle n'en subsiste pas moins. Ici, l'oubli de ma part ressemblerait trop à de l'ingratitude. Ce témoignage qu'il m'a demandé de lui rendre, je l'apporte aujourd'hui suivant mes forces.

I

Or cette œuvre, nous pouvons dire qu'il l'entreprit pour nous. Il disait en effet : « L'auteur l'offre d'abord à ses chers élèves du lycée « Saint-Louis... Étendant plus loin son regard, il l'offre encore à « tant de jeunes hommes qui, au sortir des longues préparations de « l'enfance et de la jeunesse, vont entrer dans la vie publique et de« venir bientôt les maîtres des autres hommes. »

Cependant, bien qu'il ne l'ait jamais dit, je crois que son idée primitive fut autre, qu'elle fut modifiée plus tard par son apostolat au milieu des jeunes gens.

On sait quelles relations filiales unissaient l'abbé Perreyve au R. P. Lacordaire ; et l'on sait aussi que le religieux dominicain avait un moment conçu la pensée d'écrire un exposé dogmatique de la doctrine catholique à l'usage des gens du monde. N'était-ce pas cette idée que l'abbé Perreyve avait d'abord recueillie? Je le crois ; et c'est ici que nous allons apercevoir une première preuve de son dévouement à la jeunesse.

Quels que soient les dons de l'intelligence, quel que soit le labeur, pour exécuter le plan qu'avait indiqué le P. Lacordaire, l'auteur devait nécessairement attendre cette maturité de génie, seul bien que les années apportent, alors qu'elles en emportent tant d'autres. Sans doute, par un travail opiniâtre, par l'élévation de son esprit aussi bien que par la sûreté de son jugement, l'abbé Perreyve avait acquis de bonne heure une expérience que bien d'autres ne connaissent pas dans un âge plus avancé, comme nous devançons par la finesse de nos regards la marche de nos pas. Et cependant nul, mieux que lui, ne se rendait compte du secours que le temps lui devait apporter dans une semblable entreprise. Bien des fois, il me témoigna ses craintes à ce sujet ; et, on pouvait se faire une juste idée de la défiance qu'il avait de lui-même, en voyant combien il était avide de recueillir les approbations de l'épiscopat. Les approbations, elles étaient venues nombreuses ; S. E. le cardinal archevêque de Bordeaux avait même bien voulu que le livre parût sous la triple protection de son rang, de sa science et de sa piété. Eh bien ! même alors, se demandant s'il avait bien mérité ces hauts appuis, il me disait : « Qui sait ? j'aurais peut-être mieux fait d'attendre. J'ai

« toujours peur, ajoutait-il avec son doux sourire, qu'on y trouve « encore des jeunesses. »

Pourquoi donc n'a-t-il pas attendu ?

C'est qu'il redoutait de ne point trouver plus tard dans son cœur des passions qui lui expliquassent les nôtres, et, sous sa plume, ce langage plein de verve qui nous émeut. Il croyait peut-être plus à la puissance de l'amitié qu'à celle de l'autorité, et pour purifier notre souffle par la pureté du sien, il voulait unir à nos ardeurs ses ardeurs non encore refroidies. Voilà pourquoi il renonça peut-être à des succès plus durables, ne regrettant pas ce sacrifice qu'il nous offrait, pourvu qu'il pût faire quelque bien à nos âmes.

Ses fréquentes relations avec les jeunes gens lui révélèrent deux aspirations, dont l'une ne pouvait trouver satisfaction que dans la certitude religieuse, dont l'autre avait besoin d'être tempérée par une autorité morale infaillible.

Quelque parfaite qu'ait été notre éducation, on y constate une immense lacune. L'enseignement qu'on nous donne au collége est tout d'affirmation, jamais de discussion. Nous apprenons à garder religieusement les idées de nos maîtres, souvent justes, quelquefois fausses. Mais, d'idées à nous, d'opinions à nous, nous croyons peut-être en avoir ; nous n'en avons pas. Ce ne sont point les dissertations que nous alignons tant bien que mal sur l'origine des idées, sur Platon et Aristote, qui nous font connaître l'ennemi. Le fond de toutes les erreurs, nous dit-on, est un, comme le lit de l'Océan ; la forme seule varie. Soit, mais comme on trouve cette forme beaucoup trop séduisante pour nos jeunes regards, nous ignorons l'art de découvrir cachées sous ses charmes, les absurdités sur lesquelles, grâce à la Logique de Port-Royal, nous devons remporter de faciles victoires.

Qu'on remarque bien que je constate seulement ce qu'on est à vingt ans, sans chercher comment il pourrait en être autrement. Ce qu'il y a de certain, c'est que, ne connaissant rien du monde, ignorant toutes ses difficultés, toutes ses préoccupations, nous le trouvons à la porte du collége prêt à nous étourdir de ses mille objections. Nous lui sommes jetés comme en pâture : de quel droit s'étonnera-t-on si nous devenons sa proie?

Nous sommes bientôt victimes d'un douloureux supplice : l'incertitude. Inutile d'en retracer la cruauté : toute intelligence qui sent en elle quelque force de vie s'en rendra compte. Notre siècle nous a épargné la nécessité de créer en nous le doute méthodique de Pascal. Tandis que nous en connaissons trop vite les angoisses, peut-être, hélas ! n'en connaissons-nous jamais la fécondité. Il est écrit à chaque page de la litterature moderne qu'aucune vérité philosophique, historique ou sociale n'est inattaquable ; et, si nous sentons en nous la

vocation de critique, il nous est permis, devant ce grand champ de bataille des pensées modernes, de nous laisser aller au désespoir qui troublait Alexandre en face des victoires de son père Philippe.

Qui décidera la cause que nous embrasserons ? le talent, le génie? J'en trouve dans tous les camps ; et, même à côté de triomphes usurpés, la critique moderne a conquis des trophées, dont on ne peut contester la légitimité.

C'est là ce qu'avait compris l'abbé Perreyve ; il avait entrevu que le jour où quelqu'une des vérités reçues de nos maîtres nous est démontrée fausse, tout redevient pour nous problème. Le regard de l'âme voilé par l'imperfection de la nature se trouble alors ; la lumière s'éteint, le supplice commence ; l'heure de la souffrance et de la lutte sonne. A qui sera le triomphe ? Que la recherche est alors pénible et pleine de découragements subits ! L'espoir du succès consolait déjà des fatigues ; mais, voici que tout s'écroule. On ne voit plus que des ruines qui vous étouffent et vous ensevelissent, alors que vous sentez encore la vie palpiter dans votre sein.

L'horreur de ce doute avait tellement frappé l'abbé Perreyve que, pour parler des consolations du ciel, il ne trouvait rien de mieux que de promettre la claire vision de la vérité : « Oui, oui, un jour viendra « où toute cette longue histoire de l'ignorance humaine, volontaire « ou involontaire, coupable ou innocente, aura passé ! Un jour viendra où ces grandes multitudes humaines qui accomplissent dans le « travail la solennelle expiation imposée aux premiers jours arriveront à la jouissance de la lumière éternelle, et se pénétreront de sa « chaleur et de sa vie ; comme on voit dans un champ de blé, au lendemain des orages, les épis se redresser lourds et revêtus d'or, et « se balancer avec orgueil et comme avec plaisir sous le soleil. Oui, « oui, qui que tu sois, mon pauvre frère, accablé maintenant et humilié dans l'abîme de ton ignorance, crois seulement et espère, « parce que c'est l'heure de croire et d'espérer ! Un jour viendra où tu « connaîtras des vérités que le génie d'Aristote n'a pas même entrevues, et où des clartés refusées hier à Bossuet remplaceront dans ton « âme la foi du charbonnier ! »

Cependant, sans avoir cette vision parfaite, nous pouvons trouver ici-bas dans une religion certaine, sinon le port, au moins une ancre qui nous permette de résister aux plus violentes tourmentes. C'est le premier secours que l'abbé Perreyve a voulu donner à la jeunesse, en dissipant dans ses entretiens les principales causes de ses hésitations, et en offrant à son désir de connaître la certitude religieuse.

Il voulait en outre mettre dans sa vie une autorité morale, dont la nécessité paraît plus grande aujourd'hui que jamais.

Il voyait en effet la génération actuelle vouer à la liberté tous les enthousiasmes de sa jeunesse, et il la comprenait; car c'était aussi une des grandes passions de son âme. Puisse-t-il, au ciel, obtenir que Dieu conserve à ces nobles aspirations les affections de notre âge mûr, en les règlant et les fécondant! Sa crainte ici-bas n'était pas de nous la voir mépriser parce qu'on l'insulte, de nous la voir détester parce qu'elle a de faux adorateurs, comme si l'hypocrisie devait apprendre à détester la vertu. Il savait que nous ne connaissons pas ces lâchetés. Mais, il craignait avec raison, si jamais la foi religieuse était bannie de nos âmes, que l'amour de la liberté ne fût en même temps exilé de nos cœurs. En effet, si nous connaissons des limites aux droits de la société, c'est que nous avons vu qu'on voulait en son nom envahir l'Église, la famille, l'individualité, et que nous avons compris qu'en ces choses, il fallait une autorité morale infaillible, de celles que la terre ne connaît pas. Si nous admirons l'abbé Lacordaire disant à la Chambre des pairs, dans un procès célèbre : « Il est de saintes fautes et la violation d'une loi peut être quelquefois l'accomplissement d'une loi plus élevée ; » c'est que nous sentons qu'il y a des lois dont ni le souverain ni le peuple ne sauraient être le législateur. Nous nous redressons devant la loi humaine, parce que nous nous inclinons devant la loi divine. Nous ne croyons pas à l'homme, parce que nous croyons à Dieu!

Ah! certes, faire reconnaître par un âge plein d'indépendance une autorité sans appel, qui dise et soit crue, qui ordonne et soit obéie, c'était un grand dessein, c'était peut-être une grande témérité.

Et cependant, dites-moi, vous à qui Dieu permit de rencontrer sur terre un ami, toujours présent dans vos heures de tortures morales; vous qui, dès lors vous êtes courbés sous cette autorité fraternelle avec une docilité que votre père lui-même ne vous connaissait pas; ne sentez-vous pas qu'une autorité pour laquelle on s'immole peut avoir des charmes? Avez-vous cru que quelque science pût, mieux que votre ami, résoudre le problème qui vous agitait? Avez-vous douté que sa morale fût la plus pure? Ne vous êtes-vous pas surpris même gémissant de ne pouvoir accomplir ce miracle d'union que la sainte Trinité réalise comme le chef-d'œuvre de l'amour, pour non-seulement obéir à sa voix, mais encore pressentir son désir et deviner sa pensée ; et, dans l'impuissance où vous étiez d'atteindre cet idéal, ne vous êtes-vous pas sans cesse penché vers lui, comme ces fleurs que l'on rencontre dans la campagne et qui semblent en courbant leurs têtes l'une vers l'autre, vouloir respirer le même air ou s'embaumer mutuellement de leurs parfums? Et bien, procurer au jeune homme la douceur d'une telle confiance fortifiée par une telle sécurité, puis y ajouter l'infaillibilité, ce que ne peut jamais offrir le meilleur ami,

toujours sujet, comme nous, à l'erreur. Voilà ce qu'a tenté pour nous l'abbé Perreyve.

Pour atteindre ce but, il lui suffisait de rechercher dans sa belle âme les motifs de sa foi, et de nous les dire. Là sont tous ses Entretiens.

« Trois forces ont été données à l'homme pour atteindre ses des-
« tinées :

« La sensibilité qui appelle le bonheur, l'intelligence qui demande
« le vrai, la volonté qui cherche le bien. »

C'est pour cette triple aspiration que l'abbé Perreyve cherche une satisfaction dans la doctrine religieuse. Nous reportant alors vers nos souvenirs classiques, il fait passer sous nos yeux d'abord l'antiquité, bien que jugée déjà par dix-huit siècles d'oubli. Et, cherchant ce que le paganisme aurait pu faire de nous : « Tout l'homme païen, dit-il,
« est dans le jeune libertin de Térence contemplant l'adultère du
« maître des dieux, et s'écriant, honteux de ses scrupules :

Ego homuncio hoc non faxim.

La justice voulait que, dans cet examen, à côté de la religion païenne fût placée la philosophie antique. Cette philosophie renferme une grandeur qu'on nous présente de bonne heure comme objet de notre admiration, contre laquelle cependant il faut parfois se mettre en garde. En effet, après des pages sublimes, que de faiblesses ! Qu'en penser, lorsque Platon, le plus spiritualiste de tous, après les plus belles et les plus pures considérations sur les lois, ne craint pas de recommander dans sa République, la communauté des femmes. Malgré sa science, malgré ses lumières, je dirais presque malgré son inspiration, on la vit, triomphante d'abord dans les écoles, tomber ensuite victime d'elle-même. L'homme païen ce n'est pas seulement le jeune libertin de Térence, c'est encore Hercule qui, fort dans la lutte, vainqueur de tant de monstres, mais vaincu par sa propre passion, et déchiré par elle, ne se sert plus de sa force que pour construire son propre bûcher.

Si nous arrivons aux temps modernes, ce sera plutôt à notre cœur qu'à notre raison que l'abbé Perreyve s'adressera. Il nous fera rejeter le protestantisme basé sur le libre examen, parce qu'il nous croit, comme lui, pénétré d'amour pour le peuple déshérité de l'instruction et de la fortune. Or le libre examen ne saurait être la religion de ce peuple : « Vraiment que me parlez-vous de lecture, de méditation, de
« libre examen ? Inepte et cruelle ironie ! Sept jours par semaine et
« quatorze heures par jour, je demeure courbé sous le fardeau d'un
« travail écrasant. Qui m'a instruit, qui m'a initié, qui m'a formé à
« ces jugements difficiles ? Vous me donnez la Bible, et je ne sais

« point lire ; vous me conseillez de former ma conscience sur la doc-
« trine de la justification et de la grâce, et jamais personne ne m'a
« seulement parlé de Dieu. Ah ! le libre examen du prélat, le libre
« examen du docteur, le libre examen du riche, le libre examen de la
« femme savante, je le comprends ! Il pourra certes enfanter des fo-
« lies, et faire plus de sectes dans une seule Église, qu'il n'y a de
« grains dans une poignée de poudre : il pourra même enfanter des
« monstres, et donner lieu, par exemple, à toute une théorie de l'es-
« clavage fort en honneur dans l'Amérique du Sud, du moins il ren-
« contrera une ambition pour le servir, une convoitise pour le satis-
« faire et un orgueil pour le flatter. Mais le libre examen du pauvre !
« le libre examen de l'ignorant ! le libre examen de la manufacture !
« le libre examen de l'hôpital ! le libre examen de l'esclave ! certes
« ceci n'est point de Dieu ! »

Quant à la philosophie, il nous présentera la plus pure de toutes, la philosophie spiritualiste, « celle qui prêche le Dieu personnel, « libre, intelligent et aimant, l'immortalité de l'âme, le libre arbitre, « la responsabilité morale et la religion du devoir. » Eh bien ! encore là paraît une lacune qui blesse le cœur. Une telle doctrine nous donnera peut-être une certaine connaissance de Dieu ; elle ne nous donnera certes pas Dieu lui-même et nous voulons pourtant posséder Dieu.

Voilà donc ce qu'est l'enseignement donné à l'homme par un autre homme. Le Maître de la vérité ne peut donc être l'homme lui-même. « Une seule hypothèse reste acceptable : c'est que, prenant « lui-même la direction intellectuelle et morale de l'humanité, il ait « fondé sur la terre une société désormais instruite par lui, gouvernée « par lui, dans laquelle l'autorité humaine, visible et extérieure, ne « soit qu'une participation de sa propre autorité divine, dans laquelle « l'homme ne paraisse que comme l'instrument de Dieu, et ne passe « que pour transmettre la parole du Maître éternel. »

Dans la recherche de ce Maître divin, M. l'abbé Perreyve songe sans cesse à notre désir intellectuel de la vérité, à notre désir moral du bien, à notre désir sensible du bonheur. Sachant l'homme, le jeune homme surtout sévère et difficile dans ses jugements, il groupe ensemble tous les signes qui doivent lui révéler la doctrine divine : « L'unité dans la doctrine et l'unité dans la société, l'in- « faillibilité, la sainteté, l'universalité, la perpétuité historique, « tels sont les principaux attributs que la raison proclame essen- « tiellement désirables dans la vraie religion. » Ce sont ces signes qu'il faut reconnaître dans l'Église catholique, et son livre les montre un à un.

Nous savons qu'un des grands reproches faits au protestantisme

par l'abbé Perreyve est d'être demeuré le privilége de quelques-uns ; s'il veut faire préférer à son jeune lecteur l'Église catholique, il faut donc qu'il nous fasse surtout reconnaître en elle l'unité sociale. « Avez-vous remarqué d'abord comment s'y prennent trop souvent « les hommes pour établir ce qu'ils appellent l'*unité* sur la terre ? « Les forts accumulent sur un même point toutes les ressources des « combats. Alors ils se livrent, et déclarent aux faibles qu'ils n'ont « qu'à se soumettre ou à disparaître. La lutte s'engage. Traditions « antiques, souvenirs sacrés, résistances de caractères et de coutu- « mes, différences de langue ou de religion, rien n'est entendu. « Les sourdes artilleries passent sur tout cela, et quand, après des « luttes séculaires, et l'épuisement du sang de trois générations, les « faibles défaillent et commencent à se taire, on annonce que l'ordre « se fait et que l'unité règne : *Ubi solitudinem fecerunt, pacem ap-* « *pellant*. »

Certes, ce n'est pas une unité comme celle-là que nous admettons ; et, on peut au premier abord se demander si l'abbé Perreyve n'a pas été trompé par sa foi en parlant d'unité sociale à cette heure de l'Église. Son empire ne semble-t-il pas s'affaiblir? Ne sera-t-on pas tenté de dire que, malgré son organisation, malgré cette hiérarchie ecclésiastique, « merveille de la politique de Dieu, » la société catholique s'écroule, que le règne de l'Église finit, que le pape est ravalé à la hauteur des autres princes de la terre, qu'elle était souveraine au moyen âge, mais que le moyen âge est passé? — Les *Entretiens* nous répondront que jamais l'Église n'a été maîtresse absolue et incontestée. Tandis que des esprits superficiels soutiennent une semblable théorie, regardons au fond des choses, nous verrons que l'Église a toujours lutté; c'est parce qu'elle lutte encore, que nous chercherions vainement en elle des signes de mort.

Ces signes-là, l'histoire des empires disparus nous les enseigne. Lequel avons-nous? Sommes-nous divisés les uns contre les autres ?— Divisés! nous nous unissons même dans une question qui n'est assurément pas une question de foi, nous défendons le pouvoir temporel du Pape. Nous endormons-nous dans une oisive mollesse, goûtant sur des lauriers ce doux sommeil d'une ivresse qui n'a pas de réveil? Mais alors, comment pouvons-nous encore enfanter des missionnaires qui convertissent et meurent? Laissons les pays lointains, j'y consens. Interrogez du moins notre vieille Europe, l'Angleterre : qu'elles disent si la parole de nos prêtres, si les vertus de nos saints sont désormais condamnées à la stérilité. Enfin, notre doctrine toujours immuable, ne cesse de se définir : le dogme de l'Immaculée Conception solennellement proclamé est là pour en témoigner.

Pour nous, jeunes gens catholiques, nous ferons mieux de ne

pas nous laisser aller au découragement. Au lieu d'écouter quelques esprits chagrins, il nous sera meilleur de suivre des hommes tels que l'abbé Perreyve et d'avoir avec eux la vraie intelligence de notre époque. Ce qu'il faut reconnaître, c'est que l'Église se sépare aujourd'hui de la société politique qu'elle a civilisée, profite de cette civilisation, qu'elle a faite, pour se renfermer dans la royauté des âmes, sa véritable royauté. N'en ayons point de tristesse, celui que nous avons perdu n'eut jamais de ces stériles regrets ; et je ne sais s'il ne préférait l'harmonie de cœurs libres s'inclinant devant l'Église à des hommages imposés par la loi.

Au reste, de telles craintes seraient puériles. Quand on s'appuie sur un enseignement continué pendant dix-neuf siècles, sans qu'il se soit jamais contredit, on peut penser que l'on a Dieu pour soi. Et certes, ce n'est pas un des moindres arguments que l'abbé Perreyve à fait valoir aux yeux de tous ceux qui conservent quelque estime pour l'honneur, dans un temps où les hommes de conviction, fidèles à leurs convictions et à leurs serments paraissent des revenants d'un autre âge.

« Quelle main est assez forte, assez constante, assez présente, assez « sûre d'elle-même pour lancer le génie des siècles dans le progrès, « et le retenir à la fois dans l'unité, en sorte que la grande école ca- « tholique soutienne sa marche humble et hardie, à égale distance « des excès contraires qui s'efforcent de la faire dévier, sur ce droit « chemin des vérités immuables et cependant grandissantes qui la « mène de clarté en clarté jusqu'à Dieu ?...

« Une société gardienne des plus fortes, des plus saintes, des plus « nécessaires vérités de l'ordre intellectuel et moral, dont la raison hu- « maine, nous l'avons constaté, désire profondément l'existence, que « des écritures prophétiques promettent à la terre, dont elles ra- « content ensuite de prodigieux développements, et qui obligée par « son fondateur et par ses propres engagements à réaliser des pro- « messes totalement disproportionnées avec les moyens connus des « hommes, les réalise cependant à travers les siècles et au sein des « plus redoutables conditions historiques, une telle société, n'est ni « fondée, ni soutenue, ni inspirée par un homme. On y devine la « présence de Celui-là seul qui, dès le premier jour, et sans crain- « dre les démentis de l'histoire, qu'il prévoit et qu'il mène, pouvait « dire à douze pauvres auxquels il livrait la terre : « Allez dans le « monde, entier : enseignez toutes les nations ; apprenez-leur à gar- « der tout ce que je vous ai confié, et moi, je suis avec vous jusqu'à « la consommation des siècles. »

Tout arbre doit porter des fruits, toute doctrine doit exercer une influence sur les actes des hommes : à ce prix seul, elle évite le mé-

pris qui frappait la femme stérile en Israël. L'abbé Perreyve n'était pas de ceux qui pouvaient ignorer cette nécessité ; son ardeur l'aurait empêché de la méconnaître pour lui-même, et, s'il pouvait croire, comme quelques-uns, que la jeunesse a peu d'exigences sous ce rapport, il savait bien que tôt ou tard elle demande à chacun quelles sont ses œuvres. Il voulut répondre de suite : l'Église enfante la sainteté, non-seulement dans quelques esprits d'élite, mais dans le monde tout entier : « Accumulez tout ce que vous voudrez de crimes et de « hontes des temps chrétiens, réunissez dans un seul reproche les « scandales de la cour de Charles IX, les sanglants épisodes des guerres « de religion, l'inquisition espagnole et ses bûchers, les cruautés de « la conquête de l'Amérique, les désordres publics de Louis XIV ou « de Louis XV, la dépravation des lettres, des arts, des mœurs à cer- « tains jours de l'histoire moderne : vous ne parviendrez jamais à « nous montrer dans le monde chrétien comparé au monde du paga- « nisme, qu'un état moral correspondant à celui d'un homme con- « verti ; qui sent rugir encore dans son cœur, aux mauvais jours, le « monstre vaincu maintenant et enchaîné, dont jadis il était la « proie. »

Il faudrait maintenant, pour apprécier l'influence du beau, du grand sur l'âme de l'abbé Perreyve, citer tout entières les lignes dans lesquelles il montre les attributs de Dieu reproduits sur la terre par les saints, on comprendrait alors facilement la séduction qu'un homme susceptible de tels enthousiasmes devait exercer sur de jeunes âmes, et, sans aller plus loin, on avouerait qu'il ne se trompait pas en pensant trouver des accents capables de nous émouvoir.

« Dieu est amour, s'écrie-t-il. Je regarde l'Église, et...... je la vois « s'emparer de la femme, et, de cette idole profanée de l'égoïsme an- « tique, tirer la sœur de charité, cette surnaturelle créature, plutôt « ange de Dieu que fille des hommes, revêtue du nouvel amour comme « d'une cuirasse qui la rend invulnérable, chargée de donner en ce « monde une mère à tout ce qui pleure, une sœur à tout ce qui est « délaissé, un dévouement affranchi de toute limite à tout ce qui « souffre, une parole angélique à tout ce qui meurt. »

Est-ce tout ? Malheureusement l'enthousiasme s'éteint, l'admiration se tait. Pour nous conquérir cela suffirait peut-être ; mais, pour nous enchaîner à jamais, il faut nous offrir dans le sein du catholicisme un trésor que nul autre ne puisse nous présenter. Dieu a-t-il doté son Église d'un tel présent ? « Oui, Dieu a fait sa part dans le monde des « vertus humaines ; il s'est réservé le privilége de placer cette part « des vertus dans la véritable Église, et de lui en assurer, à elle seule, « la garde incommunicable. Ce sont les diamants et les perles que « nulle autre que l'épouse n'a reçu de l'époux ; c'est le cadeau nup-

« tial ; et il n'a été donné à aucune main étrangère d'en dérober la « parure. »

Je ne m'étonne pas que l'abbé Perreyve se soit arrêté longtemps dans la contemplation des trois pierres étincelantes : l'humilité, la chasteté, la charité, qui composent cette parure. Ces vertus, en effet, sont éminemment contraires à la nature humaine : c'est là qu'est, à proprement parler, le miracle de la foi catholique ; quiconque les pratique s'immole ; et nul, mieux que ce prêtre qui se dévouait tout entier à nous, n'a compris la sublimité du sacrifice.

L'apothéose des empereurs ; un Sénèque écrivant : « *Est aliquid quo sapiens antecedat Deum; ille beneficio naturæ non timet, suo sapiens ;* » de riches présents qui ne peuvent persuader à six vestales de garder leur virginité ; la femme, l'esclave étudiés dans les lois romaines, les carnages du cirque : voilà, certes, un triste revers de la médaille frappée en l'honneur des vertus antiques, par exemple de l'hospitalité chantée par Homère.

Fidèle au même ordre de raisonnement, après le tableau de l'antiquité, l'abbé Perreyve démasque devant nous le protestantisme et le rationalisme. Des prêtres mariés, voilà pour la chasteté ; l'homme s'enseignant lui-même, voilà pour l'humilité ; des missions transformées le plus souvent en expéditions scientifiques, voilà pour la charité. Cherchons donc ailleurs.

« Avant tout, qu'on remarque que l'humilité catholique n'affaiblit « ni l'héroïsme des catacombes, ni la téméraire curiosité de la sco- « lastique, ni l'honneur du glaive ou du trône ; elle n'a désarmé ni « les justes guerres, ni les fières réclamations du droit. Elle s'allie « dans les nobles cœurs au plus intrépide attachement pour les « causes justes ; et si l'honneur, venant en ce temps sur la terre, y « promène trop souvent sa surprise et son ennui parmi des ruines « trop entassées et trop répugnantes, on ne saurait en accuser l'hu- « milité d'un siècle qui ne s'est refusé à soi-même aucun genre de « culte, et aucune grimace d'adoration. »

Plaçons-nous de suite en face de ce prodige auquel le monde ne veut pas croire, le célibat religieux.

Or ce clergé, qui prétend se conserver, dont l'abbé Perreyve était à la fois la gloire et le plus énergique défenseur, quel est-il ? Qu'on me permette de le regarder un moment, de compléter les pages si éloquentes des *Entretiens*, par ce que m'a répété maintes fois l'abbé Perreyve, alors qu'il voyait tant de jeunes gens, mêmes chrétiens, prêter une oreille trop facile aux accusations dirigées contre les prêtres. Je veux, comme toujours, n'être qu'un simple narrateur.

Parmi toutes les accusations dont il était, comme ses frères, la glorieuse victime, aucune ne le blessait comme celle d'hypocrisie. Il

avait de véhémentes indignations contre ces sortes d'insulteurs, et cela parce qu'il ne pouvait croire à leur bonne foi. Il n'y a, disait-il, personne qui porte plus que le clergé français les stigmates de l'injustice des hommes; et cependant il ne réclame point. On nous a dépouillés, bannis, puis on nous a rappelés. Nous sommes rentrés sans nous plaindre dans des temples nus; nous avons ouvert des écoles où nous avons élevé les enfants de nos concitoyens que nous pouvions voir encore enrichis de nos dépouilles. Et, cependant, nous n'avons point fait entendre de plaintes ou de gémissements. Sont-ce là les allures d'un hypocrite?

On dit que garder la virginité de son corps et de son âme est une vertu impossible. Avant de parler de la force de résistance qu'on peut apporter à ses passions, il faudrait ne pas les avoir toutes flattées.

Le plaidoyer de ceux qui, par je ne sais quelle subtile distinction, se font les défenseurs du clergé contre l'Église, et déclarent que, dans sa solitude, le prêtre est cruellement sevré des douces joies de la famille, ne le séduisait pas davantage. Il ne voulait pas de tels avocats. « Quel « prêtre, a-t-il écrit, ayant connu les joies du ministère sacerdotal, « accusera l'Église de lui avoir trop demandé pour lui rendre trop « peu? J'en appelle à tous les pères selon Jésus-Christ! le monde cé- « lébrera les enivrements de ses conquêtes, il racontera les mysté- « rieux épanchements des cœurs dans l'heure du premier amour, il « parlera des premières joies du père, et du sourire de celle qui ou- « blie la douleur et la mort dans la joie d'avoir mis un homme dans « le monde; pour nous, plus enivrés encore de nos joies spirituelles, « nous garderons le souvenir des choses ineffables que tout prêtre a « connues: nous nous rappellerons le moment où, après des luttes « héroïques, l'âme d'un jeune homme s'est brisée sous notre parole, « et s'est relevée pour toujours de l'opprobre et de la mort; nous « nous redirons l'heure où un vieillard a humilié la couronne de ses « cheveux blanchis par l'âge, et peut-être par la gloire, sous notre « main de vingt-cinq ans; nous redirons à Dieu l'émotion solennelle « et douce qu'apportèrent dans notre âme sacerdotale les tranquilles « et angéliques aveux de l'innocence. Que le monde vante ses trésors, « nous les regardons sans les regretter, et, pour être contents à ton « service, ô Christ, ô Seigneur, ô Maître, nous ne te demandons rien « de plus! »

Enfin, il est un dernier reproche, contre lequel toute sa vie fut une longue protestation; c'est que le prêtre, trouvant des dangers dans des relations trop intimes avec les hommes ne sait plus aimer, et doit surtout prendre en haine l'amour, qui devient, par son vœu, le plus terrible de ses ennemis. J'espère établir plus loin que nul n'a su

mettre plus de douceur, plus de tendre effusion dans ses relations que l'ami qui vient de nous être enlevé. Mais laissons un moment sa pensée, et répondons immédiatement à pareil reproche.

Oui, l'amour est le sentiment le plus sublime de l'homme : c'est là vraiment le fruit de son cœur. L'amitié peut naître à tous âges, en empruntant à chacun sa force ou sa faiblesse. Mais l'amour ne se révèle qu'à l'époque de la maturité, dans ces courtes années que Dieu donne à l'homme pour enfanter de grandes actions et une génération qui le perpétue. La vie de celui qui n'a pas aimé semble stérile, comme la vie de celui qui ne voit pas son lit de mort entouré de ses enfants. Telle est la nature délicate de ce fruit qu'un terrain pur de toute souillure peut seul lui donner sa saveur. Enfin, lorsque arrivé à son complet développement il est cueilli par une main envoyée de Dieu, la séve qui l'a produit est à jamais épuisée, et, quel que soit le soleil qui la rechauffe, il ne la fécondera point. Donc si le prêtre arrachait durement cette plante du cœur de tout homme nous pourrions le dire sacrilége. Mais je considère le mariage de deux époux chrêtiens et j'y trouve ma réponse.

Qui plus que le prêtre a formé l'âme de la jeune fille et du jeune homme, les préparant pour Dieu, mais aussi les ornant de ces dons qui en feront jaillir un sympathique amour. Ne l'avez-vous jamais entendu bénir la confidence d'un premier regard échangé, d'un premier sourire compris ? Lorsqu'il les voit ensuite s'approcher de l'autel, embellis de toutes les beautés de l'amour, de toutes les beautés de l'espérance; c'est lui qui descend vers eux pour les consacrer en priant : « O Dieu, par qui la femme est unie à l'homme, et qui donnez à leur union intime une bénédiction, la seule qui n'ait point été ôtée, ni par la punition du péché originel, ni par la sentence du déluge ; ô Dieu, qui avez seul en votre pouvoir le cœur de l'homme et qui connaissez et gouvernez toutes choses par votre providence, en sorte que personne ne peut désunir ce que vous unissez, ni nuire à ce que vous bénissez : unissez, s'il vous plaît, les esprits de ces époux qui vous appartiennent, et versez dans leurs cœurs une sincère amitié, afin qu'ils ne soient plus qu'en vous, comme vous êtes un, le seul véritable et le seul tout-puissant. Regardez d'un air favorable votre servante qui, devant être unie à son époux, implore votre protection. Faitez que son joug soit un joug d'amour et de paix. » Lisez d'ailleurs tous les Pères de l'Église, lisez surtout les magnifiques écrits de saint Jean Chrysostome sur la femme, lisez les *Entretiens sur l'Eglise catholique*, vous trouverez des feuillets qu'on croirait détachés du Cantique des cantiques, de ces douces paroles qu'on oublie lorsqu'on insulte aux saintes joies de l'amour. Le prêtre y renonce ; oui, pour s'approcher plus près que tous de Dieu, pour rendre ainsi le ciel

plus favorable à ceux qu'il chérit et goûter en récompense de son sacrifice des consolations incomparables. « O Seigneur, mon Dieu, saint objet de mon amour ! quand vous descendrez dans mon cœur toutes mes entrailles tressailleront de joie. »

Respectons donc le sacerdoce catholique. Respectons, aimons les prêtres. Ils maintiennent dans l'Église l'humilité, la charité, la chasteté. Nous avons trop bien connu l'un d'eux pour qu'un doute même ne soit pas à l'avenir une ingratitude et un crime.

Ce qui précède suffirait complétement pour faire saisir comment l'abbé Perreyre concevait le catholicisme, et s'était attaché surtout à ses caractères les plus capables de nous captiver. Toutefois la grande difficulté, celle qu'on soulève tous les jours, la conciliation entre le catholicisme et le dix-neuvième siècle restait sans solution.

Enfants de ce siècle, nous le chérissons comme nous chérissons notre foyer ; il contient tout pour nous. Ceux que nous avons aimés y ont vécu ; nous y trouvons renfermés nos regrets comme nos espérances, et nous comptons nos peines comme nos joies par le nombre de ses années. Or, est-il vrai qu'il nous faut choisir entre lui et Dieu ; qu'ils sont deux ennemis irréconciliables? Redoutable problème, à proprement parler celui de notre temps, et, pour la solution duquel surtout nous nous trouvons au sortir du collége complétement dépourvus de principes certains.

Quelle que soit ma conviction, je n'ai pas à la défendre ici. Mais l'abbé Perreyve servait en ces questions de guide à bonne partie de notre génération. C'était en ceci surtout qu'il était pour nous l'héritier du Père Lacordaire. Comme celle du grand dominicain, sa foi, sagement éclairée par l'intelligence de notre époque, protégeait notre audace et la tempérait quelquefois. Il est donc bon d'exposer son opinion. Il est juste d'ailleurs de la faire connaître afin qu'on ne lui prête plus des exagérations trop faciles à réfuter, comme l'ont fait quelques adversaires. Sur toutes choses, rappelons-nous bien qu'il soumettait toute sa doctrine au contrôle de Rome et qu'il montrait assez l'affection qu'il ressentait pour cette reine des Églises, en écrivant ces lignes dès le début de ses *Entretiens* :

« Celui qui dans la liberté de sa jeunesse, conduit à Rome au jour « des ordinations sacrées, s'est couché sur les dalles de Saint-Jean de « Latran, et là, sur le sein de la *Mère des Églises*, a prononcé ces ser- « ments éternels qui lient bienheureusement une âme au service de « Dieu, celui-là, quelle que soit la fortune de l'avenir, n'entendra « jamais, sans que son cœur tressaille, prononcer ton nom, sainte « Église romaine ! Il sentira, plus que tout autre, entre ta vie et sa « propre vie, les liens du sang maternel ; rien ne lui sera plus cher « au monde que le souvenir de ce que tu fus pour lui ; rien ne lui

« paraîtra plus voisin du bonheur que la plus humble occasion de « combattre pour toi, et de souffrir, s'il le faut, pour l'honneur de « te rendre témoignage parmi les hommes ! »

Ce qui domine dans les fameux principes qui sont devenus comme le *Credo*, peu pratiqué il est vrai de notre génération, c'est la liberté de conscience. En pareille matière, il faut d'abord bien définir.

« Je persiste à croire après Bossuet, dit l'abbé Perreyve, que la « liberté humaine, dans l'état présent de l'épreuve, consiste dans « la faculté radicale de choisir entre l'erreur et la vérité, entre le « bien et le mal, avec tous les risques d'un tel choix...

« La liberté humaine, c'est-à-dire la faculté de se déterminer à « croire et à faire selon la lumière de sa conscience, sans subir de « violence extérieure, mais sous la seule responsabilité éternelle de « son choix devant la justice de Dieu, implique, bien loin de la dé- « truire ou de l'affaiblir, l'obligation morale de chercher la vé- « rité, qui est une, et de pratiquer le bien, qui n'est pas le mal. On « peut dire en ce sens que plus l'homme est libre de la contrainte, « moins il est indépendant de la loi, puisque sa liberté ne lui est « donnée de Dieu que pour accroître le mérite de son adhésion à la « vérité et de son obéissance à la loi morale.

« Si le bien et le mal, si le oui et le non, sont identiques, si toutes « les religions sont également bonnes, s'il n'y a pas un intérêt souve- « rain à connaître la vérité, à la posséder, à la garder, à la répandre, « je demande ce que devient la liberté de la conscience humaine. « Pourquoi nous est-elle donnée? Quel sens conserve-t-elle en nous? « La grande richesse que la faculté de choisir entre des trésors sans « valeur ! et la grande noblesse pour le cœur de l'homme, que le pou- « voir d'errer entre des fantômes indifférents, avec le droit de s'atta- « cher à l'un puis à l'autre, au seul gré de ses illusions, de ses capri- « ces et de ces dégoûts !...

« L'esprit d'indifférence en morale et en religion est donc la néga- « tion la plus injurieuse de la liberté de conscience. »

La définition ainsi sagement précisée, comment devrons-nous discuter ? Demanderons-nous à l'Église une approbation formelle, une consécration dogmatique de la liberté ? Voudrons-nous la contraindre à nous déclarer que c'est là son idéal ? Quand on tenait de semblables discours à l'abbé Perreyve, lui, le libéral impénitent, souriait de pitié. Il croyait que cette question était de celles que Dieu laisse aux disputes des hommes, que tout ce dont nous avions à nous préoccuper, c'était de ne pas nous mettre en opposition avec la doctrine catholique. Voilà ce qu'il nous conseillait, nous répétant sans cesse que l'idéal de l'Église n'est aucun gouvernement humain, mais bien le ciel.

Je ne veux qu'indiquer la méthode suivie dans les Entretiens, parce qu'elle me semble excellente pour quiconque voudra se livrer à la même étude. Les docteurs interrogés d'abord répondront que la doctrine catholique se concilie sans difficulté avec la liberté sagement entendue. Puis on lira l'histoire, on y verra le pouvoir politique successivement adversaire de l'Église, indifférent pour elle, ou son protecteur. Dans le principe, le christianisme loin de s'appuyer sur l'intolérance politique, en paraît l'ennemi le plus persévérant. « Pendant « trois siècles, Dieu fit au gouvernement spirituel fondé dans son « Église des destinées particulières et qu'il importe de méditer gra- « vement.

« Il permit contre lui le déchaînement de l'intolérance politique la « plus puissante qui ait jamais paru sur la terre, tandisque pour sa « défense il l'arma uniquement de l'intolérance religieuse, c'est-à- « dire du droit de servir la vérité seule, et de rejeter de son sein « l'erreur et le mal...

« De grands résultats, d'une importance évidente, furent alors « acquis à la vérité pour tous les siècles. D'abord, que le glaive des « Césars n'avait pas été jugé par Dieu nécessaire à la victoire de son « Évangile...

« En même temps que l'impuissance de l'intolérance politique, « Dieu fit éclater la force nouvelle et jusqu'alors inconnue de l'into- « lérance purement spirituelle, c'est-à-dire, encore une fois, de la « vérité acceptée par une société d'âmes libres, défendue dans cette « société par un pouvoir armé seulement de la parole et de l'esprit, « maintenue par lui absolument pure de toute alliance d'erreur, en « même temps que le bon ordre de la société elle-même était assuré « par de sages règlements. »

Ensuite l'Église monta sur le trône des empereurs. Nous ne nierons pas que c'était son désir, son ambition. Mais, pourquoi? parce qu'elle se trouvait frappant à la porte d'un édifice social dont la religion était la base; cette religion, elle voulait la bannir. Par conséquent, pour que l'édifice ne s'écroulât pas, elle dut prendre sa place occupée par le paganisme, et l'on ne saurait nier que cet idéal du saint-empire ait été bienfaisant pour l'humanité. « Quand on considère à quels hommes il s'agissait de donner l'idée du droit, de la « loi, de l'ordre, de l'obéissance, et, en général, de la discipline mo- « rale, quand on pense à quelles révoltes d'instincts barbares, à quels « souvenirs de sauvagerie, il fallait alors imposer silence, on n'a pas « de peine à reconnaître que l'autorité des empereurs, des rois, des « seigneurs, de la chevalerie chrétienne fit bien de prêter main-forte « à l'Évangile, et d'empêcher la sainte cause de la lumière et du « droit de périr étouffée sous la masse des passions barbares... L'er-

« reur prit souvent, au moyen âge, le caractère d'une insurrection,
« et souleva contre elle, par ses menaces révolutionnaires, les forces
« régulières et déjà disciplinées d'une société qui tenait à ces pro-
« grès chèrement acquis, et ne voulait point retomber dans la confu-
« sion barbare. Le glaive des rois, des princes et des chevaliers sou-
« tint alors le droit public chrétien, et c'est une gloire pour lui.
« C'était aussi préparer l'avenir, et sauver pour nous le tabernacle du
« droit et de la liberté spirituelle. »

Mais l'idéal constantinien « n'est pas nécessaire à l'Église; car,
« lorsqu'il a paru se réaliser dans l'histoire, il s'y est constamment
« montré très-inconstant, très-incertain, rapide dans son passage
« et sa fuite comme un météore, laissant après lui des conséquences
« douteuses et souvent pleines, pour la société religieuse, d'immenses
« périls. »

Voilà la réalité historique; voilà la lumière avec laquelle il est juste d'étudier les annales du catholicisme. Qu'on trouve quelquefois des abus de pouvoir, des crimes commis en son nom : nous ne devons pas le nier. Mais notre justification se tirera de la franchise même de nos aveux, et il faudra reconnaître avec nous que ces abus et ces crimes ont été la conséquence de la faiblesse humaine, jamais la suite nécessaire du catholicisme.

On voit maintenant comment l'abbé Perreyve croyait pouvoir nous laisser suivre les tendances de notre siècle, sans nous mettre en contradiction avec notre foi. Lui-même n'a pas craint, du reste, de nous dire quelle était son opinion sur la position que l'Église doit prendre aujourd'hui vis-à-vis de l'État; le triste spectacle que la Russie nous offre sur ce point l'avait singulièrement frappé.

« Encore une fois, quels rapports faut-il donc souhaiter de voir
« s'établir en nos jours entre le gouvernement spirituel des âmes et
« les gouvernements politiques? En un mot, aujourd'hui que deman-
« der pour l'Église à l'État?

« Nous répondrons sans hésiter : la liberté.

« Quant à l'État, pense-t-on que ce serait faire acte d'indifférence
« à l'égard de la vérité religieuse que d'assurer à l'Église une liberté
« si favorable?... Ne sera-ce rien qu'une telle protection? Pour moi,
« je la trouve si belle que je n'espère point la voir bientôt remplacer,
« dans le droit public européen, les vieilles traditions de l'absolu-
« tisme habitué depuis longtemps à protéger et à exploiter l'Église,
« quand il ne la persécute pas, et que j'en transporte l'espérance aux
« jours où un plus grand nombre d'esprits auront acquis, parmi
« nous, et la connaissance de leur temps et le secret de leur
« force. »

Sans faire de ses opinions autre chose que des opinions, sans cher-

cher si elles répondent à un idéal absolu ou seulement à un besoin présent, il aimait à les résumer par ces belles paroles qui devraient être la profession de foi des catholiques du dix-neuvième siècle.

« Dieu nous a donné l'Église et la patrie : l'Église, société uni-
« verselle de nos âmes pour toujours; la patrie, société particu-
« lière de nos relations terrestres. Tenons à l'Église par le fond des
« entrailles, plus qu'à tous les trésors mortels, et cent fois plus qu'à
« la vie; mais pour nous admettre et nous garder à son service, ne
« croyons point qu'elle exige de nous le sacrifice de nos saintes tra-
« ditions nationales. Et puisqu'enfin il s'agit ici de la France, char-
« gée par une antique vocation, et comme par privilége, de procurer
« dans le monde la gloire de Dieu et l'honneur de son Église, pour
« l'accomplissement d'une mission si belle, soyons catholique et
« soyons Français. »

Ces paroles résument l'œuvre de toute la vie de l'abbé Perreyve. Il l'avait entreprise comme sujet de thèse pour le doctorat en théologie, il l'avait développée dans son cours d'histoire écclésiastique à la Sorbonne. Les *Entretiens* n'en étaient qu'une reproduction plus complète; et ceux qui venaient si nombreux entourer la chaire du jeune professeur ou de l'ami, retrouveront ici tous les élans d'une éloquence que la mort, hélas! a rendue muette. Quand on voudra se rendre compte des croyances de l'abbé Perreyve, c'est là qu'il faudra les chercher. Je n'ai pas douté pour ma part que l'homme se révèlerait là tout entier, que je le retrouverais là enseignant la jeunesse, anxieux pour elle, cherchant à satisfaire et son amour pour la certitude, et son besoin d'autorité morale; lui prêchant une noble fierté vis-à-vis des hommes, une douce humilité vis-à-vis Dieu; lui dévoilant les piéges dans lesquels elle pourrait tomber, la préparant pour l'Église et pour la France et déposant dans son cœur une de ces étincelles, avec lesquelles le Père Lacordaire avait enflammé la génération dont nous sommes sortis.

II

Prétendre que les *Entretiens* nous appartiennent exclusivement serait cependant aller trop loin. Ils calmeront aussi bien les doutes qui auront persévéré jusqu'aux années de la vieillesse que ceux dont la jeunesse a le triste privilége. Avions-nous donc tort de dire que l'abbé Perreyve nous appartient tout entier? N'y a-t-il pas un trait de sa physionomie que notre âge nous rendait propres à comprendre mieux que tous autres, dont nous devons surtout rendre témoignage? Lorsque nous aurons dit qu'il fut l'*ami de la jeunesse*, n'aurons-nous

pas trouvé son vrai nom ? Ce titre-là ne résume-t-il pas tous les dons de sa nature, toutes les qualités de son cœur ? Pour moi je ne puis en douter. J'aime à croire que ce fut là sa mission. Si Dieu ne l'a laissé vivre que trente-deux ans, n'est-ce pas afin qu'il fût bien à nous et à nous seuls ; afin que jamais les talents et les succès que l'avenir lui réservait ne pussent faire oublier ce titre dans lequel se résume toujours à mes yeux l'éloge de sa vie.

Il n'y a peut-être pas d'âge où l'homme ait plus besoin d'un ami que de vingt à trente ans. Il vient de quitter les maîtres qui dirigèrent son éducation ; et si, rentré dans sa famille, il rencontre dans l'union des siens un motif de juste confiance ; des manières de voir, développées pendant dix ans d'absence, souvent contraires à celles de son père ou de sa mère, je ne sais quel désir d'indépendance, empêche souvent une intimité, dont on croirait que la nature a dû déposer le germe dans son cœur ; ajoutons qu'il est peut-être aussi tel battement d'un jeune cœur, dont on oublie le secret ressort lorsque l'âge l'a calmé, et que l'on aime cependant à faire sentir à une main amie. On est d'ailleurs, le plus fréquemment, trouvé trop jeune pour qu'une compagne vienne consoler la vie par le bienfait de sa présence ou par les joies de la paternité. Enfin, arrivé à ce développement complet de ses forces morales et physiques, on éprouve un besoin indicible de faire, dans la plénitude de son être, un libre hommage de soi-même à l'amitié. « Quand on a le cœur aimant, écrivait le Père Lacordaire, c'est en soi-même que l'on vit surtout, non pas dans un soi-même égoïste, mais dans cette retraite sainte du cœur, où un seul autre être suffit, où son souvenir suffit pour remplir une journée, où l'on s'inquiète peu de la foule et de ce qu'elle pense, où le dehors n'est rien. »

Tout en l'abbé Perreyve, sa nature, sa jeunesse, son éducation, le rendaient merveilleusement propre à satisfaire cette soif d'un cœur de vingt ans. Quiconque l'a vu n'a pas perdu le souvenir de l'expression sympathique de son regard. Ce qu'on y saisissait, c'était, à côté d'une certaine énergie, une douceur infinie et en même temps un feu qui révélait l'ardeur de son âme. On était séduit aussitôt. Si on s'était approché de lui avec le sentiment de crainte respectueuse qu'inspire toujours la célébrité, son bienveillant accueil, son invitation à la confiance, à l'amitié calmaient promptement le trouble ressenti. Il avait reçu de ses relations avec le Père Lacordaire une intelligence profonde des besoins de la jeunesse et le moyen de les satisfaire. Il ne faut pas croire que ce don soit commun. Vous rencontrerez beaucoup de saints prêtres ; vous en verrez très-peu qui sachent acquérir et conserver leur influence sur les jeunes gens. Et cependant c'est ce don qui prépare l'avenir, puisqu'il prépare les

héritiers des hommes d'aujourd'hui. C'est pourquoi, lorsqu'un de ceux que le ciel en a paré nous est enlevé, il me semble que sa mort doit affliger non-seulement nos cœurs d'amis, mais encore ceux de tout le pays.

Si nous descendons dans notre âme ou si nous contemplons ceux qui marchent au même rang que nous dans la vie, nous apercevons un mélange singulier de deux éléments contradictoires : une grande force, une grande faiblesse. L'immense besoin de vivre, que nous ressentons, nous rend merveilleusement propres à vouer nos enthousiasmes aux grands projets et aux généreux desseins. Le penchant de notre nature est l'amour de l'extraordinaire et du grand ; c'est ce qui nous séduit même alors que nous embrassons trop facilement l'utopie. Mais, d'autre part, nos découragements sont aussi prompts que nos enthousiasmes.

Nos jeunes allures n'aiment pas le chemin plat ; elles cherchent la montagne, en gravissent les côtes escarpées, en descendent les ravins, puis remontent encore. Ceux qui, pour nous empêcher de nous perdre sur des cimes trop élevées ou de tomber dans des précipices nous crient de la plaine : « Descendez donc sur la grande route, » sont mal venus. Leur voix se perd au milieu du bruit des torrents ; nous continuons à nous laisser charmer peut-être enivrer par le spectacle des hauts lieux. Que celui donc qui concevra le généreux dessein de nous sauver de tout écueil vienne avec nous ; qu'il s'associe à notre admiration ; qu'il suive le même sentier que nous, pour nous relever de nos chutes et pour que sa parole amie calme notre impétuosité.

Tel était tout le secret de l'art que possédait l'abbé Perreyve. Il avait grandement développé toutes ces passions qui sont la vie de la jeunesse, qu'elle peut parfois mal comprendre, mais que vous retrouverez toujours en elle à moins que l'épuisement ne l'ait rendue stérile. Son pays, l'honneur, la liberté, l'éloquence, la poésie, les arts ; il chérissait toutes ces grandes choses, et il sanctifiait son amour par son caractère sacerdotal.

Il aimait à nous réunir autour de lui, lorsque le labeur quotidien, les études, les débuts dans les carrières nous laissaient le soir quelques instants de liberté. On étudiait là quelqu'une des questions actuelles controversées théoriques aujourd'hui, mais que le lendemain pouvait rendre pratiques. Point de discours solennels, point d'adoption de telles ou telles conclusions ; chacun puisait sa persuasion, comme il l'entendait, dans les discussions de tous ; c'était une simple conversation, où l'on émettait son avis presque sans ordre, où la question de celui-ci provoquait la réponse de celui-là, où tous apportaient leurs heureuses trouvailles pour les partager.

Quant à lui, nous le voyons au milieu de nous, causant avec nous, comme nous, se gardant bien de paraître nous donner un enseignement, semblant même plus curieux de nos impressions que de nous transmettre les siennes. Il s'efforçait de faire oublier, au nom de l'amitié, l'autorité de son nom déjà connu et de ses quelques années de plus ; et c'était presque à notre insu que sa science éclairait notre jugement ou dissipait nos erreurs.

Lecteurs, vous êtes sans doute curieux de savoir quel était au juste le sujet de nos conversations ; vous vous demandez avec anxiété s'il n'y avait pas là un foyer de complots et de conspirations. Quelques-uns d'entre vous se plaindront même peut-être que la police ait respecté nos tranquilles réunions. Ne vous troublez pas. Ce que nous nous disions, sous l'inspiration de notre ami, il l'a dit à tous dans un de ses plus éloquents discours.

« Il faudrait que, dans les temps où nous sommes, un chrétien intel-
« ligent et libre ne se laissât dépasser par personne dans l'étude et
« dans l'application pratique des sciences sociales. Nous ne devrions
« pas souffrir, nous chrétiens, que quelqu'un dans le monde parlât
« mieux que nous sur ces grandes questions qui agitent si puissam-
« ment et si légitimement les esprits de ce siècle, et que l'Évangile
« a seul soulevées dans ce monde : les questions du paupérisme, du
« travail, de la famille des associations, des secours mutuels, des
« caisses de retraite, des asiles, des crèches, du travail des femmes,
« du travail des enfants, question d'une importance absolue, et qui
« intéressent les fondements essentiels de la société humaine.

« Il faudrait, j'ose le prétendre, messieurs, que nous fussions à la
« tête de toutes les entreprises d'amélioration sociale... Il faudrait
« qu'il n'y eût pas une invention, pas une découverte, pas une or-
« ganisation nouvelle, pas une association bienfaisante, pas un essai
« pour soulager une souffrance, pas une tentative, pas une machine
« destinée à alléger le travail humain, sans que nous fussions, les
« premiers à les connaître, à les étudier, à les développer, à y don-
« ner du temps, de l'argent, des efforts, l'ardeur, l'espérance, la vie,
« il faudrait cela, messieurs. Là est notre devoir certain, notre de-
« voir à tous...

« Mais s'il faut aimer l'homme dans les besoins et les souffrances
« de son corps, comment vais-je dire qu'il faut l'aimer dans son âme ?
« L'homme est souffrant dans son esprit plus encore que dans ses
« membres. La masse des hommes est pauvre dans son intelligence ;
« elle sait peu de chose ; ce peu elle le sait mal, et le peu qu'elle sait
« la corrompt parce que c'est l'erreur qu'elle connaît. C'est à vous,
« messieurs, à vous plus favorisés sous le rapport des dons intellec-
« tuels, de travailler avec un courageux dévouement à éclairer ces

« intelligences appauvries et de leur donner la pure lumière du vrai,
« du beau et du bien dans une forme appropriée à leur faiblesse, et
« digne, cependant, de leur divine origine. Messieurs, pensez et
« écrivez pour les classes populaires ; mais sachez que c'est une
« œuvre difficile et qui exige de grands soins. Nous n'avons point su,
« jusqu'à ce jour, écrire pour le peuple. Notre littérature chrétienne
« populaire a revêtu beaucoup trop souvent les formes d'une naïveté
« niaise ou d'une trivialité de circonstance qui l'ont signalée à la dé-
« fiance et au dégoût des lecteurs. Ce que nous avons écrit jusqu'à ce
« jour pour le peuple, l'ouvrier intelligent et libre penseur a dédai-
« gné de le lire. C'est à nous de le savoir, messieurs, et de consa-
« crer de sincères efforts à la réforme de cette part si importante de
« nos travaux.

« Je me demande encore si dans le service intellectuel des
« hommes, nous avons su profiter autant qu'il le fallait des armes
« que la Providence mettait en nos mains. Avons-nous su, par
« exemple, nous catholiques de France, nous emparer de la presse
« comme nous l'eussions pu faire, surtout de la presse périodique,
« et soutenir le combat sur ce terrain de la libre discussion et du droit
« commun qui sera désormais, n'en doutez pas, messieurs, le seul
« terrain de nos victoires ? N'avons-nous pas été détournés de ce
« libre combat par des hésitations, des répugnances, des divisions éter-
« nellement regrettables ? n'avons-nous point abandonné la puissance
« prodigieuse de cette arme spirituelle aux mains des adversaires de
« nos plus saintes convictions ? Que diriez-vous, messieurs, d'une na-
« tion européenne qui aurait jusqu'à ce jour négligé de se servir de
« sa vapeur ? Vous diriez que Dieu ayant fait la vapeur pour centu-
« pler les forces connues de l'homme, il est absurde et coupable de
« négliger un si grand don de la Providence, et qu'on peut prévoir
« pour ce peuple d'étranges revers. Je n'hésite pas à dire que la presse
« est pour nous tous, aujourd'hui, un secours d'une nécessité non
« moins rigoureuse, et que négliger de connaître et d'employer une
« telle arme, c'est nous rendre coupables envers Dieu qui nous la
« donne, et envers les hommes auxquels nous devons l'apostolat de
« la justice et de la vérité. »

Voilà comment nous conspirions pour l'avenir. C'était à ces problèmes que nous cherchions des solutions, ces projets pour la réalisation desquels l'abbé Perreyve nous conviait. Il voulait que nous nous encouragions les uns les autres ; il connaissait l'impuissance de l'isolement ; c'est pourquoi il réunissait nos forces, afin de veiller sur elles, comme le grand prêtre veillait, dans le temple, sur le trésor de David, en le réservant pour des temps meilleurs.

Je sais qu'il y a des hommes qui sourient de pitié, lorsqu'ils con-

sidèrent ces réunions de jeunes gens. Quelle autorité, disent-ils, ces jeunes voix se croient-elles donc pour agiter ainsi les plus grands problèmes de la vie sociale, de l'histoire, de la philosophie, de la religion? Quelle audace! quelle fatuité!

Nous ne prétendons pas, ainsi qu'on veut bien le dire, à cette autorité; mais nous revendiquons le droit de nous instruire, et nous réclamons le respect pour l'exercice de ce droit qui n'est autre que l'accomplissement d'un devoir. Nous n'avons jamais oublié les sentiments exprimés par l'abbé Perreyve à S. Ém. le cardinal archevêque de Paris, en lui rendant compte des travaux de la conférence Ozanam, qu'il avait bien voulu présider pendant l'année 1861 à 1862. Il venait de parler des applaudissements qui avaient accueilli la parole de quelques-uns, et il ajoutait : « Personne de nous ne s'est mépris sur la portée de ces triom-
« phes. Personne de nous, en sortant de cette enceinte et en traversant
« la rue Cassette, n'a été tenté de se confondre avec Démosthène, tra-
« versant l'Agora, ou Cicéron, descendant du Capitole. Nous avons tous
« compris que c'était maintenant le temps de la préparation, le temps
« des essais et des efforts, le temps de prévoir l'avenir, et d'acquérir,
« dans des exercices virils, des armes que Dieu nous rendra, s'il lui
« plaît, un jour, sur d'autres champs et pour d'autres combats. »

Tels étaient nos sentiments. Méritent-ils le dédain? Ou bien l'ironie qui voudrait les flétrir ne deviendrait-elle pas plutôt la honte de ceux qui la déverseraient sur nous?

On sait qu'il existe à Paris plusieurs de ces réunions de jeunes gens connues sous le nom de *Conférences*. Certaines ont même un passé de trente ans qui compte des jours de célébrité. La plupart sont organisées sur le même plan, avec un président tiré de leur sein, un règlement qui les gouverne, un petit budget qui les fait vivre. Cette organisation a ses avantages et ses inconvénients. Ceux-ci naissent de ce que nous ne pouvons nous éclairer que par notre travail personnel et par l'expérience de confrères qui n'ont pas plus d'expérience que nous. Notre tribune souvent, ainsi que le disait spirituellement l'abbé Perreyve, a environ vingt ans. Elles ont d'ailleurs une solennité qui rend toute intimité impossible sitôt que les membres se multiplient.

L'abbé Perreyve tenait, au contraire, à ce que nous nous connaissions tous. Le cérémonial, banni d'au milieu de nous, laissait se développer sans peine les relations amicales. Nous étions au moins sûrs de nous retrouver tous dans une commune et fraternelle affection pour notre jeune maître. Il cherchait ce but avec ardeur, nous recommandant sans cesse l'union et la concorde. Un jour, pensait-il, ces jeunes gens seront lancés dans la vie publique. Ils auront alors besoin les uns des autres. Unis peut-être par une communauté de vues et d'idées générales, ils seront certes séparés par des divergences d'o-

pinions. Hé bien ! le souvenir de nos réunions les rassemblera de nouveau, et ils seront prêts à se donner main-forte.

J'ai dit que nous aimions notre jeune *maître*. L'abbé Perreyve ne me pardonnerait pas ce mot, lui qui ne voulut être que notre ami. Mais il n'est pas moins certain que nous aimions à nous sentir guidés par lui et que nous nous confiions volontiers dans la sûreté de ses doctrines. Il reconnaissait bien d'ailleurs qu'une autorité directrice nous était nécessaire. Il s'efforçait de nous la procurer. Quand il nous avait auprès de lui, comme s'il ressentait toujours cette défiance de lui-même, que j'ai déjà signalée, il aimait à s'entourer de quelques prêtres connus par leur savoir ; il les conviait à nos entretiens et nous excitait à dérober à ceux-ci les lumières dont leurs âmes étaient ornées par Dieu.

Pour nous, nous écoutions avec confiance, avec docilité même, car nous étions sûrs d'être compris ; que nos intentions ne seraient pas suspectées ; de rencontrer dans la contradiction la loyauté, la charité, au lieu de l'aigreur et de l'humeur chagrine, que certains esprits affectent contre leur temps et leur pays, croyant trouver une excuse dans leurs paroles amères, à leur mollesse et à leur apathie. Nous reconnaissions dans celui autour duquel nous nous groupions une largeur d'idées et d'aspirations qui nous ravissait toujours.

Ces douces relations ne conduisirent jamais l'abbé Perreyve à manifester pour nous trop de complaisance. La dureté et la faiblesse furent deux écueils qu'il sut toujours éviter. Les affections chrétiennes ne doivent pas les connaître. Si la véritable charité ne s'irrite jamais, quand on consacre ses amitiés en les offrant à Dieu pour les rendre fécondes, on préfère perdre un ami plutôt que l'encourager dans ses hésitations par un silence trop indulgent. Agir autrement, ce n'est pas chérir son ami, c'est s'aimer soi-même en lui ; c'est l'égoïsme le plus affreux, l'égoïsme qui emprunte le langage du cœur, le ver caché dans le fruit le plus savoureux.

Aussi, lorsque sa bienveillance pour nous était telle, il ne pouvait consentir à de pareilles lâchetés. « La jeunesse, a-t-il écrit, a le « don des éloges terribles ; mieux vaut le châtiment des verges que « l'avantage de lui plaire d'une certaine façon. Malheur au prêtre « dans lequel elle ne craint plus rien, et dont elle a sondé, de son « œil hardi et juste, les défaillances sacerdotales ! Elle est pour lui « sans pitié ! Elle va prendre dans la langue deux mots qu'elle trempe « dans l'ironie la plus amère : l'*enfance* et la *bonté*, et de ces deux « mots elle compose un éloge irréparable où se cache deux fois le « plus sanglant des mépris.

« Cet éloge appliqué, elle passe et ne revient jamais ; et ni les vicis- « situdes de la destinée, ni les premières joies de l'époux ou du

« père, ni les grandes douleurs, si éloquentes pour parler de Dieu, ni
« le voisinage même du tombeau, ne la ramènent à celui qui, dans le
« vain espoir de lui plaire, a dépouillé son front de l'auréole du pro-
« phète. »

S'il avait pris devant Dieu la courageuse résolution de se dévouer à la jeunesse, en recevant le sacerdoce il s'était dévoué surtout à la vérité. Il l'annonçait quelque pénible fût-elle ; il ne nous la ménageait pas ; il ne l'a même jamais ménagée à ses chers Polonais, cette autre grande faiblesse qu'il avait prise sous sa protection.

Ce qui nous captivait dans ce prêtre, ce n'était donc pas, quoi qu'on en ait pu dire une mesquine flatterie, dont il se serait fait l'interprète envers nous, mais bien la charité du Christ, celle dont il a retracé la loi dans ses belles pages sur l'apologie chrétienne.

Je ne crois pas me tromper en disant que, s'il avait pu, il aurait volontiers étendu le cercle de ses réunions, et qu'il se serait efforcé parfois de leur donner un résultat plus immédiatement pratique. Si nous concevions quelque projet qui nous parût être utile à l'Église dans notre pays, nous l'en entretenions presque toujours, et, de lui-même il en faisait l'objet de nos conversations. Je ne sache pas qu'aucun de ces projets à ma connaissance ait reçu d'exécution générale telle que la souhaitaient ceux qui les avaient conçus, et je n'en cacherai pas non plus la raison : la loi sur les associations qui prévoit un délit dans le bien fait en commun par plus de vingt personnes, la défaveur que les œuvres catholiques ont rencontrée depuis dix ans dans l'administration, nous décourageaient ; notre jeunesse se serait brisée contre de pareils obstacles. Cependant je ne crois pas que nos discussions aient toujours été stériles, et sans doute plusieurs réalisèrent en partie l'idée conçue, suivant que leurs propres forces, condamnées à l'isolement par une législation peureuse, le leur permettaient.

En un mot, tout ce qui pouvait développer notre activité était sûr de trouver un auxiliaire dans l'abbé Perreyve. On eût dit qu'il était pressé de vivre et de vivre avec nous. Se présentait-il à Paris, dans cette ville où, non-seulement les sens, mais aussi l'intelligence et le cœur peuvent se nourrir de tant de joies, quelque catholique, quelque prêtre, quelque religieux dont la parole avait ému, dont la pensée s'était élevée à une grande hauteur, il l'appelait chez lui pour établir des rapports entre nous. Il se réjouissait de lui présenter *ses chers jeunes gens*, comme il nous appelait. D'un côté il voulait que ces nobles âmes nous soutînssent dans nos jeunes ardeurs, comme le soleil qui fait jaillir la séve au printemps ; de l'autre, il voulait leur donner un appui dans notre admiration, comme il en cherchait un lui-même dans son union avec nous.

Telle était la charité de l'apostolat de l'abbé Perreyve. Il faudrait

maintenant parler de sa charité de fraternité. Tout ce que j'ai dit jusqu'ici appartient à sa vie publique. Pour l'aimer, comme il doit l'être; il faut jeter un dernier regard sur sa vie privée. Le P. Gratry l'a retracée admirablement. Je dirai ce que je sais moi-même.

D'après les principaux travaux qu'avait entrepris l'abbé Perreyve et d'après ses conversations, lorsqu'il était au milieu de nous, on eût pu croire qu'il s'attachait plutôt au côté doctrinal de la religion qu'à ce qu'elle peut offrir de consolations et de ressources pour procurer la paix de l'âme. Il n'en était rien cependant ; et là encore nous allons trouver un véritable ami.

Il y a des heures dans la vie où le découragement s'empare de l'âme, je dirais d'une manière invincible si je ne croyais en Dieu. Il s'abat sur elle, l'accable, la saisit, et la déchire pour en faire sa proie. Tout alors devient obstacle ; on ne voit plus que tristesses; on oublie les joies que l'on a goûtées, pour ne se rappeler que ses espérances déçues; on a je ne sais quel pressentiment, quelle peur indicible. C'est l'enfer du Dante, on ne sait plus espérer. Ces tristesses profondes se modifient avec l'âge; alors même qu'elles ont creusé des rides ineffaçables sur le front d'un vieillard, elles se calment de plus en plus. Elles sont au contraire bien cuisantes dans nos jeunes années. La moindre inconstance, la moindre souffrance nous terrasse. Nous y sommes sensibles, comme l'enfant qui sort du sein de sa mère est sensible aux intempéries des saisons. Je sais que quelques-uns paraissent cruellement se complaire dans ces douleurs, qu'ils s'y enivrent de mélancolie. Ils ont tort, un tel martyre n'est pas bon pour l'âme : elle ne vit pas de désespoir.

C'était dans de tels moments qu'il fallait s'approcher de notre ami. Il savait mieux que tout autre reconnaître ces âmes « qui viennent en ce monde altérées de l'infini et qui, un jour, ont le malheur de croire qu'elles viennent de le rencontrer sur la terre. Divine et redoutable blessure ! » Il était vraiment merveilleux pour découvrir la blessure : il s'y donnait tout entier. L'aveu coûtait quelquefois ; mais, ne craignez pas : c'était lui qui le faisait pour vous. Comme il savait trouver e mot qui devait vous guérir. Avec quelle anxiété son doux regard cherchait votre âme ! Comme il voulait se montrer souriant, afin que son sourire vous consolât lorsque vous ne vous voyiez entouré que de pleurs ! Comme il s'ingéniait pour vous arracher à cette torture abominable, partage de l'affection méconnue, qu'on peut appeler le doute du cœur! Surtout si c'était quelque faiblesse dont vous aviez été la victime, comme il cherchait alors à vous relever, comprenant bien que l'amertume du reproche aurait souvent envenimé la plaie, tandis que « rien n'est contagieux comme la vertu arrivée à l'état d'amour. » Il ne désespérait jamais ; l'amitié ne connaît pas l'impossible.

Plus on était rapproché de l'abbé Perreyve, plus on pouvait apprécier en lui cette science du cœur. Cependant toute âme souffrante avait droit à ses consolations. Les soins de notre carrière nous empêchaient de goûter tous les charmes de ces fréquents rapports dont naît l'intimité, et le caractère du prêtre, son talent qui l'élevait au-dessus de nous s'y opposaient aussi. Mais, son accueil n'en était pas moins fraternel. Il n'en lisait pas moins facilement les mystérieuses souffrances que nous voulions lui confier. Il avait alors de ces moments d'épanchements, dont je me souviendrai toujours. Il nous montrait ses peines, comme si les larmes eussent pu perdre de leur amertume en se mélangeant. Il nous montrait son front ceint de « la couronne « du sacerdoce qui a ses épines comme celles du Christ, mais qui n'en- « sanglante le front de l'homme que pour l'amour des hommes et « pour la gloire de Dieu. »

Quelquefois, comme conclusion, il nous lisait quelques pages qui semblaient écrites pour notre situation présente. Souvent c'était une lettre du P. Lacordaire. On sait que du précieux trésor qu'il avait reçu du célèbre dominicain, il n'a livré à la publicité que ce qui concernait les jeunes gens. C'est là qu'il allait chercher quelque pieuse pensée pour nous la confier, pour la méditer avec nous, pour en imprégner notre âme, comme une mère approche son fils d'une relique pour le guérir de la maladie qui le tourmente. Il s'ingéniait à nous arracher à notre préoccupation. On eût dit que sa devise était le mot de Leibniz : « Aimer c'est mettre sa félicité dans la félicité d'un autre. » Il ne pouvait être heureux s'il entendait ce *j'ai soif* de l'humanité, cri sublime de la douleur qu'elle ne cesse de faire entendre comme un écho du Calvaire.

Dieu seul sait combien ce prêtre de trente ans a consolé d'afflictions et fortifié de courages. Pour moi, je me sens impuissant à dire davantage. Je ne puis dépeindre ces moments où nous restions seuls avec lui, ces moments de silence où la parole se tait dans l'aveu de son impuissance, pour que l'entretien ait lieu directement entre les âmes, où la pensée ne se révèle que par le regard, seul langage assez pur pour la transmettre. Je le vois encore là, près de moi, portant déjà sur son visage les tristes signes d'une maladie qui ne l'a pas épargné, épuisé, et cependant avec cet air de jeunesse dont la mort semblait devoir prendre pitié. Je le vois nous aimant, nous consolant ; et, devant cette pensée, je me prends à oublier son talent, sa réputation déjà solidement établie pour ne me rappeler que son cœur !

Le jour où nous nous pressions en foule autour des restes de notre ami, j'attendais qu'une voix s'élevât sur cette tombe pour exprimer les sentiments qui remplissaient mon âme, et mes regrets demandaient des gémissements. Mais, lorsqu'au milieu du silence je m'ap-

prochai avec tous ceux qu'il avait aimés pour lui dire un dernier adieu, et que faisant taire ma peine, je cherchais dans mon cœur une prière pour notre ami, sa vie tout entière m'apparut; je retrouvai son souvenir si vivant, que je compris quelle éloquence s'élevait en ce moment vers Dieu, et que devant elle toute autre avait dû demeurer muette.

Jeunes gens, me pardonnerez-vous si, trouvant dans un désir de celui que nous avons perdu l'occasion de dire ce que j'en avais appris, j'ai cherché, malgré le peu de droits que j'y avais, à me faire votre interprète? Nous occupions dans son cœur une place toute spéciale, puisque dans cet adieu qu'il adressait à la terre dix jours avant sa mort, il nous léguait une dernière et spéciale bénédiction. Nous lui devions donc un public hommage.

Et maintenant que je me suis acquitté de ce devoir, oubliant les consolations que j'ai trouvées en ravivant en moi le souvenir de notre ami, et méditant sur notre douleur, laissez-moi vous dire que l'abbé Perreyve peut attendre de nous plus que des regrets, plus que des larmes.

La vie de tout homme produit deux fruits, l'un pour le ciel, l'autre pour la terre. Celui-ci nous appartient et nous devons le recueillir précieusement. Nous le devons à Dieu, car, lorsqu'un tel prêtre vient parmi nous, c'est une grâce du Ciel, et il n'y a pas de crime qui égale le mépris des grâces. Nous le devons à notre ami; nous devons conserver sa gloire. Il pouvait, comme le Père Lacordaire, nous dire que son épée s'était rouillée à notre service. Cette épée, gardons-la comme on conserve l'arme de son père; elle nous portera bonheur au jour du combat. Quand ce jour viendra-t-il? Nous l'ignorons. En attendant, soyons prêts, soyons unis, comme il nous le recommandait. L'amour de l'Église, de la France, du peuple, de la liberté, de l'honneur, du beau, du grand, voilà son legs! Est-ce un assez bel héritage? Si ces enthousiasmes sont nôtres, ils sont siens aussi; car il les a mainte fois revêtus de la magnifique parure de son éloquence, et il les a même enfantés en plusieurs d'entre nous. Pour moi, qui suis heureux de goûter cette douce consolation que nous offre le catholicisme de vivre par la pensée avec les âmes de ceux que nous avons perdus, j'aime me dire, lorsque ces idées se présentent plus vives à mon esprit, que c'est lui qui me parle et me bénit.

Si nous sommes en proie au doute, au découragement, cherchons la foi et l'espérance dans ses écrits. Sous leur douce influence, relevons-nous et grandissons sans cesse. Il voulait que notre génération fût grande comme celle qui l'a précédée; il voulait nous voir frémir d'impatience, placer l'Église catholique à la tête d'une civilisation qui tombera si elle méconnaît plus longtemps la fécondité de la religion

et les droits de la liberté ; il protestait contre les reproches de faiblesse et d'impuissance dont nous sommes abreuvés ; il espérait en nous. Prouvons qu'il avait raison. Prouvons que, si nous n'avons pas encore apporté dans nos flots et jeté au rivage de l'histoire quelques-uns de ces hommes qui furent la gloire de leur temps dès leur vingtième année, c'est que nous n'avons pas rencontré de plage hospitalière pour nous accueillir.

Et puisque si souvent je vous ai vus l'applaudir et subir avec docilité l'influence de sa parole, laissez-moi vous le faire entendre encore une fois et trouver dans le tableau qu'il a tracé de nos destins des accents qui nous émeuvent et qui nous restent gravés dans la mémoire comme les dernières recommandations d'un ami :

« Quand l'œuvre de la destruction sera finie dans notre tremblante « Europe, quand l'orage révolutionnaire aura renversé ce que Dieu « veut laisser périr, et que les farouches exécuteurs de ce travail de « mort auront à leur tour disparu sous les ruines, ce sera l'heure de « retrouver les fondements du temple et de relever ses murs pour la « paix du siècle à venir.

« C'est vous, jeunes hommes, qu'attend une si grande heure du « monde ; c'est sur vous qu'elle a compté.

« Que jetterez-vous donc dans ces fondements où le siècle prochain « espère trouver son repos ? Prenez garde alors, ah ! prenez garde de « préparer encore aux hommes des tremblements et des ruines !

« Que les travaux, que les larmes, que le sang de vos pères vous « aient alors instruits ! Plaise à Dieu que vous ayez compris que les « fondements des sociétés humaines sont choses sacrées et que c'est « trop peu, pour la solide grandeur des générations qui doivent y « vivre, que d'y jeter de l'or, de la puissance, du progrès, de la gloire « même et du génie !

« Il y en a un qui est la pierre angulaire, « *Hic est lapis.* » Quiconque « a voulu bâtir sans cette pierre n'a rien élevé que le pre- « mier vent n'ait dispersé, que le premier torrent n'ait détruit : Ce- « lui-là rien ne le remplace !

« Voyez l'histoire de vos pères.

« Quiconque a fait sans lui de la gloire n'a réussi qu'à déchaîner « sur la terre le monstre sanglant des batailles sans fin ;

« Quiconque a fait sans lui de l'industrie, n'a réussi qu'à abrutir « les hommes ; à transformer le monde en chaudière, et les âmes « immortelles en rouages souffrants et irrités, qui tournent, blas- « phèment et se brisent dans la nuit ;

« Quiconque a fait sans lui de la science, s'est enfoui dans les sables « de la *raison pure* et de l'altière critique ;

« Quiconque a fait sans lui de l'autorité a glissé dans le sang des « victoires révolutionnaires ;

« Et quiconque a fait sans lui de la liberté, s'est réveillé, partout « serré à la gorge par un soldat qui lui a dit en le chargeant de fers : « Je suis la liberté !

« C'est que Celui dont je parle leur manquait !

« Amis, c'est Celui-là surtout qu'il faut connaître et dont il faut « porter le nom éternel dans les fondements de l'édifice à venir.

« Toutes nos grandeurs passées ont connu ce nom divin ; nos « épreuves et nos périls le savent aujourd'hui plus que jamais ; je « voudrais avoir, pour vous le redire, le cœur du Père Lacordaire : « c'est le nom du Seigneur Jésus-Christ ! »

EUGÈNE DE GERMINY.

LA CRITIQUE CONTEMPORAINE

ET LES ÉVANGILES

Les Évangiles et la critique au dix-neuvième siècle, par Mgr Meignan, évêque de Châlons. — *L'Évangile expliqué, défendu, médité*, par M. l'abbé Dehaut. — *Aus dem heiligen Lande*, par M. Tischendorf, Leipzig, 1865. — *Mission scientifique en Palestine*, par M. Victor Guérin. — *Inscriptions hébraïques, araméennes et nabatéennes*, recueillies par M. le comte Melchior de Vogüé. — *De la croyance due à l'Évangile*, par M. Wallon, de l'Institut. Deuxième édition, 1866. — *History of Jewish coinage*, by Mr Madden, Londres, 1864.

Les travaux sur l'Écriture sainte et sur l'Orient sacré commencent à se multiplier en France. La tradition des Calmet se reprend, en s'appropriant au temps présent. On ne veut pas se laisser envahir par le flot venu de l'Allemagne ou de l'Angleterre. Ces nouvelles recherches se font justement remarquer par une science sincère et profonde, une délicate critique, une pensée forte et généreuse. Parmi les intelligences cultivées, celles même qui se détournent, avec de vulgaires préjugés et de faciles dédains, des sources limpides où se rafraîchissent les âmes altérées de l'infini, sont souvent ramenées par un mouvement irrésistible vers les impérissables questions des origines et des développements du christianisme. Si triomphant que soit le culte des intérêts matériels, si dominant que paraisse le goût de la vie commode, on trouve toujours un petit coin où se réfugient le dévouement, les grandes et ardentes pensées, l'enthousiasme, la poésie, où vacillent un reflet de la pure lumière et un rayon de la flamme surnaturelle.

La Bible est l'éternel asile des âmes éprises des nobles études, tourmentées de l'amour des choses morales et de la science désintéressée. C'est le fonds antique et inépuisé de la haute méditation. Là

on respire les premiers parfums de la vertu, on savoure la délicieuse simplicité des consciences naïves et fortes, on goûte la divine ivresse du monde spirituel dans sa fleur. Les patriarches, les pasteurs, les rois, les sages, les héros de l'indépendance nationale, les prophètes, viennent tour à tour charmer et instruire. La mélancolie du désert, la splendeur de la nature, la paix des occupations rustiques, les magnificences du temple de Salomon, préparent l'esprit aux incomparables beautés et aux sublimes oracles de l'Évangile. La science et la foi se retrempent également à ce foyer inextinguible de la doctrine; la raison et le sentiment se purifient à ces sources intarissables de la vie. Le Fils de Dieu est venu boire avec les enfants des hommes aux puits de Jacob et aux fontaines de Galilée pour nous abreuver des ondes qui jaillissent du sein de la sagesse incréée. Il a rompu le pain de l'humanité, afin de lui donner à pleines mains le pur froment de la vérité immatérielle.

La critique philosophique voudrait aujourd'hui fermer les portes de Sion et sceller la fontaine sacrée. L'Allemagne hégélienne et sceptique essaye de ronger les bases indestructibles du Carmel et du Gelboé. Oh! que les docteurs du Pirké-Abtoh, que rabbi Héliézer avait raison de dire : *Chauffez-vous au foyer des savants, mais prenez garde de vous brûler à leur feu!* Au reste, qu'importe à la majesté des Écritures? Que font à la Jérusalem spirituelle les légères escarmouches du bel esprit ou les pesantes attaques de l'érudition? La paix est le propre du royaume de Dieu. Cependant, si le contentement et le repos appartiennent ordinairement à la cité des saints, il y a parfois un moment d'effort et de trouble; Israël ne jouit pas toujours des ravissants jardins du Saron où abondent les olives et les figues, qu'ombragent les palmiers et les sycomores, et que parfument le cinammome et la vigne en fleur. Il faut aussi voyager dans le sable du désert, se nourrir du miel sauvage, cheminer péniblement dans les plus âpres sentiers. Les douceurs des célestes contemplations s'interrompent. Surviennent les luttes, les combats, les invasions de l'ennemi. Machabée sort de sa retraite. Mais les temps difficiles ont leur fin; et on retrouve bientôt le calme et le silence. L'orage cesse; les hautes cimes du Liban, se dégageant des nuages, resplendissent d'un plus vif éclat; et les lacs de Galilée reprennent leur transparence, les horizons de Nazareth, leur radieux azur, et les cœurs innocents, leur lumineuse sérénité.

Au dernier siècle, la littérature, frivole, incrédule, dédaigneuse, se déchaînait contre les Écritures, qu'elle n'étudiait guère. Maintenant, c'est à l'aide de l'érudition, de ses procédés lents et minutieux, qu'on prétend miner l'inébranlable monument. Malgré les nombreuses tentatives faites de divers côtés pour vulgariser parmi nous

les travaux intéressés de l'hégélianisme allemand, on ne s'imagine pas aisément en France combien la critique rationaliste d'outre-Rhin soulève contre la Bible d'hypothèses, de systèmes, de paradoxes. On connaît, il est vrai, quelques noms plus spécialement célébrés par les adversaires du sentiment religieux, mais on est fort peu au courant de toutes les machines avec lesquelles une foule ardente et acharnée essaye de détacher quelques pierres du divin édifice. Surtout on s'inquiète peu des vaillants défenseurs qui tiennent tête à cette infatigable armée, et qui combattent en faveur du livre où sont renfermés les titres de gloire et les espérances de l'humanité.

C'est avant tout l'Évangile qui est le but de ces attaques passionnées. En première ligne se présente l'université de Tubingue avec son laborieux Baur, athlète digne d'une meilleure cause. Tout cependant n'est pas mythe ou négation dans la construction scientifique du docteur Baur; il y a encore une petite place laissée à la réalité historique de Jésus. Mais Baur prétend qu'à l'austère simplicité du texte original se sont ajoutées les arabesques de la légende, qu'au fonds primitif et authentique s'est superposé le palais d'or de l'imagination. Chaque disciple de Jésus avait son idéal, son système, sa construction, absolument comme un métaphysicien allemand; ainsi a fléchi le sens de l'enseignement du Christ, et a été réduite aux mesquines proportions de l'individualité la vaste mission du fils de Marie.

L'école de Tubingue a pour adversaire l'université de Gœttingue où règne le docteur Ewald. Comme Eichorn, Ewald suppose un prototype évangélique, un *Urevangelium*. D'après lui, c'est sur ce document remontant à la première génération chrétienne, mais pour jamais disparu, que se sont formées les rédactions actuelles du Nouveau Testament. Tandis que Baur enseigne que les Évangiles sont le résultat de la fusion opérée au second siècle entre les systèmes contradictoires des disciples de Jésus, Ewald admet que, dès l'Église naissante, il y eut un Évangile, mais que malheureusement les chrétiens du deuxième siècle, mécontents de cet écrit, le défirent et le recomposèrent à l'aide de la tradition. Ainsi le professeur de Gœttingue rejette les hypothèses de Baur, pour se perdre lui-même dans d'autres voies aussi obscures et aussi peu sûres.

La critique contemporaine de l'Allemagne est donc très-éloignée des procédés du dix-huitième siècle. Il y a cent ans on pensait faire preuve de goût et d'esprit en se riant de l'Orient sémitique dont on n'entendait ni les langues, ni les mœurs, ni l'histoire. Aujourd'hui l'exégèse, maniée par l'Allemagne que n'effraye aucun labeur, mais inspirée par la philosophie hégélienne, mérite évidemment une plus sérieuse attention, quoique par son point de départ, qui est la théo-

rie panthéistique et par conséquent la négation *a priori* des choses religieuses et surnaturelles, elle se rattache à l'Encyclopédie et au voltairianisme. On tend vers le même point par des chemins différents. Ce qu'on cherche à Tubingue et à Gœttingue, ce que veulent les disciples de Baur et d'Ewald, ce que tentent parmi nous leurs imitateurs, plus dégagés, mais moins érudits, c'est de renverser l'œuvre du culte monothéiste, l'adoration en esprit et en vérité, la doctrine et la morale de Jésus. Ainsi leur œuvre n'est ni purement idéale et scientifique ni exempte de passion et de préjugé, et par là même la direction de leur critique est faussée.

Cependant, il y a un pas de fait par les ennemis de l'Évangile. Sans doute cette exégèse si complexe, si systématique, si enchevêtrée de lourds et bizarres paradoxes, n'a pas l'éclat éblouissant du rire de Voltaire. Mais, du moins, ces nouveaux critiques reconnaissent la valeur des textes ; ils admirent l'inimitable simplicité, la flamme pure et forte, la divine ingénuité des fondateurs du christianisme. Le commerce lent et attentif avec l'inaltérable sincérité des Évangiles, pouvait-il ne pas produire quelques fruits?

Ce n'est pas tout. En nous ramenant à des études trop négligées, en nous reportant aux langues sémitiques, à la littérature des rabbins, aux manuscrits, aux inscriptions, aux médailles, aux monuments de toute sorte, en nous faisant approfondir l'état politique et moral de la Judée vers le temps de Jésus, en nous invitant enfin à mieux explorer les ruines de la Palestine, cette école ennemie mais instruite, n'a pas été sans heureux résultats sur le mouvement des études catholiques. *Salus ex inimicis.*

Aussi le savant et zélé archevêque de Paris, dans son dévouement aux lettres chrétiennes, a-t-il puissamment favorisé cette sorte de renaissance. Versé dans les hautes recherches, Mgr Darboy veut les propager [1]. Malgré la situation difficile du clergé, il dirige quelques ecclésiastiques distingués vers la philologie et la paléographie de l'Orient. Déjà même il a envoyé dans les universités allemandes des prêtres de mérite qui doivent s'y initier à l'esprit scientifique, y prendre l'amour et l'habitude des recherches érudites. Avec lui, Mgr Meignan, évêque de Châlons, contribue à cette régénération par son enseignement, ses conseils, ses écrits. Très au fait des langues et des antiquités du Levant, possédant à fond la littérature hébraïque, mêlé aux savants de ce temps, ayant pratiqué les hommes et les choses de l'Allemagne et de l'Angleterre, il a profité de tous les pro-

[1] On se rappelle l'admirable mandement du Carême de 1864, dans lequel Mgr Darboy expose avec tant de sens, de goût, de fermeté et de délicatesse les preuves de la sincérité des Évangiles.

grès de la critique moderne, des plus sûres et des plus utiles données obtenues par la philologie, la topographie, l'histoire, l'archéologie. Son beau et solide travail sur les Évangiles est destiné à devenir classique en son genre ; il répandra de toutes parts le goût des études bibliques. L'Église sans contredit applaudit à l'élévation de ce rare écrivain sur le siége épiscopal de Châlons ; mais la science regrettera longtemps d'avoir vu enlever à la chaire d'Écriture sainte un maître dont les leçons unissent la plus pénétrante analyse à la pleine et substantielle doctrine. La Sorbonne théologique est vraiment malheureuse cette année ; elle fait deux pertes irréparables, l'une par la promotion de l'érudit Mgr Meignan, l'autre par le décès du sympathique M. Perreyve.

A côté de ces noms connus, je ne craindrai pas de mettre un simple et modeste curé de village, M. l'abbé Dehaut. Son livre, à la fois critique et moral, montre les connaissances les plus variées, les recherches les mieux conduites et les plus suivies. Des hommes comme M. Dehaut honorent trop le clergé des campagnes, prouvent trop admirablement que, même au milieu des champs, sans le secours des grandes bibliothèques, l'étude forte et persévérante peut arriver aux meilleurs et aux plus durables résultats, pour que j'oublie, dans cet article consacré à l'exégèse biblique, sa ferme défense et son intéressante explication des Évangiles.

I

On ne sait comment se reconnaître dans cette vaste mer de l'exégèse biblique. Quels dons variés, quel travail immense elle demande ! Avant tout, l'interprète doit être philologue ; parmi les langues anciennes, il lui est nécessaire de connaître le grec, le latin et en première ligne l'hébreu et ses congénères ; entre les langues modernes, l'allemand et l'anglais sont indispensables pour le mettre au fait des recherches de la critique moderne. A l'aide de ces langues, il lira la Bible et ses nombreuses versions, il étudiera la littérature rabbinique, il suivra la chaîne interminable des commentateurs depuis les premiers Pères de l'Église jusqu'aux professeurs contemporains des universités allemandes et anglaises.

A la philologie, à la science des textes et des commentaires succède la paléographie. Les variantes sont en grand nombre ; il faut pouvoir les comparer, les peser, les vérifier.

L'exégète examinera donc les meilleurs manuscrits hébreux, grecs, latins. On a déjà d'excellents recueils de leçons puisées aux sources

les plus autorisées ; mais il est bon de pouvoir observer et juger par soi-même. Les délicates recherches de M. Constantin Tischendorf sur le texte grec du Nouveau Testament donnent l'idée de ce genre de travail. M. Tischendorf a exploré les bibliothèques d'Allemagne, de France, de Russie, de Hollande, d'Italie, de Grèce et d'Orient même ; il a surtout dépouillé les trois plus anciens documents, le Palimpseste de Saint-Éphrem de Paris, le célèbre manuscrit du Vatican et le Codex alexandrin de Londres. Puis, lui-même, par un bonheur mérité, il a trouvé au mont Sinaï un texte du quatrième siècle, le fameux *Codex sinaïticus*, un trésor inestimable, dit-il dans son juste enthousiasme, un recueil de l'importance la plus haute pour l'Église et pour la science.

Faut-il parler des connaissances historiques ? Est-il besoin de dire la nécessité d'approfondir l'Égypte, la Perse, l'Assyrie, la Grèce, Rome ? Ce n'est pas tout ; il reste enfin l'étude des monuments, des inscriptions, des médailles, des ruines, de la topographie biblique à ses diverses époques. Apparemment un seul homme ne saurait prétendre à un tel idéal. A chacun sa part dans la tâche. Mais du moins est-il nécessaire d'être à même de voir et de discuter les résultats atteints dans chaque branche de l'érudition. La multiplication même des recherches accroît le travail, en le facilitant. A peine renaissante en France, la science des Écritures, reportée à ses sources les plus reculées et à ses hautes origines, compte de nombreux et sincères adeptes, même parmi les hommes du monde. M. le comte Melchior de Vogüé, M. Victor Guérin, M. Wallon, M. de Saulcy viennent appuyer les efforts des Drach, des Crelier, des Dehaut, des Bargès, des Lehir, des Glaire, des Meignan. Certes, on n'imagine pas que ce goût de profonde érudition biblique soit jamais populaire. La science, dans sa nudité, sans fard, sans profanes flatteries, toujours simple et austère, ne peut attirer que de rares esprits. Le vulgaire est trop épris des faux éclats pour chercher à briser péniblement le rocher qui contient le pur diamant.

En se bornant au Nouveau Testament, en se restreignant aux seuls Évangiles, le labeur est encore considérable. Avant tout il s'agit de déterminer les dates des Évangiles. Or, la critique rationaliste ne veut les faire remonter qu'au second siècle. A l'aide des témoignages extérieurs, des documents contemporains, puis par l'examen intrinsèque de l'œuvre même, on peut démontrer de la manière la plus surabondamment satisfaisante que la rédaction des quatre Évangiles appartient à la première génération chrétienne.

On ne saurait trop le rappeler, la situation politique, topographique, morale même de la Judée changea du premier au second siècle. La guerre, la révolte, la ruine modifièrent tout. Or, dans ce cadre des Évangiles, à côté de l'adorable figure du souverain Maître, se trouvent

aussi tracées la physionomie des contemporains de Jésus, l'image de cette société finissante où se mouvaient pêle-mêle, mais sans se confondre, les éléments les plus disparates et les pouvoirs les plus opposés. L'auteur des *Évangiles et de la Critique au dix-neuvième siècle* a recueilli tous les principaux détails, groupé tous les faits par lesquels ressort la merveilleuse conformité de la situation d'Israël au temps de Jésus avec le récit des Évangélistes. Or, il n'est pas probable que les auteurs du Nouveau Testament, qui se montrent partout d'une si intacte simplicité, d'une si haute moralité, d'une si souveraine bonne foi, aient fait des recherches, comme un membre de l'Académie des inscriptions, pour se mettre au courant des mœurs, des usages, des monnaies, des noms du premier siècle et donner ainsi à leurs écrits la couleur locale et la valeur historique. Ce n'était pas l'habitude de l'antiquité. Même de nos jours, supposons qu'un homme des champs, dans sa naïveté primitive, vienne nous raconter ingénument quelque tradition relative à un fait du règne de Louis XV ; quelle confusion il mettra dans les noms des princes et des grands personnages, quel mélange il fera des lois, des juridictions, des coutume de toute sorte !

Évidemment, notre intention ne peut être ici de montrer cette admirable concordance des Évangiles et de l'histoire. Nous voulons seulement indiquer quelques résultats obtenus dans ces dernières années par l'archéologie et par la numismatique, et rappeler quelle suite de renseignements obtiennent les explorateurs attentifs et persévérants de la Palestine. Les voyages, les fouilles, l'observation scientifique des lieux et des monuments sont une des plus sûres gloires de notre temps. L'Orient attire particulièrement l'attention ; c'est le berceau de l'humanité, des lettres, des arts, de la religion. Toutes les antiquités s'y donnent la main. Déjà l'Égypte et Ninive, sorties de leur linceul tant de fois séculaire, jettent de vives lueurs sur l'histoire du monde. Sans doute Jérusalem n'a jamais été délaissée comme les vieilles cités de l'Assyrie ou des bords du Nil. Il serait même du plus vif intérêt de suivre toute l'histoire des voyages accomplis en Palestine aux différents âges, depuis les sainte Hélène et les saint Jérôme. Les bibliothèques renferment une suite infinie de relations de voyages en Terre-Sainte, imprimées ou manuscrites. Toutes les langues de la chrétienté sont représentées dans cette curieuse galerie. Chaque époque y a mis sa marque. Les premiers siècles apportent le christianisme en sa fleur ; le moyen âge y fait briller sa délicieuse naïveté ou sa chevaleresque ardeur. Si, au dix-huitième siècle, un souffle nouveau, un esprit aride et chagrin essaye de ternir les radieuses lignes des horizons bibliques, bientôt la chaude poésie, l'éclatante couleur des Chateaubriand et des Lamartine enveloppe les durs et secs linéaments des Volney d'un opulent manteau d'or et de pourpre. On va s'enivrer de ces flots azurés, de

ces éblouissantes perspectives, de ces incomparables souvenirs de Judée. La tristesse même du désert a de puissants attraits, et les ruines de Sion ont leurs consolations. Cependant l'art et le sentiment profanes oubliaient trop les mystères ineffables de la douleur et de l'amour, quand le christianisme sévère et sans mélange d'un fils de Rancé, de dom Géramb, vint arracher l'esprit à ces enchantements pour le reporter aux austères réalités de la croix.

Déjà pourtant l'érudition s'était plus d'une fois dirigée vers cette terre célèbre à tant de titres, vers ces lieux où se pressent les ruines. Rien ne fera oublier les explorations scientifiques ou les simples recherches des Quaresmius, des Shaw, des Reland, des Bochart. Mais depuis plus d'un siècle la pure observation était troublée par la préoccupation irréligieuse. Le scepticisme ou l'indifférence disposaient mal aux tranquilles études tous ces pèlerins venus de l'Allemagne, de l'Amérique, de l'Angleterre, de la Suisse. Robinson lui-même, malgré les incontestables services qu'il a rendus à la topographie biblique, ne fut pas assez sur ses gardes contre le préjugé philosophique ; puis le mal était augmenté par ceux qui se hâtaient de recueillir les données de l'érudition, en les tirant à eux, comme fit le docteur Sepp. Enfin, M. de Saulcy, avec une ardeur infatigable, un enthousiasme que rien n'éteint, une hardiesse qui ne craint pas même d'être parfois un peu aventureuse, régénère ces études, déchiffre les moindres débris de l'art hébraïque, descend dans les antiques tombeaux, et tend jusqu'à percer les mystères de la mer Morte ou des sépultures de la race de David.

Les regards sont donc désormais tournés vers ce vénérable Orient. Tantôt un homme du monde, un grand seigneur du dix-neuvième siècle, ami des lettres sémitiques et lui-même savant de premier ordre, M. le duc de Luynes, aide de sa fortune et de ses puissants encouragements les recherches exactes et précises. Tantôt un consciencieux et modeste érudit, M. Victor Guérin, parcourt pied à pied la Judée, la Samarie, la Galilée, consultant toutes les pierres, recueillant tous les noms, parcourant tous les chemins, observant tous les vestiges de la pieuse antiquité. Tantôt aussi un scepticisme revêtu des vapeurs dorées de la mélancolie et de la fantaisie romanesque, profite de la disposition des esprits et essaye par quelques couleurs habilement recueillies sous le ciel d'Orient ou par les chimères d'une inépuisable imagination de fasciner et d'égarer l'attention du lecteur vulgaire.

Parmi les judéologues sérieux, profonds, désintéressés, M. de Vogüé s'élève au premier rang. Philologue et écrivain, archéologue et artiste, il s'applique avec un prodigieux succès aux ruines et aux sanctuaires de la Palestine. Nul mieux que lui ne sait distinguer dans les diverses

antiquités, déterminer les dates des monuments et de chacune de leurs parties, découvrir les inscriptions, remplacer par des faits incontestables l'hypothèse ou l'erreur. Rien ne l'arrête, ni la fatigue ni les rayons enflammés du soleil; et il moissonne des gerbes d'or sous les ardeurs de l'été :

At rubicunda Ceres medio succiditur æstu.

Toutefois, les magnifiques travaux qu'il a remplis de ses plans et de ses dessins ont un inconvénient que les modestes savants, comme M. Dehaut, trouvent considérable ; par leur prix élevé, ils échappent aux humbles ouvriers ; il faudrait au moins, ce semble, de toutes petites éditions *ad usum professorum*. C'est là, du reste, un peu l'écueil des publications scientifiques et notamment de la littérature orientaliste ; M. de Saulcy, Smith, Robinson ne l'évitent pas.

Ces diverses investigations archéologiques et topographiques nous font comme toucher du doigt la parfaite et inaltérable sincérité des histoires bibliques. Les cités, les villages, les édifices, les puits, les montagnes, les eaux, quoique rapidement nommés et esquissés d'un trait, viennent encore, malgré le long cours des âges, apporter aux Écritures leur invariable témoignage. On voit dans les mémoires dictés par Napoléon sur les campagnes d'Égypte et de Syrie une curieuse observation à cet égard. « En campant sur les ruines des anciennes villes, y est-il dit, on lisait tous les soirs l'Écriture sainte à haute voix sous la tente du général en chef. L'analogie et la vérité des descriptions étaient frappantes ; elles conviennent encore à ce pays, après tant de siècles et de vicissitudes. » Et pourtant bouleversée par les révolutions et les guerres, dévastée par la barbarie victorieuse, en proie à la rapine et à la misère, la Palestine inculte des musulmans a perdu les ravissants aspects des temps bibliques. Mais aussi, précisément parce que dès le second siècle le sol d'Israël a tremblé, les Évangiles et l'Écriture semblent rayonner d'un plus pur et plus lumineux éclat, car c'est par tous ces détails contemporains que se démêle le vrai du faux, que se discerne l'authentique de l'apocryphe, l'inimitable vérité du mensonge et de la fraude.

La Galilée sera éternellement célèbre par ses grands souvenirs, ses noms bénis de Nazareth, de Cana, de Naïm, du Thabor, ses lacs aimés de Jésus. Joseph peint avec complaisance ses champs fertiles, sa riche végétation, ses verdoyantes prairies, ses nombreux troupeaux, l'aisance et les heureuses qualités de ses habitants. Même aujourd'hui, on admire, près de la sécheresse de la Judée, les belles eaux de la Galilée, sa nature douce et rafraîchie, les charmants contours de ses gracieuses vallées. Qu'était-ce donc au temps, où chacun dans

Juda et dans Israël, depuis Dan jusqu'à Bersabée, s'asseyait sans crainte sous sa vigne et sous son figuier? Cependant, dans cette heureuse contrée, déjà éloignée de Jérusalem, la langue était dure et marquée d'un accent étranger. Aussi les pêcheurs dont Jésus fit ses apôtres se faisaient-ils reconnaître par leur prononciation provinciale. Pierre se trahit par là dans la cour d'Anne. « Vous êtes, lui dit-on, de ceux qui suivaient Jésus; votre manière de parler l'indique clairement. » On était aussi délicat à Jérusalem qu'au pied du Parthénon.

En Galilée, c'est surtout la petite cité de Nazareth qui nous attire. Elle est bâtie sur le flanc d'une montagne. Robinson décrit exactement son site. Les ingrats Nazaréens, envieux de la pure gloire de leur divin concitoyen, conduisirent Jésus au sommet de la hauteur qui domine la ville pour l'en précipiter. Dès les premiers jours du christianisme, on vénéra la maison habitée par Jésus. Sainte Paule y fit son pèlerinage comme plus tard saint Louis. L'humble demeure de Marie était appuyée sur le rocher, contre une petite excavation naturelle. Cette grotte fut de bonne heure transformée en église; le caractère antique de cette construction a frappé M. de Vogüé; il la reporte sans hésitation au quatrième siècle.

Pour aller de la Galilée dans la Judée, on passe en Samarie, à une demi-heure de Sichem ou Naplouse. Au milieu de ruines, de colonnes de granit abattues, on voit un puits creusé dans le roc, le *Bir Jacoub*, encore vénéré de nos jours. Dans un de ses voyages, Jésus, fatigué de sa route, se reposa près de ce puits. Une femme du pays vint y chercher de l'eau, et Jésus lui demanda à boire. Et après s'être désaltéré, le Rédempteur communiqua pour tous à l'humble Samaritaine les flots du fleuve divin. « Dieu est esprit, et c'est en esprit et en vérité qu'il doit être adoré. » Misérable reste de l'antique cité israélite de Samarie et de la ville hérodienne de Sébaste, le pauvre hameau de Sébastieh qui avoisine Naplouse se fait remarquer par les débris accumulés de sa splendeur passée. « L'admirable position de Samarie sur la fertile et belle montagne du Someron, les restes des magnifiques portiques dont elle était ornée, les vestiges de deux de ses temples, les ruines également imposantes de sa grande église de Saint-Jean-Baptiste, le splendide horizon dont on jouit du haut de son acropole, tout mérite de captiver longtemps l'attention du voyageur[1]. »

Si Jésus allait de nouveau boire aux eaux du Bir Jacoub, il pourrait encore y trouver quelque fille de Samarie. Sans doute cette petite nation séparée, cette humble race samaritaine, de plus en plus

[1] *Mission scientifique*, de M. V. Guérin, p. 69.

en déclin, est maintenant réduite à peu de chose, à moins d'une cinquantaine de familles. Mais, il y a là, après tant de siècles, des témoins vivants et opiniâtres de la distinction du Garizim et du Moriah, confirmant l'antiquité du Pentateuque, dont ils conservent les caractères archaïques, et ayant leur place dans cette chaîne si bien rivée de la tradition sacrée.

Que ne pouvons-nous plus longtemps nous asseoir sur les bords de ce puits où Jésus manifesta les mystères du Père, nous reposer près de ces eaux si véritablement enchanteresses où navigua le mystique pêcheur! On voudrait à jamais fixer sa tente au pied des montagnes que contemplèrent les regards du Fils de Marie et errer sans cesse le long des sentiers fréquentés par le bon Pasteur en quête de ses brebis fugitives.

Que, du moins, il nous soit permis de jeter un coup d'œil sur la Judée et de saluer Bethléem et Jérusalem, le berceau et la tombe du Seigneur. « Bethléem, dit Chateaubriand, est bâti sur un monticule, qui domine une longue vallée. Cette vallée s'étend de l'est à l'ouest ; la colline du midi est couverte d'oliviers clair-semés sur un terrain rougeâtre ; la colline du nord porte des figuiers, sur un sol semblable à celui de l'autre colline. » Les quelques mauvaises maisons du petit village de Bethléem sont en partie creusées dans le roc. Sous le chœur de l'église souterraine, on vénère le lieu béni où le Messie vint à la lumière. C'est là ce petit coin de terre, d'où est sortie la vérité. L'église, deux fois observée par M. de Vogüé, est une basilique romaine du quatrième siècle. Le caractère architectural du plan, le style des colonnes et de leurs chapitaux s'accordent parfaitement avec la tradition qui attribue à la mère de Constantin la construction de ce vaste édifice. Avec les incomparables souvenirs de la nativité de Jésus, Bethléem garde la mémoire de Jérôme et les deux noms de Paule et d'Eustochie. On y honore aussi les Innocents, ces fleurs du martyre, qui à peine écloses, furent enlevées, comme des roses naissantes par un coup de vent. « On entendit tout à coup dans Rama une voix, des pleurs, des gémissements ; Rachel pleure ses enfants, et ne veut pas être consolée, parce qu'ils ne sont plus. » A ce sujet, nous ferons observer que la sagacité de Mgr Meignan a été légèrement mise en défaut par Chateaubriand. L'illustre pèlerin crut voir dans la montagne, près de Bethléem, les lumières du village de Rama. Mgr Meignan pense aussi qu'il y a dans le voisinage de Bethléem une bourgade nommée Rama ; or, quoiqu'il y ait plusieurs Rama en Palestine, aucun d'eux ne touche à la ville où naquit Jésus. Déjà Origène avait remarqué que le mot *rama* signifie en hébreu un lieu élevé et qu'au lieu de ἐν ῥαμᾶ, il y a dans quelques exemplaires ἐν τῇ ὑψηλῇ. Saint Jérôme croit éga-

lement que Rama n'est pas un nom de lieu, mais qu'il signifie hauteur[1]. Autour de Bethléem se trouvaient des pâturages où David enfant conduisait les troupeaux paternels et où veillaient les bergers la nuit de Noël. Malgré les éboulements de terres et les ravages soufferts par le sol, on rencontre encore aux environs de Bethléem quelques prés verdoyants. Voici du reste les paroles de Fisk, heureusement rappelées par Mgr Meignan. « Nous trouvions souvent le rocher presque nu ; et cependant nous songions à David qui autrefois fit paître sur ce sol aujourd'hui dévasté les agneaux de son père, en s'exerçant à chanter les louanges de Jéhovah ; nous pensions à Samuel venant de Bethléem pour sacrer le jeune berger, quand tout à coup se montre à nos regards une vallée couverte de verdure dont la beauté était encore rehaussée par les rochers qui l'entouraient. Nous nous engageâmes dans cette vallée; et il nous semblait voir les troupes des anges qui inclinèrent un jour leur vol sur ces lieux où veillaient des bergers. Nous croyions entendre ces paroles : *Gloria in excelsis Deo et in terra pax hominibus bonæ voluntatis.* »

Du couvent de Behtléem à la porte de Jérusalem le chemin n'est pas long. M. de Vogüé, M. Victor Guérin, M. de Barère, consul de France, ont visité en détail le mont Moriah, la plate-forme et les souterrains du Haram-ech-Chérif, refaisant sur les lieux mêmes les parvis, les portiques, les substructions du Temple. Mais les ruines amoncelées par dix-sept assauts, par les révolutions, la barbarie, la dévastation, remplissent la sainte cité. C'est sous le sol profondément creusé qu'il faudrait chercher aujourd'hui les vestiges de l'antiquité hébraïque. Ce sont les profondeurs de la terre qui gardent le mieux les secrets du passé. Ainsi on a pu identifier les *grottes royales* de Josèphe avec les vastes carrières cachées sous le mont Bezetha. Au reste, à Jérusalem, tout souvenir pâlit devant le Golgotha et le tombeau de Jésus. Les premiers écrivains du christianisme délivré racontent avec quelle attention l'Église naissante regardait ce lieu éternellement sacré, quoique profané par l'idolâtrie.

Les trois enceintes de l'ancienne Jérusalem ont été l'objet de récentes et consciencieuses recherches. Le quartier actuellement occupé par les chrétiens se trouvait dans un angle rentrant de la muraille extérieure. Le terrain, coupé par un ravin, était bordé par des roches abruptes. « A l'est, dit M. de Vogüé, à qui nous empruntons ces intéressants détails, le roc formait une sorte de promontoire ;

[1] V. Richard Simon, *Histoire critique du Nouveau Testament,* t. Ier, p. 399. — Quod autem dicitur in Rama, non putemus loci nomen esse juxta Gabaa, sed Rama *excelsum* interpretatur, ut sit sensus: *vox in excelso audita est,* id est longe lateque diffusa. (*Hieron. Comm. in Matth.* c. II, v, 8.)

c'était le Golgotha dont la pointe isolée et élevée convenait bien à une exécution. A l'ouest la muraille de rochers était percée de deux tombeaux; l'un, grand et spacieux, était, suivant la tradition, celui de Joseph d'Arimathie; le deuxième évidemment inachevé, se composait d'un vestibule et d'une petite chambre renfermant une seule banquette; c'est le saint Sépulcre. On voit, au fond de la chambre sépulcrale, la banquette funéraire creusée dans la partie nord du rocher. Une petite porte basse établissait la communication entre les deux salles. » Ainsi se présentent tous les antiques tombeaux de la Judée; ils sont formés de chambres creusées dans le roc et communiquant par une petite porte surbaissée à un vestibule largement ouvert. Aussi, lorsque la pierre qui avait été roulée devant le tombeau du Christ eût été enlevée, ni Jean, ni Madeleine n'eurent besoin de pénétrer dans le monument pour en voir l'intérieur. Du dehors en se penchant, on pouvait regarder dans le caveau funéraire à travers la baie de la petite porte. *Et cum se inclinasset, vidit posita lintaminea; non tamen introivit*[1].

Non-seulement les lieux connus ont leurs historiens; mais les localités les plus reculées et les plus éloignées attirent les voyageurs. M. Guérin dirige surtout ses pas vers les sites les plus abandonnés, les plus sauvages. Il explore les broussailles et les pierres de chaque khirbet. Déjà il a signalé plus de trois cents ruines ou villages encore habités que personne avant lui n'avait indiqués. Ainsi il a justement identifié le Khirbet-Mikran avec l'antique Migron des *Rois* et d'Isaïe. Ainsi encore, dans le massif d'Éphraïm, il croit avoir retrouvé le tombeau de Josué, près des ruines de Tibneh. Les flancs rocheux de Tibneh ou Tibnah renferment de magnifiques excavations funéraires; l'une de ces imposantes sépultures, particulièrement remarquables par les nombreuses niches à lampes de son vestibule, serait le tombeau de Josué, maintenant délaissé, mais honoré au temps de saint Jérôme. C'est surtout dans l'âpre désert de la haute Judée, sur les plateaux les plus désolés et les moins fréquentés, que M. Guérin a reconnu d'incontestables vestiges du séjour de l'homme. Les oliviers, les figuiers, les vignes ont fait place à d'horribles épines; mais les restes des pressoirs, des édifices, des citernes, les traces de la culture attestent qu'en ces tristes solitudes Israël menait jadis, grâce au travail, une vie aisée et florissante.

[1] Joan. xx, 5. Cf. *ibid*, 11.

II

Ce petit coin du monde si vénéré et si aimé est donc maintenant l'objet de sérieuses investigations. Il reste encore beaucoup à retrouver pourtant, et au delà du Jourdain et en deçà. Jérusalem même n'est pas encore épuisée. Au milieu des ruines cananéennes, hébraïques, romaines, byzantines, arabes, gothiques, musulmanes, l'archéologue peut longtemps encore recueillir de précieux épis, malgré la riche récolte faite par les Saulcy, les Guérin et les Vogüé. Ainsi, quoique M. de Vogüé ait déjà réuni plus de deux cents inscriptions hébraïques, araméennes et nabatéennes, le champ des découvertes n'est pas encore clos. Néanmoins les traits principaux de la paléographie sémitique sont désormais fixés. Les fouilles de Ninive, les résultats obtenus par les savants versés dans les choses orientales, les papyrus araméens, les inscriptions de Palmyre, de Syrie, du Haouran ont jeté de vives lumières sur les écritures des peuples du Levant. C'est encore au vaillant et infatigable M. de Vogüé qu'appartient leur classification définitive et bien arrêtée. Jusqu'au sixième siècle, l'Orient conserve cet antique alphabet sémitique, souche commune des systèmes graphiques de l'Italie et de la Grèce ainsi que de l'Asie Mineure. Alors ce tronc primitif se partage en plusieurs rameaux distincts. Mais, par un singulier archaïsme, les médailles franchement hébraïques reproduisent constamment le type original. De leur côté, les Samaritains restèrent fidèles à l'écriture de la haute antiquité. La Phénicie eut, comme les autres nationalités, son système particulier, mais, parallèlement aux purs caractères phéniciens, tels qu'ils apparaissent sur le sarcophage d'Esmunazar, elle garda longtemps un reste, un souvenir des formes primitives. Dès le cinquième siècle, la Syrie adopta l'écriture araméenne. La révolution ne se fit pas brusquement ; ce fut un développement lent et naturel. Au premier siècle avant notre ère l'écriture carrée se constituait en Judée. Une fois admise, les Hébreux ne la modifièrent plus, tandis que le reste du Levant aboutissait, de transformation en transformation, aux lettres coufiques des Arabes. Les inscriptions déjà relevées ont rendu d'utiles services à l'histoire. Ainsi a été constatée, par les monuments épigraphiques, l'existence d'une série de rois appelés Malchus ou Arétas. Sur une des inscriptions se voit même le nom d'Arétas, souverain de Damas, au moment de la fuite de saint Paul. *Malchus, roi de Nabatène, fils d'Arétas, roi de Nabatène.* Antérieurement à cette trouvaille, M. le duc de Luynes avait ingénieusement déterminé les

types numismatiques de la petite dynastie nabatéenne, qui commence à se révéler deux siècles avant Jésus-Christ et dont le règne finit au premier siècle de notre ère.

Au temps du Sauveur, la langue parlée dans toute la Syrie était l'araméen. On a fortement critiqué ce mot d'araméen, appliqué depuis le retour de la captivité au dialecte vulgaire de la Palestine. Cependant, le Talmud lui-même l'appelle arami ou syriaque, parce qu'il était parlé dans l'Aram ou Syrie; il maudit celui qui prie en arami, au lieu de se servir du pur hébreu de la vénérable antiquité. Le Nouveau Testament porte des traces nombreuses de ce monde araméen. Il offre même des mots qui lui appartiennent en propre, comme le nom d'Haceldama donné au champ de Judas. Au reste, ces tournures, ces expressions, ces marques araméennes sont l'indubitable marque de son origine.

Rien d'ailleurs n'est à négliger dans ces intéressantes études. A côté des inscriptions, se placent de petits monuments, bien précieux, eux aussi, je veux parler des médailles. Sans remonter aux Montanus ou aux Tychsen, c'est à un érudit ecclésiastique de Modène, l'abbé Cavedoni [1], qu'on doit ces premières recherches de large ensemble et de forte critique sur la numismatique des Hébreux. Depuis lui, M. de Saulcy [2], le docteur Lévi [3], M. William Madden [4] et M. de Vogüé que nous retrouvons partout en ces matières, ont complété, sans les modifier gravement, ces doctes et utiles travaux de M. Cavedoni. Le docteur Lévi et M. Madden ont rendu pleine et généreuse justice à l'abbé Cavedoni, et l'ont vengé de quelques attaques de M. de Saulcy [5].

[1] *Numismatica biblica, o sia dischiarazione delle monete antiche memorate nelle Sante Scritture*, Modena, 1850. — Je dois la communication de cet ouvrage, devenu rare, à un numismate d'une science supérieure, au traducteur de l'*Histoire des monnaies romaines* de Mommsen, M. le duc de Blacas qui vient d'être si prématurément enlevé à la société et à la science. — En 1863, l'abbé Cavedoni a donné de nouvelles études sur les antiques monnaies des Juifs, *Nuovi studj sopra le antiche monete giudaiche*, Roma.

[2] *Recherches sur la numismatique judaïque*, 1854.

[3] *Geschichte der Jüdischen Münzen*, Breslau, 1862.

[4] *History of Jewish coinage and of money in the Old and New Testament*, by Frederic W. Madden. London, 1864.

[5] M. de Saulcy, in our opinion, has given in his work too severe a judgment of the first volume of Cavedoni, when he says that this book; « n'a guère fait avancer la science numismatique hébraïque », for though he (de Sauley) has certainly much advanced it by publishing many new types, yet Cavedoni's small volume, especially as regards the explanation of the types, shows much more research... P. IV.

Ainsi M. Madden fait avec discernement et avec loyauté la part de chacun. A son tour M. de Saulcy a été contredit par le docte, mais paradoxal Ewald. Dans ses savantes publications, le professeur de Gœttingue, proposant une nouvelle classification de la monnaie juive, attribue tous les sicles à la première guerre romaine. Ainsi,

Il est reconnu que la première monnaie vient d'Asie Mineure. Elle était d'or [1]. On ne saurait compter comme un monnayage distinct ces anneaux de métal qu'on voit représentés sur les monuments de Thèbes et qui servaient sans doute aux transactions des Égyptiens. Sauf quelques statères primitifs, on doit mettre au premier rang des origines numismatiques, ces belles doriques persanes qui font l'ornement des collections. Probablement, les Hébreux, après leur retour de Babylone, se servirent de ces pièces des monarques de Perse ; car dans *Esdras*, *Néhémie* et ailleurs, il est question de *Darkemonim* et d'*Adarkonim* [2]. Depuis les glorieuses expéditions d'Alexandre, les Juifs usèrent des monnaies frappées au nom du conquérant et des héritiers de son immense empire.

Enfin, au second siècle avant Jésus-Christ, Machabée donna une monnaie nationale aux enfants d'Israël, c'est le sicle avec ses dérivés. Sur ces premiers types hébraïques on voit un calice entouré des deux mots *Shekel Israël*. Au revers, ressortent trois fleurs de lis et la légende *Jérusalem la Sainte*, *Jérusalem Kedoshah*. Sur les plus petits modules, couverts de mystiques symboles, tels que le calice, l'éthrog, le lulab, la corbeille des prémices, on lit : *Ligullath Sion*, la rédemption d'Israël. La palme ou lulab est comme l'emblème de la Judée, car Tacite, Josèphe et Pline célèbrent ses palmiers, *Judæa inclyta palmis*.

Les médailles de Jean Hyrcan, successeur de Simon, portent d'un côté une branche d'olivier avec ces mots : « Iehochanan, grand prêtre, et la Confédération des Juifs, » et de l'autre deux cornes d'abondance entre lesquelles on distingue une tête de pavot.

Judas Aristobule, le Philhellène, qui remplace Hyrcan et qui prend ce titre de roi, usant des emblèmes dont se servait Aristobule, fait écrire ces mots sur ses monnaies : « Iehoudah, grand prêtre, et la Confédération des Juifs. »

Alexandre Jannée mêle les caractères grecs aux types hébraïques. On lit sur ces pièces ou Iehonathan Hammelek, ou Ἀλεξάνδρου βασιλέως. Brillent alors les étoiles à huit rayons, les ancres, les palmes, les fleurs. Dans une seconde manière, reparaissent la formule de ses prédécesseurs, les cornes d'abondance et les têtes de pavot.

Les derniers princes asmodéens, Alexandra, Aristobule II, Hyrcan II, Alexandre II, Alexandre II et Antigone employèrent des types

selon Ewald, ce ne fut pas lorsque Israël libre et pacifié eut la permission de battre monnaie que se frappèrent les sicles, mais seulement, chose étrange ! durant la rapide et orageuse période de la guerre contre Rome.

[1] V. Mommsen, *Histoire de la monnaie romaine*. t. I de la traduction de M. de Blacas.

[2] Voir Gesenius, *Lexicon hebraicum*.

du même genre, de la même physionomie. On y remarque des branches d'arbres, l'étoile à huit rayons et la corne d'abondance simple ou géminée.

A l'avénement de la dynastie iduméenne, les caractères s'altèrent, se confondent; ils deviennent moins purement religieux et nationaux.

Le roi Hérode I[er], surnommé le Grand, adopte la légende uniquement grecque. Il mêle aux anciennes cornes d'abondances et aux rameaux de palmiers, les boucliers, les casques, les ancres, les caducées, le trépied, les grenades.

On sait que la monarchie du premier Hérode fut divisée entre ses fils.

Hérode Archélaüs, éthnarque de Judée, marque ses monnaies de son titre d'éthnarque. Les signes qu'on y distingue sont des proues, des tridents, des cornes d'abondance, des galères, des caducées, des casques, des cornes d'abondance et des grappes de raisin.

Hérode Antipas, tétrarque de Galilée et de Pérée, fait graver sur les monnaies le nom de la ville de Tibérias qu'il bâtit sur le lac de Galilée. D'un côté on lit Hérode tétrarque, de l'autre Tibérias. Les branches de palmier et d'olivier accompagnent ces légendes. Quelquefois on ajouta les mots: *A Caïus César Germanicus*.

Moins national encore que son frère Antipas, Philippe II, tétrarque de Batanée, d'Auranitis et de Trachonide, ordonna, contrairement aux prescriptions mosaïques, de frapper sur ses monnaies la tête de l'empereur. On voit d'une part la tête de Tibère et de l'autre un temple. La légende qui s'y lit est *Philippe*, *tétrarque*.

Le dernier des fils d'Hérode mourut trente-neuf ans après la naissance du roi éternel d'Israël. Plusieurs princes iduméens ceignirent encore le diadème. Mais de plus en plus profanes, leurs monnaies portent généralement les images des empereurs romains et l'emblème de la fortune. Parmi les pièces qui font exception à ces usages des gentils, on trouve souvent à Jérusalem une médaille d'Agrippa I[er] où sont seulement représentés trois épis et un parasol avec la légende Βασιλέως Ἀγρίππα, du roi Agrippa.

Corrélativement aux monarques iduméens, les procurateurs romains gouvernaient la Judée depuis l'expulsion de l'ethnarque Archélaüs. Coponius, premier procurateur, en l'an 6 de Jésus-Christ, fut successivement remplacé par Ambivivius, Annius Rufus, Valerius Gratus, jusqu'à Ponce Pilate qui commanda en Judée depuis l'année 25 jusqu'à l'année 35. Florus fut le dernier de ces procurateurs impériaux; la patience des Juifs, dit Tacite, dura jusqu'à Florus. Sa tyrannie fut en grande partie la cause du soulèvement

des Juifs, qui amena l'accomplissement des prophéties du Messie sur la cité coupable et le peuple prévaricateur.

Les monnaies de ces officiers impériaux n'offrent pas d'images contraires aux prescriptions mosaïques. Sous Auguste le revers représente un palmier; la face porte un épi de blé, avec le mot *César ;* la date comme la légende sont en lettres grecques.

Sous Tibère qui gouverna le monde de l'année 14 à l'année 37, s'accomplirent les adorables mystères de la réparation. On lit sur les pièces du procurateur Valerius Gratus, qui régit la Judée depuis l'avénement de Tibère jusqu'en l'an 25, les noms de Julie, mère du prince, de Tibère, de Tibère César, de César ; et on y voit l'épi de blé, le triple lis, les cornes d'abondance, la couronne de laurier, la feuille de vigne, l'amphore, la palme.

L'an 25 Tibère envoie pour dix ans Ponce Pilate à Jérusalem.

Les monnaies de Ponce Pilate se divisent en deux classes :

La première série présente sur la face un vase et la légende de *Tibère César ;* sur le revers on voit trois épis de blé et les mots *Julie* (mère) *de César*. Ces médailles sont datées de l'an 16 de Tibère, c'est-à-dire 29 de Jésus-Christ.

La seconde classe offre la même légende, Τιϐ. Καίσαρος, mais au lieu du vase, Ponce Pilate a fait mettre le bâton augural. Le revers porte une couronne avec les lettres grecques marquant la date. Nous avons de ces monnaies des années 29, 30 et 31 de l'ère chrétienne.

En touchant ces vénérables restes de l'antiquité hébraïque, le cœur s'émeut et se trouble. Qui sait? Ces pièces sont peut-être celles-mêmes dont Marie paya le pain terrestre du céleste Enfant. Peut-être Joseph reçut-il ce cuivre ou cet argent pour prix de son travail. Ce qui est certain, c'est que ces types numismatiques, qui sont là sous nos yeux, ont du moins été frappés par les coins mêmes d'où sortirent les monnaies qui servirent aux amis de Jésus. Le Fils de Dieu a daigné partager en tout la vie de l'humanité, et, tout vil qu'il soit, l'argent a son rôle dans l'histoire sacrée. On ne saurait même croire combien ces petits et incontestables monuments de l'âge du Messie élucident quelques pages du Nouveau Testament. Grâce aux inscriptions des livres retirés des ruines de Ninive, on sait la valeur exacte des monnaies syriaques et juives. D'autre part on connaît les rapports des types hébraïques aux types de la Grèce ou de Rome, si répandus en Orient. Ainsi les didrachmes répondaient parfaitement au demi-sicle, et les statères grecs de Syrie, égalant le double didrachme, représentaient parfaitement le sicle de Jérusalem. Les historiens sacrés, ayant à parler de types numismatiques, alors si mobiles et si compliqués, sont toujours restés dans le vrai, apposant ainsi à leurs

écrits, comme infaillible garantie de leur provenance, un cachet qui ne saurait se contrefaire. On aimera sans doute à trouver ici quelques exemples d'une si rigoureuse concordance entre les signes monétaires et les textes évangéliques.

D'après leur loi, les Juifs devaient aider aux frais du culte. Cet impôt religieux était d'un demi-sicle ou didrachme. Mais on ne recevait au temple que la pure monnaie hébraïque. C'est pourquoi il y avait à l'entrée du lieu saint des collybistes qui échangeaient les demi-sicles israélites contre les didrachmes grecs ou les deniers romains. Pour faciliter la perception de la contribution, des collecteurs se répandaient de tous côtés, au mois de Nadar, invitant les Israélites à payer cette capitation sacrée. La Mischna nous les peint établissant leurs comptoirs sur les places, aux portes des villes, dans tous les endroits un peu fréquentés et engageant les passants à s'acquitter de leur dette. Or Jésus se trouvait un jour en présence de ces officiers fiscaux, à Capharnaum; *ceux qui recevaient le didrachme* dirent à Pierre : « Votre maître ne paye-t-il pas le didrachme? » De peur du scandale, Jésus invita Pierre à jeter l'hameçon dans le lac, et il lui annonce qu'il trouvera un statère dans la gueule du premier poisson tiré de l'eau. «Prends-le, continua Jésus, et donne-le pour toi et pour moi. »

Il faut remarquer ces expressions. Le statère, étant de la valeur du sicle, équivalait à l'impôt de deux personnes. Or il était très-commun en Palestine où il venait de Syrie. Mais on se servait vulgairement du terme de didrachme, représentant exactement le demi-sicle exigé par la loi. Au second siècle, au contraire, le Talmud ne parle plus que du sicle et de ses dérivés, parce que la révolte frappa des sicles avec des caractères et des emblèmes hébraïques. Ce langage des Évangiles montre donc qu'ils furent rédigés au premier siècle. Ce n'est pas tout; on doit observer, dit M. Poole, en confirmation de la scrupuleuse exactitude des Évangiles, qu'à cette époque l'argent ayant cours en Palestine consistait en statères ou tétradrachmes grecs de l'empire, ou en deniers romains du quart de leur valeur. Si saint Pierre eût trouvé deux didrachmes au lieu du statère, les receveurs les auraient dédaignés, puisque le didrachme était tombé en désuétude, tandis que le statère miraculeusement trouvé était précisément la monnaie alors en usage pour le tribut du temps[1]. Si le demi-sicle représenté par les pièces grecques servait à la contribution religieuse, le denier romain était employé par l'impôt civil. Depuis l'empire, le denier d'argent portait l'effigie du César régnant. Au temps où les Pharisiens présentèrent à Notre-Seigneur un

[1] Smith's *Dictionnary of the Bible*.

denier pour le tenter, Tibère commandait au monde. Sur les deniers de cette période, on lit le nom de Tibère en abrégé et le nom de César en toutes lettres. Voilà pourquoi, lorsque les Pharisiens eurent déclaré que l'image était de César, Jésus leur dit : « Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. »

Si c'était ici le lieu on pourrait aisément multiplier ces exemples, où se reflètent si nettement les caractères du temps et du pays, où brille si vivement la franchise des rédacteurs. Dans un chapitre excellent et vraiment neuf, l'évêque de Châlons a désigné un très-grand nombre de circonstances par lesquelles se confirme aux yeux qui ne sont pas incurablement prévenus la haute valeur historique du Nouveau Testament. Avant d'abandonner une matière d'un si rare intérêt, faisons encore ressortir un détail bien capable de piquer la curiosité. Peu de jours avant la Pâque suprême, on se le rappelle, Marie répandit sur les pieds de Jésus, assis à l'humble table de Béthanie, un vase rempli d'un parfum recherché, du nard le plus fin et le plus précieux. Mécontent de cette généreuse expansion, le sec et avare Judas s'écrie amèrement : « N'aurait-on pas pu vendre ce nard trois cents deniers [1]? » Si ce chiffre qui correspond environ à deux cent quarante francs surprend par son élévation, il suffit d'ouvrir l'*Histoire naturelle* de Pline. On y verra précisément que le prix du nard pouvait monter jusqu'à trois cents deniers [2]. Souriant des patientes et courageuses investigations de l'exégèse, M. Renan, qui s'inquiète peu de numismatique, ne trouve, dans la naïve et aimable prodigalité de Marie, que canevas et déclamation. Après avoir fait remarquer que Judas regretta fort une telle largesse, M. Renan ajoute : « Ce sentiment peu affectueux, qui semblait, mettre quelque chose au-dessus de lui, mécontenta Jésus. Il aimait ces honneurs; car les honneurs servaient à son but, et établissaient son titre de Fils de David [3]. »

Ce n'est pas ici le moment de descendre plus avant, d'appuyer davantage. Au reste, ce que nous avons dit peut suffire pour montrer comment l'archéologie, la topographie, la philologie, la numismatique, la comparaison historique, toutes ces recherches, en un mot, de la science la plus difficile et la plus raffinée, viennent à l'appui d'un livre qui n'est donné à la terre qu'en vue de la culture du cœur et de la direction morale. Ces récits dont le but est tout religieux, nous conduisent du premier pas au sein de la réalité politique et sociale. Ils nous introduisent dans le plein milieu de ce monde jéro-

[1] Joann. XIII, 3-9.
[2] Pretia ei a denariis XXV ad denarios CCC. (Plin. *H. N.* XIII, 2, 8.)
[3] *Vie de Jésus*, p. 373, 374.

solymitain si divisé de races, d'intérêts, de traditions, de ce mélange aux courants si distincts. Grâce à eux, nous voyons s'agiter devant nous cette société complexe de Juifs, de Sadducéens, de Samaritains, de scribes, de publicains et de prêtres; nous entendons le bruyant cliquetis des disputes rabbiniques ; nous assistons aux mesquines dévotions du pharisaïsme ; nous sommes témoins des étroites, mais violentes passions des notabilités israélites, et nous paraissons en présence des tribunaux et des plus grandes autorités de la Palestine. « Il n'est pas possible de trouver un livre qui, par son contenu, réponde plus exactement à la situation générale et particulière du pays, de l'époque, des années mêmes dont il retrace l'histoire. La vie de Jésus, telle qu'elle apparaît dans les Évangiles, est dans une conformité merveilleuse avec l'état politique, civil et religieux des Juifs de la dernière époque ; elle en fait partie ; elle en sort ; elle demande impérieusement à rentrer dans ce cadre qui lui convient exclusivement [1]. » Oui, les quatre témoins de la mission de Jésus ont mis à leurs dépositions l'ineffaçable empreinte de leur race et de leur génération. En peignant si vivement les mœurs de la Judée du premier siècle, en donnant des détails si circonstanciés et du gouvernement des Hérodes, et de la domination romaine, et de l'influence sacerdotale, et des priviléges de la nation hébraïque, ils nous transportent sur le terrain historique ; ils ont vu, ils ont entendu l'adorable personne de Jésus, ou du moins ils ont connu les témoins oculaires de sa merveilleuse existence. Mais ce qui émeut, ce qui console, ce qui ravit, ce n'est pas, certes, le tableau si vivant de l'hypocrisie et de la méchanceté d'Israël, c'est une autre réalité pleine de mansuétude et de tendresse. Ces intérieurs simples et pauvres que visite Jésus, la petite maison de Béthanie où il aime à se reposer, les barques des pêcheurs galiléens avec lesquelles il se promène sur les eaux des lacs, ces femmes souillées qu'il purifie, ces noces de village et ces festins bourgeois où il s'assied, ces humbles et honnêtes gens, ces âmes naïves dont il fait ses amis, voilà ce qui révèle au cœur droit l'exquise candeur, la pure et sincère narration, l'incomparable vérité. Que voulez-vous donc de mieux établi, de plus réel, de plus resplendissant de bonne foi ? A chaque page, c'est une lumière qui vous transperce. Ou il faut croire à ces souveraines clartés, ou il faut se dire éternellement voué à l'illusion et au vertige.

A cette critique intrinsèque s'ajoute la belle et imposante suite des témoignages extérieurs. S'il est un fait au-dessous de toute contestation, c'est que vers le milieu du second siècle, les quatre Évangiles étaient reçus par l'Église répandue sur tout le monde civilisé comme

[1] Mgr Meignan, *les Évangiles*, p. 191.

l'œuvre authentique des deux apôtres Matthieu et Jean, et des deux disciples apostoliques Marc et Luc. En laissant les auteurs du troisième et du quatrième siècle, à l'aide desquels on pourrait intégralement reconstituer le texte sacré, si jamais il se perdait, en négligeant ces vénérables manuscrits du quatrième et du cinquième siècle, en ne s'occupant pas des antiques versions, il est facile de produire une liste de témoignages tirés des Pères primitifs et des écrivains du second siècle. Mgr Meignan a réuni les textes les plus clairs et les a discutés avec une fine et forte critique. Il divise ces témoignages en trois classes, orthodoxes, hérétiques, païens. M. Dehaut, d'ailleurs si complet et si solide, a peut-être trop négligé l'examen scientifique des témoignages des Pères apostoliques ; puisque le cadre de son travail le permettait, il aurait dû, ce semble, recueillir et examiner sévèrement tous les documents des deux premiers siècles. Le *Pasteur* d'Hermas, les Épîtres de saint Polycarpe, de saint Clément et de saint Ignace contiennent d'incontestables allusions à nos *Évangiles*. L'Épître de saint Bernabé si heureusement trouvée avec la première partie du *Pasteur*, dans sa langue originale, au couvent du mont Sinaï, par M. Tischendorf, rapporte des paroles de saint Matthieu et de saint Luc. Le martyr Justin, qui florissait au milieu du second siècle dit qu'on lisait dans les assemblées des fidèles, « les Mémoires des apôtres, nommés Évangiles ; » et il cite positivement nos rédactions sacrées. Papias, que saint Irénée appelle « auditeur de Jean et disciple de Polycarpe, » déclare que Marc a recueilli « les faits et dits » et que Matthieu a écrit en hébreu les oracles, *logia*, de Jésus-Christ. Dans ses excellentes études de patrologie, M. l'abbé Freppel a cité les textes les plus importants, et en a puissamment fait ressortir la valeur historique [1]. Écoutons seulement ici saint Irénée, parlant au nom de l'Église naissante, aux ennemis des Évangiles de tous les temps : « Matthieu a écrit en hébreu ses Évangiles, pendant que Pierre et Paul prêchaient à Rome, et y posaient les fondements de l'Église. Après quoi Marc, disciple et interprète de Pierre, nous transmit par l'écriture les vérités qu'annonçait cet apôtre ; et Luc, disciple de Paul, écrivit l'Évangile tel que son maître l'enseignait. Enfin Jean, le disciple bien-aimé, qui reposait sur le sein du Seigneur, donna son Évangile durant son séjour à Éphèse [2]. » Ceux qui, comme M. Renan, travaillent à faire dériver les paroles de Papias hors de leur sens naturel, devraient se reporter à ce passage qui est leur vrai commen-

[1] Voir surtout parmi les œuvres de M. l'abbé Freppel, *les Pères apostoliques*, et aussi *Tertullien*, t. II, p. 472 et 55, et *Saint-Irénée*, p. 370 et 55.

[2] Irenæi *Adv. Hær.* III, et en grec Eusèbe, *H. E.*, v, 8.

taire. Au reste, un tel texte suffirait seul, au besoin, pour faire crouler les frêles constructions de tous les Strauss français ou allemands. Ils ont beau prétendre que nos Évangiles n'ont été rédigés que vers la fin du second siècle, saint Irénée seul renverse l'échafaudage de cette science malveillante et embarrassée. Comment, dit M. Freppel, avec son éloquente énergie, voilà un évêque, le docteur le plus renommé de l'époque, qui écrit sous le pontificat du pape Éleuthère, entre 177 et 192, c'est-à-dire vers le temps même où l'exégèse rationaliste place la composition des Évangiles. Par sa naissance qui touche à l'âge apostolique, par son long séjour dans l'Asie Mineure, d'un côté, et sa résidence au milieu des Gaules, de l'autre, par ses voyages à travers l'Église entière, par ses rapports avec les évêques de Rome et ceux de toute la chrétienté, ce successeur de saint Pothin sur le siége de Lyon, ce disciple des Papias et des Polycarpe, est l'homme du siècle le plus capable de savoir ce qu'on enseigne dans les différentes Églises et quels livres on y reçoit comme écrits par les apôtres et leurs disciples, sous l'inspiration de l'Esprit saint. Rien n'égale son zèle pour le maintien de la pure tradition apostolique, ni son éloignement pour toute innovation même la plus légère. Eh bien ! ce témoin si rapproché des faits, ce témoin que son vaste savoir et la rectitude de son jugement défendent contre toute surprise, dont le caractère et la vertu éloignent tout soupçon, de connivence avec une imposture odieuse, ce témoin du second siècle, déclare de la manière la plus nette et la plus explicite que l'Église n'a jamais eu que quatre Évangiles, ni plus ni moins, ceux de saint Matthieu, de saint Marc, de saint Luc et de saint Jean ; il en cite de longs fragments parfaitement identiques au texte que nous possédons aujourd'hui ; loin de soulever la moindre opposition, son sentiment est d'accord avec celui de tous les Pères contemporains et postérieurs. Et l'on voudrait nous faire accroire que cet évêque, dont la vie entière s'est passée à étudier les erreurs de son temps, avec une patience et une perspicacité qui lui ont valu l'admiration des siècles, ait été, sur un point capital, la dupe d'une mystification grossière, qu'il ait attribué, avec toute l'énergie de ses convictions, aux apôtres et à leurs disciples, des évangiles fabriqués, de son vivant même, par des inconnus, sans se douter que ces documents, qu'il invoquait avec tant de confiance, contre les hérétiques, n'avaient pas quinze ou vingt années de date? L'on voudrait nous faire accroire que l'Église du second siècle tout entière ait été, comme saint Irénée, dupe ou complice de cette insigne supercherie ; qu'il ait pu y paraître tout à coup ou s'y glisser peu à peu, quatre Évangiles anonymes dont personne n'avait entendu parler jusqu'alors, et qui seraient devenus désormais l'objet de la vénération publique, sans que cette

innovation radicale ait laissé après elle le moindre vestige, ni excité la plus légère réclamation, et cela dans un moment où il suffisait d'une simple querelle liturgique, celle de la Pâque, pour agiter les esprits, et mettre l'Église en feu! » Dans ces dernières années, le protestantisme sceptique s'est fort occupé de saint Irénée; mais les efforts de M. Baur ou de M. Réville ne font que mieux mettre en relief la figure de ce chrétien primitif, et sa puissante affirmation; le reste disparaît, comme les feuilles balayées par le vent d'automne, et le grand évêque demeure offrant à nos adorations le livre divin.

On peut voir, par ces rapides excursions à travers le domaine de la critique, quelle est l'importance de l'étude et de l'exégése évangelique. La religion et les bonnes lettres doivent souhaiter que les travaux sur l'Écriture s'accroissent, que le goût de l'érudition biblique se répande et se fortifie. Que les prêtres qui sont à même de dérober à leurs occupations quelques heures de loisir, s'appliquent donc de plus en plus à ces sources originales, à la haute et vraie science; qu'ils laissent absolument les écrits vulgaires, superficiels, de seconde main, les stériles brochures, les livres du moment, si malheureusement répandus de nos jours, et qu'ils se retrempent à une puissante et saine érudition.

Je le sais, les temps sont ingrats; ces travaux sont tout de sacrifice, et rien ne les récompense ici-bas; peu même les comprennent et les supportent; mais ils ont en eux-mêmes leur souveraine douceur. Il y a pourtant déjà, je le disais en commençant, une heureuse et féconde réaction, un mouvement régénérateur. Mais ce qui manque, c'est un centre, une direction. Nous exprimions ici même le désir de voir fonder à Jérusalem une petite école orientaliste où quelques jeunes ecclésiastiques se pénétreraient de la littérature et de l'histoire de l'antiquité sacrée. Quoique, hélas! cet humble vœu paraisse loin, malgré de bienveillants encouragements, de sa réalisation même rudimentarie, et que l'évêque à qui ce projet souriait le mieux, Mgr Cruice, mon savant et respectable maître, ait été tristement frappé par l'infirmité, je veux cependant demander aujourd'hui autre chose encore.

Partout on se groupe, on s'assemble, on constitue des associations. Pourquoi les prêtres français, adonnés aux choses de l'érudition, livrés aux profondes recherches, ne se formeraient-ils pas, eux aussi, un lien intellectuel? Nous n'avons plus en France d'université catholique proprement dite. Mais est-ce qu'on ne pourrait pas établir une société scientifique, créer une sorte d'académie des inscriptions pour le clergé? Dans mes rêves un peu ambitieux, je l'avoue, je m'imagine déjà voir fleurir cette association inspirée par le seul goût du travail utile et suivi. Le prélat qui unit si parfaitement la

science à l'éloquence, Mgr l'archevêque de Paris, en serait naturellement l'âme et la règle. La philosophie y enverrait les Maret, les Bautain, les Gratry ; la philologie les Crelier, les Bargès, les Lehir ; la haute critique, les Meignan et les Freppel. Là se prépareraient, se distribueraient, se centraliseraient les essais trop isolés et trop peu soutenus des ecclésiastiques de la province. Cette petite société d'érudition sacrée aurait ses correspondants à l'étranger, en Italie, en Allemagne, en Angleterre. Si ce vœu semble hardi, il ne paraît pas du moins déplacé dans une revue vouée aux intérêts de la religion et de la science, au progrès de la foi et des lettres [1].

E. A. Blampignon.

[1] M. Wallon fait paraître une nouvelle édition de son ouvrage intitulé : *De la Croyance due à l'Évangile*. Mise au point de la polémique actuelle, elle réfute avec une érudition et une logique irrésistibles plusieurs assertions toutes récentes de l'école matérialiste, entre autres celle de M. de Bunsen, qui fait de Jésus-Christ un simple disciple de Zoroastre. Nous recommandons spécialement à nos lecteurs ce livre de l'éminent membre de l'Institut, auquel la science et la religion doivent déjà de si excellents et opportuns écrits.

LES FINANCES ET LA POLITIQUE

EN 1866

La rentrée de M. Fould au ministère des finances a déterminé un certain ensemble de réformes qui nous a donné l'occasion de publier une série d'études financières dans ce recueil. Nous avons discuté les divers rapports de M. le ministre des finances et les mesures à l'aide desquelles il a successivement pourvu aux besoins des services publics. Nous nous proposons aujourd'hui de continuer ces études, en modifiant toutefois notre plan. Ainsi, nous ne nous croyons plus obligé de revenir sur les considérations générales que nous avons développées dans nos précédents articles. La discussion sur les conditions véritables de l'ordre financier nous paraît close après les magnifiques discours prononcés par MM. Berryer et Thiers dans les sessions de 1864 et 1865. M. Thiers a résumé en deux mots notre situation lorsqu'il a prouvé que nous dépensions chaque année 200 millions de trop, puisque nos recettes normales atteignent au plus 2 milliards et que nos dépenses dépassent 2 milliards 200 millions. Tant donc que nous n'aurons pas restreint notablement nos dépenses, l'équilibre ne sera pas rétabli.

Malgré l'annonce de changements importants dans les chiffres généraux du budget, les dernières communications officielles ne nous permettent pas encore d'entrevoir le retour de l'équilibre. Le rapport adressé par M. Fould à l'empereur, le 20 décembre dernier, ressemble à ceux des années précédentes. Comme eux, il est sobre de chiffres, avare de renseignements précis, prodigue d'éloges et d'espérances; comme eux aussi, il respire une invariable confiance que nous ne pouvons pas partager. Quelle différence entre ce document solennel et peu instructif et les exposés si simples et si complets par lesquels MM. Gladstone et Mac-Culloch mettent les budgets de l'Angleterre et des États-Unis à la portée de tous leurs concitoyens. Mais nous n'in-

sisterons pas plus longtemps sur ce rapprochement qui nous attriste et nous allons passer immédiatement, en revue sommaire, les chiffres généraux du dernier budget clos, des deux budgets en cours d'exercice, et enfin du budget en voie de préparation.

Nous nous attacherons ensuite à rechercher l'influence que devront exercer sur notre situation financière les réformes opérées dans le service de la trésorerie, les réductions effectuées sur les budgets de la guerre et de la marine, l'attitude du gouvernement vis-à-vis de l'Algérie, l'expédition du Mexique et la réforme projetée de l'amortissement. L'examen de ces diverses questions démontrera une fois de plus qu'une bonne politique est la base fondamentale des bonnes finances.

EXERCICE 1864.

Les budgets primitif et rectificatif ont évalué le chiffre des dépenses des services publics à	2,245,000,000 fr.
Des crédits complémentaires ont été ouverts au ministre de la guerre pendant la session de 1865, jusqu'à concurrence de.	6,648,398
La dépense totale de l'exercice aura donc été de.	2,251,648,398 fr.

M. le ministre des finances déclarait, dans son rapport du 9 janvier 1865, qu'il ne lui était pas encore possible de prévoir avec exactitude les résultats de l'exercice 1864, il affirmait cependant que cet exercice « *se solderait très-probablement en équilibre.* » Ces assertions nous avaient causé quelque étonnement. Nous ne pouvions pas nous expliquer comment M. le ministre des finances, avec tous les moyens d'information dont il dispose, pouvait être à la fois si peu et si mal renseigné. Nous avions donc indiqué, ici même, les raisons qui nous empêchaient de nous associer aux espérances de M. Fould, et le rapport du 20 décembre 1865, est venu malheureusement confirmer nos appréciations en constatant que l'exercice 1864 lèguerait au Trésor un découvert considérable.

Voici, d'après les dernières communications de M. le ministre des finances, a quels mécomptes aura donné lieu l'évaluation des ressources de l'exercice 1864.

Perte sur les sucres.	34,000,000
Moins-value dans les impôts indirects.	3,700,000
Réduction sur les annulations.	8,000,000
Terrains domaniaux non vendus.	4,800,000
Total du déficit.	50,500,000

Nous pourrions, en reprenant l'un après l'autre les éléments de ce déficit, rappeler que nous avions déjà démontré que la plus grande partie de la diminution constatée pour les droits sur les sucres était définitive, que l'administration et le Conseil d'État manquaient de prudence en évaluant à un chiffre élevé les annulations de crédit, qu'il était peu sage enfin d'escompter la progression des revenus publics pour autoriser de nouvelles dépenses. Mais, comme nos études ont toujours eu pour but l'amélioration de l'avenir plutôt que la critique du passé, nous n'insisterons pas sur ces divers points. Nous ajouterons seulement, pour donner une idée complète de la situation de l'exercice 1864, que le déficit eût été de 90 millions au lieu de 50 millions, si, dans les derniers mois de l'année 1865, M. Fould n'avait réussi à céder à un syndicat de banquiers les titres de rente mexicaine remis au Trésor public, en exécution du traité de Miramar, titres dont la réalisation devait assurer 40 millions au budget des recettes de 1864.

Faut-il féciliter M. Fould du succès de cette négociation? Nous ne le pensons pas. En se plaçant au point de vue exclusif du Trésor, il a, il est vrai, su faire argent d'une créance dont le recouvrement était désespéré, mais ce résultat ne doit être obtenu, dans la pensée du syndicat des banquiers, qu'autant qu'ils parviendront, comme ils l'ont déjà fait plus d'une fois, à se décharger de ces mauvaises valeurs sur la foule des petits capitalistes, attirés par l'appât des gros revenus, de la loterie et d'une prétendue garantie morale, donnée par le gouvernement français à ces emprunts usuraires. Nous ne nous arrêtons pas plus longtemps en ce moment à cette opération, sur laquelle nous devrons revenir, lorsque, dans le courant de ce travail, nous nous efforcerons de préciser l'influence que l'expédition du Mexique exercera sur nos finances. Qu'il nous suffise de constater ici que, sans la négociation des rentes mexicaines, le découvert de l'exercice 1864 eût été de 90 millions.

EXERCICE 1865

Le budget primitif des dépenses a été voté au chiffre de.	2,100,000,000 fr.
Le budget rectificatif à celui de.	89,500,000
A ces chiffres, il convient d'ajouter un crédit complémentaire, qui sera prochainement demandé par le ministre de la marine, et dont le montant est évalué par M. Fould à.	4,000,000
Si d'autres crédits complémentaires ne sont pas jugés nécessaires, le chiffre de la dépense aura donc atteint.	2,193,500,000 fr.

Le budget rectificatif avait d'abord été présenté avec un excédant de recettes de 18 millions, et cet excédant se présentait à M. le ministre des finances dans de telles conditions de certitude qu'il n'hésitait pas à le ranger parmi les ressources du budget extraordinaire de 1866. La commission du budget n'approuva pas ces témérités de calcul; elle réduisit de 12 millions les annulations portées au projet du budget rectificatif, diminua de plusieurs millions l'estimation de la plus-value des contributions indirectes, et fit ainsi presque complétement évanouir l'excédant imaginaire de 18 millions. Dans son rapport du 20 décembre 1865, M. le ministre des finances prétend que l'excédant prévu pour cet exercice s'élève à plus de 7 millions, mais il reconnaît en même temps qu'il pourra subir quelque diminution. Nous ne savons pas à l'aide de quels chiffres M. Fould est arrivé à parler de 7 millions. Nous lisons, au contraire, aux pages 24 et 56 du volumineux rapport présenté par M. O'Quin pendant la session de 1865, que l'excédant des recettes sera seulement de 2,684,899 fr. 97 c. Or, comme le rapport de M. O'Quin affirme que ces chiffres ont été concertés avec le gouvernement et qu'il indique les opérations à la suite desquelles cet accord s'est établi, nous devons croire que M. le ministre des finances a fait une confusion de chiffres dans son dernier rapport à l'empereur, confusion qui l'a empêché de reconnaître l'existence d'un déficit pour l'exercice 1865. En effet, l'excédant de 2,684,899 fr. est absorbé et au delà par la perte de 2,542,000 fr. que le Trésor a subie dans la négociation de ses rentes mexicaines dont nous parlions plus haut, et par les suppléments de crédit qui pourront dépasser les prévisions administratives s'il n'a pas été entièrement pourvu aux dépenses du Mexique et de l'Algérie, ou si les annulations de crédit n'atteignent pas le chiffre voté par la Chambre. Nous croyons devoir remarquer, en outre, que le chiffre du découvert de 1865 aurait été plus considérable si M. le ministre des finances n'avait pas recouru à différents expédients financiers qui lui ont procuré des ressources temporaires. Il importe enfin de rappeler que les réductions sur nos dépenses militaires et maritimes ne sont qu'apparentes et qu'elles résultent uniquement de ce que le gouvernement impérial mexicain s'est chargé d'une partie de ces dépenses qu'il a acquittées avec l'argent des capitalistes français. C'est aussi avec des ressources de cette origine que ce même gouvernement a pu payer l'à-compte de 25 millions fixé par le traité de Miramar, à-compte qui figure aux recettes de l'exercice 1865 et sur lequel nous ne faisons guère état pour les exercices suivants.

EXERCICE 1866

Le budget primitif des recettes a été voté au chiffre de. . . . . 2,087,942,166 fr.

Le budget des dépenses ayant été voté au chiffre de. 2,084,446,318

Il y aurait, comme toujours, un excédant de recettes évalué cette fois à. . . . . 3,496,248 fr.

De prime abord, le rapprochement des chiffres généraux du budget de 1866 de ceux de l'année précédente semblerait indiquer une diminution dans les charges publiques; il n'en est rien. Si le budget de 1866 avait été dressé sur les mêmes errements que celui de 1865, ses chiffres généraux, loin de présenter une diminution, accuseraient une augmentation importante. Mais les rentes de la réserve de la Caisse d'amortissement, ayant été annulées à partir du 1er janvier, cette annulation a eu pour résultat de réduire de 65 millions les crédits affectés à la section de la dette publique. Sans la circonstance que nous venons d'indiquer, les chiffres généraux du budget primitif de 1866 auraient accusé un accroissement de 45 millions sur ceux de 1865.

Le budget rectificatif vient d'être présenté au Corps législatif. Il marque à son tour un nouveau progrès dans la voie des réductions apparentes des chiffres généraux des budgets, réductions bien inoffensives sans doute, mais qui se reproduisent si souvent qu'elles rendent chaque année les recherches et les comparaisons plus difficiles. Le budget rectificatif de 1866 fait disparaître des produits divers du budget des recettes une somme de 7,329,707 francs représentant la valeur des poudres livrées au ministère des finances et aux autres ministères, par la Manufacture générale des poudres et salpêtres, en même temps que les crédits d'ordre alloués pour ce remboursement cessent de figurer au budget des dépenses.

Les crédits ouverts par le projet de budget rectificatif s'élèvent à environ. 85,000,000

Le budget primitif ayant déjà alloué aux divers services publics. 2,084,000,000

La dépense prévue au début de l'exercice atteindrait déjà. 2,169,000,000

Et les chiffres généraux du budget, dépasseraient encore 2 milliards, 200 millions sans les changements de comptabilité que nous venons d'indiquer.

La progression dans les dépenses publiques suit donc son cours, en 1866 comme dans les années précédentes, et comme dans ces années aussi, parmi les crédits portés soit au budget primitif, soit au budget rectificatif, il en est bon nombre qui auraient pu subir d'importantes réductions, tout en laissant les divers services publics richement dotés. Nous remarquerons en outre que, suivant toute apparence, plusieurs de ces crédits seront insuffisants, par exemple il semble qu'au moment même où M. le ministre des finances nous annonce la nécessité d'un crédit complémentaire d'au moins 4 millions pour les dépenses de la marine pendant l'année 1865, il a peut-être tort de se féliciter de ce que le ministère de la marine demande, pour 1866, des crédits moins élevés d'environ 7 millions que ceux qu'il avait réclamés en 1865, quand, d'après les entreprises engagées, les prévisions de dépenses doivent être absolument les mêmes pour les deux exercices.

Le budget rectificatif pourvoit aux crédits supplémentaires par les ressources suivantes :

Excédant du budget primitif.	3,494,248 fr.
Plus-value des contributions directes. .	4,664,000
Plus-value des impôts et revenus indirects.	38,946,000
Produits d'aliénation des domaines. . .	1,693,000
Produits divers.	1,000,000
Annulations.	25,185,000
Versements de la société générale Algérienne.	12,500,000
Vente des terrains du Havre.	3,500,000
	90,984,248 fr.
La dépense prévue au budget rectification étant de.	85,000,000
Il resterait un excédant de	5,984,248 fr.

L'exposé des motifs compte, sur cet excédant, en même temps que « sur les circonstances favorables qui se présentent au début de l'exercice, » pour assurer l'équilibre du budget.

Mais cet excédant est-il à l'abri de toute éventualité? C'est ce que personne n'est en mesure d'affirmer. Des événements imprévus peuvent d'une part exiger de nouvelles dépenses. D'une autre part la progression des revenus indirects estimée à environ 20 millions au-dessus des résultats acquis en 1865, résultats qui eux-mêmes ont dépassé de près de 19 millions les évaluations du budget de 1866, se réali-

sera-t-elle? Il faut l'espérer, mais il est toujours fâcheux que des espérances de cette sorte servent de bases aux allocations de crédit. Depuis quelques années un certain ralentissement s'est manifesté dans la progression de nos revenus publics. Cette progression, qui n'a pas été l'apanage exclusif de la France, mais qui s'est produite dans tous les États dont les finances sont bien réglées et dont la politique intérieure et extérieure est régulière dans ses allures et pacifique dans ses tendances, s'est arrêtée chez nous. Rien donc de plus incertain que les augmentations des impôts indirects.

Le montant des annulations de crédit est aussi très-difficile à déterminer à l'avance, et il peut y avoir de ce chef des mécomptes assez considérables, analogues à ceux que M. le ministre des finances avoue pour l'exercice 1864. Enfin il est des éléments de recettes portés soit au budget primitif, soit au budget rectificatif qui peuvent faire défaut. Tels sont, par exemple, les 25 millions que doit payer le gouvernement mexicain, et les 12,500,000 francs que l'on attend de la Société générale algérienne. Nous reviendrons sur ces diverses ressources, en examinant le budget de 1867, auquel elles doivent aussi profiter.

BUDGET DE 1867

Le budget de 1867 est présenté dans des conditions toutes différentes au moins quant à la forme de celles des budgets précédents.

En effet, les recettes sont évaluées à. . . .	1,914,732,531 fr.
Les dépenses à.	1,903,741,370
Il y aurait un excédant de recettes de. . .	10,991,161 fr.

La première chose qui saute aux yeux, ce n'est pas cet excédant, porté à un chiffre auquel on n'était plus habitué depuis longtemps, c'est surtout la réduction des chiffres généraux du budget qui nous apparaissent avec une diminution de près de 200 millions sur ceux des budgets des années antérieures. Serions-nous enfin arrivés à ce résultat si désiré et si recommandé à la sérieuse méditation des pouvoirs publics de la réduction des charges publiques au chiffre déjà considérable de 2 milliards? Malheureusement non. Comme ses devanciers, le budget de 1867 présente des changements de comptabilité, effectués cette fois avec une énergie qui laisse bien loin les essais des derniers exercices. Ces changements consistent principalement dans la suppression de la dotation actuelle de l'amortissement et dans l'attribution à la Caisse d'amortissement de ressources et de charges nouvelles prises au budget général où elles cesse-

raient d'être portées. Nous étudicrons plus loin cette combinaison. Bornons-nous à dire, en ce moment, qu'elle modifie le point de départ des calculs et qu'elle a l'inconvénient ou le mérite d'augmenter encore les difficultés déjà si grandes que présentent le rapprochement des divers exercices entre eux à ceux qui ne sont pas à même de consacrer un temps considérable à de nombreuses vérifications.

Quoi qu'il en soit, le budget de 1867 présente des économies réelles, Nous ne nous demandons pas, comme beaucoup d'esprits mal faits, si ces économies trop longtemps différées ne sont pas avant toute chose l'aveu de l'impuissance où l'on était de maintenir plus longtemps une situation trop tendue. Nous aimons mieux y voir l'abandon définitif de cette théorie destructrice de tout ordre financier, d'après laquelle le pays avait des ressources inépuisables à mettre au service des dépenses que l'on jugeait bon de lui imposer.

Les économies annoncées pour 1867 sont donc les bien venues, et nous remercions sincèrement M. le ministre des finances d'en avoir pris l'initiative. Les crédits pour les services généraux des ministères, qui s'élevaient à 803,958,579 francs au budget ordinaire de 1866, n'atteignent plus que de 778,635,991 francs au budget de 1867, et présentent par conséquent une diminution de 25,322,588 francs.

En outre, il faut encore féliciter M. Fould de ce que cette réduction sur les allocations des services géneraux a un caractère de sincérité que n'avaient pas eu jusqu'alors celles qui avaient été consenties sur les demandes réitérées des commissions de budget. Voici, en effet, comment les choses s'étaient toujours passées. Les commissions de budget présentaient une série de réclamations qui trouvaient presque toutes un accueil défavorable. Puis de guerre lasse, on finissait pas se mettre d'accord, la commission renonçait à la plupart de ses demandes et le Conseil d'État réduisait quelques millions sur des sections très-richement dotées de certains ministères. Cette concession ne liait guère l'administration puisque par des virements, ou des nouvelles demandes de crédits, elle rétablissait ou faisait rétablir les allocations primitivement refusées. Les réductions du budget de 1866 au contraire portent sur des chapitres déterminés, et elles ont été déjà consacrées par des décrets qui ont réformé les administrations qu'elles devaient atteindre.

Mais tout en appréciant à sa juste valeur le bien qui va se faire, il nous sera permis de regretter que M. le ministre des finances n'ait pas eu assez d'autorité ou de persévérance pour aller jusqu'au bout dans la réalisation des économies possibles. Ainsi, parmi les réductions qui figurent au budget de 1867, nous remarquons celle de

2,500,000 francs opérée sur le service de la trésorerie par la réunion des fonctions des receveurs généraux et des payeurs de chaque département dans les mains d'un seul fonctionnaire appelé *trésorier-payeur général*. L'économie eût évidemment été plus considérable si M. Fould eût persisté dans le système auquel il avait paru s'arrêter au mois d'octobre dernier, lorsque, quelques jours après le décret qui avait reconnu les services législatifs de M. O'Quin en l'appelant à la recette générale des Basses-Pyrénées, il chargeait le payeur du département de la Haute-Vienne des fonctions de receveur général, devenues vacantes dans le même département. Ce fonctionnaire devait être désormais appelé *receveur-payeur central* des finances. Il était en même temps décidé que les fonds provenant des recouvrements seraient versés à la succursale de la Banque de France, au compte du Trésor, et que le receveur payeur en disposerait pour acquitter toutes les dépenses publiques. Une circulaire aux receveurs généraux le 18 octobre 1865 expliquait nettement que cette mesure était à la fois un essai et le premier pas vers une réorganisation du service de la trésorerie qui aboutissait à la substitution graduelle des payeurs aux receveurs généraux et par conséquent à la suppression de la commission spéciale sur les recettes et les payements alloués à ces derniers fonctionnaires.

Cette réforme était parfaitement justifiée. Nous sommes loin de méconnaître les services que les receveurs généraux ont dans le passé rendu à nos finances. Au commencement du siècle, lorsque le crédit n'existait pas, et que la Banque de France ne fonctionnait qu'à Paris, le concours des receveurs généraux était indispensable et a procuré au Trésor public des ressources considérables. Aujourd'hui les conditions économiques sont bien changées; la Banque de France, avec toutes ses succursales, est devenue le centre des opérations financières, et dans un an d'ici, il n'y aura pas de département que l'établissement promis d'une succursale, ne relie à la fois à la capitale et à tous les autres départements. Dès lors il était très-facile de supprimer les receveurs généraux et de répartir leurs attributions entre les payeurs et la Banque. Aux payeurs devait revenir le mandatement des dépenses, aux succursales de la Banque les encaissements et les payements.

M. Fould n'a pas confirmé les espérances que sa circulaire avait fait naître, et le rapport du 20 novembre 1865 qui précède le décret instituant les payeurs-trésoriers généraux, s'efforce de démontrer que le ministre n'avait jamais approuvé une combinaison, qui aurait altéré l'indépendance de la Banque de France, aurait imposé un surcroît de charges au Trésor, n'aurait eu aucun avantage pour le gouvernement, et l'aurait même exposé à ne plus être aussi maître de son service qu'en le faisant exécuter directement.

Aucune de ces considérations ne nous paraît très-sérieuse. Nous ne voyons pas d'abord quelle altération l'indépendance de la Banque pourrait recevoir de l'exécution d'un service financier définitivement réglé par un traité conclu entre elle et l'État. Le service de la trésorerie est fait en Angleterre et en Belgique par les Banques de ces pays, et cette circonstance n'altère en rien ni l'indépendance de ces établissements vis-à-vis de leur gouvernement ni l'opinion que le public conçoit de cette indépendance. Ainsi, malgré ces relations d'affaires établies entre le gouvernement et la Banque, l'idée ne s'est jamais acréditée, en Angleterre ou en Belgique, que le gouvernement pouvait n'être pas étranger à telle ou telle mesure de ces grands établissements de crédit, par exemple au maintien ou à l'abaissement du taux de l'escompte, à l'augmentation des avances sur valeurs mobilières, à la concession ou au retrait d'un compte courant à tel ou tel individu dont les opérations pouvaient servir ou gêner les vues de l'administration.

Quant aux charges qui pourraient résulter pour la Banque de France de ce service de caisse, nous croyons qu'en raison même de l'organisation de ses succursales, elles ne seraient pas très-considérables. Nous comptons trop aussi sur le patriotisme éclairé qui préside à la direction de ses opérations pour penser qu'elle hésiterait à offrir son concours à l'État, qui est le premier client de la Banque de France et qui après tout a bien le droit d'exiger d'elle les services de caisse qu'elle doit gratuitement à tous ceux qui ont un compte courant chez elle.

Enfin, nous nous étonnons beaucoup que M. Fould n'aperçoive pas les avantages incontestables de la combinaison qu'il repousse aujourd'hui si dédaigneusement après avoir laissé accréditer l'opinion qu'il l'avait agréée. Comment M. Fould peut-il croire que le gouvernement n'y aurait trouvé aucun avantage, puisque l'adoption de cette combinaison aurait eu pour conséquence non-seulement la suppression des remises ou bonifications accordées aux receveurs généraux, mais encore la diminution des risques résultant pour l'État des malversations de ces agents financiers, et enfin l'exonération complète d'une grave responsabilité morale.

En effet, les receveurs généraux ne sont pas seulement des fonctionnaires publics chargés de la perception des impôts, ce sont aussi de véritables banquiers qui font des affaires considérables tant avec leurs capitaux qu'avec ceux qui leur sont déposés par les habitants du département dans lequel ils remplissent leurs fonctions. Or, les receveurs généraux, comme les autres banquiers qui opèrent sur des capitaux déposés, peuvent faire de mauvaises affaires. Lorsque

cette éventualité se présente, le gouvernement est gravement compromis, et cela alors même que les intérêts du Trésor auraient été sauvegardés, sa responsabilité morale ne pouvant être dégagée, puisque c'est précisément le caractère officiel des receveurs généraux qui a été leur principal titre à la confiance du public. Il importait donc de faire cesser cette complication d'attributions aussi contraire à un système régulier d'affaires qu'aux véritables intérêts de l'État, et ce but aurait été atteint par l'attribution à la Banque de France des encaissements et des payements. Une combinaison de ce genre affranchissait le gouvernement de toute responsabilité effective ou morale pour les opérations de caisse du Trésor dans les départements, elle mettait en même temps à l'abri de toute perte les intérêts de la nombreuse clientèle des receveurs généraux, la Banque de France étant toujours responsable de la gestion de ses succursales.

Sous ces divers rapports les trésoriers-payeurs généraux présenteront les mêmes dangers que les receveurs généraux, et comme les remises que leur fait le Trésor sont moins considérables que celles attribuées à leurs prédécesseurs, peut-être seront-ils plus qu'eux encore entraînés à chercher des compensations dans des opérations plus aventureuses et par conséquent plus compromettantes pour les capitaux qui leur seront déposés. On nous répondra, il est vrai, que le recrutement des trésoriers-payeurs généraux présentera plus de garanties que celui des receveurs généraux. Jusqu'alors les receveurs généraux étaient trop souvent choisis parmi les jeunes gens appartenant aux familles des hauts fonctionnaires de l'État; il semblait que ces charges étaient une sorte d'apanage pour les fils de ministres qui y entraient d'emblée, les géraient de Paris par l'intermédiaire d'un premier commis, et se bornaient à envoyer des signatures et à toucher d'énormes émoluments. Désormais nul ne sera nommé trésorier-payeur général de 3e classe s'il ne compte dix années de services publics, et aucun de ces fonctionnaires ne pourra passer d'une classe dans l'autre sans être resté au moins quatre ans dans la classe qu'il quitte. Nous félicitons M. le ministre des finances d'avoir fait bonne justice d'un si grand abus, mais même avec cette heureuse modification l'institution des *payeurs-trésoriers généraux* ne nous paraît offrir aucun des avantages que présentait le premier parti auquel M. Fould semblait s'être arrêté.

Le gouvernement en confiant une partie de son service de trésorerie à la Banque se serait-il réellement exposé à ne plus être aussi maître de ce service? Nous ne le pensons pas. De quel droit la Banque de France aurait-elle pu se refuser à faire régulièrement le service auquel elle se serait obligée? Elle n'en aurait eu ni la volonté

ni le pouvoir. Seulement, la suppression des receveurs généraux et de toute institution analogue aurait eu un grand résultat sur la valeur duquel nous n'admettons pas qu'il puisse y avoir deux avis. On ne verrait plus des banquiers-fonctionnaires publics recommander à leur clientèle telle ou telle valeur, telle ou telle souscription suivant les instructions qui ont pu leur être transmises; on ne gémirait plus sur des scandales analogues à ceux que les années 1864 et 1865 ont vu se renouveler trois fois. Lors des souscriptions pour les deux emprunts mexicains, et pour la conversion du premier de ces deux emprunts, tous les agents de l'administration financière, les receveurs généraux en tête, ont été mis en quelque sorte en réquisition pour persuader aux petits capitalistes de souscrire à des emprunts qui masquaient un placement désespéré sous les combinaisons immorales de la loterie, d'un gros intérêt et d'une tontine. C'est cette participation des représentants de l'État à de pareilles négociations qu'un grand nombre de personnes ne craignent pas d'invoquer aujourd'hui, pour prétendre que la responsabilité morale de la France est engagée et que notre Grand Livre doit nécessairement garantir ces tristes émissions. Quand le retour de pareils faits deviendrait impossible, nous ne voyons pas ce que le Trésor public et le pays auraient à y perdre, et nous savons au contraire très-bien ce que la morale publique aurait à y gagner.

Aucune des considérations développées par M. Fould, dans son rapport du 20 novembre 1865, ne nous semble concluante et nous persistons à dire qu'il eût rendu un service plus signalé à l'État en persistant dans le système qu'il avait inauguré un mois auparavant et qui faisait entre les payeurs et la Banque de France un partage tout naturel des attributions des receveurs généraux.

Les économies sur le ministère des finances sont loin d'avoir l'importance que présentent celles réalisées sur les budgets de la guerre et de la marine et surtout sur le premier de ces deux budgets.

La réduction des dépenses du ministère de la guerre a son importance au point de vue politique, comme au point de vue financier. L'Europe prétend avoir deux griefs contre nous, elle reproche d'abord à notre diplomatie son attitude constamment inquiète qui lui semble n'avoir qu'un but, tenir le plus grand nombre possible de questions ouvertes dans les deux hémisphères, afin d'avoir toujours des prétextes d'intervention. Ensuite, elle voit dans l'effectif considérable de notre armée une menace permanente qui l'oblige à des armements ruineux. Aussi, dans le fameux manifeste qui a précédé son entrée au ministère des finances, M. Fould montrait-il un esprit vraiment politique à côté des meilleures inspirations financières, lorsqu'il conjurait l'empereur de renoncer à un système qui im-

posait de lourdes charges au pays et lui créait de terribles inimitiés.

« Les populations, disait-il, ne verraient plus augmenter annuelle-
« ment les charges qui les excitent contre la France... Devant l'étran-
« ger, si le pouvoir de disposer à un moment donné et sans intermé-
« diaire de toutes les ressources d'une grande nation est une force, il
« est aussi un danger. La crainte qu'il inspire à tous nos voisins les
« oblige à des armements immenses. Ils ne se rassurent qu'en voyant
« des forces supérieures à celles dont ils se croient menacés et que
« leurs inquiétudes exagèrent encore. Aussi, cette crainte est-elle
« peut-être aujourd'hui le seul lien qui unisse encore dans un senti-
« ment commun les populations de l'Europe, que leurs institutions
« et leurs intérêts tendraient à séparer, il n'y a pas de calomnie ab-
« surde qui ne soit accueillie, pas de projet sinistre qui ne trouve
« créance parmi elles. »

Voyons maintenant comment on s'y est pris pour conjurer le double danger si nettement indiqué par M. Fould.

D'abord l'administration ne nous paraît pas avoir procédé avec cette netteté qui implique un plan bien arrêté et une résolution définitive. Les journaux officieux avaient annoncé les réductions plusieurs jours à l'avance et en exaltaient les résultats financiers et politiques quand *le Moniteur* du 15 novembre 1865 parut ajourner la réalisation de ces espérances à un terme éloigné :

« Divers journaux, mal informés, y lisait-on, ont entretenu le public de réductions projetées dans le cadre de l'armée, et ont publié à ce sujet des détails complétement erronés.

« Pour démontrer combien peu sont fondés les renseignements mis ainsi trop facilement en circulation, il suffit de faire connaître que si l'empereur a adopté en principe une réduction sur les dépenses de la guerre, les moyens à l'aide desquels cette réduction sera opérée ne sont pas encore définitivement arrêtés. »

Quel ne fut pas l'étonnement général lorsque le lendemain même de cette annonce, *le Moniteur* publiait un rapport longuement élaboré de M. le ministre de la guerre suivi d'un décret qui effectuait les réductions démenties la veille. Par une étrange coïncidence, le décret et le rapport portaient la même date que le démenti donné à la presse officieuse. Que s'était-il passé dans l'intervalle nécessairement fort court qui s'était écoulé entre la publication du journal officiel et la présentation du rapport suivie de la signature du décret? nous ne le savons pas, mais l'un des journaux si durement gourmandés, *la Patrie*, répondit ironiquement au journal officiel : « Les bruits que *le Moniteur* avait répandus hier étaient inexacts, car le décret porte la date du 15, c'est-à-dire du jour même où le journal officiel déclarait que rien n'était encore arrêté. *Le Moniteur*

se plaignait des journaux mal informés, le seul mal informé c'était *le Moniteur* lui-même. »

Le décret du 15 novembre 1865 supprime un bataillon dans l'infanterie de la garde, deux compagnies dans chacun des cent régiments de la ligne, le sixième escadron des régiments de cavalerie, réduit de 14 à 12 les régiments cuirassés et fait subir des modifications analogues aux autres armes.

Le décret du 15 novembre 1865 est un premier pas dans la voie qui nous a toujours paru la meilleure ; il reconnaît qu'il est possible, sans porter atteinte à la bonne constitution de l'armée, de restreindre les cadres qui avaient été élargis dans des proportions peu compatibles avec une politique pacifique, et donne un éclatant démenti aux orateurs du gouvernement qui, avec un aplomb digne d'une meilleure thèse, prétendaient que notre organisation militaire dépendait essentiellement du maintien de ces cadres enflés. Nous remercions sincèrement l'empereur et M. le ministre de la guerre de ne s'être pas arrêtés à ces mauvais arguments et d'avoir victorieusement prouvé les inconvénients d'une armée trop nombreuse. D'ailleurs les droits acquis sont respectés et des mesures sont prises pour adoucir des réductions indispensables par de légitimes compensations. Il ne doit être procédé aux suppressions d'emplois que par voie d'extinction, et une partie importante des emplois vacants sera désormais confiée aux officiers ou sous-officiers non conservés dans leurs fonctions. Le résultat de ces mesures sera, il est vrai, de retarder l'avancement, et ce résultat a paru causer à M. le ministre de la guerre une préoccupation pénible qu'exprime son rapport ; mais, cette préoccupation bien naturelle chez le défenseur né des droits et des intérêts de l'armée ne pouvait empêcher l'adoption d'une mesure recommandée par de hautes considérations de politique et d'économie. Avons-nous besoin de répéter que les fonctions publiques de tout ordre sont destinées à servir l'État plus encore que les fonctionnaires? Les désappointements qui seront peut-être la conséquence du décret du 15 novembre, auront donc pour effet de montrer au gouvernement qu'il a eu tort d'encourager des espérances auxquelles il ne lui était pas possible de donner une satisfaction raisonnable et l'engageront à entrer plus avant encore dans les réductions dont la nécessité est si évidente.

Quelque louable que nous paraisse la pensée qui a présidé au décret du 15 novembre 1865, nous mettrons un correctif à nos éloges en ajoutant que cette pensée n'a pas reçu toute l'exécution qu'elle comportait. Ainsi, il résulte des explications mêmes données par *le Moniteur* que les réductions n'atteignent que les cadres, soit 10,396 hommes, et que les soldats qui étaient dans ces cadres sont

reportés dans les compagnies, escadrons ou batteries conservés. Le discours prononcé par l'empereur le 22 janvier dernier à l'ouverture de la session législative paraît même condamner absolument toute idée de réduction de l'effectif. « Cette dernière mesure, y lisons-nous, était irréalisable, car le régiment comptait à peine le nombre nécessaire de soldats : *Le bien du service conseillait même de l'augmenter.* » M. le ministre de la guerre a donc eu raison de remarquer que la réforme opérée n'aurait pas pour effet de diminuer la facilité actuelle du passage du pied de paix au pied de guerre et que l'économie réalisée n'est que de 14 millions. Mais il nous semble aussi, d'un autre côté, que le Trésor n'a pas obtenu toutes les économies qu'il était en droit d'attendre, et que le but politique de la réduction des cadres est complétement manqué. Qui cause en effet ces armements ruineux pour toute l'Europe, si ce n'est la facilité actuelle du passage de l'armée française du pied de paix au pied de guerre? Le décret du 15 novembre ne mettra pas un terme à cette situation fâcheuse, puisque après comme avant lui, le passage de l'état de paix à l'état de guerre reste aussi facile.

Le seul système de désarmement qui pût être réellement fécond au point de vue de la paix aurait été celui qui aurait rendu ce passage plus difficile, et aurait par là même affranchi les autres puissances de charges très-onéreuses.

La réduction de l'effectif serait à nos yeux d'autant plus justifiée, que jamais les intentions du gouvernement n'ont été plus pacifiques. Il ne tardera pas à rappeler les 30,000 hommes qui sont au Mexique et les 10,000 homme qui occupent Rome devront évacuer le territoire pontifical au plus tard le 15 décembre prochain. Dès lors, n'est-il pas évident qu'il conviendrait de réduire l'effectif au moins de 40,000 hommes, puisque depuis plusieurs années nous pouvons, sans affaiblir notre état militaire, nous dispenser du concours de cette partie importante de notre effectif retenue hors du territoire français.

N'y aurait-il pas aussi des économies très-sérieuses à réaliser sur l'organisation de la garde impériale qui impose à nos budgets un surcroît considérable de dépenses, et dont l'utilité au point de vue de la guerre et de la discipline est contestée par beaucoup d'excellents esprits?

Pourquoi aussi maintiendrait-on plus longtemps l'existence de ces six grands commandements militaires qui valent en pleine paix des traitements de généraux en chef à ceux auxquels ils sont confiés, et dont l'établissement, contemporain de la loi dite *de sûreté générale*, n'aurait pas dû survivre aux clauses de cette loi qui mettait hors du droit commun des catégories nombreuses de citoyens?

Nous signalerons encore une lacune dans le décret du 15 novembre. Ce décret ne contient aucune disposition relative aux officiers généraux. Là aussi cependant des réductions pouvaient et devaien être ordonnées. En effet, en même temps qu'à l'occasion des guerres de Crimée et d'Italie, les cadres des diverses armes recevaient une extension qui aurait dû cesser à la paix, le nombre des officiers généraux était augmenté dans des proportions considérables. Puisque les cadres sont restreints, n'aurait-il pas été conforme aux règles de la justice de diminuer aussi le nombre des officiers généraux ; les conditions d'avancement, il est vrai, seraient devenues moins favorables, mais il n'y avait pas lieu de s'arrêter, pour les grades supérieurs, devant une considération qui avait été jugée insuffisante pour les grades moins élevés.

Enfin, le gouvernement annonce qu'il se préoccupe des charges que la loi du recrutement impose à nos populations rurales, et c'est notamment dans le but de diminuer ces charges qu'il pense qu'il y aurait utilité d'augmenter l'effectif des troupes indigènes d'Algérie. Le décret du 15 novembre a déjà commencé la réalisation de ce projet en ajoutant un quatrième bataillon à chacun des trois régiments de tirailleurs algériens. Si cet expédient ne répond nullement à la pensée qui l'a inspiré, et présente au contraire de graves inconvénients, la préoccupation qui lui a donné naissance n'est que trop fondée : l'agriculture manque de bras et toute mesure qui lui en assurera sera la bienvenue. Nos campagnes se plaignent avec raison de la coupe réglée que le recrutement impose chaque année à leur population ; or, avant comme après la création du 4e bataillon dans chacun des trois régiments de tirailleurs algériens, les emprunts que l'armée fait à l'agriculture seront les mêmes, puisque dès le début de la session actuelle, au lendemain du jour où le discours de la couronne annonçait une enquête sur les souffrances de l'agriculture, un projet de loi ordonnant un appel de 100,000 hommes était présenté au Corps législatif. Cet appel est trop considérable pour une armée placée sur le pied de paix ; il serait grand temps de revenir au chiffre de 80,000 hommes qui n'a été abandonné que depuis 1857. La caisse de la dotation de l'armée ferait, il est vrai, moins de recettes, le nombre des exonérations étant nécessairement moins considérable ; mais l'agriculture, au détriment de laquelle s'accomplissent ces exagérations de contingent serait soulagée et conserverait un plus grand nombre de bras. Le gouvernement semble malheureusement attacher une très-grande importance à la sanction du chiffre de 100,000 hommes. La Chambre, qui sait combien le pays s'irrite de ces levées d'hommes ainsi soustraits aux travaux de la paix, doit l'arrêter dans une tendance égale-

ment fâcheuse au triple point de vue de l'agriculture, des finances et du maintien de la paix générale. Espérons donc que la minorité si considérable qui s'est prononcée l'année dernière contre le chiffre excessif de 100,000 hommes finira par devenir la majorité.

Quant au ministère de la marine, les économies qu'il projette sont insignifiantes. Il y a, dans ce département, un genre de dépenses qui est pour ainsi dire fait en pure perte, ce sont les 20 millions environ qui depuis huit années sont consacrés chaque année à la transformation de notre flotte. Les progrès de l'art de la construction navale sont tels, qu'au bout de quelques années un système qui paraissait excellent est abandonné. Quand on trouve un système de cuirasse à l'épreuve des projectiles usités, on ne tarde pas à découvrir de nouveaux projectiles qui rendent inutile la découverte de la veille. D'ailleurs les dépenses ainsi faites ne réussissent pas à constituer une supériorité pour nous, puisque l'Angleterre qui comprend l'importance dont il est pour elle de ne pas rester en arrière, donne à ses constructions navales une activité proportionnée à celle que reçoivent les nôtres. Il y aurait donc tout avantage à modérer ce genre de dépenses dont le résultat est toujours si douteux. Si le gouvernement veut, comme il le doit, assurer à sa marine de guerre des éléments de succès et de puissance, qu'il n'épargne rien pour favoriser le développement de notre marine marchande, véritable pépinière de la marine militaire, et qu'il ne sacrifie pas ce grand intérêt au vain plaisir de donner satisfaction à un principe abstrait d'économie politique.

Nous regrettons d'autant plus que le gouvernement ne se soit pas décidé à proposer des réductions plus considérables sur les services généreux des ministères, que tout nous fait craindre de voir les recettes rester au-dessous des prévisions, par exemple en ce qui concerne les versements à faire par la Société générale de l'Algérie et par le gouvernement impérial que nous avons établi au Mexique.

Parlons d'abord de l'Algérie. Une loi du 12 juillet 1865 a approuvé un contrat passé entre le gouvernement et des capitalistes par lequel ces capitalistes s'engageaient à constituer une société dite Société générale Algérienne au capital de 100 millions, divisé en 200,000 actions de 500 francs, dans le but de procurer des capitaux et d'ouvrir des crédits pour toutes opérations agricoles, industrielles et commerciales. En outre, de ce premier capital, la Société devait émettre des obligations spéciales, destinées à produire une autre somme de 100 millions, qui serait versée en six années au Trésor public et serait employée, par le gouvernement, à l'exécution de grands travaux d'utilité générale. De son côté, le gouvernement s'engageait à rembourser ces obligations par semestre, en cinquante ans, les annuités étant calculées au taux d'intérêt de 5 fr. 25 pour 100, et compre-

nant la somme nécessaire pour assurer l'amortissement en cinquante années. Le premier versement doit être fait le 1er avril 1866, et le premier remboursement le 1er avril 1867.

Cette loi a autorisé la conclusion d'un véritable emprunt de 100 millions au profit de l'Algérie, et par une disposition introduite sur les instances de la commission, il a été décidé d'une part que les sommes versées au Trésor figureraient aux recettes du budget extraordinaire, et d'autre part que les crédits nécessaires pour les travaux à exécuter par l'État seraient accordés au ministre de la guerre par le même budget. Cette prescription de l'article 2 de la loi du 12 juillet 1865 a été rigoureusement exécutée, et nous voyons figurer au budget rectificatif de 1866, et au budget extraordinaire de 1867 deux versements, le premier de 12,500,000 fr., le second de 16,666,666,66 c., à faire par la Société générale, et l'allocation de crédits équivalents au ministre de la guerre. Enfin le budget de 1867 contient aussi une première annuité d'intérêts et d'amortissement de 984,435 fr. à rembourser à la Société.

Mais toutes ces dispositions peuvent être prématurées. En effet nous sommes seulement à un mois de distance de l'époque fixée pour le payement du premier terme de 12,500,000 francs, et la Société qui devait être constituée dans les trois mois de la promulgation de la loi n'est pas encore formée. Pourquoi les concessionnaires ont-ils tant tardé à remplir les charges qu'ils s'étaient imposées? Faut-il attribuer leur inertie à la situation fâcheuse de la place et à la défiance générale qui frappe indistinctement presque toutes les entreprises industrielles? Nous ne le pensons pas, il faut s'en prendre uniquement à la situation particulière de nos possessions d'Afrique, situation qui s'est complétement mise en lumière depuis le 18 mai 1865, date de la signature de la convention.

Il est très-naturel en effet, que les concessionnaires n'aient pas jusqu'ici poursuivi une entreprise que les tendances manifestes du gouvernement vouaient à l'insuccès le plus certain. Comment pouvait-on se décider à aventurer un capital de cent millions dans un pays sur l'avenir duquel le chef de l'État affichait des idées absolument contraires aux appréciations de tous ceux à qui l'Algérie était familière, militaires, fonctionnaires civils et colons? Une brochure due à une plume auguste et communiquée seulement à un petit nombre de personnes, paraissait mettre tout l'avenir de l'Algérie dans le développement et la prépondérance de l'élément arabe. Comme il n'avait été jusqu'alors douteux pour personne que le progrès de l'Algérie était intimement lié à celui de la colonisation française et chrétienne et que la colonisation ne pouvait se développer sous un système politique qui favorisait la prédominance de la

race arabe, c'est-à-dire du fanatisme et de la barbarie, la fondation de la Société générale Algérienne présentait les plus grandes difficultés.

Au moment où cette Société allait peut-être se constituer, de funestes événements vinrent démontrer les dangers qui entourent l'œuvre de la colonisation en Algérie. Du 22 au 25 août dernier, l'incendie étendait simultanément ses ravages sur 300,000 hectares de forêts, détruisait des fermes entières, et aurait atteint 22 villes ou centres de populations, si nos troupes n'étaient venues rapidement au secours des colons. Les journaux officieux ont cherché à donner le change sur les causes de ces incendies. Le *Moniteur* de l'Algérie du 31 août dernier attribuait un de ces sinistres à des verres cassés, disséminés sur le sol, et faisant l'office de lentilles. Ensuite on a prétendu que le chêne-liége brûlait spontanément par l'influence de la chaleur de l'atmosphère. Enfin on a parlé des imprudences des fumeurs et des chasseurs, comme si les chasseurs et les fumeurs choisissaient les jours de sirocco pour courir la campagne. *Le Moniteur universel* lui-même est intervenu dans le débat et a gourmandé ceux qui imputaient les incendies aux indigènes qui, à l'entendre, ont rivalisé de zèle avec les Européens et l'armée pour combattre le fléau et préserver les établissements menacés. Que l'observation du *Moniteur* puisse s'appliquer aux Kabyles, nous l'admettons; mais à moins de nier l'évidence, il faut avec les officiers, les fonctionnaires de l'ordre administratif, les magistrats et les colons, reconnaître dans tous ces incendies la main des Arabes guidés par le fanatisme religieux et encouragés par l'impunité que semblait leur promettre le refus de sanction opposé par l'autorité métropolitaine aux mesures de rigueur et de réparation ordonnées par le gouvernement général de l'Algérie contre les tribus coupables des incendies de 1860 et de 1863 [1].

[1] Nous trouvons les renseignements suivants sur ces incendies dans le *Rapport de la Commission d'enquête nommée par l'assemblée générale des concessionnaires de forêts de chênes-liége*. (Paris, Chaix, 1865) :

« Voici ce que déclare M. de Ces-Caupenne : Il est à remarquer que les incendies ont toujours éclaté avec intensité chaque fois que le gouvernement paraissait vouloir s'occuper plus spécialement des intérêts des indigènes. Ainsi les premiers incendies remontent au voyage de l'empereur à Alger et au voyage de M. Chasseloup-Laubat en Algérie ; les seconds ont été allumés après la promulgation du sénatus-consulte constitutif de la propriété indigène ; les troisièmes après le second voyage de l'empereur et le sénatus-consulte qui octroie la qualité de Français au indigènes (p. 50 et 51). » M. le baron de Mareuil s'est exprimé en ces termes sur le même sujet : « Du premier voyage de l'empereur en Algérie, de l'époque où la colonisation fut qualifiée un anachorisme, date, dans les environs de Jemmapues, le premier incendie qui a menacé le village..... En 1863, la lettre de l'empereur paraît et le sénatus-consulte constitutif de la propriété indigène est rendu. On déclare aux Arabes que, par le

L'œuvre de la Société générale Algérienne déjà si épineuse n'est pas devenue plus aisée depuis la publication de la dernière édition de la brochure de l'empereur. Quoique cette édition soit moins hostile que la première à l'œuvre des colons, elle choque encore la plupart des idées généralement reçues en France et en Algérie, dans les rangs de l'armée comme dans ceux de la population civile, lorsqu'elle manifeste le désir de voir la colonisation se resserrer dans un périmètre infranchissable, qu'elle se montre peu favorable à la liberté des transactions immobilières en se prononçant pour la consolidation de la propriété commune et indivise dans les tribus, qu'elle considère les turcos et les spahis comme « ce que l'Algérie peut produire de plus utile à la France, » qu'elle conseille d'augmenter dans des proportions considérables l'effectif des corps indigènes, et qu'elle propose de rendre aussi durable que puissante l'influence de la religion de Mahomet en développant la justice et l'instruction publique musulmane, en créant une école supérieure de législation musulmane, en établissant des orphelinats musulmans, en entourant enfin « de quelque solennité officielle la célébration des fêtes musulmanes. » Si ces idées étaient celles d'un publiciste ordinaire, elles n'auraient d'autre valeur que celle qui s'attache au talent avec lequel elles sont développées, mais quand celui qui les professe peut faire une réalité d'un rêve, et transformer ses aphorismes en décrets, il n'y a rien d'étonnant que les capitalistes à l'argent desquels on fait appel examinent tous ces projets, et soient peu disposés à s'y associer s'ils ne les trouvent pas praticables.

Nous concevons donc l'hésitation des fondateurs de la Société générale Algérienne, elle fait honneur à leur droiture et à leur in-

fait même de leur occupation, ils sont propriétaires des terres qu'ils cultivent et de celles où vivent leurs troupeaux. Ils regardent donc comme une spoliation les forêts que l'État veut se réserver et les terres déjà livrées à l'industrie européenne. Ils répondent par les incendies de septembre, qui affectent des proportions bien supérieures à ce que nous avons vu jusque-là et sont de préférence dirigés vers les exploitations forestières arrivées à leur période de production. Enfin, en 1865, l'empereur écrit une brochure : *La politique de la France en Algérie*, qui, bien que secrète, est connue de tout le monde, et soyez-en convaincus, des Arabes mieux encore que de nous. On leur dit qu'ils ont été dépouillés par les colons et par le service forestier, et ils répondent à cette affirmation par des incendies allumés simultanément et avec une persistance plus grande que jamais..... Il y a malheureusement une conclusion à tirer de là, c'est qu'une part de responsabilité incombe à ceux qui, sans prévoir les conséquences désastreuses de leurs théories, je veux bien l'admettre, ont fait retentir aux oreilles des indigènes des paroles généreuses qu'ils ne pouvaient pas comprendre. Ce n'est pas en vain qu'on vient dire à une population à peine soumise et séparée de nous par tant de préjugés, qu'elle est victime de la spoliation et de l'injustice et qu'on lui désigne ceux au profit desquels ces prétendues spoliations ont eu lieu. »

telligence des affaires, et tout nous donne lieu de craindre que les ressources sur lesquelles ont compté les rédacteurs de nos budgets ne fassent défaut. On nous dira peut-être qu'il s'agit là de dépenses sur ressources spéciales et que si les recettes ne s'effectuent pas, les travaux ne seront pas exécutés. Ce serait là évidemment une solution des plus commodes si elle était admissible, mais personne ne peut en recommander l'adoption, car la France a contracté des engagements envers la colonisation algérienne et il est grandement temps, au double point de vue de son honneur et de ses intérêts que ces engagements soient remplis. Nous ne pouvons pas oublier qu'à cette heure l'Algérie compte plus de deux cent mille colons chrétiens, qui, quelle que soit leur nationalité d'origine, ont bien mérité de la France puisqu'ils ont contribué à faire une province française de ce que l'on considère à tort comme un royaume arabe. Grâce à leur activité, le commerce de l'Algérie avec la France qui était nul en 1830 atteint 205 millions de francs, pour le commerce spécial (dont pour l'exportation d'Algérie 76 millions, et pour l'importation en Algérie 129), et 218 millions pour le commerce général (dont pour l'exportation d'Algérie 76 millions, et pour l'importation en Algérie 142 millions) ; chiffres qui assignent à l'Algérie le onzième rang pour l'importation en France, le septième rang pour l'exportation de France et le huitième rang pour l'ensemble du commerce. Grâce à leurs efforts la navigation entre l'Algérie et l'Europe, nulle avant 1830, dépasse 681,000 tonneaux dont 429,739 tonneaux représentent le commerce avec la France, et 551,377 la part du pavillon français ; chiffres qui donnent à la navigation entre l'Algérie et la France le troisième rang pour le tonnage et pour le pavillon français dans l'ensemble de la navigation française. Tant d'efforts ne méritent-ils pas que nous donnions quelques témoignages de libéralité à nos colons d'Algérie, et que nous leur accordions quelques-unes des faveurs dont nous nous plaisons depuis quinze ans à combler la Corse et la Savoie. Jusqu'ici les travaux publics entrepris en Algérie n'ont été déterminés que par les intérêts de la stratégie. On ne peut plus différer d'exécuter ceux qu'exige l'intérêt du commerce. Si la Société générale Algérienne ne se constitue pas, il nous semble évident que l'État sera obligé de fournir sur les fonds généraux du budget les capitaux que l'Algérie réclame et qui ne peuvent lui être plus longtemps refusés [1].

[1] Nous ne saurions trop recommander à ceux de nos lecteurs qui voudraient étudier l'importante question algérienne les excellents livres publiés récemment, d'abord par le Dr Warnier sous ce titre : *l'Algérie devant l'empereur*, ensuite par M. Jules Duval sous cet autre titre : *Réflexions sur la politique de l'empereur en Algérie*. (Paris, Challamel aîné, libraire-éditeur.) Ces deux ouvrages démontrent clairement que les Arabes, pour lesquels l'empereur veut faire une sorte de royaume

La réalisation des versements attendus de la Société Algérienne nous semble douteuse; l'équilibre du budget peut donc être atteint de ce côté, il nous paraît certain, de plus, qu'il ne faut pas compter sur les 25 millions dus par l'empire mexicain.

Le traité de Miramar a fixé à 270 millions de francs la créance de la France sur le gouvernement qui s'est établi au Mexique à la suite de ses armées; sur ces 270 millions, un premier à-compte de 54 millions a été payé en 1864 par la remise au gouvernement français d'une partie des rentes mexicaines émises en France avec le concours empressé de tous les agents du ministre des finances. En outre le surplus a été stipulé payable en principal et intérêts par termes mensuels, à raison de 25 millions par an jusqu'à extinction de la

en Algérie, ne constituent qu'une minorité dans la population indigène de notre France africaine. Voici les chiffres de cette population, d'après M. Warnier :

Berbères purs.	1,000,000	âmes.
Berbères arabisants.	1,000,000	
Total des Berbères.	2,200,000	âmes.
Arabes purs.	500,000	
Total général.	2,700,000	âmes.

M. Warnier désigne sous le nom de Berbères arabisants « ceux qui par la fréquence des rapports ont adopté la langue arabe, ce qui ne porte à la race qu'une légère atteinte. » Les Arabes, cette minorité de la population indigène de l'Algérie, méritent-ils qu'on leur sacrifie les colons et la majorité de la population indigène qui est disposée à recevoir notre civilisation comme un bienfait? M. Jules Duval ne l'admet pas plus que M. Warnier, et au tableau un peu fantastique de la race arabe, tracé par l'empereur, voici celui qu'il oppose. « Plus qu'aucun homme au monde l'Arabe aime les chevaux de prix, les parures et les armes de luxe, les vêtements de parade. Il se plaît à briller dans les *fantasias* équestres, dans les solennités officielles, aux fêtes d'Alger, de Paris et de Compiègne, dans les salons du gouverneur et des ministres. Généreux et vaniteux dans son hospitalité, il prodigue aux chrétiens des vins dont le prix exorbitant mesure à ses yeux le plaisir qu'ils doivent faire. Il sait à l'occasion élever sa munificence au niveau des services qu'on lui rend: le don déguise si aisément l'achat des consciences! Enfin l'Arabe cultive avec ardeur certaines passions fort dispendieuses : l'amour légal distribué sur plusieurs femmes dont le nombre et la parure flattent son orgueil en marquant son rang; l'amour illégal divisé sur autant de concubines et de maîtresses, blanches ou noires, chrétiennes ou mauresques qu'il peut en payer; enfin le jeu qui, simple passe-temps d'abord par son oisiveté, ne tarde pas à devenir une habitude fiévreuse et une spéculation pour réparer les brèches faites aux revenus. Ajoutons la chasse aux lévriers. Quelle fortune résisterait à de tels assauts, fût-elle alimentée par une active production et une habile administration? Que peut-il advenir dans une société peu productive et moins encore capitaliste? » A cette dernière question la réponse est facile : l'exploitation du grand nombre par le petit, des tribus par leurs chefs, et, par conséquent, les rapines, le désordre et la misère. Aussi concluons-nous, avec MM. Warnier et Duval que l'avenir de l'Algérie française, au lieu d'être dans le développement d'une nationalité arabe barbare et profondément hostile à la France, est dans le progrès de la civilisation chrétienne, qui seule peut amener l'assimilation définitive de nos possessions d'Afrique à la métropole.

créance, en ajoutant au principal de la dite créance les indemnités nouvelles qui pourraient être dues à la France par suite du maintien de nos troupes au Mexique.

Chacun des termes mensuels paraît avoir été régulièrement acquitté pendant les années 1864 et 1865, par les agents du gouvernement impérial mexicain, mais les payements n'ont généralement eu lieu qu'avec les fonds disponibles entre les mains de la commission franco-mexicaine de Paris, fonds qu'elle s'est procurés par l'émission de deux emprunts, de 150 millions de francs chacun négociés en 1864 et en 1865. Aujourd'hui les ressources de la commission franco-mexicaine paraissent épuisées, ce qui se conçoit du reste, quand on se rend un compte exact des dépenses auxquelles l'empire de Maximilien d'Autriche a dû faire face. Comment désormais pourvoiera-t-il à ces charges? sera-ce avec les revenus mêmes du Mexique? Nous ne le pensons pas, car il résulte des publications officielles faites par les agents de cet empire, que les recettes ordinaires ne dépasseront guère 75 millions de francs, tandis que les dépenses atteindront 200 millions de francs. Recourra-t-on encore aux capitalistes français pour se procurer les 125 millions nécessaires pour assurer le service des intérêts et des lots des derniers emprunts, et le payement de l'annuité de 25 millions due au gouvernement français? Nous ne croyons pas au succès d'un expédient de ce genre.

Quel est d'ailleurs l'avenir réservé au nouvel empire transatlantique en présence du mauvais vouloir si manifeste de la majorité des Mexicains ainsi que du peuple et du gouvernement des État-Unis d'Amérique. Quel parti va définitivement prendre notre gouvernement? M. Rouher a dit au Sénat que toute notre politique était renfermée dans les paragraphes du discours de la couronne et de l'adresse du Sénat consacrés aux affaires du Mexique. Or, d'après le discours de la couronne, le gouvernement s'entend «avec l'empereur Maximilien pour fixer l'époque du rappel de nos troupes, afin que leur retour s'effectue sans compromettre les intérêts français que nous avons été défendre dans ce pays lointain.» Cette déclaration a paru comporter deux interprétations. L'une implique le retrait pour ainsi dire immédiat et sans conditions de nos troupes; l'autre, au contraire, rejette cette solution comme un déshonneur et prétend que notre retour ne peut-être très-prochain, puisqu'il ne pourrait s'effectuer sans manquer le but que le gouvernement s'est proposé en s'engageant dans cette grande entreprise. Si en effet, cette dernière interprétation était la bonne, il faudrait, pour sauver l'établissement impérial au Mexique, renforcer nos troupes insuffisantes, malgré leur héroïsme et leur dévouement, pour la tâche qui leur est assignée, et subvenir par une série d'emprunts successifs

aux besoins du gouvernement mexicain. Le doute ne peut plus être permis à cet égard, après le discours si loyal et si explicite du maréchal Forey, au Sénat.

Le gouvernement écoutera-t-il les conseils du brave maréchal? nous aimons à croire le contraire, et nous adoptons d'ailleurs l'interprétation de la pensée impériale la plus généralement admise en France et en Amérique, interprétation qui a si merveilleusement calmé l'agitation populaire aux États-Unis.

Il n'était pas possible, de se méprendre plus longtemps sur les sentiments de la France, qui a toujours montré une défaveur parfaitement justifiée à l'endroit de l'expédition mexicaine et de son programme. Le gouvernement ne peut avoir l'espoir de modifier ces sentiments, il est trop sage pour s'exposer à une lutte avec les États-Unis, il est donc décidé à revenir très-promptement du Mexique, en sauvegardant, comme il le pourra, les intérêts qu'il a été défendre dans ces contrées éloignées. C'est en réalité la meilleure solution à laquelle on puisse s'arrêter. Lorsque la nécessité d'abandonner une entreprise qui n'a pas été suffisamment mûrie est démontrée, il importe de reconnaître son erreur et de la réparer le plus tôt possible.

Nous n'avons à examiner ici que le côté financier de la question mexicaine. Sous ce rapport, il me semble que, quoi qu'il arrive, le Mexique ne peut plus nous payer le moindre à-compte. Nous ferions même une opération excellente en renonçant purement et simplement à notre créance et en détournant à ce prix des complications politiques qu'il convient avant tout de ne plus avoir devant soi. Ainsi, la somme de 25 millions qui est portée aux recettes du budget extraordinaire de 1867 doit, à notre avis, en disparaître.

Est-ce là la seule charge que l'expédition du Mexique aura laissée à nos finances? Non, en liquidant cette fâcheuse opération, nous devons en accepter largement toutes les conséquences, afin que notre honneur soit entièrement désintéressé. Il est incontestable, par exemple, que nous avons contracté de véritables engagements soit envers nos nationaux établis au Mexique, soit envers un certain nombre de Mexicains. Tout le monde sait quelles résistances nous avons rencontrées lorsque nous avons convié la population mexicaine à prendre part à l'œuvre de réorganisation qui s'opérait sous nos auspices, il a fallu même quelquefois menacer les réfractaires de châtiments sévères pour les décider à accepter des emplois administratifs. Quelle était la cause de ces répugnances? M. le maréchal Forey les attribue surtout à la crainte d'une réaction ; d'autres témoins oculaires croient y avoir trouvé la preuve d'une hostilité déclarée contre l'intervention française [1]. Nous n'avons pas à nous prononcer

[1] Voici l'opinion de M. le comte de Kératry, qui a fait partie des contre-guérillas

sur le mérite de ces explications diverses qui s'accordent à proclamer les dangers auxquels se sont exposés ceux qui ont accepté des emplois de nos mains ou qui les ont subis. Eh bien! en nous retirant de toutes les villes où nous tenons garnison, nous ne pouvons refuser d'emmener avec nous ceux qui se sont compromis par la sympathie qu'ils nous ont témoignés, nous ne pouvons les livrer, eux et leurs familles, aux vengeances et aux représailles du parti momentanément vaincu et dont les chefs n'ont malheureusement pas tous les sentiments élevés que M. le maréchal Bazaine s'est plu récemment à reconnaître au général républicain Riva Palacio, commandant en chef de l'armée mexicaine du centre. Nous ne pourrons pas faire vis-à-vis de nos adhérents au Mexique moins que l'Espagne dans des circonstances semblables ne vient de faire pour les siens à Saint-Domingue. Il faudra donc ramener en France ou tout au moins conduire en lieu de sûreté, les nombreuses familles que leur adhésion à notre expédition empêchera de rester au Mexique après notre départ et il faudra, peut-être aussi, pendant de longues années, leur allouer des secours analogues à ceux que nous payons à d'autres refugiés étrangers par un simple devoir d'humanité.

Mais si nous reconnaissons cette dette comme une dette d'honneur, il en est une encore que l'on prétend nous imposer au même titre et que nous contestons de tout point. L'évacuation prochaine du Mexique et le renversement du trône impérial de Maximilien, qui en sera la conséquence immédiate, ne paraissant plus chose douteuse, la plupart des organes de la presse financière se sont préoccupés de l'avenir réservé aux deux emprunts contractés en 1865 et 1866, et,

organisées au Mexique, sur les dispositions qu'à rencontrées notre intervention tant de la part de la population mexicaine que de nos nationaux établis au Mexique : « Ce qui est certain, c'est que toutes ces campagnes, tous ces combats, notre séjour même dans les villes de Tamaulipas ne révélaient que trop deux faits significatifs : l'esprit hostile des populations mexicaines, la froideur de nos propres compatriotes qui se demandaient avec appréhension quels seraient les résultats de tant de luttes et de fatigues... Il n'y a pas de ville au Mexique où, dès le début, le haut commerce indigène et surtout étranger n'ait été l'ennemi déclaré de l'intervention française... Par malheur, en même temps que des résistances passionnées, soulevées par le commerce indigène et étranger, paralysaient notre action, l'appui moral donné à la cause de l'intervention par les maisons françaises établies au Mexique était nul, car, quiconque a traversé, en observateur impartial, dans ces dernières années, les Terres chaudes comme les hauts plateaux, depuis le golfe jusqu'au Pacifique, reste en droit de se demander où sont les nationaux qui ont appelé nos armes au secours de leurs personnes ou de leurs fortunes menacées. Partout sur notre passage nous avons été tristement surpris d'entendre nos compatriotes s'écrier à la vue de l'uniforme français : « Que venez-vous faire ici? Vous nous ruinerez! et après l'évacuation, il ne nous restera plus qu'à plier bagage, car les représailles seront cruelles. » Triste déclaration si on ne devait trouver quelque autre part le bénéfice de tant de sang versé et de tant d'or dépensé.» (*Revue de Deux-Mondes*, du 15 février 1866.)

convaincus que ces emprunts ne survivraient pas au gouvernement qui les avait contractés, ils ont affirmé que le gouvernement français avait pris envers les porteurs de ces emprunts une telle responsabilité morale, qu'il était tenu de se mettre au lieu et place du gouvernement mexicain ; un d'eux a même été jusqu'à exprimer le vœu que cette question fût immédiatement vidée. C'est, à notre avis, aller un peu vite en besogne. En effet, nous sommes disposé à nous montrer très-large pour le règlement de la malheureuse affaire du Mexique : nous consentons volontiers à renoncer à toute créance du chef du gouvernement ; Français, nous admettons même le principe de secours à accorder à ceux qui, Français précédemment établis au Mexique, ou Mexicains impérialistes s'enfuiraient pour échapper à de terribles représailles, mais nous nions que rien ne soit dû aux porteurs d'obligations mexicaines, et nous craignons que ceux qui soutiennent la thèse contraire, ne contribuent à leur insu, à décider un public aveugle à acheter au syndicat des banquiers le reliquat des obligations provenant de la conversion des rentes mexicaines, reliquat dont jusqu'à ce jour ce syndicat a vainement cherché à se débarrasser.

Nous ne saurions admettre que la France se soit chargée de garantir une entreprise ou un emprunt étranger quand la représentation nationale n'a pas été appelée à sanctionner cette entreprise et cet emprunt. Certainement le concours donné au placement des emprunts mexicains par les receveurs généraux, les receveurs particuliers et les percepteurs, est très-regrettable; l'institution d'une commission franco-mexicaine présidée par un sénateur, ancien gouverneur de la Banque de France, est chose fâcheuse ; enfin l'intervention, autorisée par M. le ministre des finances, d'établissements de crédit tels que le Comptoir d'escompte et la Société générale pour favoriser le commerce et l'industrie en France, ne nous paraît pas avoir été des plus convenables ; mais, ceci dit, il faut avouer aussi que les souscripteurs n'ont pu se faire illusion sur le peu de sécurité du placement qu'ils consentaient à faire. Le taux vraiment usuraire de l'intérêt, les lots considérables tirés tous les six mois, la reconstitution du capital par une opération tontinière, enfin la précaution publiquement prise de conserver les fonds nécessaires pour faire face au service des intérêts pendant quatre semestres, indiquaient très-clairement le caractère aléatoire des obligations mexicaines. Ceux qui les ont souscrites doivent s'en prendre à eux-mêmes de leur témérité : ils ont très-bien su qu'ils ne souscrivaient pas de la rente française 3 pour 100, et s'ils avaient voulu faire un placement de père de famille, ils se seraient gardés de s'associer à cette opération.

Mais, dit-on, il importe de faire cette concession dans l'intérêt du prestige du gouvernement. Un argument de ce genre nous ef-

fraye ; car, s'il était pris en considération, il deviendrait pour le Trésor une menace perpétuelle que ne manqueraient pas de reproduire tous ceux qui se sont aventurés dans de détestables placements étrangers. Si, en effet, les réclamations des avocats d'office des porteurs d'obligations mexicaines étaient admises, au jour prochain où l'Italie ne pourra plus remplir les engagements qu'elle a contractés vis-à-vis de ses créanciers, les capitalistes français, qui ont pour plus de quinze cents millions de ce déplorable fonds d'État, pourraient aussi avoir l'idée de s'adresser au gouvernement, en soutenant qu'ils ont associé leurs capitaux à sa politique, que l'autorisation si libéralement accordée d'émettre et de coter ces valeurs sur nos marchés impliquait un engagement moral à la France, et qu'ils ont droit à une indemnité. Une fois entrés dans cette voie, où nous arrêterions-nous? Il n'y a pas jusqu'aux actionnaires du Crédit mobilier qui n'auraient la prétention de rendre le gouvernement responsable des suites du doublement de leur capital, et à ceux de la Société Immobilière qui se croiraient en droit d'exciper des services qu'ils ont rendus en s'associant aux grands travaux d'ornementation de la capitale, pour réclamer des garanties. Il faut donc repousser énergiquement toute insinuation qui tendrait à représenter les porteurs de bons mexicains comme ayant droit à une compensation au détriment du Trésor, car le Trésor a supporté une très-lourde part dans les charges de l'expédition du Mexique sans avoir jamais eu la chance de gagner le gros lot.

D'ailleurs, dans l'intérêt du gouvernement même, il nous semble peu désirable qu'une expédition dont les débuts ont été signalés par le bruit qui s'est fait en France, en Angleterre et en Espagne autour des réclamations de M. Jecker et de ses cessionnaires, se termine par de nouveaux débats soulevés dans l'intérêt peu respectable des porteurs de billets de loterie.

Ainsi, même en écartant les étranges prétentions des porteurs de rentes mexicaines, nous sommes obligés de reconnaître que l'expédition du Mexique, loin de laisser des ressources à nos budgets, leur lèguera des charges. L'excédant des recettes de 10 millions avec lequel le budget primitif de 1867 est présenté n'a donc rien de sérieux et la non-réalisation des sommes à fournir par la société Algérienne et du payement à faire par le Mexique constituera certainement un découvert important.

AMORTISSEMENT

Le gouvernement ne conteste pas la nécessité de l'amortissement. Il est impossible, d'en parler en meilleurs termes que ne le fait

M. Fould dans son rapport du 20 décembre 1865. « La reconstitution de l'amortissement, dit-il, si favorable à l'avenir de nos finances, est d'autant plus utile et opportune qu'elle est en même temps une protestation contre ces faciles et dangereuses doctrines qui tendraient à charger sans ménagements l'avenir au profit du présent. En remplissant cet *engagement* vis-à-vis de ses créanciers, le gouvernement profitera de l'état de paix dont nous jouissons pour réduire sa dette et consolider son crédit. » Voyons maintenant si le plan de reconstitution de l'amortissement proposé par M. le ministre des finances doit remplir le but si sagement indiqué.

D'après l'exposé des motifs du projet de loi, deux systèmes d'amortissement ont été successivement adoptés en France. Le premier en date, établi par la loi du 6 frimaire an VIII, donnait à la Caisse d'amortissement une dotation de 10 millions en capital, qui devait s'augmenter des ressources laissées libres par l'extinction des rentes viagères. Ce capital primitif fut augmenté de 70 millions à prendre dans les produits des biens nationaux à aliéner. La caisse d'amortissement était chargée de divers services, parmi lesquels le rachat des rentes qui, à partir de la loi du 20 floréal an X, ne devait s'effectuer que lorsque la dette publique aurait dépassé un maximum fixé à 80 millions de rentes par l'art. 15 de la loi du 15 juillet 1811. Ce système, fait remarquer l'exposé des motifs, n'impliquait pas de la part de l'État l'engagement de rembourser ses créanciers, mais seulement des mesures d'ordre financier destinées à renfermer le chiffre de la dette publique dans de certaines limites. Si nous en croyons le même document, les résultats produits par ce mode d'amortissement auraient été remarqués et auraient concouru à relever le crédit public. Cette opinion toute consciencieuse qu'elle soit, ne s'accorde pas avec celle des hommes les plus versés en pareille matière et les moins suspects de dénigrement à l'endroit des institutions impériales. Voici le jugement tout contraire formulé par M. le marquis d'Audiffret, que la confiance du Sénat charge ordinairement du rapport des lois de finance : « Cette Caisse d'amortissement, disait-il, dont le titre ne répondait nullement au but que l'on s'était proposé, avait alors pour véritable mission de faciliter l'application aux dépenses générales d'une partie du domaine de l'État en en mobilisant la valeur par des émissions de bons, et des délégations successivement délivrées aux créanciers de tous les services. » Aussi le même écrivain affirme-t-il que la Caisse d'amortissement sous l'Empire « n'avait été qu'une succursale du Trésor, ou son comptoir intermédiaire pour faciliter le dépôt et souvent même la confiscation des deniers des communes et des départements. » Il est donc évident d'après cela, que si l'on veut se rapprocher du but tracé par M. le ministre des finances dans les

lignes citées plus haut, il ne faut rappeler le prétendu système d'amortissement du premier empire que pour le condamner.

A côté de ce système, il en est un autre contemporain de l'établissement de la monarchie parlementaire en France et qui, s'il a cessé de fonctionner avec elle, a toujours été, jusqu'au moment où nous écrivons ces lignes, respecté, du moins en principe. Le système d'amortissement actuellement en vigueur repose sur la loi des 28 avril 1816 et 25 mars 1817, qui attribuaient à la Caisse une dotation annuelle de 40 millions, au payement desquels étaient affectés les produits nets de l'enregistrement, du timbre, des domaines, des postes et de la loterie. Les bois de l'État étaient, en outre, sauf une réserve, remis à la Caisse d'amortissement, qui était autorisée à en aliéner 150,000 hectares, dont le prix devait être employé, avec la dotation prélevée sur le budget, au rachat des rentes sur la place de Paris. « Constituée dans ces conditions, dit l'exposé des motifs, la Caisse d'amortissement contribua puissamment à relever le crédit public. Les malheurs des dernières guerres obligeaient de recourir à des emprunts qui se succédaient d'année en année. La Caisse d'amortissement soutenait le cours des fonds publics dans l'intervalle qui s'écoulait entre les émissions de rente. Pendant les années 1816, 1817, 1818, l'État amortissait et empruntait en même temps, mais les budgets de 1819, 1820, 1821, présentaient des excédants de recette et l'amortissement put fonctionner dans les conditions les plus régulières et les plus efficaces. » Le prix de la rente, qui était de 55 fr. en 1816, atteignit le pair en 1824. Il avait été alors vendu 120,000 hectares de bois, moyennant 83,500,000 francs. Avec le produit de ces ventes et la dotation annuelle, 37,000,000 de rentes avaient été rachetés et le fonds annuel de l'amortissement s'était élevé à 77 millions de francs[1].

« Cette période de huit années, comprise entre 1816 et 1824, dit « encore l'exposé des motifs, embrasse la période vraiment utile et « brillante de la Caisse d'amortissement. » Cependant les hommes habiles qui dirigeaient alors nos finances, ne crurent pas que le rôle de la Caisse fût fini, par le fait même du retour des fonds publics au-dessus du pair, et cherchèrent de nouvelles combinaisons qui permissent de continuer le rachat de la dette publique. Telle fut, notamment la loi du 1er mai 1825, qui, en autorisant la conversion facultative du 5 pour 100 en 3 pour 100, disposait qu'à l'avenir les ressources de la Caisse seraient appliquées au rachat des fonds

[1] La question de l'amortissement a été examinée avec le plus grand soin par notre collaborateur M. Calmon, dans une brochure publiée en 1865, sous ce titre : *Le rapport de M. Fould, les crédits et l'amortissement.* Cette brochure nous a fourni de très-utiles renseignements.

publics, dont le cours n'aurait pas dépassé le pair. La conversion facultative amena la création de 25 millions de rente 3 pour 100, auxquels vinrent s'ajouter, 25,995,310 fr. de rentes de la même nature, représentant l'indemnité allouée aux émigrés. Pour atténuer le plus promptement possible les charges que cette mesure de réparation allait faire peser sur le Trésor public, la loi du 1er mai 1825 décidait que les rentes acquises pendant les cinq années suivantes seraient annulées. L'application de toutes les ressources de l'amortissement au rachat des rentes 3 pour 100, de 1825 à 1830, a amené l'extinction de 16,024,094 francs et la charge finale que la liquidation de l'indemnité des émigrés a définitivement inscrite au Grand Livre était réduite en 1833 à 3,745,059 francs de rentes.

La loi du 11 juin 1833 a réparti entre les différentes espèces de fonds publics, la dotation et les rentes de l'amortissement, et, en maintenant la clause de la loi du 1er mai 1825, qui interdisait le rachat des rentes au-dessus du pair, elle a décidé que l'on mettrait en réserve la partie des ressources attribuée aux rentes qui dépassaient le pair. Depuis, diverses lois ont affecté ces réserves, tantôt à solder les découverts des budgets, tantôt à solder de grands travaux publics, mais cet emploi temporaire n'entamait pas les ressources de la Caisse qui recevait, en échange, des bons du Trésor représentant ses réserves des rentes, spécialement créées pour lui en tenir lieu. Enfin la loi du 11 juin 1833 prescrivait que toutes les fois qu'un nouvel emprunt serait contracté, la dotation de la Caisse recevrait une augmentation équivalente à 1 pour 100 du capital de ce nouvel emprunt. En agissant ainsi, le législateur généralisait une fois pour toutes l'engagement de maintenir les ressources normales de la Caisse au niveau du chiffre de la dette publique, engagement déjà pris envers les créanciers de l'État, lors de l'émission de l'emprunt de 4,000,000 de rentes contracté en 1828.

Depuis la création de la Caisse d'amortissement, plusieurs lois ont été rendues à l'effet d'annuler tout ou partie des rentes rachetées par la Caisse d'amortissement, ou créées pour la consolidation de ses réserves. Nous avons déjà indiqué les annulations opérées de 1825 à 1830. La loi du 10 juin 1833 a éteint 32 millions de rentes rachetées, celle du 4 décembre 1849 a prononcé l'annulation de 75,068,693 fr. de rente. Enfin une loi votée dans la session de 1865 a autorisé l'annulation de 65 milllions de rentes.

Cette année le gouvernement, s'éloignant des précédents suivis jusqu'alors, vient de présenter un projet dit de reconstitution de l'amortissement, dont le premier effet est de détruire la dotation créée par les lois de 1816, 1817, 1828 et 1833.

Avant d'entrer dans l'examen du mérite des combinaisons nouvelles,

nous devons dire deux mots d'une importante question de légalité.

L'article 115 de la loi du 28 avril 1816 est ainsi conçu : « Il ne pourra, dans aucun cas, ni sous aucun prétexte, être porté atteinte à la dotation de la Caisse d'amortissement. Ces établissements sont placés de la manière la plus spéciale sous la surveillance et la garantie de l'autorité législative. »

Aussi M. Gouin, rapporteur de la loi de 1833, résumait la pensée des auteurs de cette loi, et de ceux de la loi de 1816, par ces mots : *La dotation de l'amortissement est inviolable.*

Mais, nous dira-t-on, ce qu'une loi a établi, une autre loi peut le détruire, et à plus forte raison le modifier, car d'après M. le Ministre des finances et le Conseil d'État, il ne s'agit que d'une simple modification. Si disposé que nous soyons à reconnaître l'autorité de la loi, nous croyons que cette autorité n'est certaine de rencontrer le respect de tous, qu'autant qu'elle respecte elle-même les droits acquis. Quelle que soit donc l'omnipotence législative de la Chambre, elle ne peut cependant voter une loi qui, en portant atteinte à la dotation actuelle de l'amortissement, foulerait aux pieds les engagements solennels et contractés par l'État envers ses créanciers, dans les lois de 1816, de 1828 et de 1833, engagements confirmés par les nombreuses lois qui ont autorisé les emprunts considérables contractés sous le régime actuel. Toutes les fois que le gouvernement de l'Empereur a emprunté, il a augmenté la dotation de l'amortissement dans la proportion de un pour cent du capital emprunté. M. Fould, suivant en cela l'exemple de MM. Bineau et Magne, n'a jamais manqué de remplir cet engagement contracté par ses devanciers. Il a même poussé si loin la scrupuleuse observation de la loi du 10 juin 1833, que lors de la conversion il n'a pas manqué de réclamer une augmentation de la dotation de l'amortissement proportionnée à l'accroissement du capital de la dette, et cette augmentation a eu lieu aussi bien du chef de la rente 3 pour 100, représentant l'ancienne rente 4 et demi pour 100 convertie, que du chef de la rente délivrée aux porteurs des obligations trentenaires qui avaient consenti à la conversion.

Enfin, en 1865, le gouvernement, en demandant l'annulation des rentes de la réserve, reconnaissait formellement devant le Corps législatif et le pays que ces rentes seules pouvaient être légalement annulées.

D'ailleurs quels reproches peut-on adresser au système d'amortissement tel que les lois de 1816 et de 1833 l'ont établi?

Ce système, dit-on, est exagéré.

Il ne peut même pas fonctionner.

Il a l'inconvénient « de jeter une sorte de confusion dans les esprits

peu familiarisés avec les questions financières et d'augmenter au moins en apparence le chiffre de la dette publique. »

Il repose enfin sur des principes dont l'Angleterre a reconnu la fausseté, puisqu'elle les a abandonnés depuis 1829.

Ces prétendus griefs ne résistent pas à un examen sérieux. D'abord les exagérations du système actuel d'amortissement ont leur remède, dans la faculté dont il a été fait plusieurs fois usage d'annuler les rentes rachetées par la caisse ou créées à son profit par suite de la consolidation de ses réserves.

Quant à l'argument que l'on tire contre la dotation de l'amortissement, de ce qu'elle ne fonctionne pas depuis 1848, il ne prouve qu'une chose, c'est que le gouvernement s'est laissé tellement aller à l'entraînement des dépenses, qu'il n'a jamais considéré comme un devoir de ménager les excédants de recettes nécessaires au fonctionnement de la Caisse. En présence des découverts par lesquels se sont soldés presque tous nos budgets, ou des expédients financiers imaginés pour masquer ces découverts, nous sommes en droit de dire qu'alors même que les ressources de l'amortissement eussent été dix fois moins considérables, il eût été aussi impossible de les appliquer à leur destination naturelle. Nous n'attachons pas non plus une très-grande importance à cette remarque qu'aujourd'hui la dotation ne s'appliquant plus, pour ainsi dire, qu'à une seule espèce de fonds public qui n'atteindra jamais le pair, l'application de la loi de 1833 exigerait de bien plus grands efforts que par le passé. C'est là une conséquence de la conversion qui avait ses avantages et ses inconvénients ; le gouvernement a touché les 150 millions de la soulte ; il lui est interdit après avoir recueilli les avantages de cette mesure émanée de sa seule initiative, d'en décliner les charges. D'ailleurs l'examen de cet argument n'est-il pas surperflu, puisque, tant qu'on ne se met pas en mesure de faire fonctionner l'amortissement, au moins inopportun de discuter sur la proportion dans laquelle il devrait fonctionner.

Nous avouons que nous ne voyons pas comment le maintien de la dotation peut jeter une sorte de confusion dans les esprits peu familiarisés avec les questions financières, en augmentant, au moins en apparence, le chiffre de la dette publique. Est-ce donc une augmentation apparente des charges publiques que l'absorption des ressources de la Caisse d'amortissement par les dépenses générales du budget? N'est-ce pas au contraire une augmentation très-réelle, qui saute aux yeux les moins exercés. Or il est honnête, il est bon, tant que les engagements pris envers les créanciers de l'État ne sont pas ponctuellement remplis, que le principe en soit chaque année maintenu et affirmé et reste au moins comme un témoignage vivant des efforts

qui restent à faire pour rétablir l'ordre financier sur ses véritables bases. Loin donc de consentir à relever le gouvernement de cette perpétuelle mise en demeure qui lui est renouvelée chaque année par les lois de 1816 et 1833, le Corps législatif doit mettre son honneur à assurer l'exécution de ces lois.

Nous nous expliquons mal enfin le parti que l'on veut tirer contre le maintien de la dotation de l'abondon fait en 1829 par l'Angleterre d'un système d'amortissement analogue au nôtre. Il y a si peu d'analogie entre le régime financier des deux pays, qu'il nous paraît inutile de rechercher les conditions dans lesquelles ce changement a eu lieu et puisqu'on nous cite l'exemple de l'Angleterre nous dirons les enseignements que nous y trouvons. Depuis 1815 l'État n'emprunte plus que très-exceptionnellement. Les budgets se soldent non-seulement en équilibre, mais avec des excédants de recettes de 80 à 100 millions consacrés au rachat de la dette publique. Chaque année est marquée par des réductions considérables d'impôts accordées aux contribuables. Voyons-nous rien de pareil en France ? Nous ajouterons aussi que si l'amortissement qui n'a pas cessé de fonctionner en Angleterre n'y a plus de dotation régulière, une dotation de ce genre lui est attribuée en Belgique, en Hollande, et dans les grands États de l'Allemagne connus par leur prospérité financière. Cependant le fonctionnement régulier de l'amortissement n'a pas empêché, dans ces divers États, l'exécution de travaux publics considérables; quelques-uns ont même construit un réseau complet de chemin de fer avec leurs propres ressources, sans cesser pour cela d'avoir une dotation pour l'amortissement et de la faire fonctionner.

Que propose-t-on de substituer à la dotation actuelle de l'amortissement? Le projet de loi accorde d'abord à la caisse des propriétés importantes, celle des bois de l'État, que lui a déjà attribuée la loi de 1817, et la nue propriété des chemins de fer. Mais ces magnifiques propriétés ne serviront en rien à son fonctionnement. La nue propriété des chemins de fer restera séparée de la jouissance au moins pendant quatre-vingt-dix années, et cette limite déjà si éloignée pourra même être indéfiniment reculée, si les compagnies obtiennent de nouvelles prorogations analogues à celles qu'elles ont reçues en 1852 et en 1855, lorsque le gouvernement leur a imposé l'extension de leurs réseaux.

Indépendamment de ces affectations, la Caisse d'amortissement recevrait une dotation annuelle prise sur différents revenus qui figuraient jusqu'à ce jour au budget des recettes, tels que les produits des forêts, l'impôt du dixième sur le prix des places et le transport des marchandises dans les chemins de fer, les bénéfices de la Caisse des dépôts et consignations. Cette dotation s'accroîtrait dans l'avenir des remboursements des avances faites aux compagnies de chemins

de fer à titre de garantie d'intérêt, de la part éventuellement attribuée à l'État dans les bénéfices des chemins de fer, des arrérages des rentes rachetées par la Caisse d'amortissement elle-même et des excédants de recettes du budget de l'État qui pourraient lui être attribués.

Par contre, la Caisse serait chargée du payement annuel des intérêts, primes et amortissement des emprunts spéciaux pour canaux, des sommes dues par l'État pour le rachat des actions de jouissance de canaux et des concessions de canaux et de ponts, des intérêts et de l'amortissement des obligations trentenaires, enfin des avances nécessaires pour les garanties d'intérêts dues aux compagnies de chemins de fer

Les recettes faites par la Caisse pendant l'année 1867 s'élèveraient à. . . . . 69,000,000 fr.

Les charges qu'on lui impose étant évaluées à . 44,000,000

Il resterait un excédant applicable à l'amortissement de la dette publique jusqu'à concurrence de 25,000,000 fr.

Mais l'exposé des motifs fait ressortir avec une louable franchise que, dans ces 25 millions, le produit d'aliénations et de coupes extraordinaires de bois, figure pour 6 millions. Or, la Chambre qui, l'année dernière, a manifesté, pour ce genre d'aliénation une telle répulsion, que le gouvernement a cru bon de retirer la proposition d'aliénation générale des bois de l'État qu'il lui avait soumise, la Chambre, disons-nous, n'accueillera vraisemblablement pas avec plus de faveur cette tentative indirecte destinée à la faire revenir sur son opposition L'exposé des motifs a donc raison de prévoir que l'excédant applicable à l'amortissement pourra être réduit à 19 millions, en 1867.

Dans le système du projet de loi, la Caisse pourra consacrer à l'amortissement des ressources analogues jusqu'en 1877, c'est donc en définitive une dotation de 20 millions au plus, qui serait substituée à une dotation de 122 millions. C'est évidemment trop peu ; en effet quand le fonctionnement de l'amortissement a été provisoirement rétabli en 1859, c'était une somme de 40 millions qui y était employée, et ce premier résultat ne satisfaisait pourtant pas M. Magne alors ministre des finances. Son ambition du bien public demandait davantage et dans son rapport spécial sur le budget de 1860 présenté le 12 décembre 1858, il écrivait ces lignes significatives : « Nous n'avons jamais considéré le rétablissement de l'amortissement pour une somme de 40 millions que comme un premier pas fait dans la voie que vous avez, vous-même, conseillée ; aussi nous vous proposons de consacrer cette année un nouveau progrès en élevant cette somme dans le budget de 1860 à 60 millions. » M. Fould en se contentant de

19 millions est donc beaucoup trop modeste, d'autant plus que ces 19 millions sont loin d'être garantis.

Il y aura, il est vrai, un budget spécial dit de l'amortissement distinct du budget général de l'État, mais ce budget ne sera pas spécial à l'amortissement qui y figurera à côté d'un certain nombre d'autres services publics, comme il figurait jusqu'alors au budget général avec tous les autres services publics. Dans ce budget spécial l'amortissement sera primé par toutes les dépenses qui y ont place en même temps que lui, comme il était primé au budget général par l'ensemble des dépenses publiques. L'amortissement en définitive, deviendra, comme sous le premier empire, la dernière charge de la Caisse qui porte son nom.

Mais, d'après le rapport de M. Fould et l'exposé des motifs, la dotation est constituée de telle sorte que les recettes de la Caisse devront toujours s'accroître, tandis que ses charges décroîtront. Aussi après 1877, « les ressources de la Caisse s'élèveront-elles rapidement de 20 millions à 30, 40 et 50 millions jusqu'au moment où la Caisse profitera à la fois de la totalité de ses revenus et du remboursement de ses avances. »

Cette appréciation nous paraît des plus contestables. D'abord il y a, dans le budget de la Caisse, des éléments de recettes qui ne donneront jamais rien. La Caisse n'aura jamais à profiter, par exemple, de la part revenant à l'État dans les bénéfices des chemins de fer, parce que, comme nous le verrons tout à l'heure, ces bénéfices n'existeront jamais. Quant aux excédants de recettes des budgets, nous pouvons prédire avec quelque vraisemblance d'après l'expérience des quatorze dernières années, qu'il n'y en aura pas, à moins d'un changement radical dans les errements suivis par l'administration.

Les annuités affectées à l'amortissement des obligations trentenaires des emprunts pour canaux, au rachat des actions de jouissance des canaux, ou des concessions des canaux et des ponts, doivent, il est vrai, diminuer chaque année. Mais qui nous garantit que l'on ne rachètera plus de ponts ni de canaux, et que, si de nouveaux rachats s'effectuent, la charge n'en sera pas imposée à la Caisse d'amortissement ?

Quant aux garanties d'intérêts dues aux compagnies de chemins de fer, il résulte d'un tableau, joint au projet de loi, qu'elles exigeront, en 1867, 31 millions, que le montant s'en élèvera à 43 millions en 1873, puisqu'il décroîtra rapidement à partir de cette époque jusqu'en 1884, où il ne dépassera plus un million ; l'année suivante, l'ère des remboursements à faire par les compagnies succéderait à celle des avances.

Mais ce tableau, que l'exposé des motifs ne prend pas même la

peine d'expliquer, et qui aura sans doute été dressé sur la double hypothèse d'une progression constante dans les recettes du nouveau réseau et d'une diminution constante des charges, ce tableau, disons-nous, est purement imaginaire.

La double hypothèse sur laquelle ce tableau a sans doute été conçu est inadmissible. Les lignes du second et du troisième réseau déjà concédées sont détestables dans leur ensemble au point de vue du rendement et ne suffiront pas à couvrir leurs charges pendant de très-longues années sans le fonctionnement de la garantie d'intérêt que plusieurs compagnies même envisagent déjà comme n'ayant pas été assez largement calculée pour les rendre entièrement indemnes. Il faut en outre ne pas oublier que sur les 21,000 kilomètres concédés qui constituent actuellement notre réseau, il restait encore, au 1er janvier 1866, à exécuter 7,430 kilomètres qui viendront singulièrement atténuer le rendement kilométrique moyen des lignes exploitées. Ce n'est pas tout, l'*Exposé de la situation de l'Empire*, communiqué aux Chambres au début de la session, estime à 2,000 kilomètres les lignes dont la concession sera nécessaire pour compléter le réseau de nos voies ferrées, sans compter les chemins de fer d'intérêt départemental ou vicinal. Or la concession de ces 2,000 kilomètres ne peut tarder longtemps en présence des exigences des populations, exigences surexcitées par tant de concessions antérieures qui ne se recommandent guère d'un intérêt général évident; elle coïncidera tout au moins avec les élections générales de 1869, comme le dernier remaniement de nos voies ferrées a coïncidé avec les élections générales de 1863, et nous pouvons affirmer que s'il y a quelque chose à redire sur les nouvelles concessions, ce ne sera pas précisément la parcimonie du Trésor qui soulèvera des critiques.

A quelles conditions ces nouvelles concessions se feront-elles, et quelles charges imposeront-elles à l'État? Pourront-elles être confiées à des compagnies particulières? Nous ne croyons pas à la formation de compagnies sérieuses pour solliciter ces nouvelles concessions. Qui songerait sérieusement à constituer de telles compagnies en face des difficultés que rencontrent celles qui se sont formées depuis trois ans avec des subventions gouvernementales pour construire et exploiter les lignes dites de Libourne à Bergerac, des Charentes et de la Vendée, en face de l'impossibilité où se trouvent les concessionnaires de la ligne de Châlons-sur-Marne à Orléans, concédée le 14 juin 1864, d'organiser une société anonyme, qui consente à remplir leurs engagements, impossibilité tellement démontrée aux yeux de ces derniers concessionnaires qu'ils préfèrent, nous a-t-on dit, sacrifier un cautionnement de 2,400,000 francs, plutôt que d'engager de nouveaux

fonds dans une entreprise qu'ils considèrent sans doute et à juste titre comme peu rémunératrice ?

La concession des 2,000 kilomètres dont la nécessité est reconnue par l'*Exposé de la situation de l'Empire*, ne pourra donc être faite qu'aux grandes compagnies, qui ne consentiront évidemment à s'en charger, ainsi qu'à reprendre les lignes aujourd'hui concédées à des entrepreneurs qui ne peuvent les exécuter qu'avec de nouvelles garanties d'intérêts et des subventions considérables. Ainsi il est conforme aux vraisemblances de reconnaître que les garanties d'intérêts sont plutôt susceptibles d'accroissement que de décroissance et d'admettre que l'époque des remboursements se perd dans la nuit des temps futurs les plus éloignés.

D'ailleurs, alors même que les calculs de l'administration seraient admissibles, l'avenir de l'amortissement juxtaposé dans son nouveau budget spécial avec tous les services publics qui l'entourent et dont le voisinage est si dangereux par son fonctionnement, nous paraît un peu obscur. Les organes du gouvernement ont toujours déclaré que l'amortissement ne devait fonctionner qu'avec des excédants de recettes : théorie vraie, mais qui prouve seulement que les dépenses doivent être réglées de manière à laisser des excédants de recettes. Or, nous avons vu que, depuis quatorze ans, ces excédants de recette n'avaient jamais existé. Si donc les années qui suivent ressemblent à celles qui les ont précédées, les excédants de recettes n'existeront pas plus qu'auparavant, et nous avons tout lieu de craindre qu'en vertu du principe qui ne permet à l'amortissement de fonctionner que sur des excédants de recettes, l'on ne sache pas résister à la tentation d'aller chercher ceux que pourrait présenter la Caisse d'amortissement en grevant son budget spécial de nouvelles charges. Indiquons à notre tour une hypothèse dans laquelle il pourrait être fait appel à ces excédants.

Le projet de loi semble poser en principe que les chemins de fer étant désormais la propriété de la Caisse, toutes les recettes qui en proviennent, et toutes les charges qu'ils imposent doivent figurer à l'actif et au passif de la Caisse. C'est comme application de ce principe que la Caisse recevra, d'une part, le dixième des transports, et la part revenant à l'État dans les bénéfices de l'exploitation quand cette part existera, et payera, d'autre part, les garanties d'intérêts dues aux compagnies, sauf à en recevoir le remboursement ultérieur, si remboursement il y a. Mais, par exception, les annuités des subventions dues aux compagnies et qui pendant quatre-vingt-dix ans s'élèveront à 22 millions continuent de figurer au budget général. N'est-il pas à craindre qu'un jour, au nom du principe qui met toutes les dépenses des chemins de fer à la charge de la Caisse, en même temps

que de l'autre principe qui ne permet l'amortissement qu'avec des excédants de recettes, le gouvernement ne réclame l'inscription de ces annuités au budget spécial de la Caisse d'amortissement. Cette supposition n'a rien d'arbitraire ; elle s'autorise de précédents nombreux, parmi lesquels nous nous bornerons à citer l'expédient par lequel on a procuré une ressource extraordinaire de 22 millions à l'exercice 1866 en réclamant à la Caisse de la dotation de l'armée, en vertu d'une simple analogie, le rappel des pensions payées pendant dix ans sur les ressources générales du budget, aux militaires retraités ayant fait partie des corps qui ne se recrutent pas par la voie des appels? Si l'éventualité que nous prévoyons se réalisait, les nouvelles ressources de la Caisse d'amortissement seraient donc à jamais épuisées.

Aussi, dans le cas où la Chambre serait disposée à sacrifier le principe de la dotation tel qu'il existe actuellement et à substituer un budget spécial de l'amortissement à la part qui est faite à l'amortissement dans le budget général, nous la supplierions d'exiger que ce nouveau budget fût réellement spécial, c'est-à-dire que les ressources qui y seraient inscrites n'eussent d'autre affectation que l'amortissement. Dans ce cas, on pourrait, par exemple, donner en recette à l'amortissement les produits des forêts et de l'impôt du dixième sur les transports en chemins de fer, évalués ensemble à 60 millions, chiffre représentant précisément celui que recommandait M. Magne en 1860, ou si on ne croyait pouvoir disposer que de ressources moindres, il faudrait attribuer au moins à l'amortissement les produits des forêts, qui représentent 32 millions. Cette manière de procéder serait logique.

Mais nous espérons que le Corps législatif dédaignera de recourir à ces expédients peu dignes de lui, qu'il se montrera soucieux de remplir fidèlement le mandat que des lois spéciales lui ont expressément confié et qu'il repoussera un projet qui méconnaît les engagements positifs contractés envers les créanciers de l'État, remplace une dotation considérable et certaine, par une dotation minime et incertaine, et altère enfin la sincérité des chiffres du budget général de l'État, sans assurer les bénéfices de la spécialisation au budget spécial qu'il établit.

La représentation nationale peut d'ailleurs restituer à l'amortissement des ressources normales, en réalisant sur les dépenses publiques les économies nécessaires pour créer des excédants de recettes.

Henry Moreau.

REVUE CRITIQUE

I. *Lettres d'Élisabeth-Charlotte d'Orléans, duchesse de Lorraine.* 1 vol. — II. *Histoire de la Terreur,* par M. Mortimer-Ternaux. — III. *Biographie de Vergniaud*, par M. L. de Verdière. 1 vol. — IV. *Jacques Cœur et Charles VII*, par M. Pierre Clément. 1 vol.

I

Nous avons dit un mot ici, au mois de décembre dernier, à propos de Saint-Simon, d'un recueil de lettres inédites de la sœur du Régent, duchesse de Lorraine, publiées récemment par la Société historique de Nancy[1]. On a pu voir déjà, par ce que nous en avons cité, qu'au moins quant à la verdeur du langage l'auteur de ces lettres était la digne fille de sa mère. Ajoutons vite pourtant que si Élisabeth-Charlotte d'Orléans prend encore plus de liberté que la princesse palatine avec l'orthographe française, elle est plus réservée qu'elle dans les termes. Elle offense bien encore la politesse, mais elle ne brave plus l'honnêteté. A quelques familiarités près, qui ne seraient plus admises aujourd'hui, sa correspondance est d'un excellent style. Ce n'en est pas toutefois le seul mérite ; ces lettres ont de l'intérêt pour l'histoire ; elles ajoutent de la couleur et des traits nouveaux à plus d'une figure du temps. La manière dont la duchesse de Lorraine appréciait, du fond de sa petite cour de Lunéville, les hommes et les événements de la cour de Versailles est souvent curieuse. Même lorsque ces lettres ne sont qu'un écho, cet écho a de l'originalité. L'accent toutefois en est triste. C'est qu'Élisabeth-Charlotte n'était pas heureuse. Quoiqu'elle aimât beaucoup le duc Léopold son mari, elle ne l'avait pas suivi sans regret dans son petit duché, et la Lorraine ne lui avait rien offert de bien propre à la consoler de la France.

D'abord, elle avait eu fort à souffrir de l'oubli de son mari ; puis, des

[1] *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine.* 1 vol in-8. Nancy, chez Wiener, 1855.

quatorze enfants qu'elle avait eus, plus de la moitié étaient morts en bas âge ; enfin elle était restée veuve de bonne heure. Régente, après la mort de son époux, des États de son fils mineur, elle les avait gouvernés avec intelligence, mais sans pouvoir se flatter de les lui conserver. Elle fut en effet la dernière duchesse de Lorraine. Lors de la cession de ce duché à la France, Élisabeth-Charlotte se retira à Commercy qui lui avait été laissé en usufruit. Les lettres d'elle qu'on vient de publier vont de l'époque de son mariage à celle de sa retraite. On y trouve le reflet de presque tous les événements qui se passèrent, pendant cette période, en France ; car c'est sur la France, avant tout, que la duchesse eut toujours les yeux attachés. Elle regrettait beaucoup Paris, surtout quand elle apprenait qu'il s'y passait quelque événement curieux, comme l'arrivée du czar Pierre I[er], par exemple. « Madame de Reims, écrit-elle en 1717, pourra voir le czar et « contenter sa curiosité. J'envie bien le bonheur qu'elle a d'estre à Paris, « je vous prie de le lui dire en lui faisant bien mes amitiés, et je commence « de désespéray que jamais ce bonheur-là m'àrrive. »

Il ne lui arriva pas en effet, croyons nous. C'est pour se consoler de ne pouvoir retourner à Paris, qu'elle y écrivait le plus qu'elle pouvait et cherchait à en avoir le plus de nouvelles possible. Nous n'avons pas les lettres de ses correspondants, mais nous pouvons juger par les siennes des sujets dont on l'entretenait. La politique de son frère fut toujours une de ses plus vives préoccupations. Elle détestait cordialement les hommes dont il se laissait entourer et conduire. Nous avons déjà pu en juger par la manière dont elle s'explique sur Saint-Simon.

Quelqu'un qu'elle haïssait encore davantage et qui le méritait bien plus en effet, c'était Dubois, devenu, de précepteur en second du duc de Chartres, premier ministre du Régent. La duchesse avait hérité, à son égard, de tout le ressentiment et de tout le mépris de sa mère, qui n'avait jamais pardonné à ce « petit fripon » d'avoir poussé son élève à épouser une des bâtardes de Louis XIV. La duchesse de Lorraine ne parle pas de lui avec beaucoup plus de mesure et moins de dédain que la princesse palatine. « Je ne suis pas surprise de l'avancement de l'abbé du Bois, connaissant, il y a longtemps, l'amitié de mon frère pour luy, qu'il n'a pourtant jamais guère mérité, en aiant toujours abussé et luy aiant fait faire des chause dont il n'est, je croy, pas à ce repanty, témoin son mariage » (27 mars 1717).

Elle connaissait « le drôle » et son ambition, et prévit bien, en apprenant son élévation à la dignité de cardinal, que ce suprême honneur ne le rassasierait pas. « Voilà donc, écrit-elle le 27 juillet 1721, l'archevesque de Cambray cardinal ; je croy qu'il en aura bien de la joye, car il y a longtemps qu'il désirait de l'estre ; mes je ne sçay sy il bornera là tout ces souhaits, et ils font (vont) souvan bien loins. Il faut avouer que mon frère luy a fait une bien grande fortune ; aprés ce que nous voions en luy, il ne faut jamais désespéray de rien. »

Une des causes de l'aversion de la duchesse de Lorraine pour Dubois, venait de l'éloignement qu'elle avait pour l'alliance anglaise dont le précepteur du Régent était le promoteur. Aussi la voit-on professer une estime profonde pour le cardinal de Fleury, précepteur de Louis XV, qu'on savait dans des idées toutes contraires.

« Il est bien à souhaiter, pour toutes sortes de raison, écrit-elle le 29 mai 1727, que la paix continue et j'ay trop bonne opinions du cardinal de Fleury, que je connois pour un parfaistement honeste homme et qui n'a que le bien du roy et de l'État en teste, n'aiant ny enfans ny famille donc il ce soucy, pour croyre qu'il fasse prendre au roy le party des Englois contre le roy d'Espagne, qui est propre oncle du roy, frère de son père et de sa mesme maison, et pour qui ? pour les Englois, qui ont toujours été de tout temps les plus mortelle ennemis de la France, et qui, après c'estre agrandy et rendu puissant par les moiens de la France, ce cerviront de cela contre la France mesme : c'est la pure verité. J'espère que le bon Dieu ouvrira les ieux au cardinal Fleury et au roy mesme, et qu'il quittera cette maudite alliance d'Engleterre et cera plus tôt pour l'Espagne. »

Trois années après elle dit encore : « En vérité, madame, l'on doit bien faire des vœux en France pour la conservation de M. le cardinal Fleury, car c'est un digne homme qui ne veut que le bien du roy et de l'État. Il n'y a rien qui n'y paraisse par l'atresse qu'il vient de faire, et par les impôts du cinquantième qu'il a auté. Il serait à souhaiter que des ministres telle que luy fusse immortelle. »

Ces mêmes sentiments d'estime et de confiance se manifestent encore chez la duchesse de Lorraine pendant la tenue du congrès de Soissons pour la conclusion de la paix entre l'Angleterre et l'Espagne (1728) : « Je craint bien, écrivait-elle alors, si le cardinal de Polignac reprend la place du cardinal de Fleury au Congrès, qu'il n'en aille pas sy bien, car j'ay grande confiance en M. le cardinal de Fleury et à sa sagesse, et l'autre a toujours embrouillé les affaires donc il c'est mellé. Sy l'on donne l'archevêché de Paris au cardinal de Polignac, ce sera un baux morsaux ; mais je *la* souhaiterait plus tost au cardinal de Fleury, car je luy souhaite, madame, je vous assure, tout le bonheur possible, et l'on ne sorait trop récompensé un homme telle que luy, et qui l'a aussi bien servy ; car, quand il a pris le gouvernement, il estait dans un pitoiable état, et il l'a bien remis par ces soins. »

Et pourtant la sœur du Régent aurait bien eu quelque raison d'en vouloir au cardinal de Fleury ; car, grâce à l'empire qu'il exerçait sur l'esprit de son élève, il aurait pu l'aider dans l'exécution de celui de ses projets qu'elle avait le plus tendrement caressé, — le projet de mettre une de ses filles sur le trône de France. — Et il n'en avait rien fait ! Au lieu d'une duchesse de Lorraine, d'une petite-nièce de Louis XIV, Louis XV fut marié, sans que le cardinal de Fleury fît rien en faveur d'un autre parti, à la fille de Sta-

nislas Leczinski, un homme de moyenne noblesse dans son pays même et pour qui le titre de roi semblait une dérision de la fortune. Élisabeth-Charlotte supporta cette déception avec plus de peine que toutes celles qu'elle avait éprouvées jusque-là, et, malgré sa piété, elle s'en vengea cruellement sur l'humble étrangère qui en avait été la cause bien involontaire. Les lettres qu'elle écrivit sous l'empire de cette douleur sont curieuses, non-seulement comme peinture d'un ressentiment de femme, mais comme écho des bruits calomnieux qu'excita, dans le temps, surtout parmi le monde de la cour, la miraculeuse fortune de « cette particulière » devenue reine de France. Au premier moment la duchesse ne paraît blessée qu'à titre de parente du roi et ne souffrir que de la mésalliance qu'on lui fait faire : « J'oroit crut que cette demoiselle estant alliet à cantité de simple « gentilhomme et à nulle prince, n'oroit pas été digne du roy, son père « mesme n'étant que gentilhomme, et qu'elle oroit mieux convenu à M. le « Duc, sy il avait voulu quelque alliance avec les Polonais; mes je voie que « je me trompe en cela. Sy le feu roy pouvoit voir ce qui ce passe en France, « je croy qui ne lesserait pas de n'estre (d'en être) surpris. »

Ceci est du 17 avril 1725, quand la nouvelle du mariage n'est encore qu'un bruit ; mais quand ce bruit se confirme et qu'il n'y a plus d'espoir à garder, la désolation éclate et la calomnie coule avec l'encre : « Vous ne « ne savet pas encore, madame, écrit Élisabeth-Charlotte à sa correspon- « dante de Versailles, toutes les raisons qui devet empêcher le roy d'épou- « ser la fille du roi Stanislas ; mes je ne puis vous les mender, car je cerait « suspecht à en rien dire ; mes la moindre est la diferance de naissance. « Celle qui regarde sa santé est bien autre chause ; mes je vous l'ay déja « mandé et je vous le repeste ; il est étonnant que l'on marie le roy à une « particulière dont l'on ne connais nullement la race, ny de cauté de père, « ny de celuy de mère, sant s'informer auparavant bien exactement de la « santé de cette demoiselle qui ne passe pas pour être bonne dans tout le « voisinage des Deux-Pont où elle a demeuray plus longtemps qu'à Visem- « bourg. L'on pouvait s'informer aussy de quelle maladie sa sœur est « morte, car l'on prétant qu'elle a été aussi ataqué : més tout cela, ce sont « les affaires de M. le duc et non les miennes ; mes l'on ne sauroit trop « examiné quant il y va de la vie et de la santé du roy qui doit estre bien « présieuse à tout ces suget. Je ne puis vous en dire davantage sur cela, « synon que bien des seigneur allement, à commencer par le prince de « Fustemberg d'asseteur (d'à cette heure) l'a refusé, c'estant informé de « sa santé, et aussy à la vérité, parce qu'elle ne pouvait pas prouvé en cha- « pitre. Il n'est pas le seul en Allemagne qui n'en a pas voulu : c'est tout « ce que je puis vous en dire. »

C'est si peu « tout », que la duchesse revient deux fois encore et sur la petitesse de la noblesse de Marie Leczinska et sur ses prétendues infirmités, donnant à entendre qu'elle était épileptique, et sur son âge, s'obstinant

à la faire vieille fille quand elle n'avait en réalité que vingt ans. Nous ne citerons rien de ces moqueries et de ces calomnies acharnées auxquelles le mariage même ne mit point fin : cela est triste et fatigant. Nous ne recueillerons plus, dans ces commérages indignes d'une princesse du sang et d'une femme pieuse, qu'un bruit assez ridicule, mais curieux et dont nous n'avons nulle part ailleurs rencontré la trace. Les ennemis des jésuites voulurent, paraît-il, impliquer les bons pères dans l'affaire de ce mariage de Louis XV qui n'eut pas la faveur publique et faire retomber sur eux une partie du blâme qu'avait encouru M. le duc. On disait donc que, pour soutenir le gouvernement dans ce projet mal accueilli, les jésuites, voulant se mettre bien avec la marquise de Prie, avaient fait la dot de Marie Leczinska, et que cette dot était de deux millions : « Je ne croyais pas, dit « avec beaucoup de bon sens la duchesse, les jésuites si riches que de don- « ner deux millions pour faire épouser au roi mademoiselle Linchiska « (elle n'a pas même pitié de son nom !) et je ne puis comprendre quelle « raison il on (ils ont) pour tant souhaiter ce mariage ; et je ne doute pas « que ce ne soit les jansénistes qui font courir ces bruits-là pour rendre « leurs adversaires au dieu en France, et ne puis croyre que cela soit vret, « car ces jans (gens) de morale sy sévère mentent aussy bien que plusieurs « autre. »

Ce dernier trait est excellent.

Le mariage de Marie Leczinska ne calma pas, avons-nous dit, le ressentiment de la duchesse de Lorraine. En effet, nous retrouvons encore dans ses lettres, quatre mois après, et quand « mademoiselle Linchiska » est devenue reine de France, des insinuations malveillantes sur le retard d'une grossesse que le royaume attendait avec anxiété, et des railleries amères sur l'étonnement que la fille du petit gentilhomme polonais avait laissé échapper à la vue des splendeurs de Versailles : « Je ne suis pas surprise « que la raine l'ait été (surprise) de la magnificence de Versailles en y arri- « vant ; elle n'était pas accoutumé à voir pareille palais, ny née pour sant « (s'en) voir maîtresse. »

Le dédain, l'abandon, les amertumes profondes que Marie Leczinska trouva sur ce trône qu'on lui avait tant envié désarmèrent-elles la duchesse de Lorraine? Nous ne le savons point. Il est certain du moins qu'elle ne put les ignorer, n'étant morte qu'en 1744, c'est-à-dire l'année même où madame de Pompadour fut officiellement reconnue favorite, — et l'on sait qu'elle n'avait pas inauguré l'emploi. — Plus qu'aucune autre, Élisabeth-Charlotte aurait dû compatir aux peines de Marie Leczinska, puisque, nous l'avons dit, elle n'avait pas eu plus qu'elle à se louer de son mari. Mais, entre femmes, quand l'ambition est en jeu, le *non ignara mali* cesse d'être une vérité.

II

Le tome V de l'*Histoire de la Terreur*, par M. Mortimer-Ternaux, a paru il y a quelques semaines[1]. Ce volume a un intérêt plus particulièrement douloureux ; il est, en effet, consacré tout entier à la plus grande des iniquités et au plus odieux des crimes de cette époque, le procès et la mort de Louis XVI. Le récit de M. Mortimer-Ternaux, bien plus détaillé, plus circonstancié et mieux éclairé que celui des précédents historiens, n'ajoute point — cela est impossible — aux sentiments qu'a toujours inspirés cet attentat politique, mais il fait faire de tristes réflexions sur la faiblesse des honnêtes gens et l'empire des coquins dans les jours de révolution. Ni Paris, ni la France ne voulaient la mort de Louis XVI ; la capitale et la nation la virent avec horreur, et pourtant cet acte qui révoltait la conscience du pays et l'épouvantait, s'accomplit sans obstacle. Rien de sérieux ne fut fait pour l'empêcher et, en ce moment, rien ne pouvait l'être. Les gens de bien subirent alors les conséquences de leur égoïsme, de leurs divisions insensées, de leur pusillanimité des premiers jours. Par leur défaut d'entente pour les élections, par leur négligence à s'y rendre, par leur facilité à se payer de belles paroles, ils avaient laissé s'installer au pouvoir des inconnus audacieux, des aventuriers impudents, des hommes tarés qui n'avaient de capacité que pour le crime.

Après avoir raconté, dans les troisième et quatrième volumes de son ouvrage, les suites du 10 août, notamment les faciles victoires de la Révolution sur l'invasion étrangère, M. Mortimer-Ternaux a consacré les premières pages du cinquième aux conquêtes qui furent la suite de ce triomphe, conquêtes peu laborieuses elles-mêmes et qu'il appelle spirituellement du nom d'*annexions*. Ramenant ensuite son récit aux événements intérieurs, il nous montre la Gironde reprenant un instant l'empire sur la Montagne, mais le perdant bientôt par son incapacité et succombant avec Louis XVI dans le procès qu'elle lui a intenté : juste punition d'une poursuite entreprise dans un misérable esprit d'orgueil et de vengeance.

Au moment où l'historien reprend le tableau de la lutte intérieure (octobre 1792), la Gironde domine dans l'Assemblée ; « mais la majorité dont elle disposait était, dit M. Mortimer-Ternaux, sans cohésion, sans initiative, sans guide. Elle ne sut pas profiter de l'heure où son autorité était incontestable et incontestée, pour chasser honteusement de l'Hôtel-de-Ville cette Commune insurrectionnelle, née au bruit du canon et du tocsin du 10 août, et qui aurait dû disparaître dès le lendemain, au dire même de ceux qui avaient applaudi à la chute du trône constitutionnel. » Paris, qui

[1] *Histoire de la Terreur* (1792-1794), d'après les documents authentiques et des pièces inédites, par M. Mortimer-Ternaux ; t. V. Michel Lévy frères, édit.

aurait pu seconder la majorité, quand le jour des élections municipales arriva, fut aussi incapable et aussi impuissant qu'elle. La population parisienne montra dans cette circonstance, dit rudement M. Mortimer-Ternaux, « une indifférence coupable et une stupide apathie. » Les élections municipales, en effet, se traînèrent péniblement de scrutins en scrutins, à travers les innombrables formalités que les législateurs de 1790 avaient imaginées pour déjouer les efforts de la démagogie et qui ne devaient, en définitive, qu'assurer son triomphe. « Désertées depuis longtemps par la population honnête et tranquille, les sections avaient été abandonnées aux turbulents et aux audacieux; cinquante à soixante individus composaient à eux seuls ces assemblées de quartier dont la circonscription comprenait souvent deux à trois mille citoyens ayant droit de vote; les élections les plus importantes n'avaient pas le privilège de réunir plus de cent-cinquante à deux cents votants. Déjà, lorsque par hasard ce nombre était atteint, on voyait se modifier sensiblement les tendances ordinaires et se produire d'assez vives résistances. Mais cette majorité, pour ainsi dire d'occasion, n'avait pas la conscience de sa force et ne possédait pas le don de la persévérance. »

En résumé quatorze mille électeurs sur cent-soixante mille prirent part au renouvellement de la municipalité de Paris. Aussi, continue M. Mortimer-Ternaux qui a relevé sur les registres officiels ces chiffres éloquents, on peut dire sans crainte de se tromper que les électeurs qui s'abstinrent n'appartenaient pas aux opinions les plus avancées, et que, s'ils avaient voulu imiter tant soit peu l'exemple de ceux qui osaient voter pour les candidats modérés, ils auraient assuré à ceux-ci, et dès les premiers jours, une écrasante majorité. Du reste s'il y eut des lâches parmi les électeurs, il y en eut aussi parmi les élus, et il s'en trouva un qui portait un grand nom !

Quand toutes les élections furent terminées, et lorsqu'on procéda à l'installation des diverses autorités qu'elles avaient produites, Chaumette, procureur-syndic, interrogé sur ses nom et prénoms, répondit : « Sous l'ancien régime, je m'appelais Pierre-Gaspard Chaumette, parce que mon parrain croyait aux saints ; mais, depuis la Révolution, j'ai pris le nom d'un saint qui a été pendu pour ses principes de républicanisme ; c'est pourquoi je m'appelle maintenant Anaxagoras Chaumette. » Ce n'était pas précisément, comme l'observe M. Mortimer-Ternaux, pour ses principes républicains que le nouveau patron de Chaumette avait été poursuivi — et non pendu, soit dit en passant ; — mais il n'en était pas moins digne d'avoir un tel filleul, puisque c'est pour impiété qu'il fut banni d'Athènes. Chez les électeurs de Chaumette, on n'y regardait pas de si près.

La prépondérance passagère de la Gironde amena, avec la dissolution de la Commune insurrectionnelle de Paris, la suppression du tribunal criminel du 17 août ; mais tous deux eurent des successeurs qui les égalèrent, qui les dépassèrent même. En effet, grâce à l'abstention des honnêtes gens, la

nouvelle Commune, sortie des élections, montra le même esprit et la même audace que l'autre, et le tribunal du 9 mars 1793 fut du premier coup à la hauteur de celui du 17 août 1792. De son côté, la Gironde n'usa de l'influence qu'elle avait reconquise que pour seconder les haines de la Montagne par les mesures impitoyables qu'elle fit décréter contre les prêtres insermentés et les émigrés.

N'était-ce pas aussi faire les affaires du parti jacobin, que d'entreprendre le procès du roi? Dans cette circonstance encore, les Girondins montrèrent de la façon la plus manifeste l'étroitesse de leurs passions et leur pauvreté d'esprit politique. Ils pouvaient sauver peut-être la France et se sauver eux-mêmes en se réunissant à la minorité anti-jacobine, qui voulait qu'on statuât sur le sort de Louis XVI, par simple mesure de sûreté générale, sans s'engager dans la voie d'un procès, et qu'on le bannît du royaume. Pas plus que cette minorité, ils ne désiraient sa mort; mais ils voulaient, comme madame Roland, leur Égérie, se donner la satisfaction d'humilier la royauté par un procès qui amènerait le descendant de Louis XIV à leur barre, et leur fournirait l'occasion de prononcer quelques beaux discours. « Ils crurent, dit M. Mortimer-Ternaux, qu'ils devaient donner une preuve éclatante de leur républicanisme en faisant le procès de la royauté dans la personne de Louis XVI, et qu'il serait toujours temps, plus tard, de sauver la vie du roi, s'ils pouvaient le faire sans nuire à leur popularité. »

Comment ce méprisable calcul fut déjoué; comment le procès de Louis XVI, une fois commencé, la Gironde n'en fut plus maîtresse; comment et par quelles violences et quels artifices la Montagne en prit la direction: voilà ce qu'il faut lire dans le récit de M. Mortimer-Ternaux, qui raconte au long les manœuvres jacobines et en fait suivre au doigt toute la conduite. Quant au procès proprement dit, il a été, de la part du scrupuleux historien, l'objet d'une enquête nouvelle et minutieuse, où toutes les sources, dont bien des détails étaient inconnus jusqu'ici, ont été explorées, contrôlées et discutées avec soin; où tous les témoignages ont été entendus, appréciés et pesés; où le juge a écouté avec impartialité et prononcé sans crainte. M. Mortimer-Ternaux, en effet, n'a ni l'obtusion politique, ni l'infirmité morale qu'il reproche aux honnêtes gens de 1792; il est sans illusion et sans ménagement. Tandis qu'une école d'historiens s'est élevée chez nous pour amnistier ou plutôt glorifier les crimes de la Révolution, M. Mortimer-Ternaux emploie tous ses efforts à les dévoiler et à les flétrir. La persévérance qu'il met à poursuivre son travail en face de celui qui se fait dans le sens opposé, mérite toutes sortes d'éloges et d'encouragements. Nous voulons croire que les honnêtes gens de ce temps-ci sont plus éclairés et plus courageux que ceux de 1792. Toutefois, il ne faut pas trop se fier à leurs lumières et à leur énergie, et, en vue de certaines éventualités possibles, il est bon de leur montrer, par ce qu'elle a été, ce que la Révolution pourrait être un jour si on la laissait faire encore.

III

Le chef de cette triste phalange de la Gironde, dont nous venons de constater l'impéritie politique, Vergniaud, l'orateur sonore de la Convention, a obtenu, le mois de décembre dernier, les honneurs du discours de rentrée à la Conférence des avocats de Paris. C'est, comme l'a établi l'usage, à l'un des plus jeunes mais des plus distingués des membres de la Conférence, M. L. de Verdière, qu'est échue la tâche d'apprécier le caractère et le talent du célèbre avocat bordelais. Il était difficile que, avocat lui-même et ayant à parler devant un auditoire d'avocats, M. L. de Verdière ménageât la louange à l'homme qui a jeté un si grand éclat sur le barreau français. Aussi, quoique nous trouvions, quant à nous, moins d'éloquence souvent que de faconde chez Vergniaud, n'avons-nous, de ce côté, aucune critique à adresser à son panégyriste. Il n'en est pas ainsi de l'appréciation qu'il fait de lui comme homme politique. Assurément nous n'entendons pas blâmer M. L. de Verdière d'avoir loué Vergniaud de ses prédilections pour le régime représentatif ; nous le félicitons au contraire d'avoir, en un temps comme le nôtre, manifesté hautement ses sympathies personnelles à cet égard. Nous le louerons surtout d'avoir eu le courage, et il en faut pour cela de nos jours, de condamner avec indignation les excès révolutionnaires de la Terreur à une époque où les apologies du jacobinisme rencontrent tant d'écho. Il y a d'ailleurs, dans les pages de M. L. de Verdière, un souffle sincèrement et généreusement libéral, qui nous eût moins frappé peut-être il y a vingt ans, mais que nous ne saurions trop signaler parce qu'il est devenu une vertu originale qu'on ne trouve plus guère nulle part. Ce que nous reprochons à M. L. de Verdière, c'est une indulgence trop grande pour ce parti étroit, vaniteux et impolitiquement rancunier de la Gironde, dont Vergniaud fut la plus haute incarnation. Selon nous aussi M. de L. Verdière aurait pu accentuer plus énergiquement la condamnation dont il flétrit la conduite pleine de défaillances et de contradictions du président de la Convention dans le procès de Louis XVI. Peut-être, au surplus, le défaut que nous signalons est-il moins dans le fond que dans la forme de son éloge, trop oratoire, trop pompeux, trop, en un mot, dans le ton de Vergniaud, pour bien s'allier à la sévérité d'une sentence historique.

En publiant son discours[1], M. L. de Verdière l'a enrichi d'un appendice qui en augmente singulièrement le prix. C'est une suite de 50 à 60 lettres iné-

[1] *Biographie de Vergniaud*, par M. L. de Verdière, avocat à la Cour impériale, suivie de lettres inédites, in-8°. — Paris, Dentu, éditeur Palais-Royal.

dites, de Vergniaud, adressées à son beau-frère lors de ses débuts dans la carrière du barreau et à l'Assemblée législative. Les premières ont un intérêt biographique extrêmement touchant ; les autres sont curieuses pour l'histoire des premiers jours de l'Assemblée ; mais leur mauvais ton et leur violence trahissent dans leur auteur une passion qui fait vivement suspecter la gravité olympienne qu'on lui attribue dans toutes les histoires et que lui prête M. L. de Verdière lui-même.

IV

Les grandes fortunes commerciales ne sont pas seulement le fait de notre époque ; elles ont été aussi nombreuses et souvent plus hautes au moyen âge. Aujourd'hui les financiers soutiennent encore les trônes, mais ils n'y montent plus, comme cela leur arrivait parfois alors, témoins les Médicis, à Florence. A la vérité, ils éprouvaient souvent, au temps dont nous parlons, des catastrophes dont rien maintenant n'offre l'idée. Nous en avons, chez nous, un exemple demeuré populaire, dans l'histoire merveilleuse et lamentable du célèbre Jacques Cœur.

La vie de cet homme dont les contrastes sont si nombreux et si étranges qu'on dirait une légende, était restée, jusqu'à ces derniers temps, enveloppée de beaucoup de mystère. On ne s'expliquait ni le rapide accroissement de ses richesses, ni l'accumulation, plus rapide encore, de ses revers. C'est que, à dire vrai, on connaissait mal le temps où il a vécu, cet affreux quinzième siècle, si plein d'iniquités tragiques. La place qu'avait tenue le commerce et le rôle qu'avait joué l'or, en Europe, dans ces jours de guerre universelle, étaient des choses qu'on n'avait presque point encore étudiées. L'histoire de Jacques Cœur n'a été bien comprise que le jour où ce côté de l'époque a été mis en lumière et où, avec les guerres entreprises par les rois, on nous a montré les moyens par lesquels il les soutenaient.

Au premier rang des érudits à qui sont dus les renseignements que nous possédons à cet égard, se place, en France, un écrivain qui a consacré sa vie à étudier, dans le passé, cette branche de l'art de gouverner qu'on appelle l'économie politique. L'histoire de Jacques Cœur, dont le secret est précisément dans les rapports de finance qu'eut l'illustre banquier avec le roi son maître, était bien faite pour attirer l'attention de M. Pierre Clément. Aussi a-t-elle été, croyons-nous, le premier sujet de ses recherches. L'ouvrage qu'il lui a consacré est, si nous ne nous trompons, antérieur à la grande et célèbre étude qu'il a faite de Colbert. C'est en 1852 que parut le travail sur Jacques Cœur. Ce livre d'une érudition si neuve et si curieuse reçut du public un accueil unanime. Réimprimé plusieurs fois et constamment amélioré, il n'a pas cessé d'être recherché. L'éditeur Didier vient d'en

donner une édition nouvelle qui mérite d'être signalée à plus d'un titre [1]. D'abord elle se compose d'un seul volume, sans être pour cela moins complète que les prédédentes qui en comprenaient deux. D'autre part, grâce aux additions réparties dans les appendices et les notes, elle se trouve au courant de toutes les découvertes dont l'époque, aujourd'hui très-fouillée du moyen âge, a été l'objet. Le lecteur trouvera donc là le dernier mot de l'histoire sur la plupart des événements du règne de Charles VII.

C'est ce règne en effet, comme on le sait, et non-seulement la biographie du célèbre *argentier* du roi, que comprend l'ouvrage de M. Clément. L'auteur a rattaché, comme elles l'ont été par le fait de leurs relations étroites et prolongées, ces deux vies du négociant et du souverain, et nous les a montrées dans des détails sur lesquels l'histoire avait peu appuyé jusqu'ici, parce qu'elle les ignorait ou qu'elle en méconnaissait l'importance. Les finances, l'industrie, le commerce n'ont guère, en effet, que de nos jours attiré l'attention des historiens.

Ce que ses recherches sur Jacques Cœur en ont appris à M. Clément est du plus curieux intérêt. Grâce à ce qu'il nous fait connaître de la nature et de l'organisation du commerce au quinzième siècle, de l'état des comptoirs de Montpellier, de Marseille et de nos autres villes du Midi avec les villes de l'Espagne, de l'Italie et de l'Orient, nous nous expliquons à merveille la rapidité avec laquelle Jacques Cœur s'enrichit; grâce aussi à tous les détails où entre M. Clément sur les mœurs du roi, sur son caractère et ses prodigalités, nous comprenons parfaitement le besoin que Charles VII avait d'un homme que sa fortune chaque jour croissante et habilement gouvernée mettait en position de combler, au moment du besoin, les vides de la caisse royale. Ce n'était pas cependant une mauvaise administration que celle de Charles VII. Le roi avait pour maxime, dit M. Clément, que l'ordre était la première règle des affaires; il avait assigné à chacun des jours de la semaine un emploi spécial, prenant soin de consulter son conseil en toutes choses. Mais malheureusement, s'il avait des jours consacrés aux affaires, il en avait aussi de réservés pour le plaisir: « Il prenait le jeudy une partie du jour pour sa « plaisance » dit un contemporain, « avait ses jours de récréation avec les « femmes, » ajoute un autre plus explicite sur ce point. » Et ce jour détruisait souvent tout ce qui avait pu être fait de bien dans les autres. Le satrape couronné qui, outre une favorite en titre, en eut toujours plusieurs d'occasion, ne savait rien refuser à ces créatures, ni à ceux qui les lui procuraient ou l'en débarrassaient. Les domaines de la couronne et les recettes du fisc y passaient; le service du sérail se faisait avant celui des armées. Les ordonnances royales et les reçus qui existent encore et que rapporte M. Clément nous en ont conservé l'irrécusable témoignage. C'est ce qui explique en

[1] *Jacques Cœur et Charles VII*, étude historique précédée d'une notice sur la valeur des anciennes monnaies françaises, par Pierre Clément. Nouvelle édition, ornée de gravures historiques. 1 vol. in-8°. Didier et Comp., éditeurs.

quelle faveur dut être tenu longtemps l'habile et heureux négociant à la bourse duquel on pouvait recourir en tout temps. Cette faveur fut longue. Jacques Cœur qui avait de la bravoure, et qui, à l'intelligence des affaires, joignait celle de la politique, combattit à côté du roi mêlé aux seigneurs de sa suite et le représenta dans plusieurs négociations importantes avec l'étranger. Ce fut même lui qui fonda l'influence française en Orient. A l'intérieur il eut une action plus considérable qui doit lui mériter la reconnaissance éternelle de la nation. Ce fut, en effet, à l'aide de l'argent qu'il prêta au roi que celui-ci put délivrer la France du joug de l'étranger. Sans ce secours, les mercenaires qu'entretenait Charles VII se seraient débandés mille fois, et le roi n'aurait pu former et entretenir cette armée permanente par qui il fut, le premier de nos rois, mis *hors de page*, et dont on doit bénir la création, malgré l'abus qu'en ont fait ses successeurs. Sans vouloir établir aucune comparaison entre lui et sa sainte contemporaine Jeanne d'Arc, au moins quant à l'élévation et à la pureté du sentiment dont ils s'inspirent, on peut dire qu'après la bergère champenoise, c'est au négociant berrichon que la France du quinzième siècle doit le plus. Ils ont encore cela de commun qu'ils furent l'un et l'autre victimes de la froide ingratitude du roi et de la jalousie de « ces chiens de palais, » comme un contemporain appelle les hommes de cour. Bien des bruits ont couru sur les causes de la disgrâce de Jacques Cœur dont plusieurs sont absurdes. M. Clément les a discutés avec soin, et réduits à ce qu'il y a de plus vraisemblable, c'est-à-dire, la haine et la cupidité des seigneurs que l'argentier du roi avait obligés. Le désir de se débarrasser d'un rival en influence et l'espoir de partager sa dépouille, n'en est-ce pas assez pour expliquer comment tant de dénonciateurs de haut rang s'élevèrent contre lui? Quant à la dureté et à l'insensibilité du roi, elle a sa raison dans la dépravation de son cœur. Cet homme qui avait tout réglementé dans sa vie, qui avait ses heures pour la débauche comme pour les affaires, ne s'était point réservé de temps pour l'amitié. S'il ne laissa point périr Jacques Cœur, comme il l'avait fait de Jeanne d'Arc, c'est qu'il se trouva dans la famille du financier un homme de résolution qui l'enleva à la barbe des soldats du roi et le conduisit à Rome où le Pape lui donna le commandement de la croisade qu'il dirigeait contre les musulmans devenus maîtres de Constantinople. C'est dans cette expédition, à laquelle la religion et la politique avaient un égal intérêt que mourut, comme on sait, Jacques Cœur. Le récit de M. P. Clément un peu lent, un peu appesanti par la richesse des détails dans la première partie de son livre, s'allége dans la seconde et prend, à partir du procès, un caractère plus dramatique et plus animé qu'il conserve jusqu'à la fin. C'est donc, bien qu'elle exige parfois un certain effort d'application, une lecture pleine d'attrait, que celle du livre de M. Clément sur Jacques Cœur. Elle se recommande à tous ceux qui, dans l'histoire, cherchent la substance avant la couleur, l'instruction avant l'agrément.

P. Douhaire.

LES CAHIERS DE 89, OU LES VRAIS PRINCIPES LIBÉRAUX,

Par M. L. de Poncins. — Paris, Didier.

Ce livre est une analyse fidèle des cahiers des trois ordres, analyse plus rapide, plus méthodique, plus lumineuse et d'une lecture plus facile que les trois volumes rédigés par Prudhomme en 1789, analyse conçue dans un tout autre esprit et aboutissant à de tout autres conclusions que le récent ouvrage de M. Chassin. L'auteur en effet s'est proposé de distinguer la cause de la liberté de la cause de la Révolution. Et dans tout son livre, il montre autant d'amour généreux pour les institutions libres que d'indignation réfléchie contre les doctrines et les excès révolutionnaires. Cette franchise d'opinion ne l'empêche pas d'ailleurs de présenter avec autant d'exactitude que de loyauté le témoignage authentique des causes diverses, des besoins et des espérances de la France à cette époque. Son livre repose sur une étude nationale et complète des documents originaux et ceux qui voudront connaître les vrais principes de 89 avant de les invoquer le liront avec fruit.

C. de Meaux.

VIE INTIME ET RELIGIEUSE DU PÈRE LACORDAIRE,

Par le R. P. Chocarne, des Frères prêcheurs. — Paris, Poussielgue.

Nous sommes heureux d'être les premiers à annoncer ce bel ouvrage qui, avec la biographie du Père Lacordaire qu'achève M. Foisset, complétera le monument qui devait être élevé à la mémoire du prince des orateurs chrétiens de notre siècle. Appelé avant tous, comme cela était juste, à porter son jugement sur le travail du R. P. Chocarne, le comte de Montalembert lui a adressé la lettre suivante :

Mon Révérend Père,

Vous désirez connaître mon avis sur la *Vie intime et religieuse du Père Lacordaire*, que vous allez incessamment publier. Cet avis se trouve tout entier dans l'impression que j'ai ressentie en vous lisant. Vous m'avez montré tout un côté de sa vie que j'ignorais ou que j'entrevoyais à peine. A moi qui survis avec M. Foisset, le plus vieux des vieux amis du Père Lacordaire, vous m'avez révélé en lui un homme plus rare, plus grand, plus saint encore que je ne le croyais, après l'avoir connu et aimé pendant trente ans. Ce qui a été une révélation pour moi le sera, à bien plus forte raison, pour la foule des lecteurs qui n'ont été initiés à sa vie que par les épisodes dramatiques de sa carrière publique, par sa correspondance incomplète mais si attrayante, par son incomparable éloquence. De son vivant déjà madame

Swetchine disait qu'on ne le connaîtrait que par ses lettres. J'ose ajouter qu'on ne le connaîtra tout à fait qu'après vous avoir lu.

C'est là le privilége de l'habit qu'il vous a donné, des vœux que vous avez prononcés entre ses mains, de la vie commune que vous avez menée avec lui. Vous leur devez d'avoir pénétré ces mystères de la mortification chrétienne, ces merveilles de l'austérité monastique, cet héroïsme de la pénitence que le glorieux rénovateur de votre Ordre mettait autant de zèle à cacher aux hommes qu'à pratiquer devant Dieu. Vous avez éprouvé une hésitation bien naturelle à lever le voile qui dérobait à ses plus intimes amis en dehors du cloître, ces dons et ces actes surnaturels de la souffrance volontaire. Vous avez bien fait de surmonter cette hésitation. Vous étonnerez, vous froisserez peut-être quelques esprits ; mais vous toucherez, vous édifierez, vous fortifierez beaucoup d'âmes. En disant ainsi la vérité tout entière, vous aurez rempli un grand devoir envers Dieu et envers notre ami. Vous aurez mis le sceau à sa vraie grandeur. La plus grande âme de ce siècle en a donc été l'une des plus saintes ! Telle est la conclusion de votre livre. Elle est aussi consolante que lumineuse pour ceux qui, comme moi et tant d'autres, ont été surtout attirés vers lui par la tendresse entraînante de ses épanchements intimes, par son ardente sympathie pour toutes les aspirations légitimes de son temps et de son pays, par son intelligent amour de la société moderne, par son invincible attachement aux principes et aux conquêtes de 1789, par son respect exquis de l'honneur et de la conscience, par la hauteur et l'indépendance de son génie, par son généreux amour du droit, par sa noble horreur des défaillances et des trahisons dont nous avons été témoins et victimes, par sa foi indomptable dans l'alliance nécessaire et prochaine de la religion et de la liberté. Ceux-là surtout vous auront une obligation immortelle. Grâce à vous, ils sauront que ce cœur resté jusqu'à la fin si passionnément fidèle à ses amitiés d'ici-bas, était encore plus enflammé de l'amour divin ; que ce *libéral impénitent*, comme il le disait de lui-même, a été non-seulement un *catholique pénitent*, mais un amant passionné de la croix de Jésus-Christ ; qu'il a eu peur de sa gloire presque autant que du péché, et qu'il en a payé la rançon par ces prodiges d'expiation volontaire qu'il est permis et recommandé d'admirer, même quand on n'a rien de ce qu'il faut pour les imiter.

Je vous remercie humblement, mon Révérend Père, du bien que vous m'avez fait, et je vous offre le sincère hommage de mon respect.

Ch. de Montalembert.

LES ÉVÉNEMENTS DU MOIS

Paris, 23 février.

La session législative commence, car bien qu'officiellement inaugurée à la fin du mois dernier, c'est à peine si quelques escarmouches ont permis à des orateurs écoutés, tels que MM. Buffet, Segris et Lanjuinais, de rétablir une fois de plus les principes qui doivent protéger l'urne électorale et assurer l'entière sincérité du scrutin. La vraie session, celle où s'agitent les grands intérêts de la politique intérieure et étrangère, ne s'ouvrira que demain, et c'est entre les échos expirants du Luxembourg et les bruits naissants du Palais-Bourbon qu'une inflexible périodicité nous oblige d'écrire. Au moins avons-nous sous les yeux le projet d'adresse de la Chambre, c'est-à-dire le terrain et le plan de la bataille, et il n'est pas indifférent de l'étudier, en le comparant à l'attitude et au langage du Sénat.

Pour nous, ce qui domine tout le débat, ce qui en fait l'intérêt et la dignité, c'est la question intérieure, c'est-à-dire la question des réformes et de la liberté. Il faut remercier M. de Persigny de l'avoir nettement posée ; il faut savoir gré à M. de Boissy de l'avoir indiquée dans une harangue capricieuse qui ressemble à ces feux d'artifices où de jolies fusées indemnisent le spectateur des pièces qui partent mal.

Il y avait d'autant plus de mérite à aborder ce thème que la haute assemblée n'y montrait aucun goût, et il suffit de lire son adresse, votée à l'unanimité, pour être convaincu qu'elle ne désirait point être distraite de son repos. Depuis quatorze ans qu'il existe, le Sénat a prouvé qu'il déteste le bruit ; le seul fait qui ait ému sa sollicitude constitutionnelle est une menace d'empiétement des serinettes et de l'orgue de barbarie ! Il aime avant

tout les grands silences dont parle le poëte, et son vœu serait sans doute de ne les voir jamais troublés que par les doux épanchements de la béatitude. C'est du moins ce que permet d'augurer le succès obtenu par M. Rouland.

L'honorable gouverneur de la Banque nous fait involontairement penser à ce personnage légendaire qui avait cloué l'aiguille de son baromètre au beau fixe afin d'écarter toutes chances de mauvais temps. Suivant lui, nous n'avons rien à désirer en fait de droits politiques essentiels, la presse elle-même a tort de gémir; nous possédons « la liberté sage et sereine, » il n'y a que les anciens partis, ces malheureux anciens partis que l'on ressuscite et que l'on enterre tour à tour selon les besoins de la discussion, il n'y a qu'eux pour réclamer une extension dangereuse des franchises publiques.

Toutes les fois que nous entendons évoquer contre les idées libérales ce fantôme des anciens partis, nous sommes invariablement tentés de croire que l'homme qui l'oppose à nos revendications est quelque jouvenceau, pur de tout contact avec les régimes déchus, entré d'hier dans la vie publique, et fier de n'avoir jamais servi qu'un système et qu'un drapeau. Mais, en y regardant de près, nous découvrons généralement que les accusateurs datent de loin et qu'ils pourraient nous renseigner avec autorité sur l'état-major des armées dispersées dont ils transforment le souvenir en épouvantail.

Quoi qu'il en soit, M. Rouland est satisfait; les vœux qui surgissent ne sont à ses yeux que de périlleuses réminiscences, et les plaintes dont le bruit importun arrive à son oreille lui rappellent seulement le *Fortunatos nimium* de Virgile. — Ce n'est pas que nous mettions en doute la sincérité de l'honorable sénateur; nous avons la conviction qu'il se croit libre, et nous ajoutons qu'il l'est, en effet. Mais les choses humaines varient d'aspect suivant le point d'où on les considère. Envisagée du palais du Sénat, de l'hôtel de la Banque de France ou des bureaux d'une recette générale, la situation peut sembler riante et parfaite. Mais si, descendant de ces sommets, l'observateur devient simple écrivain, simple viticulteur, simple avoué, s'il veut fonder un journal, faire une conférence, ouvrir un cercle, il s'aperçoit alors que le commun sentier n'est pas jonché de roses, et que nous sommes loin de cet état idéal où, comme dit l'Écriture à propos de l'opulente Sidon, le moindre citoyen était comme le souverain d'un royaume.

M. de Persigny, d'accord sur tant de points, du reste, avec son heureux collègue, ne partage cependant pas la plénitude de son contentement. Il y a un léger nuage dans la satisfaction du noble duc : on a fait une concession funeste en allant chercher les maires parmi les élus des communes. A son sens, c'est là une dérogation à l'esprit même de nos institutions, et l'ancien ministre, qui croit connaître mieux que personne le système napo-

léonien, a profité de l'occasion pour en exposer la doctrine. Avec lui, point de biais, point d'équivoques, point de méprises; il n'invoque pas les principes de 89 pour en faire un masque à la dictature : il proclame hautement l'incompatibilité des libertés anglaises avec les mœurs et les tendances de notre pays; il appelle libertés *accessoires* les droits qu'un illustre orateur qualifie de libertés *nécessaires;* il repousse le gouvernement parlementaire, où il ne voit que « l'autorité mise au pillage par la liberté, » et tout en juxtaposant d'une façon parallèle et indépendante cette autorité et cette liberté, il subordonne en réalité la seconde à la première et n'a d'autre souci que de fortifier l'une au détriment de l'autre.

Ce système, que M. de Boissy a très-exactement appelé le système de l'absolu, est condensé par l'orateur en deux termes : le suffrage universel et le pouvoir exécutif, l'urne et le trône, le bulletin de vote et le boulet de canon. Le droit de suffrage suffit à la liberté; il la constitue et il l'épuise : tout le reste doit être remis au prince, qui ne peut songer qu'au bien public. M. Thiers a dit, aux applaudissements de la France et du bon sens, que le caractère du prince n'était pas une institution. M. de Persigny pense le contraire; il ne veut même pas d'autre institution que celle-là, et il remet tout dans les mains souveraines, en disant à la nation : « Vous avez voté, il ne vous reste plus qu'à obéir !

Il y aurait une contradiction flagrante à signaler entre ces principes et le système des candidatures officielles. Si le pays ne doit posséder d'autre droit que celui de suffrage, au moins faut-il qu'il le possède en entier, car si, l'ayant réduit à cette infime portion, on vient encore lui dicter ses choix et mettre dans la main de l'électeur un bulletin écrit par le préfet que reste-t-il au citoyen ?

Il y aurait bien encore à rechercher comment l'autorité actuelle, engendrée par l'élection et ayant besoin de se retremper à sa source, peut être supérieure au pouvoir qui l'enfante, qui la constitue, qui la renouvelle? Et au point de vue de l'histoire il serait aisé de montrer au delà des mers un saisissant exemple, et de demander si c'est l'autorité qui, en Amérique, a fondé la liberté ?

Mais nous avons hâte d'arriver au grief principal de M. de Persigny, à la responsabilité ministérielle, au régime parlementaire, à ces institutions, non pas britanniques, comme on affecte de le dire, mais européennes, puisqu'elles fleurissent à Bruxelles et à Lisbonne, à Madrid et à la Haye, en Allemagne et en Italie; à ces garanties qui assurent le repos et la liberté de nos voisins et qui semblent faire des Suisses, des Belges et des Autrichiens une race supérieure à la nôtre, puisque nous ne sommes pas jugés capables de supporter les institutions perfectionnées qui les gouvernent.

M. de Persigny s'attache à établir qu'en Angleterre l'organisation intérieure ne relève en rien du pouvoir central, ce qui permet à l'administra-

tion des comtés, exercée directement par les citoyens, de ne subir aucun contre-coup des changements ministériels amenés par les luttes parlementaires et de poursuivre en paix son œuvre indépendante, tandis que chez nous, avec la centralisation qui fait dépendre toute la hiérarchie des fonctionnaires placés au sommet de l'échelle, chaque changement de ministère amène un ébranlement général et menace de désorganisation l'ensemble des services. En d'autres termes, suivant l'orateur du Sénat, tandis qu'en Angleterre les portefeuilles seuls changent de main, au-dessus ou à côté d'un système administratif qui laisse au pays la libre gestion de ses affaires locales, en France, la révolution des portefeuilles est nécessairement suivie d'une révolution administrative qui déplace et bouleverse un personnel immense au plus grand préjudice des intérêts.

Si ce tableau est exact, il faut convenir que la France a le plus urgent besoin des franchises locales qui corrigent si facilement, au delà de la Manche, les inconvénients du régime parlementaire, et dès lors, au lieu de nous refuser la décentralisation réclamée par tant de voix, il faut se hâter de poser sur notre sol mouvant cette base fondamentale de toutes les libertés.

Mais le portrait tracé par M. de Persigny est-il fidèle? Le régime actuel a-t-il pour effet de rendre les changements ministériels plus rares, et avant l'empire comme depuis chaque avénement nouveau a-t-il été suivi de ces perturbations profondes et de ce renouvellement de personnel qui effrayent l'ancien ministre de l'intérieur? Si l'on jette un regard sur les cadres officiels, on est bientôt édifié. L'œil y cherche vainement les vides creusés par le puritanisme, et des bancs du Sénat à la modeste sous-préfecture, il retrouve les fonctionnaires et les serviteurs des régimes et des ministres les plus divers. Nous n'accusons personne; nous constatons seulement que chez nous le patriotisme pousse beaucoup de consciences à se résigner à la fortune et à servir la France sous des drapeaux différents et même contraires.

Que devient donc le réquisitoire dressé contre le régime constitutionnel? M. de Persigny ajoute bien que, dans le mécanisme parlementaire, le député, qui fait et défait les ministres, acquiert une importance considérable et voit se tourner vers lui, comme vers une puissance, toutes les ambitions et toutes les convoitises. « Le préfet, le général, le procureur-général, tous les fonctionnaires, s'inclinent devant l'homme qui, par le ministre, est maître de leur sort... Devant ce spectacle, l'armée, la magistrature, toutes les carrières qui ont surtout l'honneur pour mobile, se sentent blessées dans leur indépendance et leur dignité. Les détenteurs de l'autorité perdent le prestige de leurs fonctions; la considération et le respect des masses les abandonnent. C'est, en un mot, l'autorité elle-même qui s'abaisse, s'humilie et s'anéantit dans leur personne. » — Quoi! durant près de quarante ans, et par la faute de ces institutions qui passaient pour assurer la dignité en même

temps que la liberté du pays, nous aurions eu une armée abaissée, une magistrature avilie, une administration conspuée! Les généraux et les magistrats de la Restauration, du gouvernement de Juillet et de la République ont subi pendant cette longue période la honte d'une position qui « blessait leur indépendance et leur dignité! » Et c'est devant les cheveux blanchis de nos amiraux et de nos maréchaux, c'est devant d'anciens présidents et procureurs généraux qu'on a osé tenir ce langage! Il n'a pas été relevé parce qu'il tombait à faux, mais il nous convenait de le reprendre pour montrer jusqu'où peut entraîner l'effroi des institutions libres, la peur irréfléchie de la responsabilité ministérielle, c'est-à-dire de la combinaison la plus ingénieuse qui ait encore été imaginée parmi les hommes pour faciliter et harmoniser le double jeu de l'autorité et de la liberté.

Mais, dans la logique même de la théorie de M. de Persigny, les ministres devraient siéger dans les Chambres. Il superpose trois sortes d'agents de l'autorité centrale : le maire, le préfet et le ministre, répondant, chacun à son degré, à trois conseils d'ordre différent : le conseil municipal, le conseil général, le Corps législatif, tous issus de l'élection. Le maire siége au conseil de la commune et prend part à ses délibérations. Le préfet siége au conseil du département et discute avec lui. Pourquoi le ministre ne siége-t-il pas à la Chambre pour discuter avec elle les intérêts qui sont de leur commun domaine? Il y a là une incontestable lacune dans le système de M. de Persigny, car le maire ne se fait point représenter par le secrétaire de la mairie ni le préfet par un conseiller de préfecture. Pourquoi donc le ministre est-il remplacé par un secrétaire général ou par un membre quelconque du Conseil d'État? Aux deux premiers étages de la pyramide, l'agent du pouvoir exécutif est en communication directe avec les délégués du suffrage universel; pour quelle raison la symétrie est-elle rompue à l'étage supérieur?

La même question se reproduit à un autre proint de vue. Les ministres peuvent être membres du Sénat, où ils font partie de la puissance législative [1], où nous les entendons tous les jours expliquer et défendre leurs actes sous le voile d'une fiction beaucoup plus insaisissable que toutes celles de la monarchie parlementaire. Quel inconvénient y aurait-il à ce que ces mêmes ministres exerçassent leur part de puissance législative au sein même du Corps législatif et fournissent au Palais-Bourbon les explications et les arguments qu'ils développent au Luxembourg? Sans doute, au palais Médicis, c'est le sénateur seul qui parle, et même quand M. Fould soutient par avance un projet de loi relatif à l'aliénation partielle des forêts de l'État, le président a soin de répondre aux interrupteurs : Il n'y a pas ici de ministres! Mais Salomon, malgré toute sa sagesse, serait bien en peine de

[1] Article 4 de la Constitution : « La puissance législative s'exerce collectivement par l'Empereur, le Sénat et le Corps législatif. »

partager l'orateur, de façon à mettre hors du débat la personne qui n'y doit pas constitutionnellement figurer.

On voit qu'il n'y aurait point un grand pas à faire pour entrer dans la réalité des choses et que, de la fiction présente à la responsabilité vraie, il n'y pas, suivant un mot connu, le diamètre de la terre.

M. de Persigny lui-même assure « que l'Empire renferme le principe de toutes les libertés imaginables. » Qu'il ne ferme donc pas la main sur elles, comme Fontenelle fermait la sienne sur les vérités, et qu'il se souvienne que Napoléon a signé, un peu tard il est vrai, l'acte additionnel de 1815.

Un des torts les plus graves à nos yeux du système actuel, c'est de bannir la plupart des hommes considérables de la direction des affaires et de décapiter ainsi le pays des capacités éminentes qui font son honneur et sa force. Nous connaissons la banalité qui consiste à dire que le gouvernement actuel n'a que faire d'hommes qui n'ont pu sauver d'autres gouvernements et qui même ont été compris dans leur naufrage ; mais l'argument a tout juste la valeur du système qui, dans certains États de l'antiquité, condamnait à la dégradation et souvent à la mort les généraux coupables d'avoir perdu une bataille. Rome entendait mieux les choses en confiant à ces disgraciés d'un moment une armée nouvelle pour venger leur défaite.

Ce n'est pas de nos jours seulement que la participation directe des citoyens les plus illustres et les plus expérimentés aux affaires du pays est agitée. Elle a été débattue au sein de la première Constituante, et elle fut alors, nous devons le dire, aveuglément résolue dans le sens de M. de Persigny, malgré les protestations d'une partie de l'Assemblée. On sait quelles furent les conséquences de la mesure.

La question fut reprise dans la Constituante de 1849, et là le système de 1793 et de l'an III succomba. C'est en vain qu'on invoqua l'exemple des États-Unis, dans l'organisation politique desquels on essayait dès lors de montrer des analogies avec la nôtre. M. de Tocqueville établit invinciblement la différence profonde des situations. Nous ne le citons pas, malgré l'autorité de sa parole ; nous préférons invoquer un autre témoignage moins suspect à nos contradicteurs et tout aussi concluant.

On a beaucoup cité M. Billault dans ces derniers temps ; le Sénat a retenti de sa mémoire, et les organes mêmes du gouvernement se sont mis à l'abri de ses déclarations. Eh bien, c'est à M. Billault, à ce guide sûr et respecté des régions officielles que nous voulons demander ce qu'il faut penser de la responsabilité ministérielle. Il y a dix-sept ans, il aborda le problème à la suite de M. de Tocqueville, et plus que tout autre il détermina par son éclatante démonstration le vote de la représentation nationale. Il déclara hautement que le principe de la responsabilité des conseils qui entourent le pouvoir exécutif et agissent avec lui était *fon-*

damental et *tutélaire*, et qu'il ne comprenait pas qu'on pût éprouver même *de l'hésitation* à cet égard. Pour lui, il voyait là le système *le plus prudent* et le mieux fait pour *éviter les conflits*. — Écoutons-le.

« Je sais, disait-il à ses adversaires, qu'il y a un parti qui considère la politique dans les assemblées délibérantes comme une sorte de fléau, et qui voudrait réduire les assemblées législatives aux proportions d'un grand conseil général discutant avec beaucoup de soin la question du libre-échange, par exemple... (*On rit.*)

« Quoi que vous fassiez, vous ne supprimerez pas dans le monde la politique proprement dite. Il y aura toujours dans les assemblées deux tendances parfaitement distinctes : à l'intérieur, vers la résistance ou le progrès ; à l'extérieur, vers une expansion plus ou moins active ou vers un système d'abstention plus ou moins absolu. Quoi que vous fassiez, dans ce noble pays de France, ces deux manières d'entendre la vie d'un peuple resteront avec les questions de leur pratique, elles diviseront toujours les assemblées délibérantes, et les partis verront toujours surgir de leur sein des hommes éminents qui, par leurs travaux, leurs talents, leurs services, seront l'expression la plus vraie, la plus efficace de leur pensée politique, seront, par le cours des choses, les hommes les plus propres à la réaliser. Il ne dépend pas de vous de détruire ce fait inévitable. Vous pouvez, non pas anéantir, mais paralyser cette force ; vous le pouvez, mais ce sera au grand détriment du pays.

« On nous dit : Mais vous donnez aux ambitions, aux intrigues parlementaires, une prime permanente, et vous exposez en conséquence le pays à des secousses perpétuelles... Vous créez pour tous les représentants l'appât tout-puissant du portefeuille ; vous organisez la lutte et les déchirements !

« J'admets, pour la discussion, en répétant fermement que l'histoire le contredit, que les candidats ministériels seront surtout guidés par cet appât du portefeuille, si désirable, à ce qu'on dit (*on rit*) ; mais il faut autre chose pour que ces ambitions effrénées obtiennent la réalisation de leur désir. Il faut d'abord une assemblée dont la majorité les accepte. Ils n'arriveront, ils ne peuvent arriver que par une majorité qui les appuie. Il faut donc supposer aussi une majorité qui sera corrompue, non pas sans doute par l'appât d'un portefeuille (il n'y en a pas quatre cents), mais probablement par quelque autre combinaison machiavélique que je ne prévois pas bien. »

Et après avoir fait voir qu'avec le suffrage universel, avec une Chambre choisie et nommée par la nation tout entière, de pareilles suppositions sont inadmissibles, l'orateur en arrivait à examiner la situation de ministres sans responsabilité et pris en dehors des assemblées :

« Nous avons vu cela quelquefois, s'écriait-il (sans penser qu'il le reverrait encore), nous avons vu des gouvernements, voulant s'affranchir du

joug parlementaire et du concours nécessaire des hommes du parlement, aller chercher au dehors et prendre pour leurs instruments ministériels des hommes inconnus ; nous avons vu cette tentative, mais nous avons vu aussi la conclusion ; nous avons vu ces gouvernements extra-parlementaires frappés d'impuissance et de discrédit[1]. »

M. Billault triompha, parce qu'il avait raison, et la vérité qu'il soutenait alors avec tant de force finira, malgré tout, par s'implanter dans nos institutions. Les arguties ne tiennent pas longtemps contre le bon sens et aucun esprit sérieux ne peut plus s'arrêter au prétendu péril de la convoitise des portefeuilles. L'argument du reste n'est pas nouveau, et il y a soixante-dix ans il était déjà de mode. Un jour qu'on opposait à Mirabeau ce danger des luttes qu'exciterait le désir d'arriver au ministère, et qu'un orateur avançait que c'était précisément là ce qui avait perdu l'Angleterre, le puissant tribun s'écria avec une ironie écrasante : « L'Angleterre est « perdue ! Ah ! grand Dieu ! quelle sinistre nouvelle ! Et par quelle latitude « s'est-elle donc perdue ? Quel tremblement de terre, quelle convulsion de « la nature a englouti cette île fameuse, cet inépuisable foyer de si grands « exemples, cette terre classique des amis de la liberté ? »

Enfin, pour citer à M. de Persigny une autorité qu'il ne récusera pas, Napoléon, méditant à Sainte-Hélène sur les causes de sa chute et les fautes de son règne, disait à son entourage : « Les assemblées ont besoin de chefs pour les conduire, exactement comme les armées, mais il y a cette différence que les armées reçoivent les chefs qu'on leur donne et que les assemblées se les donnent à elles-mêmes[2]. »

L'immortel captif était bien désintéressé quand il tenait un pareil langage ; il n'envisageait plus les choses que du sommet impartial de l'histoire, et sa voix mérite d'être entendue de ceux qui élèvent ses idées à la hauteur d'une religion.

Il n'y a qu'une seule objection plausible, et on ne manque pas de la faire valoir : une ligne de la constitution du 15 janvier 1852. Mais « ce n'est pas faire dévier la constitution que de l'ouvrir à des réformes qui sont dans la nature des institutions durables et qui ne répugnent qu'aux constitutions derrière lesquelles il n'y a rien de solide[3]. » — « Une nation comme la nôtre ne saurait rester inactive ; le labeur et le progrès sont dans sa destinée[4], » et le pas en avant dont nous parlons, ou plutôt le simple retour à un principe *tutélaire* serait bien loin d'avoir le caractère radical de la modification qui a transformé l'article 2 du pacte fondamental en substituant à la Présidence élective l'Empire héréditaire.

Qu'attendrait-on pour réaliser les progrès depuis longtemps accomplis

[1] *Moniteur*, du 14 mars 1849.
[2] *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. XX, p. 650
[3] Adresse du Sénat. Février 1861.
[4] *Idem*.

autour de nous ? Le chef de l'État disait, il y a quelques jours, à la députation du Sénat : « Mon gouvernement n'est pas stationnaire, il marche, il veut marcher. » La tendance est heureuse, mais quel pas le Gouvernement a-t-il fait depuis six années, depuis le décret du 24 novembre 1860 ? En présentant la constitution actuelle à la France, son fondateur se défendait de nous offrir l'œuvre du despotisme ou d'une vaine théorie. « La Constitution de l'an VIII, disait-il, lui a servi de modèle; *c'est l'œuvre de l'expérience*[1]. » Ainsi elle était déjà le fruit de l'expérience en 1852 ; nous y avons ajouté une expérience de quinze années, *grande spatium!* Que faut-il de plus pour que nous soyons dignes enfin de posséder les mêmes libertés que les Belges, les Italiens et les Suisses?

Le Livre Bleu, exposant la situation de l'Empire, constate que la pêche du hareng est en progrès et que nos populations maritimes se réjouissent de l'aménagement des mollusques. Ces résultats ne sont point indifférents sans doute, mais, dût M. Rouland nous accuser d'une ambition démesurée, nous souhaiterions quelque chose de plus, et le projet d'adresse de la Chambre paraît accuser un sentiment analogue. En proclamant que « la stabilité n'a rien d'inconciliable avec le sage progrès des libertés ; » en traçant du calme intérieur et de l'ordre admirable avec lequel des millions d'électeurs usent de leurs droits le plus rassurant tableau, ce projet ne semble-t-il pas dire que l'heure des améliorations et des réformes lui paraît venue?

Quel vaste champ s'ouvre à cet égard devant le pouvoir ! La vie communale est à organiser, et, bien que l'adresse de la Chambre ne dise pas un mot de la décentralisation, c'est de ce côté que nous voudrions voir le Gouvernement porter ses premiers efforts. Que de causes d'impopularité disparaîtraient ! Que d'erreurs et de fautes deviendraient impossibles! Si Paris eût possédé, comme Londres, un conseil municipal élu, la question du jardin du Luxembourg n'eût point soulevé d'émeute morale, par l'excellente raison qu'elle ne fût pas née, et l'Empereur eût été dispensé de la trancher, par un acte habile et sage d'ailleurs, en donnant tort à l'administration. Nous compterions peut-être un peu moins de boulevards, mais nous n'aurions pas la surprise étrange d'entendre un rapporteur officiel, M. Devinck, s'écrier en pleine commission municipale de la Seine, après la pompeuse énumération de tous les embellissements de Paris : « *Nous n'en attribuons pas l'honneur au conseil...* » Expression qui fait bien crûment entendre aux gens qu'ils n'ont rien à voir dans leurs propres affaires !

Et la presse? M. de Persigny a beau dire, dans un magnifique axiome, que « tout peuple civilisé est nécessairement un peuple libre; » nous avons la fatuité de ne pas nous prendre pour des Hurons, et cependant nous sommes forcés de convenir que nous ne nous sentons pas libres. Nous ne sommes

[1] Discours à l'ouverture des Chambres, 29 mars 1852.

pas libres de faire paraître le *Correspondant* deux fois par mois. Le *Journal des Villes et Campagnes* n'est pas libre de devenir quotidien. Le *Messager de Bayonne* n'est pas libre de prendre un nouveau gérant, et comme l'ancien est mort, la feuille suit son ex-propriétaire au tombeau. Le *Courrier Français* n'est pas libre de modifier son organisation intérieure et de passer en des mains nouvelles. Les négociants de Narbonne ne sont pas libres de fonder un organe représentant leurs intérêts. Personne n'est libre de créer un journal, et, quant à ceux qui existent, on peut voir, aux blessures saignantes du courageux organe de M. de Girardin, jusqu'où s'étend la faculté de discussion !

Nous lisions l'autre jour un détail curieux et caractéristique dans le rapport sur la situation financière des États-Unis, présenté par M. Mac-Culloch, secrétaire du Trésor de la République américaine. La dette est de 15 milliards de francs, qui imposent à l'État un intérêt annuel de 750 millions à payer à ses créanciers. Avant la guerre civile, le budget total des dépenses de l'Union atteignait à peine la moitié de ce chiffre, et comme les Américains, au lieu de léguer leur dette à l'avenir, ont résolu de l'éteindre en quelques années, tout le revenu intérieur a été surchargé d'impôts ; aucun détail n'a échappé au fisc, et les Yankees disent, beaucoup plus en matière de plaisanterie que de murmure : « Nous ne pouvons plus tousser sans nous mettre un timbre dans la bouche ! »

Eh bien ! dans cette exubérance de taxes, allant saisir et frapper jusqu'aux transactions les plus minimes, la presse a été respectée : pas un journal, pas une production de l'esprit n'a été atteint ! Puisqu'on parle d'analogies, en voici une à établir, et certes ce ne sont pas les récentes et instructives révélations sur la gérance de deux feuilles officieuses qui plaident en faveur de la législation actuelle de la presse française !

Un honorable sénateur, M. Dumas, président du conseil municipal de Paris, disait il y a quelques jours à la distribution des prix de l'Association Polytechnique :

« S'il était permis, d'un coup de baguette, de faire revivre devant vous la France et Paris tels qu'ils étaient il y a un siècle, vous seriez surpris de reconnaître combien peu sont demeurés intacts parmi les éléments d'une civilisation qui semblait si avancée alors. Les 30,000 becs de gaz, équivalant à 300,000 bougies, qui éclairent Paris et qui remplacent les 6,600 lanternes à chandelle dont la munificence de M. de Sartines le gratifiait en 1765, donnent une image sensible des changements survenus. »

C'est bien pour l'éclairage des yeux ; mais les intelligences n'ont-elles pas besoin d'être éclairées aussi, et la sollicitude gouvernementale, après avoir tant fait pour des lanternes, ne se détournera-t-elle pas un peu du côté de la presse, ce flambeau de l'esprit? Là, comme ailleurs, il n'y a que la liberté qui puisse produire la lumière, et quand le Livre Bleu gémit de

la décadence de la littérature, on peut le renvoyer à la Correspondance de Napoléon, écrivant un jour à M. Cambacérès : « On se plaint que nous n'avons pas de littérature : *C'est la faute du ministre de l'intérieur.* » Et à M. de Champagny : « La littérature a besoin d'encouragements ; *vous en êtes le ministre,* proposez-moi, etc. » Malgré sa toute-puissance, Napoléon n'a pu créer une littérature ; la censure actuelle n'en créera pas davantage. Quand elle contemple le théâtre, elle avoue avec humiliation que le niveau artistique et littéraire baisse[1], et en même temps le rapport sur l'administration de la justice criminelle en France constate que le niveau moral descend aussi[2]. — Il y a là un double et affligeant symptôme ; prenons garde, prenons garde de tomber à cet état d'abaissement et de décomposition sociale que M. Quinet burine d'un trait énergique en l'appelant *une Béotie dans Byzance!*

Ce sont là les graves problèmes que les voix libérales de la Chambre devront avant tout signaler à l'attention du pouvoir, et nous sommes convaincus qu'elles ne failliront pas à leur tâche.

Pour nous, si, au lieu d'examiner les complications du dehors, nous avons insisté sur le seul chapitre de nos libertés, c'est que tout nous semble se concentrer en ce point, et que la solution des difficultés extérieures elles-mêmes dépend de celle qui sera donnée à la question libérale à l'intérieur. Libre en effet d'agir suivant ses traditions et ses croyances, la France catholique eût maintenu d'un mot en Italie son œuvre glorieuse de 1849, et le langage si explicite et si formel des deux adresses à cet égard accuse assez la profondeur et la force du sentiment public. Libre d'agir au gré de ses intérêts, la France n'eût point engagé l'expédition du Mexique, *mémorable* assurément, comme l'appelle le Sénat, ou du moins elle l'eût terminée bien avant l'heure des embarras et des délicatesses nationales. Elle trouverait mieux que du silence pour l'infortunée Pologne, à l'heure où les raffinements de la barbarie mettent le comble à son martyre. Elle n'eût peut-être pas laissé dépecer son vieil allié

[1] « Il faut reconnaître, en le regrettant, que, malgré les encouragements donnés au nom de l'État, malgré les constants efforts de l'administration, le niveau littéraire et artistique de ces établissements n'est plus à la hauteur où l'avait placé jadis la sévérité du public, gardien naturel des saines traditions de l'esprit français. » (*Livre Bleu,* chap. des Beaux-Arts.)

[2] « J'ai le regret de constater qu'en 1864, tandis que le nombre des crimes contre les propriétés est descendu de 1,941 à 1,744, celui des crimes contre les personnes jugés aux assises s'est élevé de 1,673 à 1,703. Cette augmentation n'a rien d'effrayant, si l'on ne considère que les chiffres en eux-mêmes ; mais elle reprend toute son importance lorsqu'on réfléchit qu'à partir du 1er juin 1863 les cours d'assises ont cessé de connaître les faits assez nombreux de coups et blessures ayant entraîné une incapacité de travail de plus de vingt jours, et le faux témoignage en matière correctionnelle, civile et de police que la loi du 13 mai précédent a déférés à la juridiction correctionnelle. *On est encore plus douloureusement ému en remarquant que l'accroissement porte principalement sur les crimes d'infanticide, de meurtre, de viol ou d'attentat à la pudeur, et sur ceux d'empoisonnement.* » (Rapport de M. Baroche, *Moniteur,* du 12 février.)

le Danemark, et sans doute elle eût réglé d'une manière plus efficace et plus durable la situation des chrétiens du Liban, si tristement troublée par d'incessantes insurrections.

Oui, la liberté suffirait à résoudre toutes ces questions ; elle ajouterait à notre *Livre Jaune* des feuillets qui y manquent; elle mettrait d'accord M. Drouyn de Lhuys et M. Bermudez de Castro, M. Rouher et le général de La Marmora ; elle dissiperait les nuages qui persistent à envelopper l'avenir de la question romaine, et proclamant avec netteté sa politique et ses engagements, elle ferait partout respecter, en l'imposant d'abord à ses créatures, la parole et la volonté de la France.

LÉON LAVEDAN.

Nous rectifions deux erreurs qui se sont glissées dans les *Harmonies rurales*, de M. Autran, publiées dans notre précédente livraison.

Page 212 :

Ah ! j'appartins jadis à de plus fiers *exploits*

Lisez :

Ah ! j'appartins jadis à de plus fiers emplois.

Page 216, troisième vers :

Permets que sur tes *flancs*, à pas silencieux,

Lisez :

Permets que sur tes fleurs, à pas silencieux

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Saint François d'Assise, poëme, par le comte de Ségur. — Paris, Bray, et à Tours, chez Mame.

Le comte Anatole de Ségur a voulu raconter une fois de plus, et en vers, la vie de saint François d'Assise, ce grand, admirable et étonnant personnage, dont la figure radieuse ouvre et illumine le treizième siècle. Cette vie est bien un poëme, et il était naturel qu'elle devînt le sujet d'un poëme. Toute la difficulté était de tout dire sans rien exagérer, et de revêtir d'une forme pure et sobre une histoire extraordinaire, sans tomber dans l'amplification, et la science poétique; la moindre velléité d'imagination du poëte aurait gâté, aurait mis en question, la vie miraculeuse du saint. Dans une étude plus étendue, nous montrerons avec quel heureux succès M. de Ségur a triomphé de ces difficultés. Son livre est touchant, exact, pieux, éloquent, et digne d'être apprécié par tous les admirateurs de la sainteté et de la poésie.

A. C.

Alix Le Clerc, *fondatrice de la congrégation de Notre-Dame*. — A Paris et Lille, chez Lefort.

Au dix-septième siècle, il fallait plus spécialement aux jeunes filles une éducation forte et une instruction solidement chrétienne; car il y avait à les prémunir contre l'esprit d'insubordination. Aussi la Providence suscita-t-elle alors en France et en Savoie mademoiselle Legras et sainte Chantal, en Lorraine Alix Le Clerc. Sous la conduite de saint Vincent de Paul, de saint François de Sales, du bienheureux Fourier, ces trois grandes âmes travaillèrent, comme de concert, à inspirer aux enfants la modestie, la charité, l'amour du travail, la simplicité, l'énergie dans le devoir, c'est-à-dire les vertus destinées à ennoblir et à sauver les nations. De ces trois vies, la plus ignorée est celle d'Alix Le Clerc. L'auteur de *Philippe de Gheldres* vient de nous l'offrir. Comme ses précédentes publications, ce livre est tracé avec talent, érudition, piété et cet amour du terroir qui donne aujourd'hui aux Lorrains une légitime notoriété.

L'Amour du Clinquant, par M. l'abbé Tounissoux, du clergé de Paris. — *Paris*, Dentu, 1 vol. in-12. Prix, 2 fr.

Nous venons de lire l'*Amour du Clinquant* avec un vif intérêt. M. l'abbé Tounissoux raconte dans ce livre l'histoire, malheureusement trop commune, d'un jeune provincial, fils d'un paysan limousin qui, oubliant son origine, ébloui par l'éclat d'un luxe trompeur, voulant paraître ce qu'il n'est pas en réalité, arrive de faute en faute et de chute en chute sur les bancs de la police correctionnelle où il termine par le déshonneur une vie agitée, remplie d'amertume et de déceptions. A côté du héros principal viennent se grouper des représentants de tous les vices comme de toutes les vertus. On comprend en les voyant passer que l'auteur a reçu dans l'exercice de son ministère, bien des confidences, qu'il a connu bien des misères, essuyé bien des larmes, relevé bien des courages abattus.

Nous n'entrerons pas ici dans l'examen approfondi de l'ouvrage: ce serait priver le public de l'une de ses principales jouissances en lui ravissant la primeur d'une œuvre nouvelle qui s'éloigne tout à fait, par la forme et le but, du cadre ordinaire des œuvres de même nature. Nous nous bornerons à formuler quelques critiques. L'agencement de l'intrigue laisse à désirer: le lecteur passe brusquement d'un personnage à un autre sans aucune de ces transitions qui doivent lier entre elles les parties d'un même tout. On rencontre encore, par-ci par-là, des épisodes intéres-

sants, mais qui ne sont pas amenés avec assez de soin et qu'il est difficile de rattacher au sujet sans un effort d'esprit

Hâtons-nous de dire que les défauts très-légers que nous indiquons, sont compensés par des mérites d'un ordre supérieur. M. l'abbé Tounissoux s'est moins préoccupé des proportions de la charpente extérieure que du fond même de son œuvre. Il s'est proposé de faire prévaloir des principes de morale, de réagir contre des tendances funestes, de flageller des vices, d'exalter la vertu, de glorifier la piété filiale, de guérir enfin la société d'une partie de ses travers. On parcourt avec lui ce difficile chemin, sans ennui, sans lassitude et arrivé au terme de la route on éprouve le regret de la trouver trop courte ; sa parole ferme, est toujours sensée ; elle arrive à l'éloquence en maint endroit et pénètre dans l'âme où elle laisse des germes féconds. M. Tounissoux dit aux femmes : Soyez instruites et artistes, autant qu'il le faut pour plaire à vos maris, mais restez avant tout des épouses fidèles et des mères affectueuses ; aux hommes, il donne pour conseil de fréquenter un peu moins le cercle et de s'occuper davantage de leur intérieur ; aux jeunes filles comme aux jeunes gens, il réserve ses plus précieux conseils ; enfin, il assigne à chacun, non point la place qu'il occupe dans le monde tel qu'il existe, mais la place qu'il aurait à remplir dans la société telle qu'elle devrait être. S'il ne craint pas d'exposer une plaie à nos yeux, ni d'en sonder la profondeur, c'est qu'il indique en même temps le remède qui doit la guérir.

Le roman que M. l'abbé Tounissoux vient de publier est un des meilleurs qui ait été écrit depuis bien longtemps. Ce livre s'adresse à tout le monde, il a sa place marquée dans chaque famille depuis celle de l'artisan jusqu'à celle du ministre, aussi ne craignons-nous pas de lui prédire un légitime succès et de nombreuses éditions.

J. Mavidal.

Dix années d'émigration, *Souvenirs et correspondance du comte de Neuilly*, publiés par son neveu Maurice de Barberey. — Un vol. in-8°. Paris, Ch. Douniol.

Rien n'est plus à la mode aujourd'hui que les *Mémoires* et l'énoncé de ce fait est presque devenu un lieu commun. Est-ce un bien, est-ce un mal ? C'est là une question complexe, mais qui ne saurait être traitée ici. Dans tous les cas, il nous semble qu'il faut voir un des signes du temps dans ce goût qui nous fait préférer les anecdotes et les révélations d'une histoire racontée par le même, aux grandes lignes d'une étude générale, et d'un coup d'œil d'ensemble.

Aussi bien, il faut le dire — et ce faisant peut-être sommes-nous placé nous-même sous l'influence du goût général — l'histoire vue ainsi par un seul côté a bien son intérêt, et si à l'étude politique on veut joindre l'étude physiologique et morale d'une époque, les Mémoires, les souvenirs, toutes les appréciations, en un mot, des personnes et des faits par un contemporain de ces personnes et de ces faits, sont choses précieuses.

Différentes époques de notre histoire ont été tour à tour éclairées par des publications de ce genre. En ce moment, tout paraît se porter sur la Révolution et sur les faits qui s'y rattachent.

Le volume que nous signalons aujourd'hui s'y rapporte aussi puisque c'est de l'émigration qu'il parle.

L'auteur, le comte de Neuilly, d'une ancienne famille du Vermandois, né en 1777, partit pour l'émigration en 1791 et ne rentra en France qu'en 1801. Il avait passé ces dix années tour à tour en Allemagne et en Hollande attaché à l'armée des princes avec le titre de capitaine, et c'est cette vie errante et souvent pénible qu il raconte. On ne trouvera dans ces *Mémoires* ni style suivi, ni tissu régulier. L'ordre chronologique n'est même pas toujours rigoureux, mais ces incorrections mêmes ajoutent selon nous, au charme du récit en ce sens qu'elles sont une preuve de sa véracité. M. de Barberey, le neveu de l'auteur, a intercalé très-ingénieusement dans ces souvenirs des correspondances qui les confirment, les éclairent quelquefois, et qui assurément ajoutent beaucoup à l'intérêt de ce volume, sur lequel d'ailleurs il y a à revenir plus longuement, et sans doute avec plus d'une forte réserve.

M. de Neuilly a interrompu ses *Souvenirs* au moment de sa rentrée en France, mais il les a repris en 1814 à la première Restauration pour les arrêter définitivement à la révolution de 1830, et cette seconde partie n'offre pas moins d'attrait que la première.

F. L.

L'un des Gerants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMPRIMERIE SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

UNE CRISE
DANS L'ANGLICANISME

The Crown in Council on the Essays and Reviews : A letter to an Anglican friend, by Edw. Manning, D. D. London, Longmans, 1864. — *The Convocation and the Crown in Council :* A second letter to an Anglican friend, by Henry Edward Manning. London, Longmans, 1864. — *The Workings of the Holy spirit in the Church of England.* — A letter to the Rev. E. B. Pusey, D. D., by H. Edw. Manning, D. D. London, Longmans, 1864. — *An Eirenicon,* in a letter to the author of *The Christian Year,* by E. B. Pusey. London, Parker, 1865. — *A letter to the Rev. E. B. Pusey, D. D., on his recent Eirenicon,* by John Henry Newman, D. D. of the Oratory. London, Longmans, 1866. — *The Reunion of Christendom.* A pastoral letter to the Clergy, by Henry Edward, Archbishop of Westminster. London, Longmans, 1866. — *The leading topic of Dr Pusey's recent work reviewed in a letter addressed to the most.* Rev. H. E. Manning, by the very Rev. Fred. Oakeley, M.. A London, Longmans, 1866. — *Dublin Review,* january, 1866. London, Burns.

Ce n'est pas sans une vive curiosité que j'ai ouvert et parcouru les publications dont les titres se trouvent en tête de cet article. Il y a dix-huit mois, j'ai fait connaître aux lecteurs du *Correspondant* l'âme même du P. Newman, telle qu'il l'a produite au grand jour dans l'*Histoire de ses opinions religieuses*, qu'une plume élégante vient de traduire pour le public français. Mais aujourd'hui, voici que le célèbre chef du puseyisme, et presque le dernier représentant encore anglican de la forte race de 1843, est descendu lui-même dans la lice, tenant d'une main une branche d'olivier et de l'autre une lance effilée, nous offrant ainsi tout à la fois la paix et la guerre. D'autre part, voici qu'à sa suite, ou plutôt en face de lui, se montrent

ses amis d'hier, ses adversaires d'aujourd'hui : Manning, Newman, Oakeley, Allies, Ward et tant d'autres moins éminents ! *Adversaires*, ai-je dit? Oui, faute d'une meilleure expression ; car dans pas un de leurs écrits solides et savants, on ne découvre la plus légère trace d'aigreur, de colère ou de défiance envers cet homme, dont tous reconnaissent l'autorité, la sincérité parfaite, la foi profonde et la charité réelle. Et pourtant ils le combattent avec énergie, ils le poussent dans ses derniers retranchements, ne lui laissant ni trêve ni répit. Que cela est différent de nos amères controverses, où nous nous injurions et nous décrions à plaisir ! Combien cela paraît plus propre à attirer les âmes et à les convertir à la vérité ! Quel spectacle consolant, calmant, fortifiant tout à la fois ! Ainsi vivaient et luttaient les Pères de l'Église, dans ces siècles de grande foi et de zèle tempéré par la charité, que nous sommes réduits à admirer, faute de pouvoir les imiter.

Autre sujet de surprise et digne d'être signalé par quiconque a la prétention de connaître l'Angleterre. Toutes ces brochures, ou à peu près, sont éditées par cette grande dynastie de libraires protestants nommés Longmans, dont l'existence est presque séculaire, mais qui, je l'affirme, auraient refusé nettement, il y a vingt ans, de publier le plus modeste écrit catholique. Et les voilà qui en débitent par milliers d'exemplaires ! Après avoir commencé par le cardinal Wiseman, ils continuent par les noms les plus aimés et les plus vénérés parmi nos coreligionnaires britanniques ! Ne trouvez-vous pas que c'est là un signe du temps et qu'il est bon de rappeler, sans y attacher toutefois une importance majeure ?

Que s'est-il donc passé ? demande le lecteur. L'Angleterre serait-elle agitée d'un souffle catholique ? Gardez-vous de le croire : on ne secoue pas si facilement trois siècles d'hérésie, fardeau non moins lourd à porter que trois ou quatre siècles d'idolâtrie. Mais depuis plusieurs années il se manifeste au sein de la société britannique une double tendance, dont sont frappés les plus mâles et les plus sérieux esprits ; — tendance qui servira à expliquer l'état actuel des choses. L'Église anglicane a conservé du catholicisme un ensemble de dogmes, de sacrements, de rites, de prescriptions, d'observances, qui la rapprochent de nous plus qu'aucune autre forme du protestantisme. Elle a même un sacerdoce fortement organisé, qui prétend, à tort sans doute, avoir maintenu dans son sein la succession apostolique. Quoi encore ? Selon quelques-uns de ses plus savants docteurs, elle aurait ces notes de perpétuité, d'unité, de pureté dogmatique, qui caractérisent l'Église de Jésus-Christ. Cela est étrange, mais cela est ainsi, et le dernier ouvrage du docteur Pusey en est une preuve toute récente. Aussi, le temps et les institutions aidant, une foule d'âmes

se sont-elles attachées humblement et sincèrement à cette arche d'alliance, dont elles se font le vaisseau confié par Jésus-Christ à Pierre lui-même. Il est vrai que Pierre est ailleurs, mais on ne s'arrête pas à si peu.

Cependant, depuis quelques années, ces pauvres âmes sont singulièrement troublées ; une partie de l'équipage s'est révolté : les uns repoussent le baptême, les autres, la divinité des Écritures, cette membrure première du navire. Vous concevez la douloureuse surprise provoquée par cette découverte, surtout quand l'Église n'a aucune autorité reconnue qui puisse condamner ces doctrines perverses. En d'autres termes, le rationalisme fait invasion au dedans comme au dehors de l'Église officielle ; et c'est là la seconde tendance que je voulais vous signaler. Ce rationalisme avance de jour en jour, déchirant sur sa route en mille lambeaux ces vénérables parchemins qui s'appellent la Bible, les Trente-Neuf Articles, les Formulaires et le reste.

D'un autre côté, le catholicisme se montre, renforcé par de nouvelles recrues, gagnant du terrain, élevant partout des édifices, répandant au loin ses institutions de charité, fondant des écoles, appelant au royaume du ciel les pauvres auxquels il apprend leur dignité, instruisant et purifiant les riches, auxquels il enseigne l'humilité ; étonnant les uns et les autres par je ne sais quoi de doux, de fier, de serein et de fort, qui encourage et déconcerte tout ensemble. Spectacle merveilleux et bien fait pour nous intéresser ! Or c'est un coin du voile qui le recouvre que je me propose de soulever ici, à l'aide de documents récents ; ils parleront à ma place, autant que le permettront la clarté et la brièveté de ce récit.

Il y a aujourd'hui quinze ans qu'un procès célèbre vint occuper vivement l'attention du public religieux en Angleterre. Un ministre de l'Église officielle, M. Gorham, manifesta très-haut l'opinion que le baptême n'importe pas à la régénération du chrétien ; en d'autres termes, que le baptême est inutile. Son opinion aurait probablement passé inaperçue comme tant d'autres idées hétérodoxes, si M. Gorham n'avait été présenté à un bénéfice dans le diocèse du vénérable évêque d'Exeter, un des protecteurs les plus ardents de l'école puseyiste. Celui-ci lui refusa l'institution canonique ; mais le ministre ne se tint point pour battu et assigna l'évêque devant le tribunal ecclésiastique des *Arches*, dont le juge est un laïque. Grand fut l'émoi partout, dans l'Église, dans la presse, dans le Parlement, où l'on vit des évêques anglicans repousser ou défendre tour à tour la nécessité du baptême, et finir par déclarer la question une question ouverte ! Mais ce n'était pas à eux de la trancher ; ce rôle, je l'ai dit, appartenait au tribunal, qui la décida en faveur de M. Gorham, en s'appuyant sur les

fameux Trente-Neuf Articles, si souvent invoqués de part et d'autre.

Tandis que le procès était encore pendant, treize dignitaires de l'établissement anglican, tous influents, tous convaincus, discutaient avec angoisse, mais avec une énergique résolution, la question de savoir s'ils pourraient rester encore dans leur Église, au cas où la sentence serait contraire à la tradition chrétienne. Parmi ces ministres figuraient et M. Pusey et Mgr Manning, aujourd'hui archevêque de Westminster. Ils en vinrent à formuler leur opinion dans six résolutions, qui reçurent une publicité immédiate. « Je ne me souviens que trop, dit l'éminent prélat, en rappelant ces faits,—je ne me souviens que trop des graves et interminables débats qui remplirent la nuit du jour où nous dûmes enfin apposer nos signatures au bas de cette protestation. Quel temps d'épreuves et de douleurs ! A nos yeux c'était une question de vie ou de mort pour la communion anglicane, comme pour nous-mêmes. Si l'Église d'Angleterre se tenait pour liée par cette sentence hérétique, elle cesserait d'être une voie de vérité et de salut. Puis, au moment de signer, l'un des rédacteurs de cette protestation, s'adressant aux autres : — « Si donc, s'écria-t-il, l'Église « d'Angleterre ne se lave pas de ce jugement, nous sommes tous dis- « posés, je pense, à la quitter? — Pour moi, reprit l'un d'entre « nous, coûte que coûte, je ne l'abandonnerai pas. » Celui qui avait posé la question, c'était le docteur Manning ; l'autre, M. Pusey. Sur les diverses personnes présentes à cette orageuse discussion, plusieurs sont revenues au catholicisme, mais la plupart suivirent l'exemple de leur chef. Je n'oserais ni les accuser ni les absoudre : il faut laisser à Dieu ses secrets.

Cependant l'effet de cette décision sur un certain nombre d'âmes droites et sérieusement éprises de la vérité fut significatif, et l'Église put se réjouir d'une foule de conversions nouvelles. Elles ne furent pas éclatantes, comme celles de certains illustres puseyistes ; mais, nous le savons, le bruit ne fait pas de bien, et le bien ne fait pas de bruit. Peu à peu l'émotion qui s'était produite à propos de cette *cause célèbre* tomba, laissant à sa suite un grand découragement chez les uns, une grande joie chez les autres; ces derniers saluaient, dans l'affaiblissement de l'Église anglicane, l'annonce de sa chute prochaine.

Mais, comme si Dieu lui-même se chargeait de secouer périodiquement cet édifice chancelant, voici qu'un autre scandale, suivi d'un autre procès, est venu, à treize ans de distance, soulever de nouveau l'opinion publique. Dans le sein même de l'Université d'Oxford, on a vu de graves professeurs et des révérends attaquer, dans les *Essays and Reviews*, la révélation presque tout entière, et rejeter :

La vérité des miracles bibliques et la création, selon la Genèse; —

l'unité de l'espèce humaine et la chute du premier homme ; — les prophéties concernant le Messie ; — l'Incarnation et, par conséquent, la Rédemption ; — la personnalité de l'Esprit-Saint ; — l'inspiration spéciale et surnaturelle des Écritures. Inutile de dire que ces écrits provoquèrent d'ardentes protestations individuelles, mais non officielles de la part de l'Église établie ; car l'on ne saurait compter pour telles les opinions émises au sein de la Convocation ecclésiastique [1]. Cependant les *Essays and Reviews* furent déférés, eux aussi, à la cour des Arches, qui condamna deux auteurs, MM. Wilson et Williams, sur quelques points spéciaux, mais les renvoya sur l'ensemble. Il fut d'ailleurs bien constaté par le tribunal qu'il s'agissait non d'une question de doctrines, mais d'un point de droit. Toutefois les deux écrivains interjetèrent appel à la reine en son Conseil privé, qui, annulant la sentence du tribunal inférieur, leur donna complétement gain de cause. « Toute l'Église d'Angleterre, dit à ce propos Mgr Manning, était là pleine encore du souvenir de l'affaire Gorham, attendant l'issue de l'appel, auquel elle acquiesça par son silence. Après des débats fort étendus, il fut déclaré que nier l'inspiration divine dans une portion quelconque des Écritures, et tant qu'on n'en repousse pas un livre tout entier, c'est chose parfaitement légitime et conforme aux Articles de l'Église anglicane. » Puis est venu, coup sur coup, l'éclatante scission de l'évêque Colenso, qui peut, en vertu d'un troisième jugement, garder sa position et défier toutes les protestations isolées de ses collègues dans l'épiscopat.

Ces détails rétrospectifs étaient nécessaires ; car ils expliquent et ont véritablement provoqué le nouveau livre du docteur Pusey. Plus que personne, cet homme sincère et convaincu s'est senti atteint par l'impuissance radicale de son Église, quand il s'agit de repousser l'hérésie, et, plus que personne, il a poussé, avec ses amis, aux poursuites judiciaires contre les auteurs des *Essays and Reviews*, espérant arriver par là à les expulser de l'Université d'Oxford. Trompé dans sa plus chère attente, voyant le rationalisme gagner de jour en jour plus de terrain, il s'est retourné avec terreur vers les Églises continentales, vers celle de Rome, d'abord, vers celle de Russie ensuite, pour leur demander d'unir leurs efforts aux siens contre l'ennemi commun. « Ne sommes-nous pas frères dans la foi ? s'est-il écrié ; n'avons-nous pas les mêmes dogmes fondamentaux ? n'acceptons-nous pas les mêmes Écritures, le même Sauveur, le même baptême, la même communion, la même croyance aux peines et aux

[1] La Convocation est une sorte de synode ecclésiastique, formée de deux chambres comme le Parlement, mais ne pouvant siéger que trois jours. C'est un reste des temps catholiques ; depuis la réforme du seizième siècle, on lui a enlevé tout pouvoir. On pourrait l'appeler une grande école de bavardage.

récompenses éternelles? Sans doute il existe entre nous des divergences profondes; mais qu'importe, après tout, si les points de rapprochement sont encore plus nombreux, si nous appartenons tous à la grande Église universelle ou catholique, ayant pour chef unique Jésus-Christ, notre Rédempteur commun? Unissons-nous donc, unissons-nous, de par Dieu, et en avant contre l'ennemi implacable de tout christianisme! »

Voilà la pensée fondamentale de l'*Eirenicon* ou traité d'union, qui, en ce moment, préoccupe vivement les esprits en Angleterre et même en France, où son auteur est venu chercher l'appui de plusieurs évêques éminents. Je tenais à constater cette pensée pour une autre raison: c'est que l'*Eirenicon*, faussant son titre, n'est guère d'un bout à l'autre qu'une violente attaque contre la suprématie du Saint-Siége et contre le culte de la sainte Vierge, culte qui ressemble fort à l'idolâtrie aux yeux de M. Pusey. Que l'Église romaine, dit-il, abandonne ces deux points, et nous serons bien près de nous entendre. Quoi qu'il en dise, j'ose affirmer hautement le contraire, comme j'espère le démontrer à tous les esprits non prévenus.

Au début de son ouvrage, le docteur Pusey croit devoir repousser d'abord quelques accusations graves portées par Mgr Manning contre l'Église anglicane. Qu'avait donc soutenu ce dernier?

1° L'Église anglicane est la vraie, l'unique source de l'anarchie spirituelle qui règne aujourd'hui. Loin de combattre l'incrédulité, elle la propage. Il y a trois siècles, le peuple anglais était uni dans une foi commune, *unius labii*: aujourd'hui il est divisé, déchiré par une quantité innombrable de sectes diverses. Qui l'a fait ainsi? C'est l'anglicanisme qui, en méprisant la voix de l'Église universelle, a encouragé la nation à en appeler à son tour d'une autorité purement locale et partielle?

2° Sans doute l'Église anglicane conserve encore un grand nombre de vérités chrétiennes, mais elle en affaiblit la force, tout d'abord parce qu'elle les a désagrégées des autres vérités, qui, par leur contact même, leur donnaient une force de cohésion commune. Grâce à cette désagrégation, la notion de la théologie, comme science de Dieu et de la révélation, a été renversée, anéantie. Trente-neuf pauvres articles, hétérogènes, discordants, mêlés d'erreurs, voilà tout ce qui en reste. Assurément, ce n'est point là ce qui aurait pu arrêter les progrès de l'incrédulité. « Comment! la réforme a mis le peuple anglais sur un plan incliné, sur lequel, suivant la loi de la gravitation, il a descendu de siècle en siècle, tantôt avec rapidité, tantôt avec lenteur; et vous voulez que nous appelions le corps ainsi entraîné une barrière contre l'abîme où il se précipite! »

3° Si l'Église d'Angleterre est une barrière contre l'incrédulité par

les vérités qu'elle a conservées, elle la provoque par celles qu'elle rejette. Elle maintient, il est vrai, deux sacrements, le baptême et l'eucharistie, mais elle en repousse cinq, et, quant à l'eucharistie elle-même, elle ne croit pas à la transsubstantiation ni au sacrifice de l'autel.

4° Mais ce n'est pas tout : l'incrédulité est, au fond, la base même de tout le système. Quelle garantie définitive avons-nous de la révélation divine, si ce n'est l'autorité de l'Église ? Niez cette autorité et vous n'avez plus affaire qu'à des doctrines humaines. Or, voilà précisément ce que nie en termes formels l'Église anglicane. Selon elle, il n'y a point de présence perpétuelle et continue de l'Esprit-Saint dans l'Église, pour lui assurer l'infaillibilité dogmatique. « Oui, dix-sept ou dix-huit mille prêtres, pourvus de tous les avantages que peuvent procurer les écoles anglaises, les universités, les opulents revenus anglais, protestent sans cesse non-seulement contre l'Église catholique, mais contre toute autre vérité infaillible dans le sein du christianisme. Quelle plus large porte pourrait être ouverte à l'incrédulité? » Cela est si vrai que le docteur Pusey lui-même a dû changer de terrain et se rapprocher des sectes bâtardes qu'il repoussait naguère [1].

Tels sont les principaux griefs que Mgr Manning élève contre une Église qui lui fut longtemps chère à plus d'un titre, comme le prouve amplement l'écrit auquel j'ai emprunté ces détails. Voyons comment M. Pusey combat ces accusations. Nous les reprendrons dans l'ordre qu'il a lui-même suivi dans sa réfutation.

Selon le docteur Manning, dit-il, l'Église d'Angleterre rejette une grande partie de la vérité chrétienne, bien qu'elle en ait conservé une autre. — Soit ; mais n'est-ce pas faire preuve d'un esprit étroit, que de faire une aussi maigre concession? Si nous avons conservé, de part et d'autre, tant de points de rapprochement, c'est une raison de plus pour nous unir davantage, non pour nous repousser. Ainsi le pensaient dans le dernier siècle et l'archevêque Wake et le gallican Du Pin, et, avant eux, Bossuet et Leibnitz. Nous acceptons comme vous la nécessité du baptême, la confession, le pouvoir des clefs, la justification. « Il n'y a pas sur ce dernier point un seul chapitre du concile de Trente sur la justification que nous ne soyons *tous* prêts à souscrire, ni aucun anathème du concile sur ce chef qui contredise la doctrine de l'Église anglicane. » Nous verrons plus tard ce qu'il faut penser de cette hardie affirmation. Je me borne pour le moment à la constater.

Même système quant aux sacrements. C'est vrai, l'Église anglicane n'en reconnaît que deux, sacrements absolus, universels ; mais les au-

[1] *The Workings of the Holy Spirit in the Church of England.* — A letter to the Rev. E. B. Pusey, by H. E. Manning. — London, 1864.

tres ne sont-ils pas aussi appelés dans les homélies des sacrements, quoique d'un ordre inférieur, comme se rapportant seulement à certaines circonstances de la vie, non au salut éternel, tels que le baptême et l'Eucharistie? Des théologiens catholiques n'ont-ils pas eux-mêmes soutenu des opinions analogues? Ici encore on pourrait donc s'entendre.

La question de la présence réelle, on le conçoit, est bien plus difficile à aborder. Voici comment le docteur Pusey s'y prend : « Ouvrez nos formulaires, vous y trouverez ces propres paroles : « Notre Église « se plaçant sur la base immuable des paroles de Jésus-Christ : Ceci « est mon corps ; ceci est mon sang de la nouvelle alliance ; et qui- « conque mange ma chair et boit mon sang, a la vie éternelle, notre « Église croit que le corps ou la chair, que le sang de Jésus-Christ, « créateur et rédempteur du monde, Dieu et homme, indivisible- « ment unis en une seule personne, sont donnés, pris, mangés, et « reçus par les fidèles dans la Cène, sous la forme visible du pain et « du vin, qui, pour cette raison, s'appelle la *communion au corps et « au sang du Christ*. Elle croit que l'Eucharistie n'est pas le signe d'un « corps absent, et que les participants reçoivent non une simple « figure, une ombre, un signe du corps du Christ, mais la réalité « elle-même. »

Voilà qui paraît clair, net et précis, n'est-ce pas? Eh bien, je le demande au docteur Pusey lui-même, comment se fait-il qu'à la suite de cette déclaration si ferme, il se croit obligé d'entrer dans une longue discussion sur le vrai sens du terme *transsubstantiation*, qu'il atténue et délaye jusqu'au point d'en faire un je ne sais quoi très-différent de ce que nous comprenons, nous autres catholiques? Pour un homme aussi profondément versé dans la patrologie et dans la science théologique, il y a là quelque chose de choquant et de bizarre. Si son Église a sur ce point particulier une croyance identique à la nôtre, pourquoi ne pas adopter les mêmes termes, les mêmes définitions pour l'énoncer? Ne serait-ce pas que, derrière lui, M. Pusey sent et les Trente-Neuf Articles et dix-sept mille ecclésiastiques s'inscrivant en faux contre ses affirmations?

Dans les autres questions d'un caractère presque aussi grave, le docte écrivain reste toujours fidèle au même système. Le fameux texte « Les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle, » l'infaillibilité de l'Église est étendue à toutes les Églises. Chacune d'elle a erré et s'est trouvée courte par quelque côté comme dirait Montaigne; mais il s'en est toujours trouvé quelqu'une pour conserver incorruptible le dépôt de la vérité religieuse; et ainsi se réalise la promesse du Sauveur. Le croirait-on? M. Pusey va jusqu'à invoquer à ce sujet la grande autorité de Bossuet, qui assurément serait bien étonné de se

voir interprété de la sorte. Je m'arrête cependant pour ne pas entrer dans des détails trop minutieux, et me rappelant que j'ai encore beaucoup de chemin à parcourir.

Il y a toutefois un point qu'il est important d'éclaircir, car il peut jeter un jour lumineux sur ces diverses questions. Que disent à ce propos les articles organiques et les formulaires de l'Église anglicane, qui sont, après tout, la loi et les prophètes, puisqu'en prenant ses grades universitaires et en recevant l'ordination, chaque aspirant au sacerdoce est obligé de les souscrire? Le P. Newman, alors anglican et ami intime de Pusey, va nous l'apprendre. Il ne viendra à personne, je pense, l'idée qu'il ne connaissait pas en 1841 la doctrine et les tendances de l'Église anglicane.

« Nous ne pouvons rien, écrivait-il au début de son fameux Traité XCX, nous ne pouvons absolument rien, si nous n'agissons pas d'accord ; nous ne pouvons agir d'accord si nous ne sommes d'accord dans le cœur ; nous ne pouvons nous accorder à moins d'une influence surnaturelle ; cette influence surnaturelle, nous ne pouvons l'obtenir que par la prière, et nous ne pouvons prier que si nous nous repentons, que si nous confessons nos fautes. La force de notre Église serait irrésistible, humainement parlant, si elle était seulement unie; mais si elle reste divisée, parti contre parti, l'énergie destinée à soumettre le monde entier, suivant l'assurance expresse de notre Sauveur, se retournera contre elle-même et fera crouler la maison. Oui, tant que nous ne sentirons pas ceci ; tant que nous ne nous rapprocherons pas comme des frères, sans abandonner à la légère nos opinions, mais en nous recherchant du fond du cœur, mais en demandant à Dieu de faire pour nous ce qu'il nous est impossible de faire par nous-mêmes, il n'y aura aucune amélioration. Oui, jusqu'à ce que nous, enfants de cette Église, nous suivions cette direction religieuse, notre mère devra rester immobile ; soyons satisfaits de notre esclavage ; travaillons dans les chaînes, soumettons-nous à nos imperfections comme à un châtiment ; *continuant d'enseigner des doctrines incertaines, des précédents incohérents et des principes imparfaits.* »

Voilà ce que proclamait Newman en 1841 : vingt-cinq ans se sont écoulés, le rapprochement s'est-il opéré, les cœurs se sont-ils unis, les doctrines se sont-elles prononcées, l'Église nationale s'est-elle affranchie? Les derniers événements ont tranché la question, sur laquelle d'ailleurs ses propres lois ne laissent aucun doute. Écoutons :

1. *L'Écriture sainte et l'autorité de l'Eglise.* Art. VI et XX. « L'Écriture sainte renferme tout ce qui est nécessaire au salut ; de sorte qu'on ne peut exiger de personne comme nécessaire au salut, comme article de foi, aucune chose qui ne se trouve dans l'Écriture.

« L'Église a le pouvoir d'établir (*statuendi*) des rites et des céré-

monies ; elle a autorité dans les controverses de foi ; et pourtant il n'est pas permis à l'Église d'ordonner (*instituere*) une chose contraire à la parole de Dieu écrite. »

Mais puisque cette Église possède l'autorité, comment et par qui l'exercer? Je le cherche en vain dans les articles et les homélies, qui gardent sur ce sujet un silence prudent ; car, au fond, les auteurs de ces fameux articles savaient parfaitement que cette autorité, c'était celle du *prince*. Voyez plutôt :

2. *Conciles généraux*. Art. XXI. « Les conciles généraux ne peuvent se réunir *sans l'ordre et la volonté des princes*. Et lorsqu'ils sont assemblés, comme ce sont des hommes qui ne sont pas tous gouvernés par l'esprit et la parole de Dieu, ils peuvent errer et, de fait, ils ont quelquefois erré dans les choses de Dieu. »

Eh bien, Mgr Manning a-t-il raison, oui ou non, lorsqu'il reproche à l'établissement anglican son anarchie, son impuissance radicale pour défendre la foi chrétienne dans les graves circonstances où nous nous trouvons ? Et lord Brougham a-t-il raison, oui ou non, lorsqu'il s'écrie, en pleine Chambre et en face des évêques : « Non, vous ne pouvez rien en fait de doctrine, vous n'avez aucune autorité dogmatique, je le répète, et vous le savez mieux que personne. »

Quant à la justification, voici encore ce que je trouve :

3. Art. XI. « Que nous sommes justifiés par la foi seule, c'est une doctrine très-salutaire, » et l'homélie ajoute : La foi est l'*unique* moyen, l'instrument *unique* de la justification. Passons actuellement aux sacrements et à tout ce qui s'y rattache.

4. Art. XXV. « La confirmation, la pénitence, l'ordre, le mariage et l'extrême-onction, qu'on appelle d'ordinaire sacrements, ne doivent pas être comptés comme sacrements de l'Évangile, parce qu'ils sont nés en partie d'une imitation corrompue (*prava imitatione*) des Apôtres, et en partie de certains genres de vie permis par les Écritures. Ils n'ont pas la même nature (*eamdam rationem*) que les sacrements, tels que le baptême et la cène du Seigneur, car ils n'ont en eux aucun signe visible d'avoir été ordonnés de Dieu.

Art. XXVIII. « La transsubstantiation, ou le changement de substance dans le pain et dans le vin, à la cène du Seigneur, ne peut se prouver par l'Écriture sainte ; elle répugne au sens naturel des paroles scripturaires, viole la nature même d'un sacrement, et a donné lieu à une foule de superstitions.

Art. XXXI. « Les sacrifices des messes dans lesquels on disait communément que le prêtre offrait le Christ pour les vivants et les morts, afin d'obtenir la rémission de la peine ou de la faute, étaient des fables blasphématoires et des impostures pernicieuses. »

Maintenant, le lecteur peut juger par lui-même jusqu'à quel point

les affirmations du docteur Pusey sont conformes aux doctrines officielles de son Église, et jusqu'à quel point aussi l'union est possible, sur un pareil terrain, avec le catholicisme. Mais quoi ! serait-il donc peu sincère dans ses dires ou dans ses vœux de réunion? Dieu me garde de même l'insinuer : il y a donc besoin ici d'une explication pour nous rendre compte d'un état psychologique si singulier chez des hommes honorables, pieux et parfaitement convaincus.

Lorsque la réforme s'établit en Angleterre au seizième siècle, ce ne fut pas sans faire violence aux sentiments les plus profonds de la grande masse du peuple anglais. Malgré la tyrannie des Tudors, malgré la complicité d'une aristocratie de fraîche date, malgré l'astuce des réformateurs, ce peuple tenait à sa vieille foi, et il fallut respecter ce sentiment. Tout en abandonnant les anciens dogmes pour ceux de Genève la calviniste, on eut soin de conserver dans les prescriptions de l'établissement anglican une foule d'énonciations, de prières, de rites, de cérémonies, empruntés au catholicisme. Ouvrez le service du matin dans le *Common Prayer-book*, et vous croirez lire une simple traduction de la messe, jusqu'à ce que quelques notes marginales viennent vous avertir de ne point croire à la réalité d'un sacrifice non sanglant. Ainsi encore, dans les Formulaires comme dans les Homélies officielles, comme dans les écrits des théologiens, vous trouverez sans cesse les mots de tradition, de conciles œcuméniques, de succession apostolique, tous destinés habilement à devenir autant de trompe-l'œil pour le vulgaire ; ce système fut même poussé si loin au début, que beaucoup de catholiques sincères y furent pris et que le Saint-Siége dut intervenir pour éclairer leurs consciences sur le danger d'une participation quelconque à ce culte mensonger.

On comprend donc que, dans un pareil système, tout se trouve et ne se trouve pas en même temps. Aussi, dès son origine, le puseyisme n'a-t-il été qu'une suite de savants et persévérants efforts pour prouver l'identité fondamentale de l'anglicanisme et de l'Église catholique. Le fameux Traité XCX du P. Newman n'a pas d'autre but et l'*Eirénicon* du docteur Pusey n'est, à vrai dire, qu'un long développement de cet écrit, qu'il vient même de faire réimprimer. Ses anciens amis lui opposent-ils la doctrine des Trente-Neuf articles, il répond par des citations contradictoires, empruntées soit aux livres liturgiques, soit aux livres des théologiens anglicans. Seulement, ce qu'il ne dit pas, mais ce qu'il ne faut pas se lasser de répéter, c'est que la très-grande masse de ses confrères n'adoptent ni ses explications, ni ses conclusions. Les puseyistes forment très-certainement une faible minorité dans le sein de l'anglicanisme, et, pour ma part, je doute fort que les prêtres imbus de ces doctrines s'élèvent ensemble à un millier de personnes. Quant aux évêques, il n'y en pas un seul

qui osât les soutenir ouvertement, publiquement, surtout depuis que leurs défenseurs les plus illustres ont fait retour au catholicisme.

Voilà donc comment le docteur Pusey se défend ; il reste à dire comment il attaque ; car cette tentative de paix contient un long plaidoyer contre le catholicisme. Cette attaque porte sur deux points : la primauté du Saint-Siége et le culte de la sainte Vierge ou ce qu'il appelle la *Mariolâtrie*.

Quant à la suprématie du Saint-Siége, je tiens cependant à constater un fait capital. M. Pusey, s'éloignant en cela des Articles formels de son Église, ne regarde plus le Pape comme l'antechrist ; l'on se rappelle combien l'illustre Newman fut long à abandonner cette croyance bizarre. Mais ce point concédé de grand cœur, il serait difficile de dire où s'arrête son opposition au siége de Pierre.

La théorie du ministre anglican peut se résumer en ces termes : l'unité de l'Église universelle est une chose nécessaire et promise d'ailleurs par Jésus-Christ lui-même. Mais comment se conserve cette unité, c'est ce qui n'est nulle part défini ; en fait elle se maintient plutôt par la prière que par aucune définition. Du reste, quelques devoirs qu'impose l'unité de l'Église, aucun accord humain ne saurait constituer une unité surnaturelle et divine.

« Donc l'unité est, en partie, un don immédiat de Dieu ; en partie aussi c'est le résultat de ce don lui-même, se manifestant dans l'amour mutuel des membres de l'Église. Ou encore : c'est une identité spirituelle, produite par Dieu, le Saint-Esprit, une grâce que l'homme doit mettre en œuvre comme conséquence du don. En un sens aussi, cette unité organique dérive de Jésus-Christ, nous liant tous à lui, descendant du chef au corps ; et dans un autre sens, elle consiste dans les actes d'amour que les membres pratiquent les uns envers les autres. Le Christ, notre Seigneur, Dieu et Homme, nous lie tous à Lui par la présence de son Esprit, par le don de ses sacrements, qu'administrent ceux auxquels il en a donné la mission, en vertu de leur foi orthodoxe en lui-même. Oui, nous sommes attachés les uns aux autres, en ce que nous sommes ses membres, grâce à l'amour que son Esprit éveille dans nos âmes, grâce aux actes d'un culte et d'une intercommunion réciproques [1]. »

Mais si le premier caractère de l'unité est d'être un don de Dieu, de se maintenir par une foi commune, de se communiquer par les sacrements et par la vertu de l'Esprit-Saint, s'ensuit-il qu'elle n'existe plus, parce que deux Églises chrétiennes ne sont plus en communion l'une avec l'autre ? Nullement, répond M. Pusey. — Très-certainement, répondra, au contraire, le premier catholique venu, vous

[1] *Eirenicon*, p. 44-46.

ou moi, par exemple. Qui ne voit, en effet, que là où se manifeste une divergence radicale sur un dogme quelconque, l'unité est hors de question ? Le bon sens le proclame, quand le protestantisme, l'Église grecque, tous les schismes, en un mot, n'auraient pas nié très-haut cette unité depuis l'origine même du Christianisme. Ainsi pourtant ne l'entend pas M. Pusey, et je m'en étonne ; car, comme le dit avec justesse Mgr Manning, une majeure catholique et une mineure protestante feront toujours un pauvre syllogisme. Aussi cette théorie singulière est-elle si pauvre qu'elle fait commettre à l'écrivain les erreurs les plus singulières, lorsqu'il s'agit de la justifier par l'histoire ecclésiastique. Ses amis d'autrefois devenus ses adversaires d'aujourd'hui ont mis en relief un grand nombre de ces erreurs. Je me bornerai donc uniquement à les signaler. Au fond, ce qui nous importe réellement, c'est de savoir quel est le but de cette théorie.

Ce but, c'est de justifier d'abord le schisme anglican et de se faire passer pour catholique ; c'est de pouvoir ensuite repousser, en sûreté de conscience, la suprématie du Saint-Siége. Ce qui nous frappe, au premier coup d'œil, dans cet exposé tiré de l'histoire ecclésiastique, c'est que si l'on en croyait M. Pusey, les Papes eux-mêmes auraient longtemps ignoré et même refusé l'autorité qu'on voulait leur attribuer. Ainsi, au temps de saint Augustin, l'Afrique ne reconnaissait pas plus l'autorité de Rome que ne le fait aujourd'hui l'Église d'Angleterre. Les évêques de cette ancienne province romaine défendent-ils les appels précipités au Saint-Siége, avant que les synodes diocésains aient prononcé, voilà une preuve évidente que la primauté papale n'était point reconnue. Saint Léon le Grand et saint Grégoire Ier refusent-ils certains titres honorifiques, qui répugnaient à leur humilité? encore une démonstration de la thèse adoptée. C'est bien autre chose, lorsqu'il s'agit des conciles : ici le docteur anglican cite ou plutôt ne cite pas fidèlement, selon son bon plaisir. Pour un homme aussi versé dans les Pères de l'Église et dans les conciles, je m'étonne de le voir prendre de seconde main les traductions infidèles de l'abbé Fleury : il en résulte que parfois M. Pusey attribue et aux Papes, et aux Pères, et aux conciles des opinions et un langage tout différents du leur. Où aboutira-t-on avec un pareil système, et quelle valeur sérieuse peut-on lui attribuer? Les preuves de ce genre d'infidélités se presseraient en foule sous ma plume, si je ne craignais d'en fatiguer le lecteur.

Après avoir ainsi parcouru les six premiers siècles, le docteur saute tout d'un coup au concile de Bâle, et cite tour à tour des extraits du cardinal archevêque d'Arles, de Nicolas de Cusa, de Gerson, etc. Qu'est-ce à dire ? Ces éminents personnages parlent-ils contre la suprématie du Saint-Siége ? Nullement, ils s'élèvent uniquement

contre certains abus d'autorité dont quelques pontifes avaient donné l'exemple, et qui, dans ces temps désastreux, tendaient à compromettre le pouvoir légitime des évêques. Qu'a cela de commun avec la question d'unité, ou avec la question dogmatique, ou encore avec la question de la suprématie du siége de Rome? Est-ce que d'ailleurs ces hommes distingués crurent y trouver une cause de séparation? Loin de là, tous leurs efforts ne tendirent qu'à l'union du chef et des membres, ou justement le contraire de ce qu'a fait l'Église anglicane en 1534. Les exemples cités par M. Pusey vont donc précisément contre la théorie qu'il prétend soutenir.

Il me resterait à faire connaître aussi les diverses accusations qu'il porte contre le culte de la sainte Vierge. A l'entendre, elle remplacerait sur nos autels celui du Sauveur lui-même, dont le sacrifice sanglant deviendrait à peu près inutile. Réfuter de pareilles assertions peut être nécessaire dans un pays protestant : assurément, dans la France catholique, ce serait entreprendre une tâche oiseuse. Ici d'ailleurs, nous avons été devancé par un homme, dont M. Pusey ne contestera ni la science, ni la tendre affection pour lui ; il s'agit du P. Newman. Le lecteur ne pourra que gagner à l'entendre réfuter les exagérations de son ancien chef. Voici d'abord comment le célèbre oratorien anglais rend compte à son vieil ami de l'impression que lui a faite la lecture de son livre.

« J'admets pleinement tous les droits de votre conscience en cette matière. Oui, vous avez eu raison de montrer nettement, complétement, les difficultés qui vous empêchent de vous joindre à nous. Je ne suis pas surpris de vous voir poser des conditions, quoique je ne puisse les accepter, et que, selon moi, vous finirez par les laisser tomber. Votre façon de poser la question était nécessaire pour ouvrir le débat ; elle fait connaître le pays et déblaye le terrain. Cela dit, je me vois forcé d'ajouter, mon cher Pusey, ce qui, je le crains, vous fera de la peine. Et pourtant, mon ami, vous ne serez pas irrité, j'en ai la confiance, si je dis ce que je dois dire, sous peine de garder le silence : c'est que votre livre, quant au fond et à la forme, renferme beaucoup de choses propres à blesser des hommes que vous aimez tendrement, tout en aimant la vérité davantage. Hélas! oui, la chose est ainsi : *Cædimur et totidem plagis consumimus hostem*. Nous vous donnons de bons coups et vous nous les rendez. Vous nous accusez d'être durs, secs, sans aucune sympathie, et nous vous appelons injuste, irritant. Avouez du moins que nous ne prétendons pas offrir un *Eirenicon*, en vous traitant en ennemi. Certain héros de l'antiquité entourait son glaive de myrte : n'avez-vous pas lancé votre branche d'olivier avec une catapulte [1]? »

[1] A letter to the Rev. E. B. Pusey, p. 6.

C'est par ces douces paroles que le P. Newman entre en matière et qu'il aborde les objections de son adversaire. Comme celui-ci soutient son aversion pour le culte de Marie par des citations patrologiques ; il se place aussi sur ce terrain et, dans quelques pages magistrales, nous entendons de siècle en siècle la grande voix des Pères et des conciles venir déposer en faveur de la Mère de Dieu. C'est d'une érudition solide et du meilleur aloi, l'*ancien ami* ne sera certainement pas disposé à la révoquer en doute. Il faut renvoyer le lecteur à ces pages si pleines ; mais il en est d'autres que je ne puis passer sous silence, car tout est important dans une question qui est un des grands obstacles à la conversion des anglicans. J'ajoute que chaque catholique peut profiter des observations qui vont suivre ; car pas un ne peut répondre que, d'un jour à l'autre, il ne soit forcé de discuter la question avec un protestant.

« Commençons par établir une distinction propre à écarter beaucoup de difficultés : je veux dire la distinction entre la foi et la dévotion. Sans aucun doute, je l'admets pleinement, la *dévotion* envers la sainte Vierge a beaucoup grandi depuis quelques siècles parmi les catholiques ; mais ce que je n'admets pas, c'est que la *doctrine* sur elle ait subi un développement quelconque : à mon sens, elle est aujourd'hui ce qu'elle a toujours été en substance dès l'origine.

« Par le mot foi, j'entends le *Credo* et l'acceptation du *Credo* ; par le mot *dévotion* j'entends et l'honneur qui convient aux objets de notre foi, et le tribut d'honneur qu'on leur offre en réalité. La foi et la dévotion sont aussi distinctes de fait qu'elles le sont en théorie. Nous ne pouvons certainement avoir de la piété sans foi, mais nous pouvons croire sans ressentir de la dévotion. Notre expérience propre nous offre ce phénomène en nous-mêmes et dans les autres ; et nous l'exprimons chaque fois que nous parlons de réaliser une vérité ou de ne pas la réaliser. Par exemple, un grand écrivain, ou un homme public peut être reconnu comme tel durant une longue suite d'années ; mais il peut aussi y avoir un accroissement, un flux et un reflux, une vogue dans le fait de sa popularité. Et s'il prend définitivement place dans la mémoire de ses compatriotes, il pourra, ou s'en emparer lui-même, ou y être élevé par degrés. De très-bonne heure Shakespeare passait dans l'opinion publique pour un grand poëte ; et il y avait dès lors certainement des personnes le comprenant aussi bien, l'honorant tout autant que le fait maintenant le peuple anglais : cependant nous lui offrons actuellement un culte national tel qu'il n'en fut jamais. Pourquoi ? C'est qu'avec l'extension des lumières dans le pays, il y a plus d'hommes capables de pénétrer son génie poétique ; plus d'hommes capables de l'approfondir, de le comprendre, et pourtant dès le commencement il a exercé sur la nation une

influence énorme, quoique insensible, comme le prouve une foule de ses vers et de ses phrases devenues aujourd'hui des proverbes. Autre exemple : le soleil au printemps, est obligé de briller bien des jours avant de fondre la glace : c'est néanmoins toujours le même soleil, quoique sa puissance ne se fasse sentir que peu à peu. Eh bien ! il en est absolument de même dans l'Église catholique pour la Vierge mère, elle est la même du commencement à la fin, et les catholiques peuvent toujours la reconnaître : néanmoins, en dépit de cette reconnaissance, leur dévotion envers elle sera peut-être avare et froide, ardente et surabondante, selon les temps et les lieux.

« Cette distinction entre ce qu'on pourrait appeler la vérité subjective et la vérité objective dans le sein du catholicisme, se fait sentir à un converti dès qu'il y est entré. La foi est toujours et partout la même ; mais une grande latitude est laissée au jugement privé et au penchant, quand il s'agit de dévotion. N'importe quelle grande basilique, avec ses collections et ses groupes de gens divers, en est une preuve frappante. L'édifice lui-même est dédié au Tout-Puissant, sous l'invocation de la très-sainte Vierge, ou de quelque saint particulier... Peut-être y verrez-vous sept autels, sinon plus encore, chacun dédié à un bienheureux spécial. Puis vient la fête propre du patron, et, parmi toute la foule qui se presse autour du prêtre durant la messe, chacun a sa dévotion privée. Personne ne gêne son voisin ; tous, s'accordant, au contraire, pour différer, poursuivent un but commun par des voies diverses, mais convergentes, celui de se présenter devant Dieu...

« Or, ces façons différentes d'honorer Dieu ne nous sont pas venues en un seul jour, ni seulement des apôtres ; ce sont les accumulations des siècles, et, dans le cours des âges on voit les unes s'élever, les autres décliner et mourir. Ici, c'est la mémoire locale de quelque saint, l'apôtre, le patron ou la gloire d'une nation ; là, c'est une tombe placée dans une église, ou dans une cité. Mais bien longtemps avant ces souvenirs nationaux, certaines observances sacrées ont été pratiquées en l'honneur des apôtres, puis vinrent les martyrs ; et cependant il y avait eu des saints bien plus rapprochés de Notre-Seigneur que les martyrs ou les apôtres. Néanmoins, comme s'ils se fussent perdus, eux, dans l'éclat de sa gloire, comme si encore ils ne s'étaient pas manifestés par des œuvres en dehors de Lui, pendant longtemps on y pensa peu. Ensuite, avec le cours des années, les apôtres et les martyrs exercèrent moins d'influence que naguère sur les esprits ; et les saints locaux, créations nouvelles de la puissance divine, en prirent la place. Plus tard encore, à mesure que survinrent des époques relativement paisibles, les méditations religieuses de quelques hommes saints, ainsi que leurs communications mys-

térieuses avec le ciel exercèrent à leur tour une autorité au dehors, pénétrant profondément dans le peuple chrétien, grâce aux prédications et aux cérémonies de l'Église. Alors se levèrent dans le ciel ecclésiastique ces astres lumineux, dont la dignité était plus auguste que celle de leurs prédécesseurs ; ils se sont montrés tard par le fait même que leur lumière est plus éclatante. Ces noms, je le répète, qu'à première vue l'on aurait pu espérer de voir figurer tout d'abord parmi les dévotions des fidèles, une raison plus haute les aurait attendus plus tard et, en réalité, c'est ce qui est arrivé. Saint Joseph nous fournit un exemple frappant de la vérité de cette remarque : qui donc, en vertu de ses prérogatives spéciales et des témoignages accumulés, semblerait avoir un droit plus direct aux hommages primitifs des fidèles? C'est un saint de l'Écriture sainte, le père nourricier de Notre-Seigneur, et le monde chrétien l'a accepté comme tel avec une foi implicite dès les premiers temps. Et cependant la dévotion envers lui est d'une date assez récente ; mais une fois commencée, chacun s'est étonné de n'y pas avoir songé auparavant, et le voilà placé dans notre affection immédiatement après la sainte Vierge elle-même [1]. »

Telles sont les admirables pages par lesquelles le P. Newman rend compte du culte des saints en général, et amène ce qu'il doit dire des hommages que nous rendons à la Mère de Dieu. Quelle est d'abord sur elle la doctrine élémentaire de l'antiquité ? Que dit cette antiquité de sa personne et de son office ? Quelle esquisse première en a-t-on tracé ? Sous quel aspect la sainte Vierge se présente-t-elle à nous dans les écrits des Pères ? Ils l'appellent la seconde Ève. Qu'est-ce à dire? Ève occupait une position très-définie, très-essentielle dans la première alliance. Le sort du genre humain était entre les mains d'Adam : seul il nous représentait. Nous sommes tombés avec Adam ; car si, malgré la chute d'Ève, Adam eût persévéré, nous n'eussions pas perdu ces priviléges surnaturels, dont était doué notre premier père. Cependant, bien qu'Ève ne fût pas le chef de la race, elle occupait une place à elle ; puisque Adam, auquel Dieu avait confié le soin de nommer toutes choses, la nomma *la mère des vivants;* nom impliquant non-seulement un fait, mais une dignité. En outre, comme elle avait eu un rapport général avec l'espèce humaine, elle eut aussi une place spéciale et marquée, en ce qui touchait à l'épreuve et à la chute d'Adam. Dans cet événement primitif, Ève eut une part intégrante. Telle que l'histoire sacrée nous la montre, elle est la cause positive, active, *sine qua non* de la chute : aussi en partage-t-elle la punition ; la sentence dénonce en elle

[1] A letter to the Rev. E. B. Pusey, p. 20-33.

l'agent réel de la tentation et de ses conséquences. Sur la scène de cette terrible tragédie nous voyons trois personnages : le serpent, la femme et l'homme ; puis, en même temps, on prédit un événement où les trois personnages se rencontreront encore une fois ; mais ce seront un nouvel Adam, une nouvelle Ève, à côté du vieux serpent, et la nouvelle Ève sera la mère du nouvel Adam : « J'établirai l'inimitié entre toi et la femme, entre ta semence et sa semence. » La semence de la femme, c'est le Verbe incarné ; la femme, dont il est la semence ou le fils, c'est Marie, sa mère. « Voilà, ajoute le P. Newman, une interprétation et un parallélisme qu'on ne saurait dénier : en tout cas, c'est la doctrine des Pères dès les premiers temps ; et, ce point une fois établi, la position et le rôle d'Ève dans la chute nous permettent de déterminer la position et le rôle de Marie dans notre rédemption. » Puis viennent les témoignages successifs de dix Pères, entre le second siècle et la première moitié du sixième.

Je ne puis tout citer ; mais j'abandonne à regret de magnifiques pages, où le savant oratorien tire de cette doctrine *rudimentaire*, ainsi qu'il l'appelle, les preuves de la croyance de l'Église primitive sur la sainteté, sur l'immaculée conception, sur la grandeur, sur l'intercession, sur la puissance de Marie. Vous concevrez facilement la valeur de ces arguments auprès de gens qui acceptent eux-mêmes la foi, toute la foi, toutes les traditions, tous les enseignements, toutes les observances de ces temps qu'ils appellent ceux de l'Église *indivise*. Pour ma part, je ne serais nullement étonné que cette partie de la brochure du P. Newman ne fît sur M. Pusey une impression plus profonde que n'importe quel écrit publié contre son *Eirenicon*.

Aux yeux des catholiques du continent, qui respirent à pleins poumons la vivifiante atmosphère dont les entoure l'Église, les doctes développements de l'oratorien anglais seront d'un prix inestimable ; mais je doute qu'il en soit ainsi de la majorité de ses compatriotes. Pour eux, lorsqu'ils entrent dans un temple catholique, ils sont surtout frappés et scandalisés par ce que, de bonne foi, ils croient être une idolâtrie réelle. A la vue des fidèles prosternés devant une statue de la sainte Vierge ou les reliques de quelque saint populaire, ils sont convaincus que nous les *adorons ;* que le peuple, tout au moins, leur offre un culte de lâtrie, contre lequel se défendent seulement les classes intelligentes. Cette conviction devient bien plus enracinée encore, lorsqu'ils se trouvent en présence de ces vives populations méridionales, dont les ardentes manifestations choquent même parfois nos Français catholiques. Voilà donc un obstacle sérieux que le P. Newman a dû chercher à surmonter, puisqu'il se présente souvent dans l'écrit de son vieil ami, le docteur Pusey. Comment le cé-

lèbre penseur aborde-t-il cette difficulté plus grande qu'on ne pense communément? C'est ce qu'il ne sera pas sans intérêt de faire ressortir.

Le chef des puseyistes accuse avec amertume nos écrivains modernes d'exagérer la doctrine des Pères, en ce qui concerne la sainte Vierge. Selon lui, celle-ci remplace sur nos autels le Sauveur lui-même, qui ne remplit plus vraiment qu'un rôle secondaire dans le plan divin. Ce n'est plus Jésus, c'est Marie qui opère notre rédemption, chose monstrueuse, formant l'essence même de l'idolâtrie. Écoutons la réponse du P. Newman à ce chef d'accusation :

« J'accorde, si vous le voulez, que certains de nos auteurs modernes aient dépassé la doctrine des Pères en cette matière ; mais je maintiens en même temps qu'il est impossible d'établir une distinction logique entre l'enseignement patrologique et le nôtre. Ce point de vue est si vrai et si important qu'il demande à être expliqué.

« Il est impossible, je l'affirme, dans une semblable question, de tracer une ligne distincte entre la vérité et l'erreur, entre le bien et le mal. Il en est toujours ainsi pour les doctrines concrètes et douées de vie. Ici-bas, la vie, c'est le mouvement, et elle implique un changement continuel. Les choses vivantes croissent jusqu'à leur parfait développement, puis elles déclinent et meurent. Point d'art qui puisse arrêter l'action de cette loi naturelle, soit dans le monde de la matière, soit dans celui de l'esprit humain. Nous pouvons bien combattre le désordre par des barrières et des remèdes extérieurs ; mais anéantir la cause dont il procède, impossible. Le droit de croître, le droit de décroître, c'est pour la vie toujours le même droit. Ceci est vrai surtout des grandes idées : vous pouvez les étouffer, leur refuser une place, les tourmenter par votre ingérence perpétuelle ; ou vous pouvez leur laisser un libre cours, vous contentant d'en exposer, d'en réprimer les excès, quand ceux-ci se produisent. Hors de ces deux alternatives, vous êtes impuissant ; et, pour ma part, quand la chose est faisable, j'aime bien mieux me montrer généreux d'abord, équitable ensuite ; commencer par accorder une pleine liberté de penser, sauf à en demander compte plus tard, si l'on en abuse.

« Or, si ce que je viens de dire est vrai des idées fortes en général, combien est-ce plus vrai encore dans les questions religieuses. La religion agit sur les affections : qui donc serait assez fort pour les empêcher, une fois qu'elles sont éveillées, de se donner pleine carrière et d'abuser de leur force? Ces affections n'ont en elles-mêmes aucun principe congénère qui leur serve de soupape et de gouvernail. Elles se précipitent en ligne droite vers leur but, et, pour elles, se vérifie trop souvent l'adage : Plus on se presse, moins on avance.

Absorbées par leur objet, elles ne voient rien autre chose. Mais de toutes les passions la plus ingouvernable, c'est l'amour. — Que dis-je? je ne fais vraiment pas grand cas d'un amour qui n'extravague jamais; qui observe toujours les convenances; qui marche toujours et partout selon les règles d'un goût parfait. Quelle est la mère, quelle est l'épouse, quel est le mari, qui ne dise par affection une foule de niaiseries, qu'il serait très-fâché de livrer à des oreilles étrangères? Et pourtant en sont-elles moins charmantes pour ceux auxquelles elles s'adressent? Quelquefois, par malheur, nous les confions au papier et elles s'égarent jusque dans les journaux : alors ce qui avait jailli du cœur, ce qui trouvait de vivants interprètes dans l'accent de la voix, dans les traits du visage, apparaît pâle et décoloré aux yeux d'un public indifférent. Ainsi en est-il également de la dévotion. Les pensées et les paroles brûlantes sont exposées d'autant plus à la critique qu'elles la dépassent. Ce qui, considéré d'un point de vue abstrait, nous semble extravagant, peut paraître convenable, beau même chez des personnes religieuses, mais blâmable chez de maladroits imitateurs. Quand vous formulez les aspirations en exercices ou en méditations, elles nous répugnent autant que des lettres d'amour lues devant une cour judiciaire. En outre, des âmes saintes adoptent sans peine un langage familier, dont elles n'auraient certes point pris l'initiative, lorsque ce langage est celui d'un écrivain ayant la même élévation qu'elles-mêmes; et si quelque étranger vient à tourner en ridicule ou à blâmer les formes de prière et de louange qu'elles ont adoptées, ces âmes le sentiront aussi vivement que si l'on faisait une insulte directe aux objets de leurs hommages. De plus, ce qui remue les âmes saintes et élevées agit avec non moins de puissance sur la multitude. Or, ne l'oublions pas, la religion de la multitude est toujours vulgaire, toujours anormale, toujours mêlée de fanatisme et de superstition. C'est la condition même de l'homme : la religion du peuple est toujours une religion corrompue. Si vous prétendez avoir une Église catholique, il faudra vous résoudre à y rencontrer des hôtes de toute sorte, bons et mauvais, des vases d'or et d'argent, et des vases de terre. Chassez la religion du cœur humain, si vous le voulez; alors ses excès prendront une autre direction; mais si vous vous servez de la religion pour améliorer les hommes, ils s'en serviront, eux, pour la corrompre. Et alors vous aurez précisément réalisé cette espèce de contradiction si choquante pour nos compatriotes à l'étranger : d'un côté, une foi profonde, un culte sublime et vraiment majestueux, qui forcent l'admiration; de l'autre, de puériles absurdités qui provoquent le mépris. »

Appliquons maintenant ces principes si clairs et si vrais au culte de la sainte Vierge. Quand une fois nous saisissons nettement cette

idée, que Marie a porté, allaité, manié l'Éternel sous la forme d'un petit enfant, quelles limites pouvons-nous poser au flot de pensées qui nous débordent? Quels sentiments de respect et de surprise s'emparent de nous, à la pensée qu'une créature s'est trouvée en rapports si intimes avec l'essence divine! Quand les apôtres annoncèrent l'incarnation de Dieu, c'était créer une idée nouvelle, une foi nouvelle, un culte nouveau : alors, mais seulement alors, un amour suprême, une adoration pleine et entière devinrent possibles. Mais en même temps, il s'ouvrit une autre source d'idées pour le genre humain ; idées ignorées jusque-là, idées différentes de toutes autres? C'est que le Dieu incarné avait une mère. Lui, c'est Dieu abaissé ; elle, c'est la femme exaltée. Or assurément lorsque Dieu se fit homme, il nous fit connaître ses attributs incommunicables avec une netteté qui exclue de notre part la possibilité même de l'abaisser, Lui, en élevant une créature quelconque. Seul, il pénètre dans notre âme ; seul, il lit nos pensées secrètes; seul, il parle à notre cœur; seul, il nous pardonne et nous octroie la force spirituelle. Nous dépendons, par conséquent, uniquement de lui. Il nous dispense la vie intérieure; non-seulement il nous régénère, mais il nous engendre sans cesse, *semper gignit*, en renouvelant sans cesse notre naissance céleste. Tout autant dans l'ordre de la grâce que dans celui de la nature, il est notre Père. Quant à Marie, elle est seulement notre mère adoptive, qui nous a été donnée sur la croix : aussi sa présence est-elle d'en haut, non d'en bas; son appui au dehors, non au dedans. On ne prononce même pas son nom dans l'administration des sacrements; tant sa puissance est toute indirecte. Elle agit par ses prières, qui deviennent efficaces par le *fiat* de Celui dont nous tenons tout. Elle-même ne nous écoute d'ailleurs en vertu d'aucun pouvoir inné, d'aucun don personnel : non, c'est Dieu seul qui lui révèle nos prières. Lorsque Moïse était sur le Sinaï, l'Éternel lui fit connaître l'idolâtrie du peuple, afin qu'il pût intercéder en sa faveur; et de même nous parvenons à Marie; elle nous atteint aussi, grâce à l'intervention de la présence divine.

« Malheur à moi, continue le P. Newman, si, par un souffle, je ternissais ces vérités ineffables! Mais, sans les amoindrir d'un iota, je puis dire qu'il existe une série de pensées d'une nature toute distincte, dont la Vierge bénie est le centre. Abaisser Notre-Seigneur jusqu'à ce centre, ce serait le faire descendre de son trône, en faire un Dieu arien, c'est-à-dire quelque chose qui ne serait pas Dieu. Quand on nous accuse de faire de Marie une Divinité, on nie par là même la divinité de Jésus; on ne sait pas ce qu'est la Divinité. Est-ce que Notre-Seigneur peut prier pour nous, comme une créature telle que Marie? est-ce qu'il peut inspirer les sentiments qu'inspire une créature? Elle a droit, elle, en sa qualité de créature, à notre affec-

tion, à notre familiarité, précisément parce qu'elle est notre semblable. Elle est notre orgueil, « la joie solitaire de notre nature déchue, » comme dit un poëte ; nous l'abordons sans crainte, sans remords, sans croire qu'elle puisse lire en nous, ni nous juger, ni nous châtier. Notre cœur se tourne de lui-même vers cette Vierge immaculée, vers cette douce mère, et notre reconnaissance l'accompagne, lorsqu'elle s'élève de Nazareth et d'Éphèse, au milieu des chœurs angéliques, pour monter jusqu'à son trône. Elle est si faible et si forte, si délicate et si chargée de gloire, si modeste et si puissante... Ah ! je me la rappelle, l'étrange émotion qui saisit tout d'un coup hommes et femmes, jeunes et vieux, quand, au couronnement de notre reine actuelle, ils contemplèrent cette jeune fille si semblable à une enfant, si petite, si faible, si craintive, qui venait pourtant de recueillir un si grand héritage, un si vaste empire, et qui offrait un si éclatant contraste avec la pompe dont on la voyait entourée. Comment en eût-il été autrement pour un cœur d'homme? Eh quoi ! Est-ce que la Sagesse suprême n'aurait pas connu le cœur humain, lorsqu'elle voulut prendre une mère ? est-ce que ce Dieu n'aurait pas prévu notre émotion à la vue d'une telle exaltation ? S'il ne voulait pas qu'elle exerçât sur son Église cette merveilleuse influence qu'elle y a de fait exercée, qu'on me passe cette expression audacieuse, c'est lui-même qui nous a pervertis. Si elle ne devait pas s'attirer nos hommages, pourquoi lui a-t-il donné une grandeur unique dans son immense création? Si nous sommes idolâtres, parce que nous permettons à nos affections de répondre à notre foi, il ne l'aurait pas faite ce qu'elle est, ou il nous en aurait prévenus : mais loin de là, il envoya son prophète pour nous dire : « Une Vierge concevra et enfantera un fils, et ils l'appelleront Emmanuel, » et, en la saluant du nom de Mère de Dieu, nous avons les mêmes garanties que pour l'adorer, lui, comme Dieu. »

Ces longs extraits suffiront pour faire comprendre au lecteur le système de réfutation qu'adopte le P. Newman vis-à-vis de son ami et son adversaire tout à la fois. Théologie, philosophie, histoire, sentiments du cœur, raisonnements serrés, rien n'est oublié pour toucher et convaincre celui que tant d'attaches et de souvenirs communs rapprochent de lui. Quelquefois il s'échappe de son âme un cri d'angoisse, à la pensée que M. Pusey a pu s'élever aussi vivement contre le culte de celle que le ministre anglican vénère et respecte, dit-il, plus que beaucoup de catholiques. En voici un exemple frappant : « Je suis convaincu que nos fautes à vos yeux, en ce qui concerne notre dévotion pour la sainte Vierge, n'auraient pas pris de si graves proportions dans votre écrit, si vous ne vous étiez placé sur un terrain bien inférieur à celui que vos propres sentiments pour elle vous auraient porté naturellement à prendre. Vous avez eu, sans

doute, d'excellentes raisons pour adopter cette marche, mais je ne les connais pas ; ce que je sais fort bien, c'est que votre amour pour les Pères vous porte à l'aimer et à la vénérer réellement, bien que votre livre n'en fasse pas foi. Voilà un fait que je suis bien aise de constater ici ; car ceux des nôtres qui ne vous connaissent pas vous aimeront à cause de leur amour pour notre Mère, et en dépit de celui que vous lui refusez ; et les anglicans, d'un autre côté, qui vous connaissent, en seront d'autant plus disposés à avoir de nous une meilleure opinion, lorsqu'ils songeront que vous n'êtes pas réellement contre nous ; seulement vous n'allez pas aussi loin que nous dans votre dévotion envers elle. »

C'est ce mélange constant de charité, de douceur évangélique et en même temps de fermeté chrétienne dans la discussion théologique, qui donne un charme incomparable à toute cette controverse, non-seulement dans la brochure du P. Newman, mais aussi dans les publications de M. Oakeley, de l'archevêque de Westminster et des divers journaux catholiques. On sent partout des cœurs frappés d'une douloureuse surprise, non des raisonneurs ardents, implacables et uniquement occupés de défendre ce qu'ils croient la vérité contre un adversaire impitoyable. Cet adversaire lui-même semble avoir subi l'ascendant de cette suavité si rare dans une polémique religieuse, si j'en juge par une lettre adressée par lui au *Weekly Register*, le 22 novembre dernier, et dans laquelle il repousse toute idée d'opposition systématique à nos croyances.

« Je suis depuis longtemps convaincu, dit-il, que, dans le concile de Trente, il n'y a rien qui ne puisse être expliqué d'une façon satisfaisante pour nous, si l'Église romaine voulait en prendre l'initiative, et par voie d'autorité, non par la bouche de quelques théologiens individuels. Cette conviction de ma part implique aussi celle que, dans nos articles, on pourrait tout expliquer de manière à ne pas choquer les croyances de l'Église romaine. Des deux côtés, le grand corps du dogme est le même, et, pour emprunter les paroles d'un Italien éminent, votre *maximum* et notre *minimum* pourraient très-bien se fondre...

« Permettez-moi d'ajouter que jamais je n'ai eu l'intention de contrister les personnes de votre communion. Une défense implique nécessairement un peu de blâme ; puisque, dans toute querelle, le tort sera ou tout d'un côté, ou bien partagé ; et se défendre prouve qu'on ne croit pas avoir tort. Mais, après avoir aplani, loyalement et autant qu'il dépendait de moi, les difficultés de notre côté, j'aurais cru manquer à un devoir en ne montrant pas où se trouve vraiment le grand obstacle. D'ailleurs vos propres autorités ne pourraient aborder nos difficultés, à moins de les connaître. Sans doute, vous trouverez superflu que je manifeste le désir de ne pas voir ce qui,

chez vous, est simplement une *opinion pieuse*, devenir une affaire de foi, comme on a fait pour l'Immaculée Conception. Mais, sous le point de vue de la réunion tant désirée, tout ce que vous faites nous importe. Laissez-moi ajouter que j'ai parlé, non comme réformateur, mais en me tenant sur la défensive. Nous n'avons pas à imposer aux Italiens ou aux Espagnols ce qu'ils doivent croire, ni comment ils exprimeront leurs opinions pieuses. Tout ce que nous demandons, c'est que l'autorité nous garantisse, en cas de réunion, de ne pas nous imposer ces opinions. Moins encore ai-je eu l'idée d'imputer à aucun des auteurs que j'ai cités la pensée d'enlever à Notre-Seigneur une partie de l'amour qu'ils reportent sur sa Mère. Je voulais uniquement décrire le système qui me paraît être le principal obstacle à un rapprochement. Je n'ai jamais eu l'intention de critiquer les hommes saints qui le soutenaient.

« Comme il est important pour moi d'être bien compris par mes propres amis, j'ajoute que je n'ai pas non plus voulu exprimer une opinion sur le chef visible de l'Église. Nous acceptons volontiers la primauté de l'évêque de Rome ; quant aux conséquences de cette primauté pour les autres Églises locales, nous les regardons comme une affaire de droit ecclésiastique, non de droit divin ; mais il n'y a rien, dans la suprématie elle-même, qui puisse nous choquer. Toute notre crainte, c'est que, grâce à la seule nomination d'un évêque, nous ne soyons contraints d'accepter en pratique ce système quasi-autoritaire dont l'existence (veuillez excuser ma franchise) nous paraît aussi justifier notre séparation. »

Telle est donc cette lettre, dont l'importance n'échappera à personne. Elle paraît résumer admirablement les points de divergence du puseyisme, non de l'anglicanisme officiel, ce qui est très-différent. Le docteur Pusey prétend traiter d'égal à égal avec l'Église ; pour lui, comme pour ses amis, le système fondé par Jésus-Christ est un système fédératif, formé d'Églises indépendantes, toutes unies par je ne sais quel lien fictif, toutes divisées par quelque point capital. Nous aurions une sorte de Confédération germanique pour la défense du Christianisme, où le Pape serait peut-être président. La tentative n'a pas suffisamment réussi dans le domaine politique pour tenter beaucoup d'esprits sérieux, quand il s'agit de la foi, et quand il n'y aurait pas des motifs bien autrement graves pour la repousser loin de nous. Je prends la liberté d'ajouter que cette pensée de fusion n'est pas nouvelle, qu'elle a été déjà mise plusieurs fois en avant depuis le dix-septième siècle ; qu'elle a toujours échoué, et que le docteur Pusey l'a reprise probablement pour son compte en désespoir de cause, à la vue de l'anarchie spirituelle et intellectuelle qui dévore sa propre Église.

Est-ce à dire cependant que la publication de l'*Eirenicon* et la vive

discussion que cet écrit a soulevée soit un mal? Dieu me garde d'émettre une pareille pensée. Je considère, au contraire, ce débat comme un des plus heureux signes de notre temps, soit au point de vue anglais, soit à celui du catholicisme.

Il y a aujourd'hui un quart de siècle que MM. Newman, Ward et Allies provoquèrent contre eux un orage épouvantable pour avoir écrit et défendu absolument les mêmes choses que soutient, à l'heure actuelle, leur chef, le docteur Pusey. L'un fut privé de ses honneurs académiques, l'autre forcé de quitter l'enseignement universitaire, le troisième d'abandonner ses fonctions ecclésiastiques ; et cependant pas un d'entre eux n'était encore catholique, pas même prêt à le devenir. Quel déchaînement d'accusations et de calomnies se fit alors entendre contre eux! Et voici qu'en l'an de grâce 1866, M. Pusey a développé purement et simplement la thèse soutenue en 1841 par le P. Newman, sans provoquer la plus insignifiante bourrasque. Quel chemin ont donc fait les esprits! qu'ils sont bien plus avancés que l'écrivain anglican lui-même, auquel je reprocherais plutôt de s'être endormi, nouvel Épiménide, il y a vingt-cinq ans, pour se réveiller avec ses vieilles idées et ses vieilles habitudes d'autrefois, tandis que tout a marché autour de lui. Mais ce fait du calme avec lequel on a accueilli cette manifestation n'en est pas moins fort significatif : le *Times* l'a discutée froidement, gravement, et sans un mot de mépris pour l'auteur ni pour ses idées; l'université d'Oxford n'a pas songé un seul instant à le priver de sa chaire d'hébreu, tandis que le public lui-même a semblé saluer ce projet d'union avec une sympathie presque universelle. Je sais fort bien qu'auprès de certains lecteurs de l'*Eirenicon*, la joie de voir l'Église catholique accusée d'idolâtrie et la suprématie du Saint-Siége contestée par le chef du puseyisme, est entrée pour beaucoup dans l'empressement avec lequel ils se sont précipités sur ce livre. Mais, ce que je sais tout aussi bien, c'est qu'une foule d'autres hommes sérieux et consciencieux se sont mis à étudier, avec une nouvelle ardeur, la question religieuse pour résoudre leurs doutes et apaiser leurs angoisses. Puis ce cri d'*union* fait son chemin, il habitue les esprits à considérer l'Église catholique d'un œil moins haineux, à scruter notre foi, à se rendre compte de nos observances, à examiner de près nos admirables institutions de charité. N'est-ce rien que tout cela? A notre sens, c'est un grand pas de fait en attendant mieux.

Et ce qui le prouve, ce sont les actes dont a été bientôt suivie la publication de l'*Eirenicon*. Déjà son auteur avait signalé dans son écrit même la tentative faite dans le dernier siècle par le primat d'Angleterre Wake, pour opérer une réconciliation entre son Église et celle de France, par l'intermédiaire de Du Pin, le gallican et quelque peu janséniste docteur en Sorbonne. Cette tentative devait

d'autant moins aboutir que, de part et d'autre, on exprimait des idées différentes sous le même langage. Il n'en est pas moins vrai que le docteur Pusey est séduit par ces exemples et qu'il est accouru auprès de plusieurs de nos plus éminents prélats pour obtenir d'eux des renseignements précis, leur communiquer ses idées, voir de près enfin ce catholicisme, qui paraît exercer sur lui une véritable fascination. Qu'est-il résulté de ces entretiens intimes? Nous n'avons pas la prétention de le savoir; mais très-certainement la vérité ne peut que gagner à ces communications, et très-probablement les amis du célèbre docteur s'en prévaudront à leur tour pour en provoquer de nouvelles. Au fait, ils ont déjà agi, quoique dans une direction différente. Avant même le voyage de M. Pusey en France, ils avaient fondé en Angleterre une association de prières, pour obtenir l'union des deux Églises, mais en restant toujours, bien entendu, sur leur terrain schismatique. A cette association ils ont convié les catholiques, dont un certain nombre ont répondu à l'appel, que soutient encore un recueil nommé l'*Union-Review*. Il est toujours dangereux pour un catholique sincère et pratiquant de faire ces sortes de compromissions, car il peut être amené avec la meilleure foi du monde aux concessions les plus graves. Aussi Mgr Manning a-t-il dû intervenir, dans une lettre pastorale, pour mettre son troupeau en garde contre cette singulière, mais honorable proposition, car il ne s'agissait de rien moins que d'unir Rome, Constantinople et Canterbury, dans une sorte de baiser de Judas. Toujours est-il qu'on a vu tout récemment 198 ministres anglicans, appartenant à cette association, adresser au cardinal Patrizzi à Rome, une demande écrite, pour que le Saint-Siége voulût bien l'autoriser. La demande était certainement inacceptable; car les pétitionnaires commencent par mettre de fait, sinon de droit, sur le même pied d'égalité, l'Église de Rome, celle d'Angleterre et celle d'Orient. Toutes les trois, à leurs yeux, ont un égal droit au titre de *catholique;* ce qui, au fond, est absurde, et l'on conçoit très-bien que l'éminent cardinal n'ait pas eu de peine à démontrer qu'une pareille idée impliquait une contradiction dans les termes. Mais cette démarche en elle-même montre combien ce besoin d'unité tourmente les âmes sincères et les pousse, pour ainsi dire malgré elles, vers celle qui peut seule la leur donner. Pour ma part, je ne crois pas que toute l'histoire de l'Église anglicane pût offrir un exemple du même genre. Les temps, il est vrai, sont fort sombres, et l'avenir est menaçant; l'établissement anglican étant battu en brèche de toutes parts. Au dedans, le rationalisme fait de rapides progrès parmi les prêtres comme parmi les fidèles; au dehors, la masse des dissidents essaye sans cesse d'entrer dans la place pour la démanteler, c'est-à-dire pour la renverser. Les mots magiques de séparation absolue de l'Église et de l'État re-

tentissent chaque jour aux oreilles et font de nouveaux adhérents. On soupçonne même M. Gladstone d'incliner de ce côté, et peut-être est-il réservé à ce premier ministre en expectative de brûler ce qu'il adorait dans la ferveur de sa jeunesse. Qu'espérer d'une Église, qui n'a pas même un corps de doctrines reconnu par tous, et dont les exposants officiels, — je veux dire les évêques, — ne s'entendent même pas sur les questions les plus élémentaires? Il en est plus d'un parmi eux qu'il faudrait renvoyer au catéchisme.

Et cependant *mens agitat molem*, et, à tout prendre, ce pourrait bien être le *mens divinior*. On dirait les âmes saisies de je ne sais quel frémissement secret, sous lequel elles se débattent, mais auquel elles cèdent en aveugles. Au mois de novembre dernier, on vit se réunir à Londres un *meeting*, où se trouvaient et l'évêque d'Oxford avec plusieurs dignitaires de l'Église anglicane, et le prince Orlof, ministre de Russie en Belgique, que soutenait le pope Popof, aumônier de l'ambassade russe en Angleterre. Il s'agissait de trouver les moyens d'unir l'Église russe à celle de Cranmer et d'Henri VIII, idée assez originale, il en faut convenir. Voici en quels termes le prince rend compte de l'assemblée dans une lettre adressée à son ami, M. Maslof, et que la *Gazette de Moscou* a eu la bonne fortune de publier :

« Le *meeting* se composait d'environ quatre-vingts personnes, professant la plupart les principes de la haute Église... La réunion avait un caractère tout à fait privé. On commença par lire les résolutions adoptées l'année précédente. Elles avaient pour but d'examiner les doctrines de l'Église orientale, afin de rapprocher les diverses Églises chrétiennes. En fait de Russes, il y avait là le P. Popof, notre digne aumônier à Londres, le comte Alexis Tolstoï et moi-même. L'évêque d'Oxford me pria de dire quelques paroles. Après avoir déclaré que je parlais seulement en mon nom privé, je dis que le clergé russe priait tous les jours pour l'établissement d'une seule Église chrétienne, et, par conséquent, serait toujours disposé à la favoriser. A l'appui de cette assertion je montrai l'étude de la langue anglaise introduite dans nos académies ecclésiastiques et notre clergé très-porté à approfondir en particulier tous les points disputés. Mais, ajoutais-je, le très-saint Philarète, métropolite de Moscou et lumière de notre Église, trouve la question des plus épineuses ; on doit donc la mûrir lentement et, par-dessus tout, la sonder de très-près et dans les plus petits détails. »

Nous n'avons pas de peine à croire le métropolite, car il sait à quoi il s'exposerait, s'il permettait au clergé la moindre velléité d'indépendance ou d'examen privé. Le pouvoir de l'autocrate est là et ne se montre nullement disposé à abandonner un seul fleuron de sa couronne pontificale. Au fond, M. le prince Orlof et son acolyte, le

chapelain Popof, ont dû sourire de la naïveté de ces Anglais, prenant au sérieux les prétentions de l'Église russe. Mais poursuivons :

« En terminant, je proposai les résolutions suivantes :

« 1° Publier en Angleterre des ouvrages, exposant l'histoire, la doctrine et la condition actuelle de l'Église anglicane, dans le but de prouver qu'elle est, non une Église protestante, mais catholique, et ainsi alliée à celle d'Orient. Le sujet étant parfaitement inconnu au public russe, il devrait être expliqué pleinement et en détail.

« 2° Placer à Moscou et à Saint-Pétersbourg des ecclésiastiques anglicans bien disposés pour la cause.

« 3° Ne rien précipiter, ne rien faire avec trop d'empressement ou de violence ; mais se confier plutôt à l'assistance divine qu'à nos vues et à nos efforts humains. Il faut préparer seulement le terrain aujourd'hui ; la semence croîtra et l'avenir profitera de la récolte. »

Pour mon compte, je n'ai pas lu sans intérêt ce projet du prince russe, dont la sincérité et la distinction me sont attestées, et qui est profondément affligé des divisions qui existent entre chrétiens. Peut-être, après tout, est-ce le seul terrain sur lequel il pût se placer. C'est déjà beaucoup que de vouloir l'union, et je me garderais bien d'y opposer le plus léger obstacle. Quant à réussir, c'est une autre question, l'Église orientale est encore trop catholique, l'anglicanisme, trop protestant pour leur permettre d'arriver à l'unité. Mais leurs discussions mêmes leur ouvriront peut-être les yeux sur le vrai remède.

Cependant le bouillant évêque d'Oxford n'accepte pas cette politique expectante du diplomate russe : « Laissons de côté, dit-il, les questions de dogme, et commençons par pratiquer l'union. Que les Russes viennent recevoir la communion dans nos Églises anglicanes ; nous sommes, nous, tout prêts à la leur administrer. » Et son dire est confirmé par les évêques présents, à commencer par celui de Canterbury. Le prince ne répond pas à cette offre bienveillante, et pour cause ; mais il insiste sur les difficultés de l'entreprise ; car, dit-il, notre clergé inférieur n'a aucune liberté pour décider des questions religieuses, devant se guider en tout d'après les règles et les directions de l'Église...

« Le lendemain, je fis une visite à l'archevêque de Canterbury à sa campagne. Il aurait voulu envoyer deux évêques en Russie, mais il s'en désista, après avoir entendu mes objections contre ce projet ; l'évêque d'Exeter, le patriarche nonagénaire de l'Église anglicane, parla avec un vif intérêt du projet de réunion. La politique n'est pour rien dans l'affaire ; cependant, si l'union s'opérait, *les intérêts russes et anglais pourraient bien devenir identiques en Orient.* »

Un instant on avait cru voir dans les derniers mots de cette lettre le dessein de faire servir ces tentatives de réunion à des projets politiques ; mais le prince Orlof a protesté énergiquement contre cette idée,

et j'en crois sa parole. D'un autre côté, quelle scène curieuse nous présente cette séance! Les acteurs, tout évêques qu'ils sont, n'ont pas même l'air de se douter qu'un abîme les sépare sous le point de vue du dogme et de la liturgie de l'Église orientale. Si les popes et les moines russes ont tout à apprendre sur l'anglicanisme, le clergé anglican n'est certes guère mieux renseigné sur l'*histoire* et *les doctrines* du schisme de Moscou. Nous en avons la preuve vivante sous les yeux, dans cette proposition faite par l'évêque d'Oxford d'administrer aux Russes la communion dans les églises anglicanes, sans se demander si sa foi à lui, protestant, sur la présence réelle est la même que celle du brave marchand moscovite visitant l'Angleterre. Sans doute la politesse du diplomate s'est refusé ici le plaisir d'éclairer la conscience du prélat.

Cependant, en dépit ou peut-être même à cause de ces contradictions choquantes, cette pensée de l'union et même de l'unité grandit toujours. Beaucoup d'esprits sincères, à force de chercher l'unité là où elle n'est pas, finiront par la trouver là où elle est et doit être. Le catholicisme est sous leurs yeux, s'étendant sans cesse, comme un être qui a force et vie. L'Anglais en est déjà à ne plus s'étonner de voir cet accroissement, qui le montre évangélisant les pauvres si affreusement délaissés par les autres communions, et pratiquant la double charité du temps et de l'argent, ces deux grands secrets pour enfanter des merveilles. Voilà donc des résultats réels, positifs, que les Français doivent reconnaître et aider de toutes leurs forces. Mais comment? Qu'il me soit permis d'exprimer à cet égard ma pensée tout entière. Par son caractère et ses tendances, le Français tient le milieu entre l'Anglais, froid et méthodique, et l'Italien, ardent et enthousiaste. Le Français vraiment catholique étudie, discute, approfondit, et parfois offre plus d'un point de rapprochement avec son voisin d'outre-Manche. Celui-ci, d'ailleurs, par le fait même qu'il est voisin, est disposé à chercher ses informations sur le catholicisme dans un pays qui est toujours resté fidèle à ce dernier, malgré des erreurs passagères. Il semble qu'il y ait là un rôle nouveau et spécial pour la France, dont le génie n'est pas tout à fait le génie de Rome, mais est encore moins celui de Genève. Qui sait si elle n'est pas destinée à rendre à l'Angleterre, au dix-neuvième siècle ce qu'elle en a reçu au huitième par tant d'illustres Saxons, accourus sur ses côtes pour distribuer la sagesse et la vérité? J'aime à laisser mes lecteurs sur cette pensée consolante.

C. F. Audley.

AIGUESMORTES

« En visitant Aiguesmortes, l'idée m'est venue d'écrire un
« mémoire sur cette ville, la seule de France qui conserve des
« monuments et une architecture militaire du temps de Saint-
« Louis.... Ma pensée serait d'attirer l'attention sur cette ville
« et d'obtenir des améliorations utiles à ce pays.... »

CHATEAUBRIAND, *Correspondance.*

Pour celui qui aime à se reporter en arrière et à évoquer les souvenirs du passé, les ruines ont un attrait particulier, en ce qu'elles l'aident dans son travail de recomposition et qu'elles facilitent l'œuvre de son imagination, quelquefois même trop active et trop complaisante. On a vu, en effet, dans ce genre, de vrais prodiges. Un bloc isolé a permis à plus d'un savant de réédifier une ville entière ; quelques pierres taillées et disposées dans un certain ordre ont souvent suffi pour ressusciter un vaste camp, et deux débris de bornes usées sont encore, pour beaucoup d'archéologues, la preuve irréfutable de l'existence d'une voie romaine.

Malgré ces écarts d'invention où se laissent entraîner des imaginations trop fécondes, les ruines ont conservé tout leur attrait. Ceux-mêmes qui sont le moins capables de céder aux illusions et qui croient être les plus indifférents aux choses d'autrefois, en réalité n'y sont pas insensibles. Ils ne les rechercheront pas, et s'étonneront que d'autres les recherchent avec ardeur. Mais que le hasard amène sur leur route un reste authentique d'un passé reculé, ils s'y arrêteront malgré eux et se mettront à rêver, sauf à sourire plus tard de leur émotion. Tel a critiqué avec le plus de verve la passion du touriste, qui n'a pu s'y exposer sans être surpris lui-même et sans rendre les armes à l'influence victorieuse du passé et au charme irrésistible du souvenir.

Mais, quelque infaillible que soit l'effet produit par la rencontre

fortuite d'un vestige de ceux qui nous ont devancés, quelque séduction qu'offre à bien des savants le travail attrayant de l'induction, il est incontestable que, parmi les ruines, on se sent généralement attiré vers celles qui, ayant conservé le plus fidèlement l'image du passé, sont le plus capables de satisfaire notre curiosité. Laissons aux opiniâtres érudits le soin de déchiffrer les inscriptions obscures, de résoudre les problèmes ardus de l'archéologie, de discourir longuement et de soutenir des opinions contraires devant un monument qu'ils oublient quelquefois d'admirer à force de le discuter, et plaignons ces victimes de la science, en profitant de leurs travaux sans suivre leur exemple. Leur vie, en effet, si longue qu'elle puisse être, suffit à peine pour découvrir au milieu de mille solutions contradictoires la seule vraie, bien que ce soit presque toujours la plus simple; et quand, après de longues et laborieuses recherches, après de vifs et innombrables débats, ils ont enfin achevé leur œuvre, il est souvent trop tard pour qu'ils en jouissent. Ce théâtre du passé dont la reconstruction a épuisé toutes leurs forces, ils n'ont plus le temps de le peupler; ils n'ont plus le temps d'y redonner la vie à ceux qui l'ont occupé, d'y voir s'agiter et combattre les personnages d'autrefois. Que dis-je! Quelques-uns n'y songent même pas. L'érudition étouffe en eux le sens poétique. La science a absorbé l'homme d'art. La préoccupation des moindres détails les a envahis, et ils s'étonnent qu'on chante Vercingétorix, quand il reste encore à compléter le tracé du lieu où il a livré sa dernière bataille.

Une pareille absorption n'est pas à craindre et aucun effort d'imagination n'est nécessaire quand on visite la ville où je veux aujourd'hui conduire mes lecteurs. Elle s'est perpétuée d'âge en âge telle qu'elle a été construite et telle qu'elle a existé dans les temps les plus reculés. Aussi, rien à y recomposer, rien à y compléter, pas de muraille à relever, pas de lacune dont il faille laborieusement étudier le sens et qui nous détourne de l'ensemble. Point de crainte de s'égarer dans des systèmes hasardés, ni d'émousser sa sensibilité dans des recherches trop minutieuses. Le théâtre est entier, intact et dans le plus parfait état de conservation. L'archéologue reconstructeur y perd tout ce que le rêveur y gagne; l'œuvre de l'un est ici inutile, mais le plaisir de l'autre n'est que plus délicat, car son imagination, n'ayant pas à s'exercer sur les détails, peut s'appliquer tout entière à faire vivre les personnages que nos souvenirs évoqueront.

I

Le beau l'est par lui-même. Mais il ne saurait guère être séparé de ce qui l'entoure. Seul et isolé, il court risque de passer inaperçu. Tout au moins il surprend et étonne, et la secousse qu'en ressent l'esprit par le contraste, si elle est saisissante, est toujours un peu pénible. Je préfère les émotions auxquelles, étant préparé, je me livre tout entier à celles qui me ravissent à l'improviste et quelquefois dans un moment inopportun. D'ailleurs, notre imparfaite nature a besoin de ces acheminements progressifs, grâces auxquels elle s'habitue à l'éblouissante lumière, et qui, en ménageant nos faibles facultés, nous conduisent peu à peu de l'obscure réalité à l'éclatante perfection. J'aime, avant d'entendre un chant magnifique, que l'orchestre commence par charmer mes oreilles et s'y fraye un chemin vers mon cœur. J'aime, en entrant dans un palais, à habituer mes yeux par les beautés du vestibule aux plus grandes beautés de l'intérieur ; et, quand je visite le château de Versailles, je ne puis plus être surpris par des splendeurs auxquelles m'a préparé la grandiose cour par où j'y ai pénétré.

Ces transitions graduées entre ce qui nous est familier et ce qui doit nous frapper, entre ce que nous voyons chaque jour et ce que nous n'apercevons que rarement, nous les trouverons aussi dans le voyage que nous entreprenons ensemble. La ville qui en est le but ne surgit pas en effet brusquement aux yeux du touriste étonné. Longtemps avant qu'il y arrive et quand il n'en aperçoit encore sur un horizon éloigné que la silhouette, il se trouve déjà dans une atmosphère toute parfumée des émanations du passé, et il rencontre des lieux qui lui servent de préparation naturelle à ce qu'il verra ensuite avec bien plus de charme, puisqu'il y aura moins de surprise.

Après avoir quitté Lunel et traversé le joli village de Marsillargnes et celui de Saint-Laurent-d'Aigonze, il suit une route qu'entourent encore de vertes et riantes campagnes. Mais peu à peu leur succèdent un terrain aride et sablonneux, puis des marais tout encombrés de roseaux, et que traverse une longue et étroite chaussée. C'est la seule voie qu'il puisse prendre pour continuer son voyage ; et quand il en a parcouru une partie, il s'arrête malgré lui pour admirer l'étrange spectacle qui s'offre alors à ses yeux : une vaste plaine marécageuse s'étendant des deux côtés aussi loin que les regards peuvent se porter ; à gauche, sur un monticule qui est demeuré

à l'abri des eaux, quelques murailles croulantes, seuls débris d'une antique et puissante abbaye ; au fond, un massif de bois derrière lequel des remparts crénelés montrent leurs sommets ; devant soi et fermant brusquement la chaussée, une tour carrée[1] dépouillée de ses portes, mais ayant conservé ses mâchicoulis et ses meurtrières, et sous laquelle on hésite à s'engager tant elle apparaît menaçante encore et majestueuse. Seuls quelques oiseaux de mer donnent un peu de vie à ce tableau sombre, morne et dans lequel tout rappelle le passé. Aussi continue-t-on sa route l'esprit tourné déjà vers les époques les plus reculées, et c'est presque sans étonnement qu'après un quart d'heure de marche on découvre, dans son majestueux ensemble, et sans que rien n'en obstrue les approches, la seule ville du moyen âge [2] qu'aient jusqu'ici respectée et les hommes et le temps.

Une ligne non interrompue de remparts l'entoure de tous côtés et lui donne la forme d'un vaste parallélogramme à peu près rectangle. Percés de meurtrières avec la plus parfaite symétrie, et dentelés par des créneaux régulièrement taillés, ces remparts, que surmonte une plate-forme où conduisent de l'intérieur de larges escaliers, s'appuient sur quinze tours dont les portes béantes donnent issue aux principales rues de la ville. De loin en loin, et au sommet des murailles, saillissent à l'extérieur des guérites d'observation, d'où la vue embrasse un vaste horizon, et des mâchicoulis destinés à défendre le pied des remparts. Toutes les maisons sont assez basses pour qu'elles soient complétement cachées par les murs d'enceinte. Aussi, fièrement debout dans leur masse imposante, les fortifications se détachent seules sur le ciel, sans que rien ne s'y dessine avec elles et n'en détourne l'attention. A l'angle septentrional et en dehors des remparts, se dresse, gardienne formidable de la place, une immense tour [3] mesurant soixante-huit pieds de diamètre, cent cinquante-six

[1] La tour carbonnière.

[2] Quoiqu'elle soit la plus ancienne de celles dont il reste encore des fortifications. Le plan des fortifications d'Aiguesmortes fut tracé par saint Louis, d'après celles de Damiette. L'exécution fut commencée en 1267 et achevée par Philippe le Hardi, en 1275. Les remparts de la Charité-sur-Loire, construits en 1364 par ordre du roi Jean, et ceux d'Avignon, élevés par le pape Innocent VI, en 1348, ne subsistent qu'en partie.

[3] La tour de Constance. — M. de Jouy, dans son *Ermite en province;* l'abbé d'Expilly, dans son *Dictionnaire,* et M. de Villeneuve, dans son *Histoire de saint Louis,* ont, sans en donner aucune preuve, attribué à l'empereur Constance Chlore la fondation de cette tour. Un bref d'Innocent IV, du mois de décembre 1246, dans lequel il est question d'une certaine forteresse (*quoddam castrum*) que saint Louis faisait alors élever à Aiguesmortes; une lettre de Clément IV (Gui Foucault, originaire de Saint-Gilles, connaissant donc les lieux), dans laquelle il indique cette tour comme ayant été construite par saint Louis et étant d'un travail somptueux (*opere sumptuoso*), lettre du 22 mai 1266; enfin, comme l'a fait remarquer M. Mérimée

d'élévation, et dont les murailles ont à leur base plus de vingt pieds d'épaisseur.

C'est à l'abri de cette masse gigantesque, c'est dans l'intérieur de ces remparts solides et élevés, qui l'ont tour à tour garantie des flèches des ennemis et protégée contre les inondations, qu'Aiguesmortes a vu impunément s'écouler les siècles. Les efforts du temps ont été assez impuissants sur ses murailles, pour qu'elle ait le prestige singulier de dégager ceux qui la visitent de la vie moderne, et de leur donner la sensation la plus exacte de la vie d'autrefois. L'esprit est comme opprimé par l'impérieuse disposition des lieux, et tout, soit dans la ville, soit dans les environs, a si bien gardé la physionomie que les personnages du passé ont imprimée, qu'on ne peut se soustraire à leur apparition et qu'on en devient un instant le contemporain. On les voit sans surprise dans un milieu qui est le leur, et on les replace sans effort sur un théâtre qui a conservé leur empreinte et qu'ils reconnaîtraient aujourd'hui encore s'ils sortaient du tombeau.

C'est là, en effet, et tout nous le rappelle, que saint Louis s'embarqua à deux reprises pour ces pèlerinages armés dont l'incrédulité partiale de notre siècle a souvent méconnu la grandeur et l'utilité. C'est là le rendez-vous qu'il assigna à ces masses électrisées par la foi et s'ébranlant avec l'intrépidité de l'héroïsme, à la parole de pauvres ermites, pour marcher à la conquête du Saint-Sépulcre. C'est là aussi que les deux plus puissants potentats de leur époque, François I[er] et Charles-Quint, se donnèrent rendez-vous après dix ans de discordes, d'intrigues, de combats, et se trouvèrent pour la première fois en présence l'un de l'autre dans tout l'éclat de leur puissance et de leur grandeur. C'est là que fut exilé le marquis de Vardes, l'indiscret confident de Louis XIV et le trop téméraire adorateur de la duchesse d'Orléans. C'est là encore que Bridaine débuta d'une manière

(*Voyage dans le midi de la France*), l'examen même de l'intérieur de la tour n'assigne pas à ce moment une date antérieure au treizième siècle. Quelle est donc l'origine du nom de Constance ? Un manuscrit précieux de la famille de Conseil, et qu'on a bien voulu nous communiquer, renferme l'explication suivante qui nous paraît fort vraisemblable : « Raymond VI, comte de Toulouse, dans un voyage qu'il « fit sur les bords du Rhône, en 1158, confirma l'abbaye du monastère de Psalmodi « dans la propriété de tous ses biens. Ce comte avait épousé Constance de France, « sœur de Louis VII le Jeune. Il ne serait donc pas impossible d'admettre que, dans « les premiers temps de cette union, et à l'époque du voyage que Raymond VI fit « sur les bords du Rhône, il eût réparé la tour Matafère (vieille tour bâtie par Charle- « magne près de l'emplacement d'Aiguesmortes, afin de défendre la côte) et lui eût « donné le nom de sa femme, et que Louis IX ayant fait élever, à côté des débris « de cette tour, une tour nouvelle, eût voulu qu'elle portât le nom de l'ancienne, « qui était celui de sa parente. »

si originale et si caractéristique, et fit entendre dans des circonstances singulières cette voix terrible et impitoyable qui allait bientôt retentir sans ménagement et avec fougue au milieu de la cour la plus corrompue et devant le plus dissolu des rois. C'est là enfin, c'est dans cette tour colossale qu'on admire à l'extérieur, mais qu'on parcourt avec une émotion douloureuse, parce qu'elle a été infidèle à sa première destination, c'est là que, pendant plus d'un siècle, furent enfermées les nombreuses victimes du fanatisme religieux, qui, après avoir vu confisquer leurs biens, incendier leurs demeures, périr dans les supplices leurs pères, leurs frères, leurs époux, étaient entassées dans des chambres étroites et obscures et condamnées à y vivre!

II

Tels sont les souvenirs, les uns touchants ou glorieux, les autres tristes, mais utiles par leur enseignement, que je veux rappeler. Mon but, en effet, n'est pas d'écrire l'histoire d'Aiguesmortes, mais, en signalant aux touristes cette curieuse ville, d'essayer, à l'aide de documents nouveaux, de fixer d'une manière définitive les points par lesquels elle se rattache à l'histoire générale[1], et dont l'intérêt est universel.

Je ne discuterai donc pas la question si controversée de son origine. Les uns, ne pouvant résister au plaisir de la reculer le plus loin possible, la font remonter jusqu'à Marius, alors que, se préparant à combattre les Ambrones et les Teutons, il vint établir son camp sur les bords du Rhône. Les partisans de cette opinion séduisante se fondent sur une naïve description que fait Amyot, d'après Plutarque, des *Fossæ marianæ*, et surtout sur le géographe Ptolémée[2] qui, avec

[1] Ce but est, en réalité, assez important, puisqu'il a tenté un illustre écrivain, à son retour d'un voyage à Aiguesmortes. Voici un extrait d'une lettre de Chateaubriand à M. Vigne-Malbois, qui était alors maire d'Aiguesmortes. «... J'ai visité tout « ce qu'on peut visiter dans quelques heures.. L'idée m'est venue alors d'écrire un « jour, si j'en avais le loisir, un mémoire sur Aiguesmortes, de réunir des pièces « authentiques qui ne laisseraient plus de doute sur l'histoire de la seule ville de « France qui conserve des monuments et une architecture militaire du temps de « Saint-Louis... Je n'ai en vue aucune époque particulière; je mentionnerai tout ce « qui me paraîtra intéressant; le côté dramatique entrera dans la narration à sa « date... ma pensée serait d'attirer les yeux du gouvernement sur la ville d'Aigues- « mortes, d'amener des restaurations et des améliorations utiles à votre pays... Quant « à l'entrevue de François I[er] et de Charles-Quint, je ne sais où je pourrais trouver « des documents certains...» Il est à regretter que Chateaubriand n'ait pas donné suite à son projet.

[2] Claudii Ptolemæi Alexandrini *Geographia*, liber II, cap. x.

Mercator et Montanus, les place sur la rive droite de la branche occidentale du Rhône. Mais c'est sur la rive gauche qu'elles se trouvaient, s'il faut en croire Strabon [1], presque contemporain de Marius, le géographe Pomponius Mela [2] et Pline l'Ancien [3]. Dans le premier cas, ces *Fossæ marianæ* seraient devenues Aiguesmortes ; dans le second, elles auraient été le berceau du village de Fos, qui devrait son nom à cette origine. Entre, d'un côté, le moine Calepin [4], Robertus Cœnalus [5], Belleforest [6], Nostradamus [7], Scipion Dupleix [8], Villeneuve [9], Esparron [10], et, de l'autre, Oertel [11], Tournefort [12], Astruc [13], Dom Vaissette [14], Ménart [15], Moréri [16], Millin [17] et Élie de Beaumont [18], je laisse au lecteur le soin d'opter, voulant dégager ma responsabilité sur un point où il a été dépensé tant d'érudition, et considérant d'ailleurs ces longs débats sur des faits aussi particuliers comme étant plus attrayants pour ceux qui s'y livrent qu'intéressants pour les spectateurs.

Je ne m'arrêterai pas non plus sur l'histoire de cette abbaye fameuse [19], qui dut son nom à la psalmodie incessante que les moines y faisaient entendre jour et nuit ; où Charlemagne envoya un de ses petits-fils ensevelir son existence [20] ; qui, après avoir été enrichie promptement, grâces aux libéralités des souverains, se vit placée par

[1] *Géographie*, liv. IV.
[2] *De situ orbis*, lib. II, cap. v.
[3] *Historia naturalis*, lib. III, cap. IV.
[4] « Aquæ Mortuæ, oppidum Narbonensis provinciæ, quod Ptolomæus Marianas « Fossas appellat, a propinqua fossa quam Marius ex Rhodano conduxit in proximum « locum. » *Dictionnaire polyglotte*.
[5] « Sunt et Fossæ marianæ, vulgo dictæ Aquæ mortuæ... » Roberti Cœnali, episcopi arboricensis, *Galliæ historia*, p. 138. V.
[6] *Addition à la cosmographie universelle* de Munster, t. I, p. 349.
[7] *Histoire et chronique de Provence*.
[8] « Les marques du camp et des fortifications de Marius paraissent encore, en « Provence, à Aiguesmortes, qu'on appelait autérieurement *Fossæ marianæ*. » Mémoires des Gaules depuis le déluge jusqu'à l'établissement de la monarchie française, 1619.
[9] *Histoire de saint Louis*, t. II, p. 85.
[10] Alexandre Espanon, collection des vieilles archives d'Aiguesmortes, 1777.
[11] Abrahami Ortelii *Thesaurus geographicus*, 1596.
[12] *Relations d'un voyage du Levant*, t. II, p. 284.
[13] *Mémoires pour l'histoire naturelle de Languedoc*, 1re partie, ch. II.
[14] *Histoire générale de Languedoc*.
[15] *Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de Nîmes*.
[16] *Dictionnaire historique*.
[17] *Voyage dans les départaments du midi de la France*.
[18] *Leçons de Géographie pratique*.
[19] L'abbaye de Psalmodi.
[20] Le diplôme dans lequel Charlemagne accorde des concessions à l'abbaye de Psalmodi porte que c'est en considération de son petit-fils Théodémir qu'il confie à l'abbé (nommé Corbilien), chargé de lui faire embrasser la vie monastique.

des faveurs spéciales sous la suzeraineté immédiate du roi[1] et sous la juridiction directe du Saint-Siége[2]; de cette abbaye qui devint assez puissante pour obtenir la soumission du fier Raymond de Saint-Gilles; à laquelle obéissaient de vastes régions, et dont nous avons rencontré sur notre route les minces débris[3]. J'ai hâte, en effet, d'arriver au moment où Louis IX, ayant résolu la croisade, chercha à se procurer sur la Méditerranée un port étendu. Narbonne et Maguelonne avaient leur seigneur particulier. Montpellier devait obéir longtemps encore aux rois d'Aragon. Le port d'Agde et celui de Saint-Gilles relevaient du comte de Toulouse, en qui Louis n'avait pas confiance. Restait Marseille, dont le comte de Provence l'aurait certainement laissé disposer. Louis préféra à ce port celui d'Aiguesmortes, qu'il put facilement acheter aux religieux de Psalmodi[4], et dont la possession, qui le mettait à l'abri d'une trahison, assurait d'une manière permanente ses relations avec la Terre-Sainte.

Mais ici se présente une question qui a pendant des siècles égaré les savants, et sur laquelle la vérité a longtemps tardé à se faire jour sans y être parvenue complétement encore, tant une opinion extraordinaire et bizarre trouve dans son étrangeté même un motif d'être rapidement répandue et difficilement déracinée. De l'embarquement de saint Louis à Aiguesmortes et du fait que même un petit navire ne pouvait plus, de leur temps, arriver sous ses remparts, les historiens du Languedoc[5] ont conclu que la Méditerranée avait depuis lors abandonné ses anciens rivages. Tour à tour, les auteurs de la *Gallia Christiana*[6], l'abbé Longuerue dans sa *Description géographique de la France*[7], Vertot dans son *Histoire des Chevaliers de Malte*[8], dom Vais-

[1] C'est en 1203 que des lettres patentes de Philippe Auguste accordèrent à cette abbaye la qualité de franc-fief.

[2] En 1221, le pape Honoré III l'affranchissait du pouvoir des évêques.

[3] Ces débris sont : un mur auquel est adossé le bâtiment d'une ferme et qui a vingt-sept mètres de largeur. Sur ce mur sont trois arceaux séparés par des colonnes demi-cylindriques. Un escalier en spirale s'ouvre aux pieds d'une des colonnes.

[4] L'acquisition fut faite, dès 1246, mais l'acte de cession ne fut définitivement conclu qu'en 1248.

[5] Guillaume de Catel (1633) et Pierre Andoque (1648) dans leurs histoires du Languedoc.

[6] « Civitas Aquarum Mortuarum, quæ fuit ædificata tempore regis S. Ludovici, quia tunc erat ibi maris portus. Distat nunc pelagus ab eadem civitate milliario et amplius. » (1656.)

[7] « Aiguesmortes est aujourd'hui à deux lieues de la mer, mais autrefois elle en était plus proche... » (1722.)

[8] « Saint-Louis s'embarqua ensuite à Aiguesmortes, port fameux alors, mais qui par la retraite de la mer qui s'est éloignée de quatre lieues de cette côte, se trouve aujourd'hui dans les terres. » (1726.)

sette[1] et le savant Astruc lui-même[2], ont montré la mer se retirant peu à peu et laissant ainsi à découvert l'espace de plus d'une lieue. L'inventif de Maillet, qui avait imaginé la formation des continents par l'évaporation constante des eaux de la mer[3], s'empressa de citer à l'appui de son système l'exemple d'Aiguesmortes, dont se servirent à leur tour, en l'accréditant de plus en plus, Voltaire dans son *Essai sur les Mœurs*[4], Buffon dans sa *Théorie de la Terre*[5], Moréri, d'Expilly, Jaubert dans leurs dictionnaires, de Ségur, Sismondi, Henri Martin, Nodier et Chateaubriand dans leurs ouvrages historiques. Se répétant les uns les autres, ces écrivains trouvaient dans la narration de ce fait, ceux-ci une preuve, précieuse parce qu'elle était rare, à l'appui de leurs théories hasardées, ceux-là un texte à d'éloquents aperçus sur le temps qui change tout, sur *les flots reculés de leurs frontières, et sur les générations nouvelles qui se retirent à leur tour comme les flots*[6]. Quelque soin qu'on ait déjà mis à combattre cette opinion[7], il n'est pas inopportun de revenir à la charge[8] et de montrer comment ceux qui en ont tiré toutes ses conséquences, ou poétiques, ou favorables, au lieu d'en vérifier l'exactitude, ont construit sur la plus fragile et la moins sûre des bases.

Deux actes authentiques, l'un remontant à 1284[9], l'autre à 1301[10], qui font mention d'importantes pêcheries et de vastes étangs placés

[1] « La ville d'Aiguesmortes, éloignée aujourd'hui de plus d'une demi-lieue de la mer qui s'est retirée peu à peu. » *Histoire générale de Languedoc*, t. III (1737).

[2] « Il y a longtemps que la mer s'est retirée d'Aiguesmortes de plus d'une grande lieue. » *Mémoires pour l'histoire naturelle du Languedoc* (1737).

[3] Dans son *Telliamed* ou entretien d'un philosophe indien avec un missionnaire français sur la diminution de la mer, la formation de la terre, l'origine de l'homme, etc. (1748 et 1755).

[4] Introduction de l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*.

[5] *Théorie de la terre*, Preuves, art. 19.

[6] Chateaubriand, *Analyse raisonnée de l'histoire de France*. Il n'avait pas encore visité Aiguesmortes.

[7] M. di Pietro, *Notice sur Aiguesmortes* (1821); M. Dumège, *Mémoire* couronné en 1834 par l'Académie des inscriptions et belles-lettres; M. Mérimée, *Notes d'un voyage dans le midi de la France* (1835), pages 351 et suivantes; M. de Villeneuve, *Histoire de saint Louis* (1839), t. II, p. 528; et M. Elie de Beaumont, *Leçons de géologie pratique*, t. Ier, 10e leçon.

[8] On lit en effet dans un article du *Moniteur*, en date du 17 février 1865 : « on « sait que la mer fait subir quelquefois de notables changements aux côtes qui la « bordent. Tandis qu'elle se retirait du voisinage d'Aiguesmortes et laissait presque « à sec le port de cette ville, elle empiétait sur la côte d'Afrique située en face. »

[9] Archives de la ville d'Aiguesmortes. Convention entre l'abbé de Psalmodi et le seigneur d'Uzès au sujet de leurs salines respectives, et dans laquelle sont nommés l'étang des Caïtives et le lieu de Roquemaure situés au sud d'Aiguesmortes.

[10] Archives de la préfecture du Gard. Acte d'arrentement souscrit par l'abbé de Psalmodi, et dans lequel il est question d'étangs et de marais situés entre Aiguesmortes et la mer.

entre Aiguesmortes et la mer, suffiraient pour prouver que la ville se trouvait alors à la même distance du rivage qu'aujourd'hui[1]. Mais l'examen attentif des lieux en offre la plus incontestable et la moins aride des preuves.

En face de la partie de la plage que la tradition a nommée le Grau-Louis[2], se trouve un large et profond bassin formé par la nature, et qu'un large rocher abrite contre les tempêtes[3]. Non loin de là est une vaste plaine appelée *les Tombes*, dans laquelle, sur de vieux pilotis, subsistent quelques fragments de murs ruinés, qu'on parcourt en entendant le sol retentir sous ses pas, où l'on a trouvé d'anciens sépulcres, et où l'on voit encore sur quelques pierres tumulaires les armoiries d'illustres familles[4]. Après avoir traversé ce lieu désert et morne et en s'éloignant de plus en plus de la mer, on aperçoit les vestiges d'un large canal, nommé *Canal-vieil*, qu'une enquête authentique indique comme ayant été capable de porter les vaisseaux du plus fort tonnage[5], et près de l'emplacement duquel, en 1835, fut découverte une carcasse de galère ensablée. En suivant ces précieux vestiges on rencontre la grande roubine qui joint aujourd'hui directement Aiguesmortes à la mer[6]. Si on longe ce canal en se rapprochant toujours d'Aiguesmortes, on trouve une ouverture maintenant rétrécie et par laquelle on pénétrait dans l'étang dit *de la Ville*. C'est dans cet étang, dont le fond s'est considérablement exhaussé, mais qui est encore fort rapproché de la partie méridionale des remparts[7], c'est dans cet étang, dont les eaux baignèrent longtemps les fondations mêmes des murailles, puisqu'on y

[1] 6 kilomètres.

[2] Grau, de *gradus*, ouverture. *Grao*, en langue romane, signifie embouchure.

[3] Ce rocher, long de 780 mètres environ et large de 195, reçoit au-dessus six mètres d'eau. Le fond qui le sépare de la plage a 16 mètres de profondeur et 1,560 mètres de largeur. Il est argileux et propre à l'ancrage. En 1670 fut publié un mémoire très-intéressant qui renferme la description de ce bassin. Nous en reparlerons.

[4] Sur l'une des faces principales d'une pierre sépulcrale sont grossièrement sculptés deux écussons représentant chacun une truie en relief. Ce fait semble indiquer que le chevalier, mort avant l'embarquement des croisés, appartenait à la famille des Porcelets, les armes de cette maison étant d'or au porc ou truie passante de sable, le cimier une tête de porc et les supports deux porcs.

[5] Enquête faite sous le roi Jean, en juillet 1362, moins d'un siècle après la mort de Louis IX. Voici l'extrait de la déposition d'un des témoins : « Guillelmus de In-« tromontibus de Aquis Mortuis, testus juratis super sancta quatuor Dei evangilia, « dixit quod ipse alias vidit robinam antiquam vacuam et in tali statu, quod naves « et mercaturæ, vel saltem magna navigia et magnæ barchæ per eamdem robinam « apud locum Aquarum Mortuarum applicabant impune. »

[6] Ce canal se jette dans la mer par le Grau-du-Roi ainsi nommé à cause d'importantes réparations faites sous Louis XV.

[7] Quarante mètres environ.

voit d'énormes anneaux de fer qui ne pouvaient servir qu'à amarrer les navires ; c'est dans ce véritable port d'Aiguesmortes, autour duquel subsistent des restes de construction, que saint Louis s'est en réalité embarqué.

Il a parcouru ensuite la route que nous venons de tracer, et il a trouvé réunis dans cette vaste plaine, nommée longtemps *Camp des Croisés*, et aujourd'hui *les Tombes*, ses pieux et valeureux compagnons, et, dans le Grau-Louis, les galères qui allaient les transporter vers des régions inconnues. Suivons-le jusqu'à son embarquement. Essayons de redire à notre tour cette magnifique scène et de redonner un instant la vie à ces lieux aujourd'hui déserts et abandonnés, mais qu'on ne peut visiter sans émotion, quand on pense qu'ils ont été pour bien des preux morts pendant les croisades le dernier point de la patrie qu'ils ont considéré, et celui sur lequel, au moment du départ, ils ont tenu longtemps et avec amour leurs regards attachés.

III

Si, parmi toutes les guerres qui ont été soutenues ici-bas, les croisades ont une place spéciale, et si leur souvenir éveille presque toujours la sympathie, c'est que seules entre toutes les expéditions elles ont eu les plus graves conséquences, et ont été cependant suscitées par le mobile le plus simple, le moins intéressé et le plus particulier. Inspirées par le sentiment religieux, elles ont eu des résultats politiques que ne pressentaient pas même ceux qui dirigeaient ces expéditions. Là où ils ne voyaient, avec leur foi candide et leur naïve ignorance, que la lutte opiniâtre de deux religions, il y avait en réalité le choc violent de deux races et la rencontre féconde de deux civilisations.

Louis IX lui-même, qui devança son siècle par la profondeur de ses vues ; qui fit franchir à la monarchie le pas le plus difficile en la conduisant du régime de la force dans les régions de la justice ; qui dut à ses lumières et à son expérience, tout autant qu'à son exacte équité, d'être choisi comme arbitre entre les souverains, se croisa en fervent chrétien ne considérant que les intérêts de sa religion. C'est pour obéir à un vœu et malgré les supplications de sa mère[1], qu'il décida son entreprise, et c'est au moment où il recon-

[1] « Lorsque la reine sa mère ouït dire qu'il était croisé, elle eut aussi grand deuil « que si elle l'eût vu mort. » (*Mémoires du sire de Joinville,* p. 197 de l'édition Michaud et Poujoulat.)

struisait la monarchie sur de nouvelles bases et où elle venait d'essuyer une violente secousse, qu'il quitta la France. Partout ailleurs politique profond, unissant à la piété humble et soumise du cénobite la fermeté et la rapidité de conception du réformateur, perspicace dans ses vues, plein de ressources et inébranlable dans l'exécution de ses projets, l'habile continuateur de Philippe Auguste n'a été que pèlerin dans les croisades. Depuis le lit de douleur où, dans son trouble, il crut voir l'image de Dieu crucifié, jusqu'au lit de mort où, dans son délire, le royal agonisant s'écriait : Nous irons à Jérusalem! il n'a eu en vue que la conquête du Saint-Sépulcre. Il n'en est que plus touchant. On compatit d'autant plus à la douleur qu'il éprouve de n'avoir pas atteint le but poursuivi par son ardente piété, qu'on le voit, instrument de la Providence, concourir à une œuvre colossale qu'il ignore. C'est que Dieu fait souvent dépendre l'exécution de ses plus profonds desseins des passions mêmes de l'homme. S'il s'est servi de l'exaltation religieuse pour pousser dix générations successives à s'expatrier, à traverser et les mers et les terres plus dangereuses encore, à combattre, à supporter les famines, à mourir loin de leur pays, c'est que, de cette lutte longue et terrible, devaient résulter le contact utile de divers peuples, la renaissance des arts, le développement de la navigation et du commerce, la suspension des guerres intestines, l'adoucissement des mœurs, la propagation du christianisme chez des peuplades appelées plus tard à arrêter les hordes Mongoles, une plus grande facilité à chasser les Arabes de l'Espagne, et une diversion efficace destinée à empêcher les conquérants de l'Asie de se jeter sur l'Occident.

Mais, aussi ardents dans leur enthousiasme qu'ils devaient être résignés dans le malheur, les chrétiens se levaient sans hésiter à la voix d'un ermite. Un outrage adressé au tombeau du Sauveur suffisait pour justifier leur départ. Ils ignoraient tout le reste, et, sublimes dans leur naïve confiance, ils marchaient au cri de : *Dieu le veut !* symbole mystérieux de leur mission profonde et divine. Il fallut deux siècles pour éteindre cette ardeur, et lorsque, en 1247, un septième appel fut adressé à la chrétienté, il fut entendu avec enthousiasme, et l'année suivante, plus de soixante mille combattants se réunirent sur la plage d'Aiguesmortes.

Là où on n'avait vu pendant longtemps que la robe noire des moines de Psalmodi, arrivèrent de tous côtés de nobles sires, accompagnés d'escortes nombreuses que précédaient les panoncels déployés. Chaque jour les phares signalaient des embarcations nouvelles, et bientôt mille bâtiments de toute dimension se trouvèrent réunis autour d'Aiguesmortes. Les principaux vaisseaux avaient été

livrés par les républiques de Venise et de Gênes, qui avaient alors le monopole des constructions navales. Munis de donjons sur l'avant et sur l'arrière, entourés d'une ligne de créneaux derrière laquelle étaient rangés les hommes d'armes, mesurant jusqu'à cent dix pieds de longueur et pouvant porter, outre leurs nombreux équipages, onze cents combattants, ces vaisseaux étaient de véritables forteresses transportées sur les mers. Leur lourdeur, leur gréement incommode, le matériel immense dont ils étaient surchargés, l'inexpérience des pilotes « esbays à la moindre rencontre inaccoutumée [1] », la grossièreté de la boussole, guide frêle et imparfait qui n'était alors qu'un morceau de fer soutenu par deux fétus de paille sur un vase de terre qu'une chandelle éclairait la nuit, l'ignorance complète dans laquelle on était des espaces à parcourir, rendaient ces traversées des plus périlleuses. Seule, une foi robuste en la Providence absout les croisés du reproche de témérité, et il ne faut pas s'étonner si le naïf chroniqueur de Louis IX s'écrie [2] : « celui-là est bien fou hardi qui s'ose « mettre en tel péril en péché mortel, car si on s'endort le soir, l'on « ne sait si l'on ne se trouvera pas au fond de la mer au matin. »

Louis IX était arrivé à Aiguesmortes dans les premiers jours du mois de juillet [3]. Il était accompagné de la reine Marguerite, sa femme, de ses deux frères Charles d'Anjou, le futur roi de Sicile, et Robert, comte d'Artois, qui devait trouver la mort dans les plaines de Mansourah. Le roi de France descendit dans une modeste maison à laquelle sa présence valut la dénomination de palais, et où il signa, en faveur des habitants d'Aiguesmortes, diverses chartes qui allaient assurer la prospérité de la ville naissante [4]. Mais comme elle ne pou-

[1] Guillaume de Nangis, *Annales du règne de saint Louis.*

[2] *Mémoires du sire de Joinville*, p. 200.

[3] Et non pas au commencement du mois d'août, comme le dit M. di Pietro qui fonde son opinion sur l'existence de quelques chartes datées en août de Beaucaire et de Nîmes. Mais, ainsi que le prouve Villeneuve, Louis IX ne demeura pas à Aiguesmortes d'une manière constante. Il s'en éloigna quelquefois pendant le mois de juillet pour se rendre à Aimargues, à Nîmes et à Beaucaire. On ne peut donc pas conclure de la date de ces chartes que Louis IX n'est arrivé à Aiguesmortes que dans le mois d'août.

[4] Voici les principaux avantages accordés à la ville d'Aiguesmortes en cette circonstance, ou qui l'avaient été par des lettres patentes de mai 1246, après l'acquisition de la ville : les habitants d'Aiguesmortes furent affranchis de toutes tailles et impôts, de toutes réquisitions ou emprunts, volontaires ou forcés; de tous droits de lods et mutations sur les donations, les dots, les partages et les hérédités; de toute gabelles sur les sels. Il leur fut concédé des pâturages hors de la viile et un emplacement dans l'intérieur pour y tenir un marché. Une foire annuelle y fut établie avec défense d'y arrêter un criminel étranger. Pour eux, le service militaire fut très-restreint, quant aux lieux où ils y seraient soumis et à sa durée. Enfin, ils obtinrent la faculté d'élire, chaque année, quatre consuls n'ayant de comptes à

vait alors contenir la nombreuse suite du monarque et de ses frères, des tentes furent dressées autour de la cité et jusques auprès des bourgades voisines. C'est là que, tour à tour, se rendirent : le valeureux Gaston de Béarn, Roger-Bernard, comte de Foix, « avec grand « et indécible train [1], » le puissant duc de Bourgogne, les comtes de Bretagne, de la Marche et de Dreux, Gaultier et Henri de Brienne, Trencavel ancien vicomte de Béziers, suivi de son fidèle ami le sire de Castres, Mathieu de Montmorency, Boson de Talleyrand, Geoffroy de Chateaubriand et Pierre de Nemours, « le plus loyal et le plus droic- « turier que oncques on eût vu [2]. » A ces illustres seigneurs ne tardèrent pas à se joindre Pons V, vicomte de Polignac ; Ollivier de Ternes « le plus hardi des hommes, qui devait le prouver en Terre- « Sainte ; » le comte de Saint-Pol, « qui se conduisit moult bien « outre-mer [3] ; » Boniface III, marquis de Montferrat ; Guillaume de Vérone, seigneur de Négrepont, et cinq cents chevaliers venus de Frise en riche équipage et qui saluèrent Louis IX de ces mots : « notre pays tient à honneur et a toujours été fier d'obéir aux rois « de France ! »

Chaque nation forma des camps particuliers qui se distinguèrent entre eux par leurs étendards. Sur l'un, on voit le léopard anglais ; sur l'autre, le lion d'or de Brabant. Ici brille l'écu d'or d'Auvergne ; plus loin les trois tours poitevines. Là se déploie le drapeau vénitien dans les plis duquel on aperçoit le lion de Saint-Marc. Ailleurs est suspendue l'immense croix rouge de Gênes, à côté du panoncel de Rome timbré de la tiare pontificale, et du magnifique drapeau lucquois sur lequel est brodé le mot *libertas !* Mais aucun de ces étendards n'est aussi haut placé que le gonfalon royal qui s'élève, simple et sans ornements, au milieu des camps, et devant lequel tous les autres semblent s'incliner.

Les préparatifs de la flotte ayant été terminés le 20 août, la nef royale et celle des princes arborèrent leurs bannières au haut des mâts pour indiquer que le jour du départ était proche, et, le mardi, 25 août, le roi se rendit processionnellement à l'humble église de la ville Notre-Dame-des-Sablons, afin d'appeler sur son entreprise la protection du Très-Haut.

Pendant ce temps, l'embarquement s'achève, et, depuis Aiguesmortes jusqu'à la mer, tout s'agite, tout est en mouvement. Ici cer-

rendre qu'à leurs successeurs, et ne pouvant être réélus qu'après un intervalle de dix ans. Ces privilèges ont été confirmés par diverses lettres patentes, dont les dernières sont de Louis XV et datent du mois d'octobre, 1740.

[1] *Mémoires du sire de Joinville.*

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

taines portes des navires s'abaissent en forme de pont pour donner passage aux chevaux, et sont ensuite hermétiquement calfatées ; là on transporte quelques dernières provisions oubliées jusqu'à ce moment. Partout de longues files de soldats aux armures étincelantes se rendent sur les embarcations, précédés de fiers chevaliers portant, ceux-ci sur l'épaule, d'autres sur la poitrine ou sur le bras, une croix richement brodée. A côté de ces guerriers à l'aspect hautain et martial passent, humbles dans leur costume et dans leur démarche, des pèlerins portant le bourdon à la main et le chapelet à la ceinture. Des frères de différents ordres se mêlent à chaque équipage. Parmi eux on remarque surtout les Trinitaires, vêtus de robes de laine blanche que couvre en partie un manteau brun, et la tête cachée sous un capuchon d'une éclatante couleur. Dans chaque groupe est une bannière sur laquelle on lit des devises, dont les unes indiquent le but de l'expédition, dont les autres célèbrent les louanges du Christ, dont la plupart témoignent d'une foi solide et d'une confiance absolue[1]. A mesure qu'une compagnie s'embarque, le nautonnier s'empare de la bannière et l'arbore sur un des mâts. Quant aux pilotes, chargés de la mystérieuse rose des vents, ils ne quittent pas le gros aviron qui se trouve à la poupe, et, tenant leurs regards fixés sur les cieux, ils interrogent le temps. Déjà les larges voiles grises se gonflent, et les banderolles variées qui les surmontent, se déroulant sous la brise, semblent convier au départ.

Louis IX apparaît enfin. Il se distingue des riches et somptueux seigneurs qui l'accompagnent par une mise simple et austère. Une sorte de dignité rêveuse et mélancolique est imprimée sur sa physionomie. Sa taille grêle, sa figure pâle, qu'encadrent de longs cheveux blonds, ses traits fins mais abattus, portent l'empreinte d'une santé délicate[2]. Mais la douceur de son sourire et l'assurance de son regard indiquent que sa force lui vient d'en haut et que s'il n'a pas ce bouil-

[1] En voici quelques-unes ? Dieu, secourez le Saint-Sépulcre ! — Dieu ayde au Christ victorieux ! — Dieu a tout faict et rien les hommes ! — La valeur vient du ciel ! — —Dieu ayde ! — Dieu le veult ! — O croix, salut ! — En despit de l'infidèle ! — Tout vient de Dieu.

[2] Nous ne savons où M. di Pietro a trouvé les traits qui lui ont servi à faire le portrait physique de Louis IX. Il le représente : « dominant *de sa haute taille* les nombreux chevaliers qui forment son cortége... Couverts d'un simple chaperon, ses cheveux blonds coupés courts autour de sa tête, etc... » (p. 31.) Tout s'accorde pour démentir cette assertion. Le chroniqueur contemporain de Louis IX dit de lui : « Chacun s'émerveillait à la vue de si mignon prince, dont la longue chevelure blonde « tombait en boucles sous une toque de velours ponceau. » — Et un autre parle, en 1234, « de cette chevelure blonde ondoyant sur ses épaules. » Dans les anciens vitraux « de Saint-Denis, il était représenté avec une taille petite et une figure imberbe « encadrée de longs cheveux. Voir, au surplus, Villeneuve, *Histoire de saint Louis*, t. I, p. 172 et 187. M. Guizot, *Cours d'Histoire moderne*, t. I, p. 38.

lonnement, cette surabondance de vie qui produisent la vaillante témérité, sa confiance en Dieu fait sa bravoure et le rend inébranlable dans le devoir. La reconnaissante population d'Aiguesmortes l'entoure et le suit en l'acclamant. A ces cris se mêlent aussitôt les fanfares guerrières, tandis que les hommes d'armes agitent bruyamment leurs hallebardes et que les chevaliers, se montrant sur les ponts, saluent de leurs épées le chef de l'expédition. Mais Louis, trop modeste pour être enorgueilli par ces universels hommages, entre avec la reine et les princes sur son vaisseau[1], où s'embarque avec lui la chapelle royale autorisée pour la première fois à conserver la sainte Eucharistie. Sanctuaire flottant, cette nef porte aussi le cardinal-légat Eudes de Château-Raoul et les dignitaires des différents ordres religieux, ainsi que les trois amiraux à qui on a confié la direction de la flotte, les Génois Jacques du Levant et Testaire, et le Français Florimond de Varennes.

Mais c'est aux seuls maîtres nautonniers qu'est laissé le soin de décider si le vent est favorable pour le départ. Le vendredi 28 août, après s'être longuement concertés, ils l'autorisent. Ils appellent alors le pilote : « Vostre besogne est-elle prête, » lui disent-ils. — « Oui, maître, » leur est-il répondu. L'un d'eux s'avance alors vers le roi de France : « Sire, viennent en avant clercs et prestres, le temps est bel et bon. » Et les chapelains, les moines et les évêques ayant paru sur le pont, le même maître s'écrie : « Chantez, bons pères, chantez, de par Dieu ! » et l'on entonne d'une voix éclatante le *Veni, Creator*, qui est répété d'un bout de la flotte à l'autre. A ce moment toutes les têtes s'inclinent, tous les cœurs battent et chacun se recueille devant Celui qui commande aux vents et aux tempêtes. Le pieux cantique étant achevé, les pilotes crient aux marins : « Faites voile, de par Dieu ! » Et, d'un navire à l'autre, on entend les patrons se répétant entre eux : « Levez vostre ancre, car elle est trop près de nous et peult nous causer dommage. » Cette manœuvre s'étant exécutée sans encombre, la nef royale s'ébranle, toutes les autres la suivent, tandis que les habitants d'Aiguesmortes font retentir la plage de leurs acclamations et envoient à ceux qui s'éloignent leurs vœux et leurs adieux les plus touchants.

IV

Considérée isolément, l'entrevue de François Ier et de Charles-Quint à Aiguesmortes n'est que la rencontre assez naturelle, pendant

[1] On l'appelait *la Monnaie*.

une trêve, de deux anciens adversaires, et elle offre seulement l'intérêt qu'on porte à tout ce qui touche aux grands hommes. Mais si on les rapproche des événements qui l'ont précédée et de ceux qui l'ont suivie, si on ne la détache pas de la longue période d'inimitiés secrètes, de soupçons injurieux, d'insultantes menaces, de guerres sans cesse renouvelées, d'artifices et de crimes, au milieu de laquelle cette entrevue se trouve placée, elle apparaît comme un des faits les plus singuliers, et jusqu'ici les moins expliqués, que présente l'histoire.

Rivaux dès leur enfance, puisqu'en 1504 la même princesse avait été promise à l'un par le plus funeste des traités et fut plus tard assurée à l'autre par une décision patriotique des états généraux [1]; s'étant nui en quelque sorte avant d'avoir atteint l'âge de raison, puisque la France faillit être démembrée au profit du redoutable et encore jeune héritier des maisons d'Autriche, de Bourgogne, d'Aragon et de Castille, François Ier et Charles d'Espagne n'avaient pas tardé à se rencontrer face à face, en se portant tous les deux candidats à la couronne impériale. Le triomphe éclatant que Charles obtint devant toute l'Europe mortifia cruellement François Ier, et le succès du roi d'Espagne n'apaisa pas l'animosité qu'avait excitée en lui la prétention affichée par son rival d'enlever la couronne de l'Empire à la maison d'Autriche. Bientôt l'opposition des intérêts vint exciter davantage encore cette animosité et ce ressentiment.

Souverain de vastes États qui entouraient la France, Charles-Quint rencontrait partout son rival. Il le voyait, du côté des Pays-Bas, soutenant secrètement contre lui le duc de Gueldre et Robert de la Mark; vers la frontière d'Espagne, exigeant pour Henri d'Albret, la restitution promise de la Navarre, et, en Italie, maître de la partie supérieure de la péninsule, et le menaçant de le déposséder du royaume de Naples, sur lequel tous les deux avaient des prétentions. Loin d'accéder aux demandes de François Ier, Charles-Quint réclamait lui-même, comme Empereur, le Milanais, fief de l'Empire, et, comme petit-fils de Charles le Téméraire, la restitution de la Bourgogne. Rendue inévitable par les nécessités de leur position, la guerre fut ce qu'elle devait être entre deux monarques aussi puissants. Elle faillit ruiner la France, elle désola l'Italie, agita l'Allemagne et ébranla l'Europe depuis l'Espagne jusqu'à la Turquie.

Si la situation des pays devait nécessairement conduire à une lutte,

[1] Le traité de Blois, conclu à l'instigation d'Anne de Bretagne, donnait Claude de France, fille d'Anne et de Louis XII, à Charles d'Espagne, avec la Bretagne et la Bourgogne en dot. En outre la France abandonnait Milan et Gênes. Les états généraux assemblés à Tours en 1506 demandèrent et obtinrent l'annulation de ce traité si contraire aux intérêts de la nation.

les sentiments des deux souverains la rendirent opiniâtre et acharnée. A des causes infaillibles de division certaine et d'opposition constante, vinrent se joindre mille sujets de discorde qui aigrirent les deux adversaires. La divergence dans les intérêts politiques se fortifia de l'antipathie dans les personnes. Leurs talents étaient non-seulement divers, mais encore assez complétement opposés pour faire ressortir mutuellement les différences essentielles qui les distinguaient. Les brillantes qualités de François Ier, sa franchise pleine de loyauté, sa magnanimité chevaleresque, la droiture de ses intentions et de sa conduite, sa rapidité dans les décisions rendaient plus frappants le génie astucieux de Charles-Quint, sa duplicité cauteleuse et quelquefois perfide, l'indélicatesse dans le choix des moyens et sa lenteur flegmatique dans la préparation de ses entreprises. En revanche, prompt et ferme dans l'exécution, montrant une admirable constance à poursuivre un but par des voies préparées avec circonspection mais parcourues avec persistance, sachant connaître les hommes, les choisir avec discernement, les utiliser selon leurs aptitudes et se les attacher sans souffrir d'être dominé par eux, ne se laissant jamais entraîner par l'amour des plaisirs, toujours maître de lui dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, Charles-Quint avait d'incontestables avantages sur un rival bouillant et impétueux, mais accessible au découragement, dont les passions guidèrent trop souvent la politique ; qui eut autour de lui de grands capitaines, mais qui ne sut ni les ménager ni les conserver, et dans la vie duquel, après des moments d'éclat qui éblouissent, se trouvent de longs intervalles de langueur et d'affaissement.

Il n'est donc pas étonnant que d'aussi radicales différences dans les caractères aient engendré, en dehors des opérations des armées, une lutte particulière et personnelle entre les deux souverains. Ils se donnèrent tour à tour et avec brutalité un démenti formel. Ils lancèrent l'un contre l'autre, dans les circonstances les plus solennelles et devant les plus imposantes assemblées, des reproches sanglants; et après qu'ils eurent manifesté, à diverses reprises, l'intention de vider leur querelle en champ clos, comme de simples gentilshommes, commença entre eux un long échange d'écrits accusateurs, quelquefois indécents, le plus souvent puérils, dans lesquels fut employée tantôt la violence dans le langage, tantôt la subtilité dans le raisonnement, et qui n'eurent d'autre résultat que d'offrir le triste spectacle de mesquines contestations indignes de personnages aussi éminents. Au surplus, un accommodement était, en réalité, bien difficile entre les deux rivaux, qui voulaient chacun s'étendre aux dépens de l'autre; dont le premier avait tour à tour conquis, perdu, recouvré et définitivement perdu le Milanais, sans jamais abandonner ses prétentions, et dont le second tenait à

conserver cette province, afin d'assurer son influence exclusive sur les destinées de l'Italie. Aussi, ni le traité de Madrid, imposé par un geôlier impitoyable à un prisonnier avide de sa liberté, et qui fut violé dans l'esprit de celui-ci avant même d'être signé, ni le traité de Cambrai, conclu avec subtilité par deux femmes, et dans lequel Charles-Quint conservait ses droits sur la Bourgogne, tout en consentant à ne pas alors les faire valoir, n'eurent et ne pouvaient avoir une longue durée. Ils étaient la conséquence de deux faits accidentels : l'un, de l'arrestation, à Pavie, du roi de France ; l'autre, de la diversion opérée en Hongrie par Soliman en faveur de François Ier. Or, il faut, pour qu'une paix soit durable, qu'elle résulte de nécessités générales et non d'accidents particuliers, et surtout que les difficultés qui ont produit la guerre aient été tranchées par une solution définitive et non ajournées par un arrangement momentané. La lutte recommença donc après le traité de Cambrai comme après celui de Madrid. François Ier conquit la Savoie, Charles-Quint envahit la Provence que Montmorency sauva en la changeant en désert, et, seul, l'épuisement fit un moment quitter les armes aux deux adversaires.

On parut alors s'occuper activement de procurer la paix. Le 2 décembre 1537, Granvelle et le commandeur de Léon, représentants de Charles-Quint, se rencontrèrent avec le cardinal de Lorraine et le maréchal de Montmorency à Leucate, sur la frontière du Roussillon et du Languedoc. Mais les longues conférences des plénipotentiaires ne purent pas aboutir. L'Empereur offrait de donner l'investiture du Milanais au duc d'Orléans, qui épouserait la fille de Ferdinand, roi des Romains ; mais il voulait détenir cette province pendant trois ans encore, tandis qu'il demandait la restitution immédiate de la Savoie. Il exigeait, en outre, que François Ier non-seulement rompît toute alliance avec les princes d'Allemagne et Soliman, mais encore l'aidât à combattre et à repousser ce dernier. Le roi de France offrait de se soumettre, sur ces points, à l'arbitrage du pape, et il désirait avec raison conserver la Savoie jusqu'au moment où son fils serait mis en possession du Milanais[1]. L'un fixait un long délai pour l'exécution de sa promesse et se réservait ainsi le moyen de ne pas la tenir. L'autre ne proposait un arbitre que pour ne pas paraître refuser ce qu'il ne voulait point accorder.

Ce que les plénipotentiaires n'avaient pu obtenir, le pape tenta de

[1] C'est ce qui résulte de trois pièces inédites tirées des archives des affaires étrangères. (Volume de la correspondance de Vienne, supplément 1.) La première, du 15 décembre 1537, est la « capitulation faicte par l'Empereur et ses cômis exhibée « aux cômis de Franchois, roy de France, affin de practiquer et moyennant icelle « parvenir à une bône paix et valide pour le bien de chrétienté. » — Les deux autres, des 10 et 12 janvier 1538 sont « la response et la replique du roy très-chrestien. »

le faire. Tout l'y portait : les intérêts de la religion, comme ceux de la souveraineté temporelle et les convenances de sa famille. Seule, en effet, l'union du roi de France et de l'Empereur devait permettre de repousser les invasions formidables des Turcs, et semblait rendre possible l'extirpation de l'hérésie qui se répandait chaque jour davantage. D'un autre côté, le véritable intérêt du Saint-Siége était d'empêcher que le Milanais ne restât à Charles-Quint, déjà maître du royaume de Naples. Enfin, Paul III pouvait espérer de retirer d'un accommodement provoqué par lui, et entraînant des conséquences aussi importantes, quelques avantages pour sa propre famille. Il renonça donc à la politique versatile et équivoque de Léon X et de Clément VII, et, se souvenant des calamités que ces pontifes avaient attirées sur Rome, en agissant suivant leurs seuls intérêts particuliers après avoir promis selon leurs craintes, il mit autant de persistance à rapprocher les deux adversaires que ses prédécesseurs en avaient montré pour les maintenir divisés.

On vit un pape de soixante-treize ans quitter ses États et s'exposer aux fatigues d'un long voyage pour se rendre à Nice[1], où, à sa prière, était déjà arrivé Charles-Quint, et où ne tarda pas à le suivre François Ier. Descendus, celui-ci à Villeneuve, l'autre à Villefranche, les deux souverains refusèrent de se voir. Ce fut en vain que, durant dix-huit jours, Paul III alla tour à tour de l'un à l'autre, écoutant leurs plaintes, cherchant à apaiser leurs sentiments, et, après avoir proposé des expédients toujours nouveaux, tâchant de concilier leurs prétentions si contradictoires. Le zèle ardent du vieux pontife à les accorder demeura infructueux, quoiqu'il fût secondé par la reine de France, Éléonore d'Autriche, impatiente de rapprocher son mari et son frère. Paul III ne réussit qu'à faire signer une trêve de dix ans[2], qui devait durer beaucoup moins, et à assurer par deux mariages l'agrandissement de la maison Farnèse[3]. Mais il manqua complétement

[1] Parti de Rome le 23 mars 1538, il avait fait ses pâques à Plaisance et était arrivé à Nice le 6 mai, ainsi que l'indique « *l'embouchement de nostre Saint-Père* « *le Pape, l'Empereur et le Roy de Nice,* » p. 33 et suiv. du tome III, série 1re des *Archives curieuses* de Cimber et Danjou.

[2] *Relatione del Nicolo Tiepolo dell' abocca mento di Nizza* (Tomaseo, *Relations des ambassadeurs vénitiens*, t. I, p. 201).

[3] Paul III (Alexandre Farnèse) avait eu, avant d'être cardinal, deux enfants naturels. L'aîné, Pierre-Louis Farnèse, qui reçut de son père les duchés de Parme et de Plaisance, fiefs de l'Église, et qui devint la tige des ducs de Parme, eut lui-même un fils nommé Octave et une fille nommée Victoire. Le pape négocia à Nice, avec Charles-Quint, le mariage d'Octave avec Marguerite, veuve du duc de Florence et fille naturelle de l'Empereur, et, avec François Ier, le mariage de Victoire avec Antoine de Bourbon. Seul, le mariage d'Octave eut lieu. Quant à Bourbon, il épousa Jeanne d'Albret et fut père d'Henri IV.

le but principal de son voyage; et tant d'efforts restés impuissants, une si haute et si énergique intervention demeurée inefficace, un tel voisinage n'ayant pas amené une entrevue, et une parenté aussi rapprochée n'ayant pas produit un accommodement, firent ressortir pour toute l'Europe l'impossibilité évidente d'obtenir la paix.

Tout à coup, on apprend avec surprise que le roi de France et l'Empereur sont réunis à Aiguesmortes. Que s'était-il donc passé depuis leur départ de Nice? Faut-il, comme le fait l'historien le plus accrédité de Charles-Quint[1], attribuer aux vents contraires le débarquement de l'Empereur sur les côtes du Languedoc? Son arrivée et la présence de François Ier à Vauvert, dans un voisinage extrême du lieu de débarquement et à portée d'en apprendre la nouvelle, doivent-elles être considérées comme le résultat du hasard? N'y a-t-il pas plutôt, dans cette rencontre, un calcul profond de ce *grand trompeur*, comme l'appelle Brantôme[2], qui, là encore, dupa l'Europe entière et François Ier? C'est ce que des documents authentiques, dont quelques-uns sont inédits, nous permettent d'établir d'une manière incontestable.

C'est à Nice même[3], et au moment où Charles-Quint allait se rendre à Gênes, qu'il fit manifester secrètement au roi son vif désir de le voir en France en particulier. François Ier, flatté de cette proposition, accepta cette offre, et Marseille fut choisi pour le lieu du rendez-vous. Il s'y transporta en effet pour attendre l'Empereur, mais la reine, le dauphin et le duc d'Orléans étant tombés malades, la cour quitta, dès qu'elle le put, cette ville, et se dispersa dans les environs. François Ier, qui venait d'apprendre que l'Empereur, retenu lui-même à Gênes par une indisposition, était alors rétabli et allait se mettre en route, lui dépêcha un courrier pour lui annoncer que l'entrevue aurait lieu non à Marseille, mais à Aiguesmortes. Le débarquement de Charles-Quint dans ce dernier port n'est donc pas dû aux vents contraires, dont il ne se plaint dans sa correspondance que parce qu'il ne

[1] Robertson, *Histoire de Charles-Quint*, p. 307 de l'édition Buchon.

[2] Page 8 de la *Vie des grands Capitaines*, édition Buchon.

[3] J'ai puisé la plus grande partie de ces faits : 1° dans une longue lettre de Charles-Quint à la gouvernante des Pays-Bas, sa sœur, en date du 18 juillet 1538. Cette lettre, dont on ne s'est pas servi jusqu'ici, se trouve dans Lanz, *Correspondanz des Kaisers Karle V*, t. II, p. 284 à 289; — 2° dans une lettre de François Ier, au seigneur Pomponio, du 18 juillet 1538, p. 26 et suivantes des *Archives curieuses* de Cimber et Danjou; — 3° dans une réponse très-étendue adressée par Charles-Quint, à ce que l'évêque de Tarbes et Brissac, ambassadeurs de François Ier auprès de lui, avaient proposé au nom du roi de France, après l'entrevue d'Aiguesmortes; — 4° dans une réponse de Charles-Quint à la proposition de mariage faite par sa sœur Éléonore. Ces deux dernières pièces, complétement inédites, sont extraites des papiers de Simancas.

pût y arriver que le dimanche 14 juillet, après une nuit remplie de tempêtes et de dangers.

Du reste, il pénétrait en France *non en voyageur à qui on offre un asile*[1], mais en souverain attendu. A Marseille, où il avait relâché, le comte de Tende était venu lui offrir, de la part de François Ier, les clefs de cette ville où il n'avait pas pu entrer en vainqueur deux ans auparavant, et, dès son arrivée dans le port d'Aiguesmortes[2], Montmorency, gouverneur du Languedoc, se rendit à son bord, accompagné de nombreux seigneurs, pour lui souhaiter la bienvenue et lui annoncer la visite prochaine de François Ier. Aussitôt Charles-Quint envoie vers le roi de France le duc d'Albe et Granvelle, afin qu'ils puissent le voir et lui faire leur cour avant qu'il ait quitté Aiguesmortes, distant d'une bonne lieue et qu'un canal reliait comme aujourd'hui à la mer. Mais François Ier s'est avancé avec une telle diligence[3], que le duc d'Albe le rencontre à l'entrée même du port, et, après l'avoir complimenté, peut le conduire sur-le-champ vers Charles-Quint.

Celui-ci, debout sur sa galère, attend avec anxiété le moment de l'entrevue, tenant ses regards fixés sur le cortége qui s'approche et cherchant à pénétrer sur le visage de son ennemi les sentiments qui agitent son âme. Mais le chevaleresque roi de France n'est animé que du désir de recevoir dignement son hôte. Il s'élance avec agilité sur son vaisseau, et se découvrant : « Mon frère, dit gracieusement à Charles-Quint le vaincu le Pavie, me voici derechef votre prisonnier. » Puis ils s'asseyent côte à côte, loin de leur suite, et ces deux princes, si longtemps désunis, dont l'un a été le geôlier inflexible de l'autre, qui se sont accusés mutuellement d'avoir forfait à l'honneur et d'avoir été complices de meurtres et d'empoisonnements, échangent durant deux heures les paroles les plus affectueuses, s'adressent les plus vives et les plus cordiales protestations et se donnent l'un à l'autre l'assurance formelle qu'ils resteront désormais vrais et bons amis. Ni le souvenir du passé, ni un juste ressentiment pour les détestables procédés de son adversaire n'exercent de l'influence sur François Ier. Il paraît avoir tout oublié dans ce qui a été accompli et ne concevoir

[1] Comme le dit Robertson, p. 307.

[2] « *Tost après que fus arrivé,* » écrit Charles-Quint à sa sœur.

[3] On a longtemps discuté la question de savoir lequel des deux monarques a, le premier, visité l'autre. Martin du Bellay (livre VIII) et le père Daniel ont nié que le roi fût allé le premier trouver l'Empereur dans sa galère. Antoine de Vera, Sandoval, Archambaud de la Rivoire soutiennent l'opinion contraire, qui n'aurait pas été mise en doute, si on avait considéré le caractère chevaleresque et aventureux de François Ier, et si on s'était rappelé que, à l'entrevue du camp du Drap d'or, il s'était livré le premier à Henri VIII. Les documents relatés ici ne permettent plus de conserver des doutes à cet égard.

aucune crainte pour l'avenir. Plein de sincérité lui-même, il croit son interlocuteur sincère ; il ne s'aperçoit pas que celui qui lui parle maintient la conversation dans les généralités, qu'il évite d'aborder certains points délicats à débattre, que le nom de Milanais n'est pas même prononcé, et, dans sa loyauté candide, il accepte la proposition que lui fait l'Empereur de laisser à leurs ministres le soin de traiter ces questions particulières. Cet entretien[1], en apparence rempli de cordiale affection, mais dans lequel il y eût, en réalité, d'un côté tant d'arrière-pensée, et de réserve, de l'autre tant de franchise et d'abandon, fut le premier pas, et le pas le plus difficile, qui approcha Charles-Quint du but qu'il voulait atteindre.

D'autant plus méfiant qu'il avait souvent trompé lui-même et qu'il trompait encore, l'Empereur avait attendu la visite du roi de France et ne se serait jamais livré le premier à son adversaire. Mais les sentiments du roi venaient de se révéler d'une manière si éclatante que la méfiance dut enfin sortir du cœur de Charles-Quint. Il s'engagea à aller, à son tour, voir à Aiguesmortes son nouvel ami et s'assura ainsi le moyen de continuer dans d'autres entretiens sa tactique habile.

Le lundi 15 juillet fut une grande journée pour Aiguesmortes. Dès le matin, les consuls, exécutant les ordres du connétable, avaient fait orner les rues que devait traverser le cortége royal, et, à neuf heures, l'artillerie des remparts annonçait que Charles-Quint quittait la rade et entrait dans le canal pour arriver à Aiguesmortes. Trois cents arquebusiers, qui forment la milice municipale, font la haie depuis la maison du sieur de Conseil, qu'avait habitée saint Louis et où était descendu François Ier, jusqu'à la porte *de la Marine*, en face de laquelle était alors le quai. C'est avec peine qu'ils contiennent la population accourue de tous côtés et qui encombre le port, les quais et envahit même les murailles. Un peu avant dix heures, arrivent successivement, au bruit des trompettes et des tambourins, les consuls, revêtus d'amples robes de drap bordées de velours ; puis, sur des chevaux richement harnachés, François Ier et sa suite. Tout à coup, au sortir de la courbe que décrit le canal près d'Aiguesmortes, apparaît la barque qui porte l'empereur. François Ier s'empresse de le recevoir et lui donne l'accolade. La reine Éléonore s'avance

[1] Il convient de réfuter, une fois de plus, le récit que fait Brantôme (p. 106, André Doria) de la proposition qu'aurait faite cet amiral à Charles-Quint d'enlever le roi de la galère impériale et de l'emmener prisonnier, proposition qui aurait été repoussée. Ce fait est non-seulement invraisemblable, mais encore d'une impossibilité matérielle : une flotte de vingt et une galères de France, conduite par le baron de Saint-Blancard, formait avec les trente galères d'André Doria, l'escorte de l'empereur, qui l'accompagna de Gênes jusqu'à Aiguesmortes.

ensuite, et après s'être inclinée avec respect devant les deux souverains, les tient embrassés dans une même étreinte, émue du bonheur inespéré de voir ainsi réunis son frère et son époux. A ce moment, l'émotion est générale, et tandis que l'artillerie de la flotte et du port répond à celle des remparts, tandis que les cloches sonnent à toutes volées et que les fanfares les plus éclatantes retentissent, d'immenses cris se font partout entendre et chacun acclame les deux potentats qui tiennent dans leurs mains les destinées du monde et entre lesquels la paix semble désormais assurée.

Le cortége se forme et se met en marche. Derrière Charles-Quint et François I[er] se placent successivement : Éléonore, qui avait été le gage du traité de Cambrai si promptement rompu ; Henri, roi de Navarre, dont l'Empereur détenait encore le royaume vainement réclamé; la reine Marguerite, qui était déjà venue à Aiguesmortes s'embarquer pour l'Espagne[1], afin d'aller partager la captivité de son frère, prisonnier de Charles-Quint ; Montmorency, qui venait de recevoir l'épée de connétable pour avoir victorieusement disputé la Provence à l'Empereur ; le cardinal de Lorraine et Granvelle, qui n'avaient pu s'accorder à Leucate ; André Doria, l'ancien amiral de François I[er] qui n'avait pas su le conserver et auquel Charles-Quint l'avait enlevé pour s'assurer la domination des mers ; et, quand l'Empereur entre dans la ville, il rencontre accourant au-devant de lui les fils de France, réduits au nombre de deux par un empoisonnement dont il a été injustement accusé lui-même[2], et il peut reconnaître dans l'un d'eux[3] le jeune prince qu'il a longtemps retenu comme otage de son père, afin d'assurer l'exécution d'un traité que François I[er] n'a jamais consenti à ratifier ! Tout dans cette journée rappelait donc les griefs réciproques des deux souverains, et au moment même où la foule ignorante se réjouissait d'une aussi rassurante réunion, les rapprochements les plus significatifs témoignaient hautement de l'impossibilité d'une entente sincère !

Toutefois, à Aiguesmortes comme sur la galère impériale, les rapports des deux monarques furent empreints d'une grande cordialité.

[1] Brantôme, vol. II, article *Marguerite*.

[2] On sait que, en 1536, et au moment même de l'invasion de la Provence par les impériaux, le dauphin mourut subitement à Tournon, sans doute empoisonné. On accusa de ce crime Charles-Quint, et l'italien Montecuculli, qui avait versé à boire au dauphin au moment où il était tombé malade, fut écartelé à Lyon. — S'il y a eu crime, ce qui est fort douteux malgré les aveux arrachés par la question à Montecuculli, il est probable que Catherine de Médicis, femme du duc d'Orléans et qui devenait ainsi dauphine, en fut coupable. C'est l'opinion la plus accréditée.

[3] Le dauphin (le futur Henri II) qui, étant duc d'Orléans, fut avec son frère aîné, demandé par Charles-Quint comme otage de François I[er], après le traité de Madrid.

Des festins somptueux, et dignes, par leur durée, de l'appétit excessif de Charles-Quint, réunirent à trois reprises les deux cours; de riches cadeaux [1] furent échangés entre les deux souverains, et François Ier reçut des mains de son hôte le cordon de la Toison-d'Or. Charles-Quint constate dans sa correspondance qu'il a eu à consacrer de longues heures à la bonne chère. Il trouva néanmoins le temps de convenir avec le roi qu'ils s'avertiraient mutuellement des dangers qui les menaçaient, que leur alliance aurait le caractère « non-seulement de défension, mais encore d'offension contre le Turc [2] »; qu'au lieu d'encourager les dissidents d'Allemagne, François Ier les exhorterait à un rapprochement, et que le duc de Gueldres serait engagé par lui à se soumettre à l'empereur. Le roi, excessif dans son généreux entraînement comme il l'avait été dans ses répulsions, chez qui l'enthousiasme était facile et qui, par une délicatesse plus louable qu'habile, se serait fait un scrupule d'imposer dans son royaume sa volonté à son hôte, le laissa diriger la conversation à sa guise, évita de parler du Milanais, ne doutant pas d'ailleurs de la durée d'une amitié qui commençait sous de tels auspices et allait se cimenter par un mariage. L'Empereur en effet n'eut garde de négliger ce moyen commode de plaire sans s'engager à rien, et soutenu par sa sœur Éléonore qui était sincère dans son désir de resserrer la paix entre les deux princes en unissant étroitement les maisons de France et d'Autriche, il proposa un mariage entre le prince d'Espagne, alors âgé de onze ans [3] et Marguerite, fille de François Ier. Enfin, par ses manières souples et souvent gracieuses que rendait plus attrayantes sa gravité habituelle, par une déférence calculée et par ses séductions habiles, Charles-Quint gagna complétement le roi de France. Le mardi 16 juillet, celui-ci l'accompagna avec toute la cour jusqu'aux bords de la mer; le même jour, il envoyait à l'impératrice, au roi des Romains et à la gouvernante des Pays-Bas, des gentilshommes chargés de les féliciter de la conclusion de la paix, et il écrivait à l'impératrice Isabelle : « Nous nous sommes séparés sy contens et sy satisfaits, nos volontés sont tellement unies

[1] François Ier donna à Charles-Quint un diamant estimé trente mille écus, monté sur un anneau autou r duquel ces mots étaient gravés : *dilectionis testis et exemplum*.

[2] Lettre de Charles-Quint à sa sœur, gouvernante des Pays-Bas.

[3] Ce prince fut, depuis, Philippe II. Ce mariage n'eut pas lieu. Quand la reine Éléonore le rappela à l'Empereur, celui-ci lui répondit (lettre datée de Valladolid, 18 septembre 1538) : « L'empereur voudrait bien que son fils fût déjà en âge pour qu'il « pût lui-même dès à présent traiter et passer ledit mariage et mettre sa Majesté « hors du scrupule qu'elle a toujours eu et qu'elle a encore de ne point proposer « de mariage pour ses enfants qu'ils ne soient en âge de le faire. » Extrait des papiers de Simancas. Leg. B. 3^{55}.

que l'un a les affaires de l'autre en pareille ou plus grande recommandation que les siennes propres[1]. »

Mais, seul, Charles-Quint, qui avait préparé cette entrevue, devait en retirer des avantages. Au moment de la provoquer, il connaissait les relations de François Ier avec les protestants et son alliance avec les Turcs de plus en plus redoutables. Une grave émeute, qui venait d'éclater à Gand, et dont il n'avait pu se rendre maître, menaçait de devenir une révolte qui pouvait s'étendre dans toute la Flandre. Il était donc urgent pour lui, au moment où il avait à repousser les Turcs, à contenir les protestants d'Allemagne et à soumettre une grande ville des Pays-Bas, de pénétrer les sentiments réels du premier de ses adversaires. Il ne s'était point trompé dans ses prévisions, et il l'avait trouvé, comme il s'y était attendu, heureux et fier de recevoir l'Empereur dans son royaume et tout disposé à une généreuse mais impolitique confiance. Il s'assura que non-seulement le roi de France ne seconderait pas ses sujets rebelles, mais encore qu'il lui donnerait le moyen de les réduire à la soumission. En outre, une entrevue aussi éclatante et qui avait attiré l'attention de l'Europe entière eut pour résultat naturel et prévu de discréditer François Ier auprès de ses anciens alliés et de refroidir leurs relations. Charles-Quint atteignit donc son but : il désarma momentanément son plus puissant ennemi. Ce ne fut que trois ans après, et lorsque François Ier ne put conserver aucun doute sur la volonté formelle qu'avait Charles-Quint de lui refuser le Milanais, que la guerre recommença plus vive, plus opiniâtre que jamais entre les deux souverains. Mais elle offrait alors moins de dangers pour l'Empereur.

Charles-Quint était un diplomate trop habile et trop peu scrupuleux pour ne pas l'emporter dans les négociations et les conférences sur son loyal et chevaleresque adversaire. Son entrevue avec François Ier à Aiguesmortes fut comme une revanche de celle de Péronne, prise sur un des successeurs de Louis XI par le petit-fils de Charles le Téméraire.

V

Il est étonnant que les romanciers fassent de si grands frais d'invention pour intéresser le lecteur. Si, au lieu de donner libre carrière à leur imagination quelquefois trop vagabonde, ils voulaient bien compulser les vieilles chroniques, ils y trouveraient des mines pré-

[1] Extrait des papiers de Simancas. Leg. B. 1^{21}.

cieuses à exploiter. L'intérêt serait tout aussi vif ; l'art ne perdrait pas ses droits, et pourvu qu'ils consentissent à ne pas modifier les événements à leur guise, ils pourraient offrir des œuvres qui joindraient aux séductions du roman le charme incomparable de la réalité.

Bien des chroniques ont été ainsi exhumées des anciennes bibliothèques pour être rendues à la lumière ; mais combien plus encore, qui, écrites par un naïf témoin oculaire, n'ont ému que ceux de son époque, et maintenant, enfouies entre des parchemins poudreux, sont à jamais perdues pour nous. L'homme est pourtant le même dans tous les temps, et ce qui a fait battre les cœurs de nos pères ne saurait nous être indifférent.

Il y a peu de villes, qui, comme Aiguesmortes, renferment dans leurs annales autant de matériaux pour ces délicieux récits, qui, reproduisant le temps passé avec sa couleur poétique et retraçant des émotions auxquelles nous ne sommes pas étrangers, appartenant à l'histoire par le fond et étant du domaine de l'art par les détails et les ornements, intéressent notre curiosité, touchent notre cœur, satisfont notre esprit et séduisent notre imagination tout en la maintenant dans les limites de la vraisemblance.

Quoi de plus intéressant en effet que l'histoire d'Arnaud d'Ornezan, gouverneur d'Aiguesmortes en 1554? Soupçonnant l'infidélité de sa femme, dont la beauté et l'esprit ont attiré l'attention du connétable de Montmorency, gouverneur du Languedoc; tantôt rassuré par l'âge avancé du connétable, ayant alors soixante ans, tantôt mis en garde par la fréquence de ses visites et son assiduité significative ; n'osant ni chasser un personnage aussi considérable ni accuser sa femme qu'il ne veut pas croire coupable, il se décide enfin à se venger de celui qui a bouleversé son existence, s'il n'a pas souillé son honneur. Pour le compromettre, il entre en relation avec un des généraux de Charles-Quint et lui promet de livrer Aiguesmortes. Mais, hésitant à compléter sa vengeance, refusant, après s'y être engagé, de laisser entrer l'ennemi dans la place et désirant être enfin délivré de ses perplexités, il va consulter à Salon le célèbre Nostradamus. Ses infortunes passées lui sont racontées, ses malheurs futurs lui sont prédits, et malgré les conseils de son hôte, malgré les sinistres augures qui ont marqué son voyage, l'amoureux époux se hâte de revenir dans sa demeure. Il y pénètre par une porte pendant que le connétable en sort par une autre ; il est accueilli avec surprise par sa femme qui le reçoit pourtant avec mille témoignages d'amitié, et tandis que ses soupçons tour à tour se dissipent et renaissent, vers minuit, il est arrêté par le prévôt des marchands, mis en jugement et condamné à mort. Il eut la tête tranchée pour avoir été trahi et par sa femme et par l'émissaire qu'il avait envoyé aux Espagnols.

Y a-t-il un héros de roman dont la vie soit plus agitée, dont les intrigues soient mieux combinées et conduites avec plus de dextérité; plus attrayant, en un mot, qu'un des successeurs d'Ornezan, le marquis de Vardes? Pourquoi n'a-t-on pas encore raconté les aventures de ce courtisan audacieux et adroit qui, appelé à être le confident des amours de Louis XIV et de M[lle] de la Vallière, ne craignit pas d'essayer de les rompre [1], en imaginant une lettre délatrice adressée à la reine par son père, et, voyant échouer le subterfuge déloyal dont il s'était servi, sut éviter les soupçons et les diriger sur une tête innocente? Ayant ensuite reçu les confidences des relations qui existaient entre le comte de Guiche son ami et la duchesse d'Orléans, il ose aimer cette princesse, et, pour satisfaire sa téméraire passion, il parvient à séparer les deux amants et à maintenir loin de la cour le comte de Guiche. Déjà il croit être arrivé à ses fins, quand surgissent tout à coup trois rivaux inattendus et redoutables, le prince de Marsillac, Gondrin, archevêque de Sens, et Louis XIV. Mais Vardes sait les écarter ou les refroidir en faisant exiler par le roi le premier, en révélant les sentiments de Louis XIV au second qui, effrayé d'une telle rivalité, s'enfuit dans son diocèse, et en dépeignant au roi la duchesse comme étant dangeureuse par ses relations avec l'Angleterre. Mais s'il triompha de ses rivaux, il ne réussit pas à tromper la pénétrante sagacité de la comtesse de Soissons qui l'aimait éperdument. Devinant les projets de l'infidèle marquis elle se rendit chez la duchesse d'Orléans, et dès que ces deux femmes, que Vardes était parvenu à tenir longtemps séparées, se furent un moment entretenues, elles s'aperçurent bien vite qu'elles avaient été jouées toutes deux, ainsi que Guiche, Marsillac, Gondrin et Louis XIV. Celui-ci ne pardonnait guère de telles offenses. On lui apprit en même temps que Vardes était le principal auteur de la lettre adressée autrefois à la reine, et, d'autant plus irrité, que pendant trois années son indigne confident était resté impuni, il l'envoya avec Corbinelli, son secrétaire [2], dans la citadelle de Montpellier d'où, un an après, le

[1] Il fut aidé, dans l'exécution de ce projet, par la comtesse de Soissons. Ils espéraient que le roi, après avoir quitté la Vallière s'attacherait à une autre maîtresse qui serait peut-être sous leur influence.

[2] M. di Pietro s'est complétement trompé en exposant le motif de l'exil du marquis de Vardes. Il attribue cet exil à l'affaire de la lettre, qui eut lieu en 1662, et ce ne fut qu'à la fin de 1664 que Vardes fut envoyé à Montpellier. D'un autre côté, M. di Pietro ignore la suite de l'histoire de Vardes et son amour pour la duchesse d'Orléans. Tous ces faits nous ont été révélés : 1° par l'*Histoire de madame Henriette d'Angleterre*, de madame de Lafayette, p. 191 et suiv. de l'édition Michaud et Poujoulat (tome VIII) ; 2° par les *Mémoires du marquis de la Fare*, p. 263, même édition. Ces documents historiques ont été publiés en 1839. Le marquis de Vardes demeura à Aigues-Mortes jusqu'en 1683, époque à laquelle Louis XIV le rappela à la cour; mais il était alors âgé de soixante-quatre ans et il mourut peu d'années après.

prisonnier obtint la permission de se rendre au siége de son gouvernement qui était Aiguesmortes. C'est donc là que le narrateur de cette vie si mouvementée en placerait la fin. C'est entre ces murailles que, par un contraste d'autant plus saisissant qu'il serait vrai, il emprisonnerait ce génie de l'intrigue, et, à mille aventures romanesques et singulières, à mille ruses inextricables, il aurait la bonne fortune de pouvoir faire succéder le plus simple et le plus paisible des dénoûments.

Si Aiguesmortes a vu la fin tranquille d'une vie agitée, mais frivole, elle a été, soixante ans plus tard, le théâtre des débuts d'une des plus grandes et des plus pures illustrations de la chaire chrétienne.

Le 14 février 1725, jour de l'ouverture du carême, les habitants d'Aiguesmortes voient entrer dans leur ville un étranger vêtu d'une soutane couverte de poussière, portant un gros bâton de voyage et sur le dos un sac grossier qui renferme ses vêtements et ses vivres. Il paraît jeune encore, mais sa taille inclinée, ses traits abattus indiquent la fatigue causée par une longue route. Absorbé dans ses méditations, il ne remarque pas les sourires de pitié que de tous côtés font naître sa mise négligée et sa démarche un peu excentrique. Le bruit se répand que c'est là le missionnaire qui doit prêcher le carême. Aussi les habitants de la ville, défavorablement prévenus, ne répondent pas à l'appel que fait vers le soir la cloche de l'église, et quand le jeune prêtre, disposé à faire entendre la parole divine, se dirige vers la chaire, il s'aperçoit avec une pénible surprise que seuls cinq ou six fidèles sont dispersés autour de lui. Saisi alors d'une inspiration soudaine, il s'empare d'une sonnette, et, sans quitter ses vêtements sacerdotaux, il l'agite avec force en parcourant les rues principales de la ville. A ce moment, la nuit s'approchait, et les ouvriers ayant terminé leurs travaux retournaient vers leurs demeures. Mais tous, surpris à ce spectacle inattendu, s'attachent aux pas du missionnaire, et lorsque, après avoir fait le tour d'Aiguesmortes, il rentre dans l'église, une foule immense s'y précipite avec lui. Il monte alors dans la chaire, et, d'une voix vibrante, il entonne un lugubre cantique sur la mort. Les auditeurs sourient et murmurent. Mais lui, après avoir terminé le cantique, qui est comme le texte de son discours, se met à le paraphraser avec la plus grande véhémence et la plus irrésistible vigueur. Sa taille s'est redressée; son visage transformé ne porte plus les traces de la fatigue ; ses traits rudes et accentués, ses yeux pleins de feu annoncent une âme énergique. Ce n'est plus le voyageur pauvre et abandonné qui le matin excitait tant de pitié. C'est l'apôtre convaincu et inspiré qui, pénétré des vérités qu'il annonce, sait communiquer sa conviction à ceux qui l'écoutent. Il fait passer sous leurs yeux, dans un tableau

terrifiant, les supplices réservés aux pécheurs endurcis. Sa vive imagination est féconde en figures bizarres, mais populaires, et ses auditeurs, moqueurs et souriants, sont maintenant mornes et immobiles. A l'étonnement a succédé l'épouvante, que ne tarde pas à remplacer l'attendrissement, et ils se demandent quel est donc cet envoyé de Dieu qui s'est ainsi rendu le souverain maître de leurs âmes. C'était Bridaine, qui, âgé de vingt-cinq ans, venait de se révéler de la manière la plus saisissante par cet art d'ébranler les masses et d'entraîner violemment les convictions, qui a fait de lui le plus célèbre, le plus éloquent et le plus utile missionnaire du dix-huitième siècle.

VI

Quelque imposant que soit l'aspect des remparts d'Aiguesmortes, quelque irrésistible effet qu'ils produisent quand on pénètre dans la ville, il ne faut pas s'en tenir à cette première, mais insuffisante impression. Si vous n'êtes pas de ces voyageurs superficiels et légers qui se croient obligés de voir parce que d'autres ont vu et qui, dans leurs courses rapides, ne sont préoccupés que de la satisfaction, qu'ils éprouveront plus tard, d'avoir vu ; si, touristes par vocation et non par vanité, vous aimez à jouir pour vous seul et à votre aise des spectacles qui s'offriront à vous, ne vous hâtez pas de quitter une ville où les tableaux sont aussi variés que nouveaux, et choisissez vos heures pour les admirer dans le moment qui leur est le plus favorable.

C'est vers le soir, quand le soleil est près de s'éteindre, lorsque quelques faibles rayons, jetant une dernière mais resplendissante clarté, enflamment une partie de l'horizon, qu'il convient de sortir de l'enceinte d'Aiguesmortes[1], et, après s'en être un peu écarté, d'en embrasser l'ensemble monumental et splendide.

Les murailles séculaires, que le temps a jaunies sans les entamer et dont les créneaux dentelés rompent la monotonie, les tours majestueuses dont on aperçoit, à travers les fenêtres grillées, l'intérieur sombre et noir, se reflètent dans les larges canaux qui entourent la ville, et qui, à distance, semblent la baigner. Les fortifications recevant seules sur leurs pierres dorées les derniers rayons du soleil, paraissent sortir embrasées du milieu des eaux. Parfois, et comme par enchantement, le vaste foyer qui les enflamme étant caché par un nuage, elles s'éteignent tout à coup, et une immense

[1] Du côté du Midi.

teinte grise les couvre. Puis elles surgissent de nouveau avec leurs chaudes et éclatantes couleurs, jusqu'à ce que le soleil disparaissant tout à fait, elles les perdent définitivement et se confondent avec le reste du tableau.

Portez alors vos pas à l'entour de l'enceinte, jetez en passant un regard sur *la tour des Bourguignons* à laquelle se rattache l'origine d'une chanson populaire[1], et, après avoir erré au hasard de vos pensées, demandez à visiter la *tour de Constance*, alors que la nuit de plus en plus envahissante lutte encore avec le jour qui s'éteint.

On pénètre dans cette masse colossale par un pont dormant qui la relie au château, ancienne demeure des gouverneurs. Deux énormes portes doublées de fer roulent en grinçant, et il faut les avoir vues s'ouvrir, puis se fermer sur vous, il faut avoir parcouru ces vastes salles circulaires et voûtées dont les murailles ont plus de vingt pieds d'épaisseur, et qui ne reçoivent l'air que par quelques meurtrières, ces corridors obscurs et cachés, propres à une surveillance aussi secrète qu'active, cet escalier tortueux taillé dans l'épaisseur des murs et dont les marches sont telles que son accès peut être défendu par un seul homme ; il faut avoir vu ces herses et ces mâchicoulis qui protégent les portes d'entrée, ces terribles oubliettes dont on ne peut sonder la profondeur sans effroi, ces énormes barres de fer se croisant les unes sur les autres et entre lesquelles la lumière ne passe qu'à regret; il faut s'être soi-même rendu compte du redoutable mélange de défense habile contre toute attaque extérieure et de défiance cruelle à l'égard des prisonniers, pour pouvoir comprendre le sentiment de douloureuse oppression que l'on éprouve en ces lieux. Ce n'est plus dans un inaccessible château fort que l'on se trouve. Ces souvenirs d'une antique et glorieuse destination disparaissent pour faire place aux scènes lugubres du siècle dernier, qui envahissent l'esprit avec violence et le tiennent impérieusement opprimé. A ce moment, la lumière a fui peu à peu et une demi-obscurité ajoute à l'illusion. L'esprit vivement frappé

[1] Un corps de Bourguignons s'était emparé d'Aiguesmortes pendant la maladie de Charles VI. Les troupes royales l'ayant ensuite assiégée pour la leur enlever, les habitants se concertèrent avec elles, et, vers la fin de janvier 1421, massacrèrent les Bourguignons. Leurs cadavres étaient si nombreux qu'on prit le parti, pour éviter la putréfaction, de les entasser tous sous des monceaux de sel, dans une des tours de la ville, qui se nomme aujourd'hui encore la *tour des Bourguignons*. Quelques écrivains croient que c'est de là que vient la chanson :

Bourguignon salé,
L'épée au côté,
La barbe au menton,
Saute Bourguignon !

L'Institut historique a proposé des recherches sur cette question.

évoque les personnages qui le préoccupent. Les ombres prennent un corps, et on replace, malgré soi, dans ces chambres fétides où quelques noms sont encore inscrits, ces malheureux prisonniers qui n'avaient commis d'autre crime que de vouloir pratiquer leur religion. On revoit ces femmes entassées les unes sur les autres, réduites à la plus grossière nourriture, et dont quelques-unes, enfermées dès leur plus tendre enfance, n'ont jamais aperçu le ciel qu'à travers des grillages de fer. Puis on assiste aux émouvantes péripéties d'une évasion. On voit l'un des chefs protestants [1], aussi patient qu'énergique, employer dix longs mois à tromper la surveillance des geôliers, parvenir à détacher un des énormes blocs qui rétrécissent l'ouverture d'une meurtrière, se suspendre à une hauteur de quatre-vingts pieds, et, après s'être laissé glisser le long de couvertures tordues en forme de câble, prendre la fuite avec quelques-uns de ses compagnons. Si on plonge un regard sur cet abîme, saisi d'une vertigineuse terreur, on recule épouvanté, mais on est pénétré d'une telle horreur en se revoyant ensuite entre ces accablantes murailles, qu'on ne s'étonne plus de ce que tant de courage ait été dépensé pour en sortir.

Il s'est trouvé pourtant un homme qui a osé faire cesser une aussi dure persécution. Remarquable non-seulement par sa bravoure, mais surtout par son esprit de justice et de bienveillance qui ne pouvait pas plus lasser qu'intimider, aussi simple et modeste qu'il était scrupuleux et ferme dans le devoir, Charles de Craon, maréchal de Beauvau, qui mérita, comme Bayard, d'être appelé *sans peur et sans reproche*, n'a pas, dans sa vie glorieuse, une plus belle page que celle des prisonnières de *la tour de Constance*. Nommé gouverneur du Languedoc, en 1763, il se rend aussitôt à Montpellier, et, dès qu'il y a tenu les états, il se transporte à Aiguesmortes [2], suivi de Boufflers, son aide de camp [3]. Il trouve, dans une des salles de la tour, quatorze femmes qui se jettent à ses pieds, et, encouragées par un regard bienveillant, lui racontent, au milieu des sanglots, leurs infortunes communes. La plupart, arrachées à leurs mères tandis qu'elles allaient au prêche, languissent depuis quarante ans dans la misère, l'infection et le désespoir. « Vous êtes toutes libres ! » s'écrie d'une voix émue Beauvau, encore plus grand en ce moment que sur le champ de bataille, et, ne se contentant pas de leur donner la liberté, il pourvoit de ses propres deniers à leur subsistance, et or-

[1] Abraham Mazel.

[2] En 1763, et non en 1767, comme l'avance M. di Pietro. Voir *Étude sur de Beauvau*, par Lally-Tollendal.

[3] Boufflers a laissé le récit de cette visite dans son *Éloge du maréchal prince de Beauvau*, prononcé à l'Académie française en 1805.

donne de rechercher les membres de leurs familles qui ont pu survivre aux persécutions.

Une si noble conduite et la lettre [1] par laquelle le gouverneur l'annonça à la cour n'y furent pas comprises. On cria à l'abus de pouvoir et à l'innovation, et on le menaça de lui enlever ses dignités s'il ne réintégrait pas dans la tour dix des prisonnières. « Le roi, « répondit Beauvau, est le maître de m'ôter le commandement qu'il « m'a conféré, mais non de m'empêcher d'en remplir les devoirs « selon ma conscience et mon honneur. » Belle parole, qui est la gloire de celui qui l'a dite, mais qui condamne le gouvernement auquel on a été contraint de l'adresser, à une époque où déjà l'esprit du temps inspirait ces pensées de tolérance que le pouvoir n'avait point encore acceptées, mais qu'une révolution prochaine allait faire définitivement pénétrer dans nos institutions !

Mais chassons ces souvenirs importuns et arrivons sur la plateforme de la tour, pour assister à un des plus beaux spectacles qu'il soit donné à l'homme d'admirer.

La nuit est maintenant complète. Les rayons d'une lune pleine et brillante inondent l'espace. A nos pieds, les remparts paraissent argentés et leurs tours projettent de longues ombres dentelées qui affectent des formes étranges. Les étangs qui avoisinent la ville, caressés par une brise légère, resplendissent et miroitent comme des diamants. Au loin, et vers le sud-est, se dressent d'innombrables masses de sel dont la blancheur ressort sur les verts pâturages qui les entourent. A l'ouest s'étend la vaste plaine où se réunirent les croisés. Au fond du tableau et tout illuminée par la chatoyante clarté de la lune, s'agite cette mer qu'ont sillonnée les vaisseaux de saint Louis et les galères de Charles-Quint. L'esprit ne peut rêver un merveilleux aussi fantastique, et, au milieu du calme de la nuit, accablé par cette immensité, assailli par tant de souvenirs, il s'abîme dans la plus suave et la plus profonde des méditations.

VII

Ma tâche semble accomplie. Mais l'est-elle en réalité? Quoique je n'aie pris la plume que pour faire un instant revivre un passé glorieux, puis-je la quitter avant d'avoir jeté un rapide coup d'œil sur

[1] Voici cette lettre : « La justice et l'humanité parlaient également pour ces infor- « tunées. Je ne me suis pas permis de choisir entre elles, et, après leur sortie de « la tour, je l'ai fait fermer, dans l'espérance qu'elle ne s'ouvrirait plus pour une « pareille cause. » Elle est adressée au ministre la Vrillère.

le sort actuel d'Aiguesmortes? Après avoir rappelé son ancienne splendeur, ne dois-je pas montrer que le retour de ces prospérités est encore possible, et qu'il serait aussi facile qu'équitable et utile à de vastes régions, de réveiller cette ville du sommeil dans lequel elle est plongée depuis des siècles, et de lui rendre le mouvement et la vie d'autrefois?

Illustre dans l'histoire, Aiguesmortes y a été en quelque sorte reléguée. On l'a laissée ornée de sa vieille gloire, mais déshéritée des bienfaits modernes, et tandis que de récentes villes voisines s'élevaient et prospéraient, elle est restée en dehors du grand mouvement de ce siècle, dans un majestueux mais dangereux isolement. On ne s'est souvenu de nos jours qu'elle a été jadis une cité grande et commerçante que pour venir l'admirer et y rêver. Morte pour le présent, il semble qu'elle appartient exclusivement à ceux qui aiment les choses du passé [1]. On la considère volontiers comme un musée précieux et rare dont on doit respecter l'antique couleur et où ne sauraient pénétrer les choquantes innovations de notre époque.

Ce sentiment d'un respect égoïste qui est en réalité un abandon injuste, les touristes ont contribué à le répandre. Quand ils ont retracé leurs impressions, non-seulement ils se sont gardés de se plaindre d'un état qui les charmait, mais encore la plupart n'ont pu

[1] Il nous reste à signaler aux touristes celles des curiosités d'Aiguesmortes que nous n'avons pas encore mentionnées. Au milieu de la place principale d'Aiguesmortes s'élève une magnifique statue de saint Louis, coulée en bronze, et qui a 3^{m},25 de hauteur. La manière admirable dont sont exprimées à la fois la simplicité du saint roi, sa dignité et sa confiance absolue en Dieu, fait de cette statue un des chefs-d'œuvre de Pradier. Nous aimons moins le piédestal sur lequel elle est placée et que rendent disgracieux deux proues de navires couronnées de tours crénelées. La chapelle des pénitents gris et celle des pénitents blancs doivent également attirer l'attention. La première renferme un retable formé de colonnes torses, entre lesquelles se trouvent deux bas-reliefs beaucoup plus anciens que le retable, représentant l'un la *Flagellation*, l'autre le *Christ au jardin des olives*, et dont la naïveté expressive produit le plus grand effet. Les deux principales colonnes sont chargées d'ornements très-délicats, mais un peu prodigués et d'une exécution irréprochable que les artistes ne se lassent pas d'admirer. Le tableau placé sur le maître-autel de cette chapelle est une *Descente de croix* attribuée à Lebrun. Au-dessus sont deux statuettes d'anges, d'une expression ravissante. La chapelle des pénitents blancs est remarquable par un vaste tableau (25 pieds de large) composé par Sigalon à l'âge de vingt-deux ans, et représentant la *Descente du Saint-Esprit sur les apôtres*. Cette œuvre d'un peintre qui n'était pas encore sorti de sa province et qui n'avait vu des grands maîtres que des gravures, offre cela de particulier qu'elle est un mélange de servile imitation dans le dessin et de piquante originalité dans la couleur. Telle figure de cette grande composition pourrait être attribuée à Raphaël, telle autre à Lesueur. Les nombreux personnages sont parfaitement groupés. Ils sont disséminés autour de la mère du Christ; mais tous attendent avec la même confiance l'apparition du Saint-Esprit. Ce sentiment, quoique exprimé d'une manière différente sur chaque apôtre, fait l'unité du tableau.

résister à la tentation de rendre le tableau plus saisissant en en chargeant les couleurs. Sans doute il est poétique de représenter, entre de vieilles murailles, des habitants *pâles, mélancoliques, ravagés par les fièvres et semblant porter sur leurs traits le triste reflet des marais verdâtres et monotones qui les entourent*[1]. Sans doute il est émouvant de dépeindre une perpétuelle épidémie régnant dans une ville et la convertissant en une vaste et lugubre nécropole. Ces traits, mis habilement en harmonie avec le dessein général du tableau, ont assez de vraisemblance pour être acceptés et même pour séduire. Ils n'ont qu'un défaut, mais capital : ils manquent de vérité, et on ne saurait trop s'en plaindre. Que les romanciers travestissent l'histoire à leur guise, leurs lecteurs pourront, s'ils le veulent, se retremper ensuite dans les sources pures et sans mélange; mais qu'ils soient vrais dans des descriptions dont l'immense majorité de ceux qui les lisent ne peut contrôler l'exactitude, et qui accréditent des erreurs fatales aux intérêts les plus chers de tout un pays!

Les habitants d'Aiguesmortes (il est temps enfin de le dire hautement) n'ont rien qui les distingue et qui justifie les portraits de fantaisie qu'on en a faits. Vivant sous un ciel aussi brillant que celui de l'Italie, dans un climat qui a été insalubre autrefois, mais que de vastes et nombreux canaux ont assaini, ils jouissent dans toutes les classes d'une robuste constitution et d'une santé florissante. Ces fièvres, qui ont fait au pays une réputation de terreur, n'existent plus que pour quelques imprudents et pour les préposés des douanes obligés par leur service de passer dans les marais une partie des nuits. Même pour eux, elles ne sont jamais bien dangeureuses, et si leur nom est encore souvent prononcé, c'est qu'il est devenu générique et qu'il sert maintenant à désigner à peu près toutes les maladies. Les chiffres qui, en pareille matière surtout, sont d'une irrésistible évidence, confirment cette assertion. On naît et on meurt à

[1] *Le gardien de la Camargue*, roman de madame L. Figuier. (*Revue des Deux Mondes*, livraison du 15 octobre 1861, p. 862.)— Il nous paraît difficile d'admettre, en lisant ces lignes, que l'auteur ait lui-même visité Aiguesmortes. Je suis plus disposé à croire qu'il a été porté, par la pente naturelle des choses, à poétiser la description de la ville, comme il a idéalisé le portrait de Bamboche. Il n'y a aucun mal à ceci, et il faut reconnaître que la partie romanesque du livre est fort intéressante; mais il y a de grands inconvénients à publier, dans une revue aussi grave, des descriptions peu exactes qui nuisent considérablement à un pays. — « On verra bientôt inscrit sur un écriteau : Là fut Aiguesmortes ! » se permet de dire M. Roux-Ferrand, dans ses *Souvenirs d'une promenade dans le midi de la France*. — Nous ne parlons pas des vers de Reboul sur *la Cité poitrinaire*, ni des inventions joyeuses d'Alexandre Dumas à propos d'Aiguesmortes, à cause du peu de créance que doivent avoir, en pareille matière, un poëte qui, ici, s'est par hasard laissé entraîner, par son imagination, à être inexact dans de très-beaux vers, et un conteur que tout le monde sait être beaucoup moins véridique qu'il est ingénieux et agréable.

Aiguesmortes dans les mêmes proportions que partout ailleurs. Les conditions de la vie y sont les mêmes, et il faut se garder d'étendre à ses habitants la physionomie assombrie de la ville. Loin d'être plongés, comme on l'a dit[1], dans *la torpeur* et dans *la somnolence*, ils sont actifs, alertes et laborieux. Il est vrai qu'ils pèchent ainsi au point de vue de la couleur locale et qu'ils ont le tort, grave sans doute, de n'être pas en harmonie avec leur enceinte. Mais je tiens à les montrer tels qu'ils sont et non comme les voudraient les poëtes, et je préfère manquer aux règles de l'art qu'aux exigences de la vérité.

Mais ce qui contribue en réalité à attrister la ville, ce qui détermine chaque année des émigrations de plus en plus fréquentes, c'est l'isolement dans lequel celle-ci se trouve[2], et l'abandon d'un ancien port fréquenté autrefois pendant des siècles. Il ne devait pourtant pas sa renommée à des priviléges commerciaux, mais aux avantages particuliers de sa position. Ces avantages, signalés dès 1670 par un ingénieur[3] dont la voix ne fut malheureusement pas écoutée, existent encore, et des hommes compétents, de l'opinion desquels j'aime à m'étayer[4], sont convaincus que la situation topographique d'Aiguesmortes est préférable à celle d'un très-grand nombre de points du littoral. L'entrée de son canal se trouve en effet au fond d'un golfe ayant plusieurs mouillages d'un ancrage excellent[5] et à l'abri du

[1] Madame Figuier, p. 863 du t. XXXV de la *Revue des Deux Mondes*.

[2] La pêche et la récolte du sel constituent les deux seules industries du pays. Mais peu d'hommes suffisent aux travaux préparatoires de la *saunaison*, et au moment même où la récolte est rassemblée, tant de bras sont nécessaires que ce travail extraordinaire et pressant est effectué par des ouvriers accourus de toutes les villes voisines. Les salines d'Aiguesmortes ont une grande importance. Celles de Peccais (à deux lieues, au sud-est d'Aiguesmortes) remontent au temps les plus reculés. Elles appartenaient, dès 1141, à Adalbert d'Uzès, évêque de Nîmes. — Les travaux de la *saunaison*, le *nivelage* par lequel on nettoie les *tables*, vastes aires où l'on introduit l'eau de la mer déjà amenée à un certain degré de concentration et qui y demeure pendant deux mois exposée à un soleil ardent; le *battage* par lequel on détache le sel que l'évaporation a déposé dans les tables et qu'on amoncelle d'abord en petites gerbes coniques; le *levage* qui consiste à transporter ces gerbes sur des entrepôts définitifs où on les entasse en de vastes masses prismatiques nommées *camelles*, sont autant d'opérations très-intéressantes et auxquelles on assiste d'autant plus volontiers qu'on trouve la courtoisie la plus parfaite chez les ingénieurs de la Compagnie des salines du Midi.

[3] Ce mémoire, rédigé par un des ingénieurs envoyés par Colbert pour étudier les côtes de la Méditerranée, et dont nous avons le manuscrit, se prononce catégoriquement en faveur d'Aiguesmortes. Il est fort long, et l'opinion du savant rédacteur est exposée avec autant de profondeur que de clarté.

[4] Parmi tous les marins qui expriment énergiquement cette opinion, il suffira de citer M. Sibour, lieutenant de vaisseau, commandant l'aviso à vapeur *le Passe-Partout*, chargé de la surveillance des côtes depuis Marseille jusqu'à Port-Vendres.

[5] Par la nature de fonds de roche ou de vase très-compacte. Les 14 et 15 décembre 1864, par une violente tempête du sud-est, un trois-mâts norwégien se

vent le plus redouté dans ces régions (sud-est). Tandis que les abords de Cette sont si difficiles et que chercher à y arriver par certains temps, c'est se condamner presque inévitablement à se briser contre les jetées qui l'environnent, l'entrée du grau d'Aiguesmortes est des plus accessibles et rien dans son voisinage ne menace les navigateurs. Il n'y a ici qu'à compléter l'œuvre de la nature, et pourquoi ne le ferait-on pas, quand ailleurs[1] on tâche de triompher si onéreusement des obstacles presque insurmontables qu'elle présente?

Déjà une première fois, en 1806, le baron d'Alphonse, administrateur éminent du département du Gard, séduit par l'idée grandiose de restaurer le port d'Aiguesmortes, avait fait partager sa conviction au gouvernement. Nous avons eu sous les yeux toutes les pièces relatives à ce projet. Nous y avons vu successivement les travaux décidés, les fonds obtenus, l'ordre transmis de commencer à agrandir le port actuel. Puis tout à coup l'empire s'écroule, entraînant dans sa chute, au milieu de mille débris et parmi tant d'autres fortunes, celle d'Aiguesmortes.

Depuis lors, aux avantages locaux pour la ville et plus généraux pour toute la région méridionale, que présenterait la création d'un port à Aiguesmortes sont venus se joindre des avantages spéciaux pour la marine de l'État et pour la marine marchande. La conformation nouvelle des navires et la très-longue portée des canons rendent inutiles en temps de guerre les rades du littoral. Un port n'est maintenant un abri sûr que lorsqu'il est placé bien avant dans l'intérieur des terres. Or c'est là la position d'Aiguesmortes qu'un canal de six kilomètres relie à la mer.

Si les avantages sont incontestables, tout est simple et peu onéreux dans l'exécution ; et quand je considère qu'il suffirait d'agrandir un bassin et de creuser un peu plus profondément, non dans la pierre mais dans le sable, un canal déjà existant, pour ressusciter une ville, pour assurer des communications plus promptes et plus sûres entre l'Algérie et l'intérieur de la France, et pour fournir à un immense matériel un abri nécessaire, je ne puis douter que, tôt ou tard, un projet aussi national ne s'exécute, et qu'Aiguesmortes, reliée aux grands centres par une voie ferrée, ne soit de nouveau le rendez-vous des navires de tous les pays. Je dis Aiguesmortes, car je ne suis pas de ceux qui, en la transformant, voudraient lui en-

brisait à l'entrée du port de Cette, deux navires se perdaient à l'entrée de l'Hérault (Agde) et un autre dans le golfe des Saintes-Maries, tandis que le bâtiment espagnol *le Saint-Joseph* n'a dû son salut qu'au mouillage placé à l'ouest du canal d'Aiguesmortes.

[1] On comprend aisément qu'il s'agit du port de Cette, dont l'entretien coûte plus de 150,000 francs par an.

lever son nom et qui la dépouilleraient ainsi de ses grands souvenirs et de ses titres de noblesse. On continuera à venir de tous les côtés admirer la seule ville que nous ait léguée intacte le moyen âge; mais elle ne figurera plus seulement dans nos annales, et, soustraite à un isolement funeste, vivifiée mais non déchue de sa vieille gloire, elle appartiendra à la fois au passé par sa splendide construction et au présent par le mouvement de son commerce.

MARIUS TOPIN.

LA POÉSIE POLONAISE

Le seizième siècle a vu naître la poésie polonaise ; le temps où nous vivons l'a vue parvenir à son apogée. On connaît à peine aujourd'hui les premiers poëtes de la Pologne ; les derniers, chassés de leur pays, sont venus, comme on le sait, chercher un refuge au milieu de nous. Poëtes de l'émigration, ils chantaient leur douleur et par leurs accents consolaient leurs concitoyens errants et proscrits comme eux. La mort, il y a quelques années, les a rappelés. Elle a suspendu leurs lyres, désormais silencieuses, aux arbres de la terre d'exil : devant la lutte terrible qui allait de nouveau éclater en Pologne, toute plainte et tout chant devaient cesser, toute poésie devait être dans l'action.

Dès ses débuts, la poésie polonaise a jeté un vif éclat. Formés à l'école de l'antiquité, les premiers poëtes de la Pologne cherchèrent à rivaliser avec les grands modèles de la Grèce et de Rome. Les sujets les plus variés, les impressions les plus diverses ont animé leur muse. Tantôt ils consacraient leurs odes aux victoires de leur patrie, ou peignaient en vers didactiques les mœurs et les traits de leur république. Tantôt, épris des charmes de la nature, ils murmuraient de douces idylles, ou célébraient dans leurs épopées les héros des anciens âges. Poëtes chrétiens, ils priaient Dieu dans leurs strophes ; poëtes satiriques, ils lançaient des épigrammes. Dans de gracieux sonnets et de tristes élégies, ils chantaient ou les joies ou les peines de leur cœur ; en un mot, ils se laissaient librement aller à toutes les inspirations du génie. A lire les vers de ces premiers poëtes de la Pologne, on devine des gens heureux et tranquilles, sûrs de l'avenir, une société jouissant doucement et gaiement de la vie, ne soupçonnant pas les grandes adversités. Les œuvres des poëtes polonais qui ont vécu de nos jours empruntent, au contraire, aux événements un caractère particulier. C'est une poé-

sie toute nationale et qui tend à un seul but. La douleur inspire ces poëtes. La terre n'a pour eux que des amertumes; ils ne trouvent plus, pour ainsi dire, où poser le pied ici-bas, et les élans de leur affliction les transportent jusque dans les sphères les plus élevées de l'enthousiasme poétique.

On a dit : le style, c'est l'homme. Dans le même sens on pourrait dire : les poëtes sont la nation ; leur cœur est le vase d'élection qui contient le génie du peuple entier; leur âme est l'écho des sentiments de toute une génération et comme la harpe éolienne à travers laquelle passent le souffle et les aspirations de la foule, pour s'y transformer en poétiques harmonies. On peut donc apprendre à connaître une nation par ses poëtes : nous essayerons de la faire en étudiant la poésie polonaise. Dans cet examen, forcément rapide, nous nous bornerons aux deux époques principales : le seizième et le dix-neuvième siècle.

I

Le seizième siècle, qui vit naître et se développer la poésie polonaise, fut pour la Pologne une ère de grandeur militaire et politique sans égale. Un traité de paix avec la Turquie, des alliances de famille avec la maison d'Autriche, protégeaient une grande partie de ses frontières. Tous ses ennemis s'avouaient vaincus. Les Moscovites étaient taillés en pièces, en 1514, à la grande bataille d'Orsza, et, vers la fin du siècle, Battori les chassait de la Livonie. Tarnowski, vainqueur des Valaques dans la grande journée d'Obertyn, recevait à Cracovie les honneurs du triomphe. L'ordre Teutonique, ce vieil ennemi des Polonais, avait rejeté le froc et quitté la cuirasse ; son dernier grand maître, devenu duc de Prusse, s'agenouillait aux pieds du roi de Pologne et lui prêtait serment de vassal fidèle et soumis. En 1506, le roi Alexandre coordonnait les lois polonaises dans le statut de Laski. En 1569, à la grande diète de Lublin, on voyait se consommer l'union de la Pologne et de la Lithuanie. Les deux peuples qui, la main dans la main, avaient traversé en victorieux tant de champs de bataille, ne formaient plus désormais qu'un seul peuple, qu'une seule nation, qu'un seul corps, qu'une seule république, ayant à sa tête un seul roi. Dans une petite ville de Pologne naissait Copernic, pour déraciner une erreur aussi vieille que le monde et concevoir l'harmonie céleste. Sur le trône, les deux derniers Jagellons offraient le modèle de toutes les vertus royales : c'était l'âge d'or de la Pologne.

C'était pour toute l'Europe l'âge de la renaissance. Partout s'épanouissaient les idées nouvelles, et le vieux monde s'en éprenait, comme un adolescent qui s'enivre aux premiers parfums du printemps. On ressuscitait l'antiquité pour rajeunir les temps modernes. Raphaël mariait le génie plastique de la Grèce à l'art chrétien du Giotto; Léonard inscrivait sa profonde pensée sur le front de ses madones et de ses Joconde, et le marbre s'animait sous la fougue de Michel-Ange. Tout se parait, tout revêtait une forme nouvelle. Les châteaux, les palais et les églises ornaient de mille guipures leurs blanches robes de pierre, et assouplissaient au gré de leurs caprices les lignes froides et sévères de l'art antique. A Rome, le dôme de Saint-Pierre s'élevait vers les cieux, et partout la pensée humaine édifiait d'impérissables monuments. Tous les peuples avaient leurs penseurs, leurs écrivains, leurs poëtes : Montaigne, Cujas, la Boëtie, Scaliger, Pasquier, More, Tycho-Brahé, Sigonius, Robertello, Cervantes, Marot, Ronsard, Camoëns, le Tasse et, au-dessus de tous, l'universel et sublime génie de Shakespeare !

La Pologne prit sa large part de ce grand mouvement intellectuel. La jeunesse polonaise accourait aux universités d'Italie et retournait dans sa patrie chargée du précieux butin de la science. Elle venait aussi étudier à Paris. Un jeune homme, qui appartenait à l'une de ces grandes familles polonaises où se perpétuent les traditions de l'honneur et du plus pur patriotisme, Jean Zamoyski, suivit les cours de la Sorbonne. C'est lui qui devait plus tard prononcer cette admirable parole, qui montre quel esprit de tolérance les institutions libérales de la République avaient maintenu dans la noblesse polonaise, au milieu des troubles religieux qui déchiraient l'Europe : « Je donnerais la moitié de ma vie, dit Zamoyski, pour ramener dans le sein de l'Église catholique ceux qui l'ont quittée, mais je la donnerais tout entière pour empêcher qu'on ne le fît par la violence. »

C'est à Paris que furent composés les premiers vers polonais, par un ami de Zamoyski, un jeune poëte qui fréquentait la maison de Ronsard, où il rencontra tous les poëtes de la pléiade. Il se nommait Jean Kochanowski. Ses vers, envoyés en Pologne, y furent lus avec enthousiasme. Jusque-là on avait versifié en latin : on doutait des ressources de la langue polonaise, de cette langue si belle, si riche, si poétique. Aussi les premiers vers de Kochanowski furent-ils un événement national en même temps que littéraire. Ils avaient pour sujet un chant religieux, imité des psaumes de David. Plus tard Kochanowski traduisit tous les psaumes du roi-prophète, et sa traduction est encore admirée comme un monument de la littérature polonaise.

Le mérite principal de Kochanowski est d'avoir fixé la langue, de lui avoir donné sa forme définitive. Pendant son séjour à Paris,

il échauffa peut-être sa jeune muse à la verve poétique de Ronsard, mais sans laisser corrompre la pureté de son goût. Tandis que le poëte français s'égarait, enivré de popularité, Kochanowski marchait au contraire d'un pas ferme dans la bonne voie de la littérature. Son style est d'une admirable simplicité, sobre, châtié, correct, plein de force et de majesté. A cet égard on pourrait peut-être le comparer à Malherbe, avec plus de mouvement dans l'imagination et de véritable génie poétique. Voici le jugement qu'a porté sur lui Mickiewicz, dans son cours de littérature : « Kochanowski, dit-il, est noble ; il est clair et limpide dans son style ; sa marche poétique est pleine de franchise ; son geste libre et fier est empreint d'une espèce d'ancienneté, de majesté sacerdotale. »

Le jeune poëte polonais avait formé son génie à l'étude de l'antiquité. Virgile, Ovide et Horace furent ses maîtres. Novateur assez hardi pour abandonner la langue latine, la langue des savants, il voulut marcher vers le progrès et l'avenir, en regardant le passé. Ayant conçu la pensée, toute nouvelle en Pologne, de composer une tragédie, il alla chercher son sujet dans le troisième chant de l'*Iliade* et choisit Eschyle pour modèle. Kochanowski a rendu par là un très-grand service à la cause de la littérature nationale en Pologne. Formée par lui à l'école forte et sévère des auteurs classiques, la poésie polonaise a pu marcher en avant d'un pas indépendant et ferme ; car c'est en s'appuyant sur le passé que l'esprit humain parvient à soulever le fardeau de l'avenir.

La tragédie de Kochanowski fut composée à l'occasion du mariage de Jean Zamoyski avec une nièce du roi de Pologne, Étienne Battori. Kochanowski et Zamoyski étaient restés liés d'une étroite amitié. L'un vivait retiré du monde, dans un village du palatinat de Sandomir, où l'on voit encore sa maison et son jardin ; l'autre était devenu ministre, grand chancelier et grand hetman de la couronne. Il protégea toute sa vie les lettres, qu'il cultiva lui-même avec succès. A l'occasion des fêtes de son mariage, il voulut donner dans son château une représentation théâtrale, à laquelle devaient assister le roi et les sénateurs de Pologne. Il s'adressa à Kochanowski.

La tragédie de Kochanowski était intitulée : *les Ambassadeurs des Grecs renvoyés de Troie*. Le thème est d'une extrême simplicité. C'est un morceau académique, plutôt qu'une œuvre théâtrale. Il n'y a aucune intrigue, aucun mouvement dramatique ; tout le mérite est dans la pureté de la forme, l'élévation du style et un sentiment exquis de l'art grec. Par l'excès de sa sobriété, par son austère beauté, l'œuvre de Kochanowski forme un contraste frappant avec les essais informes de Jodelle, que le poëte polonais avait été à même de voir représenter pendant son séjour à Paris. On peut ana-

lyser cette tragédie en quelques mots : Ulysse et Ménélas viennent à Troie réclamer Hélène ; le roi Priam assemble le conseil ; les chefs troyens discutent ; Hélène, retirée dans le gynécée, se lamente sur sa triste destinée. Malgré les avis du sage Anténor, on refuse de faire droit à la réclamation des Grecs, qui se retirent courroucés. A ce moment apparaît Cassandre pâle, échevelée, frémissante, possédée de l'esprit divin. Elle prédit les malheurs de Troie. C'est le morceau capital de la tragédie : Mickiewicz le cite comme une des productions les plus remarquables de toute la poésie slave. Voici la traduction de ce beau monologue, dont les vers sont admirablement rhythmés et le style plein d'élévation.

CASSANDRE.

Pourquoi me tourmenter inutilement, cruel Apollon ? Pourquoi m'avoir donné l'esprit de prophétie, si mes paroles n'ont aucun poids ? Car mes oracles s'en vont au vent, sans faire plus d'impression sur les hommes que des fables vaines ou des songes fugitifs ! A quoi aura servi ce cœur enchaîné et ma mémoire flétrie ? A qui profiteront cet esprit prophétique, qui sort par ma bouche et qui ne vient pas de moi, et tous mes sens dominés par un hôte oppresseur, insupportable ? C'est en vain que je me défends, la violence me possède, je ne m'appartiens plus, je ne suis plus à moi...

Mais où suis-je, ô Dieu ! Je ne vois plus la lumière ; une nuit soudaine m'est tombée sur les yeux ! Et voilà que deux soleils se lèvent et que deux villes de Troie m'apparaissent, et voilà qu'une biche nage sur la mer profonde ! Biche funeste, biche de mauvais augure ! Pasteurs, défendez vos rivages ; ne laissez jamais cet hôte fatal toucher la terre ! Malheur à la terre et malheur au rivage où cette biche abordera ! Malheur à la forêt où elle pénétrera et où elle aura reposé ses flancs ! Car partout, sur ses traces, et partout où elle aura reposé, jailliront des torrents de sang ! Elle porte avec elle l'incendie, la ruine et la destruction ! O ma patrie, pleine de charmes, ô murailles, ouvrage des dieux immortels, quelle fin terrible vous attend ! Toi, mon frère, défenseur de la patrie, glorieux soutien de notre maison, les chevaux thessaliens traîneront ton corps autour des murs de Troie ! Et si ton malheureux père veut inhumer ton cadavre refroidi, il faudra qu'il le rachète avec de l'or à ton meurtrier ! Esprit inestimable, la patrie a péri avec toi : un même tombeau vous ensevelira tous deux ! Mais toi aussi, vendeur de cadavre [1], tu succomberas bientôt, atteint d'un trait que n'aura pas lancé une main virile. Et ensuite qu'arrivera-t-il ? Le tronc de l'arbre abattu est couché à terre, mais du tronc jaillira un nouveau rameau, et bientôt il atteindra jusqu'à des hauteurs qui dépasseront toutes les espérances !

Mais quel est ce cheval gigantesque, seul, sur le champ de bataille ? Ne le faites pas entrer dans vos murs, croyez-moi, ne le faites pas entrer dans vos murs ! Car c'est un cheval qui frappe et qui mord. Livrez-le plutôt aux flammes,

[1] Achille.

si vous ne voulez pas vous-mêmes être dévorés par les flammes. Veillez, ô gardiens, la nuit approche, une nuit suspecte. Un grand incendie va éclater, un incendie tel qu'on y verra comme en plein jour, mais le lendemain on n'y verra plus ! Alors, ô mon père, n'aie plus confiance en tes dieux et n'embrasse plus leurs autels sacrés. Le petit d'un lion cruel[1] te poursuivra, il te déchirera de ses griffes aiguës, et avec ton sang il assouvira son gosier affamé. On tuera tous tes fils et on emmènera tes filles en esclavage. Et, pour honorer des cadavres, on égorgera sur leurs tombeaux d'autres victimes. Toi, ma mère[2], tu ne pleureras pas tes filles, mais tu pousseras des hurlements de désespoir !

La scène des lamentations d'Hélène, qui précède ce monologue, est d'une extrême simplicité, et contraste par là avec les prophétiques fureurs de Cassandre. Hélène prend sa nourrice pour confidente de ses peines et de ses inquiétudes. Celle-ci cherche à la consoler : « Ne te désole pas, ma pauvre enfant. Aujourd'hui la joie, et demain le chagrin. Ainsi va le monde. Mais nos joies sont fugitives, et il faut que le chagrin ait son tour, quand Dieu le veut et que le temps l'apporte. — O ma mère, la part n'est pas égale ! Il entre dans la vie bien plus de peines que de joies. — Ce qui fait souffrir le cœur de l'homme vaut souvent mieux pour lui, mon enfant, que ce qui arrive à ses souhaits ; et c'est pour cela qu'il nous paraît y avoir dans la vie humaine plus de chagrin qu'il n'y a de bonheur. »

Kochanowski avait compris les fins élevées de l'art tragique : parler au cœur, à la raison, enseigner ; ne pas se contenter de charmer l'esprit, de frapper les imaginations, d'exciter des émotions stériles, de faire vibrer sans but la sensibilité de ses auditeurs. Aussi le chœur, interprète de la morale, acteur principal du drame, tient-il dans la tragédie de Kochanowski, comme dans toutes les tragédies antiques, une place considérable. Il intervient une première fois pour chanter les dons précieux mais en même temps les périls de la jeunesse ; puis il reparaît bientôt après, pour donner dans un langage élevé cette grande leçon de politique au roi et aux sénateurs de Pologne, assis autour de la scène :

Vous qui gouvernez la République et qui tenez dans vos mains la justice humaine, vous à qui a été confié le soin de diriger les hommes, et l'autorité sur le troupeau de Dieu, ayez toujours présent à la mémoire que c'est la place de Dieu que vous tenez sur cette terre. Oubliez vos propres affaires pour ne vous occuper que de celles du genre humain ; rappelez-vous, vous qui commandez aux petits, que vous avez au-dessus de vous un maître auquel vous devrez un jour rendre compte de vos actions. Quiconque ne

[1] Pyrrhus.
[2] Hécube changée en chienne.

marche pas droit aura de la peine à arriver jusqu'à lui. C'est un seigneur qui ne reçoit pas de présents et qui ne demande pas si un tel est paysan et si tel autre est noble ou comte.

Ne semble-t-il pas qu'il y ait dans le génie de Kochanowski quelque chose comme un avant-coureur du génie de Racine ? Le poëte polonais a voulu se modeler sur l'antique, mais sans se faire l'esclave de son modèle : dans ses compositions, la forme est toute classique, mais le sentiment religieux et chrétien domine ; en transportant l'action sous les murs de Troie, il a cependant toujours en vue la Pologne.

Kochanowski a beaucoup écrit et abordé les genres les plus divers. Il a composé, outre sa tragédie et la grande traduction des psaumes de David, des odes, des épîtres, des satires, des épigrammes, plusieurs poëmes de longue haleine. Au milieu de ses triomphes littéraires, une grande douleur le visita. Il avait une fille, sur laquelle il avait concentré toutes ses affections. La mort frappa cette enfant. Le pauvre poëte se mit à chanter ses larmes. Il consacra à la mémoire de sa fille, nommée Ursule, une série d'élégies ou « Thrènes », dans lesquelles la douleur paternelle s'exhale en accents touchants et vrais. C'est là le chef-d'œuvre de Kochanowski. On ne saurait le comparer, dans la poétique moderne, qu'aux sonnets de Pétrarque. Il y a du reste entre les deux compositions une certaine analogie. Cependant le sentiment, chez Kochanowski, est plus vrai, et son expression plus naturelle. L'amour du chantre de Laure est un amour de tête ; la douleur du poëte polonais est une véritable douleur, une douleur de père, un sentiment qui vient du cœur et sous lequel on sent que l'âme est affaissée. Mais ce qui donne aux « sonnets à Ursule » un caractère particulier, c'est le mélange de plusieurs genres de poésies, qui s'unissent et se confondent sans affectation, sans préméditation, et forment un contraste des plus heureux. Tantôt on retrouve dans les élégies de Kochanowski l'imitateur d'Ovide et le disciple des Grecs ; le poëte slave dans toute son originalité, ou le chrétien qui s'inspire des consolations de la religion. Il y a une vingtaine d'élégies ; elles ont de quinze à trente vers chacune, excepté la dernière, qui est plus longue et forme un petit poëme de plus de cent cinquante vers.

Le premier thrène est classique :

Que toutes les larmes, tous les pleurs d'Héraclite ; que toutes les lamentations, toutes les plaintes de Simonide ; que tous les désespoirs de ce monde ; que tous les soupirs, tous les regrets, toutes les désolations, viennent à moi et m'aident à pleurer ma pauvre enfant ! La mort cruelle m'a séparé de mon enfant ! elle m'a dépouillé de toute ma joie ! Tel un serpent,

se glissant jusqu'au nid caché, enlève les petits rossignols pour en repaître sa gueule avide. Et pendant ce temps la pauvre mère jette des cris plaintifs ; elle veut lutter contre le cruel ravisseur ; mais en vain : il la convoite elle-même ; c'est à peine si elle lui échappe toute meurtrie.

Les vers suivants sont d'une grande beauté :

Malheureux, dit le poëte, j'ai consumé les années de ma vie à chercher la sagesse orgueilleuse. Je croyais toucher au seuil de son temple, et voilà que, du sommet des degrés, je suis jeté à bas et confondu avec la foule de ceux qui souffrent et n'ont pas honte de se plaindre.

Vient ensuite une allusion aux dispositions précoces qu'Ursule avait montrées pour la poésie :

O ma divine chanteuse, Sapho slave, qui ne devais pas seulement hériter de mon champ et de ma maisonnette, mais aussi de la lyre de ton père ! Je l'espérais en entendant tes chansons toujours nouvelles ; jamais tes lèvres ne se fermaient ; tu chantais tout le jour, comme un pauvre petit rossignol qui, dans un buisson de verdure, va toute la nuit gazouillant son gai ramage. Hélas ! tu as cessé trop tôt de chanter ; la mort cruelle est venue t'effaroucher, et tu t'es envolée, pauvre petit oiseau ! et en mourant tu chantais un dernier adieu pour ta mère...

Les deux élégies suivantes, la VIIe et la VIIIe, sont remarquables par une extrême simplicité et une naïveté de détails qui leur donnent tout le cachet d'une chanson serbe :

Tu as fait un grand vide dans la maison, ma chère Ursule, en nous quittant ainsi. La maison était pleine, et maintenant c'est comme s'il n'y avait plus personne, tant nous manque une seule petite âme. Tu étais toujours à babiller, toujours à chanter, à courir dans tous les coins de notre maison. Tu ne laissais jamais ta mère devenir triste, ni ton père se trop absorber dans ses pensées. Tu nous embrassais tendrement l'un et l'autre, tu nous charmais par ton gentil sourire. Maintenant tout se tait. La maison est un désert. Il n'y a plus de joie. Il n'y a plus personne à qui sourire ; dans tous les coins de la maison, c'est le regret qui vous saisit, et le cœur cherche inutilement sa consolation.

Tristes parures, lugubres vêtements de ma fille bien-aimée ! Pourquoi attirez-vous mes yeux affligés ? Vous augmentez mon chagrin. Elle ne vous prendra plus pour vêtir ses membres délicats. Plus d'espoir, plus d'espoir ! Un sommeil de fer l'a saisie ; un sommeil implacable dont on ne s'éveille pas. Sa robe de printemps aux brillantes couleurs, ses tresses de rubans et sa ceinture d'or, tous ces présents de sa mère sont maintenant inutiles. Ce n'est pas à une telle couche, chère enfant, que ta pauvre mère devait te conduire ! Elle ne t'avait pas promis un trousseau comme celui qu'elle t'a donné. Un linceul et un voile, c'est tout ce que t'a donné ta mère ; et ton

père t'a mis sous la tête une poignée de terre (c'était une coutume slave). Hélas, elle, son trousseau et sa dot, tout enfermé dans le même cercueil!

Un certain désordre de la pensée, qui se révèle par moments dans les élégies de Kochanowski, montre que son âme était profondément agitée par le coup qui venait de l'atteindre. On ne sait pas au juste dans quelles idées religieuses a vécu le poëte polonais. On croit que pendant un certain temps il a incliné vers le protestantisme, qui à cette époque avait envahi la Pologne. Dans sa douleur, tantôt il se révolte contre la rigueur du destin et semble professer les doctrines de certaines écoles de cette antiquité qu'il avait tant étudiée, tantôt il se soumet en chrétien à la volonté divine, et parle de ses erreurs, en demandant à Dieu qu'elles lui soient pardonnées. Il s'écrie dans la onzième élégie :

O vertu, vaine illusion ! Pour qui sait regarder autour de soi : illusions, tout n'est qu'illusions ! Quel homme a jamais été sauvé par sa piété ? Quel est celui que sa bonté ait jamais préservé d'un malheur? Un ennemi inconnu confond les destinées humaines, sans tenir plus de compte des bons que des méchants.

Dans d'autres élégies, au contraire, on retrouve le traducteur des *Psaumes* de David :

La main du Seigneur m'a frappé, dit le poëte ; elle m'a ravi toute ma joie...

Que le soleil dore les montagnes à son lever, ou qu'il s'éteigne à son couchant, mon cœur est toujours déchiré, et son tourment ne cessera jamais.

Jamais ne sécheront mes pleurs, et je dois pleurer toujours ! Pleurer, toujours pleurer ! O mon Dieu ! qui se peut cacher devant toi !

Ta main sait où diriger tes coups, et tu te ris de la sagesse humaine. Sous le coup qui m'a frappé, j'ai doublement souffert, m'étant cru à l'abri du malheur.

Seigneur, tes enfants indociles, dans leurs jours heureux, ne se souviennent pas de toi. Nous ne pensons qu'à jouir du bonheur.

Nous ne pensons pas que c'est ta grâce qui nous le donne. Mais comme il passe avec rapidité, quand nous sommes ingrats, Seigneur, pour tes bienfaits!

Châtie-nous d'une main paternelle ; car nous sommes devant ta colère comme la neige qui fond, touchée des ardeurs du soleil.

Mes égarements sont grands devant toi ; mais ta miséricorde dépasse les plus grands forfaits. Seigneur, Seigneur, aie pitié de moi !

Les dernières élégies sont les plus originales, et ne ressemblent en rien à celles que nous avons citées. Malheureusement elles perdent beaucoup à la traduction. Le poëte interpelle directement son enfant :

Ma charmante Ursule, où as-tu disparu ? Dans quelle région, dans quel pays es-tu allée ? As-tu été enlevée là-haut au-dessus de tous les cieux pour y être mise au nombre des petits anges ? Est-ce au paradis qu'on t'a menée ? Ou dans les îles heureuses, ou à travers les tristes lacs ? As-tu été abreuvée des eaux de l'oubli, que tu ne sais rien de mes pleurs ?

As-tu rejeté ton humanité et ta pensée de jeune fille, pour revêtir la forme et les plumes d'un rossignol, ou te purifies-tu au purgatoire pour effacer une petite tache qui serait restée sur ton corps? Ou bien, après ta mort, es-tu retournée là où tu étais d'abord, avant que tu fusses née pour mes pleurs ?

Où que tu sois, si tu es, prends pitié de mes larmes. Et, si tu ne le peux sous toute ta forme d'autrefois... console-moi, comme tu le pourras, et apparais-moi, soit comme un songe, une ombre, ou quelque vision fugitive.

Le vœu de Kochanowski est exaucé ; sa mère lui apparaît en songe et lui amène sa petite fille ; c'est la dix-neuvième et dernière élégie :

Ma douleur ne m'a pas laissé fermer les yeux de toute la nuit, ni reposer mon corps épuisé. Une heure seulement avant l'aube, un sommeil tardif est enfin venu m'envelopper dans ses noires ailes. Alors ma mère m'est apparue ; et elle tenait par la main mon Ursule, telle qu'elle était le matin, à son lever, quand elle venait me trouver pour faire sa prière. Elle avait une robe blanche et ses cheveux tressés, et son visage rose et ses yeux prêts à sourire. Je regarde, attendant ce qui allait arriver ; alors ma mère me dit : « Tu dors, Jean ? Est-ce que tu souffres toujours autant? » Là-dessus je soupirai profondément, et il me sembla que je m'éveillais. Après un moment de silence, ma mère me dit encore : « Mon fils, ta douleur inconsolable m'a fait venir ici, sur votre terre, d'une contrée bien éloignée ; tes larmes amères ont pénétré jusqu'aux demeures mystérieuses des morts. Je t'ai amené ici par la main ta charmante enfant, afin que tu puisses encore la voir et calmer ce tourment de ton cœur, qui brise tes forces et détruit peu à peu ta santé, comme la flamme qui, sans arrêter un instant son progrès, réduit en cendres la mèche desséchée. Croyez-vous donc, sur la terre, que les morts périssent, et que, pour eux, le soleil s'éteigne à tout jamais ? Mais nous vivons, au contraire, d'une vie qui est aussi supérieure à la vie, que l'âme, dans sa noblesse, est supérieure au corps grossier. La terre retourne à la terre, et l'esprit, ce don du ciel, devrait périr et ne serait pas rappelé là d'où il est parti? Oh ! ne te tourmente pas, Jean ; sois sûr qu'elle vit, ta petite Ursule bien-aimée. Elle se fait voir ici, sous cette forme terrestre, afin que les yeux mortels puissent la reconnaître, mais, au milieu des anges et des esprits éternels, elle brille comme une petite étoile du matin...

II

Kochanowski, dont nous venons d'analyser les œuvres qui méritent le plus d'attirer l'attention, règne en maître sur la poésie polonaise au seizième siècle. Cependant il ne resta pas isolé. Il eut des émules et de nombreux imitateurs : c'étaient d'abord ses deux frères, Pierre et Nicolas; ses disciples, Wiszniowski, Gornicki et quelques autres poëtes, qui voulurent l'imiter en composant des élégies sur le modèle des thrènes ; Klonowicz, qui s'est exercé dans le genre didactique ; Szymonowicz, qui, tout en imitant Virgile et Théocrite, a su, dans ses églogues et ses idylles, rester un poëte national.

Mais la poésie n'a pas été la seule gloire littéraire de la Pologne au seizième siècle. On pourrait citer une foule d'écrivains de talent, d'esprits actifs, qui, dans les genres les plus différents, ont illustré cette brillante période. Des historiens comme Bielski, Cromer, Wapowski, Hejdenstein ; des moralistes comme Nicolas Rey, un des écrivains les plus féconds de cette époque, plein d'originalité, et que Mikiewicz compare à Montaigne; des polémistes comme Orzechowski, pamphlétaire d'une verve intarissable ; des orateurs qui, dans les diètes, s'exerçaient à l'éloquence de la tribune, inconnue au reste de l'Europe; des prédicateurs, comme Skarga, que l'on peut appeler le Bossuet polonais; de savants jurisconsultes, des érudits, des professeurs, donnèrent aux lettres en Pologne, à la fin du seizième siècle, une prodigieuse activité.

Nous ne pouvons, dans le cadre restreint où nous avons voulu nous renfermer, suivre les développements de l'histoire littéraire de la Pologne. Nous avons parlé de Kochanowski, parce qu'étant l'initiateur de la poésie nationale en Pologne, le créateur de la langue poétique et du rhythme de la versification, le premier poëte, digne de ce nom, qui ait écrit des vers dans sa langue natale, il n'a jamais été surpassé par aucun de ses émules dans l'ancienne école, et peut suffire pour donner une idée de ce qu'était, à ses débuts, la poésie polonaise. Nous allons maintenant étudier cette poésie dans les poëtes qui ont vécu de nos jours et illustré leur exil par leur génie.

Nous entrons ici dans un monde littéraire nouveau, tout différent de celui que nous venons de quitter. La poésie seule y domine, car la poésie vit de souvenirs et d'espérance; et c'est une seule et même idée qui possède cette poésie, l'entraîne et l'exalte jusqu'aux sommets les plus élevés de l'art : l'idée de la patrie. Cette idée

généreuse et féconde fait surgir une génération de jeunes poëtes, qu'anime une foi ardente dans la résurrection de la Pologne, et fait éclore en même temps une poésie nationale, qui ne garde rien des traditions du passé, car toute idée nouvelle engendre nécessairement une nouvelle forme de l'art.

C'est à chaque instant, dans ces nouveaux poëtes, que l'on rencontre le mot de patrie. L'antique et classique invocation à la Muse est remplacée par une invocation à la patrie. Mickiewicz, dans une de ses plus belles compositions, débute par cette pensée d'une touchante simplicité : « O Lithuanie ! ma patrie, tu es comme la santé, pour savoir toute ta valeur, il faut t'avoir perdue. » Et ailleurs, ces deux vers, jetés au milieu d'un poëme : « Le mot *amour* est le mot le plus doux ; il n'en est qu'un sur cette terre qui soit plus doux encore : celui de *patrie.* »

Aujourd'hui les grands poëtes de l'émigration polonaise n'existent plus. Mickiewicz, Krasinski, Slowacki, sont morts. Leur mission était accomplie; ils ont été rappelés. L'un d'eux avait dit : « Souvent la mort nous préserve des chagrins qui se préparaient à nous assaillir sur notre route et qui nous trouvent déjà morts. »

Ce n'est pas sans une sorte de crainte respectueuse que l'on aborde l'étude de cette poésie, qui a ses racines dans les profondeurs les plus douloureuses de l'âme d'une nation frappée par le malheur. De son ancienne prospérité, de toutes ses gloires d'autrefois, la Pologne n'a gardé qu'un seul bien, c'est le génie de ses poëtes et la foi dont ils ont été les apôtres. C'est là son dernier, mais glorieux patrimoine : nous ne devons y toucher qu'avec respect.

Au milieu des chefs-d'œuvre de la poésie polonaise, on n'a que l'embarras du choix ; car cette poésie est d'une telle richesse, qu'une étude rapide ne peut en donner qu'une bien faible idée. Les joyaux de l'ancienne couronne de Pologne ont disparu, sans que l'on sache comment, et doivent, dit-on, reparaître le jour où la Pologne aura retrouvé la liberté. Mais on peut se passer maintenant de joyaux et de diadèmes : les poëtes et les soldats de la Pologne lui ont fait une couronne de gloire, qui rivalise d'éclat avec toutes les couronnes de la terre.

S'il nous est impossible de mettre ici en lumière toutes les richesses de la poésie polonaise, ce qui du moins nous rassure, c'est que le peu de fragments que nous en pourrons citer suffiront pour donner une idée juste de l'ensemble de cette poésie et de son œuvre nationale. Car une seule âme l'anime, et, sous la forme particulière que revêt le génie de chaque poëte, c'est toujours la même idée qui reparaît : la Pologne, la patrie. Aussi la poésie polonaise a-t-elle une sorte de caractère sacré qu'elle reçoit de la sainte initiation de la douleur et

de la sublime mission qu'elle s'est donné la tâche d'accomplir. En lisant les vers des poëtes de l'émigration, comment ne pas se rappeler ce chant sublime de l'exil, l'ode première des proscrits : « *Super flumina Babylonis*... Nous nous sommes assis sur le bord des fleuves de Babylone, et là nous avons pleuré, en nous souvenant de Sion ! »

Les grands écrivains et les grands poëtes, dans leurs élans les plus sublimes, ne font en général que traduire des sentiments qui flottent dans toutes les âmes, mais qu'ils savent marquer du sceau de leur style et de leur génie. Quand Bossuet, par exemple, dans la splendeur de son éloquence, parle de la mort, il le fait dans un magnifique langage qui nous émeut et qui semble inimitable ; mais que la mort vienne frapper une mère dans son enfant, cette femme, cette mère, trouve alors pour exprimer sa douleur des accents inconnus ; elle devient aussitôt capable de toute la passion, de toute l'éloquence des plus grands orateurs et des plus grands poëtes.

Là est tout le secret de la poésie polonaise, de ses transports, et de cette puissance de sentiments qui la met peut-être au-dessus de toutes les poésies contemporaines : les poëtes polonais ont eu à exprimer dans leurs vers un sentiment général, commun non-seulement à leurs compatriotes, mais à tout honnête homme : le patriotisme ; et ils ont été éloquents comme Bossuet quand il traduit avec la puissance de son génie un sentiment commun à toute l'humanité ; ils ont été atteints eux-mêmes par le malheur et frappés dans leur patrie, et alors ils ont été passionnés et émus comme la mère qui pleure sur son enfant.

Y a-t-il dans toute la poésie moderne rien qui surpasse cette sublime invocation à la patrie dans le grand drame des *Aïeux* de Mickiewicz :

> J'ai souffert, j'ai aimé, j'ai grandi entre les supplices et l'amour. Mon âme est incarnée dans ma patrie ; j'ai englouti dans mon corps toute l'âme de ma patrie !... Moi, la patrie, ce n'est qu'un ; j'aime et je souffre pour des millions d'hommes. Je regarde ma patrie infortunée, comme un fils regarde son père livré au supplice de la roue, et je sens les tourments de toute une nation, comme la mère ressent dans son sein les souffrances de son enfant... Mon amour dans le monde ne s'est pas reposé sur un seul être, comme l'insecte sur une rose ; il ne s'est reposé ni sur une famille, ni sur un siècle ! Moi, j'aime toute une nation ; j'ai saisi dans mes bras toutes ses générations passées et à venir ; je les ai pressées sur mon cœur, comme un ami, un amant, un époux, comme un père. Je voudrais rendre à ma patrie la vie et le bonheur, je voudrais en faire l'admiration du monde.

Un sentiment de profonde tristesse plane sur toute la poésie polonaise de l'émigration. Mais c'est une tristesse pleine de force, une

douleur qui ne désespère jamais. Ni lassitude de souffrir, ni langueur, ni défaillance; partout l'espoir et la promesse du salut, toujours la certitude de la rédemption dans la souffrance.

Le caractère qui domine toute cette poésie, c'est la foi : la foi dans la miséricorde divine, la foi dans la justice de la cause, la foi dans l'avenir; et l'exaltation poétique s'y élève souvent jusqu'à un mysticisme difficilement compris de ceux qui n'ont pas souffert les grandes douleurs de la Pologne. L'idée du dévouement le plus absolu à la patrie, l'idée du sacrifice, s'y présente à chaque instant et revêt toutes les formes que peut inventer l'imagination des poëtes. Elle va souvent jusqu'au martyre, sublime folie, consolation dernière de l'innocence vaincue, triomphe suprême ici-bas de l'esprit sur la matière. Mais le jour où la Pologne aura consommé son sacrifice de larmes et de sang, elle doit renaître de ses douleurs pour une vie nouvelle et glorieuse.

Enfin une dernière pensée qui se rencontre souvent dans le cycle de cette poésie polonaise, pensée de charité qu'il faut recueillir et honorer, c'est que le douloureux sacrifice de la Pologne et sa longue épreuve de souffrance ne doivent pas être inutiles aux autres nations.

Nous venons de tracer en quelques mots, aussi fidèlement que nous l'avons pu, le caractère général de la poésie polonaise contemporaine; nous allons maintenant l'étudier dans les œuvres des poëtes. Les premiers vers polonais ont été composés à Paris par Kochanowski, du temps de Ronsard; les derniers poëtes de la Pologne ont vécu au milieu de nous, loin de leur patrie. Nous parlerons d'abord de celui qui a été longtemps appelé le poëte anonyme de la Pologne, le comte Sigismond Krasinski. Ne pouvant aborder ici l'étude de ses grandes compositions comme *Irydion*, *la Comédie infernale* et *l'Aurore*, nous analyserons seulement deux poëmes assez courts, qui suffiront à donner une idée de son génie : *le Rêve de Césara* et *la Nuit de Noël*.

Le Rêve de Césara est une sorte de vision mystérieuse, de rêve, d'hallucination prophétique. Le poëte a inscrit en tête de son œuvre ces paroles de saint Paul aux Corinthiens, qui nous apprennent sur-le-champ où va sa pensée :

« *Quand bien même j'aurais toute la foi possible, jusqu'à transporter les montagnes, si je n'ai point la charité, je ne suis rien.* »

Le début est empreint d'une solennelle tristesse :

« Les ombres sont partout, dans mon âme et autour de mes yeux; une voix m'appelle par mon nom : « Césara! Césara! » Je sors, je marche ne sachant où; mais, jusqu'au bout du monde, s'il le faut, je suivrai cette voix! »

Entraîné par cette voix mystérieuse, Césara, le héros du poëme, entre dans une cathédrale antique. Les clartés de la lune, que laissent filtrer les rosaces de pierre, se jouent sous les sombres arceaux. Près de la cathédrale est une tour noire, élevée; toujours guidé par la voix mystérieuse, Césara monte au sommet de la tour. Alors se déroule devant lui un horizon sans bornes. Il lui semble voir comme un mélange confus de villages, de villes, de collines, de vallées et de forêts endormies.

Partout un silence profond, et « la lune qui montait lentement à l'horizon, comme un énorme et pâle soleil, et les étoiles qui regardaient d'en haut avec leurs prunelles de diamants. »

Tout à coup (nous citons ici textuellement; c'est Césara qui parle), tout à coup, au-dessous de mes pieds s'éleva une harmonie grave et solennelle; on eût dit la voix des orgues se mêlant aux chants de la foule; et, toujours plus larges et plus retentissants, ces accords montaient du bas de l'église, m'entourant, m'enveloppant de leur ondes sonores.

Et après chaque accord la clarté de la lune devenait plus vive, les étoiles se dilataient, comme des prunelles de feu, plus larges, plus grandes et plus brillantes. Tout le ciel, comme une mer lumineuse, est suspendu sur ma tête; sous mes pieds la terre s'étend comme une glace où se reflète toute cette lumière : — seulement la tour et la cathédrale sont noires, — noires comme un noir rocher !

Et partout, partout au milieu de cette lumière, j'aperçois des masses de nations passant et repassant; j'entends leurs voix et l'écho de leurs pas. Sans se détourner, elles marchaient, et, quand elles se rencontraient, il s'élevait un bruit frémissant, et quelquefois comme un doux chant de paix, et elles s'avançaient toujours, toujours vers l'horizon sans bornes.

Et, au milieu de ces nations, j'ai aperçu une poignée d'hommes couverts d'habits de deuil, et portant un étendard sur lequel était écrit : *Nation*. C'étaient les derniers d'une dernière génération; ils marchaient lentement, comme derrière un convoi. Ils s'avançaient aussi vers l'infini. Et partout où ils rencontraient d'autres masses, c'était avec des débris de sabres qu'ils se frayaient le chemin. Beaucoup d'entre eux traînaient encore à leurs pieds et à leurs mains des restes de chaînes; sur leurs traits était une affreuse pâleur, une terrible fatigue. Ils portaient avec eux des enfants expirants; d'autres tenaient dans leurs bras des femmes évanouies, ressemblant à des anges visités par la mort. Beaucoup d'entre eux marquaient leur passage par des traces de sang; sur leurs poitrines j'ai vu des plaies, sur leurs fronts des couronnes d'épines; dans leurs mains ils tenaient comme des croix entourées de fleurs flétries, et comme des tombes ils étaient silencieux. Ils combattaient sans cris, ils tombaient sans plaintes, ils triomphaient sans chants de victoire. Sans se plaindre, ils marchaient à un nouveau combat et à la mort!... J'ai regardé longtemps si quelqu'un ne les saluait pas d'une parole compatissante, d'un regard, d'un serrement de main fraternel; mais non, jamais nulle part personne ne leur a tendu la main; nul ne leur a fait

place, pour que ces mourants pussent passer en paix. Les nations en masse, comme de noires murailles, leur barraient le chemin, comme de noirs torrents, faisaient couler devant eux leurs ondes menaçantes.

Alors s'engage un combat fantastique, auquel Césara assiste du haut de la tour; et des torrents de larmes coulent de ses yeux. Et la voix intérieure du clocher s'écrie : « Césara! Césara! voilà un peuple qui quitte la terre et qui ne reviendra jamais. » Et les hommes de la nation combattaient; mais leurs glaives et leurs flèches frappaient sans tuer. Et parmi eux le nombre des morts augmentait toujours, et cependant pas un ne déposait ses armes, et pas un ne poussait un cri. Les femmes demandaient à mourir avec eux, et chacune d'elles soulevait son enfant, en disant : « Retourne à Dieu, pauvre orphelin. » Et par une large ouverture bleue, qui se creusait dans le ciel, les enfants se sont envolés, comme un essaim d'anges éblouissants. Le ciel aussitôt s'est refermé sur eux, et sur la terre le combat a cessé. Et les peuples en masse passaient, comme autrefois, à l'endroit où cette poignée de martyrs venait de succomber. Il n'y avait plus ni cadavres, ni sang, ni armes; le gazon était verdoyant, les oiseaux chantaient, et les fleurs répandaient leurs doux parfums. Alors Césara « fut saisi d'épouvante à la pensée qu'un tel silence, un tel oubli régnait au-dessus d'un tombeau si vaste et si récent. »

On voit combien cette poésie est fantastique et lugubre. Dans le génie de Krasinski il y a quelque chose d'apocalyptique. Mais s'il entasse images sur images, s'il ne fait passer sous nos yeux que des scènes d'épouvante, il ne faut pas lui reprocher d'abuser des ressources de l'art, car c'est l'âme elle-même du poëte qui est pleine de deuil, de tristesse et de désespoir : « Chassé, dit Krasinski, dans les premiers vers du *Przedswit*, *l'Aurore*, une de ses plus belles compositions, chassé par l'ennemi de la terre de mes pères, j'ai dû fouler le sol des peuples étrangers, et de loin j'ai entendu les hurlements de ces satans qui rivaient ma patrie dans ses fers. J'ai traversé la vie, en traversant — comme Dante — l'enfer. »

Quant aux commentaires sur le sens allégorique du rêve de Césara, ils sont inutiles; tout le monde sait quelle est cette nation en deuil, écrasée par la foule de ses ennemis, et qui n'avait pour se défendre que des tronçons d'épée. Continuons l'analyse du rêve de Césara; c'est une seconde vision qui commence; le sens en est toujours allégorique :

Tout à coup la cathédrale s'illumina et fut remplie d'une ineffable harmonie. Et les portes s'ouvrirent, et la voix se fit entendre : « Césara! Césara! regarde, ce sont eux qui entrent. »

Et ces hommes qui avaient succombé, qui étaient morts, entraient

l'un après l'autre, portant leur étendard, comme ils l'avaient porté durant leur vie, appuyant contre leur sein leurs femmes, tenant en main leurs armes brisées ; ils marchaient sans bruit, comme des brouillards poussés lentement par le vent ; ils s'avançaient le front baissé, plein de souvenirs et de douleurs ; mais leurs enfants n'étaient pas avec eux.

Sur le maître-autel il y avait une grande figure, la figure du Christ, qui s'éclaira d'une lumière céleste. Et les femmes se mirent à soupirer : « O Seigneur, rendez-nous nos enfants ! » — et les hommes tombant le front contre terre, se sont écriés : « O Seigneur, rends-nous notre patrie ! »

Mais la figure descendit de l'autel, et fut suivie par les femmes et par les hommes. Elle les conduisit vers l'ouverture d'un tombeau qui était au milieu de l'église, et elle leur dit : « Ici est le lieu du repos : sur vous, comme sur moi, cette pierre sera posée. Pourquoi hésitez-vous ? ne suis-je pas avec vous ? — Et tous ont disparu et, jusqu'au dernier, tous sont descendus dans cette tombe, en suivant la figure du Christ. Et l'énorme pierre du tombeau, qui portait cette inscription « *nation*, » s'est élevée et est retombée sur eux. — Et les orgues tonnèrent pour la dernière fois, et le dernier cierge s'éteignit.

Une grande voix s'éleva alors dans l'église et dit : « Ce sommeil sera leur force, car le Seigneur veille sur leur cercueil, et attend que les temps marqués se soient écoulés. Paix à eux à présent ; qu'ils dorment d'un profond sommeil. » — Et soudain tout disparut : et la cathédrale, et la tour, et les tombeaux.

Toute la pensée de cette seconde partie du poëme se résume, comme on l'a compris, dans ces mots : *Le sommeil sera leur force; Dieu veille, il attend que les temps marqués se soient écoulés.*

Dans la dernière partie ou troisième vision, il ne va plus rester de la nation ensevelie qu'une figure allégorique, qu'un amour idéal de la patrie. Le cœur de Césara, sa fidélité et sa foi seront mis à l'épreuve. Enfin une étoile lumineuse, s'élevant à l'horizon, annoncera que les temps marqués sont venus, que l'heure de la résurrection a sonné.

Césara était toujours dans la cathédrale.

La voix mystérieuse se fit entendre de nouveau : « Césara ! Césara ! regarde. » Et alors il s'éleva comme une image agitée par le vent : c'était une femme, ou plutôt l'ombre d'une femme. Elle était belle d'une beauté idéale, et sur son front régnait une éternelle tristesse.

Et la voix dit à Césara : « Veille sur elle, car elle est la sœur de ceux qui sont morts en combattant. Elle seule est sauvée, pour que la beauté de cette nation ne périsse pas entièrement sur la terre. »

Césara sentit aussitôt qu'il l'aimait, et promit de la suivre partout où elle irait. Elle se mit alors à marcher pleine de beauté et de pâleur, toujours seule, pensive et fière, et toujours semblable à un rêve ; et Césara la suivait. Ils traversèrent ainsi des espaces inconnus ; ils entendaient le bruit des villes éloignées, et le chant des esprits flottants dans l'espace, et, sous leurs pieds, les sanglots des malheureux qui travaillaient dans les mines. Ils étaient unis par une éternelle tristesse et guidés par un même espoir de s'avancer vers l'infini.

Ils arrivèrent ainsi sur le pic d'un rocher, qui s'élevait au-dessus des brouillards. Et sur ce rocher était assis un vieillard, qui paraissait plein de force et de vie, et de grandes ailes tombaient de ses épaules. Il tenait une harpe, qui n'avait qu'une seule corde ; et il dit à Césara : « Arrête-toi, car c'est ici qu'est la frontière qui sépare le pays de la vie de la vallée de la mort. Abandonne celle qui t'a amené jusqu'ici, car sa beauté n'est qu'un rêve, qu'un souvenir du passé. Retourne et va-t'en vivre au milieu de ceux qui vivent. » Le vieillard alors écarta le brouillard, et d'un côté du rocher apparut le monde des vivants, tout brillant de jeunesse et d'espérance ; et de l'autre on voyait d'immenses déserts, des plaines sans fin, toutes couvertes des ruines et des débris du passé. Et le vieillard dit encore à Césara : « Ne la suis pas, car elle te mène au néant. » Et Césara hésitait, mais elle le regarda. Et l'esprit mauvais qui voulait le tenter, lui dit : « Choisis ; » et la figure féminine fit un pas en avant vers le monde des ruines, et elle appela : « Césara ! » et son regard était plein de souvenirs. Et Césara la suivit ; mais il fut aussitôt enveloppé au milieu des ombres, et la figure disparut à ses yeux. Alors Césara s'assit sur les bords de cette mer de ruines, qui n'avait pas de rivages, et se mit à pleurer.

Et la voix de la cathédrale se fit entendre de nouveau : « Césara ! Césara ! pourquoi regrettes-tu d'avoir sacrifié ta vie pour une morte ; ne crois-tu pas à la résurrection ? Comment ressusciteront les morts, si nous ne les aimons pas ? Celle qui t'a pris la vie, te la rendra, car sa mort n'était qu'un rêve : regarde. » Césara vit alors la figure de la femme, comme une étoile qui s'allume, revenir des confins du monde. De la poussière des ruines répandues autour de lui se levèrent des hommes, et au-dessus d'eux, dans l'air, apparut le fantôme resplendissant du Christ. Fermant alors les yeux, il tomba la face contre terre au milieu de ceux qui ressuscitaient.

En ne donnant de ce poëme qu'une sorte de réduction, nous l'avons malheureusement dépouillé d'une grande partie de ses beautés. Mais nous avons tâché, autant que nous l'avons pu, de conserver à la

poésie de Krasinski son mouvement et sa couleur. Dans ces fictions poétiques, dans ces lugubres images, c'est toute l'histoire de la Pologne que le poëte a fait passer sous nos yeux, et avec elle toutes les angoisses dont le cœur d'un Polonais doit être assailli. Qu'elle est poignante, cette pensée que l'esprit mauvais jette dans le cœur de Césara : « Ne la suis pas, elle te trompe, sa beauté n'est qu'un rêve, qu'un souvenir du passé ! »

L'autre poëme de Krasinski, *la Nuit de Noël*, que nous analyserons très-rapidement, a beaucoup d'analogie avec le rêve de Césara. La scène se passe à Rome, dans la ville éternelle. C'est l'anniversaire de cette nuit où est né l'Enfant divin, qui devait délivrer le monde en mourant sur la croix. Dans le choix de cet anniversaire on retrouve les trois idées fondamentales de la poésie polonaise : espérance, sacrifice et rédemption. De toutes parts les pèlerins des différentes nations accourent à Rome. Ils se pressent sous les voûtes immenses de la basilique de Saint-Pierre. Au milieu d'eux on distingue une troupe de pèlerins vêtus de noir; ils ont leur sabre à leur côté : ce sont les pèlerins polonais. Au pied du grand-autel est agenouillé un vieillard à cheveux blancs, qui porte sur sa tête la tiare du prince des apôtres. Tout à coup les colonnes sont ébranlées, l'immense basilique tremble jusque dans ses fondements, et les voûtes commencent à se détacher.

C'est l'image du vieux monde qui s'écroule.

Un immense cri de frayeur s'éleva alors de la foule des pèlerins. Seuls les Polonais regardaient d'un œil calme et ferme, appuyés sur leurs sabres. Un homme vêtu de pourpre s'avança et ordonna à tous les pèlerins de sortir, afin qu'ils ne fussent pas ensevelis sous les ruines. Il vint ensuite s'agenouiller près du vieillard, qui priait au pied du grand-autel, et le pria de sortir. Mais le vieillard répondit : « Laisse-moi, mon fils, je veux mourir ici. » Et le peuple tout entier s'écria : « Sauvons-nous ; » et tous les pèlerins se mirent à fuir. L'homme vêtu de pourpre s'approcha aussi des Polonais et les pressa de sortir avec les autres. Mais ils refusèrent, disant : « Nous ne quitterons pas ce vieillard ; car nous savons combien il est amer de mourir seul. »

Et le temple s'écroula, et les pèlerins polonais avec le saint vieillard furent ensevelis sous ses ruines.

Le poëme finit en nous faisant voir un monde nouveau qui s'élevait des débris du temple.

Une si rapide analyse peut à peine donner l'idée de ce poëme ; on a pu cependant y retrouver, sous une forme différente, la même pensée que dans *le Rêve de Césara*, et peser tout ce que renferment ces paroles de la fin, dans la bouche des pèlerins polonais, ne vou-

lant pas abandonner le saint vieillard : « Nous savons combien il est amer de mourir seul. »

Commenter ces paroles, ce serait les affaiblir.

III

Dans le lyrisme mystique de ces deux compositions de Krasinski, que nous venons d'analyser, on a pu distinguer les traits principaux du caractère de la poésie polonaise, tels que nous les indiquions tout à l'heure : une foi ardente, un dévouement sans limites, le sacrifice et l'immolation de soi-même à l'idée de la patrie. Césara, dans la bouche duquel Krasinski a mis ses propres sentiments, Césara, le type idéal du patriote polonais, s'est voué à cette femme pâle et fière, à cette figure mystique de la patrie, et l'a suivie jusque dans les abîmes du passé, jusque dans la région du néant. Sa foi a été récompensée, et la mystérieuse figure est revenue du pays des ruines et de l'infini, en rapportant avec elle le salut, la résurrection ; de même, dans *la Nuit de Noël*, le sacrifice des pèlerins qui se sont laissé ensevelir sous les ruines du temple, pour ne pas abandonner le vieillard qui priait, a eu sa récompense : un monde nouveau s'est élevé de ces ruines, éclairé par une lumière nouvelle et plus pure.

Par ce qui précède, on a déjà pu concevoir une idée générale de la poésie polonaise contemporaine, et comprendre par où elle diffère de la poésie moderne dans les autres pays. Gœthe, Schiller, Byron et d'autres grands poëtes, précédés dans cette voie par Shakespeare, avaient découvert de nouveaux horizons poétiques, en se vouant dans leurs œuvres capitales à l'étude de l'âme humaine. Au milieu de leur poésie s'agitent les grands problèmes de la vie morale, de la vie intérieure. C'est de là que lui vient ce caractère universel, qui fait sa grandeur, et c'est pour cela que Shakespeare, qui écrivait il y a trois cents ans, nous émeut encore tant aujourd'hui, passionne les Français et les Allemands, autant que les Anglais ; c'est pour cela que ses œuvres ne vieilliront et ne passeront jamais.

La poésie polonaise, au contraire, a un caractère à la fois général et particulier. Elle aussi agite les grands problèmes de l'âme humaine et de la vie intérieure, mais comme les conçoit et les ressent une âme polonaise, sous l'empire du malheur dont la Pologne a été frappée.

Les autres poëtes, dans leurs compositions, se placent au point de vue d'une philosophie toute spéculative ; les poëtes polonais écri-

vent sous le coup d'une implacable réalité ; chez eux le côté faible de la poésie, si l'on ose s'exprimer ainsi, la fiction, n'existe pas. Le mal, l'angoisse morale, dont souffrent Werther et Hamlet, ont des causes qui nous touchent, au fond, fort peu ; mais Hamlet et Werther nous émeuvent quand, nous laissant oublier leurs accidents personnels, ils nous font voir dans leur âme toutes les passions de l'âme humaine. Chez les poëtes polonais, au contraire, la cause de la souffrance est aussi grande et aussi réelle que la souffrance elle-même ; ils nous émeuvent doublement : on sent que leur propre douleur est plus poignante encore que celle des personnages imaginaires qu'ils font agir. Tout le monde connaît ce magnifique monologue où Hamlet en vient à douter de l'âme. Jamais, de l'aveu des critiques, le génie de Shakespeare ne s'est élevé plus haut. Mais comment n'être pas encore plus ému en lisant cet autre monologue du grand drame de Mickiewicz, les *Dziady*, où Konrad, le nouvel Hamlet polonais, en proie à la même hallucination, au même délire poétique que le jeune prince de Danemark, se laisse emporter par le désespoir, doute de Dieu, le provoque, le défie, le raille et, par une argumentation passionnée, lui prouve que ce n'est pas lui qui gouverne le monde, — que c'est le tzar.

Un autre caractère de la poésie polonaise contemporaine, caractère qui lui est spécial, et qu'on ne retrouve chez aucune autre nation et à aucune autre époque, c'est l'unité de cette poésie. Les poëtes des autres pays vont glaner chez tous les peuples et dans tous les temps les sujets de leurs compositions, et suivent les impulsions de leur génie, qui les entraîne dans les voies les plus différentes. Mais chez les poëtes polonais, tout est national ; les sujets sont toujours choisis dans l'histoire de Pologne ; c'est une même âme qui anime cette pléiade de poëtes, un même sentiment qui fait battre leurs cœurs, une même idée qui les guide dans les chemins différents que leur fait parcourir la diversité de leur génie, un même enthousiasme qui les inspire, un même but qui les attire. Ils sont tous en communion de pensée et de patriotisme, et l'ensemble de leurs œuvres forme un cycle poétique complet.

A leur tête marche Mickiewicz. Son vaste génie les a devancés dans la voie qu'ils devaient suivre. Il est le poëte national de la Pologne par excellence. Les deux grandes œuvres de sa jeunesse, *Wallenrod* et *Grajina*, vont nous servir à continuer notre étude sur la poésie polonaise.

Wallenrod et *Grajina* sont deux épopées historiques. On y retrouve les mêmes idées que dans les créations poétiques de Krasinski, dont nous parlions tout à l'heure, mais sous une tout autre forme. Krasinski, dans cette vision fantastique du *Rêve de Césara*, a fait pas-

ser sous nos yeux la nation polonaise tout entière ; dans les deux poëmes de Mickiewicz, nous allons voir l'idée patriotique s'incarner dans les héros de ces deux épopées : un guerrier et une femme.

Le sujet que Mickiewicz a choisi pour son poëme de *Wallenrod* est un épisode de l'histoire de la Lithuanie, à la fin du quatorzième siècle.

Un ordre religieux et militaire à la fois, l'ordre Teutonique, était établi, depuis deux siècles environ, sur les bords de la Baltique, entre le Niémen et la Vistule. Ce pays était habité par des peuples païens et barbares. L'ordre Teutonique s'était voué à leur conversion. Devenu puissant, il devint en même temps ambitieux et turbulent, et fut pour la Pologne un voisin très-incommode. Il lui fit souvent la guerre, quoique la Pologne fût très-bonne catholique. Ce n'était plus le zèle de propager la foi chrétienne, mais une ambition insatiable, qui faisait agir l'ordre Teutonique. Ayant converti les Prussiens ou Prutènes, par le glaive plus que par l'Évangile, et s'étant emparé de leurs terres, il voulut s'avancer à l'est, franchir le Niémen, et convertir la Lithuanie comme il avait converti la Prusse. Mais il se heurta contre une résistance nationale qu'il n'avait pas prévue. Il y eut entre les Lithuaniens et les chevaliers teutoniques de terribles combats ; de part et d'autre on était sans merci.

La Lithuanie, incapable de prolonger une lutte inégale, succomba ; c'est alors qu'apparaît Wallenrod.

Il avait été enlevé, petit enfant, par les chevaliers, dans une de ces formidables incursions qui ravageaient périodiquement la Lithuanie. Il ne savait rien de ses premières années ; ni son nom, ni quelle était sa famille ; un seul souvenir lui était resté, c'était le cri déchirant de sa mère, au moment où le soldat l'avait saisi et enlevé sur son cheval, cri déchirant, aigu, prolongé, qui s'était attaché à ses oreilles ; il lui semblait toujours entendre ce cri percer à travers le bruit des armes et le tumulte des combats.

Wallenrod avait été élevé par les soins de l'ordre. Son enfance et sa première jeunesse s'étaient passées au milieu des chevaliers ; il avait appris leur langue et leur religion, avait été instruit par eux dans toutes les ressources de l'art militaire. Il parvint ensuite à s'échapper, et revint dans son pays ; il y fut reçu par Kiejstut, prince de Lithuanie, qui l'adopta, et lui donna sa fille en mariage. Wallenrod, c'est ainsi que nous l'appellerons, quoiqu'il paraisse dans le poëme sous plusieurs noms différents, se signala par sa valeur dans de nombreux combats contre les Allemands. Il était habile à déjouer la savante tactique des chevaliers, qu'eux-mêmes lui avaient apprise.

Mais, épuisée par des attaques qui se renouvelaient sans cesse, à bout de forces, la Lithuanie allait tomber sous le joug. Un projet

sinistre traversa alors l'esprit de Wallenrod. Lui-même en fut d'abord effrayé ; il résista longtemps à cette pensée qui l'obsédait, prit enfin son parti, abandonna sa jeune femme qu'il adorait, quitta la Lithuanie sous un déguisement, changea de nom, alla en Terre-Sainte, combattit en Espagne contre les Maures, puis revint en Prusse, et entra dans l'ordre Teutonique, où personne ne le reconnut, avec la réputation du plus vaillant chevalier de l'Europe. Le grand maître de l'ordre étant mort, Wallenrod fut élu à cette dignité. Il touchait au but de ses longs efforts ; il n'avait plus qu'à mettre à exécution son terrible projet. Il prépara contre la Lithuanie une grande expédition, dans laquelle il engagea toutes les forces et toutes les ressources de l'ordre. Mais les Lithuaniens étaient avertis ; le grand maître était de connivence avec eux ; l'armée des chevaliers teutoniques tomba dans une embuscade et fut taillée en pièces. Les Lithuaniens en poursuivirent les débris jusque sous les murs de Marienbourg, la capitale de l'ordre, et se livrèrent à de terribles représailles ; toutes les terres appartenant aux chevaliers furent ravagées : ce fut pour l'ordre un coup mortel, dont il ne devait jamais se relever.

Quelques chevaliers purent seuls s'échapper. Wallenrod revint avec eux. Mais sa trahison avait été découverte ; le tribunal secret s'assemble, le juge et le condamne ; les chevaliers l'entourent, le percent de leurs poignards ; Wallenrod meurt heureux et satisfait : les Allemands sont vaincus et sa patrie vengée.

Tel est, en quelques mots, le sujet de ce poëme, qui a plus de deux mille vers.

Deux personnages, dont nous avons encore à parler, un vieillard et une jeune femme, y jouent un rôle important.

Le vieillard était un de ces bardes lithuaniens, nommés wajdelotes, qui conservaient dans leurs vers le dépôt sacré des anciennes traditions nationales, et célébraient les hauts faits des guerriers. Ils avaient un caractère sacré ; le peuple les aimait et les révérait.

Le wajdelote, prisonnier des chevaliers, avait vécu longtemps au milieu d'eux. Quand Wallenrod fut pris et amené en Prusse, il se consacra tout entier au jeune Lithuanien, l'entoura de soins, le préserva des séductions des Allemands, alluma dans son cœur l'amour de la patrie. Il lui parlait sans cesse de la Lithuanie et de ses malheurs ; il le menait au bord de la mer, afin que sa voix, couverte par le bruit des vagues, ne pût être entendue des Allemands, et là il lui chantait les rapsodies nationales et lui montrait de loin les rivages de la Lithuanie.

Mickiewicz a admirablement bien décrit ce caractère du barde national, dépositaire de l'enthousiasme patriotique, personnification de

tous les grands souvenirs nationaux, voix de la patrie absente, qui chante toujours au fond du cœur, le ranime et le fortifie. On y retrouve le type des poëtes de l'émigration, et de la mission qu'ils ont pris à tâche d'accomplir.

Le vieux wajdelote s'attacha toute sa vie aux pas de Wallenrod, partagea ses projets et ses épreuves, l'encourageant et le soutenant dans son sacrifice; s'il le voyait faiblir, il prenait son luth et, par ses chants, rallumait en lui la haine des oppresseurs et la soif de la vengeance.

Il reçut le dernier soupir du sauveur de la Lithuanie et ne voulut pas mourir avec lui, afin de célébrer sa mémoire et de la transmettre à la postérité.

En regard du type de ce vieux barde et de sa beauté sévère, Mickiewicz a placé une gracieuse figure de jeune femme, Aldona, fille du prince Kiejstut, qui fut aimée de Wallenrod et l'épousa. Mickiewicz a mis à la peindre tout le charme et toute la délicatesse de son talent. C'est le point lumineux du sombre tableau, c'est le seul rayon de jeunesse et de joie au milieu de la triste épopée. Mais il ne peut y avoir de bonheur dans la famille, dit le poëte, quand la patrie est dans le malheur; Aldona est bientôt entraînée dans la destinée commune; elle aussi doit être immolée au salut du pays et consommer son sacrifice. Mais, tendre et aimante, ce n'est pas de son propre mouvement qu'Aldona se sacrifie; elle se consacre à l'œuvre de l'homme qui doit sauver la Lithuanie, parce qu'elle aime cet homme, et qu'elle sent tout ce qu'il y a de grandeur et de dévouement dans son entreprise.

Quand Wallenrod veut la quitter pour préparer son grand projet de vengeance contre l'ordre Teutonique, elle cherche à le retenir, lui propose de s'enfuir au fond des forêts, pour y vivre heureux et oubliés du monde; mais elle comprend enfin l'implacable nécessité et s'y soumet. Wallenrod part; elle va se jeter dans un couvent.

Il n'y a rien de plus gracieux peut-être, dans toute la poésie moderne, que les premiers entretiens des deux jeunes gens et la naissance de leur amour; rien de plus triste, à la fin du poëme, que leurs dernières entrevues.

Wallenrod, élevé par les chevaliers teutoniques, était chrétien. Aldona adorait encore les dieux barbares de la Lithuanie. Le jeune homme parle à la jeune fille du Dieu de paix et de charité, du paradis, des anges, de la sainte Vierge; et c'est en l'initiant à la divine poésie du christianisme qu'il éveille dans son cœur toutes les poésies de l'amour. Elle, à son tour, le charmait en lui faisant entendre les doux sons de la langue maternelle, qui faisaient renaître en lui les souvenirs effacés de son enfance. Il est impossible à l'analyse de

donner une idée de la grâce que Mickiewicz a déployée dans ce passage, mais on se figure aisément tout le parti qu'un grand poëte a pu tirer d'une pareille situation.

A la fin du poëme, les deux époux se revoient ; c'est au moment où va s'accomplir ce projet qui a dévoré toute leur existence : la ruine de l'ordre et le salut de la Lithuanie. La situation est extrêmement dramatique. Aldona a quitté son couvent; elle est venue, près du château qu'habitent les chevaliers, s'ensevelir vivante dans une tour isolée, dont on a muré la porte. Elle y vit en odeur de sainteté, nourrie par la piété des habitants. Une petite fenêtre grillée donne seule accès au jour dans sa prison volontaire. C'est par là qu'elle peut encore apercevoir Wallenrod et causer avec lui. Chaque soir, profitant des ombres de la nuit, le grand maître vient au pied de cette tour. Les entretiens des deux époux sont pleins de tristesse. Ils se rappellent leur jeunesse, et ces heures d'amour si rapides, et leur bonheur sacrifié. Wallenrod, après avoir tout préparé pour la grande expédition qui devait amener la ruine de l'ordre, hésite au dernier moment. Dans son âge mûr, il se trouve moins fort que dans sa jeunesse contre la douleur d'une séparation. Il ne peut s'arracher de cette tour, renoncer au seul bonheur qui lui reste, celui d'y revenir chaque soir. Les chevaliers murmurent, demandent à marcher au combat. Wallenrod se décide enfin. Puis, après avoir fait tailler en pièces l'armée de l'ordre, il revient une dernière fois au pied de la tour, supplie Aldona de fuir avec lui. Mais elle refuse ; elle ne veut pas se faire voir, flétrie par l'âge, le jeûne et la réclusion, à celui qui l'a aimée jeune et belle ; elle peut mourir heureuse, dit-elle, car elle a connu le vrai Dieu, qui règne dans le ciel, et aimé, sur la terre, un grand homme.

Dans le second poëme historique de Mickiewicz, *Grajina*, toute l'action repose sur une femme. La scène se passe encore en Lithuanie, et le sujet, comme dans *Wallenrod*, est un épisode de la guerre contre l'ordre Teutonique. Le grand poëte polonais était, comme on le sait, né en Lithuanie. C'est presque toujours la Lithuanie qu'il choisit, dans ses poëmes, comme théâtre de l'action ; dans *Grajina*, il fait une charmante description des environs de Kowno, où il passa plusieurs années de sa jeunesse.

Il y aurait, pour un critique plus habile que celui qui écrit ici, un charmant parallèle à faire entre ces deux caractères de femmes, Aldona et Grajina, que Mickiewicz a tracés avec cette pureté de dessin, cette délicatesse et cet art exquis qu'il met dans toutes ses créations.

Aldona est tendre, résignée, exaltée par dévouement, passivement

enthousiaste. Grajina est une héroïne dans toute la force du terme. Elle est fière, active, entreprenante ; la vue d'une épée n'a rien qui l'effraye ; elle aime, au contraire, à manier les armes des guerriers. C'est par sa résignation et la force de son amour qu'Aldona s'associe à l'œuvre de Wallenrod ; Grajina marche à l'ennemi et sauve l'honneur de son mari un instant compromis. Si le rôle de l'une est plus dramatique, plus brillant, le caractère de l'autre nous attache davantage. Dans ces deux créations poétiques de Mickiewicz, on retrouve tout entier le caractère des femmes polonaises, pleines d'enthousiasme et d'énergie, de dévouement et de sacrifices ; s'exaltant dans l'amour patriotique, capables de toutes les abnégations ; allant ensevelir au fond de la Sibérie des trésors de jeunesse et de beauté, pour y soigner un vieux père ou suivre un mari condamné ; sœurs de charité dans les hôpitaux et les prisons ; quelquefois se risquant sur le champ de bataille et ne craignant pas d'affronter les fatigues et les dangers de la guerre.

Grajina a dépassé les premières années de la jeunesse, mais elle est encore dans toute la plénitude de sa beauté ; Mickiewicz trace de son héroïne le portrait suivant :

C'était la beauté la plus accomplie des filles du Niémen. On la nommait Grajina, ou la belle princesse, et bien que par son âge, quittant l'aurore de la jeunesse, elle inclinât sur le midi des années féminines, son visage unissait merveilleusement en lui les charmes de la jeune fille aux charmes de la femme. Sa noblesse impose, sa grâce attire ; on dirait le printemps avec l'été, la fleur encore parée de ses plus fraîches couleurs, en même temps que le fruit près d'atteindre à sa maturité. Il n'y avait pas que son visage dont la beauté parfaite fut sans rivale ; mais seule, de toute la cour, par les proportions élancées de sa taille, elle pouvait se vanter d'atteindre à la stature héroïque de Litawor, son époux. Couple princier ! Quand la foule des courtisans l'entoure, au-dessus de tous il porte sa tête élevée, semblable à deux élégants peupliers qui s'élancent côte à côte au milieu d'une forêt d'arbrisseaux.

Ayant la taille et le port de son mari, elle avait aussi le cœur fait à l'image du sien. Dédaignant l'aiguille, les fuseaux et toutes les occupations des femmes, elle ne craignait pas de manier la rude épée ; souvent, à la chasse, montée sur un cheval de Samogitie, la taille serrée dans un grossier justaucorps de peau d'ours, le front pris dans les griffes blanches d'une peau de lynx, elle galopait au milieu des bandes de chasseurs ; puis, au retour, elle trompait, sous ce costume, les regards de la foule, et c'était à elle que la garde, au grand amusement de son mari, rendait, à l'entrée du château, les honneurs dus à Litawor.

Jamais Mickiewicz n'a poussé l'art plus loin que dans ce poëme de

Grajina. C'est un chef-d'œuvre parfait pour la forme, le style et la composition. Le vers y est admirablement bien rhythmé, plein de force et de concision : chaque mot porte; Tacite, poëte, n'eût pas autrement versifié.

A l'époque où parurent les premières œuvres de Mickiewicz, le grand procès entre les classiques et les romantiques n'était pas encore jugé. On reprochait au jeune poëte, de s'être laissé pervertir par la nouvelle école ; on l'accusait d'avoir transgressé les règles éternelles de l'art. Il répondit en publiant *Grajina*, composition nationale, moderne par les idées, antique par la pureté des formes. Mickiewicz s'y est astreint aux règles les plus sévères ; les unités y sont scrupuleusement observées ; l'action est très-habilement conduite ; l'intérêt ménagé avec un art infini. On sent comme un souffle homérique qui anime toute cette épopée. Le jeune poëte polonais s'y est fait le disciple du chantre de l'*Iliade ;* il lui a emprunté un certain tour poétique et ces grandes comparaisons qui viennent, de temps à autre, si brillamment orner le récit. Il y a à la fin du poëme une description de combat toute classique par l'ampleur des coups dont les héros se pourfendent.

Voici, en suivant l'action dans ses points principaux, l'analyse sommaire du poëme :

Litawor, prince de Novogrodek, mari de Grajina, est au moment de céder aux perfides suggestions des chevaliers teutoniques, les éternels ennemis de sa patrie, et de s'allier à eux contre Vitold, cousin germain de Jagellon, roi de Pologne, et nommé par lui grand-duc et gouverneur de Lithuanie. Litawor croyait avoir contre Vitold de justes sujets de plainte : il s'agissait de la principauté de Lida, la dot de Grajina, dont Litawor accusait le grand-duc de vouloir le dépouiller ; il cédait en même temps à un mouvement de jalousie contre Vitold, dont il enviait la gloire et les succès. Un corps de troupes, envoyé par l'ordre Teutonique, était caché dans les environs du château de Novogrodek. Litawor avait pris les dispositions nécessaires et donné l'ordre qu'au point du jour tout le monde fût sous les armes et prêt à monter à cheval. Il comptait se mettre à la tête de ses hommes, pour rallier les chevaliers Teutoniques et tomber à l'improviste sur Vitold.

Un commandeur de l'ordre, celui qui devait diriger l'expédition, arrive au château et demande à voir Litawor. Les gens du prince, qui détestaient les Allemands, le reçoivent assez mal. Litawor ne s'était ouvert de son projet à personne ; la nuit était déjà venue; le prince, qui avait passé toute la journée à cheval, devait avoir besoin de repos : on refusa de le déranger ; on dit au commandeur d'attendre au lendemain.

Mais un vieux serviteur de la famille, le sage conseiller Rymvid, a su deviner les projets cachés de son maître. Il les dévoile à Grajina. La princesse en est atterrée. Sa fierté se révolte à la pensée de voir son mari traître à son pays, vendu aux Allemands, perdant en un jour son renom de loyal chevalier et la gloire qu'il a acquise dans les combats.

Elle se rend à l'appartement de Litawor; elle y reste quelque temps enfermée avec lui ; quand elle reparaît, son visage porte les traces d'une émotion profonde.

Elle appelle un écuyer et lui dit quelques mots à voix basse. Celui-ci va trouver le commandeur de l'ordre, qui attendait toujours, et lui enjoint d'avoir à quitter le château.

Le commandeur proteste : c'est un affront, dit-il, que de le renvoyer ainsi ; il montre un laisser-passer du prince. Mais l'ordre donné est formel, le commandeur doit partir à l'instant. Il jure de tirer de cette insulte une prompte vengeance, monte à cheval et s'éloigne.

Bientôt, en effet, des éclaireurs lithuaniens arrivent, tout essoufflés, annoncer que les Allemands marchent sur le château, en ordre de bataille. Rymvid court aussitôt prévenir la princesse ; Grajina reste un instant pensive, puis un éclair traverse ses yeux et les illumine comme une inspiration soudaine.

Elle ordonne à Rymvid d'appeler tout le monde aux armes et de faire seller les chevaux du prince ; elle-même se dirige vers l'appartement de son mari.

Peu d'instants après, un chevalier descend les marches du perron. La visière de son casque est baissée, une cotte de mailles couvre sa poitrine, un manteau de pourpre flotte sur ses épaules. A ses armes on reconnaît Litawor ; mais on voit que le prince s'est armé à la hâte : il porte son baudrier à droite, et n'a pris qu'un de ses plus légers boucliers. Il monte à cheval, empêche les clairons de sonner, fait signe qu'on le suive et franchit en silence les portes du château.

La nuit est claire ; bientôt, au détour d'une colline, les Lithuaniens aperçoivent les compagnies des chevaliers teutoniques rangées en ordre de bataille. On dirait un mur d'argent. Leurs cuirasses brillent ; leurs piques scintillent au-dessus de leurs têtes :

> Telles, la nuit, sous la clarté de la lune, brillent au front du mont Ponar les forêts qui l'entourent, quand, dépouillées par l'automne de leurs parures d'été, la rosée les couvre de ses voiles diaphanes que les frimas transforment en givre de diamants. Il semble alors au voyageur ébloui que la forêt est d'argent et son feuillage de cristal.

A la vue des Allemands, Litawor ne se posséde plus. Le combat s'engage ; il est terrible. Le prince s'est jeté le premier sur l'ennemi,

sans prendre le temps de donner ses ordres, comme d'habitude, ni d'assigner à chacun son poste.

Le sage Rymvid répare, autant qu'il le peut, cet oubli de son maître.

Mais la valeur du prince supplée à la tactique. Jamais on n'a vu Litawor si hardi. Il se précipite au plus fort de la mêlée; plusieurs fois il est enveloppé, les siens le dégagent, et toujours il se jette sur l'ennemi avec une nouvelle fureur.

Mais quel est celui des dieux immortels qui paralyse ainsi la force de son bras? Qu'il attaque, qu'il poursuive, qu'il frappe de tous côtés, à quoi servent ses coups, puisqu'ils ne donnent plus la mort? Son glaive retentit impuissant sur les armures, fléchit à la rencontre d'un autre glaive, frappe à côté, ou tombe sur son plat. Est-ce la peur, ou la foule des ennemis qui le serre de trop près? Mais il semble ne plus savoir manier ni son glaive, ni son bouclier ; ses guerriers se pressent autour de lui ; les uns par la vigueur de leurs coups corrigent la faiblesse des siens, les autres parent pour lui ceux que lui porte l'ennemi.

Cependant le combat continue toujours avec le même acharnement : « Le Dieu qui, du haut de l'Olympe, règle l'avenir en distribuant les victoires, pèse le sang versé par les guerriers des deux camps. Mais ses balances oscillent incertaines sans plus pencher d'un côté que de l'autre. »

La nuit fuyait; l'aurore se lève. « Déjà ses longs cheveux de pourpre flottent sur les vapeurs du levant. » Les chevaliers teutoniques lancent alors une dernière compagnie qu'ils tenaient en réserve et qui va leur donner la victoire. Les rangs des Lithuaniens s'éclaircissent ; ils commencent à plier. Tout à coup un guerrier apparaît au sommet de la colline qui bordait le champ de bataille. Son cheval, couvert d'écume, descend en bondissant la pente rapide. L'armure et le manteau de ce guerrier sont noirs ; son cheval est noir aussi. Personne ne le connaît ; on ne sait à quel parti il vient apporter le secours de son bras. Il perce les rangs des combattants, se jette dans la mêlée, va droit à Litawor. A ce moment le prince lève son épée sur le commandeur de l'ordre, qui l'attaquait. L'Allemand étend le bras. Un coup de feu part. L'épée tombe des mains de Litawor, qui s'affaisse sur son cheval. Le chevalier noir jette un cri déchirant, se précipite sur le commandeur, et, d'un seul coup de son bras terrible, il l'étend mort à ses pieds; puis, se retournant vers Litawor, le reçoit expirant dans ses bras.

Les Lithuaniens, que le désespoir ranime, vengent la mort de leur chef, et les Allemands sont mis en fuite.

Le lendemain, dans la forêt voisine du château, on voit s'élever

un immense bûcher. Selon l'ancien usage de la Lithuanie, on y porte le corps du prince, tué dans le combat, avec ses armes, son casque et son manteau de pourpre qui l'enveloppe tout entier ; la foule du peuple, dans un morne silence, assiste à la cérémonie funéraire ; les prêtres mettent le feu au bûcher, la flamme monte en tourbillons vers le ciel.

A ce moment apparaît le chevalier noir, le guerrier inconnu de la veille. Sa visière est toujours baissée. On veut enfin le connaître ; on exige qu'il se découvre ; le chevalier retire alors son casque et le laisse tomber à ses pieds. Aussitôt un seul cri s'échappe de toutes les poitrines : Litawor, notre prince ! Mais quel est donc celui que consume la flamme du bûcher? « Apprenez-le, dit Litawor, c'est une femme... une femme, bien que l'armure d'un guerrier la recouvre. — C'était une femme par sa beauté, par son âme, un héros. Je suis vengé, mais elle n'est plus ! » Il dit et, se précipitant sur le corps inanimé de Grajina, il disparut dans les tourbillons de flamme et de fumée qui enveloppaient le bûcher.

Tel est le résumé de ce poëme, plein de beautés de premier ordre et dont une froide et sèche analyse ne donne qu'une bien faible idée. On a pu cependant entrevoir avec quel art l'action est conduite et combien la catastrophe est inattendue. Mickiewicz a voulu faire un tour de force littéraire, et il y a parfaitement réussi ; il a voulu montrer aux classiques, ses détracteurs, qui avaient alors en Pologne la réputation d'être très-ennuyeux, qu'on pouvait, en observant toutes les règles, mettre de l'intérêt et de l'imprévu dans le drame, et que pour le vrai génie il n'y avait pas d'entraves. Aussi le poëme de *Grajina* est-il considéré par tous les critiques comme l'œuvre la plus parfaite de Mickiewicz quant à la forme, et cité comme un modèle d'art poétique.

IV

Ne pouvant passer en revue toutes les œuvres des poëtes de l'émigration polonaise, nous avons dû nous borner à choisir celles qui, dans des genres différents, pouvaient donner une idée générale de cette poésie. Nous parlerons encore, pour terminer ce rapide aperçu, d'un autre poëte de l'émigration, Slowacki, moins connu que ne le sont Mickiewicz et Krasinski, et parmi ses nombreuses créations nous citerons la plus originale de toutes : *Anhelli*. Ce petit poëme ne ressemble en rien à ceux que nous venons d'étudier. C'est une sorte de rêverie douloureuse, une élégie mystique pleine de charme et de

tristesse. Krasinski, dans *le Rêve de Césara* et *la Nuit de Noël*, a fait passer sous nos yeux la nation polonaise, avec tout son cortège de douleurs et d'infortunes ; nous l'avons vue combattre, s'anéantir, puis renaître ; dans *Wallenrod* et dans *Grajina*, nous avons vu le patriotisme se personnifier dans les deux héros de ces épopées, et partout nous avons trouvé l'idée du dévouement, du sacrifice. Dans le poëme de Slowacki, cette idée se présente sous une forme nouvelle ; elle y atteint jusqu'aux dernières limites.

Anhelli, qui donne son nom au poëme, en est aussi le héros ; c'est un jeune homme, un proscrit, dont l'âme est innocente, ignorante du mal et de la souffrance. Un schâman, un de ces magiciens à la fois prêtres et rois des peuplades indigènes du nord de l'Asie, l'initie à la douleur, le prédestine à souffrir toutes les souffrances de sa patrie. Il accomplit avec lui une sorte de pèlerinage, et lui fait parcourir toutes les stations douloureuses de la Pologne. La Sibérie avec ses horreurs est le théâtre de l'action. Une série de tableaux se déroule successivement : dans les uns, il est aisé de reconnaître des allusions à la révolution polonaise et aux malheurs qui l'ont suivie, des épisodes peut-être ; dans les autres, la fiction s'envole vers les régions du merveilleux.

Anhelli ne souffre pas de sa propre douleur. Il ne subit ni châtiment ni supplice. Il souffre de la douleur d'autrui. La fiction poétique fait passer devant ses yeux toutes les afflictions de la Pologne. Sa jeune âme devient comme un miroir où se reflètent et se concentrent toutes ces douleurs. Sous ce fardeau elle se trouble et s'affaisse ; elle demande la mort. Mais ce n'est pas comme martyr, ce n'est pas comme victime qu'Anhelli s'offre pour racheter ses frères. Anhelli est une sorte d'holocauste. C'est l'excès des misères qu'il a entrevues, l'abîme de douleurs qui lui a été révélé, qui le font aspirer au néant. Il est las de la vie, las de son âme. Ce qu'il demande à Dieu, c'est plus que la mort du corps : c'est la mort de l'âme, l'anéantissement. L'âme elle-même devient la victime, la matière du sacrifice. Le sacrifice ne peut pas aller au delà : le Dieu vengeur est satisfait ; tout est consommé. Une ère nouvelle va commencer.

Anhelli a paru en 1838. C'est un poëme, bien qu'il soit écrit en prose. Le style en est à la fois plein de naturel et d'éclat, car la langue polonaise, sœur du latin par sa fermeté et fille de l'Orient par la richesse des images, a ce don de pouvoir suivre l'imagination des poëtes dans ses fictions les plus hardies, tout en restant simple et pure.

Des citations peuvent seules donner une idée du genre de cette composition, qui échappe à l'analyse. Le tableau suivant est extrait des premiers chapitres de l'œuvre.

C'est ainsi que Schâman et Anhelli erraient à travers la triste contrée et les chemins spacieux et les forêts mugissantes de la Sibérie, rencontrant des hommes qui souffraient et les consolant.

Et voilà qu'un soir ils passèrent près d'une eau calme et tranquille, et des saules pleureurs croissaient sur la rive, à côté de quelques pins.

Et ils arrivèrent jusqu'auprès d'une troupe de Sibériens, qui pêchaient des poissons dans le lac. Et ces pêcheurs, ayant aperçu Schâman, coururent à lui, et dirent : « O notre roi ! tu nous a délaissés pour des étrangers, et nous sommes dans la tristesse, ne te voyant pas au milieu de nous.

« Reste avec nous pour cette nuit, et nous te préparerons à souper, et nous te ferons un lit dans la barque. »

Or, Schâman s'assit à terre, et les femmes et les enfants des pêcheurs l'entourèrent et lui firent différentes questions, auxquelles Schâman répondait en souriant, car ces questions étaient naïves.

Mais après le souper, quand la lune se leva et projeta sa clarté sur la surface unie des eaux, comme une voie dorée du côté du midi,

Les femmes et les enfants se mirent à parler avec plus de tristesse, en disant : « Voilà que tu nous as délaissés, et tu ne fais plus de miracles parmi nous.

« Or, nous avons commencé à douter des choses de la foi, et nous doutons même qu'il y ait une âme en nous. »

A cela Schâman se mit à sourire et dit : « Voulez-vous que je fasse paraître une âme à vos yeux? »

Et tous les enfants et toutes les femmes s'écrièrent en même temps : « Nous le voulons! Fais-le ! »

Or, Schâman, s'étant tourné vers Anhelli, lui dit : « Que ferai-je?... Veux-tu que je t'endorme et qu'ayant évoqué ton âme hors de ton corps, je la fasse voir à ces pêcheurs? »

Anhelli lui répondit : « Fais-en selon ce qui te plaira. Je suis sous ta puissance. »

Et Schâman, ayant fait sortir de la foule un des enfants, le plaça sur la poitrine d'Anhelli, qui s'était étendu comme pour dormir, et il dit à ce petit enfant :

« Pose tes mains sur le front de ce jeune homme, et, par trois fois, appelle-le du nom d'Anhelli. »

Et il arriva qu'à la voix de cet enfant, on vit sortir du corps d'Anhelli un esprit paré de mille couleurs, et sa taille était pleine de beauté, et de blanches ailes pendaient de ses épaules.

Et cet ange, s'étant senti libre, s'avança sur les eaux ; et il s'en allait vers le midi, en suivant la colonne lumineuse des rayons de la lune.

Et quand il fut déjà loin et vers le milieu du lac, Schâman enjoignit à l'enfant d'appeler l'âme, afin qu'elle revînt sur ses pas.

Et l'esprit brillant se retourna à la voix de l'enfant, et lentement il revint par la vague dorée, traînant sur les eaux les extrémités de ses ailes, qui tombaient de tristesse.

Et quand Schâman lui ordonna de rentrer dans le corps de l'homme, il gémit comme une harpe qui se brise, et se mit à frémir ; mais il obéit.

Et Anhelli, s'étant réveillé, s'assit et demanda ce qui lui était arrivé.

Les pêcheurs lui répondirent : « Seigneur, nous avons vu ton âme, et nous t'en prions, sois notre roi ; car la splendeur dont les rois de la Chine sont revêtus n'égale pas celle de l'âme qui habite dans ton corps.

« Et nous n'avons rien vu de plus resplendissant sur la terre, si ce n'est le soleil ; rien qui brille avec autant d'éclat, hormis les étoiles aux lueurs bleuâtres et rosées.

« Les cygnes qui volent à travers nos contrées au mois de mai n'ont pas des ailes semblables.

« Et même un doux parfum s'est fait sentir, comme le parfum de mille fleurs, comme une exhalaison des lis. »

En entendant ces paroles, Anhelli se retourna vers Schâman et lui dit : « Est-ce la vérité? » Et Schâman dit : « C'est la vérité, et tu es possédé par un ange. »

Et Anhelli demanda : « Que fit mon âme quand elle fut libre? Dis-le-moi, car je ne m'en souviens plus. »

Schâman lui répondit : « Elle suivit cette route dorée que la lune trace sur les eaux, et se mit à fuir de ce côté, comme un voyageur qui se hâte. »

Et à ces paroles, Anhelli laissa tomber sa tête, et, plongé dans ses pensées, il se prit à pleurer et dit : « Ah ! c'est qu'elle voulait retourner dans ma patrie ! »

Une sorte de prostration vague, de langueur mélancolique, dont la page que nous venons de citer a pu donner une idée, règne sur tout ce poëme ; mais à la fin l'ardeur polonaise se réveille, et le dernier tableau offre un saisissant contraste avec tous ceux qui le précèdent. Le vieux Schâman a été tué. La troupe des émigrés polonais, qui paraît plusieurs fois dans le poëme, a péri ; Anhelli est allé se réfugier dans les glaces du Nord, et ses vœux ont été enfin accomplis : il vient d'exhaler son dernier soupir et goûte le repos auquel il aspirait. Un ange, que le poëte a nommé Éloé, veille près de son corps.

Il se fait alors un grand bouleversement dans la nature, et un cavalier fantastique appelle au combat les vivants et les morts ; toutes les nations se lèvent en masse.

Nous citerons encore cette dernière page d'Anhelli. L'heure du destin vient de sonner ; le salut de la Pologne est proche.

Au milieu des ténèbres qui survinrent, resplendit du côté du sud une aurore polaire, et les nuages étaient tout en feu.

Et la lune fatiguée s'affaissait dans cet incendie du ciel, comme une colombe blanche qui s'abat sur une chaumière que le soleil rougit à son coucher.

Éloé était assise auprès du corps inanimé, et son étoile mélancolique était au-dessus de ses cheveux flottants.

Et voilà que, tout à coup, de l'aurore enflammée s'élança un guerrier à cheval, armé de toutes pièces, et le sol retentissait de sa course précipitée.

Et la neige allait en tourbillons devant lui, sous le poitrail de son cheval, comme la vague écumeuse sous la proue de l'esquif.

Et dans la main du cavalier flottait un étendard, et sur cet étendard flamboyaient trois lettres de feu.

Et, s'étant approché du cadavre, ce cavalier, d'une voix tonnante, s'écria : « Ici fut un soldat ; qu'il se lève !

« Qu'il monte à cheval ! je le transporterai, plus rapidement que la tempête, là où il se réjouira dans le feu.

« Voilà que les nations ressuscitent ! Voilà que les peuples ont prévalu !

« Les couronnes s'envolent de la tête des rois comme les aigles du ciel, et les crânes des rois restent nus.

« Dieu lance sa foudre sur ces têtes blanches et sur ces fronts dépouillés de couronnes.

« Que celui qui a une âme se lève ! Qu'il vive ! car c'est le temps de vivre, pour les hommes forts. »

Ainsi parla le cavalier. Mais Éloé, qui se tenait debout auprès du cadavre, lui dit : « Cavalier, ne l'éveille pas ; il dort.

« Il fut marqué pour le sacrifice, et même pour le sacrifice du cœur. Poursuis ta course, cavalier, ne l'éveille pas.

« Ce corps m'appartient et ce cœur fut à moi. Cavalier, ton cheval frappe du pied la terre ; poursuis ta course ! »

Et il partit, le cavalier de feu, et il y eut un mugissement comme celui d'une affreuse tempête ; et Éloé se rassit près du corps inanimé.

Et elle se réjouit de ce que le cœur du jeune homme ne s'était pas réveillé, de ce qu'il goûtait déjà le repos.

Nous terminerons ici cet examen de la poésie polonaise contemporaine. Il serait facile de multiplier les exemples, d'interroger les autres œuvres des poëtes que nous avons cités, ou de citer d'autres noms. Une étude plus approfondie et plus complète pourrait révéler des beautés nouvelles, mais elle ne ferait que confirmer ce que nous avons dit du caractère de la poésie polonaise, et ce qu'ont suffisamment prouvé les exemples que nous avons invoqués : partout on retrouverait l'idée nationale comme source et fin suprême de cette poésie. Il est donc inutile d'insister. Ce que nous avons voulu a été de mettre en lumière un fait unique dans toute l'histoire de la littérature, celui de la poésie devenant une force nationale, une arme contre la tyrannie, on pourrait presque dire une puissance politique.

La Pologne, dans le mouvement rapide qui a fait marcher le monde au dix-neuvième siècle, a pris une place à part. Les autres pays de l'Europe ont eu aussi de grands poëtes. Mais dans aucun de ces pays on ne peut dire que l'empire intellectuel ait appartenu aux poëtes, ni que la poésie ait eu la direction des esprits. C'est à la prose, au contraire, qu'appartient la gloire littéraire de notre temps ; c'est à elle que les historiens ont remis les fruits précieux de leurs

vastes travaux, à elle que la science confie les trésors infinis de ses découvertes ; elle est l'interprète des philosophes, l'organe des économistes et l'arme avec laquelle on combat dans les grandes luttes de la politique.

Il ne pouvait en être ainsi pour la Pologne. Toute force nationale y était paralysée, toute activité politique anéantie, toute manifestation de la vie interdite : la vie alors a reflué vers le cœur, source de toute poésie. Dans la dispersion générale, il était impossible de recueillir les matériaux nécessaires pour édifier les monuments de l'histoire nationale ; la jeunesse était privée du pain vivifiant des fortes études ; les fruits de la science ne pouvaient germer sur un sol dévasté par les barbares, et les arts plastiques exigeaient un appareil que ne comporte pas le léger bagage du proscrit. Seul le souffle poétique était assez puissant et assez subtil pour pénétrer à travers toutes les barrières de la tyrannie, pour faire battre à l'unisson tous les cœurs, des extrémités de la Sibérie jusqu'aux rivages de l'Occident, pour aller dans toutes les contrées du monde animer et fortifier les proscrits. Aussi la Pologne du dix-neuvième siècle a-t-elle brillé surtout par ses poëtes. En eux se résume toute la vie spirituelle de la nation. Une charité ardente les inspire ; la souffrance donne à leurs accents une expression sans égale ; le patriotisme les entoure d'une auréole resplendissante et les revêt, pour ainsi dire, de la majesté sacerdotale. Ils ont été la force de la nation. Ils ont élevé la génération nouvelle. Ils lui ont transmis leur enthousiasme ; ils lui ont légué leur amour et le dépôt sacré de la foi dans les destinées de la Pologne. Ils ont porté, sur leurs fortes épaules, à travers les grandes solitudes de l'exil, l'arche sainte de la patrie, comme les Lévites qui portaient dans le désert le tabernacle du Seigneur. Ils n'auront pas de successeurs, car ils ont comblé la mesure de leur mission. Poëtes, ils n'ont pas engendré des poëtes : ils ont fait des hommes d'action.

Marquis DE NOAILLES.

LA RÉGLEMENTATION

ET L'INDUSTRIE

LES APPAREILS A VAPEUR

Une société humaine n'existant, à un point de vue quelconque, qu'à la condition d'exiger, à chaque instant, de l'intérêt individuel des sacrifices multiples en faveur de l'intérêt collectif, la question à l'ordre du jour, celle des rapports de l'individu avec la communauté, est capitale en industrie. Elle y est particulièrement discutée en ce moment, par suite du vent contraire à la réglementation qui souffle, dans les régions supérieures, depuis la célèbre lettre impériale du 5 janvier 1860. Cela ne veut pas dire que les industriels résolvent nettement le problème : ils sont beaucoup trop intéressés au sens de la solution pour être tout à fait impartiaux. Ceux qui font profession de franchise demandent surtout qu'on les débarrasse des entraves réglementaires qui les gênent, mais qu'on leur laisse celles qui gênent autrui à leur profit. Ce n'est donc pas de ce côté qu'il faut se diriger pour s'éclairer, autrement que sur la portée technique de la difficulté de faire vivre ensemble la propriété industrielle et la propriété ordinaire, qui, en définitive, ont droit au même traitement. Énoncer cet axiome, c'est déjà pencher du côté opposé à celui des juristes, qui prennent pour point de départ l'inextricable considération du juste. Or, je l'avoue, le point de vue de l'utile, sans nier qu'il ne soit parfois très-difficile à interroger, me semble seul de nature à fournir une conclusion pratique. En cette circonstance, les économistes n'hésitent pas à invoquer une fois de plus leur principe du *laissez faire, laissez passer*, et ils ont presque raison, comme il est facile de s'en

convaincre, pour peu qu'on réfléchisse aux obstacles de toute nature et de tout ordre que rencontre la mise en pratique d'une surveillance administrative réellement efficace.

On vient précisément, dans le petit domaine technique que mes études professionnelles doivent me rendre familier, de prendre une mesure propre — ou du moins me semblant telle — à faire bien concevoir l'abîme qui sépare les partisans du système préventif et ceux du système répressif. Il convient de se recueillir, au moment même où, quittant enfin le régime (plus spécieux que fécond) des exagérations de la tutelle officielle, nos industriels commencent à s'acheminer doucement vers le mode, plus rationnel à coup sûr, de la liberté d'allures ayant pour correctif l'application du principe de la responsabilité. Je voudrais donc essayer de retracer, en étant bref et..... aussi peu ennuyeux que possible, le passé et le présent de la réglementation de la force élastique dont l'emploi merveilleux sera incontestablement l'une des grandes caractéristiques du dix-neuvième siècle. Il doit être intéressant de connaître exactement les conditions historiques, statistiques, techniques, légales, pénales et économiques du problème.

I

HISTORIQUE ET STATISTIQUE.

Ce n'est point ici le lieu de refaire, sujet toujours intéressant mais bien connu depuis la publication, en 1839, du remarquable *Eloge* de James Watt par M. Arago, l'histoire de l'application à un travail industriel de la force élastique de la vapeur d'eau. Il est suffisant de préciser la date à laquelle cette application a été faite, en France, pour la première fois. La grande et célèbre compagnie houillère d'Anzin se glorifie de l'introduction, par l'un de ses fondateurs, en 1732, d'une machine à vapeur destinée à l'épuisement des eaux d'une fosse ouverte à Fresnes, près Condé. On lit à ce sujet, dans les lettres de noblesse octroyées par Louis XVI, en mars 1789, à M. J. L. Mathieu, pour la part que son père et son aïeul ont eue dans la création des mines de charbon de terre du Hainaut : « ... Le père du sieur Mathieu a surmonté tous les obstacles. Le secours d'une *pompe à feu* lui était nécessaire. *Comme il n'en existait encore aucune en France*, il passa en Angleterre, où, avec beaucoup de peines et de risques, il obtint de voir celle que les Anglais y avaient exécutée. Quoiqu'il ait eu fort peu de temps pour l'examiner et qu'il lui ait été impossible d'en dessiner le plan, il en saisit si bien l'ensemble et les

détails qu'*à son retour en France, il en fit établir une semblable* [1]. » En 1758, rapporte un auteur du temps [2], le duc de Chaulnes et le comte d'Hérouville ont établi, à Littry (Calvados) et en Bretagne, des machines de mines semblables à celles de Flandres, alors au nombre de cinq.

Si l'on voulait mesurer par la pensée les progrès de l'industrie depuis cette époque, on n'aurait qu'à parcourir une statistique des appareils à vapeur [3]. On resterait émerveillé du développement continu de toutes les branches de l'activité française. Malheureusement le conseil est plus facile à donner qu'à suivre, l'administration ne paraissant être en mesure de livrer au public une succession de chiffres bien authentiques qu'à partir de 1840. Avant cette époque, nous serions obligés de glaner un peu au hasard, si nous n'avions eu, il y a une dizaine d'années, l'élaboration d'une loi pénale dont il me faudra parler plus loin. Le rapport fait au Sénat par M. Elie de Beaumont, au nom de la commission chargée d'examiner cette loi, contient notamment un alinéa qui a sa place marquée ici : « Les pompes à feu du Gros-Caillou et de Chaillot, employées à élever l'eau de la Seine pour la distribution dans Paris, datent des dernières années de Louis XVI. Sous l'empire, on les montrait comme des merveilles d'une espèce encore peu commune. Jusqu'en 1816, le nombre des machines à vapeur ne s'accrut que très-lentement ; mais, en 1820, on n'en comptait encore dans toute la France qu'une centaine environ. » Ce chiffre modeste sera notre point de départ [4] et le chiffre officiel le plus récent, qui se rapporte à l'année 1863, sera précisément emprunté au rapport à l'empereur qui précède le décret du 25 janvier 1865, dont je m'attache à faire comprendre ici la portée.

[1] *Histoire de la recherche, de la découverte et de l'exploitation de la houille dans le Hainaut français, dans la Flandre française et dans l'Artois*, par M. Edouard Grar. Valenciennes, 1847. — T. III, p. 268.

[2] *Mémoire sur l'utilité, la nature et l'exploitation du charbon minéral*, par M. de Tilly.

[3] *Résumé des travaux statistiques de l'administration des mines*, publication officielle, paraissant depuis 1833. Le dernier volume (1861) s'arrête à 1859.

[4] Constant Périer, dont le nom ne peut point être omis dans notre historique, puisqu'il s'était voué à la vulgarisation de la machine à vapeur en France, estimait, en 1810, dans une brochure, qu'à cette époque, l'Angleterre possédait plus de 5,000 de ces moteurs perfectionnés, tandis que nous n'en avions pas 200. Comme notre territoire occupait alors la moitié de l'Europe continentale, ce total réclamerait une correction qui en rend aujourd'hui l'usage impossible.

Dans ce qui va suivre, je crois devoir mentionner *en note* les chiffres statistiques des années marquant les périodes quinquennales, afin de permettre au lecteur de se rendre compte, s'il le désire, de la loi de progression du mouvement industriel : 1820, 100 ; — 1825, 358 ; — 1830, 711 ; — 1835, 1,566 ; — 1840, 2,873 ; — 1845, 4,873 ; — 1850, 6,832 ; — 1855, 11,620 ; — 1859, 17,798.

Le nombre des machines à vapeur de toutes sortes utilisées en France, autrement que par la navigation militaire[1] et en général par les établissements de l'État[2], est de 22,516. La force totale ainsi mise au service de l'industrie privée est de 617,890 chevaux-vapeur ou, plus vulgairement, de 1,853,670 chevaux de trait, équivalant bien à 12,975,690 hommes de peine, — « c'est-à-dire, ajoute le ministre, supérieure à celle de tous les hommes en état de travailler qui existent dans le pays[3]. »

Maintenant, comme ma marche est déjà suffisamment embarrassée de détails que je ne puis négliger, sous peine d'être trop superficiel, je mets complétement de côté tout ce qui concerne les bateaux à vapeur naviguant sur les fleuves et rivières ou sur mer, ainsi que les chemins de fer. D'ailleurs, la navigation fluviale et la navigation maritime sont respectivement réglementées par des ordonnances royales, des 23 mai 1843 et 17 janvier 1846, qui n'ont point été rapportées en même temps que celle du 22 mai 1843, relative aux appareils employés sur terre. Quant à la portion de ceux-ci comprise dans l'enceinte des voies ferrées, notamment aux locomotives, le caractère tout spécial de l'industrie des transports me sera une excuse suffisante pour ne point m'en occuper incidemment : ensuite, après avoir donné la définition de ces machines « qui travaillent en même temps qu'elles se déplacent par leur propre force, » après les avoir assujetties autant que faire se peut aux conditions normales, le nouveau règlement se borne, comme il convient, à renvoyer à des législations spéciales pour la détermination des conditions de circulation sur les chemins de fer ou même, car cette éventualité n'est point omise, sur les routes.

Finalement je ne considère que les appareils à vapeur *fixes* de l'industrie particulière, — en étendant toutefois cette qualification aux machines, dites *locomobiles*, « qui peuvent être transportées facilement d'un lieu dans un autre, n'exigent aucune construction pour fonctionner sur un point donné et ne sont effectivement employées que d'une manière temporaire à chaque station. » Cette catégorie de machines mérite, du reste, une attention spéciale, par suite du rôle

[1] La *Liste de la Flotte*, au 1er janvier 1865 (on ne saurait se procurer de document plus récent), accuse l'existence de 336 bâtiments à vapeur, dont les machines motrices représentent ensemble une force de 99,487 chevaux, soit le sixième environ de toutes celles d'autre origine.

[2] La seule administration des tabacs possède une vingtaine de machines, dont la force totale n'est pas moindre de 300 chevaux.

[3] On sait que l'unité dynamique, appelée *cheval-vapeur*, correspond à l'effort obtenu d'un cheval élevant constamment par seconde, pendant la durée du travail, à un mètre de hauteur, un poids de 75 kilogrammes. — Il est admis que cet effort ne pourrait être exigé que de 3 chevaux de trait ou de 7 hommes de peine.

qu'elle est destinée à jouer en agriculture. Si les renseignements officiels me manquent pour donner une idée exacte de l'importance actuelle des locomobiles agricoles, je puis du moins, en groupant le chiffre le plus ancien (91-1852) et le chiffre le plus nouveau (937-1859) du *Résumé* administratif, pour le seul battage du blé, caractériser le développement des services que la vapeur rend à l'agriculture. Il est à désirer qu'ultérieurement la statistique officielle mentionne explicitement toutes les machines locomobiles.

J'émettrai le même vœu à propos des chaudières à vapeur fonctionnant dans l'intérieur des mines, puisqu'elles ont paru au législateur valoir la peine d'une addition de « conditions spéciales fixées par les lois et règlements concernant l'exploitation des mines, » — dont, pour ma part, je ne soupçonne même pas l'existence. Je ne connais qu'une prescription légale relative aux machines minérales et elle est terriblement en désaccord avec le mouvement progressif dont je m'occupe dans cette étude. Il s'agit de l'article 11 de la loi organique du 21 avril 1810, sur la propriété souterraine, aux termes duquel aucune machine ne peut, sans le consentement du propriétaire de la surface, être établie à moins de 100 mètres des habitations et même des clôtures murées. Nous verrons plus loin que cette distance, — on ne peut avoir occasion de la compter ordinairement que dans des régions où la population est modérément agglomérée, — est décuple de celle qui est réglementairement ordonnée pour la protection d'une maison faisant partie d'une ville, de Paris même, à l'égard d'un générateur quelconque !

Quoi qu'il en soit, les mines de combustibles minéraux occupent le quatrième rang à peu près parmi les établissements, si nombreux et si divers, de l'industrie où l'on emploie la vapeur. Cette relation étroite entre le *pain de l'industrie* et la vapeur, manifestée fortement au début par ce fait que le véritable berceau du précieux moteur a été une houillère anglaise (vers la fin du dix-septième siècle), n'a évidemment rien d'étonnant. Elle frapperait encore les yeux d'une manière plus nette, si l'on mettait en parallèle deux cartes de France où la consommation de la houille et l'emploi de la vapeur d'eau seraient respectivement figurées, pour chaque département, par des teintes plus ou moins foncées, suivant l'importance de l'élément de comparaison : ces deux cartes seraient identiques pour ainsi dire. Ajouterai-je qu'elles ne différeraient pas sensiblement d'une troisième carte où, suivant le système jadis adopté par M. Charles Dupin, serait semblablement représenté le degré de civilisation de chacun de nos départements.

Sans entrer dans le détail des chiffres qui indiquent le mode fort inégal de répartition des machines à vapeur en activité, soit entre

ces départements, soit entre les diverses industries, je puis du moins dire qu'en 1859, le Nord (1,905), la Seine (1,799), le Rhône (881) d'une part, les filatures (1,965), les fonderies et ateliers de machines (982), le battage du blé (899), d'autre part, occupaient les trois premiers rangs.

L'appareil à vapeur, que l'on se figure volontiers comme composé du générateur et du moteur, peut ne consister cependant qu'en un générateur, ayant pour annexes des récipients de diverse nature. De là les distinctions rationnelles de la statistique officielle, qui formule ainsi ses dernières données : en 1859, 16,257 chaudières motrices [1], 16,709 chaudières calorifères [2], 32,966 chaudières au total [3] ; 13,691 machines, ayant ensemble une force de 169,166 chevaux-vapeur [4].

Bien que, depuis 1844, l'administration fasse inscrire, sur les tableaux qu'elle réclame annuellement des ingénieurs des mines, les dénombrements de ces annexes, la statistique officielle n'en porte aucune trace. Si je ne puis en donner une idée numérique quelconque, je dois du moins indiquer qu'il s'agit des calorifères à eau servant au chauffage et à la ventilation des édifices publics ou des maisons privées, des cylindres sécheurs des papeteries ou des usines où l'on apprête les tissus, des roues pour peignage de laine à la mécanique, des chaudières à double fond des teintureries ou des fabriques de sirop, des tables creuses en fonte sur lesquelles roulent les cylindres-broyeurs employés dans la fabrication du chocolat, des appareils distillatoires, des retours d'eau, en un mot de ces nombreux appareils de toute nature, chauffés par un courant de vapeur intérieur, que l'industrie emploie dans des circonstances très-variées.

II

LE PASSÉ RÉGLEMENTAIRE.

Phases successives. — Le décret impérial du 15 octobre 1810 et l'ordonnance royale du 14 janvier 1815, qui sont encore aujourd'hui les actes organiques de la législation des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, mentionnent tous deux, sous le nom pri-

[1] 1840, 3,573; — 1845, 5,674; — 1850, 6,989; — 1855, 11,138.
[2] 1840, 1,787; — 1845, 2,020; — 1850, 2,720; — 1855, 10,122.
[3] 1840, 5,360 ; — 1845, 7,694; — 1850, 9,709; — 1855, 21,260.
[4] 1840, 2,591, 34,350; — 1845, 4,114, 50,187 — 1850, 5,322, 66,642; — 1855, 8,879, 112,278.

mitif de *pompes à feu*, les machines à vapeur. Cette appellation, maintenant erronée, en tant que générique, et dont le parisien se sert encore volontiers quand il parle de la machine municipale de Chaillot, reflète purement et simplement le premier emploi qui ait été fait industriellement de l'élasticité de la vapeur d'eau. « En 1705, dit M. Arago, Newcomen et Cawley, l'un quincaillier, l'autre vitrier, à Dartmouth, en Devonshire, construisirent une machine destinée à opérer des épuisements et dans laquelle il y avait une chaudière à part où naissait la vapeur. — La machine de Papin, perfectionnée ainsi, excita au plus haut point l'attention des propriétaires de mines. Elle se répandit rapidement dans certains comtés de l'Angleterre et y rendit d'assez grands services. » C'est donc être bien sévère que de dire, comme l'auteur d'un intéressant *Aperçu de l'extraction et du commerce des substances minérales en France avant la révolution* [1], sans donner aucune explication étymologique : « L'eau réduite en vapeur est le moteur de la machine, le feu n'est que la cause de sa vaporisation ; quant au mot de pompe, il est absolument impropre, puisque cette machine peut s'adapter à tout autre usage qu'à élever des eaux... N'est-il pas ridicule de dire que des engins sont mus par une pompe à feu, lorsqu'il n'y a pas de pompe dans le mécanisme. » Mon observation ne m'empêche pas de constater que le rédacteur inconnu du premier numéro du savant recueil qui porte aujourd'hui le nom d'*Annales des mines* a eu le mérite, en traduisant l'expression anglaise *Steam engine*, de proposer la dénomination rationnelle qui devait prévaloir à la longue. Elle n'avait, du reste, point encore tellement prévalu en 1825 qu'elle ne se trouvât accolée à celle de *pompe à vapeur*, dans un document émané du bureau des manufactures, au ministère de l'intérieur.

Il importe de remarquer que le législateur ne semble pas tout d'abord s'être préoccupé du danger d'explosion. En 1810, il classe la pompe à feu parmi « les établissements dont l'éloignement des habitations n'est pas rigoureusement nécessaire, mais dont il importe néanmoins de ne permettre la formation qu'après avoir acquis la certitude que les opérations qu'on y pratique sont exécutées de manière à ne pas incommoder les propriétaires du voisinage, ni à leur causer des dommages. » En 1815, il est plus explicite, en rangeant les *pompes à feu ne brûlant pas leur fumée* parmi « les ateliers qui ne pourront plus être formés dans le voisinage des habitations particu-

[1] *Journal des Mines*, t. Ier (1795). — On lit, dans une lettre écrite par Robert Fulton, le 4 pluviose an XI, et précieusement gardée dans les archives du Conservatoire des Arts et Métiers : « Je me propose de faire bientôt des expériences pour faire remonter les bateaux sur rivières à l'aide de *pompes à feu*. » C'était alors l'expression consacrée en France.

lières » et les *pompes à feu brûlant leur fumée*, dans les « ateliers qui peuvent rester sans inconvénient auprès des habitations » : dans le premier cas, il ne faut obtenir rien moins qu'une autorisation du souverain, délibérée en Conseil d'État ; dans le second, une simple permission du sous-préfet suffit pour l'installation d'une machine à vapeur.

Le 29 octobre 1823, alors cependant qu'il n'existait en France qu'un bien petit nombre d'appareils à vapeur, mais vraisemblablement à la suite de quelque accident, l'administration, revenant d'ailleurs au système intermédiaire de 1810, promulgue un « règlement sur les *machines à feu* (sic) *à haute pression*, c'est-à-dire dans lesquelles la force élastique de la vapeur fait équilibre à plus de deux atmosphères. » *Lors même qu'elles brûleraient complétement leur fumée*, y est-il dit, elles ne pourront être installées qu'en vertu d'une autorisation délivrée par le préfet du département. Pendant plusieurs années, on n'avait pensé qu'à la réglementation des chaudières motrices, c'est-à-dire annexées à des machines. Le 23 septembre 1829, « voulant prévenir les dangers qui peuvent résulter des chaudières à haute pression destinées à produire de la vapeur pour le chauffage et autres usages analogues », l'administration assimila logiquement les générateurs calorifères aux générateurs moteurs. Enfin, par cette considération « que les chaudières dans lesquelles on produit habituellement de la vapeur, à un degré de pression quelconque, peuvent offrir les mêmes dangers que celle des machines à haute pression ; qu'il convient donc de prescrire à leur égard les précautions qui ont paru de nature à réduire l'étendue de ces dangers », le 25 mars 1830, l'établissement de toute chaudière, destinée à l'industrie et dans laquelle de la vapeur devait être produite, fut assujetti, par ordonnance royale (la dernière de la période de tâtonnements), au régime de l'autorisation préalable. Seulement cette permission, qui continuait à être délivrée par le préfet du département pour les chaudières à haute pression, ne devait l'être, pour celles à basse pression, que par le sous-préfet de l'arrondissement, et à des conditions de sûreté un peu moindres que celles relatives à la haute pression.

Les progrès de l'industrie étaient tels que l'on dût bientôt songer à remanier de fond en comble une réglementation devenue surannée, qui s'était formée successivement et, — il est permis de le supposer, d'après la teneur même des documents officiels, — sous le coup d'accidents graves. Dès 1836, on y songeait. En 1843 donc, c'est-à-dire au bout de vingt ans, fut promulguée l'ordonnance royale qui régissait encore l'année dernière les appareils à vapeur employés sur terre et devait, par conséquent, durer elle-même une vingtaine d'an-

nées. La distinction des générateurs à haute ou basse pression a disparu ; tous sont autorisés par le préfet du département, après une enquête *de commodo et incommodo* qui avait existé sous tous les régimes, mais dont la durée jusqu'alors indéterminée est fixée à une dizaine de jours. Le but principal de cette information était de fournir aux intéressés l'occasion de faire connaître, au point de vue des inconvénients du voisinage (fumée, bruit, ébranlement, etc.), les objections qu'ils pouvaient avoir à présenter contre l'établissement de l'appareil à vapeur. Comme toujours, la surveillance administrative est confiée, d'une part, aux autorités chargées de la police locale, mieux placées que qui que ce soit pour l'exercer efficacement, mais apathiques et d'ailleurs techniquement incompétentes ; d'autre part, aux ingénieurs des mines ou (à leur défaut) aux ingénieurs des ponts et chaussées et aux agents placés sous leurs ordres, qui, parfaitement en état de veiller à l'exécution des prescriptions réglementaires, ne sont point en nombre suffisant. De tout temps également, une instruction officielle sur les mesures de précaution habituelles à observer dans l'emploi de la vapeur, sorte de manuel élémentaire (rédigé par la Commission d'ingénieurs qui, réunie dès 1823, est devenue plus tard la Commission centrale des machines à vapeur, dont le titre suffit à faire comprendre les attributions consultatives aussi variées qu'importantes), devait être affichée dans l'atelier. Maintenant que la lecture de ces excellentes recommandations, négligées par cela seul qu'elles émanaient de l'administration, n'est plus obligatoire, elle se fera peut-être avec le succès qu'elle mériterait ! En ce singulier pays, on est tout à la fois atteint d'une légomanie abusive et d'une merveilleuse disposition à ne point exécuter les obligations légales ! Il était donc naïf de remettre cette instruction aux industriels, en les invitant à en faire, au besoin, un extrait abrégé pour leur propre utilité. Puis il était à coup sûr inutile de faire figurer, parmi les 81 articles dont se compose le règlement, des dispositions telles que celles invitant les industriels à veiller à ce que les appareils à vapeur soient constamment entretenus en bon état de service, conduits suivant les règles de l'art, maintenus dans les limites réglementaires, et pourvus de certains accessoires de rechange, ou leur rappelant les principes de la responsabilité inévitable de droit commun.

Conditions de sûreté. — Le lecteur ne me suppose sans doute pas la prétention de lui rendre compte, dans les moindres détails, des différences existant entre les diverses ordonnances qui viennent d'être énumérées, mais il peut espérer que, sans le noyer dans une archéologie réglementaire dénuée d'intérêt, je dégage les idées-mères du régime adopté pour assurer la sécurité publique. « La vapeur, dit très-bien

M. Élie de Beaumont, est sujette aux faiblesses et aux passions de l'humanité, à la paresse, à l'insouciance, à l'étourderie, à la présomption, et, ce qui est plus dangereux encore, à la cupidité de ceux qui la mettent en jeu. » A quelles conditions de sûreté le législateur français a-t-il cru devoir soumettre les appareils à vapeur, pour remédier autant que possible à cet état de choses, tout en ménageant l'avenir, par la faculté qu'il se laissait d'aggravation ou d'atténuation, suivant les circonstances ? C'est ce qu'il est facile d'indiquer brièvement, en ne perdant pas de vue le point de départ de la difficulté dont il s'agit de trouver une solution.

Un générateur de vapeur, considéré à l'état purement élémentaire, est un vase métallique entièrement fermé et contenant l'eau qui va, sous l'influence du feu, se convertir en ce merveilleux fluide dont la tension élastique joue un si grand rôle dans l'industrie moderne.

La paroi du vase doit donc, tout d'abord, être capable de supporter normalement, sans se déchirer, la pression de la vapeur. Se préoccupera-t-on seulement de l'épaisseur de cette paroi, en la calculant par un procédé mathématique, ou se bornera-t-on à s'assurer, par une vérification pratique, de la solidité du vase? Les deux moyens ont successivement été employés, séparément et simultanément, par le législateur.

Jusqu'en 1828, il n'est pas question de l'épaisseur des chaudières à vapeur, qui doit, à partir de cette époque, « être suffisante pour que le générateur puisse toujours subir la vérification réglementaire, sans que la force de résistance du métal en soit altérée. » En 1843, cette sorte de conseil est transformée en une prescription formelle, et à l'ordonnance est annexée une table officielle faisant connaître les épaisseurs à donner aux chaudières à vapeur cylindriques en tôle ou en cuivre laminé, suivant le diamètre qu'elles ont et la tension que la vapeur peut y prendre. L'épaisseur a d'ailleurs une limite maximum ($0^{m},014$), au delà de laquelle, en effet, le métal n'a plus la qualité nécessaire pour qu'il supporte convenablement l'action du feu. Deux exceptions, en sens contraire, avaient été apportées à la règle générale : d'une part, la tôle des conduits servant de foyer ou au moins de passage à la flamme, par conséquent pressés de dehors en dedans par la vapeur et pouvant, si le diamètre est un peu grand, se déformer, s'écraser et finalement se rompre, devait avoir une épaisseur égale à une fois et demie celle donnée par la formule ; d'autre part, les générateurs en tôle d'acier fondu, plus ductile et plus résistante à la rupture que la tôle ordinaire, étaient l'objet d'une tolérance de moitié quant à l'épaisseur du métal. Toute liberté est désormais acquise aux industriels en ce qui concerne cette condition préliminaire.

La vérification pratique consiste à soumettre la chaudière à une

certaine pression, dont la détermination a de tout temps été le champ de bataille des réactionnaires et des progressistes. En effet, il ne serait pas prudent de se borner à prendre la pression même que la chaudière est destinée à supporter habituellement, mais inversement il y aurait danger grave à fatiguer le métal par une surcharge excessive. A quelle limite s'arrêter? De 1823 à 1828, une chaudière quelconque ne pouvait être employée sans avoir préalablement subi une pression d'épreuve quintuple de la pression normale. A partir de 1828, cette pression d'épreuve est réduite au triple, sauf pour les chaudières en fonte, exposées à se fissurer très-facilement, à cause de la nature cassante du métal, sous un choc ou une brusque variation de température. Dangereuses par cela seul et plus coûteuses à tous égards, elles ne sont plus employées. Par une assimilation injustifiable, que le législateur de 1865 n'a pas maintenue, les cylindres des machines étaient, bien qu'ils ne dussent point être exposés au feu, soumis aux mêmes exigences! Désormais la charge d'épreuve d'une chaudière sera généralement double de la pression effective de la vapeur. Je n'ai pas besoin de dire que l'opération, qui se fait à l'eau froide et au moyen d'une presse hydraulique, est authentiquement constatée par l'apposition d'un timbre officiel, indiquant la pression maximum à laquelle devra marcher le générateur ainsi éprouvé, sous peine d'être en contravention.

Ces précautions prises, il faut que l'industriel ne puisse pas, sans en avoir conscience, surélever la pression de sa chaudière au delà de celle marquée par le timbre réglementaire. Son meilleur guide sera le *manomètre*, indiqué dès 1824, prescrit en 1830 pour les chaudières à basse pression, et, en 1843, pour toutes les chaudières. Depuis 1849, cet appareil de sûreté peut être d'un système quelconque; mais, antérieurement au décret de 1865, il devait être disposé de manière à en permettre la vérification au moyen d'un *manomètre-étalon*, tandis qu'actuellement cette disposition n'est plus prescrite, ce qui est certainement regrettable.

Il faut encore, pour le cas où cette éventualité d'une surélévation de pression vient à se réaliser, que la vapeur puisse s'en aller de telle sorte que cette pression s'abaisse. A cet effet, dans les parois du vase clos, doivent être ménagées des issues, bien fermées tant que l'état de choses est normal, ouvertes dès qu'il cesse de l'être. De 1823 à 1843, ce résultat était obtenu au moyen de quatre issues, dont deux étaient fermées par des soupapes de sûreté et deux par des rondelles métalliques fusibles, c'est-à-dire formées d'un alliage tel qu'à une certaine température, il se ramollisse et cède au moindre effort; de plus, une rondelle et une soupape étaient mises soigneusement hors de l'atteinte du chauffeur. Depuis 1843, cet ensemble a été logi-

quement réduit à une couple de soupapes de sûreté, toutes deux laissées à la disposition du chauffeur. Sans m'occuper autrement des conditions de composition de l'alliage des rondelles fusibles, de diamètre et d'authenticité réglementaire de celles-ci et des soupapes de sûreté, je ferai seulement remarquer que, jusqu'en 1832, la fixation du diamètre était abandonnée à l'arbitraire du fabricant, mais qu'à cette date, l'administration, éclairée par des expériences de précision faites à l'Académie des sciences, avait publié une formule à l'aide de laquelle ce diamètre se calculait en raison de la surface de chauffe de la chaudière et de la pression de la vapeur. Mais je ne dois pas omettre de faire observer que, si des soupapes de sûreté réglementaires conviennent au cas d'une production surabondante de vapeur causée par un feu trop vif, elles sont totalement impuissantes pour empêcher l'explosion que doit immanquablement provoquer la formation subite d'une quantité considérable de vapeur. Ceci me servira de transition naturelle pour dire un mot des appareils indicateurs du niveau de l'eau dans la chaudière, dont le rôle est fondamental.

En effet, l'abaissement de ce niveau, par défaut d'alimentation convenable, et le suréchauffement des parois du générateur, qui en résulte, constituent la principale cause des catastrophes qui viennent de temps à autre assombrir le tableau des merveilleux résultats que procure l'emploi industriel de la vapeur. Par exemple, dès que la malencontreuse interruption de l'alimentation cesse, l'eau introduite se trouve en contact avec la paroi suréchauffée et se transforme instantanément en vapeur, qui ne peut pas avoir une issue suffisante et dont la pression, à en juger par les effets produits, acquiert aussitôt un degré d'intensité considérable, auquel rien ne saurait résister. Il est donc d'une importance capitale de savoir, en temps opportun, à l'égard de l'alimentation, ce qui se passe dans ce vase à l'intérieur duquel on ne peut pénétrer. Des divers moyens employés pour arriver à cette connaissance indispensable, je ne citerai que le plus simple et le meilleur, qui consiste en un tube de verre convenablement préparé (qualité et épaisseur du cristal, diamètre, système de monture), installé de telle sorte qu'il est à proprement parler une portion apparente du générateur. Ce tube, où l'eau est visible, donnera toute facilité pour vérifier les situations respectives du niveau de l'eau dans la chaudière et de ce qu'on appelle le plan d'eau normal, s'il est exactement indiqué à l'extérieur par un repère (une ligne tracée convenablement sur le parement du fourneau).

Le local et l'emplacement de ce local ne sont pas choses à négliger non plus, si l'on réfléchit à la différence qui existe entre une chaudière sans importance et un de ces puissants générateurs dont se sert la grande industrie. Le législateur avait à tenir compte et de la

capacité du vase où s'engendre la vapeur et de la tension considérable, mais inconnue, de celle-ci au moment de l'explosion. C'est ce qu'il a cru faire en combinant le volume et le timbre du générateur, en multipliant entre eux les chiffres qui les représentent. Le produit de ces deux facteurs lui a servi, en 1843 (car je crois inutile de remonter au delà), à classer en quelque sorte les chaudières proportionnellement aux dangers et aux dégats qui peuvent résulter d'une explosion, lesquels dépendent bien plus cependant de la masse d'eau échauffée que de la pression normale de la vapeur. Quelle que soit cette pression primitive, l'épouvantable intensité de la pression d'explosion doit toujours être à peu près la même, ou du moins les différences importent peu en pareilles circonstances. Quatre catégories (c'est le mot consacré) étaient ainsi réglementairement distinguées. Comme, à quelques nuances près, ce régime est conservé, je trouve inutile d'insister d'avantage sur des considérations dont j'aurai plus loin occasion de résumer la partie essentielle; je ferai remarquer seulement, par seul amour de l'exactitude, que la voie publique n'est plus, en 1865, l'objet d'aucune protection réglementaire. Je préfère disposer de l'espace qui m'est concédé pour faire ressortir le côté vraiment vulnérable et peu regrettable du passé.

Rôle de l'autorité administrative.—En ce qui concerne les conditions de sûreté dont j'ai essayé d'indiquer le but et la portée, l'industriel qui aurait voulu les critiquer n'avait de recours que devant le ministre, supérieur hiérarchique du préfet. Mais, si ce magistrat refusait l'autorisation d'établir un appareil à vapeur, le propriétaire pouvait déférer le refus au conseil d'État. Si, au contraire, l'autorisation était accordée, les tiers avaient le droit d'en poursuivre la réformation, en première instance, devant le conseil de préfecture, et, en appel, devant le conseil d'État. Voyons quelles conséquences avait cette dérogation au principe de l'absence habituelle de recours contre un acte administratif, dès qu'il est régulièrement rendu.

Si l'on en juge par les monuments fort nombreux (une cinquantaine environ) de la jurisprudence du conseil d'État, l'administration départementale était le plus souvent moins libérale envers l'industrie que l'administration centrale. Ce point donc n'est pas à négliger au moment où les idées de décentralisation sont justement à l'ordre du jour. Dans l'intérêt du progrès industriel, il importe que la suppression de toute réglementation excessive précède la solution de l'autre question : les pouvoirs locaux, évidemment beaucoup plus accessibles à la crainte de molester les intérêts privés, seraient infailliblement enclins à une sévérité exagérée, qui n'est pas à redouter de la part du pouvoir central, mieux placé pour juger les choses de

haut et d'après des considérations économiques d'intérêt général.

Ainsi, dès le début, le classement des *machines à feu* parmi les établissements dangereux, insalubres et incommodes, était déclaré, par le conseil d'État, n'avoir pour motif que les inconvénients de la fumée et les dangers d'explosion et d'incendie. Sans entrer dans l'examen des espèces fort nombreuses où l'industriel trouvait, chez l'agent le plus élevé du pouvoir administratif, un protecteur sérieux contre les prétentions le plus souvent abusives de ses voisins, je ne dois pas dissimuler que le rôle du conseil d'État était le plus souvent d'une grande simplicité. Il se bornait à déclarer qu'il résultait de l'instruction que, moyennant l'exécution de certaines prescriptions techniques, empruntées au dossier contentieux et reproduites dans le dispositif de la décision (fumivorité du foyer et hauteur de la cheminée principalement), l'établissement du générateur ne saurait présenter d'inconvénients de nature à entraîner le refus de l'autorisation sollicitée. Ce n'est qu'antérieurement à 1843, qu'on trouve une mesure un peu puérile et tout à fait en désaccord avec les idées modernes sur le caractère de l'action administrative; je veux parler de l'obligation imposée à l'industriel « de tenir un registre où seront consignées, à chacune de ses visites, les observations de l'ingénieur. » Cette sorte de tutelle, par trop minutieuse, n'a pas survécu, je le répète, à une période de tâtonnements où la liberté du travail n'était pas suffisamment respectée.

On peut citer cependant quelques exemples de refus d'autorisation d'appareils à vapeur par le conseil d'État, parfois même malgré l'administration supérieure. Parlons seulement du dernier refus solennel qui ait précédé la mise en vigueur du nouveau régime auquel sera désormais assujetti l'emploi de la vapeur, attendu qu'il correspondait à une aggravation des restrictions réglementaires, dans le moment même où leur suppression absolue s'élaborait au sein du conseil d'État. Un fabricant de draps de Sédan se voyait empêché de substituer à un générateur, précédemment autorisé, une chaudière d'une capacité supérieure, à raison de la proximité des habitations particulières et de l'exiguïté du local. Eh bien! c'est cette déférence obligatoire pour un intérêt opposé, dictée sans doute par la prudence, que les économistes à outrance condamnent énergiquement, comme attentatoire au principe fondamental de la libre concurrence et contraire à l'intérêt général.

Intervention de l'autorité judiciaire. — Lorsqu'un industriel était venu se heurter contre l'obstacle infranchissable d'un refus péremptoire prononcé par le souverain, en son conseil d'État siégeant au contentieux, tout était dit : il lui fallait chercher un emplacement ou

des conditions qui ne donnassent pas lieu, de la part de l'administration, aux objections faites à l'établissement de l'appareil à vapeur. En était-il ainsi dans le cas où l'industriel l'avait, au contraire, emporté sur ses voisins ? Jouissait-il de cette tranquillité absolue dont ceux-ci étaient en possession, au cas de refus d'autorisation ? Pas le moins du monde, et c'est, à mon sens, un des côtés les plus vulnérables théoriquement du régime qui vient de disparaître. Comment, me dira-t-on, ces épreuves, ces conditions d'épaisseur, cette instruction minutieuse de la demande en autorisation, cette enquête de dix jours, cet avis du maire et du sous-préfet, ce rapport d'ingénieur, cet arrêté préfectoral, ce droit pour les tiers de se pourvoir, devant le conseil de préfecture et en appel devant le conseil d'État, contre l'autorisation du préfet, ces nombreux appareils de sûreté dont le générateur doit être réglementairement pourvu, cette surveillance administrative, — comment, tout cela ne procurait point au propriétaire d'appareil à vapeur, strictement en règle, la garantie qu'il ne serait plus inquiété par ses voisins ? Pas le moins du monde, et, en vertu du grand principe de la séparation des pouvoirs, l'industriel pouvait se voir obligé de recommencer devant l'autorité judiciaire, en dehors de toute circonstance exceptionnelle, une lutte analogue à celle qu'il venait de soutenir devant l'autorité administrative. Quand je dis analogue, je me trompe ; la lutte était renouvelée dans des conditions très-désavantageuses. En effet, si le degré d'instruction technique est, dans l'état actuel des choses, à peu près aussi faible chez les juges administratifs que chez les juges ordinaires, il est au moins à remarquer qu'avec les premiers, la préparation des éléments de décision était faite par des agents éclairés ou des conseils d'une compétence incontestable. La réunion de ces éléments devant la juridiction ordinaire était toute différente, sans que cette défectuosité fût suffisamment rachetée par le grand jour de la publicité.

Qu'on ne croie pas que j'exagère, non au sujet des lacunes regrettables que présente la justice technique (ce n'est pas le lieu de traiter incidemment cette grave question), mais à propos de la protection incomplète dont l'autorisation administrative couvrait l'industriel ! Le lendemain du jour où elle avait été délivrée, avec toutes les précautions énumérées, le tribunal de première instance du lieu, saisi d'une plainte de quelque voisin, pouvait indirectement annihiler cette autorisation, en en subordonnant l'usage au payement de dommages-intérêts excessifs. Certainement, comme le rappelait le ministère public dans une affaire où l'hôtel de M. Benoît Fould et l'imprimerie Chaix se trouvaient en présence, l'autorité judiciaire empiéterait réellement sur le domaine de l'autorité administrative et méconnaîtrait le principe fécond de la liberté industrielle, si elle tombait dans

cet excès que je suppose, pour mieux frapper l'intelligence du lecteur profane. Mais enfin, du moment où il y a une certaine mesure à garder dans l'application d'une règle parfaitement légale de responsabilité, l'abus, inhérent à toute décision émanée d'hommes comme vous et moi, est toujours à craindre. Or, aucune hésitation de la jurisprudence ne permettait de soutenir que, si l'administration était investie du pouvoir exclusif de permettre l'installation d'un appareil à vapeur et d'en déterminer les conditions de fonctionnement, l'exercice de ce pouvoir, portant atteinte au droit commun, empêchait un tiers lésé de demander à la justice une réparation pécuniaire. Au contraire, il était universellement admis que la permission administrative ne faisait pas obstacle à la constatation des dommages éprouvés, du fait du permissionnaire, par un voisin, et à l'allocation de dommages-intérêts calculés en conséquence. L'interdiction évidente de modifier, sous une forme quelconque, les conditions d'existence de l'appareil à vapeur, ne laissait pas à la justice le droit d'imposer à l'industriel des obligations de nature à entraver la marche matérielle de son établissement ; mais une condamnation pécuniaire pouvait prendre des proportions telles qu'elle équivalait à la ruine du propriétaire, c'est-à-dire à la défense de profiter de la permission qu'il avait obtenue. Je me hâte d'ajouter que la cour de cassation avait posé les vrais principes qui devaient servir de point de départ dans la solution de ces délicats problèmes de responsabilité : respect des droits légitimes et imprescriptibles de l'industriel, tolérance pour tout ce qui n'excède pas la mesure des obligations habituelles du voisinage ; ce n'est pas dissimuler, je pense, les difficultés de la situation, d'autant plus intéressante qu'elle persiste encore aujourd'hui. Aucun code ne définit ces droits, qui doivent être aussi sacrés que ceux de la propriété foncière. « Qui de nous, disait très-bien M. Oscar de Vallée, ne souffre pas plus ou moins du voisinage qu'il a ? L'homme livré aux travaux de l'esprit, fatigué par un bruit voisin, est bien plus à plaindre et souffre un bien autre dommage que l'homme opulent, dont l'hôtel reçoit une certaine quantité de fumée par ses cheminées ou par celles des autres. » A quel moment l'ébranlement occasionné par une machine à vapeur (dont l'arbre de couche ne doit, d'ailleurs, jamais reposer sur un mur mitoyen), la chaleur produite par le foyer, le bruit du moteur, etc., cesseront-ils d'être innocents ? Il est impossible de tracer, en fait, des règles générales à cet égard. On peut dire cependant, par exemple, avec la cour de Paris (28 avril 1860) : « Si l'industriel doit prendre toutes les précautions pour rendre son usine le moins préjudiciable possible à ses voisins, ceux-ci doivent, de leur côté, disposer leur propriété de telle sorte que l'industriel puisse user de sa propriété de la manière la plus avantageuse pour lui. — Quand il

ne fait qu'user de sa chose, d'une manière convenable, conforme aux règlements et à l'usage, il ne serait pas juste de lui interdire son industrie ou de le condamner à indemniser son voisin pour un préjudice causé en partie ou rendu plus dommageable par le fait même du voisin. » On peut ajouter, avec la cour de Nancy (30 juin 1860) : « Si la liberté que les lois assurent à l'exercice des diverses industries et le droit qu'a l'usinier, comme tout autre, d'user de sa propriété de la manière la plus absolue, obligent les voisins à supporter les désagréments et les incommodités ordinaires qu'entraîne la proximité des établissements industriels, cette obligation cependant a des limites et elle s'arrête alors que les inconvénients ont assez de gravité pour constituer une atteinte sérieuse à la propriété, par le dommage appréciable et certain qu'elles lui causent. » Mais c'est assez nous attarder à ces considérations vagues, qu'il importait toutefois d'indiquer, et il est temps de dire quel est le régime auquel, depuis la promulgation du décret impérial du 25 janvier 1865, seront désormais assujettis, en France, les appareils à vapeur.

III

LE PRÉSENT LÉGAL

Le nouveau règlement. — Le décret de 1865 aura nécessairement, comme tout acte administratif, à subir des critiques très-diverses : l'école du système répressif en trouvera, non sans raison peut-être, les dispositions trop nombreuses (il se compose de 35 articles) et trop minutieuses tout à la fois ; l'école du système préventif se plaindra, au contraire, de l'abandon de certaines précautions qu'elle ne regardait point comme excessives. En tout cas, voyons en quoi consiste ce décret et félicitons-nous, avant toute chose, de la disparition de ce dualisme regrettable, de ce concours irrationnel de deux actions distinctes et indépendantes. Désormais, l'industriel qui veut faire usage d'un moteur à vapeur n'a plus d'autorisation à demander à l'administration ; il déclare simplement au préfet, — qui lui donne acte du fait, — son intention d'établir une chaudière, dont il fait connaître avec précision l'origine, la situation, la forme, la capacité et la surface de chauffe, la destination, ainsi que la pression effective maximum sous laquelle elle doit fonctionner. Sans avoir la prétention de me ranger parmi les défenseurs du système préventif, je crois pouvoir exprimer le regret que l'annexion d'un plan des lieux et d'un

dessin du générateur à la déclaration n'ait point été rendue obligatoire. En matière technique, il n'y a rien de tel qu'un tracé géométrique pour fixer avec précision les idées ; mais, en outre, les distances jouent un si grand rôle, plus pour le législateur qu'en réalité, dans les questions de voisinage que réglemente le décret de 1865, qu'on a vraiment peine à s'expliquer cette omission bizarre.

Comme précédemment, en effet, les chaudières à vapeur sont partagées en catégories, toujours basées sur la tension normale de la vapeur et la capacité du générateur, mais au nombre de trois seulement. Comme précédemment, on multiplie entre eux les chiffres qui expriment ce volume et cette pression ; le produit de cette opération arithmétique indique, suivant qu'il est supérieur à 15, compris entre 5 et 15, égal ou inférieur à 5, la catégorie à laquelle appartient la chaudière considérée et les conditions d'emplacement qu'elle devra par suite remplir. N'omettons point de dire, une fois pour toutes, aux partisans de la liberté industrielle la plus large, que les conditions réglementaires d'emplacement, édictées exclusivement dans l'intérêt des tiers, cessent d'être obligatoires du moment où il plaît aux intéressés de renoncer à leur observation : ainsi, à ce point de vue, toute surveillance est supprimée.

Une chaudière de première catégorie doit être établie en dehors de toute maison et de tout atelier surmonté d'étages, c'est-à-dire de constructions où la présence d'un personnel serait habituelle ; le mur séparatif ne peut être percé que des ouvertures nécessaires au service. — Une chaudière de deuxième catégorie est admise dans un atelier, s'il ne fait pas partie d'une maison d'habitation où demeurent des personnes étrangères à la manufacture. — Enfin, une chaudière de troisième catégorie peut être installée dans un atelier quelconque, sans aucune restriction.

Tandis que les foyers des générateurs des deux dernières classes doivent simplement être séparés des maisons d'habitation appartenant à des tiers par des distances de 1 mètre et $0^m,50$, toute chaudière de première catégorie doit être à plus de 3 mètres d'une telle maison. En outre, si cette distance est moindre que 10 mètres, l'axe longitudinal prolongé du générateur ne doit pas rencontrer le mur le plus rapproché ou du moins ne doit le rencontrer que sous un certain angle ; dans le cas où ces conditions ne peuvent être observées, la chaudière et le mur doivent être séparés par un mur de défense solide, de 1 mètre au moins d'épaisseur, complétement isolé, de hauteur, de longueur et de situation convenables. Enfin, lorsque le générateur est enterré de manière à être à un mètre en contre-bas du sol, du côté de la maison que toutes ces précautions sont destinées à protéger contre les suites d'une explosion, les distances de 3 mètres et

de dix mètres sont réduites de moitié. On verra, par les effets de quelques explosions remarquables, que la confiance à mettre dans ces considérations de distance est fortement ébranlée par les faits.

Les chaudières à vapeur continuent seules à être soumises à des épreuves réglementaires, dont sont maintenant dispensés les cylindres des machines et autres pièces accessoires, et de plus la pression d'épreuve est réduite dans une proportion considérable. Il convient à ce sujet de faire remarquer que l'article du règlement qui s'occupe de la seule mesure préventive contenue dans celui-ci n'a peut-être pas toute la netteté désirable de rédaction, car il a été inexactement interprété par la circulaire ministérielle d'envoi aux préfets, du 1er mars dernier : la surcharge d'épreuve est *constante* et égale à un demi kilogramme, *variable* et égale à la pression elle-même, *constante* et égale à 6 kilogrammes, suivant que cette pression effective de la vapeur dans la chaudière est, par centimètre carré, inférieure à un demi-kilogramme, comprise entre un demi-kilogramme et 6 kilogrammes, supérieure à 6 kilogrammes. En d'autres termes, la pression d'épreuve est tantôt plus que double, tantôt double, tantôt moins que double de la pression effective, tandis que précédemment elle était invariablement triple.

Le choix et l'épaisseur du métal employé dans la fabrication de la chaudière ne sont plus, d'ailleurs, assujettis à aucune règle.

Quant aux appareils de sûreté dont les générateurs de vapeur devront être désormais munis, nous retrouvons tous ceux que nous avons énumérés dans notre analyse très-rapide de l'ordonnance du 22 mai 1843. Seulement les soupapes de sûreté peuvent être en nombre quelconque, pourvu qu'elles offrent ensemble une section totale d'écoulement double de celle qui est *suffisante* pour maintenir, quel que soit le degré d'activité du feu, la pression de la vapeur à l'intérieur de la chaudière au-dessus de la limite maximum, indiquée par le timbre réglementaire apposé après l'épreuve. N'en déplaise aux partisans du système préventif, cette *suffisance* me semble destinée à soulever quelques difficultés dans l'application. Autrefois une formule et un tableau officiels réglaient, suivant la pression de la vapeur et la surface de chauffe, le diamètre à donner à l'orifice d'une soupape de sûreté. Je regrette de ne pas voir le tableau, dressé par les autorités les plus compétentes en pareille matière, figurer comme annexe du décret de 1865. En son absence, qui déterminera la *suffisance* du diamètre d'une soupape de sûreté? Le procès-verbal *d'insuffisance* ne pourra pas être basé sur un manquement à une disposition réglementaire, puisqu'elle n'existe pas, et ne fera que refléter l'opinion de l'ingénieur : celui-ci vraisemblablement ne perdra pas de vue une formule qui, pour n'être plus légale, n'en conserve pas moins

une valeur propre à l'égard de tout homme technique. A quel parti s'arrêtera le juge correctionnel auquel sera déféré ce singulier procès-verbal de contravention, lorsque l'industriel alléguera nécessairement, pour sa défense, qu'il trouve *suffisant* le diamètre de sa soupape de sûreté ? Nommera-t-il un expert, qui viendra apporter dans la discussion une troisième opinion ? Il y a là un arbitraire technique qui est inquiétant : peut-être le législateur, dominé par l'idée de détruire le plus possible la réglementation de l'industrie, a-t-il été entraîné au delà du but qu'il voulait atteindre. Je suis d'autant plus porté à le croire que, toute réflexion faite, je ne vois pas comment pourra être dressé généralement un procès-verbal de contravention. En effet, quand une chaudière est en feu, ce qui est le cas normal, il n'y a pas moyen de vérifier les soupapes de sûreté. Il n'en était point ainsi autrefois, puisqu'elles devaient être réglées et poinçonnées par l'ingénieur.

Mais c'est assez insister sur cette difficulté de détail, et je reviens à la mention des appareils de sûreté. Toute chaudière continuera à être pourvue d'un manomètre et d'un appareil alimentaire, à l'égard desquels la liberté la plus entière est laissée à l'industriel pour le choix du système. Ici encore je ferai remarquer que le règlement de 1843 permettait une vérification du manomètre, à laquelle le règlement de 1865 ne donne matériellement point ouverture. L'obligation, pour le niveau habituel de l'eau, d'être supérieur d'un décimètre au moins à la partie la plus élevée des conduits de chaleur du fourneau, est maintenue en principe, mais avec de nombreuses exceptions et la possibilité d'une dispense par l'administration supérieure. Ce niveau d'eau, toujours tracé à l'intérieur, est manifesté obligatoirement par un tube en verre et par un autre appareil dont la nature est laissée à la disposition de l'industriel.

En résumé, substitution de la déclaration à la demande en autorisation, épreuve préalable et officielle du seul générateur, obligation de le munir de certains appareils de sûreté, conditions déterminées d'emplacement, surveillance, par conséquent, tel est le régime actuel de la vapeur en France, au point de vue du droit administratif. Économiquement parlant, c'est un grand pas fait du système préventif, qui n'est cependant point abandonné complétement, au système répressif, qui n'est pas encore purement et simplement adopté.

Pénalités diverses. — A toute prescription, il faut une sanction pénale. Théoriquement, avant 1856, elle ne faisait précisément pas défaut, puisqu'on avait à sa disposition le fameux article 471, n° 15, du code pénal, qui punit d'une amende de 1 à 5 francs quiconque

contrevient à un règlement légalement fait par l'autorité administrative; mais c'était bien peu de chose. L'article 474, qui, au cas de récidive, permet au juge de prononcer la peine de trois jours d'emprisonnement pour le contrevenant, était beaucoup plus sérieux. S'il peut être indifférent à un industriel de payer une amende, insignifiante même avec les accessoires habituels de tout acte judiciaire, il devait lui être souverainement désagréable d'aller en prison de par le tribunal de simple police. Il est vraisemblable que l'administration éprouvait une certaine répugnance à employer ce moyen extrême, de même qu'elle ne pouvait se décider à user du droit (que le règlement lui conférait) de prononcer la fermeture de l'établissement en contravention. C'est là, on le remarquera, l'écueil le plus sérieux du système préventif; la surveillance reste trop souvent à l'état nominal par une multitude de raisons, même de la part de l'autorité locale, seule bien placée pour une inspection de cette nature, qui n'a de sens que si elle est tout à la fois perpétuellement imminente et fréquente. Je ne dois pas, dans mes conjectures, être très-éloigné de la vérité, puisqu'on lit dans le rapport de M. Élie de Beaumont :

« Il est regrettable d'être contraint à le dire, l'application des règlements d'administration publique devient quelquefois à peu près illusoire, parce que les prescriptions des ordonnances ne sont pas sanctionnées par des pénalités suffisantes. — Il est malheureusement un petit nombre de récalcitrants qui éludent les règlements et, ce qui est plus fâcheux encore, qui les bravent. On a vu plus d'une fois des fabricants se laisser condamner, à plusieurs reprises, aux pénalités presque illusoires qui forment actuellement la sanction habituelle des prescriptions réglementaires, et, plutôt que de s'y soumettre, se laisser mettre en demeure de fermer leurs établissements; — peine en quelque sorte draconienne que l'administration ne prononce jamais qu'avec hésitation, parce qu'elle atteint, en même temps que le coupable, une nombreuse population ouvrière qui se trouve ainsi privée de son seul moyen d'existence. — La violation habituelle des règlements d'administration publique est en elle-même un fâcheux exemple à offrir aux populations... Elle porte atteinte aux *principes d'autorité*, base essentielle de la tranquillité publique. »

Ainsi le code pénal, même après les modifications introduites en 1832, ne prononçait que « des peines insuffisantes pour faire fléchir des intérêts peu soucieux des dangers que la vie des hommes peut courir, par l'effet de leur imprudence ou de leur précipitation. » Dès 1835, la nécessité d'une loi ayant pour objet d'attribuer une sanction pénale aux règlements d'administration publique concernant l'usage de la vapeur se faisait déjà sentir. Un projet de loi, relatif seulement aux bateaux à vapeur, était présenté à la chambre des députés, mais n'aboutissait pas. Au moment de la révolution de 1848, la

Chambre des pairs venait d'être saisie, depuis une dizaine de jours, d'un autre projet de loi beaucoup plus général. En 1849, l'Assemblée législative ajournait, après deux délibérations, une nouvelle forme du même projet. Ce n'est qu'en 1856, qu'au lieu « des peines qui seraient prononcées par les tribunaux », — termes vagues de l'ordonnance de 1843 qui ne masquent que l'impuissance, comme on vient de le voir, — un ensemble très-complet de dispositions pénales vint prêter son utile concours à la surveillance administrative.

Le rédacteur du décret impérial du 25 janvier 1865, complété et sanctionné, autant que possible, à l'avance, par la loi du 21 juillet 1856, semble dire qu'il suffira au juge de se référer à la loi pour y trouver la pénalité qu'il aura à prononcer. Mais cette loi, faite pour un état de choses qui différait essentiellement du régime actuellement en vigueur, ne cadre plus bien avec ce régime, et cela est regrettable. Je ne fais d'ailleurs aucune allusion aux prescriptions qui deviennent purement et simplement sans objet, attendu qu'elles ne donneront prétexte à aucune difficulté. Mais, par exemple, tout en matière pénale étant de droit étroit, je doute fort que la sanction pénale attribuée à l'autorisation préalable, que remplace aujourd'hui la déclaration, passe incontestablement à celle-ci. En tous cas, les peines portées par la loi spéciale, pour omission d'épreuve d'une chaudière à vapeur, absence de timbre, irrégularité des appareils de sûreté, infraction aux conditions réglementaires d'emplacement, etc., sont fort sérieuses et atteignent, suivant les cas, l'industriel ou ses agents. Le maximum de l'amende n'est pas moindre de 2,000 fr., et la durée de l'emprisonnement peut s'élever à deux mois ; en cas de récidive, ces peines sont doublées. Je laisse de côté l'hypothèse d'un accident ayant occasionné des blessures ou la mort, qui est prévue par un article spécial de la loi de 1856, mais je ne dois point omettre l'addition faite, lors du remaniement du code pénal en 1863, à l'article 437 (qui contient l'ensemble des punitions infligées aux divers moyens de destruction, dégradation ou dommages), du fait d'avoir volontairement « causé l'explosion d'une machine à vapeur. » — « Les progrès de l'industrie ont tellement répandu l'usage de ces machines, qu'il pouvait être prudent de réparer cette omission, » lit-on dans le rapport de la commission du Corps législatif. Ce crime est puni, selon des distinctions indiquées, d'une amende et de la réclusion, des travaux forcés à temps et même de la mort. — Il y a quelques semaines, le tribunal correctionnel de la Seine condamnait à deux mois de prison un chauffeur qui s'était amusé, pour faire pièce à son successeur, à percer, en trois ou quatre points fort difficiles à apercevoir, le tuyau d'alimentation du générateur. Le patron, fort mécontent de sa conduite habituelle, avait fini par le congédier, et

l'ouvrier, plus par bêtise que par méchanceté, avait commis cet acte de mesquine vengeance, qui de délit pouvait devenir crime, si l'on ne s'était pas aperçu à temps d'un défaut d'alimentation qui pouvait provoquer une explosion.

Les articles 471 et 474 du même code devront pourtant encore être invoqués comme sanction bien insuffisante d'une prescription (digne de l'attention du lecteur), édictée par le décret de 1865 et non prévue par la loi de 1856, car je n'en ai pas fini avec le régime nouveau de nos appareils à vapeur. Je devrais considérer une toute petite phrase du décret, qui est vraisemblablement grosse d'orages administratifs et judiciaires : « Le foyer des chaudières de toute catégorie doit brûler sa fumée. » Je ne crois pas me hasarder beaucoup en disant que le délai réglementaire de six mois, accordé, pour l'exécution de cette disposition, aux propriétaires d'appareils à vapeur auxquels elle n'avait pas été précédemment imposée, est expiré sans qu'aucun de ces industriels se soit mis en règle. Mais cette question de la fumée, dont on parle toujours aussi bien à Londres qu'à Paris, qui est, a été et sera encore l'objet d'une multitude de rapports, de mémoires, d'inventions, est inhérente à l'emploi de la houille comme combustible et n'est point particulière aux foyers de chaudières à vapeur. Son extrême importance ne permet pas de la traiter incidemment, et je demande la permission d'en faire l'objet d'un article spécial, qui, commun à tous les foyers industriels, allégera d'autant cette étude à laquelle je ne puis donner des proportions trop étendues.

IV

LES ACCIDENTS.

Aux termes d'un article de l'ordonnance de 1843, dont la substance est essentiellement conservée dans le décret de 1865, avec cette restriction toutefois que l'accident doit avoir occasionné mort d'hommes ou blessures graves (épithète qui ouvre une porte aux contestations), l'autorité locale et l'ingénieur chargé de la surveillance administrative doivent, en pareille circonstance, être immédiatement prévenus, se rendre aussitôt sur les lieux, verbaliser et transmettre leurs procès-verbaux au préfet et au parquet. Il est interdit, en cas d'explosion d'une chaudière à vapeur, d'en déplacer ou dénaturer les fragments et de réparer les constructions démolies avant la clôture du rapport de l'ingénieur. Indépendamment du secours précieux que ce document vient apporter à l'autorité judiciaire, si radicalement

incompétente en toute matière technique, il a un autre intérêt. Envoyé invariablement au ministre des travaux publics, qui le transmet à la commission centrale des machines à vapeur, le rapport de l'ingénieur est, avec les observations de cette commission, inséré le plus souvent, *in extenso*, dans les *Annales des ponts et chaussées* et dans les *Annales des mines*. Ces recueils, administratifs et techniques, renferment ainsi tous les éléments d'une statistique exacte et détaillée, partant éminemment instructive, mais évidemment incomplète. Il n'est pas possible, en effet, d'après même l'histoire des premiers règlements sur la matière, qu'il n'y ait pas eu d'explosion de chaudières à vapeur avant 1827, date la plus reculée à laquelle ait pu remonter l'auteur (M. Combes) d'une substantielle notice d'ensemble arrêtée à 1841. Il est d'autant plus désirable que cette publicité continue à être érigée en principe, qu'elle est certainement de nature à diminuer le nombre des accidents, en montrant aux propriétaires et surtout aux constructeurs, auxquels il appartient de faire à cet égard l'éducation de la partie peu éclairée du public industriel, l'utilité des mesures de précaution réglementaires. La publicité, si féconde toujours, est d'autant plus utile, que la responsabilité de ceux qui font usage d'appareils à vapeur est plus directement engagée, depuis la suppression de ce qu'on est convenu d'appeler les entraves officielles ; que le développement industriel est fatalement en relation avec la progression du nombre des accidents. C'est qu'alors, ainsi que le fait judicieusement observer un autre auteur (M. Lorieux) d'une notice d'ensemble arrêtée en 1848, l'activité du travail excite les industriels à ne pas prendre le temps de faire réparer leurs générateurs et, en rendant ceux-ci insuffisants, à chercher la compensation de cet état de choses dans des irrégularités, qui se traduisent trop souvent en accidents.

Puisqu'un catalogue complet de toutes les explosions survenues en France, depuis que s'y est introduit l'emploi de la vapeur, et du nombre des victimes qu'elles ont faites, n'est pas dressé, il ne faut pas songer à en présenter une statistique par périodes quinquennales, analogue à celle qui se trouve dans la première partie de cette étude. S'il faut renoncer à la comparaison qui eût permis de connaître exactement ce qu'on peut appeler le revers de la médaille, il est permis du moins d'en avoir une notion suffisante pour bannir toute frayeur exagérée.

Jusqu'en 1849 inclusivement, le nombre des explosions a le plus souvent été annuellement d'une seulement et n'a jamais dépassé trois. En 1847, année de prospérité industrielle, il s'élève à dix ; en 1851, à huit. Pour l'année dernière, un document officiel[1], qui, il faut

[1] *Moniteur* du 2 octobre 1865.

l'espérer, ne restera point isolé, a donné une statistique aussi détaillée que possible des accidents dus à l'emploi de la vapeur (date, nature et situation de l'établissement industriel, nature, forme et destination de l'appareil, circonstances, suites et causes présumées de l'explosion). On y voit qu'abstraction faite des locomotives de chemins de fer et des bateaux à vapeur, dont je n'ai point eu à m'occuper dans cette étude, on se le rappelle, il y a eu, en 1864, 13 explosions d'appareils à vapeur. Si l'on compare ces divers chiffres aux nombres de chaudières des années correspondantes, on est franchement rassuré, car l'année 1864 elle-même n'accuse guère qu'une explosion pour 3,500 chaudières environ.

Cette appréciation serait incomplète, si elle restait entièrement muette sur ce qu'il n'est pas permis d'appeler le côté pittoresque d'un sujet au fond si lamentable. Que ne puis-je, par exemple, en empruntant les détails des explosions les plus remarquables aux rapports d'ingénieurs, mettre aussi sous les yeux des lecteurs des fragments de quelques planches de dessins annexées à ces rapports. On se ferait une idée plus exacte des effets que peuvent produire les révoltes de la puissance féconde qu'a asservie le génie industriel de l'homme.

En 1839, dans une fabrique de sucre de betteraves (Nord), le corps du générateur, repoussé en arrière, renverse un premier mur, en traverse un second, en renverse un troisième et va s'enterrer de 1^{m} 50 dans le sol, tandis que l'un des fonds se détache et tombe à une dizaine de mètres, et que l'autre est projeté en sens contraire à 24^{m}. Une portion de corniche d'un atelier, situé à 8^{m} de hauteur, s'abat sur la machine. La toiture du bâtiment du générateur est emportée.

La même année, sur une ardoisière de Maine-et-Loire, la chaudière, projetée à 200^{m} environ, rase le bâtiment qui la renferme, renverse la cheminée en maçonnerie et brise deux troncs d'arbres.

En 1844, lors d'une explosion de chaudière dans une fabrique d'acier de Perrache, une trombe d'eau et de vapeur va, d'un côté, abattre un mur sur une largeur de 5 mètres, en lancer les débris à plus de 50 mètres et coucher, sur son passage, les arbres d'une plantation de peupliers, de l'autre côté, renverser un mur en briques, traverser un hangar servant de dépôt, s'engouffrer dans la cour d'une usine voisine, pénétrer sous un nouveau hangar, dont elle soulève et détache la toiture en zinc. « Puis, ajoute le rapporteur, après avoir traversé cette cour dont la longueur est de 32 mètres, elle vient heurter contre le bâtiment opposé, entre la porte et les fenêtres, renverse la paroi d'une chambre à coucher et, se répandant dans les chambres voisines, brise les vitres, soulève et déchire les plafonds. En même temps, les débris du mur, emportés par la trombe, se répandent çà

et là sur le sol de la cour, brisent les gouttières en fonte de la muraille latérale, et quelques-uns d'entre eux, venant heurter le mur de face avec une grande violence, cassent une gouttière et laissent de fortes empreintes sur la muraille, dont une pierre de taille se trouve même déplacée de $0^m,04$ à $0^m,05$. »

Aux forges d'Anzin (Nord), en 1845, une portion de la chaudière est lancée presque horizontalement, à cause de son poids de 4,000 kilogrammes, coupe trois arbres, dont l'un avait un diamètre de $0^m,30$, abat un mur de clôture, touche le sol à 44 mètres au delà, en le labourant sur une profondeur d'un mètre, et, pivotant sur elle-même, va se ficher en terre à 20 mètres plus loin, soit à une centaine de mètres du lieu de l'explosion.

En 1847, une chaudière, de petites dimensions, mais établie dans des conditions vicieuses chez un retordeur de coton de Roubaix (Nord), éclate au moment de l'arrivée des ouvriers. Le chauffeur et un enfant, petit-fils du propriétaire, sont tués ; leurs cadavres se retrouvent dans la cour parmi les décombres ; deux jeunes filles sont blessées légèrement. Quant aux désastres matériels, je laisse parler le rapporteur, témoin oculaire :

« Le mur du bâtiment (de trois étages) contigu au générateur n'existait plus, et on voyait dans l'intérieur les métiers renversés pêle-mêle dans un désordre épouvantable. Les débris des fourneaux et des murs qui l'entouraient ont été lancés dans toutes les directions et ont brisé les toitures et les vitres des habitations voisines... Une poutre a été lancée dans une rue voisine à plus de 50 mètres. Les châssis des fenêtres de la maison qui touche à l'établissement ont été renversés, et il y a même certaines parties d'un châssis qu'on n'a pu retrouver. La commotion a dû être très-forte, car on l'a ressentie à une distance de 700 mètres, et le seul fait de l'ébranlement de l'air a fait éclater des vitres et ouvrir des portes avec fracas dans un rayon de 80 mètres. »

La chaudière s'était divisée en plusieurs tronçons, qui ont été projetés plus ou moins loin, sur les toits ou dans les cours des voisins ; l'un de ces tronçons, d'une longueur d'un mètre à peu près, était venu finalement se placer au milieu d'une rue, à une quarantaine de mètres du lieu de l'explosion.

En cette même année, particulièrement néfaste comme je l'ai déjà dit, a eu lieu l'un des accidents les plus déplorables dont on ait souvenir à Paris et même en France. Il s'agit de l'explosion d'une grande chaudière de hasard, marchant à une pression élevée, dans une fabrique de ressorts de la Villette.

« Le hangar qui la recouvrait a été anéanti. Le mur de clôture sur lequel il s'appuyait et qui longeait la voie publique a été renversé; le fourneau a été bouleversé de fond en comble. La chaudière s'est partagée en trois

parties : l'une d'elles a été projetée dans la rue, la seconde sur un toit et la troisième, de beaucoup la plus considérable, a été lancée, dans le sens de son axe, du côté de l'atelier; elle a brisé sur son passage une partie du volant de la machine, trois grandes meules en grès (pesant chacune 1000 à 1200 kilogrammes), plusieurs outils. Les fragments très-lourds du volant, d'énormes débris de meules, des morceaux de bois, de fer, des matériaux de toute espèce ont été lancés dans toutes les directions par le choc de cette masse énorme. L'un des plus gros fragments, pesant au moins 250 kilogrammes, après avoir traversé horizontalement l'atelier, a fait à son extrémité un trou dans le mur et a parcouru ainsi plus de 18 mètres. L'un des morceaux du volant, à peu près aussi lourd, a passé au travers de la toiture et a été retrouvé dans le jardin à plus de 65 mètres. Beaucoup d'autres effets, inutiles à rappeler, témoignent de la violence irrésistible du choc et de sa puissance destructive. »

Si j'ajoute à cette citation que les désastres n'ont été aussi considérables que parce que l'explosion a pris les ateliers en enfilade, on comprendra pourquoi les règlements de 1843 et 1865 insistent autant sur la direction à donner à l'axe de la chaudière, dans le sens duquel se porte ordinairement l'effort accidentel. De même, il convient d'éviter que la cheminée du fourneau (en briques et d'une hauteur de 20 à 30 mètres de hauteur) se trouve sur cet axe, attendu que la chute d'une semblable masse complique gravement un état de choses déjà suffisamment fâcheux.

Pousser plus loin l'analyse des rapports d'ingénieurs m'exposerait à tomber dans des répétitions et je crois devoir m'arrêter. Mais j'ai encore à répondre à une question que s'est, sans doute, posée le lecteur : quel est, en regard de ces dégâts matériels, le nombre des victimes des explosions de générateurs de vapeur ? Par un hasard providentiel, il n'est généralement point en rapport avec les épouvantables effets de démolition, comme on a pu le remarquer à propos de l'accident de Roubaix. Aux forges d'Anzin, si une vingtaine d'ouvriers a été atteinte par l'eau bouillante et les débris de matériaux, la moitié seulement comptait de véritables blessés, dont trois grièvement ; un seul homme mourut. Mais, en ce qui concerne l'explosion de la Villette, le nombre des victimes paraît avoir être considérable : on lit dans le rapport, qui n'est pas assez précis sur ce point important, que « le chauffeur a été projeté, au travers de la toiture, à une grande hauteur, et que son corps brisé a été retrouvé à 100 mètres dans un jardin maraîcher; que tous les ouvriers en ce moment à l'atelier et un étranger, qui s'y trouvait fortuitement, ont été atteints plus ou moins grièvement ; que deux d'entre eux, entraînés par la chaudière, ont été retrouvés dessous ; que trois autres ont été tués par la chute des matériaux ou par la pluie de projectiles qui rayonnait de toutes parts. » L'exposé des motifs de la loi du 21 juillet 1856

semble admettre que le nombre annuel des victimes peut être, en moyenne, de 6 tués et 6 blessés. Ce chiffre a beaucoup été dépassé en 1864 : il s'élève à 34 morts et 12 blessés, pour les 13 accidents. Cela peut donner à réfléchir, mais, pour que ces chiffres, toujours regrettables, aient la vraie signification dont ils sont susceptibles, ils devraient être comparés au dénombrement du personnel des usines en activité. On manque de renseignements pour opérer ce rapprochement indispensable, mais je ne crois pas trop m'avancer en affirmant que ce bilan funèbre n'a rien de relativement effrayant en soi.

Sur les 13 accidents de 1864, 4 proviennent d'appareils calorifères de la nature de ceux que j'ai énumérés à la fin de la première partie et ne correspondent pas à moins de 15 victimes, dont 9 morts. 2 explosions n'avaient occasionné que des dégâts matériels, mais 14 personnes avaient été brûlées (8 mortellement) par une troisième. La statistique antérieure fournit plusieurs exemples d'explosions, inégalement dangereuses, parmi lesquelles je me bornerai à rappeler celle du calorifère de l'église Saint-Sulpice (8 janvier 1858), ainsi que celle (2 octobre 1863) de l'une des chaudières de concentration d'une fabrique de sucre de l'Aisne. Je ne connais même pas d'accident d'appareil à vapeur plus grave que ce dernier; qu'on en juge par la citation suivante, empruntée au rapport de l'ingénieur des mines du département :

« La chaudière fut lancée en l'air, brisa d'énormes poutres et un plancher qui se trouvaient au-dessous d'elle, et retomba à peu près à la place où elle était précédemment, couchée sur le côté, au milieu des débris de toute espèce. Par suite d'une fatalité terrible (*il était huit heures du soir*), les ouvriers qui devaient prendre le travail de nuit venaient d'arriver; ceux du jour commençaient à partir. Il y en avait beaucoup de rassemblés dans l'espace libre autour de la chaudière, c'est au milieu d'eux qu'elle éclata. Qu'on se figure 40 hectolitres de jus bouillant projetés violemment sur eux, des débris de bois et de matériel, lancé de toute part et la vapeur de six générateurs vomie à torrents. Le gaz était éteint; l'obscurité ajoutait à l'horreur de la situation ; la panique régnait dans l'usine; des ouvriers qui n'avaient pas été touchés d'abord furent, en fuyant, brûlé par la vapeur; les blessés qui ne pouvaient fuir étaient enveloppés par elle. Il y eut trente personnes atteintes, huit seulement ont survécu à leur blessures. Le désastre eût été, sans doute, plus grand encore si le fils d'un contre-maître n'avait eu la présence d'esprit et le courage de courir aux générateurs et de fermer toutes les prises de vapeur. Les chauffeurs effrayés jetaient bas leur feu, ne sachant ce qui était arrivé. Ce n'est qu'un quart d'heure après l'explosion qu'on a pu pénétrer dans l'usine et secourir les blessés. »

Le décret de 1865, réglementant seulement « les chaudières fermées destinées à produire la vapeur, » ne s'occupe évidemment pas de tous ces récipients clos ou susceptibles de l'être et mis (temporaire-

ment ou non) en communication avec des générateurs, dont ils ne sont alors en quelque sorte que le prolongement. Les industriels n'oublieront pas, sans doute, que l'épreuve préalable, l'adaptation de soupapes convenablement placées, etc., sont des conditions de sûreté à ne point négliger.

En ce qui concerne les inconvénients et les dangers matériels qui peuvent résulter pour les tiers du voisinage d'un appareil à vapeur, il ne faut pas perdre de vue les paroles prononcées par Napoléon Ier, dans la discussion de la loi organique sur la propriété souterraine : « C'est un grand défaut, dans un gouvernement, de vouloir être trop père ; à force de sollicitude, il ruine à la fois la liberté et la propriété. » Le pays doit voir disparaître ses entraves administratives, dont l'existence n'est pas bien certaine pour moi dans la circonstance présente : le citoyen lésé ne doit pas uniquement venir implorer l'administration, il doit virilement s'adresser à la justice. Qu'on ne se le dissimule pas! l'éducation des Français est complétement à faire sous ce rapport, par une de ces inconséquences du caractère national qui nous montrent sans cesse obéissant le moins possible à l'administration et allant la trouver au moindre embarras.

Quant à la question de la sécurité des personnes, elle ne me paraît point aussi facile à trancher et un peu d'hésitation est permise. Brutalement posée par les partisans du système répressif, qui disent à l'industrie : tuez, mais payez, elle est autrement résolue par les partisans du système préventif, qui veulent que le corps social empêche autant que possible de tuer, tout en obligeant à payer au cas où ce malheur arrive. Je sais bien que les premiers supposent que la crainte de payer empêchera certainement l'industrie de tuer, dans tous les cas où elle peut faire autrement, et que les seconds, malgré toute leur bonne volonté, non-seulement ne feront point que ces cas disparaissent complétement, mais encore seront nécessairement contenus, dans leurs velléités philanthropiques, par d'inévitables exigences. Néanmoins, sans m'effrayer outre mesure de cette question de nuances qu'on retrouve dans tout le domaine des sciences morales, je ne me sens pas le courage de passer encore dans le camp des économistes *pur sang*. Je reste momentanément, à ce point de vue spécial, dans le camp des réglementaires progressistes et, il m'est peut-être permis de l'ajouter à cette dernière page, indépendants et impartiaux, par cela seul que, dans les instructions ministérielles adressées aux préfets et aux ingénieurs, je rencontre trop fréquemment cette phrase ou l'équivalent : « tenir très-sévèrement la main à l'exécution des mesures de précaution, dont trop souvent les chefs d'atelier cherchent imprudemment à s'affranchir. » Cette recommandation continuelle

m'inquiète assez pour m'empêcher de croire que le moyen de rendre ces chefs d'atelier prudents est de ne plus les soumettre à aucune obligation, même avec une responsabilité qui de tout temps était de droit commun. Puis, en parcourant la série de rapports d'ingénieurs auquels je viens de faire quelques emprunts, je trouve presque invariablement, dans l'état civil de la chaudière qui a fait explosion, la mention du défaut d'épreuves réglementaires, l'absence ou l'état défectueux de certains appareils de sûreté, parfois même l'installation illicite. Parmi les causes auxquelles les accidents paraissent devoir être attribuées, le système vicieux de construction de la chaudière ou du fourneau, la mauvaise qualité et l'usure de la tôle du générateur, l'inexpérience ou l'ineptie du chauffeur, qui impliquent la conduite irrégulière de l'appareil (abaissement anormal du niveau de l'eau et brusque alimentation, surcharge des soupapes, etc.), jouent le principal rôle. Tout cela met en état d'apprécier au juste la réforme dont il s'agit.

Par la substitution du régime de la déclaration à celui de l'autorisation, l'administration s'est habilement dégagée, — pour parler le langage de l'adresse votée par le Corps législatif, en réponse au discours prononcé par l'Empereur à la séance d'ouverture de la dernière session, — « du poids d'une responsabilité souvent illusoire et toujours dangereuse. » Elle a bien fait de restreindre, sans la répudier complétement, sa mission naturelle de réglementation et de surveillance, — c'est à-dire de maintenir la formalité de l'épreuve, en la réduisant, et d'imposer les appareils de sûreté universellement adoptés, au sujet desquels elle aurait pu être un peu plus précise. Si elle n'avait pas complétement laissé de côté les récipients de vapeur, on aurait pu dire qu'elle avait ramené à de justes limites la réglementation précédente, « sans abandonner les garanties nécessaires à la sécurité publique. » J'aurais mieux aimé, pour ma part, qu'elle penchât de ce côté plutôt que de se perdre dans des conditions de distance, d'emplacement, auxquelles l'expérience des accidents ne donne pas toute l'importance qu'elles ont dans le décret de 1865, comme elles l'avaient déjà dans l'ordonnance de 1843. Il ne faut point avoir la prétention de tout réglementer, comme les Français d'autrefois; mais il ne faut pas tomber dans l'écueil extrême, que n'avait pas su éviter l'Angleterre. Sous la pression de l'opinion publique, elle a une tendance bien nette à renoncer au système de non-intervention absolue de la part de l'État. Je me sens fort quand j'ai les Anglais pour moi, en semblable matière, et je dis que la vraie solution du problème de la sécurité des ouvriers industriels est quelque part entre le système répressif et le système préventif.

E. Lamé Fleury.

ALICE

I

Les côtes de l'Aunis, aux abords de la Rochelle, sont d'une aridité qui étonne et attriste, surtout lorsqu'on vient de quitter les frais vallons du Bocage ou les champs coupés de canaux du Marais. Il faut affronter assez longtemps la poussière et le soleil, pour rencontrer l'ombre de quelques arbres d'une végétation respectable, dont le feuillage tranche de loin en loin sur la nudité de l'horizon. Aussi les points d'excursions sont-ils fort rares dans un certain rayon en dehors de la ville, et l'inventive imagination des maîtres d'hôtel, après avoir épuisé, pour retenir le voyageur, le sujet de la grande digue, qu'on ne voit guère, et de Châtelaillon, qu'on ne voit plus, n'a-t-elle à vous signaler que les curiosités de la pêche aux moules et les merveilles de l'église d'Esnander. Il arrive peu que l'on assiste à l'une sans visiter l'autre, car la pêche se fait sur la plage même, à quelques portées de fusil du village, et la vieille église, toujours armée de ses créneaux, comme aux jours de la guerre, n'a plus à contempler que les pacifiques évolutions des pousseurs qui exercent, dans la commune poursuite aux coquillages, l'antique rivalité des catholiques et des protestants.

Un jour d'été, il y a de ceci quelques années, la tour du clocher et la galerie de défense, qui règne de niveau avec le toit, furent envahies par une volée de touristes anglais, que le hasard avait fait se rencontrer aux bains de la Rochelle, et qu'avaient réunis pour cette promenade le même amour pour l'excitement et la communauté de langage en pays étranger. C'étaient de gracieuses mères, de jeunes gentlemen et d'élégantes miss, dont les cris joyeux effarouchaient les passereaux et les hirondelles, et dont la turbulente curiosité in-

terrogeait les moindres inscriptions gravées sur les murailles, et jusqu'aux fantastiques figures des goules de pierre, toujours immobiles dans leur séculaire sommeil. Les uns, penchés sur le parapet, contemplaient la campagne environnante, d'autres discutaient gravement sur l'usage des meurtrières et des mâchicoulis ; une jeune fille cherchait, à l'écart, et à l'aide d'une longue-vue, les îles de Ré et d'Oléron dans les lointains ébouissants de la mer ; un cavalier plus étourdi que les autres avait enfourché la croupe d'une gargouille, et se mettait en devoir d'aller cueillir dans la gueule même du monstre des fleurs de pariétaires semées là par le vent.

— Fergus, s'écria la jeune fille à la lunette, à qui les battements de mains de ses compagnes venaient de signaler cette manœuvre, au nom du ciel, cessez cette nouvelle folie !

Le jeune fou s'arrêta à cette injonction faite d'un ton à la fois impérieux et alarmé, hésita, regarda le but avec un sourire de désappointement, et revint à reculons au point d'où il était parti.

— Mais à quoi songez-vous ? reprit-elle en français lorsqu'elle le revit sur ses pieds, est-ce ainsi que vous tenez les promesses que vous m'avez faites au départ ?

— Miss Alice, pardonnez-moi, répondit Fergus avec un air moitié contrit, moitié impénitent, et attendez que le mariage vous ait fait partager avec Georges ce triste droit des salutaires rigueurs.

— Et le droit de tutelle, ajouta-t-elle avec un léger mouvement d'impatience, je vous jure, monsieur, que je saurai l'exercer.

— Et moi, je vous jure que vous ne l'exercerez pas, miss Evelyn, non pas que je récuse votre douce autorité, oh ! non ; mais si Dieu me prend mon père, je préfère tout à tomber sous la férule légale de Georges ou de lady Mary, sa mère.

— Et que vous a donc fait ce pauvre Georges ? dit-elle en retournant à son observatoire.

— Ce qu'il m'a fait ? Absolument rien, mon Dieu ; mais, dans un an et quelques semaines, je serai majeur et libre, et je ne veux pas d'ici là être traité en enfant.

— Alors, conduisez-vous en homme, et ne risquez pas de vous casser le cou pour une fleur.

— Cette fleur était pour elle ! pensa-t-il, et, s'appuyant sur le rebord de la galerie, il se mit à rêver de chiens courant dans la plaine qu'il avait devant lui.

Il n'y tint pas longtemps, et bientôt ennuyé de l'immobilité, à laquelle il s'était condamné par boutade :

— Alice, dit-il en se rapprochant de sa compagne, n'apercevez-vous point les pêcheurs de moules qui disposent leurs accors ? Voici tous ces oiseaux d'Angleterre qui descendent vers la plage ; qui peut

vous retenir, et que regardez-vous ainsi ? Auriez-vous découvert les sombres tours de Glennaël au bout de votre longue-vue ?

— Non pas précisément, mais je distingue l'île de Ré ; voyez dans cette direction ; il importe de vous familiariser d'avance avec ce nouveau monde, que nous devons habiter, jusqu'à ce qu'il plaise à madame Legoën de nous ouvrir le chemin de la Bretagne.

— Ce vieux magicien de notaire doit être laid et méchant à faire peur, pour nous fermer si longtemps l'entrée du château enchanté, et ce n'eût pas été trop de la science du docteur Bénédict pour conjurer ses maléfices et nous faire aborder. Pourquoi est-il resté en Écosse, lorsque la santé de William réclame tous les jours sa présence ?

— Ce qui veut dire que votre assiduité près de nous commence à vous peser, n'est-ce pas, et que vous avez hâte de couvrir quelque fugue du prétexte de l'arrivée d'un tiers ?

— Vous m'accusez d'égoïsme, et c'est mal, répondit-il d'un ton moitié fâché, moitié caressant. Il ne s'agissait que d'une chasse au renard, une partie de quelques jours, que m'avait proposée un baigneur de la Rochelle, dans les bois de Vendée.

— Vous irez chasser le renard, Fergus, dit miss Evelyn, un peu piquée, et en s'éloignant pour rejoindre le reste des promeneurs qui se dirigeaient vers la côte.

Le jeune homme la suivit, plus embarrassé de la permission qu'il l'eût été d'un refus formel, et, quelques instants après, toute la bande joyeuse débouchait sur la plage.

Les pêcheurs, aux aguets, les eurent bientôt pris dans leurs accors, et, à un signal donné, tous se mirent en mouvement pour franchir la mer de boue qui séparait les bouchots du rivage. C'était un étrange spectacle que celui de cette flottille sans voiles, dans laquelle chaque pousseur, une jambe dans la pirogue et l'autre enfoncée dans la vase, faisait à la fois l'office de rame et de gouvernail, et dont les embarcations, glissant, les unes à droite, les autres à gauche, tendaient par des courbes diverses vers la haie de clôture, aux tiges de laquelle sont collés en essaims des millions de coquillages. Vues du bord, ces barques en marche, ces ombrelles ouvertes, ces physionomies d'hommes et de femmes, les unes épanouies par le rire, d'autres étonnées, et d'autres encore, agitées par la peur, avaient un caractère de singularité attachante, et la scène n'aurait manqué ni de fraîcheur ni de charme, n'eussent été le cadre trop sévère, et le fonds encore moins riant du tableau.

L'inspection des bouchots terminée, et l'on peut toujours l'abréger sans scrupule, les pêcheurs se mirent en voie de les reconduire à terre. Fergus, debout dans son canot, les excitait de la voix et du

geste, c'était à qui lutterait de vitesse, et l'on était à plus de moitié du trajet, lorsqu'un cri : La mer! fit tressaillir tous les cœurs et tourner toutes les têtes. La marée montait avec une rapidité effrayante, et l'on aperçut alors miss Evelyn assez loin en arrière, son accor s'étant échoué sur un banc de sable, dans lequel l'avait engagé une impulsion mal calculée du pousseur. Le pauvre homme perdit le sens aux clameurs qui lui signalaient le péril, il faisait des efforts désespérés, mais le flot plus prompt menaçait de les atteindre, lorsqu'un jeune homme, en costume d'officier de marine, qui se dirigeait, en suivant la plage, vers une barque amarrée à quelque distance, s'élança de rocher en rocher à l'encontre de la vague, saisit dans ses bras la belle imprudente, et la déposa saine et sauve sur le bord, où le pêcheur n'eut que le temps d'accourir sur leurs traces en abandonnant son canot.

Cet acte avait été si rapide, l'alarme autour d'eux était si vive, que l'officier eût pu s'éloigner en héros de roman, sans être remarqué, si Fergus ne se fût précipité vers lui pour lui serrer les mains, et le remercier avec une voix tremblante et des larmes dans les yeux. L'étranger reçut ses remercîments, comme il avait reçu ceux de miss Evelyn, avec une simplicité pleine d'aisance et de bon goût ; puis, saluant les spectateurs avec un tranquille sourire, il poursuivit son chemin, et disparut bientôt avec le pilote qui l'attendait.

Le danger, en réalité, n'avait pas été extrême, et la terreur fut de courte durée, miss Evelyn n'étant pas de caractère à rechercher l'intérêt pour ses situations personnelles. Cette aventure semblait l'avoir tirée de son calme pour la jeter dans un accès de gaieté folle. La faute était aux pêcheurs, à qui l'amour du gain avait fait oublier leur prudence, et qui avaient cru pouvoir, avant la marée, regagner le rivage et toucher leur salaire; et, comme Fergus profitait de l'occasion pour se quereller bruyamment avec eux, elle fut la première à le rappeler à l'ordre, et la plus empressée à ramener l'enjouement au milieu de la petite troupe, encore sous l'impression du premier saisissement.

II

Le lendemain, suivie d'un vieux domestique et de sa femme de chambre, elle s'embarquait pour l'île de Ré avec Fergus et William Evelyn, son frère, que l'état de sa santé et l'infirmité de sa vue avaient empêché de prendre part à la course d'Esnander. Les médecins leur vantaient le climat comme plus doux, les plages comme plus commodes et plus belles, l'isolement était favorable au besoin de

repos du malade, et des baigneurs leur avaient indiqué, dans un site avantageux, une habitation à louer pour la saison des bains. Cette perspective leur souriait d'autant mieux que, par charité pour l'Océan, il faut le voir autre part, lorsqu'on l'a vu à la Rochelle. Fergus ne manqua pas d'en faire l'observation au capitaine du bateau à vapeur, dès qu'il eût appris qu'il était Rochellois. Il était d'une humeur diabolique, il s'en prenait à tout le monde du mauvais temps qui menaçait de compromettre sa chasse, et, à peine débarqué à Saint-Martin, il profita de l'autorisation réitérée de miss Evelyn pour regagner la terre ferme par le premier paquebot, avec serment de revenir dans trois jours, au plus tard.

La mer, en effet, avait été maussade et le ciel pluvieux durant toute la traversée. Un grain les assaillit aux approches de la petite ville d'Ars, et, bien qu'on fût au mois de juillet, à huit heures du soir, on distinguait à peine le vert des vignes et des haies de tamarix qui bordent la route jusqu'au phare des Baleines.

Un véritable ouragan s'annonçait pour la nuit, et, arrivés à la pointe de l'île, leur voiturin les engagea à s'arrêter dans la première cabane de pêcheurs de la côte, affirmant que la tourmente serait des plus fortes, et que le vent menaçait de jeter la voiture et les chevaux à la mer. Une lumière brillait précisément à quelques pas devant eux sur le rivage ; John, le valet de chambre, alla frapper à la porte de l'habitation et demander l'hospitalité jusqu'à ce que le gros temps fût passé.

— Mille millions de bourrasques ! répondit le maître de la maison en se montrant sur le seuil, entrez, bien que vous soyiez des Anglais, si je ne me trompe ; il y a toujours le coin du feu et quelques fagots de lentisques, et Marie Hugues recevrait aujourd'hui jusqu'au diable, tant la mère est heureuse d'avoir revu le lieutenant.

Comme il prononçait ces mots, un jeune homme, enveloppé d'un manteau, se présenta à son tour sur la porte, et s'avança avec empressement au-devant des voyageurs. Miss Evelyn, qui se disposait à mettre pied à terre, reconnut, à la lumière projetée de l'intérieur par la chandelle de résine, l'officier de la plage d'Esnander. Celui-ci s'inclina, à sa vue, avec un mouvement de plaisir dont il ne fut pas maître, et, s'apercevant de l'infirmité de sir William, il s'offrit à lui avec une affectueuse courtoisie, tandis que le pêcheur et Maggy aidaient John à descendre les bagages.

Miss Evelyn, en entrant, s'excusa du dérangement que pouvait causer leur visite sur le refus de leur conducteur de les mener plus loin, et s'informa de la distance qu'il restait à parcourir pour atteindre à l'habitation qui leur avait été signalée. En même temps, elle présenta le jeune officier à son frère, comme celui qui avait réparé, à Es-

nander, cette folie des pêcheurs, qu'elle lui avait racontée. Elle avait rejeté en arrière le capuchon de sa pelisse, et montrait à ses hôtes sa blonde et charmante tête, encore embellie par les émotions de la circonstance et le gracieux négligé de sa toilette de voyage.

Le pêcheur leur apprit que, si elle entendait parler de la Maison-Blanche, ainsi nommée parce qu'on l'apercevait de loin sur le rivage, et il n'en connaissait point d'autre, elle n'était guère située qu'à un demi-kilomètre plus avant. Mais on ne pourrait songer à s'y rendre avant le jour, le chemin longeant la mer, et n'étant rien moins que sûr, à cause de l'obscurité, du vent et de la pluie.

— Et à qui faut-il s'adresser, demanda-t-elle, pour le détail des arrangements à prendre ?

— Au lieutenant, madame, répondit Hugues ; puis, se reprenant aussitôt, à la vue du jeune homme, que ces mots semblaient embarrasser, ou à ma femme, que voici, ajouta-t-il, ou à moi-même, c'est toujours la même chose.

Et, tandis que Marie Hugues installait le pâle William auprès du feu qu'elle raviva par une brassée de plantes sèches, miss Evelyn leur fit part de l'incident qui les amenait dans l'île. Ils arrivaient d'Écosse, et se rendaient en Bretagne, où sir William avait projeté le recouvrement d'une ancienne terre de famille, la terre de Glennaël, qui venait d'être mise en vente, et dont les Evelyn avaient été dépouillés à l'époque de la Terreur. Mais, arrivés à Nantes, avis leur avait été donné, par le notaire chargé de l'opération, que quelques dispositions restaient pendantes avec le dernier propriétaire, et qu'il y aurait avantage à ce que leur venue fût retardée de quelques jours. Sir Evelyn avait besoin des bains de mer, on leur avait vivement recommandé l'air pur de l'île de Ré, et ils comptaient attendre à la Maison-Blanche l'appel de madame Legoën pour se remettre en voyage.

Le temps était épouvantable, le vent et la mer confondaient dans la nuit leurs grondements sinistres, la pluie tombait à torrent, et Marie Hugues, voyant l'état de fatigue et de faiblesse de William, proposa qu'il allât occuper un lit qu'on pourrait préparer dans une chambre voisine.

— Cette pièce n'est pas des plus belles, dit le pêcheur, mais ce jeune monsieur y sera mieux qu'auprès de notre pauvre foyer, et le lieutenant Henri Mérédic, que voici, y a dormi plus d'une fois aussi tranquillement que plus tard à son bord.

Miss Alice, en entendant pour la première fois le nom du jeune homme, leva les yeux vers lui, puis, ayant pris l'assentiment de William, elle se retira avec Marie Hugues et Maggy, afin d'organiser avec elles le coucher de son frère.

La femme du pêcheur, tout en s'empressant à disposer chaque partie du modeste ameublement, s'excusait du peu d'ordre qui régnait dans cette chambre, fort petite et fort propre. Elle avait dû employer la journée à rentrer les filets, en prévision du temps, et M. Henri s'était opposé à ce qu'elle la mît en état, dès le soir précédent, ayant passé la nuit, sur une chaise auprès du feu, à parler de sa défunte mère.

— M. Henri Méredic n'a plus sa mère? demanda William avec un mouvement d'intérêt.

— Ni sa mère, ni son père, mon cher bon monsieur, le capitaine étant décédé quand M. Henri était encore aux écoles, et sa femme, un ange de Dieu, l'ayant suivi bien peu d'années après.

— Pauvre jeune homme! dit miss Alice, il est de ce pays?

— Mais c'est à lui qu'est la Maison-Blanche, répondit Marie Hugues d'un ton confidentiel; seulement il ne vous l'a pas dit, car cela lui fait quelque chose, voyez-vous, que d'autres habitent là où habitait sa mère.

— O mon Dieu, s'écrièrent à la fois le frère et la sœur, mais si notre séjour, quelque court qu'il doive être...

— Nenni da, n'ayez de cela nul souci, voyez-vous. L'habitation se dégrade, faute d'être occupée, et puis, ajouta-t-elle avec une nuance de tristesse résignée qui complétait sa pensée, il faut qu'il en soit ainsi, c'est tout dire. D'ailleurs, dans les rares apparitions que M. Henri a faites ici depuis ses malheurs, il a toujours préféré demeurer près de nous, dans cette chambre, et cette dernière visite sera bien courte encore, tant sa carrière lui laisse peu de repos. Il arrive des mondes éloignés, Hugues connaît cela; lui, il est venu en oiseau de passage, c'est le cœur qui le ramène vers ces tombes de là-bas. Hugues l'est allé chercher hier dans sa barque, à la côte d'Esnander, et dans un mois il s'en va repartir, sans s'inquiéter, sans murmurer, pour retourner Dieu sait où.

Miss Evelyn sortit en ce moment, laissant William aux soins de John, et revint s'asseoir auprès du feu avec sa femme de chambre. Henri Méredic et le pêcheur s'étaient risqués au dehors, afin de prendre toutes ses mesures contre les éventualités de la nuit. L'ouragan redoublait de violence, et les murailles semblaient ébranlées par les coups de la rafale. La jeune fille se recueillait dans le silence et la prière, elle sentait le besoin de garder tout son calme, et d'affermir son âme contre les troubles divers que faisait naître en elle l'étrangeté de sa situation. Puis, peu à peu, cédant à la fatigue, elle pencha sa tête sur le dossier de son siége, et, lorsque Hugues et le lieutenant revinrent, ils la trouvèrent endormie.

Elle dormait comme dormiraient les anges. De temps en temps,

Maggy arrangeait sur elle les plis de son manteau, ou ramenait les boucles de cheveux jetés sur son visage dans l'insouciance du sommeil. Dans cet abandon de la nature, où tout est une grâce, où toute grâce est une séduction, le moindre détail et jusqu'à la chaste simplicité de sa robe noire, ajoutait à sa beauté un charme irrésistible. Un rayon de lumière, comme un rayon de paix, tombait sur son front, et dans cet état, au milieu de l'agitation profonde de la nuit, elle offrait la plus parfaite image du repos de l'âme humaine au sein du déchaînement des passions de la nature.

Le pêcheur était allé s'asseoir respectueusement à l'écart, sa femme égrenait son chapelet dans un coin, et Henri Mérédic, immobile à quelques pas, contemplait, dans une sorte de religieuse extase, la jeune fille endormie. Les hôtes du ciel, au temps des légendes sacrées, devaient commander ces sentiments d'admiration et de respect, lorsqu'ils s'arrêtaient dans la demeure des hommes, et si l'émotion fut jamais permise à un cœur pur et généreux, c'était assurément dans cette circonstance, où tout concourait pour agiter fortement l'imagination la plus calme.

Pourtant, ce n'était qu'une femme. Une ombre passait de temps en temps sur son front, comme le reflet d'un souvenir ou d'un rêve. Le sommeil la replaçait-il dans la réalité de sa vie, et dans ce monde intérieur, où elle s'appartenait tout entière, son âme s'abandonnait-elle librement à ses impressions mystérieuses et intimes?

Au château de Winter-Hill, en Écosse, où son père avait cherché un asile à l'époque de la Révolution, les voisins et les familiers la jugeaient plus susceptible de force que de tendresse. On l'avait vue rarement rougir, et plus rarement pleurer. Tout au plus, son visage naturellement pâle, se couvrait d'une pâleur plus sensible encore dans les émotions violentes, et devant les faits qui exaltaient sa générosité ou la jetaient brusquement hors de son caractère. Jusqu'à seize ans, elle avait vécu entourée de sa famille, au milieu des plaisirs de son âge, sans paraître y prendre part, ou bien s'y livrant tout à coup avec une ardeur qui tenait de la fièvre. Vers cette époque de sa vie, et à quelques mois d'intervalle, elle était restée seule avec son frère, à peine arrivé à sa majorité, et que la débilité de sa santé et de ses yeux rendaient à peu près inhabile aux fonctions de chef de la famille. Le malheur l'avait trouvée à sa hauteur, et avait révélé en elle des ressources de sagesse et d'énergie qu'elle ne se connaissait pas, n'ayant jamais été jusque-là dans le cas d'y faire appel. On l'admira, et on ne chercha pas plus loin. On la savait fiancée, dès l'enfance, à lord Georges Eberton, un des plus riches propriétaires du comté, dont le père, mort depuis longtemps, avait accueilli le comte Bernard Evelyn, à son arrivée dans le pays de Dumfries, et dont la mère

passait pour diriger de ses conseils d'inexpérience des deux orphelins. Devant la certitude d'un engagement aussi sacré, surtout en Angleterre, nul ne songea à vouloir pénétrer une âme qui paraissait ne souhaiter que l'isolement, et mettre tous ses soins à se faire oublier.

Était-ce à dire pourtant, et n'était-ce point là le sens des passagères agitations de son sommeil, que ce cœur, en apparence comprimé par le malheur, et si sûr de sa destinée, ne battait plus que d'impulsions mesurées d'avance, et que des aspirations d'une nature plus ardente n'étaient jamais venues solliciter sa puissance d'aimer? Était-ce à dire que ces yeux, si indifférents pour le monde, et si peu troublés devant lord Georges lui-même, ne voyaient pas, en regardant plus au loin, d'autres images qu'appelaient involontairement ses rêves? La femme s'était-elle complétement absorbée dans la fiancée et dans la sœur, et Alice, durant ces longues soirées d'hiver passées au foyer attristé de Winter-Hill, entre la mélancolique figure de William, la placide physionomie du docteur Bénédict et la tête caressante de son chien Hélio, ne vit-elle jamais apparaître quelqu'un de ces fantômes mystérieux, qui font tressaillir la jeunesse, qu'on invoque sans les connaître, qui passent en chantant à nos oreilles, et nous sourient de loin en disant : Je suis le bonheur ! Son âme étaitelle complétement remplie et incapable de s'émouvoir désormais en regardant autour d'elle? Dans ce ciel bleu, que lui faisait sa piété, Dieu ne laissa-t-il jamais pénétrer un nuage? Dieu seul le savait, et la fière jeune fille ne se confiait à personne.

III

Dès que le jour parut, et, par une matinée aussi belle que la nuit, avait été tourmentée, ils se firent conduire à la Maison-Blanche. Elle était à cinq ou six cents pas de là, située dans un petit vallon creusé entre les dunes, où elle semblait dormir au murmure de la mer, sous un groupe de peupliers qui la couvraient de leur ombre. Aux alentours, quelques maigres champs de trèfle et de luzerne montraient les traces d'une culture abandonnée. On mesurait des fenêtres le clocher de l'église d'Ars, et le regard n'embrassait, jusqu'au phare des Baleines, qu'une vaste lande brune, coupée de flaques d'eau, plantée çà et là de genêts et de tamarix, et hérissée de monticules noirs et blancs, qui ressemblaient de loin à d'énormes taupinières.

Henri Mérédic introduisit lui-même miss Evelyn et son frère dans la modeste demeure. Il y était venu la veille, mais une émotion qu'il ne put contenir se peignit sur ses traits, lorsqu'il se retrouva avec

des étrangers dans ces appartements déserts. Il semble que les morts respirent toujours dans le silence des lieux où ils ont vécu, et le cœur du lieutenant se troublait, malgré lui, de cette première violation d'une solitude si longtemps respectée.

Miss Alice et William, après la confidence de Marie Hugues, comprirent facilement ce qui se passait en lui, et répondirent à sa réserve par une discrétion pleine de délicatesse. Ce culte filial, ils l'eussent partagé à l'endroit de tout autre, et après le fait d'Esnander, et avec cette communion de sentiments qu'amène forcément une rencontre telle que la leur, si Henri était encore moins qu'un ami, il était déjà pour eux plus qu'un étranger. Il leur fit parcourir la maison entière, et, comme ils pénétraient dans la chambre où sa mère était morte, il se détourna, pour cacher une larme qui roulait sur sa joue.

— Ils sont heureux, lui dit Alice, en le regardant avec ses yeux profonds et bleus comme le ciel, et la vie n'a pas assez de bonheur à promettre pour qu'il faille pleurer sur ceux qui sont partis.

— Merci, mademoiselle, répondit-il d'un accent pénétré, mais vous prierez pour eux.

Cette larme et cette pensée du cœur étaient deux traits d'union. Ces deux âmes venaient de se révéler l'une à l'autre, avec d'autant plus de sincérité qu'ils ne le cherchaient pas.

Henri, comme il s'éloignait, une heure plus tard, dit à Hugues, en se retournant vers les fenêtres ouvertes :

— C'est comme autrefois, mais je n'entendrai plus par là de voix qui m'appelle.

— Qui sait ? répliqua naïvement le pêcheur ; puisque ce ne sont pas des Anglais, ce peuvent être des amis.

Le lieutenant revint le lendemain et les jours suivants, afin de déterminer un endroit pour les bains de William. Il connaissait la moindre crique, et dirigea complaisamment les pas hésitants du malade sur ces sables fins et légers, où si souvent, dans son enfance, il avait joué avec les crabes et les étoiles de mer. Alice les accompagnait, et, tandis que William se baignait dans une petite anse à l'abri des vents, et qu'André veillait sur lui tout en recueillant le varech, Henri et sa blonde compagne exploraient ensemble les divers points de la plage.

Miss Evelyn, dans ces promenades, montrait la confiance que la candeur et le sentiment de la force inspirent, et son âme était aussi peu agitée que cette mer, dont la tranquillité, pourtant, recèle souvent la tempête. Dans cet isolement du monde et grâce à la liberté des habitudes anglaises, les cœurs se pénètrent plus vite et s'apprennent plus à fond, et cette sécurité se justifiait de plus par l'attitude pleine de réserve d'Henri Méredic. Sa franche et loyale nature,

qui, tout d'abord, avait conquis l'amitié de William, se lisait sur son front ouvert et dans son regard plein de feu. Il retrouvait, en face de ce vieil Océan, la gaieté et l'insouciance du péril des gens de mer, et plus d'une fois, avec de joyeux éclats de rire, ils durent s'entr'aider, Alice et lui, pour franchir les bancs de galets lavés par la vague, et gagner les récifs à fleur d'eau, sur lesquels elle aventurait ses petits pieds à la manière des oiseaux. Le temps se maintenait beau, la chaleur tempérée, et la jeune fille semblait respirer, à pleine poitrine, la vie et la liberté. Ses joues et ses yeux brillaient d'une animation charmante, l'harmonieuse légèreté de sa taille s'y déployait avec plénitude, et de loin, avec ses beaux cheveux flottants dans toute la grâce de la nature, avec le jeu du vent dans les plis de sa robe, elle avait véritablement quelque chose d'aérien.

On attendait chaque jour la venue de Fergus ; mais, au lieu du chasseur, une simple lettre de lui arriva un beau matin. Il annonçait qu'il avait pris une entorse en sautant un échalier, et ne pourrait les venir joindre qu'après sa guérison. A part ce détail, il avait tout lieu d'être satisfait, ayant rencontré en Vendée de bons chiens et de braves gens, et étant soigné dans un vieux château, où il avait été recueilli avec autant d'empressement que s'il avait fait la bonne guerre au temps des plumets rouges.

Miss Évelyn s'affecta vivement de cette nouvelle :

— Si seulement le docteur était ici ! dit-elle en s'adressant à son frère, mais d'après sa dernière lettre, et avec l'insistance de lady Marie à le garder près d'elle, nous avons peu d'espoir de le revoir avant d'être à Glennaël.

Henri s'offrit généreusement, si elle était inquiète, à se rendre en personne auprès de leur ami.

— Oh ! non, répondit-elle avec tristesse, c'est ma faute, je n'aurais pas dû céder à cette folle tête, et je porterai les conséquences de cette escapade.

La première impression de cette nouvelle, cependant, fut assez vite effacée, grâce aux lettres qui suivirent, et à l'empressement d'Henri et du pêcheur pour procurer quelques distractions à leurs hôtes. Tantôt c'était une promenade aux phares des Baleines, un des plus beaux de construction moderne , tantôt une excursion du côté d'Ars et de Saint-Martin, et de temps en temps de petits voyages à distance des côtes, pour assister à la pêche dans la barque de Hugues.

Ces dernières expéditions étaient le plaisir favori d'Alice, qui éprouvait le plus vif attrait pour les émotions de la mer.

Ils partaient dans la matinée, Hugues à la barre, et Henri, aidé d'un jeune matelot, présidant à la manœuvre des voiles. Le lieute-

nant de marine reprenait là toute sa supériorité, il racontait en riant ses aventures lointaines, le pêcheur triomphait; Alice et William écoutaient avec un intérêt doublé par sa circonstance. John, qui les accompagnait, avait la charge des provisions; ils dînaient gaiement au large, et ne rentraient d'ordinaire qu'à la nuit, la pêche se prolongeant jusqu'au coucher du soleil. Les soirées étaient délicieuses, des souffles d'air embaumé leur venaient de la terre, et apportaient à leurs oreilles les chansons des pêcheurs de varech et des saliniers, qui regagnaient leurs demeures. Les eaux se teignaient de nuances d'améthyste, la lune se levait comme un grand disque d'or dans l'azur foncé de l'orient, et des lueurs phosphorescentes couraient en aigrette de lumière à l'extrémité des vagues, ou se jouaient en feux follets dans le remous de leur barque.

Il est peu de scènes qui remuent plus doucement l'âme humaine, que le spectacle de ces belles nuits que l'on passe ainsi, comme suspendu entre l'infini du ciel sur nos têtes et l'infini du ciel répété dans les flots. Les trois jeunes gens s'abandonnaient sans contrainte aux sentiments que cette grandeur inspire, et un soir, que le rivage de l'île, comme une bande safranée, coupait l'horizon dans la transparence de la brume, Alice crut retrouver là un souvenir de l'Écosse; elle en fit la remarque à son frère, et suivant l'illusion de sa pensée, se mit à murmurer le suave refrain d'une ballade qui avait trait à sa rêverie.

Henri l'écoutait avec un charme indicible, lorsqu'elle s'arrêta tout à coup, et porta son mouchoir à ses yeux pour y refouler des pleurs.

Ce mouvement causa au jeune homme une sorte de saisissement. Ces larmes montaient-elles du cœur; ce chant mélancolique n'était-il pas l'expression d'un regret ou la plainte d'une absence? Quelques mots, échappés un jour à William, le donnaient à entendre, et pour la première fois Henri se sentit tout troublé à l'idée d'une certitude.

Alice, pour tromper son attention, lui demanda ce qu'était une pyramide blanchâtre, que l'on distinguait sur un point de la côte.

— C'est un monument de la piété des miens, répondit-il avec mélancolie.

Et il revint à sa voile.

Mais, à partir de cette soirée, le pauvre lieutenant demeura moins longtemps dans ses visites à la Maison-Blanche, et retourna plus souvent à la tombe de sa mère.

Le pêcheur trouvait qu'il devenait d'une humeur sauvage, William se plaignait de ne le plus voir, miss Evelyn seule semblait ne s'apercevoir de rien.

Le dimanche suivant, comme ils sortaient tous les trois de l'église d'Ars, Henri attendit que la foule se fût écoulée pour aller au cimetière, selon son habitude. Alice et son frère restèrent avec lui, à regarder les boiseries sculptées qui décorent le chœur. Ils se retirèrent enfin, et le lieutenant s'en alla seul s'agenouiller entre deux tombes. Un vent doux comme une caresse de la mort glissait dans les hautes herbes et bruissait autour des rameaux, des croix et dans les ogives des fenêtres. Il était absorbé dans sa méditation, lorsqu'en se relevant, il aperçut ses deux amis qui priaient pieusement à quelques pas derrière lui.

— Oh ! merci, dit-il, mais je ne souffrais pas, car le bonheur est là, dans ce dernier sommeil.

William lui pressa la main, Alice tourna vers lui ses beaux yeux pleins de sympathie et de reproche, puis elle rougit, et revint en cueillant d'un air pensif quelques fleurs le long du chemin.

Il y avait trois semaines que le lieutenant était dans l'île, sa permission n'expirait que huit jours plus tard, et le lendemain il vint à la Maison-Blanche annoncer son départ.

Alice lisait à l'ombre dans le petit jardin, William était sorti pour sa promenade avec John, elle le fit entrer dans le salon, et s'assit auprès d'une petite table, où elle prit un ouvrage de broderie, qu'elle se mit à chiffonner pour occuper ses yeux. Henri se tenait à quelques pas d'elle, sur un divan, où, tout enfant, il s'était roulé plus d'une fois aux genoux de sa mère. Ils étaient seuls, on eut pu entendre le battement de leurs cœurs, et leur entretien n'avait pour témoin que les abeilles et les papillons qui entraient étourdiment par les fenêtres, venaient butiner sur un bouquet qui fleurissait une console, et regagnaient au plus vite la campagne et le grand air.

— Ce beau soleil ne vous a pas invité à la promenade ? dit-elle, sans lever ses regards de dessus son canevas.

— Non, répondit Henri, il me reste si peu de temps à passer près de vous, que j'ai voulu... je voulais vous faire mes adieux, devant partir demain.

Elle se pencha précipitamment en avant, son aiguille se trompa dix fois de point, et après un assez long silence :

— Je croyais, monsieur Mérédic, que vous étiez libre, au moins pour une semaine encore.

— Cela est vrai, mademoiselle, reprit-il avec une sorte de violence dans la voix, mais la vue de ces lieux me fait mal, j'ai hâte de les fuir, maintenant que je n'y puis plus espérer le bonheur.

Il se leva, à ces paroles, fit quelques pas dans l'appartement, et alla appuyer son front brûlant contre les vitres d'une croisée.

Alice suivait ses mouvements avec une visible anxiété, puis se levant à son tour et s'approchant de lui :

— Monsieur Henri ! dit-elle.

Henri se retourna brusquement.

— Monsieur Henri, dit-elle avec une voix d'une douceur irrésistible, et en lui tendant la main, croyez du moins à l'amitié sur la terre.

Il se précipita sur cette main, puis la repoussant avec effroi, il s'élança hors du salon, et Alice, toute tremblante, revint s'asseoir auprès du guéridon.

Sur le seuil il rencontra William, et celui-ci, apprenant sa résolution, et qu'il devait passer par Brest, conçut aussitôt le projet de partir tous ensemble pour la Bretagne, le lendemain. Cette idée d'une visite incognito à Glennoël lui souriait depuis longtemps, et le raffermissement de sa santé lui permettait de profiter de l'occasion qui s'offrait à lui de l'exécuter.

Il demanda avec instance à Henri de les attendre un jour, et proposa son plan à sa sœur, qui l'adoptant sans aucune observation, se retira néanmoins, et les laissa débattre entre eux les arrangements du voyage.

Il fut décidé qu'ils iraient par mer dans la barque de Hugues, et après être convenu de tout, Henri s'éloigna pour aller faire avec le pêcheur les préparatifs nécessaires.

La perspective de cette expédition avait ravivé la gaieté dans la petite colonie, et le soir suivant, en effet, ils s'embarquèrent joyeusement, par un ciel radieux, sur une mer pleine de sourires.

IV

Le lendemain, sur la fin de la journée, ils arrivaient en vue du petit port où ils devaient débarquer.

De ce point on embrassait les côtes dans une vaste étendue, et tandis qu'Henri dirigeait quelques manœuvres nécessaires pour éviter les brisants, Alice, ayant William à son bras, lui dessinait de la voix une vieille tour que l'on apercevait dans l'échancrure des falaises, et qui élevait au-dessus des bois sa masse à demi ruinée, et écussonnée vers le couchant par les rayons du soleil.

— C'est, par ma foi, la tour de Glennoël, leur dit Hugues qui les écoutait debout à la barre, on la voit de fort loin de la haute mer, et je la connais depuis longtemps pour servir de point de repère aux bâtiments qui naviguent dans ces eaux.

Un quart d'heure plus tard, ils mettaient pied à terre. A l'hôtel on leur apprit que le propriétaire du domaine à vendre, M. Guillaume Lemerle, était parti de la veille, et sur l'indication qui leur fut donnée, que Glennoël n'était situé qu'à vingt minutes de chemin, William exprima le désir de s'y rendre sur-le-champ. Ils trouveraient là le garde, et pourraient se renseigner tout à l'aise, en attendant l'entrevue avec le notaire, qui était à la campagne.

Il partirent donc à pied, suivirent une route qui montait, en laissant à gauche les falaises, et vers six heures ils arrivaient au pavillon qui servait de demeure au gardien du château.

Il restait au moins deux heures de jour, le temps était ravissant, et miss Evelyn dépêcha John s'informer de M. Legoën, qu'on leur avait dit se trouver dans les environs, et surtout des moyens de visiter l'habitation et les ruines.

— Pour ce qui est du parc et des ruines, dit le vieux garde en s'avançant respectueusement à leur rencontre, c'est chose possible, assurément; mais quant au château, on n'y saurait pénétrer pour l'heure, et j'en suis désolé pour madame, M. Legoën est parti dans la journée avec les clefs, pour accompagner un étranger, que l'on dit être un acquéreur, et j'imagine qu'ils n'ont pas terminé encore, puisqu'il n'a pas reparu.

— Pensez-vous, demanda Alice, qu'il tarde longtemps à revenir?

— Je ne le suppose pas, mais, si madame voulait faire un tour de promenade en attendant, elle a grande chance, de ce côté, de le rencontrer dans le bois.

Et il s'offrait à les conduire, lorsque William, qui se reposait près de John à l'ombre d'un marronnier, réclama son attention pour s'entretenir avec lui.

Miss Evelyn et Henri se mirent à examiner la maison et le site, et tout en causant s'avancèrent dans la direction qui leur avait été indiquée, au-devant du notaire.

Glennoël se composait de deux parties, l'ancien et le nouveau château. Du vieil édifice féodal, situé sur une éminence, il ne restait que quelques pans de murailles effondrées et la tour. Au pied, dans un frais petit vallon, et sur les bords d'un ruisseau ombreux, s'élevait l'habitation moderne, composée d'un élégant corps de bâtiment en briques, précédé d'une cour en demi-cercle, et flanqué à chaque aile de deux pavillons de même style. L'aspect en était imposant, sa façade assez bien conservée; on sentait seulement, après mûr examen, que la barbarie industrielle avait dû passer là. A une centaine de pas à droite, quelques-uns des beaux marronniers avaient été mutilés, une belle pelouse effrondrée, et le paisible ruisseau violenté dans son cours, pour alimenter une raffinerie à demi construite, et heureuse-

ment abandonnée. C'était un des mille essais civilisateurs de Guillaume Lemerle, dont le père avait acquis Glennoël à titre de bien d'émigré, c'est-à-dire pour le dixième de sa valeur, et dont l'héritier avait eu pour premier soin de mettre en vente la terre et toutes ses dépendances, afin de pouvoir étaler plus librement à Paris son aristocratie de fortune et de mauvais aloi.

Le comte Bernard Evelyn, père de William et d'Alice, aurait pu, à une époque, en revendiquer la possession ; mais le souvenir des scènes d'ingratitude et de violence dont sa jeunesse avait été témoin, des intérêts établis en Écosse, et l'étroite amitié qui le liait à lord James Eberton, dont la généreuse hospitalité avait contribué au rétablissement de sa fortune, l'avaient tenu jusqu'à son dernier jour éloigné d'une contrée, vers laquelle le ramenèrent plus d'une fois, pourtant, les tristesses souvent ravivées de l'exil, et le souvenir toujours vivant de la patrie.

Alice, à la vue du château, se rappelait les soupirs mal étouffés de son père, lorsque sa pensée le ramenait vers Glennoël, au foyer de Winter-Hill. Tout en marchant, elle se retournait de temps à autre et regardait tour à tour les ruines couronnées de leurs verts panaches de lierre, et l'habitation Louis XIII, avec ses cours et ses jardins déserts, ses fenêtres fermées, ses girouettes silencieuses.

— Et pourquoi, dit Henri, à qui elle venait de faire part de ces regrets de son père, pourquoi le comte Bernard n'a-t-il point tenté de recouvrer Glennoël?

— Il avait juré de n'y jamais revenir, et mon père, pour sauver sa vie même, n'eût point manqué à tenir un serment.

En disant ces mots, elle se mit à marcher d'un pas plus rapide et s'enfonça, s'en reprendre l'entretien, dans l'intérieur du bois.

Le bois, qui occupait près de la moitié du domaine de Glennoël, s'étendait depuis les falaises, à gauche, jusque vers des collines bleuâtres que l'on apercevait à droite du mamelon des ruines. Heureusement, ces magnifiques ombrages avaient été respectés par Guillaume Lemerle, dont la dernière ambition, parce qu'il la jugeait éminemment seigneuriale, s'était concentrée dans l'élevage des chevaux. Il y avait des siècles que la hache ne s'était point promenée parmi ces arbres, dont quelque-uns, vénérables ancêtres de la forêt, paraissaient, à leur vétusté, avoir pu porter le gui sacré dans leurs rameaux touffus, et abriter sous leur ombre les mystères de la religion des Druides. En certains endroits, leurs branches entrelacées formaient des voûtes presque impénétrables à la lumière; sur d'autres points, leurs troncs antiques et noueux, éclairés des rayons d'un soleil couchant, rappelaient les illuminations soudaines des sombres forêts de la Gaule, et rien ne parlait plus à l'âme que la demi-obscu-

rité de ces profondeurs, et le silence de ces solitudes. A peine si un chant d'oiseau venait par intervalle animer ces mélancoliques déserts, et l'oreille ne saisissait, en ce moment, que le craquement des branches mortes, quelques murmures confus du vent dans le feuillage, et par-dessus tout le bruit monotone de la mer, qui se brisait dans l'éloignement, au pied des falaises.

Miss Evelyn et Henri marchaient en avant, sans avoir échangé une parole, depuis qu'ils avaient perdu de vue le château. Ils suivaient un chemin raviné, dont les aspérités et les fondrières annonçaient qu'il avait dû servir de lit à quelque torrent desséché. Aucune avenue, aucun sentier plus praticable ne s'offrait à leurs yeux, et les grandes et belles allées, dont on devinait le tracé à l'alignement des chênes, avaient été tellement envahies par les hautes herbes, les ronces et les arbustes parasites, qu'il était à peu près impossible d'y pénétrer et de s'y diriger encore plus. Ils continuèrent d'avancer dans le ravin, absorbés par la contemplation de ces sites sauvages, et ne s'apercevant pas que le chemin décrivait une courbe et finissait par tourner en un labyrinthe à peu près inextricable.

— Mais, dit tout à coup Alice en s'arrêtant, où sommes-nous ? je n'entends plus la mer.

Ils prêtèrent l'oreille, et écoutèrent ensemble. Ils prirent pour le bruit des vagues un grand murmure du vent dans les rameaux des chênes, et se remirent à marcher en avant.

— En l'absence de cet introuvable notaire, reprit-elle, ne dirait-on pas que nous parcourons quelque domaine de la Belle au Bois Dormant ?

— Vous seriez donc la fée?

— Oh ! si j'étais fée.....

— Eh bien, que feriez-vous ?

— D'un coup de baguette j'ouvrirais une magnifique avenue au milieu de ces vieux arbres.

— Je m'y opposerai, tant ce rude chemin a de charmes à mes yeux, avec ses lianes pendantes et ses rochers moussus, et vous céderiez à ma prière, moi, dont l'enchantement doit cesser si vite et dont la présence en ces lieux doit durer si peu de temps.

Henri avait de la tristesse dans la voix, mais elle parut ne l'avoir pas entendu, et comme elle ne disait rien, il n'osa continuer.

— Mais, parlez-moi, dit-elle au bout d'un instant, les oiseaux vont croire que nous sommes fâchés, à quoi donc rêvez-vous ?

— Je songe, miss Evelyn, aux changements que le temps apporte en toutes choses sur la terre. Dans quelques jours je serai loin de ces lieux, et si Dieu m'accorde jamais de revoir Glennoël, ces oiseaux m'auront oublié, l'herbe aura repoussé dans l'empreinte de mes pas,

et mon bonheur aura passé comme le parfum de cette fleur sauvage.

Il cueillit une rose d'églantier, qui pendait à portée de sa main, et la lui offrit.

— Et c'est là tout! dit-elle en baissant la tête pour attacher la fleur à son corsage.

— Tout, oh ! non, car la fée, d'un coup de baguette aura transformé ces déserts, et il sera donné à un autre d'en parcourir les sentiers avec elle.

— Et si, pendant que vous rêvez si agréablement, répondit-elle, avec un peu d'impatience, ce digne M. Legoën allait me faire infidélité et adjuger Glennoël à quelque affreux enchanteur !

— Ne raillez pas, miss Evelyn, je souffre cruellement.

— Voici les ruines, cria-t-elle au même instant, nous nous rapprochons, regardez là-bas !

Il regarda vers le point qu'elle lui indiquait et vit à quelque distance en avant des masses grisâtres qui se dessinaient dans l'interstice des arbres. Ils pressèrent le pas et poussèrent un même cri de surprise, lorsqu'en débouchant d'un fourré qu'ils venaient de franchir avec peine, ils n'aperçurent devant eux qu'un amas de rochers granitiques, espèce de construction cyclopéenne, qu'ils avaient pris de loin pour les restes de l'ancien château.

— En effet, dit Henri en interrogeant toutes les directions du bois, voici là-bas des prairies vers notre gauche et les murailles d'un pavillon que nous n'avions point vu.

En même temps, il escalada un des blocs de pierres, regarda, et il ne vit rien. L'espace, hormis l'échappée sur ces prairies, était fermé de tous côtés par un rempart de verdure.

Force leur fut de s'engager au hasard dans une allée gazonneuse qui longeait de grands pins. Le jour tombait rapidement ; les tons foncés du paysage en accéléraient le déclin, les rayons s'éteignaient l'un après l'autre dans la cime brunissante des mélèzes, et l'on entendait dans les taillis des frôlements d'ailes, des bruissements confus, et ces derniers mouvements indécis de la nature qui semble se réconcilier dans le silence du soir, et prendre ses dispositions pour le repos de la nuit.

Alice était pensive et Henri se taisait. Ils errèrent près d'une heure encore, ils étaient égarés et se mirent à gravir un mamelon sur lequel se profilaient les têtes de grands bouleaux immobiles. Miss Evelyn, de temps à autre, était obligée de réclamer l'aide de son cavalier pour éviter les aspérités du sol. Henri sentait son bras trembler sous le sien, elle était tout émue, et il ne l'était pas moins qu'elle.

Arrivés au sommet ils s'arrêtèrent, mais ne purent rien découvrir, à cause des ondulations de la forêt et du pâle éclat de la lune qui

estompait les bois d'une vapeur argentée. Ils crièrent, ils appelèrent, mais rien ne leur répondit que la voix des courlis dans la campagne, et le bruit que faisaient en s'envolant quelques oiseaux troublés dans leur sommeil.

— Oh ! mon Dieu, dit Alice, nous nous sommes perdus ! Et William, mon frère, mon pauvre frère !

— Sir Evelyn sait que vous êtes près de moi, répondit simplement Henri, il ne saurait craindre pour vous.

Alice, debout près de lui, garda le silence ; de ses deux mains elle s'était couvert le visage et elle priait tout bas.

En ce moment, les sons d'une cloche arrivèrent jusqu'à eux. C'était l'*Angelus* qui sonnait à l'église du port. Un même attendrissement les gagna l'un et l'autre, et Henri, se tournant vers sa compagne et croyant deviner sa pensée :

— Miss Evelyn, dit-il, avec une émotion profonde, ah ! d'autres sans doute, à cette place et à pareille heure, se tairaient pour conjurer vos alarmes. Et moi, devant cette voix de la prière qui nous parle de ceux que nous avons perdus, en présence de ces étoiles de Dieu qui nous éclairent, en face de ces arbres qui, après mon départ, ne vous répéteront point mes paroles, je vous dis que je vous aime. Je vous aime, Alice, avec l'ardeur et la pureté des anges, et mon cœur ne saurait rien trouver de plus fort pour rassurer le vôtre que cet aveu, si longtemps refoulé, d'une adoration brûlante que vous entendez pour la première fois et que jamais vous n'entendrez plus.

Tandis qu'il parlait, elle avait laissé retomber ses mains et levé les yeux au ciel comme pour lui demander de l'absoudre.

— Alice, oh ! dites-moi que vous me pardonnez ! reprit-il avec un trouble croissant.

Pour toute réponse elle se voila de nouveau le visage, et penchant sa tête :

— Ah ! Henri, murmura-t-elle d'une voix tremblante, nous sommes bien insensés !

Et il sentit des larmes courir silencieuses entre ses doigts frémissants.

A cet instant, le galop précipité de deux chevaux se fit entendre à quelque temps distance, miss Evelyn se réveilla brusquement comme d'un rêve, et tous deux redescendirent la colline au plus vite, du côté où les pas, en se rapprochant, retentissaient de plus en plus distincts sur le sol.

Comme ils allaient atteindre à la lisière du bois, deux cavaliers arrivèrent sur eux. La lune leur donnait en plein visage : Alice, à la vue de l'un d'eux, retint un cri, et se rejeta vers Henri avec un mouvement de terreur.

Henri allait appeler, et resta interdit; le bruit fuyait dans l'espace, et les cavaliers était déjà loin.

— Mais, qu'est-ce donc? demanda-t-il en pressant contre lui sa compagne palpitante ; miss Evelyn, pourquoi cet effroi, et d'où vient cette agitation ?

Elle passa lentement la main sur ses yeux, et, écartant ses beaux cheveux, que le feuillage avait rejetés sur son front :

— Ce n'est rien, j'avais cru voir... c'était une illusion, n'en parlons plus, et tâchons de retrouver notre chemin, grâce à cet incident.

Ils suivirent la trace des cavaliers, et, une demi-heure après, ils arrivaient enfin devant la grande cour du château.

Ils trouvèrent M. Legoën, brisé, indigné, à moitié mort de fatigue, qui parlait avec vivacité devant sir William, dans le pavillon du garde, et racontait, avec mille doléances, la course diabolique que venait de lui faire faire un maudit étranger, lequel avait voulu tout voir, ne lui avait fait grâce ni d'un arbre, ni d'une pierre, et était reparti pour le port, sans débrider, sans ralentir, sans même décliner son nom, et ne laissant pour tout renseignement qu'une pièce d'or à l'adresse du garde Goidic, et l'ordre d'envoyer prendre le soir même à l'hôtel le cheval que celui-ci lui avait procuré.

Alice ne fit aucune observation au sujet de l'inconnu ; elle paraissait toute à son frère. Henri imita sa réserve, et la présence du notaire les dispensa de toute explication. Le vieux renard avait pénétré les masques, et, comme ils étaient seuls, le garde étant aux écuries, il s'expliqua librement devant eux, les pria de continuer le secret, et le leur promit, pour son compte, jusqu'après conclusion de l'affaire, sans quoi M. Lemerle ne manquerait pas de surfaire ses exigences, et c'était là le motif qui l'avait fait les engager à retarder leur voyage.

Comme l'heure s'avançait, sir Evelyn accepta l'hospitalité qu'il leur offrit à sa maison de campagne, située à deux pas, et d'où ils seraient tout à portée, le lendemain, pour visiter les lieux.

Le lieutenant Henri Mérédic, par discrétion, prit congé d'eux, et partit dans la nuit pour Brest par le premier courrier. Il partait plutôt pour revenir plus vite ; une révolution profonde s'était opérée en lui, sa pensée avait des ailes, et il croyait emporter tout le ciel dans son cœur.

V

Je ne sais pas de plus délicieux mouvements en l'âme humaine, que ceux où la jette le premier sourire des joies inespérées. C'est l'aube

du bonheur, mille fois préférable au grand jour, l'aube avec la fraîcheur des impressions matinales, les visions indécises, les virginales illusions, et ces horizons enchanteurs qui ne montrent que les féeries de l'aurore, à l'heure où la rosée tremble à l'extrémité du feuillage, et où la nature n'a point tiré tous ses voiles.

Henri Mérédic vécut, durant six semaines, dans ce trouble ineffable, que lui avaient donné les paroles échappées à Alice. A peine arrivé à Brest, il avait été appelé dans la capitale pour prendre part aux travaux d'une commission, dont le terme lui promettait quelques jours de liberté avant son embarquement. Sa pensée s'élançait avec ivresse vers ce temps de sa délivrance, qui rendrait sans doute une réunion possible. Il n'avait reçu aucune nouvelle depuis son départ; il savait seulement, par une lettre de Hugues, que sir Evelyn et sa sœur n'étaient point retournés à la Maison-Blanche, et que tous les arrangements ayant été conclus, sauf échange des signatures, qui ne devait avoir lieu qu'à leur passage à Paris, ils étaient rentrés en possession de Glennoël, et y avaient passé le reste de la belle saison. Mais ce qu'il savait aussi, et c'était une douce compensation aux ennuis de l'absence, c'est qu'entre miss Evelyn et lui existait désormais une de ces unions de l'âme, dont Dieu seul sait la force, que le monde ignore ou calomnie, mais qu'il ne peut détruire.

Un matin qu'il était dans sa chambre, rêvant aux bruyères des falaises et aux ombrages de Glennoël, il vit entrer chez lui un jeune homme, qui lui déclara être Fergus en personne, et avoir reçu de William et de sa sœur la mission de l'emmener avec lui en Écosse.

— En Écosse! s'écria Henri; sir Evelyn a donc quitté Glennoël?

Fergus lui raconta qu'ils avaient quitté la France depuis deux jours, et qu'ils ne l'avaient pu voir, parce qu'ils ne s'étaient arrêtés que quelques heures à Paris. Mais ils lui avaient donné charge d'ambassade auprès de lui, et il espérait bien ne pas échouer dans l'exécution de son mandat. Il ajouta que leurs amis comptaient passer l'hiver à Winter-Hill, afin de conclure quelques importantes affaires de famille, et prendre toutes les dispositions pour venir se fixer, au printemps, en Bretagne. Il arrivait lui-même de cette contrée, et partait le surlendemain, afin d'être à temps pour assister aux préparatifs des prochaines fêtes du château.

Henri était comme étourdi de cette invitation, qui répondait si bien à ses vœux les plus chers, et comme le travail qui lui avait été confié était terminé, il donna sa parole à Fergus, et prit, pour le départ, rendez-vous avec lui.

L'Écossais paraissait aux anges du succès de son message, il se leva, se mit à parcourir la chambre, remua les meubles, renversa un

flambeau, et sortit en heurtant la porte, faisant siffler sa canne et fredonnant sur un air des montagnes un morceau d'opéra.

Il ne démentit en rien, durant le voyage, ses allures pétulantes et son étourderie. En France, il pestait contre les Français ; à peine dans la Manche, il se mit à damner les Anglais, et à faire un éloge immodéré de la France. La France seule possédait des vins et des chiens de chasse, et il en emmenait un qui ferait crever d'envie les plus renommés chasseurs du comté.

Ce jeune fou, élevé à Highlena, en l'absence de son père, que de puissants intérêts retenaient dans l'Inde, et échappé de l'université depuis six mois à peine, avait passé, pour la première fois, le détroit, cette année-là, en compagnie de William et d'Alice. Il apprit à Henri qu'après la guérison de son entorse, il les avait rejoints à Glennoël, où il retrouva le docteur Bénédict et lord Georges Eberton.

— Vous connaissez lord Georges? continua-t-il.

— Nullement.

— Vous l'avez vu à Glennoël?

— Jamais.

— Vous l'avez rencontré, vous dis-je, un soir, dans le bois, galopant comme le diable, au clair de lune, avec l'honnête Legoën, qui, dans cette course, attrapa un rhumatisme, faillit perdre la tête, et perdit son chapeau.

— Mais comment, demanda Henri avec un certain étonnement, lord Georges Eberton se trouva-t-il à Glennoël?

— Mais, par la même raison qu'il se trouvera à Winter-Hill, répondit Fergus, en visant sur le pont du bateau un oiseau avec sa canne. Lord Georges, — à bas Tom! — lord Georges a quelques droits de veiller aux intérêts des Evelyn. Il savait leurs intentions sur cette ancienne terre de famille, et jugea à propos, un jour de spleen, de pousser une pointe jusqu'en Bretagne, sur l'avis de sa mère, et d'estimer par ses yeux, afin de pouvoir, en connaissance de cause, diriger par ses conseils. C'est un vrai chasseur et un parfait gentleman, — holà, Tom! que le diable l'emporte! — Le soir où vous le rencontrâtes, il allait partir pour l'île de Ré, où il croyait encore William et Alice, lorsqu'au port il apprit leur arrivée du pêcheur qui les avait amenés. — Il est mon ami et se dit mon conseil, mais... — Il soupa donc, ce soir-là, de bon cœur, puis revint sur ses pas, coucha seul dans le château, sans crainte des fantômes, et s'installa avec ses hôtes à Glennoël, où le docteur Bénédict a compté trois cents chenilles et deux cents papillons.

En achevant ces mots, il se mit à siffler selon son habitude, en détournant la tête, et à tirer sans raison les oreilles de son chien.

— Et, demanda Henri avec hésitation, ces fêtes dont vous me parliez, et que l'on prépare, avez-vous dit, au château?

— Ces fêtes, mais...

Et se reprenant aussitôt :

— A propos, monsieur Mérédic, j'ai une prière à vous adresser. J'avais une lettre pour vous, une lettre de miss Evelyn. Ma foi, je l'ai perdue. Soyez assez généreux pour ne me pas trahir, cette étourderie fournirait texte à d'éternels sermons sur ma mauvaise nature.

Henri le lui promit, bien que fort contrarié, et comme ils débarquaient, une heure plus tard, en Angleterre, Fergus prit congé de lui, ayant affaire à Londres, et après l'avoir mis sur la route du comté.

Dans le peu de temps qu'ils avaient passé ensemble, Henri avait pu apprécier la légèreté des paroles, aussi bien que l'inconséquence des actes de son humoriste compagnon. Et pourtant, depuis leur rencontre, il se sentait pris d'une vague appréhension, qu'il ne pouvait expliquer et dont il ne se pouvait défendre. Il allait vers l'inconnu, et lorsqu'il arriva en vue de Winter-Hill, son cœur se troubla si étrangement dans sa poitrine, qu'il n'eût pu dire s'il battait de bonheur ou de crainte.

Il y avait d'ailleurs dans l'aspect extérieur du vieux château qui lui fut indiqué de loin dans un bouquet d'arbres aux feuilles jaunies, quelque chose de sombre et de sévère, qui n'imposait pas peu à l'imagination et aux yeux. L'antique manoir, de style moyen âge, flanqué aux quatre ailes de tours à crénaux, et fermé par un pont jeté sur des douves profondes, abritait l'ensemble de sa massive architecture derrière un épais rideau de chênes et d'ormes séculaires. Il était situé dans une vallée d'une beauté sauvage et tourmentée, à la base d'une colline qui le gardait des vents du nord, et sur le bord d'un torrent dont le lit de plus en plus resserré disparaissait à quelque distance entre deux chaînes de montagnes rocheuses, aux sommets couronnés de sapins, et aux flancs tapissés de bruyères.

Au moment où Henri pénétrait dans la longue avenue qui conduisait au pont et à la grande porte extérieure, les derniers rayons d'un pâle soleil d'automne éclairaient les antiques fenêtres, et se concentrant sur les vitres en foyers de lumières, offraient de loin la vue d'un incendie. Le ciel, d'un rouge ardent, laissait apercevoir dans les échancrures des coteaux ses perspectives lointaines, sur lesquelles se dessinaient par intervalle des bandes d'oiseaux sauvages, qui traversaient l'espace en jetant dans les airs leurs cris mélancoliques.

Henri examinait, tout en marchant, cette tristesse des derniers

beaux jours, ces sites calédoniens, terminés à l'horizon par les cimes des monts couverts de neige, et il trouvait à tout ce qu'il voyait une physionomie profondément romantique, laquelle servait merveilleusement de cadre à une situation telle qu'il commençait à se figurer la sienne. Si miss Evelyn lui avait paru belle sur les plages de l'Océan ou sous les ombrages de Glennoël, elle se montrait ce jour-là à son imagination avec un caractère d'austère grandeur qu'il ne lui avait point prêté encore. Il se sentait comme dominé par les proportions grandioses de cette féodale demeure, et intimidé par les idées plus ou moins étranges que la vue en faisait surgir tout à coup en son âme. Alice, dans ce château, devait vivre au milieu des ombres vénérées de la vieille aristocratie des montagnes, et ces sombres murailles ne pouvaient être convenablement tirées de leur sommeil que par le passage des meutes et le bruit des cors de lord Georges Eberton. Il n'était pas jusqu'au silence et à la solitude de ces campagnes qui ne contribuassent à donner à ses pensées cette disposition à la tristesse. Depuis qu'il était entré dans l'avenue, son oreille n'avait plus été frappée que du tintement monotone des clochettes que faisaient entendre de loin en loin les troupeaux paissant au soleil couchant sur les pentes des collines ; et hormis deux ou trois jeunes bergers en haillons, qui s'étaient enfuis à son approche, il ne vit personne ni dans l'avenue, ni dans la vallée, ni même dans la cour, qu'il interrogea d'un rapide coup d'œil, à travers la haute porte, autrefois armée d'une herse, devant laquelle il était arrêté.

Il franchit le pont sous son arcade de feuillage, pénétra dans l'enceinte du château, et se trouva en face du fidèle John, qui accourut à lui avec toutes les marques de la joie la plus naïve et du respect le plus empressé. L'honnête John, à qui ses longs services dans la maison des Evelyn avaient depuis longtemps acquis et mérité une sorte de droit de famille, tenait à Winter-Hill le rang de majordome, et y exerçait les pouvoirs d'intendance sur les autres serviteurs. Il avait voué au lieutenant Mérédic un attachement tout particulier, en souvenir du dévouement de celui-ci pour ses jeunes maîtres, et ce jour-là il tint à honneur, ce qu'il ne faisait que dans les solennelles circonstances, de l'introduire lui-même au grand salon du château.

En cet instant miss Evelyn, la tête penchée en arrière et les mains croisées sous son menton, était étendue, dans une attitude calme et reposée qui lui allait à ravir, sur une espèce de dormeuse, devant une vaste cheminée, dans laquelle brûlait en s'éteignant un feu qui n'avait plus de flamme. En face d'elle était assis un jeune homme, avec lequel elle paraissait s'entretenir à demi-voix, et que

l'on distinguait à peine, grâce à la demi obscurité qui régnait dans cette pièce.

Au nom de Mérédic, annoncé par John, elle fit un brusque mouvement, se leva avec vivacité, se rassit aussitôt, et changeant dix fois de couleur en une minute :

— Monsieur Mérédic, balbutia-t-elle, soyez le bienvenu...

— Miss Alice !... dit Henri en pressant sur ses lèvres la main qu'elle lui présentait.

Il n'acheva pas ; il venait d'apercevoir l'étranger, qui s'était levé et se tenait debout près de la cheminée. Il avait deviné lord Eberton, et reconnu le cavalier du bois de Glennoël.

Miss Evelyn s'empressa de les présenter l'un à l'autre. Ils se saluèrent et s'assirent, lord Georges demeurant silencieux, dans l'attitude d'un homme qui veut écouter, Henri troublé jusqu'au fond de l'âme, et Alice faisant presqu'à elle seule les frais de la conversation. Elle répéta trois ou quatre fois que sir William était sorti avec le docteur Bénédict, que son absence ne pourrait se prolonger longtemps, qu'il allait venir, et serait ravi de la bonne fortune inespérée qui l'attendait au retour.

— Un de vos jeunes amis, M. Fergus, qui s'est bien voulu charger de me transmettre l'aimable invitation de sir Evelyn et la vôtre, devait m'accompagner à Winter-Hill, dit Henri, mais il m'a quitté pour une affaire à Londres, et dans vingt-quatre heures, j'imagine, il sera de retour.

Elle se tourna en souriant vers lord Georges, puis adressa coup sur coup vingt questions à Henri, sur Paris, sur son voyage, sur le soleil et les nuages, battant les idées avec une sorte d'impatience; et comme si elle n'eût voulu laisser le temps de penser à personne, et pas même à elle-même.

Fort à propos on vint annoncer que le cheval de Son Honneur l'attendait dans la cour. Lord Georges se leva, prononça quelques mots de politesse et se retira en s'inclinant devant la jeune châtelaine.

— Veuillez dire à lady Mary, lui dit Alice en le reconduisant, que j'irai, au plustôt lui rendre mes devoirs à Highlena.

Puis, revenant vers Henri :

— Mon Dieu, monsieur Mérédic, mon frère sera désolé de ne s'être pas trouvé là. Vous nous avez surpris, c'est bien aimable à vous, bien aimable... Fergus... Fergus ne vous a-t-il pas remis ma lettre ?

— Fergus m'a remis votre lettre, répondit Henri avec un peu d'embarras.

Elle vint poser un pied sur la traverse des grands chenets, se retira brusquement et alla à la fenêtre d'où elle vit partir lord Georges,

dont le cheval bondissait dans la cour en emportant son maître.

Henri la suivait des yeux avec anxiété, elle surprit son regard, et une rougeur de feu vint colorer ses joues. On eût dit que la présence du jeune homme lui donnait la fièvre et qu'elle voulût l'éviter. Elle était dans une agitation étrange: ses mouvements étaient effarés, le timbre si doux de sa voix avait quelque chose de brisé, et elle jetait ses paroles avec précipitation et contrainte, comme si elles lui eussent blessé le cœur ou brûlé les lèvres.

— Mais que fait donc William! reprit-elle en courant de nouveau à la fenêtre, pourquoi ne rentre-t-il pas?

— M'enviez-vous donc cet instant de solitude avec vous? dit Henri avec un peu d'amertume, pourquoi ne pas reprendre cette place où vous étiez si bien tout à l'heure, où vous étiez si belle?

— Oh! je le veux bien.

Elle s'assit en face de lui, abaissa ses yeux sur les charbons mourants du foyer, et garda le silence. Henri la contemplait avec une douloureuse ivresse et une poignante stupeur.

— Comment avez-vous trouvé nos vallées? dit-elle tout à coup. Malheureusement la saison n'est pas propice, la verdure est tombée, nos horizons sont déjà froids et tristes, et je crains que vous n'éprouviez ici de pénibles désenchantements.

Il n'y tint plus, son cœur éclatait :

— Ah! dit-il en fixant ses yeux sur les siens pour y chercher son âme, pourquoi me parler ainsi? Alice, Alice, ai-je donc rêvé l'espérance du bonheur, ou avez-vous tout oublié?

Et il se laissa tomber sur un siége avec un mouvement de désespoir.

Elle se leva, comme pour s'élancer vers lui, voulut parler, mais la voix lui manqua, et pâle et tremblante elle quitta le salon.

Elle monta à son appartement, elle étouffait, se jeta à genoux devant un portrait de sa mère, et ne redescendit qu'à la voix de William, qui poussait des cris de plaisir en se retrouvant en présence du lieutenant au salon.

Sir William avait conservé la chaleur et la simplicité de cœur de la première adolescence. La privation presque complète de la vue, en l'isolant du courant habituel de la vie, le maintenait dans cette pureté de sentiments et d'idées qu'altèrent si rapidement la pratique des hommes et l'expérience des choses. Il professait un culte pour Henri Mérédic, et celui-ci exerçait sur lui, sans en avoir conscience, l'ascendant de la puissance morale sur la faiblesse intelligente. Les récits du jeune officier lui ouvraient tous ces horizons que la nature avait voilés pour ses regards : il visitait sur ses pas ces mystérieuses contrées, ces continents et ces îles, et ces mers lointaines qui, pour

lui plus que pour personne, avaient la fraîcheur attrayante des paysages nouvellement découverts. Henri était pour lui un livre dans lequel il lisait le monde physique, de même que dans le cœur d'Alice il goûtait toutes les beautés du monde moral, et puisait dans la tête du docteur Bénédict les trésors les plus rares de la science et de la pensée.

Lui seul connaissait le docteur Bénédict, cet homme étrange, dont personne ne savait l'âge, qui depuis un temps infini vivait à Winter-Hill de la vie de famille, causait avec les oiseaux et les fleurs, s'amusait avec les enfants des villages, et traversait la vie en rêvant, absorbé par une idée unique, mystérieuse, le sourire sur les lèvres et le cœur dans la main. Il n'était jamais avec vous, même en votre présence, et sa parole lui jouait presque toujours le tour de tromper sa pensée. C'était une âme candide et pure de savant qui s'oubliait dans sa modestie, vivait renfermée dans sa maigre demeure, et ne se mettait presque jamais à la fenêtre que pour provoquer des sourires et dire par distraction des naïvetés aux passants.

Lorsque Alice rentra il était frileusement adossé à la cheminée, à laquelle il s'adossait de tout temps, en croyant se chauffer, même lorsqu'il n'y avait pas de feu, et comme Henri et William s'entretenaient de Fergus :

— C'est un aimable jeune homme, dit le docteur, sauf qu'il m'a déchiré un jour un bel Hippocrate pour se faire des bourres à fusil; mais sans doute il en avait besoin.

Et la conversation continua, ravivée par la présence et le subit enjouement d'Alice, jusqu'à ce que John vint prévenir que l'appartement de M. Mérédic était prêt pour le recevoir.

Henri, une fois seul, chercha à se rendre compte de l'attitude de miss Evelyn vis-à-vis de lui. Mais les émotions par lesquelles il venait de passer avaient été trop diverses et trop précipitées pour qu'il en pût tirer une conclusion précise. De l'exagération du mal à l'exagération du bien le passage est facile, quand le cœur est vivement intéressé, et Alice paraissait disposée à prolonger pour lui les angoisses de l'attente. On eût dit qu'elle fuyait toute chance d'explication, et les circonstances se prêtèrent pour favoriser sa réserve. Le temps s'était mis à la pluie, le vent apportait des montagnes les premiers flocons d'une neige fine et pénétrante, qui refroidit subitement la température et contraignit William et le docteur à suspendre leurs promenades. Il en résulta pour Henri l'impossibilité de se trouver seul avec miss Evelyn, et cette contrainte, qu'elle ne semblait pas soupçonner, le mettait au supplice.

Durant les heures du soir seulement l'entretien pouvait prendre de sa part une tournure plus intime. Parfois William s'assoupissait à

demi, la tête penchée sur sa canne, le docteur rêvait devant les charbons, et l'on n'entendait plus que le vent qui sifflait au dehors, le cri d'un grillon qu'encourageait le silence, et le bruit sonore, cadencé, de la vieille horloge, qui poursuivait dans son coin sa marche solitaire, répétant impitoyablement aux amoureux que le temps emporte les heures, la jeunesse et aussi les amours. Alice alors doucement étendue sur son siége favori, les regards tantôt dirigés furtivement vers le jeune homme et tantôt perdus dans le vague de l'espace, ou bien les yeux demi-clos sous ses longs cils, comme si elle eût regardé uniquement en elle-même, échangeait quelques paroles plus émues avec Henri, et le plus souvent l'écoutait en paraissant se recueillir dans sa pensée et s'épanouir dans ses sentiments, comme si dans ces instants-là elle eût possédé tout son cœur.

Au bout de deux jours la pluie cessa, une tiède brise souffla dans la vallée, les oiseaux se remirent à chanter, et un matin, après déjeuner, le docteur ouvrit une fenêtre du salon pour attraper le soleil.

Il n'avait pas fini, qu'un grand chien, le chien Tom, poursuivi par Hélio, lui tombait entre les jambes, et venait rouler en intrus au milieu du tapis. En même temps, l'on entendit au dehors un vacarme effroyable. Des canards, qui s'ébattaient paisiblement au soleil, se sauvaient en jetant des cris d'épouvante ; un chat, le poil hérissé, s'était élancé en deux bonds sur la muraille d'enceinte, et des chiens ramassés d'une lieue à la ronde aboyaient, à tout rompre, à la porte extérieure. C'était Fergus qui faisait son entrée dans la cour du château !

Il était arrivé dans la matinée à Highlena, où il habitait, en attendant d'aller rejoindre son père. Lord Georges et lady Mary, sa mère, lui avaient fait un sévère accueil, et le jeune fou, pour couper court aux observations, avait jugé à propos de décamper avec le chien Tom, et de venir demander l'hospitalité pour la journée à Winter-Hill et à ses habitants.

Il débutait par attaquer le docteur, déjà mis hors de lui par tout ce tapage, lorsque Alice intervint :

— En vérité, dit-elle avec un peu d'impatience, quelle est donc cette folie !

Fergus s'arrêta, repentant et interdit ; puis, allant à elle d'un air suppliant :

— Oh ! Alice, dit-il à demi-voix, en lui baisant la main, pouvez-vous être si sévère, quand vous êtes si heureuse !

— Elle se tut, mais elle était devenue pourpre, et bien qu'Henri n'eût rien entendu, on eût dit que, depuis ce moment, elle ne lui pardonnait pas d'avoir été mis dans le cas de surprendre son âme. Ce jour-là, et ceux qui suivirent, elle fut avec lui d'une réserve qui

allait jusqu'à la froideur, et d'une froideur qui alla bientôt jusqu'à la cruauté.

Il semblait parfois que sa vue, que sa voix, que son ombre l'importunaient, et qu'elle se fût imposé comme une tâche d'étouffer son amour. Mais l'amour, hélas! il le respirait en chacune de ses paroles, quelque glaciales qu'elles fussent, il le puisait avec une avidité maladive dans le moindre de ses regards, quelque indifférence qu'ils affectassent pour lui. Sa passion trouvait dans tout, et dans sa rigueur même, un prétexte à l'adorer davantage ; il souffrait, mais ne pouvait guérir, et chaque trait qui lui déchirait le cœur était trempé d'avance dans un poison qui ravivait la fièvre.

Cette situation pourtant s'aggrava de circonstances de plus en plus douloureuses. Alice, sous prétexte d'indisposition, avait fini par passer la plus grande partie de son temps dans sa chambre, et ne plus la voir devint bientôt à Henri un intolérable supplice. Il cherchait, avec une fiévreuse ardeur, l'occasion d'y mettre fin, dût-il briser pour jamais les dernières illusions de son rêve. Mais cette occasion, il la cherchait vainement, et désespérait de la rencontrer, lorsque lord Georges la fit naître lui-même.

VI

Un matin, lord Georges vint en personne inviter miss Evelyn et Henri pour une chasse à courre dans les bois de Highlena. Alice accepta, et Henri l'imita avec plus d'empressement qu'elle en avait marqué, moins qu'il ne s'y fût attendu.

Mais, l'heure du départ venue, elle témoigna une impatience d'être au bois qui tenait de l'excès. Par un de ces brusques changements qui étonnaient en elle, quelques mots avaient suffi pour la transformer, et l'on eût dit que ce n'était plus la même personne. Avant même qu'elle fût en selle, son beau visage, d'ordinaire si pâle, s'était empreint d'une animation passionnée, ses yeux bleus et doux avaient des éclairs, sa parole était brève, ses mouvements rapides, elle paraissait se posséder à peine, et il y avait en elle quelque chose de l'ardeur que montrait l'élégant alezan qui l'attendait en frappant du pied le sable de la cour.

— Quelle belle journée! s'écria-t-elle lorsqu'ils eurent gagné la campagne; que l'air est pur! Le soleil nous fait fête, et je n'ai pas entendu depuis longtemps d'aussi doux chants d'oiseaux.

— Oui, répondit Henri, cette heure est ravissante. Mais je l'ai attendue bien longtemps, et achetée par bien des vœux et des souffran-

ces. Parlez-moi, miss Alice, parlez-moi avec votre cœur : Sommes-nous donc en guerre, pour que vous ayez été envers moi si cruelle?

— Monsieur Henri, dit-elle, ne m'accablez pas. Ne vous en ai-je pas dit assez?...

— Alice, reprit-il avec une sombre énergie, en se rapprochant d'elle, Alice, m'aimez-vous?

Elle tremblait, et, d'une voix à peine intelligible :

— Oubliez-moi! murmura-t-elle.

Et, pour ne pas lui laisser le temps de poursuivre, elle lança son cheval au galop sur la belle lande qui séparait Winter-Hill de Highlena, et entraîna son cavalier avec une rapidité qui ne permettait ni l'entretien ni la réflexion.

La troupe des chasseurs débouchait, avec la meute, des vastes cours du château, et lord Georges, entouré d'un cortége de jeunes hommes, la fleur du comté, s'avança à la rencontre d'Alice, et vint remercier M. Mérédic d'avoir bien voulu répondre à son invitation. Après quoi la chasse partit à grande vitesse, et se dirigea vers les bois où se devait courre le cerf.

Henri, durant quelques instants, maintint son cheval au pas de celui d'Alice, mais à un carrefour, où les cavaliers se dispersèrent au bruit des cors et des aboiements des chiens, elle s'écarta brusquement, franchit un fossé, et, se jetant résolûment dans une allée de traverse, disparut à ses yeux au milieu d'un groupe de chasseurs. Henri voulut la suivre, mais les chevaux, dans la première animation de la course, fuyaient ventre à terre, et il eut bientôt perdu sa trace dans ces routes inconnues. Alors une sorte de fureur s'empara de lui, la sauvage excitation de la chasse lui montait au cerveau, et ces fanfares retentissantes, et ces cris d'hommes et de bêtes en délire, éclatant tout à coup au milieu de ces bois tout à l'heure silencieux, arivaient à ses oreilles comme à travers un songe douloureux et bizarre, et faisaient passer en lui une ardeur vertigineuse. Il éperonnait son cheval, et se précipitait tête baissée dans la direction où le redoublement de l'infernal concert annonçait que la bête venait d'être lancée. Le bruit fuyait, se rapprochait, s'éloignait encore, répété par les échos des collines, et décrivait dans l'air comme des courbes fantastiques et sonores. De temps à autre, dans la profondeur des allées apparaissaient et disparaissaient des chiens et des cavaliers; de toutes parts les oiseaux s'enfuyaient, épouvantés, de leurs retraites, et l'on eût dit que l'enfer venait de lâcher, au milieu de cette nature si calme et si belle, une troupe enragée de démons.

Tout à coup, en débouchant dans un rond-point, Henri se trouva face à face avec Fergus.

— Êtes-vous donc égaré! lui cria celui-ci, et comment miss Alice ?...

Puis, ralentissant l'allure de son cheval :

— Au fait, ajouta-t-il, ne dirait-on pas aujourd'hui que c'est la fleur qui court après le papillon? Sur l'honneur, elle est folle.

Et il indiquait du doigt à Henri, au sommet d'une éminence, miss Evelyn immobile sur son cheval, et courant loin de la chasse avec lord Eberton.

Henri, à cette vue, sentit la rage de la jalousie se raviver en son âme; son sang était en feu, et il reprit dans cette direction sa course effrénée, sans répondre à Fergus, qui se mit aussitôt à courir sur sa trace.

Fergus alla droit vers lord Georges et Alice, mais Henri n'était plus maître de son cheval, et l'animal emporté se précipitait avec fureur vers un torrent qui coupait la lande à la limite du bois.

Alice, au bruit, se retourna vivement ; elle vit le cheval, le cavalier et le torrent, une pâleur de mort couvrit son visage, ses yeux se fermèrent.

— Henri ! cria-t-elle.

Mais ce cri, échappé de son cœur qu'elle comprimait en vain, ne passa point ses lèvres; Fergus, d'un geste rapide, l'avait étouffé sous sa main.

— La subite apparition de mon cheval a causé ce saisissement, dit-il à lord Georges, qui s'était jeté en avant, et qui vint recevoir et soutenir dans ses bras la jeune fille défaillante.

Henri, qui venait de franchir le torrent, ne vit et ne sentit que cela de cette scène, et lorsque Georges et Fergus tournèrent avec terreur les yeux de son côté, ils l'aperçurent qui s'éloignait dans la plaine en longeant le précipice, et cherchait un passage pour rentrer dans le bois.

Miss Evelyn était à peine remise de cette secousse, qu'elle témoigna le désir de rejoindre la chasse. On entendait sonner l'hallali dans la direction de Highlena ; ils repartirent tous trois au galop.

Le jour commençait à décliner ; le soleil s'enfonçait derrière les montagnes dont il teignait les cimes de nuances safranées, l'ombre des arbres s'allongeait en se décomposant dans les avenues désertes, le son des cors s'éloignait ; ils arrivèrent trop tard.

Au milieu d'un carrefour, où s'épanouissaient quelques roses tardives à l'abri des buissons, et que la nature semblait avoir embelli, pour y cacher l'innocence des fleurs et les amours des oiseaux, ils virent sous un dernier rayon du soleil un emplacement où l'herbe était foulée, la terre labourée et maculée de sang. C'était la place où le cerf, épuisé et vaincu par le concours de tant de forces et d'intelli-

gences humaines, était tombé, lassé de se défendre, et n'opposant plus que sa résignation et ses larmes au courage des chiens et aux pieux des chasseurs.

Lord Georges, à cette vue, ne put dissimuler son désappointement. Alice avait été pris d'un tremblement convulsif, et elle avait mis la main sur ses yeux pour dérober ses larmes.

— Pardonnez-moi, miss, je ne vous croyais pas tant de sensibilité, dit le jeune lord avec un peu d'embarras et d'humeur.

Le noble jeune homme ne comprenait pas cette pitié pour une bête, et encore moins tout ce que l'imagination surexcitée d'Alice avait pu évoquer de douloureuses images sur un théâtre d'agonie.

Les fanfares devant eux se faisaient entendre de plus belle; ils se remirent en marche, et un quart d'heure plus tard, ils rejoignaient les chasseurs qui rentraient à Highlena, emportant leur conquête, aussi glorieux que s'ils eussent tué quelques milliers d'hommes, aussi joyeux que les chiens qui avaient léché le sang.

La curée se devait faire aux flambeaux, dans la grande cour du château. Mais Alice pria Georges de la dispenser de l'honneur qui lui revenait à cette fête, et elle reprit le chemin de Winter-Hill, sous prétexte de fatigue et que William l'attendait. Georges était embarrassé; il hésita un instant entre les beaux yeux d'Alice et la dépouille sanglante du cerf; mais en vrai chasseur il eut bientôt surmonté ses scrupules, et donné la préférence à la bête abattue.

Fergus resta seul avec miss Evelyn, et l'accompagna jusqu'en vue de Winter-Hill; au moment de prendre congé d'elle, il lui saisit la main, et la pressant rapidement dans les siennes :

— Pauvre Alice! murmura-t-il.

Et piquant des deux, il reprit le chemin du château.

Alice s'en alla de son côté, au pas de sa monture. La nuit commençait à succéder au soir, un brouillard pénétrant se roulait en nappes blanchâtres à la surface des bois et des vallées, et la lune froide et terne montait au-dessus des plus hautes collines. Alice avançait absorbée dans ses pensées, lorsque tout à coup elle tressaillit au pas d'un cheval sur la lande solitaire; un cavalier s'avançait vers elle, elle reconnut Henri.

— Ah! c'est vous, monsieur Médéric! fit-elle en retenant un cri de surprise et de joie.

— C'est moi, miss, répondit le jeune homme.

Et comme il n'ajoutait rien :

— Vous n'avez pas voulu assister au dernier épisode de la chasse?

— Mon Dieu, non, pas plus à la curée qu'à l'hallali. — L'hallali! Vous étiez bien loin, et vous nous avez fait bien peur!

— Merci, miss, j'étais bien loin en effet, et de plus mon courage

ne va pas jusqu'à chercher la gloire dans le fait de percer de coups un cerf aux abois.

Elle ne répondit pas, et Henri continua.

— Voyez comme le brouillard envahit la plaine; ne dirait-on pas, avec cette brume qui rétrécit l'horizon et nous voile les montagnes, avec ces masses sombres que le regard embrasse du haut de ces plateaux, cette vague lumière qui dessine là-haut les sapins des collines, et ce murmure profond du vent qui s'élève dans les bois dépouillés, ne dirait-on pas un site de Glennoël, et le gémissement de la mer contre les falaises invisibles?

— C'est vrai, dit-elle avec émotion.

— C'est vrai, n'est-ce pas? Et pourtant, comme nous sommes loin de ce jour béni et de cette douce contrée! Combien le ciel était pur là-bas, combien l'air était parfumé! Comme j'étais heureux, Alice, et comme nous étions insensés!

Alice baissa la tête sans rien dire, et ils poursuivirent leur chemin en silence.

— J'entends la voix de William, cria-t-elle tout à coup, en faisant prendre à son cheval une allure plus pressée.

En effet, William et le docteur les attendaient à quelques pas de là, près de l'enceinte du parc. Ils les rejoignirent, et tous ensemble ils rentrèrent au château.

Alice, en descendant de cheval, s'appuya sur le bras d'Henri, puis elle le quitta aussitôt; mais elle était si faible, qu'elle demanda l'aide du docteur pour rentrer au salon.

Pourtant, le surlendemain de ce jour, et sans que rien dans l'intervalle en fût venu atténuer le souvenir, elle annonça le projet d'aller à Highlena faire visite à lady Mary Eberton.

Le temps était froid et pluvieux, à peine si un pâle rayon de soleil venait par instants percer les montagnes de nuages, et un vent violent et humide agitait les rameaux des arbres, dont il secouait les feuilles avec une sorte d'acharnement.

Henri espérait que ces circonstances défavorables retiendraient Alice au château, mais il la vit sonner John et Maggy, et donner ses ordres avec un calme parfait, à l'un pour la voiture, à l'autre pour sa toilette. Dévoré de tristesse, et répondant à peine au docteur qui l'invitait à venir voir un nouveau fossile, il se retira dans l'angle d'une fenêtre, et se mit à écouter ces gémissements de la nature, qui semblait se plaindre, elle aussi, avec sa voix mystérieuse et profonde, de la fuite du soleil, des fleurs et des amours. Il avait sous les yeux le piano silencieux d'Alice; la tablette portait encore épars et à demi ouverts des cahiers de musique, feuilletés peut-être dans ses heures de mélancolie, oubliés dans ses jours de bonheur, interprètes, dans

tous les cas, des pensées de son âme pour un autre que lui. Il s'exhalait de ces pages comme un parfum d'amour et de rêveries. Il s'approcha de l'instrument, saisit une des partitions et la rejeta aussitôt, comme s'il en eût jailli des flammes. Une robe venait de frôler sur le perron, et à travers les vitres, il vit Alice qu'enveloppait un rayon de soleil, comme pour rendre sa beauté plus éclatante encore, s'élancer dans la voiture avec l'impatience d'un oiseau hors de cage, et partir en jetant un fier regard du côté de la fenêtre, où il se tenait immobile, sans voix et sans pensée, comme si son âme l'eût quitté pour s'envoler sur ses traces.

La solitude lui pesait, l'immobilité lui était insupportable ; il sortit, et se dirigea vers la campagne, sans but et sans volonté, si ce n'est celle de se fuir et d'échapper à son cœur.

Comme il venait de franchir l'enceinte du parc, et montait vers le plateau que l'avant-veille il avait parcouru avec elle, il rencontra Fergus, qui battait la lande armé d'un fusil, et en société de trois ou quatre chiens aussi turbulents que leur maître.

— Ah ! vous voilà ! cria-t-il à Henri, je vous croyais à Highlena. J'ai aperçu la voiture de miss Evelyn à un mille d'ici, sur la route, j'imaginais que vous l'accompagniez, et que vous alliez faire vos adieux à lord Georges Eberton.

— Lord Georges ! est-ce que lord Georges.....

— Il part tantôt, ne le saviez-vous pas ? Il va passer quelques jours à Londres pour surveiller lui-même les préparatifs de son mariage, et ensevelir de sa main dans la corbeille d'Alice les restes de sa fortune et de sa liberté. Il voulait aussi m'emmener avec lui, il voulait... mais, adieu, voici mes chiens qui se battent, c'est Drake qui aura fait des siennes, et mis aux prises l'Angleterre et la France.

Et il s'enfuit vers ses chiens, qui s'escrimaient avec des cris furieux, sans que l'on ait jamais su le motif de la querelle.

Henri le laissa s'éloigner, il était anéanti ; jusqu'alors il avait craint, il avait douté, il avait pensé croire, mais il ne croyait pas, cela lui était impossible. La foudre en tombant venait de déchirer les nuages, et il restait sous le coup hébété, éperdu. La terre tremblait sous ses pieds, il n'avait plus conscience ni de lui, ni de rien ; il se traîna en chancelant jusqu'au parc, brisé de saisissement et suffoqué de douleur.

Il ne rentra que tard au salon ; Alice était de retour, et jouait au piano avec une verve étourdissante. Il l'écouta jusqu'au bout, il avait triomphé de lui-même, et eût préféré mourir que de laisser échapper un regret ou une plainte.

— N'aimez-vous pas cette composition ? dit-elle en se levant, et s'adressant à la fois à Henri et au docteur ; pour moi, je l'adore,

c'est un vrai chef-d'œuvre. Quel souffle puissant ! quel feu ! que de jouissances combinées pour l'imagination et l'oreille ! Cela fait sentir, du moins, cela fait vivre, comme le bruit de la mer, des combats et de l'orage.

— Comme si elle avait jamais entendu le bruit des combats ! pensa le docteur qui la regardait avec étonnement ; qu'a-t-elle donc aujourd'hui ?

Elle avait prononcé ces paroles avec une grande animation, puis tout à coup s'adressant à Henri ?

— Avez-vous jamais fait naufrage, monsieur Médéric ? racontez-moi donc une histoire de naufrage.

— Je n'ai jamais fait naufrage, miss, répondit le jeune homme avec un triste sourire ; il est vrai que ce dont Dieu m'a préservé hier peut arriver demain.

— Que cela doit être émouvant, ce spectacle de la mer !...

— Pour ceux qui ne vont pas au fond, interrompit Bénédict.

— Oh, qu'importe la vie !

Et là-dessus elle sonna Maggy, et monta chez elle, ne pouvant tenir en place.

Ce soir-là, à dîner, Henri annonça pour deux jours après son départ pour la France. William se récria, lui parla de surprises qui l'attendaient, et lui déclara que sa présence à Winter-Hill était indispensable pour quelque temps encore ; le docteur poussa un soupir, n'y pensa plus, et se remit à rêver. Alice seule ne prononça pas une parole, ne fit pas un mouvement.

Mais, à partir de ce moment, on eût dit que le ressort de la vie s'était arrêté subitement en elle. Elle allait et venait, ainsi qu'à l'ordinaire, mais ses actes paraissaient sans volonté, ses paroles sans intention, ses regards sans pensée. Une seule impulsion, celle du devoir, restait de toutes les autres. Nul battement de cœur, aucun tressaillement de sensibilité quelconque ne vint une seule fois démentir, en présence d'Henri, la constante impassibilité de ses traits.

Henri ne l'avait jamais vue ainsi, et il l'aimait si bien qu'il s'en inquiétait presque.

La veille du jour qu'il devait partir, il la rencontra dans le parc, au retour de la messe qu'elle venait d'entendre à une chapelle du voisinage. Il y avait sur son visage de la souffrance et de l'abattement, mais son regard avait la même expression de douceur et de vague indifférence. Il lui offrit son bras, ils revinrent ensemble vers le château, et avant de la quitter :

— Miss Alice, dit Henri, dans quelques heures nous serons séparés, séparés pour toujours peut-être !

Aucun mouvement dans la physionomie d'Alice ne lui vint révéler qu'il avait été entendu.

— Alice, reprit-il d'une voix brisée, je vous ai aimée de toute la puissance de mon âme, je vous aime, et vous aimerai toujours. Vous êtes l'arbitre de ma destinée, mon départ n'est qu'un sacrifice, et celui de ma vie me serait doux, s'il fallait vous le faire. Eh bien, en échange de ce dévouement sans bornes et de cette affection sans espoir, dites-moi un mot, un seul mot. Alice, dites-moi que vous me pardonnez d'avoir pu troubler votre âme par l'aveu de ma passion et la confidence de mes peines.

Alice, tandis qu'il parlait, le suivait d'un regard étonné, indéfinissable, comme si elle eût cherché sa pensée sans pouvoir la saisir.

Il voulait continuer, mais il sentait faiblir son courage, et il la quitta brusquement pour lui cacher son trouble.

Pour prévenir toute défaillance de sa part, il résolut de partir sans la voir, et lui fit dans la soirée ce qu'il appelait des adieux. La voiture qui devait l'emmener était commandée pour midi, le lendemain; il pria John en secret de la faire tenir prête à dix heures.

Mais, le lendemain, comme il allait franchir ce seuil, où il laissait tant d'illusions perdues, il vit Alice qui errait dans le salon.

Il courut à elle, lui prit la main, et la pressant douloureusement sur son cœur :

— Adieu, dit-il, adieu, soyez heureuse, Alice, et priez pour moi !

Elle fit un mouvement, le regarda partir, puis, au bruit des roues sur le sable de la cour, elle se précipita vers la fenêtre, lui tendit convulsivement les bras, poussa un cri déchirant, et tomba évanouie.

LOUIS JOUBERT.

LA SATIRE AU THÉATRE

LA CONTAGION

ET LE THÉATRE DE M. ÉMILE AUGIER

On assure que notre théâtre se meurt. Si l'on veut dire par là que notre littérature dramatique, depuis cinquante ans, n'a été au niveau ni de la poésie lyrique ou personnelle, ni de la critique, ni du roman, ni de l'histoire; si on songe à ses promesses déçues, à ses programmes déchirés, à ses alternatives de violence et de faiblesse, à ses prétendues nouveautés se terminant en vieilleries, à ses fausses hardiesses, à sa pauvreté cachée sous des profusions puériles, et finalement à sa manie de laisser faire les honneurs de chez elle par la machine, la féerie et le décor, de remplacer les plaisirs délicats de l'esprit par l'amusement grossier et la curiosité sensuelle, rien de plus véridique que ce bulletin funèbre. Il faut avouer pourtant que, pour un moribond, notre théâtre fait beaucoup parler de lui. Comme toutes les royautés en activité de service, il a sa cour, son cortége, ses chambellans, ses chroniqueurs, son innombrable clientèle, qui commence dans les foyers et les coulisses, aux clartés du gaz et de la rampe, et se prolonge jusque dans ces ombres interlopes où il recrute ses applaudisseurs à gages, alimente une foule d'industries subalternes et échange son argot avec les beaux esprits d'estaminet ou de trottoir. Ses avortements font plus pour la popularité d'un nom que dix succès de lecture. Une pièce simplement recommandable peut, si elle arrive à propos et si elle est favorisée par les circonstances, prendre les proportions d'un événement, être saluée comme une restaura-

tion littéraire, mener son homme à l'Académie, ou, s'il en est déjà, lui faire donner du Corneille en pleine séance publique. L'auteur d'un absurde drame ou d'un vaudeville insipide est sûr que les plus fines plumes de Paris vont, dès le lendemain, se tailler en son honneur, pendant que l'historien, le moraliste, le romancier, le poëte, grelottent à la porte des libraires et attendent indéfiniment un éloge banal ou une mention glaciale. Si un des écrivains que le théâtre a illustrés et enrichis est en travail d'une œuvre nouvelle, aussitôt voilà la ville en rumeur. Où en est-il? quel sera le titre de la pièce? sur quelle scène apparaîtra le nouveau chef-d'œuvre? quel sera le comédien, — je me trompe, — l'interprète qui aura mission d'en révéler les beautés aux connaisseurs et à la foule? Et l'on se livre à des calculs qui, j'en conviens, n'avaient pas cours du temps de *Polyeucte* et d'*Andromaque*, mais qui prouvent à quel point le malade, — c'est du théâtre que je parle, — est encore préoccupé des affaires et des chiffres de ce monde. Comment concilier les questions de succès, d'argent et d'almanach? Comment s'y prendre pour que les droits d'auteur atteignent la somme ronde, pour que ces droits sacrés n'aient rien à souffrir des insolences de la belle saison? Graves intérêts qui défrayent la causerie, amusent le tapis en attendant que le rideau se lève, et balancent le cours de la Bourse ou les émotions parlementaires. Est-ce tout? Pas encore. Dans les très-grandes occasions, quand il y a péril en la demeure, quand il s'agit d'une véritable altesse dramatique et quand le *caveant Consules!* peut s'appliquer à un fait digne d'un consul, soudain une nouvelle, capable d'épuiser tous les adjectifs de madame de Sévigné avant de paraître vraisemblable, s'abat sur les multitudes stupéfaites : coup de théâtre, coup d'État ou coup de foudre! On apprend qu'une volonté souveraine vient d'abroger je ne sais quelle loi dominante en matière théâtrale, et cette substitution extraordinaire du gouvernement personnel à la légalité serait pour tous un sujet d'étonnement, s'il ne s'agissait de comédie. Oui, l'invraisemblable peut être vrai, même au théâtre! Le plus vif, le plus accentué, le plus original des sociétaires de la rue Richelieu, — le duc Job et Giboyer en personne, — est gratifié de six mois de congé, autorisé à passer d'une rive à l'autre et à jouer la pièce nouvelle à l'Odéon. C'était le bruit de la dernière quinzaine; c'était l'événement d'hier; c'est le passé d'aujourd'hui. Mais aussi quel acteur que M. Got! quel auteur que M. Émile Augier! Quant à moi, en me reportant par le souvenir vers cette époque lointaine où M. Augier, bien jeune encore, donnait à ce même théâtre de l'Odéon son œuvre de début, *la Ciguë,* en parcourant ces vingt-trois ans si fertiles en catastrophes et en naufrages de toutes sortes, je me demande par quel moyen, dans quelle carrière, par quelle action d'éclat ou quel trait de génie, sur quel

marchepied de diplomate, d'homme de guerre ou d'homme d'État, l'auteur de *la Contagion* aurait pu aller plus vite, acquérir une plus grande situation et devenir un plus important personnage.

Ce n'est pourtant que depuis peu d'années, si j'ai bonne mémoire, que M. Émile Augier est ainsi accepté, parmi ses confrères et du consentement de la critique, comme *Monsieur le Premier*. On connaît même des gens disposés à lui contester ce titre, et, sans adopter le système de bascule, aussi peu sûr en littérature qu'en politique, il nous semble que l'on peut y regarder à deux fois avant de déclarer M. Émile Augier supérieur à M. Ponsard, à M. Dumas, à M. Victorien Sardou, à M. Barrière et même à M. Labiche, que je suis loin de dédaigner. Il n'a ni l'ampleur du premier, ni l'habileté du second, ni l'ingéniosité de celui-ci, ni l'âpre saveur de celui-là, ni la franche gaieté du dernier. N'importe ! il y supplée par sa verve gauloise, son entrain satirique et goguenard, et ses *mots*, quand il frappe juste, sont peut-être de qualité meilleure que ceux de ses émules. Admettons donc, comme un fait avéré, la supériorité relative de M. Émile Augier. Il serait facile d'en fixer la date, qui n'a guère plus de cinq ans et ne remonte pas au delà des *Effrontés*.

Avant *les Effrontés*, de 1843 à 1860, M. Augier avait écrit, soit en vers, soit en prose, tantôt seul, tantôt en collaboration, une vingtaine de pièces ; il y a du talent dans presque toutes, et la plupart ont eu du succès ; mais d'abord il faut en retrancher *l'Habit vert* et *la Chasse au roman*, bluettes insignifiantes ; *l'Homme de bien* et *la Pierre de touche*, qui tombèrent à plat ; *les Méprises de l'amour*, qui ne furent jamais jouées et figurèrent, je crois, dans une *Revue ; Diane*, qui, malgré le nom et le talent de mademoiselle Rachel, fut presque sifflée et ne servit qu'à faire ressortir les distances entre l'école du bon sens et le beau temps de M. Victor Hugo ; *Sapho*, qui ne peut pas compter, puisque c'est un *libretto* d'opéra, écrit pour être chanté ; *un Beau mariage* et *Ceinture dorée*, qui n'ont pas laissé de traces ; *Philiberte*, gracieux pastel à qui il a suffi de voyager d'un théâtre à un autre pour s'effacer en chemin ; *le Joueur de flûte*, essai de paganisme érotique, qui ne peut guère être représenté que dans les maisons pompéiennes ; et enfin *la Jeunesse*, où l'auteur revenait à la langue des dieux et au théâtre de son premier triomphe, mais qui n'eut de jeune que le titre et dont le succès éphémère s'effeuilla avec les premières fleurs de notre pauvre Luxembourg. Restent *la Ciguë*, *l'Aventurière*, *Gabrielle*, *le Gendre de M. Poirier*, *les Lionnes pauvres* et *le Mariage d'Olympe*. Une étude complète et détaillée sur la vie et les œuvres de M. Émile Augier aurait nécessairement à compter avec ces pièces, qui eurent des fortunes inégales et dont le mérite est incontestable. Mais nous sommes forcé de nous restreindre, et il leur

manque d'ailleurs deux traits caractéristiques pour s'inscrire au bord de ce cadre dont *la Contagion* doit occuper le centre : elles ne sont ni originales ni homogènes. M. Augier, on le sait, n'est pas le seul auteur du *Gendre de M. Poirier* et des *Lionnes pauvres ;* or le moindre inconvénient de la collaboration est de désorienter la critique et d'altérer deux figures pour n'en faire qu'une seule. *La Ciguë* n'était qu'une heureuse promesse, une fantaisie néo-grecque offerte aux classiques émoustillés par le succès de *Lucrèce*, une idylle dialoguée, où André Chénier et Alfred de Musset auraient pu remplacer le souffleur. On y remarquait cette fraîcheur matinale qui a son charme, mais ne prouve rien pour le reste de la journée, et personne, après ce succès, n'aurait pu dire si le jeune Athénien du quartier latin serait un jour de force à étreindre la comédie qu'il venait à peine d'effleurer. *L'Aventurière*, où se rencontraient des scènes charmantes et où il semblait à chaque instant que le poëte *allait être* original, portait les traces d'une indécision juvénile, et cela est si vrai, que M. Augier s'y est repris à deux fois, a modifié le caractère principal et le dénoûment de sa pièce sans réussir à lui donner le contour définitif et la vie. *Gabrielle*, plaidoyer fort inattendu pour la poésie bourgeoise contre la poésie romanesque, n'aurait jamais prospéré ni peut-être existé, si nos appréhensions républicaines ne nous eussent alors ramenés à la vertu et s'il n'eût été de mode, en 1850, d'attribuer aux paradoxales histoires de madame Sand et à ses théories anticonjugales les malheurs et les folies de notre politique. Je sais que, en refusant de m'incliner devant *le Mariage d'Olympe*, je contredis l'opinion de toute une jeune école qui, en dépit du public, s'obstine à faire à ce drame un succès posthume, à y voir le chef d'œuvre de M. Émile Augier et du théâtre contemporain. Les premières impressions ne sont pas toujours les moins sûres, et je me souviens fort bien que, en 1855, lors des premières représentations, l'effet fut si désastreux, que les chances de M. Augier, candidat déjà désigné à l'Académie française, en parurent pour jamais compromises. On accusa l'auteur du *Mariage d'Olympe* d'avoir trop songé à l'Exposition universelle, d'avoir voulu exploiter la curiosité publique et renchérir sur les audaces de M. Dumas fils. Ces accusations tombèrent vite, et ce *pour jamais* ne dura que deux ans. Mais ce qui reste acquis au débat, c'est qu'Olympe Taverny n'aurait pas vécu si l'héroïne de M. Dumas ne lui en eût donné l'exemple, et il me suffit que la chaude atmosphère créée au théâtre d'alors par l'incroyable vogue du *Demi-Monde* ait fait éclore la pièce de M. Émile Augier, pour que cette pièce, si forte qu'elle puisse être, ne me semble pas originale.

Encore une fois, ce que nous recherchons ici, ce n'est pas le moment où M. Augier a eu beaucoup de talent, où même il en a

donné la preuve la plus brillante ; c'est le moment où il a pris pleine possession de lui-même. Dans tous les ouvrages que nous venons de mentionner en courant, il est facile de signaler, tantôt de l'hésitation, tantôt l'influence d'une œuvre, d'une amitié, d'un succès autre que le sien. Ailleurs, dans *l'Aventurière* par exemple, et dans *Diane*, on devine que l'auteur s'est contenté trop aisément, qu'il n'a pas approfondi son idée, qu'il a laissé s'y introduire ces solutions de continuité qui suppriment la logique des caractères, suspendent les scènes dans le vide, déroutent le spectateur et glacent les applaudissements. Je me souviens d'avoir assisté aux premières représentations de *l'Aventurière*, de *Diane* et de *l'Homme de bien*. Le public était favorablement disposé. L'action s'engageait avec une vivacité de bon augure. Les traits spirituels, les jolies scènes ne se faisaient pas attendre : puis brusquement, sans préparation, on se heurtait à un je ne sais quoi qui tournait court. On ne pouvait plus s'expliquer les incidents et les personnages. Le *loup*, pour me servir d'un mot de théâtre, le *loup* avait tout mangé. Le poëte s'était trop fié à son talent facile, au suffrage de ses amis, à sa jeune étoile. Il y a, dans la vie de l'auteur dramatique, quand il réussit dès le début, une phase critique où son œuvre s'associe de trop près à son existence même, pour ne pas être tour à tour surexcitée et amollie, absorbée et distraite. J'imagine qu'un poëte jeune, aimable, brillant, à la lèvre fine et moqueuse, à la figure sensuelle et narquoise, doit avoir quelque peine à distinguer la comédie qu'il essaye de celle qui se joue autour de lui, derrière le rideau ou le décor ; comédie de tendresse ou comédie de ridicule, passions sujettes au changement *à vue*, serments prêts à s'envoler au coup de sifflet du machiniste, larmes traçant leur sillon sur une couche de fard, sourires à demi cachés sous l'éventail de Cidalise ou d'Araminte, coquetteries interrompues par l'avertissement du régisseur, tempêtes dans un flacon d'eau de lavande, phrases apprises dans un manuscrit et récitées dans un boudoir, est-ce le théâtre? est-ce le monde? Ou plutôt ce monde-là, n'est-ce pas le théâtre encore? Comment échapper au mirage, éviter les erreurs d'optique, garder assez de sang-froid et de clairvoyance pour comprendre que Frontin peut se tromper, que Dorine n'est pas infaillible, que la vérité théâtrale n'est pas tout à fait la vérité humaine et qu'il y a quelque chose encore au delà de ce carton et de cette gaze?

Hâtons-nous donc d'arriver aux *Effrontés*, au *Fils de Giboyer*, à *Maître Guérin*, les trois grandes comédies en prose qui ont inauguré la pleine maturité de M. Émile Augier, et lui ont fait enfin une physionomie. Je dis physionomie plutôt qu'originalité ; car l'auteur vraiment original n'a pas, comme M. Augier, cette préoccupation de l'actualité, ce soin de laisser portes et fenêtres ouvertes pour ne rien perdre des

bruits du dehors, cette façon de s'inspirer de l'anecdote qui court, du procès qui se juge, de l'idée qui circule dans l'air. Les cent représentations de rigueur, seul chiffre avouable aujourd'hui pour un auteur à la mode, l'empressement de la foule, la jubilation des amis, la résignation des confrères, le suffrage des critiques, la propriété presque exclusive d'une affiche où Molière et Beaumarchais n'avaient plus que les petits jours, et, pour ne rien oublier, le semblant de prétention qu'eut un moment M. Émile Augier à passer pour un martyr des haines cléricales, à être persécuté comme l'auteur de *Figaro* et protégé comme l'auteur de *Tartuffe*, tous ces détails ont prouvé ce que cette nouvelle manière rendait à l'heureux écrivain ; nous allons voir tout à l'heure ce qu'elle peut coûter.

D'abord, est-ce bien la vraie comédie que je trouve dans ces trois pièces ? M'est-il possible de la reconnaître ? N'est-ce pas plutôt, purement et simplement, de la satire contemporaine, à propos de choses et de gens qui ne sont ni simples ni purs ? Il est difficile, j'en conviens, de déterminer le point où la comédie finit, où la satire commence : les nuances sont souvent légères, parfois insaisissables. On sait bien, par exemple, que Molière a été, dans la plus complète acception du mot, un poëte comique : mais Aristophane ? Beaumarchais? sont-ils des comiques ou des satiriques ? Et s'ils n'ont droit qu'au dernier de ces deux titres, qui ne se contenterait pourtant d'être leur égal? Sans nous égarer dans des profondeurs didactiques, sans vouloir fixer des différences un peu illusoires, rappelons que le comique est surtout le ridicule qui n'a pas conscience de lui-même, qui regarde en riant ses voisins tandis qu'on les amuse à ses dépens, le vice qui a l'air d'ignorer qu'il est un vice, le travers qui s'étale sans se douter de la moquerie qu'il provoque. Si le poëte est de race assez haute et de complexion assez vigoureuse pour donner à ce ridicule, à ce travers, à ce vice, tout leur relief, toute leur carrure, s'il les met en saillie et si cette saillie est assez forte pour que les siècles, en passant, y touchent sans l'effacer, il en fait des types ; des types immortels qui bravent les révolutions politiques ou sociales, les vicissitudes des mœurs, les variations de la mode et du goût. Le nom qu'il leur décerne ou qu'il leur inflige sert à baptiser, d'âge en âge, quiconque leur ressemble par quelque endroit. L'avare s'appelle Harpagon, l'hypocrite Tartuffe, ainsi de suite.

Un autre trait distinctif du vrai comique, c'est que l'auteur s'absorbe et disparaît dans son œuvre. Le personnage signifie avarice, hypocrisie, misanthropie, crédulité, jalousie, pédantisme, prétention nobiliaire, égoïsme aimable et mondain, coquetterie diabolique : voilà tout ce que le poëte est censé savoir : sa création parle, marche, agit en conséquence ; c'est au spectateur à conclure. Le contraste de cette

impassibilité de l'auteur, de cette sécurité du personnage avec tout ce qu'il blesse dans le domaine de l'esprit, voilà le comique, — avec tout ce qu'il froisse dans le domaine de la morale, voilà la leçon. Le spectateur jouit de l'un et profite plus ou moins de l'autre. Si l'auteur intervient, si on l'aperçoit ou si on le devine derrière ses acteurs, s'il les souffle assez haut pour que sa voix parvienne jusqu'à mon oreille, si je comprends qu'ils ne parlent et n'agissent que d'après ses opinions ou ses passions, adieu la comédie! Nous voilà en plein dans la satire : l'esprit qu'il pourra y mettre, verve, bons mots, sel attique ou gaulois, rien n'y fera. Un homme prodigieusement spirituel peut être prodigieusement plaisant, incisif, mordant, brillant, éblouissant; il ne sera pas, pour cela, un auteur comique; témoin Voltaire, qui a appelé la comédie une œuvre du démon, et qui, bien qu'aussi démon que personne, n'a jamais pu écrire une comédie passable !

Toutefois gardons-nous de trop d'exigence. Le théâtre moderne, ou, pour être plus juste, le théâtre en général ne nous a pas assez *gâtés*, assez comblés de chefs-d'œuvre, pour que nous ayons envie de récriminer si nos auteurs contemporains ne nous donnent pas précisément du Molière. Rabattons-nous sur la comédie aristophanesque ou satirique. N'est pas qui veut Aristophane ou même Beaumarchais : mais là encore, il y a quelques conditions à subir, quelques règles à observer. Si je relis ce qui nous reste du redoutable Athénien, si j'évoque les fantômes d'hier, le monde bizarre où s'agitèrent le fouet et les grelots de *la Folle Journée*, je n'ai pas besoin d'être bien savant pour me dire qu'il y a là-dessous quelque chose de plus grave que les apparences, de plus grand que les surfaces. Sous cette raillerie ardente se cache un sens profond qu'il faudra connaître pour se rendre compte d'un temps et d'un régime, des hommes et des œuvres. Sous ces ridicules d'un jour, il y a les mœurs d'un siècle: sous ces mœurs, des idées ; sous ces idées, un monde. Le poëte des *Nuées* et des *Grenouilles* déguisait sous des allégories diaphanes et des symboles ajustés à l'imagination populaire la lutte, le défi de la vieille tradition païenne contre l'idée philosophique qui perçait à jour les voiles du temple et pénétrait le mythe, s'infiltrait dans le dogme, pour les dissoudre. Ses personnalités coupables et meurtrières se sauvaient par la grandeur; il leur restait cette excuse, qu'elles portaient plus loin et plus haut que le personnage et pouvaient passer pour des messagères de l'Olympe : dénoncer Socrate au nom de Jupiter, c'est méchant, c'est cruel, c'est insensé, c'est affreux, c'est impardonnable; mais dénoncer Déodat au nom de Pigault-Lebrun, c'est moins grand.

Dans un cadre moins antique et moins solennel, la même remarque peut s'appliquer à Beaumarchais. Figaro, Basile, Almaviva, Brid'oison, n'étaient pas des personnages de comédie ; car la comédie, je le

répète, n'a pas de ces partialités d'auteur, de ces vivacités de pamphlétaire. C'étaient des satires vivantes, fantasques, entremêlées, pour mieux séduire leur public, de philosophie et de volupté, habillées à la mode du jour, mais destinés à survivre même à ce qu'elles bafouaient, à ce qu'elles allaient détruire. On pouvait aisément prévoir qu'à l'époque où le régime qu'elles frappaient serait tombé, elles resteraient encore comme un chapitre d'histoire, ou, si on le veut absolument, comme un épisode des combats de l'esprit contre la force. J'ai entendu souvent comparer *le Mariage de Figaro* à la carcasse d'un feu d'artifice, après le feu tiré; oui, mais ce squelette est planté sur des ruines, et ces ruines ont leur éloquence. Je le comparerais plus volontiers à un champ de bataille dont le nom ne s'oublie plus, où l'on a, pour réveiller sans cesse l'émotion et ramener au fait historique, l'horizon, les villages brûlés, les points d'attaque et de défense choisis par le génie militaire, et le *grandia ossa* du poëte. Que l'on cherche à se vieillir ou à se rajeunir de quatre-vingts ans, que l'on ramène son regard sur cette société malade qui essayait de se mettre au vert et goûtait, pour se guérir, au laitage de Trianon, que l'on recompose en idée ce monde brillant et frivole, assez spirituel et assez aveugle pour rire de son agonie et conspirer avec ses destructeurs; ces figures mortes se ranimeront; un pâle rayon de crépuscule se glissera sous les bosquets où Figaro déclame, où Brid'oison bredouille, où Chérubin fredonne sa romance, où le Comte poursuit Suzanne; la grimace figée par le temps sur ces masques de comédie redeviendra le pli sensuel et vivant d'une bouche railleuse. La défroque abandonnée dans un magasin de théâtre reprendra la forme de ces corps tombés en poussière, et les revêtira de soie, de velours et de dentelles; les échos assoupis se réveilleront pour redire la chanson et l'épigramme. Ce sera, en un mot, comme une seconde vie, et, pour que cette vie reparaisse, il suffira d'un léger effort d'imagination et de mémoire.

Ai-je besoin maintenant de dire ce qui manque, selon moi, aux *Effrontés*, au *Fils de Giboyer*, à *Maître Guérin*, pour être de vraies comédies et même pour réaliser l'idéal de la satire au théâtre? Assurément ces trois ouvrages, le premier surtout, offrent des qualités remarquables. Les mots spirituels abondent, parfois dignes de la comédie française, souvent imprégnés d'un parfum de cigare ou d'atelier, de petit théâtre ou de petit journal. Des scènes très-bien faites, merveilleusement appropriées au talent des acteurs qui les jouent, viennent ranimer à propos l'attention alanguie par cette méthode singulière où semble persister M. Emile Augier, et qui, sous prétexte de rehausser ou d'agrandir la sphère dramatique, d'intéresser la comédie aux questions sociales, industrielles et politiques, nous condamne

à entendre des dialogues et des tirades assez semblables à des Premiers-Paris saupoudrés d'un peu de sel ; comme s'il y avait, pour l'auteur comique, quelque chose de plus haut, de plus grand que la peinture du cœur humain, l'étude du moraliste vivifiée et mise en jeu par le poëte ! Sauf cette faiblesse, on ne saurait refuser à cette *trilogie* de M. Émile Augier une sûreté de main, une fermeté de touche que l'on chercherait vainement dans ses précédents ouvrages ; il est désormais sûr de sa manière : il a renoncé au vers, où il réussissait suffisamment sans y exceller tout à fait, qui est de trop quand il n'est pas *excellentissime*, qui fatigue quand il ne ravit pas, et qui s'accorde mal, il faut en convenir, avec la vulgarité bourgeoise de notre costume et de nos mœurs. Il parle la prose, le vrai langage du dix-neuvième siècle, et, si cette prose a des inégalités étranges, si elle crée des mots que le dictionnaire de l'Académie n'a ni consacrés ni prévus, si elle apporte dans le salon un écho de ce qui se dit dans la rue, si le bourgeron du rapin y fait concurrence à l'habit brodé et à l'habit vert, il faut s'en prendre à nous, à l'état bizarre, transitoire peut-être, d'une société qui se décompose, qui se déclasse, où des idées, des mœurs, autrefois séparées par de fortes barrières, tendent à s'emboîter tant bien que mal les unes dans les autres, comme s'ajustent les rallonges d'une table d'hôte, sans cesse envahie par de nouveaux convives, plus remarquables par leur nombre et leur appétit que par l'élégance de leur langage.

Cette part faite au succès, une fois que nous aurons reconnu que ces pièces, jouées en perfection, surtout au début, occupaient très-agréablement la soirée, arrivons au fait : où est la comédie? où est la satire? Si l'on m'accorde que le personnage comique est celui qui n'a pas conscience de son ridicule ou de son travers, Vernouillet, Charrier, le marquis d'Auberive, Giboyer, maître Guérin, Arthur Lecoutellier, ne sont-ils pas placés à l'extrémité contraire? Quoi de moins comique que cette coquette sur le retour, toujours la même sous trois noms différents et dans trois situations diverses, prétentieuse, minaudière, soulignant ses mots, copiant Charles de Bernard et *Une Chaîne* quand elle s'appelle la marquise d'Auberive, se souvenant de *Lady Tartuffe* quand elle se nomme la baronne Pfeffers, affublant Marivaux d'une robe de procureur quand elle devient Cécile Lecoutellier? Quoi de plus glacé que ce Grandisson qui reparaît également dans les trois pièces, pour jouer un rôle uniforme de jeune premier vertueux, ici le journaliste Sergine, là le secrétaire Maximilien Gérard, plus loin le commandant Louis Guérin? Si des personnes nous passons à ce qui fait ou doit faire le nœud et l'intérêt d'une pièce, de quoi se forme ce nœud, sur quoi repose cet intérêt, dans les trois ouvrages dont nous parlons? Je ne demande pas que la comédie soit

aérienne, qu'elle habite les nuages, qu'elle vive d'une bouffée de fantaisie ou d'une goutte de rosée, comme les créations insaisissables de Shakespeare ou d'Alfred de Musset. La vie moderne doit s'y réfléchir tout entière, et cette vie, bien différente de celle des héros de l'ancien théâtre, est trop surchargée d'affaires, trop encombrée de positif et de matériel pour pouvoir se débarrasser de tout son bagage au moment où l'auteur dramatique lui tend son miroir. Mais encore eût-il fallu inventer des éléments moins réfractaires, des ressorts moins postiches, une donnée qui fît comprendre et accepter par le spectateur la vivacité qu'y apportent les personnages. Passe pour *les Effrontés*, la mieux faite, la mieux *fondue* des trois pièces! Un journal servant d'instrument aux ambitions de celui-ci, aux haines de celui-là, à la réhabilitation d'un troisième, l'envahissement de la presse par la finance, les malices d'un courrier de Paris achevant d'un trait la réputation d'une femme déjà fort compromise, il n'en faut pas davantage pour passionner des gens tarés et nous rappeler un spectacle qui court les rues. Mais qu'est-ce à dire? Est-ce bien sérieusement que M. Émile Augier a daté ses *Effrontés* de 1845? Doit-on voir, dans cet énorme anachronisme, le désir, bien naturel chez un auteur, d'aplanir les obstacles, de désarmer la censure? M. Augier n'ignore pas que de pareilles mœurs, de semblables *effronteries* ne résisteraient pas huit jours à la liberté de discussion, au contrôle de l'opinion tenue constamment en haleine et mise sur ses gardes par cette liberté même. Il sait que certaines conditions d'ordre politique et social peuvent seules se prêter à ces servitudes de l'intelligence domptée par l'argent, à ces fortunes mystérieuses, à ces roueries, à ces impunités, que la loi atteint trop rarement, et qui, lorsqu'elle les atteint, font songer à ce mot des *Lettres persanes* : « Les Français enferment quelques fous dans une petite maison, pour laisser croire que tous ceux qui sont dehors sont raisonnables. » Quand on veut montrer au public ces branches gourmandes, ces végétations parasites, ces plantes vénéneuses, on ne doit pas avoir l'air d'oublier dans quelle température elles naissent, sur quel terrain elles croissent.

Ceci, à défaut d'autre preuve, montre ce qu'a de vulnérable le procédé de M. Émile Augier. Sa pièce est de 1860; il la date de 1845, et il suffit de cette différence de quinze ans pour que les mœurs qu'il peint soient antidatées, pour que ses épigrammes soient inapplicables au temps que sa comédie nous désigne et s'appliquent trop à celui où on la joue. Ne peut-on pas en conclure que cette comédie satirique manque d'horizon et d'espace, qu'elle ne dépasse pas le moment présent, qu'il dépend de tel ou tel événement public de la rendre vraie ou fausse, piquante ou émoussée, vive ou surannée?

A cet inconvénient s'en ajoute un autre dont on ne saurait parler sans quelque scrupule. Je demande pardon à M. Émile Augier de citer si souvent Molière ; c'est seulement pour ne pas oublier les distances. Nous avons vu que le comique, tel que le pratiquait Molière, était le ridicule, le travers et le vice n'ayant pas conscience d'eux-mêmes. Il pouvait donc impunément, presque sans remords, se promener parmi ses victimes, sûr qu'elles ne s'étaient pas reconnues. D'ailleurs, protégé par sa petitesse, atome perdu dans cette société aux inflexibles hiérarchies, il n'avait pas à s'occuper de l'effet produit par ses peintures ; il passait par-dessous ses toiles, et s'il entendait dire que quelque orage s'amassât contre lui, il comptait sur la protection du grand roi, enchanté de prendre parti pour cet atome contre toute grandeur qui n'était pas la sienne, et de voir flageller pour son amusement les marquis dégénérés, les maris trompés, les bourgeois grotesques, les pédants et les précieuses. Mais ici il n'en est pas de même : M. Augier, par son talent, sa célébrité, sa situation littéraire et mondaine, est appelé à vivre de plain-pied avec la société où il saisit au vol les originaux de ses satires : ceux-ci n'ont pas les sécurités naïves des personnages comiques. Leur conscience, si elle parle peu, leur en dit pourtant assez pour qu'ils se connaissent. C'est pourquoi, en me remémorant l'histoire de mon temps, — non pas celle qui se raconte tout haut, mais celle qui se chuchote tout bas, — je me dis que l'esprit est d'un bien grand secours, puisqu'il permet au poëte et à ses modèles de se rencontrer sans embarras et de se regarder sans rire sur le tapis des mêmes salons, à la lueur des mêmes candélabres.

Nous serons plus bref au sujet du *Fils de Giboyer* et de *Maître Guérin*, qui ne valent pas, à beaucoup près, *les Effrontés*. Nos rancunes *cléricales*, si le *Fils de Giboyer* nous en avait jamais inspiré, ne tiendraient pas contre cette pensée, que, si une différence de quinze ans a fait de la première pièce un anachronisme, six mois écoulés et un essai de reprise ont fait de la seconde une pièce enterrée. Les clameurs qu'elle souleva tournèrent au profit des recettes ; le succès, inauguré par le bruit et le scandale, se prolongea au milieu d'une foule moutonnière et s'acheva dans le vide. Voilà vraiment, dans tout le tapage qu'il fait, dans toute la multitude qu'il ameute, dans tout l'éclat qu'il jette et dans toute l'ombre où il retombe, le feu d'artifice et son lendemain ! Pour nous, ce qui nous rassérénait dès le premier jour, c'est qu'il était arrivé à l'auteur un malheur à peu près inévitable et qu'il partageait avec presque tous les libres esprits, hostiles aux catholiques de notre époque. Il ne connaissait pas ce dont il parlait. Qu'il esquisse de son crayon satirique un viveur, un journaliste, un notaire, un agio-

teur, une actrice, une femme déclassée, et même, jusqu'à un certain point, un homme et une femme du monde, — pourvu qu'on ajoute, entre parenthèses, de quel monde, — soit : il les a vus, connus, étudiés, observés : mais quand il veut décocher ses traits à un groupe qu'il ne connaît que par ses amis de *l'Opinion nationale*, ses traits portent à faux et il frappe à côté : ce n'est plus de la satire, c'est de la fantaisie, comme les histoires de jésuites d'Eugène Sue, avec moins d'imagination et de merveilleux. La baronne Pfeffers, le marquis d'Auberive, le comte d'Outreville ne sont pas plus vrais que Rodin et le comte d'Aigrigny. Sauf une personnalité avouée par M. Augier en guise de représaille, il a, on le sait, protesté dans une préface peu réussie contre tout soupçon d'allusion maligne. Cette précaution l'honore, mais elle était superflue. Quiconque a un peu vécu dans le monde inconnu à l'auteur du *Fils de Giboyer*, sait comment les choses s'y passent, et éprouve, en relisant la pièce, l'impression que ressentirait un touriste de bon aloi en parcourant un livre de voyage qui attribuerait aux Chinois les mœurs des Hindous et aux Lapons le costume des Moldaves. Les personnages choisis comme types du parti *clérical*, — que l'auteur, très-plaisant cette fois, a appelé *légitimiste*, — ne seraient ni supportés, ni possibles dans le milieu où il les place. Que dire de ce Comité qui ressuscite le fantôme de la Congrégation, de ce vieux gentilhomme voltairien et libertin qui s'occupe de propagande, de sermons et de bonnes œuvres en se moquant de ce qu'il fait et en nous mettant au courant de ses péchés de jeunesse, de ce discours enfin, de ce fameux discours qui est l'intérêt principal de la pièce, et qui, récité ou lu par un bourgeois converti à la cause cléricale, doit décider de la destinée des empires, sauver le pouvoir temporel et restaurer l'ancienne monarchie ? En général, M. Émile Augier groupe et passionne ses personnages autour d'un fait matériel, épisodique, dont il exagère singulièrement l'importance, et que la moindre réflexion met à néant. C'est ainsi que le discours de Maréchal, dans *Giboyer*, devient, dans *Maître Guérin*, le château de Valtaneuse, dont tout le monde parle, que tout le monde veut avoir ; comme s'il suffisait de posséder un château pour en porter le nom ! A la représentation, je le répète, dans les premiers jours de curiosité et de vogue, le jeu des acteurs, l'entraînement du public, couvrent ces dissonances, dissimulent ces soudures, donnent un tel relief aux détails spirituels, aux mots heureux, aux scènes bien posées, qu'ils réussissent à fondre ces éléments hétérogènes et nous empêchent de remarquer le penchant de M. Augier à faire deux ou trois pièces dans une seule. Mais plus tard ? à la lecture ? C'est alors que le vernis s'écaille, que le rire grimace, que les joues se rident, que les habits se fripent, que

l'édifice se lézarde. Nous terminerons cette partie de notre tâche par un détail qui a sa valeur. Comment se fait-il que ces ouvrages qui ont cent représentations de suite, ne puissent pas en avoir trois l'année suivante? Que serait le Théâtre-Français sans répertoire, et comment expliquer que des pièces assez médiocres de nos auteurs de second ordre ne sortent point de ce répertoire, tandis que ces comédies, d'abord si courues, n'y entrent pas? D'où vient ce nouvel usage, copié par le Théâtre-Français d'après les petits théâtres, de surmener ses nouveautés en vogue, d'épuiser ses meilleurs acteurs, d'abuser du renouvellement quotidien de sa clientèle de la province et de l'étranger, d'écarter les œuvres qui sont sa gloire, jusqu'au jour où tout s'affaisse et disparaît, l'affiche en lambeaux, l'acteur en congé, le public en wagon, la pièce en charpie? Ne serait-ce pas parce que, au lieu de la comédie qui dure, nous n'avons eu que la satire qui passe, parce que cette satire qui a vécu d'actualité est condamnée à mourir d'inanition, et qu'en choisissant un horizon bas, un cadre étroit, un sujet mesquin, en s'inspirant de la passion d'un jour, de la mode d'une saison, de la curiosité d'une heure, elle devait perdre sa raison d'être, une fois cette passion éteinte, cette mode remplacée et cette curiosité satisfaite?

Hélas! je m'abandonne à toutes les lenteurs de l'école buissonnière, pour arriver le plus tard possible à cette *Contagion* que tout le monde attendait, dont le succès était proclamé d'avance, qui se relèvera peut-être, mais dont la première représentation sera désormais pour M. Émile Augier un pénible souvenir. Avant d'aborder cet ouvrage où l'auteur semble retombé à plaisir dans tous les défauts de son ancienne manière, nous nous permettrons une question et nous exprimerons une surprise. A-t-il bien pu, lui, un raffiné, un Athénien, ou, si l'on veut, un Gaulois, un enfant de ce Luxembourg dont les ombrages, comme ceux de la forêt de Dodone, sont fertiles en présages, a-t-il pu se refuser à une évidence qui saute aux yeux de Béotiens tels que nous? N'a-t-il pas compris que la faveur innocente qui déchirait pour lui les règlements, lui donnait son acteur de prédilection, et plaçait *la Contagion* sous un auguste patronage, le ferait, pour des yeux prévenus, ressembler à un courtisan? N'a-t-il pas pressenti que cette bouillante jeunesse de l'Odéon et des écoles si vive, si impressionnable, si impitoyable aux claqueurs, si jalouse de ses prérogatives et de ses promenades, rendrait, pour un moment, *la Contagion* responsable des craintes qu'elle éprouve pour ses marronniers ou ses tilleuls, que le classique jardin lui enverrait une pépinière de mécontents, et qu'à ce cri civilisé : Sauvons le Luxembourg! répondrait ce cri barbare : Tuons la pièce? Ce ne sont pas des étudiants, ce ne sont pas des cabaleurs qui ont sifflé la nouvelle co-

médie de M. Émile Augier ; ce sont des Faunes et des Dryades, et il y a, dans le talent de l'auteur du *Joueur de flûte*, trop de velléités païennes pour qu'il se plaigne d'être persécuté par les hôtes sacrés des bocages comme Orphée était déchiré par les Bacchantes.

Sérieusement, que ce soit affaire de hasard, ou que l'on s'obstine à chercher une paradoxale coïncidence entre deux faits aussi dissemblables que la mutilation d'un jardin et la chute d'une comédie, *la Contagion* a rencontré tout d'abord, dans ce public compact qu'avait accompagné et qu'attendait à la porte du théâtre une foule immense et bruyante, l'attitude la plus imprévue ; rogue, méfiante, revêche, sournoise, narquoise, résistante, prenant les bons mots en mauvaise part, prompte à éclater en ricanements et en murmures au moindre prétexte fourni par une plaisanterie douteuse ou une scène risquée. Comme Robespierre, M. Émile Augier n'a pas été jugé ; mais, plus heureux que le féroce tribun, il n'a pas été exécuté : car bien des pièces, à commencer par *le Barbier de Séville*, qui n'a pas mal fait son chemin dans ce monde, sont revenues de plus loin que *la Contagion*. Cet ouvrage à demi tombé avant-hier, réussira peut-être demain ou la semaine prochaine. Quel que doive être le résultat de l'appel, — question secondaire pour nous, — essayons, à l'aide d'une rapide analyse, d'expliquer comment il n'y aurait rien de bien extraordinaire si la chute se changeait en succès, et rien de bien phénoménal si la première sentence était confirmée.

M. Tenancier, riche et honnête bourgeois, — un de ces plébéiens qui abusent de leur roture en phrases patriotiques et vertueuses, — a une fille, veuve d'un marquis Galeotti assez peu regretté, et un fils, Lucien, qui a déjà ajouté à son nom la particule nobiliaire et le nom de Chellebois, un de ces étourdis connus sous le titre de *mauvaise tête et bon cœur*. Lucien, ex-élève de l'École polytechnique, mais, pour le moment, lancé dans tous les désordres de l'oisiveté parisienne, fait des dettes et parle l'argot. La marquise, foncièrement bourgeoise, mais reine ou esclave de la mode, figure parmi ces *Curieuses* qui fument, patinent, meurent d'envie de savoir ce qui se passe dans le *demi-monde*, et font si bien qu'il faut beaucoup de clairvoyance ou d'aveuglement pour les distinguer de ces héroïnes dont elles sont tellement préoccupées. Tout d'abord ce personnage a déplu, et ne pouvait pas plaire. En admettant que la marquise Galeotti offre quelques traits de ressemblance avec les très-grandes dames qui sont la providence de nos chroniqueurs, un pareil rôle aurait besoin d'une atmosphère particulière, d'un léger parfum exotique, d'une situation exceptionnelle et si haute, que l'extrême élégance s'y ferait un jeu de braver les bienséances vulgaires. Cette honnête maison Tenancier, où les maximes et les traditions de saine

morale tiennent lieu de portraits de famille, s'accorde mal avec ces airs tapageurs, ces robes de chambre écarlates, ces polonaises frangées de cygne, et il en résulte ce qui nous a constamment frappé dans les scènes où l'auteur nous montre ce côté des mœurs actuelles et rivalise avec les facéties de *la Famille Benoîton :* un semblant de caricature et de placage. Ajoutons que ces caractères commencent par s'expliquer tant bien que mal dans des conversations d'une lenteur impatientante et où l'action ne se laisse pas même entrevoir.

Le vieux Tenancier sermonne et gronde, et, tout en grondant ce fils qui le désole et qu'il adore, il laisse tomber sur son fauteuil, pour les besoins de la pièce, une vieille lettre d'amour, qui lui rappelle un doux et coupable rêve de sa jeunesse. Lucien trouve cette lettre ; respectueux encore malgré ses folies, il la garde, se proposant de la glisser discrètement dans la poche ou dans les papiers de son père, sans que *son auteur* (style de ces messieurs), ait à rougir devant lui de cette peccadille.

Mais silence ! voici le grand roué du dix-neuvième siècle, don Juan croisé de Robert Macaire, le baron d'Estrigaud, dont le nom devait primitivement servir de titre à la comédie de M. Émile Augier. C'est autour de ce personnage que vont pivoter les acteurs et le drame. Il est le foyer de cette *contagion* qui va peu à peu s'étendre, gagner insensiblement les âmes saines, endormir les consciences sous le mancenillier du million, et finalement changer d'honnêtes gens en coquins s'ils n'étaient réveillés en sursaut par des coups de foudre. D'Estrigaud est l'oracle de Lucien qu'il entraîne sur des pentes dangereuses, l'*objectif* de la marquise éblouie de ses succès, de son élégance, de son luxe, et prête, s'il le faut, à se compromettre pour faire connaissance avec l'appartement du baron, dont on lui a vanté les merveilles. L'épidémie ne s'arrêtera pas là. Survient un jeune ingénieur — c'est bien le centième que nous montre le théâtre contemporain, — André Lagarde, camarade d'école de Lucien, fils de vieux amis de Tenancier, et accompagné de sa sœur Aline, rôle charmant qui sauvera tôt ou tard la pièce. André, après des commencements laborieux et austères, est en train de faire une modeste fortune, qui lui permettra de doter sa sœur. Il est engagé comme inventeur, avec une petite part dans les bénéfices, dans une affaire de canalisation au sud de l'Espagne, — pays où les canaux et les châteaux se ressemblent, — qui doit faire concurrence à Gibraltar, et que les Anglais, par conséquent, ont tout intérêt à entraver. Ce canal est, dans *la Contagion*, ce que le journal de Vernouillet, le discours de Maréchal et le château de Vallaneuse sont dans *les Effrontés*, *le Fils de Giboyer* et *Maître Guérin ;* un ressort qui crie pendant que les acteurs parlent, un *deus ex machina* où il y a plus de machine que de dieu ;

une de ces interventions à la fois excessives et invraisemblables du positif dans le comique et du matériel dans l'idéal. Les gens exacts sourient en murmurant : Ce n'est pas vrai ! Les fantaisistes gémissent en disant : Ce n'est pas drôle ! On dirait un moellon oublié au milieu des arcades légères de la comédie et obstruant le passage.

C'est sur André Lagarde que vont s'exercer les fascinations contagieuses du baron d'Estrigaud. Le *sujet* y prête. André est plein de candeur et de droiture ; mais il n'a pas vécu, et il ne serait pas fâché de vivre comme les heureux de ce monde. Les lenteurs et la médiocrité d'une fortune laborieusement acquise lui causent une certaine impatience ; d'Estrigaud fait le siége de cette âme et l'amène à des capitulations successives. Cette insinuation du vice procédant par des contacts de torpille, ces cris timides de la conscience étouffés peu à peu sous les tapis et le velours d'un luxe de fripon, l'éblouissement graduel de cet œil intérieur qui cherche le bien, qui voit le mal, qui d'abord les distingue, puis arrive à les confondre et finit par se fermer, tout cela est finement observé et produirait plus d'effet si la pensée de l'auteur se dessinait plus clairement et si l'intérêt de la pièce ne s'éparpillait pas.

Nous abordons ici ces zones torrides de la contagion parisienne, où la sévérité des leçons est compromise par la vivacité des peintures, où la morale, après avoir souffert en détail, triomphe *in extremis*. Puisse le parti pris hostile du parterre de l'Odéon décider le théâtre contemporain à en finir avec cette éternelle figure de courtisane spirituelle et madrée, laquelle, plus accentuée, plus amusante et mieux encadrée que la femme honnête, l'humilie et la souille de son voisinage ! Navarette vient donner une leçon à la marquise Galeotti, qui a, entre autres manies, celle de jouer sur les théâtres de salon la comédie ou l'opérette fantaisiste ; elle lui donne une leçon en effet, mais tout autre. Dans ce singulier dialogue, dont la vérité, si elle existe, est de celles qu'un public rassemblé refusera toujours de reconnaître, c'est la courtisane qui pose en grande dame ; c'est la grande dame qui simule, dans ses propos et ses allures, le *trompe l'œil* de ces mœurs cavalièrement perverses qu'elle serait désolée d'imiter jusqu'au bout. Nous avons fait, on en conviendra, du chemin depuis Célimène.

En fait de galanteries véreuses et d'entreprises frelatées, d'Estrigaud professe et pratique le *four in hands* de ses amis les Anglais. Sa liaison avec Navarette lui sert de paravent à l'usage d'intrigues plus mystérieuses, et il lui donne toute licence, pourvu que Contenac, le *gandin* qu'elle encourage, la renseigne avant tout le monde sur la Bourse du lendemain. Mais Navarette est plus rouée que lui ; elle espère bien être un jour baronne d'Estrigaud, et les savantes ma-

nœuvres qui la rapprochent de son but, pourraient nous intéresser, s'il ne se dégageait de l'air qui circule autour de ces deux *contagionistes* un parfum d'élégance surveillée par la police, trop violent pour être agréable et trop capiteux pour être sain. Navarette renseigne le baron à contre-sens. Au lieu de gagner, il perd huit cent mille francs. Le voilà ruiné : que fera-t-il? il épousera la marquise Galeotti, qui est riche, et qu'il croit disposée à l'aimer. Justement cette enrôlée volontaire du bataillon des *Curieuses* doit venir, dans la journée, visiter l'appartement du baron. Il comptait en abuser pour la séduire : il sera plus habile en la respectant. Toutes ces scènes froissent en nous ce genre de délicatesses d'autant plus réelles qu'on serait plus embarrassé de les définir. Navarette, qui a ses grandes et ses petites entrées dans l'hôtel du baron, le trouve aux pieds de la marquise, qui mesure enfin la portée de son imprudence : l'actrice promet le secret, et elle est, en effet, intéressée à le garder. Alors commence, entre Navarette et d'Estrigaud, la scène capitale de l'ouvrage, scène très-habile, très-forte, où ces deux perversités de haut bord croisent la lame avec une remarquable science d'escrime, mais qui vient trop tard, au moment où les nerfs sont agacés par les confuses lenteurs des premiers actes, par le voisinage trop immédiat des bonnes mœurs et des mauvaises, et par la difficulté de préciser le vrai sujet de la pièce : Est-ce le mariage de Lucien Tenancier et de la charmante Aline, sœur d'André Lagarde, dont les virginales amours rayonnent doucement sur ce ciel d'orage? Est-ce la double intrigue qui doit faire tomber madame Galeotti sous la griffe léonine du baron ou le baron sous la patte féline de Navarette? Est-ce la séduction exercée par d'Estrigaud sur la vertu chancelante de l'ingénieur? Est-ce la question de savoir ce qui adviendra de ce fameux canal de Gibraltar, suspect à l'Angleterre et convoité par le baron? L'attention du spectateur ne sait où se prendre et se gaspille en menue monnaie. Pour fondre ces éléments divers, il eût fallu un travail de composition que M. Émile Augier néglige presque toujours; négligence qui n'a pas empêché *Maître Guérin* de réussir, mais qui explique l'insuccès provisoire de *la Contagion*, supérieure à *Maître Guérin :* tant il est vrai que les pièces de théâtre, comme les livres, ont leurs destinées!

Je voudrais abréger. Dans une soirée d'actrices et de gens du monde, donnée par Navarette, les personnages contagieux ou susceptibles de contagion se trouvent réunis. D'Estrigaud, à qui la marquise échappe et dont la vanité s'irrite à l'idée d'un mariage avec les millions de Navarette, veut se rattraper sur l'affaire du canal en Espagne. L'occasion est propice; les derniers scrupules d'André Lagarde sont vaincus par cette atmosphère empestée, ce jeu, ces lumières, ces femmes souriantes, tous ces prestiges si nouveaux pour son austèr

jeunesse. Il va céder, accepter les offres de d'Estrigaud, qui revendra plus tard le canal imaginaire à l'agent de la perfide Albion. Mais une péripétie soudaine arrête les progrès de l'*influenza* chez Lucien et chez André, comme un carreau qui se brise et dissipe un commencement d'asphyxie. Une de ces demoiselles a escamoté la lettre perdue par le vieux Tenancier et que Lucien s'était promis de rendre à son père. Cette lettre est signée Aline, le nom de la sœur d'André : elle a donc écrit à Lucien ? Son secret est donc entre les mains de ces créatures ? Non ; Lucien proteste avec énergie, et il est facile de voir que ce papier, jauni par le temps, est d'une date antérieure à la naissance d'Aline. Le jeune homme s'empare de la lettre et la présente à André, qui tressaille de colère et de honte en reconnaissant l'écriture de sa mère. A cette révélation terrible, il se redresse, il redevient l'honnête homme, l'homme d'abnégation et de travail, le gardien de l'honneur domestique. Ses yeux se dessillent et sondent le gouffre d'ignominie où on allait le plonger. Il jette l'anathème à ce monde taré, et il sort : cette sortie est d'un grand effet ; effet amoindri par la résistance du public ! Car, dans cette soirée de malheur, comme dans la pièce même, le bien et le mal marchaient côte à côte, et l'un payait pour l'autre.

Rivarol se plaignait de ne pas voir le loup dans le bercail de Florian ; le cinquième acte de *la Contagion* arrache les agneaux à cette tanière de loups. Il est décidé que ces échappés de la *mal'aria* iront affermir leur convalescence au bord du lac de Côme. Le bon vieux Tenancier entend bien que l'aimable Aline sera du voyage et qu'elle épousera Lucien. Celui-ci rentre ; il a servi de témoin à un duel tragique entre d'Estrigaud et Contenac. Contenac est tué, d'Estrigaud blessé à mort : que pensez-vous de cette blessure mortelle ? Ne serait-elle pas concertée avec un chirurgien fantaisiste, de façon à couvrir l'amour-propre du baron, à lui permettre de débiter une tirade sentimentale sur le dévouement de Navarette et de l'épouser sans honte *in articulo mortis*, sauf à déjouer, par une guérison miraculeuse, les prévisions de la science ? Tenancier le croit et nous le fait croire : le bonhomme d'ailleurs a bientôt un autre souci. André arrive, et, au lieu d'accueillir avec transport la demande en mariage, il prie gravement et froidement Tenancier de lui accorder un entretien à huis clos. On devine ce qui résulte de cette explication suprême. Semblable à certaine héroïne de Gavarni, madame Lagarde la mère a été bien coupable sans doute, mais elle n'a pas cessé un moment d'être vertueuse. Cette situation scabreuse, cette explication délicate, sont traitées de main de maître. Quand le rideau tombe, on peut aller chercher *les enfants :* rien ne s'oppose plus au mariage de Lucien et d'Aline. La contagion, refoulée dans son foyer, ne travaillera plus qu'à do-

micile. Ce dénoûment patriarcal équivaut à un cordon sanitaire.

Pourquoi ne dirions-nous pas, avant de finir, toute notre pensée? Il se pourrait bien que *la Contagion* fût, sinon le chef-d'œuvre, au moins la pièce la plus *forte* de M. Émile Augier. Ce qui est bon, ce qui est beau dans ce nouvel ouvrage, est préférable aux scènes les plus applaudies des *Effrontés*, du *Fils de Giboyer* et de *Maître Guérin*. C'est de la satire encore, et l'on chercherait vainement dans ces cinq actes la comédie, telle que nous avons essayé de la définir. Mais cette satire a une portée plus haute ou plus générale que celle qui s'attaquait aux Vernouillet, aux d'Outreville et aux Guérin. L'idée de cette contagion morale, faite des vices de l'homme et des impudeurs de la femme, que la société moderne favorise par son luxe, ses appétits sensuels, le scandale de certaines impunités et de certaines fortunes, qui a son siége dans les hôtels de quelques personnages pressentis par Balzac, de quelques courtisanes à la mode, de quelques privilégiés de l'agiotage et du report, et qui de ces demeures somptueuses, lieux transitoires entre le *high life* et la sixième chambre, se répand de haut en bas ou de bas en haut, se propage, gagne du terrain, trouble les âmes pures, sollicite les consciences droites, enivre les imaginations vives et transforme le monde des gens réputés honnêtes en une vaste ambulance où gisent pêle-mêle toutes les maladies de la probité, de la vertu et de l'honneur, cette idée a de la grandeur et devait obtenir grâce pour les défauts d'une exécution imparfaite.

Ces défauts, nous les avons indiqués au courant de notre analyse : si l'injustice du premier soir persistait, les prétextes plausibles ne lui manqueraient pas. De quoi se composait le personnel de cette première représentation? De deux parties bien distinctes; du public brillant, raffiné, blasé, que l'on rencontre invariablement à chacune de ces solennités dramatiques, et du turbulent parterre de l'Odéon qui semble toujours prêt à traduire son suffrage ou sa critique en émeute. Au premier de ces deux publics les peintures de la zone torride et de la rouerie élégante n'apprennent rien; il y tient par tous les bouts! elles le fatiguent, au contraire, parce qu'il en est saturé, parce que le théâtre moderne en abuse et parce que l'on ne fera jamais mieux, en ce genre, que *la Dame aux camélias* et *le Demi-Monde*. En revanche, le tableau des vertus de famille, les maximes, toujours un peu vulgaires, de patriotisme et d'honnêteté bourgeoise, le trouvent insensible, et, s'il y a un *joint* pour la moquerie, impitoyable et railleur. Le second éprouve des impressions analogues, dans des termes différents. Tous ces braves enfants ne demanderaient pas mieux que de s'attendrir quand on évoque les images du foyer, de l'aïeule, de la sœur et de la mère; mais on leur a dit qu'il fallait en rire. L'exhi-

bition des mœurs tarées et leurs brillants étalages pique leur curiosité et parle à leur imagination ; mais ce bel âge de la vingtième année a des contradictions charmantes : il a envie d'être très-roué et il reste très-puritain ; il fréquente la Closerie des Lilas et il siffle un personnage immoral ou un propos cynique.

Chose singulière ! sans avoir songé à se donner le mot, en se bornant à obéir à leurs habitudes ou à leurs instincts, les deux fractions du public de l'autre soir ont fait de la critique, excessive peut-être, mais excellente. En dehors des objections de détail, le principal défaut de *la Contagion* est de nous montrer dans le même cadre, à travers la même lorgnette, deux ordres d'idées et d'images qui doivent vivre séparés, de nous faire voir, beaucoup trop près l'une de l'autre, la corruption et l'honnêteté, de façon à nous rendre celle-ci plus odieuse, celle-là plus insipide. Les sentiments de la famille sont au nombre des inspirations les plus fidèles et les meilleures de M. Émile Augier ; mieux qu'un autre, il sait qu'ils ont leurs délicatesses, leurs pudeurs, leurs susceptibilités de sensitive, et que les aventurer dans un milieu indigne d'eux, même pour les en faire triompher, c'est les froisser et nous offenser. Ce n'est pas la douce et chère figure de la sœur ou de la mère qui purifie l'air infecté par la courtisane et l'escroc ; c'est l'escroc et la courtisane qui vicient l'atmosphère où vous faites passer un instant la mère et la sœur. Dans les épidémies, les gens bien portants, s'ils hantent de trop près les malades, les guérissent beaucoup plus rarement qu'ils ne succombent eux-mêmes : la santé est moins assainissante que la corruption n'est corruptrice. Il en est de même dans le monde et au théâtre. Ces voisinages étranges, ces contacts invraisemblables, que le hasard ou le caprice rend possibles, mais qui sont, en réalité, monstrueux, blessent en nous un sens plus délicat que le goût et qui tient aux plus intimes sentiments du cœur. Quant à moi, en voyant ces dépravations et ces innocences se faire vis-à-vis comme dans un quadrille où la vertu aurait tenu la violon et où le vice aurait indiqué les figures, il me semblait voir un massif de fleurs, un tapis de gazon, foulés, piétinés, salis par quelque bête malfaisante.

Cet inconvénient est plus grave pour M. Émile Augier que pour la plupart de ses rivaux de théâtre, parce que, ayant à un plus haut degré et de meilleure source le sentiment de la famille, il est peut-être plus enclin que tous à la crudité de détail et de mot. Cette note brutale, ce piment réaliste, ce gros mot à la Mathurin Régnier, mis tout à coup en opposition avec la corde tendre et familière, fait dissonance, et ces dissonances sont plus choquantes chez M. Augier que chez M. Dumas fils, par exemple, ou chez M. Victorien Sardou : elles firent tort, dans le temps, au *Mariage d'Olympe*, elles ont nui et nuiront

peut-être à *la Contagion*. Le mal est évident ; le remède serait facile. S'il est prouvé, comme je le crois, que le vrai public ne veut plus voir sur la scène ces Alcibiades et ces Aspasies dont l'insolente fortune est une de nos hontes et à qui on fait trop d'honneur en les affichant pour les flétrir, l'instant serait bien choisi pour renoncer à cet élément d'une curiosité misérable. Il ne s'agit pas de faire du rigorisme ; l'art est ici du même avis que la morale. Au théâtre comme dans le roman, l'art véritable, celui qui dédaigne les amorces vulgaires et les aventures, n'existe que par l'étude des caractères, des sentiments et des passions, par l'observation des travers et des ridicules. Or cette étude n'est possible, cette observation n'est digne d'une haute intelligence, que dans le monde des honnêtes gens. Des exceptions équivoques ne sont pas la société, pas plus que des phénomènes ne sont l'espèce. Puisque nous venons de parler de *contagion*, nous terminerons par une comparaison physiologique : croire que l'on peut observer et peindre le cœur, l'esprit, le monde, d'après des femmes et des hommes tarés, c'est commettre une erreur analogue à celle où tomberait l'apprenti médecin qui, pour bien connaître le corps humain et les secrets de la vie, étudierait de préférence les bustes contrefaits, les os cariés, les jambes torses et les organes gangrenés ; ou, si vous l'aimez mieux, c'est ressembler à un naturaliste, qui, n'examinant que les plantes vénéneuses, croirait savoir toute la botanique. Si *la Contagion* servait de date à cette réforme urgente, jamais chef-d'œuvre n'aurait mieux mérité de la littérature dramatique.

ARMAND DE PONTMARTIN.

LE NOUVEAU PLAN

DE

MUTILATION DU LUXEMBOURG

Il nous faut bien revenir encore sur cette question du Luxembourg, qu'un moment on a crue tranchée, par une volonté souveraine, dans le sens des réclamations populaires, et qui le lendemain renaissait inopinément de ses cendres. On s'était trop hâté de crier victoire après la lettre impériale du 19 février. Le *Moniteur* ménageait un cruel désappointement à ceux qui, vérifiant une fois de plus le proverbe qu'on croit volontiers ce qu'on désire, voyaient déjà le Luxembourg sauvé, et s'en allaient chantant des hymnes de triomphe en l'honneur de la Pépinière arrachée à la pioche, des hymnes de reconnaissance en l'honneur de la clémence éclairée du monarque.

Quelle réponse aux ardentes espérances qu'on avait pris soin d'éveiller! Quelle satisfaction aux doléances des Parisiens et à la toute-puissance de l'opinion publique! Nous voici revenus, par un long détour, à notre point de départ. Le remède est pire que le mal, et nous porte un coup plus rude que celui dont il prétendait nous guérir.

Je ne viens pas faire l'apologie du décret de novembre dernier : ce ne serait pas seulement une contradiction, ce serait aujourd'hui une inconvenance, presque un acte de rébellion, après le désaveu dont il a été l'objet. Mais enfin ce décret planait depuis longtemps sur nos têtes; on le sentait venir mystérieusement dans l'ombre; des rumeurs sinistres l'avaient préparé. Tout à coup il éclate. Aussitôt une longue

clameur d'effroi lui répond. La mesure fatale retentit comme une blessure personnelle au cœur de cent mille Parisiens. La presse entière, celle qui a gardé un atome d'indépendance et le droit de penser par elle-même, car à quoi bon parler de l'autre ? se fait l'énergique organe de la plainte commune. Tout le long de la rive gauche, une armée de pétitionnaires se lève pour marcher au secours du vieux et cher jardin, dont le cadavre, étalé d'avance sur la table d'amphithéâtre des journaux, crie miséricorde par chacune de ses plaies béantes.

L'explosion du sentiment public fut si universelle et si spontanée qu'elle équivalait à une grande protestation nationale, et que l'espérance trouva, dans l'étendue même de ce désespoir, un aliment pour se ranimer. Bientôt, en effet, comme un mot d'ordre, des bruits rassurants, venus on ne sait d'où, circulent de toutes parts : ils vont d'abord rasant le sol, *piano*, *piano*, honteux comme une calomnie ; puis s'élancent, s'étendent, courent de lèvres en lèvres, deviennent un *crescendo* général et une clameur publique. Par un revirement bizarre, la foule, obéissant à la mobilité ordinaire de ses impressions, avait passé en un clin d'œil d'une extrémité à l'autre, et le gémissement de la veille était remplacé par un cri de confiance exhalé de toutes les bouches à la fois. En vain les prophètes de malheur continuaient à branler la tête : on ne les écoutait plus ; on les accusait de parti pris, pour un rien on les eût accusés de mauvaise foi.

Sur ces entrefaites, on apprend que, le jour du lundi gras, tandis que les habitués du jardin désert guettaient dans les rues voisines le passage du cortége carnavalesque, l'empereur est venu *ex abrupto* faire une visite au condamné, avant de l'envoyer au supplice. Il a parcouru le Luxembourg en calèche, pour juger le projet dans son ensemble et de haut ; puis il est descendu et s'est promené dans la Pépinière, — dans la Pépinière, égayée d'un rayon de soleil et déjà presque en fleurs, comme si le printemps eût pris tout exprès l'avance pour lui faire un dernier adieu, et voulu lui rendre en hâte un lambeau de parure pour mieux attendrir l'auguste visiteur. Ah ! cette fois, comment ne pas se sentir ébranlé? Comment ne point relire la fable de la Fontaine sur l'*œil du maître*, et ne pas songer à la vieille et touchante coutume qui attachait à la présence du monarque la grâce du condamné ? Il suffisait d'une rencontre du hasard pour racheter la vie du criminel le moins digne de pitié. Ici, ce n'était point une simple rencontre, mais une visite, et le condamné n'était point un coupable, mais le bienfaisant favori des habitants de la rive gauche, l'ornement, la vie, la santé d'une moitié de Paris, le charmant et délicieux jardin qui n'a jamais fait tort à personne, sinon aux tripoteurs de terrain, qu'il gêne dans leurs opérations commerciales, à cette horrible *bande noire* qui porte un chiffre pour devise, qui est prête,

suivant les occasions, à planter indifféremment des choux ou des moellons sur l'emplacement des pelouses et des parterres de roses, qui mettrait l'air en coupe réglée et n'hésiterait pas à pomper les rayons du soleil pour les revendre en détail à ses actionnaires!

La lettre impériale tomba au milieu de l'attente universelle, comme la manne dans le désert, et les Parisiens la lurent à travers leurs illusions. Pendant quatre jours, les habitués du Luxembourg ressemblèrent à des naufragés qui viennent de quitter leur radeau pour reprendre pied sur la terre ferme. De la grille de l'Observatoire aux confins de la nouvelle Orangerie, cette population d'artistes et d'étudiants, de savants et de professeurs, de petits rentiers, de malades et de mères de famille, qui compose la clientèle quotidienne du jardin, ne s'abordait qu'avec des félicitations et des poignées de main. Il semblait que chacun eût remporté un triomphe personnel dans le triomphe commun, et il se mêlait à la joie de tous quelque chose de cette reconnaissance émue qu'on éprouverait pour un médecin qui vient d'arracher à la mort un ami et un bienfaiteur. Au milieu de ces transports, qui eussent réjoui le cœur du souverain, et qu'il n'aurait pas eu le courage, s'il avait pu les connaître, de calmer si brusquement et si complétement, après les avoir soulevés lui-même, un cri dominait tous les autres et revenait toujours : « La Pépinière est sauvée ! » Car la Pépinière c'est pour ainsi dire, le résumé et la quintessence du Luxembourg ; c'est presque le Luxembourg à elle seule.

Cependant ceux qui lisent moins vite, et que l'expérience a rendus plus défiants n'étaient pas sans quelques inquiétudes. La lettre impériale leur paraissait cacher une menace sous ses fleurs : « Il y a tout avantage, disait-elle, à laisser intacte la partie ouest de cette utile promenade publique, et à n'*en* détacher que les parcelles indiquées dans le plan ci-joint. » Du 21 au 25 février, ce petit mot de deux lettres a été le texte de commentaires plus nombreux et plus passionnés que la fameuse particule du *Mariage de Figaro*. A quoi se rapportait cet *en* qui n'avait l'air de rien, et qui était tout pourtant ? à l' « utile promenade publique, » ou à « la partie ouest » de cette promenade ? — « A celle-ci seulement, comme l'indique le mouvement de la phrase, disait le petit groupe des pessimistes. La lettre ne parle pas du reste du projet, et, par conséquent, elle le maintient. — A la promenade entière, sans aucun doute, répondait en chœur le bataillon compact des optimistes. La lettre dit nettement que la *partie ouest* sera respectée, et qu'on ne détachera de cette utile promenade, c'est-à-dire du Luxembourg entier, que les parcelles indiquées sur le plan. — Il y a *et*. — Il y a *ou*. — Mais la grammaire!... — Mais le bon sens !... Croyez-vous qu'un souverain, qui sait le prix des paroles, ne se soit pas rendu compte de l'effet que devait produire sa lettre,

et qu'il eût solennellement annoncé au ministre de l'intérieur, par la voie du *Moniteur universel*, qu'il voulait satisfaire aux réclamations des Parisiens, pour commettre l'imprudence gratuite de surexciter des espérances qu'il aurait l'intention de tromper ? Attendez le plan, et vous serez convaincus. »

J'ai attendu, ébranlé par ce dernier argument, honteux de mes soupçons en face de la confiance universelle, et taillant déjà ma plume pour un dithyrambe inaccoutumé. Il a paru, ce plan. Triomphateurs trop pressés, qu'en pensez-vous? « Ah! si l'empereur le savait! » disait-on après le décret du 25 novembre dernier. Il l'a su, il est venu, il a vu, il a tracé le plan que nous connaissons tous maintenant, et qui ne laisse plus de place à la moindre équivoque. Ah! dirai-je à mon tour, si l'empereur avait entendu le concert d'exclamations et le long gémissement qui ont accueilli cette pseudo-amnistie, plus pénible mille fois que la première condamnation, parce qu'elle ajoute à la douleur du coup celle de l'espoir trahi, j'ose croire et j'ose dire que nous n'aurions pas besoin de revenir encore sur un plaidoyer épuisé.

Une voix s'est élevée, sur toute la ligne de la presse indépendante, devant ce *virement* inattendu de la mutilation primitive : « C'est une campagne à recommencer. » Eh bien! recommençons-la. Que tous les soldats de la première heure taillent, pour un nouveau combat, cette plume qu'on les invitait à changer en palme de triomphe. Recommençons, sans illusion d'aucune sorte, mais sans céder à un découragement qui pourrait, j'en conviens, sembler bien naturel; recommençons, tant que la cruelle évidence du fait accompli n'aura pas envoyé la dernière ombre d'espoir rejoindre, dans le royaume des chimères, tant d'autres ombres envolées qui se consolent entre elles!

Nous nous trouvons, cette fois, en présence d'une difficulté nouvelle, créée par l'intervention directe du souverain. La plupart des journaux eux-mêmes semblent avoir subi la contrainte de cette position en s'exprimant, depuis la lettre de l'empereur, non avec moins de décision et d'unanimité, mais avec plus d'embarras. Pourquoi? Qu'on s'en loue ou qu'on s'en plaigne, qu'on en soit fier ou humilié, nous vivons sous la loi d'un gouvernement personnel, et il faut bien prendre comme elle existe une situation à laquelle nous ne pouvons rien. Si le nom du chef de l'État suffit à rendre sacrés tous les actes qu'il couvre, la discussion la plus respectueuse devient absolument impossible, et le décret du 25 novembre était aussi protégé par cette égide que la lettre du 19 février et le plan qui lui sert d'explication. Qu'on me permette donc de me placer simplement et franchement sur un terrain que je ne suis pas libre d'échanger contre un autre. Puisque l'auguste auteur de la lettre a proclamé lui-même une pre-

mière fois qu'il s'était trompé, il peut tout aussi bien le reconnaître une deuxième ; ce ne sera pas lui manquer de respect que de lui refuser une infaillibilité qu'il ne s'attribue pas, et de le mettre à même de réparer une seconde erreur aussi courageusement qu'il a cru réparer la première. Puisqu'il a voulu donner une satisfaction à l'opinion publique, c'est le servir de lui montrer, sans vaines périphrases, que son acte, malheureusement, n'a pas répondu à ses intentions.

« J'éprouve dans cette discussion un embarras que vous comprendrez, disait à la Chambre, le 3 mars dernier, M. le comte Lanjuinais, en développant à la tribune son amendement sur l'Algérie. La constitution a voulu que l'empereur fût seul responsable des actes de son gouvernement, à bien plus forte raison de ses actes personnels. Eh bien ! j'aurai le malheur d'être toujours en face non-seulement des actes personnels de l'empereur, mais des paroles prononcées ou écrites par lui. Je n'ai pas besoin de vous dire que, tout en obéissant à la constitution, qui m'oblige à faire remonter jusqu'à lui la responsabilité de ses actes et de ses paroles, je ne m'écarterai pas du respect que je dois et que je porte au chef du pouvoir exécutif. J'espère que la Chambre, dans cette tâche difficile, voudra bien m'aider de son indulgence. »

Je ne puis mieux placer moi-même mon humble discussion que sous la sauvegarde de ces loyales paroles, accueillies par les applaudissements de l'assemblée. Il n'y a de trop que le mot *embarras*. Sûr de mes intentions, étranger aux luttes de la politique et aux engagements des *vieux partis*, soutenu par la bonté d'une cause juste et sacrée, mais modeste, et qu'on peut débattre sans toucher en rien aux grands intérêts de l'État et à l'arche sainte de la constitution, je n'éprouve, en vérité, aucun embarras. On ne peut me rendre responsable d'une nécessité que je n'ai pas choisie, ni rendre les habitants de la rive gauche victimes d'une situation qu'ils n'ont pas créée. Voilà pourquoi je réclame avec confiance, à mon tour, de tous mes lecteurs, quels qu'ils soient, une indulgence qui ne sera que de la justice.

II

Ceci posé, abordons directement l'examen du plan nouveau.

Il faut commencer par rendre hommage à la réparation libérale qui nous conserve la presque totalité des quinconces. On ne continue pas la rue Férou : c'est un grand point et une grande conquête. Mais on continue la rue Bonaparte, et, pour le plaisir d'éviter aux charrettes

et aux fiacres un détour d'une minute au plus, on supprime cette vaste allée des platanes, promenoir ombragé qui conduisait le piéton de la rue de Vaugirard à la grille de la rue Vavin sous un berceau de feuillages, et on empiète sur les quinconces eux-mêmes. On ne continue pas la rue Férou, mais à quel prix on nous fait payer cette concession, dont nous ne demandions pas mieux que d'être si reconnaissants! Pour tout le reste, la réalité dépasse, non pas seulement ce qu'attendaient les optimistes, ces dupes éternelles, qui avaient interprété la lettre dans le sens de leurs illusions, mais tout ce que pouvaient craindre les pessimistes les plus enclins aux sombres conjectures. Le nouveau plan ressaisit d'un côté la proie qu'il a lâchée de l'autre, et il la ressaisit aux dépens de la plus belle partie du jardin : il n'est pas le corollaire naturel de la lettre impériale, il en est l'aggravation, car cette lettre disait qu'on prendrait moins à l'ouest, et ne disait pas qu'en retour on prendrait davantage au midi.

Le jardin du Luxembourg disparaît en entier, depuis l'escalier du parterre jusqu'à la grille de l'Observatoire. On n'a pas renoncé à cette prolongation des rues de l'Abbé-de-l'Épée et du Val-de-Grâce, si complétement inexplicable au point de vue de l'utilité publique, le seul qui soit mis en avant. Je ne veux point revenir aujourd'hui sur des raisons que j'ai déjà dites ici, que j'ai dites ailleurs, que je redirai encore, si Dieu me prête vie, partout où je le pourrai. Mais l'ancien projet respectait au moins un quart de la Pépinière, c'est-à-dire toute la partie comprise en dehors et en avant de la première rue prolongée. Cette lisière de verdure, laissée comme une fiche de consolation aux habitués, est englobée dans le nouveau plan, de la façon la plus inattendue, et sans qu'on puisse alléguer cette fois le moindre prétexte d'utilité publique, puisqu'on n'en avait nul besoin pour le percement et la continuation des voies projetées, et que, sur le plan même, elle ne concourt en rien à cet ingénieux système de rues qui va jeter, à travers ce nid de verdure et de roses, une double haie de boutiques et de cafés. Si on la prend, c'est uniquement pour s'arrondir et faire largement les choses; pour dédommager les spéculateurs, consternés un moment d'avoir vu tomber de leurs mains cette riche proie des quinconces qu'ils dépeçaient déjà sur le papier. Qu'ils se consolent : là-bas, du moins, au midi, ils pourront s'ébattre à l'aise et opérer en grand.

Avec la Pépinière disparaît en entier le Jardin botanique. Quatre rues transversales, qui les rejoignent l'une à l'autre à travers la grande avenue, les découpent en morceaux à vendre, et les amateurs peuvent, depuis près d'un mois, étudier dans le *Moniteur* chaque lot, délimité soigneusement et proprement numéroté. L'avenue n'est pas détruite, non; on se borne à l'encadrer de maisons, pour lui donner

plus noble mine : ce ne sera plus seulement une allée de jardin banale ; ce sera un boulevard. Bien plus; on l'enjolive de fleurs, de grilles et de jets d'eau. L'avenue de l'Observatoire, devenue boulevard, tombe sous les attributions de M. le préfet de la Seine, et le génie inventif de ce haut magistrat, appelant sans doute à son aide le talent gracieux et coquet de M. Alphand, exécuteur ordinaire des hautes œuvres de la ville en tout ce qui concerne les plantations et les promenades, a semé dans l'allée cinq squares, ornés de bassins et entourés de clôtures.

Aimez-vous les bassins? on en a mis partout. M. le préfet de la Seine, qui sait parer de fleurs les victimes qu'il conduit au sacrifice, ne peut faire une place, voir une avenue, rencontrer un espace vide, sans être saisi de l'irrésistible envie d'y creuser une cuvette ronde, ovale ou octogone, avec un petit jet d'eau au milieu. La richesse et la variété de cette décoration pittoresque ont tellement captivé son imagination grandiose qu'il est homme à créer des squares en plein jardin pour avoir la satisfaction d'y déposer sa cuvette. Cette fois, il nous en donne jusqu'à cinq, en guise de compensation, et autant de squares, où les esprits chimériques qui ont la faiblesse de tenir à la verdure et aux fleurs pourront se dédommager de la Pépinière. On n'y entrera pas : ces squares, comme ceux qui recouvrent l'esplanade du canal Saint-Martin, doivent être hermétiquement clos de toutes parts; mais il sera du moins loisible aux passants de récréer leurs regards en contemplant ces joujoux à travers les grillages. Il semble aussi que cette ligne de jardinets, au milieu d'une quadruple rangée d'arbres dont on nous garantit la conservation, ces grilles spacieuses entre lesquelles ils seront encadrés et qui ne laisseront place, à droite et à gauche, qu'à un étroit trottoir, ne s'accordent guère avec les intérêts et les besoins de la circulation, puisque c'est là le grand motif qu'on allègue. Mais peut-être les augures de la presse officieuse nous expliqueront-ils, avec la supériorité ordinaire de leur dialectique, cette contradiction apparente.

Le dépècement du Jardin botanique et de la Pépinière par les quatre rues transversales et les deux rues longitudinales qui les coupent, forme douze îlots; mais de ces douze, onze seulement, ceux qui sont teintés en gris sur le plan officiel, doivent être aliénés. Aliénés! Le voilà prononcé par le *Moniteur*, de sa propre autorité, ce mot dont on ne voulait même pas nous permettre de chercher l'équivalent dans le décret du 25 novembre ; le voilà écrit tout du long, dans un moment de distraction ou de franchise, par un rédacteur qui donne force de loi à l'intention du maître ! Ils seront aliénés, Monsieur le rédacteur, si le Corps législatif y consent, et je commence à espérer qu'il n'y consentira pas. Mais, en tout cas, je ne sais qui

vous a donné le droit d'escompter aussi résolûment son vote, et cette confiance, qui n'admet même pas l'ombre d'un doute, me paraît assez impertinente dans sa naïveté.

Le douzième îlot, resté en blanc, dessine au nord-est de la Pépinière un carré dont la destination nous a singulièrement intrigué tout d'abord. D'après la note placée au bas du plan, et qui désignait comme devant être seules aliénées « les parties teintées en gris, » on pouvait croire que M. le ministre des finances avait daigné consentir à nous garder ce fragment comme un échantillon, un ressouvenir, une relique de la Pépinière. On se demandait bien à quoi pourrait servir au juste ce carré de verdure, encastré comme un puits entre de hautes maisons. En ferait-on un square, puisque cette manie est arrivée à tel point qu'on détruira peut-être un jour le jardin des Tuileries et les Champs-Élysées pour les émietter en une douzaine de squares? Serait-ce un préau à l'usage des locataires, une cour commune destinée à recevoir une pompe et à faire sécher le linge? Les explications les plus bizarres se succédaient sur toutes les lèvres. Mais dès le lendemain, les journaux donnaient une explication plus étonnante encore, et qu'il faut bien admettre, puisqu'elle n'a pas été démentie par la presse officieuse, si prompte aux démentis. Il paraît que ce coin privilégié, qu'on avait eu la candeur de croire réservé au public, est destiné à recevoir une caserne!

Une caserne, bon Dieu! Il était écrit que nous n'y échapperions pas. Une caserne, pour garder à la fois le sénat et le jardin, pour dominer les quinconces et le parterre, où les habitués se promèneront désormais sous l'œil vigilant des factionnaires, aux roulements du tambour, aux fanfares de la trompette, aux accents belliqueux de la charge en douze temps, dans la compagnie des fantassins de la ligne et des caporaux en tournée sentimentale. Une caserne! Le charmant voisinage pour les malades, les artistes, les mères de famille qui forment la population habituelle du Luxembourg; l'agréable assaisonnement des fleurs et des parfums, du calme et de l'air pur qu'on venait chercher ici de toutes parts! Et comme ce monument s'accordera à merveille avec les convois funèbres sortant de Saint-Sulpice ou de Saint-Jacques-du-Haut-Pas; avec les fiacres, les omnibus et les charrettes venant de la rue de Vaugirard ou du boulevard Saint-Michel, pour faire à la promenade un cercle de paix et de tranquillité! Une caserne sur l'emplacement de la Pépinière, plongeant par ses fenêtres sur la terrasse de Jacques de Brosse, servant de vestibule et d'horizon au nouveau jardin, c'est là ce qui s'appelle concilier toutes les exigences, satisfaire tous les goûts, mêler, suivant le précepte des maîtres, le plaisant au sévère, *utile dulci*. Il est clair, d'ailleurs, que nous n'avions point assez de casernes. Habi-

tants de la rive gauche, dormez en repos : vous serez bien gardés!

Ainsi voilà l'aimable surprise que nous réservait ce mystérieux carré, dont la blancheur innocente et virginale souriait comme une consolation suprême aux yeux attristés par tant de ruines! Voilà le sort préparé à cette humble épave, seul débris d'un grand naufrage, où s'était concentré notre dernier espoir! Voilà tout ce qu'a produit cette visite au condamné, sur laquelle reposait l'attente générale d'une grâce plénière, et tout ce que promettait cette lettre solennelle, gage et prélude de l'impériale réparation d'une immense erreur! Voilà ce que ces beaux arbres, et ces vertes pelouses, et ces parterres de roses ont inspiré de clémence et obtenu de pitié! Le condamné n'a fait que changer de supplice : on l'arrache à la roue pour l'envoyer au gibet.

Mais, sire, on ne vous a donc pas dit que la Pépinière est l'âme du Luxembourg? On ne vous a donc pas dit par quelles profondes racines ce délicieux enclos, qui n'a point de rival à Paris et que rien ne pourra remplacer, tient au cœur de tous les habitants de la rive gauche; tout ce qu'il a de charme, de paix et d'utilité pour les rêveurs inoffensifs qu'il cache dans les méandres de ses allées paisibles, pour les travailleurs qu'il isole de la foule, pour les enfants et les convalescents, qu'il vivifie de ses parfums, qu'il garantit des vents du nord et réchauffe en toute saison sous les rayons du midi. C'est le Luxembourg d'hiver. La caserne prendrait justement le coin où viennent s'ébattre, à l'abri du froid, au bas du mur qui leur sert de bouclier contre la bise, les bandes d'enfants joyeux, pendant les huit mois qu'il pleut, qu'il gèle ou qu'il vente à Paris. Ne vous a-t-on pas dit tout cela? Ah! si j'avais été là quand Votre Majesté a fait au jardin l'honneur d'une visite dont nous attendions mieux, j'aurais tenté de le lui dire moi-même, en lui montrant du doigt cette Petite-Provence que les malades et les vieillards viennent chercher d'une lieue à la ronde, ces champs de fraises, ces forêts de rosiers et de vignes, ces bosquets de pins et de sapins, de lilas, d'acacias et d'amandiers en fleurs, et le pressoir des Chartreux, avec son rond-point et sa pelouse, et le chalet rustique, et les ruches où bourdonnent les abeilles, et le réduit mystérieux où rêva si longtemps la *Velléda* de Maindron, et toutes les perspectives préparées à l'œil comme toutes les retraites ménagées à la méditation dans ce délicieux labyrinthe, qu'il ne suffit pas d'avoir parcouru une fois en compagnie d'un grand fonctionnaire, mais qu'il faut avoir pratiqué pendant dix ans tous les jours, pour le connaître à fond et l'apprécier à sa valeur. La nature est ici dans toute sa vérité et dans tous ses parfums. Au lieu de détruire cette oasis jetée dans un désert de pierre, on devrait la compléter avec amour et lui faire

un cadre digne d'elle, car elle serait plus belle encore si toute la partie qu'abrite l'ignoble muraille de la rue de l'Ouest ne croupissait dans un état de dégradation qui fait peine, comme une ruine anticipée qui attend et qui présage la ruine totale. Je ne suis pas éloquent, et je n'ai point l'habitude de parler aux têtes couronnées, mais je suis sûr que je vous aurais convaincu. Voulez-vous en essayer, sire, et daigner m'accepter pour guide?

Sait-on bien ce qui disparaîtra dans cet ensemble d'opérations meurtrières qui vont mettre à sac l'un des plus beaux parcs du monde! Au moins cent cinquante mille mètres, c'est-à-dire près de la moitié du jardin public. Voilà les *parcelles* dont il était question dans la lettre impériale. Cette assertion va sembler une énorme hyperbole à ceux qui ont lu la note anodine annexée au plan du *Moniteur*. « Les parties teintées en gris foncé, dit cette note, composées des onze îlots désignés par les lettres A-L, et occupant une superficie totale de 58,156 mètres, doivent être seules *aliénées*. » Dieu me garde de voir dans ces deux lignes un artifice de rédaction destiné à donner le change aux craintes de l'opinion, mais il sera facile d'expliquer par quel mystère elles peuvent dire vrai sans contredire en rien nos calculs. Elles ne parlent que des onze îlots, les seuls qu'on se propose d'aliéner peut-être, mais non les seuls que nous soyons menacés de perdre : il faut y joindre d'abord le douzième îlot, laissé en blanc, et réservé, paraît-il, à l'honneur d'une caserne monumentale, puis toute la grande avenue, changée en boulevard, et qu'on ne prétendra pas sans doute porter encore à l'*avoir* du Luxembourg; enfin l'allée des platanes, prise pour la continuation de la rue Bonaparte, et qui, pour n'être point aliénée dans le sens rigoureux du mot, n'en sera pas moins enlevée au jardin et rejetée en dehors de la grille de clôture.

Or, d'après le livre publié, il y a vingt ans, sur le *Palais du Luxembourg*, par M. de Gisors, alors architecte de la Chambre des pairs, comme il est aujourd'hui l'architecte du Sénat, et dont les chiffres ont, par conséquent, la valeur de documents authentiques, la Pépinière occupe une étendue de près de 96,000 mètres, c'est-à-dire au juste 37,661 de plus, à elle seule, que le chiffre total donné par la note du *Moniteur*; et on commence par la prendre tout entière! Par ce début jugez du reste[1]. Vous comprenez maintenant une fois de plus combien il est bon de lire attentivement les notes officielles ou semi-officielles, et d'en peser chaque mot, pour ne pas leur attribuer plus de portée qu'elles n'en ont. Pourvu seulement qu'après

[1] Je ne puis entrer ici dans le détail de tous ces calculs. On les trouvera dans une excellente brochure qui vient de publier M. Ad. Joanne, sous ce titre : *Sauvons le Luxembourg*, pour servir de commentaire et de complément à sa pétition.

avoir détruit le Jardin botanique, on n'aille pas plus tard le reporter sournoisement sur un autre point du Luxembourg, et enlever ainsi deux ou trois nouveaux hectares au public, sous le prétexte irréfutable que la Faculté de médecine a besoin de ses plantes, et qu'il faut bien aux jardiniers un lieu pour leurs graines et leurs racines !

Si nous ne pouvons gagner une cause aussi juste, il ne nous reste plus qu'à la remettre entre les mains du Corps législatif et du Sénat. Celui-ci surtout est engagé d'honneur à nous soutenir énergiquement jusqu'au bout. Je viens de relire les deux séances du 24 avril et du 1er mai 1861, où le grand Corps conservateur de l'Empire discuta la pétition contre le projet de percement de la rue Médicis. Il ne s'agissait que d'une seule rue, on ne voulait enlever au jardin qu'un angle de quelques douzaines de mètres, une motte de terre, un grain de sable en comparaison des douze à quinze hectares qu'on va couper d'un bloc. La pétition n'avait que quatorze signatures ; la nôtre, sous ses diverses formes, en a quatorze mille : elle en aurait dix fois plus si, avant d'être arrêtée en plein cours par la nouvelle mesure, elle était allée quêter des noms à domicile, comme cette contre-pétition qu'on a vue colportée de boutique en boutique dans le quartier ; si elle n'avait fait peur à l'incroyable couardise de tant de braves gens, enlacés dans quelqu'une des mailles du grand filet administratif, les uns parce qu'ils sont fonctionnaires, — depuis le chef de bureau jusqu'au facteur de la poste et aux balayeurs, — ou amis et parents, pères, frères et fils de fonctionnaires ; les autres parce que leur emploi, le métier qu'ils exercent, l'étalage qu'ils occupent sur la voie publique, les commandes qu'ils sollicitent, les autorisations qu'ils attendent, les placent dans la dépendance de l'administration. Que de Parisiens ont jeté feu et flamme contre la mutilation du Luxembourg, qui pour rien au monde n'auraient apposé leur signature au bas d'une pétition contre un décret impérial, croyant fermement, — quelques millions de Français en sont encore là aujourd'hui, — voir dans une pareille démarche un acte de hardiesse voisine de la rébellion, et s'exposer à la surveillance de la police et aux vengeances du pouvoir. Nous avons quatorze mille signatures pourtant, et hier encore, sur le passage de l'empereur se rendant à l'Odéon, dans la salle et dans la rue, tout le quartier apportait à la pétition l'appoint de ses milliers de voix unanimes, en faisant monter jusqu'aux oreilles du souverain, avec une respectueuse énergie et une insistance significative, ce formidable cri de grâce que les agioteurs n'ont pu étouffer dans le cœur de la foule, et qu'ils essayeront peut-être de dénaturer ou d'amoindrir, mais qu'ils n'essayeront pas de nier.

Si le passé était la garantie certaine de l'avenir, et si le lendemain

répondait toujours aux promesses de la veille, nous n'aurions pas à ambitionner de défenseur plus ardent et plus efficace que le Sénat. Il a combattu d'avance la nouvelle mesure en termes que j'aurais pu me borner à reproduire ici. La question soulevée par les pétitionnaires, disait M. Lefebvre Duruflé, dans la séance du 24 avril, était aux yeux du Sénat un débat *pro domo sua;* il avait un devoir particulier de vigilance et de tutelle à remplir dans cette conjoncture. C'était là une de ces questions de goût et d'art contre lesquelles il n'y a point de prescription. « *Il faut*, ajoutait l'honorable rapporteur, que le palais du Luxembourg, le plus beau de Paris après le Louvre, soit respecté dans les convenances de sa haute destination, *dans l'étendue de ses dépendances et de ses jardins.* »

Le 1er mai suivant, M. le baron Haussmann, tout en combattant la pétition, contre laquelle il fut seul à voter, sans pouvoir même trouver, dans l'illustre corps, un fidèle Greppo, commençait par déclarer que toutes les conceptions relatives au jardin du Luxembourg se sont toujours proposé comme un de leurs buts principaux d'isoler le palais le plus possible. Ce premier point n'est guère d'accord avec le projet d'amener les rues jusqu'au seuil du parterre, et d'élever une caserne pour ainsi dire sous les fenêtres de la salle des séances. Mais M. le préfet de la Seine s'est élevé bien plus directement encore, dans la suite de son discours, contre le décret du 25 novembre et la lettre du 19 février. Il faut citer textuellement ces passages et en méditer chaque mot :

M. le baron Haussmann. — Il y a un plan d'après lequel on détacherait du Luxembourg des parcelles de terrains situés du côté de la rue Madame et de la rue de Fleurus, et une lisière de la Pépinière (ce n'était qu'une lisière alors), afin de revendre ensuite le tout par lots pour la construction. (On voit que M. le préfet de la Seine dénonce crûment le but de ce projet, qu'il considérait comme impossible et insoutenable, sans le dissimuler derrière l'utilité publique.)

« Voici ma première objection à cette combinaison. Je crois qu'il ne faut compter sur aucune parcelle de la Pépinière. (Le croit-il encore ?) On étudie en ce moment un projet pour transférer là l'École polytechnique. Par conséquent, il n'y a pas lieu de disposer de ce terrain. Il ne resterait donc que ceux qu'on retrancherait du grand quinconce. Or, ce massif est la seule partie du jardin du Luxembourg qui soit conforme au plan primitif.

« Il y a encore une autre raison ; j'aurais pu me borner à celle-là : c'est que je crois être parfaitement sûr que le gouvernement ne laissera pas aliéner cette portion du Luxembourg. *Le seul* changement qui ait chance d'être accepté, c'est celui qui prolongerait la rue Bonaparte à travers la grande allée parallèle à la rue Madame. Quant aux

quinconces, je crois savoir qu'il n'en sera rien détaché. (Qu'a dû penser M. Haussmann de la sûreté de ses informations en voyant paraître le décret du 25 novembre?)

Un sénateur. — Il n'a jamais été question d'aliéner les quinconces.

M. Haussmann. — En supposant que la ville se prêtât à *une pareille chose*, ce serait en vain. Les terrains que vous voulez retrancher du jardin sont sans grande valeur. D'abord ils sont sur les catacombes; les constructions y seraient très-difficiles et très-coûteuses. On ne trouverait probablement d'acquéreurs qu'à des prix très-vils. Ce n'est donc pas une ressource !...

M. le marquis d'Hautpoul. — *Ce vide souterrain se prolonge également sous toute la partie qu'on appelle la Pépinière.* Il y a là ce qu'on nomme *le puits des Chartreux*, qui existe encore. Si vous alliez à l'orifice de ce puits, vous verriez, à une profondeur de $3^{m},50$, une espèce de fenêtre carrée qui conduit dans les catacombes, et à 15 mètres on trouve de l'eau.

M. le baron Haussmann. — *Je sais bien que dans les catacombes il y a deux étages et même un ossuaire.*

M. le marquis d'Hautpoul. ... S'il y a danger à bâtir là, *il y en bien plus grand à bâtir dans la Pépinière.* Inutile d'insister davantage sur cette argumentation... »

Oui, cela est parfaitement inutile, et je me dispense de citer tout ce que disait ensuite le grand référendaire sur les avantages de ce jardin, si nécessaire aux gens du peuple et aux familles de la rive gauche, sur l'*effroi* que causait à tout le quartier un projet de mutilation que devait énergiquement repousser le Sénat, gardien légal du jardin tout entier, dont il ne pouvait être dépossédé que par un sénatus-consulte. Je n'ai rien à ajouter à cette discussion instructive, qui me permet de placer la mienne sous la haute protection du premier corps de l'État et de M. le baron Haussmann lui-même.

Quelle raison reste-t-il pour justifier ce projet malencontreux, battu en brèche de tous les côtés, par le public, par les journaux, par le Sénat, par M. le préfet de la Seine? L'utilité publique! Allons donc! Nous prenez-vous pour des abonnés du *Constitutionnel?* Dites tout au plus l'utilité d'une centaine de propriétaires, à qui nous en opposerons cent autres, l'utilité des entrepreneurs de bâtisses, des marchands de bitume, de quelques douzaines de limonadiers et de commerçants en denrées coloniales, qui vendront de l'absinthe et du sucre sur l'emplacement de la Pépinière saccagée. Faut-il dire aussi l'utilité de certains banquiers et de deux ou trois spéculateurs dont tout le monde aujourd'hui sait les noms et voit la main dans la coulisse? Non : la discussion du Sénat vient de nous le prouver. On pourra, par un système d'*entraînement*, par des combinaisons savantes et des annonces

lyriques, *chauffer* la vente de ces terrains, excellents pour produire des fleurs, détestables pour supporter des maisons. Mais les agioteurs sont dûment prévenus, par les bouches les moins suspectes, qu'ils ne peuvent attendre, et les acheteurs qu'ils ne doivent donner que des prix *très-vils* de ces lots où les constructions seront à la fois dangereuses et dispendieuses. Je ne sache pas que, depuis cinq ans, on ait trouvé le moyen d'escamoter les catacombes. Qu'on n'en parle point dans les annonces ou qu'on essaye de les combler avec de grands mots, je n'en doute aucunement, mais elles n'en subsisteront pas moins, et si on ne les rencontre pas dans les prospectus, on les rencontrera dans les fondations. Pour ma part, je ne cesserai de faire résonner comme un glas funèbre, à toutes les oreilles qui voudront m'entendre, ce terrible aveu d'un homme dont nos adversaires sont réduits à ne pas nier la parfaite compétence : « Je sais bien que dans les catacombes il y a deux étages et même un ossuaire! »

Si l'on s'étonnait de l'émotion passionnée que je porte dans ce débat, je ne crois pas avoir à m'en défendre, ni à m'en excuser. Ceux qui feignent d'en être surpris, et de la trouver en disproportion avec le sujet qui l'excite, en parlent à leur aise, et je les soupçonne fort d'en être aussi bien à l'abri sur de plus graves matières. Ils ne savent pas, ils ne veulent pas savoir ce qu'est pour nous le jardin du Luxembourg, une part de notre vie, de notre santé, de la santé de nos femmes et de nos enfants, de notre repos et de notre paix, de notre pensée et de nos affections, un refuge contre le bruit, un antidote contre les fatigues de l'esprit et du corps, un bain de parfums et d'air pur, un remède contre Paris. Ils ne savent pas tout ce qu'il nous rappelle de souvenirs et tout ce qu'il nous donne de joies. Que des voix plus autorisées plaident pour des intérêts plus hauts, je les écoute et je les applaudis ; mais, en leur laissant une tâche dont je serais incapable, je ne me sens point humilié de soutenir une cause mieux en rapport avec mes forces, et je me croirais coupable d'ingratitude, si je ne défendais pied à pied ce coin de nature plein d'odeurs enivrantes et de chants d'oiseaux, qui rendait à l'étudiant les salutaires impressions du village paternel, et qui a si souvent consolé l'homme du Paris de M. Haussmann.

Pourquoi la mutilation projetée du Luxembourg a-t-elle soulevé sur toute la rive gauche plus d'émoi que n'en avait excité l'invasion du Palais par la commission des travailleurs en 1848? Pourquoi cet éveil irrésistible et soudain de l'opinion, qu'avaient été impuissants à produire tant d'événements, et de tant de sortes, survenus depuis quinze ans ? Pourquoi la Pépinière tient-elle plus à cœur aux habitants du quartier que la monarchie ou la république? Pourquoi enfin la révocation pleine et entière du décret du 25 novembre 1865 y

causerait-elle plus de joie peut-être que n'en a causée la promulgation du décret du 24 novembre 1860? Il est inutile d'en chercher la cause : personne ne niera le fait, et on aurait tort de n'en pas tenir grand compte. En aliénant une partie du Luxembourg, ce ne sont pas seulement des terrains qu'on aliénerait. Au lieu de s'en étonner ou de s'en plaindre, il vaudrait mieux savoir gré de sa placidité et de ses goûts champêtres à cette colonie de Parisiens de l'âge d'or, qui n'a jamais fait qu'une émeute dans sa vie, le jour où le grand référendaire de la Chambre des pairs, sous la Restauration, voulut fermer les portes du Luxembourg une demi-heure plus tôt que de coutume, pour y donner une fête à ses collègues, — et que, maintenant encore, le danger de son cher jardin a seul la puissance d'émouvoir.

Eh bien, est-il bon, est-il prudent d'aller justement choisir l'endroit sensible pour y diriger la blessure? L'occasion était belle, en revenant sur le premier décret, de conquérir à peu de frais une popularité facile. Sans même l'effacer entièrement, il n'y avait qu'à déclarer qu'on se bornerait à continuer la rue Bonaparte et à retrancher du jardin les terrains vagues situés au delà de la Pépinière : il eût semblé aux bons habitants de la rive gauche qu'on leur donnait tout ce qu'on ne leur prenait pas, et ils eussent été capables, comme le syndicat des agents de change, quand l'administration supprima le tourniquet de la Bourse, qu'elle avait établie elle-même, de voter une statue équestre au souverain, dans l'élan de sa reconnaissance pour un si grand bienfait.

Il en est temps encore : il est toujours temps de ne point commettre une faute, et de revenir sur une erreur qui n'est pas définitivement accomplie. Les avertissements n'auront pas manqué. La presse et l'opinion ont remporté une première victoire, en théorie; mais, si accoutumées qu'elles soient depuis longtemps à se contenter de triomphes modestes, elles ne peuvent s'en tenir à cette prétendue satisfaction, qui aggrave ce qu'elle annonçait devoir réparer. Mieux valait perdre une moitié des quinconces que de perdre la Pépinière en entier. Si c'est là toute la grâce qu'il nous soit permis d'attendre, ah! je le dis avec une sincère douleur, qu'on nous rende l'ancien plan; qu'on nous ramène aux carrières! Mais non, en dépit de tout, et jusqu'au dernier coup de pioche, je ne veux plus désespérer maintenant. Il est impossible que la lettre du 19 février ait dit le dernier mot sur la question : nous attendons son *post-scriptum*. Il est impossible que la cause du bon sens et du bon goût, de l'art, de la salubrité et de la véritable utilité publique, ne finisse point par l'emporter en dernière instance, — ou ce sera notre faute. Le second arrêt sera cassé, comme le premier, par le juge même qui l'a rendu. Nous en appelons de nouveau à Philippe mieux informé.

VICTOR FOURNEL.

MÉLANGES

BREF DE N. S. P. LE PAPE AU PRINCE ALBERT DE BROGLIE.

M. le prince de Broglie ayant fait hommage au Saint-Père de la dernière partie de son *Histoire de l'Église et de l'Empire romain au quatrième siècle,* Sa Sainteté a daigné lui accuser réception de cet envoi par un bref plein d'une bonté paternelle dont nous avons obtenu communication. Nous nous empressons de faire part à nos lecteurs de cette pièce touchante qui les intéressera à plus d'un titre : car ils ont pu prendre connaissance dans nos colonnes de la conclusion de l'ouvrage de M. de Broglie, et ils trouveront dans les paroles du Souverain Pontife un jugement aussi éloquent que profond sur le caractère de l'époque historique dont le tableau résumé a passé sous leurs yeux.

PIUS PP. IX.

Dilecte Fili, salutem et Apostolicam Benedictionem. Volumina, quæ de Ecclesia Romanoque imperio per sæculum quartum scripsisti, libentissime excepimus, tibique, licet illa nondum legere potuerimus, gratulamur, quod eam potissimum ætatem expendendam illustrandamque susceperis, quæ mitem ac beneficam Ecclesiæ indolem evidentius ostendit. Christiana enim religio eo sæculo ineunte e tenebris educta et ad ipsum elata solium, tunc primum duntaxat scientiam, leges, mores imperii per Doctores suos ac Præsules attingere potuit atque informare. Sed quamquam ubique vetera evertenda novaque creanda in conspectu haberet, nihil, excepto vitio et errore, destruere, nihil violenter aggredi visa est, sed omnia virtute sua subire leniter, emendare, perficere, ac ipso vertente sæculo ejus societatis exordia constituere, cujus hodiejactata *civilitas* humanæ sapientiæ inventis, non sine gravissimo inscitiæ ingratique animi crimine, tribuitur. Utinam historia hæc tua documento sit iis, qui non ingenii malignitate et nequitia, sed errore ducti aliter de Ecclesia sentiunt. Nobilem certe hunc fructum labore propositoque tuo plane

dignum tibi ominamur, dum grati animi testem ac præcipuæ benevolentiæ Nostræ Apostolicam tibi Benedictionem peramanter impertimus.

Datum Romæ, apud S. Petrum, die 10 martii 1866.

Pontificatus Nostri Anno XX.

PIUS PP. IX.

PIE IX, PAPE.

Cher fils, salut et Bénédiction Apostolique. Nous avons reçu avec le plus grand plaisir les volumes que vous avez écrits sur l'Église et l'empire romain au quatrième siècle, et bien que Nous n'ayons encore pu les lire, Nous vous félicitons d'avoir choisi de préférence, pour l'étudier et la mettre en lumière, l'époque qui montre avec le plus d'évidence le caractère doux et bienfaisant de l'Église. C'est au commencement de ce siècle, en effet, que la religion chrétienne, sortant des ténèbres et élevée jusqu'auprès du trône, put pour la première fois, par ses Docteurs et ses Évêques, agir sur la science, les lois et les mœurs de l'empire et les réformer. Mais bien qu'elle eût en vue de détruire partout ce qui était vieux et de créer des choses nouvelles, on ne la vit rien détruire, sauf le vice et l'erreur; mais, par la vertu qui lui est propre, tout soumettre doucement, tout corriger, tout achever et, à la fin du même siècle, poser les fondements de cette société dont on vante aujourd'hui la *civilisation*, en l'attribuant, par une ignorance et une ingratitude gravement répréhensibles, aux inventions de la sagesse humaine. Plaise à Dieu que votre histoire serve d'enseignement à ceux qui pensent autrement de l'Église, non par malignité d'esprit ou par méchanceté, mais par erreur. C'est le fruit vraiment noble et tout à fait digne de votre travail et de votre intention que Nous présageons pour Nous, et en témoignage de gratitude et de bienveillance Nous vous accordons très-affectueusement Notre Bénédiction Apostolique.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 10 mars 1866, la vingtième année de notre pontificat.

PIE IX.

LE POËME DE SAINT FRANÇOIS D'ASSISE

Par le comte ANATOLE DE SÉGUR. — *Paris, Poussielgue, 1866.*

Depuis que Grégoire IX, en 1228, a canonisé saint François d'Assise, et que saint Bonaventure, en 1263, a écrit sa vie, une légion d'écrivains,

de peintres, de poëtes, d'architectes, a été inspirée par l'histoire de ce saint extraordinaire, merveille du treizième siècle et de tous les siècles, et cette inspiration a produit des chefs-d'œuvre, toujours inférieurs cependant au chef-d'œuvre de cette histoire elle-même, qui tente et désespère sans cesse de nouveaux narrateurs. Qui ne connaît l'admirable panégyrique de saint François par Bossuet, ses redoutables menaces contre l'abus des richesses, ses paroles hardies sur les droits et la dignité des pauvres, « ces personnes « que Dieu même nous adresse et nous recommande, » et cette exclamation si étonnante : « Heureux, mille et mille fois, le pauvre François, le plus « ardent, le plus transporté, le plus désespéré amateur de la pauvreté qui « ait été dans l'Église ! » Qui n'a lu le volume éloquent et gracieux, d'un coloris aussi chaud et aussi suave qu'une toile de l'école de l'Ombrie, dédié aux poëtes franciscains par Frédéric Ozanam ! Je ne m'étonne pas que M. de Ségur, après avoir déposé dans tant d'écrits devenus populaires, la preuve de son talent et le témoignage de sa piété, ait essayé d'écrire un nouveau livre consacré à la gloire d'un saint en l'honneur duquel on ne cesse point d'élever des cathédrales, et je m'étonne encore moins que, voulant parler de saint François le Séraphique, il en ait parlé en vers; cette vie est à elle seule un poëme tout fait.

Il y a toutefois, dans une telle tentative, un grand écueil à redouter. La poésie est si continue, si abondante, en ce sujet, des détails si délicieux se mêlent à des actes et à une fin si pathétiques, si extraordinaires, qu'un peu trop d'imagination, ajoutée au récit, risque d'en compromettre l'exactitude historique. L'histoire est une personne grave qui répugne aux ornements, et disparaît quand on veut l'embellir par des parures d'emprunt. Plus sévère encore, la religion ne supporte pas les enjolivements, et elle se contente de sa beauté surnaturelle ; le moindre arrangement la défigure et l'altère. Les merveilles qu'elle propose à notre croyance sont d'ailleurs assez surprenantes par elles-mêmes, pour ne pas pouvoir s'accommoder de la moindre exagération littéraire. Le poëte, qui fait choix d'un sujet miraculeux, en voulant respecter l'histoire et la foi, s'expose donc à un véritable embarras. Il ne lui reste qu'à se confier à son sujet, et à le revêtir d'une forme harmonieuse, simple et grave, qui est à la poésie épique ou lyrique ce que le plain-chant et la musique sacrée sont aux symphonies de nos concerts.

Cette préoccupation d'exactitude et cette horreur de l'exagération, qualités dont je remercie M. de Ségur, me paraissent cependant l'avoir un peu tenu à la gêne dans les premières parties de son poëme. Pour commencer par les critiques, je trouve que les premières pages sont froides, un peu pénibles, chargées çà et là de rimes lourdes, et lorsque l'auteur, si bien exercé à la poésie des fables, versifie les apologues naïfs de la vie de saint François, il se refuse le ton familier, l'enjouement, le sel, le caprice du fabuliste, et plusieurs de ces récits terminés par une morale, ressemblent à de petits sentiers trop unis qui conduisent à un point de vue trop ordinaire. Ce sont des fables moins le trait, des légendes moins la naïveté, cette naïveté amusante et charmante qui se trouve dans le texte, si populaire au seizième siècle, de la *Légende de Monsieur saint François* dont un infatigable, sa-

vant et pieux bibliophile, le prince Augustin Galitzin, a récemment publié une édition très-soignée. Mais peu à peu, et après avoir en quelque sorte monté des degrés et franchi un seuil un peu trop uniforme et sans caractère, le poëte semble pénétrer dans le temple, l'inspiration descend d'en haut, et elle s'exhale en des chants d'une élévation et d'une harmonie peu communes. C'est surtout lorsque son cœur s'enflamme de l'une des trois passions qui consumèrent François, l'amour de Jésus-Christ, l'amour de la nature, l'amour de la pauvreté, c'est alors que le poëte s'enthousiasme ou s'attendrit, et je suis persuadé que les meilleurs juges et les meilleurs cœurs admireront avec moi ces deux pièces, de genre très-divers, l'une gracieuse, l'autre émouvante, que je choisis entre toutes :

SAINT FRANÇOIS PRÊCHE LES OISEAUX.

Un jour, passant par un bois sombre
Avec deux de ses compagnons,
Il vit des oiseaux en grand nombre,
Mésanges et bouvreuils, fauvettes et pinsons,
Qui jetaient au vent leurs chansons.
A cet aspect, qui réjouit sa vue,
L'âme du saint fut doucement émue :
« Arrêtons-nous, dit-il, en cet aimable lieu,
Avec ces chères créatures,
Au plumage brillant, aux voix fraîches et pures :
Je veux leur parler du bon Dieu. »
Il dit et les appelle : à sa voix caressante,
Les oiseaux, voletant avec des cris joyeux,
Désertent leurs rameaux, et, l'aile frémissante,
Viennent s'abattre aux pieds du bienheureux.
Il passait au milieu de leurs troupes légères,
Sans les effaroucher : sa robe les frôlait,
Et pas un seul ne s'envolait.

« Gentils oiseaux, mes petits frères,
Leur dit-il en son tendre accent,
Vous devez bénir Dieu d'un cœur reconnaissant
Et chanter partout ses louanges.
Il vous donna comme à ses anges
Des ailes pour voler librement dans les airs,
Et la douceur de vos concerts.
Son paternel amour jadis vous faisant grâce,
Dans l'arche de Noé conserva votre race.
Il vous enseigna l'art de bâtir ces doux nids
Où vous abritez vos petits.
Chaque jour il pourvoit à votre subsistance :
Vous moissonnez aux champs où vous ne semez pas.
L'homme est votre fermier, pour vous il ensemence,
Et le blé du Seigneur fournit à vos repas.
Vous tenez de lui seul vos grands bois et vos plaines,
Les fruits de ses jardins et l'eau de ses fontaines.
A filer, à tisser vous n'êtes point savants,
Mais ce Dieu vous revêt, comme la fleur des champs,
D'une splendeur incomparable,

Et lui-même vous fait de sa main adorable
Des habits de toute saison
Tels que n'en eut jamais le grand roi Salomon!
Vous voyez combien Dieu vous aime :
Bénissez sa bonté suprême!
Il vous fit pour sa gloire, ah! ne l'oubliez pas,
Et, comme les humains, ne soyez point ingrats! »

Ainsi disait le saint, et les oiseaux fidèles,
Agitant doucement leurs ailes,
Inclinant et levant la tête tour à tour,
A sa voix frémissaient d'amour.
Leur petit cou tendu comme pour mieux entendre,
Ils le suivaient des yeux, et semblaient le comprendre.
Son discours fini, saint François
Fit sur ses auditeurs le signe de la croix.
Soudain, leur multitude ailée
Joyeusement prit sa volée
Avec des chants mélodieux.
Puis, imitant la croix par le doux saint tracée,
En quatre bataillons leur troupe divisée
Porta son vol aux quatre coins des cieux.
Or, ces oiseaux étaient l'image prophétique
Des fils de saint François, milice séraphique,
Qui, des bienfaits du ciel vivant au jour le jour,
S'en vont sur l'aile de l'amour,
En tous lieux et par toute voie
Chanter Celui qui les envoie!

Après les adieux de saint François à sa ville natale, après cette bénédiction suprême, à sa patrie et à ses frères, scène sublime, qui inspira le pinceau trop tôt brisé par la mort du jeune peintre Benouville, le saint va mourir :

LE CANTIQUE DU SOLEIL ET DE LA MORT. — MORT DE SAINT FRANÇOIS.

Ces adieux achevés, le bienheureux François
Pria qu'on lui chantât une dernière fois
Son hymne du soleil, ineffable cantique,
Inspiré par l'amour à son cœur séraphique;
Et le frère Léon, d'un accent altéré,
Soupira dans les pleurs le cantique sacré.

« Grand Dieu, père et Seigneur des hommes et des anges,
Souveraine puissance et suprême bonté,
A vous seul, ô mon Dieu, la gloire et les louanges,
Pendant toute l'éternité.

Loué soit mon Seigneur, pour le soleil mon frère,
Qui dissipe la nuit et nous donne le jour.
Sa splendeur est céleste, et sa pure lumière
Est un reflet du saint amour.

Soyez loué, mon Dieu, pour nos sœurs les étoiles,
Et pour la lune aussi, leur reine et notre sœur,
Qui de la nuit obscure illuminent les voiles,
Pleines d'éclat et de douceur.

Soyez loué, Seigneur, pour le vent, notre frère,
Pour le nuage sombre et la sérénité ;
Par leur succession vous donnez à la terre
La vie et la fécondité.

Soyez loué, mon Dieu, pour votre créature
Notre sœur l'eau, charmante en sa limpidité,
Qui lave et fertilise, et dont la beauté pure
Symbolise la chasteté.

Loué soit le Seigneur, pour le feu notre frère,
Qu'il réveille la vie, ou qu'il porte la mort.
De lui vient la chaleur, de lui vient la lumière ;
Il est pur, rayonnant et fort.

Loué soit mon Seigneur, pour notre vieille mère,
La terre, qui produit et les fruits et les fleurs,
Qui nous porte et nous berce, et de qui la poussière
Se féconde par nos sueurs.

Soyez béni, mon Dieu, pour celui qui pardonne
Et souffre les affronts d'un cœur tranquille et doux.
Heureux qui vit en paix sans offenser personne ;
Il sera couronné par vous.

Soyez béni, mon Dieu, pour notre sœur terrible,
La mort, que nul vivant ne peut fuir ici-bas.
Le méchant tremble et meurt ; mais le chrétien paisible
S'endort souriant dans vos bras.

Louez, louez le Dieu des hommes et des anges !
Exaltez sa puissance et chantez sa bonté,
A lui seul les honneurs, la gloire et les louanges,
Pendant toute l'éternité. »

Bercé par les accents du céleste cantique,
Saint François respirait une joie angélique,
Et son front rayonnait d'un éclat sans pareil :
Tel, au soir d'un beau jour, luit le mourant soleil.
Soudain, il s'obscurcit, et sur son doux visage
La nuit, déjà prochaine, étendit un nuage.
Alors, il demanda par un dernier effort
Qu'on lui lût du Sauveur l'agonie et la mort.

Au récit déchirant de cette fin divine,
Un suprême sanglot souleva sa poitrine,
Et dans ses yeux éteints la pitié commença
Une larme d'amour, que la mort y glaça.
Sa bouche soupira, comme un lointain murmure,
Un psaume inachevé de la sainte Écriture,
Et, quittant doucement ce terrestre séjour,
Son âme s'exhala dans un soupir d'amour.

C'est ainsi que mourut le fils de Bernardone :
C'était un samedi, vers le soir, en automne.
Comme un céleste ami, l'astre au front argenté
Sur la plaine tranquille épanchait sa clarté.
Le silence régnait en la nuit solitaire;
Tout respirait la paix : Dieu regardait la terre.

Je pourrais multiplier ces citations. Elles suffisent, je le crois, pour assurer au poëme de saint François des admirateurs reconnaissants. On cherche souvent des vers irréprochables pour les confier à la mémoire des jeunes gens et des jeunes filles ; les vers de M. de Ségur méritent d'être choisis, et les meilleurs peuvent être placés, je ne dis pas à côté, mais dans le voisinage des vers religieux de M. de Lamartine ou de M. de Laprade. La forme est excellente, le sujet est sublime.

Je voudrais dire sans détour l'impression sous laquelle m'a laissé cette nouvelle lecture de la vie de saint François d'Assise, parfaitement caractérisée dans une introduction étendue, pleine d'éloquence, dont j'aurais aimé à parler plus longuement. Je ne puis suivre ce saint aimable et grand, qui tient à la fois du géant et du petit enfant, ce candide héros, ce combattant au cœur tendre, ce chantre passionné des bois, des eaux, des montagnes, ce prédicateur ordinaire des hirondelles et des loups, sans me dire que plusieurs de mes contemporains le nommeraient un *romantique*. Et quand je le vois se dépouiller, se sacrifier, épouser la pauvreté, oui, la pauvreté dont le nom seul nous donne le frisson, du moins quand nous pensons à nous-même, quand je le vois renoncer à la richesse, aux honneurs, aux plaisirs, les maudire, les condamner, courir les rues, fuir les palais, et préférer les haillons aux parures, je me dis encore que plusieurs de mes contemporains le nommeraient un *révolutionnaire*. Et cependant, parmi tous les saints, un seul, et c'est lui ! a mérité de recevoir les marques d'une complète ressemblance avec Jésus-Christ. Il y a eu des saints docteurs, orateurs, missionnaires, solitaires, savants, pontifes, le monde est plein de leur gloire et comblé de leurs bienfaits ; tous, ils ont essayé d'imiter le divin maître, tous, ils lui ont été semblables par quelque côté. Un seul a été choisi comme son portrait vivant, et c'est François, amoureux de la nature et de la pauvreté. Oh ! ne me parlez plus d'une religion sombre et subtile, auxiliaire des puissants, préposée au bon ordre, système pénitentiaire du genre humain, école austère de l'obéissance qui ferait plier les dos avec les genoux. Sans doute, et je ne l'oublie pas, saint François fut un grand pénitent ; il comprit que les hommes, en souffrant pour Dieu, ont l'honneur de faire ce que les anges même ne peuvent pas faire, puisque les anges sont impassibles, et capables d'aimer Dieu, mais sans rien supporter pour lui. Mais ce pénitent aima passionément la terre, les créatures, l'égalité, la justice, les petits, les malheureux, la musique, la poésie, la patrie, la fantaisie et les voyages ; en tressant d'épines sa couronne, il ne méprisa pas les roses ; il fut le plus indépendant, le plus hardi, le plus charitable, le plus populaire des hommes, le moins soucieux des règles convenues, des préjugés établis, des politiques et des systèmes en vogue, poëte, artiste, réformateur, le plus libre et le plus passionné des saints, et c'est en quoi, si peu semblable aux humains, il plut et ressembla à Jésus-Christ. Il mérite à jamais d'être prié, béni, imité et chanté.

AUGUSTIN COCHIN.

L'ABBÉ KOLPING

M. l'abbé Kolping est mort à Cologne, le 5 décembre dernier. Trop peu connu en France, sa mémoire reste pourtant attachée à une œuvre que tout homme de bien devrait avoir à cœur de répandre : *les Cercles ouvriers*. Il avait mis à cette œuvre toutes ses pensées, sa vie tout entière : essayons de l'y retrouver. Ne pourrions-nous pas disputer ainsi à la tombe ceux que nous regrettons, et les faire revivre parmi nous en poursuivant nous-mêmes le but qu'ils ont poursuivi ?

Adolphe Kolping naquit à Kerpen près de Cologne, le 8 décembre 1813, d'une honnête famille d'ouvriers pauvres. Jusqu'à treize ans, il n'eut d'autre éducation que l'école de son village et l'atmosphère laborieuse et chrétienne du foyer domestique. A cet âge il entra comme apprenti chez un cordonnier de Kerpen. Les travaux de l'apprentissage ne l'empêchèrent pas de chercher à compléter son instruction par des lectures, sans choix il est vrai, mais dans lesquelles un attrait sûr le portait toujours à préférer les meilleures. La poésie et la vie des saints l'attiraient particulièrement. Il recherchait les vieilles légendes allemandes, si pleines de verve et de tendresse. Il s'essaya timidement dans des chansons qui, bien qu'assez peu littéraires, laissent voir une intelligence claire et une âme pleine de bons instincts. A vingt-trois ans, nous le retrouvons encore, un livre à la main, chez le même patron. Mais ce livre est une grammaire latine. La misère avait visité la chaumière de ses parents ; la tristesse avait fait taire les chansons du jeune apprenti ; la tristesse, chez les âmes fortes, c'est la voix de la Providence qui détache et qui appelle. Kolping avait entendu cette voix, et sa résolution était bien arrêtée d'arriver au sacerdoce, quelque effort qu'il dût lui en coûter.

Pense-t-on à tout ce qu'il faut de courage à un ouvrier cordonnier pour apprendre le latin? Les moqueries de ses camarades, les reproches du patron qui se plaint que l'ouvrage ne va pas ; les repas pris à la hâte, en se récitant la grammaire ; les longues heures de nuit, mal éclairées par une lampe fumeuse, posée sur le coin d'une table chargée de cuir et d'outils. Kolping traversa tout cela sans que sa résolution faiblît, mais sa santé n'y tint plus. Il tomba malade. Un vieux prêtre des environs le recueille, le soigne et le guérit. Pendant les jours de la convalescence le latin est repris, cette fois entre un maître habile et un élève moins malheureux. En 1837, ce dernier fut en état de suivre à Cologne le cours de troisième au collége des jésuites. Comme il fallait vivre, le matin il donnait des leçons aux petits enfants, leur apprenant parfois ce qu'il avait appris la veille ; mais toujours gagnant sa vie, toujours ouvrier et n'acceptant rien de personne.

En trois ans et demi il avait fait toutes ses classes et quittait Cologne pour se rendre à l'Université de Munich. Ce dut être un moment radieux pour Kolping. Il arrivait au but. Admis, à Munich, dans l'intimité de Görres et de M. Döllinger, qui avaient senti sa valeur, son âme s'éclairait à ces grandes lumières et son cœur battait de l'espoir de faire le bien. La poésie

revint sur ses lèvres avec des notes d'un talent réel. Il parcourait aux vacances le Tyrol, la Lombardie ; il descendit jusqu'à Venise ; puis il revint enfin à Cologne, où, après une année de séminaire, il fut ordonné prêtre en 1845.

Un trait caractéristique : le jour où il quitta l'Université, il rompit à tout jamais avec ses essais poétiques : « Je suis maintenant dans la vraie poésie de l'action, écrivait-il à un ami ; celle du rêve me devient inutile.» Et pourtant il n'avait pas encore l'idée de la mission spéciale à laquelle il était appelé ; il voulait au contraire se livrer à l'étude au fond de quelque presbytère de campagne : mais la Providence ne lui laissa pas longtemps ignorer son but. Quelques semaines après son ordination, l'archevêque de Cologne le nomma chapelain et catéchiste des écoles catholiques d'Elberfeld.

C'est une des villes les plus industrielles de l'Allemagne et où se trouvent rassemblés des ouvriers de toutes les conditions. On sait qu'en Allemagne l'ancien régime des corporations n'a pas entièrement disparu ; dans les pays où la loi les a le plus entamées, la coutume les respecte encore, et maintient la distinction entre les *apprentis* (Lehrlinge), les *compagnons* (Gesellen) et les *maîtres* (Meister). L'existence des apprentis et des maîtres est généralement douce, mais de lourdes misères pèsent sur les pauvres compagnons. L'usage, parfois même les règlements les obligent à aller de ville en ville, offrant leur travail et se perfectionnant en changeant de patrons. Voyager à pied, le sac plein d'outils sur le dos, arriver seul dans de grandes rues étrangères, ne savoir où loger, n'avoir pas d'amis : ne commencer à prendre pied dans un endroit qu'au moment où il faut en partir, voilà, pendant plusieurs années, la vie des *Gesellen*. Et ils sont tout jeunes, et ces grands centres sont bien corrompus ! Qui donc pourrait être surpris s'ils perdent trop souvent, avant d'arriver à la *maîtrise* et à l'existence posée, les bons principes d'une famille chrétienne et d'une jeunesse laborieuse ?

Kolping était un enfant du peuple ; il avait été compagnon. Les hautes sphères intellectuelles auxquelles son énergie l'avait élevé n'avaient pu lui faire perdre le souvenir du temps où il frappait le cuir et cirait le fil. Il était, au contraire, resté très-ouvrier ; il comprenait la valeur de cette race dont les bras robustes servent d'ordinaire un robuste bon sens. « Le travail, écrivait-il quelques années plus tard, lorsqu'il ne dépasse pas une certaine limite, développe la force physique ; l'homme qui y puise la vigueur et la santé jouira plus qu'un autre de cette vigoureuse et saine raison, de cette puissance de l'âme qui voit le bien et, sans s'arrêter à la pure contemplation, le veut avec décision, persévérance et force. » Ce n'est pas qu'il excusât ou se dissimulât les vices du peuple ; nul ne les a peints plus sévèrement que lui. Il a quelque part une description du lundi bleu (*der blaue Montag*), où l'on sent, qu'on me permette cette expression, qu'il ne l'a pas toujours étudié à travers l'ogive d'une chapelle. Mais c'est aux circonstances, à l'abandon de l'ouvrier, qu'il s'en prend de ces désordres, bien plus qu'à l'ouvrier lui-même : « Ce qui le perd, dit-il, c'est qu'il n'a ni un soutien moral, ni un lieu de refuge qui ne soit plus l'atelier et qui ne soit pas le cabaret : il lui faut des entretiens qui l'élèvent, le forti-

fient et le réjouissent ; il lui faut une instruction religieuse qui l'attache à sa foi et l'en rende fier ; il lui faut surtout une activité de cœur qui puisse s'exercer avec et pour les autres : donnez-lui tout cela et vous verrez. »

On ne s'étonnera pas si, avec de semblables vues, il devint bientôt sympathique à la population d'Elberfeld. L'année même de son installation comme chapelain, à la fin de 1845, une trentaine de jeunes compagnons vinrent le prier d'organiser pour eux un lieu de réunion, une sorte de cercle catholique. Ce fut un coup de lumière pour l'abbé Kolping. Vite une salle d'école est disposée, tous les soirs et tous les dimanches, à l'effet de recevoir les membres du cercle. Des journaux, des livres y sont rassemblés avec des jeux de toute sorte. Le directeur n'omet rien pour donner du charme à cette petite réunion, il y apporte surtout son entrain intarissable. De règlement, point, au moins pendant quelque temps ; il ne fut rédigé qu'en 1848, lorsque l'affluence des membres nouveaux eut prouvé tout le succès de la tentative. Des cours de dessin, d'arithmétique, de chant, furent établis à jours fixes, sans, du reste, gêner la liberté de ceux qui ne voulaient trouver au cercle qu'une honnête distraction.

Les compagnons qui quittaient Elberfeld emportaient un bien bon souvenir de cette salle d'école un peu enfumée. Dans leur nouvelle résidence, ils en parlaient à l'atelier et cherchaient à organiser quelque chose de semblable. Presque toujours on s'adressait à un jeune ecclésiastique, sûr de trouver là au moins le dévouement. Des cercles commençaient à s'établir dans les principales villes des bords du Rhin. Kolping jugea le moment favorable pour attirer sur cette question l'opinion publique. Il fit paraître une brochure intitulée : *Le cercle ouvrier*, avec cette épigraphe : « L'active charité peut guérir toutes les blessures, les paroles sonores ne font que les envenimer. » La situation des jeunes ouvriers y est nettement dépeinte, avec leurs vertus et leurs vices, leurs besoins et les remèdes à ces besoins. On n'y trouve pas ce ton de compassion larmoyante qui est trop souvent celui des publications charitables ; c'est l'élan d'un cœur tout joyeux de voir tant de bien au-dessous de tant de misères, et qui croit fermement qu'il fera triompher le bien. Cette brochure, malgré les préoccupations du moment, — on était en 1849, — produisit de l'effet sur l'Allemagne rhénane. L'auteur, toujours pratique, y donnait des conseils et des exemples faciles à suivre. Il publiait le règlement du cercle d'Elberfeld, dont nous extrayons les principales dispositions, parce qu'il a servi de modèle aux innombrables cercles fondés depuis.

Le cercle est ouvert tous les soirs, et toute la journée les dimanches et fêtes.

La direction en est confiée à un comité directeur composé d'un président, toujours ecclésiastique, de deux surveillants, de quatre assistants et d'un *ancien*.

Le président est élu par les membres du cercle, pour trois ans ; il a la haute direction des affaires, examine les livres, veille au maintien du règlement. Il choisit les professeurs qui doivent faire les cours et les conférences ; mais il intervient très-peu dans la direction journalière, laissée aux *surveillants*. Ceux-ci, élus tous les deux ans, sont des ouvriers : ils sont

chargés du maintien de l'ordre, des comptes et de la bibliothèque; ils doivent, tous les six mois, faire un exposé de la situation à l'assemblée générale. Les *assistants*, nommés deux fois par an, sont chargés de l'ordre matériel : ils ouvrent et ferment la salle, allument les lampes, soignent le mobilier; l'*ancien* a la fonction la plus délicate : il doit percevoir la cotisation des membres.

Cette cotisation est de 25 à 50 c. par mois à Elberfeld. Pour être reçu membre, il faut avoir au moins dix-huit ans et exercer un métier. Le président a le droit de *veto* contre l'admission.

Suivent les tableaux des cours, des leçons de chant, etc. A la fin du règlement, l'auteur indique l'époque de la retraite pascale, des offices et des fêtes de la Société, mais en ayant bien soin d'ajouter qu'il n'a pas entendu établir une confrérie, et que nul ne sera tenu d'y assister.

L'abbé Kolping, aussitôt après cette brochure, fut invité par l'archevêque Cologne à fonder, dans sa ville épiscopale, un cercle plus considérable que celui d'Elberfeld. Il y réussit bientôt, et cet établissement est resté le centre de tout le mouvement. Chaque réunion qui se formait, soit en Westphalie, soit au loin, se faisait un devoir d'envoyer son écusson, avec son nom et sa devise, pour être suspendu glorieusement dans la grande salle du cercle ouvrier de Cologne : les murs bientôt n'offrirent plus de place à ces trophées. On le comprendra facilement quand on saura qu'aujourd'hui l'œuvre de l'abbé Kolping ne compte pas moins de 400 maisons, groupant, autour de prêtres dévoués, dans la joie honnête de la conscience, plus de quatre-vingt mille jeunes ouvriers. De la mer Baltique aux frontières de Turquie, un compagnon muni de sa carte d'admission, — la même sert pour tous les cercles, — peut, le soir de chaque journée de route, trouver une salle hospitalière où cent nouveaux amis lutteront de zèle pour lui faire oublier son isolement. Bien plus : l'émigrant qui va chercher fortune aux États-Unis entendra parfois, dans les quartiers populeux de New-York ou de Philadelphie, les chants du pays sortir d'une maison aux fenêtres éclairées. Qu'il frappe et présente sa carte : il se trouvera dans un *Gesellen Verein* catholique, et je laisse à deviner ses douces émotions.

La plus grande fraternité règne entre les différents cercles ; souvent on va se visiter en corps. Par un beau jour d'été, un bateau à vapeur pavoisé, orné de feuillage et d'écussons, fend gaiement les eaux bleues du Rhin ; un orchestre est à la proue ; les joyeux passagers saluent les vieilles ruines, les légendes et les souvenirs de ces rives incomparables; c'est un cercle d'ouvriers qui, parti de Cologne, va serrer la main aux amis de Coblentz ou de Mayence. Puis les promenades dans les bois, les pèlerinages, toutes ces choses d'où l'on revient meilleur et avec du cœur à l'ouvrage. L'abbé Kolping y déployait plus d'entrain que personne ; pourtant, quand s'offrait une occasion, quand un beau spectacle imposait à tous le silence d'une émotion imprévue, il prenait la parole et savait amener quelques mots religieux, quelques conseils d'ami qui se gravaient dans l'âme au milieu de charmants souvenirs, comme ces douces madones de Lucca della Robia dans leurs couronnes de fleurs et de fruits.

Mais tout cela ne lui faisait pas négliger le développement sérieux de son

œuvre. Il la compléta en adjoignant à chaque cercle trois institutions : l'auberge, l'hospice et le tableau des métiers.

Dans une maison voisine des salles de réunions, on loue plusieurs chambres qui sont proprement meublées ; elles sont sous-louées pour quelques jours aux jeunes compagnons agrégés à un cercle, qui arrivent dans la ville chercher de l'ouvrage. Parfois aussi on prend un arrangement avec un aubergiste qui doit alors s'engager, moyennant un petit avantage, à ne recevoir que des hôtes de mœurs honnêtes. C'est là qu'on adresse les compagnons. Deux membres du cercle les y conduisent et les y installent jusqu'à ce qu'ils aient trouvé un patron et un logement fixe dans de bonnes conditions. Les prix de l'*auberge catholique* sont un peu au-dessous des prix ordinaires.

L'hospice est une institution analogue, destinée aux malades : c'est une chambre dans un hôpital public, ou bien c'est une salle attenante au cercle ; mais deux membres du cercle, désignés chaque semaine par le sort, doivent en visiter chaque jour les pensionnaires.

Quant au tableau des métiers, l'utilité n'en est pas moins grande. Dans la salle principale du cercle, sont affichés les noms de tous les patrons qui demandent des ouvriers, et de tous les ouvriers qui cherchent de l'ouvrage. Les villes peu éloignées se communiquent réciproquement leurs tableaux. L'ouvrier évite ainsi les courses et les voyages inutiles. Songe-t-on aux économies incalculables qu'apporte une semblable institution, quand elle est un peu développée?

On se demandera probablement où l'abbé Kolping trouvait les fonds nécessaires à ces diverses fondations. Il les trouvait, parce qu'il ne doutait jamais de Dieu, des hommes de bien et de lui-même. Les dépenses premières étaient presque toujours faites par des membres honoraires et des bienfaiteurs qu'il savait stimuler dans des pages pleines d'*humour*. « J'ai pour principe, écrivait-il dans une occasion semblable, que lorsqu'une chose est nécessaire, elle est possible ; ou du moins il faut qu'elle le devienne ; c'est à la suite de ce raisonnement que j'ai acheté la maison que vous savez. Or, je n'ai pas le premier thaler pour la payer. Ceci, je l'avoue, m'inquiétait bien un peu l'autre jour ; j'allai à la fenêtre ; le ciel était radieux : ma foi, me dis-je, le bon Dieu est admirablement logé, et pourtant qu'est-ce que lui a coûté ce ciel à faire? une parole. Est-il bien possible qu'il lui en coûte davantage pour me payer la maison sise Grande-Rue, n° 118. » Huit jours après, le payement était assuré.

S'il faisait surgir les dons pour son œuvre, il ne voulut jamais rien accepter pour lui. Cependant son mince traitement de vicaire ne pouvait suffire aux dépenses nécessitées par ces nombreux voyages d'une ville à une autre, comme fondateur, inspecteur et conseiller. Que fit-il? Il se souvint qu'il avait été ouvrier ; il le redevint et gagna son salaire : il commença la publication d'un journal, intitulé : *Feuilles populaires des bords du Rhin, dédiées au foyer, à la famille et à l'atelier*. Ces feuilles parurent chaque semaine, pour 5 fr. 45 par an. Elles contiennent un article de fonds, une revue politique, le cours de la bourse et les nouvelles de l'atelier. L'abbé Kolping n'était pas de ceux qui veulent éloigner le peuple de la connaissance des faits publics. Je ne saurais adhérer à tous les jugements de ce

charitable prêtre en matière politique. Il ne paraissait pas aimer beaucoup la liberté dont il a si largement usé; contradiction assez fréquente. A part cette restriction, on ne peut que louer le style, l'à-propos, l'intérêt de cette petite publication, à laquelle il joignit bientôt de charmants almanachs populaires. Tous les parfums de la vie de famille, de l'honnêteté heureuse en émanent à chaque page : ce sont des souvenirs émus de son enfance, où l'on voit sa mère faisant le signe de la croix sur le pain avant de le couper; un jour, un étranger omet ce signe pieux et entame brusquement la miche : « Mais le couteau semblait tout honteux d'entrer en athée dans ce bon pain. » Puis ce sont des questions sociales traitées avec le même charme ; l'achat à crédit, l'emploi de l'épargne. Certes, l'auteur gagnait bien la petite somme que lui rapportaient ses publications, et qui lui permit de visiter et d'affermir lui-même un bon nombre des maisons fondées sous son impulsion.

Il en compléta l'organisation en les groupant en différentes provinces, et en les rattachant à l'autorité ecclésiastique par un lien qui leur donne une direction tout en leur laissant leur liberté. Le peuple des bords du Rhin, heureusement pour lui, a moins de préjugés que nous contre l'Église, et un peu plus peut-être contre l'État; il n'est pas arrivé à ce point de lumière qui fait voir dans le commissaire de police l'ange gardien contre le prêtre. C'est un ecclésiastique qui est le président de chaque réunion ; c'est l'évêque d'un grand centre qui est le lien entre un certain nombre de cercles.

L'abbé Kolping venait d'établir son œuvre sur des bases assez solides pour qu'elle pût se passer de lui. Ce lui était une grande tranquillité, et son cœur jouissait de ce titre de *Père des compagnons* que la jeunesse catholique lui avait décerné. Mais Dieu ne laisse pas longtemps de pareilles âmes se reposer ici-bas. A la fin de novembre, une maladie douloureuse vint mettre à une dernière épreuve son courage de chrétien. Il fut fort comme toujours, aimant son crucifix avec la même ardeur qu'il avait aimé ses jeunes frères. Il mourut le 4 décembre 1865, à l'âge de cinquante-deux ans. Je ne sais quelle fut sa dernière pensée, celle qui résuma toute sa vie : il me semble qu'elle dut être encore l'épigraphe de sa première brochure :

« Point de vaines paroles, elles enveniment les plaies ; mais la charité peut tout faire. »

Heureux ceux dont l'existence offre une pareille unité et qui peuvent à leur dernier souffle, murmurer sans se dédire leur première devise!

Quatre cents fondations, quatre-vingt mille artisans ont pleuré l'abbé Kolping, comme il eût voulu être pleuré sans doute, c'est-à-dire en se serrant autour de son œuvre. Pourquoi la France ne lui enverrait-elle pas le même genre de regrets? Nous avons déjà, à Paris, un cercle ouvrier, dont le directeur pour le dévouement, suit de bien près les traces de l'abbé Kolping. Ce cercle est situé, 102, boulevard Montparnasse; que tous ceux qui veulent arracher la jeunesse ouvrière au cabaret et à la dégradation ; que tous ceux qui ont parfois poussé un soupir en voyant le soir des jeunes gens avinés se traîner dans la boue des faubourgs, que tous ceux-là aillent visiter la maison dirigée par M. Maurice Maignen. Ils y trouveront un consolant spectacle, et le modèle d'une institution qu'ils voudront établir là où leur influence et

leur zèle leur en donneront le pouvoir. Et j'ai tort de parler d'influence! Le zèle suffit; ce fut le seul secret du populaire et à jamais respectable abbé Kolping, le *Père des Compagnons allemands*.

G. DE CHABROL.

REPRODUCTION PHOTOGRAPHIQUE DES ALPES

PAR M. A. CIVIALE.

L'art et la science marchent souvent de compagnie et se font valoir l'une l'autre. Cette noble association donne beaucoup de prix aux découvertes qui peuvent être considérées à ce double point de vue. C'est ce qui est arrivé pour la photographie. Les pays de montagnes, en effet, ont fourni aux photographes un grand nombre de paysages qui offrent de l'intérêt sous le rapport pittoresque et artistique. Mais, il y a quelques années encore, on se préoccupait peu des avantages que la géologie et la physique du globe peuvent retirer des épreuves photographiques prises dans des conditions nettement définies. C'est cette idée féconde qui, après avoir germé dans un cerveau heureusement organisé, a donné naissance à une œuvre gigantesque : la *Reproduction photographique des Alpes*. Commencée en 1859 avec le plus grand succès, continuée sans interruption jusqu'à ce jour et sur le point d'être achevée, cette œuvre est due à M. A. Civiale, qui porte dignement le nom de son illustre père.

En rendant compte de cet important et magnifique travail, pour l'exécution duquel M. A. Civiale a dépensé tant de savoir, de courage, de patience et, ce qu'il regrette certainement le moins, tant d'argent, notre intention n'est pas de traiter les nombreuses questions qui se rattachent à l'art de la photographie. Nous abandonnons ces questions aux gens du métier, aux savants autorisés en pareille matière. Nous voulons seulement dire le plan de l'œuvre, en signaler le côté utile, en tracer les progrès successifs et raconter les moyens employés par le jeune et intrépide voyageur pour la conduire au point de perfection où elle se trouve aujourd'hui, demandant toutefois au lecteur la permission d'entrer dans quelques explications matérielles qui nous paraissent indispensables.

Déjà, dans une première excursion aux Pyrénées, M. A. Civiale avait reproduit deux panoramas de montagnes et de vues de détails, de roches et falaises qui lui avaient paru pouvoir offrir quelque intérêt à la géologie et à la géodésie. C'est en 1859, comme nous l'avons dit plus haut, qu'il entreprit la reproduction photographique des Alpes, dans le but de contribuer à l'avancement de nos connaissances sur la géographie physique de ces montagnes. L'ordre adopté était le classement par voyage, et dans chaque voyage il devait suivre une des grandes vallées des Alpes avant de passer à une autre. Dès l'année suivante, c'est-à-dire en 1860, il présentait à l'Académie des sciences une série d'épreuves remarquables qui se composaient de panoramas et d'un album de détails pris dans la partie occidentale de l'Oberland bernois où le soulèvement paraît avoir été le plus considérable.

Exposées d'abord dans la salle des séances de l'Académie, et ensuite dans la pièce qui précède cette salle, ces épreuves ne manquèrent pas d'attirer vivement l'attention tant du public que des académiciens, et M. Élie de Beaumont, qui présente chaque année ce travail, crut devoir signaler la vérité de ces différents panoramas et la précision avec laquelle étaient reproduits certains détails assez difficiles à bien rendre par le dessin. On remarquait aussi quelques épreuves de neige prises au mois de février, époque de l'année où les formes de montagnes, présentant des escarpements considérables surmontés de terrasses à peu près horizontales, se dessinent plus nettement que pendant l'été. Cela vient de ce que la neige reste sur les terrasses et ne peut se maintenir sur les escarpements. Quand les montagnes ont, au contraire, une pente à peu près uniforme, la neige fait disparaître tous les accidents.

Chaque année amenait une nouvelle et abondante récolte qui, exposée et présentée à l'Académie, obtenait un accueil des plus favorables. M. A. Civiale s'est attaché surtout à ne pas laisser d'incertitude sur les éléments géodésiques des divers points. Ainsi, l'axe optique est toujours horizontal, et comme la station reste la même pour les vues qui composent un même panorama, on peut, avec l'épreuve photographique et une carte topographique détaillée, connaître les coordonnées de chaque sommet ou d'un point quelconque intéressant par rapport au plan horizontal.

Ainsi, en connaissant d'avance la hauteur du point de station que l'on prend à l'aide du baromètre ou de tout autre moyen, on obtient facilement les angles verticaux de tous les sommets de la chaîne. Si ensuite on mesure sur une carte bien faite les distances des points de station à ces différents sommets, on aura la hauteur de ces derniers au-dessus des premiers, mesure qui, augmentée de celle des points de station, donnera la hauteur des sommets au-dessus du niveau de la mer.

Afin de fournir à la géographie physique et à la géologie les indications qu'on peut en espérer, les épreuves ont été orientées et choisies de manière à reproduire le plus possible la structure des roches, la disposition des couches de terrain, les formes et les pentes des glaciers.

Quelques mots maintenant sur la nature des panoramas et des vues de détails. Les premiers représentent l'ensemble des chaînes de montagnes, les secondes montrent les points pittoresques, les vallées, les glaciers, et enfin tout ce qui peut intéresser la géologie ou la géographie physique. Parlons d'abord des panoramas. Embrassant une partie, la moitié et même la totalité de la circonférence, ils se composent d'une série d'épreuves collées à la suite l'une de l'autre et dont le nombre varie nécessairement suivant l'étendue de l'ensemble à reproduire. Ce raccord demande certaines précautions.

Il n'est pas sans intérêt de connaître le côté pratique de l'opération et de savoir comment M. A. Civiale s'y prend pour obtenir les meilleurs résultats possibles. Après avoir choisi un sommet, un emplacement d'où l'on découvre la vue des Alpes qu'il veut prendre, il installe le pied de la chambre noire dans une position parfaitement horizontale, et il obtient une reproduction sur la glace des différentes portions de la chaîne. Après quelques essais, il fait une

mise au point unique pour toutes les épreuves, quel qu'en soit le nombre, de manière à ce que toutes les parties soient suffisamment nettes. Comme il se sert d'un appareil de 27/37 et d'un objectif double de $0^m,55$ de foyer, quatorze épreuves sont suffisantes pour embrasser toute la circonférence. Ce nombre de quatorze, dans de pareilles conditions, n'est donc jamais dépassé. Ces précautions une fois prises, l'opération se fait de la manière suivante. Commençant au nord [1], par exemple, M. A. Civiale prend, dans l'epace embrassé par la glace dépolie, un point de repère tel qu'une roche, une crevasse de glacier ou autre et il tire l'épreuve photographique. Remettant ensuite la glace dépolie, il fait tourner l'instrument du nord à l'ouest, jusqu'à ce que le point de repère, qui était à gauche dans la première vue, se trouve à droite dans la seconde qui vient s'y représenter. Un nouveau point est choisi sur cette dernière, on fait l'opération photographique et on continue de la même manière pour les épreuves suivantes, en faisant toujours tourner la chambre noire de l'ouest au sud et ensuite à l'est. On a donc, quand le panorama est terminé, une série de vues dont chacune a, avec la suivante, une partie commune où se trouve le même point de repère. Comme de plus, grâce à l'horizontalité de la chambre, toutes les feuilles ont leurs lignes de séparation verticales, le raccord n'offre aucune difficulté, et les objets représentés se trouvent dans leur position naturelle. Avec un peu d'habitude on parvient à ne donner tout au plus qu'un centimètre de largeur à la partie commune de deux épreuves.

L'indication de l'orientation, les cotes de hauteurs des sommets de la chaîne, les noms de montagnes, des vallées, des glaciers sont le complément indispensable de chaque panorama.

Quant aux vues de détails, elles rendent le côté pittoresque du pays. Comme l'éclairage y joue un grand rôle, M. Civiale s'applique à choisir non-seulement le paysage à reproduire, mais même le moment de la journée où il se présente dans son aspect le plus favorable. L'artiste fait son paysage comme il l'entend, comme il le voit; la nature lui sert pour ainsi dire de fond. Le photographe trouve le sien tout fait ; il ne peut rien y changer. C'est à lui de choisir le point d'où le tableau se présente le plus harmonieux.

En dehors de ces vues pittoresques, M. A. Civiale a fait des reproductions qui intéressent vivement la science. Ainsi on y voit les détails de roches qui montrent leur constitution et la disposition de leurs couches ; les roches moutonnées, polies et striées par le passage d'anciens glaciers, les coupures, les escarpements, les détails des glaciers et de leurs moraines, les vallées, les torrents, les aiguilles remarquables, les limites des forêts et de la végétation, et au-dessus la limite des neiges éteruelles.

Les conditions et les difficultés matérielles de l'entreprise ne permettent

[1] Comme M. Civiale commence généralement ses panoramas de très-bonne heure, vers 7 ou 8 heures du matin, le véritable mouvement circulaire de l'appareil est du nord à l'ouest, de l'ouest au sud, et ainsi de suite, de manière à ce que l'est soit atteint de 11 1/2 à midi. Alors le soleil est assez haut sur l'horizon pour permettre de prendre le panorama à l'est ; et cependant, même à cette heure, les vallées orientales sont encore dans une brume produite par la lumière diffuse. Si on commençait par l'est, on aurait dans le verre de l'appareil les rayons du soleil levant et il serait impossible d'opérer.

pas toujours de choisir et d'adopter les moyens qui seraient les plus avantageux pour la perfection du travail ; aussi pour ne rien perdre de cette perfection, M. A. Civiale est-il obligé de s'ingénier et d'inventer d'autres moyens. Ainsi, pour citer un exemple, les épreuves négatives ou clichés sur glaces collodionnées donnent des vues d'une plus grande finesse que les clichés sur papier. Mais le poids et la fragilité de glaces d'une dimension de $0^{m},40$ sur $0^{m},30$ en rendent le transport, au milieu des Alpes, presque impraticable. M. A. Civiale remédie à cet inconvénient en composant ses clichés sur papier sec de manière à obtenir une finesse suffisante et même un effet plus artistique qu'avec le système sur glaces. Le poids de ces nouveaux clichés, placés dans un cahier relié, devient dès lors insignifiant ; et l'on n'a pas à craindre de perdre en un instant le fruit d'un long travail, par suite d'une chute ou d'un choc violent.

Tout en tenant compte et en profitant des progrès que la photographie fait tous les jours, M. A. Civiale applique lui-même ses connaissances en chimie au perfectionnement de cet art. Aussi, à chaque nouveau voyage, il change, il modifie, il améliore sa méthode et ses moyens, de manière à les simplifier et à obtenir en même temps les meilleurs résultats possibles.

Indépendamment de ces difficultés dans lesquelles le savant et l'artiste sont obligés d'intervenir, soit à la fois, soit à tour de rôle, il en est encore d'autres au point de vue matériel. Il n'est donc pas inutile d'entrer dans quelques détails sur la manière dont s'effectue le voyage et sur les précautions à prendre avant de se mettre en route.

Le bagage de M. A. Civiale se compose de cinq caisses de cent livres chacune et de quelques objets peu volumineux. Ce poids de cinq cents livres paraît au premier abord bien considérable. La photographie n'en exige, il est vrai, que la moitié, mais le surplus est indispensable. Il faut vêtements d'été, vêtements d'hiver, fortes chaussures, une provision de vivres et de bougies et jusqu'à des draps ; car les auberges dans lesquelles il faut souvent s'installer manquent de tout. M. Civiale envoie les incrédules à la Pierre-à-Bérard, où l'on couche pour monter au Buet. Aucune difficulté pour le transport en chemin de fer ou en voiture. Quand la route cesse ou devient sentier, on ne peut plus employer que les mulets ou les hommes. Les derniers sont préférables, car ils portent facilement cent livres pendant douze heures et offrent plus de sécurité aux photographes. Les excursions pour gagner les auberges ou les villages isolés se font donc avec six porteurs bien payés. Arrivé au point choisi pour gîte d'étape, on peut, en moins de deux heures, transformer une chambre en laboratoire et y faire son installation. L'eau est la première chose dont il faille se préoccuper. L'eau de pluie ou celle qui est prise aux glaciers remplace très-bien l'eau distillée. Quelquefois celle du voisinage suffit, à la condition qu'elle ne contienne ni sels calcaires en abondance, ni sels de fer ou de cuivre.

Le laboratoire installé et la provision d'eau convenable étant faite, la petite caravane se met en route pour commencer les courses et les ascensions. Le guide porte l'appareil, un baromètre anéroïde et un thermomètre enfermé dans un sac assez semblable à celui d'un soldat. Un porteur est chargé des pieds de l'appareil et des autres objets dont on peut avoir besoin. Le pho-

tographe porte son objectif dans son cône en cuir. Une monture en aluminium, au lieu de cuivre, donne un poids moindre de quatre livres.

On comprend dès lors comment ces trois hommes, avec leur charge, leur lunette, leurs gourdes, leur corde pour s'attacher dans les glaciers et leurs bâtons peuvent passer partout. Une question se présente ici tout naturellement. Pourquoi, demandera-t-on sans doute, pourquoi ne pas adopter le système d'appareil par grandissement, si commode, si peu volumineux et qui diminuerait singulièrement le bagage? M. A Civiale, après avoir essayé ce système, a dû y renoncer.

La belle saison est nécessairement l'époque de l'année qu'il faut choisir pour entreprendre une excursion de ce genre. M. A. Civiale se met en route ordinairement dans les premiers jours de juin. Le voyage comprend environ deux mois.

La récolte faite pendant l'été de l'année 1865 n'est pas une des moins importantes. L'hommage en sera fait très-prochainement à l'Académie des sciences, et en attendant nous avons été assez heureux pour en prendre connaissance : cinq panoramas et un album ne comprenant pas moins de soixante-quinze vues particulières qui forment comme autant de délicieux paysages. Le premier panorama, composé de quatorze feuilles, donne le massif de l'Orteler. Chose singulière, ce massif circulaire présente au sommet général une ligne parfaitement horizontale, à part bien entendu les nombreuses dentelures qui la diversifient. On y distingue le chemin que les Piémontais firent en 1848 pour intercepter la route du Tyrol, chemin qui est devenu aujourd'hui inutile à l'Autriche, dépossédée de la Lombardie. La partie de la route qui ne lui appartient plus serait en moins de quarante-huit heures rendue complétement impraticable par des coups de mine. Les autres panoramas reproduisent les montagnes et les glaciers de la vallée d'Hinterrhein et la route, en forme de lacet, de Bernardino, les chaînes de montagnes de la Basse-Engadine et des frontières du Tyrol, les montagnes de la Valteline, de la vallée de Poschiavo et la chaîne du monte della Disgrazia. Le paysagiste trouverait là des sujets admirables de tableaux tout faits, des études précieuses de ruines, de maisons et d'arbres. Les sapins dans les premiers plans y forment des massifs d'un pittoresque extraordinaire. On les suit sur les pentes des montagnes, on les voit escalader les rocs les plus élevés, diminuer de nombre peu à peu et s'arrêter devant le froid ou l'absence complète de terre végétale. Les derniers, les plus hardis, se détachent nettement sur le ciel ou sur la blancheur des neiges.

En résumé, pendant les six années qui viennent de s'écouler, M. Civiale a complétement reproduit les trois grandes chaînes de l'Oberland bernois, du mont Blanc et du mont Rose, ainsi que les monts du canton des Grisons, du Tyrol et du pays de Salzbourg. Le travail déjà fait comprend plus de 450 vues de détail et 22 panoramas formés de 200 épreuves simples.

En terminant cet exposé qui donne une idée bien incomplète du magnifique travail de M. A. Civiale, je me demande avec une certaine inquiétude quel sera le sort de ce travail. Qu'un exemplaire ait été offert à l'Académie des sciences, qu'un second même soit déposé à la Bibliothèque impériale et qu'un autre reste entre les mains du jeune savant qui en est l'auteur,

tout cela ne suffit pas pour tranquilliser, surtout lorsqu'on songe aux effets désastreux du temps sur les productions de la photographie. J'ignore si la publication en est facile, si elle est possible; mais il ne faut pas que tant de sacrifices de tout genre soient perdus et que tant de résultats acquis à la science demeurent, comme une lettre morte, enfouis au fond de quelques cartons non consultés, en attendant que les années aient enlevé jusqu'aux derniers vestiges de ces admirables tableaux. Espérons qu'on trouvera un moyen quelconque de les sauver d'une destruction inévitable et de faire jouir le public d'une œuvre qui comptera parmi les plus belles et les plus utiles. Qu'on ne reproduise pas toutes les vues de détails qui composent les albums, je le comprends, mais ne pourrait-on pas en choisir quelques-unes et publier les panoramas, qui sont si importants pour la géologie et la géographie physique? Un pareil atlas accompagnerait dignement le texte que M. A. Civiale ne peut manquer de nous donner et que nous attendons avec la plus vive impatience.

E. Miller.

DE LA DÉCENTRALISATION ET DE LA BROCHURE DE NANCY

Par M. G. Pertusier. — Besançon, Jacquin, 1866.

Lorsque le comité de Nancy, en publiant sa remarquable brochure, a réussi à donner une vigoureuse impulsion au mouvement décentralisateur, les partisans d'un pouvoir concentré et despotique se sont efforcés de discréditer ce mouvement et lui ont reproché de réunir sur un même terrain et dans une même pensée des hommes appartenant aux différentes nuances politiques qui divisent la société française. Rien pourtant n'est plus naturel que la réunion de tous ces efforts. En effet, tous les régimes qui se sont succédé en France depuis 1789, se sont accordés pour refuser aux communes et aux départements l'autonomie administrative à laquelle ils ont droit, et sans laquelle l'ordre social comme l'ordre politique manquent de l'une de leurs bases essentielles. L'accord qui s'est formé entre le Comité de Nancy et ses nombreux adhérents est donc de la part de tous un acte de réparation, et il ne peut que s'affermir, car il a pour point de départ chez tous la conscience du grand intérêt public qui plane au-dessus de tous les dissentiments que la forme du régime politique peut encore soulever. Il importe de signaler les écrits qui auront pour objet la solution de cette importante question. A ce titre nous ne saurions trop recommander la nouvelle brochure publiée à Besançon, par M. Pertusier. L'auteur de cet écrit a été successivement maire d'une importante commune du département du Doubs et membre du conseil général; c'est assez dire qu'il parle avec quelque expérience des administrations municipales et départementales.

M. Pertusier se prononce pour le maintien du contentieux administratif, qu'il entend laisser aux conseils de préfecture et au conseil d'État. Mais il reconnaît la nécessité d'assurer aux tribunaux administratifs des conditions d'indépendance que leur organisation actuelle ne lui paraît pas comporter. Ces conditions d'indépendance, M. Pertusier les découvrirait surtout dans

un nouveau mode de nomination des conseillers de préfecture, et dans certaines garanties d'inamovibilité relative dont il recommande l'adoption. Il voudrait que les choix de la couronne fussent guidés, pour les conseils de préfecture, par les indications de certains corps électifs, et pour le conseil d'État, par celles de la représentation nationale. Réorganisé sur ces bases, le contentieux administratif n'aurait plus d'inconvénients, et rendrait de grands services au pays.

Quant aux communes, M. Pertusier se montre très-radical, il veut effacer tout ce qui, de près ou de loin, impliquerait une intervention dans leurs affaires et notamment dans le choix des maires. M. Pertusier réfute avec le plus grand soin tous les arguments qui sont produits à l'appui de la thèse contraire, et pense que les maires peuvent parfaitement bien rester les agents du pouvoir central sans que leur nomination émane directement ou indirectement de ce pouvoir. Nous devons dire toutefois que M. Pertusier ne nous a pas complétement amené à partager sa manière de voir, et que la solution la plus praticable jusqu'à nouvel ordre nous semble celle qui, conciliant les intérêts en jeu dans cette question, fait intervenir à la fois la commune et le gouvernement dans le choix des maires.

M. Pertusier demande énergiquement la suppression des arrondissements et l'organisation des cantons comme institution immédiate entre la commune et le département. Nous avouerons que rien ne nous est moins démontré que la nécessité de cette substitution du canton à l'arrondissement. L'arrondissement, il est vrai, n'a pas une bien grande vitalité, mais le canton, de son côté, ne nous paraît pas contenir les éléments d'une vie beaucoup plus développée que celle qu'il a en ce moment.

Enfin M. Pertusier s'occupe des conseils généraux et propose l'institution d'une délégation permanente, chargée pendant l'intervalle des sessions de l'exécution des décisions des conseils. Il comprend que cette institution aurait quelque peine à fonctionner avec l'organisation actuelle de nos assemblées départementales, et il croit qu'il serait nécessaire, si on veut l'établir, d'augmenter notablement le nombre des membres des conseils généraux. Nous croyons que M. Pertusier a ici tout à fait raison, et nous applaudirions de tout cœur à une mesure qui, en tout état de cause, aurait pour résultat d'initier un plus grand nombre de citoyens aux affaires du département; car, c'est de cette initiation, il faut bien se le dire, que dépend surtout le progrès de la vie politique en France.

Félicitons M. Pertusier d'avoir examiné avec tant de soin ces graves questions, à la veille du débat que va provoquer au Corps législatif la discussion d'un projet de loi qui malheureusement ne s'est nullement inspiré de la nécessité de décentraliser sérieusement les administations locales.

HENRY MOREAU.

REVUE SCIENTIFIQUE

I. Les inhumations précipitées. — Une discussion scientifique au Sénat. — Pétition de M. de Courvol. — Exemples de résurrection. L'article 77 du Code civil. — S. Ém. le cardinal Donnet. — Fait cité par M. Tourangin. — Travail de M. V. Meunier sur la mort apparente. — Relevé donné par J. J. Bruhier. — Un homme enterré vif. — Statistique dressée à Berlin. — Moralité. — Données du problème. — Signes de la mort. — Incertitude. — Prix fondé par le docteur Manni, et décerné au docteur Bouchut. — Erreur de ce dernier. — Observations des docteurs Jozat, Depaul, Girbal, Boinet et Duchenne (de Boulogne). — Conclusion négative. — Recherches du docteur Collongues. — Le *son vital* et la *dynamoscopie*. — Côté pratique de la question. — Insuffisance des prescriptions légales. — La constatation des décès. — Le *médecin des morts*. — Précipitation extrême en temps d'épidémie. — Les hôtels garnis. — Opinion de S. Ém. le cardinal Donnet. — Remèdes proposés. — Le respect des morts et le respect des vivants. — Conseils aux familles. — Dangers de la peur. — Un cholérique ressuscité. — II. La conférence sanitaire internationale et le choléra. — La conférence sanitaire. — Difficultés de sa tâche. — Encore la doctrine de la contagion. — Le questionnaire. — Réponse en ce qui concerne l'Égypte, par Collucci-Bey. — Ce qui s'est passé à la Mecque, à Suez et à Alexandrie, en 1865. — Impossibilité de l'importation. — Précautions inutiles. — Projets à Constantinople. — Opposition de l'Angleterre. — Un article contagioniste de M. le docteur Daremberg. — III. Une nouvelle cyclade. — Lettres de M. Fr. Lenormant, communiquées à l'Académie des sciences par M. Ch. Sainte-Claire-Deville. — Soulèvement volcanique dans la rade de Santorin. — Exemples antérieurs. — Les îlots éphémères. — Mission confiée à MM. Fouqué et F. Lenormant. — Détails donnés par ce dernier. — Naissance tumultueuse de l'îlot. — Ses progrès ; ses dimensions successives. — Circonstances accessoires. — Généralité des phénomènes volcaniques. — Tremblements de terre. — Note de M. Silvestri. — Obstruction d'une bouche de l'Etna. — Éruptions boueuses au pied de l'Etna. — Obstruction du cratère de San Biagio.

I

Une discussion du plus grand intérêt a eu lieu au Sénat, le 27 février dernier. Le sujet de cette discussion est de ceux auxquels personne ne peut rester indifférent ; il est d'ailleurs essentiellement du ressort de la science biologique, et rentre, par conséquent, de plein droit dans le cadre de cette revue. On me permettra donc d'entrer dans quelques développements sur les questions qui s'y rattachent.

Le Sénat avait à examiner une pétition du sieur de Courvol, à Moulins

(Allier), qui signalait les dangers des inhumations précipitées et indiquait les moyens propres, selon lui, à les conjurer. Ces moyens seraient les suivants : 1° emploi *officiel* de l'électricité, pour constater la réalité du décès ; 2° suppression du couvercle qui ferme la bière, et enterrement à visage découvert ; 3° établissement, dans chaque localité, d'une salle funéraire, ou caveau commun, où les corps seraient conservés pendant un certain temps avant d'être inhumés. La Commission, par l'organe de son rapporteur, M. de la Guéronnière, proposait de passer à l'ordre du jour, déclarant que les erreurs funestes que le pétitionnaire veut prévenir sont extrêmement rares, et que la stricte observation de l'article 77 du Code civil suffit pour les rendre impossibles. Quant aux mesures préconisées par M. de Courvol, elles lui paraissaient de nature à porter atteinte soit au respect dû aux morts, soit à la liberté et au sentiment intime des familles, soit enfin à la salubrité publique.

Le Sénat, il faut l'en remercier hautement, n'a point adopté ces conclusions. Des voix imposantes se sont élevées ; des faits d'une signification terrible et d'une authenticité irrécusable ont été cités, notamment par MM. E. de Barral, Tourangin et S. Ém. le cardinal Donnet ; et le Sénat, tout en s'abstenant sagement de se prononcer sur les questions scientifiques soulevées par le pétitionnaire, a jugé non moins sagement que la question méritait d'être signalée à la sérieuse attention du gouvernement, des magistrats et des médecins ; il a, en conséquence, prononcé le renvoi de la pétition de M. de Courvol au ministre de l'intérieur.

Ce n'est pas la première fois que les dépositaires de l'autorité publique sont appelés à s'occuper des dangers qu'entraînent les inhumations trop hâtives. En 1832, une enquête avait été ouverte sur cette grave question. Elle donna lieu à un rapport dont la conclusion était « qu'il y avait quelque chose à faire ; » mais on ne fit rien. En 1846, une dame du Fay adressa à la Chambre des pairs une pétition accompagnée d'une brochure. Cette démarche demeura sans effet. En 1863, le Sénat reçut une nouvelle pétition qu'il renvoya à l'examen du ministre de l'intérieur, lequel se contenta d'inviter les préfets, par une circulaire, à veiller avec soin à la stricte observation des formalités prescrites par l'article 77 du Code civil[1].

Le Sénat reçut encore, depuis, d'autres pétitions ; jugeant sans doute que la circulaire ministérielle de 1863 avait dû donner à la sécurité des familles toutes les garanties désirables, il repoussa ces pétitions par l'ordre du jour. L'accueil favorable qu'il vient de faire à celle de M. de Courvol, montre que son opinion n'est plus la même ; et certes les arguments formulés par les orateurs qui ont soutenu le renvoi étaient bien propres à la modi-

[1] Cet article est ainsi conçu : « Aucune inhumation ne sera faite sans une autorisation, sur papier libre et sans frais, de l'officier de l'état civil, qui ne pourra la délivrer qu'après s'être transporté auprès de la personne décédée, pour s'assurer du décès, et que vingt-quatre heures après le décès, hors les cas prévus par les règlements de police. »

fier. Ces honorables orateurs n'ont pas eu de peine à prouver que les dispositions de l'article 77, dont l'efficacité est déjà contestable en soi, deviennent, la plupart du temps, tout à fait illusoires. Je reviendrai, en terminant, sur ce côté de la question ; mais il convient avant tout d'établir que les erreurs sur la réalité de la mort sont beaucoup plus fréquentes qu'on ne le croit ; puis de rechercher les moyens que la science fournit de les éviter, et d'assigner la valeur des divers signes auxquels on peut reconnaître que la vie est totalement et irrévocablement éteinte. Il nous sera ensuite facile de saisir les conséquences pratiques qui découlent de ces considérations.

Commençons par les faits : ils sont nombreux ; je me bornerai aux plus significatifs. S. Ém. le cardinal Donnet en a relaté plusieurs, dont un surtout a vivement impressionné le Sénat. « C'était en 1826. Un jeune prêtre, au milieu d'une cathédrale pleine d'auditeurs, s'affaissa subitement dans la chaire d'où il faisait entendre sa parole. Bientôt le glas funèbre tinta ; un médecin déclara que la mort était constante et fit donner le permis d'inhumer pour le lendemain. L'évêque de la cathédrale où l'événement était arrivé récitait déjà le *De profondis* auprès du lit funèbre, et on avait pris les dimensions du cercueil.

« La nuit approchait cependant, et l'on comprend les angoisses du jeune prêtre, dont l'oreille saisissait le bruit de tous ces préparatifs. Il n'avait que vingt-huit ans, et sa santé, jusque-là, avait toujours été florissante. Enfin il distingue la voix d'un de ses amis d'enfance, et cette voix, provoquant chez lui un effort surhumain, amena un résultat merveilleux. Le lendemain, il pouvait reparaître dans sa chaire. » Or ce prêtre était le même qui, revêtu aujourd'hui de la pourpre romaine, siége au Sénat français ; le même qui racontait cette émouvante histoire ! Histoire ancienne, dira-t-on, qui remonte à quarante ans ! Qu'importe, si les mêmes causes d'erreur subsistent, si la même législation et les mêmes usages sont toujours en vigueur? Beaucoup plus récemment, S. Ém. le cardinal Donnet a eu le bonheur de sauver une jeune fille qu'on allait ensevelir et qui est aujourd'hui mère de famille.

L'honorable M. Tourangin a rapporté à son tour un fait d'autant plus concluant qu'il se rapporte à une personne d'un rang distingué, à qui les secours éclairés de la science n'avaient pas plus fait défaut que les soins assidus de ses proches, et qui cependant faillit être victime d'une méprise du même genre. « Trois médecins avaient été appelés ; les expériences les plus décisives, *les plus cruelles*, avaient été faites. Après *trente heures*, la personne qu'on croyait morte n'avait donné aucun signe de vie, et on venait de décider qu'elle serait mise dans la bière. Les supplications d'une sœur de la malade obtinrent quelques heures de répit. Cela suffit pour que la vie reparût là où l'on s'obstinait à ne voir que la mort. Il fallut ensuite trois mois pour guérir les plaies faites en vue de constater la mort. »

Dans un très-intéressant chapitre du second volume de son ouvrage,

Science et démocratie, M. Victor Meunier emprunte aux auteurs les plus recommandables une multitude presque effrayante de cas de mort apparente, les uns reconnus à temps grâce à des circonstances toutes fortuites ; les autres, hélas ! constatés trop tard, après que la mort réelle avait mis fin aux tortures des malheureux enfermés vivants dans la tombe. Un médecin du siècle dernier, J. J. Bruhier, dans les commentaires ajoutés par lui à la thèse du célèbre anatomiste Winslow, en enregistre pour sa part cent-quatre-vingt-un, qu'on peut répartir ainsi : « Quatre personnes passèrent pour mortes et furent tuées par les chirurgiens qui en firent prématurément l'autopsie. Soixante-douze allaient être ensevelies quand elles sortirent de l'état de léthargie. Cinquante-trois furent enterrées et sortirent vivantes de la tombe. Cinquante-deux, enterrées vivantes, achevèrent de mourir sous terre. » Mais tenons-nous-en aux faits contemporains. Au mois de décembre 1852, un habitant de la commune d'Eymet (Dordogne) fut enterré après deux saignées faites sans résultat. Quelques jours plus tard il fut inhumé ; ses traits étaient fortement contractés, et son cercueil inondé du sang qui s'était écoulé par ses veines ouvertes. Des maisons mortuaires telles que M. de Courvol propose d'en établir en France, existent depuis longtemps dans plusieurs parties de l'Allemagne. Il résulte d'un document émané de l'administration sanitaire de Berlin que, dans la maison mortuaire de cette ville, dix personnes réputées mortes auraient été rappelées à la vie, et cela dans l'espace de trente mois, ce qui donne une moyenne de quatre erreurs par an. Qu'on juge d'après cela se qui doit se passer en France, où ces erreurs sont sans doute tout aussi fréquentes, mais où elles sont irréparables !

« Parmi les faits qu'on raconte, dit M. V. Meunier, il en est sans doute de controuvés ; mais combien a-t-il pu s'en produire à l'insu de tout le monde ? Quand on réfléchit à l'incertitude des signes sur lesquels on s'est fondé si longtemps pour constater la mort..., à la légèreté avec laquelle les décès sont vérifiés quand un officier de l'état civil est chargé de ce soin (et même, ajouterai-je, lorsque c'est le *médecin des morts*) ; à la précipitation avec laquelle ont lieu les enterrements lors des grandes épidémies ou à la suite des batailles (Winslow a déjà fait cette remarque), on est obligé de le reconnaître : si nombreux que puissent être les faits controuvés, les faits réels et qui demeurent inconnus sont vraisemblablement plus nombreux encore. »

Évidemment, la première condition à réaliser, pour rendre impossibles les effroyables méprises qui ont infligé à tant de malheureux le supplice d'une double mort, serait la possession d'un signe infaillible de la mort vraie. Or, d'après les doctrines de l'ancienne école, ce n'est pas un seul symptôme, mais dix-huit, qui permettraient d'affirmer qu'une personne a définitivement cessé de vivre. Tous ne se manifestent pas simultanément. Les uns se montrent immédiatement après la mort ; les autres seulement

quelque temps après. Les premiers, d'après M. le docteur A. Becquerel[1], sont au nombre de treize. Ceux que l'ont l'on considère comme particulièrement certains sont : l'aspect cadavérique de la face ; la décoloration générale de la peau ; la perte de transparence de la main et la flexion du pouce vers la paume ; l'abaissement de la mâchoire inférieure ; l'abolition de la sensibilité et, en général, de toutes les facultés ; le relâchement des sphincters ; l'immobilité absolue des parois thoraciques ; l'absence de souffle nasal et buccal, et surtout la cessation prolongée des battements du cœur, constatée par l'auscultation. Les signes ultérieurs, au nombre de cinq, sont : le refroidissement du corps et la rigidité cadavérique ; puis l'absence d'irritabilité musculaire, l'affaissement des parties molles, et enfin la putréfaction. Malheureusement, il est certain aujourd'hui que, de ces dix-huit signes de la mort, un seul — le dernier — est absolument infaillible. Or, il faut avouer que la conservation des corps, en quelque lieu que ce soit, jusqu'à ce que ce phénomène se produisît, serait, contre le danger des inhumations prématurées, un remède pire que le mal.

Préoccupé de cette idée, un médecin philanthrope, le docteur Manni, professeur à l'Université de Rome, offrit à l'Académie des sciences de Paris, il y a quelques années, une somme de 15,000 fr. destinée à récompenser l'auteur du meilleur travail sur la question des morts apparentes. La somme fut acceptée, le concours ouvert, et le prix décerné à M. le docteur Bouchut, agrégé à la Faculté de médecine de Paris. M. le docteur Bouchut croyait avoir trouvé, dans l'absence prolongée des battemenls du cœur, le vrai, le seul signe immédiat de la mort. Hélas ! l'expérience ne devait pas tarder à démontrer qu'il se trompait. Il ne peut rester aucun doute à cet égard lorsqu'on a lu la savante brochure de M. le docteur Jozat : *De la mort et de ses caractères*. Des faits observés par M. Jozat, il ressort cette conclusion peu consolante sans doute, mais irréfragable, que la vie peut persister à l'état latent pendant plusieurs heures chez des personnes offrant toutes les apparences de la mort, y compris l'arrêt total et prolongé de tout mouvement du cœur perceptible par l'auscultation. Le docteur Jozat cite, entre autres, l'exemple d'une dame P., qui me paraît être la même dont M. Tourangin a parlé dernièrement au Sénat. Cette dame, poussée au désespoir par la perte récente d'un enfant adoré, avait résolu de s'ôter la vie. Elle parvint à se procurer du chlorhydrate de morphine, dont elle prit 60 centigrammes. Sept heures après, on dut la regarder comme perdue : des trois médecins appelés près d'elle, deux l'abandonnèrent. Le troisième tint bon ; il fit appeler son confrère M. Jozat, qui partagea bientôt avec lui la douloureuse conviction que tout était fini. L'auscultation la plus minutieuse de la région du cœur ne révélait aucun symptôme de vie. Les topiques les plus violents n'avaient réveillé nul signe de sensibilité.

[1] *Traité élémentaire d'hygiène privée et publique.*

Cependant la malade n'était point morte. Les symptômes d'empoisonnement finirent par se dissiper ; les blessures se cicatrisèrent à la longue, et madame P. est depuis devenue mère d'un second enfant, qui la console de la perte du premier. MM. les docteurs Depaul, Girbal, Boinet, Duchenne (de Boulogne), ont recueilli à leur tour diverses observations qui achèvent de réduire à néant la prétendue découverte du docteur Bouchut. Deux de ces observations se rapportent à des individus qui avaient été asphyxiés par le chloroforme ; tout mouvement du cœur avait cessé ; néanmoins on parvint à les tirer de leur léthargie en provoquant, soit par l'insufflation de l'air dans la bouche, soit par la pression méthodique des parois du thorax, une sorte de respiration artificielle. Le même résultat a été obtenu sur des enfants nouveau-nés, victimes, soit d'accidents survenus pendant l'accouchement, soit de tentatives criminelles faites pour les étouffer ou les étrangler. Évidemment si ces individus, si ces enfants eussent été abandonnés à eux-mêmes, la mort apparente n'eût pas tardé à devenir réelle. D'où il résulte, comme le remarque très-bien M. V. Meunier, que nous avons envers les morts ou ceux qui paraissent tels, des devoirs plus sérieux que ceux que nous remplissons d'ordinaire : « Il s'agirait moins de constater un décès que de ramener une vie latente ; le décès se constaterait par l'impossibilité de rappeler la vie ; au lieu de regarder et d'écouter, on agirait : pendant qu'on examine si un homme est mort, peut-être meurt-il. »

Je ne quitterai point ce redoutable problème du diagnostic de la mort, sans rappeler les intéressantes recherches de M. le docteur Collongues, relatives à un phénomène physiologique extrêmement curieux, dont la cessation serait, selon lui, le signe indubitable de l'extinction de la vie. Ce phénomène est un bruit particulier, une sorte de bourdonnement continu, que chacun peut entendre en introduisant dans son oreille le bout de son doigt ou du doigt d'une autre personne. Dès le commencement du dix-septième siècle, Grimaldi en avait fait mention dans son ouvrage, *Physico-mathesis de lumine*, et, conformément aux idées de son temps, il l'attribuait à l'*agitation des esprits animaux :* explication qui, soit dit en passant, ne diffère guère que par la forme de celle que donne M. Collongues : ce dernier attribuant le bourdonnement dont il s'agit aux frémissements, aux vibrations du système nerveux. Quoi qu'il en soit, M. Collongues a fait de ce phénomène une étude toute spéciale, sous le nom de *dynamoscopie*, et il a construit un petit instrument très-simple, appelé *dynamoscope*, à l'aide duquel on peut écouter et percevoir, sur toutes les parties du corps, le *son vital*. J'emploie, pour abréger, cette expression, parce que, d'après les observations de M. Collongues, ce bourdonnement serait général et permanent pendant la vie ; il ne s'éteindrait que dix ou quinze heures après la mort : d'abord dans les extrémités, puis graduellement dans les membres, la tête et le tronc, et enfin dans la région précordiale. Lorsqu'il aurait cessé partout, la mort serait certaine, irrévocable. Quoi qu'il en soit, les recherches

de M. Collongues méritent l'attention des hommes compétents, et il conviendrait d'en vérifier les résultats dans l'enquête à laquelle va sans doute donner lieu la pétition de M. de Courvol.

J'arrive maintenant au côté légal et pratique de la question soumise à M. le ministre de l'intérieur. J'ai reproduit plus haut le texte de l'article 77 du Code civil, dont on a dit que la stricte observation suffirait pour prévenir tout accident. Il est de toute évidence que cette confiance est une pure illusion. Quelque attention et quelque conscience qu'il y mette, un officier de l'état civil, fût-il ce qu'on est convenu d'appeler un homme instruit et éclairé, ne peut être considéré comme apte à constater un décès. Il n'a point qualité pour cela. Qu'est-ce donc si c'est un homme illettré, ignorant, comme sont presque tous les maires et adjoints des communes rurales? Chacun sait du reste comment les choses se passent à la campagne. Une personne meurt, — le plus souvent, comme l'a dit M. Tourangin, « sans le secours du médecin » (était-ce une épigramme?). — La famille n'a rien de plus pressé que de se débarrasser du cadavre ; le maire reçoit la déclaration ; il se dérange rarement pour aller voir le corps, à moins qu'il ne plane quelque soupçon de crime ou de fraude sur ceux qui entourent le défunt ; il donne, par écrit ou même verbalement, le permis d'inhumer, et l'enterrement a lieu *au plus vite*, plutôt avant qu'après l'expiration du délai légal.

Si, par hasard, le défunt n'était pas mort et qu'il fît mine de ressusciter, il risquerait fort d'être abandonné par ses plus proches parents et par ses meilleurs amis, chez qui la peur d'un *revenant* l'emporterait probablement sur les sentiments de la nature. Donc ici nulle garantie, nulle sécurité. L'administration l'a si bien compris, elle a si bien reconnu l'incompétence des officiers municipaux en matière physiologique, qu'elle a institué, dans toutes les villes de quelque importance, des médecins dont la mission spéciale est de se rendre à domicile pour y vérifier les décès déclarés à l'état civil. Mais la visite du *médecin des morts* n'est encore, dans l'immense majorité des cas, qu'une vaine formalité. Toute l'enquête se borne à quelque questions adressées aux personnes qui ont assisté le malade, puis à l'inspection rapide du corps, devant la bouche et le nez duquel on présente, par acquit de conscience, un miroir ou une bougie allumée. En temps d'épidémie, c'est-à-dire alors qu'il faudrait redoubler de prudence, les choses se passent d'une manière encore plus expéditive. L'autorité subit, quoi qu'elle en ait, la pression de la terreur publique, et elle intervient bien plutôt pour hâter l'enlèvement et l'inhumation des corps que pour veiller à l'observation rigoureuse des délais légaux. Malheur alors à ceux que la maladie frappe hors de chez eux, dans un hôtel où leur présence deviendra un sujet de malaise, un stimulant à la fuite pour les autres voyageurs, et partant une cause de préjudice matériel pour l'aubergiste! A peine les derniers symptômes de vie auront-ils cessé que le malade sera réputé mort, et expédié dans le plus bref délai ; et ce qu'on pourra lui souhaiter de plus heureux

sera d'être mort en effet. « Dans ma conviction, a dit S. Ém. le cardinal Donnet, les hôtels garnis sont fréquemment le théâtre d'erreurs de ce genre, et la vie des voyageurs est ainsi sacrifiée au désir de se débarrasser au plus vite d'une présence incommode et effrayante. » Il n'est pas superflu d'ajouter que le service de la constatation des décès est confié, pour l'ordinaire, à des médecins peu fortunés, déjà avancés en âge, et fatigués par un long exercice de leur profession. J'en pourrais citer un, investi de ces fonctions dans un arrondissement de Paris, qui est un vieillard de près de quatre-vingts ans, dont la vue et l'ouïe sont fort affaiblies, et auquel manquent, non sans doute le savoir et le zèle, mais les facultés physiques nécessaires pour se livrer aux investigations délicates et patientes qu'exigent les cas de mort douteuse.

Je viens de signaler rapidement les inconvénients les plus graves de l'état de choses actuel. Quant aux réformes à y introduire, il ne m'appartient point de les indiquer. Dans les campagnes, il n'y a pas à corriger les errements suivis jusqu'à ce jour : il y a à créer tout un système de surveillance et de vérification qui, je le répète, n'existe pas. Dans les villes, même les mieux administrées, il y a sans doute encore beaucoup à faire. Je ne me prononcerai pas sur la valeur des moyens proposés jusqu'ici, tels que l'établissement des chambres mortuaires, l'ensevelissement à visage découvert, etc. J'avoue toutefois que les objections qui ont été mises en avant me semblent de peu de valeur. On a beaucoup invoqué le respect dû aux morts ; on a prétendu que l'exposition des cadavres avait quelque chose d'irréligieux. Je ferai d'abord observer que cette exposition se pratique déjà dans les *morgues*, qui sont bien de véritables maisons mortuaires. En outre, si l'on doit du respect à la mort, j'estime qu'on en doit bien plus encore à la vie, et que s'il est quelque chose d'irréligieux, c'est d'enterrer les gens tout vifs. Les moyens proposés sont-ils ou ne sont-ils pas efficaces et n'entraînent-ils point de dangers pour la salubrité publique? toute la question est là, de quelque point de vue qu'on la considère. Mais quelles que soient les mesures adoptées par l'autorité, n'oublions pas que c'est avant tout aux familles, aux amis des malades qu'il appartient de veiller sur ceux qui leur sont chers. Que chacun donc fasse son devoir ; qu'au lieu de se laisser abattre par la douleur, on ne néglige aucun effort pour ranimer celui que la vie paraît avoir abandonné ; et qu'on ne se hâte point d'aller déclarer le décès. Ces précautions sont particulièrement commandées lorsque la mort est le résultat d'un accident, et qu'une agonie bien caractérisée ne l'a pas précédée ; elles ne le sont pas moins en temps d'épidémie : c'est alors qu'on doit se tenir en garde contre les entraînements honteux de la pusillanimité. Je connais personnellement un médecin, le docteur G., qui, en 1832, fut frappé d'une attaque subite de choléra. Il était alors étudiant en médecine. Plusieurs de ses condisciples accoururent près de son lit. M. G. paraissait avoir été foudroyé par le fléau : face cyanosée, yeux ternes et enfoncés, rigidité et froid

des membres ; point de respiration, point de pouls ; tous les caractères de la mort y étaient. On fit les apprêts de l'enterrement, que les circonstances ne permettaient pas de différer. Cependant, au dernier moment, un ami de M. G. voulut accomplir une dernière tentative : il appliqua des moxas sur la région de l'épine dorsale. M. G. fit un bond sur son lit : il était sauvé ! — « Je me suis chauffé, m'a-t-il dit lui-même, avec le bois de mon cercueil ! »

II

La Conférence sanitaire internationale dont le gouvernement français a provoqué la formation, et qui doit aviser au moyens de consigner, s'il est possible, le choléra dans son foyer primitif, est sur le point de commencer ses travaux, si même elle n'est déjà entrée en fonctions. Les notes, les mémoires, les dissertations ne lui manqueront pas ; mais je doute bien qu'elle y trouve les lumières dont elle aurait besoin pour arriver à une connaissance vraiment exacte de la marche et du mode de propagation du fléau. Ce qu'il lui faudrait et ce qui manque, ce sont les faits bien observés et logiquement interprétés. La doctrine de la contagion et de l'importation, naguère rejetée par les médecins à la presque unanimité, a fait, depuis l'année dernière, des progrès rapides : sans doute à la faveur de la lassitude des esprits pour lesquels douter est un supplice, et qui, tourmentés du besoin d'affirmer quelque chose, finissent par adopter une opinion dont jusqu'alors l'observation et le raisonnement les avaient éloignés. La Conférence pourra difficilement se soustraire à l'influence des idées contagionnistes, en dehors desquelles, au surplus, elle n'aurait, pour ainsi dire, point de raison d'être. Elle a fait preuve toutefois d'un très-sincère désir de s'éclairer, en rédigeant un questionnaire qui a été adressé aux autorités des pays plus ou moins rudement atteints par l'épidémie actuelle. J'ai sous les yeux une brochure [1] contenant les réponses au questionnaire en ce qui concerne l'Égypte, et dont l'auteur, Colucci-Bey, directeur de l'intendance sanitaire à Alexandrie, vice-président de l'Institut d'Égypte, etc., était mieux placé que personne pour raconter les origines de la dernière invasion du choléra. Colucci-Bey est de ceux qui inclinent à croire que le fléau a été importé de la Mecque à Alexandrie, puis d'Alexandrie dans le reste de l'Égypte. Il affirme cependant, et son témoignage est irrécusable, que toutes les précautions possibles avaient été prises, et il avoue qu'au sujet de l'invasion du choléra en Égypte, « on est réduit aux conjectures. »

« Une mortalité anormale, dit-il, se déclara parmi les pèlerins réunis à la Mecque, localité qui, comme on sait, est sous la juridiction du sultan,

[1] *Le choléra en Égypte*, par Colucci-Bey, in-8°. Paris, impr. et libr. de **Paul Dupont. 1866.**

et où, par conséquent, l'Égypte n'a à exercer aucune action. Néanmoins, aussitôt que l'intendance sanitaire d'Égypte eut connaissance de cette mortalité, plus considérable qu'à l'ordinaire, elle s'empressa d'envoyer sur les lieux une commission de médecins ayant sa confiance, afin de constater l'état sanitaire de ce pays, et d'adresser son rapport à l'administration. « Lorsque cette commission arriva à la Mecque, les fêtes étaient terminées; la maladie, que la commission apprit avoir fait de nombreuses victimes, AVAIT DISPARU, et les pèlerins se préparaient au retour. Une surveillance active fut dès lors exercée sur eux, *et chacun d'eux fut soumis à une visite du médecin sanitaire*. ON NE PUT REMARQUER SUR AUCUN LE PLUS LÉGER SYMPTÔME DE CHOLÉRA, et on dut les laisser partir. Mais les médecins de l'intendance sanitaire d'Égypte s'attachèrent aux pas de ces voyageurs, et PENDANT LE LONG TRAJET DE LA MECQUE A SUEZ, IL N'Y EUT PAS UN SEUL INDIVIDU QUI OFFRIT L'APPARENCE D'UNE MALADIE SUSPECTE.

« A l'arrivée à Suez, le médecin sanitaire de cette ville leur fit subir une visite rigoureuse, et, les dépositions écrites des commandants et des médecins des navires qui avaient amené ces voyageurs ayant établi que *tous avaient été, pendant le voyage, dans un état parfait de santé*, on dut nécessairement admettre ces pèlerins en libre pratique. Mais, même une fois cette libre pratique accordée, et par surcroît de précaution, on chercha à éviter tout contact de ces pèlerins avec les gens du pays. A cet effet, des trains express, disposés à Suez, reçurent les voyageurs à la descente des navires, et les transportèrent sans aucun temps d'arrêt à Alexandrie ; là, on les embarqua pour leurs destinations respectives, ou bien, faute de navires prêts pour les recevoir, on les fit camper en attendant, loin de la ville, dans le désert, sur les bords de la mer. »

Voilà, ce me semble, qui est clair, et je me demande comment, après la lecture de ce document authentique, les contagionnistes s'y prendront pour soutenir encore que ce sont les pèlerins de la Mecque qui ont apporté en Égypte le choléra QU'ILS N'AVAIENT POINT. Je me demande aussi ce que la Conférence sanitaire pourra bien imaginer de plus rigoureux et de mieux entendu à la fois, que les mesures prises par le gouvernement égyptien, pour prévenir l'importation du choléra de l'Orient en Occident : à moins qu'on ne propose de supprimer purement et simplement toute relation commerciale ou autre entre les trois parties de l'ancien monde !

Un journal quotidien, ordinairement bien informé, nous apprend qu'il est question, à Constantinople, de n'admettre les provenances des pays infectés ou suspects qu'après les avoir obligées de faire quarantaine en dehors des Dardanelles. — Mais tous les pays du monde seront désormais suspects les uns pour les autres, car s'ils ne sont pas infectés du choléra, ils l'ont été ou ils pourraient l'être. — Dans le cas où le choléra viendrait à sévir dans la mer Noire, on établirait un lazaret à Bourgas, où les navires feraient leur quarantaine. Le même journal ajoute que ce système est éner-

giquement combattu par le commerce anglais, qui le regarde comme devant amener sa ruine en Orient. — Je le crois bien ; et ce n'est pas seulement le commerce anglais qui serait gravement compromis, mais celui de l'Europe entière, et de la France en particulier ; et je ne donnerais pas longtemps à la ville de Marseille elle-même, si souvent et si cruellement éprouvée, pour la voir supplier le gouvernement de rouvrir son port aux navires les plus suspects, avec autant d'insistance qu'elle en met aujourd'hui à réclamer des mesures prohibitives !

Je me proposais d'examiner encore un long article publié il y a six semaines par M. le docteur Daremberg dans le *Journal des Débats*. Le talent et le savoir de cet éminent publiciste donnent à son opinion une valeur singulière. Aussi regretté-je d'autant plus de le voir se faire le champion d'une cause dont le triomphe pourra faire beaucoup de mal et ne saurait, j'en suis convaincu, produire aucun bien. Mais un travail de M. Daremberg mérite d'être discuté sérieusement. Le temps et l'espace me manquent aujourd'hui pour cela. Et aussi bien, c'est assez nous occuper des maux qui affligent le monde, et des dangers qui menacent incessamment la vie humaine.

III

Pour terminer cette revue par des objets moins tristes, jetons les yeux sur le spectacle extraordinaire que présente en ce moment la mer des Cyclades, et dont les détails ont été communiqués à l'Académie des sciences par M. Charles Sainte-Claire-Deville, qui les tenait lui-même d'un de nos jeunes savants très-informé de toutes les choses de la Grèce, M. François Lenormant. Je veux parler de l'éruption et du soulèvement volcaniques qui viennent de se produire dans la rade de Santorin, et dont l'ébranlement s'est fait sentir dans tout l'Archipel, dans la Grèce continentale et jusqu'en Sicile. C'est là, ai-je dit, un fait extraordinaire. J'entends par là qu'il est devenu très-rare depuis que Pluton et Neptune ont cessé de se disputer l'empire de la surface du globe, et que la part de chacun d'eux semble fixée d'une manière à peu près définitive. Cependant, on pourrait citer quelques îles et îlots d'origine volcanique, dont la naissance ne remonte pas à une époque très-reculée. L'Islande est dans ce cas; il en est de même des nombreuses petites îles qui parsèment la partie orientale de la Méditerranée. Depuis les temps historiques et même à des époques rapprochées de nous, on a pu assister à la formation soudaine d'îlots de ce genre. Les uns ont persisté ; d'autres ont disparu. Sur le point même où s'accomplit actuellement le curieux phénomène éruptif qui nous occupe, apparut, en l'an 19 de notre ère, à la suite d'un tremblement de terre, une petite île qui fut nommée Théïa (la Divine), et qui sombra peu de temps après pour reparaître

ensuite, et s'engloutir encore en l'an 60. « Depuis cette époque, dit M. Fr. Lenormant, elle ne semble pas s'être montrée de nouveau, mais les environs du golfe où l'on vient de la voir revenir au jour étaient demeurés le théâtre d'une action volcanique permanente, qui paraît avoir eu, dans les dernières années, une intensité toute particulière. » Cette action volcanique a donné naissance, en 1707, à l'îlot de Néa-Kamméni, qui est venu s'ajouter à ceux de Mikra-Kamméni et de Palæa-Kamméni, qui enserrent la rade de Santorin. Plus tard, en 1831, une île sortit de la mer, près de la côte nord-ouest de la Sicile ; elle reçut le nom d'île Julia. Quatre mois et demi après son émersion, elle s'abîma sous les flots. La nouvelle île de la rade de Santorin pourrait fort bien avoir le même sort que ses devancières, et ne durer que quelques mois, quelques semaines peut-être. Il n'y avait donc pas un moment à perdre pour étudier les circonstances de sa formation. Heureusement M. Fr. Lenormant a recueilli sur les débuts du phénomène des détails très-circonstanciés, qu'on peut lire dans ses deux lettres adressées à M. Sainte-Claire-Deville, et insérées dans les n°s 8 et 9 des *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, pour le premier semestre de cette année. Sur la proposition de M. Ch. Sainte-Claire-Deville, l'Académie a chargé un jeune géologue du plus grand mérite, et qui avait récemment rempli pour l'État une mission scientifique, de se rendre sans délai à Santorin, afin d'étudier le phénomène et d'en décrire toutes les phases, et M. Fouqué est aussitôt parti ; M. Fr. Lenormant a été également envoyé par le gouvernement dans les îles de l'archipel : l'île de Santorin, premier établissement des Phéniciens en Grèce, lui offrira, nous n'en doutons pas, l'occasion de curieuses recherches archéologiques. Tous deux ont certainement commencé leurs observations à l'heure où j'écris. Ils auront été précédés à Santorin par une commission que le gouvernement hellénique y a envoyée au premier avis de ce qui se passait. En attendant que les délégués de la France et de la Grèce aient adressé leurs rapports, les deux lettres de M. Fr. Lenormant et les communications que l'Académie des sciences a reçues depuis, de M. Ledoulx, consul de France à Syra, du docteur Decigallas et de M. Sylvestri, me permettront de donner quelques détails intéressants sur la naissance de la nouvelle cyclade et sur les perturbations volcaniques qui ont accompagné cet événement.

Le phénomène débuta le 28 janvier par de légères secousses de tremblement de terre, qui se firent sentir dans l'île de Santorin, et qui se renouvelèrent le lendemain et le surlendemain, en gagnant l'îlot de Néa-Kamméni. Dans la soirée du 30, la mer prit, tout autour de cet îlot, une teinte blanche qui indiquait un dégagement sous-marin de vapeurs sulfureuses, et les flots se mirent à bouillonner comme dans une chaudière ; en même temps on commençait à entendre un bruit sourd qui se prolongea pendant plusieurs jours. Dans la nuit du 30 au 31, on put voir distinctement, de la ville de Santorin, des flammes rouges, hautes de 3 à 4 mètres, jaillir

de la mer entre Palæa-Kamméni et Néa-Kamméni. Le 31 janvier au matin, la mer changea complétement de couleur; elle devint rouge comme du sang et son eau prit une saveur âcre et astringente, indiquant la présence d'un sel de fer. Bientôt après une crevasse se produisit à la naissance du promontoire qui ferme du côté droit le port de Voulcano. Il s'en échappa des vapeurs sulfureuses tellement intenses, qu'elles mirent en fuite tous les oiseaux accourus pour dévorer les poissons morts qui flottaient à la surface de la mer. Puis l'îlot de Néa-Kamméni commença à s'affaisser rapidement, et les quelques familles qui l'habitaient durent chercher un refuge à Santorin. Le 1er janvier, les dégagements de vapeurs et les bouillonnements augmentèrent. Les secousses, le grondement souterrain, les fissures et les affaissements continuaient. Dans la nuit du 1er au 2 février, les jets de flammes augmentèrent. Le matin du 2, les officiers du navire hellénique le *Plixaura* constatèrent l'exhaussement considérable du fond de la mer, sur le point d'où les flammes avaient jailli. Ce fut d'abord un écueil sous-marin qui s'éleva en peu d'heures au-dessus des flots. Dès lors on put suivre des yeux les progrès de sa formation, qui s'accomplissait maintenant sans secousse : le bruit souterrain et l'émission de flammes et de fumée ayant momentanément cessé. Le 2 février au soir, il avait environ 50 mètres de long sur 10 à 12 de large, et s'élevait à 25 ou 30 mètres au-dessus de la mer. Le 9 février, date de la seconde lettre de M. Lenormant, le nouvel îlot, déjà baptisé du nom d'*île du Roi-Georges*, occupait, entre les deux grandes Kamménis, une surface de 140 mètres de longueur sur 65 de largeur; il s'élevait à 45 mètres environ, et tendait à se relier à Néa-Kamméni. Le soulèvement avait paru s'arrêter le 7, mais il avait repris le 8, entre 9 et 10 heures du matin, avec une grande activité. Sa forme était conique. La matière qui le constitue est une roche trachytique absolument noire, comme celle de Palæa-Kamméni, de Mikra-Kamméni et des portions de Néa-Kamméni apparues postérieurement au premier massif ponceux. Le 9, au départ du courrier, l'îlot était sillonné de nombreuses crevasses dirigées, les unes du nord au sud, les autres de l'est à l'ouest, et au fond desquelles on pouvait apercevoir des matières incandescentes. Par ces fissures se dégageaient des vapeurs si intenses, qu'elles enveloppaient d'un nuage épais toute l'île de Santorin. « Dans toute l'étendue de la rade de Santorin, dit la seconde lettre de M. Lenormant, les eaux de la mer ont une couleur blanc de lait... Autour du nouvel îlot et dans tout le canal entre Néa-Kamméni et Palæa-Kamméni, le bouillonnement des flots n'a fait qu'augmenter du 2 au 9; la chaleur des eaux est telle, que l'on ne peut pas y tenir la main. L'échauffement et le bouillonnement des eaux ne sont pas, du reste, limités sur ce point ; ils se continuent au travers de la rade, suivant une ligne droite qui, du nouvel îlot, va aboutir à la pointe méridionale de l'île de Santorin. » Une lettre adressée par M. Ledoulx à M. le ministre des affaires étrangères, et lue à l'Académie des sciences, n'ajoute aucune particularité remarquable à celles qu'on vient de lire ; mais d'après

les dernières nouvelles données par M. Lenormant, l'île du Roi-Georges aurait atteint un développement de 1,500 mètres en surface, et une hauteur de plus de 60 mètres. Les perturbations volcaniques qui lui ont donné naissance se sont fait sentir à des distances considérables. Un fort tremblement de terre a eu lieu le 7 février, à Patras, à 4 heures 45 minutes de l'après-midi. Personne n'a péri, mais plusieurs maisons se sont écroulées. Le même jour, à la même heure, un phénomène semblable s'est manifesté à Tripolitza, en Arcadie, et dans toute la Laconie, et, à la suite de secousses répétées, un écueil sous-marin jusqu'alors inconnu serait, dit-on, apparu entre l'île Cérigo et le cap Malée. Avant même le soulèvement de Santorin, l'île de Chios avait éprouvé pendant plusieurs jours de violentes secousses. Enfin, peut-être doit-on rattacher au même ensemble de mouvements souterrains l'éruption boueuse qui s'est produite dès le 15 janvier au pied de l'Etna, dans les salses de Paterno, et sur laquelle M. Sylvestri, professeur à l'université de Catane, a donné de curieux renseignements dans une note lue, le 12 mars, à l'Académie des sciences, par M. Ch. Sainte-Claire-Deville. Cette éruption se faisait par une multitude de cratères lançant des jets d'eau boueuse, à 46° centigrade de température, s'élevant à une hauteur de deux mètres environ et dont quelques-uns avaient un diamètre de 40 à 50 centimètres. Ces colonnes d'eau chaudes répandaient dans l'air d'abondantes vapeurs mélangées d'hydrogène sulfuré. Une éruption semblable, mais moins violente, a eu lieu aussi à la Salsinella del Fiume, tandis qu'à San Biagio, un petit cratère, naguère encore en pleine activité s'est tout à coup fermé. Ce dernier fait indiquerait, d'après M. Ch. Deville un éboulement intérieur, qui aurait refoulé les gaz vers les salses de Paterno et de Fiume.

Arthur Mangin.

REVUE CRITIQUE

I. *Les Frontières de la France*, par M. Théophile Lavallée. 1 vol. — II. *Les Monastères bénédictins d'Italie*, par M. Alphonse Dantier. 2 vol. — III. *Le premier Consul législateur, étude sur la part que prit Napoléon aux travaux préparatoires du Code*, par M. Amédée Madelin. 1 vol.— IV. *Les Travailleurs de la mer*, par M. Victor Hugo. 3 vol.

I

Il se peut que, comme l'assurent les prophètes du progrès social, les peuples soient en marche vers une ère de fraternité où les barrières qui les séparent encore tomberont, et où leurs dénominations d'aujourd'hui ne seront plus que des étiquettes à l'usage de l'histoire ; quant à présent, la question de leurs frontières respectives est, de toutes, celle qui entretient le plus d'irritation entre eux, et sur laquelle ils montrent le plus de susceptibilité. Nous ne sommes pas, à cet égard, nous qui nous appelons « les croisés de l'avenir, » doués de plus de philosophie que les autres, et l'idée la plus populaire aujourd'hui en France est assurément celle de la revendication de nos frontières naturelles. Quiconque le voudrait, avec cette idée, pourrait nous mener loin.

Cette idée est-elle, comme bien des gens le pensent, un reste de chauvinisme révolutionnaire et impérialiste, ou date-t-elle de plus loin? A-t-elle un fondement sérieux, ou n'est-elle que l'effet d'une vaine fumée de gloire militaire? Telle est la question que s'est posée M. Théophile Lavallée dans un livre couronné, il y a un an, par l'Académie française et dont une nouvelle édition paraît en ce moment[1]. Quand nous disons que M. Lavallée s'est posé cette question, nous nous exprimons mal; il n'y a pas là de questionpour lui. Le désir qu'a la France de rentrer dans ce qu'elle nomme ses frontières naturelles est, selon le savant professeur de Saint-Cyr, le plus sérieux et le plus légitime qu'elle ait jamais formé, car il a sa raison dans la disposition

[1] *Les Frontières de la France*, par M. Théophile Lavallée, ouvrage couronné par l'Académie française. Nouvelle édition, 1 vol. in-12. Hetzel, édit.

du sol sur lequel la Providence a placé notre race et dans l'expérience que nous avons faite, depuis deux mille ans, du danger qu'il y aurait, pour nous, à n'en pas tenir compte. Étant donnés, avec la configuration et la constitution de notre territoire, les peuples de race et d'instinct divers qui nous entourent, il est de nécessité militaire, pour que nous puissions nous mouvoir dans notre liberté et avec une sécurité entière, que nous possédions les frontières que la voix populaire réclame. Cela résulte manifestement de l'étude des différentes invasions dont nous avons été victimes. Ces frontières d'ailleurs, ajoute M. Lavallée, étaient celles de la Gaule, au temps de son indépendance, et ce furent aussi celles que lui donnèrent les Romains, en ajoutant par l'art à ce qui leur manquait de force, par endroits, du côté de la nature. C'est pour en avoir joui complétement, que la Gaule goûta quatre siècles de prospérité. Rompues par le flot de l'invasion germanique, que la faiblesse du gouvernement impérial de Rome avait laissé s'amonceler, ces limites furent rétablies par Clovis à la bataille de Tolbiac et à celle de Vouillé, deux des plus nationales de notre histoire et que nos anciens chroniqueurs n'ont pas eu tort de tant célébrer. Longtemps maintenues par les maires du palais, hommes d'intelligence et dont beaucoup furent des Gallo-Romains, nos frontières furent emportées encore une fois par l'invasion carlovingienne qui produisit la vaste et indigeste agglomération de peuples que groupa quelque temps Charlemagne, mais qui devait se décomposer du vivant même de son premier successeur. Par la bataille de Fontenay et le traité de Verdun qui en fut la suite (842), la Gaule, devenue la *France*, perdit pour des siècles ses frontières naturelles. « Alors, dit M. Lavallée, commence pour elle une existence nouvelle, l'existence la plus périlleuse, la plus laborieuse, qui, à travers dix siècles de combats, d'efforts, de revers, de succès, n'est pas encore terminée. Réduite à n'être plus qu'un des royaumes démembrés de l'empire de Charlemagne, elle tendit sans cesse, sans repos, à reprendre sa position et sa grandeur en s'efforçant de regagner, sinon sa frontière naturelle, sa frontière gauloise, au moins quelques-uns des pays qui l'en séparaient et dont elle pût se faire une barrière contre ses ennemis. Ce fût la tâche glorieuse imposée à ses rois. »

Sauf peut-être les derniers Carlovingiens, aucun d'eux ne la perdit de vue ; il est curieux de voir avec quelle suite, soit par réflexion, soit par instinct, chacun d'eux s'y est appliqué. La revue que M. Lavallée fait de leurs règnes, envisagés sous ce rapport, est extrêmement piquante. Même aux plus mauvais jours du moyen âge, même les moins suspects d'ambition, tous y ont mis la main et y ont eu leur part. La plus grande toutefois, qu'est-il besoin de le dire ? revient aux rois de la période moderne, à ces Bourbons aujourd'hui proscrits et qui, sans nous attirer les revers humiliants que nous avons subis depuis eux, nous avaient fait une grandeur que nous n'avons pas encore recouvrée. De Henri IV à Louis XVI, la reconstitution des frontières naturelles fut menée avec une grande constance et une rare sagesse. Tous les traités

faits dans cet intervalle, nous apportèrent quelque chose, et chacune des conquêtes qu'ils nous valurent fut admirablement calculée. Il faut lire M. Lavallée pour en comprendre toute l'importance. La partie la plus neuve de son travail, celle qui surprendra le plus le vulgaire des lecteurs, c'est son appréciation de la conduite de Louis XIV. Il y a des phrases toutes faites sur l'ambition insatiable du grand roi, sur son désir immodéré de conquêtes et l'aveuglement passionné avec lequel il en poursuivit la réalisation. Peu s'en faut qu'on ne fasse de lui un Napoléon anticipé. Or, le fait est qu'averti par ses premiers revers, Louis XIV comprit les périls auxquels il s'exposait et qu'il s'imposa dès lors un système de prudence, de réserve, de modération, de docilité aux conseils de la sagesse, dont Napoléon ne fut jamais capable. « La guerre de Hollande, si pompeusement entreprise, qui devait donner au royaume ses limites naturelles et qui se termina par une seule province et quelques villes gagnées, avait été une grande leçon, dit M. Lavallée. Louis XIV, après cette guerre commença à tempérer ses projets d'agrandissement qu'il croyait « du droit de sa couronne, » et à écouter les conseils de la modération; avec son esprit juste et ce sentiment de l'intérêt national qui a fait sa grandeur, il songea à s'arrêter. « Aller plus loin, écrivait l'un de ses ministres, « serait mettre à l'aventure tout ce qu'on a acquis avec tant de peine. Le roi « et ses sujets ont également besoin de repos ». Et pendant que ses ennemis le croyaient perdu dans l'orgueil de ses victoires et tout occupé de nouvelles ambitions, Louis XIV commença à se fortifier dans ce qu'il avait acquis, à borner la grandeur de la France dans les limites des derniers traités, à suppléer à ce qui lui manquait pour un vaste système de défenses artificielles et un habile réseau d'alliances politiques, enfin à condenser la France dans une invincible unité. » Le détail des travaux auxquels il se livra, des mesures qu'il prit, des négociations qu'il entama et conduisit à terme, dans ce but, est du plus curieux intérêt. Il y a là-dessus, dans le volume de M. Lavallée, cinquante pages d'un prix infini.

Louis XV et Louis XVI, avec moins d'application et moins d'énergie sans doute, mais non moins de suite, suivirent le plan de conduite de Louis XIV. Aussi, sous le dernier, « les frontières de la France, dit M. Lavallée, étaient-elles aussi sûres, aussi complètes qu'elles pouvaient l'être, étant privées des limites naturelles. Habitués que nous sommes, ajoute le savant historien, à voir la France, sous ce faible roi, décrépite à l'intérieur, minée par les abus, désireuse d'une révolution, nous oublions trop quelle était sa position extérieure en 1783. L'Angleterre profondément humiliée, nos alliances renouvelées partout, les mers rendues libres et notre médiation pacifique s'exerçant dans toutes les affaires de l'Europe : telle était alors la position diplomatique de la France, position de protection, d'influence, de modération.

« La révolution de 1789 détruisit tout cela ; mais, en compensation, ajoute M. Lavallée, elle donna à la France ses limites naturelles. »

Cette compensation, lors même qu'elle eût duré, eût-elle complétement remplacé ce qu'elle avait fait perdre? C'est un point qui fait question pour nous, mais dans la discussion duquel nous ne pouvons nous engager ici. Que les lecteurs achèvent le livre de M. Lavallée et l'histoire des résultats qu'après tant de sang versé a eus cette conquête matérielle des « frontières naturelles » de la France, et nous sommes convaincu que, à cet égard, ils partageront nos doutes.

II

Au commencement du siècle dernier, deux savants bénédictins entreprirent une exploration des principales bibliothèques de la France et de l'Allemagne (un de leurs confrères, l'illustre Mabillon en avait fait autant quelques années auparavant pour l'Italie). Tout le monde connaît, au moins par le titre, ce célèbre *Voyage littéraire de deux bénédictins* (1717 et 1724) de dom Martène et de dom Durand.

De nos jours, un écrivain qui, sauf la robe, a tout des bénédictins, la passion de l'étude, l'érudition solide et le culte des monuments de la littérature et de l'art chrétien, a réalisé, à lui seul, une entreprise qui rappelle, à bien des égards, celle de dom Martène et de son compagnon. Comme les deux courageux bénédictins, c'est un voyage littéraire qu'a exécuté M. Dantier, et ce qui donne à son ouvrage un rapport de plus avec la savante excursion que nous venons de rappeler, c'est que, non-seulement, comme celui des deux bénédictins à la recherche de documents sur le moyen âge en a été l'objet, mais qu'il a eu lieu en terre bénédictine. Les monastères bénédictins d'Italie, voilà, en effet, le terrain qu'a exploré M. Dantier[1], terrain vierge encore, ou peu s'en faut. Parcourez en effet les récits de voyages faits en Italie depuis le commencement de ce siècle, et vous serez frappé du peu d'attention accordé aux couvents pourtant si remarquables de cette contrée. Une visite rapide, un coup d'œil sur leurs églises, leurs cloîtres, leurs ombrages, voilà ce qu'ils ont de temps en temps obtenu des touristes. Quant à leurs merveilles intérieures, leurs galeries, leurs salles capitulaires, leurs réfectoires, leurs chapelles, leurs bibliothèques, ce sont autant de mystérieux sanctuaires où le voyageur, même sérieux, a rarement pénétré. C'est que, dit très-bien M. Dantier, « si l'on veut étudier à la fois l'aspect monumental, la vie intime et l'histoire d'une maison religieuse, il est nécessaire d'y séjourner quelque temps. » Or, pour faire de fructueux séjours dans ces pieuses retraites, il faut plus que l'amour des lettres et des arts, il faut une étude sérieuse de leur règle et de leur

[1] *Les Monastères bénédictins d'Italie,* souvenirs d'un voyage littéraire au-delà des Alpes, par M. Alphonse Dantier. 2 vol. in-8°, Didier et comp., édit., quai des Augustins, 35.

histoire et une disposition sympathique et respectueuse pour leurs hôtes. Or, combien d'étrangers y vont-ils ainsi préparés ? Combien y abordent l'esprit meublé des connaissances nécessaires pour les bien apprécier et l'âme affranchie des préjugés de la foule ignorante.

Heureusement pour M. Dantier, il n'en était pas là quand il forma le dessein d'écrire le livre qu'il nous donne aujourd'hui. Loin de partager, à aucun degré, les vulgaires préventions dont le monde des cloîtres est l'objet, il l'avait au contraire en profonde estime. Sa vénération pour les bénédictins en particulier datait (il nous le dit lui-même) du jour où il avait commencé à sentir et à comprendre la beauté morale. « Dans l'ancienne abbaye bénédictine de Saint-Éloy de Noyon, où j'ai passé mes jeunes années, je voyais venir souvent, dit-il, deux vieux moines de cette maison, qui, à l'ombre des arbres plantés de leurs mains, se plaisaient à me raconter les différents titres de gloire de leur ordre. Ces récits excitaient vivement mon intérêt, et, lorsque j'allais ensuite visiter dans leur paisible retraite les derniers survivants de la congrégation de Saint-Maur, plus d'une fois, en traversant les gorges de Saint-Siméon et les beaux bois de Salency, je formai le désir d'apporter un jour ma pierre au monument élevé en l'honneur des fils de saint Benoît. »

Ce dessein vaguement conçu d'abord, prit consistance, avec le temps, dans l'esprit de l'auteur et passa à l'état de résolution définitive sous les voûtes mêmes d'un monastère bénédictin. « Ce fut à l'abbaye du Mont-Cassin, et devant le tombeau de saint Benoît, que je résolus, dit M. Dantier, de consacrer à l'histoire de l'ordre qui était né en ce lieu, tout ce que je pourrais donner de force et de travail. Je n'oublierai pas cette heure si délicieuse où se révèle tout à coup notre vocation littéraire, heure que rendaient plus solennelle encore les premières ombres du soir, le silence de la crypte et les soupirs de l'orgue sur lequel un religieux préludait avant l'office nocturne. Quelque difficile que pût être l'œuvre à laquelle je me sentais appelé, je l'adoptai sans hésitation. »

La façon dont M. Dantier avait conçu sa tâche, la rendait particulièrement grave. Il ne s'agissait plus en effet, pour lui, comme pour dom Martène et dom Durand, d'une investigation paléographique des trésors renfermés dans les abbayes bénédictines ; c'était le récit de leur fondation et de leur développement, le tableau de leur influence, l'inventaire de leurs richesses artistiques et littéraires, la peinture de leurs vicissitudes jusqu'au temps présent, leur histoire, en un mot, que se proposait M. Dantier. L'œuvre, pour être conduite à bien, ne réclamait rien moins qu'un érudit, un artiste, un poëte même.

Que M. Dantier ait été tout cela, et qu'il l'ait été à un degré supérieur dans tout le cours de son travail, nous ne le soutiendrons pas assurément. Son talent a des parties inférieures aux autres, et généralement, chez lui, la solidité l'emporte sur l'éclat ; mais ce que nous ne craignons pas d'affirmer,

c'est que, dans ces ordres divers, le talent de M. Dantier est d'une haute distinction.

Mais il est un point que nous tenons à signaler avant tout dans les *Monastères bénédictins d'Italie :* c'est la rare élévation d'esprit et le délicat sentiment des besoins du cœur qui brillent dans l'appréciation que fait M. Dantier de la vie monastique en général, et de la vie des bénédictins en particulier. Il part de plus haut, pour la faire comprendre, que les considérations de l'ordre matériel sur lesquelles appuient exclusivement tant d'écrivains vulgaires. « Outre les bons exemples qu'il pouvait offrir en opposant l'humilité à l'orgueil, le travail à l'oisiveté et l'obéissance à la révolte, le cloître, dit M. Dantier, dans une page qui se fera lire encore à côté des magnifiques pages de M. de Montalembert, le cloître était encore, pour certains esprits d'élite, une école de haute perfection. Sous l'empire d'une règle sévère, on y mettait en pratique des prescriptions destinées à dompter les mauvais penchants de la nature, à soumettre la chair au joug de l'esprit, à dégager de plus en plus l'âme humaine des liens et des passions qui l'attachent à la terre. Cette tendance à la perfection n'était pas, du reste, une nouveauté créée par le monachisme. Elle est, au contraire, à nos yeux, la loi naturelle de l'homme et comme le signe ineffaçable qui le distingue de tous les autres êtres et le rapproche incessamment de la Divinité. Conseillé par la philosophie antique, enseigné dans les instituts de Pythagore et de Platon, qui servirent d'introduction profane à l'Évangile, ce principe fut définitivement imposé comme un devoir par le christianisme. La fondation des ordres religieux fut donc la conséquence logique de l'une des premières prescriptions de la doctrine chrétienne, en même temps qu'elle venait satisfaire aux ardentes aspirations de l'homme vers le beau, l'idéal et l'infini. »

Chacun des ordres qui se fondèrent concourut, dans une mesure particulière, et d'une façon proportionnée au temps, aux nations et quelquefois aux lieux, à l'accomplissement de cette grande prescription du christianisme et à la satisfaction de ce besoin essentiel de l'âme.

L'ordre de Saint-Benoît est assurément de tous, celui qui y a eu le plus de part. Comme chacun le sait, il a pris naissance en Italie, et a rayonné de là sur tout le monde. Un pèlerinage aux lieux où il est né, où il a poussé ses premières branches et qui en a toujours été le cœur est donc une des formes qui se prête le plus naturellement et le plus gracieusement à en faire l'histoire. C'est celle qu'a choisie M. Dantier. Son livre tient à la fois du voyage et de l'histoire, de l'apologétique et de l'érudition, de la critique et de la légende. L'auteur va d'un monastère à l'autre, en peint le site et l'aspect, en décrit les édifices, en raconte l'histoire et les traditions, en catalogue et en apprécie les richesses artistiques et littéraires, tout en nous faisant, en passant, le portrait de leurs hôtes actuels. Ce procédé, qui comporte tous les tons, a un charme particulier.

M. Dantier entre en matière par la relation d'une première station de

voyage au Mont-Cassin, où, sous la direction de l'archiviste du couvent, le savant père Tosti, il fait une ample moisson de renseignements et de documents historiques. Après avoir décrit, dans son état présent, cette antique maison, mère vénérée de toutes celles du même ordre, l'auteur se retourne vers son passé. Mais ce passé lui-même en recouvre un autre, dans l'histoire des ordres religieux : avant les moines bénédictins, il y avait eu d'autres moines, en Italie et ailleurs, et il était difficile de n'en point parler. Une idée au moins sommaire du monachisme primitif était nécessaire pour bien apprécier les modifications qu'y apporta la règle bénédictine. De là, dans le livre de M. Dantier, une étude préliminaire sur les premières apparitions de la vie monastique dans l'Église, les premiers essais de constitutions dont elle fut l'objet, et les premiers services rendus au christianisme par les moines. Quoique rapides, ces préliminaires qui accusent des recherches originales, offrent une lecture pleine d'intérêt. L'histoire du Mont-Cassin ne commence en réalité qu'au quatrième chapitre du premier volume, mais elle remplit ce volume tout entier. Dire ce qu'il y a là de savoir condensé est impossible. L'histoire du Mont-Cassin, comme M. Dantier l'a conçue, est, en grande partie, celle de l'ordre ; c'est aussi, sous beaucoup de rapports, celle de l'Italie et de l'Europe ; c'est celle des lettres surtout. Dans les murs de ce cloître apparaissent en effet la plupart des grandes figures de l'histoire des temps modernes, depuis Tottila et Charlemagne, jusqu'à Gonzalve de Cordoue et au général Championnet, pour les hommes de guerre ; depuis saint Benoît, Pierre Damien, Grégoire VII, Innocent III, jusqu'à Pie VII, pour les hommes d'Église ; depuis Paul Diacre, saint Thomas d'Aquin, Benoît dell' *Uva*, le précurseur du Tasse, jusqu'au P. Tosti, pour les hommes de lettres ; car, c'est dans son rôle politique, religieux et littéraire que M. Dantier peint ce grand établissement monastique.

Moins vaste mais non moins rempli est le cadre de l'histoire des autres monastères bénédictins que visite ensuite l'auteur : la Cava, Monte Vergine, Sainte-Scholastique, Saint-Paul-hors-des-Murs, Vallombreuse et Camaldoli. Ici, c'est de littérature, d'art, d'érudition, de poésie que le savant voyageur est surtout préoccupé. On ne se heurte plus guère, en le suivant dans ces nouvelles excursions, aux grands drames de l'histoire politique ; s'il s'en rencontre — et il s'en rencontre en effet — sous les voûtes silencieuses des églises, des bibliothèques, des cloîtres, ce sont des drames intimes, des luttes secrètes de l'âme contre elle-même ou contre les obstacles que le corps oppose à son action, des combats contre les passions, la tristesse, l'ignorance, contre tout ce qui abaisse l'homme et le détourne de sa voie.

Nulle part ces témoignages de l'élévation des idées et des sentiments de la société monastique ne se montrent plus nombreux peut-être que chez les premiers bénédictins d'Italie. Nulle part aussi ils n'ont été décrits,

non-seulement avec plus de soin, d'exactitude, de connaissance du sujet, mais avec plus de chaleur et de sympathie que dans le livre de M. Dantier. Ce serait trop peu, en effet, de dire que l'auteur des *Monastères bénédictins d'Italie* rend pleine justice aux moines et les admire ; il faut ajouter qu'il les aime, non pas seulement en historien et dans le passé, mais en homme convaincu des services qu'ils peuvent rendre dans le présent et dans l'avenir, et qu'il fait des vœux ardents pour leur admission au partage de la liberté que tous les peuples appellent aujourd'hui. Que, dans un travail de cette étendue et qui touche à tant de questions, il se rencontre çà et là, en philosophie, en histoire, en esthétique, des jugements contestables, il n'y a rien là qui doive surprendre. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer, à cet égard, dans aucun détail ni aucune discussion. Nous laissons ce soin à celui de nos collaborateurs qui appréciera les *Monastères bénédictins d'Italie*. Il nous suffira d'en avoir annoncé l'apparition.

III

Tout le monde sait que, premier consul et empereur, Napoléon a pris une part considérable à la rédaction du code qui porte aujourd'hui son nom. Ce que l'on sait moins, c'est en quoi a consisté, au juste, cette part, devenue celle du lion. Quelle sorte d'aide le jeune soldat qui les présidait donna-t-il aux graves jurisconsultes chargés de faire, pour la France, une nouvelle législation civile? Quel genre de lumière leur apporta-t-il? Quelles furent les modifications qu'il leur suggéra, les additions ou les changements qu'il leur proposa, l'esprit dont il s'inspira dans ses entretiens avec eux et dans les décisions qu'il s'attacha à faire prévaloir? Voilà ce que généralement on ignore. Napoléon soldat a eu mille historiens, Napoléon législateur en attend encore un, car on ne peut considérer comme tel le laborieux compilateur des *Procès-verbaux du conseil d'État*. Aussi lira-t-on, croyons-nous, avec satisfaction l'ouvrage où un jeune magistrat, M. Madelin, vient de chercher à l'apprécier sous ce dernier rapport[1]. Cet ouvrage n'est qu'une étude, ainsi que l'appelle lui-même l'auteur, mais elle est neuve et pleine d'intérêt. M. Madelin n'y fait pas l'histoire des travaux d'où est sorti notre code ; il ne raconte point les efforts qui furent faits, à différentes reprises, pour remplacer par un droit uniforme et approprié au nouvel état du pays les législations de toutes sortes qui régissaient nos vieilles provinces ; il n'examine pas la question, assez curieuse pourtant, et qui en vaudrait bien la peine, de savoir si la besogne des Portalis, des

[1] *Le premier consul législateur, étude sur la part que prit Napoléon aux travaux préparatoires du Code*, par M. Amédée Madelin, substitut au procureur impérial à Mirecourt. 1 vol. in-8. Durand, éditeur.

Berlier, des Treilhard, des Merlin (de Douai), des Bigot de Préamneu, etc., n'était pas plus d'à moitié faite déjà lorsqu'ils l'entreprirent; il ne touche même que très-légèrement à la part que ces jurisconsultes ont eue dans l'œuvre finale; c'est à celle de Napoléon qu'il s'attache exclusivement. Montrer ce que pensa le premier consul sur les principaux points de la législation qu'il s'agissait de substituer à celle que la Révolution avait détruite; faire ressortir la supériorité de la raison et des sentiments dont il s'inspira, la plupart du temps; chercher à pénétrer le secret des résolutions malheureuses et presque toujours en contradiction avec ses principes qu'il appuya et fit prévaloir quelque fois: tel est l'objet que s'est proposé M. Madelin. Quiconque a ouvert le recueil de Locré comprendra ce qu'il a fallu de pénétration et de netteté d'esprit pour en dégager les deux cents vives et substantielles pages que nous avons sous les yeux. M. Madelin y suit Napoléon dans la discussion des trois titres dont il paraît s'être plus particulièrement occupé, celui des personnes, celui de la propriété, et celui des obligations.

Ce qui frappe avant tout chez Napoléon, après sa merveilleuse facilité à comprendre les questions et son étonnante promptitude à toucher au nœud des difficultés, c'est — au moins dans les belles années de sa jeunesse — la rectitude de son intelligence, la générosité de son cœur et le fond bienveillant de sa nature. Toutes les fois que ses intérêts présents ou à venir ne sont pas en jeu, Napoléon a le coup d'œil juste, le sentiment noble et l'instinct sympathique. Il l'emporte, à tous ces égards, sur les juristes qui l'entourent; l'étude n'a pas altéré en lui, comme on le remarque trop souvent chez les hommes de loi, les nobles qualités qu'il a reçues du ciel; elles brillent alors d'un tel éclat et forment un si vif contraste avec tout ce qui se révéla, plus tard, en son cœur de passions contraires, qu'on ne peut, en comparant à la première la seconde période de sa vie, se figurer que l'on a affaire au même homme.

Ce qui surprend le plus chez ce soldat qui devait faire un si grand abus de la force, c'est sa sollicitude pour le faible. Aux dures tendances du droit païen qui se manifestèrent fréquemment dans le courant de la discussion du code, chez les légistes imbus du vieil esprit de Rome, le premier consul opposa constamment les tendances miséricordieuses de l'esprit chrétien. M. Madelin en apporte de nombreuses preuves. Nous en citerons une où cette disposition compatissante du général Bonaparte se révèle dans un vif mouvement d'éloquence. On en était au chapitre de la mort civile. L'ancien droit, sur ce point, avait toujours été très-dur et s'était notamment montré impitoyable pour la femme du condamné. Les jurisconsultes paraissaient disposés à en maintenir toutes les rigueurs, même sous le rapport dont nous venons de parler. Cependant un d'entre eux, M. Abrial, ayant fait entendre, à ce dernier égard, quelques bonnes paroles d'humanité, le premier consul s'en empara aussitôt, dit M. Madelin, et leur donna la forme vive et saisissante qui lui était habituelle : « Il serait donc défendu à une

« *femme profondément* convaincue de l'innocence de son mari, dit-il, de « suivre dans sa déportation l'homme auquel elle est le plus étroitement unie? « ou, si elle cédait à sa conviction, à son devoir, elle ne serait plus qu'une « concubine! Pourquoi ôter à ces infortunés le droit de vivre l'un près de « l'autre, sous le titre honorable d'époux légitimes? Faut-il étendre la peine « jusqu'à la femme, ajoutait-il, et l'arracher avec violence à une union qui « identifie son existence avec celle de son époux? Elle vous dirait : Mieux « valait lui ôter la vie ; du moins il me serait permis de chérir sa mémoire ; « mais vous admettez qu'il vivra et vous ne voulez pas que je le console ! « Eh ! combien d'hommes qui ne sont coupables qu'à cause de leur fai-« blesse pour leur femme ! Qu'il soit donc permis à celles qui ont causé « leurs malheurs de les adoucir en les partageant. Si une femme accom-« plit ce devoir vous estimerez sa vertu, et cependant vous ne mettrez au-« cune différence entre elle et l'être infâme qui se prostitue ! »

Et pourtant cet homme qui se montrait si sensible pour le criminel condamné à la déportation, ne faisait rien pour favoriser le retour dans la patrie à une foule d'hommes et d'enfants qui en étaient sortis dans un moment d'erreur ou de terreur bien excusables, et qui, renonçant à tout ce qu'ils y avaient perdu, ne demandaient que la faveur d'y rentrer et d'y mourir en paix. Non-seulement le premier consul ne trouva pas un mot pour les émigrés, mais il fut le premier, dit M. Madelin, à réveiller les lois de proscription qui les concernaient. Ce n'est pas qu'il leur fût personnellement hostile, et qu'il partageât, à leur égard, les préjugés des vieux révolutionnaires dont il était alors entouré ; mais il ne se croyait pas encore assez fort pour les braver et les courber à ses pieds : l'intérêt faisait déjà taire chez lui la justice et la sympathie.

C'est le même calcul d'intérêt personnel qui le met encore en contradiction flagrante avec lui-même sur quelques autres points du code, notamment au chapitre du mariage. Nul n'avait montré plus de respect que lui pour le lien conjugal; nul n'avait plus fait pour lui rendre le caractère de sainteté dont l'avait revêtu l'Église et dont la Révolution l'avait dépouillé: M. Madelin nous en fournit des preuves innombrables et curieuses; nul enfin ne témoigna, pendant la discussion, un plus vif et plus touchant intérêt pour le sort des enfants et ne fit plus pour sauvegarder leurs droits.

D'autre part, cependant, nul ne montra plus de zèle pour le maintien du divorce, qui avilit le mariage et compromet le sort des enfauts. C'est qu'ici encore, dans l'âme du premier consul, les intérêts étaient en lutte avec les principes. Bonaparte ne tenait tant à conserver le divorce dans nos lois, que dans l'intention de le mettre un jour à profit pour lui-même. « Sans doute, dit M. Madelin, il ne fit casser son mariage avec Joséphine que sept ans après, mais, à l'époque où nous sommes, il n'en attendait plus d'enfant. Son plus amer souci était de penser qu'il ne laisserait pas d'héritier de tout ce qu'il avait créé, de ce nom, de cette gloire, de ce trône dont il avait franchi le

premier degré. Une répudiation semblait la seule ressource offerte à ses désirs. La pensée en avait évidemment déjà germé dans son esprit. »

Et, à l'appui de cette supposition, l'auteur cite, d'après Locré, un fait qui prouve que, à l'époque même de la discussion de la loi, le secret de Bonaparte était déjà soupçonné par quelqu'un : c'est l'intérêt que mettait Joséphine à être instruite de ce que devenait cette question. « Chaque soir elle s'informait avec anxiété de ce qui s'était fait au conseil d'État, si l'on avait admis le divorce, de quelles conditions il dépendait, etc... »

C'est également dans une de ses préoccupations ambitieuses qu'il faudrait chercher, selon M. Madelin, le secret de l'importance qu'il attachait à l'Adoption et du désir qu'il avait eu d'abord de donner à cet acte un caractère de grandeur à part et d'en faire, comme il disait, « un sacrement politique » dont l'autorité la plus éminente devrait être le ministre et auquel l'Église et l'État devraient également concourir. Il est probable, en effet, que, dans la conviction où il était dès lors de n'avoir jamais d'héritier direct, le premier consul avait eu la pensée de fonder une postérité légale si fortement constituée et qui se rapprochât tellement de la paternité véritable, qu'elle pût remplacer pour lui celle que la nature lui avait refusée. Du reste, sauf la fausse idée qu'il s'était faite sur la possibilité de créer cette paternité fictive, idée qu'il sacrifia au surplus, le premier consul ne montra pas, dans cette question, moins de pénétration et de sagesse, que dans toutes celles à la discussion desquelles il prit part.

Est-ce à dire qu'en dehors des cas particuliers où des intérêts égoïstes ont fait dévier sa haute raison, le législateur, chez Napoléon, ait été plus exempt d'erreurs que le guerrier ? Tel n'est pas le sentiment de M. Madelin. Outre ceux que nous venons de signaler, l'auteur du *Premier consul législateur* dénonce plusieurs autres points sur lesquels, bien que la passion ou l'intérêt ne l'aveuglassent pas, le consul aussi bien que l'empereur s'est trompé, ou du moins n'est pas resté dans la juste mesure où on le trouve habituellement. Toute atténuée que soit la critique dans son travail, ce n'est donc pas un panégyrique, mais une véritable étude de jurisprudence qu'a entendu faire M. Madelin.

IV

Il est des livres qu'on peut, sans inconvénient, remettre au lendemain, certain qu'on est, quelque jour qu'on y revienne, de les trouver en possession de l'attention publique. Telle n'est pas, croyons-nous, la fortune réservée au nouveau roman de M. Victor Hugo. Aussi ne voulons-nous pas finir sans en dire un mot aujourd'hui, dans la crainte d'arriver trop tard le

mois prochain. *Les Travailleurs de la mer*[1], en effet, pourraient bien être oubliés demain. Non certes, que cette idylle maritime soit littérairement inférieure aux dernières fictions en prose sorties de la même plume, mais ce n'est pas le mérite qu'elle peut avoir, sous ce rapport, qui est de nature à la recommander auprès des lecteurs que l'auteur semble rechercher de préférence depuis quinze ans. Quant à ses admirateurs d'autrefois, il est douteux que les beautés, d'ailleurs très-réelles de l'œuvre, l'emportent dans leur estime, sur les difformités systématiques qui la gâtent.

Pour les lecteurs des *Misérables les Travailleurs de la mer* seront une déception complète. Sans doute il y a bien encore ici bon nombre de coquins, mais ils sont presque tous aussi exemplairement punis que dans la *Morale en action*. Plus d'une porte aussi s'entr'ouvre sur des intérieurs hideux, mais aucune n'y laisse pénétrer longtemps le regard. Les choses religieuses et les gens d'église sont également çà et là l'objet de quelques traits, mais la pointe en est sans amertume, et ce sont moins des attaques que d'innocentes moqueries. En somme donc et à peu d'exceptions près, on est ici parmi d'honnêtes gens, et les passions dont l'action s'alimente, ne sont pas de celles qui réclament l'intervention des gendarmes. Ni Valjean, ni Tavernier, ni Javert; point d'attaques contre les institutions, point d'utopies sociales, point de politique enfin, ou si peu qu'il ne vaut pas la peine d'en parler. Au lieu de cela, d'honnêtes passions, de bons Normands de l'île de Guernesey, pêcheurs, marchands de bœufs, caboteurs; quelques dignes ministres de l'Église établie, cravatés de blanc et rasés de frais, une fillette enfin blanche et rose, comme on en trouve par milliers d'Avranches à Briquebec et un matelot amoureux comme en n'en rencontre nulle part.

Vous n'êtes pas sans avoir lu le *Cyclope* de Théocrite, l'une des plus chastes peintures que l'antiquité nous ait laissées de l'amour. Rien n'est vrai, rien n'est touchant comme la passion de ce colosse difforme pour la belle Néréide qui vient s'ébattre au pied de son rocher, mais qu'effraye, bien loin de l'attirer, la vue du géant qui l'adore. M. Victor Hugo, qui connaît « ses auteurs », avait, nous n'en saurions douter, la pastorale grecque présente à la mémoire le jour où il conçut la première idée du récit qu'il nous donne aujourd'hui. C'est en effet, la même douce et mélancolique histoire, moins le dénoûment à la fois héroïque et sombre que n'eût point conçu l'imagination grecque.

A Guernesey existe, tombé on ne sait d'où, sans parents, sans amis, et qui plus est, un peu suspect de sorcellerie, au moins du fait de sa mère aujourd'hui morte, un pauvre diable de matelot du nom Gelliatt, qui n'a, pour toute fortune, qu'une maison isolée qui passe pour avoir été, sinon

[1] *Les Travailleurs de la mer*, par M. Victor Hugo. — 3 vol. in-8. Librairie internationale. Lacroix et Comp., 15 boulevard Montmartre.

pour être encore, hantée par les esprits, et, pour tout moyen d'existence, qu'une grosse et lourde barque appelée dérisoirement *la Panse*. D'une force colossale, mais d'une laideur égale à sa force, Gelliatt, qui se connaît et qui a l'instinct de l'effroi qu'il inspire, vit misérable, solitaire et farouche. Quoique jeune, il est sans communication avec les jeunes gens. Il fuit surtout les jeunes filles, et, lorsqu'elles passent devant lui, il se détourne ou se cache, — ce qui ne l'empêche pas de les suivre parfois de loin, prêt à se dissimuler, si elles se retournent. C'est ce qui lui est arrivé un matin de Noël qu'il avait neigé toute la nuit. Une jeune fille, presque un enfant, Déruchette, la nièce et l'héritière future de Mess Lethierry, le propriétaire du premier et de l'unique bateau à vapeur qui existe à Guernesey, s'en allait à l'office du matin. Après elle marchait Gelliatt, non qu'il se rendît lui-même au temple, il n'y mettait jamais le pied : c'était, nous l'avons dit, une sorte de sauvage. Il suivait de loin Déruchette. Pourquoi ? Il l'ignorait. La fillette l'apercevait du coin de l'œil, bien qu'elle n'eût point regardé derrière elle : mais quelle est la fille qui a besoin de se retourner pour se savoir suivie par un homme ? Comme elle avait de l'avance, arrivée au tournant du chemin qui mène au temple Déruchette s'arrête, se baisse d'un petit air mutin et, du doigt, écrit quelque chose sur la neige fraîchement tombée, Gelliatt que ce manége intrigue, mais qui a le sentiment de n'y être pas étranger, approche vivement et lit... son nom.

Dans quelle pensée la nièce de Lethierry, un des notables de l'île, a-t-elle écrit ce nom de Gelliatt, ce nom d'un inconnu, d'un paria ? Voilà ce que le malheureux se demande avec une sorte d'épouvante. Et, d'effroi, il va se cacher et rêver dans le creux d'un rocher en face de la mer. Dès lors, cependant, Déruchette ne sort plus de sa pensée ; il la suit partout de l'esprit et du regard, mais sans se laisser voir. Il a choisi, dans les genêts, sur les hauteurs qui dominent la maison et le jardin du père Lethierry, une cachette d'où il aperçoit, sans être aperçu lui-même, tous les mouvements de la jeune fille. L'ayant entendue jouer sur le piano l'air de *Bonny Dundee*, Gelliatt l'apprend et le répète la nuit sur le *Bug-pipe*, sorte de musette normande fort en usage il y a encore quelques années dans les îles. L'infortuné est amoureux fou. Il a beau se le cacher à lui-même, son secret a percé, les commères en causent entre elles, et Lethierry, dont le bug-pipe a éveillé les soupçons et que tant d'audace indigne, éprouve dans les mains des démangeaisons violentes. Mais un événement terrible vient brusquement faire diversion aux soucis que lui donne le bug-pipe : un coquin de capitaine, auquel il a confié le commandement de son bateau à vapeur, le fait perfidement échouer sur un rocher. Lethierry est ruiné, non pas tant par la perte du navire, que par celle de la machine à vapeur, alors impossible à remplacer à Guernesey. Cette machine n'est pas brisée pourtant, elle est restée intacte, mais engagée entre des récifs d'où il est impossible de l'arracher, disent les plus habiles pilotes. « Ah ! s'écrie Lethierry dans son

désespoir, à qui me rendrait ma machine à vapeur, je donnerais tout ce que j'ai de plus cher. Celui-là aurait ta main, Déruchette, j'en donne ma parole à Dieu ! »

Cette promesse ne tombe pas en vain dans toutes les oreilles. Le lendemain soir, à la nuit tombante, une barque part en secret pour les brisants où s'est perdu le paquebot de Lethierry : c'est, on l'a deviné, celle de Gelliatt. Arrivé là, seul, le cyclope, qui s'est bien gardé de mettre personne dans sa confidence, s'attaque à l'entreprise déclarée impossible, et, grâce à la force de son corps de géant et à son intelligence de marin, centuplées dans leur énergie par l'amour, il arrache la machine à vapeur des anfractuosités du rocher où le navire a échoué, et sur son gros bateau, *la Panse*, l'ammène intacte au port d'embarquement, en face de la maison de Lethierry. — « Gelliatt ! ma nièce est à toi ! » s'écrie le brave homme en étouffant dans ses bras l'héroïque matelot qui lui rend sa fortune.

Mais cette parole qui fait passer dans les yeux de Gelliatt un rayon de bonheur, — le premier, hélas ! dont ils aient brillé ! — répand un nuage mortel sur le front de Déruchette, Déruchette qui ne s'est occupée de Gelliatt que sous l'empire de cette curiosité mêlée d'effroi qu'excitent parfois les monstres, avait ignoré l'engagement de son oncle. Son cœur s'était épris d'un jeune ministre de l'Église anglicane, venu de Londres pour remplacer l'ancien et dont le menton correct et la cravate irréprochable avaient depuis longtemps fait sa conquête. Gelliat remarque sa pâleur et apprend l'histoire de cet amour candide et conforme d'ailleurs à toutes les convenances. Il ne sera pas héroïque à demi. Surprenant à Lethierry un ordre pour sa nièce d'avoir à se marier, Gelliatt dégage la jeune fille de la parole qui a été donnée pour elle à son insu et sans sa participation ; puis, grâce aux complaisances de la loi anglaise en matière conjugale et à l'absence de l'oncle Lethierry qu'absorbe et retient la reconstruction de son bateau, il la marie au jeune clergyman, lequel l'emmène passer la lune de miel à Londres. Assis sur un roc avancé dans la mer, Gelliatt suit des yeux le navire qui emporte entre les bras d'un autre celle qui devait être sa femme, et la contemplation de ce bâtiment qui fuit avec tout ce qu'il aime est si profonde que le malheureux ne voit pas venir et ne sent pas monter le flot de la marée qui l'envahit peu à peu et dont la dernière vague le couvre au moment juste où disparaît à l'horizon la voile blanche sur laquelle il tient les yeux fixés.

Telle est, dépouillée de tout développement, mais dégagée aussi de tout ce que l'auteur y a mêlé d'étranger, l'histoire simple et touchante, sinon vraisemblable de tout point, à laquelle M. V. Hugo a donné ce titre : *Les Travailleurs de la mer*, titre assez inexact, pour le dire en passant, puisqu'en fait de travailleurs de mer il n'y en a qu'un, et que le travail auquel il se livre n'est pas celui auquel s'adonnent d'habitude les gens de Guerne-

sey. Ce n'est donc pas véritablement la peinture des mœurs insulaires des côtes de la Normandie qu'il faut aller chercher là. Ce qu'il s'y rencontre de *marines* (et il y en a de ravissantes) s'y trouve accidentellement. Le but de l'auteur a été autre. Comme Théocrite, au fond, ce qu'il a voulu peindre, au moins dans le principe, — car M. V. Hugo se retouche beaucoup, — c'est l'amour malheureux; Galatée et le Cyclope, voilà son inspiration primitive aujourd'hui noyée dans un flot de digressions oiseuses et dont le style dépasse en étrangetés tout ce que l'auteur a écrit de plus étrange.

M. Victor Hugo ne l'avouera pas. C'est trop peu de chose maintenant, pour lui, qu'un rôle de poëte; il lui faut un rôle d'hiérophante. Ne lui dites pas qu'il a fait ici une œuvre d'art et modelé à sa manière le vieux type du poëte sicilien. C'est bien d'art qu'il s'agit pour lui! A quel niveau rabaissez-vous *les Travailleurs de la mer?* Sachez, littérateurs que vous êtes, que vous avez ici sous les yeux la troisième partie d'une trilogie philosophique dont *Notre-Dame de Paris* et les *Misérables* forment les premiers actes. Lisez plutôt la préface, où l'auteur a la condescendance de nous expliquer le secret de ce monument dont, sans cela, notre œil, habitué à la contemplation du beau extérieur, n'aurait pas pénétré les mystérieuses profondeurs.

PRÉFACE.

« La religion, la société, la nature; telles sont les trois luttes de l'homme.
« Ces trois luttes sont en même temps ses trois besoins : il faut qu'il croie,
« de là le temple; il faut qu'il crée, de là la cité; il faut qu'il vive, de là la
« charrue et le navire. Mais ces trois solutions contiennent trois guerres. La
« mystérieuse difficulté de la vie sort de toutes les trois. L'homme a affaire
« à l'obstacle sous la forme superstition, sous la forme préjugé, et sous la
« forme élément. Un triple *anankè* pèse sur nous, l'anankè des dogmes,
« l'anankè des lois, l'anankè des choses. Dans *Notre-Dame de Paris*, l'au-
« teur a dénoncé le premier; dans les *Misérables*, il a signalé le second;
« dans ce livre, il indique le troisième.

« A ces trois fatalités qui enveloppent l'homme, se mêle la fatalité inté-
« rieure, l'anankè suprême, le cœur humain.

« VICTOR HUGO. »

Voilà qui est entendu, *les Travailleurs de la mer* sont le troisième évangile de la religion de l'avenir! M. Victor Hugo ne se trompe-t-il pas cependant? Au langage dont ils sont écrits, on les en croirait bien plutôt l'apocalypse.

P. DOUHAIRE

LES ÉVÉNEMENTS DU MOIS

Paris, 23 mars.

Passons sur la chute déjà ancienne du tyranneau de Bucharest, bien que cet exemple « tiré d'animaux plus petits, » comme dit le fabuliste, soit de nature à inspirer d'utiles réflexions ; laissons M. de Bismark à son aventure qui pourrait bien finir d'une façon plus tragique que celle du caporal valaque ; détournons un instant nos regards de la Prusse et de l'Autriche, ces deux vaisseaux avariés qui perdent le temps à se canonner dans la brume au lieu de l'employer sagement à réparer leurs voies d'eau ; délivrons-nous pour une fois des Grecs et des Roumains et réservons à nos propres affaires une attention qui n'a jamais été mieux méritée.

Quoique terminée d'hier, la discussion de l'Adresse vibre encore ; la voix des grands orateurs retentit jusque dans nos derniers hameaux, et partout où l'on s'intéresse non-seulement à la prospérité matérielle du pays, mais à sa dignité, à sa grandeur morale, à sa liberté, on s'associe aux généreux accents qui viennent de revendiquer pour la France les biens précieux qu'elle a perdus et dont elle a besoin « pour l'accomplissement de ses destinées. » Lorsque tout s'affaisse, l'art, le goût, la littérature, les mœurs, on est heureux de voir au moins se relever l'éloquence, si longtemps humiliée dans son temple, et fier d'assister à des débats qui ne pâlissent point devant les plus brillants souvenirs de l'ancienne tribune parlementaire. Il faut en remercier patriotiquement M. Thiers, M. Berryer, M. Jules Favre, M. Buffet, M. Picard, M. Lanjuinais, M. Jules Simon, M. Pelletan, M. Ollivier, d'autres encore, dont il serait injuste de ne pas honorer le talent et qui ont vivement éclairé quelques-uns des problèmes qui nous sont le plus chers.

Jamais l'Adresse, depuis le décret qui a rendu aux mandataires du pays le droit d'interroger le gouvernement et de lui offrir des conseils, n'avait donné lieu à un examen aussi approfondi des questions vitales de la politique ; jamais elle n'avait occupé si longuement la Chambre et passionné

davantage l'opinion. Vingt séances ont été consacrées à ce débat, et jusqu'à la fin l'oreille et le cœur du pays l'ont suivi avec une ardeur émue et croissante. Les souffrances de l'agriculture, l'avenir de l'Algérie, n'ont pas saisi l'attention moins fortement que les questions plus excitantes de la liberté politique, et la nation par là même a prouvé que la fièvre était sortie de ses veines, qu'elle s'attachait désormais avec une égale sollicitude à tous les ordres d'intérêts et qu'elle était vraiment digne d'être enfin appelée au maniement de ses affaires.

Comment résumer tous ces discours, qu'ont salués la reconnaissance et l'admiration publiques? Comment donner en quelques froides pages une idée de cette chaleur, de cette élévation, de cet éclat qui doublent la force entraînante de la raison? Nous ne l'essayons pas; il faut lire le *Moniteur;* il faut méditer ces démonstrations puissantes que des sophismes intéressés ne parviendront pas à obscurcir! — Saluons M. Berryer, venant, avec la majesté dont l'âge a revêtu son éloquence et avec ce profond sentiment de l'honneur qui a si noblement inspiré sa vie, défendre le droit des créanciers de l'État et montrer, de l'autre côté de la Méditerranée, dans le principe obstinément méconnu de la colonisation, la paix et la richesse de l'Algérie. — Applaudissons M. Jules Favre, stigmatisant la corruption des mœurs, protestant contre les abjections du matérialisme, et semblant idéaliser sa politique au contact de Fénelon et de saint Augustin. — Remercions M. Thiers, s'arrachant au plus légitime repos pour nous faire partager le fruit de quarante années d'expérience et d'études, et offrant au pays ce grand enseignement qu'en dehors de la liberté il n'est point de sécurité ni de prospérité durables. — On le nie, sans doute, comme on nie tout ce qui gêne et jusqu'à Dieu lui-même; mais quel nuage pourrait voiler la clarté lumineuse de cette harangue où l'illustre orateur, élucidant nos origines, a montré, avec une logique irréfutable, toutes les libertés s'enchaînant, ou plutôt s'engendrant l'une l'autre pour n'en former qu'une seule, qu'il appelle magnifiquement le droit de la France? Dans les deux sessions précédentes, M. Thiers avait abordé cette même thèse et il l'avait traitée avec tant d'ampleur qu'elle semblait épuisée. Il a su la rajeunir en remontant aux principes de 89, en précisant les deux buts de la Révolution française, le premier tout social, le second tout politique, et en établissant que l'égalité civile n'est que la moitié de ce qui nous est dû. On parle souvent du couronnement de l'édifice, sauf à le reculer sans cesse. M. Thiers en a indiqué de nouveau les indispensables bases, et de la liberté individuelle il est arrivé, par la liberté de la presse et la liberté électorale superposées, jusqu'au droit d'interpellation et à la responsabilité ministérielle, garantie suprême du gouvernement libre dans une monarchie. Ce que la France a voulu en 1789, c'est faire directement intervenir la nation dans la conduite de ses affaires, c'est créer le gouvernement de l'opinion, c'est-à-dire un système dans lequel on fût obligé non-

seulement d'écouter l'avis du pays, mais de le suivre. Et, comme l'a très-bien dit l'éminent homme d'État, quelle humiliation peut-il y avoir à obéir quand c'est un peuple entier qui commande ? Or, le gouvernement personnel est le contraire de ce régime salutaire, et quand l'histoire nous déroule les malheurs du gouvernement personnel sous des princes tels que Louis XIV et Napoléon, la sagesse ne conseillerait-elle pas d'arrêter une expérience dont la gloire et le génie n'ont pu conjurer les périls ? Sans doute, en 1852, une concentration de pouvoirs a été consentie entre les mains d'un seul, mais on a laissé croire que cette concentration finirait avec le trouble des esprits. Quatorze ans se sont écoulés, l'heure ne serait-elle pas venue de restituer à la nation les droits promis?

C'est le sentiment énergique de M. Thiers, et en l'entendant résumer sa pensée dans une de ces maximes simples et profondes qu'on dirait empruntées à Montesquieu : « Une nation libre est un être qui réfléchit avant d'agir, » nous nous disions qu'il était impossible que cette vérité ne pénétrât pas, à la suite de sa vive et saisissante parole, dans l'âme de la France, ouverte à l'accent loyal du patriotisme et du bon sens.

Elle y est partiellement entrée déjà, et du pays, où elle se manifeste à chaque occasion nouvelle, elle passe dans la Chambre, où nous la voyons progresser et grandir. Que nous sommes loin de cette majorité compacte, muraille d'airain qui demeurait inébranlable sous le bélier des *cinq !* Un travail de désagrégation s'est accompli peu à peu, les souffles du dehors l'ont activé, et à en juger par les symptômes qui se produisent, le complet réveil de l'esprit public et la transformation de la Chambre n'attendront pas l'échéance de 1869. Ce n'est plus seulement dans l'ordre religieux et sous l'impulsion de la foi que les résistances se produisent; elles se généralisent, elles s'enhardissent, elles s'accusent à propos de tout ce qui ressemble à une tutelle, et, *horresco referens !* les amis du premier degré sont atteints eux-mêmes par la contagion. C'est M. Latour-Dumoulin, qui reproche aux institutions actuelles d'être calquées sur les ordonnances de 1830 et qui s'afflige de voir la France de 89 gouvernée « par un empereur et un grand-vizir, » expression pittoresque qui fait supposer que, dans la pensée de l'honorable membre, nos institutions ont moins d'analogies avec celles de l'Amérique qu'avec celles de la Turquie. C'est M. Larrabure, déplorant l'état de paix cuirassée dont souffrent cruellement les finances, l'agriculture et le crédit, et oubliant les complaisances de l'élection de Pau jusqu'à s'écrier : « Pourquoi cette masse de 600,000 Français, toujours prêts à déborder sur tous les points de l'Europe? Que médite donc la France ? Où veut-elle en venir? Elle parle de paix, avec le sabre au poing et la mèche allumée! » C'est M. Calley-Saint-Paul, un des chefs du bataillon sacré, que nul n'aurait osé suspecter de faiblesse, c'est lui qui, par un virement inattendu, vient s'unir aux audaces du tiers-parti, critique amèrement le ministre des finances et l'accuse presque d'avoir ruiné les rentiers. Enfin, le

rival de M. Léopold de Gaillard, le docteur Pamard lui-même a parlé, et, après avoir foudroyé la coalition des rouges et des blancs dont le député d'Avignon paraît craindre beaucoup les effets au prochain scrutin, il a formé le vœu de pouvoir tâter le pouls des ministres en pleine Chambre.

Le sentiment d'indépendance et de contrôle qui envahit le Palais-Bourbon ne s'est pas seulement trahi par ces récriminations ou ces désirs, il s'est formulé par des amendements vivement discutés, et dont plusieurs ont forcé l'infranchissable seuil de l'Adresse, attestant ainsi que la majorité ne se contente plus d'une approbation muette, et que désormais elle entend mettre la main à l'œuvre. Elle a renvoyé à la commission le paragraphe relatif à la convention de Gastein, afin d'en accentuer le langage. Malgré la double insistance de M. Granier de Cassagnac et de M. Chaix d'Est-Ange, parlant au nom de la commission et du gouvernement, elle a ratifié, par 141 voix contre 93, un amendement destiné à réformer l'organisation politique de nos colonies. Elle a hésité, et son vote a été déclaré douteux, sur un amendement relatif à l'Algérie, mais elle a du moins arraché aux commissaires du gouvernement des atténuations très-sensibles de la lettre impériale et la répudiation, dans son sens absolu, de cette expression significative et menaçante de « Royaume arabe, » qui ne doit être en réalité, suivant les déclarations du général Allard, qu'une *formule* et un *fantôme*. Elle a fait retoucher, en lui donnant une physionomie plus précise et plus caractérisée, le paragraphe sur l'enquête agricole, et, malgré les efforts de M. Busson-Billault et de M. Chaix d'Est-Ange, déjà battu, elle a renvoyé à à la commission récalcitrante un amendement de MM. Dalloz et Chagot appelant l'attention du pouvoir sur les améliorations qu'exigent nos voies navigables.

En temps régulier, ces résultats n'auraient qu'une médiocre valeur ; dans les circonstances actuelles, où toute conquête a son prix, ils acquièrent une réelle importance.

Un autre détail qui mérite d'être signalé, c'est que les amendements, au lieu de se produire timidement, comme autrefois, avec une demi-douzaine de parrains recrutés à grand' peine, se présentent aujourd'hui escortés de trente-neuf, de quarante-six, de cinquante-deux signatures. C'est là un autre symptôme qui corrobore le premier, et qui prouve le goût croissant que prend le Corps législatif à la manipulation des affaires.

Mais l'incident le plus considérable de la session, celui qui la marquera d'un trait caractéristique et fera époque dans les annales mêmes du régime, c'est l'amendement des *quarante-six*, sorti tout armé des rangs d'une majorité dévouée, et développé par M. Buffet avec une vigueur de raisonnement, une netteté, un sens pratique des choses, qui rappellent les orateurs les plus distingués de la tribune anglaise.

Ce qu'il y a de remarquable avant tout dans cet amendement, ce n'est pas le chiffre d'adhésions qu'il a pu recueillir, c'est l'amendement lui-même,

c'est sa haute signification. Il dessine et il inaugure une phase nouvelle dans la politique du second empire, la phase de la revendication constitutionnelle et permanente des libertés par un groupe de conservateurs à qui le moment paraît venu de clore ce que M. Picard nomme la période stratégique du règne, pour appliquer les principes contenus dans le pacte de 1852. Jusqu'ici les satisfaits, affirmant que le pays partageait leur béatitude, traitaient d'utopistes ou d'ennemis de l'empire les défenseurs isolés des franchises perdues ; ils invoquaient la stabilité des institutions, et accusaient leurs contradicteurs de rêver des bouleversements pour s'emparer du pouvoir. Cette tactique n'est plus possible ; le terrain de la lutte s'est déplacé. Quarante-six députés, invoquant aussi la stabilité des institutions, ayant aussi donné des gages de dévouement et de patriotisme, se lèvent sur ces bancs où l'on n'avait jamais fait qu'applaudir, et déclarent que c'est précisément pour empêcher les secousses et pour engager la France dans une voie sûre et paisible de progrès, qu'ils demandent « le développement du grand acte de 1860, dont une expérience de cinq années leur a démontré la convenance et l'opportunité. » Le combat n'est donc plus entre l'extrême gauche et le banc ministériel, entre le dévouement inquiet et une opposition plus ou moins radicale ; il est engagé entre des amis du pouvoir, ceux-ci le compromettant par une complaisance aveugle, ceux-là voulant le consolider malgré lui-même ; les premiers, fanatiques de *statu quo* et capables de rétrograder au besoin ; les seconds, partisans de réformes et jaloux de pousser la France en avant.

Voilà la situation, et ne rien ne la caractérise mieux que le discours si mesuré si gouvernemental de M. Buffet. Son point de départ, c'est le décret du 24 novembre ; il ne cherche rien en dehors de cet acte mémorable, il lui demande seulement de produire ses conséquences. Son programme n'est pas de détruire, mais de compléter, et il aurait pu s'autoriser au besoin d'un projet de constitution publié en 1848 par le prince qui porte aujourd'hui le sceptre et qu'un courageux organe, le *Courrier du Dimanche*, a très-heureusement exhumé.

Qu'a répondu le gouvernement? Beaucoup de choses ; mais malgré tout son talent, M. Rouher n'a réfuté ni M. Thiers, ni M. Jules Favre, ni M. Buffet. Il a fait, ou plutôt il a refait le procès du régime parlementaire, ce pelé, ce galeux, cause de tous nos maux depuis quarante ans, et dont le retour nous plongerait immanquablement dans des abîmes. Nous connaissons ce réquisitoire pour l'avoir entendu souvent déjà ; que prouve-t-il? On rappelle que le gouvernement parlementaire a sombré deux fois. Et l'Empire, ne compte-t-il pas deux chutes dans son passé ? Le *Constitutionnel* demande si Charles X est mort à Saint-Cloud et Louis-Philippe aux Tuileries. Depuis un siècle, qui donc est mort dans le palais des rois? Un seul prince, un seul s'est endormi paisiblement parmi nous, et c'est juste celui qui nous avait donné la charte ! Néanmoins, c'est au système intronisé par cette charte que M. Rouher

attribue les écroulements de trônes que nous avons contemplés; suivant lui, la mobilité parlementaire, en changeant fréquemment les agents du pouvoir, empêchait tout esprit de suite dans la direction générale des affaires, entravait les vastes entreprises, et déposait un germe de mort au sein du gouvernement.

Sans apprécier l'exactitude de ce tableau, pourrait-on demander ce qu'a fait le régime contraire? Débarrassé de toute espèce d'entrave, il avait toute facilité pour accomplir des choses grandes et fécondes. Jusqu'ici, il a mis la main à trois œuvres principales: la guerre de Crimée, la guerre d'Italie, la guerre du Mexique. — La première nous a valu beaucoup de gloire, mais quels résultats? La Turquie est-elle consolidée, l'avenir des chrétiens assuré, notre influence en Orient augmentée? Les massacres de 1860, les troubles périodiques de la Syrie, les longs obstacles rencontrés en Égypte par notre diplomatie le disent assez. — En Italie, rien n'est fini, les convulsions de l'unité durent encore et dans tous les cas les choses ont tourné contre le but proclamé de la politique française, laquelle ne voulait point ébranler le pouvoir temporel du Saint-Père et garantissait dans le traité de Zurich le respect de toutes les souverainetés italiennes. — Reste l'expédition du Mexique; n'en parlons pas en présence des embarras qui ont fait ajourner la discussion de la Chambre. — Ainsi, des ces trois expéditions, l'une n'a point sauvé le *malade* qu'elle avait essayé de guérir, la seconde a créé, sans le vouloir, un royaume dont l'avenir est un problème, et la troisième a prétendu fonder un empire auquel personne ne prêterait plus une piastre, même à courte échéance.— Voilà les résultats du régime sans entraves. Nous ne les jugeons pas.

Pour condamner le régime contraire, qu'on lui montre partout en Europe, M. le ministre d'État s'efforce d'établir qu'il fonctionne au milieu de conditions sociales très-différentes des nôtres. Contrairement au conseil de la sagesse qui dit de rechercher ce qui rapproche, l'organe officiel s'attache à découvrir ce qui éloigne. Il cite l'Angleterre avec ses institutions aristocratiques, l'Allemagne avec ses vieilles mœurs féodales, l'Italie avec son organisation particulière. Pourquoi se taire sur la Belgique qui prospère à nos portes? C'est la Belgique cependant qu'il faut regarder, la Belgique qui n'a point cette maison de Hanovre dont on nous fatigue, qui ne possède ni chambre des lords, ni coutumes du moyen âge, mais qui est de la même race que nous, qui a les mêmes mœurs, le même code, la même langue. Elle a été province française; entre elle et nous point de différence, et tout ce qui est possible chez elle est aussi possible chez nous. Eh bien, la liberté existe en Belgique, au même degré et aussi complète au moins qu'en Angleterre. Par quel miracle? Et pourquoi ce miracle ne pourrait-il également s'accomplir sur notre sol?

Voilà ce qu'on n'explique pas mais ce qui frappe tous les regards, et quand nous voyons l'Angleterre entreprendre la réforme de son système

électoral, la Belgique s'agiter pacifiquement dans des meetings pour le même objet, la Hollande organiser une vaste association pour arriver à la suppression du timbre des journaux, à nous, on oppose un *Non possumus* laïque, comme l'a dit spirituellement M. Jules Favre; on refuse même l'aqandon des candidatures officielles ; et après avoir condamné la liberté de la presse, le droit de réunion, le droit d'association, on s'écrie pompeusement : Nous portons le drapeau libéral ! Oui, un drapeau sur lequel il n'y a rien d'inscrit, comme l'a marqué d'un mot sanglant M. Émile Ollivier ?

Mais le trait saillant, curieux, inattendu du discours de M. Rouher, c'est un réquisitoire en règle contre le suffrage universel, qui lui paraît inconciliable avec la liberté, et quand le ministre s'écrie : « Le suffrage universel est la liberté qui *contient* toutes les autres, » cela veut dire qui *exclut* toutes les autres, car, ainsi qu'il l'a nettement expliqué, si nous ne pouvons avoir les franchises politiques que possèdent nos cadets, la Belgique, la Hollande, l'Allemagne, que l'Italie elle-même est capable de supporter, malgré ses déchirements, ses embarras intérieurs et ses luttes de partis, c'est uniquement parce que nous avons le suffrage universel et que ces pays en sont affranchis. De sorte que, sans lui, liberté individuelle, liberté de presse, droit de réunion, droit d'association, liberté parlementaire, responsabilité ministérielle, tout se conçoit, tout est facile; mais avec lui, ces mêmes libertés prennent aussitôt un caractère mortel et deviennent impossibles !

N'est-il pas surprenant de trouver sur des lèvres ministérielles un pareil acte d'accusation contre l'institution qui est la base même de l'Empire ! Et si la thèse étrange de M. le ministre d'État était vraie, ne forcerait-il pas imprudemment toutes les consciences à choisir entre les principes qui assurent un régime libre et ceux qui l'excluent ? M. Émile Ollivier l'a dit avec une grande force : « Si ce suffrage universel était l'obstacle fatal, infranchissable à la liberté, non-seulement il faudrait le maudire, mais le renverser ! » Heureusement il n'en est pas ainsi; la liberté n'est point l'ennemie d'elle-même, et le suffrage universel, auquel on ne voudrait faire produire que des fruits de despotisme, est capable d'en porter d'autres. On nous les refuse en déclarant, avec M. de Persigny, que le suffrage universel suffit. Soit, nous acceptons, car le pays, même avec cette liberté tronquée, saura bien conquérir les autres. C'est le clou que Latude avait dans sa prison et à l'aide duquel il parvint laborieusement à s'ouvrir le chemin de la délivrance !

On a parlé dernièrement de nuances absorbées par les couleurs. C'est vrai ; les nuances disparaissent de plus en plus pour ne laisser que deux couleurs en présence : celle de la liberté et celle qui la nie ; celle de la loi et celle du pouvoir discrétionnaire. M. Rouher choisit la seconde ; les 46 ont opté pour la première, et ce sont eux qui portent le vrai drapeau libéral, sur lequel il n'y a pas écrit : *Væ victis !* comme sur celui de M. Jérôme David, mais : Conciliation et Progrès dans l'ordre !

Il y a quelques jours, le *Moniteur* (8 mars), interprétant le vote du Corps législatif sur la question romaine, espérait que « le Saint-Siége y trouverait un nouvel encouragement à persévérer dans la voie où il est entré, *en s'efforçant de remplir les conditions d'existence imposées aujourd'hui par la nécessité des choses à tous les gouvernements.* » Ce sont précisément ces conditions d'existence, recommandées à l'attention du Saint-Siége, que réclamaient les 46 ; elles s'imposent au gouvernement français comme à tous les autres, et s'il est bien de conseiller des réformes, peut-être serait-il mieux encore d'en donner l'exemple.

Quoi qu'il en soit, M. Rouher n'a pu persuader aux signataires de l'amendement qu'une politique excellente au delà des Alpes deviendrait funeste en deçà ; vainement il a tracé le plus sombre tableau du passé de la monarchie en exaltant les institutions actuelles ; vainement il a fait appel à tous les spectres et flatté des espérances, il n'a pu entamer le groupe intelligent et réfléchi sur lequel tombaient ses menaces et ses caresses, et dans l'urne les 46 se sont trouvés 62, avec des abstentions dont les sympathies ne sont guère douteuses. — Il y a deux ans, quand M. de Persigny expurgeait les 91 et en jetait une partie dehors de la Chambre, il ne soupçonnait guère que bientôt ces 91 se trouveraient 218, à l'état de majorité victorieuse. Qu'on n'en doute pas, l'amendement des 62 passera triomphalement aussi dans l'Adresse, et peut-être lui faudra-t-il moins de temps encore pour devenir un programme de gouvernement !

La grande discussion sur l'agriculture, qui semblait, au premier abord, étrangère à l'ordre d'idées qui nous occupe, a démontré elle-même l'importance de la liberté politique au point de vue de la sécurité et de la prospérité des intérêts matériels. L'exagération des armements, les expéditions lointaines, le chiffre du contingent, l'excès des travaux improductifs et des embellissements, le drainage des capitaux français au bénéfice de l'étranger, l'appât souvent trompeur des grosses primes et des gros intérêts, toutes ces causes qui rejaillissent directement sur l'agriculture et lui enlèvent des bras et des ressources, qui peut, mieux qu'un régime libre, les modifier, les ralentir ou les supprimer ?

Et c'est à la même conclusion qu'a abouti le débat sur la presse, « cette garantie des autres garanties, » comme l'a si bien nommée M. Buffet. Nous avons entendu de tristes révélations à cet égard, et, s'il fallait en croire M. Brame, la vénalité s'épanouirait assez largement à l'ombre propice du monopole ; mais qui faudrait-il en accuser, sinon le monopole lui-même ? M. Granier de Cassagnac écrivait, il y a vingt ans déjà, que certains hommes font leur chemin dans la presse comme les acarus dans le fromage. Nous ne savons s'il en est toujours de même, mais le plus sûr moyen d'assainir ces nouvelles écuries d'Augias, c'est le grand air et l'abondante lumière de la liberté.

Remarquable coïncidence ! Tandis que le Palais-Bourbon débattait ces

questions et que des voix éloquentes y revendiquaient les droits absents et regrettés, à l'Institut, d'autres éloquentes voix, l'une qui a régné à la tribune, l'autre appelée peut-être à y briller un jour, s'élevaient aussi pour rendre un éclatant hommage à la dignité de la pensée, à la presse qui lui sert d'organe, à la justice, au gouvernement libre. L'un y défendait avec un généreux accent la loi morale et la conscience contre les entraînements de la fortune ; l'autre y glorifiait avec une hauteur magistrale l'indépendance de l'esprit humain dans sa plus sublime expression ; tous deux étaient d'accord pour honorer les principes et les institutions qui font la noblesse et la grandeur des peuples.

Certains reprochent à l'Académie de ne pas s'enfermer dans la grammaire et l'accusent volontiers d'usurpation dès qu'elle touche aux brûlants problèmes de la politique, comme si les lettres étaient des formes vides, comme si les sources auxquelles s'alimente l'inspiration véritable n'étaient par taries ou fécondées par la loi même des sociétés. Royer-Collard justifiait avec éclat, le jour de sa réception, cette intervention de l'Académie dans un domaine qu'on tenterait vainement de lui interdire.

« Qu'on n'accuse pas l'Académie, disait-il, d'étendre son empire au delà de ses limites naturelles... Entre les circonstances qui sont le plus favorables à la littérature, la liberté politique doit sans doute être comptée au premier rang. Est-ce seulement parce que la tribune ajoute à la littérature un nouveau genre d'éloquence ? Sa puissance va bien plus loin. Il y a dans la liberté un profond et beau sentiment d'où jaillissent, comme de leur source naturelle, les grandes pensées aussi bien que les grandes actions. Ce sentiment appartient à la littérature tout entière : ce n'est pas assez dire, il lui est nécessaire. S'il n'était pas dans les esprits, en vain la liberté serait écrite dans les lois, en vain elle retentirait sans cesse dans les paroles et dans les formes du gouvernement ; la littérature, desséchée dans sa racine, languirait ; elle ne porterait que des fruits insipides ; et là où elle fleurit dans tout son éclat, assurez-vous au contraire que si la liberté n'est pas dans les lois, elle vit néanmoins dans les âmes, elle est présente aux esprits qui la regrettent ou qui l'appellent... »

Qu'ajouter à ces belles paroles ? Elles expliquent la sympathie mystérieuse et vivace qui unit les lettres et la liberté, et elles font comprendre le tressaillement qu'a partout soulevé ce mot douloureux et charmant de M. Guizot : « La France est la patrie de l'espérance ! »

LÉON LAVEDAN.

LA POLOGNE

DEVANT LES ASSEMBLÉES LÉGISLATIVES

LETTRE

A MM. CARNOT, GARNIER PAGÈS, JULES SIMON, EUGÈNE PELLETAN, HÉNON, HAVIN, ADOLPHE GUÉROULT, *membres du Corps législatif.*

Paris, 3 mars 1866.

MESSIEURS,

Le compte rendu officiel nous apprend que vous avez présenté au Corps législatif l'amendement suivant :

« Des actes d'une barbarie sans exemple sont exercés par le gou-
« vernement moscovite à l'égard de la Pologne : les principes sur
« lesquels reposent les sociétés modernes, le respect de la personne
« et celui de la propriété sont outrageusement violés. Si la France ne
« faisait pas entendre une solennelle protestation, elle manquerait à
« la fois aux devoirs de sa vieille amitié pour la Pologne et à ceux
« qui lui sont imposés par le rang qu'elle occupe dans le monde ci-
« vilisé. »

La Chambre a jugé devoir rejeter cette proposition sans même la discuter. Nous croyons néanmoins, messieurs, ne pouvoir, comme Polonais, nous dispenser de vous exprimer notre reconnaissance, et même de vous féliciter de ce retour à une tradition honorablement soutenue pendant dix-huit ans sous le régime parlementaire. Quelque objection que soulève, dans les esprits superficiels ou impatients, une réclamation périodique, résolûment maintenue dans les limites d'un rappel du droit, d'une simple protestation, nous croyons avec vous, messieurs, qu'il vaut mieux être de ceux qui persistent à voir

un intérêt de l'ordre le plus élevé, une force même dont il ne faut jamais désespérer, dans le droit pur et simple, dans la justice et la loi écrite.

Un grand peuple peut quelquefois, à juste titre, se sentir humilié de son impuissance à faire respecter hors de chez lui la justice ou la loi. Ce sentiment est surtout légitime quand cette loi se trouve consignée dans un traité international. Mais il y a plus que de l'humiliation, — quand cette loi est violée par des actes d'une éclatante barbarie, — à garder le silence, à ne pas tout au moins protester. « Le silence en présence du crime, » a dit, dans une occasion solennelle, un jurisconsulte célèbre, « le silence en présence du crime n'est rien moins que complicité. »

Une condition, toutefois, est de rigueur quand on proteste : c'est de s'expliquer nettement quant à la ligne de conduite que l'on est résolu à suivre dans la circonstance. Si l'on juge devoir s'abstenir de tout recours à la force pour l'opposer à la barbarie, on se doit à soi-même de le déclarer sans détour. On le doit également, en stricte honnêteté, aux intérêts qui sont en cause, afin de ne point donner d'encouragement à des résistances prolongées et qui ne sauraient plus même mériter le nom d'héroïques, si elles étaient soutenues par le vain espoir d'un secours du dehors.

Ce point essentiel a été trop souvent mal compris. On a vu soutenir de bonne foi que, lorsqu'on ne peut ou ne veut pas recourir à la force matérielle contre la violence, lorsqu'on est résolu à laisser faire, on doit du moins se taire et ne pas vainement proclamer son déplaisir. Mais c'est précisément le contraire, — nous sommes heureux de le constater avec vous, messieurs, — que commande évidemment l'honnêteté et que veut la plus rigoureuse logique. N'est-ce point quand on tire l'épée pour la défense du droit, que protester est superflu? S'il en est ainsi, quand donc alors la protestation serait-elle de saison? — Faudrait-il conclure que le progrès du siècle nous ait amenés à compter pour rien ou à classer au nombre des vieilleries du moyen âge l'appel au droit, à la conscience de l'humanité, à la justice de Dieu lui-même?

Mais le rappel du droit suppose nécessairement que ce droit existe et qu'il est consigné quelque part. A cet égard, messieurs, permettez-nous de le dire avec franchise, la rédaction de votre amendement est demeurée incomplète. Nous voudrions même pouvoir admettre que c'est, en partie du moins, ce qui l'a fait rejeter. « Des actes d'une barbarie sans exemple » y sont dénoncés, ainsi que le sentiment qu'ils inspirent à la France. Mais rien n'indique qu'il y ait là pour la France un devoir à remplir autre que celui qui lui est imposé par « sa vieille amitié pour la Pologne » et « le rang qu'elle occupe dans

le monde civilisé, » rien surtout qui rappelle qu'il y a à ce sujet une loi écrite à satisfaire, un engagement solennel du gouvernement moscovite à faire valoir, en même temps qu'un droit de la France à exercer pour le maintien de conditions que la France et l'Europe ont stipulées pour leur propre sécurité. Dès lors la Chambre était en droit de vous demander pourquoi, parmi tant de barbaries diverses qui s'accomplissent dans le monde, une seule serait mentionnée dans l'Adresse, sans que cette mention fût motivée autrement que par le sentiment douloureux qu'elle fait éprouver et sans que rien n'indique ni ne semble justifier l'emploi de la force ou de mesures d'aucun genre pour donner à cette douleur, sinon une satisfaction, du moins une issue sérieuse.

La réponse était facile, mais sa place était dans l'amendement lui-même. La réponse, c'est le rappel du *droit violé*. La passer sous silence, c'était, messieurs, — quelque regret que nous éprouvions à vous le dire, — ôter à la proposition sa raison d'être. Nous pensons, en effet, avec la Chambre, que la douleur causée par le spectacle d'actes barbares ne saurait à elle seule justifier un paragraphe additionnel dans l'Adresse.

Que fallait-il donc de plus ? Il fallait ce que les réclamations antérieures faites par les Chambres et par la diplomatie ont toujours eu soin de rappeler : il fallait montrer que ces barbaries sont *la violation d'un droit*, d'un engagement solennel, et faire entendre que ce droit ayant été constitué avec la coopération de la France, implique un engagement envers elle ; que dès lors les actes qui frappent la Pologne atteignent la France elle-même.

Ce n'est pas tout. L'engagement pris envers la France et l'Europe en ce qui concerne la Pologne a coïncidé avec le consentement de l'Europe et de la France à reconnaître comme légitime la souveraineté du tzar sur la plus grande partie de cette Pologne, dont la prise de possession par ses voisins traîtreusement ligués contre elle, avait été jusque-là considérée comme un des plus grands scandales de l'histoire. — Le contrat était donc synallagmatique : la souveraineté était inscrite au droit public de l'Europe ; mais du même coup et avec non moins de solennité, les droits de la nation polonaise étaient réservés sous les divers régimes et souverainetés qui lui étaient imposés. Le respect de ces droits, nommément par le tzar, devenait la condition de sa souveraineté sur sa part de l'ancienne Pologne « dans les limites de 1772. » (Art. 14 de l'Acte général du congrès de Vienne en 1815.)

Si donc, en réclamant et en protestant, on ne veut pas rester dans les termes d'un blâme sans portée comme sans dignité, on ne saurait le faire autrement qu'au nom des traités de 1815. — Souvenir dé-

plaisant!—qui ne le sait,—pour la Pologne autant que pour la France, puisque ces traités ont mis le sceau à de grands désastres éprouvés par l'une et par l'autre ; — et néanmoins, base unique du droit, si l'on ne préfère, en la reniant, en déclarant cette base anéantie, « déchirée, » — livrer la société européenne à la domination de la force seule, affranchie de toute obligation et de tout scrupule. Que la France, dans l'enivrement de son prestige et de sa puissance, s'autorisant des nombreuses violations dont ces traités sont tous les jours l'objet, ait pu croire quelquefois qu'ils étaient désormais sans valeur et sans autorité... cela se conçoit ; mais encore cela n'est-il pas sérieux. Depuis quand une transaction entre des parties contractantes serait-elle déchirée pour avoir été violée par des actes manifestement coupables? Le Code pénal perd-il de son autorité parce que nous voyons tous les jours des vols et des assassinats? Le contrat de mariage est-il déchiré par l'adultère? Toute loi, d'ailleurs, n'est-elle pas décrétée en prévision même d'actes contraires à son esprit et à son intention?

Non, messieurs, quelque douloureux que soit pour la France et pour la Pologne le souvenir des événements qui ont précédé les traités de 1815, ces traités restent obligatoires pour les parties contractantes, malgré toutes les violations dont ils sont l'objet. Ils demeureront la loi internationale de la société européenne aussi longtemps que les puissances qui l'ont rédigée d'un commun accord n'en modifieront point par un accord nouveau les stipulations. La guerre elle-même ouvertement déclarée entre ces puissances ne suspend la valeur obligatoire des traités conclus entre elles que pendant la durée de la guerre.

Qu'il nous soit donc permis, messieurs, d'espérer que les actes barbares dont la Pologne est et sera malheureusement, peut-être, longtemps encore le théâtre ne seront plus désormais dénoncés devant une assemblée française, sans rappeler que ces actes violent le traité par lequel l'Europe a entendu régler le sort de la Pologne. Cette condition, nous l'avons dit, est indispensable pour justifier la mention elle-même de ces barbaries dans une Adresse à la couronne. Protester contre la violence ou l'injustice, sans rappeler la loi qui est foulée aux pieds, c'est se résigner à une démarche vaine et sans portée, ou bien c'est faire croire qu'en temps et lieu on se réserve de faire appel à la force. Nous comprenons à merveille qu'une assemblée qui se respecte refuse de s'engager dans l'une ou l'autre voie. Mais nous ne comprendrions pas davantage qu'elle hésitât à remplir un *devoir rigoureux*, celui de reconnaître sans détour qu'il est fait violence à un engagement formel pris envers l'Europe, et que se taire en présence d'une telle violation serait laisser fouler aux pieds un des droits que la France a placés sous la sauvegarde de ses représentants.

Mais qui veut la loi ne peut pas la vouloir à demi. Pour faire valoir un titre légal, il faut non-seulement le connaître, mais lui obéir soi-même. Tout droit, d'ailleurs, implique un devoir. Le traité de 1815, nous l'avons dit, — en reconnaissant à la Russie et aux puissances allemandes des droits de souveraineté sur leurs lots respectifs de l'ancienne Pologne, — leur impose des obligations. Ces obligations sont d'autant plus rigoureuses qu'elles sont essentiellement exceptionnelles en droit public, et règlent les conditions *intérieures* de gouvernement, assurées à une nation privée de son indépendance, soumise à quatre dominations distinctes et à six régimes divers ; si bien qu'il n'a pas fallu moins de quatorze articles, les premiers de l'Acte général du congrès de Vienne, pour en consigner les détails. D'autre part, les puissances, en stipulant minutieusement les obligations attachées à cette souveraineté, ont acquis le droit et se sont imposé le devoir de savoir toujours si ces obligations sont observées. Cela n'implique aucunement, nous avons hâte de le répéter, le devoir de recourir à la force pour les faire respecter. Mais quand des actes éclatants constatent qu'elles sont foulées aux pieds, garder le silence, ou se borner à protester sans rappeler que ces obligations sont la condition inséparable de la souveraineté elle-même, c'est, de la part des signataires du traité, négligence ou faiblesse ; c'est, pour autant qu'ils ont d'autorité, sacrifier le droit, coopérer à sa destruction ; c'est tout au moins manquer à un *devoir positif.*

Cela posé, les conséquences suivent rigoureusement. Le jour où se produit un dissentiment profond entre les Polonais et leurs gouvernements respectifs, les signataires du traité qui a fixé cette situation ne sauraient faire moins que de réclamer des éclaircissements d'abord, puis des redressements s'il y a lieu. Cela fait, ils peuvent laisser passer beaucoup de temps ; mais, quand la situation s'est prolongée et que le dissentiment s'aggrave, des remontrances solennelles leur sont de plus en plus commandées par le devoir. Et lorsque, enfin, les actes barbares sont accompagnés de résolutions avouées, tendant à mettre à néant l'œuvre du traité, les remontrances seules ne sauraient plus suffire.

Le traité fournit une arme qu'il n'est pas permis de laisser dans le fourreau. La souveraineté qu'il a créée étant conditionnelle, et ces conditions étant violées d'une manière permanente et barbare, — cette souveraineté cesse de plein droit ; et il n'est plus permis aux signataires de tarder à le déclarer. Ne pas le faire, après avoir constaté les faits ; se résigner, après avoir vu repousser avec mépris toutes les remontrances, ce n'est rien moins que tacitement consentir : c'est prendre sa part de responsabilité dans l'établissement d'un ordre de choses fondé et maintenu par des actes barbares.

Nous ferons encore une distinction : les devoirs de cette situation ne sont pas les mêmes pour les pouvoirs exécutifs que pour les assemblées représentatives. La responsabilité du pouvoir implique, à côté du devoir de faire respecter le droit, celui de choisir et conséquemment aussi d'attendre le moment opportun. Il est donc permis aux gouvernements signataires des traités de 1815 de suspendre leur action, d'attendre avec persévérance et sans faiblesse le moment opportun, non-seulement pour user de leur force matérielle, mais tout aussi bien pour prononcer un jugement dont on ne saurait dissimuler la gravité ni les conséquences.

Le même responsabilité ne pèse pas sur les assemblées représentatives; le même degré de prudence ne leur est pas commandé; elles ne dictent pas les mesures à prendre; elles veillent au maintien des principes. Elles peuvent donc et doivent se prononcer nettement sur le droit, dès qu'il est manifestement violé. L'indifférence, la condescendance surtout envers les violateurs du droit deviendrait une complicité si elle prenait sa source dans l'espoir de réaliser je ne sais quels profits...

Un mot encore, pour répondre à ceux qui nous demanderaient quel profit nous espérons pour la Pologne d'une simple opinion émise par une assemblée législative, déclarant le tzar déchu de sa souveraineté légitime en Pologne. Nous n'insistons pas sur le profit qu'apporte toujours à la société humaine le rappel du droit. N'est-ce pas là ce qui fait qu'un criminel, alors même qu'il échappe aux poursuites de la justice, se voit néanmoins toujours condamné par contumace?

Quant aux conséquences politiques, les voici : une assemblée représentative déclarant dans les termes les plus modérés qu'à ses yeux le tzar a mis lui-même à néant le titre de souveraineté dont un traité européen l'a investi sur la plus grande partie de l'ancienne Pologne, et proclamant qu'elle ne peut pas retarder cette déclaration sous peine de paraître accepter un compromis,— mettrait, du même coup, les assemblées nationales des gouvernements signataires des traités de 1815 en demeure de choisir entre deux situations : ou celle de déplaire inévitablement au tzar par une déclaration semblable, ou bien, en gardant le silence, d'accepter leur part de la violation des traités et des actes barbares dont le tzar est et demeure convaincu.

Le jour où les assemblées représentatives de France et d'Angleterre auraient prononcé cette déchéance de la souveraineté du tzar sur tout ce qu'il possède de l'ancienne Pologne, — nous n'hésitons pas à le dire, — la face de l'Europe serait changée. Il n'importerait pas que cette déclaration de déchéance fût notifiée au tzar sans délai par les deux gouvernements. Elle pourrait être ajournée longtemps, indé-

finiment peut-être, et d'autant mieux que l'objet désirable en serait aux trois quarts atteint, ce ne serait pas la guerre ni rien qui en approche ; ce ne serait pas même une rupture diplomatique. La mesure devrait, au contraire, être accompagnée du regret d'y être contraint par le devoir, et prendre essentiellement le caractère du « *non possumus* » qui, en proclamant l'impuissance pour le mal et l'erreur, fait appel, pour le bien et la vérité, à la toute-puissance divine.

Une protestation a toujours cela d'onéreux, qu'elle oblige à la renouveler périodiquement. La déclaration de déchéance, au contraire, serait une démarche finale ; une fois prononcée, elle serait comme un arrêt de justice. Le droit serait sauf; un abîme serait ouvert entre la Moscovie et les deux grandes puissances de l'Occident. Dès lors, au lieu d'une alliance, toujours précaire et douteuse entre ces deux puissances, tant que l'une ou l'autre peut, à tout instant et en toute circonstance, changer sa politique et la conformer à celle du tzar, on les verrait rivées l'une à l'autre par un lien durable. Dès lors aussi, les autres puissances de l'Europe, toutes plus ou moins menacées par l'ambition et les intrigues du gouvernement de Pétersbourg, oseraient, chacune pour son compte, revenir à l'espoir, sinon de ressaisir des provinces que ce gouvernement leur a arrachées, du moins repousser désormais toute ingérence de sa part. Le tzar lui-même, mis au ban de l'Europe, pourrait bien toujours suivre ses instincts barbares, il ne pourrait pas, sans une répugnance insurmontable, continuer, sur aucun autre sujet, à négocier avec des pays dont les assemblées représentatives se seraient ainsi prononcées sur son compte.

Quoi qu'il en soit, les hommes auraient fait leur devoir. Il leur serait permis de laisser le reste aux soins de la Providence.

J'ai l'honneur d'être, messieurs, avec la plus haute considération, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Le général ZAMOYSKI.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Bossuet, *Conseils de piété*, avec une préface par M. Alfred Nettement. — Paris, chez V. Palmé.

Nous savons tous que Bossuet est un orateur sublime, un polémiste consommé, un écrivain incomparable ; nous nous rendons peut-être moins compte de sa tendresse pour les âmes, de son habileté à les porter sur ses ailes d'aigle dans le sein de Dieu. Pour cela, il faudrait lire les sept cents lettres qu'il a adressées à de simples religieuses. La plume à la main, comme le veut le comte de Maistre, une femme du monde s'est donné le plaisir de cette lecture, et de ses notes intelligentes est sorti le gracieux volume que nous n'avons plus besoin de vivement recommander une fois qu'il l'est par M. Nettement. Ce recueil convient à tout le monde et vient fort à propos, car le mauvais goût tend à pénétrer jusque dans les ouvrages de piété. Revenir à Bossuet, c'est abandonner les obscurités d'importation étrangère, c'est se retremper dans la vive et majestueuse simplicité, les douces promesses et l'onction céleste de l'Évangile. A. G.

Les Pères du désert, par madame la comtesse Ida de Hahn-Hahn, traduit de l'allemand par J. Turck. — 2 vol. in-12, Paris, Vray et de Surcy. — Doralice, par madame la comtesse Ida de Hahn-Hahn, traduit de l'allemand par J. Turck. — 2 vol. in-12, Paris, Vray et de Surcy.

Le nom de la comtesse Ida de Hahn-Hahn n'est pas inconnu, et sa conversion fit grand bruit, de même que le récit qu'elle en publia et qui avait pour titre, si nos souvenirs sont exacts, *De Babylone à Jérusalem*. Depuis lors, la comtesse de Hahn-Hahn a publié divers travaux ayant trait soit à l'histoire de l'Église, dans le sein de laquelle elle était rentrée, soit, et sous forme de nouvelles, à la situation des âmes séparées du Catholicisme. C'est ainsi qu'après avoir tracé dans *les Martyrs* le tableau des trois premiers siècles de l'Église, elle a donné ensuite *les Pères du Désert*. Ici, ce n'est plus comme *les Martyrs* l'Église persécutée, torturée, noyée dans le sang, mise, pour ainsi dire, sur la croix à son tour ; les temps sont changés, l'Église a triomphé de ses persécuteurs. Mais elle avait d'autres exemples à donner, et après nous avoir montré la force dans le martyre, elle devait nous montrer encore son sacrifice dans la puissance. Ce n'est plus à Rome, ce n'est plus dans les amphithéâtres, c'est dans le désert, c'est dans une cellule solitaire que l'Église va apparaître et faire rayonner sur le monde entier les noms d'hommes comme, saint Antoine, saint Pacôme, saint Jean Climaque, etc.

La comtesse de Hahn-Hahn, peint cette vie de pénitence et de profonde piété avec des couleurs saisissantes, et son livre est du plus grand intérêt. Nous devons des remercîments à M. J. Turck de l'avoir fait connaître en France, ainsi que *Doralice*, tableau de mœurs charmant où l'on retrouve, avec le talent réel de l'auteur, la délicatesse de touche d'une main de femme et la fermeté de convictions d'une vraie catholique. F. L.

Le Guide du forestier, par A. Bouquet de la Grye. — Les Ravageurs des forêts, par H. de la Blanchère. — Paris, librairie Rothschild.

Les questions forestières, qu'elles soient traitées en général ou à des points de vue spéciaux, attirent de plus en plus aujourd'hui l'intérêt et l'attention du public. Aussi l'éditeur Rothschild, en se proposant de former une bibliothèque forestière, a-t-il entrepris l'exploitation d'une veine féconde. Nous n'en voulons pour preuve que le succès croissant du premier livre de cette bibliothèque projetée, le *Traité d'élagage* de M. le comte de Cars dont il a été rendu

compte ici-même il y a quelques mois[1] et qui est déjà parvenu à la troisième édition.

Les deux nouveaux volumes que nous annonçons aujourd'hui ne sont pas appelés à un moindre succès.

Le premier, le *Guide du forestier*, est à la fois le *vade mecum* du garde et le manuel du propriétaire ou du régisseur. Les principes élémentaires de la sylviculture, d'utiles notions sur l'entretien, l'amélioration et l'exploitation des propriétés boisées, tous les renseignements propres à guider et à éclairer un garde dévoué dans tout ce qui tient à ses attributions, telle est, complétée par des formules de procès-verbaux et des tables de cubage, la substance de ce volume.

Le second, qui est orné de 46 gravures, a pour but d'exposer, sous une forme vulgarisatrice et toute littéraire, l'histoire naturelle des insectes, larves, papillons, chenilles, etc., qui vivent et se multiplient aux dépens des arbres, en se nourrissant soit de leurs feuilles, soit de leur écorce ou de leur bois. Des forêts entières sont quelquefois détruites par ces myriades de petits animaux, d'où le titre de *Ravageurs des forêts* donné à cet ouvrage.

D'un format in-18 commode, d'une exécution typographique soignée, ces deux livres ne laissent pas plus à désirer pour la forme que pour le fond. C. de Kirwan.

[1] Voir le *Correspondant* d'août 1865, p. 1015.

Plan d'études et de lecture, par le P. de Boylesve. — Paris, chez Girard.

Les jeunes gens sérieux doivent achever en eux-mêmes l'œuvre de formation que le travail des classes ne fait qu'ébaucher. Pour les y aider, un maître, qui demeure leur ami, leur a offert ce plan qui peut être très-utile également à tous, car l'auteur s'y est principalement proposé la formation de l'homme en général et du chrétien, dans toutes les positions sociales. Des lectures sans fruit, c'est l'arbre desséché de l'Évangile; ce serait son *grain de sénevé*, si on les faisait comme l'entend l'excellent professeur de philosophie de l'école libre de Vaugirard. A. G.

Les Salons d'autrefois, souvenirs intimes, par madame la comtesse de Bassanville. Un vol. in-18, Paris, Brunet.

C'est la quatrième série de ces *souvenirs* que nous annonçons aujourd'hui, et, en vérité, nous sommes assez embarrassé pour le faire, attendu qu'il nous faut répéter les éloges que nous avions donné aux *séries précédentes*. On y retrouve, en effet, le même style aimable, léger, l'expression fine et parfois mordante, l'intérêt toujours suivi, en un mot une lecture des plus attrayantes.

Les détails offrent même encore plus de piquant dans ce volume que dans les précédents; car un grand nombre des commensaux de ces salons — ce sont ceux de la duchesse de Laviano, de madame Boscari de Villeplaine, de madame Orfila et de Pradier — vivent encore, et quelques-uns ont joué un tel rôle ou ont vu se produire de tels changements dans leur position, que rien n'est plus curieux que ces anecdotes sur leur passé. Toute la société parisienne sous la Restauration, le gouvernement de Louis - Philippe et la république ont traversé ces salons, et l'on y voit tour à tour, je cite au hasard, Cazotte et M. de Morny, mademoiselle de Meulan (madame Guizot) et le père de Ravignan, M. de Jouy et M. Viennet, M. de Vigny et M. Thiers, la comtesse Appony, la princesse de Ligne et Rachel, Soumet et M. de Flahault, Listz et M. Salamanca, Nodier et Halévy. Je n'en finirais pas, arrêtons-nous donc, aussi bien ces quelques noms suffiront, je pense, pour engager nos lecteurs à lire ce volume, et je puis les assurer qu'ils ne s'en repentiront pas.

F. L.

Pages intimes, poésies par M. Eugène Manuel. — 1 vol. in-18; Michel Lévy frères.

On s'en va répétant partout que la poésie est morte; elle n'a peut-être été jamais plus cultivée. Les volumes de vers abondent, et, dans le nombre, il y en a qui ont un véritable prix. Le mérite le plus ordinaire des poëtes de nos jours est celui de la forme; on trouve chez beaucoup le vers facile, la rime riche, la strophe harmonieuse; on sent que la langue poétique a été vigoureusement travaillée par nos chefs d'école, et elle est sortie de leurs mains merveilleusement assouplie. Dans cette forme de jour en jour meilleure, faites circuler quelque grande idée, un sentiment profond, et vous verrez la poésie prendre une valeur que les rimeurs de profession du siècle dernier lui ont rarement donnée.

Pureté de la forme, noblesse de l'idée, profondeur du sentiment, je trouve ces divers mérites réunis dans un recueil modestement intitulé *Pages intimes*. C'est le premier volume de vers de l'auteur, M. Eu-

gène Manuel, mais on ne sent pas l'inexpérience d'un début. Le poëte a dû beaucoup écrire pour lui-même avant d'offrir au public ce choix de ses meilleures pensées. Ce qui recommande son œuvre, c'est un sentiment profondément personnel qui vibre dans chaque strophe et sauve le style naturel de la banalité. L'énergie ne manque pas à M. Manuel, la noblesse lui plaît davantage, et c'est par la grâce qu'il excelle. On peut donc juger de son livre par le charment sonnet qui l'annonce au *Lecteur :*

Sous la mousse et sous les roseaux
L'avez-vous parfois rencontrée
La petite source ignorée,
Connue à peine des oiseaux?
De ses invisibles roseaux
Nul ne suit la trame azurée;
Nul ne s'informe où vont ses eaux
Dans la forêt désaltérée.
Longtemps elle court sans dessein;
Un jour on lui creuse un bassin :
Lecteur, vous achevez l'histoire!
A travers bois ma source fuit;
Elle est humble et fait peu de bruit;
Mais elle est pure : on y peut boire.

Nous regrettons de ne pouvoir citer ici quelque chose des pages les plus dignes d'éloge. *Le Dernier doute, l'Aveugle, le Déménagement, la Roche qui tombe, Immaculée, la Veillée du médecin*, etc., sont remarquables à divers titres. L'auteur des *Pages intimes* a le don d'émouvoir, comme tout poëte sincèrement ému.

X.

JEAN POIGNE-D'ACIER, récits d'un vieux Chouan, par le vicomte OSCAR DE POLY, précédés d'une étude historique sur les Vendéens et les Chouans, par ANATOLE DU COURNEAU. — Un vol. in-18. Paris, Michel Lévy.

Nous disions plus haut que dans ce moment l'attention générale paraît portée sur la Révolution, et que la plus grande partie des publications actuelles y ont trait. Le volume dont nous donnons le titre vient confirmer notre dire. Le récit lui-même, sans avoir de prétentions absolument historiques, touche cependant à l'histoire, et assurément certains épisodes racontés par maître Plantogen, autrement dit Jean Poigne-d'Acier, sont vrais. L'auteur du reste a senti qu'il fallait ici donner quelque chose de sérieux et il a demandé une introduction à M. Anatole du Courneau qui, dans une étude sur les Vendéens et les Chouans, après avoir raconté, brièvement d'ailleurs, les actes héroïques qu'ont accomplis les uns et les autres, s'est attaché à établir la différence qu'il y a entre les deux et à réclamer pour les seconds la justice qu'on a rendue aux premiers. Il y a en outre dans cette étude des portraits des principaux chefs de la chouannerie fort bien réussis.

Quant aux *Récits* de M. de Poly, ils sont écrits avec entrain et surtout avec cœur. Cela n'a rien de surprenant d'ailleurs, un vaincu de Castelfidardo devait comprendre et bien rendre les impressions des vaincus de la chouannerie.

F. L.

Pour les articles non signés : F. DE LAUNAY.

Nous devons rectifier une erreur commise dans la *Revue agricole* de 1865 que contenait notre livraison précédente.

M. Villermé, dont les opinions en matière de tarifs douaniers ne sont pas tout à fait les nôtres, avait écrit (p. 411) : « ...Car l'avenir appartient au libre échange; *le libre* « *échange n'est point une liberté, c'est un système économique au profit des uns et au* « *détriment des autres.* »

Ces derniers mots, écrits en marge de l'épreuve, à titre de simple réflexion, destinée à être communiquée à l'auteur, ont été considérés par le compositeur comme une correction et intercalés ainsi dans le texte de l'article.

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMPRIMERIE SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

LETTRE

SUR

LA QUESTION ALLEMANDE[1]

Bruxelles, 15 avril 1866.

Mon cher ami,

Vous me dites que vous pensez à moi en lisant la circulaire du comte de Bismark, la réponse de l'Autriche, et en voyant se dérouler en Allemagne les événements qui réveillent toutes les inquiétudes de l'Europe. Vous voulez bien interroger les prévisions que je forme, et vous me demandez si je n'éprouve pas la tentation de reprendre mes écrits sur la convention de Gastein. Vous m'ouvrez obligeamment *le Correspondant* pour la publication de cette nouvelle étude.

J'avoue que cette tentation m'était venue, mais j'y avais résisté.

[1] A propos des altercations entre la Prusse et l'Autriche, qui menacent la paix générale, mon éloquent ami, M. Dechamps, dont le nom est si justement honoré dans le monde politique européen, a bien voulu m'adresser quelques pages, en m'autorisant à les communiquer aux lecteurs du *Correspondant*.

Le premier, avant et après la convention de Gastein, M. Dechamps a signalé la gravité du péril que cette convention ajournait sans le détruire. Il était alors principalement préoccupé des contre-coups dont pouvait s'alarmer sa patrie, la Belgique. Ses conseils patriotiques ont assurément contribué à la belle manifestation nationale qui a éclaté autour du cercueil de Léopold I[er] et du trône de Léopold II, jusqu'ici si sagement inspiré. Les partis belges, en modérant l'expression de leurs dissentiments, pour ne laisser dominer que le sentiment national et dynastique, ont élevé le plus sûr boulevard contre le danger extérieur que signalait et redoutait le ministre d'État belge. M. Dechamps envisage aujourd'hui le côté européen de la situation, et il suit, avec une rare connaissance des hommes et des faits, le développement d'une querelle dont l'explosion paraît à la fois si déraisonnable et si probable.

AUGUSTIN COCHIN.

Qu'ajouterais-je aux deux écrits que j'ai publiés avant et après Gastein? Je n'aurais vraiment qu'à les reproduire, et les événements se chargent de justifier assez pleinement mes appréciations sur la situation de l'Allemagne, pour m'éviter le soin de prendre une facile revanche contre ceux qui m'ont opposé leur critique et leurs dénégations.

Cependant, puisque vous insistez, je vous envoie quelques notes sur cette question si grave et si obscure, que j'ai eu l'avantage de signaler, l'un des premiers, à la vigilance des gouvernements, et qui grandit dans des proportions si menaçantes pour la paix européenne.

I

Je placerais volontiers, en tête d'une nouvelle étude sur l'Allemagne et la France, l'épigraphe suivante empruntée au discours sur la question romaine, prononcé par M. Thiers, en 1865, à la tribune du Corps législatif : « Il est un danger qui doit sérieusement inquié-« ter l'Europe, c'est l'ambition de la Prusse. »

Je n'aime pas à me citer, mais il faut bien que je prenne les deux brochures que j'ai publiées, en 1865, pour point de départ de mes appréciations actuelles ; ce sera le moyen d'être plus clair et plus court.

Voici ce que j'écrivais, avant le traité de Gastein :

« La lutte entre l'Autriche et la Prusse est peut-être écartée, mais non conjurée, et il faut craindre de la voir prochainement renaître. Cette rupture peut être encore éloignée. Le tempérament patient de l'Allemagne permet d'espérer un rapprochement que personne ne désire autant que moi. Mais si on parvient à ajourner le conflit, pourra-t-on amener un accord durable entre la Prusse et l'Autriche, non-seulement sur la question des duchés de l'Elbe, mais sur un plan de réforme fédérale? N'y a-t-il pas, entre les deux politiques, des oppositions radicales d'intérêt et d'ambition, dont on peut retarder l'explosion, mais qu'on ne peut supprimer? On espère aujourd'hui une trêve ; j'ose prédire qu'elle ne conduira pas à une solution et à la paix. »

Le lendemain de la signature de la convention de Gastein, j'ajoutais :

« La convention de Gastein n'est pas une paix, c'est à peine une trêve. Bien loin d'être une solution, c'est une voie vers la rupture qu'on a élargie... L'on ne s'entend et l'on ne peut s'entendre ni sur le choix du souverain, ni sur la question de souveraineté et d'indépendance des duchés, ni sur les liens qui doivent les unir à la confédération, c'est-à-dire sur rien. Cette paix, qui ne résout rien

et qui ne réconcilie personne, est elle-même une équivoque, puisque la Prusse n'a accepté ce provisoire que comme un point de départ, une étape, pour aller au delà jusqu'à l'annexion, tandis que l'Autriche ne l'a acceptée que pour revenir en deçà, pour gagner du temps et comme une trêve nécessaire pour reprendre des forces, la veille des hostilités. Voilà le traité de Gastein.

« Ce serait se faire illusion, disais-je, que de croire à une entente réelle et à une solution durable. L'Allemagne de 1815 se transforme. Deux questions la divisent : la question des duchés et la question relative à la réforme fédérale et à la réorganisation militaire. Si l'on ne parvient pas même à se mettre d'accord sur la première, la plus petite des deux ; si elle a été sur le point d'allumer un grave conflit, quelle espérance reste-t-il qu'on s'accorde sur la seconde, qui met en présence les ambitions de la Prusse et de l'Autriche et le problème de leur prépondérance, de leur grandeur et de leur avenir?

« La convention de Gastein n'est, pour la Prusse, qu'un moyen : gagner du temps; elle n'a qu'un but : préparer l'alliance française. La politique de la Prusse, que la convention de Gastein révèle, a besoin de l'appui de la France pour réussir. D'un autre côté, je crois avoir établi que l'Autriche avait signé cette convention, précisément par les mêmes motifs qui dirigent la Prusse : l'Autriche n'est pas prête ; l'état de ses finances n'est pas affermi ; la paix avec la Hongrie n'est pas conclue ; l'accord avec la France n'est pas fait.

« Pour ceux qui suivent d'un œil attentif les événements qui se déroulent en Allemagne, le fait le plus clair qui en ressort, c'est que la Prusse, comme l'Autriche, n'ont signé la convention de Gastein que dans l'incertitude où chacune de ces deux puissances se trouvait sur les intentions et la conduite de la France. La Prusse et l'Autriche ne peuvent rien entreprendre, l'une dans les duchés, l'autre à Francfort, avant de s'être assurées de l'appui ou du moins du bon vouloir de la France. Toute la situation est là. »

N'est-elle pas encore là en effet?

J'ai exposé ensuite que de cette situation pouvait sortir deux alliances, celle de la Prusse, de la France et de l'Italie, que j'ai appelée l'alliance occidentale révolutionnaire, et celle de l'Autriche, de la France et de l'Angleterre, que j'ai appelée l'alliance occidentale conservatrice; la première entraînant la dissolution immédiate de l'Allemagne confédérée, et la guerre générale allumée à la fois à Venise et sur le Rhin; la seconde amenant la pacification de l'Allemagne, peut-être la pacification de l'Italie et assurant la paix de l'Europe.

J'ai montré l'empire français se recueillant et hésitant entre ces deux alliances. J'ai mis mon patriotisme et mes efforts à prouver que

l'alliance prussienne, conseillée par les organes de la démocratie française, était une tentation funeste à laquelle l'empereur ne pourrait céder, sans livrer toute sa politique aux hasards des aventures, des révolutions et des guerres, et cela pour détruire l'Autriche qui devrait rester sa meilleure alliée, et pour constituer de l'autre côté du Rhin une nation militaire de quarante millions d'Allemands, au profit de la Prusse, après avoir créé, au delà des Alpes, une nouvelle grande puissance formée par vingt-cinq millions d'Italiens. Aucune compensation ne pourrait acheter, pour la France, un danger aussi certain et un résultat aussi désastreux.

Je me suis refusé à croire à cette folie. Ce serait l'acceptation du programme d'Ajaccio qui a été frappé d'un solennel désaveu par l'empereur.

L'alliance de la France et de l'Autriche, cimentée par une entente commune avec l'Angleterre, est celle que conseille la raison politique. Les événements y préparent, et le conflit austro-prussien peut en être l'occasion. La France et l'Angleterre n'ont pas plus intérêt que l'Autriche et la Diète à voir les duchés devenir une province prussienne et donner à la Prusse les clés de la Baltique et de la mer du Nord. L'Autriche, en se mettant hardiment à la tête de la Diète germanique, pour provoquer une solution définitive dans les duchés, au profit de l'indépendance de ceux-ci, en exigeant qu'enfin le vœu des populations soit clairement consulté, adopterait par cela même la politique de la France et de l'Angleterre et isolerait la Prusse impuissante.

La question des duchés, si l'Autriche le veut résolûment, peut devenir la première base d'une alliance occidentale reconstituée avec la France et l'Angleterre. J'ai soutenu qu'elle pouvait avoir une seconde base plus large, la pacification de l'Italie.

L'Italie, Rome, le traité du 15 septembre, voilà, avec le Mexique, les difficultés que l'empereur rencontre, redoute et doit conjurer. Il voit ces difficultés grandir et à la veille d'éclater. Toute sa politique est en travail pour les vaincre. Il croit que le seul moyen d'asseoir l'Italie, de la délivrer des mains révolutionnaires et, en même temps, de sauver la papauté à Rome, c'est d'obtenir l'abandon de Venise. Venise, à ses yeux, doit sauver Rome. Il pense qu'en réalisant son programme de Milan : L'Italie de la Méditerranée à l'Adriatique, il sera assez maître de la situation pour pouvoir dire à l'Italie satisfaite : Je vous apporte Venise, mais il faut renoncer à Rome : c'est la volonté de la France et la nécessité imposée par le monde catholique.

J'ai exposé ces vues dans mes écrits de l'année dernière. J'ai tâché de définir les avantages et les difficultés de ce plan ; j'ai la conviction que le cabinet des Tuileries a poursuivi cette politique, à Vienne, de-

puis trois ans. Il n'avait pas encore réussi, mais il pouvait croire l'heure du succès très-proche.

« La France impériale, disais-je en 1865, n'a que trois issues pour sortir de la situation créée par la guerre d'Italie. La première, c'est l'abandon de Rome, c'est le programme révolutionnaire à l'extérieur et à l'intérieur; j'ajoute : c'est la chute de l'empire! La seconde, c'est la cession de Venise obtenue par la diplomatie, c'est l'alliance avec l'Autriche. La troisième, c'est la conquête de la Vénétie par la guerre, c'est l'alliance avec la Prusse. Napoléon III sera l'allié de celle des deux puissances allemandes qui l'aidera le plus efficacement à conjurer les périls qui ne peuvent manquer de faire explosion, en Italie, le jour où le traité du 15 septembre obligera l'armée française d'évacuer Rome. En attendant, il hésite, se recueille et regarde. »

II

Voilà, mon cher ami, le résumé de mon livre, au point de vue européen.

Me suis-je trompé? La situation extérieure, telle que je l'ai aperçue et dépeinte, n'est-elle pas celle au rapide développement de laquelle nous assistons. Ceux qui, à la tribune et dans la presse, m'ont accusé d'exagérer mes craintes, d'écrire un roman de fantaisie et d'assombrir à plaisir le tableau que je faisais de cette situation, ne doivent-ils pas reconnaître que, malheureusement, j'avais bien vu? Mes prévisions, en ce qui concerne les affaires de l'Allemagne, l'antagonisme austro-prussien et les alliances que ces événements peuvent faire naître, on les appelait imaginaires; aujourd'hui, ce sont les prévisions de tout le monde; elles courent les rues, et elles sont déplorablement dépassées.

Le traité de Gastein est déchiré. Une guerre sourde s'est faite entre l'Autriche et la Prusse sur le terrain de cette convention, depuis le jour de sa signature, le 14 août 1865, jusqu'en février dernier; c'est la phase diplomatique; elle a été courte. La dépêche du comte de Bismark, du 26 janvier, remise à Vienne, et celle du comte de Mensdorff, du 7 février, transmise à Berlin, nous ont fait assister à ces luttes où la divergence absolue d'intention et de vue a été placée en pleine lumière.

Le conflit dont on avait semé le germe dans la convention de Gastein a éclaté. L'ambition de la Prusse a déployé toutes ses voiles. Elle veut ouvertement l'annexion des duchés et menace de la guerre l'Autriche qui résiste et s'oppose. Elle soulève à la fois la formidable

question de la réforme fédérale devant laquelle l'Allemagne a reculé en 1848 et en 1863. Elle déclare, sans chercher à voiler sa pensée, que cette réforme doit avoir pour résultat de placer sous sa direction et sa main les contingents fédéraux du nord de l'Allemagne et, par conséquent, ceux du Schleswig-Holstein. Elle tranche ainsi du même coup la question des duchés, celle de la réorganisation militaire et celle de la réforme fédérale, contre toutes les prétentions de l'Autriche et de la Diète de Francfort. Le comte de Bismark demande à la Diète, présidée par l'Autriche, de signer sa déchéance et de donner à la Prusse la prépondérance militaire et politique par la réforme fédérale, la prépondérance maritime par l'annexion des duchés, comme la constitution du Zollverein lui a donné la prépondérance commerciale.

Cette déchéance, la Prusse l'a signifiée aux États allemands par sa note du 24 mars et à la Diète par sa motion de réforme fédérale du 9 avril.

Pour mieux dissoudre la confédération allemande et y substituer une confédération prussienne, le cabinet de Berlin fait appel au suffrage universel, ce puissant instrument des coups d'État et des dictatures, et il tient levée sur l'Autriche sa menace de guerre.

L'Europe stupéfaite et comme étourdie sous le coup de ces événements qui montent, avec la rapidité d'un orage, dans notre ciel qu'hier on croyait serein, se demande si cette politique, à laquelle M. le comte de Bismark prête son nom, comme le comte de Cavour a donné le sien à la politique qui a enfanté la guerre d'Italie, si cette politique est de la folie ou bien si elle cache des plans à la poursuite desquels la Prusse ne serait pas seule engagée. Si la Prusse est seule à tenter cette aventure, c'est évidemment une folie; si elle trouve, pour complice, la démocratie allemande à l'intérieur et des alliés à l'extérieur, c'est, comme en 1858, la révolution et la guerre.

La Prusse est-elle seule? M. de Bismark n'est-il qu'un fou et un aventurier politique? ou bien s'est-il assuré des appuis extérieurs et sommes-nous en présence de combinaisons qui supposent des alliances et une nouvelle guerre?

Pour répondre à ces questions, il faut remonter au delà de la note prussienne du 24 mars, date de la crise actuelle, et suivre attentivement les événements.

Le gouvernement prussien avait fait la guerre et élevait bien haut les victoires faciles de Düppel et d'Alsen. Il avait remporté un triomphe diplomatique plus sérieux, en obtenant la signature de l'Autriche au bas du traité de Gastein, véritable échec pour cette dernière puissance.

Le comte de Bismark crut qu'en se présentant au parlement

prussien ceint de ces lauriers militaires et diplomatiques, il allait faire taire les oppositions, vaincre les inerties et dompter toutes les résistances à ses desseins.

Il se trompa. La chambre des députés de Berlin, avec cette calme obstination qui n'a d'égale que l'obstination altière du comte de Bismark, maintint son attitude hostile et son blâme contre la politique du gouvernement. Elle refusa d'accepter des mains de M. de Bismark une gloire qui serait le prix du droit constitutionnel violé et de la liberté perdue.

Le cabinet prussien se trouva donc placé en face d'un coup d'État, de la violation de la Constitution. Cette situation intérieure l'obligea de poursuivre ses projets ambitieux dans les duchés et en Allemagne, de donner un nouvel essor à sa politique de diversion et d'éclat, de réveiller la passion d'agrandissement et l'esprit militaire que Frédéric II a légué à ses successeurs et à tout citoyen prussien. Il se promit de vaincre ainsi les dernières résistances du roi et d'entraîner l'opinion rebelle à sa politique.

Pressé d'en finir, il était tenu au succès dans l'intervalle des deux sessions parlementaires ; il ne pouvait se présenter en vaincu devant le parlement prussien de 1867, sans être forcé à la retraite et sans entraîner peut-être dans sa chute le roi Guillaume, étroitement associé à sa politique et qui aurait été réduit à trouver, dans l'abdication, le salut de son honneur.

La politique patiente, comptant sur le temps et les circonstances, politique si adaptée au tempérament de l'Allemagne, ne pouvait plus convenir au comte de Bismark. La convention de Gastein était un instrument de cette politique tout allemande ; elle avait été signée pour gagner du temps, pour laisser développer dans les duchés la politique prussienne, pour amener les populations des duchés à désirer elles-mêmes l'annexion, par la lassitude d'un provisoire intolérable, d'un démembrement douloureux et d'une double domination militaire.

Mais si la Prusse avait hâte d'arriver à l'annexion, l'Autriche avait moins de hâte à s'y prêter. La convention de Gastein avait été pour celle-ci une défaite politique. Elle avait permis à la Prusse d'être maîtresse dans le Schleswig, d'acquérir le Lauenbourg, de s'emparer, à Kiel, des clefs du Holstein ; l'Autriche ne voulait pas aller au delà. La convention de Gastein lui avait aliéné les États allemands, qui s'en étaient vengés en acceptant, des mains de la Prusse, la reconnaissance de l'Italie ; elle était résolue à ne pas faire un pas de plus dans ses concessions à la Prusse ; elle comprenait que ce pas la conduirait à l'abdication de toute influence en Allemagne.

Pour la Prusse, la convention de Gastein n'était et ne pouvait être

qu'une étape vers l'annexion. Le but de la guerre n'avait pas été, pour elle, de créer un nouvel État allemand dans le Nord, de fortifier ce qu'on appelle dédaigneusement, à Berlin, le particularisme allemand, de donner moins d'homogénéité encore au territoire de la Prusse déjà coupé en deux parties séparées par le Hanovre, le duché d'Oldenbourg, le Mecklembourg, le Brunswick et la Hesse ; le but était de conquérir des ports, d'être maître des bouches de l'Elbe, de s'asseoir sur les deux mers, de couvrir, par des positions stratégiques importantes, ses frontières septentrionales et sa capitale ouvertes aujourd'hui aux invasions, d'élargir les cadres de l'armée prussienne, d'étendre les frontières du royaume, de donner à la monarchie plus de force et d'unité.

La divergence d'intentions et de vues était donc complète; la dépêche prussienne du 26 janvier et la dépêche autrichienne du 7 février ne firent que la révéler. La convention de Gastein, comme toute œuvre d'embarras et d'équivoque, a le sort du traité du 15 septembre conclu entre la France et l'Italie; les co-signataires de cette convention lui donnent une interprétation entièrement contradictoire et lui assignent des buts opposés.

Le comte de Bismark, se plaçant au point de vue prussien, prétend soustraire définitivement la question des duchés à la Diète germanique, tranche la question de souveraineté contre tout autre prétendant que le roi son maître, n'accepte la co-souveraineté de l'Autriche que comme provisoire, veut la lui racheter par une grosse indemnité pécuniaire, accuse l'Autriche d'infidélité et de trahison, parce que celle-ci s'y refuse et parce qu'elle n'opprime pas, dans le Holstein, comme la Prusse le fait dans le Schleswig, toute expression du vœu des populations en faveur de l'indépendance des duchés et de la candidature du prince d'Augustenbourg, condition de cette indépendance.

L'Autriche, au contraire, reste au point de vue fédéral. On n'a pas entendu, à Vienne, décider, par cette convention provisoire, la question de succession et de souveraineté ; on y a réservé les droits de la Confédération germanique et des duchés. C'est au nom de ces droits, invoqués par la Prusse elle-même dans des documents officiels, que la guerre a été entreprise; c'est pour y satisfaire que la paix a été conclue et qu'une solution définitive doit intervenir. Jamais l'Autriche n'a compris que la convention de Gastein devait aboutir à l'annexion prussienne. L'empereur François-Joseph déclare que, quelque haut que soit le prix qu'il attache au maintien de son alliance avec la Prusse, il ne peut se résigner à l'acheter par son consentement à cette annexion.

Voilà le sens général des dépêches du 26 janvier et du 7 février,

qui ont clos la phase diplomatique. Le désaccord était complet ; toute négociation pour arriver à une solution définitive était devenue impossible, il n'y avait plus qu'une issue, c'était de porter le différend devant la Diète germanique, conformément au pacte fédéral. C'est le parti que l'Autriche était décidée à prendre. La Prusse le savait et elle n'ignorait pas qu'elle allait rencontrer, dans la Diète, une majorité hostile à ses prétentions. La Diète se serait prononcée pour l'indépendance des duchés, pour le prince d'Augustenbourg, et aurait exigé que le vœu des populations fût consulté, en se ralliant ainsi à la politique conseillée par la France et par l'Angleterre.

Le comte de Bismark, pour sortir de cette impasse politique, fut amené fatalement à rompre avec la Diète, comme il avait rompu avec l'Autriche. Après avoir déchiré la convention de Gastein, il ne lui restait plus qu'à déchirer le pacte fédéral et les traités de 1815. C'est ce qu'il fit par sa circulaire du 24 mars envoyée aux États allemands, et par la motion de réforme fédérale présentée, le 9 avril, à la Diète germanique. La circulaire du 24 mars était une menace de guerre adressée à l'Autriche ; la proposition de réforme fédérale, l'appel au suffrage universel, étaient une menace de révolution adressée à la Diète.

Encore une fois, est-ce là de la folie excitée par une position désespérée, ou bien est-ce un plan politique préparé, mûri, ayant son but et ses soutiens? M. le comte de Bismark est enfermé dans une situation entourée d'impossibilités, où il rencontre, comme obstacles, comme des murs d'airain, la chambre élective de Berlin qu'il est obligé de chasser, la volonté de la population des duchés qu'il est forcé de blesser et de méconnaître, le traité de Gastein qu'il est amené à détruire, le pacte fédéral qu'il est entraîné à violer, l'Autriche qu'il menace de la guerre, la confédération germanique qu'il se voit conduit à dissoudre, la démocratie allemande, cette redoutable ennemie de la veille, dont il sollicite aujourd'hui humblement l'alliance.

Désespérant d'échapper à l'incendie qui l'entoure, M. de Bismark va-t-il se jeter dans les flammes, au risque d'y périr? L'ambition l'a-t-elle rendu aveugle, — ou bien cette audace a-t-elle ses excuses secrètes et ses ressources cachées?

Quoi qu'il en soit, le gouvernement prussien jugea le moment venu de dessiner sa politique et de brusquer la situation. S'il était assiégé d'embarras, l'Autriche ne l'était pas moins, et il comprit que le temps, favorable au cabinet de Vienne, était contraire à ses desseins.

L'Autriche, toute meurtrie encore par la guerre d'Italie, avec ses finances épuisées, chercha laborieusement à raffermir les bases ébranlées de l'empire. Sa politique oscilla tour à tour entre le système dua-

liste, favorable à la Hongrie et essayé par la Constitution du 20 octobre 1860, et le système centraliste de la patente de février 1861, plus penché vers la politique allemande ; elle échoua des deux côtés. En 1863, elle fut à la veille de réussir, quand elle réunit le Congrès des princes à Francfort, proposa un projet de réforme fédérale et souleva l'enthousiasme allemand le long du Danube et du Rhin. L'opposition de la Prusse, l'hostilité de la France et l'état incertain de la Hongrie empêchèrent ce succès que l'Autriche croyait tenir. Depuis lors, elle a compris qu'il fallait, avant de reprendre à Francfort une politique offensive, se réconcilier avec la Hongrie et s'assurer l'appui ou du moins la neutralité bienveillante de la France ; c'est l'œuvre à laquelle elle travaille depuis trois ans, avec une habileté et une persévérance incontestables. Le jour où ce double but serait atteint, la Prusse sait qu'elle devrait se résigner à accepter un rôle secondaire en Allemagne.

Mais ce but n'est pas encore atteint ; la réconciliation avec la Hongrie n'est pas complète ; il est douteux que l'entente avec la France soit établie. D'un autre côté, l'empereur d'Autriche en sacrifiant la patente de février, c'est-à-dire sa politique allemande à sa politique hongroise, a mécontenté les provinces allemandes de la monarchie, sans reconquérir tout à fait ses provinces hongroises et danubiennes, comme, en signant le traité de Gastein, il s'est aliéné les États secondaires et la Diète. L'Autriche en faisant, avec la Prusse, la guerre au Danemark, sans y associer les États confédérés, en excluant la Diète de la négociation du traité de Vienne du 30 octobre 1864, en signant la convention de Gastein, qui blessait les droits des duchés et ceux de la Confédération germanique, a excité la défiance des États allemands qui s'en sont vengés, comme je l'ai déjà dit, en reconnaissant le royaume d'Italie, à la demande de la Prusse, et à l'extrême dépit de l'Autriche.

L'Autriche n'a donc pas encore repris ses forces à l'intérieur ; elle s'est affaiblie dans la partie allemande de l'empire, sans se fortifier beaucoup dans la partie hongroise ; à l'extérieur, elle demeure l'ennemie de l'Italie, elle n'a pas éteint les rancunes de la Russie ; personne ne peut dire qu'elle est l'alliée de la France.

L'heure parut donc bonne au comte de Bismark pour briser les liens dans lesquels la convention de Gastein l'enlaçait, pour provoquer la rupture avec l'Autriche, et entraîner après lui les États secondaires, mécontents de la politique de Vienne ; il comptait bien forcer l'Autriche à reculer, à céder aux prétentions prussiennes dans les duchés, à signer, à son tour, une convention d'Olmutz, souvenir douloureux laissé au cœur du cabinet de Berlin.

Le comte de Bismark se trompa ; sa circulaire du 24 mars fut une

faute peut-être irréparable. Cette sommation, envoyée aux gouvernements confédérés, rejeta ces gouvernements du côté de l'Autriche, pour le soutien du pacte fédéral méconnu et de l'autorité de la Diète contestée.

La note remise par le comte Karoly, le 31 mars, au comte de Bismark, et dont la netteté et la franchise font toute l'habileté, brisa toutes les mailles de la politique prussienne.

Le cabinet de Vienne comprit que le comte de Bismark tentait de renouveler la manœuvre du comte de Cavour, la veille de la guerre d'Italie. Le comte de Cavour, qui avait soulevé la question italienne au Congrès de Paris; qui avait obtenu, à Plombières, l'alliance d'où le guerre devait sortir; qui entretenait, depuis deux ans, dans tous les États italiens, l'agitation révolutionnaire destinée à l'allumer; qui préparait les armements propres à la soutenir, le comte de Cavour faisait retentir l'Europe de ses plaintes contre les intentions hostiles de l'Autriche, contre les apprêts militaires formidables qu'il prétendait voir formés derrière le quadrilatère. Il voulait la guerre et il se disait menacé par l'Autriche qui ne la voulait pas; il armait et il accusait l'Autriche de prendre l'initiative des armements; il provoquait, et lorsque l'Autriche, lassée de ces longues hypocrisies, envoya son fatal ultimatum, il fit retomber sur celle-ci la responsabilité de la guerre et tourna ainsi contre elle l'opinion qui, la veille, dans toute l'Europe, se prononçait unanimement en faveur de cette puissance.

Le comte de Bismark se flatta, par sa circulaire du 24 mars, d'arracher à l'Autriche un nouvel ultimatum. Comme le comte de Cavour, il signalait des armements imaginaires, pour justifier ses propres préparatifs militaires; il accusait l'Autriche d'être infidèle aux stipulations du traité de Gastein que lui-même déchirait et voulait détruire; il reprochait à l'Autriche de troubler son breuvage et de chercher à troubler aussi la paix de l'Allemagne. Il espérait que l'Autriche, perdant patience, aurait donné le signal de la guerre dont il eût rejeté sur elle l'initiative et la responsabilité, mettant du côté de la Prusse l'opinion partout hostile à la guerre et les États secondaires décidés à combattre la puissance qui l'aurait provoquée.

Mais le cabinet de Vienne se garda bien de refaire la faute commise en Italie, en 1859; au lieu de l'ultimatum et d'une déclaration de guerre que M. de Bismark espérait, le comte de Mensdorff envoya sa note du 31 mars, si calme et si digne, et qui déjoua les calculs, les habiletés, nous ne voulons pas dire les ruses du cabinet de Berlin.

L'Autriche nia absolument l'existence des armements extraordinaires dont la Prusse se disait menacée, et les faits vinrent chaque jour confirmer cette dénégation. Elle repoussa, de la manière la plus formelle, toute intention d'attaquer la Prusse, invoqua l'article 11 du

pacte fédéral qu'elle entendait respecter, et qui interdit aux membres de la Confédération de se faire la guerre en les obligeant à soumettre leur contestation à l'assemblée fédérale. Elle demanda que la Prusse fît la même déclaration, se soumît à la même juridiction fédérale, cessât ses préparatifs militaires, et donnât ainsi les mêmes gages qu'elle donnait elle-même en faveur du maintien « de la paix, qui n'aurait jamais dû être troublée. »

Cette attitude de l'Autriche opéra un changement à vue dans la situation politique. L'Autriche, devenue la garantie et le soutien de la paix générale, du droit fédéral et de l'indépendance des duchés, rallia à sa cause, en Allemagne et en Europe, toutes les sympathies légales et tous les intérêts. Les États de la Confédération germanique, sommés d'une manière hautaine, par M. de Bismark, d'abandonner l'Autriche, de se joindre à la Prusse dans la guerre fratricide que celle-ci allumait, de détruire la Confédération actuelle au profit de la domination prussienne, sous peine de se préparer à subir le sort de la Pologne, ces États, hier en pleine défiance contre l'Autriche, se joignirent à cette puissance pour tenir en échec les plans du comte de Bismark.

La Prusse, dont la loyauté était mise en demeure par la note autrichienne du 31 mars, fut obligée de déclarer, à son tour, qu'elle n'avait aucune intention de déclarer la guerre à l'Autriche. Ce n'était pas la paix, mais c'était au moins une halte dans la guerre.

Mais si la Prusse et l'Autriche s'interdisaient la guerre, il ne restait plus que le jugement arbitral de la Diète à invoquer, en obéissant à la constitution fédérale. L'Autriche l'avait invoqué ; la Prusse refusa. Elle avait déclaré, dans la circulaire du 24 mars, qu'elle jugerait de l'urgence qu'il y avait de soumettre à la Diète un projet de réforme fédérale, d'après le caractère de la réponse que les gouvernements allemands feraient à la question relative à l'appui réclamé par elle contre l'agression supposée de l'Autriche. Ces réponses n'ayant pas été satisfaisantes, le cabinet de Berlin n'eut plus d'autre ressource que de récuser l'arbitrage de la Diète et d'en appeler des gouvernements allemands au peuple allemand, en chargeant le suffrage universel de refaire le pacte fédéral et la Confédération germanique.

L'étonnement fut général. On se demandait comment et par quel renversement de principes et d'idées M. le comte de Bismark, qui rompt avec l'Autriche et suscite une crise européenne pour ne pas consulter le vœu des populations des duchés de l'Elbe, qui brise, à Berlin, le parlement prussien issu du suffrage restreint à deux degrés, comment il convoque à Francfort un parlement allemand formé par le suffrage universel ! Il y a deux mois à peine, M. le comte de Bismark, dans sa dépêche du 26 janvier, reprochait au gouvernement autrichien *de ne pas voir aussi clair que lui sur la marche de leur en-*

nemi commun, la révolution ; il l'adjurait *de mettre fin aux dommages que sa conduite faisait éprouver au principe monarchique et au sentiment de l'ordre public;* il l'accusait *de laisser se déployer, sous l'égide de l'aigle autrichienne, des tendances révolutionnaires et hostiles à tous les trônes;* aujourd'hui c'est au suffrage universel, c'est à la démocratie, c'est à la révolution qu'il propose hardiment une alliance pour combattre l'Autriche, déchirer le sein de la patrie allemande et dissoudre la Confédération germanique, qui a valu à l'Allemagne plus de cinquante ans de paix, de prospérité et de grandeur!

Cependant, en y réfléchissant bien, cet étonnement cesse, ces contradictions s'effacent, et l'explication de cette conduite apparaît, quand on envisage le but que le cabinet de Berlin poursuit et les seules voies qui restaient ouvertes pour l'atteindre.

Le but, nous l'avons vu, c'est de faire des duchés une province prussienne, dominer la mer du Nord et la Baltique, c'est d'être à la tête des forces militaires de la Confédération ou du moins de la partie septentrionale de cette Confédération, comme elle est à la tête de la confédération commerciale; le but c'est la prépondérance en Allemagne. Le cabinet de Berlin a tenté, par sa circulaire du 24 mars, d'attirer à sa cause les États secondaires et de leur faire épouser sa querelle contre l'Autriche, mais il échoua. Il fallait donc obtenir une réforme fédérale qui lui apportât ce que les États allemands et l'Autriche lui refusaient. Il y a deux réformes fédérales possibles, celle faite par les princes, c'est 1863, ce serait le triomphe de l'Autriche; celle faite par la démocratie allemande, ce serait la résurrection du parlement de Francfort de 1848. M. de Bismark n'avait pas à choisir; il ne lui faut pas une réforme qui puisse consolider la Confédération, mais une réforme qui la détruise; la réforme fédérale par les princes, par la Diète, c'était courir à une défaite certaine; il ne lui restait plus que la réforme démocratique confiée aux mains du suffrage universel.

Rien n'est plus près d'un révolutionnaire qu'un absolutiste. Le suffrage universel, après tout, n'effraye pas trop M. le comte de Bismark; il espère y trouver, à l'intérieur, des forces pour lutter contre le libéralisme allemand; peut-être espère-t-il y trouver, à l'extérieur, une base à l'alliance française qu'il convoite et dont il a besoin.

M. de Bismark a lu M. Rouher; il a vu exposé, avec une clarté remarquable, dans le discours célèbre de M. le ministre d'État, tout le système dont le suffrage universel est le fondement. Il a compris que le suffrage universel, lorsque la poignée en est tenue par une main forte et irresponsable, est incompatible avec le régime parlementaire, qu'avant tout il exècre; que ce suffrage peut devenir le fouet de Louis XIV chassant le parlement et l'instrument privi-

légié des pouvoirs absolus ; c'est pour cela que le nouveau converti n'a pas craint d'affirmer « que le suffrage universel était le mode d'élection le plus favorable au principe conservateur. » Il n'a pas oublié non plus que c'est sur le principe du suffrage universel que repose le régime impérial en France, et il n'ignore pas qu'en l'adoptant il établit une solidarité étroite et une communauté politique avec le gouvernement des Tuileries.

Je ne veux pas dire qu'en recourant au suffrage universel, M. de Bismark cède à des conseils extérieurs et qu'il faille y voir la preuve irrécusable d'une alliance conclue, mais je pense qu'on peut y reconnaître au moins le signe certain d'une alliance espérée.

Le projet de réforme fédérale, proposé à la Diète de Francfort, est donc à la fois un appel à la démocratie allemande et un appel à l'alliance française.

M. de Bismark réussira-t-il ?

III

Réussira-t-il? La solution à cette question renferme la paix ou la guerre ; c'est celle que vous me posez, mon cher ami, c'est celle que se pose l'Europe inquiète.

Avant de l'aborder de face, c'est-à-dire avant de terminer cette étude et de conclure, j'ai dû patiemment débrouiller l'écheveau mêlé des affaires germaniques, relire, étudier et comprendre les circulaires, les dépêches et les notes qui ont été échangées depuis quelques mois entre les cabinets de Berlin et de Vienne et les gouvernements secondaires. Je n'ai pas la prétention assurément d'avoir retrouvé le fil d'Ariane, pour nous diriger dans ce labyrinthe qu'on appelle la question allemande et qui devient chaque jour davantage la question européenne, mais il me semble que je vous ai conduit, sans trop de détours, à travers ce labyrinthe, depuis la convention de Gastein qui en forme l'entrée, jusqu'à la motion de réforme fédérale, l'appel au suffrage universel, qui en est la sortie.

Le gouvernement prussien reculera-t-il? Laissera-t-il sa motion de réforme fédérale s'attiédir, s'user et se perdre dans les délibérations longues et compliquées de la Diète? Consentira-t-il à désarmer pendant cet examen et ces négociations? Ou bien continuera-t-il ses apprêts militaires? Forcera-t-il la Diète de discuter en présence de deux armées debout pour la bataille, au milieu des défiances excitées et de l'irritation croissante? Persistera-t-il à faire, à l'aide du suffrage universel, le double appel à la démocratie allemande et à l'alliance

française dont j'ai parlé? Réussira-t-il dans cette suprême tentative?

Ce n'est pas à Berlin ou à Vienne qu'il faut demander la réponse à cette question redoutable, c'est à Paris.

Si l'Empereur désire et veut la paix, s'il est fermement décidé à garder une neutralité vraie, si on en est tout à fait convaincu à Berlin et à Vienne, en un mot, s'il n'y a pas d'alliance, la guerre ne se fera pas.

Cette neutralité dont je parle ne doit pas être une neutralité passive, complaisante, bien près de devenir une complicité, mais elle doit devenir une neutralité active, résolue et commandant la paix. Il ne suffit pas de dire avec le *Constitutionnel*, « que le « gouvernement impérial n'a pris parti, ni pour ni contre l'Au- « triche ou la Prusse ; que rien dans son attitude, dans ses actes, « dans son langage n'a autorisé l'Autriche ou la Prusse à penser qu'il « vît commencer les hostilités avec d'autres sentiments que ceux qu'il « n'a cessé de professer depuis la conférence de Londres ; que son « profond désir est de ne pas voir la paix troublée ; qu'il a assuré à « la France, si la guerre était malheureusement inévitable, une po- « sition qui la laisse en dehors du conflit ; qu'il se réserve sa liberté « d'action ; » ce langage louche, cette hésitation, cette déclaration de neutralité indifférente et passive, au lieu de calmer l'opinion, l'a effrayée, et avec raison.

Le gouvernement impérial est maître des événements, et il le sait bien. La Prusse ne peut rien, n'osera rien, si elle n'est pas sûre d'avoir la France avec elle, ou du moins si elle ne l'espère pas. Cette espérance, il ne faut pas la lui laisser.

L'Angleterre pèse, de tout le poids de son influence, en faveur de la paix ; la Russie fait des démarches actives, dans le même sens, à Berlin et à Vienne ; la Bavière et la Saxe, et tous les États de la Confédération, déclarent aux deux grandes puissances allemandes qu'ils se tourneront contre celle qui attaquera la première ; l'opinion publique, en Prusse même, se prononce ouvertement, par de nombreuses manifestations, contre la guerre et contre la politique de M. de Bismark ; l'opinion générale, en Europe, et les immenses et puissants intérêts qui la dirigent, se lèvent avec force contre toute politique qui brisera la paix.

Le gouvernement prussien est donc seul et impuissant, s'il n'a pas derrière lui la France, ou s'il n'espère pas l'y trouver. Que l'Empereur dise fermement, nettement et publiquement à la Prusse et à l'Autriche, comme le fait la Diète germanique : « Je serai contre celle des deux puissances qui fera la guerre ; ma neutralité bienveillante penchera du côté de la puissance attaquée ; » cette parole désarme la Prusse et assure la paix.

Si le cabinet de Berlin persiste dans sa voie, s'il s'apprête manifestement à la guerre, c'est qu'il ne se croit pas seul, c'est qu'il a ou qu'il espère des alliances. S'il les a, tout est dit, et la guerre est certaine ; s'il ne les a pas, il compte les créer en soulevant les événements qui doivent les faire naître. Il faut lui fermer toutes les issues, et pour cela il faut deux choses : que la Diète ne se divise pas et que la France ne laisse rien espérer.

Qu'espère M. de Bismark ? D'abord, diviser la Diète. Il tente les vieilles convoitises de la Bavière ; il lui offre un partage séduisant de la prépondérance en Allemagne. Il croit entraîner les États germaniques du Nord, qui se trouvent dans sa sphère d'attraction. Il se persuade que la démocratie qui refuse, en ce moment, de répondre à son appel, finira par renoncer à ses défiances et cédera à l'impulsion que le suffrage universel va donner à ses instincts et à ses intérêts. Après avoir ainsi isolé l'Autriche en Allemagne, il espère l'isoler en Europe. Il compte sur l'abstention égoïste de l'Angleterre, sur la neutralité hostile, sur les rancunes obstinées de la Russie contre l'Autriche. Il se croit sûr de son alliance avec le gouvernement italien qui doit céder à l'irrésistible tentation de sortir de ses embarras intérieurs, de recommencer sa guerre contre l'Autriche avec des chances inespérées, de conquérir Venise et d'achever l'œuvre de l'indépendance et de l'unité. Il juge la neutralité de la France impossible, dans ces conditions. Il sait ou il prévoit que le bruit du canon, tiré, d'un côté, sur l'Elbe ou le Rhin, et, de l'autre, à Vérone et à Venise, doit entraîner fatalement le drapeau de la France.

Si le cabinet des Tuileries laisse ces doutes ou ces espérances dans l'esprit de M. le comte de Bismark, si, au lieu d'exprimer une volonté, il se borne à manifester des désirs impuissants en faveur de la paix ; si, avec l'accent nécessaire pour être cru, il ne dit pas à l'Italie : « Je ne vous suivrai pas à Venise ; » s'il ne dit pas à la Prusse : « Je ne vous suivrai pas sur le Rhin, et peut-être m'y rencontrerez-vous en ennemi ; » s'il ne tient pas ce sincère et ferme langage, la guerre se fera, elle sera générale, et l'Allemagne tout entière en sera la première victime.

L'Allemagne le comprend et M. Von der Pfordten a traduit excellemment le sentiment de tous les États confédérés, dans sa dépêche adressée aux cabinets de Berlin et de Vienne. « Doute-t-on, par hasard, « a-t-il dit, qu'une guerre semblable eût un autre résultat que la né- « cessité fatale pour le vainqueur et le vaincu d'accepter, l'un et « l'autre, la paix et ses conditions des mains de puissances étrangè- « res qui seules en recueilleraient les fruits ? Certes, ajoute-t-il, celui « sur qui pèserait la faute d'une telle guerre, se verrait bientôt jugé « par sa propre conscience, laquelle ne ferait que devancer les in-

« corruptibles jugements de l'histoire. » Ce langage est grand, digne et vrai, et tout le monde peut en tirer leçon et profit.

Dans la situation de la Prusse et de l'Autriche, il y a une considérable différence : la Prusse, je viens de le démontrer, a besoin de la guerre, pour faire triompher sa politique, et, pour faire la guerre, elle a besoin de l'alliance volontaire ou forcée de l'Italie et de la France. L'Autriche, pour faire triompher la sienne, a besoin de la paix, et la neutralité réelle, sincère, bienveillante de la France lui suffit.

En effet, si tout espoir dans des appuis extérieurs est enlevé au cabinet prussien, le conflit soulevé par la question des duchés et par le projet de réforme fédérale, demeure circonscrit en Allemagne, il reste aux mains de la Diète germanique, à la décision de laquelle la Prusse l'a soumis, par sa motion du 9 avril ; il entre dans la phase des négociations et dans la sphère plus calme de la diplomatie.

Dans cette sphère, l'Autriche retrouve ses avantages. La position qu'elle a prise, à la tête de la Diète, est inattaquable. Elle demande le désarmement, comme sanction de la parole donnée par le roi Guillaume I[er] et par l'empereur François-Joseph de ne pas vouloir prendre l'initiative d'une guerre. Elle accepte l'examen et la discussion d'un projet de réforme fédérale dont elle reconnaît la nécessité et dont elle avait pris elle-même l'initiative en 1863. Au projet de M. de Bismark, qui tend à diviser la confédération, à créer ce qu'on appelle la petite Allemagne, c'est-à-dire la grande Prusse, à ce projet conçu au point de vue exclusivement prussien, l'Autriche opposera un plan de réforme fédérale favorable à l'unité de l'Allemagne agrandie par les duchés, à la résurrection de la puissance de la Diète si affaiblie depuis vingt ans, au maintien de la forte position qu'elle occupe elle-même au sommet de la Diète. Elle saisira en même temps la Diète, au nom de l'article XI du pacte fédéral, du conflit qui divise les deux grandes puissances dans les duchés, et proposera nécessairement d'en appeler au vœu des populations des duchés, comme M. de Bismark propose d'en appeler au suffrage universel en Allemagne.

L'Autriche se promettait bien, le lendemain du jour où la réconciliation avec la Hongrie serait faite et les liens entre les pays hongrois et le reste de l'empire raffermis, de reprendre, à Francfort, sa politique allemande de 1863. M. de Bismark a brusqué les événements et offre aujourd'hui à l'Autriche les chances que celle-ci n'attendait que de l'avenir. L'Autriche est trop habile pour ne pas en profiter et pour ne pas reprendre sur les États secondaires tout l'ascendant que la convention de Gastein lui avait fait perdre.

On le voit clairement : à la Prusse, il faut la guerre et, comme

condition, l'alliance française ; à l'Autriche, il faut la paix, et elle n'a besoin que de la neutralité franche et effective de l'empereur Napoléon III. C'est pour cela que l'Allemagne, l'Europe et l'opinion sont aujourd'hui avec l'Autriche et contre la Prusse.

Le mot du grand Frédéric rappelé hier par *le Temps* : « Si j'étais roi de France, pas un coup de canon ne se tirerait en Europe sans ma permission; » ce mot, quelque peu outré, est, en ce moment, littéralement vrai. C'est aussi pour cela que tous les regards de l'Europe sont fixés sur les Tuileries; c'est là que se trouve la solution, c'est donc là que se trouve aussi la responsabilité.

Quel est l'intérêt de la France? J'ai examiné, dans mon écrit de l'an dernier, quel est cet intérêt ; je n'ai pas à y revenir; je n'ai qu'à maintenir plus que jamais mes convictions. L'intérêt de la France est manifestement du côté de l'Autriche, c'est-à-dire de la paix, et nullement du côté de la Prusse, c'est-à-dire de la guerre. J'ai montré, l'année dernière, le gouvernement impérial hésitant entre ces deux alliances ; je le trouve encore, en ce moment, en apparence du moins, dans la même hésitation. Cette hésitation est mortelle; elle encourage toutes les espérances du comte de Bismark et doit enfanter la guerre. L'Empereur a donné la preuve de trop de sens politique pour ne pas le comprendre, et pour attendre qu'une grande manifestation du Corps législatif le convie à sortir de cette hésitation et à prendre une attitude qui soit la sauvegarde de l'intérêt de la France et de l'Europe.

J'ai exposé, dans mes écrits, tous les avantages que recueillerait la France du maintien de l'alliance avec l'Autriche ; je ne veux en signaler qu'un. L'immense bénéfice de cette alliance, pour la France, c'est que la neutralité seule, mais une neutralité sincère et promptement proclamée, suffit pour l'établir. L'alliance avec la Prusse suppose la guerre.

J'ai dit que le gouvernement impérial serait l'allié de celle des deux puissances qui l'aiderait le plus efficacement à résoudre la question italienne concentrée, à ses yeux, à Venise. Mais voici l'énorme différence : il peut, en ce moment, j'en ai la conviction, obtenir de l'Autriche une large concession à Venise. En l'obtenant par la diplomatie, l'Empereur apporterait Venise à l'Italie qui la lui devrait. Appuyé sur l'Autriche, il imposerait au gouvernement italien la renonciation définitive à Rome ; la difficulté italienne, la plus menaçante de toutes, aurait disparu.

L'alliance prussienne peut aussi lui promettre Venise, mais par la guerre. Cette guerre, dans le quadrilatère, serait ouverte et conduite par l'Italie elle-même qui diviserait les forces de l'Autriche, obligée d'avoir une armée en Italie et une armée en Allemagne. Si cette

guerre était fatale à l'Autriche, l'Italie aurait conquis elle-même la Vénétie ; elle ne la devrait pas exclusivement à la France. La conquête de Venise, au lieu d'apaiser la passion italienne, l'aurait enflammée ; au lieu de sauver la papauté à Rome, elle l'aurait perdue.

On le voit, l'alliance prussienne, c'est l'alliance occidentale révolutionnaire formée entre la France, la Prusse et l'Italie, c'est celle vantée par l'*Opinion Nationale*, préconisée, dans des termes plus timides, par le *Journal des Débats*, arborée par le célèbre discours d'Ajaccio ; c'est l'abandon de Rome et le programme révolutionnaire à l'intérieur ; ce sont les convoitises des frontières du Rhin réveillées, le remaniement territorial de l'Europe livré aux ambitions et aux révolutions ; ce serait la guerre générale dans laquelle il serait impossible que l'Angleterre et la Russie ne finissent pas par se jeter.

L'Empereur est placé, à cette heure, entre la tentation et la sagesse politique. La tentation séduit et enivre, mais elle perd ; la raison et la sagesse politiques ont moins d'éclat, mais elles sauvent ; elles affermissent les gouvernements et fondent les dynasties.

Voilà, mon cher ami, mes notes sur la crise allemande. J'ai envisagé les événements exclusivement par le côté européen. Sans doute la Belgique ne peut pas être plus indifférente que le reste de l'Europe au conflit qui arme en ce moment toute l'Allemagne et qui peut enfanter une guerre à ses portes ; mais elle reste confiante en elle-même et dans ses destinées. Nos dissentions pouvaient nous perdre ; notre patriotisme nous a sauvés. L'attitude admirable que la Belgique a prise, à la mort de Léopold Ier et à l'avénément de Léopold II, la force nationale qu'elle a déployée, le sentiment dynastique qu'elle a manifesté, la sagesse qu'elle a montrée en plaçant l'esprit d'union et de fraternité nationale au-dessus de toutes les dissidences politiques, la populaire et puissante position que le jeune roi a conquise, tout cela écarte de nos frontières les dangers que je voyais approcher et qui, en ce moment, menacent de près l'Europe troublée. C'était mon espérance et mon conseil ; c'est aujourd'hui la satisfaction de mon patriotisme et la joie de ma conscience que n'ont pu troubler des injustices passagères et impuissantes.

ADOLPHE DECHAMPS,
Ministre d'État.

SAINT AUGUSTIN DE CANTORBÉRY

M. le comte de Montalembert va publier dans quelques semaines les tomes III et IV des *Moines d'Occident*, exclusivement consacrés à l'histoire de la conversion de l'Angleterre par les moines celtiques, romains et anglo-saxons. Après avoir passé en revue les origines chrétiennes des Iles Britanniques, les saints et les moines du pays de Galles, l'Irlande depuis saint Patrice, et raconté la conversion de l'Écosse par un grand homme tout à fait oublié, saint Columba, l'historien constate que les conquérants anglo-saxons étaient restés inaccessibles au christianisme celtique, et n'avaient rencontré nulle part dans la Grande-Bretagne, ni des apôtres disposés à leur annoncer l'Évangile, ni des pontifes capables de maintenir le dépôt de la foi chez les peuples conquis par ces païens germaniques. Il fallait donc d'autres moissonneurs. D'où viendront-ils? Du foyer inextinguible d'où la lumière était déjà venue aux Irlandais, aux Bretons et aux Scots. Cent cinquante ans après la première invasion saxonne, et dix ans après la fuite des derniers évêques bretons en 586, des moines envoyés de Rome viennent débarquer au milieu des Anglo-Saxons, sur la plage où avait débarqué César. Les pages qu'on va lire contiennent le récit de leurs premières luttes et de leurs premiers triomphes.

I

MISSION DE SAINT AUGUSTIN

Qu'étaient-ce donc que ces Anglo-Saxons sur qui devaient se concentrer tant d'efforts, et dont la conquête est placée, non sans raison,

au rang des plus fécondes et des plus heureuses que l'Église ait jamais accomplies? De tous les peuples germains, le plus opiniâtre, le plus intrépide, le plus indépendant, ce peuple semble avoir transplanté avec lui, dans la grande île qui lui doit son nom, le génie de la race germanique, pour lui faire porter, sur ce sol prédestiné, ses fruits les plus savoureux et les plus abondants. Les Saxons apportaient avec eux une langue, des institutions, un caractère, marqués au coin d'une originalité puissante et invincible. Langue, institutions, caractère, ont triomphé, dans leurs traits essentiels, des vicissitudes du temps et de la fortune, ont survécu à toutes les conquêtes ultérieures, comme à toutes les influences étrangères; et, plongeant leurs fortes racines dans l'humus primitif de la Bretagne celtique, subsistent encore à la base industructible de l'édifice social de l'Angleterre. A la différence des Francs et des Goths qui se laissèrent promptement neutraliser ou absorber en Gaule, en Italie et en Espagne, par les éléments indigènes, et plus encore par les débris de la décadence romaine, les Saxons eurent le bonheur de trouver en Bretagne un sol déblayé des immondices impériales. Moins éloignés des Celtes Bretons par leurs traditions et leurs institutions, peut-être même par leur origine, que par les convoitises et les ressentiments de la conquête, ils n'eurent point, après la victoire, à lutter contre un esprit radicalement opposé au leur. Gardant intactes et indomptables leur vieille âme germanique, leurs vieilles mœurs, leur farouche indépendance, ils donnèrent dès lors au libre et fier génie de leur race ce vigoureux essor que rien encore n'a pu abattre.

Sortis, en trois émigrations distinctes et successives, de la région péninsulaire qui sépare la mer Baltique de la mer du Nord, ils avaient trouvé sur les plages de la Bretagne un climat et des aspects semblables à ceux de leur pays natal. Au bout d'un siècle et demi de luttes sanglantes, ils avaient fini par rester maîtres de tout ce qui s'appelle aujourd'hui l'Angleterre, moins le littoral et les régions montueuses de l'Ouest. Ils y avaient fondé par le fer et le feu les sept royaumes, si connus sous le nom d'Heptarchie, qui ont laissé leurs dénominations à plusieurs des divisions actuelles de ce pays, où rien ne périt d'une ruine irréparable, parce que tout, comme dans la nature, s'y transforme et s'y régénère. Venus les premiers et les moins nombreux, les Jutes avaient fondé dans l'angle de l'île la plus voisine de la Germanie le royaume de Kent, et occupé une portion des rives de la Manche (l'île de Wight et le Hampshire). Puis les Saxons proprement dits, s'étendant et se consolidant du levant au midi et du midi au couchant, avaient imprimé leur nom et leur domination aux royaumes d'Essex,

de Sussex et de Wessex[1]. Enfin, les Angles occupèrent le Septentrion et l'Est ; ils y fondèrent d'abord le royaume d'Est-Anglie, sur les bords de la mer du Nord, puis celui de Mercie dans tout le pays inoccupé entre la Tamise et le Humber ; enfin, au nord de ce dernier fleuve, le plus vaste de tous les royaumes saxons, la Northumbrie, presque toujours divisée en deux, la Déira et la Bernicie, dont les confins allaient joindre les Scots et les Pictes au delà même des limites qu'avait naguère atteintes la domination romaine.

Cette race de pirates, d'hommes de proie, chasseurs et voleurs de leurs semblables, n'en possédait pas moins les éléments essentiels de l'ordre social. Elle le fit bien voir à mesure qu'elle sut se rasseoir et se régler sur ce sol insulaire que les Bretons n'avaient pas su garder contre les Romains, ni les Romains contre les barbares du Nord, ni ceux-ci contre les hardis navigateurs venus de l'Est. Les Anglo-Saxons seuls ont su y fonder une société inexpugnable, dont les premières fondations étaient assises quand les missionnaires monastiques vinrent leur apporter les lumières de la foi et de la vertu chrétienne.

A la fin du sixième siècle, les Anglo-Saxons formaient déjà un grand peuple, soumis, comme l'avaient été les races celtiques, au régime patriarchal et fédéral qui distinguait si heureusement ces peuples forts et libres des foules abâtardies par le despotisme unitaire de Rome. Mais chez eux comme chez toutes les races germaniques, ce régime était garanti par la constitution énergique de la propriété. Le clan mobile et tumultueux, la bande primitive de pirates et de pillards, disparaît ou se transforme pour faire place à la famille solidement assise par l'appropriation héréditaire du sol ; et ce sol est non-seulement enlevé à la race vaincue, mais laborieusement conquis sur les forêts, les marécages et les friches désertes. Les chefs et les hommes valides de ces familles foncières constituent une aristocratie souveraine et guerroyante, régie par des rois, des assemblées et des lois.

Ces rois appartenaient tous à une sorte de caste, composée des familles qui prétendaient remonter à Odin ou Woden, le monarque divinisé de la mythologie germaine : leur royauté était élective et limitée ; ils ne pouvaient rien sans le secours de ceux qui se les donnaient pour chefs et non pour maîtres.

Ces assemblées, d'abord semblables à celles que Tacite a reconnues chez les Germains, et composées alors de la peuplade entière (*volk-*

[1] Saxons de l'Est, du Sud, de l'Ouest. — Le comté actuel de Middlesex, où est situé Londres, témoigne de la même origine : c'est la région habitée par les Saxons du milieu.

mot), s'étaient promptement limitées aux anciens, aux sages (*witenagemot*), aux chefs des principales familles de chaque tribu ou royaume, aux hommes pourvus de la double prérogative du sang et de la terre. Elles se tenaient en plein air, sous de grands vieux chênes, à des époques déterminées; elles intervenaient dans tous les actes de la vie publique et réglaient souverainement les droits établis ou défendus par les lois.

Ces lois n'étaient elles-mêmes que des traités de paix, discutés et garantis par le grand conseil de chaque petite nation, entre le roi et ceux dont dépendaient sa sécurité et son pouvoir; entre les différentes parties de tout procès civil ou criminel; entre différents groupes d'hommes libres, tous armés et tous possesseurs de terres, sans cesse exposés à risquer leur vie, leurs biens, l'honneur et la sûreté de leurs femmes, de leurs enfants, de leur parenté, de leurs clients, de leurs amis, dans des conflits quotidiens, nés de ce droit de guerre privée qu'on retrouve à la racine de toute liberté et de toute législation germanique.

L'inégalité, compagne inséparables de la liberté chez les peuples d'autrefois, se manifestait chez les Anglo-Saxons comme partout. La classe des hommes libres, des *ceorls*, possesseurs de la terre et du pouvoir politique, qui constituaient la force vitale du peuple, avait au-dessous d'elle non-seulement des esclaves, fruit de la guerre et de la conquête, mais en bien plus grand nombre des serviteurs, des laboureurs, des clients, qui n'avaient pas les mêmes droits qu'elle. Mais elle reconnaissait aussi pour supérieurs les nobles, les *eorls*, nés pour commander, pour remplir l'office de prêtres, de juges et de chefs sous la primauté des rois[1].

Ainsi donc, la portion de la Grande-Bretagne, qui a pris dès lors le nom d'Angleterre, se composait d'une agrégation de tribus et de communautés indépendantes, mais chez qui les exigences de la guerre contre leurs voisins du Nord ou de l'Ouest allaient développer une tendance graduelle vers l'unité. Elle se constituait en une fédération aristocratique, où des familles d'une origine réputée divine présidaient à la vie sociale et militaire de chaque tribu, mais où l'indépendance personnelle restait la base de tout. Cette indépendance savait toujours revendiquer ses droits quand un prince plus habile ou

[1] Les lois et les diplômes anglo-saxons, et surtout les chartes de donations monastiques, reproduisent sans cesse cette distinction entre les *Ceorls* et les *Eorls*, qui se retrouve dans la mythologie scandinave, entre les *Karls* et les *Jarls*, nés du commerce d'un dieu avec deux différentes femmes. Voir le chant du premier Edda, intitulé : *Rigsmal*. — Le mot *ceorl* a produit dans l'anglais moderne celui de *churl*, paysan, rustre, butor; et le mot *eorl* a donné *earl*, comte. L'un est descendu et l'autre est monté.

plus énergique que les autres les avait entamés. Elle se retrouvait portout pour établir et maintenir la vie sociale sur le principe de l'association libre en vue du bien commun. Tout ce que les hommes libres n'avaient pas expressément abandonné à des chefs établis par eux-mêmes ou à des associés librement acceptés leur demeurait acquis et inviolable.

Telle était à cette époque obscure et reculée, comme de nos jours, le principe fondamental et glorieusement inaltérable de la vie publique des Anglais.

La population bretonne, qui avait survécu aux fureurs de la conquête et qui n'avait pas su ou pas voulu chercher un refuge dans les montagnes et les presqu'îles de la Cambrie et de la Cornouaille, semble s'être accommodée de ce nouveau régime. Une fois la conquête achevée, et là où cette conquête n'avait pas entraîné l'extermination complète de la race indigène, on ne trouve aucune trace de soulèvement ou de mécontentement général chez les Bretons, et l'on peut admettre comme plausible l'avis des érudits qui ne croient pas que la condition de la masse du peuple breton, restée dans les régions conquises, ait été pire sous les envahisseurs Saxons que sous le joug des Romains ou même sous celui de leurs princes indigènes, si maltraités par leur compatriote, l'historien Gildas [1]. On peut même croire que cette fusion entre les vaincus et les vainqueurs s'opéra au grand profit de ceux-ci. Nul ne sait si l'héroïque ténacité, qui est devenue le caractère distinctif du peuple anglais, n'a pas été surtout empruntée à la race vigoureuse qui, après avoir tenu tête à César, avait su, seule entre tous les peuples soumis à Rome, lutter pendant deux siècles contre l'invasion des barbares.

Mais cette assimilation des deux races ne put s'opérer qu'aux dépens de la foi chrétienne. A la différence des envahisseurs barbares du continent, les Saxons n'adoptèrent pas la religion du peuple qu'ils avaient subjugué. En Gaule, en Espagne, en Italie, le christianisme avait refleuri et s'était énergiquement affirmé sous la domination des Francs et des Goths ; il avait conquis les conquérants. En Bretagne, il disparut sous le poids de la conquête étrangère. Il n'en restait rien dans les pays soumis aux Saxons quand Rome y envoya ses missionnaires ; on y rencontrait à peine quelques églises ruinées, mais pas

[1] Tel est surtout l'avis de Kemble, qui d'ailleurs généralise beaucoup trop sa théorie sur les exagérations historiques en ce qui touche l'oppression ou l'anéantissement des nations conquises. Ce qui se passe depuis 1772 en Pologne, en Lithuanie, en Circassie et ailleurs, démontre que l'on peut très-bien, même dans la pleine lumière de la civilisation moderne et sous des princes sacrés devant l'autel du Dieu vivant, procéder avec une efficacité invincible à la destruction des races humaines.

un chrétien vivant parmi les indigènes : vainqueurs et vaincus erraient également dans la nuit du paganisme.

Aussi n'est-il pas besoin de se demander si à côté de cette fière et vigoureuse indépendance, où nous avons reconnu une rare et précoce condition de l'intelligence politique et de la vitalité sociale, les Anglo-Saxons manifestaient des vertus morales d'un ordre aussi relevé. Nul ne peut être tenté de le croire. Certes, « il y avait sous cette barbarie native des penchants nobles inconnus au monde romain. Sous la brute, on découvre l'homme libre et aussi l'homme de cœur[1]. » On y découvre même, entremêlés aux abus journaliers de l'audace et de la force, certains prodiges de dévouement héroïque et simple, d'enthousiasme sincère et grandiose, qui appellent ou devancent le christianisme. Mais à côté de ces prodiges d'énergique et primitive vertu, quels prodiges de vice et de crime, d'avarice, de luxure et de férocité ! La religion de leurs pères scandinaves, dont les mythes primitifs enveloppaient plus d'une vérité traditionnelle sous des symboles pleins de grâce ou de majesté, ne s'était que trop tôt corrompue ou troublée. Elle ne les préservait d'aucun excès, d'aucune superstition, d'aucun fétichisme, peut-être pas même des sacrifices humains, connus de toutes les nations païennes. Que pouvait-on attendre, en fait de moralité, de gens habitués à invoquer et à honorer Woden, le dieu des massacres, Freya, la Vénus du Nord, la déesse de la sensualité, et tous ces dieux sanguinaires ou obscènes, dont tel avait pour emblème une épée nue et tel autre le marteau dont il brisait la tête de ses ennemis[2]? L'immortalité qui leur était promise dans la Walhalla leur réservait des jours de carnage et des nuits de débauche, consumées à boire dans les crânes de leurs victimes. Et dès ce monde, leur vie n'était trop souvent qu'une longue orgie de carnage, de rapine et d'impudicité. Le respect traditionnel des races germaniques pour la femme subissait, chez les Saxons comme ailleurs, de singulières dérogations dès qu'il ne s'agissait plus des princesses ou des filles de la race victorieuse et dominante.

Leur pitié ne consistait qu'à épargner les vaincus pour les réduire en servitude et les vendre au dehors. Cet affreux commerce des esclaves, qui a déshonoré successivement toutes les nations païennes et chrétiennes, s'exerçait chez eux avec une sorte de passion invétérée. Il fallut, nous le verrons, des siècles entiers d'efforts incessants pour l'extirper. Ce n'était pas seulement des captifs, des vaincus qu'ils condamnaient à cet excès d'infortune et de honte :

[1] Taine, *Histoire de la littérature anglaise.*

[2] Voir tout le beau chapitre d'Ozanam sur la religion des Germains, dans les *Germains avant le Christianisme*, 1847.

c'étaient leurs parents, leurs compatriotes; c'était, comme les frères de Joseph, leur propre sang; c'étaient leurs fils et leurs filles qu'ils mettaient à l'encan et qu'ils vendaient à des marchands venus du continent pour s'approvisionner chez les Anglo-Saxons de cette denrée humaine. C'était par ce commerce infâme que la Grande-Bretagne, redevenue presque aussi étrangère au reste de l'Europe qu'elle l'était avant César, rentrait dans le cercle des nations policées, et elle y rentrait comme au temps de César, où Cicéron n'anticipait d'autre profit pour Rome de l'expédition du proconsul que le produit de la vente des esclaves.

Et cependant c'était du fond de cet abîme d'ignominie que Dieu allait faire surgir l'occasion d'affranchir l'Angleterre des entraves du paganisme et de l'introduire, par la main du plus grand des Papes, dans le giron de l'Église en même temps que dans l'orbite de la civilisation chrétienne.

Qui nous expliquera jamais que ces vendeurs d'hommes aient trouvé le débit de leur marchandise à Rome? Oui, à Rome, dans la pleine lumière du christianisme; à Rome, six siècles après la naissance du divin Libérateur, et trois siècles après la paix de l'Église; à Rome soumise depuis Constantin à des empereurs chrétiens, et où grandissait graduellement la souveraineté temporelle des papes! Il en était ainsi cependant en l'an de grâce 586 ou 587, sous le pape Pélage II. Des esclaves de tout sexe et de tous pays, et parmi eux, des enfants, des jeunes gens saxons, se trouvaient exposés en vente dans le Forum romain, comme toute autre denrée. Des prêtres, des moines, se mêlaient à la foule qui venait enchérir ou assister au marché: et parmi les spectateurs apparaissait le doux, le généreux, l'immortel Grégoire. Il apprenait ainsi à détester cette lèpre de l'esclavage qu'il lui fut donné plus tard de restreindre et de combattre, mais non d'extirper.

On a cent fois raconté cette scène, que le père de l'histoire d'Angleterre avait recueillie dans la tradition de ses ancêtres northumbriens, et ce dialogue où se peignent avec une si touchante originalité l'âme pieuse et compatissante de Grégoire, en même temps que son goût étrange pour les jeux de mots. Chacun sait comment à la vue de ces jeunes esclaves, frappé de la beauté de leurs visages, de la blancheur éblouissante de leur teint, de la longueur de leurs blonds cheveux, indice probable d'une extraction aristocratique, il s'informa de leur patrie et de leur religion. Le marchand lui répondit qu'ils venaient de l'île de Bretagne, où tout le monde avait ce même teint, et qu'ils étaient païens. Alors poussant un soupir profond : « Quel malheur ! » s'écria-t-il, « que le père des ténèbres possède « des êtres d'un visage si lumineux, et que la grâce de ces fronts

« réfléchisse une âme vide de la grâce intérieure ! Mais quelle est « leur nation ? — Ce sont des Angles. — Ils sont bien nommés, « car ces Angles ont des figures d'anges, et il faut qu'ils deviennent « les frères des anges dans le ciel. Mais de quelle province ont-ils « été enlevés ? — De la Déira (l'un des deux royaumes de la Nor- « thumbrie). — C'est encore bien, » reprit-il. « *De ira eruti*, ils « seront dérobés à l'ire de Dieu, et appelés à la miséricorde du Christ. « Et comment se nomme le roi de leur pays ! — Alle ou Ælla. — « Soit encore : il est très-bien nommé, car on chantera bientôt « l'*Alleluia* dans son royaume. »

Il est naturel de croire que le riche et charitable abbé racheta ces enfants captifs, qu'il les conduisit aussitôt chez lui, c'est-à-dire dans le palais de son père où il était né, qu'il avait changé en monastère et qui n'était pas loin du Forum où les jeunes Bretons avaient été exposés en vente. Le rachat de ces trois ou quatre esclaves fut ainsi l'origine de la rédemption de toute l'Angleterre. Un chroniqueur anglo-saxon, chrétien mais laïque, qui écrivait quatre siècles plus tard, mais qui constate l'empire des traditions domestiques chez ce peuple, en donnant à sa propre généalogie une très-grande place dans l'histoire de sa race, dit expressément que Grégoire logea ses hôtes dans le *triclinium* où il aimait à servir de ses propres mains la table des pauvres, et qu'après les avoir instruits et baptisés, il voulut les prendre pour compagnons et retourner avec eux dans leur patrie, pour la convertir au Christ. Tous les auteurs sont unanimes à reconnaître qu'à partir de ce moment il conçut le grand projet de conquérir les Anglo-Saxons à l'Église catholique. Il y consacra une persévérance, un dévouement et une prudence que les plus grands hommes n'ont point surpassés. On a vu comment, au sortir de la scène du marché des esclaves, il demanda et obtint du pape d'être envoyé comme missionnaire auprès des Anglo-Saxons, et comment, à la nouvelle de son départ, les Romains, après avoir accablé le pape de reproches, coururent après leur pontife futur, et, l'atteignant à trois journées de Rome, le ramenèrent de force dans la ville éternelle [1].

A peine a-t-il été élu pape, que ce grand et cher dessein devient l'objet de ses préoccupations perpétuelles. Son âme intrépide en demeure constamment agitée et sa vaste correspondance en porte l'empreinte continuelle. En attendant qu'il ait pu rencontrer l'homme propre à cette mission providentielle, il n'oublie jamais ces esclaves anglais, ces enfants païens dont le triste sort lui a révélé la conquête que Dieu lui réserve, et dont les frères doivent

[1] *Moines d'Occident*, t. II, p. 102.

se trouver sur les autres marchés d'esclaves des pays chrétiens. Il écrit au prêtre Candide, chargé de gérer le patrimoine de l'Église romaine en Gaule : « Nous vous enjoignons d'employer l'argent que vous avez touché à l'achat de jeunes esclaves anglais de dix-sept à dix-huit ans, que vous ferez élever dans le monastère pour le service de Dieu. De cette façon, la monnaie gauloise, qui n'a pas cours ici, recevra sur place un emploi convenable. Si vous pouvez tirer quelque chose des revenus qu'on dit nous avoir été retirés, il faut également l'employer à procurer des vêtements pour les pauvres, ou à racheter ces enfants esclaves. Mais comme ils seront encore païens, il faut les faire accompagner par un prêtre qui puisse les baptiser s'ils tombaient malades en route. » Enfin, dans la sixième année de son pontificat, il se décide à choisir pour apôtres de l'île lointaine où le transportait sans cesse sa pensée, les religieux de son monastère de Saint-André au mont Cœlius, et de leur donner pour chef Augustin, le prieur de cette chère maison.

Ce monastère est celui qui porte aujourd'hui le nom de Saint-Grégoire, et que connaissent tous ceux qui ont été à Rome. Cette ville incomparable renferme peu de sites plus attrayants et plus dignes d'éternelle mémoire. Le sanctuaire occupe l'angle occidental du mont Cœlius, avec l'emplacement de ce bois sacré et de cette source que la mythologie romaine avait consacrés par le roman gracieux et touchant de Numa et de la nymphe Égérie. Il est à égale distance du grand Cirque, des Thermes de Caracalla et du Colisée, tout proche de l'église des saints martyrs Jean et Paul. Le berceau du christianisme de l'Angleterre touche ainsi au sol trempé par le sang de tant de milliers de martyrs. En face s'élève le mont Palatin, berceau de Rome païenne, encore couvert des vastes débris du palais des Césars. A gauche du grand escalier qui conduit au monastère actuel, trois petits édifices se détachent sur un fond de verdure. Sur la porte de l'un on lit ces mots : *Triclinium pauperum*, et c'est là que se conserve la table où venaient chaque jour s'asseoir les douze pauvres que Grégoire nourrissait et servait lui-même. L'autre est consacré à la mémoire de sa mère, Silvie, qui avait suivi son exemple, en se vouant à la vie religieuse, et dont il avait fait peindre le portrait dans le porche de son monastère.

Entre ces deux édicules, s'élève l'oratoire consacré par Grégoire, encore simple religieux, à l'apôtre saint André, au temps où il transformait sa maison patrimoniale en ce cloître d'où devaient sortir les apôtres de l'Angleterre. Dans l'église du monastère, qui appartient aujourd'hui aux Camaldules, on montre encore la chaire où Grégoire prêchait, le lit où il prenait un si court repos, l'autel devant lequel il a dû tant prier pour la conversion de ses chers

Anglais. Sur la façade de cette église une inscription constate que de là sont partis les premiers apôtres des Anglo-Saxons, dont elle donne les noms[1]. Sous le porche, on voit les tombes de quelques généreux Anglais, morts dans l'exil pour avoir voulu rester fidèles à la religion que ces apôtres leur avaient portée ; et, entre autres inscriptions sépulcrales, on remarque et on retient celle que voici : « Ci-gît Robert Pecham, Anglais catholique qui, après la rupture de l'Angleterre avec l'Église, a quitté sa patrie, ne pouvant supporter d'y vivre sans la foi, et qui, venu à Rome, y est mort, ne pouvant supporter d'y vivre sans patrie[2].

Où est donc l'Anglais digne de ce nom qui, en portant son regard du Palatin au Colisée, pourrait contempler sans émotion et sans remords ce coin de terre d'où lui sont venus la foi et le nom de chrétien, la Bible dont il est si fier, l'Église même dont il a gardé le fantôme? Voilà donc où les enfants esclaves de ses aïeux étaient recueillis et sauvés! Sur ces pierres s'agenouillaient ceux qui ont fait sa patrie chrétienne ! Sous ces voûtes a été conçu par un âme sainte, confié à Dieu, béni par Dieu, accepté et accompli par d'humbles et généreux chrétiens, le grand dessein ! Par ces degrés sont descendus les quarante moines qui ont porté à l'Angleterre la parole de Dieu, la lumière de l'Évangile avec l'unité catholique, la succession apostolique et la règle de saint Benoît ! Aucun pays n'a reçu le don du salut plus directement des Papes et des moines, et aucun, hélas ! ne les a sitôt et si cruellement trahis !

Rien de plus triste et de plus sombre que l'état de Rome et de l'Église à l'époque où Grégoire résolut de mettre à exécution son projet. A ce grand homme, tour à tour soldat, général, homme d'État,

[1] En voici le texte exactement transcrit par la main amie d'un éloquent religieux de notre temps et de notre pays, le Père Hyacinthe.

EX HOC MONASTERIO
PRODIERVNT

S. GREGORIVS. M. FVNDATOR. ET. PARENS. — S. ELVTHERIVS. AB. — S. HILARION. AB. — S. AVGVSTINVS. ANGLOR. APOSTOL. — S. LAVRENTIVS. CANTVAR. ARCHIEP. — S. MELLITVS. LONDINEN. EP. MOX. ARCHIEP. CANTVAR. — S. IVSTVS. EP. ROFFENSIS. — S. PAVLINVS. EP. EBORAC. — S. MAXIMIANVS. SYRACVSAN. EP. — SS. ANTONIVS. MERVLVS. ET. JOANNES. MONACHI. S. PETRVS. AB. CANTVAR.

HONORIVS. ARCHIEP. CANTVAR. — MARINIANVS. ARCHIEP. RAVEN. — PROBVS. XENODOCHI. IEROSOLYMIT. CVRATOR. A. S. GREGORIO. ELECT. — SABINVS. CALLIPOLIT. EP. — FELIX. MESSANEN. EP. — GREGORIVS. DIAC. CARD. S. EVSTACH.

HIC. ETIAM. DIV. VIXIT. M. GREGORII. MATER. S. SILVIA. HOC. MAXIME. COLENDA.
QVOD. TANTVM. PIETATIS. SAPIENTIAE. ET. DOCTRINAE. LVMEN.
PEPERERIT.

[2] Cité dans le discours de M. Augustin Cochin au congrès de Malines, 20 août 1863.

administrateur, législateur, mais toujours et avant tout pontife et apôtre, il fallait une audace surnaturelle pour oser entreprendre des conquêtes lointaines, au sein des périls et des désastres dont il était entouré, au moment où Rome, dévastée par la peste, par la famine, par les inondations du Tibre, exploitée sans merci ou abandonnée sans pudeur par les empereurs byzantins, se débattait contre la domination chaque jour plus menaçante des Lombards. Et ce n'est pas sans raison qu'un écrivain plus érudit qu'enthousiaste présente l'expédition d'Augustin comme un acte aussi héroïque que le départ de Scipion pour l'Afrique pendant qu'Annibal était aux portes de Rome.

On ne sait absolument rien de ce qui précéda dans la vie d'Augustin le jour solennel où, pour obéir aux ordres du Pontife qui avait été son abbé, il dut s'arracher avec ses quarante compagnons aux entrailles maternelles de la communauté qui leur servait de patrie. Pour fixer le choix de Grégoire, il faut qu'il ait montré des qualités éminentes comme prieur du monastère. Mais rien n'annonce que ses compagnons aient été dès lors animés du zèle qui enflammait le Pape. Ils arrivèrent sans encombre en Provence et s'arrêtèrent quelque temps à Lérins, dans cette île des Saints de la Méditerrannée, où, un siècle et demi plus tôt, Patrice, l'apôtre monastique de l'île des Saints de l'Océan, avait séjourné pendant neuf ans avant d'être envoyé par le pape Célestin pour évangéliser l'Irlande. Mais, là ou ailleurs, les moines romains recueillirent d'effrayants récits sur les pays qu'ils avaient à convertir. On leur dit que le peuple anglo-saxon, dont ils ignoraient la langue, était un peuple de bêtes féroces, altéré du sang innocent, impossible à toucher ou à gagner, et qu'on ne pouvait aborder qu'en courant à une perte certaine. Ils prirent peur, et au lieu de poursuivre leur route, ils obtinrent d'Augustin qu'il retournerait à Rome pour supplier le Pape de les dispenser d'un voyage si pénible, si périlleux et si inutile. Loin de les exaucer, Grégoire leur renvoya Augustin avec une lettre où il prescrivait de reconnaître désormais pour leur abbé le prieur de Saint-André, de lui obéir en tout, et surtout de ne pas se laisser terrifier par les labeurs de la route ni par la langue des médisants. « Mieux valait, » leur écrivait-il, « ne pas commencer cette bonne œuvre que d'y renoncer après l'avoir entamée. En avant donc, au nom de Dieu. Plus vous aurez de peine et plus votre gloire sera belle dans l'éternité. Que la grâce du Tout-Puissant vous protége et m'accorde de voir le fruit de votre travail dans l'éternelle patrie; si je ne puis partager votre labeur, je n'en serai pas moins à la récolte, car Dieu sait que ce n'est pas la bonne volonté qui me manque. »

Augustin était porteur de lettres nombreuses, écrites à la même date

par le Pape, d'abord à l'abbé de Lérins, à l'évêque d'Aix et au gouverneur gallo-franc de Provence, pour les remercier du bon accueil qu'ils avaient déjà fait aux missionnaires, puis aux évêques de Tours, de Marseille, de Vienne, d'Autun, et surtout à Virgile, métropolitain d'Arles, pour leur recommander très-chaleureusement Augustin et sa mission, mais sans leur en expliquer la nature ou la portée.

Il en agit autrement dans ses lettres aux deux jeunes rois d'Austrasie et de Bourgogne et à leur mère, Brunehaut, qui régnait en leur nom sur toute la France orientale. En invoquant l'orthodoxie qui distinguait entre toutes la nation franque, il leur annonce qu'il a appris que la nation anglaise était disposée à recevoir la foi chrétienne, mais que les prêtres des régions voisines (c'est-à-dire des pays Celtiques) n'avaient nul soin de la leur prêcher; en conséquence, il demande que les missionnaires destinés par lui à sonder puis à sauver les âmes des Anglais, puissent obtenir des interprètes pour les accompagner au delà du détroit et un sauf-conduit royal pour garantir leur sécurité pendant leur voyage à travers la France.

Ainsi stimulés et recommandés, Augustin et ses religieux reprirent courage et se remirent en route. Leur obéissance remporta la victoire qui avait été refusée à la magnanime ardeur du grand Grégoire. Ils traversèrent donc toute la France en remontant le Rhône et en descendant la Loire, protégés par les princes et les évêques à qui le Pape les avait recommandés, mais non sans subir plus d'une avanie de la part des populations grossières, surtout en Anjou, où ces quarante hommes vêtus en pèlerins, cheminant ensemble, prenant quelquefois leur gîte nocturne sous un grand arbre pour tout abri, furent accueillis comme des loups-garous, et où les femmes surtout se signalaient par leurs hurlements et leurs dérisions.

Après avoir ainsi parcouru toute la Gaule franque, Augustin et ses compagnons vinrent débarquer sur la plage méridionale de la Grande-Bretagne, à l'endroit où elle se rapproche le plus du continent et là même où avaient déjà pris terre les conquérants antérieurs de l'Angleterre : Jules César, qui l'avait révélée au monde romain, puis Hengist avec ses Saxons, qui lui apportaient avec son nom nouveau l'ineffaçable empreinte des races germaniques. A ces deux conquêtes venait maintenant succéder une troisième, destinée à être la dernière. Car on ne saurait mettre au même rang les invasions victorieuses des Danois et des Normands qui, issus du même sang et imbus des mêmes mœurs que les Saxons, ont cruellement troublé la vie du peuple anglais, mais n'ont rien changé aux racines de sa vie sociale ou morale et n'ont pu entamer ni sa langue, ni sa religion, ni son caractère national.

Ces nouveaux conquérants arrivent eux aussi, comme Jules César,

sous les enseignes de Rome, mais de la Rome éternelle, non de la Rome impériale. Ils viennent rétablir la loi de l'Évangile que les Saxons avaient noyée dans le sang. Mais en imprimant pour toujours le sceau de la foi chrétienne à la terre et à la race des Anglais, ils ne porteront aucune atteinte au caractère indépendant, à la puissante originalité de la nation qu'ils achèveront de constituer en la convertissant.

Au midi de l'embouchure de la Tamise et à la pointe nord-est du comté de Kent, on voit une région qui s'appelle encore l'île de Thanet, bien que le nom d'île ne lui convienne plus, parce que le bras de mer qui la séparait autrefois du continent n'est plus qu'une sorte de ruisseau marécageux et saumâtre. C'est là, à un endroit où les blanches et abruptes falaises de cette plage d'Albion s'interrompent subitement pour ouvrir une anse sablonneuse, auprès de l'ancien port des Romains à Richborough, entre les villes modernes de Sandwich et de Ramsgate [1], que les moines romains posèrent pour la première fois le pied sur le sol britannique. On a longtemps conservé et vénéré le rocher qui avait reçu l'empreinte des premiers pas d'Augustin; on y venait en pèlerinage pour remercier le Dieu vivant d'y avoir conduit l'apôtre des Anglais.

A peine débarqué, le lieutenant du pape Grégoire envoya les interprètes dont il s'était pourvu en France auprès du roi de la contrée où les missionnaires venaient d'aborder, pour lui annoncer qu'ils arrivaient de Rome, et qu'ils lui apportaient la meilleure des nouvelles, la vraie Bonne Nouvelle, avec les promesses de la joie céleste et d'un règne éternel en la compagnie du Dieu vivant et véritable.

Ce roi s'appelait Éthelbert [2], ce qui voulait dire en anglo-saxon *Noble* et *Vaillant*. Arrière-petit fils de Hengist, le premier des conquérants saxons, qui lui-même passait pour descendre d'un des trois fils d'Odin, il régnait depuis trente-six ans sur le plus ancien royaume de l'Heptarchie, celui de Kent, et il venait d'acquérir sur tous les autres rois et princes saxons jusqu'aux confins de la Northumbrie, cette sorte de suprématie militaire qui s'attachait au titre de Bretwalda ou de chef temporaire de la Confédération saxonne.

[1] On aime à constater que dans cette ville même de Ramsgate, sur la plage où aborda l'abbé Augustin, les fils de saint Benoît ont pu, après treize siècles écoulés, élever de nos jours un nouveau sanctuaire, auprès d'une église dédiée à saint Augustin et construite par le grand architecte catholique Pugin. Cette colonie monastique dépend de la nouvelle province bénédictine de Subiaco, à laquelle se rattachent également nos fondations récentes de la *Pierre qui vire*, en Morvan, et de Saint-Benoît-sur-Loire, au diocèse d'Orléans.

[2] Le radical *Ethel*, qui se retrouvera dans presque tous les noms d'hommes ou de femmes que nous allons citer, répond à l'adjectif allemand *Edel*, noble.

Il devait être naturellement prédisposé en faveur de la religion chrétienne. C'était celle de sa femme, Berthe, qui avait pour père Caribert, roi des Francs de Paris, petit-fils de Clovis ; et pour mère, cette Ingoberge dont Grégoire de Tours nous a raconté les douces vertus et les malheurs domestiques. Elle n'avait été accordée à ce roi païen des Saxons de Kent, qu'à la condition de pouvoir observer librement les préceptes et les pratiques de sa foi, sous la garde d'un évêque gallo-franc, Liudhard de Senlis, qui était toujours resté avec elle, et venait seulement de mourir, lorsque Augustin arriva. La tradition constate les douces et aimables vertus de la reine Berthe, en même temps que son zèle discret pour la conversion de son mari et de ses sujets. On croit que Grégoire tenait d'elle ces données sur l'envie qu'auraient les Anglais de se convertir, dont il avait entretenu la reine Brunehaut et ses petits-fils. Cette arrière-petite-fille de sainte Clotilde semblait ainsi destinée à être elle-même la Clotilde de l'Angleterre. Mais on a trop peu de détails sur sa vie : elle n'a laissé qu'une brève et incertaine lueur dans ces horizons lointains et voilés qu'elle traverse comme un astre précurseur du soleil de la vérité.

Cependant le roi Éthelbert n'autorisa pas tout d'abord les moines romains à venir le trouver dans la cité romaine de Cantorbéry qui lui servait de résidence. Tout en pourvoyant à leur subsistance, il leur prescrivit de ne pas sortir de l'île où ils avaient débarqué, pendant qu'il délibérait sur ce qu'il avait à faire. Au bout de quelques jours il alla les visiter lui-même, mais ne voulut les entretenir qu'en plein air ; on ne sait quelle superstition païenne lui faisait redouter d'être victime de quelque maléfice s'il se trouvait sous le même toit que ces étrangers. Au bruit de son approche, ils s'avancèrent processionnellement au-devant de lui.

« L'histoire de l'Église, dit Bossuet, n'a rien de plus beau que l'entrée du saint moine Augustin dans le royaume de Kent, avec quarante de ses compagnons, qui, précédés de la croix et de l'image du grand Roi Notre-Seigneur Jésus-Christ, faisaient des vœux solennels pour la conversion de l'Angleterre[1]. » En ce moment solennel, où sur cette terre jadis chrétienne le christianisme se retrouvait face à face avec l'idolâtrie, ces étrangers suppliaient le vrai Dieu de sauver en même temps que leurs propres âmes toutes ces âmes pour l'amour desquelles ils s'étaient arrachés de leur cloître paisible à Rome et avaient tenté cette rude entreprise. Ils chantaient les litanies en usage à Rome, sur le rhythme solennel et touchant que leur avait enseigné Grégoire, leur père spirituel et le père de la musique religieuse. A leur tête marchait Augustin, dont la haute stature et

[1] *Discours sur l'Histoire universelle.*

la prestance patricienne devaient attirer tous les regards, car il dépassait, comme Saül, tous les autres de la tête et des épaules.

Le roi, entouré d'un grand nombre de ses fidèles, les reçut assis sous un grand chêne, et les fit asseoir devant lui. Après avoir écouté le discours qu'ils lui adressèrent en même temps qu'à l'assemblée, il leur fit une réponse loyale, sincère, et, comme on dirait aujourd'hui, vraiment libérale. « Voilà de belles paroles et de belles pro-« messes : mais tout cela est nouveau et incertain pour moi. Je ne « puis tout d'un coup y ajouter foi, en abandonnant tout ce que « j'observe depuis si longtemps avec toute ma nation. Mais puisque « vous êtes venus de si loin pour nous communiquer ce que vous-« mêmes, à ce que je vois, croyez être la vérité et le bien suprême, « nous ne vous ferons aucun mal ; au contraire, nous vous donnerons « l'hospitalité, et nous aurons soin de vous fournir de quoi vivre ; « nous ne vous empêcherons pas de prêcher votre religion, et vous « convertirez qui vous pourrez. » Par ces paroles, le roi leur signifiait l'intention de concilier la fidélité aux coutumes nationales avec un respect pour la liberté des âmes que l'on retrouve trop rarement dans l'histoire. L'Église catholique rencontrait ainsi dès ses premiers pas en Angleterre cette promesse de liberté qui a été pendant tant de siècles le premier article et le plus fondamental de toutes les chartres et de toutes les constitutions anglaises.

Fidèle à cet engagement, Éthelbert permit aux missionnaires de le suivre à Cantorbéry, où il leur assigna une demeure qui s'appelle encore *Stable Gate*, la porte de l'hôtellerie. Les quarante missionnaires firent dans cette ville une entrée solennelle, portant leur croix d'argent, avec le tableau sur bois où était peint le Christ, et chantant tous à l'unisson ce refrain de la litanie : « Nous te conjurons, Seigneur, par toute ta miséricorde, d'épargner dans ta colère cette cité et ta sainte maison, car nous avons péché. *Alleluia.* » C'est ainsi, dit un historien monastique, que les premiers pères et les premiers docteurs de la foi des Anglais entrèrent dans leur métropole future, et inaugurèrent le triomphant labeur de la Croix de Jésus.

Il y avait hors de la ville, à l'orient, sous le vocable de saint Martin, une petite église qui datait du temps des Romains, où la reine Berthe allait prier et pratiquer son culte. Ce fut là qu'Augustin et ses compagnons allaient, eux aussi, chanter leur office monastique, célébrer la messe, prêcher et baptiser[1]. Les voilà donc tranquilles, grâce à la munificence royale, sur les nécessités de la vie, munis du bien

[1] L'église actuelle de Saint-Martin, reconstruite au treizième siècle, occupe l'emplacement de celle qui est consacrée à jamais par le double souvenir de la reine Berthe et de l'archevêque Augustin. On y montre même les fonts de baptême où, selon la tradition, eut lieu l'immersion du roi Éthelbert.

suprême de la liberté, et usant de cette liberté pour travailler à la propagation de la vérité. Ils y vivaient, dit le plus véridique des historiens, de la vie des apôtres dans la primitive Église; assidus à l'oraison, aux vigiles, aux jeûnes, ils prêchaient la parole de vie à tous ceux qu'ils pouvaient aborder, méprisant tous les biens de ce monde, n'acceptant de leurs néophytes que le strict nécessaire, vivant en tout d'accord avec leur doctrine, et prêts à tout souffrir comme à mourir pour la vérité qu'ils prêchaient. L'innocente simplicité de leur vie, la douceur céleste de leur doctrine, parurent aux Saxons des arguments d'une invincible éloquence; et chaque jour voyait croître le nombre de ceux qui demandaient le baptême.

Il y a de ces beaux jours au début de toutes les grandes entreprises; ils ne durent point, grâce à l'infirmité lamentable et incurable des choses humaines. Mais il importe de ne les jamais oublier et de les honorer toujours. Ce sont les fleurs du printemps des belles vies. L'histoire n'a pas de mission plus salutaire que de nous en faire respirer le parfum. L'Église de Cantorbéry a connu pendant mille ans des splendeurs sans pareilles; aucune Église dans le monde, après l'Église de Rome, n'a été gouvernée par de plus grands hommes, n'a livré de plus glorieux combats. Mais rien dans ses éclatantes annales ne saurait éclipser la douce et pure lumière de cet humble berceau, de ce cénacle où une poignée d'étrangers, de moines italiens, abrités par l'hospitalité généreuse d'un roi honnête homme, et guidés par l'inspiration du plus grand des Papes, s'occupaient, dans la prière, l'abstinence et le travail, de conquérir les ancêtres d'un grand peuple à Dieu, à la vertu, à la vérité.

Le bon et loyal Ethelbert ne les perdait pas de vue : bientôt, charmé comme tant d'autres par la pureté de leur vie et séduit par les promesses dont plus d'un miracle attestait la vérité, il demanda et reçut le baptême des mains d'Augustin. Ce fut le jour de la Pentecôte de l'an de grâce 597 que ce roi anglo-saxon entra ainsi dans l'unité de la sainte Église du Christ. Depuis le baptême de Constantin, et si l'on excepté celui de Clovis, il n'y avait point eu d'événement plus considérable dans les annales de la chrétienté. Une foule de Saxons suivirent l'exemple de leur roi et les missionnaires monastiques sortirent de leur premier asile pour prêcher de tous les côtés en construisant çà et là des églises. Le roi, fidèle jusqu'au bout à ce noble respect de la conscience d'autrui dont il avait donné l'exemple avant même d'être chrétien, ne voulut contraindre personne à changer de religion. Il se bornait à aimer davantage ceux qui, baptisés comme lui, devenaient ses concitoyens dans la patrie céleste. Le roi saxon avait appris des moines italiens que nulle contrainte n'est

compatible avec le service du Christ[1]. Ce ne fut pas pour unir l'Angleterre à l'Église romaine, ce fut pour l'en arracher, mille ans plus tard, qu'un autre roi et d'autres apôtres durent employer les supplices et les bûchers.

Sur ces entrefaites, Augustin, se voyant désormais à la tête d'une chrétienté importante et conformément aux instructions données par le Pape, retourna en France pour s'y faire sacrer archevêque des Anglais par le célèbre métropolitain d'Arles, Virgile, cet ancien abbé de Lérins que Grégoire avait établi son vicaire sur toutes les Églises du royaume des Francs. Revenu à Cantorbéry, il trouva que l'exemple du roi et les travaux de ses compagnons avaient fructifié au delà de toute attente, à tel point qu'en la solennité de Noël de la même année 597, plus de dix mille Anglo-Saxons se présentèrent pour recevoir le baptême, et ce sacrement leur fut administré à l'embouchure de la Medway dans la Tamise, en face de cette île de Sheppey, où se trouve aujourd'hui une des principales stations de la flotte britannique et un des grands centres de la puissance maritime de l'Angleterre.

Le premier des néophytes fut aussi le premier des bienfaiteurs de la naissante Église. Éthelbert, de plus en plus pénétré de respect et de dévouement pour la foi qu'il venait d'embrasser, voulut donner un gage éclatant de sa pieuse humilité en abandonnant au nouvel archevêque son propre palais dans la ville de Cantorbéry, et en établissant désormais sa résidence royale à Reculver, ancienne forteresse romaine sur la rive voisine de l'île où avait débarqué Augustin. A côté de la demeure du roi, transformée en monastère pour l'archevêque et ses religieux, et sur le site d'une vieille église du temps des Romains, on commença à construire une basilique destinée à devenir, sous le nom d'église du Sauveur ou du Christ (*Christ Church*), la métropole de l'Angleterre[2]. Augustin en fut à la fois le premier archevêque et le premier abbé.

Le Pape avait d'abord désigné pour siége de la nouvelle métropole la cité de Londres, colonie romaine déjà célèbre du temps des empereurs, tandis qu'il n'avait peut-être jamais entendu parler de la résidence des rois saxons à Cantorbéry. Mais Londres n'était pas dans le royaume d'Éthelbert, et l'indication du Pape ne put prévaloir contre les motifs qui déterminèrent Augustin à prendre pour foyer de la vie religieuse en Angleterre la capitale du roi qui était devenu

[1] Didicerat enim a doctoribus auctoribusque suæ salutis servitium Christi voluntarium, non coactitium esse debere. Bède, I, 26.

[2] L'immense métropole actuelle de Cantorbéry, dont la reconstruction fut commencée au onzième siècle par Lanfranc, occupe l'emplacement de cette église primitive et du palais d'Ethelbert.

son prosélyte et son ami, ainsi que la région où il avait pris terre en abordant le sol britannique et dont les habitants l'avaient accueilli avec une sympathie si féconde.

D'ailleurs les splendeurs et l'influence de la métropole officielle devaient être pendant de longs siècles éclipsées dans l'opinion du peuple anglais et du monde chrétien par une autre fondation, également due à Augustin et à Ethelbert, au premier archevêque et au premier roi chrétien d'Angleterre. A l'est de la cité royale et à moitié chemin de cette église de Saint-Martin où la reine allait prier et où le roi avait été baptisé, Augustin, toujours à la recherche des vestiges que l'ancienne foi avait laissés dans la Grande-Bretagne, sut découvrir l'emplacement d'une église chrétienne, transformée en temple païen et entourée d'un bois sacré. Éthelbert lui abandonna ce temple avec tout le terrain environnant. L'archevêque en refit aussitôt une église qu'il dédia à saint Pancrace, jeune martyr de Rome, dont le souvenir était cher aux moines romains, parce que le monastère du mont Cœlius, d'où ils étaient tous sortis et où leur père Grégoire était né, avait été construit sur des terrains appartenant autrefois à la famille de Pancrace. Autour de ce nouveau sanctuaire, Augustin éleva un autre monastère, dont un de ses compagnons, Pierre, fut le premier abbé, et qu'il destinait à lui servir de sépulture, selon l'usage romain qui plaçait les cimetières hors des villes et au bord des grands chemins. Il consacra cette nouvelle fondation sous l'invocation des apôtres de Rome, Pierre et Paul ; mais c'est sous son propre nom que cette fameuse abbaye est devenue l'un des sanctuaires les plus opulents et les plus vénérés de la chrétienté, et qu'elle a été pendant plusieurs siècles la nécropole des rois et des primats de l'Angleterre, en même temps que le premier foyer de la vie religieuse et intellectuelle dans le midi de la Grande-Bretagne.

Il fallut sept années pour achever et consolider la création du monastère dont l'église ne put même être dédiée du vivant de celui dont elle devait prendre et garder le nom. Mais quelques mois avant sa mort, Augustin eut la satisfaction de faire sanctionner la fondation du premier monastère bénédictin d'Angleterre par la ratification solennelle du roi et des chefs de la nation qu'il avait convertie.

La charte de donation a été remise en lumière de nos jours comme le plus ancien monument authentique de l'histoire religieuse et politique de l'Angleterre [1]. On nous saura gré d'en citer le texte et les

[1] L'authencité de cet acte a été admise par l'un des érudits les plus compétents de notre temps, sir Francis Palgrave : *Rise and progress of the British commonwealth*, t. II, p. 215, 218. Cependant Kemble, dans son *Codex diplomaticus ævi Saxonici*, t. I, p. 2, ne l'a publié qu'avec l'astérisque qui indique les documents qu'il tient pour suspects ou faux ; il ne donne d'ailleurs aucun motif pour justifier cet arrêt.

témoins. Le roi anglo-saxon y paraît à la fois comme prince chrétien et comme chef de l'assemblée aristocratique dont le consentement était nécessaire à la validité de tous ses actes. Il y parle ainsi :

«... Moi, Éthelbert, roi de Kent, avec le consentement du vénérable archevêque Augustin et de mes nobles, je donne et concède à Dieu, en l'honneur de saint Pierre, quelque portion de la terre qui est de mon droit et qui gît à l'est de la ville de Cantorbéry, afin qu'un monastère y soit construit, et que les propriétés ci-après dénommées soient en la possession de celui qui en sera ordonné abbé. C'est pourquoi j'adjure et j'ordonne, au nom du Dieu tout-puissant qui est le juste et souverain juge, que cette terre ainsi donnée le soit à jamais, qu'il ne soit loisible ni à moi, ni à mes successeurs, d'en ôter une part quelconque à ses possesseurs ; et si quelqu'un tente d'amoindrir ou d'annuler notre donation, qu'il soit, dans cette vie, privé de la sainte communion du corps et du sang de Jésus-Christ, et, au jour du jugement, séparé de la compagnie des saints...

† Moi, Éthelbert, roi des Anglais, j'ai confirmé cette donation de ma propre main avec le signe de la sainte Croix.

† Moi, Augustin, par la grâce de Dieu, archevêque, j'ai librement souscrit.

† Moi, Eadbald, fils du roi, j'ai adhéré.
† Moi, Hamigisile, duc, j'ai approuvé.
† Moi, Hocca, comte, j'ai consenti.
† Moi, Angemundus, référendaire, j'ai approuvé.
† Moi, Graphio, comte, j'ai dit bien.
† Moi, Tansile, *regis optimas*, j'ai confirmé.
† Moi, Pinca, j'ai consenti.
† Moi, Geddi, j'ai corroboré[1].

[1] Ego Ethelbertus, rex Cantiæ, cum consensu venerabilis archiepiscopi Augustini et principum meorum, dono et concedo Deo... KEMBLE, *loco cit.* — Les actes de donation rendus par les rois anglo-saxons énoncent toujours le consentement des *ducum, comitum, optimatumque*, et sont toujours revêtus de la signature des comtes et seigneurs principaux, entremêlés aux évêques et aux abbés ; la formule *Favi*, ou *consensi*, ou *approbavi*, accompagne souvent le nom propre qui est toujours précédé d'une croix : *Ego Hocca comes consensi.* Cette croix ne tenait donc nullement lieu de la signature, comme on l'a prétendu, et n'indiquait en aucune façon que le signataire ne sût pas écrire. Kemble dans une note de sa préface (p. 91) semble indiquer que les deux signatures d'Angemundus et de Graphio, avec les qualifications dont elles sont accompagnées, lui ont donné lieu de ranger le diplôme tout entier parmi les documents apocryphes. Palgrave donne, d'après SOMNER's *Canterbury*, p. 47, un autre texte du même titre où les signatures, rangées dans le même ordre, ne sont accompagnées d'aucune qualification. Il établit d'ailleurs (p. 214) que les documents anglo-saxons les plus contestés ont presque toujours eu pour base des actes authentiques, dont la sincérité originelle ne doit pas être révoquée en doute, par suite des anachronismes réels ou apparents qui résultent des amplifications ou des

II

COMMENT LE PAPE GRÉGOIRE ET L'ÉVÊQUE AUGUSTIN GOUVERNÈRENT LA NOUVELLE ÉGLISE D'ANGLETERRE

Bien avant cette consécration solennelle et nationale de son œuvre, et dès la première année de sa mission, Augustin avait envoyé à Rome deux de ses compagnons : Laurent, qui devait le remplacer comme archevêque, et Pierre, qui devait être le premier abbé du nouveau monastère de Saint-Pierre et de Saint-Paul, pour annoncer au Pape la grande et bonne nouvelle de la conversion du roi et du royaume de Kent ; puis pour lui demander de nouveaux collaborateurs, la moisson étant grande et les moissonneurs peu nombreux ; enfin, pour le consulter sur onze points importants et délicats touchant la discipline et la direction des nouveaux chrétiens.

On comprend la joie de Grégoire ; au milieu des périls et des épreuves de l'Église, au milieu de ses propres souffrances matérielles et morales, il voyait se réaliser le rêve le plus cher de son âme. Le plus audacieux de ses projets était couronné de succès. Un nouveau peuple venait d'être introduit dans l'Église par sa douce et persévérante activité. Jusqu'à la fin des siècles, des âmes innombrables allaient lui devoir leur entrée dans la grande confraternité des âmes ici-bas comme dans les joies éternelles de là-haut. Certes, il ne prévoyait pas les grands hommes, les grands saints, les immenses ressources, les indomptables champions que l'Angleterre devait fournir à l'Église catholique ; mais aussi il eut le bonheur d'ignorer la défection qui devait découronner un jour tant de gloires, et cette lâche ingratitude qui a osé méconnaître ou rabaisser chez lui comme chez ses lieutenants l'incomparable bienfait qu'il a conféré au peuple anglais en l'initiant à la lumière de l'Évangile.

Sa joie pouvait donc être aussi pure que légitime. Elle s'exhale dans cette vaste correspondance où il nous a laissé l'image si fidèle de son âme et de sa vie. Augustin en reçoit naturellement la première explosion. « Gloire à Dieu, au plus haut des cieux, lui écrit son ami, gloire à ce Dieu qui n'a pas voulu régner seul dans les cieux, dont la

altérations postérieures. Presque tous les diplômes anglo-saxons que nous lisons encore sont énergiquement confirmés, selon lui, par ce qu'il appelle leur évidence intérieure. Ces chartes s'appuient sur l'histoire qui, à son tour, s'appuie sur elles ; elles se confirment ainsi mutuellement.

mort est notre vie, dont l'infirmité est notre force, dont la souffrance guérit nos souffrances, dont l'amour nous envoie chercher jusque dans l'île de Bretagne des frères inconnus, dont la bonté nous fait trouver ceux que nous cherchions sans les connaître ! Qui pourrait raconter l'exaltation de tous les cœurs fidèles, depuis que la nation anglaise, par la grâce de Dieu et par ton labeur fraternel, est inondée de la lumière sainte et foule aux pieds des idoles qu'elle redoutait follement pour se prosterner devant le Dieu tout-puissant? » Il a hâte de faire retentir jusqu'en Orient l'heureuse nouvelle qui lui arrive de l'extrême Occident. Il écrit au patriarche d'Alexandrie : « Le porteur de vos lettres m'a trouvé malade et me laisse malade. Mais Dieu m'accorde la joie de l'âme pour tempérer l'horreur de ma souffrance corporelle. Le peuple de la sainte Église croît et se multiplie ; les récoltes spirituelles s'entassent dans les greniers du ciel... Vous m'annonciez la conversion de vos hérétiques, la concorde de vos fidèles... Je vous rends la pareille, parce que je sais que vous jouirez de mon bonheur et que vous m'avez aidé de vos prières. Apprenez donc que la nation des Anglais, située au bout du monde, était restée idolâtre jusqu'à présent, adorant du bois et des pierres. Dieu m'a inspiré de lui envoyer un moine de mon monastère d'ici pour lui prêcher la foi ; ce moine, que j'ai fait ordonner évêque par les évêques francs, a pénétré chez cette nation, aux extrémités de la terre, et voici que je reçois la nouvelle de l'heureux succès de l'entreprise. Lui et ses compagnons ont fait tant de miracles qu'ils semblent approcher de ceux des apôtres. Plus de dix mille Anglais ont été baptisés par eux d'un seul coup. »

Après avoir ainsi réchauffé le zèle du patriarche égyptien par ces nouvelles d'Angleterre, il se retourne vers la reine du peuple converti, vers cette Berthe, née chrétienne et petite-fille d'une sainte, pour se féliciter avec elle de ce que son mari et son peuple sont devenus chrétiens comme elle, et pour l'encourager à de nouveaux efforts en lui annonçant que l'on prie pour elle non-seulement à Rome, mais encore à Constantinople, et que la renommée à porté le bruit de ses bonnes œuvres jusqu'aux oreilles du sérénissime empereur. « Nos très-chers fils, le prêtre Laurent et le moine Pierre, » lui écrit-il, « nous ont raconté en revenant ici tout ce que Votre Majesté a fait pour notre révérend frère et co-évêque Augustin, tout ce qu'elle lui a prodigué de consolations et de charité. Nous bénissons le Tout-Puissant qui a daigné vous réserver la conversion de la nation anglaise. De même qu'il s'est servi de la glorieuse Hélène, mère du très-pieux Constantin, pour exciter les cœurs des Romains à la foi chrétienne, nous avons confiance que sa miséricorde opérera par votre entremise le salut des Anglais. Depuis longtemps déjà vous

avez dû, avec la prudence d'une vraie chrétienne, tourner le cœur de votre mari, pour son salut et celui de son royaume, vers la foi que vous professez. Instruite et pieuse comme vous l'êtes, cette tâche n'a dû être pour vous ni longue ni difficile. Si vous l'avez négligée en quoi que ce soit, il faudrait réparer le temps perdu. Fortifiez donc, dans l'âme de votre noble époux, le dévouement à la foi chrétienne ; versez dans son cœur l'amour de Dieu ; enflammez-le de zèle pour la pleine conversion de ses sujets, afin qu'il puisse faire de votre amour et de votre dévotion un holocauste au Tout-Puissant... Je demande à Dieu que l'achèvement de votre œuvre fasse goûter aux anges dans le ciel la joie que je vous dois déjà sur la terre. »

Puis, vers la même époque, en revoyant ses commentaires sur l'Écriture sainte, et son *Exposition* sur le Livre de Job, il ne put se défendre d'y ajouter ce cri de triomphe : « Voyez cette Bretagne, « dont la langue ne savait que pousser des rugissements barbares, « la voilà qui retentit de l'*Alleluia* des Hébreux ! Voyez cette mer fu- « rieuse ; la voilà qui s'aplanit docilement sous les pieds des saints ! « et ces races sauvages que les princes de la terre ne pouvaient « dompter par le fer, les voilà enchaînées par la seule parole des « prêtres ! Ce peuple qui, encore païen, bravait sans crainte les ar- « mes et le nom de nos soldats, le voilà qui tremble devant la langue « des humbles ! Il a peur, mais c'est du péché, et toutes ses convoi- « tises sont tournées vers la gloire éternelle. »

Loin de s'endormir dans cette joie, il resta jusqu'à son dernier jour fidèle à l'active sollicitude que lui inspirait sa chère Angleterre. Il envoya à Augustin une nouvelle colonie monastique, munie de reliques, de vases sacrés, de vêtements sacerdotaux, de parements d'autels, de tout ce qu'exigeait la pompe du culte et surtout des livres destinés à former un commencement de bibliothèque ecclésiastique. A la tête de ce nouvel essaim de religieux, figuraient un homme de très-noble naissance, nommé Mellitus, et son confrère Juste, qui devaient occuper l'un après l'autre le siége métropolitain de Cantorbéry, puis Paulin, le futur apôtre de la Northumbrie.

Il les munit de lettres très-pressantes et toutes datées du même jour, pour la reine Brunehaut, pour ses petits-fils, les rois Théodebert et Théodoric, pour leur rival, le roi Clotaire de Neustrie, qui avait très-bien traité et secondé Augustin ; pour les évêques d'Arles, de Vienne, de Lyon, de Gap, de Toulon, de Marseille, de Châlons, de Paris, de Rouen, et d'Angers ; marquant ainsi d'avance les étapes possibles des nouveaux missionnaires. Dans une lettre particulière au légat Virgile d'Arles, il lui recommande tout particulièrement de recevoir leur frère commun Augustin avec la plus douce affection, au cas où il irait le trouver, et il ajoute : « Comme il arrive souvent que

ceux qui sont éloignés ont besoin d'être avertis des désordres à réprimer, s'il vous dénonce les fautes de ses prêtres ou de tout autre, examinez tout très-soigneusement avec lui, et sévissez, mais en prenant garde de ne pas affliger l'innocent pour atteindre le coupable. »

Cette tendresse passionnée, mais intelligente et impartiale, de Grégoire pour ses amis, qui est un des traits les plus séduisants de son admirable vie, ne ressort nulle part avec plus d'éclat que dans ses relations avec Augustin. On l'y voit toujours occupé d'étendre et de consolider l'autorité de son légat, mais non moins inquiet du salut de son âme, et résolu d'ailleurs à faire passer avant tout les intérêts de la nouvelle chrétienté. Il confia aux nouveaux missionnaires une longue lettre au roi Ethelbert, où, tout en le félicitant de sa conversion, et en le comparant à Constantin, comme il avait comparé Berthe à sainte Hélène, il l'exhortait à étendre la foi parmi ses sujets, à proscrire le culte des idoles, à renverser leurs temples et à établir les bonnes mœurs par les exhortations, les caresses, les menaces, mais surtout par son propre exemple. Il ajoute : « Vous avez avec vous notre très-révérend frère, l'évêque Augustin, élevé dans la règle monastique, rempli de la science des Écritures, plein de bonnes œuvres aux yeux de Dieu. Écoutez dévotement et accomplissez fidèlement tout ce qu'il vous dira : car plus vous écouterez ce qu'il vous dira de la part de Dieu, plus Dieu l'exaucera lui-même quand il le priera pour vous. Attachez-vous donc à lui de toutes les forces de votre âme avec la ferveur de la foi ; et secondez ses efforts avec toute la force que Dieu vous a donnée[1]. »

Le même jour, dans une lettre ostensible, il conférait à Augustin le droit de porter le *pallium* en célébrant la messe, pour le récompenser d'avoir créé la nouvelle Église des Anglais. Cet honneur devait passer à tous ses successeurs sur le siége archiépiscopal[2]. Il le constitue métropolitain des douze évêchés qu'il lui enjoint d'ériger dans l'Angleterre méridionale. Il le charge d'établir qui il voudra pour évêque métropolitain dans l'ancienne ville romaine et épiscopale d'York, en lui soumettant douze autres évêchés nouveaux à ériger, mais en conservant sur ce métropolitain du Nord la suprématie sa vie durant. Outre tous ces évêques ordonnés par lui ou par le futur évê-

[1] On est tout surpris de rencontrer, dans cette belle lettre, un paragraphe consacré à prévenir le roi saxon que la fin du monde est tout proche, qu'il faut s'y attendre d'un jour à l'autre et ne pas s'étonner par conséquent des choses prodigieuses qui pourront arriver en Angleterre comme ailleurs.

[2] Depuis le schisme de Henri VIII, les archevêques anglicans de Cantorbéry, par la plus singulière des anomalies, n'en ont pas moins conservé ce pallium dans les armoiries de leur siége.

que d'York dans le territoire conquis, il lui soumet tous les évêques de la Bretagne, « afin, » dit le Pape, « qu'ils apprennent par votre parole et par votre vie comment il faut croire et comment il faut vivre pour accomplir leur office et gagner le ciel. » Il s'agissait ici des évêques établis ou rétablis ou réfugiés en Cambrie, pontifes et docteurs des populations chrétiennes et celtiques qui avaient échappé au joug des Saxons.

Mais pendant que, aux yeux des hommes, il mettait ainsi le comble à la confiance et à l'autorité dont il investissait Augustin, il lui adressait en secret des avertissements destinés à le préserver des périls de l'orgueil. « Dans notre joie, » lui écrivait-il, « il y a grand sujet de crainte. Je sais, très-cher frère, que Dieu a fait par toi de grands miracles dans cette nation. Il faut se réjouir de ce que les âmes des Anglais sont attirées par des miracles extérieurs à la grâce intérieure ; mais il faut craindre que ces prodiges ne portent l'âme infirme à la présomption et ne fassent tomber l'homme au dedans par la vaine gloire encore plus qu'ils ne le grandissent au dehors. Quand les disciples disaient à leur divin Maître : *Seigneur, en votre nom les démons même nous sont soumis*, il leur répondit : *Ne vous réjouissez pas de cela, mais de ce que vos noms sont inscrits dans le ciel.* Les noms de tous les élus y sont inscrits, et cependant tous les élus ne font pas des miracles... Tandis que Dieu agit ainsi par toi au dehors, tu dois, très-cher frère, te juger scrupuleusement au dedans et bien connaître qui tu es. Si tu te souviens d'avoir offensé Dieu par ta langue ou par tes œuvres, aie toujours tes fautes présentes à ta mémoire pour réprimer la vaine gloire qui surgirait dans ton cœur. Songe que ce don des miracles ne t'est pas donné pour toi, mais pour ceux dont le salut t'est confié... Il y a des miracles de réprouvés ; et nous, nous ne savons pas même si nous sommes élus. Il faut donc rudement déprimer l'âme au milieu de tous ces prodiges et de ces signes, de peur qu'elle n'y cherche sa propre gloire et son avantage privé... Dieu ne nous a donné qu'un seul signe pour reconnaître ses élus : c'est de nous aimer les uns les autres[1]. »

Puis aussitôt, voulant relever par un retour de tendre compassion l'ami qu'il vient de corriger, il continue en ces termes : « Je parle ainsi parce que je désire prosterner l'âme de mon cher auditeur dans l'humilité. Mais que ton humilité même ait confiance. Tout pécheur que je suis, j'ai une espérance certaine que tous tes péchés te seront remis puisque tu as été choisi pour procurer la rémission aux autres. S'il y a plus de joie dans le ciel pour un pécheur pénitent que pour

[1] Fleury, en citant cette lettre, dit avec raison : « Rien ne prouve mieux la vérité des miracles de saint Augustin que ces avis si sérieux de Grégoire. »

quatre-vingt-dix-neuf justes, quelle joie n'y aura-t-il pas pour tout un grand peuple qui, en venant à la foi, fait pénitence de tout le mal qu'il a fait. Et cette joie, c'est toi qui l'auras donnée au ciel. »

Dans une lettre antérieure de Grégoire, adressée, non plus à Augustin, mais à son ami Euloge, patriarche d'Alexandrie, le Pape constate également les miracles qui avaient signalé la mission d'Augustin ; il ne craint pas même de les comparer aux signes et aux prodiges qui avaient accompagné la prédication des apôtres. Douze siècles après Grégoire, la plus grande âme qu'ait produite l'Angleterre moderne, l'immortel Burke, s'incline respectueusement devant cette tradition méprisée par ses frivoles contemporains. L'introduction du christianisme dans un pays quelconque est, selon lui, le plus inestimable bienfait qui puisse être conféré à l'humanité. Pourquoi donc, en vue d'un but si digne, la Providence ne serait-elle pas quelquefois intervenue ? Les miracles, admis autrefois avec une aveugle crédulité, ont été depuis rejetés avec un non moins aveugle dédain. Toujours est-il, ajoute le grand orateur, que la foi en ces miracles réels ou supposés a été la principale cause des progrès si rapides du christianisme dans notre île. Chose singulière, ni Bède ni aucun autre historien ne donne le moindre détail sur les prodiges qui éveillaient à la fois l'admiration, la gratitude et la prudence de saint Grégoire le Grand. Mais de tous les miracles possibles le plus grand est assurément « d'avoir détaché du paganisme, sans violence, un peuple violent, de l'introduire dans la société chrétienne, non pas homme par homme et famille par famille, mais d'un seul coup, avec ses rois, sa noblesse guerrière, ses institutions[1]. » Ce roi qui croit descendre des dieux du paradis scandinave, et qui abandonne sa capitale aux prêtres du Dieu crucifié ; ce peuple féroce et idolâtre qui se précipite par milliers au-devant de quelques moines étrangers, et par milliers se plonge dans les ondes glacées de la Tamise, au milieu de l'hiver, pour recevoir le baptême de la main de ces inconnus ; cette transformation si rapide et si complète d'une race orgueilleuse et victorieuse, sensuelle et rapace, par une doctrine uniquement destinée à dompter la cupidité, l'orgueil et la sensualité, et qui, une fois descendue dans ces cœurs sauvages, s'y est imprimée pour toujours, n'est-ce pas là de tous les prodiges le plus merveilleux comme le plus incontesté ?

Enfin, et après toutes ces lettres, Grégoire adressa une réponse très-longue et très-détaillée aux onze questions que lui avait posées Augustin sur les principales difficultés qu'il rencontrait ou qu'il prévoyait dans sa mission. Il faudrait citer en entier cette réponse, mo-

[1] Ozanam, *Œuvres*, I, 159.

nument admirable de lumière, de raison conciliante, de douceur, de sagesse, de modération et de prudence, destiné à devenir, comme on l'a dit très-justement, la règle et le code des missions chrétiennes. Mais, outre son extrême longueur, elle renferme certains détails que ne comporte plus notre pruderie moderne. En voici la substance sur les points les plus importants pour nous.

Le Pape, consulté sur l'usage et le partage à faire des offrandes des fidèles, rappelle à Augustin que des revenus de l'Église on doit faire quatre portions : la première pour l'évêque et sa famille, à cause de l'hospitalité qu'il doit exercer, la seconde pour le clergé, la troisième pour les pauvres, la quatrième pour les réparations des églises. « Mais vous, » dit-il à l'archevêque, « vous qui avez été nourri dans la discipline monastique, vous ne devez pas vivre à part de votre clergé, mais bien instituer dans la nouvelle Église des Anglais la vie commune comme nos pères la pratiquaient dans l'Église naissante. »

Pourquoi, demandait Augustin, y a-t-il diverses coutumes dans l'Église, puisque la foi est une ; et pourquoi la liturgie selon laquelle on célèbre la messe dans les églises des Gaules (que suivait probablement la reine Berthe dans son oratoire de Saint-Martin) diffère-t-elle de celle de l'Église romaine ?

« Votre Fraternité, » répond le Pape, « connaît l'usage de l'Église romaine, où vous ne sauriez oublier que vous avez été élevé. Mais soit que vous trouviez dans l'Église de Rome ou dans celle des Gaules, ou dans toute autre, quelque usage que vous croirez plus agréable à Dieu, je vous enjoins de le recueillir avec soin, et de l'établir dans la nouvelle Église des Anglais. Car il ne faut pas aimer les institutions à cause des lieux d'où elles viennent, mais plutôt les lieux à cause des bonnes institutions qu'on y observe. Choisissez donc dans toutes les Églises tout ce qu'il y a de pieux et de raisonnable, et faites de ce bouquet spirituel la coutume des Anglais. »

On reconnaît bien là le pontife qui avait déjà bravé les critiques de quelques petits esprits en introduisant à Rome divers usages que l'on croyait empruntés à l'Église de Constantinople, et qui leur disait : « Je serai toujours prêt à détourner mes subordonnés du mal, mais à les imiter dans le bien, en l'empruntant à n'importe quelle Église. Il n'y a qu'un sot qui puisse mettre sa primauté à dédaigner d'apprendre ce qu'il y a de mieux. »

Interrogé sur les peines à infliger aux voleurs sacriléges, et sur la disposition de la loi romaine, qui imposait au voleur la restitution du double ou du quadruple, Grégoire prescrit de tenir compte, dans le châtiment, de l'indigence ou de la richesse du larron, mais toujours avec une charité paternelle, et une modération qui retienne l'âme

dans les limites de la raison. Quant à la restitution, « à Dieu ne plaise, » dit-il, « que l'Église veuille gagner à ce qu'elle a perdu, et cherche à tirer profit de la folie des hommes ! »

Augustin demandait encore quelles règles il fallait suivre sur les mariages entre parents au degré prohibé, sur les devoirs de la chasteté conjugale, sur ce qu'on devait conserver des purifications imposées aux femmes par la loi de Moïse. Grégoire interdit absolument les mariages entre belles-mères et beaux-fils, qui étaient en usage chez les Saxons, comme entre beaux-frères et belles-sœurs. Mais pour ce dernier cas, il ne veut pas qu'on prive de la communion les néophytes qui auraient contracté de ces mariages avant leur conversion ; de peur, dit-il, qu'on ne semble les punir de ce qu'ils ont fait par ignorance ; car il y a des choses que l'Église corrige avec ferveur, il il y en a d'autres qu'elle tolère par mansuétude, ou qu'elle dissimule par prudence, mais toujours de manière à contenir le mal qu'elle supporte ou qu'elle dissimule. Il voulait, d'ailleurs, traiter les Anglais comme saint Paul les néophytes, qu'il nourrissait non de viande solide, mais du lait des nouveau-nés. Dans la suite de ses réponses, « il donne au lit nuptial ces lois sévères qui font la sainteté, et aussi la vigueur, la fécondité de la famille chrétienne. » Il n'admet pas que l'on doive écarter de l'Église la femme qui vient d'enfanter, et qu'on lui fasse ainsi un crime de ce qui est sa peine.

Mais il s'élève avec énergie contre l'usage pervers des mères qui ne veulent pas être nourrices, et dédaignent d'allaiter les fils qu'elles ont enfantés. Il cherchait ainsi à imprimer dans le cœur de l'épouse saxonne tous les devoirs de la femme, en même temps qu'il lui marquait sa place dans la famille chrétienne, en relevant sa dignité et en garantissant sa pudeur.

La réflexion ne servait qu'à confirmer le pape dans cette sage et généreuse condescendance pour les nouveaux chrétiens, qui s'alliait chez ce grand homme avec un zèle si pur et si ardent pour le service et le progrès de la vérité. A peine eut-il écrit au roi Éthelbert la lettre où il l'exhortait à détruire les temples du vieux culte national, qu'il se ravisa et au bout de quelques jours il dépêcha une instruction toute différente au chef de la nouvelle mission, à ce Mellitus qu'il qualifie d'abbé et qu'il avait chargé de porter sa lettre au roi. Il espérait le rejoindre en route. « Depuis le départ de toute la compagnie qui est avec vous, » lui écrit-il, « je suis resté fort inquiet, car je n'ai rien appris des succès de votre voyage. Mais, quand le Dieu tout-puissant vous aura conduit auprès de notre révérendissime frère Augustin, dites-lui que, après avoir longtemps roulé dans mon esprit l'affaire des Anglais, j'ai reconnu qu'il ne fallait pas du tout abattre les temples des idoles, mais seulement les idoles qui y sont. Après

avoir arrosé ces temples d'eau bénite, qu'on y place des autels et des reliques ; car si ces temples sont bien bâtis, il faut les faire passer du culte des démons au service du vrai Dieu, afin que cette nation, voyant que l'on ne détruit pas ses temples, se convertisse plus aisément, et vienne adorer le vrai Dieu dans les lieux qui lui sont connus. Et comme ils ont coutume de tuer beaucoup de bœufs en sacrifiant aux démons, il faut leur établir quelque solennité qui leur en tienne lieu. Ainsi, le jour de la Dédicace ou de la fête des martyrs dont on leur donnera les reliques, ils pourraient faire des huttes de feuillage autour des temples changés en églises, et célébrer la fête par des repas fraternels. Mais, au lieu d'immoler des animaux au démon, ils les tueront seulement pour les manger en remerciant Dieu qui les rassasie : ainsi de cette façon, en leur laissant quelques joies sensibles, on les disposera plus facilement aux joies de l'âme. Car il est impossible de tout retrancher d'un seul coup à des âmes sauvages ; on ne gravit pas une montagne par sauts et par bonds, on y monte pas à pas. »

Il s'est trouvé, parmi les ennemis de l'Église romaine, des pédants et des rigoristes pour accuser saint Grégoire d'avoir capitulé avec sa conscience en ouvrant ainsi l'accès du sanctuaire au paganisme. Loin de marcher sur leurs traces, sachons au contraire admirer le grand et sage docteur qui a su si bien distinguer l'essentiel du superflu, répudier les prétentions d'une minutieuse et vexatoire uniformité, respecter les habitudes locales et les traditions populaires, sacrifier la petitesse des préjugés à la majesté d'un grand dessein, et démêler le culte de la vérité universelle jusque sous les superstitions du paganisme germanique. Sachons admirer surtout « une religion qui pénètre ainsi jusqu'au fond de l'homme, qui sait quels combats nécessaires elle lui demande contre ses passions, et qui ne veut pas lui imposer des sacrifices inutiles. C'est là connaître la nature humaine, c'est l'aimer, et on ne la gagne qu'à ce prix [1]. »

Par le dernier article de sa consultation, Augustin avait demandé comment, lui seul évêque encore dans le pays des Anglais, il devait agir avec les évêques de la Gaule et de la Bretagne. Grégoire l'engage à ne pas éloigner les évêques des Gaules qui voudraient assister aux ordinations qu'il ferait des nouveaux évêques en Angleterre ; « car, pour bien disposer les choses spirituelles, il est permis de tirer des leçons des choses temporelles ; et comme dans le monde on convoque des personnes déjà mariés pour prendre part à la joie des noces, de même rien n'empêche d'admettre des évêques déjà ordonnés à cette ordination qui est le mariage de l'homme avec Dieu. » —

[1] OZANAM, I, 167.

Le Pape ajoutait : « Nous ne vous attribuons aucune autorité sur les évêques des Gaules, et vous ne pourrez les réformer que par la persuasion et le bon exemple, sous peine de mettre la faucille dans la moisson d'autrui. Quant à tous les évêques de Bretagne, nous vous en commettons entièrement le soin, pour instruire les ignorants, fortifier les faibles et corriger les mauvais. »

Grégoire, qui savait si bien lire dans les cœurs et gagner les âmes, ne pouvait avoir que des connaissances fort imparfaites sur la géographie comme sur l'état politique de la Grande-Bretagne. Il semble en être resté là-dessus aux notions arriérées qu'on avait gardées à Rome sur cette île échappée la première à la domination impériale. Il ne se faisait évidemment aucune idée de l'antipathie nationale et trop légitime dont les chrétiens bretons étaient enflammés contre les Saxons païens qui avaient, depuis un siècle et demi, envahi, dévasté, usurpé leur patrie. Il se figurait que ces chrétiens, toujours fidèlement unis à l'Église romaine, qui avaient si énergiquement répudié le pélagianisme, et dont les évêques avaient siégé dans les anciens conciles, présidés par les légats de Rome, prêteraient un concours dévoué à la mission des moines romains, chargés par lui d'évangéliser les Saxons. Il ignorait la haine implacable des vaincus pour les vainqueurs ; et il oubliait certaines dissidences qui, étrangères à toutes les grandes vérités de la foi chrétienne, comme à toute idée d'une Église nationale ou schismatique, n'en élevaient pas moins une barrière redoutable entre le clergé breton et les missionnaires romains.

Tout annonce qu'Augustin se montra toujours digne de comprendre et d'appliquer les préceptes de son maître et de son ami. Aucun trait de sa vie venu jusqu'à nous n'indique en lui une résistance ou une dérogation aux règles tracées par la prudence et la charité de Grégoire. Il y fut aussi fidèle qu'en tout le reste, dans ses relations avec les évêques bretons soumis par le Pape à sa juridiction. Un rapide aperçu de ce conflit nous mettra à même de protester contre les accusations injustes et calomnieuses dont il a été l'objet, et de prouver qu'il fut exclusivement guidé par le désir légitime de faire disparaître les dissidences qui nuisaient à l'unité des efforts nécessaires pour la conversion des Saxons.

En quoi consistaient ces dissidences entre Rome et les chrétientés celtiques de la Cambrie, de l'Hibernie, et de la Calédonie, qui tiennent une si grande place dans l'histoire religieuse du sixième et du septième siècle, que le zèle irritable et hautain de saint Columba avait transportées en France, et dont il fatiguait le pape saint Grégoire, pendant qu'Augustin y rencontrait, de son côté, le principal obstacle de sa mission dans la Grande-Bretagne ? On ne saurait assez

répéter qu'elles n'avaient pour objet aucune des doctrines essentielles du christianisme, aucun article de foi défini par l'Église, soit avant, soit depuis cette époque, aucun point de morale, et surtout qu'elles ne portaient aucune atteinte à la suprématie du Saint-Siége, telle qu'elle était alors exercée ou reconnue dans tout le reste du monde chrétien. L'érudition moderne a dissipé sans retour toutes les chimères imaginées par quelques écrivains anglicans ou allemands, qui attribuaient ces différends à une prétendue influence du christianisme oriental sur les Églises bretonnes, dont il ne subsiste aucune trace authentique, ou plus volontiers encore à la répugnance traditionnelle des populations celtiques pour le joug de Rome : répugnance démentie par l'histoire du passé, comme par le témoignage encore vivant de ces races, dont les plus tenaces et les plus illustres, les Irlandais et les Bretons d'Armorique, ont acheté au prix des plus généreux, des plus cruels sacrifices, le droit de se placer au premier rang des fidèles de l'Église romaine [1].

La dissidence capitale portait sur la date de la célébration de la fête de Pâques. Cette fastidieuse question, véritable épouvantail de tous ceux qui s'aventurent dans l'étude des annales primitives de l'Église, nous est déjà apparue, et va nous poursuivre longtemps encore. Dès les premiers siècles, des discussions prolongées s'étaient élevées sur le jour où il convenait de célébrer la plus grande fête de l'Église. Le concile de Nicée avait fixé l'époque des solennités pascales au dimanche après le quatorzième jour de la lune de l'équinoxe du printemps, et cette date, sanctionnée par l'Église romaine, avait été portée dans toutes les Églises de la Bretagne avec la foi chrétienne, comme par saint Patrice en Irlande et par saint Columba en Calédonie. Mais l'Église d'Alexandrie s'était aperçue d'une erreur astronomique qui provenait de l'emploi par les chrétiens de l'ancien cycle judaïque; elle avait introduit un comput plus exact, adopté dans tout l'Orient et dont il résultait, dès le pontificat de saint Léon le Grand (440-461) une différence d'un mois entier entre le jour de Pâques à Rome et le jour de Pâques à Alexandrie. Enfin, vers le milieu du sixième siècle, en 532, on se mit d'accord : Rome adopta la supputation de Denys le Petit, qui ne permettait plus de se tromper sur le jour fixé par le concile de Nicée, et l'uniformité de date se trouva

[1] Les historiens les plus sérieux de l'Allemagne protestante de nos jours, tels que Giesler et Schrödl, ont déjà abandonné cette hypothèse, si longtemps admise par leurs coreligionnaires. Elle a été savamment réfutée par l'illustre professeur Döllinger dans son *Manuel d'histoire ecclésiastique*, et on peut le dire, mise à néant par les deux mémoires de M. Varin sur les *Causes de la dissidence entre l'Église bretonne et l'Église romaine*, publiés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, 1858.

rétablie dans l'Église. Mais l'invasion saxonne avait intercepté les communications entre Rome et les Églises bretonnes : celles-ci conservèrent l'ancien usage romain ; et ce fut précisément l'attachement à cet usage romain qui leur servit d'argument contre les calculs plus exacts que leur apportaient Augustin et ses moines italiens, mais qu'ils repoussaient comme des nouveautés suspectes, comme une dérogation aux traditions de leurs pères. C'était, comme on voit, pour rester fidèles aux enseignements primitifs de Rome qu'ils résistaient aux nouveaux missionnaires romains.

Cette dissidence, de beaucoup la plus importante, était donc d'une date très-récente, et toutes celles qu'on peut reconnaître sur d'autres points, excepté sur la forme de la tonsure, étaient tout aussi nouvelles sans être plus essentielles. S'il en eût été autrement, s'il y avait eu le moindre dissentiment dogmatique ou moral entre les Bretons et l'Église romaine, jamais Augustin n'aurait commis l'insigne folie de solliciter l'assistance du clergé celtique pour la conversion des païens saxons. C'eût été semer la confusion et la discorde dans la nouvelle Église qu'il s'agissait de constituer par le concours énergique du christianisme indigène avec les envoyés de Rome.

Rien de plus pénible que de rencontrer dans l'histoire des luttes interminables et passionnées pour des causes ou des questions qui, au bout de quelque temps, n'intéressent plus personne et que personne ne comprend plus. Mais ce n'est pas seulement l'antiquité chrétienne, ce sont tous les siècles qui offrent de pareils spectacles. Et à ceux qui se scandaliseraient de l'excessive importance que les âmes les plus pieuses de leur temps ont attachée à de pareilles minuties, il suffit de rappeler l'obstination acharnée qu'ont mise de grands peuples, tels que les Anglais et les Russes, à repousser la réforme du calendrier grégorien, les uns pendant près de deux siècles, les autres jusqu'au sein de l'uniformité du monde contemporain.

Il n'en est pas moins vrai que, par cette fidélité obstinée à un calcul respectable mais faux, les Bretons se mettaient en contradiction sur cette question de la Pâque, non-seulement avec Rome et tout l'Occident, mais encore avec l'Orient, qui célébrait cette fête, comme les juifs, le jour précis de la semaine où elle tombait, tandis que les Bretons, comme tout l'Occident, la remettaient toujours au dimanche. Mais ce dimanche était ou pouvait être un autre dimanche que celui de Rome.

Comment se figurer que, pour cette mesquine et misérable différence, les deux Églises soient restées pendant deux siècles sur le pied de guerre l'une vis-à-vis de l'autre? Puisque les Celtes des îles Britanniques tenaient de Rome même leur ancien usage, pourquoi ne pas la suivre dans son calcul perfectionné, comme tout le reste

de l'Occident? Pourquoi vouloir absolument se réjouir quand les Romains jeûnaient, et jeûner quand ils chantaient l'*Alleluia?*

N'y avait-il pas une cause plus sérieuse, plus profonde à la dissidence dont la controverse pascale ne couvrait que la surface? On n'en saurait douter ; et de toutes les causes, la plus naturelle et la plus excusable, c'était l'instinct de conservation nationale, exaspéré par la haine de l'ennemi triomphant et se traduisant par la méfiance de l'étranger, qui semblait le complice de l'ennemi.

Augustin sentait bien qu'il avait besoin des chrétiens celtiques pour mener à bien la grande œuvre que la Papauté lui avait confiée. Formé à l'école conciliante et modérée de saint Grégoire le Grand, imbu de ses récentes instructions, il fut loin de se montrer exclusif, quant aux personnes ou aux usages locaux ; et, pour achever la conversion des Saxons, il réclama sincèrement le concours du clergé nombreux et puissant qui depuis plus d'un siècle était l'âme de la résistance contre les païens et qui peuplait ces grands cloîtres de la Cambrie, où n'avait point encore pénétré l'épée des conquérants.

Mais les Bretons lui opposèrent une résistance jalouse et obstinée. Ils ne voulurent point se joindre à lui pour évangéliser leurs ennemis; ils n'avaient aucune envie de leur ouvrir les portes du ciel.

Augustin réussit cependant à obtenir que les principaux évêques et docteurs du pays de Galles tiendraient une conférence publique avec lui. On convint de se rencontrer sur les confins du Wessex, près des bords de la Saverne qui séparait les Saxons des Bretons. L'entrevue, comme celle d'Augustin avec Éthelbert après son débarquement, eut lieu en plein air et sous un chêne qui garda longtemps le nom de Chêne d'Augustin. Il commença, non par réclamer la suprématie personnelle que le Pape lui avait concédée, mais par exhorter les chrétiens celtiques à vivre dans la paix catholique avec lui et à unir leurs efforts aux siens pour évangéliser les païens, c'est-à-dire les Saxons. Mais ni ses prières, ni ses exhortations, ni ses reproches, ni la parole de ses collaborateurs monastiques, jointe à la sienne, rien ne réussit à fléchir les Bretons qui s'obstinaient à invoquer leurs traditions contre les règles nouvelles. Après une contestation aussi longue que laborieuse, Augustin dit enfin : « Prions Dieu, qui « fait habiter ensemble les unanimes, de nous montrer par des signes « célestes quelles traditions on doit suivre. Qu'on amène un malade, « et celui dont les prières l'auront guéri sera celui dont la foi « devra être suivie. » Les Bretons consentirent à contre-cœur ; on amena un Anglo-Saxon aveugle, que les évêques bretons ne purent guérir. Alors Augustin s'agenouilla et pria Dieu d'éclairer la conscience de beaucoup de fidèles en rendant la vue à cet homme. Aussitôt l'aveugle recouvra la vue. Les Bretons furent d'abord tou-

chés ; ils reconnurent qu'Augustin marchait dans la voie de la justice et de la vérité, mais ils dirent qu'ils ne pouvaient renoncer à leurs vieilles coutumes sans le consentement de leur peuple, et demandèrent une seconde assemblée où leurs députés seraient plus nombreux.

Cette seconde conférence eut bientôt lieu. Augustin s'y trouva en présence de sept évêques bretons et des plus savants docteurs du grand monastère de Bangor, peuplé de plus de trois mille moines, et qui était la métropole de la vie religieuse dans la Cambrie. Avant la nouvelle entrevue, les Bretons allèrent consulter un anachorète fort renommé parmi eux par sa sagesse et sa sainteté et lui demandèrent s'ils devaient écouter Augustin et abandonner leurs traditions. « Oui, » dit l'anachorète, « si c'est un homme de « Dieu. — Mais comment le savoir ? — S'il est doux et humble de « cœur comme dit l'Évangile, il est probable qu'il porte le joug de « Jésus-Christ et que c'est ce joug qu'il vous offre ; mais s'il est dur « et orgueilleux, il ne vient pas de Dieu et vous ne devez prendre « aucun souci de ses discours. Pour le découvrir, laissez-le arriver « le premier au lieu du concile, et s'il se lève quand vous approche- « rez vous saurez que c'est un serviteur de Jésus-Christ et vous lui « obéirez ; mais s'il ne se lève pas pour vous faire honneur, mépri- « sez-le comme il vous aura méprisés. » On se conforma aux instructions de l'anachorète. Malheureusement, en arrivant au concile, ils trouvèrent Augustin déjà assis, *more Romano*, dit un historien, et il ne se leva pas pour les recevoir. C'en fut assez pour les soulever contre lui. « Si cet homme, » disaient-ils, « ne daigne pas se lever « pour nous maintenant, combien donc ne nous méprisera-t-il pas « quand nous lui serons soumis ! » Ils devinrent dès lors intraitables et s'étudièrent à le contredire en tout. Pas plus qu'à la première conférence, l'archevêque ne fit aucun effort pour leur faire reconnaître son autorité personnelle. Constatons, à l'honneur de cette race entêtée et de ce clergé rebelle, mais fervent et généreux, qu'Augustin ne leur reprocha aucune de ces dérogations à la pureté de la vie sacerdotale que quelques auteurs leur ont imputées. Avec une modération scrupuleusement conforme aux instructions du Pape, il réduisit à trois points toutes ses prétentions. « Vous avez, » leur dit-il, « beaucoup de pratiques contraires à notre usage, qui est ce- « lui de l'Église universelle ; nous les admettrons toutes sans diffi- « culté si seulement vous voulez me croire sur trois points : de cé- « lébrer la Pâques en son temps, de compléter le sacrement du « baptême, selon l'usage de la sainte Église romaine[1], et de prêcher

[1] Il s'agissait probablement de la confirmation.

« avec nous la parole de Dieu à la nation anglaise. » A cette triple demande, les évêques et les moines celtiques opposèrent un triple refus, et ajoutèrent qu'ils ne le reconnaîtraient jamais pour archevêque. Ils ne repoussaient d'ailleurs que la suprématie personnelle d'Augustin et nullement celle du Saint-Siége. Ce qu'ils redoutaient, ce n'était pas un Pape éloigné, impartial et universellement respecté à Rome, c'était une sorte de Pape nouveau à Cantorbéry, sur le territoire et à la disposition de leurs ennemis héréditaires les Saxons[1]. Et par-dessus tout ne voulaient pas qu'on leur parlât de travailler à convertir ces odieux Saxons qui avaient égorgé leurs aïeux et usurpé leurs terres. « Non, » dit l'abbé de Bangor, « nous ne prêcherons pas la foi à cette cruelle race d'étrangers qui ont traîtreusement expulsé nos ancêtres de leur pays et dépouillé leur postérité de son héritage. »

Or, il est facile de voir laquelle des trois conditions qu'Augustin avait le plus à cœur, par la prédiction menaçante qu'il opposa au refus des moines bretons. « Puisque vous ne voulez pas faire la paix « avec des frères, vous aurez la guerre avec des ennemis; puisque « vous ne voulez pas montrer aux Anglais la voie de la vie, vous « recevrez de leurs mains le châtiment de la mort. »

Cette prophétie ne fut que trop cruellement accomplie quelques années plus tard. Le roi des Angles du nord, Éthelfrid, encore païen, vint envahir la région de la Cambrie, où était situé le grand monastère de Bangor. Au moment où le combat s'engageait entre sa nombreuse armée et celle des Gallois, il vit au loin, dans un site élevé, une troupe d'hommes sans armes et tous à genoux. « Qu'est-ce que ces gens-là? » demanda-t-il. On lui dit que c'étaient les moines du grand monastère de Bangor qui, après trois jours de jeûne, venaient prier pour leurs frères pendant le combat. « S'ils prient leur Dieu pour mes ennemis, » dit le roi, « ils combattent contre nous quoique sans armes. » Aussitôt il fit diriger contre eux la première

[1] Hook, le plus récent historien anglican des archevêques de Cantorbéry, reconnaît ce fait avec une impartialité qui ne lui est pas toujours habituelle. — On nous dispensera de discuter la prétendue réponse antipapale de l'orateur de Bangor, inventée par des faussaires anglicans, publiée dans les collections de Spelman et Wilkins, et complaisamment répétée par M. Augustin Thierry. Lingard, Döllinger *op. cit.*, p. 218, et le professeur Walter, en ont démontré la fausseté, déjà signalée par Turberville, dans son *Manuale controversiarum;* Rees, Stephenson, Hussey et tous les écrivains anglais modernes de quelque valeur ont renoncé à l'invoquer. — Rappelons ici l'excellente réfutation faite par le savant et très-regrettable abbé Gorini des inexcusables erreurs de M. Augustin Thierry, dans son récit de la mission de saint Augustin. Rappelons aussi que l'illustre aveugle s'est honoré en acceptant sans amertume les corrections du modeste curé de village dont la vie, récemment racontée par M. l'abbé Martin (Paris, 1863), est une des plus belles et des plus touchante pages de nos annales contemporaines.

attaque. Le prince gallois, qui aurait dû les défendre, s'enfuit honteusement, et douze cents moines furent massacrés sur le champ de bataille, martyrs de la foi chrétienne et du patriotisme celtique.

Ainsi finit, disent les annales d'Irlande, la journée où *les saints furent égorgés*.

Une calomnie déjà ancienne et réchauffée de nos jours a prétendu qu'Augustin avait provoqué cette invasion et désigné le monastère de Bangor aux païens de la Northumbrie[1]. Or, le vénérable Bède constate expressément qu'il était déjà depuis longtemps dans le ciel. C'est bien assez que Bède lui-même, beaucoup plus Saxon que chrétien, toutes les fois qu'il s'agit des Bretons, applaudisse plus d'un siècle après à ce massacre, et y voie une juste vengeance du ciel contre ce qu'il appelle la milice infâme des perfides, c'est-à-dire contre d'héroïques chrétiens, morts pour la défense de leurs foyers et de leurs autels, sous le couteau des païens anglo-saxons, par les ordres du chef qui, au témoignage de Bède lui-même, extermina le plus d'indigènes. Après cette explosion de ses propres haines nationales, il paraît singulièrement peu autorisé à reprocher aux Celtes de la Cambrie la persévérance de leur ressentiment, comme il le fait en constatant que, de son temps encore, ils ne tenaient aucun compte de la religion des Anglo-Saxons, et ne voulaient pas plus de communion avec eux qu'avec des païens.

Il se peut, comme l'a dit un juge délicat, qu'Augustin et ses compagnons n'aient pas toujours assez ménagé l'orgueil insulaire et national des Bretons, exalté par une longue résistance militaire, par les traditions des moines et les chants patriotiques des bardes. Mais rien n'indique, je le répète, la moindre dérogation de sa part aux instructions et aux exemples du glorieux pontife dont il était le disciple et l'émule. Condamné par l'obstination des Bretons à se priver de leur concours, il n'en continua pas moins ce que son biographe appelle la chasse aux hommes, en évangélisant les Saxons, qui, du moins, ne le fatiguaient pas, comme les Gallois, par leur verbiage et leurs discussions sans fin. Et cependant, même chez eux, il trouvait parfois une opposition qui se manifestait par l'injure et la déri-

[1] Cette imputation mensongère remonte à Geoffroy de Monmouth, évêque de Saint-Asaph au douzième siècle, et interprète des rancunes nationales du pays de Galles. Certains érudits obscurs, descendants indignes des Anglo-Saxons, tels que Goodwin et Hammond, l'ont adoptée par haine de l'Église romaine; et ne sachant comment la concilier avec l'affirmation si positive de Bède sur la mort antérieure d'Augustin, ont prétendu que ce passage du Vénérable avait été interpolé. Mais tous les éditeurs modernes de Bède ont dû reconnaître que le passage contesté existait dans tous les manuscrits *sans exception* de cet auteur. Cf. Lingard, *Anglo-Saxon Church*, t. I, p. 74. Varin, *Premier mémoire*, p. 25 à 29. Gorini, *op. cit.*, t. II, p. 77.

sion, surtout lorsqu'il franchissait les limites du royaume d'Éthelbert. Ainsi, en parcourant cette région du pays des Saxons de l'ouest, qui s'appelle aujourd'hui le Dorsetshire, ses compagnons et lui tombèrent au milieu d'une population maritime qui les accabla d'avanies et d'outrages. Ces sauvages païens ne refusèrent pas seulement de les entendre ; ils ne reculèrent pas même devant les voies de fait pour les éloigner, puis en les chassant de leur territoire, avec une grossièreté vraiment tudesque, ils attachèrent aux robes noires des pauvres moines italiens, en signe d'opprobre, des queues de poissons provenant de la pêche dont ils vivaient. Augustin n'était pas homme à se laisser décourager pour si peu. D'ailleurs il rencontrait en d'autres lieux des foules plus attentives et plus reconnaissantes. Aussi persévéra-t-il pendant sept années entières, et jusqu'à sa mort, dans ces courses apostoliques, voyageant en véritable missionnaire après comme avant sa consécration archiépiscopale, toujours à pied, sans voiture et sans bagage, et entremêlant à ses prédications infatigables des bienfaits et des prodiges, tantôt en faisant jaillir du sol des sources inconnues, tantôt en guérissant par son attouchement des malades incurables ou moribonds.

Cependant Éthelbert ne tarissait pas en sollicitude et en générosité à l'égard de l'Église dont il était devenu le fervent néophyte. Non content des bienfaits qu'il avait attribués aux deux grands monastères de Cantorbéry, à celui qui entourait l'église métropolitaine et à l'abbaye des saints Pierre-et-Paul *hors des murs*, il seconda de tout son pouvoir l'introduction du christianisme dans un royaume voisin du sien, et placé sous sa dépendance, celui des Saxons de l'est ou d'Essex, dont le roi était fils de sa sœur, et qui n'était séparé du Kent que par la Tamise. Augustin y ayant envoyé pour évêque le moine Mellitus, l'un des nouveaux missionnaires que Grégoire lui avait adressés, Éthelbert fit construire à Londres, que les Saxons de l'est avaient pour capitale, une église dédiée à saint Paul pour en être la cathédrale, comme elle l'est encore. Dans son propre royaume de Kent, il autorisa l'érection d'un second évêché, situé à Rochester, cité romaine, à vingt milles à l'ouest de Cantorbéry ; Augustin y mit pour évêque un autre des nouveaux missionnaires, nommé Juste, et le roi y fit construire une cathédrale qu'il appela du nom de Saint-André, en mémoire du monastère romain d'où le pape Grégoire avait tiré tous les apôtres de la race anglo-saxonne.

Toutes ces fondations, destinées à durer jusqu'à nos jours, malgré tant de singulières et douloureuses transformations, lui constituèrent des titres impérissables à la reconnaissance de la postérité chrétienne; et longtemps après, lorsque la féodalité normande eut à son tour envahi et transformé l'Église d'Angleterre, le roi Éthelbert lui

apparut comme celui qui avait le premier muni de forteresses seigneuriales, sous forme d'évêchés et de monastères, le royaume qu'il voulait tenir en fief du Seigneur Dieu [1].

Il fit plus encore en imprimant à la propriété et à la liberté de l'Église dans son pays ce qu'on peut appeler, en termes encore plus exacts que modernes, une sanction légale et parlementaire. Dans une de ces assemblées périodiques des *sages* et des grands du peuple saxon, qui portaient le nom de *Witena-gemot* et qui ont été la souche des parlements modernes, il fit rédiger et publier en langue anglo-saxonne des lois dont le texte nous a été conservé. Elles consacraient à la fois les vieux droits de son peuple et les nouveaux droits accordés à la nouvelle Église. Le premier des quatre-vingt-dix articles de cet acte législatif édicte contre ceux qui déroberaient les biens de l'Église, des évêques ou des autres ordres du clergé, des amendes onze et douze fois plus considérables que la valeur du corps du délit [2]. Le même article sanctionnait implicitement ce que les Anglais ont depuis appelé le *Droit du sanctuaire*, c'est-à-dire le droit d'asile et de protection reconnu à l'enceinte des églises et des monastères, en frappant la violation de cette paix de l'Église d'une pénalité double de celle encourue par les délinquants contre la paix publique ou ordinaire. La nation tout entière sanctionnait et ratifiait ainsi l'œuvre de son roi, en plaçant sous la sauvegarde des lois pénales la propriété et la sécurité des ministres du culte qu'elle venait d'adopter.

Ces lois, qui portèrent longtemps le nom de *Dooms* ou *Jugements d'Éthelbert*, sont les premières lois écrites, à nous connues, non-seulement du peuple anglais, mais peut-être de toutes les races germaniques. Les meilleurs juges attribuent à l'influence des moines romains sur le roi anglo-saxon ce commencement de code national ou plutôt pénal. Car il s'agit surtout de dispositions pénales, et l'on admire la sagesse de ces missionnaires qui, élevés dans les traditions de la jurisprudence romaine, n'en firent pas moins prévaloir et sanctionner le principe des compensations pécuniaires, universellement adopté par les races germaniques. Dans ces lois d'Ethelbert, la classification des conditions sociales ressort de l'énumération minutieusement exacte des crimes commis contre la vie ou la sûreté des hommes, la pudeur des femmes, la religion et la paix publique. Chaque infraction est punie d'une amende proportionnée, d'abord à la gravité du délit, puis au rang de la victime. En cas de meurtre, la

[1] GOTSELINUS, *Historia major*, c. 23.

[2] Ut Ecclesiæ peculium duodecies, episcopi undecies emendaretur. — D'après les instructions données par Grégoire à Augustin, cette plus-value de l'amende ne profitait pas à l'Église, qui devait se contenter de la simple restitution.

compensation est due non-seulement à la famille du mort, mais aussi à la communauté dont il faisait partie et au roi qui en est le chef. Ce système, appliqué pour la première fois à la défense de l'Église chrétienne par les Saxons du Kent et, pour la première fois, formulé par écrit, sous l'inspiration des moines romains, se retrouvera dans toute la législation subséquente des royaumes saxons, que les évêques et les moines, successeurs d'Augustin, vont continuer à conduire d'une main forte et douce dans les voies de la civilisation chrétienne.

Les grands hommes chargés par Dieu de fonder des œuvres vraiment grandes et durables ont rarement la vie longue, et quand l'un d'eux disparaît on le voit souvent entraîner comme à sa suite dans un monde meilleur ceux qui ont été ici-bas ses alliés, ses serviteurs, ses amis. Saint Grégoire le Grand, dont le pontificat a laissé une trace ineffaçable dans la mémoire des chrétiens et un modèle hors de pair dans les annales de l'Église, n'a régné que quinze ans. Il mourut dès les premiers mois de l'an 605, et, deux mois après, Augustin suivit son père et son ami dans la tombe. Le missionnaire romain fut enterré, selon la coutume de Rome, sur le bord de la voie publique, du grand chemin romain qui allait de Cantorbéry à la mer, dans l'église inachevée du célèbre monastère qui allait prendre et garder son nom.

Le nom de Grégoire demeurera toujours identifié avec cette conversion de l'Angleterre, qui fut l'œuvre de prédilection de toute sa vie et la plus grande gloire de son pontificat. Son grand et tendre cœur avait le premier conçu la pensée de cette conquête. Son génie patient et conciliant, ardent et doux, prudent et résolu, lui révéla les conditions du succès. C'est à lui que la race, aujourd'hui la plus nombreuse et la plus puissante de toutes les races chrétiennes, doit d'avoir ouvert les yeux à la lumière de l'Évangile. Il fut le véritable apôtre, le conquérant, pour Dieu, de l'Angleterre, et, par elle, des immenses contrées qu'elle a soumises à ses lois, à sa langue, à sa religion. C'est donc avec raison que le premier des historiens anglais le revendique à ce titre. « Placé, » dit Bède, « au sommet du pontificat suprême pour toutes les nations déjà converties à la foi, pour la nôtre, asservie aux idoles et dont il a fait une Église chrétienne, il a été plus encore. Nous pouvons bien dire de Grégoire ce que saint Paul dit de lui-même aux Corinthiens, que s'il n'a pas été l'apôtre des autres, il a été le nôtre ; oui, c'est nous qui sommes le signe de son apostolat devant le Seigneur... nous, le peuple qu'il a su arracher à la dent de l'antique ennemi, pour nous initier à la liberté éternelle. »

Ce qu'il faut admirer encore plus que son œuvre, c'est la nature

des moyens qu'il employa pour l'accomplir et la perfection morale des dispositions qu'il y apporta ; zèle, dévouement, sagesse, modération, amour des âmes et respect de leur liberté, pitié, générosité, vigilance, indomptable persévérance, divine douceur, intelligente patience, rien ne lui fait défaut. On quitte l'histoire de son pontificat et surtout de son action sur l'Angleterre sans autre regret que celui de voir finir une si belle vie, et en le perdant de vue, on demeure incertain de savoir ce qu'on doit le plus admirer de son bon sens ou de son bon cœur, de son génie ou de sa vertu.

La figure de saint Augustin de Cantorbéry pâlit naturellement à côté de celle de saint Grégoire le Grand ; sa renommée est comme absorbée dans le foyer lumineux d'où rayonne la gloire du pontife. En outre, les historiens anglais et allemands de nos jours se sont complu à faire ressortir l'infériorité de celui que Grégoire avait choisi pour lieutenant et pour ami. Ils ont rabaissé à l'envi son caractère et ses services, l'accusant tour à tour de hauteur et de faiblesse, d'irrésolution et d'obstination, de mollesse et de vanité, s'attachant surtout à relever et à grossir les apparences d'hésitation et de préoccupation personnelle qu'ils démêlent dans sa vie. Permis à ces étranges rigoristes de lui reprocher d'être resté au-dessous de l'idéal qu'ils prétendent rêver et dont aucun héros de leur bord n'a jamais approché. A notre sens, les quelques ombres qui se projettent sur la noble carrière de ce grand saint sont faites pour toucher et pour consoler ses semblables, infirmes comme lui et chargés quelquefois d'une mission qu'ils estiment, comme lui, au-dessus de leurs forces. On aime à rencontrer ces faiblesses, encourageantes pour le commun des mortels, chez les artisans des grandes œuvres qui ont transformé l'histoire et décidé du sort des nations.

Sachons donc garder intactes notre admiration et notre reconnaissance pour le premier missionnaire, le premier évêque et le premier abbé du peuple anglais ; sachons applaudir ce concile qui, un siècle et demi après sa mort, décréta que son nom serait toujours invoqué dans les Litanies après celui de Grégoire, « parce que c'est lui qui, envoyé par notre père Grégoire, a le premier porté à la nation anglaise le sacrement du baptême et la découverte de la céleste patrie. »

Ch. de Montalembert.

LE BARON LOUIS

I

SES PRINCIPES EN FINANCES

Parmi les hommes qui, depuis le commencement du siècle, ont géré les finances de la France, trois ont des titres particuliers à la gratitude publique : M. Gaudin duc de Gaëte, M. le comte Mollien, et M. le baron Louis. M. Gaudin et M. Mollien ont été surtout des administrateurs éminents ; l'un a rétabli l'ordre dans la perception des impôts, l'autre l'a introduit dans la constatation de la recette et de la dépense et nous aurons occasion, dans le cours de ce travail, de parler des grands services qu'ils ont rendus. M. Louis a été, dans toute l'acception du mot, un homme d'État : en posant et mettant en pratique le premier dans ce pays, comme principe de gouvernement, la fidélité de l'État vis-à-vis de ses créanciers, il y a fondé le crédit public et a ainsi largement contribué au développement de la prospérité et de la puissance nationales. C'est donc avec juste raison que, dans de récentes discussions législatives, son nom a été invoqué à diverses reprises et qu'un illustre orateur lui a rendu un éclatant hommage. Quant à nous, il nous a paru digne d'intérêt de rechercher et de rappeler ses principes et ses actes ; de bien chers souvenirs nous ont rendu cette tâche précieuse, et puis, disons-le, il nous a plu aussi de rattacher à une étude sur les finances de l'Empire et de la Restauration celle de la vie d'un homme dont les sentiments politiques n'ont jamais varié dans une carrière parcourue au milieu des événements les plus graves, qui, tout jeune encore, membre du Parlement de Paris, y soutint les mesures de progrès, fut dans les derniers jours de l'ancienne monarchie un royaliste constitutionnel,

coopéra activement en 1814 et en 1815 à l'établissement du régime parlementaire, fut pendant les quinze ans de la Restauration un des plus fermes défenseurs de la Charte, siégea d'une façon si utile et nous ajouterons si nécessaire dans les premiers conseils de la monarchie constitutionnelle de 1830 et a mérité essentiellement cette qualification de *libéral* longtemps honorée, depuis lors trop oubliée et qui ne tardera pas, nous en avons la confiance, à recouvrer toute son ancienne faveur.

I

Dominique Louis est né en 1755, à Toul, où son père exerçait la profession de jurisconsulte. Cadet d'une nombreuse famille, il fut destiné à l'état ecclésiastique et envoyé à l'âge de 18 ans à Paris pour terminer ses études. Il s'y occupa de théologie, de droit, et y acheta, en 1781, une charge de conseiller-clerc au Parlement. Ce corps était, à son origine, exclusivement composé de hauts barons et de grands prélats qui, n'ayant, pour la plupart, aucune notion des ordonnances et coutumes, furent autorisés par saint Louis à se faire assister pendant les audiences de légistes dont ils prenaient l'avis sur les questions soumises à leur décision. Plus tard, les travaux du Parlement s'étant multipliés, les séances en furent plus fréquentes et, les seigneurs et prélats ne pouvant plus y venir régulièrement, les légistes furent chargés de siéger à leur place. Ainsi, de simples consultants, ils devinrent juges, d'abord temporaires, puis à vie, et on appela conseillers-clers ceux qui représentaient le clergé. Bien que pris dans cet ordre, ces derniers n'avaient pas à s'occuper spécialement de matières ecclésiastiques et, comme leurs collègues, ils étaient indistinctement appelés à délibérer sur toutes les affaires de la compétence du Parlement.

Attaché à la troisième chambre des enquêtes, M. Louis, par la rectitude de son esprit, la solidité de son jugement et l'étendue de son savoir, en devint bientôt le membre le plus distingué et le plus influent.

Imbu de ce qu'on appelait alors les idées nouvelles, c'est-à-dire convaincu de la nécessité de donner satisfaction à des aspirations et à des intérêts légitimes en introduisant dans l'administration et les institutions du royaume des réformes qui, faites à temps, eussent prévenu la Révolution, il combattit l'impôt du timbre, la subvention territoriale, l'emprunt progressif, et coopéra à la célèbre déclaration du 8 mars 1788 par laquelle le Parlement établissait : « que

« la France était une monarchie gouvernée par le roi suivant les lois ;
« que, parmi ces lois, plusieurs ayant un caractère fondamental
« consacraient le droit de la nation d'accorder librement des sub-
« sides par l'organe des états généraux régulièrement convoqués,
« ainsi que celui des cours de n'enregistrer les volontés du roi que
« si elles étaient conformes aux lois constitutives des provinces et de
« l'État. »

Plaçant le bien du pays au-dessus de l'esprit de corps et se préoccupant peu de l'importance que les assemblées provinciales pouvaient enlever aux Parlements, M. Louis applaudit aux efforts faits par M. Necker pour les instituer. Il apprécia avant tout les services qu'elles étaient appelées à rendre en veillant à une répartition plus équitable de l'impôt, en opposant un frein salutaire à l'autorité despotique des intendants, et, lorsqu'elles furent rétablies par l'édit de 1787, il sollicita et obtint l'honneur de faire partie de celle d'Orléans.

Parmi tous ses travaux, son étude favorite était celle de l'économie politique. Avec Mirabeau, l'abbé de Talleyrand et M. Mollien, il fut un des disciples du génevois Penchaud dont les principes, en fait de finances, se rapprochaient de ceux appliqués alors avec tant de succès, en Angleterre, par M. Pitt. Mais, comme tous les théoriciens pénétrés des mérites d'une doctrine, Penchaud ne tenait pas suffisamment compte des difficultés de la pratique. Aussi avait-il été un des adversaires les plus ardents des utiles mesures prises par M. Necker pendant sa première administration. On sait au milieu de quelles circonstances cet homme d'État éminent avait été appelé en 1777 à la direction des finances. La guerre venait d'éclater entre la France et l'Angleterre. La lutte était engagée non-seulement en Europe, mais en Amérique, dans les Indes, partout enfin où nous avions des établissements ou des colonies, et il était indispensable de créer des ressources pour y subvenir. Au lieu de les chercher dans une aggravation des impôts, M. Necker avait préféré les demander à l'emprunt ou les obtenir par des économies dans les services publics. Il supprima donc nombre d'emplois ou charges inutiles et réduisit les bénéfices des compagnies chargées de recouvrer les contributions. Mais ces réformes lésaient, soit directement, soit indirectement, nombre d'intérêts actifs et puissants ; elles soulevèrent des clameurs et une tempête auxquelles le ministre finit par succomber, et Penchaud ne lui avait pas ménagé les critiques les plus vives.

Sans aucun doute, les impôts existant alors étaient des plus défectueux. M. Necker le savait et nul ne l'a mieux démontré que lui. Mais il ne croyait pas à l'opportunité, en temps de guerre, d'apporter dans leur mode, leur assiette et leur répartition les changements

dont ils étaient susceptibles. Penchaud était d'un avis contraire. Il n'en eût coûté, suivant lui, ni plus de bruit, ni plus d'efforts pour les réformer radicalement, et le mécontement de quelques intérêts privés eût été du moins, dans ce cas, largement racheté par la satisfaction donnée à la masse des intérêts généraux. Il avait une véritable éloquence, dit M. Mollien dans ses Mémoires, et il développait ses idées à ce sujet d'une façon aussi claire qu'entraînante. Prenant chaque nature de taxe l'une après l'autre, il expliquait les modifications à y faire pour en augmenter le revenu et les rendre à la fois moins onéreuses et moins vexatoires. Puis, attaquant leur diversité suivant les provinces, ainsi que les priviléges dont jouissaient certaines catégories de personnes au grand détriment des autres, il ajoutait que, sans doute, les contributions publiques ne peuvent pas être également supportées par tous les citoyens parce qu'ils n'ont pas tous des moyens égaux, mais que, dans une même société, chacun doit contribuer aux dépenses publiques en proportion de ses facultés.

Quant au crédit public, il voulait l'asseoir sur des bases solides en affectant spécialement comme gage au payement des intérêts de la dette le produit d'impôts déterminés et en assurant le remboursement du capital par un amortissement régulier et obligatoire. Il attaquait surtout l'usage fréquent alors des emprunts sous forme de loterie et de ceux viagers sur une ou plusieurs têtes. Il les considérait comme des expédients onéreux, indignes d'un grand pays, et auxquels peuvent seuls recourir les États aux abois. Les emprunts viagers lui paraissaient même avoir un inconvénient plus grave encore au point de vue social. Il leur reprochait de détruire l'esprit de famille par l'appât puissant qu'ils offrent à l'égoïsme, de favoriser le penchant à l'oisiveté en doublant le revenu sans accroissement de labeur et de retarder ainsi le développement de la richesse nationale.

Une opération préoccupa beaucoup à cette époque l'opinion publique et donna lieu aux plus vives controverses. Ce fut la refonte des pièces d'or entreprise en 1785 par M. de Calonne. Le louis d'or de 24 francs valait intrinsèquement plus que 4 pièces d'argent de 6 francs, et, pour rétablir entre ces deux monnaies un rapport exact, le ministre pensa qu'il fallait diminuer le poids de la première. Penchaud adressa à ce sujet un mémoire au roi, et il n'est pas sans intérêt de connaître son avis sur cette grave question monétaire.

Il pensait que, la monnaie étant une mesure, il fallait lui assurer une base fixe et, par conséquent, n'avoir qu'un signe monétaire. Il donnait la préférence à l'argent parce que, la production de ce métal étant plus régulière que celle de l'or, son prix était moins variable. Cependant, il admettait la convenance et l'utilité de monnaies d'une

autre nature, mais l'État devait se borner à en constater le poids et le titre, et, leur valeur nominale n'ayant aucun rapport obligé avec celle de la monnaie d'argent, ces espèces ne devaient plus être qu'une marchandise dont le prix dépendrait uniquement de l'abondance ou de la rareté de la matière dont elles seraient composées. La disproportion entre la valeur des diverses monnaies était donc un accident inévitable auquel il était parfaitement inutile de vouloir remédier. Mais il y en avait une autre qu'il était essentiel de faire disparaître, c'était celle qui, dans chaque espèce de monnaies, existait entre la valeur légale et la valeur intrinsèque. En effet, le droit de seigneuriage étant compris dans le prix légal, ce prix se trouvait ainsi supérieur à celui donné par le titre et le poids véritables. Il en résultait qu'à l'étranger les monnaies françaises n'ayant pas cours forcé n'étaient prises que pour ce qu'elles valaient réellement. Quand elles rentraient, il fallait, au contraire, les recevoir à leur prix nominal et les conditions de change étaient, dès lors, des plus désavantageuses pour la France. Le droit de seigneuriage, ainsi déguisé, était donc un impôt aussi malhonnête que préjudiciable, et Penchaud, dans son mémoire au roi, en demandait la suppression. Mais, quelque justes et fondées que fussent les raisons qu'il invoquait, elles n'étaient pas de celles qui pouvaient avoir quelque poids sur le léger et peu scrupuleux M. de Calonne, et il n'en fut tenu aucun compte.

Ces diverses doctrines si sensées, si libérales, répondaient trop bien aux idées et aux besoins de l'époque pour ne pas être accueillies avec grande faveur par les hommes jeunes et intelligents devant lesquels elles étaient exposées. Chacun d'eux les répandait en les commentant, et M. Louis fut un de leurs plus fervents propagateurs.

La suppression des Parlements lui fit perdre sa situation judiciaire, mais il n'en applaudit pas moins à la plupart des réformes votées par l'Assemblée constituante. Lié avec les principaux membres du parti libéral, comme eux, il était grand partisan du régime du gouvernement anglais et, depuis longtemps, ils avaient étudié ensemble, dans une réunion dite des Trente, les moyens de l'introduire et de le fonder en France sur des bases solides et durables. Mais l'Assemblée nationale, entraînée par la marche rapide des idées révolutionnaires, avait successivement refusé au roi le droit de faire grâce, celui de dissoudre le Corps législatif, d'y prendre ses ministres, de nommer les fonctionnaires chargés de l'administration des provinces, et ne lui avait concédé que le veto suspensif. La couronne allait ainsi se trouver privée d'attributions non-seulement essentielles à sa dignité, mais indispensables pour assurer la bonne

marche du gouvernement, et Barnave, Lameth, Duport, crurent devoir, avant le vote définitif de la Constitution, essayer un énergique et éloquent effort pour les lui faire restituer. Mais la fraction extrême du parti royaliste, persuadée que l'excès du mal pouvait seul ramener au bien et que, plus la Constitution serait mauvaise, plus tôt le pays fatigué aspirerait à revenir à l'ancien ordre de choses, leur refusa son concours et, par ce coupable aveuglement, fit échouer leur tentative.

Dans ces conditions, quel parti avait à prendre le roi? Malgré les vices de la Constitution, devait-il l'accepter, et, s'il l'acceptait, fallait-il le faire avec ou sans restrictions? Les opinions les plus diverses furent émises autour de lui à ce sujet.

Les uns conseillaient le refus : on ne pouvait, disaient-ils, sortir de la situation critique où l'on se trouvait qu'en se séparant franchement de la révolution. Cette rupture amènerait inévitablement une collision entre les amis et les adversaires de la monarchie. Du côté de cette dernière, viendraient se placer tous les hommes qui redoutaient de nouveaux désordres ; l'appui des puissances étrangères lui serait également assuré et, ainsi soutenue, elle recouvrerait bientôt ses droits et prérogatives.

Mais Louis XVI craignait, en refusant, de déterminer la proclamation de la République, d'allumer la guerre civile, d'appeler l'invasion étrangère, d'assumer ainsi sur lui la responsabilité d'immenses désastres et de briser à tout jamais les liens qui, depuis tant de siècles, unissaient sa dynastie à la France. Il se décida donc à accepter.

Toutefois, en adhérant à la Constitution, ne pouvait-il pas, comme l'y engageaient certaines personnes, signaler ses défectuosités, ses dangers, et en appeler de l'opinion irréfléchie et passagère de la nation à sa volonté éclairée et durable? Tel ne fut pas non plus l'avis du roi. Une acceptation donnée de la sorte n'eût été de sa part qu'une protestation ; elle eût justement soulevé contre lui toutes les appréhensions et, en l'exposant au reproche incessant d'entraver par son mauvais vouloir l'exercice régulier du nouveau pacte, l'eût placé dans une situation aussi fausse qu'intolérable.

D'autres, redoutant également les périls du refus et du blâme et les conséquences d'une approbation complète, voulaient réserver au roi la possibilité, dans la pratique, d'interpréter à sa convenance la portée de son engagement et ils lui conseillèrent d'adhérer sans explications ni commentaires. Mais une pareille réticence, d'un succès fort douteux d'ailleurs, répugna à Louis XVI, et l'avis de ceux qui la conseillaient fut loyalement écarté.

Restait donc l'acceptation pure et simple accompagnée seulement

de quelques paroles par lesquelles le souverain exprimerait sa volonté d'exécuter rigoureusement le nouvel acte constitutionnel en laissant au temps et à l'expérience le soin de démontrer les changements qu'il serait utile d'y introduire. C'était là évidemment le parti le plus honnête et le plus prudent à prendre. Lui seul pouvait éloigner les soupçons, rallier au roi les hommes qui ne voulaient pas séparer la cause de l'ordre des principes de la Révolution, préparer ainsi les chances de retour à des jours meilleurs, et c'est celui qui fut adopté.

Mais, si sage et loyale que pût être la conduite de Louis XVI à l'intérieur, il restait à craindre qu'il ne lui en fût tenu aucun compte aussi longtemps que l'émigration, ayant à sa tête le comte de Provence et le comte d'Artois, continuerait à préparer au dehors des entreprises dont l'esprit de parti ne manquerait pas de le rendre complice. Il était donc essentiel de lui enlever ses chefs et tous moyens d'action, d'abord en obtenant des deux princes de rentrer en France, puis en déterminant l'empereur Léopold non-seulement à refuser tout encouragement aux émigrés, mais aussi à reconnaître la nouvelle forme du gouvernement votée par l'Assemblée nationale. En conséquence, le chevalier de Coigny fut envoyé à Coblentz, porteur d'un message adressé par le roi aux comtes de Provence et d'Artois. Quant à la mission auprès de l'empereur, on pensa que, remplie au nom de la reine sa sœur, elle recevrait peut-être un accueil plus favorable et, sur l'indication de Duport et de l'abbé de Montesquiou, elle fut confiée à M. Louis, l'ami de l'un et de l'autre.

Avant de se rendre à Vienne, ce dernier dut s'arrêter à Bruxelles, y voir le comte de Mercy-Argenteau, gouverneur général des Pays-Bas, et s'entendre avec lui sur les moyens d'assurer le succès de la négociation dont il était chargé.

Avis en fut donné à M. de Mercy par un billet chiffré de la reine en date du 31 juillet 1791. « M. l'abbé Louis qui va vous joindre, lui « dit-elle, a été du Parlement. C'est un homme d'esprit ayant des « amis dans tous les partis et que M. Duport m'a proposé. »

De son côté, M. de Lamark écrivait au même personnage : « Vous « savez, monsieur le comte, tout ce que je pense de l'abbé Louis, dont « je vous ai fait l'éloge il y a quelques mois et que j'ai appris depuis « lors à estimer encore plus. Il se rend auprès de vous pour une mis- « sion que je ne connais qu'imparfaitement et dont vous jugerez par « vous-même. Cette mission ne peut avoir qu'un but utile. Elle a été « concertée avec MM. de Montmorin et Duport, et je dois rendre à ce « dernier cette justice qu'il a employé dans ces récentes circonstan- « ces, à sauver la monarchie, toutes les forces d'un grand talent et « l'influence de ses amis. M. l'abbé Louis, qui s'était distingué dans

« ses fonctions de magistrat au Parlement de Paris, passe pour un « homme d'esprit dans la société et un penseur profond aux yeux des « gens du monde ; mais il a de plus la réputation d'une grande dis- « crétion et d'une rare fidélité. Plusieurs personnes que je connais « mettent le même prix que moi à son amitié, et, comme il a des « amis dans tous les partis, on peut juger par là de son caractère. « Vous pourrez prendre confiance dans tout ce qu'il vous dira et re- « garder comme vrai tout ce qu'il vous rapportera sur notre situation « actuelle. »

Enfin, une lettre de M. de Montmorin venait confirmer tous ces témoignages. « M. Louis, y était-il dit, pourra informer Votre Excellence « du véritable état des choses. Ses liaisons avec une partie des mem- « bres les plus influents de l'Assemblée l'ont mis au fait de tous les « projets qu'on a conçus pour le rétablissement de l'ordre en France « et la réorganisation d'un pouvoir qui puisse le maintenir. Je prie « Votre Excellence de l'écouter avec bonté, et je suis persuadé qu'elle « sera contente de son esprit et de ses lumières. »

Ainsi annoncé et accrédité, M. Louis partit pour Bruxelles le 10 août et y fit part à M. de Mercy de l'objet de sa mission. Mais, à ce moment-là même, l'empereur et le roi de Prusse étaient réunis à Pilnitz ; le comte d'Artois venait de les y rejoindre, et il n'était bruit que des mesures concertées entre ces princes contre la France. Au milieu de pareilles circonstances, il y avait tout lieu de craindre qu'un agent du parti constitutionnel, même chargé des paroles de la reine, ne fût pas reçu par l'empereur, et, sur le conseil de M. de Mercy, M. Louis dut renoncer à se rendre auprès de ce souverain. Il se hâta même de quitter Bruxelles où, chaque jour et en tous lieux, les nombreux émigrés qui s'y trouvaient le poursuivaient de leurs insultes, et il revint directement à Paris. En même temps que lui, y arrivait le chevalier de Coigny, dont la mission à Coblentz avait complétement échoué. Le comte de Provence n'avait même pas daigné répondre au message du roi, qu'il considérait comme prisonnier en France et comme l'organe contraint d'une faction révolutionnaire, et, dès lors, il n'y avait plus à espérer que les émigrés pussent être contenus dans leurs entreprises par les conseils et l'influence du souverain.

Cependant, redoutant de plus en plus les périls qu'ils pouvaient créer au trône et ne voyant, pour les retenir, d'autre autorité que celle de l'empereur, la reine crut devoir écrire à M. de Mercy la lettre suivante : « Il s'agit, lui dit-elle, de suivre une marche qui éloigne « de nous la méfiance. Mais, pour cela, il est essentiel que les Fran- « çais et surtout les frères du roi restent en arrière. Aucune prière, « aucun raisonnement ne l'obtiendra d'eux. Il faut que l'empereur « l'exige. C'est la seule manière dont il puisse nous rendre service.

« Vous connaissez par vous-même les mauvais propos et les mauvaises
« intentions des émigrants. Les lâches, après nous avoir abandonnés,
« veulent exiger que, seuls, nous nous exposions et, seuls, nous ser-
« vions tous leurs intérêts. Je n'accuse pas les frères du roi, mais ils
« sont entourés et menés par des ambitieux qui les perdront après
« nous avoir perdus les premiers. »

L'émigration, jusqu'alors, n'avait généralement été, de la part de ceux qui s'expatriaient, qu'une affaire de parti, et les émigrés étaient doublement coupables, d'abord, comme citoyens, de vouloir avec l'appui de l'étranger porter la guerre dans leur pays, puis, comme amis de la royauté, de l'avoir abandonnée au milieu de ses épreuves. On conçoit donc l'irritation de la reine contre eux, surtout en présence des dangers qu'ils suscitaient par leurs intrigues. Elle désira que M. Louis retournât à Bruxelles pour bien expliquer la situation à M. de Mercy et lui démontrer la nécessité d'agir sans délai auprès de l'empereur. M. de Mercy put rassurer M. Louis sur les intentions de ce prince et, quelques jours après, il écrivait à M. de Lamark que celui qui lui avait été envoyé s'était acquitté très-heureusement de sa mission, qu'on s'occupait en effet de mettre une digue au torrent qui menaçait d'envahir toute l'Europe, qu'on était déjà à peu près d'accord sur le fond sans l'être sur les moyens ni sur le moment d'agir, mais que, parmi les intéressés, il en était un (l'empereur) qui se refusait à partager les chances à courir.

En effet, Léopold ne voulait pas de guerre, et il s'était rendu à Pilnitz bien plutôt pour s'y entendre avec le roi de Prusse sur les affaires de la Pologne, dont il désirait assurer la couronne à l'électeur de Saxe, que pour y concerter des mesures contre la France. A son grand déplaisir, le comte d'Artois les y avait rejoints et, à force de sollicitations, était parvenu à leur faire signer la fameuse déclaration par laquelle ces deux souverains annonçaient *qu'ils étaient disposés, avec le concours de toutes les puissances de l'Europe, à agir promptement et d'un commun accord pour mettre le roi de France en état d'affermir en parfaite liberté les bases d'un gouvernement monarchique également convenable aux droits du souverain et au bien-être de la nation française.*

Mais, le soir même, l'empereur écrivit à son premier ministre, M. de Kaunitz, d'être parfaitement tranquille ; que la convention à laquelle il venait d'apposer sa signature, arrachée par les obsessions du comte d'Artois était sans portée et ne liait ni lui ni son gouvernement. En même temps, il fit transmettre à Louis XVI le conseil d'accepter, malgré ses défauts, la Constitution telle qu'elle avait été votée ; et, quelque temps après, il écrivit à la reine que, sans doute, il serait indispensable de la modifier pour en assurer l'existence du-

rable et paisible, mais que le rétablissement de l'ancien régime étant chose impossible à exécuter et inconciliable avec la prospérité de la France, le seul but auquel on pût raisonnablement viser était de faire concorder la nouvelle Charte avec le principe fondamental de la monarchie. Tel fut aussi l'avis de M. de Kaunitz, et, le 14 septembre, le roi prêta le serment exigé par la Constitution.

Bien que la convention de Pilnitz n'ait été ainsi qu'un acte de pure complaisance, et sans portée au fond dans l'intention du principal de ses signataires, elle n'en eut pas moins les plus fâcheux effets. D'abord elle fut un encouragement pour l'émigration, qui devint plus active et plus entreprenante; puis, en menaçant un grand pays dans son indépendance, elle y souleva une légitime irritation, contribua puissamment à y développer les passions révolutionnaires et, enfin, habilement exploitée contre la royauté, accrut contre elle les haines et les défiances. On n'avait donc eu que trop raison de redouter dans les conseils du roi toute entente ou manifestation de ce genre, et, bien que M. Louis n'eût pu réussir à accomplir la mission qui avait pour objet de l'empêcher, on n'en tint pas moins à récompenser le zèle et le dévouement dont il avait fait preuve dans cette circonstance. En conséquence, il reçut le titre d'ambassadeur de Danemark, mais ne se rendit pas à son poste, et resta à Paris où, au milieu des événements qui se préparaient, sa présence pouvait être plus utile qu'à Copenhague. Bientôt après, M. Delessart désira l'avoir pour successeur au ministère de l'intérieur, lorsqu'il remplaça lui-même au ministère des affaires étrangères M. de Montmorin. Mais, ami politique, ainsi que nous l'avons vu, de Duport, de Lameth et de Barnave, complétement séparés depuis le retour de Varennes du parti révolutionnaire tout-puissant désormais dans l'Assemblée législative, M. Louis craignit, en acceptant, d'ajouter au mauvais vouloir de la nouvelle représentation nationale, et de rendre ses rapports avec la couronne plus aigres et plus difficiles encore : il crut donc devoir refuser. Plus tard, ce fut sur sa désignation que le chevalier de Grave fut appelé au ministère de la guerre, en remplacement de M. de Narbonne, et, devenu ainsi un des amis et conseillers intimes du roi et de la reine, il ne les quitta plus jusqu'au 10 août. Après cette triste journée, il dut aussi s'expatrier pour échapper à la proscription. Mais, désapprouvant toutes les entreprises qui pourraient être tentées contre la France, il résolut d'y rester étranger, et, au lieu d'aller rejoindre les princes, il se retira en Angleterre. S'il espérait y trouver plus de sécurité et d'indépendance, il y était aussi attiré par le désir d'étudier ses institutions et surtout son régime financier et économique. L'Angleterre et la Hollande, en effet, étaient alors les seules nations d'Europe où fussent connus et prati-

qués les vrais principes du crédit. Partout ailleurs les notions à cet égard étaient généralement obscures et confuses, et la plupart des États du continent ne s'étaient pas fait scrupule de recourir à la banqueroute pour diminuer le poids de leur dette. En France, notamment, les créanciers du gouvernement n'avaient eu que trop souvent à se plaindre de sa mauvaise foi et, d'un autre côté, le souvenir des désastres causés par le système de Law avait longtemps fait obstacle à l'établissement de toute nouvelle institution de crédit. La Caisse d'escompte, il est vrai, avait été fondée en 1776; mais les prêts fréquents exigés d'elle par le Trésor royal l'avaient, à diverses reprises, mise dans les plus grands embarras, et elle venait de succomber au milieu de la tourmente révolutionnaire. C'est au crédit, au contraire, que l'Angleterre devait sa prospérité et sa puissance. Des banques riches et entourées de la confiance publique y existaient depuis un siècle. L'État n'avait jamais été infidèle à ses prêteurs, et un nouveau gage venait de leur être donné par la création de l'amortissement. De plus, M. Pitt, après avoir opéré ses grandes réformes administratives et économiques, allait faire appel à toutes les ressources nationales pour soutenir la guerre contre la France, et, à aucune autre époque peut-être, le spectacle de ce pays essentiellement libre, puisant dans sa liberté même de nouvelles forces pour combattre les périls qui le menaçaient, n'a offert un aussi puissant intérêt. Mis en rapport avec les hommes les plus distingués dans la politique et les affaires, s'éclairant auprès d'eux sur toutes les questions qui étaient l'objet de ses études, M. Louis put apprécier à l'œuvre les avantages d'une forme de gouvernement qu'il avait souhaitée pour la France, et il vit aussi confirmer par la pratique les sages doctrines que lui avait enseignées Penchaud. Penseur profond, mais aimant peu à écrire, jamais il ne rédigea le résultat de ses observations. De temps à autre seulement, il se bornait à consigner ses réflexions dans des notes brèves et détachées. Bien que la plupart de ses doctrines sur le crédit public et les impôts ne fassent plus aujourd'hui l'objet du moindre doute, il nous a paru cependant intéressant de les résumer et coordonner, parce que, le premier, il les a appliquées en France sur de larges bases, et qu'elles ont été pour lui un guide sûr et précieux dans sa longue carrière administrative et politique.

II

Le crédit. — M. Louis commence par établir que, dans les sociétés

parvenues à un certain degré de civilisation et de richesse, le crédit remplace heureusement la thésaurisation, dont le grave inconvénient, en retenant les capitaux improductifs, est de porter obstacle au développement de la richesse publique, et que nul moyen ne peut procurer aux États à moindres frais et avec plus d'abondance les ressources extraordinaires dont ils peuvent avoir besoin. Lui seul, sans enlever à l'agriculture, au commerce et à l'industrie, les capitaux reproducteurs qui leur ont fait faire tant de progrès, a mis l'Angleterre à même de soutenir les diverses guerres dans lesquelles elle a été engagée, et elle lui doit en grande partie sa richesse et sa puissance.

Il y a même longtemps, fait-il observer, que le gouvernement de ce pays est dans l'impossibilité de restituer ce qu'il doit en capital, et c'est à peine si le prix de ses terres aliénées au denier vingt pourrait y suffire. Aussi, aux yeux des hommes qui réfléchissent, son crédit repose seulement sur les moyens et la volonté qu'il a d'acquitter régulièrement les intérêts de sa dette et son exactitude rigoureuse à cet égard au milieu des circonstances les plus difficiles, en maintenant le ferme espoir qu'il en sera toujours ainsi à l'avenir, lui permet-il de faire incessamment à la confiance publique de nouveaux et fructueux appels.

Nul État, dit ensuite M. Louis, ne peut se passer de crédit, et chacun a le sien, mais plus ou moins élevé, suivant qu'il a la réputation d'être plus ou moins honnête et solvable. Il est impossible, en effet, de solder au jour le jour les salaires d'employés, les travaux exécutés, les fournitures commandées, et ces services qui constituent le montant des dépenses publiques ne sont obtenus que par des promesses de payement. Ces promesses sont en réalité des emprunts, et, plus sont grandes les garanties de solvabilité de l'État, meilleures sont pour lui les conditions auxquelles il se fait servir. Aussi, une créance de cent francs sur un gouvernement exact à tenir ses engagements doit-elle valoir mieux que celle de deux cents francs sur un autre connu pour ne pas remplir les siens avec le même scrupule, et le premier, avec cent millions de revenus, peut souvent faire plus que le second avec deux cents. Ce n'est donc pas sans raison qu'on juge de la force, de la puissance et de la considération d'un gouvernement d'après le cours de ses fonds. Ce cours, basé sur la confiance qu'il inspire, doit régler les conditions de tous ses marchés, et, suivant qu'il sera bas ou élevé, le Trésor public sera dans la gêne ou dans l'abondance. Dès lors, dans un État où le crédit est solidement établi, le revenu ordinaire cesse d'être la mesure invariable sur laquelle doivent être réglées les dépenses. Les facultés actuellement disponibles du gouvernement y sont accrues de toute la différence

qui existe entre les sommes que peuvent lui procurer ses emprunts et le produit de l'impôt nécessaire pour en acquitter les intérêts. Au lieu de cinq millions seulement que lui donnerait un accroissement de taxe, il en aura ainsi cent immédiatement à sa disposition, et on comprend tous les avantages d'une pareille facilité, non-seulement quand il s'agit d'exécuter rapidement des travaux qui ajoutent à la richesse publique, mais surtout aux époques de guerre. Plus grand sera alors le crédit d'une partie belligérante, plus aisé il lui sera de s'approvisionner des moyens de combattre, et c'est ainsi que, dans sa lutte contre la France, Pitt a pu doubler et tripler ceux de l'Angleterre sans diminuer la richesse nationale, tandis que la France, bien supérieure cependant par la population, l'étendue et la richesse du territoire, a dû recourir à des procédés et des expédients désastreux pour la fortune publique. C'est qu'en effet la population et le territoire ne sont pas les seuls éléments de la puissance d'un pays. Les capitaux en sont une condition non moins essentielle, et si l'industrie des habitants peut beaucoup pour les y attirer et les accroître, la bonne foi et la loyauté du gouvernement y contribuent encore davantage; de là leur abondance en Angleterre, où l'État a toujours été fidèle envers ses créanciers, et leur rareté en France, dont les divers gouvernements se sont successivement libérés vis-à-vis des leurs par des banqueroutes.

Aussi M. Louis en conclut-il que, de tous les moyens pour un État de diminuer la somme de ses engagements, la banqueroute est le pire. Elle est, dit-il, un impôt inégal et inique; inégal, parce qu'il ne porte que sur une classe restreinte de contribuables; inique, parce qu'il frappe des personnes qui ont eu assez de confiance dans le gouvernement pour lui avancer leurs services et leurs capitaux.

Elle est préjudiciable à l'État en détruisant son crédit et augmentant ses dépenses. Désormais, tous ceux avec lesquels il aura à traiter, soit pour prêts de fonds, soit pour confection de travaux ou livraisons de fournitures, ne le feront qu'à des conditions plus onéreuses pour lui, afin de trouver dans ce surcroît de profit une indemnité contre les chances d'une nouvelle infidélité.

Elle est fatale à l'industrie, qu'elle entrave dans ses diverses branches, parce que la hausse qu'elle amène dans le taux de l'intérêt ne se borne pas aux négociations faites par le gouvernement; elle s'étend à toutes les transactions entre particuliers, et l'argent employé dans les diverses entreprises étant plus cher, les produits sont moins abondants et d'un prix plus élevé.

Elle réduit la matière imposable par la perte qu'elle fait subir aux créanciers de l'État, le ralentissement qu'elle amène dans la production, la perturbation qu'elle porte dans les affaires, et, après

avoir commis un acte d'improbité, un gouvernement est ainsi plus appauvri qu'il ne l'aurait été par l'acquittement scrupuleux de ses engagements.

Enfin, si on envisage la question au point de vue moral, la banqueroute ébranle la société jusque dans ses fondements les plus essentiels, l'ordre et la probité, et, par le funeste exemple qu'elle donne, elle détruit les principes d'honneur; c'est un poison corrupteur qui s'insinue dans toutes les classes, rompt entre les citoyens les liens de la bonne foi, substitue la défiance à la sécurité et amène la dissolution du corps politique.

Après ce blâme parfaitement justifié d'un procédé trop fréquemment pratiqué jusqu'alors, M. Louis examine quel est, de l'impôt ou de l'emprunt, le mode préférable pour un État de satisfaire à des engagements pressants ou subvenir à des besoins extraordinaires. Si la somme nécessaire est demandée à l'impôt, dit-il, les contribuables, tenus de s'en dessaisir intégralement dans un bref délai, devront la prélever soit sur des capitaux productifs, soit sur des excédants de revenu qui, capitalisés, auraient pu produire à leur tour, et il en résulte pour eux une réduction bien claire et bien nette de leurs profits annuels. Dans le cas d'un emprunt, au contraire, ils ne sont grevés que des intérêts, gardent leur capital, l'emploient de la façon qu'ils jugent la meilleure, bénéficient de la différence entre les profits qu'ils font et les intérêts qu'ils payent, et cette condition leur est à tous égards plus avantageuse, puisque chacun reste maître ainsi de disposer de ses fonds comme il l'entend, tandis que l'impôt enlève indistinctement ceux qui sont libres et ceux qui ne le sont pas.

D'ailleurs, l'impôt trouve souvent dans la répugnance des populations des bornes qu'il serait imprudent de franchir; il en trouve de plus puissantes encore dans la matière imposable elle-même qu'on finirait par détruire si on prenait au travail les capitaux reproducteurs avec lesquels sont créés les profits dont une partie doit servir à solder les charges publiques.

Enfin, même quand il est modéré et qu'il ne frappe pas sur le capital reproducteur, il a le grave inconvénient d'en retarder l'accroissement, car, si la somme payée en contributions restait à la disposition des particuliers, la majeure partie en serait probablement affectée à solder des dépenses utiles, et la richesse nationale serait ainsi augmentée.

Sans doute, ajoute M. Louis, il peut y avoir des contribuables qui aimeraient mieux se libérer immédiatement par l'impôt et ne pas avoir à leur charge une rente perpétuelle, mais, s'ils ont des fonds libres, il leur est loisible de les placer utilement dans l'emprunt, et

c'est même là l'avantage incontestable d'une dette publique fondée, qu'on peut y entrer ou en sortir quand on veut, qu'elle est un placement commode pour les capitaux disponibles et rend aussi les placements entre particuliers plus sûrs et plus faciles : plus faciles, par la concurrence qu'elle établit entre les États et les emprunteurs ; plus sûrs, parce que la solvabilité de chaque particulier est d'autant plus grande qu'il est moins grevé par l'impôt.

Mais cet avantage, dans l'opinion de M. Louis, n'est pas le seul : « Ainsi, dit-il, une dette publique bien réglée, bien payée, et solidement garantie étant un mode de placement sûr et commode aussi bien pour les individus qui veulent jouir de leur fortune sans travail et sans souci que pour ceux qui tiennent à pouvoir en disposer à leur gré, ramasse les capitaux nationaux sans emploi et les empêche de passer à l'étranger. Or, il y a grand intérêt pour un pays à les conserver, parce qu'en s'expatriant ils diminuent ses ressources au profit de l'État dans lequel ils sont importés. Si, depuis un siècle, le gouvernement hollandais avait emprunté à ses nationaux et consacré à entretenir une marine l'argent qu'ils ont prêté à l'Angleterre pour augmenter la sienne, cette dernière ne serait peut-être pas devenue aussi forte, et la Hollande aurait conservé une grande partie de son ancienne puissance. Aussi un gouvernement intelligent doit-il chercher à attirer dans ses emprunts les capitaux indigènes et étrangers, et, si, par sa conduite, il a établi l'opinion de sa bonne foi et de sa stabilité, il n'est pas douteux qu'ils ne répondent à ses appels. »

D'ailleurs, les capitaux ainsi empruntés reçoivent en général un emploi utile et productif ; versés en dernière analyse pour l'exécution de fournitures ou de travaux entre des mains industrieuses, ils contribuent par l'usage qui en est fait à accroître la richesse nationale, et, avec elle, la matière imposable ; les bénéfices réalisés deviennent eux-mêmes des capitaux qui, à leur tour, alimentent le travail, et il en résulte des profits croissant toujours à raison composée, tandis que l'État paye seulement l'intérêt simple du fond primitif.

Enfin, considérée au point de vue politique, une dette publique impose aux gouvernements sérieux le devoir d'agir avec sagesse et prudence dans la crainte d'affaiblir sa valeur par de fausses mesures et de diminuer ainsi leur propre crédit. Elle intéresse à leur stabilité et à leur succès tous ceux entre les mains desquels elle se trouve et leur crée, par conséquent, des amis et des soutiens à l'étranger. Combien de fois n'est-il pas arrivé aux nombreux Hollandais créanciers de l'Angleterre d'avoir préféré les intérêts de cette puissance à ceux de leur propre pays, et, malgré les avantages incontestables pour la Hollande d'une alliance avec la France, d'y avoir été défavorables de peur qu'il en résultât pour l Angleterre un affaiblissement dont au-

rait eu à souffrir leur fortune privée ! En effet, tous les capitalistes qui prêtent leur argent à un gouvernement y sont déterminés non-seulement par la confiance d'en toucher exactement les intérêts, mais aussi par l'espoir que leur créance augmentera de valeur. Ils doivent donc désirer que l'État qui est leur débiteur soit bien administré, prospère, sans embarras extérieurs ni intérieurs de nature à lui rendre difficile l'exécution de ses engagements, et, étrangers ou nationaux, ils sont toujours disposés à lui venir en aide.

Mais si la loyauté et la sagesse sont les premières garanties qu'un État doit offrir à ses prêteurs, il en est d'autres encore, ajoute M. Louis, qui, par le gage certain qu'elles constituent et présentent, peuvent les corroborer de la façon la plus utile.

Ainsi, d'abord, conformément à ce qu'il a trouvé établi en Angleterre, mais ce qui ne s'était pratiqué jusqu'alors dans aucun autre État de l'Europe, il veut un budget annuel arrêté d'avance dans lequel soient nettement déterminées les dépenses à effectuer et les ressources destinées à y pourvoir. Le chapitre des dépenses, dit-il, doit contenir en premier lieu la plus sacrée de toutes, c'est-à-dire le montant des engagements à solder dans le courant de l'année, puis celui des besoins présumés par chaque nature de service, et enfin une prévision pour les cas fortuits. Dans celui des ressources doivent être compris les divers revenus présumés, et, au cas où ils ne suffiraient pas, les moyens extraordinaires de couvrir le déficit. De la sorte, tous les arriérés sont soldés, la marche des services est assurée, et, au lieu d'avoir à subir les conditions d'entrepreneurs de mauvaise foi, le gouvernement ne traite qu'avec des gens sérieux et honnêtes, bien résolus à remplir leurs obligations. M. Louis insiste également sur l'utilité d'un système d'amortissement régulier qui, en assurant le rachat incessant de la dette et son extinction dans un temps donné, relève le crédit de l'État et facilite pour l'avenir, à des conditions avantageuses, la négociation de nouveaux emprunts. De tous les plans imaginés à cet égard, le plus efficace lui paraît être celui du docteur Price, qui consiste à donner au rachat la puissance d'une progression géométrique par la marche toujours croissante des intérêts composés. Du reste, quel que soit le système, dit-il, qu'il opère avec une dotation simple ou avec la combinaison des intérêts composés, pourvu qu'il rachète avec régularité et sans interruption, ses effets pourront être plus ou moins lents, mais ils n'en sont pas moins assurés. En diminuant l'abondance de la rente, il en rehaussera nécessairement la valeur et entretiendra dans la sphère des fonds publics une spéculation des plus heureuses, celle basée sur l'élévation du crédit. A moins d'événements qui viennent jeter le trouble sur la place, la hausse du jour devra être suivie de celle du lendemain : le capitaliste qui a acheté

dans cet espoir en trouvera un autre animé de la même espérance et lui cédera sa créance avec profit quand il lui conviendra de la réaliser. Le bénéfice des uns n'est plus dès lors compensé par la perte des autres : la rente devient le mode de placement recherché par les hommes sérieux qui préfèrent des profits modestes mais certains à ceux plus considérables, mais aléatoires, que pourrait leur procurer l'agiotage sur d'autres valeurs, et ainsi se trouve confirmé ce grand principe que le moyen de bien faire les affaires de l'État est de bien faire celles de ses créanciers.

Cependant, il ne suffit pas que l'acquittement des intérêts de la dette soit assuré par un budget, que l'amortissement, en fournissant un acheteur permanent, maintienne la valeur de son capital, il faut aussi que cette valeur ne puisse être, sous aucun prétexte, ni directement, ni indirectement, dépréciée par le fait du gouvernement débiteur, et, dès lors, elle ne doit être soumise à aucune taxe. On a bien allégué, il est vrai, en faveur de l'État, le droit général de faire contribuer les propriétés de toute nature à ses besoins, mais ce droit est subordonné aux restrictions qui résultent de ses engagements et ne peut être exercé contre ses conventions. Or, quand un gouvernement reçoit l'argent d'une personne en lui donnant en échange un titre de rente négociable, il s'oblige à lui payer intégralement cette rente aussi longtemps qu'il ne lui en restituera pas le principal aux conditions déterminées ou qu'il ne surviendra pas entre eux un nouveau contrat. S'il la grève d'une taxe, il en retient donc une partie, diminue, par suite, la valeur de son capital, porte ainsi atteinte au contrat qui l'engage et viole la promesse qu'il a donnée.

Telles étaient, en résumé, les principales doctrines de M. Louis sur le crédit public, et nous aurons occasion, dans le cours de ce travail, d'en citer encore d'autres. Mais, avant de faire connaître celles qu'il professait sur les impôts, il est deux questions sur lesquelles nous voulons nous arrêter à raison de leur importance et des doutes qu'elles présentent. Vaut-il mieux, en effet, pour un État, emprunter que s'imposer, et une dette publique offre-t-elle tous les avantages que lui attribue M. Louis ?

Examinons d'abord la première de ces deux questions :

Une guerre éclate, ou bien il est utile de confectionner rapidement de grands travaux. Est-il préférable pour la chose publique que les ressources nécessaires pour subvenir à ces dépenses soient demandées au crédit ou obtenues par une aggravation considérable des impôts pendant une ou plusieurs années ?

M. Louis, nous l'avons vu, aime mieux l'emprunt parce qu'il ne dispose que d'un capital libre, n'impose de contrainte à personne, laisse à la production les fonds qu'elle veut garder, ne l'arrête pas

dans ses développements, ne met à sa charge que des intérêts inférieurs aux profits retirés par elle du capital qu'elle a conservé et accroît les ressources nationales en attirant les fonds de l'étranger.

Quelques économistes ont fait valoir, au contraire, qu'étant pour les gouvernements un moyen sûr et aisé de se procurer l'argent dont ils ont besoin sans imposer au pays des charges trop sensibles, l'emprunt est, par cela même, un encouragement à toutes sortes de dépenses, tandis qu'une contribution extraordinaire devant, par le fardeau onéreux dont elle grève les populations, exciter parmi elles le mécontentement, peut être ainsi un obstacle aux entreprises hasardées et une raison puissante de ne pas les prolonger sans nécessité.

Mais quelque juste que soit en théorie cette considération, il n'est pas probable cependant qu'elle influe jamais sur les résolutions des pouvoirs publics. Un souverain absolu ne se préoccupera guère de la nécessité de se donner un frein dans l'exécution de ses projets, et il aura recours au procédé qui pourra lui procurer le plus facilement et le plus abondamment les fonds dont il aura besoin. Les représentants d'un pays libre, responsables vis-à-vis de leurs concitoyens, chercheront à leur épargner avant tout des charges inutiles, et, quand la force des événements les obligera à les leur imposer, ils feront en sorte que ce soit de la façon la plus économique et la moins onéreuse. C'est donc sous ce rapport seulement que la question doit être envisagée.

Or, à ce point de vue essentiellement pratique, on objecte contre l'emprunt qu'il enlève et souvent anéantit un capital créé ; que ce capital, même employé d'une façon productive par l'État, rapporte bien moins entre ses mains qu'il ne l'eût fait entre celles des particuliers et qu'il y a ainsi toujours perte de bénéfice pour la société, quand il n'y a pas de destruction de capital. En faveur de l'impôt, on allègue qu'il frappe seulement le revenu, ne fait que diminuer momentanément les portions consacrées aux jouissances ou celles destinées aux économies et se borne dès lors à arrêter la formation d'un nouveau capital.

Mais on peut répondre que le préjudice causé par l'impôt ne saurait être momentané. En effet, il frappe sur tous indistinctement, sur ceux qui peuvent contribuer sans gêne comme sur ceux qui ne le peuvent pas ; non-seulement il arrête les économies chez les uns, mais il les enlève chez les autres, jette dans nombre d'existences un trouble que plusieurs années de travail ne suffiront pas à réparer et porte obstacle à un nombre infini de transactions.

L'emprunt, au contraire, ne s'adresse qu'à ceux qui ont et qui veulent donner ; l'intérêt à payer pour son service se fait à peine sentir et n'occasionne nulle part ni privations ni dérangements ; chacun

continue à vivre et à économiser comme par le passé et la richesse nationale n'est pas arrêtée dans son développement. D'ailleurs, les grandes dépenses que les emprunts sont destinés à couvrir, guerres ou travaux, sont, en général, entreprises dans un intérêt national qui concerne l'avenir aussi bien que le présent et l'un comme l'autre doivent y contribuer. L'emprunt, en répartissant les charges entre eux, est donc tout à la fois moins onéreux et plus équitable. Et cependant la règle à cet égard ne saurait être absolue. Ainsi, un État qui veut ménager son crédit pour le trouver meilleur le jour où il sera forcé d'y recourir doit éviter d'aggraver inutilement sa dette. Il est donc sage de sa part d'user de l'impôt chaque fois qu'il le peut sans trop charger le contribuable, et de réserver les ressources de l'emprunt pour les grands efforts et les grands sacrifices. Il y a même certaines circonstances dans lesquelles les conditions d'un emprunt seraient tellement onéreuses qu'un impôt est préférable et, en pareil cas, M. Pitt lui-même n'a pas hésité à suspendre les emprunts et à leur substituer l'income-tax. Quelquefois même il peut y avoir avantage, comme le fit aussi cet homme d'État, à combiner les deux moyens pour les rendre plus productifs et moins onéreux l'un et l'autre ; et c'est à un ministre des finances habile à apprécier dans les diverses situations le parti qui concilie le mieux tous les intérêts.

Quant à l'utilité économique et politique d'une dette fondée, évidemment un État qui, avec les seuls produits soit de ses domaines, soit d'un système d'impôts sagement combiné, pourrait subvenir à ses dépenses ordinaires et extraordinaires, serait dans une condition meilleure que celui obligé d'emprunter. Les capitaux libres restant alors disponibles pour l'industrie ou le commerce, il en résulterait un développement de la richesse nationale qui lui donnerait une supériorité marquée sur tous les pays voisins et contribuerait aussi à l'accroissement du revenu public. Mais, avec l'obligation où se trouvent la plupart des États d'entretenir sur pied des armées considérables et de lutter entre eux de travaux et améliorations de toute nature, une pareille situation est impossible et une dette publique est un mal nécessaire. Toutefois, en tant que mal nécessaire, elle peut être compensée jusqu'à un certain point par les avantages que lui attribue M. Louis, et, dans tous les cas, elle présente moins d'inconvénients que ceux qui résulteraient d'impôts excessifs.

Voyons actuellement quels étaient les principes de M. Louis par rapports à ces derniers.

De l'impôt. — Il est deux conditions, suivant lui, que doit remplir tout impôt : il faut qu'il ne soit ni lourd ni gênant et que chacun y participe en proportion de ses facultés.

En effet, un impôt est d'autant plus défectueux qu'il entrave da-

vantage les efforts faits par chaque particulier pour augmenter son bien-être privé et contribuer ainsi à l'accroissement du bien-être général. Tel serait celui sur des matières premières à l'usage de l'industrie ou des objets indispensables à la vie, et, en rapportant seulement vingt millions, il pourrait être plus funeste à la fortune publique que d'autres avec un produit de cent. Il faut donc, quand on les établit, les choisir de telle nature que leur poids soit peu sensible, qu'ils contrarient le moins possible les habitudes, ne mettent pas la gêne dans les familles et ne ralentissent ni les transactions, ni le travail.

D'un autre côté, les dépenses publiques d'une nation étant faites au profit de la généralité de ses habitants et des propriétés qui en dépendent, ne sauraient sans iniquité être mises à la charge d'une fraction quelconque ; chacun doit y contribuer en proportion de ses facultés et de l'intérêt qu'il y trouve, mais pas au delà. En effet, c'est malheureusement une erreur trop accréditée dans les masses de penser que les taxes auxquelles sont seuls assujettis les riches sont plus justes et moins onéreuses pour la société parce qu'elles frappent à la décharge des moins aisés ceux qui sont mieux en état de les payer. Mais on ne considère pas que la seule ressource des pauvres étant le travail, tout ce qui tend à en diminuer la demande doit infailliblement faire baisser le prix de la main-d'œuvre. Or, une taxe qui grève exclusivement les riches réduit d'autant la portion de revenu qu'ils peuvent dépenser en salaires, et cette réduction est souvent plus onéreuse pour la classe ouvrière que ne l'eût été leur participation à l'impôt.

Suivant que les deux conditions ci-dessus sont ou non observées, l'impôt est bon ou mauvais, juste ou injuste. Mais il en est d'autres également essentielles sans lesquelles, fût-il le plus juste et le meilleur, il pourrait se trouver vicié dans l'application.

Ainsi, l'impôt doit être certain, c'est-à-dire que chacun doit savoir ce qu'il est tenu de payer. De plus, le contribuable doit être garanti contre les fraudes ou l'arbitraire des agents chargés de la répartition et du recouvrement et enfin l'impôt doit être commode, c'est-à-dire d'un acquittement facile pour tous. Aussi, sous ce dernier rapport, l'impôt indirect offre-t-il plus d'avantages parce que le consommateur règle lui-même sa quote-part et ne la paye que lorsqu'il le veut ou le peut. Dans le cas de l'impôt direct, au contraire, elle est déterminée indépendamment de sa volonté et doit être payée à jour fixe.

L'impôt indirect offre encore cet avantage que son produit peut s'accroître de lui-même sans aucune charge nouvelle pour le contribuable et par le seul effet du développement de la richesse publique,

tandis qu'en général celui de l'impôt direct n'augmente que par une aggravation des tarifs.

M. Louis, grand admirateur d'Adam Smith, croyait aussi avec ce maître célèbre que le meilleur moyen d'assurer le développement de la richesse publique dans un pays est d'y favoriser la multiplication des échanges à l'intérieur et avec l'étranger. Mais, plus financier encore qu'économiste, il n'entendait pas cependant sacrifier l'impôt à la liberté du commerce et voyait dans les douanes une source de revenus précieux pour le Trésor. Il était d'avis, d'ailleurs, qu'il y a intérêt à protéger certaines industries. En effet, une nation est d'autant plus riche, disait-il, qu'elle produit en plus grande quantité tout ce qui est utile ou nécessaire à ses habitants, et, si elle peut arriver à subvenir à ses besoins avec ses propres ressources, ses privations seront moindres quand elle sera surprise par la guerre. Il est donc naturel qu'un gouvernement favorise l'industrie nationale et prenne les mesures propres à la mettre en état non-seulement d'approvisionner le pays, mais aussi d'envoyer des excédants au dehors. Néanmoins cette protection, ajoutait-il, en cela plus avancé qu'on ne l'était généralement alors, ne saurait être donnée avec trop de discernement et il faut chercher à concilier autant que possible l'intérêt du consommateur, qui est celui du plus grand nombre, avec l'intérêt des producteurs. Ainsi, il est des industries qui ne conviennent ni au sol, ni au climat d'un pays, ni à l'aptitude de ses habitants, et dont les produits seront toujours fournis par l'étranger à de meilleures conditions. Celles-là ne sauraient être encouragées qu'au profit de quelques producteurs et au grand détriment de la communauté; les capitaux qu'elles emploient, pourraient rendre ailleurs des services plus réels et il y a préjudice pour la chose publique à les soutenir. Mais il n'en saurait être de même de celles qui peuvent lutter avantageusement et devenir pour le pays une véritable richesse. Le gouvernement doit les aider dans leurs efforts sans dépasser cependant certaines limites, et la protection à leur accorder doit être réglée de façon à entretenir une émulation qui, en amenant la baisse successive de prix, profite aux consommateurs. D'ailleurs, au point de vue même du revenu public, il convient que les taxes, à quelque branche d'impôt qu'elles appartiennent, soient modérées, sans quoi elles font obstacle à son développement, soit en relentissant les transactions et le commerce, soit en poussant à la fraude.

Ajoutons, enfin, qu'à moins que les impôts existants dans un pays ne soient absolument contraires aux principes ci-dessus exposés, M. Louis était d'avis qu'il faut s'abstenir le plus possible de les changer ou remanier parce qu'il n'est pas de matière plus délicate, sur laquelle les intérêts privés prennent plus aisément l'alarme, l'es-

prit public soit plus enclin à se laisser égarer et qui, au point de vue politique ou économique, demande à être plus prudemment traitée. Ainsi des impôts même défectueux, mais anciens, acceptés de tous et payés sans répugnance, lui semblaient par cela même préférables à d'autres qui leur seraient substitués avec profit, parce que ces derniers, nouveaux et inconnus des populations, pourraient être mal accueillis par elles et exciter longtemps leurs défiances avant d'être entrés dans leurs habitudes. De là, il tirait deux conclusions : la première, que, lorsqu'un impôt établi depuis longues années donne des produits satisfaisants, il faut éviter, dans l'espoir d'en obtenir de plus abondants, de le modifier, de peur que les nouveaux tarifs ou les nouvelles prescriptions ne sèment l'inquiétude et n'excitent l'esprit de fraude. La seconde, c'est que, dans le cas où il est indispensable, pour subvenir à des besoins accidentels, de créer des ressources extraordinaires, le mieux est de procéder dans le connu et d'établir sur les matières déjà imposées des tarifs ou droits additionnels qui, facilement appréciables par tous, n'effrayent pas et cessent avec les nécessités auxquelles ils doivent pourvoir. C'est ainsi généralement qu'on opérait à cette époque en Angleterre ; pour subvenir aux nécessités de la guerre, les impôts y avaient été doublés par des surtaxes, et les nouveaux comme les anciens droits s'acquittaient avec la même facilité.

III

Ce fut au milieu de ces travaux et de ces études que M. Louis apprit le coup d'État du 18 brumaire. Résolu à ne pas rester étranger à la fortune de son pays, et désireux de rentrer en France dès qu'il pourrait le faire avec sécurité, il quitta immédiatement l'Angleterre pour se rendre à Hambourg où il espérait être plus à portée de correspondre avec les amis qu'il avait à Paris, et de se conformer à leurs indications. Hambourg était alors l'entrepôt principal des marchandises expédiées par l'Angleterre sur le continent, et à la vue du commerce immense qu'elle y entretenait, il vint à la pensée de M. Louis qu'un des moyens les plus efficaces d'attaquer cette puissance dans les sources de sa richesse et de son crédit serait de lui fermer l'entrée de l'Elbe. Le général Duroc venait d'être envoyé auprès de la cour de Berlin pour lui communiquer officiellement l'avénement du gouvernement consulaire et l'assurer en même temps des dispositions pacifiques du général Bonaparte : l'accueil

avait été des plus courtois, et le succès de la mission pouvait donner lieu d'espérer que le roi de Prusse se déciderait à sortir de sa neutralité et à conclure un traité d'alliance avec la France. Pourquoi dans ce cas, ne pas stipuler avec ce souverain qu'il ferait occuper par ses troupes, non-seulement Hambourg, mais aussi Brême et Emden, et fermerait ainsi l'accès de l'Elbe, du Weser et de l'Ems aux bâtiments anglais. Le commerce du continent serait alors perdu pour l'Angleterre, la fortune de cette puissance en recevrait une atteinte profonde et peut-être M. Louis eut-il le premier, dès cette époque, l'idée du blocus continental.

Cependant les démarches faites en sa faveur ne restèrent pas infructueuses et le général Suchet obtint pour lui l'autorisation de rentrer en France. Il se hâta d'y revenir et peu après fut définitivement rayé de la liste des émigrés.

A ce moment-là, même les succès et la gloire du premier consul étaient à leur apogée. Vaincue à Ulm, à Marengo, à Hohenlinden, l'Autriche venait de signer le traité de Lunéville, de céder à la France la rive gauche du Rhin et d'abandonner la majeure partie de ses possessions en Italie. D'un autre côté la Russie, la Prusse, le Danemark, la Suède avaient renouvelé contre l'Angleterre la ligue des neutres de 1780, et la France était en paix avec tout le continent. A l'intérieur la guerre civile avait cessé en Vendée, l'ordre régnait dans toutes les parties du territoire, les lois étaient partout exécutées, les divers services publics en voie de prompte et intelligente réorganisation, et les sentiments de gratitude et d'admiration étaient unanimes pour le jeune général dont l'habileté et la résolution avaient, en quelques mois, procuré à son pays de tels bienfaits. M. Louis s'y associa complétement et crut remplir un devoir de bon citoyen en acceptant l'offre qui lui fut faite de servir le nouveau régime.

Le service des fournitures de l'armée avait été sans aucun doute, sous le Directoire, celui dans lequel il s'était commis le plus de malversations. Des fortunes scandaleuses y avaient été faites, et pour empêcher, par une organisation plus sévère et une surveillance plus rigoureuse, le retour de ces abus, le premier consul avait jugé utile de créer un ministère spécial de l'administration de la guerre à la tête duquel il avait placé le général Dejean. Mais il restait un arriéré considérable à liquider et à solder, et le règlement en était d'autant plus difficile à établir que les éléments de comptabilité faisaient complétement défaut ou étaient fort incorrects. Néanmoins on tenait à en finir avec ce passé de désordre et un bureau de liquidation fut organisé pour rechercher ce qui pouvait encore être dû par l'État. Le général Dejean proposa à M. Louis d'en être le chef, et ce dernier

accepta. Il se mit de suite à l'œuvre, parvint en peu de temps à débrouiller et assurer tous les comptes, et le chiffre des réclamations admises fut fixé à 90 millions. Mais, dans l'état où se trouvaient les finances et le crédit, il était impossible d'acquitter cette somme en espèces. Aussi les créances même liquidées se négociaient à 70 et même 75 pour 100 de perte et ne représentaient qu'une valeur de 23 ou 24 millions. Le gouvernement crut donc se montrer fort généreux envers leurs porteurs en créant à leur profit 2,700,000 livres de rentes, qui au cours de la place, valaient environ 30 millions. En effet, si les créances étaient encore entre les mains de leurs titulaires primitifs, ces derniers se trouvaient en recevoir d'autres en échange d'une valeur actuelle plus considérable. Si, au contraire, elles avaient été vendues, les acquéreurs devaient bénéficier ainsi de 16 à 18 pour 100. De plus, une paix prochaine avec l'Angleterre était probable : il y aurait infailliblement alors une hausse dans le prix de la rente et tous ses porteurs verraient augmenter le chiffre de leur capital. Mais quels que fussent, pour les détenteurs des titres liquidés, les avantages actuels de l'opération et les chances d'un profit plus grand encore, l'État ne s'en libérait pas moins vis-à-vis d'eux par une banqueroute ; aussi cette façon de procéder fut-elle peu goûtée par M. Louis, et il s'en expliqua sévèrement avec ceux de ses amis qui s'occupaient comme lui de questions financières et économiques, M. Mollien alors directeur de la nouvelle caisse d'amortissement, M. Arnould, un des membres distingués du Tribunat, M. Béranger qui fut depuis un conseiller d'État éminent. Un État disait-il, qui veut avoir une bonne renommée et du crédit doit tout payer même ses sottises. Sans doute, au moment où on liquide les comptes, il est permis de débattre les prétentions des entrepreneurs et de les traiter avec une juste sévérité ; mais une fois la dette réglée et arrêtée, elle devient sur l'État un titre que ce dernier n'a plus le droit de réduire. Or, le gouvernement s'étant reconnu débiteur de 90 millions, n'avait pas à considérer quelle était la valeur de cette créance sur la place, le profit qu'avait pu en rapporter la négociation, l'avantage que pourraient trouver ses porteurs à ce qu'il lui en fût substituée une autre, ni à escompter les chances de bénéfice que pouvait présenter l'avenir. Son devoir était d'aviser aux moyens de l'acquitter intégralement d'une façon ou d'une autre, de suivre en cela les sages exemples donnés par l'Angleterre et c'est seulement en agissant avec une pareille bonne foi que la France pouvait sortir de sa déplorable situation financière.

M. Louis avait donc mené à prompte et bonne fin l'opération délicate et difficile qui lui avait été confiée, et dès qu'elle fut terminée on eut hâte de réclamer ses services pour d'autres travaux. L'ordre

de la Légion d'honneur venait d'être créé, une dotation en immeuble produisant un revenu annuel de trois millions lui avait été affectée, et le général Dejean, nommé grand trésorier de cette nouvelle institution chargea M. Louis d'en organiser la comptabilité. Bientôt après les fonctions de secrétaire général lui en furent confiées. Mais il ne les exerça que peu de temps et les quitta pour répondre à l'appel de M. Mollien nommé ministre du Trésor. C'est en qualité d'administrateur attaché à ce département que M. Louis a coopéré à l'organisation d'un service de trésorerie porté presque à la perfection dès son origine et qui a rendu justement célèbre le ministre honnête et éminent auquel l'administration française en est redevable. Depuis lors, de près ou de loin, M. Louis n'a cessé de prendre une part importante à la direction des finances et c'est dans cette nouvelle voie que nous allons le suivre.

A. Calmon.

La suite au prochain numéro.

PHILOSOPHIE DE LA MUSIQUE

I

Qui pourrait parler froidement de la musique sans paraître insensible à ses adorables séductions ! Aucun autre art, pas même la poésie, n'enveloppe, ne pénètre, ne subjugue les âmes comme cet art tout-puissant qui a mérité de donner son nom au monde entier de l'intelligence, aux neuf déesses de l'esprit. Si ce mot de charme qui, sous sa forme latine *Carmen*, a voulu dire vers et mélodie pour signifier ensuite influence irrésistible et magique, peut désigner autre chose que l'action divine et s'appliquer aux œuvres de l'homme, c'est le vrai nom de la musique. Oublions les antiques merveilles que la légende et l'histoire lui attribuent et auxquelles nous croyons fermement : les races primitives recevant d'elle le germe des lois et des mœurs, les armées, des nations entières entraînées par la lyre, dans le vertige de l'héroïsme ou de la fureur. Rentrons dans les temps où nous vivons nous-mêmes, au milieu de ces générations ironiques chez qui tous les miracles ont cessé, et mesurons sur nos impressions propres, analysons dans l'intimité de notre âme les effets de cette révélation de l'harmonie.

Quelle volupté si intense, quelle douleur morale si poignante peuvent placer l'âme au-dessus des atteintes de la musique ? N'a-t-on pas vu maintes fois les plus cruelles souffrances du corps longuement suspendues par cette magie des sons qui semblent courir et s'insinuer dans nos veines comme ces fluides miraculeux dont l'absorption nous enlève la conscience de nous-mêmes. Tous les sentiments pénibles sont adoucis par la musique, un amer chagrin se transforme et s'évanouit par elle en douce mélancolie. Cette rêverie voisine de la tristesse que la musique impose au cœur en pleine

santé, elle la verse comme un remède dans les cœurs malades. Quand on souffre, il est difficile de l'écouter sans larmes ; mais elle nous soulage en nous faisant pleurer. Ce n'est ni par hasard, ni de parti pris qu'en parlant d'elle une foule de termes nous arrivent empruntés à l'art de guérir. Elle exerce une action physique sur les organes autant qu'une puissance morale sur l'esprit. Tour à tour elle excite la sensibilité ou elle l'apaise. Comme certains breuvages, elle amortit la vivacité des émotions ; comme d'autres, elle les exalte, sans que la volonté puisse rien sur ces deux ivresses. Dans les souffrances on dirait qu'elle étend une sorte de voile entre nous et la douleur comme certaines substances doucement stupéfiantes. Elle semble s'interposer entre notre conscience et les aiguillons trop aigus qu'elle ressent ; elle les émousse quand elle ne réussit pas à les briser. Dans le plaisir, au contraire, elle aiguise toutes nos impressions, elle active toutes nos facultés, elle précipite les battements de notre cœur.

C'est là une vérité presque banale que dans les plus hautes joies, comme dans les jeux les plus futiles, la musique complète nos jouissances et nous fait plus ardents à les poursuivre. On sait quelle place elle tient dans les fêtes du monde ; ceux-là seuls connaissent toute sa puissance qui l'ont associée aux fêtes du cœur. Entendre Beethoven ou Mozart à l'une de ces heures où chacune de nos émotions a son écho dans une autre âme, où l'on espère, où l'on rêve, où l'on souffre à deux, c'est l'état de cette vie imparfaite le plus voisin des extases de la vie absolue. S'agit-il de passer de ces délectations oisives aux efforts les plus énergiques, aux passions les plus violentes, aux mouvements les plus impétueux ; s'agit-il de précipiter dans les ardeurs de la bataille et de l'épopée le rêveur étendu naguère à l'ombre des élégies? la musique fera ce miracle. Chez tous les peuples elle marche en tête des armées ; elle a pour ainsi dire la conduite de l'héroïsme ; elle est à la fois pour l'homme, cet animal de guerre, le frein et l'éperon ; elle précipite ou retient le glaive, elle souffle au cœur la pitié après la victoire, comme la rage dans la mêlée. Elle conseille encore ceux qui n'entendraient plus la voix de la raison ; elle insinue le courage aux âmes qui ne le puisent pas dans la conscience du devoir. Là où n'atteindrait pas la vertu réfléchie, elle entraîne l'aveugle impétuosité ; elle sait donner pour une heure au plus vil mercenaire le tempérament, sinon le cœur d'un héros. N'insistons pas sur ses mérites de guerre, ce sont jusqu'à ce jour les plus populaires et les mieux démontrés. De Tyrtée à Rouget de l'Isle, dans toutes ces œuvres où la musique s'associe à la poésie pour enflammer les courages, on attribue, et c'est justice, la moindre part d'action à la parole ; la mélodie a tout fait ; son influence subsiste quand toute ombre de poésie a disparu. Bien peu de gens savent les couplets de la *Marseil-*

laise, l'air n'en produit pas moins son formidable effet quand il rugit à travers nos rues sur les cuivres et les tambours.

Mais qu'elle suscite les dévouements ou qu'elle enchaîne les fureurs militaires, qu'elle s'associe à nos douleurs pour les amortir, à nos joies pour les raviver, la musique offre toujours ce caractère, que ne possèdent point les autres arts, d'être une puissance irrésistible, avec laquelle on ne discute pas, sur qui le raisonnement n'a pas de prise et qui n'a pas de prise sur la raison. On la subit, on lui cède jusqu'au bout, ou on la brave comme les compagnons d'Ulysse, en se bouchant les oreilles. On ne saurait la juger librement; dès qu'on l'écoute, elle nous dompte, elle nous asservit, elle s'empare de nos organes malgré toutes les objections de notre pensée. Le seul usage qu'on puisse faire de sa liberté vis-à-vis de cette muse fascinatrice, c'est de la fuir avant de l'entendre. A moins d'être enchaîné au mât du navire, comme le fils de Laërte, par les liens d'une sagesse surhumaine et d'une volonté de fer, on descend et l'on se prosterne, et dès qu'elle vous a touché on lui appartient. Rien en ce monde de ce qui est œuvre d'homme n'a sur le cœur cette inéluctable influence de la musique ; aucune beauté ne séduit et ne captive à ce point les âmes les plus viriles ; hormis ce charme indéfinissable, cette beauté d'immatérielle essence que Dieu a répandus sur le visage de la femme et sur la face immense de la nature.

A juger nos impressions dans l'intimité de l'âme et avec l'œil d'un moraliste, je ne connais pas d'effet plus semblable à celui d'une belle symphonie que l'influence d'un beau site. Devant la grande nature, par une de ces heures bénies où la création toute entière semble concourir à la même scène de paix et de majesté, où les tons de la lumière, l'accent de l'air à travers les arbres, les fraîches senteurs qui voltigent avec le vent s'accordent et se mélangent pour nous pénétrer d'une vague et douce impression, ou, du fond des perspectives lointaines, arrivent à nos yeux et à notre cœur je ne sais quelles effluves de l'infini, ne sommes-nous pas, presque à notre insu, envahis par un charme irrésistible, par une force étrangère à notre volonté? il est trop tard pour lutter avec elle au moment où nous prenons conscience de son empire ; elle nous possède, elle dispose de nos émotions et de nos idées ; c'est elle qui ralentit ou qui précipite les battements de notre cœur ; notre liberté s'abdique et se dissout dans une sorte d'enivrement ; nous avons admis dans notre pensée un hôte supérieur à nous-mêmes. Entre l'émotion musicale qui nous vient d'un orchestre humain et celle dont nous remplit, à travers tous nos sens, le divin orchestre de la nature, il y a cela de commun que nous nous sentons enveloppés comme malgré nous, que nous aspirons par tous les pores une sorte de fluide qui nous agite ou nous paralyse, qui

nous communique le mouvement suprême ou le suprême repos.

Que nous soyons pourvus, alors, d'une débordante vitalité, d'un plus ample trésor de sensibilité et de désirs, d'une certaine force latente prête à s'élancer vers un but indéfini, c'est ce qu'il est impossible de nier quand on a subi l'une ou l'autre de ces deux magies et connu l'enthousiasme de la musique ou celui de la nature. Notre âme s'est augmentée pour ainsi dire; le monde intérieur a reçu quelque chose qui n'était pas en lui, des éléments nouveaux qui fermentent et vont produire au dehors une floraison, ou qui s'affaissant sur eux-mêmes, doivent ronger et dissoudre l'intelligence. Sous l'empire d'une grande œuvre musicale, d'un grand spectacle donné à nos regards et à notre âme par ce merveilleux univers, tout homme, sain d'imagination et de cœur, se sent plus fort et mieux armé pour l'action. Mais cette action, que sera-t-elle? Où tendront les élans de cet enthousiasme, dans quelle direction devra partir la volonté, quand le fluide amassé dans l'âme se dégagera, lorsqu'éclatera cette foudre des émotions accumulées ? Que faut-il faire de ce surcroît de vie sans surcroît de liberté morale? La musique toute seule, le paysage tout seul n'en disent rien. L'enseignement doit venir d'ailleurs ; les plus suaves, les plus savantes mélodies sont incapables de le donner. Le sentiment qui déborde peut s'écouler par les voies les plus diverses. Qui lui montrera le chemin? le spectacle de ces beautés extérieures, de ce monde étranger à la conscience ne porte avec lui que de vagues révélations. Le bien ou le mal peuvent jaillir de la contemplation de la nature tant que la loi ne s'est pas révélée, tant que la notion du devoir reste confuse et que la volonté humaine demeure hésitante, la beauté musicale et la beauté visible ont besoin qu'une parole vienne en déterminer le sens; et cette parole, Dieu seul et le poëte peuvent la dire. Pour que la mélodie prenne un sens et le désir qu'elle excite une direction, il faut qu'un esprit étranger s'y associe et que l'âme parle à côté d'elle un langage plus clair et plus nettement formulé.

II

Il en est de la puissance de la musique comme de la puissance de l'amour et du charme de la nature. Tout cela est du monde extérieur et n'est point jugé directement par la conscience morale ; tout cela est vague, incertain, obscur aux yeux de l'esprit, mais impérieux pour les sens. Avant de livrer notre liberté à ces hôtes dominateurs, sachons d'où ils viennent et qu'une parole dite à notre raison nous apprenne où ils veulent nous conduire.

Cette clarté de l'intention morale manque à la musique quand elle a rompu les liens qui, aux époques religieuses, l'assujettissent à l'idée parlée, à la poésie. L'incertitude où la musique laisse l'intelligence, tout en exaltant le cœur et en ouvrant au vol du désir des perspectives infinies, voilà ce qui nous autorise à comparer ses effets à ceux du spectacle de la nature. Nous disons que c'est celui de tous les arts qui participe le plus du monde extérieur, qui fait la part la plus grande aux éléments étrangers à l'âme, parce que l'intelligence pure, la raison, le sens moral sont incapables de la juger. La signification d'une peinture est évidente, et les esprits les plus impropres à décider de son mérite comme œuvre d'art ne sauraient se tromper sur l'action qu'elle représente, sur le sentiment qu'elle éveille, en un mot sur la direction qu'elle imprime à la volonté. La figure de l'homme est l'élément essentiel de la vraie peinture ; l'homme a le don de se connaître et de se juger lui-même, et la peinture rentre ainsi dans le domaine de la conscience et de la raison.

La musique, si puissante sur le cœur de l'homme, se forme toute entière dans le monde extérieur, en dehors du domaine de notre volonté, comme un orage qui se forme dans l'espace et qui va fondre sur nos têtes. Cet art, dont les effets physiques sont irrésistibles comme les effets de l'électricité ou du magnétisme, est celui de tous qui suppose chez l'artiste le moins de liberté d'esprit et de clairvoyance morale, celui de tous qui se produit le plus fatalement en vertu de lois presque mécaniques, comme une cristallisation, comme une agrégation ou une dissolution de substance dans un alambic. Pour montrer qu'à ces productions involontaires la conscience morale assiste non pas impassible, mais enchaînée, analysons les divers éléments dont se forme l'œuvre musicale. Il est bien entendu que ce n'est pas au point de vue de la technique du compositeur que nous essayons cette étude ; il s'agit de rechercher si la part faite à l'idée intelligible, à la raison, à la liberté morale, est aussi grande dans la musique que dans les autres arts ; si l'élément imposé, fatal, irréfléchi, et par conséquent extérieur à l'âme et dépendant de la nature, n'est pas celui qui domine dans la formation des accords et des mélodies. En prenant pour terme de comparaison l'art qui se rapproche le plus de la musique et qui a tout un vocabulaire commun avec elle, la peinture, voyons si l'intention d'une symphonie peut se montrer aussi claire que celle d'un tableau et se traduire infailliblement comme lui par la parole ; si, dans l'âme du compositeur, la même liberté a régné au moment de l'action que dans l'âme du peintre, du statuaire, ou du poëte.

Notons d'abord un fait considérable. Le seul des arts auquel les animaux, les fous et les idiots soient sensibles, c'est la musique. Il y

a donc en elle un élément tout physique, une sorte d'électricité qui s'adresse au fluide nerveux, indépendamment de toute action sur l'intelligence et sur le cœur. La volonté ne peut rien pour ou contre cet élément de la musique ; il agit fatalement sur l'auditeur quel qu'il soit, qu'on ait l'âme de Platon ou les nerfs d'une brute délicate. Irrésistible dans ses effets, ce principe est involontaire dans sa production chez l'artiste. Ce n'est pas une œuvre de l'intelligence, mais une combinaison pareille à celles qui se forment dans l'atmosphère et dont toutes les créations animées ressentent l'influence ; c'est une commotion électrique qu'il subit et qu'il transmet.

Rien de semblable ne se passe dans les autres arts. Peut-on citer comme afférent à la peinture l'effet que produisent certaines couleurs sur quelques animaux? L'analogie ne saurait exister que s'il s'agissait d'un bruit, d'un son isolé. C'est la couleur rouge indépendamment de toute forme, de toute autre couleur avoisinante, qui irrite le taureau. L'effet produit par la musique sur plusieurs animaux est autre chose que l'action du bruit, d'un son en lui-même plus ou moins doux ou terrible ; cet effet provient réellement de la mélodie et des accords. On a vu des animaux, des serpents surtout, suivre d'un mouvement de leur corps toutes les ondulations du chant, marquer la mesure et donner sous l'impression de la musique des signes évidents de plaisir, quelquefois de souffrance. Jamais la peinture n'a rien produit de pareil sur les êtres dénués de raison ; parce que l'impression faite sur les sens ne se sépare pas à son sujet d'un acte de l'esprit ; on n'en jouit, on ne l'aperçoit même, qu'en vertu d'un jugement. La fameuse légende des raisins de Parrhasius becquetés par des oiseaux fût-elle véridique (et pour notre part nous n'en croyons pas un mot), ne prouverait pas que la peinture émeut la sensibilité des bêtes et leur donne plaisir ou peine ; elle constaterait un effet de trompe-l'œil et d'illusion matérielle. C'est le raisin, factice, il est vrai, mais ce n'est pas le tableau qui attire les oiseaux de Parrhasius.

Un fait cependant, utile à noter pour la philosophie de l'art, ressort, non point de cette anecdote puérile, mais de l'action incontestable qu'exerce la couleur sur les nerfs de quelques animaux ; c'est que la peinture, elle aussi, a son élément tout matériel, la couleur. Dans cet art au moins, l'intelligence et la volonté du maître peuvent réduire à leur gré la part de ce principe, le supprimer même complétement, puisqu'un simple crayon est encore de la peinture. Ce fait et l'incapacité de certains hommes, parfaitement intelligents et bien doués, à discerner certaines couleurs et certaines nuances, prouve le caractère tout matériel et relatif de la couleur, quand la ligne est toute intellectuelle et possède quelque chose d'absolu. On peut dire que le coloriste est une sorte de musicien, et le paysage une symphonie.

Mais l'œuvre du peintre, même du paysagiste, reste toujours moralement supérieure à celle du musicien, par le rôle qu'y jouent la volonté libre, l'idée claire, l'intention évidente, la signification nette et incontestable du thème adopté. Le motif musical est imposé à l'artiste par l'inspiration, il a quelque chose en lui-même de nécessaire; le motif pittoresque est plus soumis au choix, à l'intelligence, à la liberté du peintre.

III

Il y a dans la musique deux éléments principaux radicalement contraires l'un à l'autre et associés comme par un prodige : elle embrasse deux sphères absolument diverses, habitées par deux familles d'esprit tout à fait opposées qui se rencontrent sur la frontière commune et qui se ressemblent par un seul point : la faiblesse de leur liberté. D'un côté la musique confine aux mathématiques, à tout ce qu'il y a dans le monde de plus immatériel, de plus général, de plus absolu; de l'autre elle plonge dans tout ce qu'il y a de plus variable et de plus personnel, les phénomènes de la sensibilité organique. Les lois des rhythmes et des accords dérivent des mystérieuses propriétés des nombres; elles se rattachent à la plus sublime géométrie, elles sortent des profondeurs de la nature divine. De là provient l'universalité de la langue musicale, pareille à celle de l'arithmétique et de l'algèbre, et enfin l'action merveilleuse qu'elle exerce sur notre âme, dans la région de cette âme la plus élevée, la plus désintéressée et la plus pure.

Il est incontestable que la musique nous emporte dans le sentiment de l'infini et la contemplation de l'invisible, à des hauteurs où atteint à peine l'esprit pénétré par les plus sublimes spectacles de la création. Nous cessons de sentir notre corps; la terre disparaît à nos yeux : notre pensée flotte dans l'incorruptible éther comme une essence immatérielle; notre âme n'a plus de limites, nos petites passions s'évanouissent, notre personnalité s'abdique, elle est sur le point de se dissoudre dans la vie universelle. C'est la véritable extase; et aucun art n'est capable de la produire comme la musique. Comment se fait-il que l'action de la mélodie en élevant ainsi l'âme si fort au-dessus de nos sentiments habituels, à un état si voisin de la béatitude des purs esprits, agisse en même temps d'une façon presque matérielle sur la vie organique et devienne une jouissance d'un ordre si infime que les brutes mêmes peuvent la partager? C'est là un fait mystérieux, comme l'union de l'âme et du corps, mais c'est un fait incontestable. La musique est à la fois le plus mystique et le plus

sensuel des arts ; elle s'accomplit dans un monde abstrait qui confine à l'idée pure, elle nous ouvre les portes de l'infini ; et, en même temps, elle circule dans nos organes comme un agent matériel ; elle y suscite des phénomènes de simple vitalité physique, dont toute chair peut ressentir les effets, sur lesquels notre conscience est aussi impuissante que sur la circulation du sang, et qui se produisent sans notre participation, en dehors de la sphère du libre arbitre. Voici ce qu'ont de commun les deux éléments de l'œuvre musicale et des deux émotions si diverses qu'elle nous cause : la fatalité. Tous les termes de la mélodie se présentent comme nécessaires, absolus. L'impression faite sur nous, si vague qu'elle soit, a un caractère de nécessité; mais, elle ne peut pas se produire, si nos organes sont rétifs; quand elle se produit, c'est une sensation que nous ne pouvons ni repousser ni discuter. Elle n'apporte pas avec elle une idée claire sur laquelle l'intelligence s'exerce librement, qu'elle accepte, qu'elle nie, qu'elle modifie; il faut la subir telle qu'elle est, comme on fait d'un plaisir ou d'une douleur.

L'aptitude à sentir la musique très-vivement et à s'y complaire est un don fort répandu, mais qui se rencontre surtout chez les deux familles d'esprits les plus opposées qui se puissent voir. Ce don est fréquent chez les hommes appliqués aux sciences exactes; il est presque universel chez les personnes dont la sensibilité nerveuse est exaltée par l'imagination ou la maladie. Les géomètres apprécient cet élément positif qui peut se traduire en chiffres, en proportions régulières, en mesures symétriques; ils sont séduits par ces apparences de vérités axiomatiques, et flattés dans leur habitude de ne pas tenir compte de l'élément libre et du principe moral de la pensée. Ils possèdent dans cette portion de la musique une langue universelle, abstraite de toute circonstance de lieu, d'âge, de tempérament et d'obligation morale; ils se croient encore dans la sphère de l'algèbre, en goûtant de plus ce charme ineffable dont la musique inonde les sens.

A l'autre extrémité des tempéraments et des habitudes intellectuelles, les gens chez qui le système nerveux prédomine, certains artistes, certaines organisations frêles et délicates, les femmes, surtout, reçoivent de la musique des impressions profondes et qui les subjuguent pleinement. Il y a donc un caractère commun à ces deux familles d'âmes, si différentes sur tous les autres points et dont l'association va sembler bizarre, les femmes et les géomètres : ce caractère, c'est la faiblesse de la raison théorique et pratique et l'absence de liberté d'esprit. Nous affirmons ici trop dogmatiquement sans doute et sans preuves; pour nous dispenser d'une longue digression dans la physiologie et dans l'histoire, d'une interminable série d'anecdotes et d'analyses, nous pouvons nous en référer sur ce point

aux opinions vulgaires, touchant les savants et les femmes; ce sont les idées de l'expérience et du sens commun.

Mais il ne s'agit pas ici de faire la psychologie de certaines classes d'esprit, il s'agit du rôle de la musique et de sa place parmi les autres arts. Nous affirmons d'elle ceci : qu'elle se passe, chez celui qui crée, de la liberté, de la raison, de la clairvoyance nécessaires aux autres artistes, et qu'elle ne saurait développer chez l'auditeur l'intelligence pure, le sens moral, et la possession de soi-même. Des deux éléments dont elle se forme l'un répond à la vie organique commune aux animaux et à l'homme, l'autre répond à des lois qui sont hors de la portée de la raison humaine, hors des atteintes de sa liberté, qui sont inexplicables et fatales, qui font partie de l'ordre divin, comme l'autre élément fait partie de l'ordre physique. Régi ainsi par les lois de la vie organique et par d'autres lois abstraites et mystérieuses comme les propriétés des nombres, suspendu pour ainsi dire entre le ciel et la terre, entre l'ordre divin et l'ordre animal, cet art est le moins apte de tous à représenter l'ordre humain par excellence, la sphère où se développe la liberté morale ; il se ment dans un monde aveugle, fatal, inconscient, il n'exprime que des faits nécessaires, mystérieux ; il n'enseigne ni à les comprendre, ni à les dominer ; en un mot la musique, en dehors de ce qu'elle a de commun avec la science des nombres, n'exprime que des passions et jamais des idées ; c'est pour cela qu'elle est ressentie par les êtres dénués de raison.

La musique est donc incapable d'exprimer ce qu'il y a de propre à l'homme dans la création, la liberté ; c'est-à-dire qu'en réalité, et si étrange que cette proposition paraisse, la musique est le moins humain de tous les arts. Elle est divine si vous le voulez, mais divine comme la nature, comme tout ce qui est en dehors de l'homme. La musique est tout entière sous l'empire du monde extérieur et non pas sous celui de la conscience ; elle dérive de la nature et non pas de l'esprit humain, elle émerge des ténèbres morales et non pas de la lumière. Elle replonge l'âme dans l'obscurité et dans le vague au lieu de l'éclairer. Elle attire l'intelligence en dehors d'elle-même et la noie dans l'indécision, dans la rêverie ; elle la disperse à travers la nature ; elle replace enfin l'humanité sous l'empire du monde extérieur, quand la vraie mission des arts, semblable à celle de la religion et de la philosophie, serait de nous affranchir du joug de la nature et d'aider l'idéal à se dégager.

La musique représente la nature et nous fait éprouver le même ordre d'impressions que le paysage. Les autres arts nous représentent l'homme libre, à divers degrés, de la fatalité qui l'entoure ; la musique exprime cette fatalité et nous y soumet. Le règne de la

musique, cette chose toute spirituelle en apparence, c'est le règne de la nature, de la nature avec tout ce qu'elle a de divin, mais aussi avec tout ce qu'elle a de grossier, avec tout ce qu'elle exerce de redoutable fascination pour asservir l'homme à la matière.

Ce n'est pas tel ou tel aspect de la nature qu'exprime la musique, c'est la nature dans son ensemble, dans ses lois générales; et par là s'établit sa profonde analogie avec celui des arts qui paraît le plus éloigné d'elle, l'architecture.

Quand le symbolisme est exclu de l'architecture, comme dans l'art grec, quand le temple a cessé d'être la figure de l'Univers-Dieu, comme dans l'Orient panthéiste et qu'il n'est pas encore l'image de l'Église du Christ comme au moyen âge, l'édifice conserve deux éléments essentiels, l'un qui se rattache encore aux lois fatales de la nature, l'autre qui dérive des libres facultés de l'esprit. La géométrie toute seule régit la charpente, ce qu'on pourrait appeler le squelette du monument dont toutes les pièces sont assujetties à des mesures, à des proportions, à des rapports qui peuvent s'exprimer par des nombres. C'est ainsi que dans l'architecture grecque la dimension des colonnes relativement au reste de l'édifice, leur nombre, leurs intervalles, les rapports de la hauteur au diamètre, de la base avec le chapiteau, l'angle du fronton, les proportions des frises, de l'entablement, de toute la membrure des constructions, sont soumis à des règles fixes, nécessaires qui précèdent et qui dominent les suggestions de l'idée du beau chez le constructeur. Ces règles sont les lois même de toute substance étendue, les mathématiques éternelles. Le gros œuvre, le corps du temple qui s'ordonne sous leur empire, correspond à la nature elle-même dans ses lois les plus générales, et considérées comme le support et la matière de tous les êtres. Toute cette portion de l'art est fatale; le goût et la liberté de l'artiste n'y peuvent rien changer.

C'est ainsi que, dans la musique, les intervalles des notes, les rhythmes, les mouvements, les mesures dépendent de la géométrie du temps, comme l'architecture dépend de la géométrie de l'espace. Cet élément de la musique est nécessaire; il est réglé par des calculs invariables comme ceux des sciences exactes; et cet art, le plus capricieux de tous, par certains côtés et par les effets qu'il produit sur les divers tempéraments humains, se lie par ses principes essentiels aux lois les plus profondes et les plus générales de l'être. La musique représente par là tout un monde extérieur et supérieur à l'homme; elle est placée pour cette part d'elle-même, au-dessus des atteintes de la liberté; elle est par conséquent impropre à l'exprimer et à réagir sur elle. Par ce côté qu'elle a de commun avec l'architecture, elle manifeste certaines grandes lois toutes divines contre les-

quelles l'homme ne peut pas se révolter et qu'il n'a aucun mérite à reconnaître. La musique donne à notre intelligence une certaine idée de l'ordre immuable des choses, elle lui communique, par là, une incontestable élévation ; mais elle n'agit point sur le sens moral, sur le sens esthétique proprement dit ; pas plus que ne le fait l'architecture par ce côté pareil qui répond aux sciences mathématiques. Là s'arrête l'analogie de l'architecture et de la musique dans leurs effets sur l'esprit. Cette analogie persiste sur d'autres points. L'architecture est l'art de diviser harmonieusement l'étendue comme la musique est l'art de diviser harmonieusement la durée. Mais les matériaux qui servent à cette division, les sons et la pierre, sont susceptibles d'être distribués sur plusieurs modes et de recevoir des ornements, nombreux dans l'art de la construction, innombrables dans celui de la mélodie. Nous n'entreprendrons pas une comparaison entre les divers modes en architecture et en musique ; nous avons hâte d'arriver aux caractères propres de la musique, à ce qui fait de ce dernier art, si voisin du premier, par certains principes, son contraire le plus frappant, par les effets qu'il produit.

Dans sa partie la plus mobile, la plus arbitraire, la plus abandonnée à la fantaisie personnelle, l'architecture conserve encore le mérite de la solidité et de l'évidence. L'intention, si capricieuse qu'elle soit, s'exprime sous une forme qui produit sur tous les spectateurs la même impression. L'œuvre unit encore les esprits dans une pensée commune. Car il est impossible de se méprendre sur une forme visible, sur la figure d'un animal et d'une plante, et de méconnaître le caractère qui leur est attribué. Si les nuances du sentiment varient parmi les spectateurs, l'idée positive est la même chez tous.

IV

Examinons ce qui se passe dans la musique en dehors de l'élément exact et fatal qu'elle possède en commun avec l'architecture et la science des nombres, et à partir de ce point où l'artiste, ayant satisfait aux lois générales de la matière qu'il emploie, devient libre dans l'expression de sa pensée. Prenons cet art dans son œuvre la plus indépendante et partant la plus caractéristique ; voyons-le complètement affranchi de la poésie et de la mimique et marchant souverainement, sans le secours de la parole humaine. La symphonie instrumentale dont Beethoven nous offre le type le plus élevé, est le genre où la musique se déploie dans sa plus extrême liberté. Une symphonie est libre, maîtresse de ses allures, complète et se suffisant à elle-

même comme un temple. Si, dans l'œuvre du temple, l'architecture efface les autres arts en les forçant à servir humblement ses intentions, la symphonie les efface plus pleinement encore, car elle se passe d'eux ; elle n'a besoin ni du poëte, ni du peintre. Contrairement à l'architecture, elle peut subsister sur les ruines et après l'anéantissement absolu de tous les autres arts. Ici commencent ces rapports inverses de la musique et de l'architecture, ces analogies par différence qui font de ces deux arts les plus dissemblables, les plus opposés de tous dans leur histoire et dans leur effet, quoiqu'ils aient tous les deux leur racine commune et leurs premiers principes en dehors de l'homme. Ils manifestent tous deux, dans le monde extérieur, la nature, avant d'exprimer l'âme humaine. Voilà ce qu'ils ont de pareil. Le temple est un abrégé du vaste univers, esprit et corps. Tous les êtres et tous les principes de la nature, tous les arts y apparaissent dans leur légitime hiérarchie ; la pensée, l'âme des choses, c'est-à-dire Dieu, y domine ouvertement. Comme l'idée de Dieu est ce qu'il y a de plus nécessaire à l'homme, le temple est l'œuvre la plus ancienne de l'architecture et la plus excellente. Chez tous les peuples, l'architecture, comme art, a été créée pour le temple et par le temple. L'homme, auparavant, se construisait des abris ; il n'édifiait pas de monuments. L'architecture civile est née partout dans le sein de l'art religieux.

Dans la musique, au contraire, l'œuvre la plus indépendante, la plus parfaite, l'œuvre caractéristique, la symphonie, s'est produite la dernière dans l'ordre des temps. Tout part du temple dans l'histoire de l'architecture ; tout gravite vers la symphonie dans l'histoire de l'art musical. Qu'est-ce donc que la symphonie, dans l'inspiration qui l'engendre et dans les effets qu'elle suscite chez les auditeurs ? C'est d'après la symphonie qu'on doit juger la valeur morale de la musique. Nous devons, pour cela, prendre cette œuvre telle qu'elle se pose elle-même, la plupart du temps, c'est-à-dire absolument libre de la poésie et de tout sujet exprimé par la parole, sans destination civique ou religieuse et dépourvue de ces titres emphatiques dont la prétention des contemporains l'affuble parfois, telle enfin qu'elle nous apparaît dans le grand Beethoven simplement désignée par le ton qu'elle affecte : symphonie en *la*, symphonie en *ut* mineur.

Dans un lieu sans caractère particulier, au premier endroit venu, en plein air, sans que l'action de l'homme apparaisse (et le mieux serait que l'orchestre fût caché), une harmonie s'élève et se déploie, une harmonie sans paroles, comme au bord d'une forêt touchée par la brise invisible. Pareille aux souffles mélodieux qui traversent en tout sens la nature, elle berce l'esprit sur lui-même ou l'emporte vers les horizons lointains et dans les directions les plus variées. Le

musicien a-t-il prévu, réglé, voulu d'avance la route que suivront les sentiments dans cet essor que suscite au cœur de tout homme la mélodie enchanteresse? S'il avait lui-même dans l'âme, au moment de produire, autre chose que la pure idée musicale, autre chose qu'une conception harmonique réduite à elle-même, s'il avait une passion déterminée, une pensée, une intention de l'ordre de celles qui peuvent s'exprimer par des mots, engendrer une volonté et un acte, s'il a souhaité répandre dans son auditoire l'émotion qui l'agite lui-même et faire passer dans les cœurs un désir pareil au sien, quelles que soient la puissance, la clarté de son génie et la sympathique intelligence de son public, l'artiste court le risque d'être singulièrement déçu. Demandez, non pas à des milliers d'assistants, divers d'opinions, de tempéraments et d'âges, mais à douze auditeurs choisis et tous conformes d'inclinations et de goût le chemin qu'ils ont suivi à travers les espaces où se développent la sensibilité et la rêverie, depuis le moment où la musique les a pris sur ses ailes jusqu'à celui où les derniers accords expirants les ont laissé retomber dans le monde positif! Oserait-on affirmer qu'il y en a seulement deux qui aient parcouru les mêmes contrées, dont les idées, les volontés, les émotions même, aient été semblables pendant la moitié du chemin? Suppliez-les de vous traduire ces émotions autrement que par des larmes, des soupirs et d'ardentes interjections, ou, s'ils sont eux-mêmes des adeptes de la science musicale, par une analyse technique des savantes combinaisons, par une admiration stupéfaite de la beauté, de la hardiesse des inspirations de l'artiste. Demandez à ces deux esprits, ou neufs, ou cultivés, de vous exprimer par des pensées, par des paroles, dans le langage ordinaire de l'esprit humain, ce qui s'est passé dans leur âme sous l'influence fascinatrice de la symphonie! Je ne sais quelles observations votre expérience a recueillies; pour mon compte, je n'ai jamais vu deux hommes, les mieux doués de la sensibilité musicale et de l'esprit analytique, les plus maîtres de la langue parlée, me peindre les mêmes régions du cœur ou de la nature en me racontant leur traversée sur ces océans de mélodie. Que sera-ce si vous exigez de l'auditeur une confession précise de l'idée claire qui s'est réveillée en lui, de la conclusion qu'il a tirée, de l'état moral dans lequel il a été laissé par la musique, si ce n'est un plaisir poignant ou une voluptueuse douleur?

A Dieu ne plaise qu'avant d'applaudir nous demandions, comme le géomètre, qu'est-ce que cela prouve? Et cependant la question n'est pas tout à fait si déplacée qu'elle en a l'air, même en matière d'art, si on la comprend et si on la pose bien. Il faut être un géomètre, c'est-à-dire tout ce qu'il y a au monde de plus contraire à un mora-

liste, pour exiger d'une œuvre d'art, même de la poésie, qu'elle démontre quoi que ce soit. Mais la critique a bien le droit de faire aux auditeurs du poëte ou du musicien cette question : Que sentez-vous, que pensez-vous, que désirez-vous, dans quelle direction êtes-vous lancés? A cette question, tous les auditeurs intelligents du poëte vous feront la même réponse ; il n'y a pas à se méprendre sur ce qu'enjoignent à notre cœur dix vers de Sophocle, de Shakespeare, de Corneille ou de Lamartine. Cette clarté, cette uniformité dans la traduction de l'effet moral produit en eux, vous ne l'obtiendrez jamais de deux auditeurs de la même symphonie. C'est qu'en réalité, à part la sensation agréable et le jugement technique, la musique n'a produit en eux qu'un état vague, qu'une impulsion indécise et le plus souvent très-dissemblable chez chacun.

Allez plus au fond ; interrogez le compositeur lui-même. Je ne veux pas lui poser cette question stupide : Qu'avez-vous prétendu prouver, ou même raconter, ou décrire, ou simplement exprimer, de ce qui est intelligible à l'esprit? Je n'oserai même pas lui demander : Quelle passion déterminée vouliez-vous peindre, quel sentiment vouliez-vous faire naître dans l'auditoire, quelle direction vouliez-vous imprimer aux plus mobiles, aux plus vagues désirs? Je me bornerai à lui dire : Quel genre d'émotion ressentait votre propre cœur, quel état, non pas même de l'intelligence, mais de l'âme confuse, mais de la pure sensibilité, a été chez vous le principe de cette œuvre musicale? A quel besoin traduisible en paroles vouliez-vous satisfaire en écrivant cette mélodie? J'admets que la réponse soit d'un cœur profond et d'un esprit éclairé et sincère, et que le musicien n'ait pas seulement à me répondre, dans sa franchise, qu'il a saisi au vol cette mélodie et ces accords pour le seul charme intrinsèque et la perfection technique qu'il y trouvait, comme un peintre de paysage saisit un effet de lumière ou une harmonie de couleurs. Je suppose une âme haute, passionnée, religieuse, un artiste qui tire ses inspirations du fond de ses entrailles, comme Beethoven, et non pas de sa mobile fantaisie et des mobiles apparitions qui traversent le monde extérieur. Interrogé sur l'état de son cœur, sur la direction de son esprit qu'il a cherché à peindre, ses réponses, voulût-il les compliquer de philosophie et de subtile analyse, se résumeront toujours dans un de ces deux mots : tristesse ou joie. Ajoutons un troisième terme, qui n'est guère qu'une combinaison des deux premiers : exaltation, fureur sacrée, ivresse de la colère qui appelle la bataille, ivresse du désir qui appelle la volupté, ivresse plus haute et plus calme qui emporte l'âme vers quelque chose d'innommé. Cet innommé sera l'infini, sera Dieu, si vous le voulez ; mais ce Dieu et cet infini prendront autant de noms et autant de

figures qu'il y aura dans l'auditoire de passions, de fantaisies et de tempéraments divers.

Gaieté ou mélancolie, plaisir ou peine, le monde immense de la musique se meut entre ces deux pôles. Avec toutes ces mille ressources sans cesse accrues, cet art est incapable d'exprimer d'une façon claire, indiscutable, intelligible à tous d'autres sentiments que ces deux-là. Toutes les fois que plusieurs hommes réunis en viendront à s'interroger sur leur impression commune à l'audition du même morceau, ils ne pourront jamais la déterminer nettement que par ceci : Je jouis ou je souffre, je souris ou je pleure. A quoi quelques-uns pourront ajouter : Je demande la bataille, et quelques autres : Je rêve. Mais quelle bataille et quel rêve? Sera-ce le combat du bien contre le mal, ou celui du mal contre le bien ? La musique toute seule ne vous le dira jamais ; c'est le combat du lion qui se jette sur sa proie, le combat d'Ajax furieux qui frappe sur les Grecs comme sur les Troyens dans la mêlée, c'est une détente foudroyante du système nerveux chargé d'électricité héroïque. Vous rêvez ! le rêve est l'état le plus fécond de l'âme humaine, n'en déplaise à ceux qui s'agitent et qui prétendent agir. Mais où va votre rêve? De quoi est-il plein? S'il va quelque part où l'intelligence et la volonté puissent le suivre, s'il est plein d'autre chose que d'un fluide invisible et impondérable, s'il est rien de plus qu'une sorte d'ivresse, d'extase indescriptible, de sublime hébètement, pareil à l'effet de l'opium et du haschisch, si ce rêve, sans objet sur la terre, sans but précis dans le monde social et dans la sphère de la volonté et de l'action, s'élance au moins dans ce vague infini au bout duquel on peut rencontrer l'idée de Dieu ; si ce rêve enfin aboutit à un sentiment bien déterminé, à une idée, à une intention précise, c'est qu'en dehors de la musique elle-même, vous aurez trouvé le sentiment, l'idée et l'intention ; c'est que dans vos croyances déjà formées, dans votre cœur déjà dressé aux nobles mouvements, dans votre imagination déjà peuplée par les autres arts de glorieux modèles, vous aurez puisé le seul enseignement qui soit capable de se traduire en acte. C'est que la poésie, c'est que les autres arts, truchements plus fidèles et plus clairs de la religion ou de la philosophie, auront déposé dans votre âme le germe sacré. La musique vous a communiqué la douce chaleur qui le fait éclore ; mais, comme la chaleur, elle ignore ce qu'elle produit, et des mêmes rayons elle féconde l'œuf du cygne et celui de la vipère.

V

La musique est incapable par elle-même de déterminer la formation d'une idée claire, d'une intention précise. Sans le secours de la parole, elle peut signifier joie ou tristesse, mouvement ou repos, violence ou affaissement, mais rien de plus. Un homme d'État de l'esprit le plus élevé et le plus charmant donne à notre thèse un appui involontaire dans un éloquent plaidoyer, publié ici même, en faveur de la musique : « Confiez, dit-il, à des instruments seuls les plus belles scènes d'opéra depuis Lulli jusqu'à Meyerbeer, et vous obtiendrez sur l'âme des impressions et des émotions aussi salutaires, aussi vivifiantes qu'avec les morceaux les plus religieux de Palestrina, de Pergolèse et de Mozart. » N'est-ce pas là une affirmation de l'impuissance de la musique à produire les idées sans aide de la poésie, à nous donner autre chose que de vagues émotions? Dans une âme religieuse, dans un grand et ferme caractère comme celui de l'éminent orateur que nous citons, ces émotions sont salutaires et vivifiantes, parce que l'homme lui-même est plein de sagesse et d'énergie et que son cœur est animé par la foi, éclairé par une haute raison. Mais sur un esprit non préparé, sur une âme à l'état neutre, cette admirable musique dépourvue des explications que la parole seule peut donner, produira le même effet, qu'elle soit d'opéra ou d'Église, précisément parce que cet effet est vague et qu'il est impossible de le bien caractériser. L'appellera-t-on religieuse, parce qu'elle est indéterminée et sans objet humain, cette émotion qu'engendre la symphonie sans paroles? Elle sera religieuse pour les esprits religieux, sensuelle pour les voluptueux; mais, en elle-même et pour tout le monde, c'est une impression vague et indéfinie. Que cette impression confine au sentiment religieux, au sentiment de l'infini, qu'elle le sollicite et l'exalte dans les âmes qui en sont capables, c'est ce qu'il est impossible de nier pour peu qu'on soit sensible à la grande harmonie. Mais ce sentiment de l'infini se développe en nous sous d'autres influences que l'éducation musicale ; et, pour la foule des auditeurs non préparés, l'émotion qu'engendre la mélodie roule toujours entre ces deux termes : mélancolie ou gaieté, plaisir ou peine. Deux états que l'âme subit sous l'influence musicale sans pouvoir ni se les expliquer, ni leur résister, et qui, par conséquent, ne sont rien de plus qu'une certaine modification du système nerveux sans rapport avec l'intelligence et la liberté morale. On ne calomniera donc pas la musique en l'appelant le plus sensuel de tous les arts.

Elle possède, sans doute, un élément d'ordre, de proportion, de symétrie et de calcul qui s'adresse à la raison impersonnelle, comme la géométrie et l'algèbre; mais qui n'est pas un élément esthétique et moral, par cela même qu'il est nécessaire, fatal, et qu'il fait partie des lois de la nature, et non point du domaine propre à la conscience humaine. En dehors de cet élément abstrait, la musique ne possède que l'élément tout matériel qui s'adresse à la pure nervosité, et dont l'influence sur les sens n'est corrigée que par le vague qu'elle laisse subsister dans l'esprit.

L'illustre et cher écrivain que nous citions tout à l'heure a fait de la musique ce gracieux et profond éloge : « Qu'elle est la seule langue universelle, la seule dans laquelle on ne puisse pas écrire de mauvais livres, et qui ne laisse jamais dans la mémoire une image dangereuse. » Nous verrons tout à l'heure ce qu'il faut penser de l'universalité de la musique ; mais nous admettons sans conteste qu'on ne peut pas écrire de mauvais livres dans cette langue. Il y a peut-être à cette heureuse impuissance une cause décisive et peu méritoire : c'est que la musique ne saurait être appelée une langue au même titre que les autres arts. Car sitôt qu'elle s'affranchit de la poésie parlée, c'est une langue sans articulations, et de la famille des cris et des chants que profèrent les animaux sous l'empire de leurs sensations. Elle indique certaines manières d'être ; elle n'exprime pas des idées à la façon des autres arts ; elle ne peint pas des situations claires, précises, intelligibles ; elle n'a pas pour tous ceux qui l'entendent la même inflexible signification ; elle varie dans ses effets sur la même personne d'âge en âge, d'années en années, d'un jour à l'autre. La musique ne laisse dans la mémoire aucune image dangereuse, parce qu'elle n'y laisse aucune image déterminée, aucune idée proprement dite ; elle y laisse le souvenir d'une impression qui se reproduit rarement sans être quelque peu modifiée et qui varie selon le tempérament de chacun. Il n'en est pas ainsi des autres arts, même de l'art le plus voisin de la musique, la peinture, et dans celui de ses genres qui comporte le moins de signification morale et de précision, le paysage. La peinture est une langue, parce qu'elle exprime des idées ou tout au moins des situations parfaitement claires et sur lesquelles personne ne peut se méprendre. Chacun jouit plus ou moins du mérite d'un tableau, selon son tempérament et son humeur ; mais personne ne peut se tromper sur l'objet qu'il représente et éprouver devant la *Transfiguration*, ou le *Serment du Jeu de paume*, ou le *Naufrage de la Méduse*, ou devant un paysage, cette incertitude que laissent dans l'esprit, malgré le nom qui les caractérise, la symphonie *héroïque*, la symphonie *pastorale*, ou même l'ouverture de *Guillaume Tell*.

VI

La musique est donc celui de tous les arts qui mérite le moins d'être appelé une langue ; elle ne détermine pas assez clairement l'idée, même la situation ; elle est trop variable dans ses effets sur les divers tempéraments ; et, quoiqu'elle produise surtout des sensations, et que les mêmes sensations soient dites agréables ou pénibles chez tous les peuples, elle n'est pas, dans son mode d'action, aussi universelle qu'on le croirait. Les faits sont là pour le prouver. La musique qui charme les Orientaux, celle de tous les peuples placés en dehors de la grande famille européenne, n'est pour nous, le plus souvent, qu'un effroyable charivari. Quant à l'impression que produiraient l'orchestre de l'Opéra et celui du Conservatoire sur les Asiatiques et sur les sauvages nous la croyons très-problématique. Est-ce un pacha d'Égypte ou un sultan de Constantinople qui, interrogé sur l'effet d'une symphonie, répondit dans sa naïveté : « C'est très-bien, mais c'était mieux auparavant. » Auparavant c'était le tintamarre des instruments que l'on accordait dans l'orchestre. Pour être burlesque et peut-être inventée à plaisir, l'anecdote n'en repose pas moins sur une donnée vraie, l'extrême diversité des impressions causées par la musique. Les variations de l'oreille musicale de siècle en siècle et celles de l'art lui-même en tout ce qui n'est pas purement géométrique, comme la mesure des temps et l'intervalle des notes, sont des faits incontestables.

Pour nous faire pardonner cette histoire trop peu sérieuse, citons un grave et savant ouvrage, celui de M. W. Rielh, sur les variations de la tonalité et du goût en musique. Voici un passage que nous offrons à méditer aux défenseurs de cet art comme langue universelle : « Cest une chose très-singulière que la caractéristique des différentes gammes. Selon les temps on attribue à chaque gamme une expression, une couleur diamétralement contraires. Le dix-huitième siècle considérait encore *la* majeur comme un ton brillant, insinuant et voluptueux ; au dix-septième siècle Athanase Kircher l'appelait *Tonus voluptuosus* par excellence ; nous y voyons, au contraire, une gamme tout à fait modeste, naïve, terne, simple et même triviale. Aristote attribue au mode dorien, qui répond à peu près à notre *ré* mineur, l'expression de la constance et de la dignité, et cinq cents ans après Athénée l'appelle encore un mode viril, superbe et majestueux. *Ré* mineur avait donc pour une oreille antique à peu près le caractère qu'*ut* majeur a pour nous. Au dix-septième siècle

Prinz trouve que ce ton est capable d'exprimer « la gravité, la gaieté, « la joie, la piété, la mesure. » Kircher y découvre « de la force et de « l'énergie. » Mathéson « une manière d'être dévote, tranquille, « grande, agréable et satisfaite. » Il le croit aussi propre à disposer l'âme à la piété et à la paix qu'à la réjouir. La critique moderne, au contraire, depuis la théorie de Ch. Schubert et l'usage que Gluck et Mozart ont fait du ton de *ré* mineur dans leurs drames, découvre une mélancolie féminine, une sombre concentration, une profonde angoisse dans ce même ton qui passait autrefois pour viril, digne, énergique ; et pour que la mesure fût comble on lui a demandé aussi d'exprimer la rage infernale, les frissons surnaturels et toutes sortes de vampirisme musical. Déjà la déesse de la nuit dans (*la Flûte enchantée*) exhale, en *ré* mineur « la vengeance infernale » qui bouillonne dans son sein, et c'est encore en *ré* mineur que l'enfer triomphe dans Freyschutz. Au seizième siècle Sethus Calvisius dit d'*ut* majeur, qui correspond au mode ionien, que ce ton avait souvent servi autrefois à des chansons d'amour, ce qui lui avait procuré un renom un peu leste et folâtre, mais que, depuis, il était devenu le ton clair, belliqueux, qui précipite les hommes dans la mêlée. Le chant de guerre et de victoire de l'Église protestante : « Notre Dieu est une véritable forteresse, » est écrit dans le mode ionien. Calvisius lui-même s'étonne de cet incroyable changement dans la manière d'apprécier une seule et même chose, et il ajoute qu'il serait presque tenté de croire que le mode ionien, de son temps, s'était anciennement appelé mode phrygien et réciproquement. Mais ce ne sont pas les noms, c'est l'oreille qui a changé. *Ut* majeur avait bien été le ton érotique avant Calvisius. Ce fut *la* majeur qui le fut au dix-septième siècle. Au dix-huitième siècle, au contraire, où la poésie érotique passe du gai badinage aux langueurs sentimentales, l'oreille musicale change de nouveau, et dès avant le temps de Werther et de Sigwart, le doux, langoureux et mélancolique *la* mineur est devenu la vraie gamme de l'amour. Mathéson va jusqu'à le proclamer la plus belle de toutes; ce qui est certainement plus caractéristique pour l'état des nerfs de son temps. Nous nous sommes affranchis de ces langueurs pleines de larmes et d'attendrissement, et nous tenons la gamme de *la* majeur pour particulièrement appropriée à l'impression de l'amour selon l'exemple de don Juan déclarant sa passion à Zerline.

« Depuis les romantiques, depuis Beethoven, notre oreille a perdu le goût des tons simples et naturels. Le dix-huitième siècle encore trouvait dans les gammes *ut*, *la*, *ré*, *fa* et *si* bémol majeur des particularités caractéristiques que nous n'y savons plus distinguer. Notre oreille surexcitée et tendue outre mesure trouve ces gammes plates,

ternes et vides ; nos nerfs se sont aventurés et acclimatés dans des régions moins habituelles, et des gammes que nos pères employaient seulement pour les situations les plus rares et les plus fortes, sont devenues le pain quotidien de nos compositeurs[1]. »

Si la valeur des expressions de la langue musicale et les sentiments qu'elle fait naître, varient ainsi d'un siècle à l'autre, n'est-il pas vrai pareillement, et nous en appelons ici à l'expérience de chacun, que les mêmes variations ont lieu d'un individu à l'autre et chez la même personne selon les changements survenus dans l'état nerveux? Est-il possible d'admettre, en présence de ces faits, que la musique est une langue proprement dite, c'est-à-dire qu'elle s'adresse à l'intelligence et qu'elle exprime des idées. La musique est sans doute un mode d'action très-puissant sur le système nerveux, mais elle n'opère qu'indirectement et confusément sur l'esprit ; elle n'éveille à sa suite, dans l'intelligence, aucune idée claire, comme la peinture a le pouvoir d'en susciter ; elle s'adresse à la sensibilité pure ; elle appelle souvent le rêve, elle écarte presque toujours la pensée.

Que l'on n'assimile pas ces variations du goût musical avec les variations incontestables du goût littéraire. La poésie, de nos jours, affecte un style et un ordre d'idées très-différents des écrivains du dix-septième siècle. Mais la langue et les idées de cette époque n'ont pas cessé d'être comprises par nous comme par les contemporains. Nous ne prenons pas pour l'expression de la joie et de l'enthousiasme ce qui était, à leurs yeux, le signe de l'abattement et de la tristesse, ainsi qu'il est arrivé dans l'histoire de la musique. Dans ces deux arts, musique et poésie, notre société blasée recherche aujourd'hui ce qui est brillant, bruyant et de haut goût ; mais ce qui paraissait terne autrefois en poésie ne nous semble pas maintenant coloré et nous ne prenons pas les formes de la gaieté de nos aïeux pour servir de signe à notre mélancolie.

Il demeure donc établi que la musique est l'art mobile par excellence, et dans les émotions qu'il produit et dans les moyens qu'il emploie pour produire ces émotions. Nous sommes partis tout à l'heure d'une comparaison de cet art avec l'architecture, qui lui correspond à l'autre bout de l'histoire et de l'autre côté de cet abîme qui sépare la mesure du temps de la mesure de l'espace. De profondes analogies et par ressemblance et par différence existent entre ces deux arts ; il serait puéril de les poursuivre trop longuement. Indiquons cependant ici un nouveau rapport entre l'art solide, im-

[1] *Des variations de l'oreille musicale,* emprunté au volume de M. W. Rielh. Voir *Revue germanique,* 31 mars 1859.

muable, inaltérable, qui construit les temples pour l'éternité, et l'art capricieux qui dresse pour quelques heures le fragile édifice de nos sensations. Tous les deux sont marqués par les variations les plus apparentes d'ordres, de styles et de modes. La peinture et la statuaire ne sauraient autant varier, car elles sont toujours ramenées à un objet fixe et partout identique à lui-même dans ses traits essentiels, le type humain. Aussi dans ces deux arts, comme en poésie, il existe des écoles différentes, des styles différents, mais non pas d'ordres et de modes différents, comme dans la musique et dans l'architecture. C'est que la nature, le monde extérieur à l'homme est le point de départ de ces derniers et que les autres ont pour sphère essentielle ce qui est humain. Les idées que l'homme a de lui-même, les sentiments de son cœur et sa conscience morale ont infiniment moins varié que le sentiment de la nature et les notions que l'esprit se forme du monde qui l'environne. Or l'architecture, comme la musique, relève surtout de la façon de concevoir le monde extérieur. Ces deux arts ont suivi toutes les variations du sentiment de la nature. Depuis les temples de l'Inde jusqu'aux cathédrales du moyen âge et aux palais de la Renaissance, l'architecture a parcouru tous les modes, des plus sombres aux plus brillants. Mais ses œuvres de tous les temps expriment les mêmes idées pour tous les hommes ; elles parlent une langue très-claire et vraiment universelle ; les signes qu'elles emploient ne peuvent pas changer de valeur, quoique le poëme écrit en pierres ait un sujet différent. Les anomalies architecturales frappent et révoltent tous les yeux. Personne au monde n'a jamais pris le temple de la Madeleine pour une église chrétienne ; la bêtise révolutionnaire elle-même n'aurait jamais consacré Notre-Dame à Jupiter olympien. Tandis qu'on chante dans la sainteté de nos cathédrales et devant le Christ des mélodies que les Grecs dansaient autour de Vénus ; et que les mêmes airs ont passé, selon les âges, des noces aux enterrements.

VII

La musique a pris de nos jours une place immense dans les habitudes de la société cultivée et même des classes populaires ; elle exerce actuellement parmi les autres arts une incontestable prépondérance ; elle semble plus que tous les autres appropriée à l'expression et aux besoins de l'âme moderne. Cette domination de la musique est un fait reconnu par les critiques les plus sérieux. Il s'agit d'étudier ce fait dans ses causes et dans ses conséquences morales,

pour compléter une philosophie de la musique. Disons auparavant quelques mots de son histoire, non pas au point de vue technique, mais relativement à l'histoire générale de l'art et de l'esprit humain.

La musique comme tous les arts est née de la religion ; elle a fait d'abord partie du culte et s'est développée sous l'influence du sacerdoce ; elle était, ainsi que le culte lui-même, un moyen d'éducation pour les hommes en même temps qu'un hommage rendu à la divinité. Chez les Grecs, pour la première fois, elle s'émancipa et sortit des temples, sans jamais s'affranchir de la surveillance de l'État et de la dépendance de la philosophie. La musique complétée par la gymnastique, c'était chez les anciens toute l'éducation de l'âme et du corps. Il en était encore ainsi à l'époque de Platon ; et il qualifie de ces deux noms dans le troisième livre *de la République* le système entier de l'enseignement que recevront les citoyens. Si l'on prenait à la lettre et dans le sens moderne le mot de *musique*, quand il apparaît dans l'histoire à partir de l'Égypte, on croirait certes, que cet art a exercé dans l'ancien monde une influence autrement absolue que dans la société présente. Mais ce nom lui-même, qu'il dérive de celui des Muses ou qu'il ait servi à le former, témoigne, en nous rappelant à la fois les neuf déesses qui président aux arts de l'esprit, du sens plus large qu'il avait chez les anciens. La musique chez les Grecs était tout autre chose que l'art d'écrire et d'exécuter des mélodies. Par quel heureux privilége et dans quelles circonstances historiques cet art est-il parvenu à garder pour lui tout seul une appellation qui désigna d'abord l'ensemble des connaissances humaines ? Est-ce donc qu'il exercerait sur l'esprit cette action toute-puissante et toute bienfaisante que certains adeptes sont tentés de lui attribuer, et qu'il mérite de se subordonner tous les arts comme il est sur le point de le faire aujourd'hui ? Ne remontons pas à travers l'histoire au delà de Platon. Qu'était-ce que la musique au moment où le divin penseur l'impose à la jeunesse et la réglemente comme la suprême éducation de l'âme ? La musique était déjà séparée du culte, elle se distinguait de la philosophie récemment affranchie de la religion et des sciences naturelles, mais son nom désignait encore outre la science de l'harmonie tout ce que nous appelons aujourd'hui *la littérature*. C'est à la poésie, à la poésie vivante, c'est-à-dire chantée que revient l'honneur d'avoir été, dans les temps primitifs et jusqu'après Platon, l'institutrice du genre humain. Pourquoi le nom sacré qui était donné à tout le domaine de la Muse, a-t-il été réservé plus tard à la seule culture de la mélodie et des voluptés de l'oreille ? C'est que chez un peuple aussi passionnément épris que les Grecs, de la mesure, de l'ordre, de la proportion en toute chose et pour qui la beauté consistait surtout dans l'harmonie

et l'accord parfait, c'est l'harmonie dans son état le plus élevé, l'harmonie de la pensée et de la forme, l'harmonie enveloppant et pénétrant à la fois le corps et l'âme qui semblait être la partie essentielle de la poésie. Or comme l'harmonie, le rhythme, la mesure, sont le propre de la musique, les Grecs laissèrent plus particulièrement à cet art le nom qui s'appliquait autrefois à tout l'empire du beau, à tout le domaine de la parole imagée et chantée, à la poésie.

Rappelons-nous que ce mot de *musique* signifie dans Platon, la poésie servie par le chant et tenant le rhythme et la mélodie sous l'étroite dépendance des paroles. Le témoignage de l'harmonieux penseur nous la montre chez les anciens, esclave obéissante de la poésie; il nous enseigne en même temps, combien l'idée de la poésie chez les Grecs était inséparable de l'idée de la beauté virile, de la mesure rationnelle, de l'équilibre, du calme énergique de l'âme et de la justesse en toutes choses. C'est parce que la musique est avant tout, l'ordre, la proportion, l'harmonie, qu'elle était devenue le symbole et le nom commun de tous les arts.

En passant de la Grèce à Rome, le faisceau de la connaissance humaine se rompt et se divise; la poésie cesse d'être l'instrument par excellence de l'éducation, le centre de la sagesse, la régulatrice de la vie humaine et du développement des arts. Dans cette littérature d'emprunt et de seconde main, éclose artificiellement chez un peuple dépourvu des facultés spéculatives et né pour l'action, chez une race douée au plus haut point du génie politique, mais brutale et sanguinaire, on voit disparaître de la poésie tous ces gracieux accessoires qui témoignaient de l'antique union des arts sous la discipline de la parole. Les Muses cessent de se tenir par la main et leur ronde harmonieuse se disperse dans cette cité violente où le goût des arts n'est guère que la fantaisie des riches désœuvrés, au lieu d'être, comme dans Athènes, une religion commune et un lien social. Le poëte, jadis pontife et roi, plus tard général d'armée, archonte, triomphateur aux jeux d'Olympie et couronné dans le temple des dieux, est devenu dans Rome une sorte d'homme de lettres, parasite des hommes politiques. La lyre est tombée de la main des hommes libres dans celle des esclaves affranchis. L'antique Aëde est remplacé dans les festins par les mimes et les chanteurs de carrefours. Alors les poëtes se glorifient de leur néant dans la république. Eschyle voulait que son épitaphe parlât de sa bravoure et de la sainte victoire de Marathon; Horace se vantait d'avoir jeté son bouclier à Philippes.

Hormis l'architecture, qu'il est impossible de détourner entièrement de sa mission sociale et religieuse, les arts n'étaient plus à Rome que les serviteurs de l'orgueil individuel ou les auxiliaires

de la volupté. De cet art, lui-même qui édifie avec les temples la conscience religieuse du citoyen, le génie de cette race impitoyable avait tiré pour dernières merveilles ce vaste abattoir de victimes humaines qu'on appelle le Colysée. Quant à la musique à laquelle le divin Platon assignait un si noble emploi, conforme d'ailleurs à toutes les traditions de la Grèce, il ne paraît pas qu'aux temps même de la vertu romaine, elle ait joué un rôle considérable ou dans les armées, ou dans les temples, comme conseillère de l'héroïsme et de la piété envers les dieux. L'héroïsme chez les Romains n'a jamais eu cette élégance qu'il revêtit chez les Grecs. Peut-être avait-il des racines plus profondes dans le sentiment du devoir et dans l'énergie individuelle ; à coup sûr il restait étranger à cet enthousiasme du beau qui donne à la vertu hellénique je ne sais quelle auréole aimable et rayonnante. L'héroïsme était chez les Grecs comme une fleur de l'esprit ; il ne m'est pas prouvé que la vertu romaine fût quelque chose de mieux que la rudesse et la vigueur du tempérament, tant elle se trouve mêlée d'un sauvage orgueil. Au contraire de ce qui s'est passé en Grèce, la musique a été, à Rome, le plus avili de tous les arts. La prêtresse s'y fit courtisane. Les arts en général, la poésie elle-même, dégradent les âmes, dès qu'ils cessent de les ennoblir, *corruptio optimi pessima*. Cela est particulièrement vrai de la musique ; sitôt qu'elle ne s'associe plus aux grands enthousiasmes pour les soutenir et leur imprimer un plus vaste essor, elle glisse vers les passions énervantes et malsaines. Elle n'habite guère la région moyenne ; comme le système nerveux sur lequel elle agit plus directement que les autres arts, sitôt qu'elle prédomine et que l'équilibre de nos émotions se rompt en sa faveur, il faut qu'elle nous exalte ou qu'elle nous amollisse. Les âmes délicates sont seules susceptibles de recevoir de la musique une excitation pure, intellectuelle et qui soit autre chose qu'une noble fureur. Le tempérament romain avait trop de farouche énergie pour qu'un stimulant de cette sorte pût rien ajouter à sa vertu militaire. Quoique forcément présente dans quelques cérémonies religieuses, la musique à Rome n'eut d'importance que comme instrument de plaisir. Confiée aux esclaves, elle assaisonnait les monstrueuses débauches de l'empire ; elle eut le déshonneur d'être estimée et pratiquée par Néron. Ce *grand artiste* compromit tellement la musique qu'après sa mort les musiciens furent chassés de Rome. Quoique tombé bien bas sous la république, dans cette ville corrompue par un luxe à la fois raffiné et barbare, l'art sacré pouvait se dégrader encore ; il reçut sa suprême note d'infamie entre les mains d'un empereur. Il disparaît dès lors de l'histoire du paganisme et descend pour se purifier avec

l'âme humaine dans les fertiles ténèbres des catacombes. La musique y sommeille longtemps avec les germes des autres arts. Les débris de la peinture, de la statuaire, des mélopées antiques, servent aux premiers fidèles à construire, au sentiment religieux, un abri et des instruments provisoires.

Dès l'aube du christianisme triomphant, la musique rentre dans sa fonction sacrée. Cet art, comme l'architecture moderne, a eu l'Église pour berceau. Les quelques chants de guerre conservés par les barbares devenus chrétiens, la musique dont les troubadours accompagnaient leur poésie sur des instruments très-imparfaits ne comptent presque pour rien dans les origines de l'art. Comme objet d'une étude sérieuse et susceptible de perfectionnement, l'art musical est né, il s'est formé dans le sanctuaire. Tout ce que l'instinct et les besoins éternels de l'imagination produisirent d'abord autour de la musique sacrée, tout ce qui précède le chant religieux dans l'Europe chrétienne est comparable aux essais qui ont entouré, précédé et préparé si l'on veut, l'architecture des cathédrales. Avant la première église originale on bâtissait, sans doute, chez les nations chrétiennes avec plus ou moins de solidité ou d'élégance, mais il n'existait pas encore un art proprement dit, des règles fixes, des styles divers, un ordre nouveau. La science de la musique, comme celle de l'architecture, eut donc chez nous comme dans l'antiquité, le temple et la Divinité pour objet. L'invention de l'orgue, cet instrument architectural, appendice des murs de l'église, uniquement destiné à des fonctions sacrées, est, dans le monde moderne, le point de départ de la musique.

Le plain-chant, qui fut d'abord l'art tout entier chez les nations chrétiennes, nous redit l'écho, un peu modifié par le mysticisme, de la mélopée antique. On sait que plusieurs hymnes de l'Église se chantent sur des airs dérivés des mélodies païennes, comme plusieurs de ses rites se rattachent à des rites antérieurs. Ces mélodies étaient nobles, simples, solennelles. Le moyen âge essaya d'introduire dans la musique sacrée un élément de fantaisie et même de gaieté populaire. A certaines fêtes, des cérémonies et des chansons bouffonnes envahissaient la cathédrale. Comme il est de l'essence de la musique de chercher à plaire et à divertir avant tout, on alla si loin dans la voie du chant grotesque, qu'un pape, vers 1300, fut contraint de chasser des églises la musique populaire. Sa bulle fut moins puissante que les habitudes invétérées des fidèles, et le scandale des bouffonneries musicales admises dans les sanctuaires dura jusqu'au concile de Trente, 1545-1563. Les excès des mélodies et chansons vulgaires, mêlées aux rites sacrées, étaient tels encore au milieu du seizième siècle, que le pape Pie IV était sur le point d'interdire toute

espèce de musique dans les églises, lorsque Palestrina parut et sauva la musique religieuse. Il écrivit la fameuse messe dite du *Pape Marcel*, qui frappa d'admiration les chefs de l'Église ; le chant fut réhabilité et les œuvres du puissant compositeur servirent désormais de modèle pour la musique sacrée.

Cette réforme consacrait l'union de la musique au culte chrétien, en la disciplinant, en la subordonnant aux rites et à la pensée religieuse, comme les arts doivent lui être subordonnés pour être admis dans le temple. Mais en même temps, une grande révolution s'accomplissait ; le passage de l'art à sa période libre et séculière. Devenu majeur, il s'émancipait, à son tour, après la poésie, la statuaire et la peinture, de la tutelle de l'autorité religieuse. Du vivant de Palestrina la musique profane se fondait comme art sérieux et supérieur aux boutades mélodiques de la poésie populaire, par la création de l'opéra. La musique n'a réellement pris possession d'elle-même, n'est entrée dans sa vie personnelle et dans son plein développement, que du jour où rompant avec les sanctuaires, elle s'est donné son temple à elle, le Théâtre. Vers 1580, quelques jeunes patriciens de Florence eurent la première idée du drame lyrique. L'indépendance de la musique est dès lors fondée, malgré son association avec la poésie qu'elle arrivera plus tard à subordonner, puis à effacer complétement. Mais l'art était trop voisin de sa période sacrée pour ne pas rester encore, même sur le théâtre, grave, savant, solennel. Les longues études faites sur les vieux thèmes grégoriens avaient imprégné l'esprit des artistes d'habitudes sévères et religieuses. Longtemps après sa sécularisation la musique profane se ressentit du voisinage du plain-chant et de la majesté des temples où elle avait été nourrie. C'est par les Scarlatti et le grand Hændel (1659-1759) que s'opéra au milieu des chefs-d'œuvre, le passage de l'église au théâtre. Dès lors la musique déborde ; après l'Italie, l'Allemagne se couvre d'exécutants. La France que son génie actif et militant devait préserver jusqu'à nos jours de l'empire de la musique, eut peur de cette invasion. Nos pères avaient imaginé un singulier moyen d'endiguement de cet art, et qui prouve en quelle médiocre estime il était tenu. On exigeait des musiciens avant de leur accorder le droit d'exercer librement qu'ils se fissent recevoir maîtres à danser. Les temps sont-ils assez changés? De nos jours les compositeurs de musique partagent avec les rois le priviléges d'obtenir de leur vivant les honneurs de la statue.

Après les génies créateurs qui relèvent encore de l'inspiration sacrée en fondant la musique profane, l'art s'achemine à travers le drame lyrique vers l'affranchissement complet de la musique par la suppression de la parole et de toute indication du sentiment étrangère à la musique elle-même. Voici venir la symphonie instrumen-

tale, monument suprême de la liberté de l'art. L'expression dramatique et lyrique se développe et s'achève par Pergolèse et Gluck; la mélodie éclate de Cimarosa à Rossini, et la symphonie triomphe de Bach et Haydn à Beethoven. Mozart, comme un autre Raphaël, semble au milieu de tous réunir toutes les qualités tempérées, posséder la perfection. Ainsi, quand la révolution française éclate, la musique est parvenue à sa grande époque; une alliance va se faire entre ces deux génies pour changer de fond en comble le monde moral.

VIII

La symphonie telle qu'elle éclate sous la main de Beethoven est le triomphe de la musique pure, de la musique délivrée de la poésie, affranchie de toute fonction déterminée, n'ayant plus d'objet qu'elle-même et l'émotion qu'elle produit. C'est dans l'édifice de la symphonie que la musique doit être jugée, comme l'architecture, dans l'édifice du temple. C'est dans la symphonie par-dessus tout que se délectent les initiés de la muse mystérieuse des tons et des accords. A mesure que l'éducation musicale s'est perfectionnée la symphonie est parvenue à lutter, en France même, avec l'opéra; elle a aujourd'hui comme l'opéra, ses églises et ses chapelles populaires. La musique enfin sous toutes ses formes est devenue parmi nous une puissance, car elle satisfait à un véritable besoin. Le goût qu'elle inspire est si vif qu'on se passerait volontiers pour elle de tous les autres arts. La preuve de sa royauté, c'est l'immense liste civile qu'on lui consacre chaque année; nous ne parlons pas ici seulement des sommes exorbitantes que l'État et les grandes villes consacrent à la subvention des théâtres lyriques et qui dépassent de beaucoup tout ce que la France veut bien accorder chaque année à ses grands établissements scientifiques et littéraires; il s'agit des contributions volontaires, individuelles que la masse du public paye chaque année aux concerts, à l'opéra, aux professeurs de chant ou d'instruments. La musique est sans contredit celui de tous les arts qui remue le plus énorme budget. Les quelques munificences que suscite la peinture dans les ventes solennelles sont le fait de rares amateurs, toujours les mêmes. Les traitements princiers des gosiers à roulades et des jongleurs musicaux sont payés par le suffrage universel. L'ouvrier sur sa banquette du paradis y contribue pour sa part proportionnelle, comme le millionnaire dans sa loge d'avant-scène. Aujourd'hui que la statistique décide souverainement de toutes les questions morales, la prééminence de la musique ne saurait être douteuse en présence des chiffres que cet art peut invoquer.

Les faits surabondent pour établir la domination qu'exerce aujourd'hui la musique. Lequel des autres arts ferait surgir au premier appel des armées d'exécutants, comme ces myriades d'orphéonistes sortis par bandes des derniers villages pour ces concours solennels, les fêtes les plus libres et les plus franchement populaires que nous ayons vues. Toutes les dissidences, toutes les opinions s'y effacent sous l'influence pacifique de l'harmonie; car il est dans la nature de la musique de voiler la conscience morale, d'éteindre ou de faire oublier les idées, et de forcer la raison au silence le plus absolu. Les nerfs sont en jeu et les nerfs n'ont pas d'opinion. Une mélodie, la couleur d'un paysage, l'odeur d'une rose sont les mêmes pour un républicain et pour un monarchiste, pour un chrétien et pour un athée si leurs nerfs sont montés au même diapason. C'est ainsi que la musique rapproche les âmes. Elle rend aux salons les mêmes services qu'aux places publiques; elle écarte les médisances, les discussions passionnées, les fausses nouvelles en supprimant la conversation. L'autorité politique et religieuse ont également à s'en louer. Un piano tient lieu d'esprit à ses habitués; sa présence quelque part évite au gouvernement bien des frais de surveillance. La musique n'est pas frondeuse. Si j'étais chargé de rétablir dans un pays le principe d'autorité, j'y propagerais de toutes mes forces la musique de chambre; j'y multiplierais les cafés-concerts, les théâtres lyriques et les sociétés chorales.

Sous le règne de la musique, les autres arts s'effacent plus ou moins, selon la part qu'ils font à la pensée. La peinture supporte facilement le voisinage de cet art dominateur; elle décore le long des boulevards les temples de l'harmonie comme elle décorait les églises du Dieu fait homme. Quand la poésie a fourni aux compositeurs des situations et quelques rimes que personne ne discerne, elle doit s'effacer devant ces plaisirs de l'oreille qui coûtent si peu d'efforts à l'intelligence. La littérature dramatique elle-même, celle qui lutte avec le plus d'avantage contre l'invasion musicale, a vu sa place singulièrement réduite depuis un demi-siècle. Autrefois le principal théâtre de chacune de nos grandes villes de province était consacré à la tragédie, à la comédie, au répertoire classique. L'opéra est d'abord entré en partage avec les pièces littéraires; il règne exclusivement aujourd'hui sur nos principales scènes. La comédie et la tragédie dans leurs rares apparitions en province sont reléguées sur le théâtre du vaudeville et du mélodrame. Voulez-vous connaître un des fruits que ce changement a porté dans l'éducation populaire? on rencontre encore dans nos villes de commerce des vieillards dont l'enfance fut peu cultivée et l'âge mûr absorbé par les affaires et qui récitent de mémoire devant leurs petits-fils ébahis des scènes en-

tières de Corneille, de Racine et de Molière. Ce sont d'anciens habitués du théâtre d'autrefois. Ceux d'aujourd'hui fredonneront à leurs neveux des airs de *Robert-le-Diable* et de la *Favorite*. Merveilleux aliment pour l'esprit et le sens moral et bien digne de faire oublier les vers de *Polyeucte* et du *Misanthrope!*

Ce sont là de bien petits faits, mais qui rassemblés forment de grands symptômes. La musique est l'art de notre temps; il y a unanimité sur ce point entre les penseurs les plus divergents. Écoutez un célèbre critique ennemi déclaré du spiritualisme chrétien et fataliste absolu. Il constate, comme nous, cette suprématie actuelle de la musique, et juge cet art aussi sévèrement, malgré l'indifférence en matière de morale qui lui fait tenir pour légitime tout fait accompli. Après avoir peint sous les couleurs les plus affligeantes, pour tout autre qu'un philosophe positiviste, l'état de la société depuis le dix-huitième siècle, M. Taine continue ainsi..... « La musique devient cosmopolite ou universelle, aux approches de ce grand ébranlement des âmes qu'on nomme la Révolution française, comme autrefois la peinture sous la secousse de cette grande rénovation des esprits qu'on appelle la Renaissance. Rien d'étonnant dans l'apparition de ce nouvel art; car il correspond à l'apparition d'un nouveau génie; celui du personnage régnant, *de ce malade inquiet et ardent* que j'ai tâché de vous peindre; c'est à cette âme que Beethoven, Mendelsohn, Weber ont parlé; c'est pour elle aujourd'hui que Meyerbeer, Berlioz et Verdi essayent d'écrire; c'est à sa sensibilité outrée et raffinée, c'est à ses inspirations indéterminées et démesurées que la musique s'adresse. Elle est toute faite pour cet office, et il n'y a aucun art qui réussit aussi bien qu'elle à le remplir. Car d'une part elle est constituée par l'imitation plus ou moins éloignée du cri qui est l'expression directe, naturelle et complète de la passion, et qui agissant sur nous par un ébranlement corporel, éveille à l'instant notre sympathie involontaire; en sorte que la délicatesse frémissante de tout l'être nerveux trouve en elle son excitation, son écho et son emploi. D'autre part étant fondée sur des rapports de sons qui n'imitent aucune forme vivante, et qui, surtout dans la musique instrumentale, semblent les rêves d'une âme incorporelle, elle convient mieux que tout autre pour exprimer les pensées flottantes, les songes sans formes, les désirs sans objets et sans limites, le pêle-mêle douloureux et grandiose d'un cœur troublé qui aspire à tout, et ne s'attache à rien. C'est pourquoi avec les agitations les mécontentements et les espérances de la démocratie moderne, elle est sortie de ses contrées natales pour se répandre sur toute l'Europe; et vous voyez aujourd'hui les symphonies les plus compliquées attirer la foule dans cette France où la musique nationale s'était

jusqu'ici réduite au vaudeville et à la chanson [1] » Nous n'aurions pas dit aussi bien et nous ne pensons pas autrement; mais, à la différence du philosophe fataliste, nous éprouvons le besoin de conclure; car nous admettons qu'il existe un bien et un mal moral et que l'homme est libre de choisir. Est-il vrai que l'âme moderne soit un malade, la démocratie une maladie et la musique le cri de douleur qui s'exhale de la société décomposée? Nous sommes tenté de le croire en lisant les pages éloquentes de M. Taine. Mais sans admettre avec lui que la révolution et la musique soient la maladie et le cri du malade, nous croyons du moins que ni l'une ni l'autre ne sont le remède, et qu'il n'y a aucun bien à tirer de la musique pour l'éducation libérale de la démocratie. Les âmes souffrent *de désirs sans objets et sans limite*, d'agitations, de mécontentements et d'espérances vagues; est-ce en les nourrissant d'émotions vagues qu'on les guérira? Nous avons écrit un mot qui nous a été beaucoup reproché : « La musique est un dissolvant. » Nous ne compléterons pas ce blasphème en ajoutant, la démocratie est une dissolution; nous espérons mieux d'elle, et c'est précisément pour cela que nous cherchons à savoir si ce déluge de musique effrénée répandu sur la nation peut agir dans les âmes d'une autre manière qu'un dissolvant. Que la musique sache réunir dans un élan commun des âmes qui ont une pensée commune, cela est certain; mais là où cette pensée n'existe pas la musique, incapable de la produire, lance les esprits et les disperse sur toutes les voies de la fantaisie personnelle. En face d'une statue, d'un tableau d'histoire, dans l'enceinte d'un monument, à l'audition d'une pièce de vers, toutes les intelligences clairement sollicitées convergent vers une idée semblable. Au bout d'une symphonie, les imaginations des assistants se sont envolées à mille lieues les unes des autres, dans les espaces illimités. Cette dispersion des âmes à tous les vents faut-il l'appeler une communion?

La musique est cependant une discipline, mais tout autre qu'une discipline morale; elle fait marcher du même pas des milliers de gens qui sont très-loin de penser du même esprit et de sentir du même cœur. La baguette du chef d'orchestre et la canne du tambour-major représentent assez bien le genre de direction que cet art peut exercer entre les mains d'un gouvernement qui voudrait s'en servir. L'histoire est là pour démontrer l'action morale de la musique par ses alliances. Les despotes grands ou petits l'ont instinctivement protégée. C'est l'art de prédilection des peuples asservis ; elle s'est développée dans la somnolence de l'Allemagne et dans la corruption de

[1] Taine, *Philosophie de l'art.*

l'Italie. Le pays du monde le moins musical, c'est à coup sûr la libre Angleterre. Mettra-t-on sur le compte de l'art musical les prodiges opérés par la *Marseillaise?* Et d'abord la poésie en revendiquerait sa bonne part, l'autre est à la musique du canon. Il suffit d'avoir une fois entendu les patriotiques hurlements de la furie française pour lui rendre cette justice de reconnaître que son ressort n'est pas le sentiment musical. Les Français ont chanté faux à toutes les grandes époques de leur histoire; qu'importe, s'ils pensaient juste et agissaient vaillamment! Depuis nombre d'années nous sommes en voie de progrès musical. L'esprit nouveau de la France paraît étroitement s'allier avec cet art importé d'Allemagne et d'Italie. La musique déborde; même la bonne musique, symptôme plus grave. C'est l'art de la démocratie, nous a-t-on dit; alors son développement actuel est d'heureux présage pour la démocratie disciplinée. Faut-il augurer aussi bien de la raison et des mœurs sous le sceptre de la musique? Dans le palais qu'on lui bâtit germera-t-il de bien hautes idées? ce temple si magnifique rendra-t-il des oracles et des conseils bien salutaires? Dans tous les cas, les sommes immenses que l'on consacre au nouvel Opéra prouvent l'importance attachée à l'art dont il sera le sanctuaire. Un peuple ne fait d'aussi monstrueuses dépenses que pour les besoins de sa religion. C'est en effet une religion, c'est le culte aujourd'hui prépondérant qu'un théâtre lyrique est appelé à desservir. Il faut édifier à tout prix un temple à la divinité nouvelle, un lieu de dévotion pour ces pèlerins de la volupté qui affluent dans Paris des quatre points du monde. Ce monument dont la France avait un si pressant besoin, c'est la cathédrale du matérialisme.

Il est vrai que la musique entre pour bien peu de chose dans les magnificences de l'Opéra. Il serait injuste de la rendre responsable des prodigalités dont elle est le prétexte. Pas une des neuf Muses n'est d'ailleurs plus intéressée qu'elle à la construction de ce sanctuaire; il est promis à d'autres déesses. Mais cet art, le plus immatériel de tous en apparence, est au moins l'occasion de tout ce qui se déploie de luxe avilissant et de grossière sensualité dans ces spectacles bâtards dont le bruyant éclat éloigne les vrais fidèles de la mélodie. C'est sous l'influence, sous la domination de l'art musical que tous les autres arts se sont associé, pour un effet moral aussi misérable. Le plaisir pris pour unique but, voilà le seul mobile de cette association et le dernier mot de la musique. Or, le plaisir tout seul, et sans mélange d'intention plus haute, c'est, selon les temps, corruption ou férocité. L'Empire romain a fait le Colysée, notre siècle bâtit l'Opéra. Aux yeux de la philosophie et dans l'évolution de l'histoire, c'est absolument la même chose : Un appel aux barbares.

Revenons à la musique en elle-même et pure de tout adultère avec

ce luxe de décadence. Arrière la fille de joie, salut à la Muse des incorruptibles extases. La musique a, plus que tous les autres arts, le privilége de nous arracher à nous-mêmes. Elle nous plonge dans le fleuve d'oubli ; elle nous élève au-dessus de notre moi et nous emporte dans l'infini. La personnalité, la volonté, la liberté abdiquent entre ses mains. De là ses grandeurs et les périls dont elle nous menace. Nous communiquons par elle avec un ordre surhumain. Elle nous fait pour ainsi dire pénétrer au sein de Dieu et dans l'intimité de la nature. Autour de nous se déploient les harmonies éternelles; un monde parfait en lui-même, inaccessible à toute souillure, incapable de dévier, réglé par des lois qui jamais n'ont été enfreintes, qu'aucune erreur de notre conscience, aucune prévarication de la volonté humaine ne saurait entraver.

A travers cet infini où nous montons sur les ailes de la musique, nous rencontrons Dieu et la nature, tous deux ensemble ou séparément. Pour peu que l'essort fléchisse, au lieu d'aborder dans l'immatériel et dans l'ineffable idéal, dans une sphère supérieure à l'humanité, nous tombons au-dessous de l'homme et dans cette région de la nécessité où s'accomplissent les phénomènes de l'aveugle et fatale matière.

C'est de la nature, du monde extra-humain, ce n'est pas de nous-mêmes que nous entretient la musique. Notre liberté n'a pas prise sur elle ; mais elle a prise sur notre liberté par nos organes dont elle s'empare, par nos nerfs qu'elle exalte ou qu'elle stupéfie, comme le vin ou l'éther. La musique, en un mot, n'a pas sa racine dans le sens moral, dans la conscience, mais dans le sentiment de la nature. On n'en saurait parler trop longuement aujourd'hui. Le développement qu'elle atteint au moment de la Révolution française, la suprématie qu'elle exerce dans les arts, coïncident, non sans des causes profondes, avec les immenses progrès des sciences naturelles, en un mot avec toute une série de faits qui tendent à donner au monde extérieur une importance plus grande qu'à la conscience, à faire prévaloir l'ordre physique sur l'ordre moral.

IX

Ainsi : avénement de la musique, avénement des sciences naturelles, avénement de la démocratie, trois faits contemporains et connexes. Bien des penseurs ont constaté déjà cette alliance ; on n'a pas encore essayé d'en faire jaillir toutes les lumières et tous les présages qu'elle renferme. Il est évident, et depuis un siècle l'histoire

l'a démontré, que les sciences naturelles et les sciences exactes sont particulièrement chères à la démocratie. Les brillantes découvertes que ces sciences ont faites de nos jours, l'immédiate application de ces découvertes à l'industrie, les améliorations matérielles et l'accroissement de bien-être qui ont suivi chaque progrès de la physique, ont rendu justement populaire l'étude de la nature. Ce n'est pas seulement par une recrudescence de zèle pour cette étude, par une propagation plus active des connaissances scientifiques et de l'éducation professionnelle, que notre époque a témoigné de l'importance supérieure qu'elle attache à la science proprement dite, c'est par une réaction évidente, violente même, contre les lettres, contre la philosophie, en un mot, contre la science morale. Les déclamations contre l'éducation littéraire, contre le latin, le grec, la métaphysique, sont un des lieux communs favoris de la presse démocratique. La tribune de toutes nos assemblées parlementaires en a retentit, et les banquettes mêmes de ces assemblées depuis qu'on a supprimé la tribune.

Lorsque vint le second empire consacrer le triomphe des principes de 89, de la démocratie et des idées modernes, un de ses premiers actes fut de réduire dans les lycées la part des études littéraires, de supprimer la classe de philosophie, c'est-à-dire de sciences morales, et d'assurer la prépondérance de la physique et de l'algèbre par une suite de mesures qui consacrèrent une institution fameuse, la bifurcation. Pendant les premières années, l'enthousiasme des rapports officiels fut à son comble, il n'eut d'égal que celui des écoliers se ruant sur la voie scientifique, encombrée bientôt par les cancres de tous les colléges.

On attribue au chef de la dynastie régnante cette grande parole : « Les sciences sont une belle application de l'esprit humain, mais les lettres c'est l'esprit humain lui-même. » Le siècle avait marché depuis cette phrase jusqu'au jour de la bifurcation, et le second empire obéissait à des tendances vraiment populaires en essayant de consacrer par l'éducation la suprématie des sciences. S'il s'en est suivi dans les études un désarroi et dans les esprits une réaction attèstés par les sages modifications qui sont survenues, c'est que la force des choses et les vieux instincts littéraires de la France se révoltaient contre cette dislocation de l'âme humaine. Mais qu'on laisse agir l'esprit nouveau tel qu'il se montre dans la presse avancée et surtout dans les mille essais d'enseignements populaires si favorisés aujourd'hui et qui pourraient être si utiles, et l'on verra combien la culture scientifique prévaudra dans la démocratie sur l'éducation littéraire.

Cette alliance s'explique aisément : les sciences servent directement l'industrie, et l'industrie c'est la satisfaction des besoins. La classe la

plus nombreuse a durement ressenti le joug des besoins ; elle aspire à s'en affranchir. Arrivant peu à peu à l'égalité et même à la suprématie politique, il est naturel qu'à propos de toutes les œuvres de l'intelligence soumises à son choix elle se pose cette question première : « A quoi cela sert-il? Quels rapports ont ces connaissances avec mon bien-être et mes nécessités de chaque jour? » Nul doute que la physique et la chimie, la géométrie et l'arithmétique ne contribuent plus visiblement que les sciences morales aux progrès des arts et métiers. Le suffrage universel est par cela même acquis aux sciences de la nature. Pour cette raison et bien d'autres encore elles obtiendront la faveur des gouvernements démocratiques. Une autorité fondée sur l'irrésistible évidence des chiffres a le droit d'être absolue comme un axiome ; elle ne permet pas qu'on la discute. Or les savants ont toujours été moins incommodes au pouvoir que les gens de lettres. La poésie peut devenir un instrument d'opposition, la physique jamais. Les souverains de l'ancien régime ont plus d'une fois compromis les lettres par leur protection. Les pouvoirs du régime nouveau gardent aux sciences une prédilection certaine et très-apparente sous les décorations littéraires dont toute monarchie aime à s'embellir. Napoléon Ier aurait fait de Corneille un prince, il l'a dit, nous n'en doutons pas ; à moins que Corneille n'eût mieux aimé vivre en Suisse, en Belgique, en Angleterre, ou dans quelque oubliette. Mais en prenant place de sa personne à l'Institut, l'illustre fondateur de la royauté de l'avenir ne choisit pas la classe des lettres ; il appartenait à la section de *mécanique*. Ce mot est toute une révélation, toute une prophétie. Chaque jour de plus en plus, la mécanique est la reine du monde.

La démocratie, impatiente de toute autorité qui affecte une mystérieuse origine dans les profondeurs de l'ordre moral et religieux, accepte volontiers tout pouvoir qui se démontre aussi clairement et qui se démonte aussi facilement qu'une mécanique. Tout ira pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles. L'âme et la liberté, ces moteurs indisciplinables, la philosophie et les lettres, ces rouages inconsistants, seront désormais subordonnées ou supprimées ; et rien ne troublant plus le fonctionnement de ce vaste engrenage, la machine produira et consommera la plus grande somme possible de richesse et de voluptés matérielles. Nous jouirons d'un bien-être interdit à l'humanité sous la vieille discipline de la foi religieuse ou de la science morale. Mais il faut que la machine soit ornée, et, qu'à défaut de vraie beauté, l'agréable se joigne à l'utile. Quoi de plus propre à distraire une société de travailleurs et de fonctionnaires harassés, sans leur coûter un effort d'esprit, sans mettre sous leurs yeux des images dangereuses pour l'ordre public, sans les troubler dans la

quiétude où ils vivent sur une foule de questions irritantes, que cet art bienfaisant qui, dans la douce émotion des nerfs, engendre l'oubli des idées, qui étend le voile du rêve sur les sensations trop vives, qui soulage les peines réelles en faisant pleurer ou sourire sans que l'on sache pourquoi, et qui ouvre aux agitations de l'âme une issue dans un monde vague où plus rien d'humain ne nous entoure, où la volonté s'évanouit? La musique est cet art qui correspond aux sciences de la nature, comme les autres arts correspondent aux sciences morales. La musique embellira donc cette démocratie régulière adonnée sous un pouvoir absolu à la recherche du bien-être matériel, attirée vers la nature comme vers la source des plaisirs faciles et goûtant les jouissances musicales comme une ivresse plus raffinée. Sous un pareil régime, l'État placera partout des orchestres militaires ou civils; de toutes parts les citoyens s'associeront pour chanter ou souffler dans des cuivres ; l'harmonie débordera sur toutes les places publiques. Si donc j'avais à reproduire pour nos neveux la célèbre métaphore un peu rajeunie du char ou du vaisseau de l'État, je me représenterais la société future comme une immense boîte à musique poussée par la vapeur entre deux rails et peuplée d'une grande nation ; le mécanicien placé au centre tourne une manivelle pour presser ou ralentir le mouvement, et les voyageurs bercés par la mélodie dans les béatitudes d'un demi-sommeil sont emportés, sans le moindre chaos, jusqu'à la prochaine culbute.

Et maintenant pardon, Muse que je révère et que j'ai paru blasphémer, Muse des saintes mélodies, Muse haute et pure entre toutes. Tu es la plus proche du trône de l'Éternel, tant que tu restes soumise aux révélations de l'idéal et que l'orgueil ne t'a pas précipitée dans la basse région des sens. Quelle autre mieux que toi sait charmer les douleurs, éteindre les haines, nous enlever sur des ailes invisibles à travers les sereines contemplations et jusque dans les profondeurs de l'infini? Muse adorée et lointaine, Muse de Mozart et de Beethoven, je ne suis pas un de tes initiés, mais je suis un de tes fidèles. J'aime en de certaines heures bénies à m'asseoir sur le seuil de tes sanctuaires, comme au bord des grandes forêts en face des perspectives sans bornes par où l'âme s'échappe vers un autre monde. Je respire avec délices les fluides harmonies que répand l'orchestre ou le paysage. Ta voix magique produit à son gré dans tout mon être l'ardeur de la lutte ou le suprême apaisement. Pas plus que l'impassible nature, tu ne rends d'oracles sur le bien et sur le mal. Tu laisses ma conscience dans les ténèbres, et ce n'est pas toi qu'il faut interroger avant de combattre pour la justice. Mais quand l'infaillible lumière a brillé, quand la voix infaillible a parlé dans la conscience, l'athlète aime à s'abreuver de la mélodie comme d'un vin généreux qui fortifie

son corps à l'heure de la bataille. Heureux si la cause est juste, car tu l'ignores en nous excitant pour elle. Tu fais ces jours-là ton œuvre la plus saine et la plus virile. Maintes victoires gagnées par le droit t'absoudront de ton indifférence pour la vérité et la vertu. Mais s'il faut subir les douleurs et les hontes de la défaite, c'est alors que s'exerce ta vraie magie et ton irrécusable bienfaisance. Propice aux malades et aux vaincus, ton magnétisme endort les souffrances que tu ne saurais guérir. Quand tu cesses d'aiguillonner les courages, tu peux émousser les colères et tempérer les regrets. Sois donc la bienvenue, ô souveraine dispensatrice de l'oubli ; les plus austères penseurs, les vétérans de nos guerres infructueuses, ne te chasseront pas de leur république. L'heure est propice pour t'accueillir et te couronner de fleurs ; ta voix soulage et pacifie comme le souffle embaumé de la campagne ; tu nous emportes bien loin du réel ; tu nous arraches nos âpres souvenirs, sans froisser une seule espérance.

VICTOR DE LAPRADE.

ALICE

VII

Huit jours après le départ d'Henri Mérédic, un événement longtemps inexpliqué vint attrister à Winter-Hill et étonner à Hyghléna. Fergus avait disparu une nuit de la contrée, sans donner aucune raison de sa fuite ni aucun renseignement sur ses projets. Cette circonstance préoccupa quelque temps les imaginations, puis fut à demi oubliée dans les fêtes qui eurent lieu à la fin de l'automne, pour célébrer le mariage de miss Alice Evelyn et de lord Georges Eberton. L'époque en avait été avancée de deux mois. — A cause, disait lady Mary, de l'impatience de ses deux tourtereaux.

Au commencement de décembre, on était parti pour la Bretagne, où l'on ne devait aller qu'au mois de mai. — Mais, écrivait lady Mary à ses amis, le bonheur conjugal aime le mystère, et rien de plus favorable que la solitude de Glennaël pour une première lune.

Là enfin on avait appris, d'après un rapport de Hugues à Goédic, dans un de ses voyages au port, que le jeune Écossais était allé rejoindre le lieutenant Mérédic, et que ce dernier, sur ses instances, avait obtenu son embarquement sur la frégate *l'Almée*. Effectivement, deux lettres, l'une d'Henri, l'autre de Fergus, longtemps retardées pour avoir été expédiées en mer, étaient venues, un mois plus tard, confirmer ces détails. Puis l'hiver s'était écoulé sans aucune autre nouvelle. Et lady Mary continuait d'écrire à tout le monde que le bonheur de ses deux enfants ne se pouvait peindre, et la rajeunissait.

Un jour de printemps, qu'un gai soleil brillait dans la campagne,

[1] Voir le *Correspondant* 25 mars.

lady Alice était assise devant un feu clair qui brûlait encore dans la cheminée du salon, bien qu'il fût deux heures de l'après-midi. William venait de la quitter pour aller, avec le docteur et Hélio, à la recherche d'une plante qui manquait à l'herbier de l'infatigable Bénédict. La jeune femme était seule, un livre ouvert sur un guéridon auprès d'elle, et les yeux machinalement fixés sur la pendule, comme si la pendule eût cessé de lui compter les heures. Elle avait penché la tête sur sa main, et cherchait à se recueillir dans la paix de sa solitude, lorsque la porte s'ouvrit et donna passage à sa belle-mère.

— Vous êtes seule? dit lady Mary en entrant, je vous croyais avec Georges.

— Georges est sorti? demanda Alice en se levant à demi.

— Georges est sorti, et c'est pourquoi je m'étonne... Est-ce que vous êtes souffrante, chère enfant?

En parlant ainsi, elle prit le livre, en examina le titre, parcourut quelques lignes, et le rejetant sur la table avec une légère marque d'impatience :

— Ces lectures vous font mal, Alice; ces mystiques rêveries du catholicisme sont aussi malsaines à l'âme que les puérilités des romanciers et des poëtes. La vie est chose plus positive que tout cela, et c'est dans l'activité pratique, et non dans la contemplation, qu'il en faut chercher le sens, la joie et la vérité. Venez, allons rejoindre Georges; votre mari désire que vous fassiez de l'exercice, et votre devoir est de lui obéir et de ne le point quitter.

Alice se leva doucement, sonna Maggy, se fit apporter un châle, et sortit sur les pas de sa belle-mère, avec la docilité d'un enfant timide et sans volonté.

— Vous n'avez pas encore visité les bois, reprit lady Mary, je veux vous montrer les merveilles accomplies par Georges depuis votre retour.

Et elle l'entraîna à gauche du château, de ce même côté par où Alice était partie un jour à cheval avec Henri.

Le ciel était d'un bleu tendre, la lumière douce et sereine. La terre foisonnait d'herbes nouvelles, et la nature étalait avec profusion le luxuriant aspect de la végétation printanière. Les bois étaient en pleine feuillaison, la vie et la joie y surabondaient comme la séve. On entendait dans les rameaux les chants du coucou, de gais sifflements de merles, des gémissements de tourterelles, et des gazouillements de fauvettes qui voletaient dans les buissons d'aubépines et de genévriers en fleurs. Les frais aromes des plantes fleuries se fondaient dans les senteurs plus vives de la verdure et des feuilles naissantes, et il s'exhalait comme un concert de parfums que la brise répandait par bouffées odorantes, qui embaumaient les airs.

— Voyez, disait lady Mary en montrant à Alice l'allée fraîchement tracée qu'elles parcouraient dans le bois, voyez ce que Georges a fait avec sa prudente intelligence ! Ici était le lit d'un torrent ; le torrent a été comblé, les arbres abattus, le terrain nivelé, et vous pouvez maintenant visiter toute cette partie du bois, sans crainte aucune d'accrocher votre robe ou de vous déchirer les pieds.

— Cela est vrai, dit Alice, qui reconnaissait parfaitement la ligne du ravin, dont elles suivaient les anciennes sinuosités.

— Mais ce n'est pas tout, continua lady Mary, tout en ramassant des branchettes qu'elle allait poser sur des piles de bois voisines, mon fils a calculé que, les ouvriers payés, il bénéficierait peut-être d'un millier de francs sur la vente de ces arbres, et le notaire Legoën conclut à peu près à la même évaluation.

— Vraiment ? fit la jeune femme avec distraction.

— De plus, Georges a renvoyé l'ancien garde. Il faut ici un homme plus actif et moins tolérant que ce vieux Goédic. On ne saurait souffrir plus longtemps les maraudes des paysans du voisinage. En même temps que c'est encourager la paresse, c'est déprécier le revenu d'une terre que vous devez améliorer de plus en plus, en vue de l'avenir de vos enfants.

Alice tressaillit comme au choc d'un éclair, mais ce tressaillement en eut à peine la durée.

Elles étaient arrivées près de cet endroit où Henri, l'année précédente, lui avait prophétisé la destinée de ces bois et la sienne. Mais la sauvage beauté de ces lieux avait été anéantie. Quelques viornes seulement et quelques chèvrefeuilles, échappés au massacre, fleurissaient encore çà et là, comme pour faire respirer le passé à la jeune femme dans le parfum pénétrant de leurs fleurs.

— Bien ! très-bien ! s'écria lady Mary en promenant autour d'elle un regard satisfait. Imaginez-vous, Alice, qu'il y avait autrefois ici un amas d'inutiles rochers couverts de mousse, et, de chaque côté, des buissons de lianes pendantes qui rendaient le passage à peu près impraticable. Voilà de quelle manière Georges a transformé cette fondrière, et admirez de là ce que peut la volonté de l'homme.

— En effet, murmura Alice, ce site a complétement changé d'aspect.

— Mais, s'il y a embellissement, reprit lady Mary, il y a aussi gain, ne vous y trompez pas. Les lianes serviront au chauffage du garde cet hiver, et celles des roches qui sont en grès pur sont déjà vendues à la municipalité du port, pour servir au pavage de la principale rue de la ville. Comprenez-vous, chère enfant? Et, comme tout doit être leçon pour le perfectionnement de notre âme, que de gains pour l'existence

à venir, et d'embellissements pour la vie présente, si l'on pouvait ainsi élaguer de son cœur toutes les idées fausses, les superstitions, les passions parasites ! Ah ! si vous pouviez ouvrir les yeux à la lumière, Alice, si vous pouviez secouer le joug !...

— La religion catholique était la religion de ma mère, répondit simplement Alice, je désire vivre et mourir dans la foi qui l'a consolée.

Elles firent quelques pas sans reprendre la conversation. La coupe du bois sur ce point laissait à découvert un large espace du ciel, et Alice suivait des yeux une hirondelle qui décrivait des courbes gracieuses sur le fond bleu du firmament.

— D'où vient-elle ? pensait la pauvre femme ; et peut-être, en venant, l'a-t-elle rencontré en mer !

— Vous pleurez ! s'écria sa belle-mère en la surprenant les larmes dans les yeux. Pourquoi ces pleurs, Alice ? qui peut vous affliger? N'êtes-vous pas heureuse ? Georges ne vous aime-t-il pas ? A Dieu ne plaise que je suppose ici le regret impossible d'un caprice oublié. Vous m'avez noblement avoué cet enfantillage avant d'épouser mon fils, et vous avez dû reconnaître depuis ma sagesse et ma prévoyance, lorsque je combattais les illusions de vos scrupules en vous garantissant que de pareilles chimères ne sauraient être à craindre pour la jeune fille qui va cesser d'être libre, parce qu'elle ne doit aimer que son mari et n'aimera que lui seul. Mais enfin, qu'avez-vous ? Georges ne porte-t-il pas un des noms les plus respectés de l'Angleterre? Sa position dans le monde et ses relations ne lui assurent-elles pas le succès, à quelque hauteur qu'il aspire ? Et, pour ce qui est de votre existence privée, Alice, n'avez-vous point retrouvé parmi nous une famille, et en moi une mère pour vous diriger?

— Georges est bon pour William et pour moi, répondit Alice, et Dieu m'a donné plus que je ne mérite.

Comme elle achevait ces mots, elle poussa un cri et s'appuya en chancelant contre un arbre. Un coup de feu venait de partir du bois, et l'hirondelle, frappée de mort, était tombée sur le gazon. En même temps Georges apparut derrière un bouquet d'arbres au-dessus duquel un léger nuage de fumée tournoyait encore en se dissipant.

— Georges lui-même ! s'écria lady Mary ; vite, Alice, essuyez vos yeux !

Alice obéit, tandis que Georges allait ramasser l'hirondelle encore palpitante, et l'apportait à sa femme pour lui en faire admirer le plumage.

— C'est une hirondelle de mer, dit-il ; elle n'a plus désormais à craindre la tempête.

— Non, elle ne souffre plus ! murmura Alice en cherchant à essuyer une goutte de sang qui perlait sur son doigt.

Son mari se mit à rire, et se tournant vers sa mère, et lui montrant les percées :

— Eh bien! mylady, estimez-vous que vos ordres ont été fidèlement suivis?

— Dites vos inspirations, Georges, répondit aussitôt lady Mary.

Et elle les quitta pour aller inspecter la besogne de quelques ouvriers, qui travaillaient à une centaine de pas plus loin. Georges, tenant son fusil d'une main, offrit à sa femme le bras qui lui restait libre, et tous deux continuèrent leur promenade vers ce mamelon des bouleaux, où Henri avait fait à Alice le premier aveu de son amour.

— Ce bouquet de verdure fait obstacle dans mon plan, je le ferai supprimer, dit Georges en indiquant du doigt les bouleaux dont le vent agitait les panaches flottants devant eux.

— Oh! non; grâce pour ces pauvres arbres! s'écria Alice un peu trop vivement.

— Comme vous dites cela! reprit son mari en la regardant.

Elle se mit à examiner les jeunes cépées, qui commençaient à remplir, en certains endroits, la place des vieux arbres abattus dès l'hiver, et parut prendre à ce qu'elle regardait le plus vif intérêt tout le reste du temps.

Lorsqu'ils arrivèrent au château, lady Mary était déjà rentrée et assise dans le salon devant un métier à tapisserie. Son infatigable activité ne cessait dans ses jambes que pour passer dans ses mains, et n'était jamais suspendue dans sa tête. Tout en travaillant, elle commença à donner vingt ordres, sous forme de consultations et d'avis, à Georges et à sa femme, et continua, sans quitter la parole, de partager ses regards entre les points du canevas et les lignes d'une grosse Bible ouverte sur un petit pupitre disposé devant elle.

Il s'agissait d'un bosquet à planter au milieu d'une pelouse, qui s'étendait entre les ruines et la cour du château. Alice avait manifesté le désir qu'on y mît des arbustes nains et à fleurs odorantes; lady Mary opinait pour une plantation de tilleuls, à cause de l'utilité des fleurs, ou un semis de pins, qui donneraient dans l'avenir des pommes résineuses pour la saison d'hiver.

— D'ailleurs, c'est à vous de décider, ajouta-t-elle en s'adressant à son fils.

— Je crois qu'Alice préférerait un parterre, hasarda Georges en se tournant vers sa femme; elle craint que ces arbres ne cachent un jour la vue que l'on a de la tour.

— Alice ne voit que par vos yeux et ne saurait avoir d'autre avis que le vôtre, repartit lady Mary avec vivacité.

Georges opta donc pour un semis de pins, et Alice y donna son plein assentiment.

Bénédict arriva sur ces entrefaites avec William.

— Avez-vous trouvé votre plante merveilleuse, docteur? lui cria lady Mary.

— Trouvée, dit Bénédict en se frottant légèrement les mains comme s'il eût craint de les briser l'une contre l'autre.

— Vous l'avez cherchée tout ce temps?

— Non pas, mylady, nous sommes allés aussi à la plage.

— A la plage! Espérez-vous y trouver quelque poisson merveilleux, comme celui de Tobie?

Le regard du docteur s'anima d'un éclat subit, on eût dit qu'une étincelle venait de toucher le foyer caché de son intelligence, et d'en faire jaillir toute la flamme par ses yeux. Il fit un mouvement comme pour parler, puis se contint, et reprit son attitude distraite et pensive.

— En revenant par le port, nous avons pris les dépêches à la poste, dit alors William en cherchant un siége de la main; il y a des journaux de France et d'Angleterre, mais pas de lettre de Fergus.

— Pas de lettre du jeune M. Fergus! répéta mélancoliquement Bénédict, en déposant sur la table le courrier qu'il avait déjà oublié dans sa poche.

— C'est incroyable, murmura Georges, qui venait de prendre une des feuilles quotidiennes et d'en briser la bande.

— Qu'y a-t-il d'incroyable en cela, Georges? dit lady Mary avec un ton d'aigreur. Si Fergus avait jamais eu la plus simple notion du devoir, eût-il exécuté une aussi scandaleuse escapade, alors même qu'il eût eu pour complice M. Henri Mérédic!

— M. Mérédic est incapable d'avoir mal conseillé Fergus! s'écria William.

— Précisément, interrompit Georges en s'arrêtant à un article de la feuille qu'il venait de parcourir, précisément voici des nouvelles du capitaine Mérédic!

— Capitaine! dit lady Mary en relevant brusquement ses lunettes.

— Capitaine, mylady, reprit Georges en mettant le mot sous les yeux d'Alice, j'ai bien lu. M. Mérédic a obtenu ce grade en récompense du succès avec lequel il a rempli sa dernière et périlleuse mission sur les côtes du Sénégal. Mais ce n'est pas tout; il paraît que dans une affaire où tout le monde a dû payer de sa personne, Fergus lui-même s'est signalé avec un sang-froid intrépide.

Et il lut à haute voix l'article dans lequel, après avoir raconté ces faits, on annonçait que la frégate montée par M. Mérédic était en voie pour revenir en France.

— Qu'ils reviennent donc, murmura lady Mary avec un dépit mal dissimulé, nous les recevrons en héros !

— Certainement ! répondit William.

Le docteur poussa un soupir d'admiration pour les deux jeunes gens et quitta le salon sur la dernière phrase de lady Mary.

Bénédict n'aimait pas beaucoup lady Mary. Il l'avait connue jeune et belle, en même temps que la comtesse Bernard Evelyn, et selon sa coutume d'emprunter chez les fleurs ses sujets de comparaison, il disait que la comtesse avait la suavité du lis, et que lady Eberton n'avait que la beauté du camélia. Il l'avait vue souvent, et dès sa jeunesse, heurter ses scientifiques rêveries par le rationalisme étroit de son esprit positif et calculateur, et il croyait découvrir un peu trop d'ambitions terrestres et de matérielles attaches sous ses aspirations vers le ciel et ses prédications de sectaire.

Au bout de quelques instants, et lorsque Georges eut fini de parcourir les gazettes, lady Mary se leva et invita son fils à la suivre pour aller dessiner l'emplacement du bosquet décidé et voir si l'on n'y pourrait point mettre des fleurs en attendant l'hiver.

Dès qu'elle fut partie, Alice quitta son siége, et jetant ses bras autour du cou de William :

— Tu as été absent bien longtemps ! lui dit-elle.

William pressa sur son cœur la blonde tête de sa sœur, et avec une vive tendresse :

— Tu es donc véritablement heureuse ?

— Oui, murmura-t-elle en cachant son front dans le sein de son frère.

— Oui ! oh ! merci, reprit le pauvre jeune homme, ce mot-là me paye de toutes mes peines, vois-tu ! Ma part est bien petite des joies de ce monde, mais si Dieu t'accorde ce qu'il me refuse, je ne me plaindrai pas. Si tu savais comme elle me préoccupe, cette pensée de ton bonheur !

Alice lui mit précipitamment la main sur la bouche :

— Pourquoi me parler ainsi, William ?

— Parce que je t'aime, parce que tu es ma vie, toi, tu es ma lumière. Combien je voudrais te voir ! Ton âme est si blanche, et l'on te dit si belle !

— Oh ! fit Alice avec un triste mouvement de tête.

En ce moment l'on entendit la voix de lady Mary qui rentrait au château. Elle venait de faire une découverte. L'inspection de la pelouse l'avait conduite à la visite de la tour, pour la levée du plan et l'étude de la perspective. Là, après examen réfléchi des lieux, elle s'était aperçue que l'on pourrait tirer parti de l'antique édifice en faisant restaurer la chambre du premier étage, en convertissant la

partie inférieure en bûcher pour y serrer le bois et en faisant recouvrir la plate-forme supérieure pour y faire sécher en automne quelques graines oléagineuses.

C'était un complet revirement d'idées. Lady Mary s'était jusque-là prononcée contre la conservation de ce donjon en ruines, dont elle ne comprenait pas l'utilité et qu'elle accusait de répandre trop d'ombre sur les pelouses, de nuire à la pousse des arbustes et d'engendrer de l'humidité jusque dans les appartements du château. A plusieurs reprises même elle avait exprimé l'idée de le faire démolir et d'en vendre les matériaux à quelque entrepreneur de la ville, et si ce projet n'avait point eu encore d'exécution, cela tenait à divers motifs, dont le principal était certainement l'insuffisance des offres.

Alice respira donc en entendant ces propositions nouvelles dans la bouche de sa belle-mère. Depuis longtemps un charme secret la faisait s'intéresser au sort de cette tour. Elle aimait, lorsque le soleil en éclairait le faîte, à gravir le vieil escalier qui conduisait à la plate-forme, et là, appuyée sur le parapet tapissé de lierre, à contempler la mer par-dessus la cime ondoyante des bois et à suivre de l'œil les voiles qui se dessinaient au loin et passaient comme de grands oiseaux dans les profondeurs de l'horizon. On pouvait saisir de ce point, lorsque le temps était calme, le murmure plaintif des flots contre les écueils du rivage, et un jour elle s'était sentie défaillir, en croyant entendre dans le lointain le bruit du canon d'un navire en détresse.

Mais depuis le printemps une affection de plus entraînait ses pas de ce côté. Une multitude de giroflées sauvages et de pariétaires avaient poussé et fleuri dans les crevasses et étaient venues embellir la demeure de nombreuses familles de passereaux qui avaient fait leurs nids dans les trous des murailles. Alice prenait un plaisir d'enfant à suivre les gentilles manœuvres de ces oiseaux, le va-et-vient des pères et la sollicitude des mères attentives à la garde des couvées. Le docteur, qui l'accompagnait quelquefois à la tour, lui avait appris l'art de s'approcher, sans les effaroucher trop, de ses petits sauvages amis de la solitude, des ruines et de la liberté. Presque chaque jour elle leur apportait de la mie de pain et des graines qu'ils venaient prendre à quelques pas d'elle avec des battements d'ailes et des cris étourdissants. Un lien véritable semblait s'être établi entre eux et leur libérale visiteuse, et il lui arriva plus d'une fois de les voir voltiger à sa rencontre, comme impatients de s'assurer qu'elle apportait sur elle les provisions promises. Ce lui était devenu une chère distraction que cette promenade, et elle s'était sentie toute triste à l'idée qu'il faudrait peut-être y renoncer un jour. Aussi éprouva-t-elle une vive joie en apprenant que lady Mary abandonnait son premier projet,

mais si cette joie fut grande, elle devait être bientôt suivie d'un cruel serrement de cœur.

Le lendemain, qui était un premier jour de juin, car, cette date, elle ne l'oublia jamais, comme elle revenait de la falaise avec William, elle entendit plusieurs coups de feu tirés à court intervalle du côté de la tour. Elle ne fit à cela qu'une médiocre attention, connaissant les habitudes de lord Georges, mais ne put se défendre d'un certain pressentiment, lorsqu'en approchant du château elle aperçut lady Mary discutant dans l'avenue avec l'architecte du port, tandis que son mari, un fusil à la main, se promenait en causant avec Me Legoën à l'ombre des marronniers.

Son frère rentré, elle sortit aussitôt et courut à la tour. Là, un spectacle qui la révolta s'offrit tout d'abord à sa vue. Sur le gazon gisaient cinq ou six passereaux, sans vie, les ailes étendues, et aux saillies des murs étaient accrochés des pailles, des plumes et des débris de nids, que le vent agitait tristement, comme pour lui annoncer de loin le carnage et la ruine qui venaient de visiter le vieil édifice d'ordinaire si tranquille. Elle monta l'escalier, et sur la plate-forme les mêmes traces de massacre et de dévastation se présentèrent également à ses yeux. Il était clair que tous les nids avaient été arrachés et mis en pièces ; la pierre en était jonchée, et çà et là palpitaient encore, en poussant des cris plaintifs, comme pour lui demander pitié, ceux d'entre les petits qui avaient échappé à la mort.

Alice, à cette vue, demeura frappée d'un douloureux étonnement. Elle jugeait cette cruauté pour le moins inutile, et pour la première fois, depuis son mariage, sentait s'élever dans son âme des mouvements d'indignation et de colère. Elle n'avait pas oublié la mort de la pauvre hirondelle, et, rapprochant ces deux faits des mutilations du bois, croyait découvrir en tout cela un plan secrètement conçu de déraciner une à une ses affections et ses souvenirs, et de persécuter son cœur jusque dans sa pensée.

— Oh ! murmura-t-elle en s'appuyant tristement à la muraille, certainement lui ne l'eût jamais fait !

Elle se mit à ramasser en silence quelques-unes des victimes qui respiraient encore, et chercha, mais inutilement, à les rappeler à la vie. Au bout d'une demi-heure, ils étaient tous morts, et la jeune femme, en redescendant, n'entendit plus que les plaintes des mères, qui voletaient obstinément autour d'elle, et semblaient par leurs cris lui redemander leurs enfants.

Dans la soirée, elle apprit de la bouche de Me Legoën, qui avait été témoin de cette scène, et était resté à dîner au château, que l'architecte, pour se rendre compte de l'état des murs, avait sondé les crevasses et les trous avec un bâton, avait dénoncé le refuge des passe-

reaux, et, sur l'ordre de lady Mary, saccagé les nids et mis les petits à mort. Puis, non content de cette exécution, Georges, d'après le conseil de sa mère, laquelle craignait de voir pulluler une engeance qui ravagerait les moissons, était allé chercher son fusil, et avait tiré sur les moineaux de la belle manière, pour leur ôter l'envie de revenir de longtemps à la tour.

— Et vous avez applaudi à pareil exploit ! dit le docteur qui, en ce moment, faisait la partie du notaire.

— Comment! répliqua Mᵉ Legoën étonné, savez-vous bien ce que peuvent manger en l'année une douzaine de passereaux !

— Allez au diable, avec vos calculs ! s'écria Bénédict en lui jetant les cartes au nez, Dieu n'a-t-il pas fait les siens, lui aussi, et ne pouviez-vous, à son exemple, leur laisser ces ruines!

— Mais, mais... bégaya le notaire.

— Mais je vous dis que c'est une méchanceté sans profit, car le faîte de ce monument ne saurait être restauré, et restera tel qu'il est, l'architecte l'a déclaré lui-même. Et je vous dis de plus que c'est une double barbarie, car ces oiseaux étaient pour lady Alice une distraction et une amitié, et vous lui avez ravi l'une et l'autre.

— Se pourrait-il ! s'écria le notaire en faisant un saut sur son siége pour se tourner vers la jeune femme, mais si l'on avait été mieux renseigné !... Il est certain que le dommage causé par ces innocentes bêtes... Pauvres petits ! Ma parole, madame, je ne m'en consolerai pas.

Alice ne put s'empêcher de sourire à cet accès de sensibilité un peu tardive, mais lady Mary, qui avait commencé par prendre au comique, ainsi que Georges, l'animation du docteur, jugea qu'il était temps d'intervenir à son tour.

— Mon cher docteur, dit-elle, c'est moi qui ai ordonné ce crime abominable; je suis désolée que vous l'estimiez tel, mais je ne saurais le réparer. Pour ce qui est des distractions et des amitiés qu'il vous plaît de prêter à lady Alice, je me contenterai de vous répondre par son silence même. Une femme, il vous est permis de l'ignorer, docteur, n'a rien de ce que vous dites à chercher au dehors, puisqu'elle a chez elle un mari à aimer et des devoirs à remplir.

— Eh ! mylady, reprit Bénédict, qui arpentait le salon à petits pas, les mains derrière le dos, je ne suis pas venu à mon âge sans avoir appris ce qu'est le devoir. Mais, pour Dieu, cessons de faire de ce mot une férule pour en fustiger les joies les plus innocentes. La Providence, en bonne mère, a mis dans ses œuvres pour le goût de chacun de ses enfants ; elle a créé l'oiseau pour chanter, aussi bien que le bœuf pour labourer la terre, et ceux d'entre nous qui apprécient premièrement le parfum des roses, ne sont pas plus fous que ceux qui en estiment avant tout les propriétés pharmaceutiques.

— Incorrigible rêveur ! répéta deux ou trois fois lady Mary, dans l'esprit de laquelle cette appellation était une des plus graves.

Mais le docteur ne répondit pas ; il s'était assis de nouveau et avait repris ses cartes, en demandant pardon au notaire, et ce fut peut-être pour se punir lui-même de ce qu'il appelait sa violence, qu'il se laissa battre et perdit la partie.

Sa réserve mit fin à l'incident, et il n'en fut plus question du reste de la soirée.

Et les jours s'écoulaient ainsi à Glennaël, assez calmes en apparence, assez monotones, et seulement altérés de temps à autre par quelqu'un de ces nuages légers, que les yeux du vulgaire voient passer avec indifférence, et dans lesquels la pénétration seule de regards plus clairvoyants peut distinguer le germe des orages. Cet incident prouvait une fois de plus qu'il y avait en principe deux camps à Glennaël, dont l'un était formé par lady Mary et lord Georges, l'autre par Alice, William et le docteur. Les nuances qui les distinguaient devenaient de plus en plus vives, et les oppositions qui les séparaient plus tranchées. Dans l'un on professait la théorie de la vie dans le sens le plus positif et le plus sage peut-être, mais aussi le plus étroit, avec toute la crudité des actes et le matérialisme des instincts; dans l'autre on prétendait donner une satisfaction plus égale aux besoins de la double nature humaine, on caressait des aspirations plus délicates, et l'on aimait à mêler à la sagesse des hommes un peu de la folie des dieux.

La paix durait encore, mais la guerre couvait sourdement, et peut-être allait-elle éclater, lorsqu'eut lieu une séparation qui en retarda momentanément l'explosion.

Dans le courant du mois de juin, lady Mary annonça brusquement un matin, après déjeuner, que des affaires d'intérêt les obligeaient, Georges et elle, à aller passer quelque temps en Écosse. Alice ne put dissimuler l'étonnement que lui causait ce voyage, dont il était question pour la première fois devant elle ; mais un mot sec de lady Mary lui coupa la parole, et lui fit comprendre que la décision était prise et demeurerait sans appel.

Le départ était fixé pour le lendemain.

La jeune femme n'insista pas, habituée qu'elle était à s'effacer en tout depuis son mariage, et à ployer sous cette volonté absolue de sa belle-mère. Mais, restée seule avec Georges, elle le supplia de la manière la plus pressante de l'emmener avec lui. Georges fut inébranlable, et, comme elle parlait de pressentiments et de tristes pensées, il l'appela, en riant, superstitieuse et papiste, puis la quitta pour échapper à ce qu'il nommait son inquisition.

Le lendemain, la séparation eut lieu comme il avait été dit.

Lady Mary avait recommandé de mettre à profit cette absence, pour faire reprendre à William les bains de l'Océan. Ce serait une distraction, il y avait péril à vivre trop en soi-même. Force fut bien, comme à l'ordinaire, de goûter son avis, et, quelques jours plus tard, Alice, le docteur et son frère s'acheminaient tous trois vers les plages de l'île de Ré.

VIII

L'été fut, cette année-là, d'une chaleur extraordinaire, et la température ne s'abaissa que vers le milieu du mois de juillet, après un orage qui éclata sur cette partie des côtes de l'Océan, et dont les habitants de l'île de Ré gardent encore le souvenir. Sur la plage, en f... de la Maison-Blanche, l'ardeur du soleil était si intense, le rayonnement de la lumière si vif sur la mer et les sables, que William seul pouvait s'y aventurer avec John et le pêcheur. Celui-ci avait organisé pour le baigneur une tente recouverte de voiles, et, quelle que fût l'efficacité de cet abri, le docteur lui-même ne s'y hasardait que rarement, et il avait dû renoncer tout à fait à ses courses sur les brisants, à la recherche des coquillages et des algues marines. Il passait ses journées à l'ombre des peupliers du jardin, à aspirer quelques souffles de brise qui venaient de la mer, et, le plus souvent renfermé dans l'intérieur de la maison, incapable d'aucun mouvement, d'aucune étude, et aussi haletant que le chien Hélio.

Pour Alice, elle n'était presque jamais sortie depuis son arrivée, pas même le matin, car, durant quelque temps, il sembla que la nuit n'apportait aucune fraîcheur à la terre, et que le soleil ne disparaissait quelques heures sous l'horizon que pour y reparaître avec des feux plus brûlants. Le soir seulement, il lui était possible de faire quelques pas dans le jardin et d'aller, jusqu'au bord de la mer, épier si un nuage n'apparaîtrait point dans ce ciel d'airain. Le ciel gardait son accablante aridité, la lune réfléchissait la chaleur avec la lumière, et l'Océan lui-même renvoyait en émanations étouffantes les rayons qu'il avait absorbés. La plupart des fleurs étaient brûlées autour de la maison, les arbustes dépérissaient à vue d'œil, et Bénédict qui, vingt fois par jour, consultait le thermomètre, disait n'avoir point connaissance d'une aussi haute température au bord de la mer, où la fréquence des brises et l'action des courants maintiennent d'ordinaire un climat tempéré.

Il en résultait une souffrance générale pour les êtres animés, aussi bien que pour les plantes, et ce malaise de l'âme qui accompagne toujours les anomalies physiques. Alice attribuait à cette cause la mélan-

colie qui s'était emparée d'elle ; la vie lui paraissait aussi aride que ce ciel qui s'étendait implacable au-dessus de sa tête. Avec cette science de souffrir doucement, que les femmes possèdent, elle recueillait en elle-même bien des souffles d'orage qui la brûlaient d'autant plus qu'elle n'en laissait rien comprendre. Mais elle avait des heures de découragement terrible, et plus d'une fois elle demanda à Dieu de calmer des mouvements de révolte contre une destinée à laquelle elle avait consenti.

Un soir, qu'une brise légère se faisait sentir sur le rivage, elle était sortie seule et avait poussé sa promenade jusque chez Hugues. Le pêcheur l'accompagna au retour ; elle marchait doucement, le calme de la soirée lui faisait du bien et apaisait peu à peu la fièvre causée par la chaleur du jour. La lune semblait nager dans l'azur un peu vaporeux du ciel, le firmament se fleurissait d'étoiles, les phares s'allumaient successivement sur les côtes, à la pointe des Baleines et sur la jetée de Saint-Martin, et l'oreille ne saisissait dans la solitude environnante que le murmure alangui des flots sur la grève. La jeune femme savourait avec délices cette suave poésie d'un beau soir, et jouissait avidement de ce premier apaisement qui se produisait en elle. La mer leur envoyait par intervalles de légères haleines qui présageaient le vent, et il leur venait de la terre de moites senteurs d'herbes sèches, qui annoncent des orages en l'absence de la rosée. Alice le fit remarquer au pêcheur.

— C'est un signe, dit-il.

— Un signe de quoi, Hugues ?

— Un signe que le temps va bientôt changer ; ne voyez-vous pas cette vapeur que le soleil a laissée là-haut derrière lui ?

— En effet, le bleu du ciel est moins pur.

— Laissez faire, Marie ne manquera pas à aller demain dire sa prière à la chapelle du rivage.

— Où est cette chapelle ?

— Madame ne la connaît pas ? Le lieutenant l'a montrée un soir à madame, au retour de la pêche. Quand je dis : chapelle, c'est par manière de parler, car il n'y a qu'une niche, tout juste de quoi abriter une bonne Vierge.

— Votre femme va souvent prier là ?

— Toutes les fois qu'il menace gros temps, pour les matelots en mer, et aussi par souvenir de la défunte du capitaine.

— Du capitaine qui ?

— Du capitaine Mérédic, le père de M. Henri. C'est elle qui fit placer là cette image de Notre-Dame, après qu'il eût manqué sombrer sur les récifs avec son bâtiment. Ah ! madame, ce fut une fameuse journée ; je m'en souviens comme d'hier : la pauvre femme était

à genoux sur le bord, ainsi que Marie, tandis que j'étais là à me désespérer dans ma barque avec les camarades, et à lutter, sans avancer, contre une mer de tous les diables. Puis tout à coup le vent a sauté, le navire a pu reprendre le large, mais c'était plus malin que nous qui avait sauvé le commandant. Ç'a été une idée dans le pays, que sa femme avait fait un vœu. Pour lors, elle fit commencer cette petite chapelle, et je croirais que le lieutenant a l'intention de la faire achever, car il a recommandé d'y porter des fleurs aux anniversaires, et de bien l'entretenir en attendant que... Mais, à propos, savez-vous bien ce que disent du lieutenant ceux de la ville qui lisent le journal ?

— Que disent-ils donc, Hugues ?

— Qu'il s'est fièrement conduit là-bas, qu'on lui a envoyé la croix d'honneur, et qu'on l'a fait capitaine. Voilà ce qu'ils disent, ni plus ni moins. Au phare, on ajoute que sa frégate est en marche pour France, et sera peut-être en vue de l'île aujourd'hui ou demain.

— Vous croyez ! dit Alice d'une voix altérée ; eh bien ! oui, tout ce qui vous a été rapporté de la noble conduite de M. Mérédic et de son avancement est vrai ; je l'ai lu de mes yeux.

— Mille millions de bourrasques ! s'écria le vieux marin avec un geste intraduisible, je n'aurai donc pas menti en prédisant aux autres que celui-là irait loin ! Dieu lui est venu en aide, voyez-vous, madame. Il avait l'air si malheureux, lorsqu'il est revenu ici, environ la Saint-Martin dernière ! Marie prétend qu'il doit avoir quelque chose au cœur. Mais Marie Hugues ne sait pas toujours parfaitement ce qu'elle dit, et d'ailleurs, moi, je réponds à cela : Tant mieux, si c'est de l'amour, il se mariera ; il reviendra tôt ou tard à la Maison-Blanche, et, mille bourrasques ! je ferai danser ses enfants sur mes genoux, et lorsque j'aurai vu çà, je partirai plus gaiement pour mon dernier voyage.

Comme il achevait ces mots, ils aperçurent William et le docteur qui s'avançaient à leur rencontre. Alice marchait en rêvant et gardait le silence. La lumière de la lune pâlissait sous des vapeurs de plus en plus sombres, la chaleur était redevenue étouffante ; on eût dit que le ciel pesait sur la terre comme une coupole de plomb.

— Nous aurons du nouveau d'ici à peu de temps, reprit le pêcheur en interrogeant successivement divers points de l'horizon, nous aurons du nouveau d'ici à peu, et le premier grain ne sera pas maigre.

— Hugues, dit vivement Alice, priez votre femme de me venir prendre demain, je désire l'accompagner à la chapelle du rivage.

Elle alla rejoindre le docteur et son frère.

En rentrant à la maison, ils trouvèrent une lettre d'Écosse, que John venait d'apporter de la poste d'Ars. Elle était de lord Georges ; c'était la première qu'on recevait de lui. Il disait ne pouvoir préciser

encore l'époque de son retour et demandait la procuration d'Alice et sa signature pour quelques décisions à prendre relativement à Winter-Hill.

Comme elle achevait de lire, distraite et agitée, Bénédict sortit un instant pour respirer et rentra en disant :

— La mer est d'une immobilité étonnante, et j'ai cru voir des éclairs du côté du couchant.

Il ajouta que plusieurs barques avaient quitté la haute mer dans la journée, pour rentrer à Saint-Martin.

Alice passa une nuit mauvaise ; elle avait dans les oreilles des bruits de tempêtes, des visions de naufrages, et son imagination ne lui montrait de toute part que de sombres tableaux. Vers deux heures du matin, elle se réveilla en sursaut, il lui semblait que l'image de Djemmi, un vieux chien de chasse de Henri, placée sur la muraille en face, et qu'éclairait la lueur mourante de la veilleuse, venait de pousser au milieu du silence un hurlement plaintif. C'était Hélio qui aboyait dans la cour. Elle le reconnut bientôt, mais fut longtemps à se remettre de l'émotion que lui avait causée cette illusion du sommeil.

Elle raconta le lendemain en souriant cet incident au docteur, ainsi que les affollements de sa pensée durant toute la nuit.

— Cela tient à la disposition de vos nerfs, mylady, répondit tranquillement Bénédict ; il y a surcharge d'électricité dans l'air, et tout l'organisme en est affecté.

Marie Hugues la vint prendre dans la journée ; il faisait une chaleur plus écrasante encore, et sur la mer régnait un calme plat. Le soleil avait des teintes cuivrées, et le ciel, suivant l'expression d'Hugues, se barbouillait de nuages d'un sinistre aspect.

— Mon Dieu ! dit Alice à la femme du pêcheur, en marchant avec elle le long du rivage, que va-t-il se passer?

A cet instant, elles tressaillirent de concert ; elles venaient d'entendre au loin un bruit sourd, comme un premier roulement de tonnerre.

— Vous croyez donc vraiment qu'il y aura danger en mer, ma bonne Marie?

— Hugues le dit, madame, et il se connaît aux signes du temps. On est inquiet pour le fils de la veuve Amisse, qui est parti ce matin pour Oleron.

Elles pressèrent le pas et furent bientôt à la petite chapelle ; Marie Hugues se mit à cueillir des branches de genêts pour en décorer la niche de la madone.

— La bonne Dame voudra bien se contenter de cette offrande, dit-elle, puisque le soleil a brûlé toutes les fleurs. C'est comme le jour où je vins ici, l'automne dernier, avec le pauvre M. Henri. Il n'y avait

plus de fleurs non plus, mais c'était le froid et le vent qui les avaient détruites.

Elles allèrent disposer leur verdure autour de la statuette de la Vierge.

— Tenez, continua-t-elle, voici encore un rameau de tamarin, qu'il déposa ici de sa main; je ne l'ôterai pas de là, quoi qu'il soit bien desséché. Le pauvre jeune homme a peut-être lui-même en ce moment besoin de prières; ceux du phare disent qu'il est en mer et doit naviguer à présent dans nos parages.

Alice pâlit légèrement, et posant la main sur le bras de sa compagne :

— Marie, dit-elle avec agitation, priez pour lui et aussi pour moi. Je ne sais pourquoi, mais mon âme est triste à mourir; priez Dieu pour qu'il veuille bien me soutenir et me rassurer.

— Est-ce que vous avez quelqu'un, que vous aimez, en mer? demanda la femme du pêcheur avec simplicité.

— N'a-t-on pas toujours quelqu'un? Hélas! tous ceux qui souffrent ne sont-ils pas nos frères?

— Oh! que cela est vrai, madame! Tenez, vous me rappelez la femme du capitaine, ici même, le jour de la grande tempête. Mais elle, bien sûr, elle a fait un vœu, et Notre-Dame de Bon-Secours l'a entendue et exaucée.

Alice, à ces mots, leva les yeux au ciel, et tomba à genoux sur l'herbe du rivage. Là, le front dans ses mains, elle pria longtemps avec des sanglots et des larmes, au pied du modeste monument.

Quand elle se releva, elle paraissait plus calme, mais ses traits avaient cette expression un peu exaltée qu'ils prenaient toujours dans les moments de crise où sa nature enthousiaste l'emportait jusqu'aux derniers dévouements.

Le docteur Bénédict en fut frappé à son retour, et trouva que sa parole et ses regards avaient cette animation extraordinaire qu'il avait déjà remarquée à Winter-Hill, le jour même où elle avait annoncé à lord Georges qu'elle lui donnait sa main.

Hugues se trouvait à la Maison-Blanche, et causait avec William. Les nouvelles qu'il apportait étaient rassurantes pour la contrée. Il avait appris au phare que tous les pêcheurs d'Ars, de Saint-Martin et de la Flotte, partis de la veille, étaient rentrés en prévision de l'orage. Le fils Amisse lui-même, l'un des plus intrépides, était revenu, ayant désespéré de pouvoir gagner Oleron avant le commencement de la tempête. Il n'avait rencontré aucune embarcation, hormis une frégate, qui venait du large, et lui avait paru de loin chercher à s'engager dans le pertuis d'Antioche.

Alice écoutait avidement ces paroles, qui relevaient sa confiance,

et s'accordaient si bien avec les vœux de son cœur. Mais elle se sentait, malgré tout, un besoin de mouvement qui l'empêchait de tenir en place, la maison lui semblait d'un vide étrange, elle avait des palpitations, et sa tête était en feu.

Elle proposa, dans l'après-dîner, de s'aller promener jusqu'au phare, si le temps le permettait. Dans cette partie plus reculée et moins habitée de l'île, le phare était le centre d'où rayonnaient toutes les nouvelles. La petite colonie des employés de l'État devait être naturellement mieux instruite que la plupart des insulaires. On y recevait quelques journaux, et la position y mettait à même de surveiller avec une vigilante exactitude les événements un peu intéressants de la mer.

Ils partirent donc, en longeant le rivage. Le temps devenait de plus en plus menaçant, mais paraissait devoir se tenir ainsi jusqu'à la fin du jour. Le soleil s'effaçait peu à peu derrière des montagnes de nuages aux formes pesantes et aux contours bronzés, les seuls rayons qui perçaient encore cette ténébreuse barrière étaient dévorants, mais l'on n'entendait aucun roulement de tonnerre, et aucun souffle de vent n'agitait les couches inférieures de l'atmosphère. La mer, d'une couleur plombée, demeurait presque silencieuse, les vagues conservaient toujours leur mouvement alangui ; on eût dit que les éléments réunissaient leurs forces et se recueillaient de toutes parts avant de commencer la lutte.

Aucune voile n'était en vue, et un garde-côte leur apprit que la frégate dont il avait été question venait d'être aperçue par lui, manœuvrant comme pour doubler la pointe de l'île et chercher le vent, afin de s'éloigner des écueils.

Effectivement, ils la virent qui essayait des bordées, dans le but de se maintenir au large, car sur ce point, et en l'absence de toute brise, l'action seule des courants pouvait la jeter sur les brisants ou la faire échouer dans les sables de la plage. L'île, à cette extrémité, est gardée par une ceinture de récifs à fleur d'eau, sur lesquels est bâti l'ancien phare, et qui s'avancent à plus d'une demi-lieue dans la mer. Au temps des marées basses, on peut en parcourir une partie à pied sec, mais durant les hautes marées, ils forment un immense bas-fond de rochers sur lesquels la masse des vagues s'amoncelle, se brise, et va refluer à droite et à gauche en un vaste demi-cercle, et accroître la force des courants dans le pertuis Breton et le pertuis d'Antioche. Maintes fois des embarcations, entraînées par les eaux, ou poussées par le vent, sont venues se perdre dans ces dangereux parages, et Hugues en connaissait trop bien les périls, pour ne pas suivre avec une anxiété croissante les évolutions du navire cherchant à éviter ces passes.

Ils pressèrent leur marche, pour arriver au plus vite à la tour du phare, mais ils n'avaient point fait vingt pas, qu'un violent éclair les aveugla, suivi presque aussitôt d'un coup de tonnerre, qui imprima à l'air une vibration subite. Ce fut comme un signal, et le vent commença à souffler, roulant les nuages dans le ciel, et sur la mer de grosses vagues, que l'on voyait accourir en s'amoncelant de l'extrémité de l'horizon. Alice tremblait comme une feuille, et pressait contre son bras le bras de William.

— Comme tu es agitée ! lui dit son frère.

— Je vous ai cependant vue plus d'une fois contempler l'orage sans pâlir, ajouta doucement le docteur, et même en rechercher les solennels spectacles.

— Cela est vrai, répondit-elle, mais je me sens depuis quelques jours d'une étrange susceptibilité nerveuse : le moindre éclair me donne des commotions, et je ne sais quelle angoisse me presse le cœur. C'est un enfantillage, sans doute, et qui ne vaut pas la peine...

Un second éclair lui coupa la parole, et en même temps ils se virent enveloppés d'une telle obscurité, qu'on eût pu croire que le jour menaçait de s'éteindre pour faire place à la nuit. Des nuées de plus en plus basses et lourdes pesaient sur l'Océan, se confondaient de loin avec les flots, et présentaient de toutes parts l'image du chaos, précurseur du déluge. Un véritable ouragan venait de se déchaîner sur l'île; les tamarix et les térébinthes se courbaient jusqu'à terre sous le souffle de la tempête, les peupliers s'agitaient avec d'effrayants murmures, quelques moulins à vent furent renversés, et le phare lui-même semblait vaciller sur sa base. Ce fut une journée désastreuse, suivie d'une nuit plus terrible encore. On voyait des trombes de vent faire tourbillonner les nuages, soulever des colonnes d'eau et de sable, les élever à une prodigieuse hauteur, et les briser contre le rivage avec de formidables rejaillissements. Les éclairs se succédaient, le tonnerre grondait sans interruption et mêlait son bruit, tour à tour sourd ou déchirant, au fracas retentissant des lames, aux sifflements de l'orage et aux mugissements des vaches qui s'enfuyaient du côté des habitations. Un voile de ténèbres dérobait la vue des objets à une courte distance ; lady Eberton et ses compagnons n'avançaient qu'aux lueurs de la foudre, qui les aveuglait tout en les éclairant.

— Je ne distingue plus la frégate, s'écria Hugues, elle a dû mettre en panne et carguer au plus vite, pour n'être pas entraînée à la dérive. Quel malheur qu'elle n'ait pu s'embosser dans le canal avant l'arrivée du vent !

— Est-ce qu'il y a du danger ? demanda Alice pâle de frayeur.

Comme elle achevait ces mots, une vive lumière, suivie d'une dé-

tonation, perça la nue qui enveloppait le navire. Le vieux marin se jeta à terre, et appliquant son oreille sur le sol :

— Le bruit ricoche sur la mer, dit-il ; ce n'est pas le tonnerre, c'est un coup de canon.

L'ancien et le nouveau phare avaient allumé leurs feux, et lorsqu'ils arrivèrent à la pointe des Baleines, ils trouvèrent tous les employés en mouvement, ainsi que quelques pêcheurs accourus d'Ars et des environs. Mais personne ne pouvait songer à porter secours. Aucune barque n'était capable de tenir la mer, et tous ces braves gens, dans la consternation, restaient spectateurs impuissants de cette scène effrayante. Hugues se tordait les mains de douleur.

— Il n'y a donc rien à faire! répétait Alice, il n'y a donc rien à tenter!

— Rien, qu'à prier pour eux, madame, répondit un vieux pilote d'Ars, ils en ont grand besoin, car on dit que le bâtiment commence à chasser sur ses ancres.

En effet, grâce à la projection de la lumière des phares et à la fréquence des éclairs, on voyait par moments le navire, avec ses mâts, ses vergues et tous ses agrès, se détachant dans un cadre de feu, sur un fond noir comme l'enfer, s'inclinant sur le flanc, se relevant sur sa quille, tournoyant sur lui-même, et luttant avec l'obstination du désespoir contre le ciel et l'Océan acharnés à sa perte, contre l'abîme qui l'attendait en bas, contre le vent et la foudre qui redoublaient d'efforts pour le précipiter dans l'abîme.

Et cette lutte dura jusqu'à une heure avancée de la nuit, et la tempête ne cessa pas de faire rage, déracinant les arbres, renversant les habitations de la côte, et portant partout où elle passait la dévastation et la mort. A chaque instant des bandes d'oiseaux, des pluviers, des goëlands, des hirondelles de mer, venaient s'abattre contre la tour du phare et joncher le sol de leurs corps palpitants.

Alice, pâle et muette, priait tout bas entre le docteur et son frère, au milieu des pêcheurs qui l'entouraient, la tête découverte, silencieux et terrifiés. Le tonnerre grondait toujours, le canon tirait de plus en plus vite, et chaque coup accroissait dans les âmes l'angoisse et la désolation. Par intervalle, lorsque le bâtiment se trouvait dans la rafale, on pouvait saisir les cris de l'équipage apportés par l'ouragan, on distinguait la voix des gardiens du vieux phare, cherchant à signaler à la côte le navire en détresse.

Cette agonie durait depuis sept heures du soir. Vers onze heures, une pluie torrentielle commença à tomber, et éteignit pour un moment le bruit du tonnerre et le bruit du canon. Un garde-côte, dont la cabane avait été emportée, vint dire que des barques avaient été lancées de nouveau, et avaient pu franchir les brisants. Il y eut une

minute de solennelle attente, et une lueur d'espoir reparut sur les visages, lorsque tout à coup deux noms furent jetés d'un phare à l'autre sur l'aile de la tempête.

Ces deux noms étaient, l'un, celui de la frégate *l'Almée*, l'autre, celui du capitaine Mérédic.

Un même cri fut poussé par les pêcheurs, qui tous se précipitèrent dans la direction où le garde-côte croyait avoir aperçu les embarcations.

Alice était demeurée à la même place, il lui semblait que des mots étranges venaient de frapper son cœur à travers un songe affreux ; elle promena autour d'elle un regard d'une fixité terrible, ne vit plus Bénédict et son frère, poussa un gémissement, et fit un mouvement pour s'élancer vers la mer : le docteur l'arrêta et la saisit dans ses bras.

— Hugues ! cria-t-elle d'une voix déchirante, Hugues...

Le pêcheur accourut, et entendit seul la fin de sa prière. Un coup de tonnerre plus épouvantable, suivi cette fois d'un profond silence, parut ébranler le ciel et la terre, et fit craquer la tour jusque dans ses fondements.

La pauvre femme était tombée, comme foudroyée, sur ses genoux. William tremblait et joignait les mains ; Hugues avait disparu avec Hélio, des pêcheurs couraient sur la plage d'un air éperdu, d'autres revinrent, le visage bouleversé, en disant :

— Le feu est au navire !

Une flamme sinistre apparaissait à la place où, quelques minutes auparavant, brillaient les fanaux de la frégate. Elle serpentait, s'étendait, gagnait de l'avant à l'arrière, et enveloppa bientôt tout le bâtiment, que l'on voyait se rouler sur lui-même dans un tourbillon de lames, de feu et de fumée. L'incendie grandit, se concentra, redoubla de fureur, et jaillit tout à coup, comme du cratère d'un volcan, avec une détonation effroyable. Puis tout s'éteignit, tout disparut ; la tempête avait triomphé dans son œuvre de mort, et la lutte était terminée.

Le tonnerre continuait seulement ses grondements lugubres, le vent ses sifflements, la mer ses mugissements profonds, et Alice sa prière.

Lorsque le docteur s'approcha d'elle, lorsque William l'appela par son nom, elle se releva lentement, passa la main sur ses yeux, comme au sortir du sommeil, les regarda fixement l'un et l'autre, et rabattant son voile sur son visage, sortit de la tour avec eux, sans verser une larme, et sans prononcer un mot.

IX

Alice avait été saisie d'une douleur sans nom, qui l'écrasait, sans qu'elle y pût croire. Une étreinte horrible lui comprimait la gorge; elle ne pouvait ni pleurer ni gémir et elle étouffait. Son frère lui parlait, et elle ne l'entendait pas; il lui pressait les mains dans les siennes, et elle ne sentait rien. Elle ne voyait plus que le néant autour d'elle, n'entendait plus que le silence de la mort. La foudre l'avait frappée en même temps que le navire, et son âme demeurait comme brisée sous le coup, sans pouvoir se relever.

Le docteur les avait quittés à quelques pas de la tour. Elle accompagna William jusqu'à la maison et repartit aussitôt. Le repos lui était impossible ; elle appelait maintenant l'ouragan, les vents et le tonnerre. Elle se cachait, elle croyait toujours voir un homme attaché à ses pas et cherchant à lire ses tortures dans ses yeux. Elle erra longtemps le long du rivage, les pieds dans l'eau, le front dans la tempête. La mer jetait ses vagues furieuses jusque sur ses vêtements, l'orage sifflait dans ses cheveux et la mort en chaque lame l'invitait à venir. Elle ne fuyait pas cette colère de la nature, elle la cherchait, elle était folle, elle eût voulu mourir.

Une étoile apparut timidement devant elle, dans une déchirure de nuages, tout au fond de l'orient. C'est du ciel que vient la lumière durant les ténèbres, et c'est du cœur de Dieu que descend l'espérance, lorsqu'elle a cessé dans le cœur de l'homme. La pauvre femme se traîna jusqu'à la chapelle du rivage et s'accroupit là dans les tamarix, aux pieds de cette patronne des affligés, que l'on n'invoque jamais en vain. Il est des plaintes mystérieuses de l'âme, qu'une fille n'ose confier à l'oreille de son père et que l'indulgente tendresse d'une mère sait comprendre et apaiser. Elle ne demanda rien, elle montra sa misère, implora pitié pour son sentiment et pardon pour ses souffrances.

Elle resta là jusqu'au matin, renouvelant tout bas le sacrifice qu'elle avait offert durant toute cette journée, et pendant toute cette nuit.

Les vagues lueurs du crépuscule commençaient à poindre qu'elle y était encore, et elle continuait sa prière silencieuse et obstinée, contre toute espérance, lorsqu'elle se releva en poussant un grand cri ; le ciel s'était ouvert subitement devant elle.

Deux hommes venaient de s'agenouiller à quelques pas de là devant la sainte image. Ces deux hommes étaient, l'un, Hugues le pêcheur, l'autre, Henri Mérédic.

Elle bondit, éperdue de saisissement et de bonheur, s'élança vers

Henri en lui tendant les bras, puis s'arrêta comme devant un sacrilége, et mettant les mains sur ses yeux, s'enfuit précipitamment du côté de la maison.

Quelques pêcheurs se tenaient dans le jardin, apportant la nouvelle que le capitaine était sauvé avec tout l'équipage. Elle passa au milieu d'eux, courut prendre tout l'or qu'elle put trouver, et le leur distribuant :

— Pour vous, dit-elle, et pour ces pauvres gens. Allez, mes amis, et que Dieu vous récompense.

Elle se rendit à la chambre de son frère. Le docteur venait de rentrer et pleurait avec William en lui faisant le récit du sauvetage. Tous les hommes du bord n'étaient pas encore à terre, mais on les savait en sûreté sur les rochers du vieux phare.

— Je sais tout! dit-elle en se roidissant pour ne pas se trahir.

Elle dévora toutes les paroles de Bénédict, et lorsqu'il eut fini.

— Vous resterez, leur dit-elle, pour ces malheureux. Moi, il faut que je parte, que je parte à l'instant. Cette lettre de Georges... Je n'ai pas répondu... J'ai besoin de voir maître Legoën et de le consulter.

Ses longs cheveux déroulés tombaient sur ses épaules, sa robe était trempée d'eau, son front couvert de la rosée du matin. Le docteur la regardait avec inquiétude, et William, étonné de ce départ précipité, voulut faire quelques observations. Mais pour se soustraire à toute question et à tout examen :

— Il le faut! dit-elle d'un ton doux, mais qui ne souffrait pas de réplique.

Elle ouvrit la porte et sortit pour aller donner des ordres.

Deux heures après, elle partait avec Maggy pour la Bretagne, et le lendemain de bonne heure, après quelques heures de repos au château, elle allait sonner à la porte de la maisonnette que maître Legoën appelait, à Glennaël, sa maison de campagne et qu'il s'oubliait parfois devant les paysans jusqu'à nommer son château.

Le digne homme était en ce moment occupé à écheniller ses plantes et à arroser ses fleurs, en attendant l'heure de reprendre le chemin de la ville, d'où il s'échappait chaque soir et où il retournait chaque matin durant la belle saison. Au coup de sonnette il releva vivement la tête, et apercevant une ombrelle qui s'agitait derrière la haie de clôture, il courut ouvrir lui-même, poussa un cri et recula de deux pas en arrière en se trouvant face à face avec la jeune femme, qu'il croyait encore sur les plages de l'île de Ré.

— Quoi, c'est vous, madame, c'est vous-même?

— Moi-même; je vous surprends, mon ami, c'est tout simple, Maggy m'attend à Glennaël; j'ai à m'entretenir avec vous. Je ne vous dérange pas?

Le bonhomme courait chercher son habit, posé sur la branche d'un arbre. Il la pria d'entrer pour se reposer et lui fit avec un empressement plein d'excuses les honneurs de la modeste pièce qu'il appelait son salon.

Elle s'assit, elle paraissait fatiguée et surexcitée en même temps, ses traits étaient légèrement tirés, son regard plein d'un trouble indéfinissable.

— Mon bon ami, dit-elle, je venais...

En cet instant un beau chat, l'ancien favori de la femme du notaire, entra dans la chambre et lui sauta sur les genoux sans autre cérémonie. Maître Legoën se leva, indigné de tant d'audace, puis s'arrêta brusquement, interdit et confus.

Alice venait d'être prise d'un accès de larmes, de spasmes et de sanglots. Elle avait en face d'elle une gravure représentant un naufrage, et la nature à cette vue reprenant tous ses droits, elle cédait à cette effusion que n'avaient pu produire ni le saisissement de la douleur ni celui de la joie.

Le notaire perdait la tête, il n'accusait que le chat, qui s'était enfui au plus vite, sans savoir pourquoi cette colère et ces pleurs, s'était retourné une ou deux fois, hors d'atteinte, comme pour demander l'explication d'un procédé pareil et avait fini par se coucher au soleil, afin d'attendre et de se résigner.

Maître Legoën n'en savait pas plus que lui ; il s'était approché d'Alice, qui essayait de sourire pour le rassurer et continuait de pleurer en lui tenant la main.

— Maudite bête ! bête mal élevée ! répétait-il en lançant des regards menaçants du côté de la fenêtre.

La jeune femme était en proie à une véritable crise. Il courut déboucher tous les flacons de la cheminée, mais il n'y avait rien dedans. Il appela le jardinier, le jardinier était sourd ; il revint vers Alice d'un air désespéré :

— Mon Dieu, madame, pourvu que vous n'alliez point vous évanouir ! Je ne saurais véritablement pas comment vous rappeler à la vie.

Et voyant qu'elle se calmait, il se mit à lui expliquer cette émotion par la brusque agression dont elle avait été l'objet et par les propriétés électriques que possèdent tous les chats dont le poil jette des étincelles durant les nuits d'orage.

Elle se leva enfin, s'essuya les yeux et sortit pour respirer l'air embaumé du jardin.

Le notaire la suivit en continuant ses commentaires sur un incident qui l'avait bouleversé, et ce fut sans doute pour y mettre fin qu'Alice lui mit entre les mains la lettre de son mari.

— Voyez, dit-elle, à me rédiger ces pouvoirs, que lord Georges me demande.

— Mais, murmura maître Legoën en dépliant la lettre, il convient de savoir avant toute chose quel est le caractère des pouvoirs en question, s'ils doivent être d'une nature générale ou spéciale.

— Je ne sais pas.

— Je le crois bien.

Il posa délicatement ses lunettes devant ses yeux et se mit en devoir de lire avec toute la gravité que comportait la circonstance. Mais aux premiers mots traitant du sujet, il s'arrêta avec un mouvement de surprise, se gratta la tempe droite d'un air préoccupé, et reprit sa lecture, après avoir regardé à la dérobée la blonde insouciante, qui marchait devant lui, toute occupée des rosiers qui fleurissaient les bordures.

— Eh bien? dit-elle en se retournant et le voyant arrêté à dix pas derrière elle.

— Eh bien ! madame! répondit celui-ci avec un regard singulier.

— Puis-je compter, pour aujourd'hui même, sur cette procuration dans toute la rigueur des formes?

— Et devinez-vous, demanda le bonhomme en se croisant les bras devant elle, quel est le but de cette procuration?

— En vérité, non, je fais ce que mon mari désire, et ne sais rien de plus.

— Mais ces immeubles, pour l'aliénation possible, c'est le mot qui est écrit là, et le sens en est élastique, ces immeubles pour l'aliénation desquels on vous demande une délégation de pouvoirs à peu près absolus vous appartenaient-ils avant le mariage ou tombent-ils sous la loi de la communauté?

— Dieu, monsieur Legoën, quel essaim d'abeilles sur ces giroflées! Est-ce que vous avez des ruches dans votre propriété?

Le notaire fit un geste de surprise et de désappointement.

— Non, madame, dit-il, je n'ai point d'abeilles, mais permettez-moi, en imitant l'exemple de ces petites bêtes, de m'occuper pour l'instant de nos affaires. Je ne parle point ici du domaine de Glennaël, dont je connais parfaitement la date d'acquisition, mais il m'importe de savoir si la terre de Winter-Hill, par exemple, est un acquêt de la communauté ou si vous en étiez en possession avant d'épouser lord Georges Eberton.

— Winter-Hill, ainsi que Glennaël, est un bien de famille resté indivis entre mon frère et moi, William n'ayant jamais voulu consentir au partage et m'ayant fait la cession de tous ses droits, à condition de ne nous quitter jamais.

— Ah! ah! et cette donation, car c'en est une, a-t-elle, je vous prie, précédé le mariage?

— Certainement, oui, mais en quoi ce détail a-t-il tant d'intérêt?

— Mais c'est que ce mandat doit être spécial et qu'il ne s'agit de rien moins ici que d'une entière substitution de pouvoir, et alors...

— Et alors?... dit-elle en perdant son regard et sa pensée dans les profondeurs azurées du ciel.

— Alors votre mandataire peut hypothéquer, aliéner et faire toutes opérations que bon lui semblera; comprenez-vous?

— Sans doute, mais je ne suppose pas que telle soit l'intention de lord Georges, il n'a pas de raisons pour le faire, et d'ailleurs, si cette concession de ma part doit le rendre heureux!

— Compte là-dessus, va, pensa le notaire qui commençait à prendre en pitié l'innocence de sa cliente, et donne-toi le plaisir de croire que lord Georges a pu tirer de son cerveau une lettre aussi habile.

Ils firent quelques pas en silence, Alice marchant absorbée en elle-même, lui tout aux soupçons qu'éveillait en son esprit cette demande, digne de lady Mary, et sous les périphrases emmiellées de laquelle sa sagacité lui indiquait un piége.

— Dans tous les cas, reprit-il, j'ai besoin de voir sir William Evelyn, puisque ses intérêts sont également en jeu.

— Mais mon frère n'est pas ici, un événement terrible l'a retenu là-bas, une catastrophe...

— Que dites-vous, madame? Achevez, lui serait-il arrivé malheur?

— A lui, non, grâce à Dieu; mais ne savez-vous donc pas le naufrage de *l'Almée?*

— *L'Almée?* mais, si j'ai bonne mémoire, ce bâtiment était monté par M. Mérédic, M. Henri Mérédic, ce jeune homme...

— Oh! il est sauvé! dit-elle en abaissant précipitamment son ombrelle devant son visage; tout l'équipage est sauvé, mais la frégate a sombré, la tempête était trop forte.

Elle avait la parole rapide et vibrante, le sein agité; elle s'assit sur un banc de gazon, au bord de l'allée, l'air défaillant et les traits altérés.

— Mon Dieu, s'écria le notaire en la regardant, vous pâlissez, vous tremblez! Qu'avez-vous?

— Ce n'est rien, ce soleil... un peu de vertige et d'éblouissement.

Maître Legoën lui lança deux ou trois coups d'œil par-dessous ses lunettes, puis se tournant à droite et à gauche:

— Pourtant, pensa-t-il naïvement en lui-même, cette fois le chat n'est pas ici!

Et il se reprocha presque d'avoir accusé trop vite l'ami préféré de sa défunte femme.

Dans son trouble, il ne demanda pas le récit du naufrage ; il n'insista pas pour la retenir, lorsque, remise de cette émotion, elle se leva pour partir. Seulement il l'accompagna à travers les champs de blé noir jusqu'à quelque distance du parc et la quitta tout rêveur, après lui avoir promis la prompte exécution de ses ordres.

Lorsqu'elle se fut éloignée, il se retourna à plusieurs reprises, puis la voyant disparaître dans la verdure des arbres :

— Pauvre enfant ! murmura-t-il, et mon journal qui ose prétendre qu'il n'existe plus d'innocence et de sensibilité sur la terre !

Alice, en effet, était d'une ignorance absolue en affaires. Elle n'avait rien compris aux questions insistantes de maître Legoën, mais, de plus, elle eût donné ce jour-là tous les mandats du monde, sans s'expliquer que, dans cet empressement à condescendre aux désirs de lord Georges, il y avait peut-être un besoin de compensation dont le sens trop délicat échappait à sa conscience.

Elle avait soif de solitude ; depuis son départ de la Maison-Blanche, elle n'avait pu être seule et elle attribuait à cet état de contrainte la défaillance qui l'avait prise chez le notaire et qu'elle regrettait si vivement.

Arrivée dans le parc, elle évita de passer devant le pavillon d'entrée. Le nouveau garde, nommé Ben, ancien piqueur de Georges à Highléna, l'importunait parfois par l'excès de son zèle ; elle trouvait ses attentions obséquieuses et s'impatientait de le rencontrer presque toujours dans son chemin. Ce matin-là encore elle avait été obligée de lui défendre de l'accompagner à la maison du notaire. Elle prit donc un sentier détourné et gagna les bords du ruisseau, dont elle se mit à suivre le cours pour y chercher la fraîcheur. Le soleil était brûlant, tout faisait sieste dans la campagne, les cigales seules criaient intrépidement dans les herbes et sur les branches. Cette paix lui faisait du bien ; elle espérait oublier là ces bruits de l'orage et ces images de tempête qui la suivaient partout. Elle se réfugiait dans le souvenir de lord Georges et cherchait à se représenter les qualités et les traits qui pouvaient chez lui promettre encore le bonheur.

Elle était déjà loin du château, et elle allait remonter vers les hautes futaies en suivant les méandres capricieux du petit canal, lorsqu'elle aperçut un homme qui, debout sur la rive, regardait attentivement dans l'eau et se penchait de temps à autre pour sonder les abris formés par les roseaux et les feuilles de nénuphars.

Au bruit des pas d'Alice, cet homme se détourna brusquement et fit un mouvement comme pour fuir. Mais elle avait reconnu l'ancien garde sous le misérable costume qui le déguisait en partie.

— Goédic, lui cria-t-elle, pourquoi me fuyez-vous ?

Le vieux Breton se retourna à ces mots, regarda avec précaution dans le chemin, et, après s'être assuré que lady Eberton était seule, il s'avança tout troublé à sa rencontre.

— Est-ce que je vous fais peur, mon bon vieux Goédic ?

— Non pas, madame, oh ! non, mais si M. Ben, mon successeur, ou quelque autre personne me surprenait dans le parc, on me prendrait pour un malfaiteur, car je n'ai plus le droit de reparaître en ces lieux, depuis que l'on m'en a chassé.

— Comment, chassé ! N'avez-vous pas demandé à vous retirer ?

— Jamais, madame ; et comment l'aurais-je fait, lorsque je ne puis vivre, si je n'aperçois plus le faîte de cette vieille tour !

— Et pourquoi vous a-t-on chassé ?

— Madame ne le sait donc pas ? Pour n'avoir point fait poursuivre Yvonenc, un pauvre homme comme moi, à cause de quelques pommes de pins ramassées sur la lisière du parc. Je l'avais vu, et j'étais dans mon tort ; mais Yvonenc est un vieux camarade, qui a déniché plus d'une fois des nids d'oiseaux avec M. le comte Bernard, lorsque nous étions enfants.

— Et pourquoi n'avoir pas parlé de ce fait à mon frère ?

— J'ai bien demandé à voir M. William, mais on m'a dit que M. Georges était le seul maître à Glennaël, et M. Georges, pour toute réponse, m'a appris que j'étais remplacé, et m'a défendu de remettre jamais les pieds sur ses domaines.

Alice était devenue pensive.

— Mais, moi, je vous ai fait chercher, Goédic, et l'on m'a affirmé que vous aviez quitté la contrée.

— Madame dit vrai, je suis allé jusqu'à Nantes chercher de l'ouvrage, mais j'étais vieux, on me rebutait, le monde est changé, voyez-vous. Puis, l'ennui m'a pris au cœur. Quand on a vécu dans un lieu, par les siens et par soi-même, depuis plus de cent ans, on y a pris racine, ainsi que ces vieux arbres, et l'on meurt d'être transplanté. A tout prendre, j'ai mieux aimé mourir ici, où le vent me parle de ceux que j'ai aimés. Yvonenc m'a cédé la moitié de sa cabane, nous pêchons ensemble, je reviens par-ci par-là, comme aujourd'hui, respirer la séve de ces bois en cachette, et de retour à la maison, nous pouvons causer à notre aise du comte Bernard et de son père, sans que le groom de M. Eberton vienne traiter de radotages nos récits sur nos anciens seigneurs, et notre attachement à nos vieilles idées.

— Pauvre homme ! fit Alice, pardonnez-moi d'avoir ignoré ces choses, et comptez sur moi pour les réparer. N'êtes-vous pas mon ami, vous qui avez connu et aimé mon père ?

— Ah, madame, qui donc l'eût connu, et ne l'eût pas aimé? Si bon et si doux aux malheureux et aux petites gens! Aussi, les brigands ne l'ont-ils pas épargné. Nous avons passé bien des jours de terreur, allez, traqués dans les bois comme des bêtes, et nous réfugiant la nuit dans ce pavillon des prés, que vous avez pu voir. C'était un ancien rendez-vous de chasse où nous avions pratiqué une cachette. On n'osait trop nous chercher là, parce que ce lieu passait dans le pays pour être hanté par les fantômes, et que les Bleus avaient peur du diable, tout en brisant les images des saints. C'est pour cela que le pavillon est resté meublé comme il était alors, hormis ce que les plumets rouges y ont brisé, et ce que M. Lemerle y fit ajouter pour ses parties de plaisir. Nous aurions pourtant fini par être surpris, lorsqu'un soir d'orage nous pûmes gagner une chaloupe qui faisait la côte, sous des noms supposés. J'ai su depuis que l'officier qui la commandait était le commandant Pierre Mérédic, mais alors il dut nous rester inconnu, car alors, madame, il y allait de la vie à sauver des innocents, aussi bien qu'à prier Dieu.

Alice avait tressailli à cette révélation; elle connaissait cette circonstance terrible de la vie de son père, et se rappelait qu'il avait toujours ignoré le nom de son sauveur.

— Lorsque M. le comte fut en sûreté, continua Goédic sans se douter du trouble profond où l'avaient jetée ses paroles, je revins ici, malgré ses prières. Mon vieux père ne pouvait suffire seul à garder le château. Puis la guerre éclata, il fallut partir; je restai longtemps à l'armée, on me fit passer pour mort, parce que j'avais été fait prisonnier, ainsi que Yvonenc, et lorsque je revis la Bretagne, Glennaël était vendu, personne ne me reconnaissait, et M. Lemerle me prit pour garde, parce que je savais manier un fusil, et qu'il me croyait très-méchant.

— Et comment, s'écria Alice stupéfaite, avons-nous pu ignorer tout cela, sir William et moi!

— C'est que tout cela, moi seul aurais pu le dire, et à quoi bon? D'ailleurs, j'ignorais le nom de madame, lors de son premier voyage, et je fus congédié quelques jours après son arrivée, au second. Ce n'est que dans l'intervalle de ces deux époques que j'appris la vérité; je crus que j'en deviendrais fou de plaisir, et j'étais sans inquiétude, sans aucune inquiétude, d'autant plus...

— D'autant plus?...

— D'autant plus que, ayant appris également le nom de ce jeune cavalier qui accompagnait madame et M. William Evelyn, lors de leur première visite, je m'étais mis dans la tête, j'en demande bien pardon, qu'il était l'époux de madame ou qu'il le deviendrait.

Alice se détourna brusquement, comme s'il venait de lui donner un coup de poignard, et d'une voix violemment agitée :

— Adieu, dit-elle, continuez votre promenade sans crainte, mon ami, et comptez sur ma reconnaissance.

Elle s'enfonça dans le bois, sans trop savoir où elle allait. L'herbe même lui brûlait les pieds, elle avait le visage en feu, l'éclat du soleil irritait ses nerfs, et dans l'air qu'elle respirait elle respirait des flammes. Goédic avait touché la plaie vive de son âme, et cette plaie imprudemment rouverte ne se refermait pas. Il en résulta pour elle une intolérable souffrance, accrue encore par le ressentiment d'un de ces actes d'arbitraire et de dureté auxquels elle n'avait pu s'habituer jamais, et qui, en éloignant son cœur de lord Georges, lui offraient malheureusement un prétexte à se rapprocher d'un autre.

Elle rentra bientôt au château ; une lettre l'y attendait, elle était de Bénédict. Elle l'ouvrit toute tremblante, et à peine en eut-elle parcouru les premières lignes, que ses joues se couvrirent d'une vive rougeur, et un voile de larmes se répandit sur ses yeux.

— O mon Dieu, dit-elle en levant ses regards vers le ciel, ayez pitié d'eux, et sauvez-moi !

Le docteur écrivait qu'il avait à lui mander une douloureuse nouvelle. Fergus avait péri avec Hélio. On croyait l'avoir aperçu un moment sur les rochers avec le fidèle animal. Mais, dans le désordre de cette nuit horrible, on s'était trompé sans doute, car il ne se trouvait pas le matin parmi les matelots réfugiés à l'ancien phare. Le capitaine était blessé, ayant quitté le dernier son navire, et la perte de son ami aggravait son état. William espérait le déterminer à venir prendre un peu de repos à Glennaël, après l'évacuation des équipages, et en attendant de s'aller mettre à la disposition du conseil de guerre de la circonscription maritime. Puis, après avoir payé son tribut de regrets au pauvre Fergus, Bénédict ajoutait que cet événement était d'autant plus cruel, que la mort de son père, à lui annoncée, suivant M. Mérédic, à leur départ du Sénégal, par un navire qui arrivait de l'Inde, venait de mettre ce malheureux jeune homme en possession de sa fortune et de son indépendance.

Alice tenait encore cette triste lettre à la main, lorque M[e] Legoën la vint voir dans l'après-midi.

— Pauvre jeune M. Fergus ! dit-il, après qu'elle lui eut donné à lire, je le connaissais peu, mais je l'estimais. Il manqua me tuer, un jour qu'il avait tiré une perdrix dans mon enclos, en sautant par-dessus la haie. J'entends encore le plomb qui me siffle aux oreilles, mais je lui pardonnai cet acte illicite, car il en témoigna véritablement des regrets fort convenables. Pour ce qui est de M. Mérédic, j'estime que sir William a bien raison...

— Le père de M. Mérédic a sauvé la vie du comte Bernard dans des jours bien néfastes ! dit-elle avec une vive émotion.

Elle lui raconta en peu de mots ce qu'elle savait, sans dire de qui elle tenait ces détails.

— Vous devez donc bien aimer ce jeune homme ! fit Me Legoën dans l'admiration.

Puis, après quelques réflexions amenées par cette confidence, il lui présenta la procuration en double, qu'elle signa sans même la lire, et il prit congé d'elle, en se chargeant de l'expédition, et lui annonçant qu'il allait faire une absence de quelques jours, dans l'intérêt de l'un de ses clients.

Alice, dès qu'il fut parti, écrivit à lord Georges pour lui apprendre la mort de Fergus et les terribles circonstances qui l'avaient accompagnée. Elle le suppliait de venir au plus vite ou de l'autoriser à l'aller retrouver.

Elle attendit la réponse avec une fiévreuse impatience, et la réponse lui apporta la défense formelle de quitter Glennaël, la promesse de partir aussitôt que l'on aurait reçu les papiers demandés, plus quelques mots assez secs à l'endroit de Fergus.

« Il ne saurait donc tarder, pensa-t-elle, puisqu'il a dû recevoir ces papiers dans le même temps à peu près que ma lettre. »

Et toute agitée encore de cette lecture, elle ouvrit en tremblant un billet de Bénédict arrivé par le même courrier.

Il ne renfermait que deux phrases, d'un laconisme désespérant, pour prévenir que le lendemain Henri Mérédic, William et lui arriveraient à Glennaël.

Elle resta quelques instants à rêver, puis elle sortit, se rendit à la plage, et après un entretien secret avec Goédic, elle revint dire dans la soirée à Maggy qu'elle eût à tout préparer pour recevoir sir Evelyn et ses hôtes, elle-même devant s'absenter jusqu'à l'arrivée de lord Georges, au-devant duquel elle allait, à ce que la jeune fille crut comprendre.

La pauvre Maggy ne put lui cacher la répugnance qu'elle éprouvait à demeurer seule, lui raconta mille bruits qui couraient sur la tour, le pavillon et le château, et lui avoua que la mort de Fergus accroissait encore sa frayeur. Alice ne lui répondit que par un sourire d'incrédulité qui ne lui était pas habituel, et pourtant, par pitié pour ses terreurs, elle ne partit que le lendemain, à l'insu de tout le monde, et par la plus grande chaleur.

X

Ce même jour, lorsque William, Henri et le docteur arrivèrent au port, ils trouvèrent la voiture de lady Eberton qui les attendait ; mais la voiture était seule, Alice n'était point venue à leur rencontre. William s'en étonna, et demanda des nouvelles au cocher, qui répondit n'avoir pas vu madame depuis la veille au soir, au moment où elle lui avait donné ses ordres. Bénédict trouva cela tout simple, et Henri se dispensa d'exprimer un avis.

Henri commençait à redouter sa première entrevue avec Alice. Les épreuves terribles qu'il venait de subir, la perte de son bâtiment, la mort de Fergus, les dispositions qu'il avait dû prendre, tant pour assurer le sauvetage des débris du navire et l'évacuation des équipages sur le lieu de destination, que pour régulariser, par les formalités requises, sa situation personnelle, tout s'était réuni pour l'arracher violemment à lui-même et produire, avec la fièvre qui s'était déclarée à la suite de sa blessure, un étourdissement momentané des sentiments intimes. Mais, à mesure qu'il s'éloigna du théâtre de ces douloureux événements, sa pensée se dégagea, son cœur revint à des mouvements plus précis, et l'air lui arriva bientôt, surtout en approchant de Glennaël, plein d'émanations agitantes, de souvenirs et d'images qui, peu à peu, prirent un sens, une forme, et lui montrèrent, de nouveau et partout, les traits trop peu redoutés de celle qu'il avait perdue.

Il avait trop présumé de l'amertume que lui avait donnée la certitude de son union avec lord Eberton. Il la jugeait si coupable, qu'il ne se croyait plus susceptible pour elle que d'indifférence, pour ne pas dire plus, et le secret désir d'étaler à ses yeux sa liberté reconquise, n'avait pas peu contribué à lui faire accepter l'invitation de William de venir à Glennaël. Le départ d'Alice, dans les circonstances où il avait eu lieu, l'avait révolté. Le trouble profond de ses idées, lors de leur rencontre à la chapelle du rivage, l'émotion où le jeta sa vue, la demi-obscurité qui régnait encore, l'avaient empêché de saisir les nuances qui devaient donner à cette fuite son véritable caractère. Il ne lui supposait pour lui que de l'éloignement et de la haine, et, en se rapprochant d'elle, il cédait, sans bien s'en rendre compte, à ce dernier attrait des cœurs blessés, de lui donner des remords, au moins par sa présence ; triste satisfaction qu'on pourrait appeler la volupté de la douleur, et qui est encore de l'amour, alors qu'on n'y croit plus.

Lorsque la voiture eut franchi la grille du parc et commença à rouler sur le sable de la grande allée, lorsqu'il revit ces marronniers, cette vieille tour, ces ombreux sentiers, ces fenêtres du château, peut-être celles de sa chambre ; lorsqu'il se prit à craindre, n'osant l'espérer, qu'elle ne fût déjà là, sur le perron, à les attendre, avec son ineffable regard, sa voix si douce, et cette mise délicieusement chaste et simple dont elle seule avait le secret; lorsqu'il sentit tout cela, il retomba malgré lui sous le charme, ferma les yeux pour se recueillir, et cessa de parler, de crainte de trahir la défaillance de son âme.

Mais Alice n'était pas sur le perron, le perron était désert, les deux battants de la grande porte d'entrée étaient à demi fermés, à cause du soleil, qui calcinait les pierres des murailles et desséchait dans les caisses les fleurs et les orangers. Ils étaient arrivés, la voiture s'arrêta, John se précipita du siége pour abaisser le marchepied ; aucune fenêtre ne s'ouvrit dans toute la façade, aucun bruit de voix ou de pas ne se fit entendre, les papillons seuls voltigeaient le long des treilles, les mouches bourdonnaient sous le vestibule, le château était triste, inanimé, silencieux, et Henri sentit ses jambes chanceler sous lui en entrant au salon.

Il n'y avait personne, et personne dans la pièce attenante, laquelle donnait sur le grand escalier conduisant au premier.

— C'est étrange ! dit William ; Alice était cependant prévenue. Elle se sera oubliée dans une de ses promenades favorites, ou bien, retenue dans son appartement, elle n'aura pas entendu le bruit de la voiture.

Ils montèrent l'escalier ; la porte du petit salon qui précédait la chambre à coucher de lady Eberton était ouverte. Cette pièce était déserte, ainsi que les autres. Un voile était jeté sur un fauteuil, un livre ouvert sur un divan, et sur une petite table, près d'une fenêtre, des couleurs broyées, des pinceaux, des fleurs peintes, entre lesquelles une rose fanée, avec le centre du calice seulement achevé, et les feuilles légèrement teintées et retouchées, comme si l'on se fût efforcé de reproduire dans toute sa pureté les contours nécessairement altérés du modèle.

Bénédict frappa doucement à l'entrée de la chambre, William appela ; même silence.

Ils allaient se retirer, pensant qu'Alice était dehors, lorsque Maggy parut, et leur dit que tout était prêt pour les recevoir.

— Et, où est mylady? demanda William.

L'Écossaise répondit que sa maîtresse avait dû aller au-devant de lord Georges, lequel était attendu d'un instant à l'autre, que son absence ne serait pas longue, et qu'elle avait bien recommandé qu'on ne s'inquiétât pas d'elle.

Puis elle passa dans la chambre destinée à M. Mérédic, pour bien s'assurer que rien n'y manquait.

Henri voulait être désintéressé, mais il ne put se défendre d'un serrement de cœur, d'autant plus cruel qu'il faisait plus d'efforts pour n'en rien laisser voir. La fièvre redoubla, il fut obligé de céder et de se retirer chez lui. Mais ni la solitude, ni les soins du docteur, qui le quitta assez tard, après avoir renouvelé l'appareil de sa blessure, ne purent lui procurer le sommeil. Mille fantômes irritants, mille pensées venaient l'assiéger, enfantés par son cerveau malade, et l'agitation de son cœur, qui ne l'était pas moins.

Vers une heure du matin, lorsque tout reposait, il se leva, se traîna à la fenêtre et l'ouvrit pour respirer l'air frais et calmant de la nuit. Comme il était là, il entendit un murmure de voix au pied de la muraille. Il regarda, et, malgré l'obscurité, il reconnut Maggy arrêtée par un homme enveloppé d'un long manteau. Puis tout à coup la jeune fille s'éloigna, l'inconnu disparut dans le bois, et il n'entendit plus rien que les frôlements d'une brise légère qui rêvait tout haut dans les rameaux des arbres.

Le matin, lorsque John entra dans sa chambre, il ne put s'empêcher de lui parler de cet incident.

— Je ne saurais rien dire de bien clair là-dessus, répondit le vieux serviteur, malgré qu'à cette heure-là je ne fusse pas couché encore. Ce que je sais seulement, c'est que Maggy m'est venue trouver toute pâle de frayeur ; elle m'a raconté que, étant sortie pour s'assurer si les volets du salon étaient fermés du côté du parc, elle avait été abordée par un étranger, qui lui fit bien peur et lui adressa précipitamment plusieurs questions sur Votre Honneur, sur lady Mary, sur lady Eberton, et enfin sur le pauvre M. Fergus. A ce dernier nom, Maggy s'est enfuie, saisie de terreur. Elle ne croit pas que l'on puisse impunément évoquer le souvenir des morts, tant qu'ils n'ont point reçu la sépulture, et elle a, de plus, l'imagination remplie de récits qui lui ont été faits sur des apparitions surnaturelles qui hanteraient ces bois et les murs de ce château. Aussi a-t-elle été bien malheureuse depuis le départ de mylady, et d'autant plus qu'elle n'ose avouer cette faiblesse superstitieuse, de crainte du ridicule, ce qui fait qu'elle ne m'a confié ce secret que sous promesse de ma part de n'en parler à personne.

— Et soupçonnez-vous qui peut être ce mystérieux personnage? demanda Henri.

— Nullement ; et, sans partager l'effroi de Maggy, j'avoue, néanmoins, que cette rencontre m'étonne.

Il ne fût pas seul à s'en étonner; dans les dispositions où il était, Henri trouva là matière aux conjectures les plus étranges, et son es-

prit affollé alla bientôt jusqu'à lui créer des tortures qu'il avait cru ne lui pouvoir venir que de lord Eberton.

Il fut obligé de garder la chambre durant cette éternelle journée, et William et Bénédict, qui lui consacrèrent une partie de leur temps, ne lui apprirent absolument rien qui pût autoriser ses idées ou calmer ses alarmes. Toutes informations prises auprès des gens du château, on restait sans nouvelles d'Alice, sans certitude sur la route qu'elle avait pu prendre, et quant à l'inconnu de Maggy, ce ne pouvait être que quelque voisin qui savait la catastrophe de *l'Almée*, et s'intéressait naturellement au sort du capitaine et à celui de ses amis. Henri parut accepter cette explication; mais il se mourait d'inquiétude et d'attente, et il passa toutes ses longues heures à prêter l'oreille aux moindres bruits du dehors. C'étaient les domestiques qui allaient et venaient, des chiens qui aboyaient stupidement du côté de la grille, sans annoncer personne, des hirondelles qui voltigeaient et battaient de l'aile auprès des fenêtres, des chants de cigales, des bruissements de feuillage, des tintements d'oreilles, des riens.

Dans l'après-midi, le docteur vint lui dire qu'ils avaient interrogé Ben, et que ce dernier ne croyait pas qu'Alice fût allée au-devant de lord Georges. Comme il existait dans la contrée un couvent de religieuses, son opinion était que lady Eberton, en sa qualité de papiste, avait bien pu s'y retirer pour s'y livrer aux pratiques superstitieuses de sa religion.

— Mais, ajouta Bénédict, ce ne peut être là qu'une supposition de ce Ben, fondée sur ce qu'il n'a point vu sortir mylady en voiture, et vers laquelle ont dû le faire pencher sa méchanceté naturelle et sa haine contre les catholiques. Dans tous les cas, nous comptons, sir William et moi, nous rendre demain à ce couvent, qui n'est pas très-éloigné, et nous renseigner avec toute la diligence possible, car le pauvre Evelyn n'y saurait tenir plus longtemps.

— Et pourquoi pas aujourd'hui même? s'écria Henri avec vivacité.

Bénédict lui fit remarquer l'heure, et les rayons qui s'éteignaient sur les rideaux de la chambre, avec les nuances déjà pâlissantes du soir.

Henri les vit s'éteindre tout à fait avec moins de tristesse. Cette détermination de William lui avait fait du bien ; au moins, l'on s'occupait d'elle, et d'autres désirs allaient seconder l'impatience des siens.

Mais le lendemain, en dépit des avis du docteur, il sortit de cette chambre, dont la solitude et le silence l'étouffaient. Les arbres, les fleurs, la lumière, lui parleraient d'elle; il voulait être le premier à la voir, même de loin, le premier à apprendre qu'elle vivait, n'importe

pour qui. Lui, qui avait redouté cette entrevue, l'appelait maintenant avec une ardeur insensée. Il ne craignait plus, il ne pensait plus ; il ne faisait plus que sentir, et il sentait qu'il aimait d'autant plus éperdument que cet amour le faisait plus souffrir.

Bénédict et William étaient partis en voiture après déjeuner, et à sept heures du soir ils n'étaient pas de retour. Henri, qui se tenait depuis longtemps dans le salon, les yeux fixés sur la pendule qui n'en finissait pas de sonner les heures, fut pris tout à coup d'une inquiétude qui tenait du délire. Il voulait se traîner à leur rencontre, et, domptant sa faiblesse par un énergique effort, il quitta le château, arriva jusqu'à la grille, et tournant à droite, il gagna péniblement la plage d'où, en l'absence des arbres, on pouvait embrasser du regard une partie de la route. Il y arriva épuisé, et Yvonenc, qui était à laver un filet non loin de là, le vit tellement chanceler qu'il s'approcha de lui.

Henri lui demanda si cette route, qu'il voyait, était la seule qui conduisît au couvent.

— Cette route est celle qui conduit au couvent, répondit le bonhomme, mais seulement jusqu'à cette maisonnette que vous apercevez là-bas. A partir de là, le chemin véritable se sépare de la route, remonte vers les bois de Glennaël, à gauche, et du haut de la falaise, là-bas, on peut le suivre de l'œil se déroulant comme un ruban à travers la campagne.

— Et d'ici peut-on gagner le sommet de la falaise sans repasser par le parc?

— Il y a un sentier, oui, à la hauteur de cette levée, mais pour y arriver le chemin est rude, à cause du galet. Pourtant, avant-hier, la jeune dame du château l'a suivi. Elle a dû y déchirer ses pauvres petits pieds, d'autant plus qu'elle paraissait en peine et que le soleil extrêmement violent lui mettait le visage en feu.

— Elle était seule? demanda Henri avec anxiété.

— Seule, monsieur.

— Et où est-elle allée, le savez-vous?

— Je ne sais rien, monsieur, et Goédic, mon camarade, vous en dirait plus que moi, s'il était là, car elle lui a parlé ; mais voilà deux jours que je ne l'ai point revu et il n'est point venu depuis lors coucher à la maison.

Henri le remercia et se dirigea du côté des falaises. Il mit une heure à atteindre le sentier que lui avait indiqué Yvonenc. Il trouvait du plaisir à passer par les mêmes lieux par où elle avait passé, à subir la même fatigue et le même soleil, à chercher la trace de ses pieds dans le sable du rivage. Ces pensées lui donnaient des forces ; et quelles pensées l'avaient occupée, elle, en présence de cette

mer, moins agitée que son âme, en face de cet horizon ardent, de cette solitude et de ce ciel sans fraîcheur, qui avaient quelque chose de la tristesse de l'attente et de l'infini du sentiment?

Le soleil s'abaissait vers les lignes lointaines de l'Océan lorsqu'il finit de gravir, après mille efforts, le chemin grimpant qui le ramenait dans le parc. Il était arrivé au pied des rochers qui couronnaient la côte, il voulait en atteindre le sommet avant la nuit. Il avait mal calculé le temps et la distance ; il fut obligé de faire un détour, le passage se trouvant brusquement intercepté par une barrière infranchissable de lianes et de ronces entrelacées. Le jour déclinait rapidement, surtout sous ces grands arbres ; il franchit une clôture en palissade à demi renversée et se trouva dans un bois réservé, à l'extrémité duquel on apercevait des prairies. Il voulut commencer à monter les flancs ravinés des falaises, mais ses forces le trahirent, il tomba près d'un chêne, brisé, haletant, et il y demeura, incapable de se relever.

Les ombres crépusculaires se firent bientôt autour de lui, le silence grandissait avec le calme mélancolique du soir, la fraîcheur commençait à monter de la terre, les fleurs et la verdure retrouvaient des senteurs plus vives. Un bien-être inespéré se glissa peu à peu dans ses membres, son sang s'apaisait dans ses veines et ses pensées devenaient vagues, indécises, en harmonie avec ses sensations. Il entendait comme dans un rêve confus le bruit plaintif, affaibli de la mer, il voyait comme dans un songe le frémissement léger des feuilles au-dessus de sa tête ; il n'avait plus conscience que d'une chose, son amour, qui veillait toujours, comme une flamme, en son âme et ne se révélait à lui en ce moment que par un sentiment tendre et pur, d'une douceur ineffable.

Il se reportait au jour passé avec Alice à Glennaël, à leur course dans ces bois, à leurs rêveries à deux, à sa mélancolie, à ses paroles, à ses larmes. La cloche sonnait encore l'*Angelus* du soir à l'église du port et traduisait par l'accent de la prière les chastes et religieuses émotions de leurs cœurs. Le ciel s'ouvrait de nouveau pour lui, il la revoyait à quelques pas de là, s'approchant pour pencher sa tête charmante sur son épaule et lui dire.....

Il se releva brusquement en retenant un cri de bonheur. Alice venait d'apparaître à ses yeux. Avait-il rêvé? avait-il dormi? Il y avait déjà longtemps qu'il était là, car la nuit était venue, et la lune, aux dernières limites de l'horizon, épanchait ses rayons dans les clairières et sur les flancs moussus des rochers, en filtrant à travers les branches des chênes sa blonde lumière tamisée par le feuillage. Henri n'osait s'en rapporter à ses regards, il se croyait le jouet d'une illusion ravissante, et pourtant il l'avait vue, il la voyait encore de loin

glissant légèrement sur l'herbe, comme si le vent du soir l'eût portée sur son aile. Et il restait là, fasciné, éperdu, ne pouvant crier, n'osant faire un mouvement, comme si la moindre manifestation de sa présence eût dû faire s'évanouir ce bonheur et s'envoler pour jamais cette colombe.

Mais lorsqu'il eut cessé de la voir, il lui sembla retomber dans des ténèbres profondes, et ne pouvant se résoudre à la perdre, il se mit à marcher dans la direction qu'elle avait suivie. La joie lui rendait des forces, la fraîcheur avait ranimé son sang. Mais la lune se coucha bientôt, l'obscurité croissait autour de lui, les étoiles seules éclairaient ses pas hésitants et troublés. Il se perdit, erra longtemps dans cette partie à lui inconnue du bois, et il commençait à douter de ses sens et à désespérer de lui-même, lorsqu'il atteignit la limite de la prairie et vit à deux pas devant lui un pavillon dont une des fenêtres laissait échapper au dehors un filet de lumière.

Il avança jusqu'au pied de la muraille ; un murmure de voix se faisait entendre à l'intérieur ; il regarda, et avec un indicible battement de cœur il aperçut Alice debout près d'une table où brûlait un flambeau. Il gagna l'entrée du pavillon, elle n'était point fermée, il traversa un vestibule, ouvrit une seconde porte et parut sur le seuil...

Au même instant, un cri fut poussé, la lumière s'éteignit, il se trouva dans le silence et l'obscurité, il n'avait vu personne.

Il appela, il se nomma ; nulle voix ne répondit à la sienne. Il était bien seul, et tout était retombé autour de lui dans le sommeil et l'immobilité.

Il fit quelques pas en avant, puis fut obligé de s'appuyer à un meuble pour se remettre de son saisissement.

La lumière des étoiles, glissant dans cette pièce, lui permit de distinguer peu à peu les objets. Ses yeux ne virent rien, ses oreilles ne saisirent aucun bruit, que le cri d'un grillon qui venait de reprendre dans une cheminée voisine sa chanson interrompue.

Il crut que sa raison l'abandonnait et qu'une hallucination funeste abusait à la fois et ses sens et son âme. Il se retira en chancelant, se dirigea vers la porte et allait sortir de ce pavillon fatal, lorsqu'il vit une ombre se glisser rapidement le long du mur et reconnut en tressaillant l'homme au manteau noir, le mystérieux étranger de Maggy.

Il était encore à la même place que l'inconnu s'était déjà dérobé à ses regards. Force lui fut de reprendre seul le chemin du château. Il rentra dans le parc, se traîna dans les allées, aperçut le garde qui faisait sa ronde de nuit et se cacha de lui comme un criminel. Le hasard lui avait livré, sans nul doute, un secret terrible, et l'honneur lui commandait de le défendre, plus que s'il eût été le sien, de la curiosité des autres.

Il était étourdi, épouvanté ; une pensée horrible lui dévorait le cœur. Il avait beau la fuir, elle revenait sans cesse sous mille aspects plus cruels et plus irritants.

Ils se laissa tomber sur un banc, perdu de regrets et de tristesse, ne fut rappelé longtemps après à lui-même que par la voix de John et du docteur, qui étaient à sa recherche et lui apprirent que lady Eberton était de retour depuis plus de trois heures ; il était presque jour.

Il rentra avec eux et ne vit pas Alice ; elle était retirée dans son appartement.

Louis Joubert.

La fin au prochain numéro.

SOUVENIRS

DU MONT ATHOS

LE SKITE DE SAINT-ANDRÉ. — CARYÈS. — LE MONASTÈRE D'IVIRON.

Avant de m'embarquer pour le mont Athos avec mon compagnon, M. Guillemet, et d'aller me confiner dans des couvents où je devais bientôt me trouver aux prises avec les difficultés de la vie matérielle, il était indispensable d'arrêter un drogman domestique. Il s'agissait là d'une opération très-délicate. Les drogmans de Constantinople forment une classe à part : exigence, paresse, mauvaise foi, infidélité, elle réunit tous les vices. Nous avions donc pris notre parti à cet égard, et nous comptions un peu sur le hasard. Plusieurs individus se présentèrent ; aucun ne nous convenait. De guerre lasse, nous avions presque fixé notre choix, lorsque notre maître d'hôtel nous parla d'un pauvre garçon qui était sans ouvrage depuis six mois, et sur lequel il nous donnait les meilleurs renseignements. Je fis venir ce dernier. Je vis un jeune homme de vingt-huit ans environ, plutôt petit que grand, trapu, très-brun, les cheveux taillés en brosse, les yeux intelligents et bons. Malgré des vêtements qui ressemblaient à des haillons, il régnait dans toute sa personne un certain air de dignité qui prévenait en sa faveur. Après quelques questions auxquelles il répondit avec beaucoup de naturel, nous l'arrêtâmes à des conditions très-modestes. Je rédigeai et écrivis un contrat, au bas duquel il apposa une croix, comme les anciens chevaliers, et je m'occupai immédiatement de lui procurer les papiers

nécessaires pour qu'il pût s'embarquer avec nous sur le vapeur russe *le Byzance*, qui devait partir le lendemain pour le mont Athos.

Marie Antonio (c'était le nom de notre drogman) était né à Constantinople, de parents inconnus; il avait été élevé par des prêtres, et était sujet autrichien. Il parlait le français, le grec, l'italien, le bulgare et le turc. Son français avait quelque chose d'original et de piquant, et il se servait parfois d'expressions très-singulières. Malheureusement, il ne savait ni lire ni écrire. Il était catholique, à ce que je crois du moins, car il ne s'est jamais expliqué bien nettement à ce sujet. De mœurs douces et faciles, il se faisait bien venir de tout le monde. Aussitôt que nous arrivions dans un endroit, il se mettait au fait de tout. Se rendant d'abord à la cuisine, il s'enquérait des provisions, entrait en rapport avec le chef, et, au bout de quelques minutes, il était de la maison. Je dois avouer aussi qu'il était, comme on dit vulgairement, un peu sur sa bouche, et que l'intérêt personnel lui donnait une activité extraordinaire. Antonio par-ci, Antonio par-là; c'était à qui l'accaparerait, tant sa gaieté était communicative et donnait de vie à tout ce qui l'entourait.

J'ai cru devoir consacrer quelques lignes à Antonio, parce qu'il joue un grand rôle dans mon voyage : le lecteur aura souvent affaire à lui. Malheureusement, le pauvre garçon n'est plus! Il est mort cette année à Constantinople, quelques mois après son retour de l'île de Thasos, où il nous avait accompagnés, et où, comme nous, il avait été aux prises avec la fièvre. Par son dévouement intelligent, il avait su nous inspirer le plus vif attachement, attachement qui était devenu réciproque. A son lit de mort, il n'avait pas d'autre consolation que de regarder mon portrait photographié et celui de M. Guillemet, demandant sans cesse de nos nouvelles, et regrettant que nous ne fussions pas là pour lui fermer les yeux. C'est un véritable ami que nous avons perdu. L'idée d'entreprendre, sans Antonio, un nouveau voyage en Orient, aurait quelque chose d'attristant pour moi.

Le bateau russe *le Byzance*, dont j'ai parlé plus haut, allait de Constantinople à Salonique, et réciproquement, en faisant escale au mont Athos. De petite dimension et d'une force de soixante-dix tonneaux seulement, il avait une installation très-incommode. Des chambrettes exiguës et d'une propreté plus que douteuse nous présageaient une traversée peu agréable. Le pont, comme dans tous les bateaux qui font le service en Orient, était encombré par une affreuse population dont une partie était transportée à Salonique; les autres étaient des pèlerins russes.

Le 2 juillet, vers 5 heures du soir, nous nous embarquâmes par un temps assez menaçant. Le vent s'était levé, et les moutons blancs donnaient déjà un peu d'animation à la mer.

Le soleil, dans sa marche, change à chaque instant la nuance de toutes les côtes. Les lointains se dessinent d'une manière pittoresque, et présentent de belles lignes qui passionnent l'artiste. Ce calme, cette facilité de locomotion, l'absence de poussière, la lecture, les repas, la conversation, la vue du paysage sont autant de distractions charmantes pendant lesquelles les heures s'écoulent avec rapidité.

Les Dardanelles forment une courbe gracieuse au milieu de charmants paysages. On les descend en ayant à gauche les côtes plates de l'Asie; celles d'Europe, à droite, sont plus abruptes. En voyant défiler devant moi tous ces lieux célèbres, mes souvenirs historiques se réveillaient en foule. Je crois devoir me dispenser de la tirade de rigueur sur les Argonautes, le Granique, Héro et Léandre, Xerxès, la plaine de Troie et le naufrage d'Hellé. J'aime mieux parler du tableau vivant que j'avais sous les yeux.

Nous avions à bord quelques moines grecs, dont deux ou trois paraissaient des supérieurs. L'un d'eux, d'une soixantaine d'années, avait une magnifique barbe. Les autres couchaient sur le pont, au milieu de cette population d'Orient aussi variée de costumes que de types. Un officier turc voyageait avec sa famille, d'une malpropreté repoussante : sa femme, sa belle-mère, trois enfants; les femmes toujours accroupies et mises misérablement. Il y avait des hommes d'une pose admirable et qui captivaient l'attention de M. Guillemet. Il regrettait l'absence de son crayon. On distinguait des types superbes et des tableaux tout faits. Pour tromper les heures de la traversée, je cherchai à causer avec Antonio, en me servant, autant que je pouvais, de sa langue maternelle. Je possédais déjà quelques éléments, grâce aux leçons de mon illustre maître, M. Hase, et je trouvais des ressources dans mes connaissances de la langue hellénique. Mais le grec d'Antonio était très-corrompu; un mélange de mots italiens et turcs le rendait pour moi très-difficile à comprendre.

Près d'Imbros, notre bâtiment fut pris par un vent très-violent; il dansait tellement que la plupart des passagers furent malades. Peu à peu cependant le temps se calma, et chacun rentra en possession de lui-même. Le garçon de service avait placé dans une des cabines une dame-jeanne remplie de mastic; espèce de liqueur claire comme de l'eau, et qui participe, pour le goût, de l'absinthe et de l'anisette. Les mouvements saccadés du bâtiment brisèrent cette bouteille, et la liqueur se répandit en même temps qu'une odeur insupportable et qui soulevait le cœur. Cette odeur devint si persistante que nous fîmes servir le déjeuner sur l'avant du bateau, afin de ne pas nous trouver sous le vent. Pendant notre repas, passa devant nous à une certaine distance, l'île d'Imbros, célèbre, ainsi que celle de Samothrace, par le culte des Cabires. La première de ces îles est très-aride et toute couverte

de mamelons, sur lesquels on distingue de temps à autre une végétation rabougrie. Quand à la seconde, située dans le voisinage, elle est très-montagneuse et très-élevée.

Vers les deux heures de l'après-midi, nous aperçûmes le pic élevé du mont Athos, qui domine majestueusement toute la mer. Nous laissâmes sur notre droite la pointe de la presqu'île, et nous longeâmes la côte en entrant dans le golfe. Les ombres de la nuit commençaient à envelopper la montagne. J'apercevais des lumières disséminées de tous les côtés. Plongé dans mes réflexions, je me reportais à une autre époque, à celle où les moines n'avaient pas encore perdu l'habitude et le goût du travail intellectuel. Je suivais de l'œil un copiste occupé à transcrire un des chefs-d'œuvre dont on regrette aujourd'hui la perte, les comédies de Ménandre, par exemple. Bercé par ces douces et folles illusions, je faisais les plus belles découvertes littéraires. A huit heures du soir nous étions devant le monastère de Russico, qui est situé sur la côte occidentale de la presqu'île. Malheureusement il était trop tard pour débarquer, et il nous fallut encore passer la nuit sur ce maudit bateau. Craignant de rentrer dans ma cabine, je m'étendis sur le canapé de la salle à manger, mais il me fut impossible de dormir, occupé que j'étais à me débattre contre les puces. Les premières lueurs de l'aurore vinrent enfin mettre un terme à mon supplice. Je découvris la charmante position de Russico, dont les constructions considérables s'élèvent en étages et gravissent la montagne. C'est un mélange incohérent de tours, de bastions, de galeries, de bâtiments de différents genres, dont quelques-uns mal entretenus. Le tout sur un immense rocher noyé dans la verdure. Notre bateau fut bientôt envahi par une foule de gens. Nous parvînmes à descendre sur le port, où il y avait un mouvement extraordinaire. On déballait des marchandises, que l'on entassait pêle-mêle ; les moines et les pèlerins se jetaient dans des barques avec leurs paquets de guenilles. Il nous fallut subir les formalités du passe-port et de la douane. Je montrai le firman du sultan. On le considéra avec honneur et avec respect, mais il n'en fallut pas moins ouvrir nos malles à un brutal douanier turc qui n'entendait pas raison. Je ne connaissais pas encore les mœurs de l'Orient, et je ne savais pas que j'avais dans ma bourse un moyen tout simple de faire cesser cette persécution. Enfin, à force de crier et de me fâcher, j'obtins qu'on n'ouvrirait pas les énormes caisses photographiques de M. Guillemet.

Vint ensuite la cérémonie des mulets. Quand on met le pied en Orient il faut s'armer d'une patience à toute épreuve ; tout marche avec lenteur ; les cris, les menaces, les promesses, rien ne peut émouvoir l'impassibilité des habitants. Nous en fîmes l'expérience

avec notre muletier, qui nous laissait nous démener et nous regardait avec une insouciance à désespérer un saint de nos climats. Après de longs pourpalers par l'organe d'Antonio, nous obtînmes quelques mulets, les uns pour nos bagages, les autres pour nous-mêmes, dans le cas où nous nous trouverions fatigués. Nous nous mîmes en route par le plus beau temps du monde. Et dès lors commença pour nous une véritable jouissance qui ne nous a plus quittés jusqu'au skite de Saint-André, où nous comptions nous arrêter.

Il n'y a pas moins de trois heures et demie de montées et de descentes, mais par des chemins très-pittoresques. Je me sentais si heureux, si léger, si dispos que je préférai marcher une grande partie du temps afin de jouir de tous les accidents du chemin. La route qui conduit à Caryès est charmante ; taillée dans la roche, elle passe en zigzags au milieu d'une foule d'arbres de toutes espèces qui procurent de temps en temps de frais ombrages. Dans cette partie l'eau est peu abondante, mais lorsqu'on en rencontre elle est toujours fraîche et excellente. A une demi-heure de Russico, en suivant la pente de la montagne et en se dirigeant vers la droite, on rencontre le riche monastère de Xéropotami, dont nous aurons l'occasion de parler plus tard. Pressés que nous étions d'arriver au skite de Saint-André, nous aimâmes mieux ne point nous arrêter à Xéropotami et nous continuâmes notre route. Nous étions dans le ravissement ; d'un côté, un chemin très-pittoresque au milieu d'une végétation vigoureuse et variée ; de l'autre, le magnifique panorama de la mer sur laquelle les rayons du soleil glissaient comme sur une glace. Vers le sommet de la montagne, la route redescend en se dirigeant sur le village de Caryès. Les pentes de l'autre versant sont beaucoup plus roides et les chemins moins bons. La végétation est plus forte et les arbres, à cimes plus élevées, donnent de superbes ombrages.

Notre caravane arriva vers dix heures du matin à Caryès, charmant petit village d'opéra-comique. Je m'attendais à trouver des cahutes au lieu de maisons et des rues sales comme dans toutes les villes d'Orient. Grand fut mon étonnement lorsque je vis des maisons en pierre très-bien bâties, avec des rues propres, convenablement pavées et dans une situation ravissante. De petits balcons aux maisons formant des avant-toits qui garantissent contre l'ardeur du soleil. C'est là que résident les vingt députés envoyés par les vingt monastères. Ils forment un conseil qui s'assemble plusieurs fois par semaine et discutent toutes les affaires générales et particulières. Toutes les fois qu'il s'agit d'une question purement civile, le gouverneur turc, ou kaïmakan, intervient. C'est le plus ancien corps délibérant connu. Le premier en dignité se nomme le naziris, vient ensuite le

représentant ou député, puis l'épistate et enfin le secrétaire du conseil. Un président et quatre épistates [1] sont nommés pour cinq ans. Chaque année ils doivent rendre les comptes à la communauté. Les délibérations n'ont de valeur qu'autant qu'elles sont revêtues de l'empreinte du sceau officiel. Ce sceau, en argent, est coupé en quatre parties égales, dont chacune reste entre les mains d'un épistate. Le président possède la clef à vis qui les rassemble toutes les quatre et il faut la réunion de ces cinq volontés pour valider une décision. Dans les affaires importantes, on invite par un billet tous les représentants des couvents. La communauté, le Κοινόν, comme on l'appelle, tire de Valachie des revenus très-considérables. Une partie reste entre les mains des pères chargés de les percevoir. L'autre est envoyée à Caryès et est partagée de la manière suivante :

500,000 piastres pour l'impôt annuel des couvents, auquel viennent se joindre les droits de douane, sur l'importation et l'exportation des céréales, des bois de construction et de diverses marchandises. On sait que la piastre vaut un peu moins de 0,25 cent. ;

30,000 piastres aux deux épitropes [2] de Constantinople ;

12,000 piastres à l'épitrope de Salonique ;

12,000 piastres à un père qui voyage pour les affaires de la communauté ;

12,000 piastres au gouverneur turc ;

3,000 piastres d'indemnité à chacun des épistates qui, d'ailleurs, sont défrayés par leur couvent ;

12,000 piastres au secrétaire du conseil ;

150 piastres par mois à chacun des 40 cawas qui forment la garde albanaise.

Le reste se partage entre les monastères.

Chaque député occupe une maison appelée kounak ; toutes les autres sont des propriétés particulières des couvents. Elles sont données en location à des moines ou à des artisans laïques qui y exercent un commerce quelconque, de sorte qu'on trouve à Caryès un bazar assez bien fourni. Le marché se tient tous les samedis.

Il y a même un médecin. Celui qui s'y trouvait alors était un Grec d'une quarantaine d'années. Fixé dans ce village depuis deux ans, il avait accompagné un jeune homme qui était venu passer deux mois au mont Athos. Il avait une petite pharmacie dans une armoire vitrée chez un épicier, ce dernier, excellent garçon, dans la boutique duquel

[1] Administrateur chargé de la surveillance et de l'emploi des fonds de la communauté.

[2] Les Grecs donnent le nom d'épitropes à celui qui est chargé de suivre les affaires des couvents, auprès du gouvernement turc.

il passait toute la journée, maniant sans cesse un chapelet, selon l'usage des Grecs et des Turcs. Du reste, ce médecin faisait fort mal ses affaires, grâce au climat qui est excellent. Aussi, peu satisfait de son sort comptait-il abandonner le pays et se rendre à Athènes.

Comme Caryès est le centre du gouvernement monastique du mont Athos, c'est là qu'on reçoit toutes les lettres de l'étranger et c'est de là qu'on les expédie à chacun des monastères. Il y a toutes les semaines un service organisé par terre pour Salonique; l'autre, par mer se combine avec les bateaux de Constantinople qui touchent tous les quinze jours à Russico. Tout est gratis chez les moines; ils ne font rien payer pour les lettres qu'on envoie ou qu'on reçoit par leur moyen. C'est ainsi que, grâce à leur générosité, toute ma correspondance se faisait régulièrement, sans qu'il me fût possible de leur faire accepter quoi que ce fût. Et souvent le porteur était obligé de faire cinq ou six lieues pour venir me trouver dans le couvent où j'étais installé.

Pressés d'arriver à notre destination, nous ne nous arrêtâmes pas à Caryès, et nous nous dirigeâmes immédiatement vers le skite de Saint-André, qui souvent est aussi appelé *le Sérail*, dans le sens de palais. Il dépend de Vatopédi. Il y a une vingtaine d'années des religieux russes, très-riches, en firent l'acquisition et ils formèrent une espèce de communauté qui contient aujourd'hui environ cent moines. Ce skite, qui possède de nombreuses propriétés en Russie, est en grand progrès, et dans peu d'années il sera très-probablement élevé à la dignité de monastère. Il en a toute l'importance, tant les constructions sont considérables. Nous entrâmes dans la cour, mais avant de laisser décharger les mulets, je demandai à voir l'hégumène, pour lequel le général Sébastianof m'avait donné une lettre de recommandation ; ce n'était plus le même ; l'autre était mort dans l'intervalle. Le nouvel hégumène nous reçut d'une manière polie, mais froide ; à ma demande, il décacheta et lut la longue lettre en russe qui était adressée à son prédécesseur. Pendant ce temps-là on nous avait apporté des rafraîchissements dont nous avions grand besoin. C'est là une des bonnes choses de l'Orient. Dans les maisons les plus pauvres, quelle que soit la condition du voyageur qui se présente, il est accueilli avec la plus généreuse hospitalité. L'eau fraîche, le glyko ou confiture, le raki et le café lui sont immédiatement offerts et lui font oublier les fatigues de la route. Les moines qui habitent le skite de Saint-André sont Russes, aussi au lieu de café on nous servit une excellente tasse de thé avec une petite goutte de rhum. Après avoir lu la lettre du général Sébastianof, l'hégumène causa avec nous de la manière la plus affable ; puis il se leva et nous

conduisit à notre appartement, composé de deux petites pièces très-propres et nouvellement mises à neuf; elles donnaient d'un côté sur la mer et de l'autre sur la campagne.

L'intérieur du couvent est composé de longs couloirs très-étroits sur lesquels ouvrent les cellules des moines; dans l'embrasure d'une fenêtre un vaste emplacement rempli de fougère et servant de lits aux pauvres et aux pèlerins qui sont venus demander l'hospitalité. C'est à l'extrémité d'un de ces couloirs qu'étaient nos chambres.

Grâce à M. Sébastianof, on y trouvait quelques reflets de la civilisation européenne, des lits de fer, des fauteuils, des tables, etc., on fit monter nos caisses : nous nous changeâmes et prîmes possession de notre nouveau logis qui était un peu petit pour nous, M. Guillemet étant obligé de sortir tous ses appareils de photographie. Peu de temps après, l'hégumène vint nous rendre visite et nous demanda si nous voulions déjeuner. Sur notre réponse affirmative, il nous conduisit dans une petite salle où on avait préparé une table de quatre couverts, dans l'idée qu'Antonio mangerait avec nous. Ce dernier, esclave des convenances, resta debout avec les autres caloyers et nous servit d'interprète. Le déjeuner, quoique maigre, nous parut très-supportable ; il y avait une foule de choses : raki, salaisons, caviar, poissons salés de toute espèce, une soupe aux choux et à l'huile ; du vin rouge assez bon et rappelant un peu nos vins plats de France. On nous servit ensuite un petit vin blanc assez agréable, dont on remplissait sans cesse nos verres qui avaient été changés. Les autres, qui contenaient encore des restes de vin rouge mélangé d'eau avaient été placés sur une table de desserte. Les Grecs ne connaissent point nos dégoûts, nos délicatesses de convention. A ce moment, un grand gaillard, ayant plutôt l'air d'un diable que d'un moine, vint dire quelques mots à l'hégumène, puis, tout en parlant, il vida dans un verre tout ce qui restait des autres et avala avec délices cette singulière boisson.

Entre notre hôte et nous la glace avait été bientôt rompue. Le souvenir de M. Sébastianof, qui est le bienfaiteur du couvent, nous avait servi de trait d'union, et, à la fin du repas, nous étions dans la plus grande intimité avec l'hégumène, homme excellent, simple, et de mœurs douces et faciles. L'heure de la sieste étant venue, nous lui rendîmes sa liberté et nous allâmes respirer dans les jardins du couvent, qui sont très-vastes et très-accidentés. Une fontaine d'une eau excellente, arrangée sous forme de berceau par M. Sébastianof, offre une promenade charmante. C'est là que nous allâmes nous asseoir M. Guillemet et moi, enchantés que nous étions de notre première réception au mont Athos, et concevant l'un et l'autre de magnifiques espérances pour les résultats de notre mission.

Jamais je ne m'étais senti dans une position morale aussi heureuse. Il me semblait que j'étais dans une espèce de paradis. J'avais quitté Constantinople avec un dégoût profond. L'absence de bruit, de poussière, de chaleur, un air pur, tout contribuait à me jeter dans une extase indescriptible. Je me voyais déjà dans toutes ces riches bibliothèques, parcourant des manuscrits inconnus, faisant des découvertes littéraires, et j'éprouvais toutes les jouissances intellectuelles.

Nous venions à peine de quitter l'hégumène lorsque se présenta un jeune moine d'une physionomie intéressante; des yeux très-doux et intelligents, une grande distinction de manières régnait dans toute sa personne. Comme second du skite, il portait le titre d'hiérodiacre et se nommait Dorothée. C'était un jeune Russe d'une bonne famille. Il avait beaucoup connu M. Sébastianof, dont il nous parla avec la plus vive tendresse. Il nous conduisit visiter l'appartement que ce dernier avait fait arranger. On se croyait transporté en Occident. Un joli salon avec des meubles européens, et une chambre à coucher avec un excellent lit qui se trouvait à l'abri derrière une travée toute couverte de gaze. Vestibule, cuisine, balcon, il y avait tout ce qu'on peut désirer. Quelques autres pièces étaient encombrées de tout l'attirail photographique de M. Sébastianof; qui, pendant plusieurs années, a travaillé sur les manuscrits des différentes bibliothèques du mont Athos. Nous allâmes ensuite faire un tour de promenade, en causant dans la plus grande intimité et Antonio nous venant quelquefois en aide. Le jeune moine me montra ensuite la bibliothèque, qui est presque entièrement composée de livres russes; quelques manuscrits grecs, mais modernes et sans importance.

Lorsqu'il eut pris congé de nous, nous sortîmes avec l'intention de faire un tour dans les environs, après avoir été rendre nos devoirs au kaïmakan qui réside à Caryès et pour lequel Fuad-Pacha m'avait donné une lettre de recommandation. Tout nouveau débarqué au mont Athos doit sa première visite au gouverneur turc. Ce dernier se trouvant alors à Salonique, nous nous contentâmes de nous inscrire chez lui.

Caryès, ainsi que je l'ai dit, est situé d'une manière très-pittoresque au milieu d'un bosquet de verdure, avec la mer pour horizon. De nombreuses fontaines fournissent à tous les habitants une eau excellente. Aussi voit-on partout des jardins. L'endroit cependant est élevé. Il occupe presque le haut de la pente septentrionale, de sorte qu'on découvre au loin une partie de la Macédoine du côté de Philippes, et même les côtes de la Thrace. On y trouve à peu près tout ce dont on peut avoir besoin. Certaines productions locales y sont très-recherchées. Les haches, les serpes, les cognées du mont Athos

sont en effet estimées pour leur trempe. Les boutiques ont assez bonne mine et il règne dans cette petite colonie une propreté, un ordre qui fait honte à Constantinople. Des treilles, des balcons, des berceaux de verdure qui divisent les rayons du soleil en myriades de parcelles dorées. C'est d'un effet charmant. Pas de voiture, pas de chevaux, quelquefois un mulet surmonté d'un moine ou d'un touriste.

Dans la partie qui avoisine le skite de Saint-André se trouve l'école, monument très-grand et fort bien installé. Quand je la visitai, il n'y avait que quinze élèves ; le nombre pourrait en être beaucoup plus considérable. Le maître savait quelques mots de français, au moyen desquels il cherchait à enseigner cette langue à ses élèves. Peu de temps après il fut remercié et l'école demeura vide. Il n'avait pas encore été remplacé l'année suivante lors de mon second voyage au mont Athos, et le bâtiment servait aux séances du grand conseil.

En sortant de Caryès, du côté du skite, route qui conduit aussi à Vatopédi, le couvent le plus riche de la presqu'île, on voit plusieurs mendiants couchés de chaque côté du chemin. C'est là une plaie dont les moines ne parviennent pas à se débarrasser ; la paresse est le défaut principal des Orientaux.

En nous dirigeant du côté de la mer, nous fîmes la rencontre d'un caloyer ayant très-bonne mine. Il nous accosta, entama conversation avec nous, nous dit que la mer était encore loin et nous engagea à entrer chez lui. Il occupait une maisonnette très-propre, au milieu d'un verger et d'un potager. Il nous introduit dans une petite pièce carrée placée en avant-corps et suspendue devant la maison ; des ouvertures des trois côtés et des tapis sur lesquels nous nous asseyons à la turque. On nous apporte des figues jaunes excellentes, des noisettes, du raki avec de l'eau très-fraîche. La maison de ce moine occupe l'emplacement d'un ancien couvent, dans le voisinage de celui de Cotlomousi. En construisant les fondations, on avait trouvé un plomb byzantin qu'il me montra : il était un peu fruste, mais on distinguait encore le nom de Paléologue.

A notre rentrée au skite, on nous servit les rafraîchissements accoutumés et du thé. Ce que l'on consomme de thé chez les moines russes est effrayant. Le soir vers huit heures et demie l'hégumène nous fit dîner avec lui ; même genre de repas que le matin avec une soupe au riz qui aurait été supportable sans le goût d'huile chaude qui nous répugnait. Ce genre de nourriture ne nous convient pas et nous décidons que nous organiserons autrement notre vie matérielle. Antonio paraît posséder certains talents culinaires que nous mettrons à profit ; ce sera d'ailleurs plus commode pour l'hégumène et pour nous, chacun pouvant ainsi conserver sa liberté. L'heure de

nous retirer étant arrivée, nous allâmes nous coucher, assez fatigués il est vrai, mais ravis de notre journée, du pays que nous avions parcouru et de l'hospitalité que nous avions reçue. Des draps d'une propreté plus que douteuse me décident à étrenner le lit que j'avais emporté avec moi. Je dois tant de reconnaissance à ce meuble qui m'a accompagné partout et m'a épargné bien des souffrances, que je ne résiste pas au dessein de lui consacrer quelques lignes. Le lecteur me saura gré des détails un peu vulgaires que je vais lui donner; je l'engage à ne point partir pour l'Orient sans être muni d'un appareil semblable au mien, appareil dont je dois la précieuse indication à mon jeune et savant ami, M. le comte de Vogüé.

Un mot d'abord sur le lit dont chacun connaît le système. C'est un sommier monté sur deux X maintenues par un bâton rond ; sur les deux branches écartées de chaque X s'emmanche le sommier, qui se trouve ainsi étendu. Le tout se démonte comme un jeu de patience et se roule dans un sac long d'un peu plus d'un mètre et ne pesant pas plus de vingt livres. A la rigueur on peut se passer de lit parce que partout on trouve des divans ou des couvertures. Mais le plus important, l'indispensable, ce sont les draps qui, pliés, tiennent très-peu de place dans une malle. Sans ce petit surcroît de bagage, le sommeil est impossible, pour moi du moins. J'en ai fait plusieurs fois une dure expérience. Rien de plus atrocement perfide que la puce. Quand vous êtes prêt à vous coucher, c'est-à-dire à peu près sans vêtements, elle saute légèrement sur votre pied ou sur votre jambe et se tient coi jusqu'au moment où vous vous êtes introduit dans votre lit. C'est alors qu'elle commence ces promenades irritantes et dont je n'ai jamais pu prendre mon parti. J'ai en horreur ce petit insecte parce qu'il a développé en moi des instincts féroces dont je ne me croyais pas susceptible. Je regrettais de n'avoir pas mille morts à faire subir aux puces que je parvenais à saisir.

On prend donc deux draps d'inégale grandeur, on les coud ensemble comme un sac, en laissant ouverte la partie supérieure. On adapte à cette dernière une grande gaze disposée en forme de capuchon. Ce capuchon, qui se termine en pointe, est attaché à un clou, à un objet quelconque ou à une vrille dont on a toujours soin de se munir et on le fait descendre sur le lit en lui donnant une pente de 45 degrés. Le drap le plus long sert à recevoir la tête ; le plus court pose sur la poitrine. La gaze est maintenue ouverte au moyen de trois joncs qui s'emmanchent l'un dans l'autre et que l'on passe dans des anneaux en cordon. De cette manière, on a devant soi une grande masse d'air sans que la gaze puisse venir gêner le visage. Reste une dernière difficulté : c'est l'entrée dans le lit. Pour cela, en cousant, on laisse sur le côté une ouverture; on y adapte une grande

manche par laquelle on se glisse dans le lit, puis on la noue avec un cordon de manière à ce qu'aucun insecte ne puisse se glisser en dedans. Une précaution très-importante à prendre, c'est de ne pas se glisser avec l'ennemi dans la place ; et rien n'est plus facile lorsqu'on n'y prend pas garde. Ainsi renfermé, vous êtes sûr au moins d'avoir une nuit tranquille et d'être à l'abri de toute attaque. Le matin, toutes les rôdeuses de nuit, se croyant bien à l'abri, se sont cachées dans les plis de la gaze ; il est facile alors d'en faire un massacre.

Le lendemain était un dimanche. Nous jugeâmes qu'il était convenable d'aller entendre la messe russe. Les chants sont très-beaux et contrastent avec cet abominable chant grec dont le nez fait tous les frais. Le skite et Rustico, dont nous parlerons plus tard, sont les seules communautés religieuses dans le mont Athos où le chant soit russe. Dans le couvent d'Iviron, qui cependant est placé sous la protection immédiate de la Russie, la psalmodie est grecque. Le skite de Saint-André possède trois églises, l'une au premier, les deux autres au second. La première est de nouvelle construction. Elle paraît très-riche, toute dorée, et remplie de peintures recouvertes de métal. Le service se fait avec beaucoup de dignité, et les assistants, composés principalement d'une foule de pèlerins russes, montrent le plus grand recueillement. Les églises du second sont plus anciennes. L'une d'elles sert principalement pour les prières du matin et du soir. Après la messe, Antonio nous organisa un déjeuner quelconque. Il choisit parmi les œufs du couvent ceux qui lui semblèrent possibles, employa un peu de beurre russe après lui avoir fait subir plusieurs cuissons, et parvint à nous faire une omelette presque supportable. Cette première épreuve nous prouva que nous ne devions pas trop compter sur les ressources d'un couvent kinovien, où le jeûne et le maigre sont le régime de toute l'année. Il faisait un temps admirable, un soleil un peu inquiétant ; mais nous étions si alertes, si dispos, nous ne nous doutions de rien. Nous prenons notre fusil, de la poudre, du plomb, et nous nous décidons à aller faire une promenade sur le bord de la mer. Nous comptions, chemin faisant, tuer le gibier qui se trouverait au bout de notre fusil. Quand je dis gibier, j'entends oiseaux de toute sorte si petits qu'ils fussent ; nous n'avions pas le droit d'être difficiles, et il fallait trouver de quoi manger. Le jeune moine, inquiet de nous voir partir ainsi à l'aventure, voulait absolument nous donner un guide, mais la mer paraissait si près ! Nous refusons et nous nous mettons en route.

Nous suivons d'abord un chemin creusé dans la roche au milieu de broussailles et d'arbres de toutes sortes, et nous arrivons sur une dune qui semblait dominer la mer. Comme les broussailles étaient peu élevées, je vais tout droit devant moi cherchant de quoi

garnir notre garde-manger. Mais rien, pas le plus petit oiseau. Mes compagnons, M. Guillemet et Antonio, avaient peine à me suivre. Bientôt je me trouve dans un fourré si épais que je ne pouvais ni avancer ni reculer. Nous descendions dans un ravin très-profond, mais sans chemin visible, et nous déchirant aux ronces et aux épines. Nous luttâmes ainsi pendant plus de deux heures, avant de rencontrer un chemin praticable. S'en présentait-il un, nous reconnaissions bientôt qu'il était abandonné depuis longtemps, et c'était à recommencer. Et cependant la mer était là, tout près! Nous la voyons sans pouvoir l'atteindre. Mais après une dune c'était un ravin, puis une dune, puis un ravin. Enfin nous eûmes le bonheur de rencontrer un chemin qui paraissait fréquenté; nous le suivons et nous arrivons sur une élévation d'où l'on aperçoit la plage avec une route qui y conduit. Nous étions épuisés de fatigue et en nage ; mes compagnons s'arrêtent, se désabillent et se font sécher au soleil, eux et leurs vêtements, avant de s'exposer à la fraîcheur du rivage. Moins craintif, mais plus imprudent, je continue mon chemin avec mon fusil et je vais les attendre sur la plage. Avec cela point de gibier; trois pauvres petits oiseaux qui devaient faire notre dîner. Nous suivons un chemin tracé, mais nous étions si loin que nous marchâmes pendant deux grandes heures avant de rentrer au couvent.

Antonio noya nos trois oiseaux dans une masse de riz et nous dînâmes avec cette pâte fade et sans goût. L'huile fait le fond de la cuisine des Grecs; l'odeur en est si fétide qu'elle me faisait presque regretter celle d'Espagne. Notre logement en était empesté; il était d'ailleurs si exigu que je me décidai à en demander un autre, pour moi du moins, à notre jeune ami Dorothée. Ce dernier me fit monter au second et me montra une grande pièce toute neuve, à peine achevée, et occupant un angle. Les quatre murs peints en jaune et à la chaux. Rien de plus et pas un meuble. Cinq fenêtres et une vue admirable d'un côté sur la montagne et de l'autre sur la mer. Le jeune moine me témoignant ses regrets de ce qu'il n'osait pas m'offrir un logement dont la peinture n'était pas même terminée ; je lui répondis que je m'en accommoderais fort bien et que j'avais tout ce qu'il me fallait, mon lit et mes deux petites cantines devant me suffire. Je m'en emparai immédiatement. Mais en quelques minutes on m'improvisa un ameublement complet. Les moines me montèrent un lit en fer qui devait me servir de canapé, deux petites tables en bois blanc fort propres, un très-bon fauteuil en velours, quelques chaises de paille très-convenables, et deux chandeliers avec des bougies. Des bougies! quelle amélioration! au lieu de ces lampes antiques qu'on rencontre dans la plupart des couvents. Encore une amélioration importée par M. Sébastianof. Ajoutez à cela une espèce de buffet en acajou sur-

monté d'un grand tableau encadré et sous verre, c'était une Vierge noire avec l'enfant Jésus. A droite et à gauche deux personnages. Tous sont habillés d'argent avec des gloires en or. Au-dessous une inscription en russe et portant la date de 1852.

Dans le haut de ma chambre une petite ouverture pour donner de l'air à la chapelle du second. Chaque jour on vient chanter matines dans cette dernière, et j'assiste à l'office sans sortir de chez moi. Les Grecs, comme les Turcs, comptent les heures à partir du lever du soleil, méthode bien gênante pour nous autres Européens qui ne savons jamais où nous en sommes avec nos montres disposées d'après un autre système. Tous les matins je voyais sortir du sein des flots l'astre semblable à une grosse lune. Alors commençait l'office qui ne durait pas moins de deux heures. La douceur du chant russe ne m'empêchait pas d'en regretter la longueur, et souvent l'impatience me forçait d'aller me réfugier chez M. Guillemet.

Nous étions au lundi. C'était la fête de saint Jean; l'almanach des Grecs est en retard de douze jours sur le nôtre. Il n'y avait pas moyen de rien tenter un jour de fête. Les moines depuis plusieurs années étaient devenus très-réservés dans leurs communications, et il était nécessaire de procéder avec prudence et de ne pas les presser : la lenteur orientale est une chose qu'il faut accepter et même respecter. Il fut convenu avec l'hégumène et le jeune moine que nous attendrions au lendemain, jour où devaient se réunir tous les représentants des couvents. Dans cette réunion ils expliqueront l'objet de notre mission, montreront les recommandations du patriarche de Constantinople et du général Sébastianof, et ils prépareront les choses de manière que nous soyons très-bien accueillis partout. Ils diront qu'il est très-important de nous donner les plus grandes facilités pour nos travaux ; l'empereur des Français qui m'avait envoyé sera disposé à être favorable à la question des couvents dédiés de Moldavie et de Valachie, question qui intéresse au plus haut point les monastères du mont Athos. Il faudra donc quelques jours avant que nous puissions nous mettre au travail, et il faut nous armer de patience jusque-là.

Le soir, après dîner, je m'installai dans mon nouveau local. Je restai pendant près de deux heures à la fenêtre en contemplation du côté de la mer. La nuit était admirable. Pas un souffle, pas une brise; la nature entière était dans une immobilité complète. La chaleur était supportable, l'air était pur et je respirais librement; à combien de réflexions je me laissais aller ! Quel calme ! Quel repos ! Singulier pays où tous les animaux femelles sont proscrits. Pas de femmes bien entendu, mais aussi pas de vaches, pas de chèvres, pas de poules, c'est-à-dire pas de laitage, pas de beurre

et d'œufs frais. Pas de femmes! c'est-à-dire pas d'intrigues, pas de jalousies, pas de coquetteries; mais aussi absence complète de toutes les joies pures de la famille. Les tendresses d'une mère, d'une sœur, d'une épouse, d'une fille sont choses inconnues dans ce pays considéré comme la plus douce des retraites où viennent se réfugier les grands désespoirs, les dégoûts de ce monde et les aspirations célestes. Il y a là de bonnes et simples natures, toutes en Dieu et ne vivant que pour la vie future. En pensant à la bonté, à la douceur, à la gracieuse hospitalité des moines russes chez lesquels nous étions ; j'éprouvais presque le désir de me fixer et de finir mes jours au milieu d'eux.

La question de nourriture est la grosse affaire du voyageur qui se trouve sans cesse en face de difficultés imprévues, de dégoûts tenant à des différences d'usages et d'habitudes. Aussi se trouve-t-il entraîné, malgré lui, à parler d'une chose qui tient tant de place dans son existence et qui augmente chaque jour le nombre de ses tribulations matérielles. Il n'en est pas de même pour le lecteur qui, saturé par toutes les jouissances et toutes les raffineries du luxe moderne, doit prendre peu d'intérêt à de pareils détails. Aussi, dans la crainte de l'ennuyer, passerai-je sous silence nos chasses malheureuses, nos abstinences forcées, nos repas incomplets ou impossibles. Le mont Athos ne produit pour ainsi dire pas de gibier ; quelques merles, des geais, des pinsons, des fauvettes. Ce sont là toutes les ressources, et encore dans des proportions très-restreintes, que le pays nous offrait dans nos moments de détresse. Chose singulière! le moineau franc, ce qu'on appelle vulgairement le pierrot, n'existe pas au mont Athos, lui qui se plaît partout où il y a des habitations. Trouve-t-il les moines trop peu sociables pour lui? Est-ce une protestation contre ce règlement qui proscrit les animaux femelles dans toute la presqu'île? Toujours est-il qu'on ne voit pas un seul de ces oiseaux dans la petite ville de Caryès et dans la campagne.

Le temps exceptionnellement beau, dont nous jouissions sans interruption depuis mon arrivée en Orient, fut troublé tout à coup par un orage des plus violents. Je me trouvais alors dans ma chambre dont toutes les fenêtres étaient ouvertes. Je n'eus pas le temps de les fermer, tant fut prompte la bourrasque. Elles battaient avec fracas, et il m'était impossible de les retenir. Mais voici bien une autre affaire. Pendant que j'étais à lutter contre l'ouragan, en cherchant à fermer une fenêtre, tout mon lit, c'est-à-dire mes deux draps furent enlevés par le vent et passèrent par une autre. Heureusement la bonne Vierge noire voulut bien venir à mon secours; j'avais attaché le capuchon au haut du meuble. La gaze maintenue ouverte

par les joncs, formait une espèce de ballon ; les draps s'élançaient avec fureur dans l'espace, et sans l'intervention de la Vierge noire, c'en était fait de mon lit qui eût été emporté en pleine mer. La pluie alors a commencé et a continué pendant toute la nuit et la journée du lendemain. Toute la montagne était comme dans une trombe d'eau et on ne distinguait plus rien.

Quand le soleil reprit son empire, tout était d'une fraîcheur admirable, et l'œil ne pouvait se lasser de contempler cette végétation vigoureuse et variée qui fait du mont Athos un lieu de délices pendant la belle saison. Des arbres de toutes espèces, des oliviers, figuiers, noyers, platanes, chênes; des citroniers qui, dans certains endroits, donnent des fruits gros comme de petits melons. A Sainte-Anne, près de Lavra, les oranges sont également d'une grosseur prodigieuse. Les environs du skite de Saint-André sont extrêmement pittoresques, surtout du côté de Vatopédi. De petits canaux en bois, allant d'un arbre à l'autre, conduisent les eaux dans les jardins, ce qui produit un gazouillement délicieux et une fraîcheur ravissante. Le skite, ainsi que plusieurs monastères, nourrit des pigeons, mais, selon l'usage russe, on ne les tue pas. J'ai été soumis un jour à une bien grande tentation. Un pigeon se fourvoya dans ma chambre, je le pris et je lui rendis la liberté, bien que nous n'eussions rien à manger. Je ne suis pas bien sûr qu'Antonio n'ait pas blâmé intérieurement mes scrupules exagérés.

Un jour nous nous disposions à dîner, lorsque l'hégumène vint nous prévenir que le chef de tous les monastères, accompagné de plusieurs des principaux représentants, se trouvaient au skite, et qu'ayant appris que nous étions là, ils désiraient nous faire visite. Après avoir fait quelques frais de toilette rapide, nous allâmes retrouver les moines qui étaient installés dans le salon de M. Sébastianoff. Ils étaient six, le naziris de Chiliandari, le chef de tous, les deux députés de Vatopédi et de Lavra, deux épistates de Xéropotami et de Grégoriou, et le secrétaire d'Esphigménou. A part le naziris, qui était un homme d'une soixantaine d'années, les autres étaient des hommes jeunes, avec de belles figures. C'étaient des types admirables. On nous servit des rafraîchissements et du thé. L'inépuisable cave à liqueurs de M. Sébastianof fut mise à contribution. Nous causâmes intimement. Les moines furent tous très-aimables et me firent les offres de service les plus complets. Il fut convenu qu'à la première réunion du conseil, on parlerait de notre affaire et on nous donnerait, suivant l'usage, une lettre circulaire pour visiter chacun des monastères avec toutes les facilités désirables. Deux de ces dignitaires, dont l'un était le représentant de Lavra, savaient quelques mots de français, mais, soit timidité, soit tout autre motif,

ils n'osèrent pas se risquer. L'affaire des couvents dédiés les préoccupait beaucoup.

En attendant le jour tant désiré, notre principale distraction était de parcourir les environs du skite et de Caryès. Nous avions toujours soin d'emporter notre fusil : les oiseaux de toute espèce que nous pouvions rencontrer prenaient place dans notre gibecière. Le hasard de la chasse nous fit trouver un chemin qui est taillé dans la roche mélangée de mica et de marbre, et qui descend dans un ravin délicieux où se trouvait le lit d'un torrent à sec, mais où l'orage de la veille avait laissé quelques velléités de ruisseau. De nombreuses tortues d'eau se chauffaient au soleil, mais plongeaient aussitôt qu'elles nous apercevaient. Il est facile de les prendre, mais elles ne sont point bonnes à manger. Quelques écrevisses soupirant après le retour des eaux vives; puis des geais, des merles, etc. Une maison incendiée et abandonnée était située sur le bord du torrent. Elle était entourée d'arbres magnifiques, pins, noyers, figuiers, sycomores, et auprès coulait une source assez abondante dont les eaux se perdaient à quelques pas plus loin. C'est là que les oiseaux venaient boire. Il faisait dans ce ravin une fraîcheur délicieuse. Quelques coups de fusil ramenèrent le silence et la solitude, et l'on n'entendit plus que le chant monotone des cigales qui sont là plus criardes que partout ailleurs ; on croirait assister à une dispute de geais. Rien de plus attrayant que la vue de ce torrent pendant l'été ; on y remarque une foule d'arbres presque entièrement déracinés, et dont les racines à nu sont comme autant de serpents qui se tordent dans tous les sens. Des plantes grimpantes et des volubilis qui courent à travers les roches. C'est un désordre de végétation inextricable, et les rayons du soleil ne peuvent venir détruire la fraîcheur de cette charmante retraite.

Le 10 juillet, enfin, eut lieu notre réception; un cawas vint nous prévenir que le conseil nous attendait. Après nous être mis en tenue de rigueur, nous partons avec l'hégumène et l'hiérodiacre et nous nous dirigeons vers Caryès. Tous les habitants s'étaient réunis dans la rue où nous devions passer. Aussitôt qu'on nous aperçut, les cloches se mirent en branle et sonnèrent à grandes volées. A l'entrée de l'église nous attendaient tous les représentants des couvents rangés sur deux lignes; notre petit cortége passa au milieu en recevant et rendant force salutations, entra dans la cour intérieure et monta à la salle du conseil. C'est une grande pièce ayant la forme d'un carré long, éclairée d'un seul côté par plusieurs fenêtres. Le long des trois côtés principaux règne un divan établi sur un plancher en bois ; le plus petit, celui du milieu, est orné d'une peinture de la Vierge placée au-dessus. Sur le devant de la salle, une petite balustrade, en dehors de laquelle se

tiennent ceux qui ne font pas partie du conseil. On me fit les honneurs de la séance. Je pris place au-dessous du tableau de la Vierge, ayant à ma droite le représentant de Lavra, qui était entre M. Guillemet et moi. Tous les autres députés des couvents se placèrent autour de la salle et s'assirent à la turque après avoir ôté leurs souliers. On apporta des rafraîchissements et du café ; après quoi commença une grande conversation entremêlée de compliments et de protestations de dévouement. Il fut dit que je venais de la part de l'empereur des Français pour visiter toutes les bibliothèques et tous les manuscrits conservés dans le mont Athos. M. Guillemet, de son côté, était chargé de la partie artistique et devait examiner et étudier les anciennes peintures et les objets précieux conservés dans les églises. Il nous fut répondu que c'était là un grand honneur pour les monastères, et que tous seraient très-heureux de pouvoir nous montrer leurs richesses. Vint ensuite, comme je devais m'y attendre, la question des couvents dédiés de Valachie et de Moldavie. Le prince Couza avait commis un acte inique en mettant la main sur tous leurs biens et avait attiré sur lui toutes les malédictions célestes. L'empereur Napoléon III, qui avait déjà fait tant de bien à tous les peuples, ne manquerait pas, du moins ils en avaient le ferme espoir, de venir à leur secours et de les protéger contre l'odieuse rapacité du prince Couza. Je promis d'écrire à ce sujet à l'empereur des Français et de tâcher d'appeler sa haute bienveillance sur les monastères du mont Athos, dont l'existence semblait désormais compromise. J'ajoutai que le meilleur moyen pour les moines de se concilier une aussi haute protection était de me montrer leurs richesses littéraires avec la plus grande libéralité et de me mettre à même de faire quelque découverte importante dans leurs bibliothèques. Je parlais moitié français, moitié grec ; Antonio intervenait lorsque je me trouvais embarrassé ou pour expliquer ce que je venais de dire. Cette réunion avait un aspect véritablement très-imposant. Tous ces moines, au nombre de trente environ, avaient en général une belle figure encadrée dans une magnifique barbe noire. Tous ces regards fixés sur moi, ces physionomies souriantes et pleines de promesses me faisaient concevoir les plus belles espérances pour les résultats de ma mission, et je ne savais comment témoigner ma reconnaissance. Je montrai ensuite le firman du Sultan et la lettre de recommandation du patriarche de Constantinople, lettre que M. l'ambassadeur de France venait de m'envoyer. Un des moines lut à haute voix cette dernière pièce, et les promesses les plus solennelles furent renouvelées. On me demanda par quel monastère je voulais commencer ma tournée. Je répondis que je m'en rapportais au conseil, qui prendrait lui-même cette décision. Désirant visiter tous les couvents, il était peu important pour nous de

commencer par l'un ou par l'autre. Il fut décidé que nous irions d'abord nous installer à Vatopédi, qui est le plus riche et le plus important. Une lettre circulaire pour tous les monastères nous serait envoyée avant notre départ, qui devait avoir lieu le lundi suivant. Nous étions alors au 10 juillet. Je remerciai les moines avec des accents chaleureux, et nous primes congé d'eux. Le cawas qui était venu nous chercher nous reconduisit jusqu'au skite.

En revenant de cette cérémonie, nous étions suivis d'une foule de gens dont plusieurs accablaient Antonio de questions. Ce dernier me les traduisit ainsi :

— Qui est-ce ? Ce sont sans doute des Anglais?

— Non. Ce sont des Français.

— Que viennent-ils faire ?

— Visiter les couvents et les bibliothèques.

— Est-ce que ce sont de grands personnages?

— Certainement. Ils sont envoyés par l'*Imperator* des Français.

— Mais alors ils vont nous défendre contre ce voleur de Couza ?

— Bien entendu.

Et autres questions du même genre auxquelles Antonio répondait dans son style pittoresque, et en se donnant une certaine importance.

Le lendemain j'eus la visite de quelques représentants, qui m'apportèrent la lettre circulaire. Les visites se succédaient. L'hégumène m'annonça que tous ceux qui n'étaient pas encore venus se disposaient à m'en faire une le 12. En attendant leur arrivée, je vis arriver un bon vieux moine qui brûlait du désir de me voir. Quand j'entrai dans le salon de M. Sébastianof, qui était le lieu de réception, ce brave homme se jeta à mon cou et m'embrassa avec la plus vive tendresse, il sentait fort le tabac à priser ; de très-petite taille et les vêtements rien moins qu'élégants, à l'encontre des autres, qui sont très-coquets dans leur mise, très-simple du reste. Ce moine avait été despote de Triccala en Thessalie ; il portait encore ce titre. Il me conta qu'en 1852, lors de la révolution grecque, il avait été envoyé par le chef à la tête de dix hommes pour occuper le couvent de Lavra. Ce chef s'étant sauvé, le despote fut fait prisonnier avec ses dix hommes. On le mit en prison à Lavra, où il fut détenu pendant plusieurs années. Il y était encore en 1858 lorsque M. Thouvenel, alors ambassadeur de France à Constantinople, vint visiter le mont Athos. Il vit le prisonnier, s'intéressa à lui, demanda et obtint sa grâce. Ce pauvre homme est pénétré de reconnaissance et m'a parlé de M. Thouvenel dans les termes les plus chaleureux, ajoutant que lui et les siens priaient tous les jours pour leur libérateur. Il vit tranquillement et libre dans la petite ville de Caryès. J'étais embarrassé des effusions

de sa trop vive tendresse. Vint ensuite le tour des représentants des couvents, qui arrivèrent accompagnés du maître d'école et du sous-chef. La conversation dura près de deux heures, pendant lesquelles je parlai grec. Ma langue commençait à se délier et à se débarrasser de cette affreuse prononciation qu'on persiste à maintenir dans nos écoles. Les moines m'annoncèrent qu'on avait fait choix d'un cawas, qui serait attaché à ma personne pendant tout le temps que je resterais au mont Athos. Puis, au lieu de Vatopédi, on me demanda de vouloir bien commencer par Iviron. J'ai su plus tard la cause de ce changement. On faisait préparer et mettre à neuf dans le premier de ces couvents un appartement qui n'était pas encore prêt. Notre départ fut fixé au lendemain. M. Guillemet ne put pas assister à cette visite, pris qu'il était par la fièvre. Nous commencions notre apprentissage avec cette maladie, qui devait nous éprouver si cruellement plus tard.

Dès le matin du jour où nous devions nous rendre à Iviron, nous étions prêts à partir. Nous avions fait nos petites générosités aux serviteurs du skite de Saint-André, mais nous avions eu de fortes luttes à soutenir pour leur faire accepter la moindre chose. Il y avait entre autres un jeune Russe, d'une physionomie intéressante, celui qui nous servait habituellement. Daniel, c'était son nom, était de taille moyenne, des yeux noirs, vifs, intelligents, respirant l'honnêteté et la bonté; il était rempli de prévenances et ingénieux dans son service, et cela sans aucune espèce d'intérêt. J'aurai l'occasion de revenir sur le compte de cet excellent Daniel. La grande cour du skite était d'une animation extraordinaire; tous les serviteurs et quelques ouvriers étaient là; les muletiers chargeaient nos bagages, les grosses caisses de M. Guillemet et le petit paquet de loques d'Antonio. A huit heures et demie, on avait enfin amené six mulets, dont quatre appartenaient à la communauté. Deux portaient nos effets; le jeune Dorothée et Antonio en montaient deux autres, les deux derniers étaient pour M. Guillemet et pour moi.

L'hégumène, malgré son désir, n'avait pas pu être des nôtres. Mon mulet avait des étriers dorés, et je dus prendre la tête de la cavalcade. Mon cawas, nommé Jani, en costume albanais et orné de toute sa panoplie, marchait devant nous.

Le skite, ainsi que Caryès, est situé sur le versant oriental. La route, en descendant vers la mer du côté droit, conduit à Iviron, qui se trouve orienté de la même manière. Les vastes constructions de ce couvent s'aperçoivent depuis les hauteurs de Saint-André. La route est des plus pittoresques. Taillée dans la roche, et tourmentée sans cesse par les pluies torrentielles, elle est très-accidentée et présentait de grandes difficultés à nos montures. Les pauvres bêtes conservaient une impas-

sibilité merveilleuse ; leur œil est intelligent, habitué à calculer les espaces, les sauts, les accidents ; elles se tiraient d'affaire parfaitement, et nous en étions quittes pour quelques secousses plus ou moins violentes. Bientôt la route devient large et belle, et on ne tarde pas à apercevoir une masse imposante de bâtiments qui ressemblent à une véritable forteresse, capable de supporter et ayant supporté sans doute un siége en règle. Plusieurs tours carrées sont en dehors des murailles, dont le périmètre extérieur est à peu près carré. Chacune des faces contient des cellules pour un grand nombre de moines.

A peu de distance du couvent, notre cawas tira un coup de fusil dont les échos se répétèrent dans la montagne. C'était le signal convenu pour annoncer notre arrivée. J'avais eu soin auparavant de mettre pied à terre. Mon mulet était ombrageux, et le long du chemin il avait fait des écarts imprévus pour des causes moins émouvantes qu'une forte détonation. Nous entrons dans la première enceinte, en passant par plusieurs portes en fer, et nous nous dirigeons vers le porche où nous trouvons l'archimandrite, avec le bâton à pomme d'ivoire, signe de sa dignité, et au milieu de tout son clergé rangé sur deux files. Aussitôt les cloches se mettent en branle, et le cortége se rend à une église où l'on va remercier une Vierge privilégiée de la visite que nous faisions au monastère. *Bien arrivés*, me dit un des moines en français. C'était le docteur Grégorio, avec lequel nous ferons bientôt plus ample connaissance.

Après une courte prière, on nous mène aux appartements qu'on nous a destinés. Les moines y prennent place sur des divans, partagent avec nous les rafraîchissements qui nous sont apportés, et après quelques mots de conversation, nous laissent nous installer à notre aise. M. Guillemet et moi nous prenons chacun une magnifique chambre donnant sur la mer et tout entourée de divans. Une grande natte et un tapis dans celle de mon compagnon ; je refuse les tapis pour la mienne. Antonio s'installe dans une autre pièce auprès de nous.

J'ai cinq fenêtres doubles, sans doute pour garantir contre les vents d'hiver qui doivent être ici très-violents. C'est un coup d'œil magnifique. Ma chambre est très-originale. Elle a environ quarante-deux pieds de long sur trente de large. Elle est partagée en deux parties. La première, la partie étroite, est séparée de la principale par une petite porte à claire-voie, à chambranles guillochés, ayant du vide à droite et à gauche avec une balustrade. On dirait une petite salle de spectacle. Les panneaux faisant face aux croisées et confinant à la porte d'entrée, qui comme toujours occupe l'angle de la pièce, contiennent des armoires peintes en bleu criard avec des carreaux blancs et rouges. Au-dessus de ces armoires un grand vide pouvant servir de dortoir pour les gens qui n'ont besoin que d'une

couverture; dans la partie principale, un plancher couvert d'une grande natte. A droite et à gauche, à une certaine hauteur, une planche régnant le long de la muraille qui est blanchie à la chaux. Au-dessous de gros clous pour attacher des hardes. On m'installe sur le divan des draps et des couvertures si propres que je compte en faire l'essai et ne point me servir de mon lit.

Ma chambre, suivant l'habitude orientale, est entièrement dénudée. Pas de table, pas de chaises. On n'y trouve même pas les meubles les plus *indispensables*. J'insiste sur le mot indispensable pour faire comprendre un certain genre de privation très-pénible pour nous autres Européens. Il s'agit là d'un usage barbare observé dans tous les monastères grecs. La toilette de propreté se fait toujours dans le vestibule voisin, pendant que les uns et les autres vont et viennent. Des aiguières en métal avec un savon et une serviette commune à tout le monde. Je fis mettre chez moi un petit tabouret et je m'organisai du mieux que je pus, tenant à avoir une serviette pour moi tout seul. C'était là une délicatesse peu comprise des moines.

Le serviteur chargé de l'appartement des étrangers se nommait Pachôme. C'était un homme encore jeune. Une belle figure encadrée d'une magnifique barbe noire et reflétant tous les bons instincts d'une nature honnête. Il paraissait fier de l'importance qu'il attribuait à ses nouveaux hôtes. Ce bon Pachôme, en effet, nous prit bien vite en grande affection. C'étaient des soins, des prévenances, des attentions de toutes sortes. A notre réveil, à notre retour de la promenade, nous le trouvions toujours là avec son petit état-major, tout prêt à nous offrir le glyko et le café ; et cela avec le plus grand désintéressement. Quand il nous apercevait, il paraissait heureux et un sourire de satisfaction venait illuminer sa physionomie bonne et intelligente. Antonio et lui étaient devenus une paire d'amis. Aussi notre quartier général était-il rempli de gaieté et d'animation. Je me hâte de revenir à mon sujet dont je me suis laissé distraire par ce brave Pâchôme.

Après nous être lavés et changés, nous reçûmes la visite du second dignitaire du couvent qui venait nous chercher pour aller dîner. Il était environ midi. L'archimandrite nous attendait dans un petit salon éclairé sur trois côtés et séparé en deux parties : l'une entourée de divans sur lesquels sont assis les hauts dignitaires et où nous prîmes place nous-mêmes, l'autre un peu plus basse et contenant des chaises pour les personnes d'une moindre importance. La chaleur était très-forte. Toutes les fenêtres étaient fermées, dans la crainte des courants d'air. Un mauvais portrait à l'huile, et de grande dimension occupait un des panneaux. C'était celui de l'archimandrite qui cependant a une très-belle tête et méritait d'être mieux traité. L'artiste

avait été fourni par le bon docteur qui avait de la peine à convenir du peu de mérite de cette peinture.

On apporta du raki, puis, nous nous rendîmes à la salle à manger C'est une grande pièce très-éclairée, trop éclairée, au milieu de laquelle était une table ronde avec sept couverts. L'archimandrite me fait placer à sa droite, et M. Guillemet à la suite. Pour convives nous avions un autre dignitaire du couvent, l'économe, deux jeunes moines, dont un servant de secrétaire et le docteur Grégorio. Les fonctions de secrétaire consistent à contrôler les revenus du couvent, les longues listes de tonneaux de vin et d'huile, les trains de mulets chargés de blé, enfin tous les détails matériels. Celui qui remplissait alors ces fonctions, savait quelques mots de français; mais ne pouvait pas le parler. On voyait qu'il avait lu nos bons auteurs. Il était né en Macédoine où il alla passer un mois, peu de temps après notre arrivée. Nous étions servis par cinq ou six jeunes gens portant la robe de moine. Ils étaient bien stylés. Ils nous versaient à boire, nous évitaient la peine de repousser nos chaises à la fin du repas. C'étaient les fils spirituels de l'archimandrite. On appelle ainsi les novices. Quand on désire se faire moine, on commence par être domestique d'un caloyer dans un couvent. A la mort de ce dernier, on le remplace, si on est jugé digne de la position. Dans le cas contraire, on passe au service d'un autre caloyer. Avant de nous asseoir un de ces jeunes gens récite une prière, après laquelle les assistants se signèrent plusieurs fois. En faisant le signe de la croix les Grecs et les Russes ont l'usage de toucher l'épaule droite avant l'épaule gauche.

Le service est des plus simples. Chacun de nous avait devant soi une cueiller, une petite fourchette en fer à trois dents et un couteau. Un petit verre que les serviteurs remplissent de vin à mesure qu'il est vide ; un grand verre d'eau servant à plusieurs. Les moines sont très-habiles pour verser d'un verre dans l'autre, sans répandre sur la nappe. Un petit morceau de pain blanc, mais mat et peu levé. Deux serviettes, l'une plus petite pour s'essuyer la bouche. La mienne était ornée de dessins guillochés, sans doute comme marque de distinction. Comme on ne fait point de lessive au mont Athos, le linge est toujours mal lavé. Toutes les anciennes taches de vins paraissent et inspirent un dégoût involontaire.

Notre dîner commence par une soupe blanchâtre, presque froide, où nagent quelques petits morceaux de viande. Viennent ensuite cinq ou six plats gras; des coloquintes assaisonnées, des pâtisseries, puis, pour dessert, des figues pas encore mûres, mais d'une excellente qualité, et des poires ayant bon goût. Nous fûmes obligés de demander grâce. Nous n'étions pas habitués à une chère aussi abondante, lorsque nous étions soumis à l'ascétisme hospitalier de Saint-André. Ici

au moins Antonio pourra se reposer, en n'étant plus obligé de nous faire la cuisine. Le vin d'Iviron est bon et bien meilleur qu'au skite. Il rappelle nos vins de France. Le rouge est préférable au blanc qui est légèrement acidulé et dont le parfum n'est pas très-agréable. Les domestiques en général sont peu soigneux; aussi les bouteilles mal rincées sentent toujours plus ou moins le raki. Les moines ont presque tout chez eux : le pain, le vin, le poisson, les olives, les fruits, les légumes. Ils font venir de Russie une grande quantité de caviar dont ils sont très-friands. On sert toujours à table une espèce de fromage blanc, sec, dur et salé qu'on mange avec presque tous les plats. La chasse fournit aussi quelquefois de nouvelles et excellentes provisions. Pachôme était le Nemrod de l'endroit. Un jour, je le fis demander « Il est à la chasse, me dit Antonio, il est allé tuer des *petits cerveaux*. » Je fus obligé de demander le terme grec pour deviner qu'il s'agissait de chevreuils. Accommodés par le cuisinier d'Iviron ces *petits cerveaux* étaient succulents et auraient pu être signés du nom de Chevet.

On fait maigre le mercredi et le vendredi ; mais quel maigre ! cinq ou six plats de poissons. Un jeûne rigoureux est observé à certaines époques de l'année. Les jours gras il y a toujours du maigre, afin que les moines, supérieurs ou autres, des couvents kinoviens, c'est-à-dire qui ne mangent jamais de viande, puissent trouver de quoi dîner. Il est d'usage, au moins une fois pendant le repas, de dire à son hôte : *Je bois à votre santé.* L'archimandrite n'y manque jamais. A la fin de chaque repas, au moment où il termine sa prière d'actions de grâces, il se tourne de mon côté, et me fait un grand salut, en appelant sur moi les bénédictions célestes.

L'archimandrite Daniel est de petite taille et d'une forte corpulence. Sa mise est soignée et même élégante. Il a toujours des pantoufles en velours violet et quelquefois une grande robe de même couleur. Au premier abord, il a l'aspect froid et sévère; mais il ne tarde pas à se dérider et on est bien vite à l'aise avec lui. Il est simple et bon ; à sa bonté se mêle un peu de malice. Il était impatienté de ne pouvoir comprendre le français que le docteur aimait beaucoup à parler. Aussi Antonio assistait-il à tous nos repas. Se tenant debout derrière ma chaise, il nous servait quelquefois d'interprète. Nous trinquions souvent avec l'archimandrite. Nous buvions réciproquement à nos santés et ensuite à celle de l'empereur des Français dont les moines faisaient le plus grand éloge. Le docteur Grégorio prétendait l'avoir vu autrefois dans les Marais Pontins. Quelques mots maintenant sur ce bon docteur.

George Papadopoulo est né dans la ville de Magnésie, en Thessalie, le 25 janvier 1803. A l'âge de onze ans, il quitta sa patrie pour aller

étudier à Bukharest sous les plus célèbres professeurs de ce temps. En 1821, à l'époque de la révolution grecque, il entra dans le régiment sacré du prince Alexandre Ypsilanti. Après le massacre de ce régiment il traversa l'Autriche pour se rendre en Italie où il se livra à de profondes études médicales. Ayant obtenu le diplôme de docteur, il exerça jusqu'en 1850. A cette époque, il quitta Rome pour aller se fixer à Smyrne. Après huit ans de séjour dans cette dernière ville il se rendit à Constantinople où il resta jusqu'en 1860. C'est alors qu'il fut appelé comme médecin chez les RR. PP. du monastère d'Iviron. L'année suivante, séduit par le calme apparent dont on semble jouir au mont Athos, il renonça au monde et prit l'habit religieux sous le nom de Grégorio.

Le docteur est donc aujourd'hui âgé de soixante-trois ans. Ses cheveux et sa barbe sont tout blancs et encadrent parfaitement sa figure où respirent l'intelligence et la bonté. Il est très-instruit ; il parle très-bien italien et convenablement français. Ses goûts prononcés pour la science et la philosophie, sa franchise, sa simplicité ne le mettent pas en odeur de sainteté auprès des moines, et je ne serais pas étonné qu'il regrettât souvent son ancienne condition. Du reste il parle toujours en termes convenables de son couvent, et il m'a dit bien souvent que s'il avait à recommencer, ce serait encore le monastère d'Iviron qu'il choisirait de préférence à tout autre. Le docteur Grégorio est d'une conversation très-agréable ; de mœurs douces et faciles, il exerce son saint et utile ministère avec la plus grande libéralité. Il a une légère tendance à être axiomatique, et il ne résiste pas au plaisir de citer souvent ses chers auteurs latins avec lesquels il paraît très-familiers. Il se tient au courant du mouvement scientifique en Europe ; il est même abonné à la *Revue des Deux Mondes*, ce qui ombrage un peu ses confrères. L'expression *la nature* se présente fréquemment sur ses lèvres. L'archimandrite, qui ne pouvait pas souffrir qu'on parlât français devant lui, s'impatientait et répétait d'une manière affectée et moqueuse *la na-tu-uu-re*. Dites donc, Dieu, ajoutait-il. D'où des scènes très-comiques, mais toujours pleines de convenance et d'aménité.

Le repas terminé, une courte prière est faite à haute voix, pendant que les assistants sont tous tournés du côté de l'orient. On passe ensuite dans le vestibule. Les serviteurs, avec de grandes aiguières, nous versent de l'eau sur les mains et nous donnent, pour nous essuyer, une serviette en bourre de soie de Brousse et d'un moelleux très-agréable. Les moines se lavent la barbe.

De là nous nous rendons dans le petit salon de l'archimandrite où, suivant l'usage, on nous apporte une petite goutte de vin pur et d'excellent café. Quelques minutes après, je m'aperçus que les pau-

pières étaient lourdes. C'était le moment de la sieste. Nous-mêmes, nous avions hâte de respirer. Nous prîmes congé de nos hôtes et nous les laissâmes se livrer au repos.

Les chaleurs sont si fortes en Orient, qu'une sieste est nécessaire au milieu du jour. C'est aussi ce qui a lieu dans certaines contrées de l'Italie. Il ne faut pas oublier que les moines se lèvent à minuit et prient jusqu'à trois heures du matin. Il y a un certain nombre d'années, un poëte grec, dont j'ai oublié le nom, vint visiter le mont Athos. C'était un jour de fête. Les moines avaient passé toute la nuit à prier. Notre voyageur se présente vers midi au couvent. Il demande le supérieur. On lui répond : « Il dort. — Et le second? — Il dort. — Il n'y a donc personne? — Tout le monde dort. » Il part, retourne chez lui, fait imprimer un ouvrage sur son voyage, et se hâte de mettre : « Je me suis présenté à Iviron. Ce ne sont pas des hommes que j'ai trouvés, mais des porcs. » Plus tard, ce poëte est revenu au mont Athos faire amende honorable et prier les moines de lui pardonner une injure aussi grossière.

Donc, après avoir pris congé de l'archimandrite, nous allâmes, armés de nos pipes, sur le bord de la mer, où nous nous mîmes à l'ombre d'une petite construction renfermant une fontaine d'eau fraîche. La mer déferle de ce côté avec assez de violence, et l'amas considérable des galets prouve que la plage y est très-agitée. Sur la gauche, quelques petites anses sablonneuses rendent faciles des bains de mer. Aussi, quelques moines en profitent, surtout au moment où le soleil se couche. Comme la mer y est très-forte, il faut y mettre une certaine prudence. J'y allais moi-même assez souvent me baigner. Mais, ne connaissant point la côte, je me contentais de me coucher sur le sable, et je me laissais couvrir par la vague. Quelquefois, après m'être à moitié habillé, je m'asseyais sur une roche, les jambes pendantes dans l'eau, à l'endroit où cesse l'agitation. J'étais un jour dans cette position lorsqu'un animal de forme ronde, et gros comme une petite tortue, s'élança sur mon pied pour le mordre, et se retira subitement sous la roche. Ce mouvement fut rapide comme l'éclair; j'en éprouvai une singulière impression. Aujourd'hui, après avoir lu, dans *les Travailleurs de la mer*, la lutte émouvante de Gilliatt avec la pieuvre, mes souvenirs se réveillent et je ressens comme une espèce d'effroi rétrospectif. C'était en effet un poulpe, comme on me le dit depuis, mais de petite dimension. Les habitants entrent dans l'eau jusqu'à la moitié du corps et restent les jambes nues ; c'est ainsi qu'ils prennent cette espèce de mollusque, dont ils sont très-friands.

Vu de ce côté de la mer, le monastère est extrêmement pittoresque. Tous ces petits balcons qui surplombent et qui semblent sortir

des appartements font un très-joli effet. Entre la plage et le couvent, un très-vaste enclos, où paissent de nombreux moutons, et qui est entouré de murs solides. Ces murs sont doublés d'un contre-fort pour les garantir de l'envahissement des eaux. Ce terrain paraît assez aride, mais il ne tardera pas à faire une belle prairie, grâce à l'humus que l'usage y dépose tous les jours. Les moines ne brillent pas par la propreté. Ils jettent tout par les fenêtres, et en dessous des balcons sont de véritables cloaques. Eaux de cuisine, détritus et ordures de toute espèce, vieilles savates, etc... Dans un des coins de cet enclos sont des mûriers d'une vigueur extraordinaire, ce qui me faisait regretter qu'on ne fît pas de soie au mont Athos. Le grand, l'unique obstacle, c'est l'absence des femmes et des enfants qu'on emploie ordinairement pour ce genre de production. Il y a là évidemment erreur. Les caloyers seraient bien suffisants, et je ne doute pas que, s'ils étaient bien conduits, ils ne se tirassent très-bien d'affaire. L'Orient s'épuise pour la graine des vers à soie ; le mont Athos, où le mûrier pousse si bien, pourrait être d'une immense ressource pour cette industrie précieuse qui ne sait plus aujourd'hui où s'approvisionner.

Beaucoup de ruches à miel sont placées le long des murs du côté de la mer. Elles n'appartiennent pas au couvent, qui afferme seulement le droit de les placer là.

Le soleil était dans sa plus grande ardeur ; les cailloux en reflétaient les rayons d'une manière fatigante pour nos yeux, et nous brûlaient le visage. Nous nous décidâmes à rentrer, et, pendant que les moines achevaient leur sieste, nous nous installâmes dans nos chambres. C'était avec une certaine jouissance que je me laissais aller à étudier la mienne. A chaque angle, près des fenêtres, des couvertures moelleuses avec des oreillers pour solliciter au sommeil. On est entouré de tentations : la chaleur, le bruit des vagues, de bons divans, le calme, le silence, etc. Il faut une grande énergie pour résister et ne pas laisser ses paupières s'assoupir. Le plafond est en bois et divisé en losanges rouges et verts, formant des combinaisons mathématiques ; ce n'est pas d'un goût parfait, mais ces dessins reposent la vue quand on est couché sur le divan. La nature humaine n'est pas de force à lutter contre la chaleur énervante de l'Orient, et l'on comprend comment, à la longue, les populations finissent par s'amollir et deviennent une proie facile pour les peuples guerriers qui vivent sous des climats plus vivifiants.

Je ne pouvais me lasser d'admirer la vue que j'avais de mes fenêtres. La situation du levant me permettait d'en jouir toute la journée sans être incommodé par les rayons du soleil. Sur ma gauche, un petit pigeonnier, où l'on nourrit de nombreux ménages,

malgré la prohibition des animaux femelles. On ne tolère les amours qu'à la condition qu'ils aient des ailes. En face de moi de très-belles montagnes, dont la silhouette se dessine sur les eaux bleues du golfe. A droite, une petite pointe dont la verdure descend jusque dans les flots, et qui protége une construction ornée de six arcades. C'est l'arsenal, où l'on fabrique et où l'on remise les barques du couvent. La mer est ici d'une couleur admirable. Les vagues mugissent sans cesse et animent le paysage par leur écume blanchissante.

L'arsenal, au-dessus duquel est un étage avec balcon, est occupé par deux moines qui font le métier de pêcheurs. Leurs filets, leurs lignes et leurs engins sont étalés de tous les côtés. Ils ont une espèce de paniers semblables à ceux dont on se sert sur la côte de Bretagne pour la pêche du homard. Ils se contentent d'y mettre de l'herbe, que le poisson vient visiter dans l'espérance d'y trouver à manger.

Suivant le témoignage des anciens, il y avait autrefois dans cette mer des baleines et même des chiens de mer capables de renverser une barque. A l'époque où Villoison visita le mont Athos, c'est-à-dire à la fin du dernier siècle, l'archimandrite d'Iviron lui dit qu'il en avait vu un dans sa jeunesse. Mais on ne rencontre rien de pareil aujourd'hui. A part quelques dauphins qui viennent jouer sur les flots de temps en temps, on ne rencontre, on ne prend plus que des poissons de petite dimension, mais qui sont très-estimés.

Si l'on en croit la tradition, le monastère d'Iviron a été fondé au dixième siècle, sous le règne de l'impératrice Théophanon et de ses fils Basile et Constantin. Ce serait à la suite d'une grande victoire remportée sur les Perses, qui auraient été repoussés jusqu'en Ibérie. Ayant ensuite beaucoup souffert dans des guerres postérieures, il fut depuis restauré par un prince de Géorgie et agrandi par son fils qui se fit caloyer.

Essayer de décrire un monastère comme celui d'Iviron, ce serait vouloir décrire une petite ville. Les restaurations et les constructions modernes y abondent. Chaque supérieur veut signaler son administration par quelque bâtisse de son invention. On place une chambre, un balcon où l'on peut, sans s'inquiéter des règles du goût et de symétrie; c'est un véritable tohu-bohu qui déroute l'œil et la perspective. Dans les murs sont encastrés quelques ornements anciens et des colonnes qui remontent à l'époque byzantine. Les églises, car il y en a plusieurs, comme dans tout couvent bien monté, renferment un grand nombre de petit tableaux en bois qui paraissent fort anciens.

L'église de Saint-Jean-Prodrome est la plus ancienne. Malheureusement elle a été restaurée récemment, et on a fait disparaître toutes

les anciennes peintures murales. D'après celles de l'iconostase on peut juger du prix qu'elles devaient avoir. En haut, à gauche du chœur, une très-belle Vierge dont les draperies sont très-remarquables ; à droite un Saint Jean. Citons encore les quatre petites figures du bas, les médaillons qui renferment les prophètes, quatre belles colonnes en marbre veiné, et deux espèces de lutrins très-ouvragés en marqueterie d'ivoire.

L'église principale, fort grande, et isolée comme de coutume au milieu de la cour, est dédiée au Repos de la Vierge. Bâtie en murs très-épais, elle est ornée de plusieurs dômes, de colonnes et d'autres ouvrages en marbre magnifique, enfin de fresques couvrant toutes les parois. Ces dernières ont été repeintes entièrement, mais d'une manière déplorable. Deux belles portes en marqueterie, très-travaillées, mais assez modernes. Sur l'une on voit une inscription portant la date de 1593 avec les noms de trois pieux personnages Matthieu, Gabriel et Théophane. Cette inscription est formée de caractères en bois jaunâtre sur fond plus foncé. L'autre porte incrustée de nacre, est due à la générosité d'un archimandrite nommé Joannicius. Sur le côté gauche une inscription indique qu'elle a été faite en 1785 par Constantin et Jean de Clinobon. Le vestibule est toujours ouvert. A l'entrée, deux colonnettes en marbre avec frises, et servant de chambrales, le tout assez ancien. Le portique est couvert de peintures faites en 1855 aux frais de l'archimandrite Séraphin; mais elles sont dégradées par l'humidité. A droite de la porte du vestibule, une espèce de grande chaise en marbre avec deux marches ; tout auprès une plus petite avec une seule marche. Des bancs tout le long du portique ; à une des extrémités une grande mosaïque faite avec des cailloux de la mer.

Deux autres églises sont dédiées, l'une à saint Euthymius et l'autre aux saints Archanges. La première a été restaurée en 1680. La seconde est remarquable par une marqueterie en nacre, mais en mauvais état. Une inscription portant la date de 1585 joue sur le nom grec de l'artiste :

Présent de Dieu, œuvre de Théodore.

L'intérieur de la cour principale du couvent offre le coup d'œil le plus varié. Des escaliers, des treilles, des balcons, des terrasses, de grandes voûtes fermées seulement par des portes en barreaux de bois, d'immenses magasins où les provisions de blé sont entassées, ouverts aux rats et aux souris : ce qui explique l'énorme quantité de chats que l'on rencontre de tous les côtés. En face la grande église et au milieu de la cour une belle fontaine entourée de colonnes en marbre était alors en construction.

Le monastère d'Iviron est très-riche. Il possède des propriétés très-considérables à Moscou, à Giurgévo, en Moldavie et en Valachie. Pendant notre séjour, une dizaine de Russes sont venus faire leurs dévotions à la Vierge. N'ayant pas trouvé l'archimandrite, ils ont laissé pour offrande les titres de certaines propriétés qu'ils donnaient au couvent. Il paraît que des faits du même genre se renouvellent souvent. Une copie de cette Vierge privilégiée se trouve en Russie. On la promène partout, et surtout en Sibérie, dans une voiture à six chevaux. Elle passe pour miraculeuse et produit des sommes considérables.

La grande affaire pour moi c'était la bibliothèque, l'une des plus précieuses du mont Athos, et je brûlais du désir de la visiter. J'obtins enfin la faveur d'y pénétrer. Située au-dessus du porche de l'église, elle se trouve dans un endroit assez obscur et on y monte par un escalier très-étroit et très-laid. On est même obligé de traverser tous les détails peu ragoûtants d'un ménage de moine. La bibliothèque se compose de deux pièces contiguës entourées d'armoires grillées, d'une main-d'œuvre peu ancienne. Ces armoires sont remplies de livres imprimés, couchés à plat les uns sur les autres, de sorte que les recherches sont très-difficiles, malgré les étiquettes indiquant les matières principales. Les éditions sont anciennes. Point de livres nouveaux. Reliures mal faites et souvent en mauvais état. Quant aux manuscrits grecs ils sont rangés par ordre de numéros sur des rayons établis entre les deux fenêtres. On en trouve d'autres dans un grand coffre empilés au hasard. Il y en a en tout environ un millier, dont plusieurs anciens et sur parchemin. On conserve à part un certain nombre de manuscrits géorgiens, très-beaux et très-précieux.

Une nouvelle bibliothèque, plus spacieuse et mieux éclairée, a été établie dans une espèce de tour carrée bâtie depuis peu au milieu du couvent. Je vis là un grand nombre de manuscrits qui avaient été nouvellement reliés. C'est un pauvre moine, fixé à Caryès, qui avait été chargé de ce travail. L'examen que je fis m'affligea profondément. Indépendamment de la reliure qui est affreuse, les titres sont souvent faux, certains cahiers ont été placés à l'envers, et, perte irréparable, ce malheureux relieur a rogné les marges de manière à enlever quelquefois une partie du texte. Et, comme pour témoigner de son ignorance et de sa barbarie, il a laissé quelquefois dans les volumes des débris de ces rognures encore couvertes d'écriture.

Mynoïde Mynas a travaillé pendant longtemps sur ces manuscrits, sur lesquels sont apposés des notices de sa main. Il en a même fait un catalogue sommaire. Les traces de ce long séjour n'étaient pas de nature à me donner de grandes espérances littéraires, et je m'expliquais facilement pourquoi je trouvais si peu d'ouvrages appartenant aux belles époques de la littérature ancienne.

La première fois qu'on me permit de travailler dans l'ancienne bibliothèque, l'archimandrite eut la bonté de m'accompagner pour m'y installer, et il me remit entre les mains de deux moines qui restèrent avec moi. Mais la chaleur était si forte dans cette salle basse et enfermée, qu'il nous fut impossible d'y rester longtemps. Le secrétaire me permit d'emporter un manuscrit dans ma chambre, et je pus ainsi occuper mon temps jusqu'à la tombée de la nuit. On vint alors nous chercher pour aller souper avec les révérends pères. Le repas fut aussi copieux que celui du matin. C'est ce qui eut lieu pendant tout le temps que nous restâmes à Iviron, et nous prîmes des forces pour le passé et pour l'avenir. Après souper on se rendit dans le petit salon de l'archimandrite, où nous causâmes pendant près d'une heure. Sur ces entrefaites arriva un grand moine, d'une belle et imposante figure. Il ôta ses souliers, monta auprès de nous, se prosterna jusqu'à terre devant le père Daniel, lui baisa la main droite, lui remit un petit sac renfermant les clefs du couvent, se prosterna de nouveau et se retira. On ferme toujours les portes au coucher du soleil. Les clefs restent chez l'archimandrite pendant la nuit, et la même cérémonie a lieu le matin quand le portier vient les chercher.

Un soir ce dernier venait de se retirer, après la cérémonie accoutumée. Je dis alors à l'archimandrite :

— Quel est cet homme?

— C'est le portier.

— Que vient-il de remettre à Votre Sainteté ?

— Les clefs de la porte d'entrée du couvent.

— En êtes-vous bien sûr ?

— Sans doute, puisque les voilà.

— Mais comment êtes-vous certain que les portes soient fermées ? Qui vous dit qu'on ne se contente pas de vous remettre les clefs et de maintenir la porte seulement fermée au verrou, de manière qu'on puisse sortir et rentrer à volonté ?

— Que me dites-vous là ? Je n'ai jamais eu une pareille idée. Je sais bien que cela n'est pas, parce que Constantin (c'était le nom du portier) est très-honnête. Mais vous me jetez dans l'esprit de singuliers soupçons.

Le lendemain, notre homme se présente comme d'habitude et remet à l'archimandrite le petit sac en question.

— Constantin, dit ce dernier, prends ce sac. Bien. Ouvre-le et montre-moi ce qu'il y a dedans.

L'autre étonné, interdit, s'arrête et ne répond rien. Sur un nouvel ordre, il s'exécute et sort les clefs.

— Quelles sont ces clefs ?

Sourire de Constantin, mais pas de réponse.

La question ayant été répétée, — Ce sont les clefs du couvent.

— A quoi servent-elles ?

— Mais à fermer les portes le soir, au coucher du soleil.

— Est-ce que ces portes sont fermées ?

— Sans doute.

— Qu'est-ce qui me le prouve ?

Constantin alors nous regarda d'un air si singulier que nous eûmes toutes les peines du monde à conserver notre sérieux. Le pauvre garçon n'en écouta pas davantage et se retira, bien persuadé que ce soir-là l'archimandrite avait un petit grain de folie.

Cette petite scène nous amusa beaucoup. L'étonnement, la stupéfaction du portier prouvait du reste qu'il ne s'était jamais mis en face d'une pareille idée. La même fidélité est-elle observée dans les autres monastères, c'est ce que je n'oserais affirmer.

Ainsi que je l'ai dit précédemment, je me réjouissais beaucoup de mon installation au couvent d'Iviron et j'espérais bien n'avoir pas à me débattre contre la vermine. Dès la première nuit je me couchai donc sur le divan avec une confiance digne d'un meilleur sort. Mais à peine ma lampe fut-elle éteinte que les rats se mirent à faire un tapage infernal. En même temps je fus assailli par une armée fourmillante qui me força de me lever, et je fus obligé d'installer mon lit. Mais j'eus beau faire, m'examiner, me secouer, je n'entrai pas seul dans mes draps et je passai une très-mauvaise nuit. Le matin, j'eus bon marché de mes ennemies qui, renfermées avec moi, n'avaient pu se sauver. Les plis extérieurs de la gaze étaient remplis d'une foule de voyageuses nocturnes qui avaient cherché à pénétrer dans la place. Voilà pourtant ce que produisent ces maudits divans en bois et cloués sur le plancher! La vermine s'y met facilement et y pullule à l'aise. Malheur à l'Européen un peu délicat qui vient y reposer ses membres épuisés de chaleur et de fatigue ! Certaines natures privilégiées ne soupçonnent pas ces misères et dorment malgré tout d'un sommeil imperturbable.

Une opération importante avait eu lieu dans ma chambre. J'avais fait enlever la natte sous laquelle s'était accumulée une épaisseur considérable de poussière et d'ordure. Je fis laver le plancher à grande eau, de manière à ce qu'elle pénétrât sous les divans. On ne lève presque jamais ces nattes, surtout dans les chambres destinées aux voyageurs, et bien que la mienne ne fût donnée qu'aux gens de haut parage, elle n'en était pas mieux soignée. Le bon Pachôme était émerveillé de mon idée qu'il approuvait du reste, en voyant le tas d'immondices que ce nettoyage avait mis au jour.

Le lendemain de cette nuit accidentée, l'archimandrite nous fit prier de venir chez lui prendre le café. Il me demanda si j'avais bien

reposé. Je ne lui dissimulai point mes nombreuses tribulations. Dès lors il voulut me faire accepter son salon particulier qui était pur de tout insecte. Malgré sa gracieuse insistance, je tins à garder ma chambre où, grâce à mon lit, j'espérais bien me tirer d'affaire. Il monta ensuite à la bibliothèque, où il se fit apporter et me montra, en me demandant mon avis, plusieurs manuscrits précieux que l'on tient ordinairement dans la réserve la plus secrète. Ce sont des évangiles des dixième, onzième et douzième siècles. Ce qui en fait surtout le prix ce sont des reliures très-riches, dont deux sont en argent avec des dessins repoussés et de petites inscriptions religieuses. Un autre est relié en velours avec des ornements et des pierreries. L'archimandrite me laissa ensuite avec le secrétaire assisté d'un moine et je travaillai jusqu'à midi.

Les moines quelquefois possèdent en particulier des manuscrits, genre de possession qu'ils dissimulent avec le plus grand soin. Dès le second jour de mon arrivée, il se présenta chez moi un caloyer tenant mystérieusement un objet caché dans les plis de sa robe. C'était un évangile du onzième siècle, sur lequel il venait confidentiellement me demander mon avis. Voyant qu'il y attachait un grand prix je ne cherchai point à en tenter l'acquisition. En général ils sont très-curieux. Souvent ils entraient chez moi sans frapper. Ils venaient s'appuyer sur la balustrade, regardaient ce que je faisais, restaient ainsi quelques minutes et partaient sans même avoir ouvert la bouche.

Après le déjeuner, ou plutôt le dîner, qui a toujours lieu au milieu du jour, nous allâmes visiter un petit bois de citronniers qui se trouve dans l'enceinte du couvent. Les arbres sont en pleine terre, les uns sur les autres. L'exposition est excellente. On y met force fumier. Ce bois produit une quantité prodigieuse de citrons.

En dehors des heures de repos, le couvent a presque toujours une animation extraordinaire. Soixante-dix mulets paissent sous nos fenêtres; chacun porte une clochette, ce qui produit un bruit incessant. Parmi eux des cochons, parce que, dit-on, ces animaux ont la propriété de conjurer le mauvais œil, c'est-à-dire d'empêcher que les mulets ne tombent malades. On fait manger les porcs aux ouvriers et quelquefois il en paraît sur la table de l'archimandrite. Dans ce cas ce sont les petits qu'on choisit de préférence.

A quelques pas du monastère se trouve un petit hôpital construit par le père Daniel. C'est une maison longue et n'ayant de profondeur que pour la place d'une chambre. Elle est partagée en douze cellules donnant toutes sur un grand balcon couvert qui sert de promenoir. Les cellules sont très-propres. Dans chacune un lit en bois, des planches le long du mur et au fond un petit foyer. A l'une des extrê-

mités de la maison une chapelle avec de très-jolis ornements. Un prêtre y a son logement et y demeure constamment, de manière à dire la messe aux malades et à les assister pour la confession. Cet hôpital est dans une situation charmante. Placé à mi-côte il a vue d'un côté sur la mer et le couvent, et de l'autre sur la montagne boisée. Une très-belle et bonne fontaine avec un immense réservoir, puis un jardin assez grand pour cultiver des légumes. Le monastère fournit tout : pain, vin, olives, couvertures, médicaments, etc.

A peu de distance encore la maison des fous, très-ancienne fondation. On y voit encore de vieilles boiseries et dans l'église un certain nombre de peintures byzantines. Dans le haut, des chambres convenables pour les pères. Celles du bas contiennent des chaînes. Il y avait alors dans une de ces dernières un homme enchaîné depuis une douzaine d'années. C'était un ancien moine. Ayant eu une dispute avec celui qui était chargé de la cave, il l'avait frappé avec un morceau de bois et l'avait tué du coup sans le vouloir. Nous donnâmes quelques pièces de monnaie à ce malheureux qui paraissait idiot. Chose singulière et bien regrettable, l'archimandrite et les autres pères ignoraient l'existence de ce misérable.

De l'hôpital on aperçoit la léproserie. Il y avait alors neuf malades. Trois étaient morts depuis deux jours. Il existe, me disait le docteur Grégorio, deux espèces de maladies dites éléphantiasis, l'une européenne, guérissable ; l'autre asiatique, inguérissable. La médecine n'y peut rien. La nature seule se charge de les guérir, aussi abandonne-t-on complétement ceux qui sont envoyés dans la léproserie. Il leur est même défendu de dépasser certaines limites qui leur sont assignées. En passant, nous jetâmes de loin les yeux sur ces pauvres malades qui étaient accroupis à l'ombre ; cette vue nous causa une impression des plus pénibles.

L'église du cimetière, placée non loin du couvent, est sous le patronage de saint Athanase d'Alexandrie. On y remarque d'anciennes peintures. Quant au cimetière lui-même c'est un simple enclos où l'on ne voit absolument rien. Par-ci par-là un peu de terre soulevée, ce qui indique une récente inhumation. Égalité parfaite. L'archimandrite, comme le caloyer, est enterré sans la moindre distinction. Un peu de terre et tout est dit : cette dernière hospitalité dure trois ans. A l'expiration de ce terme les anciens font place aux nouveaux et leurs restes sont jetés dans un grand hangar. C'est là le charnier humain où sont entassés pêle-mêle tous les os et les crânes des moines. J'ai remarqué qu'ils avaient presque tous le front fuyant. C'est hideux et dégoutant. C'est un désordre, un abandon dont il est impossible d'avoir une idée. On y trouve même des débris de toute sorte et même de vieux tableaux destinés à être brûlés.

A la sortie du monastère, différents chemins conduisent sur la montagne où sont disséminés une foule de *kilia* occupés par un ou deux caloyers. Ces petites habitations monacales sont extrêmement pittoresques et possèdent une ou plusieurs églises ou chapelles. Des arbres de toute espèce, des fruits, des treilles et de l'eau excellente presque partout. C'est un séjour ravissant avec une vue admirable. Dans un ordre plus élevé, nous devons citer le skite de Saint-Jean-Prodrome. Cette importante communauté, qui dépend du monastère d'Iviron, ne contient pas moins de trente maisons.

Pendant que j'employais mes journées, soit à la bibliothèque, soit dans une chambre avec les manuscrits qu'on voulait bien me confier, M. Guillemet prenait une vue générale du couvent et copiait quelques anciennes peintures. Il regrettait toutefois de ne pouvoir reproduire par la photographie quelques ornements d'église, ayant laissé ses appareils au skite de Saint-André. Nous nous décidames à aller les chercher et à en faire l'objet d'une petite promenade. A cet effet je priai l'archimandrite de nous prêter ses mulets pour le lendemain. Il me répondit très-gracieusement que M. Guillemet pouvait très-bien faire cette course avec Antonio, mais qu'il tenait beaucoup à me garder. C'était là une de ces petites taquineries suggérées par son amabilité naturelle. Toutefois dans la journée il monta chez moi pour s'assurer par lui-même si j'employais bien mon temps. Je lui montrai les manuscrits sur lesquels je travaillai ; il se déclara satisfait et dit qu'il continuerait à avoir soin de moi puisque je m'occupais si bien. Le soir il m'annonça qu'il consentait à se priver de moi, mais pour une demi-journée seulement, et qu'il y aurait aussi un mulet à ma disposition.

Nous partîmes le lendemain matin, tous les trois, précédés de notre fidèle Jani. L'archimandrite et les pères étaient là pour nous dire adieu et pour nous souhaiter un bon voyage. Il n'y avait pas de prévenances et de gracieusetés qu'ils n'imaginassent.

Cette promenade matinale fut charmante. Nos mulets allaient lentement et nous évitaient les chocs désagréables qui proviennent de certaines aspérités de la roche. Le soleil n'avait pas encore assez d'ardeur pour nous fatiguer et nous pouvions examiner à notre aise les arbustes de tout genre qui bordent le chemin.

En arrivant au skite de Saint-André, il nous sembla rentrer dans notre maison. Nous étions chez nous. Les serviteurs, Daniel en tête, nous faisaient accueil comme à des maîtres chéris qui reviennent d'un long voyage. On disait la messe. Nous avons dû en attendre la fin pour voir l'hégumène et le jeune Dorothée.

Pendant que M. Guillemet arrangeait toutes ses fioles photographiques je jouissais de la vue de la campagne. Malgré la cuisine,

ou plutôt l'absence de cuisine, je me sentais heureux de me retrouver au milieu de ces braves gens. Ils étaient enchantés de notre visite, mais ils furent très-désappointés en apprenant que nous devions retourner le soir même à Iviron. Ils espéraient que nous venions passer quelques jours au skite. Après déjeuner je me rendis à Caryès. Là j'appris qu'un moine avait apporté précédemment chez un épicier quelques manuscrits grecs dans l'intention de les vendre. Je me fis donner son adresse, et, malgré une chaleur tropicale, je partis accompagné d'Antonio et de mon fidèle cawas. Ce moine demeurait assez loin dans la montagne et dans le voisinage d'une ancienne chapelle en ruines. Il n'avait malheureusement que des livres liturgiques dans un état déplorable. J'en fus pour mes peines et mes fatigues. Le soir nous revînmes au monastère d'Iviron assez à temps pour partager le souper de nos excellents hôtes qui nous témoignèrent vivement leur joie de nous revoir au milieu d'eux.

Ma journée était distribuée d'une manière invariable. Je me levais un peu avant le soleil que je voyais bientôt sortir de la mer, encore tout rouge et tout bouffi. Lorsqu'il s'était un peu débarbouillé, il prenait de la force, montait sur l'horizon et m'obligeait à tirer mes rideaux. Je réveillais M. Guillemet qui, pendant que je m'escrimais avec mes chers manuscrits, allait continuer son paysage afin d'avoir les teintes du soleil levant. Peu de temps après Antonio entrait chez moi, rangeait un peu, et m'apportait le glyko avec un verre d'eau fraîche, le raki et le café. Vers sept heures un moine m'accompagnait à la bibliothèque où je restais jusqu'à midi, heure à laquelle nous allions nous mettre à table avec l'archimandrite. Nos convives étaient presque toujours les mêmes, sauf le docteur qui souvent s'abstenait de paraître à table. Il préférait manger chez lui, les repas copieux convenant peu à son estomac. Quelquefois cependant il venait pour causer une heure avec nous. Le repas se passait comme d'habitude, d'une manière très-gaie, et assaisonné de taquineries mutuelles qui m'exerçaient singulièrement sur l'usage de la langue. Quand les moines se servaient d'une expression locale ou d'un terme inconnu pour moi, Antonio était là pour me l'expliquer. Ce dernier ne contribuait pas peu à nous égayer par la manière piquante et originale dont il se tirait d'affaire.

Les mœurs des Grecs ont conservé un caractère primitif que notre délicatesse nous a fait perdre depuis longtemps. Chacun prend dans le plat avec sa fourchette. Plusieurs même se servent d'un petit morceau de pain comme d'une éponge, au moyen de laquelle ils savourent la sauce. L'archimandrite qui connaît nos usages nous laisse toujours servir les premiers. Prendre un morceau sur son assiette et le mettre sur celle de son voisin est considéré comme une gra-

cieuseté. Le père Daniel n'y manquait pas ; aussi je me gardais bien de faire le dégoûté. Il y avait dans son action tant de bonté, tant de bienveillance! Après le café et quelques minutes de causeries nous remontions dans nos chambres où quelquefois, succombant à la chaleur, nous nous laissions aller à faire une petite sieste. Vers cinq heures une promenade au bord de la mer; retour au moment de la fermeture des portes, et souper avec les pères. Le repas du soir ressemblait à celui du matin ; aussi copieux, aussi abondant. Après une demi-heure ou même quelquefois une heure de conversation nous prenions congé des pères. Nous nous couchions de bonne heure, afin de pouvoir, pour nos travaux, profiter de la fraîcheur du matin.

La situation d'Iviron protégé par des montagnes boisées rend l'air extrêmement lourd. Lorsqu'il règne certain vent, il faut prendre quelques précautions. Les digestions se font alors difficilement, les maladies même y prennent quelquefois un caractère pernicieux. Cela n'empêche pas d'y vivre longtemps. Villoison prétend avoir vu dans l'infirmerie de ce couvent un moine âgé de cent quatorze ans, et aveugle. C'était là sa seule infirmité.

M. Guillemet, tout naturellement, avait commencé ses travaux photographiques par le portrait de l'archimandrite en grand costume et avec toutes ses décorations. Ce dernier craignant d'être aperçu par les moines, n'avait pas voulu poser ailleurs que dans son salon. Malheureusement il n'y avait pas assez de lumière, et la pièce pour laver était beaucoup trop éloignée. L'épreuve fut recommencée, mais sans plus de succès. L'archimandrite alors se décida à se laisser photographier sur une terrasse. Le portrait fut pris en pied, et réussit assez bien. Les moines étaient très-intrigués ; ils allaient et venaient. Ils voulaient tous voir opérer. La plupart désiraient avoir leur portrait ; mais plusieurs convaincus qu'il y avait là l'intervention du diable, auraient regardé comme un grave péché de se placer devant l'appareil de M. Guillemet. En général ils sont très-curieux. Ne connaissant rien, n'ayant absolument rien à faire, ils regardent avec le plus grand étonnement tout ce qui sort de leurs habitudes. En dehors et en face de la porte du couvent se trouve une fontaine au-dessus de laquelle est encastrée une petite inscription grecque du moyen âge. J'en fis prendre un estampage. Antonio tenait le pied de l'échelle sur laquelle M. Guillemet était monté et opérait. Il se forma immédiatement autour de nous un cercle nombreux composé des mendiants qui se tiennent à la porte du monastère, des ouvriers, des muletiers et des moines, qui tous nous regardaient la bouche béante.

Le couvent d'Iviron est un des mieux composés sous le rapport du personnel. Parmi les convives qui figuraient quelquefois à notre table, il y avait un jeune homme nommé Démétrius, d'une figure

charmante et très-sentimentale. Il appartient à une famille distinguée d'Égine et il voulait se faire moine, malgré sa pauvre mère qui en éprouvait le plus vif chagrin. L'épreuve du noviciat dure trois ans. Il en était à sa seconde année; aujourd'hui le sacrifice est consommé. Après avoir été secrétaire du conseil de Caryès, il a dû se retirer, parce que sa santé périclitait dans ces fonctions trop absorbantes. Ce jeune homme me témoignait beaucoup d'amitié. Je ne tardai pas à me lier avec lui. Il venait souvent me rendre visite dans ma chambre, et nous causions intimement. Il était très-résigné, mais on voyait qu'il travaillait à comprimer des aspirations d'un autre genre. « Voudriez-vous venir à Paris? » lui disais-je un jour.

— Oh! non! D'abord il faut beaucoup d'argent. Puis il vaut mieux pour moi que je fuie le monde. On est tranquille ici. J'y mourrai.

Il y avait, peut-être y a-t-il encore dans ce jeune homme des trésors de tendresse sans emploi et qui lui retombent lourdement sur le cœur. Il était très-dur à lui-même, et bien qu'il fût dans un couvent idiosrhythme, il ne faisait jamais gras. Il comptait se faire moine kinovien, si sa santé le lui permettait. Dans les derniers jours je lui faisais de fréquentes visites. Il avait un appartement très-agréable. Une très-belle chambre donnant sur la mer ; au couchant une terrasse.

Il vivait avec un jeune néophyte : tous deux faisaient leur cuisine. Une charmante petite église, éclairée seulement par une lucarne, avec un certain nombre de stalles. Dans le fond un iconostase d'une grande richesse et plusieurs tableaux renfermant d'anciennes peintures byzantines ; ils étaient quatre à jouir de cette église. Il y en a un grand nombre du même genre dans le monastère ; indépendamment des grandes où se font les offices en commun, chacun a la sienne. Il n'y a pas jusqu'au vieux gardien de la tour qui n'ait une chapelle avec des peintures assez anciennes. Pour y monter, nous fûmes obligés de traverser ce petit sanctuaire. On comprend dès lors l'énorme quantité d'églises qui se trouvent au mont Athos. C'est une chose dont ne peut pas se douter le touriste qui ne séjourne qu'un jour ou deux dans chaque monastère.

La régularité de nos journées était quelquefois rompue d'une manière très-agréable. Un matin, l'archimandrite me fit prévenir que nous déjeunerions à l'arsenal, où tous les ouvriers et tous les moines étaient occupés à construire un môle. La mer commençait à devenir grosse et on se hâtait de terminer la première partie avant l'arrivée de la tempête. On organisa notre déjeuner sur un grand balcon qui règne au premier le long de la maison des pêcheurs. On étendit des tapis et nous nous installâmes à la turque. Les ouvriers et les

moines travaillaient sous nos yeux. L'archimandrite, tout en mangeant, les surveillait, et activait du geste et de la parole ceux qui étaient tentés de se reposer; la mer grondait et il n'y avait pas une minute à perdre. Effectivement, dans l'après-midi elle devint si forte et si furieuse que l'ouvrage dut être abandonné. Les vagues étaient énormes et remontaient la pente sablonneuse avec tant de rapidité qu'il n'y avait pas moyen de se risquer sur la plage limitée par les dunes. C'était un spectacle magnifique. Le bruit, l'écume blanche, une chaleur étouffante, et les moines regardant de loin l'approche de la tempête.

Quelquefois, pour triompher du sommeil qui nous envahissait au milieu du jour après déjeuner, nous gravissions la montagne en compagnie d'Antonio et de Jani, et nous allions visiter les habitations monacales qui sont disséminées de tous les côtés. Un jour nous entrâmes dans une de ces habitations qui était occupée par un vieux moine, un jeune caloyer et un Bulgare. Le caloyer paraissait assez instruit et avait une figure intelligente. Ils nous montrèrent deux églises très-curieuses en peintures anciennes, mais, comme toujours, affreusement restaurées. Je demandai ensuite à celui qui nous accompagnait s'ils ne possédaient pas d'anciens livres. Il en parla au vieux moine, qui me mena dans une petite chambre où, parmi des livres grecs imprimés, je trouvai quelques manuscrits sans importance. Il se souvint ensuite qu'il en avait un ancien sur parchemin, et il m'apporta un magnifique volume du onzième siècle. C'était le Psautier avec de riches commentaires disposés sur les marges; malheureusement les premiers et les derniers feuillets manquaient, ayant été sans doute employés à des usages domestiques. A cette vue le cœur me battit avec violence. J'affectai la plus grande indifférence et je demandai le prix de ce volume comme par manière de conversation. Le moine, craignant de se tromper, me demanda une somme très-élevée. Je me contentai de hausser les épaules en souriant, et je retournai rejoindre mes compagnons qui étaient à prendre des rafraîchissements sur un petit balcon dominant la campagne. Toutefois je contai mon affaire et mon désir à Antonio en lui recommandant de renouer adroitement la négociation. Comme je le pensais bien, notre vieux moine, avide d'argent, regrettait déjà d'avoir laissé échapper sa proie. Il y eut de longs pourparlers entre Antonio et lui, des demandes et des offres qui, d'abord très-loin les unes des autres, ne tardèrent pas à se rapprocher. Chaque fois je répondais par un refus catégorique. Enfin on tomba d'accord pour un prix qui me convint. Restait une dernière difficulté. Je dis à ces moines que nous ne pouvions pas rentrer au couvent avec cet énorme volume. Si on nous rencontrait dans les cours ou les couloirs, on ne manquerait pas

de croire et de dire que ce manuscrit provenait de la bibliothèque du couvent. Le jeune caloyer s'offrit de me l'apporter dans ma chambre, ce que j'acceptai avec empressement. En redescendant la montagne je recommandai à mon cawas Jani de chercher dans ses courses les collections de manuscrits et de me les indiquer. Deux ou trois heures après je recevais mon emplette. J'en remis le prix au caloyer, qui examina attentivement les pièces d'or que je venais de lui donner, et il partit aussi satisfait que moi. Voici le moyen qu'il avait employé. Les caloyers ont tous un grand sac en crin qui leur sert à emporter le pain, le vin et les olives que distribue le couvent. En venant chercher ces provisions il mit le volume dans son sac et monta jusque chez moi sans que personne fît attention à lui. A l'homme de chambre qu'il rencontra il dit qu'il venait voir le portrait de l'archimandrite, que M. Guillemet avait fait tout récemment. Ce dernier avait acheté au même moine, pour quelques piastres, un petit triptyque byzantin, un peu noirci par le temps.

Dans une autre visite que je fis quelques jours après au même moine, je vis un beau manuscrit in-folio dont la dernière moitié était du onzième siècle. Le prix était tellement exagéré que je ne voulus même pas marchander. Je n'avais d'ailleurs nul regret, parce qu'il s'agissait simplement d'un *Patericon*, ouvrage dont on possède un grand nombre de copies anciennes dans les bibliothèques d'Europe. Quelques jours après, au moment où je me disposais à partir pour Vatopédi, le jeune Bulgare vint me trouver au skite de Saint-André pour me proposer ce manuscrit, mais je trouvai encore le prix trop élevé et je renonçai à cette nouvelle acquisition.

On sait que les moines grecs ont des offices très-longs et qu'ils passent beaucoup d'heures de suite à l'église. Je tenais, soit par égard pour eux, soit par curiosité, à assister à une de leurs messes. Mais je redoutais la vermine dont les stalles sont infectées et la longueur de cette cérémonie, d'autant plus qu'il n'est pas d'usage de s'asseoir. On se tient toujours debout; dans les stalles, comme dans celles de nos églises se trouve une espèce de siége mobile, au moyen duquel on se repose dans une position presque verticale. Un jour je me laissai persuader par le bon docteur qui me promit que l'office ne serait pas long, et je me rendis à l'église vers cinq heures du matin, c'est-à-dire au moment où le soleil se levait. La messe chantée dura près de deux heures, et il faisait une chaleur étouffante. Les moines se placent tout autour de l'église. L'archimandrite est près de la chaire. Le prêtre qui se tient à l'autel, dans l'intérieur derrière l'iconostase, et qu'on ne voit point, chantait d'une voie nasillarde. Le chant grec est d'une monotomie insupportable. A droite et à gauche du chœur, et dans la traverse de la croix, se tiennent deux chantres qui se

relayent. Un moine va sans cesse de l'un à l'autre pour leur donner le ton ; ceux qui sont auprès font des espèces de points d'orgue pour soutenir le chant. L'un des deux chantres, pour nous faire plus d'honneur, criait à se briser les poumons, et ce n'était plus à la fin qu'une voix affreusement éraillée qui nous écorchait les oreilles. Le docteur placé dans la stalle voisine de la mienne, me disait de temps en temps : « Il est un peu enrhumé. » A la fin de la messe, on apporte, au milieu de l'église, du pain et du blé bouilli pour ceux qui n'ont point participé à la cène. Tous les assistants vont en prendre un morceau en baisant la main du prêtre. On se rend ensuite sous le portique où le restant du blé bouilli est apporté, et en prend qui veut. Nous sommes montés alors dans le salon de l'archimandrite avec les dignitaires et les chantres, et là on nous a servi le glyko et le café.

Indépendamment des manuscrits conservés dans la bibliothèque du couvent, j'aurais désiré prendre communication des pièces appelées vulgairement chrysobules et dont plusieurs passent pour être très-anciennes. L'archimandrite, un jour, me promit de me les montrer, mais comme cette promesse me paraissait faite à contre-cœur, je lui dis que j'aimais mieux ne pas les voir, ajoutant qu'il était regrettable que plus tard je fusse obligé de raconter le fait. Un matin il me fit prier de passer chez lui. Je me rendis à son invitation, et je fus fort étonné de voir tout le conseil du couvent assemblé et les parchemins étalés sur un divan. J'étais très-piqué de voir comment les choses tournaient. Je dis au conseil que, pour le moment, je demandais à ne pas examiner ces pièces, que lors de mon retour à Iviron et suivant les facilités que j'aurais rencontrées dans les autres monastères, je leur demanderais peut-être l'autorisation de travailler sur ces documents. Ce que je voulais avant tout, c'était de ne rien faire qui leur fût désagréable. Ils me prièrent alors de leur donner des renseignements sur quelques-unes de ces pièces qu'ils ne pouvaient déchiffrer, et de leur dire l'âge de quelques chrysobules. Je leur répondis que pour cela j'étais entièrement à leur disposition; mais qu'il m'était impossible de faire ce travail devant tant de monde; cette espèce de surveillance soupçonneuse avait quelque chose d'humiliant pour moi. L'archimandrite s'excusa et excusa les membres du conseil en disant que je m'étais mépris étrangement ; que le lundi était jour de conseil, que séance tenante il avait été décidé qu'on me montrerait ces parchemins et qu'on m'avait fait prévenir immédiatement. J'acceptai l'excuse, et il fut convenu que je reviendrais plus tard chez l'archimandrite pour faire les notices qu'ils désiraient, ce qui eut lieu effectivement. Je vis seize pièces en parchemin dont les plus anciennes remontent au onzième siècle. Il y en a une très-

curieuse. C'est un rouleau extrêmement long et qui ne peut manquer d'être intéressant sous le rapport des usages, de la langue et de la topographie du pays.

J'avais terminé mes recherches dans les bibliothèques d'Iviron et j'avais examiné tous les manuscrits qui y sont conservés. Rien ne me retenant plus, et pressé d'ailleurs d'aller visiter les autres monastères, j'annonçai mon départ à l'archimandrite. Avant de partir je voulus lui faire accepter un petit dédommagement pécuniaire pour l'hospitalité généreuse qu'on nous avait donnée. Cette offrande, bien entendu, n'était faite que pour les pauvres du couvent et pour les cierges de la Vierge miraculeuse. Le bon archimandrite Daniel me répondit par un refus, me disant mille choses gracieuses. Ce n'est qu'après avoir lutté pendant longtemps, et à force de supplications, que je finis par lui faire accepter notre offrande. Des étrennes données à un grand nombre de serviteurs finirent par nous constituer une dépense qui rendit moins lourde notre reconnaissance.

Avant de quitter Paris, et d'après le conseil de M. Sébastianof, je m'étais muni de plusieurs douzaines de paires de lunettes communes, dans l'espérance que je pourrais faire des heureux à bon marché. L'industrie de l'opticien est inconnue au mont Athos et les moines ne savent comment faire pour se procurer des lunettes, lorsque leurs yeux leur refusent le service. Je fus donc le bienvenu quand je parlai de ma petite provision. L'archimandrite voulut bien en accepter deux paires qui lui convenaient parfaitement. J'en donnai aussi à d'autres moines, mais je fus obligé de m'arrêter dans le cours de mes générosités, afin de pouvoir les continuer dans les autres couvents.

Le jour fixé pour notre départ d'Iviron étant arrivé, nous prîmes congé de nos hôtes qui nous avaient fait préparer cinq mulets, et nous nous mîmes gaiement en route pour le skite de Saint-André, où nous étions attendus. Pendant mon absence l'hégumène avait fort bien fait arranger ma chambre : des chaises, en plus grand nombre, des rideaux et des transparents en gaze pour empêcher l'envahissement des cousins. Nous nous trouvions heureux de respirer un air plus pur et plus sain. Nous commencions à être fatigués de notre séjour à Iviron; notre estomac surtout s'accommodait mal de cette nourriture abondante et substantielle. La chaleur y est extrême et souvent accablante. Cet inconvénient, nous allions le retrouver à Vatopédi où il avait été convenu que nous nous rendrions en quittant Iviron. Mieux eût valu continuer notre itinéraire en visitant Philothée, Caracallo et Lavra où l'atmosphère est plus fraîche pendant les mois d'été. Mais je tenais à me conformer aux désirs du conseil et nous étions impatiemment attendus à Vatopédi.

E. Miller.

L'AGITATION

CONTRE

L'OBSERVANCE DU DIMANCHE

I

Tout le monde connaît de réputation, si ce n'est par expérience, les mortels ennuis du dimanche d'Angleterre.

Cette réputation n'est ni usurpée, ni exagérée.

Quelques Français, hommes d'esprit, à qui il est arrivé d'en tâter, se sont livrés, à ses dépens, on le sait, à des saillies fort bouffonnes, fort amusantes, et ces pochades où les traits naturellement forcés, sont, au fond, des charges fidèles de ce jour souverainement ennuyeux.

Mais avant d'aller plus loin, et afin d'empêcher le lecteur de prendre le change sur l'esprit dans lequel je vais exposer le mouvement qui s'organise contre l'observance du dimanche, chez nos voisins d'Outre-Manche, je tiens à énergiquement protester de mon respect pour la loi du repos dominical telle que l'entend l'Église catholique. Si je ne suis pas possédé d'un très-grand amour pour le dimanche anglais, je ne suis pas pour cela un partisan du dimanche parisien, et je déplore bien davantage encore sa profanation scandaleuse que son pharisaïsme.

A mon avis, le dimanche devrait être un jour de cessation absolue de travail et de commerce, ce qu'il n'est pas chez nous, et chacun

devrait être libre de dépenser son temps suivant les suggestions de son esprit ou de sa conscience, ce qui n'est point le cas en Angleterre. A cet arrangement, personne, j'en suis bien sûr, ne perdrait, pécuniairement parlant, et tout le monde gagnerait en santé, en bien-être, en repos du corps et de l'esprit.

Si un dimanche, tel que je le conçois, est affranchi de la tristesse du dimanche anglais, il ne ressemble que par un côté au dimanche des Parisiens. Ce dimanche serait un peu moins agité, un peu moins frivole, un peu moins évaporé que le nôtre, que je n'y verrais pas de mal. Ce ne serait pas un jour consacré exclusivement depuis le matin jusqu'au soir à des exercices de religion, ni un jour donné entièrement aux plaisirs et à la dissipation, avec mélange d'opérations commerciales, comme si ce n'était pas assez de six jours consécutifs, remplis par les achats et les ventes, nombre dont se contente le peuple le plus commerçant qui soit au monde ! L'ivresse des sens, une folle étourderie devraient nécessairement rabattre quelque chose de leur exubérance, mais ce serait au profit de la raison et de la réflexion, deux facultés qu'on ne nous accusera pas de surmener outre mesure, aujourd'hui moins que jamais.

Pour les Anglais, le dimanche est un jour saint, *holy ;* c'est le jour du Seigneur, *Lord's day*, et il n'y a qu'une seule manière de le passer, c'est de le remplir strictement, du matin au soir, par des pratiques religieuses. Tout amusement, tout jeu est absolument proscrit. Aussi l'Anglais ne comprend-il pas que, dans les pays catholiques, on puisse le dimanche, aller le matin à la messe et le soir au concert. Cela n'est pas plus acceptable par son intelligence qu'il n'est admissible pour une Française qu'il y ait au monde des contrées où les femmes, au lieu de se pendre des anneaux dans les oreilles, se les pendent au nez. On ne conteste pas le fait, parce qu'il y a trop de témoignages pour en douter, mais on le regarde comme le comble de l'étrangeté, de la bizarrerie, et, — en ce qui concerne notre sujet, — de la profanation.

On voit, par ce seul mot, que le dimanche, tel qu'il est observé en Angleterre est un reste de puritanisme. Ce qu'il serait si le puritanisme avait eu ses coudés franches, on peut le deviner par quelques dispositions de certaines lois du Massachusetts sur cette matière, telles qu'elles avaient été rédigées par un ministre puritain nommé John Cotton, émigré de Lincolnshire : « Quiconque, y est-il dit, profanera le jour du Seigneur en accomplissant un travail non indispensable, en voyageant sans nécessité, ou en s'amusant à n'importe quel jeu, sera condamné à 40 schillings d'amende, ou sera fouetté publiquement. Mais s'il paraît (*if it shall appear*) que le coupable a agi présomptueusement, il sera mis à mort, ou puni rigou-

reusement de toute manière au choix de la cour. Le jour du Seigneur, personne ne se permettra de courir et ne se promènera dans son jardin ou ailleurs autrement que d'une manière révérencieuse. Personne ne voyagera, ne fera cuire, ne fera de lits, ne balayera sa maison, ne taillera ses cheveux et ne se rasera, le jour du Seigneur. Les jours de dimanche et de jeûne, les femmes n'embrasseront pas leurs enfants. Si un mari embrasse sa femme ou une femme son mari, le dimanche, le coupable sera puni comme en décideront les magistrats. »

Revenons à notre dimanche d'Angleterre.

Les Français, ne se faisant aucun scrupule de s'amuser le dimanche sont considérés par les Anglais comme un peuple d'*infidèles*, manière polie de dire d'athées.

L'accusation n'est pas juste. Mais celle, aussi commune, d'hypocrisie formulée par les Français, contre le peuple Anglais, n'est pas moins injuste. Il suffirait, pour le prouver, de rappeler la conduite des malheureux passagers du *London*, ce bâtiment à vapeur qui a sombré en janvier dernier dans le golfe de Gascogne. Tout le monde a lu le récit de l'héroïsme avec lequel ces infortunés ont attendu une mort inévitable, héroïsme qui prenait sa source, à n'en pas douter, dans un profond sentiment religieux. Laissons une bonne fois de côté cette accusation d'hypocrisie ; si nous voulons nous donner le plaisir de médire de nos voisins de l'autre bord de la Manche, cherchons des défauts plus réels à leur cuirasse. Nous en trouverons.

Les repas sont la seule diversion possible contre la monotonie accablante du dimanche anglais ; mais quelle diversion ! En France, on se met à table autant pour causer que pour satisfaire un besoin animal. En Angleterre on s'assied uniquement pour manger. Au lieu d'une conversation suivie, on se borne à quelques rares observations stéréotypées d'avance que l'on risque entre deux coups de fourchette. Généralement ces remarques portent sur les éléments du repas : la qualité, le degré de cuisson ou le degré de force de la viande, des légumes et de la bière. Par exemple, quelqu'un dira : Ce mouton est bien tendre. — Oh, oui, repart un autre, bien tendre — Très-tendre, en vérité ! ajoute un troisième. Suit, pendant quelques minutes, un profond silence qui est interrompu par une remarque analogue, dont cette fois les pommes de terre font les frais. La manière de servir, inhérente à la cuisine anglaise, étant telle que chacun est plus ou moins absorbé par un travail de préparation, ceux qui sont trop occupés pour s'engager dans ces longues phrases donnent sommairement leur approbation au moyen d'un *very nice indeed !*

Ce pauvre et sempiternel *very nice* se mêle à toutes les phrases. — Le dimanche d'avant vous avez eu le même dîner assaisonné de la même causerie. Le dimanche suivant, le dîner sera exactement la répétition de celui que vous venez de partager. Voilà la diversion que les repas font à la succession régulière des offices divins qui remplissent du matin jusqu'au soir un dimanche anglais.

On s'est mis à table au retour du service du matin, et le dîner finit au moment où les cloches sonnent pour celui de l'après-midi. Il est assez rare que les gens qui ont assisté au premier se rendent à celui-là. Ordinairement on se contente de paraître une fois à l'église, ou bien ce sera le matin et le soir.

Le dîner pris, on se demande ce qu'on pourra bien *ne pas faire*. Le plus souvent on reste chez soi, car la promenade ne sied pas. Quelquefois, pourtant, l'impérieux besoin d'un peu d'exercice l'emporte sur la rigueur des convenances et l'on sort. On sort lentement et en parlant bas. On traverse le jardinet qui précède la maison, on arrive à la grille, que l'on pousse avec lenteur, et enfin vous voilà sur le trottoir. Il est évident, aux allures de chacun, que l'on ne se propose pas de but, ce qui serait une distraction, un amusement, mais que l'on descend à la rue uniquement pour prendre l'air. De ce même pas lent et considéré, on va à droite ou à gauche, il importe peu, puisque tout ce qu'on recherche, c'est quelque exercice pour aider la digestion. Après que les grilles des maisons, des jardins et des squares se sont déroulées lentement sur vos côtés, vous arrivez, je suppose, devant une grille ouverte. On entre. Une grande pierre blanche et plate se dresse devant vous, comme faisant sentinelle. Une autre est derrière à quelque distance, puis une autre ; bref, des dizaines, des centaines, apparaissent de tous côtés à travers les arbres. Quelqu'un de la compagnie s'arrête pour lire ce qui est gravé sur la première de ces pierres. Un second s'arrête devant la pierre suivante et ainsi de suite. Après que l'on s'est bien rafraîchi le cerveau par la lecture de ces inscriptions qui toutes commencent par ces deux mots *Ici repose*[1] ou bien *In Memoriam*, on s'en revient à la maison où le thé vous attend pour hâter la digestion si bien commencée par la promenade dans le cimetière.

Après le thé, que faire? que devenir? On ne sait. Ira-t-on à l'église? Si l'on y va, c'est de six heures et demie à huit heures, une heure et une demie dont on sait d'avance comment disposer ; ce qui n'est pas un petit soulagement. Mais si l'on n'y va pas ?... Alors on n'a d'autres ressources contre l'ennui que la causerie, une causerie *sui generis* et le sommeil, où, à son défaut, l'assoupissement. Heureux ceux qui peu-

[1] Here lies.

vent tirer quelques accords d'un instrument quelconque! Mais prenez garde! ce ne doit être que de la musique sacrée, *Sacred music!* Jouer, on ne se le permettrait pas pour tout au monde: ni aux échecs, ni aux dames; les cartes, en un mot tous jeux sont sévèrement prohibés.

Voilà comment se passe le dimanche en Angleterre: mais un dimanche d'une petite ville et le dimanche de Londres, quoique se ressemblant beaucoup, sont pourtant bien différents l'un de l'autre. A Londres, il est clair qu'

Il est avec le ciel des accommodements,

Il n'en est pas de même dans les comtés, bien au contraire. Qu'on en juge par un fait ou deux. Dernièrement à Saint-Yves, en Cornouailles, un enfant a été puni de je ne sais combien d'heures de ceps, pour avoir joué aux billes dans la rue, un dimanche. Il y deux ans un domestique de Duffield, nommé Isaac Watson, ayant refusé d'obéir à ses maîtres qui lui avaient commandé d'aller à l'église, a été condamné à payer une amende et a reçu ordre de plusieurs révérends et *magistrats* de s'y rendre à l'avenir. Je pourrais citer bien d'autres faits du même genre. Les journaux en sont remplis.

A Londres, non-seulement on est affranchi du despotisme que trop souvent le clergé anglican exerce sur les campagnes, mais on jouit relativement d'une grande liberté. Il s'y monte tous les dimanches, pendant la belle saison, de nombreuses parties de plaisir. On se rend en petits groupes, et sans bruit, avec des paniers bourrés de provisions à Greenwich, Gravesend, Hampton-Court ou Kew-Gardens. Les parcs sont ouverts au public et ces magnifiques promenades peuvent bien tenir lieu de distractions mondaines à ceux qui aiment le spectacle de la campagne.

Si universellement closes que soient les boutiques, il en est quelques-unes de certaines classes, tels que restaurants, débits de tabac, etc., qui ne chôment pas. Ces boutiques exceptionnelles sont, il est vrai, rares et difficiles à trouver, et l'on ne passe guère leurs portes entre-bâillées qu'en s'effaçant; mais enfin, avec de la patience, on parvient à les découvrir. Ajoutez à cela les débits de boissons dits *public house*, maisons innombrables, ouvertes du matin au soir, excepté aux heures des offices, et dont le bas peuple fait ses églises.

Le dimanche, on le voit, n'est pas observé aussi rigoureusement à Londres que dans le reste de l'Angleterre et surtout dans les petites localités. Mais les infractions à l'observance religieuse de ce jour ne sont commises que par des gens de rang inférieur. Dans les classes élevées et même moyennes, les individus qui secrètement se

révoltent le plus contre la sujétion générale, ne bravent pas l'opinion. Ils s'y soumettent. Je connais quelques Anglais libres penseurs, qui vont je ne sais quand à l'église. Ces Anglais, pourtant, ne feraient pas une partie de whist le dimanche au soir pour tout l'or du monde. Mais comme ils veulent se distraire, l'un dessine, tandis que l'autre applique sur les feuillets d'un album des vignettes et des pièces de vers découpées et coupées un peu partout. Leur conscience leur dit qu'il n'y a pas de mal à travailler à un *scrap-book*, et ils suivent tranquillement les suggestions de leur conscience.

On pourrait citer cent et un traits pour démontrer la dévotion que l'on consacre au dimanche par toute l'Angleterre et bien des faits qui témoignent des infractions qui y sont faites dans les grandes villes. Par exemple : vous tournez le dos à l'église et allez vous promener dans les parcs; fort bien ; mais, chemin faisant, vous verrez, debout, à l'angle des trottoirs, des prédicateurs libres, qui le chapeau à la main, adressent des exhortations religieuses à la foule. Des individus composant cette foule, soit qu'ils s'arrêtent à écouter, soit qu'ils reprennent leur marche après une courte halte, il n'y en a pas un seul qui se permette de tourner ce prédicateur en ridicule, qui en rie. Passez et continuez votre chemin, vous serez croisé de distance en distance par des jeunes gens aux allures pressées, qui pousseront dans vos mains des petits extraits imprimés de la Bible, où vous êtes invité à vous rendre sans délai à l'église. Vous rentrez chez vous les poches pleines de ces petits papiers ; car il n'y a pas moyen de refuser, tant est grande la vivacité polie avec laquelle on vous les présente : on n'en aurait pas le temps, lors même qu'on l'oserait.

Tels sont quelques-uns des traits qui caractérisent le dimanche chez les Anglais ; mais ces traits tendent à s'altérer.

Il y a trente ans, un Français bien jeune alors, écrivant sur l'Angleterre, disait dans un livre qui est un miroir bien plus fidèle de ce pays que nombre d'ouvrages prétentieux qui l'ont suivi : « Le dimanche, Londres s'attriste: les boutiques sont fermées, les rues désertes. Dans cette observation si rigoureuse que plusieurs l'ont nommée idolâtrie, je retrouve toute la constance anglaise. L'Anglais tient à son dimanche comme il tient au bonnet carré des étudiants, à la perruque du grand chancelier[1]. »

Dans le même livre on trouve la description d'un chemin de fer[2] : locomotive (nommée machine montée sur deux roues), wagons (qu'il a le bon esprit d'appeler des voitures), etc. Suit le récit des impres-

[1] Victor Hennequin, *Voyage philosophique en Angleterre et en Écosse*, p. 118.
[2] Page 288.

sions d'un premier voyage. Tout ce passage est par sa naïveté, dans le bon sens du mot, ce qu'il y a de plus piquant. On voit là les jugements, les appréciations, les impressions que provoque une invention nouvelle.

Depuis que le passage en question a été écrit, les chemins de fer ont été tellement vulgarisés qu'il peut exciter le sourire sur les lèvres de jeunes gens imberbes ; mais depuis lors aussi que de choses immobiles se sont mises en mouvement, que de changements se sont accomplis et combien de plus grands se préparent ! Aujourd'hui encore, l'Anglais tient au bonnet carré des étudiants et à la perruque du grand chancelier, mais en fait de dimanche, il est bien évident qu'il commence à n'y plus tenir tant. Il commence à ne plus vouloir de l'observance impitoyable de ce jour. Enfoncé dans le judaïsme, il aspire à devenir chrétien. Il ose organiser des attaques en règle contre cette idolâtrie et il entend y faire brèche pour la renverser.

Eh bien le nombre de ces attaques est déjà assez grand pour constituer une histoire, et c'est le récit de ces tentatives que je vais faire ici en essayant d'indiquer leurs conséquences probables.

II

La première manifestation publique contre la stricte observance du dimanche remonte déjà à huit ou neuf ans, au moins, et si elle a perdu de sa nouveauté, elle n'a certainement rien perdu de sa vigueur. On sait si les Anglais sont tenaces.

Un dimanche, après midi, à Londres, on vit un corps de musiciens se former en cercle sur le gazon du Regent's Park et y exécuter pendant une heure ou deux des symphonies, au grand étonnement et au plaisir aussi grand des rares promeneurs. Comme on l'imagine bien, ces musiciens ne venaient pas là de leur propre mouvement. Un certain nombre d'opposants à la rigoureuse pratique du dimanche s'étaient groupés, cotisés, et avaient envoyé à leur frais, ce corps de musique composé de particuliers.

On fit grand bruit dans la presse et à l'église de cette audacieuse « profanation. » Le déchaînement fut horrible. Ces protestations furent vaines pourtant, à telle enseigne que les musiciens revinrent tranquillement, les dimanches suivants, et finirent par faire élection de domicile dans Regent's Park. Maintenant c'est du haut d'une plate-forme qui est tout ce qu'on peut imaginer de plus complet et de plus confortable qu'ils versent les flots un peu mous de leur mélodie à la foule. Comme cette plate-forme a la figure d'un octogone, huit colon-

nettes de fer, plantées aux angles soutiennent un toit de métal légèrement conique, à l'abri duquel la troupe peut jouer par tous les temps. Quant au public, il redoute moins la pluie qu'il n'aime la musique.

Par quel miracle la plate-forme en question a pu s'établir dans Regent's Park et y obtenir droit de cité, c'est ce que j'ignore. Ce qui m'étonne plus que son édification, c'est sa paisible permanence. Que, par ce temps de tours de force et de surnaturel, elle n'ait pas, une nuit, disparu toute entière, emportée pièce à pièce par les esprits frappeurs, c'est surprenant : elle doit avoir au moins les esprits frappeurs pour elle.

Quoi qu'il en soit de la nature de l'appui qui lui est prêté, qu'il soit ou non de ce monde, tangible ou impalpable, toujours est-il que la plate-forme a pris racine, et le dimanche, pendant l'été, la foule se presse autour d'elle. Chaque année les promeneurs sont devenus plus nombreux, chaque année les habitudes créées par ces concerts en plein air, plus impérieuses. Si maintenant un ordre de sir Richard Mayne venait à faire disparaître musiciens et plate-forme, la stupéfaction serait plus grande que n'a été leur inauguration. Que de gens qui disent à présent comme la chose la plus naturelle du monde : « Allons-nous entendre la musique dans Regent's Park ? » s'arrêteraient, interdits, au milieu de cette phrase !

La foule même n'est pas la portion la moins curieuse à étudier de cette manifestation d'opposition périodique. Sa contenance n'est pas certainement ce qu'elle serait dans la semaine ou dans un autre pays. Elle est embarrassée, réservée et j'oserai dire courbée sous une certaine dose de honte. On a l'audace de venir prendre une récréation, mais on est assailli par l'idée que l'on commet une *offence*, que c'est au mépris de la sainteté du dimanche. Que sera-ce si ces reproches qui se dressent engourdis dans toutes les consciences ont été secoués, éveillés par quelque prédicateur posté à l'entrée du parc? Eh bien, il y a à parier dix contre un que la plupart des promeneurs viennent de passer par les fourches caudines de quelque *prédicant*, — non pas un ministre de la religion établie, sans quoi, je n'emploierais pas ce terme, mais quelque sectaire exalté qui s'imagine être sous l'influence directe de l'Esprit-Saint. C'est une occurence qui n'est pas rare. On peut même préciser l'endroit qui en est le plus fréquemment le théâtre. C'est ordinairement à l'extrémité de Portland-Road, à deux pas de la porte principale.

Monté sur un tabouret, enveloppé dans une longue robe noire un peu passée et qui, de loin, a la teinte grise d'une pintade, un homme haut en couleur, tête nue, pérore avec véhémence. Son visage est pourpre du sang qui y afflue, ses yeux bleus et brillants sortent de

leur orbite. A ces signes on peut juger de la violence de sa colère. Et qu'est-ce qui excite cette colère? C'est la vue des gens qui passent la grille du parc pour aller écouter les symphonies. « Allez, allez, dit-il à la foule, entrez sans hésiter, ne balancez pas! Allez entendre ces musiciens maudits... au lieu de penser à assurer votre salut! Pourriez-vous rester indécis entre un peu de plaisir mondain et la damnation éternelle? Allez, allez profaner, comme des païens, la sainteté du jour du Seigneur! »

On ne prononce jamais le mot de Dieu sans émouvoir profondément, quoi qu'il y paraisse peu, les consciences britanniques. Aussi la plus rebelle se sent-elle faillir devant ces reproches; de là l'attitude gênée, contrite de plus d'un promeneur.

Cette protestation à coups de grosse caisse contre la rigoureuse observation du dimanche ne pouvait manquer d'exciter en certains lieux de graves alarmes. Si l'agitation avait de puissants soutiens, — et il n'y avait pas moyen, en présence de cette plate-forme, de le nier, — on saurait bien enrayer le mouvement! De quelle façon, c'est ce qui était à trouver. Alors il se fit dans un certain nombre de têtes ce raisonnement : Qu'après six jours de travail, on avait besoin certainement d'une autre sorte de repos qu'un repos exclusivement rempli par des prières et des exercices religieux; que des distractions, que des jeux étaient nécessaires pour entretenir dans un sain équilibre les forces physiques et détendre l'esprit fatigué; que la régularité monotone des devoirs religieux engendrait chez nombre de gens, surtout parmi les classes inférieures du peuple, un éloignement complet, une aversion absolue de l'église; que cette rigueur jetait des milliers d'individus entre les mains des *publicans* [1], et que tel, qui sur quatre dimanches en consacrerait un au culte, passait sa vie entière dans les débits de boissons, le verre de *gin* à la main, et ce qui est pis, non pas lui seul, mais sa femme et ses enfants. Que puisque l'on réclamait avec tant d'instance un relâchement de la sévérité de l'Église officielle, avec tant de force la liberté pour chacun de se comporter ce jour-là à sa fantaisie, il fallait pouvoir se reposer et s'amuser un jour sur sept, il fallait arriver à ce résultat d'une manière indirecte. Et quelle autre manière y avait-il de trouver un temps de récréation absolue, en outre de celui dont chacun peut être en possession dans la semaine, que de le prendre sur un jour non férié? Il n'y en avait pas d'autre, à moins d'empiéter sur la nuit. Arrivées à ce point de leur raisonnement, les personnes auxquelles je fais allusion n'eurent plus qu'à choisir le jour, et elles se déterminèrent pour le samedi, ce qui se conçoit de reste.

[1] Les débitants de boissons.

Ce qui ne se conçoit pas moins facilement, c'est qu'il ne fut question que de l'après-midi du samedi. On ne pouvait pas espérer que marchands, négociants, banquiers, commerçants de toutes classes, ayant magasin ou bureau, voulussent fermer tout le jour, et accorder un jour de congé entier à leurs employés.

Une fois que tous ces points furent bien arrêtés, les chances de succès bien calculées, et nombre d'adhésions obtenues d'avance, les promoteurs de ce plan *conservateur* arborèrent leur drapeau et se mirent en campagne. Ce qui est connu maintenant, depuis plusieurs années, par le nom de *Early closing saturday movement* fut inauguré

Les espérances des promoteurs de cette contre-manifestation n'ont pas été trompées. Les employés, les ouvriers, tout le monde a vu clairement qu'il s'agissait du bénéfice d'une demi-journée par semaine, et, par une raison ou par une autre, les volontaires, — par exemple, sous prétexte d'aller faire l'exercice, — ils ont exercé une pression si grande sur leurs patrons, qu'un grand nombre de ceux-ci a déjà cédé.

C'est dans le West-End et dans le voisinage même de Regent's Park que l'association a déployé ses premiers efforts, comme si elle avait voulu combattre l'opposition à la stricte observance du dimanche dans son foyer même. C'est dans Regent's-Street, Oxford-Street et les rues environnantes les plus commerçantes qu'elle a commencé à faire circuler ses hommes-affiches, ses petits traités et qu'elle a apposé ses placards. Peu à peu elle a étendu le cercle de ses opérations, et à présent elle a des succursales dans divers quartiers de Londres et dans plusieurs comtés. Dans trente différentes villes, des associations analogues à celle de Londres sont à l'œuvre pour la même fin, et il s'en formera, il n'en faut pas douter, graduellement dans toutes. Du West-End de Londres, où le mouvement a eu son origine, il a progressé vers les quartiers de l'est, Shoreditch, Commercial-Road, et il compte à présent assez d'adhérents pour penser à adresser des pétitions au Parlement. Une pétition destinée aux deux chambres, à l'effet d'obtenir que le *British Museum*, la *National Gallery* et autres musées soient ouverts le soir, trois fois par semaine [1], est couverte de plus de trois mille signatures. Actuellement, dans l'ouest de Londres, le mouvement, comme on dit, a conquis plus de la moitié des patrons. Le samedi, à deux heures, les boutiques commencent à se fermer, et à trois heures il n'y en a guère que la moitié qui soient encore ouvertes. Je pense que la proportion est la même pour les maisons de banque et de négoce.

Si l'on se laissait prendre aux apparences, on pourrait croire que

[1] A l'instar du *South-Kensington Museum* qui se ferme à 10 heures du soir.

le mouvement de la *early closing*, de la fermeture de bonne heure, a perdu de sa vitalité, et qu'ayant remporté des succès, il s'est endormi sur ses lauriers. Ce serait une erreur ; il est toujours à l'œuvre ; mais il ne l'est plus d'une manière aussi sensible ni aussi curieuse que dans le principe. Depuis que sir Richard Mayne a interdit la circulation à travers les rues de Londres des hommes-affiches se suivant en longues et interminables files, on ne voit plus les *sandwiches* du *early closing movement* se mettre en mouvement à deux heures précises sur les trottoirs, ou plus exactement sur la bordure des trottoirs des rues artérielles, seul endroit où il leur fût permis de marcher, et emprisonnés entre deux planches, où le véritable « chrétien » était supplié en termes les plus pathétiques de faire trêve aux opérations commerciales, marcher lentement, les mains dans les poches et le chapeau enfoncé sur les yeux, les uns à la suite des autres. Aujourd'hui, aucun signe extérieur n'atteste l'existence de la Société, et l'on serait tenté quelquefois de croire qu'elle n'est plus, si elle ne célébrait chaque année l'anniversaire de sa fondation, les discours de ses membres alternant avec un chœur de trois cents personnes qui exécute des chants religieux.

La dernière célébration a eu lieu le 28 novembre 1865, dans la salle de Saint-James, Piccadilly, sous la présidence de lord Lyttelton. C'est maintenant le moment de dire, ce dont d'ailleurs le lecteur s'est déjà douté, que les promoteurs, que les membres de l'association appartiennent pour la plupart à l'aristocratie. Ceux qui n'ont ni titres honorifiques ni position officielle sont des partisans zélés du principe aristocratique. Lors de la dernière assemblée annuelle de la Société, lord Lyttelton était entouré d'un grand nombre de révérends, et, malgré ce témoignage vivant du caractère véritable de l'association et de la nature du but qu'elle se propose d'atteindre, il a exposé, dans un discours, toutes les raisons génératrices, suivant lui, du mouvement, la principale exceptée. Suivant lui, l'objet de l'association, était de faciliter aux employés de toutes les classes l'obtention de la part de leurs patrons de quelque loisir, — chose dont ils étaient tant privés il y a quelques années (je cite les paroles de lord Lyttelton). L'objet principal de l'association était de procurer plus de loisir aux employés des villes. Les patrons, dans la ville de Londres, même s'ils prenaient part au mouvement, ne pouvaient rien en sa faveur sans le concours de leurs clients. Il y a quelques années, la fermeture des maisons de commerce avait lieu à dix heures, et le samedi les maisons de détail ne fermaient pas avant minuit. Si l'on demandait quel changement s'était opéré depuis l'inauguration du mouvement, il répondrait qu'il s'est produit une amélioration considérable. Il n'était plus nécessaire que les jeunes gens couchas-

sent dans les maisons où ils sont employés, faute de temps pour se rendre dans les districts suburbains. La plupart des maisons de gros fermaient à six heures, les maisons de détail à huit en été et sept en hiver. Les établissements qui s'étaient associés au mouvement fermaient à quatre heures en hiver et à cinq heures en été.

Lord Lyttelton s'est étendu sur un autre avantage que ceux énumérés plus haut, résultant du succès du mouvement. Le payement des salaires se fait le vendredi, et il résulterait de ce fait, paraît-il, pour les employés, un véritable bénéfice. Une ouvrière a dit à lord Shaftesbury (c'est encore lord Lyttelton qui parle) que le payement de ses gages le vendredi revenait pour elle à une différence de 2 shillings par semaine en plus que si elle était payée le samedi. Le président s'est félicité de même de ce que le mouvement permettait à l'organisation des volontaires de prendre une extension qui autrement eût été impossible.

Voilà toutes les raisons alléguées en faveur du mouvement par le président, toutes, excepté la principale. Comme il fallait bien s'y attendre, la véritable raison, le mobile même, loin d'être compris dans l'énumération, est tenu politiquement dans l'ombre. J'ai dit plus haut quel était ce mobile : le désir d'entraver le mouvement d'opposition à la sainteté du dimanche, le désir d'y faire droit et de satisfaire d'une autre manière et un autre jour que le dimanche le besoin, chaque jour plus intense chez le peuple anglais, de goûter quelque innocente distraction ce jour-là.

III

Pendant plusieurs années les choses se sont passées comme je viens de le dire. D'un côté, musique assaisonnée de sermons et des prophéties les plus terribles, ce qui n'a pas empêché la foule des auditeurs charmés et un peu confus de s'accroître à chaque saison ; de l'autre, l'organisation pour le chômage du samedi après-midi faisant journellement des prosélytes.

La lutte plus ou moins ostensiblement engagée contre ou pour la consécration religieuse du dimanche, on a pu croire pendant plusieurs années qu'elle en resterait là. Mais mathématiquement rien n'est immobile, tout a une marche progressive ou rétrograde. Obéissant à cette loi générale, l'opinion qui se prononce pour l'affranchissement, *desecration*, du dimanche, devait perdre du terrain ou en gagner; eh bien, s'il faut s'en rapporter aux apparences, c'est ce dernier cas qui s'est réalisé.

Pendant plusieurs années, la rivalité entre les opposants directs à la sainteté absolue du dimanche et ses partisans indirects a semblé se maintenir avec des chances égales des deux côtés; mais depuis le commencement de l'année 1865, les opposants ont pris évidemment la tête, et le mouvement pour la cessation de tout travail dès les premières heures du samedi soir est débordé. L'opposition à la stricte observancee du dimanche a pris tout d'un coup des proportions considérables. Elle s'est manifestée sous toutes sortes de formes et sur tous les points de la Grande-Bretagne, là même où on devait le moins s'attendre à le voir éclater : je veux dire en Écosse.

Avant d'aller plus loin, il est bon de faire une distinction. Pendant ce que j'appellerai la première phase du mouvement d'opposition les instigateurs appartiennent à la classe moyenne ou bourgeoise, peu importe le nom.

La seconde phase, celle dont je vais raconter l'histoire, se distingue de la première en ce que, pendant que la classe moyenne fait un second pas, la classe ouvrière jusque-là passive ou bien négativement active entre pour la première fois en scène, et résolûment.

La bourgeoisie ou ce qui en approche ne se contente plus de parties de plaisir à la dérobée, presque en cachette, d'un peu de musique dans un seul des parcs de Londres. Elle veut pouvoir voyager librement le dimanche; aller se promener dans la ville voisine, au bord de la mer, ou dans les districts montagneux. Des trains de plaisir, pour le seul jour du dimanche, s'organisent. Les locomotives chauffent. Les chapelets de voitures s'attellent à ses flancs de métal et voilà les convois partis vers les quatre points cardinaux. Et le service divin? Et la cloche qui appelle les fidèles?... Les locomotives sifflent, les fidèles partent en détournant la tête. Peut-être sourient-ils... Ce n'est pas tout : la bourgeoisie pousse l'hérésie plus loin. Elle ouvre le Palais de Cristal; elle ouvrirait les établissements de l'État si elle en avait les clefs. Des gens de la classe de ceux qui actuellement sont les mieux vus en haut lieu à Paris, ouvrent en même temps des salles de concerts, ou des jardins tels que Cremorne, Highbury Barn, Saint-Helena-Gardens et autres lieux de musique et de danse. En plein Londres, il s'érige audacieusement des cafés-concerts, tenant leurs assises le dimanche. C'est vraiment à se croire aux portes de Paris, si ce n'est à Paris même. Il n'y manque plus que le théâtre.

Voilà le pas que la bourgeoisie a fait pendant l'année dernière.

En même temps que ceci se passait, les ouvriers, qui, jusque dans ces derniers temps, avaient profité de l'audace des autres classes, sans se montrer audacieux eux-mêmes, les ouvriers, dis-je, se sont mis dans la tête de faire un peu d'agitation pour leur propre compte. Et

pourquoi pas? Les voilà donc qui prennent des rendez-vous, tiennent des assemblées ou, comme nous aimons à dire, — prononçant le mot à la grâce de Dieu, — des *meetings ;* faisant des démarches auprès de tel ou tel membre du gouvernement et rédigeant pétitions sur pétitions. En un mot, la classe ouvrière fait preuve d'existence, s'affirme et entre en scène. Mais il y a à noter entre son action et celle des classes bourgeoises une différence notable, résultant de l'inégalité des moyens. Tandis que les classes bourgeoises commettent ouvertement des infractions à l'observance du dimanche, tout ce que peut la classe ouvrière, c'est d'exprimer des prétentions, de formuler des vœux : ce n'est pas entre ses mains que sont les chemins de fer, ni les établissements publics de danse et de musique.

La première mise en mouvement des convois de chemins de fer en Angleterre même, il y a quelques années, le jour de dimanche, a été un véritable événement. Elle excita au plus haut degré la surprise des Anglais et provoqua l'indignation des Écossais. Le clergé anglican s'émut au moins autant que ces derniers. Il protesta contre cette invention « profane » par l'intermédiaire des journaux, au moyen de pamphlets et du haut de la chaire. Mais où et quand l'indignation a été au comble et presque générale, c'est en Écosse, l'année dernière. La compagnie du *North-British-Railway* ayant fait courir des trains entre Édimbourg et Glasgow, en septembre 1865, il n'est pas d'abominations qui n'aient été dites à son adresse par les stricts *sabbatariens* d'Écosse. La première fois que les trains furent mis en mouvement, l'ordre public faillit être troublé. Deux grands rassemblements se formèrent à la gare d'Édimbourg, dans la soirée, attendant le retour du train de Glasgow : l'un se composait des partisans de l'innovation, l'autre de ses adversaires. L'exaltation était fort grande des deux côtés, mais on n'en vint point aux coups et les prédicateurs en plein vent qui étaient fort nombreux, débitèrent leurs discours sans être inquiétés. Pas plus tard que le jeudi suivant, la « question du dimanche» fut discutée publiquement à Édimbourg et à Glasgow. Dans la première de ces villes une réunion eut lieu dans la Queen-Street-Hall, ayant « pour objet de protester contre l'usage nouveau inauguré par le chemin de fer de *North-British*, de fonctionner le dimanche. Dans cette réunion, le fils aîné de lord Polwarth occupait le fauteuil. Les discours ne furent pour la plupart que la répétition des arguments déjà avancés contre les trains du dimanche, et la compagnie en question fut dénoncée en termes très-durs par un orateur ou deux. Finalement on adopta des décisions conformes à l'objet de la réunion.

A Glasgow, il se tint plusieurs assemblées : l'une fut présidée par le lord prévôt ; une autre tenue par le clergé presbytérien. Dans la première, l'innovation fut condamnée sans merci, par des raisons spé-

cieuses ; dans celle-ci, au contraire, il y eut division d'opinion et le révérend Mac Leod, l'un des chapelains de la reine, soutint, en opposition à ses collègues que les devoirs des chrétiens à l'égard du sabbat tel qu'il est établi par le quatrième commandement se trouvaient abolis par le Nouveau Testament.

Quant au Palais de Cristal, les directeurs ont, pendant le mois d'août de l'année dernière, ouvert à plusieurs reprises les portes transparentes de cette étrange et saisissante construction. Ce n'est pas leur premier péché de ce genre. Mais l'année 1865 ayant été remarquable par le nombre des attaques contre l'observance du dimanche et les esprits étant exaltés, qu'ils fussent pour ou contre, la clameur a été d'autant plus grande.

Les manifestations au Palais de Cristal ont été organisées par la ligue nationale du dimanche, *National Sunday League*. Elle mit à la disposition du comité des délégués des artisans (*Trades' Delegates*) huit mille billets d'admission gratuite, et ces billets furent distribués, par le comité, *pro rata*, aux membres des diverses sociétés de métiers (*Trades' Societies*) et autres corps d'ouvriers. Le résultat de cette distribution fut que plus de huit mille artisans de Londres, leurs femmes et leurs enfants visitèrent le palais et ses jardins. Il va sans dire qu'il n'y eut ni tir de l'arc, ni parties de criket, qu'aucun jeu, en un mot, ne fut permis. Ceci était bien entendu d'avance. Mais pour tenir lieu de ces amusements, plusieurs personnes importantes par leur position sociale et qui sont pour l'ouverture des lieux de récréation le dimanche, firent des lectures sur divers sujets. Un des membres de la ligue lut un travail sur les antiquités d'Assyrie, un autre, le docteur Perfitt sur les antiquités de l'Égypte, dans la cour égyptienne du palais. A un moment donné, une grande réunion eut lieu au centre de l'édifice, théâtre ordinaire des solennités musicales, et plusieurs discours furent prononcés sur les avantages qui résulteraient, pour tout le monde, de l'ouverture, le dimanche après midi, du Palais de Cristal et des musées nationaux. On lut, au milieu de ces déclarations, une lettre de M. J. Stuart Mill, membre du parlement, laquelle était une profession complète de foi sur la matière. Il donnait son approbation la plus entière aux efforts de la ligue et promettait son concours pour le triomphe de n'importe quelle mesure elle proposerait au parlement en conformité de ses vues.

Les adversaires du dimanche libre, *free Sunday* (c'est ainsi que les progressistes s'expriment) ont jeté les hauts cris, comme bien on peut penser, du déploiement de tant d'audace. Ce qui a surtout soulevé leur bile, ç'a été de voir des hommes tels que M. Stuart Mill se ranger du côté du mouvement. Il n'est pas de raisons qu'ils n'aient invoquées pour la suppression du renouvellement de cette manifestation ; pas

d'observations qu'ils n'aient notées ; observations qui peuvent être justes dans la forme, mais qui ne le sont pas certainement dans le fond. « Ainsi, ont-ils dit, les *lectureurs*, n'avaient sur huit mille invités pas plus de vingt-cinq à trente auditeurs. Que ceux qui parlent de la sécularisation du dimanche viennent donc nous dire que c'est pour améliorer la condition morale des masses, quand il est prouvé que les visiteurs du palais cherchaient, non de l'instruction, mais des amusements et qu'ils ne désiraient pas autre chose! Les buffets, ajoutent-ils, n'étaient pas un des éléments les moins caractéristiques de cette après-midi, et les malheureux vendeurs de comestibles ont dû sacrifier leur jour de repos à l'avantage, au plaisir de la ligue et de ses amis. »

Les adversaires du mouvement trouvent un meilleur terrain pour leurs récriminations lorsque ceux-ci réclament contre l'ouverture des cafés-concerts (pour me servir d'une expression française familière, quoique manquant ici de justesse), ce que les Anglais appellent des *music-halls*, bien que ces établissements suppriment ce jour-là la musique et les représentations, et soient simplement des brasseries. A Paris, les réclamations des sabbatariens seraient considérées comme un signe incontestable de folie de la part de leurs auteurs ; à Londres, on les conçoit sans peine. La différence d'impression provient de la différence des milieux. Les cafés-concerts sont, à Paris, un des éléments du dimanche, de même que les théâtres. Les théâtres étant ouverts, les cafés-concerts peuvent bien l'être. Mais à Londres, où le dimanche au soir tout est fermé, absolument tout, un café-concert, bien que sans musique, jure sur le fond religieux de l'ensemble et il n'est pas surprenant d'entendre nombre d'Anglais le dénoncer comme « un scandale. »

Je reviens aux ouvriers. On vient de les voir s'associant aux mesures de la ligue nationale. Je vais les montrer maintenant, non pas suivant le mouvement, mais prenant eux-mêmes l'initiative d'actes d'opposition ; n'attendant pas le bénéfice d'efforts d'autrui ; mais agissant, demandant eux-mêmes ce qu'ils considèrent comme leur droit.

Pour bien faire comprendre la nature des diverses démarches ou réclamations des ouvriers, je dois d'abord dire deux mots de leur genre de vie.

Pour la masse, pour la presque totalité des ouvriers anglais, il n'y a pas de jour de récréation. A part quelques promenades dans les parcs ou bien en bateaux à vapeur jusqu'à Greenwich pendant l'été, l'ouvrier et sa famille sont privés de distractions le reste de l'année. Il n'a d'autres ressources contre l'ennui que le débit de boissons. S'il veut se délasser, lui et les siens, pendant la semaine, il ne le pourra

qu'au prix d'une journée de salaire. Voilà quelle est la condition de l'ouvrier [1].

Est-il surprenant qu'il sympathise avec la ligue nationale, qu'il adopte ses suggestions et finalement qu'il prenne lui-même la parole pour demander des moyens de diversion à ses travaux et à ses fatigues ? pour réclamer pour le dimanche les avantages qui, dans la semaine, appartiennent à toutes les classes et que sa pauvreté ne lui permet de connaître que ce jour-là [2] ?

L'ouvrier anglais, l'ouvrier de Londres certainement ne veut plus du genre de vie auquel il a été astreint jusqu'à présent. Il demande que les musées, qu'il lui est impossible de visiter dans la semaine, lui soient ouverts le dimanche. Dans le courant du mois de novembre dernier, une double députation composée des délégués de la *Trade's Association of London* et de la *National Sunday League*, se rendit au domicile du comte Granville, président du Conseil, afin d'appeler l'attention de Sa Seigneurie sur ce fait que les cartons de Raphaël, depuis leur transport de Hampton-Court, où ils étaient visibles le dimanche, au South-Kensington Museum, où ils ne le sont plus, ce musée étant fermé ce jour-là, n'étaient plus vus par les ouvriers et leurs familles que dans la semaine, le soir, à la clarté du gaz. Ces députations protestèrent respectueusement contre les conséquences fâcheuses pour eux du transport de ces cartons de l'un à l'autre musée et prièrent le comte Granville de leur ouvrir le South-Kensington Museum le dimanche.

Deux membres des députations, doués sans doute de quelque faculté oratoire, parlèrent au nom des ouvriers, et quelques-unes des raisons qu'ils avancèrent à l'appui de leur réclamation sont trop curieuses pour n'être pas rapportées. L'un d'eux, du nom de Langley, fit allusion à ce fait, que plusieurs débitants de spiritueux avaient trouvé profitable de créer dans leur établissement des musées qui étaient fort fréquentés le dimanche soir. Il dit aussi que, d'après certaines statistiques récemment publiées [3], il paraissait qu'il n'y avait de place dans les églises et les chapelles de Londres que pour un peu plus de la moitié des gens que l'on pouvait raisonnablement supposer suivre les pratiques religieuses. Si l'on exceptait, ajouta-t-il, une église ou chapelle ou deux, elles n'étaient pas remplies ; d'où l'on pouvait tirer hardiment cette déduction que la moitié seulement des

[1] Je recommande ce qu'a dit à ce sujet M. Leplay, dans *les Ouvriers européens*.

[2] On pourrait m'objecter qu'un certain nombre d'ouvriers et d'artisans (des deux sexes) de Londres, fêtent le lundi qu'ils appellent *Saint Munday*. Je réponds que ces gens-là ne sont pas les plus rangés de leur classe. Ils boivent le dimanche, s'amusent le lundi ; résultat : 5 jours de travail sur 7.

[3] Notamment par le *Nonconformist*.

individus adultes se rendait à quelque temple que ce fût. Je ne sais ce que le comte Granville a répliqué au premier argument de M. Langley, tant il a peu de valeur, tant il frise la bouffonnerie ; quant à l'autre, il me semble qu'il est fort maladroit et qu'au lieu de faire fléchir les résistances, il n'est propre qu'à les encourager.

L'autre interprète, du nom de Morrell, secrétaire de la Ligue, a cité comme argument à l'appui de son instance que le Jardin Botanique de Dublin était ouvert le dimanche, d'où il résultait que le point en discussion était d'une importance locale seulement et non une question nationale.

Le comte Granville répondit que cela tenait à ce qu'en Irlande l'opinion publique était généralement plus avancée, plus libérale sur cette question qu'en Angleterre.

Ai-je besoin de dire pourquoi ?

Les chefs la députation représentèrent aussi au président du Conseil que la collection Sheepshanks avait été léguée au gouvernement à la condition qu'elle serait visible pour le public le dimanche, et que ce jour-là, pourtant, au mépris des intentions du légataire, elle était virtuellement inaccessible.

Le comte Granville assura les délégués, pendant le cours d'une conversation qui dura plus d'une heure, que bien que ses vues particulières coïncidassent avec les leurs, il ne pouvait rien décider par lui-même, et qu'il avait besoin de quelques jours de réflexion pour leur donner une réponse définitive. Sur ce, il congédia les députations en les remerciant de l'honneur considérable qu'elles lui avaient fait en se rendant auprès de lui, et celles-ci largement aspergées d'eau bénite de cour, n'eurent plus qu'à se retirer.

Le noble comte avait promis une réponse et il la donna. Dans une lettre en date du 21 novembre, il dit explicitement ceci : « Il n'entre pas dans mon intention de modifier le règlement actuel du South-Kensington Museum. »

Soit, lui répondent les ouvriers, vous avez le droit d'agir comme il vous plaît relativement aux cartons de Raphaël ; mais, en ce qui concerne la collection Sheepshanks, quel cas faites-vous donc des volontés testamentaires ?

A des réclamations justes au fond, mais étayées par des arguments qui fléchissent tant ils sont mal choisis, un ministre se soustrait par des faux-fuyants et des réponses évasives. Il n'a pas la courageuse franchise de dire aux députations quelle est son opinion, et c'est par une lettre publiée à quelques jours d'intervalle qu'il ose la faire connaître.

Ce n'est pas tout. Il était écrit que cette comédie aurait un acte de plus.

Moins d'une semaine après, deux députations, se disant l'une : des ouvriers du sud de Londres, l'autre de la société pour le repos dominical (*Lord's Day Rest Society*) furent reçues par le comte Granville et protestèrent contre les actes et les paroles des deux députations précédentes qu'ils représentèrent comme ayant usurpé le droit de parler au nom des ouvriers et ayant tenu un langage que ceux-ci désavouaient.

Aussitôt, assemblée générale de la *Trade's Association* et de la *National Sunday League*, dénonçant les deux contre-députations et leur portant des défis de prouver ce qu'elles avaient énoncé.

Grâce à cette circonstance, nous savons que les délégués Langley et Morrell se sont adressés au comte Granville au nom de 50,000 ouvriers, ainsi que l'attestent les listes.

Mais, si ces ouvriers reçoivent des réponses évasives du président du Conseil et sont poliment éconduits en attendant d'essuyer un refus formel, ils ne sont pas sans de hauts protecteurs.

Les premières députations ont été reçues par lord Granville le 18 novembre, le refus a été catégoriquement exprimé le 21 du même mois. Quelques jours après, le 7 décembre, une réunion publique avait lieu à Saint-Martin's Hall, à l'effet de connaître l'opinion des classes ouvrières relativement à l'ouverture du *British Museum*, de la *National Gallery* et autres dépôts d'objets d'art, le dimanche. Cet appel était fait par trois membres du parlement partisans de l'agitation, MM. Hughes, Locke et Ayrton. Le président des *Trade's Delegates* proposa de charger MM. Hughes, Locke et Ayrton de provoquer au sein du parlement la formation d'un comité d'enquête à l'effet de s'assurer du sentiment des ouvriers dans la question et de veiller à ce qu'on ne leur prête pas ceux qui ne sont point les leurs. Cette proposition fut adoptée à la presque unanimité. La voix d'un opposant s'étant fait entendre, elle a été couverte aussitôt par une tempête de cris et de coups de sifflets.

Si cette manière d'agir ne témoigne pas d'un respect inaltérable pour la liberté de discussion de la part de toutes les fractions du public anglais, elle est dumoins une preuve de l'ardeur avec laquelle les ouvriers revendiquent aujourd'hui la légitime liberté du dimanche.

IV

Si l'on réfléchit un peu au caractère de l'époque où nous vivons, on aura l'explication complète de la passivité plusieurs fois séculaire avec laquelle ouvriers anglais et classes bourgeoises ont supporté des

restrictions, qui, pour certains peuples moins passionnés pour la li berté, eussent été un joug intolérable. On aura aussi celle de leur impatience actuelle à s'en affranchir.

Le mouvement en faveur de la liberté du dimanche prend sa source dans la fréquence des voyages, dans la multiplicité des relations de peuple à peuple qu'engendre la rapidité et le bon marché des moyens de locomotion nouvellement en usage.

Aussi longtemps que les sommités seules de la société anglaise ont voyagé en France, il n'a pas été question en Angleterre, de réformer le dimanche. Cela se conçoit du reste. L'aristocratie anglaise, aux gages de qui est juste la moitié du clergé anglican, est la première intéressée au maintien du dimanche. Les membres de cette aristocratie pouvaient donc venir en France, en tel nombre qu'ils voulaient, jouir des libertés du dimanche tel qu'on l'entend dans ce pays, ou s'en priver, ils se gardaient bien à leur retour en Angleterre, de toucher à l'ordre de choses établi.

Qu'ils eussent passé le dimanche agréablement ou qu'ils se fussent volontairement morfondus dans leur ennui importé, s'ils ouvraient la bouche, c'était pour dénoncer l'irréligion du peuple français, son immoralité, son athéisme, que sais-je ! Manière de défendre leur pouvoir, aussi brave que tout autre.

Un frisson d'indignation descendait des hauteurs habitées par l'aristocratie jusque dans les couches les plus inférieures du peuple. La colère des grands contre les « scandales » du dimanche de France, fournissait un aliment de plus aux préventions nationales, à la haine du nom français et les masses s'y associaient de tout leur cœur. Toute affaire de religiosité à part, puisque, le dimanche, les Français fréquentaient bien moins les églises que le théâtre, c'était une raison de suivre les offices avec encore plus de ponctualité, ne fût-ce que pour faire juste le contraire de ce que les Français faisaient.

Ces manœuvres et ces sentiments seraient encore aujourd'hui en pleine vigueur, si un coup mortel ne leur avait été porté par les chemins de fer, — ou plus exactement par la vapeur.

Du moment où, en voyageant, on a pu fixer d'avance les heures d'arrivée aussi exactement que l'on fixait jadis les heures des départs, les grandes routes ont été ouvertes à toutes bourses, aux plus minces, aux plus humbles. Chacun a pu voir et juger de ses propres yeux ses voisins du Nord et du Sud, de l'Est et de l'Ouest.

L'aristocratie anglaise n'a plus été seule à traverser la Manche et venir à Paris, et s'assurer que si la France avait du mauvais à certains égards, elle avait aussi du bon à certains autres. De la *gentry* et de la haute bourgeoisie je n'ai rien à dire. La gentry et la haute bourgeoisie sont des aspirantes à l'aristocratie et font cause commune avec

elle. Mais la petite bourgeoisie est venue en France par compagnies, et ainsi ont fait les marchands, puis les ouvriers ; et ceux-ci y sont venus par bataillons.

Tous ces petits bourgeois anglais, tous ces marchands se convertissent, pendant leur séjour en France, à la liberté du dimanche et ne se trouvent plus, à leur retour en Angleterre, cette minorité infime qui jadis ne pouvait rien faire de plus sage que de se taire ; un jour tous ces gens-là, s'étant comptés, ont commencé à élever leur voix et nous avons vu que c'est à coup de grosse caisse qu'ils ont fait entendre leur protestation contre l'observation stricte du jour dominical.

Les ouvriers ont eu encore moins de peine. Venus à Paris les jours de fête nationale ou pour visiter les expositions de l'industrie, ils ont été aussi charmés du dimanche parisien que de ce qu'ils avaient vu de plus aimable. A leur retour en Angleterre, ils n'ont pas eu besoin de se compter. Ils savaient que leur nombre était légion et que de leur voyage de Paris ils avaient tous rapporté cette impression qu'en Angleterre, sous couleur de servir Dieu, le dimanche est une abrutissante tyrannie.

De sorte qu'en définitive, c'est la France qui est la cause première de l'agitation anglaise contre l'observance du sabbat.

Ces communications rapides et fréquentes entre les deux pays ont déjà modifié sensiblement le sentiment des masses, non-seulement à l'égard du dimanche, mais de bien d'autres choses encore. De grands changements ont eu lieu. Que maintenant l'aristocratie, par la bouche du clergé anglican, tonne contre la profanation du dimanche de France, elle fera sourire d'envie la moitié de la population. Ces mêmes gens n'ont pas encore le courage de braver l'opinion — les uns des autres ; mais ils se fera un coup de théâtre, le jour où ils reconnaîtront qu'ils pensent tous de même à cet égard. Le désir de chacun en particulier est le désir de tous. Pour le moment, ceux qui ne se joignent pas ouvertement au mouvement parlent du dimanche de France avec envie s'ils ne le connaissent que par ouï-dire, avec regrets et soupirs s'ils l'ont connu autrement.

C'est le premier pas qui coûte le plus, comme nous disons bien, or le premier pas est fait ; et ce premier pas mènera loin ceux qui s'y sont décidés, comme le voient fort bien les Machiavels britanniques, grands et petits.

Ils feignent de ne voir, dans l'agitation, de dangers que pour la religion, et ils poussent de hauts cris pour l'amour de Dieu. D'autres personnes jouent le même rôle de bons apôtres ; mais dans un tout autre sens. Ce sont des hommes éminents dans les lettres et les sciences, des membres du parlement, des hommes politiques. Ils se sont formés en comité, vers la fin de l'année 1865, « afin, disent-

ils, d'offrir aux classes ouvrières, pendant les soirées du dimanche, des passe-temps amusants, raisonnables et instructifs. » L'annonce de ce comité était faite dans les journaux du commencement de décembre.

On y lisait qu'il s'organisait une série de « soirées du dimanche pour le peuple, » *Sunday Evenings for the people*, lesquelles auraient lieu à Saint-Martin's Hall, dans Long Acre, et où l'on entendrait par intervalles de la musique sacrée, mais non de la musique d'église. Cette musique sacrée était mise là non pour l'amour de la musique, mais pour endormir les résistances. Un mois après l'association publiait son programme. Pendant ce temps les noms des principaux associés avaient transpiré. On citait Charles Dickens, les professeurs Martineau, Owen, Huxley et Hofmann, John Stuart Mill, Baxter Langley, Vernon Lushington, sir J. Bowring, sir Charles Lyell, sir J. Lubbock, M. A. H. Layard [1]. Voici un passage du programme où l'objet que ces messieurs ont en vue est explicitement exposé : « Le dimanche, jour de repos et de loisir, alors que les pensées de l'homme sont affranchies du souci des affaires ou de la fatigue du travail, le dimanche est le temps le plus favorable à l'exercice des facultés de la réflexion. Les soirées du dimanche, en hiver, devraient être employées par ceux qui à présent ne fréquentent pas les églises, à écouter des discours roulant sur les merveilles de l'univers, discours qui produiraient dans leur esprit un sentiment de respect et d'amour pour la Divinité et élèveraient une barrière contre l'intempérance et les mauvaises mœurs. »

La première lecture eut lieu le dimanche 7 janvier. Le professeur Huxley prononça un discours sur la « nécessité de cultiver les sciences naturelles. » Trois lectures furent données les dimanches suivants et ce furent les dernières. Un ordre du *Home Department* défendit au comité de pousser plus loin et le propriétaire de la salle reçut officieusement avis du gouvernement, que si les lectures du dimanche soir y étaient continuées, il lui serait immédiatement appliqué les dispositions d'une certaine loi du règne de Georges III [2]. On pourra se faire une idée de la teneur de cette loi, par le préambule qui est ainsi conçu : « Certaines maisons et salles situées dans les cités de Londres et de Westminster ou dans leur voisinage ont été récemment ouvertes pour servir de lieu d'amusement au public, dans les soirées du jour du Seigneur, appelé vulgairement *Dimanche*. Sous prétexte d'avoir connaissance de doctrines religieuses et d'expliquer le texte des saintes Écritures, des débats ont été engagés fréquemment le soir

[1] A la date du 1er janvier le comité comptait 54 adhérents effectifs.
[2] 21e an., *Georges III*, chap. 49.

de jours du Seigneur sur divers passages des livres sacrés, par des personnes ignorantes et incapables de les expliquer, et cela au grand dommage de la bonne morale et au grand encouragement de l'irréligion.»

La loi considérant principalement responsables les propriétaires des maisons ou salles en questions de ce qui s'y passe, les frappe d'une amende de 200 liv., sterl., et le président ou directeur de la réunion, d'une amende de 100 liv. Le propriétaire de Saint-Martin's Hall ayant été menacé d'encourir cette amende de 200 liv., a mis brusquement fin aux réunions du dimanche soir qui s'y tenaient.

En d'autres pays que l'Angleterre, cet ordre de fermeture, serait reçu et exécuté sans appel. Il ne peut en être ainsi chez nos voisins. Après consultation légale, le comité des *Lectures* et plusieurs personnes qui, sans en faire partie, s'intéressent au succès du mouvement, ont résolu de porter le débat dans la cour du Ban de la Reine, afin qu'il y soit décidé si les « soirées du dimanche pour le peuple » se trouvent sous le coup de la loi précitée. A cet effet, ils ont ouvert une souscription pour payer les frais du procès, et, dès le premier jour, la somme recueillie s'en est élevée à 250 livres (6,250 fr.).

Il est évident pour tout le monde que le comité des « soirées du dimanche pour le peuple, » quoique non ostensiblement, est réellement une manifestation de la Ligue (Sunday League) ; que les lectures scientifiques de ses membres ont une tendance à battre en brèche l'autorité de la révélation chrétienne et que malgré le soin du comité de ne prononcer que des discours qui remplissent les auditeurs « d'un sentiment de respect et d'amour pour la Divinité » et d'envelopper dûment ces discours de musique « sacrée, » mais pourtant « pas d'église, » il ne travaille pas précisément à la consolidation de l'ordre établi et surtout de l'observation semi-judaïque du dimanche.

Ajoutons maintenant, au grand éloge du peuple anglais, que malgré ces tendances qui, aux yeux du conservateur, sont presque révolutionnaires, le comité des soirées du dimanche pour le peuple a trouvé des défenseurs parmi ses adversaires.

Des journaux qui approuvent la fermeture de la salle et qui la croient parfaitement légale ajoutent : « Mais si on ferme cette salle, on doit fermer également le dimanche soir la Salle des sciences et l'Institut de Cleveland-Street, on doit fermer les chapelles catholiques romaines où l'on exécute de la musique pour laquelle sont faites des annonces, et où l'on perçoit un droit d'entrée. De deux choses l'une : ou tous les établissements semblables doivent être fermés ou tous ouverts. »

Il n'est pas étonnant que, chez un peuple qui entend ainsi la justice, la liberté, qui n'en est qu'une émanation, soit depuis longtemps acclimatée et ait poussé de si fortes branches de toutes parts, et de si profondes racines dans la terre.

S'il est des Anglais qui soient mécontents de la croisade entreprise contre la sainteté du dimanche, je laisse à penser dans quel état se trouvent leurs bons frères d'Écosse!

Les Écossais sont littéralement furieux. Ceux des lecteurs de cette revue à qui il a été donné de connaître des Écossais et de voir de quelle manière ils se comportent le dimanche, n'auront pas de peine à croire que, sur cette matière, ils se passionnent jusqu'à la rage, jusqu'au fanatisme.

On sait qu'ils se gardent, comme d'un crime, de manger quoi que ce soit qui a été préparé un dimanche. C'est à peine si ce jour-là ils se permettront de sourire : ils n'iront certainement pas jusqu'au rire. Ce serait blasphémer. Combien, préoccupés sans cesse d'idées religieuses, même pendant les jours ouvrables, donnent aux cochers de fiacre, de petits traités religieux en place de pourboires!

J'ai demeuré à Londres dans une maison dont une partie était habitée par une famille écossaise. Cette famille comptait deux demoiselles dont l'une était véritablement confite en dévotion. Je me rappelle qu'un jour, comme elle descendait de fiacre à la porte, je la vis remettre au cocher, aussitôt après le prix de la course, un de ces traités religieux qui dans son esprit à elle devait contribuer à son salut. Selon tout apparence, le cocher n'avait pas lieu d'être fort content, car il froissa le traité avec colère et le lança, en forme de boule, contre la porte qui se refermait.

J'ai parlé plus haut des manifestations de toutes sortes qui ont eu lieu à Édimbourg et à Glasgow, à l'occasion du premier train de plaisir écossais, un jour de dimanche. Mais s'il est des gens qui, tels que le lord prévôt de Glasgow, se rangent du côté des intolérants, il en est d'autres qui ont le courage assez grand et l'esprit assez large pour entreprendre de démontrer que le dimanche n'est point exclusivement consacré aux prières, aux mortifications et à l'ennui, et au premier rang de ces derniers, il faut placer le révérend Norman Mac Leod.

Le docteur Norman Mac Leod est un des ministres les plus distingués de l'église d'Écosse. C'est de plus un des chapelains les plus goû-

tés de la reine. Vers la fin de novembre dernier, à une réunion du presbytère de Glasgow, dont la principale affaire était de décider si l'on devait rédiger ou non « une adresse pastorale pour l'observance du jour du Seigneur, » il proposa de renvoyer l'adresse à un comité, et à l'appui de son amendement, il prononça un discours qui stupéfia l'audience. Il ne fit rien de moins que de se déclarer contre le Décalogue. « Je ne crois pas, ajouta-t-il, dans l'obligation continue du quatrième commandement » Et alors il se mit à expliquer quelle différence existait entre le sabbat des juifs et le dimanche des chrétiens.

Il déclara qu'il n'y avait pas de rapports entre eux et qu'en suivant les indications de la Bible, ce qu'ils pratiquaient c'était le sabbat des Juifs. — Il expliqua que le repos du septième jour, tel que ceux-ci l'entendaient était très-facile à observer ; mais que c'était presque une impossibilité dans le nord de l'Europe. « Sa durée était d'un soir à un soir. Il commençait dans la soirée de ce que nous appelons vendredi et finissait dans la soirée de ce que nous appelons samedi. Dans leur délicieux climat de la Palestine, les juifs pouvaient faire un excellent repas, du meilleur cœur du monde, avant que le sabbat commençât. Dans la journée, ils se nourrissaient de lait et de raisin et de tout ce qu'on pouvait manger dans un climat chaud. Lorsque le soir du second jour venu, le sabbat finissait, ils pouvaient s'asseoir à table et faire un repas aussi bon que celui de la veille. Ce fait a son importance pour les pays où l'on entend parler du péché qu'il y a de cuire un gigot de mouton le dimanche. » Le révérend Norman Mac Leod a ensuite appuyé sur ce point, que ceux qui prétendent observer le plus strictement le dimanche ne l'observent pas comme ils se l'imaginent, qu'ils en violent le caractère à tout moment. Tout le monde le viole, même les ministres de la religion, parce qu'il est impossible d'observer le dimanche comme on s'est mis dans la tête de le faire. Le résultat de ces prétentions, de ces idées, de ces pratiques est, suivant le révérend Mac Leod, d'avoir produit dans la Grande-Bretagne un judaïsme de la pire nature, pour lequel, a-t-il osé dire, il ne professe pas le moindre respect. »

Ceci est courageux, l'Angleterre et l'Écosse étant connues, même de la part d'un homme bien en cour. Tout autre que lui, tout ministre privé du puissant patronage dont il jouit n'eût pas manqué de payer cher tant d'audace.

L'exemple du docteur Mac Leod a porté fruit.

Quelques jours après qu'il eut prononcé ce discours, un autre ecclésiastique écossais, le révérend Alexander s'exprima d'une manière très-libérale sur cette fameuse question du dimanche. Étant arrivé, dans le cours d'une exposition de l'Évangile de saint Jean,

au passage dans lequel Jésus-Christ fut accusé par les juifs d'un crime capital pour avoir pansé un homme le jour du sabbat, il examina toute la question de l'observance religieuse de ce jour, telle qu'elle était comprise et pratiquée par les juifs et telle qu'elle devrait l'être par les chrétiens et déclara que c'était chose impossible pour ces derniers. « Il était défendu chez les juifs de faire du feu. Pourrait-on se passer de feu en Écosse, pendant l'hiver? Une obligation pareille serait une véritable cruauté à laquelle personne ne voudrait se soumettre. » Il fit ressortir que le sabbat n'était pas un jour religieux dans le sens que nous attachons à ce mot et que dans les Psaumes, le grand livre de dévotion des juifs, il n'en est pas fait une seule mention. Il finit par dire qu'avec tous les gens intelligents, il pensait que le sabbat, institution purement juive, avait fait son temps.

L'opinion du révérend Alexander était que, le dimanche, tout le monde, principalement les ouvriers, fût affranchi de tout travail. Il n'était pas de ceux qui voulaient soumettre les gens à une réglementation sévère, relativement au dimanche. Il confessait qu'il aimerait à ce que les gens de rude labeur pussent se promener dans la campagne une partie du dimanche pour y respirer l'air pur. Enfin, il pensait que les maîtres devaient se défendre soigneusement, ce jour-là, d'imposer à leurs domestiques toute tâche, tout travail qui n'était pas absolument indispensable.

Les déclarations du révérend Mac Leod et Alexander que le dimanche est actuellement empreint de judaïsme parviendront-elles à calmer un peu la bile des Écossais? C'est possible; mais il est à craindre que ce ne soit pas de sitôt.

Leur fureur contre les partisans du dimanche libre est arrivée à ce point que si dans une réunion quelconque, on vient à parler de l'observation ou de la non-observation de ce jour, le lieu de l'assemblée se transforme en un champ clos, et les poignées de main de tantôt se changent en coups de poings. Il s'est trouvé même des clergymen assez hardis parmi eux, pour dénoncer publiquement la famille royale, comme une famille sans religion. Je vais entrer dans les détails.

Ainsi est-il arrivé pour le premier cas, un jour de novembre dernier. Ce jour-là, les souscripteurs ordinaires du *Scottish Hospital* à Londres, se réunissaient à la taverne des Francs-maçons pour prendre part fraternellement au dîner annuel. Plus de trois cent cinquante personnes étaient réunies à table. On parla beaucoup de charité comme pouvaient le faire, sans trop d'inconvénients, des gens qui la connaissaient autrement qu'en paroles, et le dîner tirait vers sa fin sans qu'aucun fâcheux incident se fût produit. Mais il

était écrit d'avance, qu'avant que l'assemblée se dispersât, la taverne des Francs-maçons serait le théâtre, pour la première fois, d'une scène héroï-comique sans égale.

Le fauteuil de la présidence était occupé par le révérend Norman Mac Leod, un des chapelains de Sa Majesté, ainsi que nous le savons. Tout allait bien, et la paix semblait assurée jusqu'à la fin, au moment où l'on proposa la santé du président. Le docteur Mac Leod se leva pour répondre, mais il avait à peine prononcé deux ou trois phrases, lorsque un des assistants, — non des convives — intima qu'il ne fût fait aucune allusion à ce sujet désagréable pour les oreilles écossaises, — la régulière observation du dimanche. L'interrupteur provoqua aussitôt des grognements et les cris répétés : Qu'il s'asseye ! qu'il sorte ! Mais, comme il continuait obstinément de parler, un des convives se précipita vers lui pour l'obliger à s'asseoir. Cette action fut le signal d'une mêlée générale. Au milieu d'un bruit de voix, de cris et d'injures étourdissants, chacun en vint aux mains avec son voisin, — les sabbatariens se battant contre les anti-sabbatariens, — si bien que toute la salle présentait l'aspect d'une multitude innombrable de combats singuliers, et la bagarre ne prit fin que par l'intervention des *policemen*.

Dans les temps où nous vivons, il semble que des faits tels que celui que je viens de rapporter soient le comble de l'exaltation et du fanatisme, et que l'on ne puisse pousser plus loin l'un et l'autre. C'est une erreur, et des ecclésiastiques écossais ont eu l'audace, je viens de le dire, d'attaquer la famille royale et de l'accuser d'irréligion.

Le 8 novembre, les presbytériens libres de Dundee étant assemblés, un monsieur Skene prononça un « discours sur la nécessité de respecter la sainteté du dimanche. » — « On ne saurait trop déplorer, dit-il dans le cours de son sermon, que les plus hauts personnages du royaume, autorisent, par leur exemple, leurs sujets à voyager le jour du Seigneur. On devait regretter profondément que la reine, le prince et la princesse de Galles, à leur retour d'Écosse, eussent voyagé un dimanche. La reine avait voyagé pour aller honorer les funérailles d'un de ses ministres [1] ; elle aurait pu satisfaire son désir sans montrer de l'indifférence pour le jour du Seigneur. Quant au prince de Galles, il était évident que s'il avait voyagé ce jour-là, ç'avait été pour avoir un jour d'amusement à prendre sur le samedi. Il pensait (M. Skene) que ces faits étaient déplorables. Il pouvait se trouver quelques individus qui s'en réjouiraient, mais toutes les personnes ayant la crainte de Dieu devaient regretter que

[1] Lord Palmerston.

la famille royale fût coupable d'avoir donné un tel exemple au peuple anglais. »

Voilà les écarts que font commettre l'intolérance et le fanatisme.

Il est difficile, on en conviendra, de pousser plus loin l'impertinence.

Depuis que le docteur Mac Leod a prononcé son fameux discours de démolition du dimanche anglais, il a été invité successivement trois fois à la table de la reine.

Ai-je besoin d'insister, après ce que je viens de dire, pour faire comprendre que cette marque réitérée de faveur, de la part de la souveraine, a rendu les sabbatariens furieux? Ils en ont induit que la conduite de la reine était une marque de partialité indubitable contre le Décalogue, et leur rage ne connaît plus de bornes.

Tout cela est bien écossais.

VI

L'agitation actuelle en faveur de la liberté du dimanche est un premier effort du peuple anglais, pour se débarrasser des derniers liens dont le despotisme des puritains avait entouré le corps social. La partie supérieure de la société a trouvé moyen de s'affranchir depuis assez longtemps déjà des entraves tyranniques dans lesquelles le puritanisme l'avait retenu prisonnier pendant tant d'années. A présent que la tête a la liberté de ses mouvements, ce sont les jambes qui réclament et veulent être libres à leur tour. Résister sera possible un temps plus ou moins long, mais la victoire restera ultérieurement au mouvement. Il y a trop de causes en pleine activité qui poussent à ce résultat pour qu'il ne soit pas inévitable. Il s'est fait pendant ces derniers vingt ou trente ans, une modification profonde dans la manière de penser des Anglais. Ils ne sont plus insulaires que par naissance. Au frottement, chaque jour plus fréquent de leurs rapports multipliés avec le continent et particulièrement avec la France, s'use peu à peu cette rudesse farouche née du puritanisme, d'un patriotisme exclusif, d'un orgueil sans limites. Le peuple anglais a d'autres idées que celles qu'on lui soufflait autrefois ; il s'en fait de propres, parce qu'il voit journellement de ses yeux.

L'agitation actuelle est l'acte par lequel une partie du peuple, qui jusqu'à présent avait été tenue en tutelle, atteste qu'il a atteint sa majorité.

Comment finira la lutte engagée en ce moment entre des partisans

du mouvement et l'autorité, ce n'est pas un point de grande importance. La victoire peut être différée, elle ne peut être irrévocablement perdue. Ce à quoi nous assistons n'est qu'un épisode secondaire qui ne saurait influer sur le résultat définitif.

Constatons en attendant que le parlement vient de se placer dans une situation singulièrement favorable aux partisans du mouvement, par suite d'une déclaration de sir Georges Grey.

Répondant à une observation d'un membre des Communes qui pensait que le *bill* de l'*Habeas Corpus* n'aurait pas dû être soumis à l'approbation de la reine, un dimanche, sir G. Grey a soutenu l'opinion contraire, attendu, suivant lui, qu'il n'y avait pas violation de la loi à agir de la sorte, et il a déclaré de plus, en propres termes, que *rien* n'empêchait les chambres du parlement de siéger le dimanche, si elles le trouvaient convenable.

Si la Chambre des communes et celle des lords, peuvent s'assembler et légiférer le dimanche, comment peut-on raisonnablement s'opposer à ce que des hommes éminents par leur talent ou leur position, se réunissent dans une salle quelconque, le même jour et fassent des lectures publiques ?

Le mouvement, si bénin, si inoffensif qu'il puisse paraître à première vue, est certainement plus dangereux pour l'ordre de choses actuel en Angleterre que la réforme électorale. Les Anglais de toutes les classes sont si profondément conservateurs, — et je leur en fais mon sincère compliment, — ils savent si bien ce que signifie « suffrage universel » que le principe aristocratique n'a pas grand péril à courir. Ce qui est à craindre, c'est que le mouvement finisse par causer un divorce entre le peuple et l'Église. Déjà la religion d'État se trouve divisée arbitrairement par la population en haute et basse Église. Cette dernière, l'Église officielle, n'a plus qu'une oreille du peuple ; l'autre est tournée du côté de la haute Église et cherche à saisir ce qui se dit dans l'Église catholique.

On sait cette dernière très-accommodante en matière de sabbat, et si cette tolérance n'est pas l'attrait principal qui fait le succès de son prosélytisme, il est hors de doute que ses fidèles de vieille ou de fraîche date se prévalent hautement des priviléges que leur Église leur confère. Un de mes amis ayant demandé à entrer comme pensionnaire dans une famille anglaise de Londres, convertie au catholicisme depuis quelques années, le mari ne trouva rien de mieux pour témoigner de l'orthodoxie de son catholicisme que de dire qu'après avoir servi la messe le matin, il ne voyait pas de mal à faire de la photographie dans l'après-midi et à jouer au whist le soir.

Autre preuve du rapport qui existe entre ces deux faits en apparence sans influence de l'un sur l'autre : Un des membres de la dé-

putation ouvrière admise auprès du comte Granville ayant fait observer, ainsi que je l'ai dit plus haut, que le Jardin botanique était ouvert à Dublin, le comte a répondu en propres termes que « cela venait de ce que l'opinion publique était exprimée d'une manière générale et plus définie sur cette question, à Dublin qu'à Londres. » En d'autres termes, — car la réponse laisse à désirer en clarté, — à Dublin l'opinion publique est plus favorable qu'à Londres à l'affranchissement du dimanche ; elle ne s'offense pas, — pour le moins, — de ce que des établissements qui sont des lieux de récréation soient ouverts le dimanche. Et pourquoi l'opinion est-elle différente à Dublin de ce qu'elle est à Londres, si ce n'est qu'à Dublin l'élément catholique et son influence sont dans une proportion plus élevée qu'à Londres ?...

Que faut-il conclure de tout ce qui précède ?

Selon mon humble opinion, les probabilités sont que le mouvement contre l'observation du dimanche prendra pour allié l'Église catholique. Le peuple anglais, peuple aussi foncièrement religieux que d'autres sont sceptiques, veut concilier maintenant ses devoirs de religion avec les distractions et les plaisirs. L'Église à laquelle il appartient en majorité lui déclarant que religion et plaisirs innocents le dimanche sont choses incompatibles, elle jette le trouble dans sa conscience. D'autre part le catholicisme est là qui lui dit qu'il peut faire les deux choses en toute tranquillité de conscience. — Est-il à croire qu'il hésitera longtemps entre les deux Églises ?

Eh bien ! que le peuple anglais vienne à échapper par cette porte étroite et insignifiante de l'observation ou de la non-observation du dimanche à l'Église établie, et il échappe du même coup à l'influence, à la direction jusqu'ici toute-puissante de l'aristocratie.

Ceux qui aiment à étudier de grands effets dans leurs petites causes ont un sujet d'observation tout trouvé dans l'agitation pour la liberté du dimanche dont en ce moment est témoin l'Angleterre.

JUSTIN AMÉRO.

MÉLANGES

HISTOIRE DU DOGME CATHOLIQUE

PENDANT LES TROIS PREMIERS SIÈCLES DE L'ÉGLISE, ET JUSQU'AU CONCILE DE NICÉE,

Par Mgr Ginoulihac, évêque de Grenoble.

Nous sommes heureux d'annoncer la seconde édition, si longtemps désirée, de l'*Histoire du dogme catholique pendant les trois premiers siècles*. Mgr Ginoulihac n'était pas encore évêque quand il publia la première, qui fut promptement épuisée. L'*Ami de la religion*, si ma mémoire est fidèle, fut le seul journal catholique de Paris qui le fit connaître avec quelques détails et qui en recommanda la lecture. Mais son opportunité et la profonde science de son illustre auteur lui assurèrent un succès qui ne sera pas éphémère.

Mgr Ginoulihac se place au cœur de la controverse moderne. Aujourd'hui on ne conteste ni l'existence de l'Église, ni son influence salutaire sur la société ; on ne rejette ni on n'altère un article particulier de son symbole. Mais on discute ses origines, on la dépouille du caractère surnaturel et divin qui lui est essentiel, on la range parmi les formes diverses par lesquelles s'est manifesté pendant le cours des siècles le sentiment religieux, vivant et industructible dans le cœur de l'homme. L'attaque et la défense ne portent plus sur les formules abstraites du dogme, mais sur les faits de l'histoire ; c'est l'ère de la critique. Mgr Ginoulihac y entre hardiment et nous souhaitons qu'il entraîne à sa suite bon nombre de jeunes théologiens. La scolastique avec ses analyses si délicates du dogme, qu'il ne faut pas abandonner, est aujourd'hui insuffisante ; il faut vivifier son enseignement par l'histoire, et présenter au monde moderne un christianisme vivant dans les faits qu'il anime. L'*Histoire du dogme catholique aux trois premiers siècles*, n'est pas, il est vrai, une réfutation directe du système imaginé pour expliquer, d'une manière naturelle et sans intervention libre et miraculeuse de Dieu, l'apparition dans le monde de la société chrétienne ; mais il la prépare et en fournit les données les plus importantes. Ces systèmes, en effet, supposent tous, et doivent tous supposer que les religions se modifient avec le temps, que leurs symboles se forment et se décomposent pièce à pièce, puisqu'elles sont soumises aux lois du progrès, non-seulement dans leur développe-

ment scientifique, mais dans leurs éléments constitutifs. Or Mgr de Grenoble établit que, depuis son origine, le symbole catholique n'a subi aucune transformation et qu'il est aujourd'hui ce qu'il était à l'origine.

Les trois premiers volumes, dont la seconde édition vient de paraître, sont consacrés au dogme de l'existence de Dieu et de la sainte Trinité. L'enseignement catéchistique des Pères, la profession de foi des martyrs, la controverse des apologistes avec les païens, avec les juifs et les hérétiques, les cérémonies du culte, fournissent au savant auteur des preuves nombreuses et décisives de sa thèse. Elles surabondent même. La conviction est produite bien avant que les témoignages soient épuisés, et l'esprit satisfait se fatiguerait à les poursuivre, s'il ne trouvait dans cette étude un grand nombre d'aperçus nouveaux qui éclairent d'une vive lumière l'histoire des premiers siècles de l'Église. Le savant auteur a vécu de longues années avec les écrivains de cette époque ; leurs pensées lui sont familières ; il est habitué à leur langage, il joint à une vaste érudition une connaissance profonde de la théologie qui rend sa critique plus clairvoyante et plus sûre. C'est par où il me semble supérieur aux théologiens allemands qui ont écrit sur le même aujet.

Dans cette seconde édition Mgr Ginoulihac a mis en œuvre les nouveaux documents fournis par la critique depuis la publication de la première. Il insiste particulièrement sur la foi de l'Église primitive à la divinité de Jésus-Christ. Dans les discussions des problèmes de critique où il est naturellement entraîné par son sujet, il fait preuve d'une rare sagacité, d'un sens théologique exquis et d'une connaissance profonde des textes et des doctrines.

Ce travail fait honneur au clergé français ; il servira, nous l'espérons, à rectifier les jugements trop sévères que portait sur lui, il y a quelques années, dans un discours célèbre, le savant professeur d'histoire de l'université catholique de Munich.

Serait-ce trop demander aux critiques rationalistes, quand ils traitent des origines du christianisme, de daigner discuter les témoignages des apologistes catholiques avant de donner, comme axiome, des affirmations réfutées avec loyauté et avec compétence? Les catholiques seraient-ils seuls incapables d'étudier et de comprendre l'histoire d'une religion qu'ils professent avec conviction ?

Qu'il nous soit permis, en terminant, d'exprimer le désir que les sollicitudes pastorales, qu'impose à Mgr Ginoulihac le gouvernement d'un grand diocèse, ne nous fassent pas trop attendre la suite de son savant ouvrage.

FLAVIEN HUGONIN.

REVUE CRITIQUE

I. *Le Grand mystère de Jésus*, drame breton, par M. H. de la Villemarqué. 1 vol. — II. *Les Contemporains de Molière*, par M. V. Fournel. 1 vol. — III. *Histoire de sainte Monique*, par M. l'abbé Bougaud. 1 vol. — IV. *Vie de la bienheureuse Françoise d'Amboise, duchesse de Bretagne et religieuse carmélite*, par l'abbé Richard. 2 vol. — *La bienheureuse Françoise d'Amboise, duchesse de Bretagne*, par M. le vicomte Sioc'han de Kersabiec. 1 vol. — V. *Nouveau Dictionnaire d'histoire et de géographie*, par MM. D'Ault-Dumesnil, Louis Dubeux et l'abbé Crampon. 1 vol.

I

Les grandes fêtes que nous venons de traverser étaient, pour nos pères, l'occasion de pieuses et longues réjouissances, où les représentations dramatiques occupaient une large place. Ce qu'on jouait de préférence, en ces jours-là, devant la foule, c'étaient les événements dont l'Église venait de célébrer le souvenir, et qui, « figurés par personnages, » comme on disait alors, avaient fait, dans des temps plus anciens, partie intégrante des offices ecclésiastiques. On appelait, comme chacun sait, ces spectacles populaires et religieux des *Mystères*. Le plus populaire et le plus religieux de tous, le *Mystère de la Passion*, était, dans toutes les localités où il pouvait être mis en scène (ce que le nombre des personnages qu'il comprenait rendait très-difficile) le couronnement obligé des réjouissances pascales. Cet usage, qui s'est conservé jusqu'à notre époque, dans certains cantons de la Bavière et du Tyrol, était général dans l'Europe catholique aux jours de foi naïve qui précédèrent la réforme protestante.

En même temps qu'il en était le plus populaire, le *Mystère de la Passion* était le plus long des drames religieux du moyen âge, chez nous du moins, car toutes les légendes primitives du Nouveau Testament y avaient conflué, comme dans une vaste mer centrale, chargées des agréments bourgeois dont nos aïeux se plaisaient à les revêtir. Il n'en était pas ainsi partout; chez les nations d'humeur moins familière et d'un peu plus de discrétion avec les choses saintes, le *Mystère de la Passion* n'était pas le drame gigantesque, mais prolixe, parfois touchant, mais souvent inconvenant

dont toutes les histoires du théâtre moderne ont parlé et qui a fait, ces jours derniers encore, le sujet d'une lecture publique en Sorbonne. Nous en avons aujourd'hui la preuve dans un curieux monument breton, *le Grand mystère de Jésus*[1], que nous a fait connaître, il y a quelques mois, M. le comte Hersart de la Villemarqué.

Cette pièce, dont le rôle a été, dans l'Armorique, le même que celui du *Mystère de la Passion* en France, en diffère, tout à la fois, et par les dimensions qui sont moindres, et par la composition qui en est plus religieuse, et par le ton général qui en est plus digne et plus soutenu. Comme en tout ce qu'elle a fait dans les temps anciens, la Bretagne a mis là l'empreinte de son austère gravité. C'est bien de sa population qu'on aurait pu dire alors en introduisant une petite variante dans les vers de Boileau :

> De la foi d'un *breton* les *Mystères* terribles,
> D'ornements égayés ne sont point susceptibles.

Il n'y en a d'aucune sorte en effet dans celui dont M. de la Villemarqué vient de nous donner le texte et la traduction. C'est le récit de l'Évangile mis en scène dans sa naïve et imposante fidélité. On dirait presque une œuvre hiératique. La fiction n'y a presque point de part; toutes, ou a peu près toutes les situations sont prises dans l'histoire ; et, quant aux personnages d'invention, ils sont peu nombreux et ont un petit rôle. Le premier, le principal d'entre eux, celui qui occupe le plus souvent la scène, est le *Témoin* qui fait les fonctions du Chœur dans le théâtre grec dont il est un emprunt manifeste. Seulement, au lieu d'exprimer, comme chez Eschyle et Sophocle, l'impression des sentiments qu'inspire l'action, il en est le lien ; c'est lui qui rattache les scènes l'une à l'autre, quand elles ne se suivent pas immédiatement, semblable encore, en cela, à l'acteur qui était chargé du récitatif dans le vieil opéra italien. Ainsi par exemple, avant l'arrivée de Judas sur la scène, c'est le Témoin qui vous racontera comment le diable l'a tenté, et qui, après la scène de la trahison et celle du remords, quand le personnage a disparu, ajoutera : « Ensuite, Jésus fut conduit de grand matin à Pilate, en cérémonie, et aussitôt Judas rapporta, sans qu'il y manquât un denier, tout l'argent qu'il avait reçu ; puis, par suite de son forfait, en proie à la folie furieuse, une corde au cou, juste prix de son crime, il se pendit. »

Le diable a aussi un rôle dans le *Grand mystère de Jésus*, mais ce n'est pas le personnage rageur et grotesque de nos mystères français; outre qu'il intervient rarement en personne et se fait remplacer par la Furie sa fille, on ne lui voit point subir les mortifications bouffonnes que multipliaient nos dramaturges du moyen age pour le plus grand amusement du peuple.

[1] *Le Grand mystère de Jésus*, drame breton du moyen âge, avec une étude sur le théâtre chez les nations celtiques, par M. le comte H. de la Villemarqué. 1 vol. in-8°. Librairie académique de Didier, quai des Augustins, 35.

Le rire et la satire qui tiennent tant de place dans le mystère français de la Passion n'en ont qu'une imperceptible ici. Les bourreaux de Jésus, Gadifer, Dantart, Dragon, hasardent bien çà et là quelques plaisanteries sinistres, mais quelle différence avec les quolibets et les propos orduriers de leurs confrères de France ! Il n'y a guère que sur le compte des femmes que le mystère breton s'égaye un peu, et encore se borne-t-il à critiquer leur coquetterie, et, d'ailleurs, celles qu'il attaque n'appartiennent pas aux hautes classes. Exemple : quand les disciples se dispersent après la mort du Sauveur, deux d'entre eux, saint Pierre et saint Thomas se rencontrent dans une hôtellerie aux environs de Jérusalem. L'hôtelier met beaucoup d'empressement à les recevoir et commande d'abord une soupe au lait en attendant les canards et les poulets qui viendront plus tard.

« — Du lait? répond un domestique, nous n'en trouverons pas une goutte, car la servante le prend tout.

« *L'hôtelier*. Et pourquoi faire?

« *Le serviteur*. Pour faire le teint de Rebecca.

« *Rebecca*. Tu ments effrontément, c'est faux ! Est-ce qu'on peut le rendre uni avec autre chose que des blancs d'œufs? Laisse donc là toutes tes sornettes !

« *L'hôtelier*. Ainsi s'en vont pour se faire le teint toutes les provisions d'un ménage ! Œufs, pots de lait, tout y passe. C'est bien avantageux d'avoir une servante ! »

C'est à ce tout petit trait à peu près que, dans le *Grand mystère de Jésus*, se borne la satire, qui s'ébat si à l'aise dans le *Mystère de la Passion*. L'imagination armoricaine ne joue pas avec les choses saintes, ou, si elle s'accorde quelque liberté sur ce terrain, ses créations conservent toujours un caractère religieux. Telle est une scène vraiment belle qu'on trouve au début même de la pièce, quand Jésus ressuscite Lazare. Une fois la stupéfaction passée, on se presse autour de l'ami du Sauveur, on le questionne sur le monde d'où il vient et Jésus lui-même lui ordonne de parler. Lazare alors, dans un élan tout lyrique s'écrie : « Quand même s'uniraient tous les efforts des hommes grands et petits, sans exception, soit nés, soit morts, soit à naître, ils seraient incapables d'exprimer en paroles, la grandeur, le dégoût, l'énormité des peines de l'enfer : en dire la pire comme la moindre est une chose épouvantable. » Et, dans des strophes qui rivalisent d'énergie avec celles du Dante, il décrit les supplices des orgueilleux, des envieux, des impudiques, des avares, des gens haineux et des *lâches*. L'auteur, on le sent, est ici plus dans son élément que quand il plaisante. Le rire ne lui est pas naturel ; quand il s'y livre, on devine que c'est par imitation de ce qui se faisait en France. De lui-même, il n'eût pas demandé le succès de son œuvre au réalisme populaire et bourgeois où puisaient avec tant d'empressement ses confrères d'Outre-Loire. « Ce que recherchaient les auteurs des premiers mystères bretons, dit M. de la Villemarqué, c'était la fidélité à

la tradition évangélique, sans aucune de ces altérations que le respect dû à l'Écriture ne permet pas, selon Corneille; sans ces libertés théâtrales qui eussent été « une espèce de sacrilége, » ajoute Racine; et, pour continuer à emprunter son langage à ce grand tragique, ils voulurent remplir toute leur action avec les seules scènes que Dieu lui-même avait, pour ainsi dire, préparées. » C'est là ce qui distingue surtout leurs œuvres des nôtres, et qui en particulier, fait le prix du *Grand mystère de Jésus*, expression suprême d'un sujet qui déjà s'altérait et qui ne fit que se dégrader depuis.

Cet ouvrage, au jugement de M. de la Villemarqué, serait du milieu du quinzième siècle, époque de grands changements en Bretagne comme ailleurs. Un siècle plus tard, c'en était fait là du moyen âge, aussi bien que chez nous. Alors un breton établi à Paris — vous voyez quelle révolution s'était faite! — Ives Quillévéré, maître imprimeur à l'enseigne de la *Croix noire*, en fit une réimpression qui le préserva d'une ruine probable. Cette épave armoricaine sauvée par un breton, un autre breton la rend aujourd'hui à la lumière, et lui assure entre les monuments des lettres chrétiennes une place qui ne lui sera pas enlevée.

II

Franchissons maintenant en compagnie de M. V. Fournel, deux siècles de l'histoire du théâtre et passons de Bretagne en France, de Saint-Pol-de-Léon à Paris. Nous nous trouvons au théâtre de l'Hôtel-de-Bourgogne dont notre laborieux et spirituel collaborateur explore depuis longtemps les archives. Il y a deux ans déjà, M. V. Fournel a donné, dans le premier volume de ses *Contemporains de Molière*[1], un choix des meilleures pièces jouées sur cette scène. C'est à son répertoire qu'est emprunté encore tout entier le deuxième volume de cette collection.

Ce volume se compose de deux séries de pièces très-différentes : des comédies et des ballets. Parmi les premières, il en est dont les auteurs sont totolement inconnus. Qui, par exemple, a entendu parler d'un Gilbert, au théâtre? Ce nom-là a été tué au dix-huitième siècle par l'auteur de : *Mon apologie*. Ce que c'est, hélas! que la renommée contemporaine! Ce Gilbert fut très-célèbre, en son temps. On le plaçait, dit M. V. Fournel, parmi les premiers écrivains dramatiques au-dessous de Corneille. Il fut remarqué par Richelieu, protégé par Mazarin, Lyonne, Fouquet et eut de bonnes places. Que d'articles n'eût-il pas obtenu dans les journaux, si, à cette époque, il en avait existé d'autres que la gazette de Loret! Celle-ci l'a comblé de louanges. Gilbert a écrit dans tous les genres; il a

[1] *Les Contemporains de Molière*, recueil de comédies rares ou peu connues, jouées de 1650 à 1680, avec l'histoire de chaque théâtre et des notes bibliographiques et critiques, par Victor Fournel. In-8°, chez Firmin Didot.

fait des madrigaux et des sonnets, composé des panégyriques, traduit une cinquantaine de psaumes (il était protestant) et donné au théâtre des pièces de toute sorte, le tout en vers : ces grands écrivains-là dédaignaient la prose. Sa comédie intitulée : *Les Intrigues amoureuses* doit être la meilleure de ses pièces, puisque c'est celle que M. Fournel a choisie, entre toutes, pour nous donner un échantillon de son talent. On la caractériserait mieux en disant que c'est la moins mauvaise. On y retrouve un lointain souvenir de Térence, pour la conception, s'entend; car, pour le style, on ne saurait guère imaginer quelque chose de plus terne et de plus plat.

Nous mettons fort au-dessus des *Intrigues amoureuses* de Gilbert, *les Grisettes* ou *Crispin Chevalier*, de Champmeslé, l'obscur époux de la brillante tragédienne qui subjugua le public et Racine. Il y a de la gaieté, de la verve et du trait dans sa pièce. Les ridicules de la petite bourgeoisie du temps y sont finement saisis et assez rudement fustigés. Cela est gaillard et se lit avec plaisir, même après *les Précieuses*.

Nous ne ferons que nommer une autre exploitateur du type des Crispins, Hauteroche, qui est beaucoup plus connu, dont les œuvres choisies ont été souvent réimprimées, et dont, par suite, la place n'était pas absolument marquée, selon nous, dans le Recueil des comédies *rares et peu connues* du dix-septième siècle.

La seconde partie du volume de M. V. Fournel est consacrée à des pièces d'un genre perdu depuis deux siècles bientôt et qui n'est pas à regretter. Ce sont les ballets. Pour qui ne connaît que ce qu'on appelle aujourd'hui de ce nom, ce ne doit pas être une médiocre surprise de voir des ballets classés parmi les œuvres littéraires. C'est une chose fort gracieuse qu'un ballet quand il a pour organes des Elsler ou des Taglioni; toutefois, la littérature a peu à y voir, attendu qu'on n'y parle qu'avec les jambes. Mais notre ballet d'aujourd'hui, tout splendide qu'il est, n'est qu'un diminutif de celui dont s'est occupé M. Fournel. Lisez la théorie qu'en ont donnée le P. Ménestrier, l'abbé de Pure et un autre abbé de même farine, l'abbé de Marolles, et vous y apprendrez que le ballet que dansèrent tous nos rois, depuis Henri II jusqu'à Louis XV, y compris, avec Louis XIV, de chorégraphique mémoire, Henri IV et son grave ministre Sully, passionnés tous les deux pour l'entrechat jusque dans leur vieillesse, vous y apprendrez, disons-nous, qu'un vrai ballet, au temps dont nous parlons, se composait de deux parties, la *danse* et les *récits*. La *danse*, selon l'abbé de Pure, était « une représentation muette, où les gestes et les mouvements signifiaient ce qu'on aurait pu exprimer par des paroles. » Quant aux *récits*, c'étaient, dit M. V. Fournel, qui s'est renseigné aux meilleures sources, des morceaux chantés ou débités à l'ouverture du ballet et de chacune de ses parties, par des personnages qui n'y dansaient pas, et qui devaient se rapporter au sujet de l'action, dont ils formaient une sorte de prologue explicatif. C'était le plus souvent des comédiens qu'on chargeait de ce rôle, et le *récit* avait pres-

que toujours lieu en musique. Lorsqu'il n'était pas chanté, on en était averti par le programme.

Ce genre de divertissement, dont raffolèrent la cour et les grands durant près de trois siècles, se modifia d'ailleurs et reçut des développements considérables sous Louis XIV. Ainsi qu'on le verra dans l'histoire très-curieuse et tout à fait neuve qu'en a tracée M. Fournel, Benserade ajouta au ballet un élément littéraire de plus : au *récit*, il joignit les *devises* où il excella. Le progrès du ballet de cour, considéré au point de vue littéraire, peut se résumer tout entier, selon M. Fournel, dans le nom de cet homme d'esprit, qui l'a porté à sa perfection. « Ce nom de Benserade répond, sur une moindre échelle, et dans un domaine plus modeste, à ceux de Molière pour la comédie, de Corneille pour la tragédie, de la Fontaine pour la fable. »

Nous souscrivons sans difficulté à cette appréciation, mais à la condition qu'on reconnaîtra que le genre où Benserade a « si bien innové et si bien perfectionné » était un genre faux. Benserade a été le roi du ballet, nous l'admettons, mais sa royauté a été celle du lis en papier qui plane, chez la fleuriste, sur un parterre de mousseline peinte et découpée à l'emporte-pièce.

La seconde partie du volume de M. Fournel, composée de vingt-cinq à trente ballets, choisis entre ce que ces fossiles de l'art dramatique offrent de plus caractérisé, nous fait donc exactement l'effet d'un vieux *bonheur du jour* plein des reliques d'un toilette de bal d'il y a deux cents ans.

Tout cela est du bric-à-brac littéraire ; mais, quand il est rangé, épousseté, étiqueté, avec ses authentiques, comme ici, le bric-à-brac est aujourd'hui sans prix.

III

De toutes les femmes dont l'Église offre la conduite en exemple, il n'en est pas dont l'histoire mérite plus d'être étudiée, de nos jours, que celle de sainte Monique. Le siècle où elle a vécu, la situation où elle s'est trouvée, comme épouse et comme mère, ont des rapports frappants avec l'époque où nous vivons et avec la position où se trouvent aujourd'hui tant de femmes chrétiennes. Comme le nôtre, le quatrième siècle offrait, à côté du christianisme, un chaos de mauvaises doctrines, résidu de tous les cultes et de toutes les philosophies qu'avait amalgamés la conquête romaine, et, auprès de la pureté de mœurs de la jeune société sortie des catacombes, s'étalait la honteuse dépravation du vieux monde païen. Même contraste souvent dans la famille. Combien, alors comme aujourd'hui, de jeunes filles pieuses jetées aux bras d'époux sans foi religieuse, sans principes moraux et sans respect du lien conjugal ! Que de mères voyant avec une joie mêlée d'effroi leurs fils grandir à leurs côtés et s'approcher, pour eux,

l'heure de passer de la famille dans le monde, et de l'enseignement maternel aux leçons des rhéteurs! Nulle vie ne saurait ainsi présenter des enseignements mieux appropriés à notre époque, que celle de la prudente épouse de Patrice et de la courageuse mère d'Augustin. Il faut donc applaudir à la pensée qu'a eue M. l'abbé Bougaud de nous la raconter et d'en faire sortir les leçons qu'elle renferme à l'adresse de notre temps.

Cette pensée est bien celle que nous exprimons ici. « Je voudrais, dit M. Bougaud en tête du beau livre qu'il nous donne aujourd'hui sur sainte Monique [1], raconter son histoire pour consoler tant de mères qui pleurent aujourd'hui comme elle pleura autrefois; pour avertir celles qui, plus jeunes, n'ont encore que de vagues inquiétudes ; pour leur révéler à toutes ce que Dieu a mis en elles de forces divines, quand il s'agit du salut éternel de leurs enfants, ce qu'il a caché de ressources imprévues et inépuisables dans cette chose auguste qu'on appelle la paternité et la maternité. Liebnitz disait : On réformerait le monde si on réformait l'éducation. Je dis, à mon tour : on réformerait l'éducation, et les enfants, et les jeunes gens, et les hommes, et on tirerait ce siècle de la redoutable crise religieuse qu'il traverse, si on parvenait à transformer les mères. Et, pour les transformer, que faudrait-il? Une chose bien simple et cependant bien rare qui manque à presque toutes les mères, même aux meilleures : je veux dire la conscience des forces divines que la maternité a mises en elles et le courage d'aller jusqu'au bout, quand il s'agit de l'âme de leurs enfants. »

L'histoire de sainte Monique est une preuve éclatante de la merveilleuse puissance dont parle ici M. l'abbé Bougaud. Il importait donc qu'elle fût écrite (car elle ne l'a jamais été) et qu'elle le fût par quelqu'un qui comprît tout ce qu'elle renferme, pour nous, d'enseignements. A cet égard, la tâche ne pouvait mieux échoir qu'à l'auteur de la première bonne histoire qui ait été faite de la grande fondatrice de la Visitation. Mais ce nouveau travail était, sous bien des rapports, plus difficile que le premier. Le temps où vécut Jeanne de Chantal est près de nous et les renseignements sur sa vie ne manquent pas. Au contraire, quinze siècles nous séparent de sainte Monique et nous ne possédons sur elle que des documents incomplets et disséminés, qu'il s'agissait non-seulement de recueillir, mais de coordonner et d'interpréter souvent. Vis-à-vis de ces fragments, l'historien de sainte Monique se trouvait dans la situation de l'artiste en face d'une statue mutilée ou d'un monument en ruine qu'on lui demande de remettre debout. C'était en effet, comme on dit dans la langue des sculpteurs et des architectes une *restitution* à essayer; c'est-à-dire, qu'après avoir réuni, classé et assemblé tout ce que l'on possède sur sainte Monique, il restait à souf-

[1] *Histoire de Sainte Monique*, par M. l'abbé Bougaud, vicaire-général d'Orléans. 1 vol. in-8°. Ve Poussielgue et fils, rue Cassette, 27.

fler, comme le prophète, sur ces reliques arides et à leur rendre le mouvement et la vie.

C'est ce qu'a fait M. Bougaud avec une rare puissance d'intuition historique et un profond sentiment des leçons que le sujet renferme. Son livre, œuvre à la fois d'art et de piété, est assurément un des plus neufs qui aient paru, de nos jours, dans l'ordre des travaux auxquels il appartient, et où l'on n'a fait trop souvent que du rhabillage.

Cependant rendons justice à tout le monde. M. l'abbé Bougaud n'est pas le seul ni le premier qui se soit occupé de sainte Monique ; il a eu, dans cette tâche, de laborieux devanciers ; une partie de la besogne, la plus aride même et la plus ingrate, était faite, quand il a pris la plume. Les Bollandistes et, avant eux, deux pieux érudits du moyen âge avaient extrait des œuvres de saint Augustin tout ce qui s'y trouve de relatif à sa mère, y compris une épître sur sa vie qui passait autrefois pour être de l'évêque d'Hippone, mais qui, pour n'être plus considérée comme authentique aujourd'hui, n'en est pas moins une épave traditionnelle d'un grand prix. De ce côté, les matériaux étaient prêts. D'autres, qu'avait indiqués l'érudition, et qui sont de valeur aussi, étaient restés dans la mine : nous voulons parler des liturgies augustiniennes, dont les *Leçons* et les Hymnes contiennent, sur sainte Monique, des détails où la légende a jeté ses fleurs évidemment, mais où, avec un peu de pénétration et de sens critique, il n'est pas difficile de retrouver l'histoire. Pour ceux-ci, M. Bougaud s'est fait un instant bénédictin ; il les a fouillés curieusement, et comme des autres, en a tiré un bon parti.

Grâce à ces ressources et à la main habile qui les a mises en œuvre, la mère de saint Augustin revit aujourd'hui pour nous, non point « avec tout son siècle, » comme on le dit chez nous maintenant à tout propos, mais dans le modeste cercle où elle renferma sa vie, c'est-à-dire entre son mari et son fils, au sein de ses devoirs d'épouse et de mère chrétienne.

C'est du reste un tableau ravissant et aussi plein d'édification religieuse que d'intérêt littéraire, que celui de cette vie de dévouement qui commence, pour Monique, au jour de son mariage et ne finit que la veille de sa mort, — vie heureuse — toutefois qui, par une exception peu commune et où Dieu, sans doute, a voulu mettre un encouragement, fut couronnée, dès ce monde, par quelques mois d'ineffable satisfaction. Il y a là un type qui doit être sympathique en ce temps-ci. Monique, fille de parents nobles mais déchus, chrétiennement élevée et soigneusement instruite, est mariée, au sortir de l'adolescence, à un païen sans mœurs, dont tout l'apport conjugal semble avoir consisté dans la supériorité relative de son origine. Avec les déceptions du cœur, l'épouse de Patrice trouve, sous le toit de son mari, dans les procédés outrageants d'une belle-mère jalouse et hostile à sa foi religieuse, les plus amères souffrances qui puissent être réservées à une jeune femme : peu s'en faut qu'elle ne soit ravalée au niveau des esclaves qui la servent. La

dignité de la vie, le calme, la douceur, l'accomplissement serein du devoir, voilà les armes qu'elle emploie pour conjurer le malheur de sa situation. La maternité vient du reste bientôt les adoucir. Monique, en effet, a successivement et, en peu d'années, trois enfants, dont l'aîné fut ce fils de tant de larmes et de tant de joie que le monde admire et que l'Église honore sous le nom d'Augustin. Une cause dont le secret est dans l'abomination des mœurs de la vieille société, mœurs trop fréquentes encore dans la nouvelle, borne là sa famille. Telle est pourtant la mesure de prudence et de charité qu'elle garde au milieu des dissentiments qui s'élèvent entre elle et son mari, à ce sujet, que l'empire bienfaisant que, dès cette époque, Monique commençait à prendre sur lui et qu'admirait leur entourage, n'en est pas diminué. Bientôt, en effet, la vie de Patrice se modifie dans le sens de la régularité morale, et, quand une mort prématurée vient le frapper, il demande spontanément le baptême.

Cette première période de la vie de sainte Monique, où nous la voyons dans son intérieur de jeune femme, est d'un attrait singulièrement doux. La peinture que nous en avons ici, et dont tous les traits sont empruntés à saint Augustin lui-même, reporte l'esprit vers ce temps de société confuse qui succéda à l'ère des persécutions, et où, comme cela commence à revenir dans notre Europe, la vie chrétienne se concentrait presque toute entière dans le cercle de la famille. Ces ressemblances qui frappent assez par elles-mêmes, sans que M. Bougaud ait eu besoin de les mettre en saillie, feront vivement rechercher son ouvrage. Quelle chrétienne du dix-neuvième siècle n'aimerait à contempler cette chrétienne du quatrième, dont la condition a tant de rapports, avec la sienne propre, ou avec celle de la plupart des femmes qui l'entourent !

La mort de son mari et l'entrée de son fils dans le monde ouvrent, pour Monique, une nouvelle période de souffrances et une nouvelle série d'efforts qui n'est pas de nature à exciter aujourd'hui moins de sympathie que la première. Son caractère et sa vertu s'élèvent, dans cette nouvelle épreuve. L'intérêt du récit lui-même augmente. Le cercle, en effet, s'en élargit ; Monique n'est plus seule, son fils est auprès d'elle — ou plutôt elle est auprès de son fils; car, si, dans un jour de sainte indignation, elle l'a repoussé du foyer où il se présentait, pour la première fois, sans la robe d'innocence, elle ne s'est jamais résignée à le perdre de vue. Si, à Tagaste, Augustin n'est plus sous le toit de sa mère, il reste toujours sous son regard, et lorsque, pour échapper à sa surveillance et à son blâme muet, il s'enfuit secrètement d'Afrique en Italie, Monique s'élance à sa suite au travers des mers, et, après des fatigues, des alarmes, des périls à briser un cœur moins fort, elle le rejoint à Milan où il professe la rhétorique dans une chaire de l'État. A partir de ce jour, leurs deux histoires se confondent et n'en font plus qu'une dont l'attrait, pour les esprits élevés, est véritablement saisissant. C'est désormais en effet la lutte décisive du bien et du mal, quelque chose qui rappellerait

aux mondains, s'ils y regardaient, le finale dramatique de *Robert*, la défaite de Bertram et le triomphe d'Alice.

Cette seconde partie de l'ouvrage de M. Bougaud est infiniment curieuse. Que de choses on apprend sur l'état des âmes dans l'Empire du quatrième siècle, quand on suit Augustin depuis le jour où il quitte le toit paternel jusqu'à celui où, ayant fermé les yeux à sa mère, il s'apprête à repasser en Afrique; Tagaste, Carthage, Rome, Milan; les mœurs et les doctrines qui règnent, les deux mondes qui vivent côte à côte, passent ensemble sous les yeux. M. Bougaud en fait une peinture rapide, mais vive, et neuve à bien des égards. Nous recommandons entre autres tableaux, celui de l'étrange et célèbre secte des Manichéens, dont le charme mystérieux subjugua si longtemps Augustin, et dont, le premier, M. Bougaud nous a bien fait comprendre la fallacieuse attraction.

Quelque grande que soit la part faite ici au fils, elle ne prédomine pourtant jamais; toujours au-dessus de celle d'Augustin, apparaît la figure de Monique. Lors même qu'elle semble s'effacer, son image reste toujours sur le premier plan. Il y a, sous ce rapport, dans l'ouvrage de M. Bougaud, un art de composition qui mérite d'autant plus d'être loué que, par ce temps de fabrication et de consommation rapide, en littérature comme en tout le reste, il est plus rare et moins apprécié.

Les travaux du genre de celui que nous livre ici l'auteur si justement estimé de l'*Histoire de sainte Chantal* — qu'il eût été, soit dit en passant, plus conforme au langage de l'Église d'appeler : sainte Jeanne-Françoise de Chantal — ces « restitutions » (puisque restitution il y a) ont, sous le rapport de l'art, un inconvénient pour qui s'en charge : celui de l'arracher à sa manière propre et de lui imposer celle du monument dont il a les débris sous les yeux. C'est uniquement par saint Augustin que nous connaissons sa mère. En refaisant, d'après lui, le portrait de cette illustre et sainte femme, M. Bougaud ne pouvait manquer d'y mettre beaucoup d'âme; mais il était exposé au danger de forcer la couleur comme son modèle et de tourmenter le dessin. Qu'il nous permette de lui dire qu'il n'y a pas toujours échappé. La fréquentation de saint Augustin, sous le rapport du style, n'est pas sans danger. Le style de saint Augustin a des séductions contre lesquelles on ne se défend pas aisément; l'*Histoire de sainte Monique* offre plus d'une preuve de la puissance d'action qu'exerce le grand évêque d'Hippone sur ceux qui le fréquentent avec quelque assiduité. Mais lorsqu'on a son élévation, sa chaleur, son éclat, son âme, c'est un défaut dont on doit volontiers se consoler, que d'avoir aussi parfois les vices de sa diction. « Il m'importe peu que ma médaille ait un revers, si ma médaille est d'or. »

IV

Nous parlions ici, le mois dernier, à l'occasion de l'histoire de Jacques Cœur, de l'universelle immoralité des hautes classes au milieu du quinzième siècle. Cependant ces cours de rois et de barons où la dépravation régna alors si effrontément, offrirent, par endroits, de beaux exemples de vertus. A cette époque où Agnès Sorel, cette Pompadour anticipée, souillait le trône de France, où le cynisme du bâtard d'Armagnac épouvantait tout le Midi, la Bretagne française, digne sœur de cette autre Bretagne qui fut appelée « l'île des Saints, » présentait à la terre, dans la personne de la duchesse Françoise d'Amboise, l'un des plus beaux modèles de la femme chrétienne. La vie de cette sainte princesse, dont la mémoire est toujours restée en vénération dans son pays, vient d'être l'objet de deux publications simultanées et dignes l'une et l'autre d'être lues par qui veut s'édifier religieusement ou seulement se faire une complète idée de l'époque.

La première de ces vies de la bienheureuse contemporaine de Jeanne d'Arc et de Jacques Cœur a pour auteur M. l'abbé Richard, vicaire général du diocèse de Nantes [1]. C'est un grand et savant travail, conçu dans les plus larges proportions, et écrit sur les pièces originales, dont un grand nombre étaient restées jusqu'ici inédites. L'auteur a donné à son récit tout le développement que réclamait la haute position de la personne à laquelle il est consacré. La vie d'une duchesse de Bretagne ne pouvait s'écrire comme celle d'une pieuse cénobite qui n'aurait été connue que de son ange gardien. Fille de prince et épouse de duc, la bienheureuse Françoise d'Amboise tenait par la naissance à tout ce qu'il y avait de grand dans sa province et fut, par son mariage, mise en relation avec tout ce que la France avait de plus élevé. Son histoire confine, dans plusieurs de ses détails, avec celle des princes et des rois de son temps. Soit comme fille, soit comme épouse ou comme veuve, soit même comme religieuse, elle a été mêlée, dans une certaine mesure, aux principaux événements de son siècle. Sa vie en est éclairée sur plusieurs points et les éclaire à son tour dans plusieurs de leurs détails. Voilà ce qui explique le développement que sa biographie a prise sous la plume de M. l'abbé Richard. Le quinzième siècle presque entier s'y déroule, sinon en premier plan, au moins comme fond de tableau.

L'auteur débute par une esquisse rapide mais juste et bien arrêtée dans ses traits, de la société politique et religieuse au milieu de laquelle Françoise d'Amboise était appelée à vivre. L'espace ne nous permet pas de la

[1] *Vie de la bienheureuse Françoise d'Amboise, duchesse de Bretagne et religieuse carmélite*, par l'abbé Richard, vicaire général du diocèse de Nantes. 2 vol. in-8°. — Nantes, chez Forest et Grimaud. Paris, chez Jacques Lecoffre.

reproduire tout entière. Nous en voulons cependant citer quelques traits.
« L'Église, au commencement du quinzième siècle sortait, dit M. l'abbé
« Richard, de l'une des crises les plus redoutables qui lui aient été ména-
« gées par l'action mystérieuse de la Providence... L'unité catholique, un
« moment ébranlée, se montrait de nouveau au monde dans toute son
« énergie... L'Orient se joignit à l'Occident dans ce mouvement d'unité, et,
« à Florence, les Grecs, les Arméniens et les Syriens s'accordèrent à re-
« connaître la primauté de l'Église romaine, formulée dans un décret so-
« lennel qui constatait la pleine puissance que le Pontife romain a reçue de
« Jésus-Christ de régir et gouverner l'Église universelle. Admirable con-
« duite de Dieu sur son Église ! l'empire d'Orient succombait sous les
« efforts des musulmans ; un monde nouveau s'ouvrait par la découverte
« de l'Amérique ; la lutte du protestantisme devait commencer dans moins
« d'un siècle : Dieu voulut qu'un témoignage authentique fût rendu à l'u-
« nité de l'Église catholique, apostolique, romaine, fondée sur la pri-
« mauté de Pierre et de ses successeurs ; et ce témoignage fut d'autant plus
« éclatant que l'Église venait de subir la division la plus profonde qui se fût
« produite dans le cours des âges. »

Voilà dans quelles circonstances naquit Françoise d'Amboise. Sa vie, comme on le voit, se rattache au mouvement intérieur de renaissance qui se fit sentir dans le monde chrétien après les luttes intestines du grand schisme d'Occident. Ce mouvement se manifesta par des signes de toutes sortes, entre autres, par le redoublement d'austérité de certains ordres, celui des Clarisses, par exemple, qui prit à cette époque un grand développement. Un autre caractère religieux de ce temps fut la sévérité de mœurs opposée, par certaines familles, au relâchement dont un trop grand nombre d'autres donnaient le spectacle. La société, alors, fut séparée en deux camps bien tranchés, les rigoureux et les dissolus. C'est aux premiers que Françoise d'Amboise appartenait par la naissance, et elle ne démentit jamais sa pieuse origine. Dieu la destinait à montrer comment on peut être saint au milieu même des grandeurs de ce monde. Ce qu'elle avait été enfant et jeune fille, elle le fut dans le mariage et dans le veuvage, c'est-à-dire le type de la vierge et de la femme chrétienne. Sa vie fut l'application constante de cette devise qu'elle s'était choisie, comme c'était l'usage alors et qu'elle garda toujours : *Faites sur toutes choses que Dieu soit le mieux aimé.*

Nous ne saurions suivre l'auteur dans les vicissitudes de cette sainte carrière que la peine visita de bonne heure. Mariée à Pierre II, fils de Jean V, duc de Bretagne, Françoise d'Amboise eut d'abord beaucoup à souffrir du caractère difficile de son époux. Avec le temps cependant, elle finit par adoucir son humeur et gagner sa confiance. Celui-ci était monté sur le trône de Bretagne à la mort de son frère aîné (1540). Françoise régna avec lui sept ans, dont le souvenir vit encore chez les pieux bretons. Restée veuve à trente ans, elle fut vivement pressée de se remarier et éprouva de grandes contrariétés pour s'y être constamment refusée. Ce ne fut que dix ans après

la mort de son mari, en 1548, qu'elle put réaliser le vœu qu'elle avait formé d'embrasser la vie religieuse. Elle mourut carmélite en 1485, entourée, de son vivant même, d'une réputation universelle de sainteté. Aussi, sans qu'il y ait jamais eu de décret autorisant à lui donner ce titre, a-t-elle été, de temps immémorial, appelée la bienheureuse Françoise d'Amboise.

Si l'on se rappelle ce que nous avons dit du système adopté par M. l'abbé Richard dans la biographie de la pieuse duchesse et du soin qu'il a eu de ne jamais la séparer du milieu dans lequel elle a vécu, on peut juger, par cette esquisse, de la variété des événements et, par suite, de l'intérêt que présente cet ouvrage. Presque tout ce qui fit bruit dans le temps, hommes ou choses, y a son écho.

Il ne faudrait pas en conclure que, pour autant, il manque aux exigences essentielles du genre. Le siècle entier passe, il est vrai, dans ce récit avec ses agitations, ses violences, ses désordres et ses crimes; mais sans en altérer le caractère religieux, sans en amoindrir l'action, et sans jamais nuire à l'impression morale qu'il est destiné à laisser dans les cœurs. D'autre part, quoique écrite, avant tout, pour la Bretagne et même dans un sentiment parfois ultra-breton, cette *Vie de la bienheureuse Françoise d'Amboise*, par la manière dont elle est conçue, est de nature à intéresser partout.

Nous en dirons autant de l'autre histoire dont nous avons parlé en commençant. Celle-ci a pour auteur M. le vicomte de Sioc'han de Kersabiec[1]. Elle est moins développée que celle de M. l'abbé Richard. En outre, le ton qui y règne est celui d'une biographie plutôt que celui d'une vie de saint. Simple laïque, l'auteur s'est, en effet, borné à raconter, sans se permettre les digressions morales et théologiques auxquelles, en sa qualité de prêtre, M. Richard s'est naturellement laissé aller. Mais son récit est net, rapide et encadre avec beaucoup d'art, au milieu des faits généraux, les détails relatifs à la vie de la pieuse duchesse. Comme M. Richard, M. de Kersabiec aura donc, ses lecteurs, et une augmentation de gloire pour la sainte mémoire qu'ils ont célébrée l'un et l'autre sera le fruit de leur chrétienne émulation.

V

On n'a jamais autant fait qu'aujourd'hui pour l'enseignement de l'histoire. Outre de nombreux traités généraux, dont plusieurs sont excellents, il existe, à l'usage des écoles, pour cette branche des études, des dictionnaires spéciaux qui jouissent d'une juste réputation et auxquels il ne manque pour devenir classiques, que d'être, l'un moins vague dans ses appréciations des événements et des hommes, l'autre plus sobre et d'un format plus portatif. En voici un nouveau que nous avons parcouru avec attention et que nous nous empressons de signaler, parce qu'il nous semble se distinguer précisément par ce qui manque aux autres, à savoir, des jugements plus nets et plus conformes à nos convictions que le premier,

[1] *La bienheureuse Françoise d'Amboise, duchesse de Bretagne,* par M. le vicomte Sioc'han de Kersabiec. 1 vol. in-12. — Paris, Bray. éditeur.

et des proportions qui en rendent l'usage plus commode que ne l'est le second[1]. Le laborieux et savant écrivain qui en a eu la direction, M. D'Ault-Dumesnil, a voulu faire de ce nouveau dictionnaire le manuel des études historiques de tous les établissements et de toutes les familles où l'on tient à donner aux jeunes gens, avec les idées les plus saines, la connaissance la plus avancée du passé. Dans ce but et pour n'être en arrière sur aucun point, il s'est associé deux écrivains d'une spécialité peu commune, le regrettable Louis Dubeux, que la mort a prématurément enlevé aux études orientales et à la chaire d'hébreu du Collége de France, et M. l'abbé Crampon, que ses travaux sur l'exégèse ont placé parmi les membres les plus distingués du jeune clergé français. Il est résulté de ce triple concours une œuvre aussi complétement au courant des questions que le comporte sa nature et son but. Nous en avons une preuve entre mille autres, au mot de *Pragmatique sanction*. Cet article est, en effet, d'un homme parfaitement renseigné sur la polémique dont cette question a été le sujet, car nous y trouvons signalées, outre la brochure de M. Thomassy qui n'a pas été aussi remarquée qu'elle le méritait, la savante et péremptoire dissertation de M. Gérin, qui n'a pas trois ans de date et n'a eu qu'une demi-publicité. Nous pourrions citer beaucoup d'autres exemples de cette attention des auteurs du *Nouveau dictionnaire d'histoire* à mettre partout leur travail au niveau des études historiques et d'en proportionner partout les articles à l'intérêt essentiel ou à l'importance actuelle des sujets. De là vient que, dans leur ouvrage, les noms modernes sont généralement traités avec plus de développemeut que les anciens, à moins pourtant que des événements récents n'aient rendu de l'importance à ceux-ci. Dans ce cas, il leur est fait bonne part. Tel est par exemple la Crimée qui tient peu de place chez les historiens anciens, mais qui en a pris une si considérable dans les annales de l'histoire moderne : la notice qui lui est consacrée est l'une des plus soignées du *Nouveau dictionnaire d'histoire et de géographie*.

Parmi les améliorations de toute sorte qui distinguent ce Dictionnaire de ceux qui l'ont précédé, il en est une qui sera appréciée surtout par les hommes d'étude, c'est la transcription des noms d'hommes et de lieux dans la langue à laquelle ils appartiennent originairement et même de celles par lesquelles ils ont passé. L'espace ne nous permet pas, et nous le regrettons, de signaler toutes les autres.

Nous avons parlé de l'étendue de certains articles ; il en est en effet de très-développés, témoins ceux de *Christianisme*, *Hébreu*, *Inde*, *Origène*, *Perse*, etc. Toutefois, c'est à un point de vue relatif qu'il faut entendre ce que nous en disons ici. Tous sont courts en effet, M. D'Ault-Dumesnil, comme nous l'avons dit, n'ayant voulu faire de son ouvrage qu'un auxiliaire du maître, dans les écoles, et qu'un aide-mémoire pour l'homme de cabinet. Il n'eût pas été difficile à l'auteur de les développer davantage ; on sent que, s'il n'en dit pas plus sur chaque sujet, c'est, chez lui, le résultat d'un plan mûrement réfléchi. Remercions-le d'y être resté fidèle : nous devons à cette résolution bien gardée un livre assez étendu pour offrir des renseignements exacts et précis sur tout ce qu'il importe de savoir en matière d'histoire et de géographie, et assez condensé pour devenir le répertoire usuel de quiconque étudie ou lit sérieusement.

P. Douhaire.

[1] *Nouveau Dictionnaire d'histoire et de géographie anciennes et modernes*, par M. d'Ault-Dumesnil, Dubeux et Crampon. Jacques Lecoffre, édit.

LES ÉVÉNEMENTS DU MOIS

Paris, 23 avril.

Un éminent homme d'État apprécie plus haut, avec le talent et l'autorité qui le distinguent, la question menaçante qui depuis un mois est le cauchemar de l'Europe. Nous n'avons pas à compléter cette exposition lumineuse, où le rôle et le devoir de chacun sont si bien définis et jugés. Ce qui nous reste à faire, c'est de signaler, au point de vue libéral, la leçon qui se dégage des événements ; c'est de mettre en relief l'influence directe des institutions sur le repos des peuples et la sécurité des intérêts. L'Allemagne déchirée, la France inquiète, l'Italie agitée, la fortune publique en désarroi, la paix de l'Europe compromise, d'immenses malheurs suspendus au-dessus du monde, voilà le résultat de la politique personnelle, du gouvernement sans frein, de la dictature aveugle et insolente, telle qu'un ministre audacieux l'a installée à Berlin sur les ruines du système représentatif. Jamais on n'a mieux touché du doigt les inconvénients et les dangers de cet absolutisme étroit qui voudrait enfermer une nation tout entière dans le cerveau d'un homme ; jamais on n'a mieux compris la valeur des garanties salutaires, nous allions dire des gardes-fous du régime constitutionnel.

Pour ne parler que de ce qui nous touche, combien n'avons-nous pas été amenés, depuis quelques semaines, à regretter l'absence de ce droit d'interpellation qui semblerait cependant le premier et le plus élémentaire exercice de la liberté ! Tout le continent se remue, des chocs formidables se préparent à nos frontières, la France peut, d'un moment à l'autre, être entraînée dans une guerre gigantesque, et ses députés, réunis pour délibérer sur les affaires publiques, sont condamnés à ne rien dire de ce qui les préoccupe avec la nation ! Le feu est à nos portes, et il leur faut discuter tranquillement les centimes additionnels d'une ville ou d'une bourgade ! La mythologie, avec son image de Tantale altéré au sein des ondes, n'approche

pas de ces réalités pénibles, car il n'y a pas seulement ici une douleur personnelle, mais une angoisse patriotique : c'est pour le pays tout entier que l'on craint et que l'on souffre.

Nous avons lu les dépêches de M. de Bismark, nous connaissons les réponses du cabinet de Vienne, les notes de la Saxe et de la Bavière : qu'en pense le gouvernement français? De quel côté place-t-il la violence et la mauvaise foi; de quel autre la justice relative et l'honnêteté? Et si l'ambition brutale se donne enfin libre carrière, que fera-t-il? Mystère impénétrable! Le solennel *Moniteur*, que tant d'intérêts sollicitent, demeure silencieux; plus les anxiétés croissent, plus son mutisme est impassible, et la France inquiète, la Bourse effarée, en sont réduites à se tourner vers une tribune étrangère pour en attendre quelque vague éclaircissement.

On ne veut pas que nous regardions avec envie du côté de l'Angleterre. Comment s'en défendre, en voyant quelles facilités, quelles garanties nos voisins trouvent en toutes circonstances dans leurs institutions? Il y a quelques jours, un des membres des Communes se lève et demande simplement au secrétaire d'État s'il a été informé de la conclusion d'un traité d'alliance entre la Prusse et l'Italie, et le lendemain, un autre député, supposant le traité conclu et la guerre terminée par la défaite de l'agresseur, demande à son tour si le cabinet britannique défendra l'intégrité de la Prusse telle qu'elle a été fixée par les traités de Vienne, et le ministre répond, simplement aussi, en livrant ses informations dans la mesure du possible, en indiquant les intentions du pouvoir. — Qu'on suppose la même pratique au Palais-Bourbon : aussitôt le gouvernement est invité, par ses amis mêmes, à expliquer sa politique, et sans trahir le secret d'aucune négociation, sans engager ni compromettre l'avenir, il rassure les intérêts, dissipe la peur et évite à la fortune publique des affaissements désastreux.

La paix et la liberté, voilà ce que rêve le pays, voilà les deux fruits qu'il voudrait porter à ses lèvres, et la possession de l'un lui assurerait la jouissance de l'autre. On a dit, il y a quinze ans, que l'Empire c'était la paix. Combien il eût été plus sûrement la paix en devenant la liberté; et si le sentiment public se prononce avec tant de force contre la guerre, c'est qu'il sait par une dure expérience tout ce que la gloire coûte à la liberté. Malgré les entraves qui l'empêchent de se produire, ce sentiment est parvenu à se faire jour au sein du Corps législatif; il a passé à travers les mailles d'une loi d'affaires, et dans un instant de surprise il a pu s'affirmer aux applaudissements de l'assemblée. De M. Haentjens à M. Garnier-Pagès, des bancs de la droite aux extrémités de la gauche, toutes les nuances d'opinion se sont montrées d'accord, de même que parmi les quatre cents journaux publiés en France, il n'en est pas un seul qui encourage la politique sanglante des aventures.

Voilà des faits capables d'éclairer le pouvoir, et il semble que le gouver-

nement, s'il est désireux, comme l'a dit M. Rouher, de tâter le pouls à l'opinion, devrait hâter lui-même le rétablissement du droit d'interpellation parlementaire, seul capable de le mettre en communication directe et constante avec la pensée intime de la représentation nationale. — Quoi qu'il en soit, il faut espérer que la panique des capitaux, l'unanimité de la presse et la démonstration significative de la chambre ne seront pas sans influence sur les résolutions qui se mûrissent. L'empereur a publiquement reconnu qu'il avait fait la guerre d'Italie « contre le gré de l'Europe ; » il ne voudrait pas cette fois entamer une lutte contre le gré universel de la France et du monde.

Nous avons, du reste, bien mieux à faire que de nous lancer dans ces inconnus redoutables ; l'œuvre des réformes intérieures est à peine ébauchée, et si l'on veut ouvrir une enquête sur les souffrances de l'esprit, comme on en a ouvert une sur les souffrances de la terre, on se convaincra qu'il n'est pas besoin d'aller chercher au dehors l'emploi de nos forces et de notre activité.—Malheureusement le Sénat, qui pourrait jouer dans cette œuvre d'amélioration et de progrès un rôle si considérable, s'y montre peu disposé, et l'esprit ultra-conservateur de ses dernières discussions nous laisse de ce côté sans espoir de concours. La haute assemblée, oubliant trop la fameuse note où jadis le *Moniteur* aiguillonnait son zèle, va jusqu'à se défier du libéralisme de M. de Persigny, et considère toute parole dirigée contre la constitution, même dans le but de la perfectionner, comme une sorte de blasphème. Mais n'est-ce pas l'empereur qui, dans le dernier discours du trône, a provoqué le débat sur ces questions ? N'est-ce pas lui qui a disserté sur les formes constitutionnelles, comparé les nôtres à celles des peuples voisins, glorifié certaines théories, condamné certains systèmes ? Le Corps législatif a simplement suivi le chef de l'État, et M. Walewski a prononcé à cet égard des paroles qui méritent d'être méditées au Luxembourg. « L'empire, a-t-il dit, n'a pas à craindre la discussion ; c'est à la lumière des débats publics que les doctrines fausses et dangereuses perdent leur prestige, que les critiques mal fondées, les attaques injustes, les allégations erronées s'effacent et disparaissent, que les illusions font place aux réalités et que la vérité se dégage. Le régime impérial a tout à gagner, rien à perdre à de pareils débats. » Mais le Luxembourg est rebelle à cette conviction, ou du moins il agit comme s'il en avait une toute contraire. Pour M. de Persigny, la constitution « est un chef-d'œuvre de raison et de libéralisme ; » pour la majorité du Sénat, elle est une arche sainte dont aucun profane ne peut approcher ! Non-seulement toute requête tendant à la réforme d'un point quelconque de cette constitution doit être repoussée, mais il ne faut pas même admettre qu'elle soit exposée ; et la question préalable doit en faire justice *avant* la lecture de tout rapport, — « sur l'étiquette du sac », suivant l'expression imagée de M. le gouverneur de la Banque. C'est la mort sans phrases

appliquée par la fougue de M. Delangle et le dévouement de M. Rouland au droit de pétition, un droit modeste pourtant et qui devrait, ce semble, être d'autant moins gêné par les gardiens respectueux de notre code politique que ce code sacré ne lui impose aucune limite. M. Picard, avec son spirituel bon sens, disait au Corps législatif, que si la liberté de la tribune était tempérée par la clôture, il ne resterait plus grand'chose aux députés. Que restera-t-il aux citoyens si le droit de pétition est tempéré par la question préalable? On s'étonne vraiment que ce soient des magistrats qui aient insisté pour faire ainsi condamner les gens sans les entendre. Qu'un maréchal s'écrie : « Nous n'avons pas besoin de raisons! » cela surprend moins de la part d'un homme habitué à la consigne ; mais des interprètes de la loi !

Et que demandaient donc ces pétitions? Quelque énormité subversive, sans doute? Qu'on en juge. L'une souhaitait que le Corps législatif, qui fait, comme le Sénat, partie du gouvernement, pût, ainsi que le Sénat, recevoir et discuter les pétitions des citoyens. L'autre, ah ! l'autre demandait que la dotation affectée à la dignité de sénateur ne pût se cumuler avec un traitement, et elle jetait l'assemblée dans un grave embarras, puisqu'elle la plaçait entre le désintéressement et la lettre de la Constitution. Déjà le souvenir de la nuit du 4 août se présentait à la pensée et peut-être un grand spectacle allait-il être donné à la France démocratique; mais le respect religieux du Sénat pour le pacte confié à sa vigilance l'a emporté. « La dotation, a dit le rapporteur, est inscrite dans la Constitution sans aucune réserve; en changer les conditions et admettre à son égard certaines incompatibilités, *ce serait porter la main sur la Constitution elle-même.* » Dès lors « le devoir du Sénat est d'écarter et de repousser les rêveurs. » La haute assemblée n'a point failli à ce devoir; elle a fermement éconduit les rêveurs, et le pacte fondamental a été sauvé.

Cependant il faudrait prendre garde de le sauver de la perfectibilité même qui est sa loi et d'empêcher les réformes utiles par la crainte des innovations dangereuses. Le gouvernement actuel est basé sur le suffrage universel, c'est-à-dire sur l'opinion. Comment connaîtra-t-il les courants et les vœux de cette opinion, à laquelle manquent ses deux porte-voix naturels, la presse et les réunions publiques, si le cri des pétitions est étouffé? Sans doute le Sénat demeure avec la prérogative particulière dont il se montre jaloux, mais peut-il revendiquer, avec le droit dont la constitution l'investit, le monopole absolu du tact et des idées politiques? M. Delangle lui-même n'ose pas aller jusque-là : « Ce n'est, a-t-il dit, qu'après avoir recueilli les manifestations de l'opinion publique et pesé les vœux qui lui sont adressés de tous les points de la France, que le Sénat peut, en connaissance de cause et sûreté de conscience, décider si la constitution a cessé de répondre aux besoins du pays, et réclamer des améliorations. » Très-bien, mais la

logique même de ce langage n'interdit-elle pas d'écarter les pétitions par la question préalable, c'est-à-dire de les enterrer sans vouloir les connaître?

Le Sénat, d'ailleurs, est plus coupable qu'il ne le pense : c'est lui qui provoque tout le premier les pétitions relatives à la constitution par le peu d'espérance qu'il donne de le voir répondre spontanément au vœu public. Un des honorables membres qui ont pris part au débat n'a point dissimulé ses sentiments à cet égard, et il a nettement fait entendre que le palais du Luxembourg est le temple du *statu quo*. — « Quand il s'agit, a dit M. Hubert-Delisle, d'une proposition tendant à la réforme de la constitution, *c'est un acte énorme ;* il faut non-seulement que dix membres l'appuient, ce qui déjà implique de leur part *une grande responsabilité*, mais il faut encore les trois cinquièmes des membres du Sénat pour autoriser la lecture en séance générale ; puis viennent la nomination de la commission et le débat. C'est, je le répète, un fait considérable. *Les choses arriveront-elles à cette extrémité?* Je ne le pense pas. » — A dire le vrai, nous ne le pensons pas non plus, et c'est précisément là ce qui excite les citoyens à pétitionner et ce qui rend l'opinion sympathique à leurs efforts.

Du reste, puisque le Sénat, comme la Hollande occupée à soutenir ses digues contre le flot qui les bat sans trêve, adopte la devise de la maison d'Orange : *Je maintiendrai*, il aura prochainement une belle occasion de faire prévaloir ses tendances conservatrices, à propos même d'une pétition dont vient de le saisir Mgr l'archevêque de Rennes. Il s'agit d'une question très-grave, puisqu'elle intéresse à la fois les congrégations religieuses et l'enseignement populaire, et comme la pétition réclame simplement le maintien de ce qui est, la continuation d'une jurisprudence invariable depuis plus d'un demi-siècle, il est permis d'espérer que le Sénat, écartant une fois de plus *les rêveurs*, donnera gain de cause à la loi en faisant respecter son interprétation consacrée.

Voici l'affaire, que nous exposons simplement, sauf à y revenir. — L'article 79 de la loi du 15 mars 1850 porte : « Les instituteurs adjoints des écoles publiques, les jeunes gens qui se préparent à l'enseignement primaire public dans les écoles désignées à cet effet, *les membres ou novices des associations religieuses vouées à l'enseignement et autorisées par la loi ou reconnues comme établissement d'utilité publique,* sont dispensés du service militaire, s'ils ont, avant l'époque fixée pour le tirage, contracté devant le recteur l'engagement de se vouer pendant dix ans à l'enseignement public, et s'ils réalisent cet engagement. »

Jusqu'à ce jour, les circulaires parties du ministère de l'instruction publique avaient prescrit de recevoir l'engagement exigé par cet article dans les termes mêmes de la loi. Les jeunes gens auxquels elle s'appliquait contractaient donc purement et simplement l'engagement de se vouer pen-

dant dix ans à l'enseignement public. D'un autre côté, les circulaires émanées du ministère de la guerre, d'accord avec celles du ministère de l'instruction publique sur le sens à donner à cette formule, avaient toujours prescrit aux autorités militaires de comprendre dans la dispense du service les membres ou novices des associations vouées à l'enseignement, sans distinguer ceux qui exerçaient dans une école *communale* de ceux qui exerçaient dans une école *libre*.

Tel était l'état des choses lorsque M. le ministre de l'instruction publique a adressé, le 14 février dernier, à tous les recteurs une circulaire dans laquelle il leur interdit de recevoir, de la part des jeunes gens compris dans l'article 79, d'autre engagement que celui de se vouer pendant dix ans à l'enseignement public, *dans un établissement public d'instruction*. M. Duruy modifie ainsi les termes de la loi pour leur substituer une formule nouvelle, qui, du reste, à bien prendre, ne devrait pas avoir un autre sens que l'ancienne, mais qu'il se hâte d'interpréter en ajoutant que, par *établissements publics d'instruction*, on ne peut entendre que les établissements fondés et entretenus par les communes, les départements ou l'État, et que, conséquemment, les membres des associations religieuses vouées à l'enseignement ne pourront à l'avenir profiter de la dispense accordée par la loi que s'ils exercent *dans une école communale*.

M. Duruy ne fait nulle difficulté de reconnaître que cette solution est contraire à la jurisprudence admise, mais il pense que les termes de l'article 79 la consacrent, et il estime que les membres des associations qui distribuent l'enseignement, soit dans un noviciat, soit dans une école libre, ne doivent plus être dispensés du service.

Mgr l'archevêque de Rennes s'étonne à bon droit qu'une pareille interprétation se produise si tardivement, et surtout qu'elle ne soit venue à la pensée de personne au moment où la loi était discutée. Présentée le 18 juin 1849, la loi sur l'enseignement ne fut adoptée que le 15 mars 1850. Si, dit l'éminent prélat, les supérieurs des associations religieuses avaient eu de l'inquiétude sur le sens qui pouvait être donné à l'art. 79, évidemment ils auraient protesté. De même, si les représentants favorables à ces établissements avaient pu penser que cet article venait déroger à l'usage consacré jusqu'alors en leur faveur, ils n'auraient pas gardé le silence. Ce silence des parties intéressées, cet article voté sans réclamation et sans discussion, tous ces faits ne viennent-ils pas dire quelle était aux yeux de tous la pensée de la loi?

Cette pensée, du reste, est celle qui avait constamment dominé depuis le décret organique de l'Université en 1808 ; elle avait été posée dans toutes les lois comme dans toutes les circulaires, de M. de Fontanes à M. Rouland ; et la Restauration, le gouvernement de Juillet, la République, le second Empire n'avaient jamais varié sur son application. Il était réservé à M. Du-

ruy, fécond du reste en innovations, de découvrir dans la loi ce que personne avant lui n'y avait aperçu. Cependant s'il est vrai que tout le monde ait plus d'esprit que Voltaire, il est difficile d'admettre que tous les ministres de l'instruction publique et de la guerre depuis soixante ans, que les législateurs de 1818, de 1832 et de 1833, que les hommes d'État des régimes les plus divers aient tous erré et que M. Duruy seul ait raison. A la rigueur, on conçoit qu'il renie Fontanes et M. Guizot, mais peut-être M. Rouland, son prédécesseur, et le maréchal Randon, son collègue, méritaient-ils plus d'égards. Or, M. Rouland a tranché la question en 1859, par une déclaration formelle, accompagnée d'une décision conforme du ministre de la guerre. — « Aux termes de l'art. 79, écrivait-il au mois d'avril de cette année, les instituteurs congréganistes souscrivent l'engagement, à titre de membres ou novices d'associations religieuses autorisées par la loi, ou reconnues comme établissements d'utilité publique. Une association ne devient l'objet d'une telle faveur que par le motif que les services qu'elle rend présentent un caractère d'utilité générale, *caractère auquel participent tous ses membres*, quelle que soit d'ailleurs la destination qu'elle croit devoir assigner à chacun d'eux. Les engagés de cette catégorie ne se lient donc point, comme les maîtres laïques, par un engagement purement individuel; et le privilége dont, à raison de son rôle spécial, a été investie l'association à laquelle il appartient, lui donne le droit de disposer d'eux, comme elle le juge convenable. *Le frère chargé de diriger une école libre relevant de l'association ne perd donc pas ses droits à la dispense.* »

Est-ce assez clair? Mais ce n'est pas tout. Dans l'année même où nous sommes, et au moment où M. Duruy imaginait ses distinctions, le maréchal ministre de la guerre adressait aux autorités militaires une note ainsi conçue : « Il m'a été rendu compte qu'un certain nombre de dispensés appartenant à des congrégations religieuses vouées à l'enseignement et déclarées à ce titre établissements d'utilité publique, *ont été signalés* à l'autorité militaire comme ne remplissant plus les conditions de leur engagement décennal, parce qu'ils exerçaient dans des écoles libres dépendant de leur Institut. Dans l'état actuel de la législation sur le recrutement de l'armée, les membres desdites congrégations obtiennent devant le conseil de révision la dispense du service militaire, *sans qu'il soit fait aucune distinction entre ceux qui exercent dans des écoles communales et ceux qui exercent dans des écoles libres. Ils ne sauraient donc être privés du bénéfice de cette dispense, tant qu'ils continuent de se trouver dans les conditions sous lesquelles elle leur a été accordée.* »

C'est le 1er février 1866 que le maréchal Randon tenait ce langage décisif, et c'est le 14 février suivant que M. Duruy, donnant un démenti à tout le passé, élevait la prétention de faire des soldats malgré le ministre de la guerre. C'est un beau zèle, sans doute, mais un peu singulier chez

le fonctionnaire qui s'agite si fort en faveur de l'instruction populaire. Que ne commence-t-il par laisser jouir en paix des légitimes exemptions de la loi les hommes voués à l'enseignement du peuple et qui concourent plus efficacement que personne au but si bruyamment poursuivi? Est-ce que les écoles libres ne rendent pas à la société des services aussi méritoires que les écoles subventionnées? Et les instituteurs qui s'y consacrent, souvent gratuitement, à l'éducation de la jeunesse, n'ont-ils pas le même droit à la protection et à la reconnaissance publique?

On comprend quel coup les prétentions de M. Duruy porteraient à des associations dont l'œuvre est d'une utilité particulière au milieu des funestes doctrines qui nous inondent. Elles ne pourraient l'éviter que par un moyen désastreux : le brusque déplacement de tous leurs jeunes membres à l'heure où la conscription viendrait les atteindre, et leur transfert immédiat dans les écoles municipales ; mais il en résulterait une perturbation profonde, qui nuirait à l'enseignement sans faire arriver un soldat de plus sous le drapeau. Quel intérêt le pouvoir aurait-il à désorganiser ainsi des associations modestes, qui viennent puissamment en aide à sa mission sociale et dont il a lui-même reconnu l'utilité publique? On le cherche en vain, aussi ne peut-on croire, au nom du bon sens comme au nom de la loi, à l'application de la circulaire du 14 février.

Au point de vue constitutionnel, l'incident donne lieu à une piquante remarque. Le régime actuel a beaucoup vanté, comme un perfectionnement, la suppression de la solidarité qui unissait jadis entre eux les membres d'un même cabinet; il semble pourtant que, dans l'espèce, cette solidarité eût évité un désaccord étrange entre deux ministres, interprètes apparents d'une pensée unique et supérieure. D'après l'article 13 de la constitution, les ministres ne sont responsables qu'envers le chef de l'État, au nom duquel ils agissent. C'est bien; mais comment comprendre que le ministre de l'instruction publique, s'inspirant de la volonté souveraine, décide dans un sens, et que le ministre de la guerre, ne s'inspirant pas moins de cette volonté, tranche dans un sens radicalement contraire? Ce n'est plus la solidarité qui se trouve en jeu, mais l'unité même de vues et d'action du gouvernement, sans laquelle on tombe dans le gâchis. La solidarité ministérielle si décriée avait au moins cet avantage qu'elle empêchait deux collègues de dire blanc et noir à la même date et sur la même question. Le système actuel peut ne pas regarder à une contradiction près, mais l'incident prouve, à la suite de plusieurs autres, que « le chef-d'œuvre de raison et de libéralisme » tant admiré par M. de Persigny n'est pas sans défaut, et que le Sénat pourrait y introduire opportunément quelque amélioration.

Ce ne sont pas les électeurs de Strasbourg qui s'y opposeraient; dix mille d'entre eux viennent de contre-signer l'amendement des 46, et d'attester ainsi le progrès marqué des idées de réforme dans la seule grande ville

de l'empire qui eût résisté jusqu'ici à la contagion libérale. Et en même temps un autre fait se produisait, qui domine à nos yeux le résultat du scrutin, et dont la portée nous console aisément du succès de M. de Bussière. C'est le mouvement libéral auquel cette élection a donné lieu dans la France entière, c'est l'universel courant de vœux et d'aspirations qu'elle a mis en relief. A Bordeaux comme à Grenoble, et de Rennes à Marseille, le sentiment public s'est affirmé partout avec éclat en faveur du drapeau de M. Laboulaye. Cette manifestation remarquable n'était point une pression du pays sur l'urne du Bas-Rhin et elle ne pouvait exercer aucune influence sur l'élection, puisque les honnêtes paysans d'Alsace, auxquels on a fait croire que l'éminent professeur au Collége de France était un escroc, ignoraient absolument la sympathie témoignée à sa candidature. Mais cette vive et générale sympathie n'en reste pas moins avec une signification très-nette, et si tous les journaux, toutes les grandes villes, tous les foyers d'opinion ont été unanimes à souhaiter le triomphe du candidat libéral, on peut dire que cette démonstration morale dépasse de beaucoup le petit succès matériel de l'administration.

Les campagnes d'Alsace, il est vrai, n'ont pas suivi la ville de Strasbourg, parce que la marche des idées est lente et que les transformations ne s'accomplissent pas plus par soubresauts dans le domaine intellectuel que dans l'ordre physique. *Natura non facit saltum*, a dit depuis longtemps la science de l'observation. Il faut donc de la persévérance. Mais si les campagnes sont pénétrées moins rapidement que les villes par l'idée libérale, elles se trouvent en commmunication trop constante avec les cités pour échapper à leur action, et les villes une fois converties, qui peut douter qu'elles n'entraînent bientôt à leur suite les populations rurales? Les grands centres ont modifié leur attitude, parce qu'ils ont discerné dans la situation des besoins nouveaux ; les campagnes, soumises au même enseignement, éprouveront à leur tour une impression semblable, et le jour où la vérité luira dans les hameaux comme dans les chefs-lieux est peut-être moins éloigné qu'on ne le suppose.

Un autre enseignement qui ressort de l'élection du Bas-Rhin, c'est la latitude en matière de presse accordée à quelques-uns en face de la rigueur déployée contre les autres. Toutes les injures, tous les outrages ont été prodigués au candidat de l'opposition, et la violence des organes officieux est allée si loin que les plus tristes souvenirs de 1848 offrent à peine des exemples d'un pareil dévergondage. M. le ministre d'État arguait récemment contre la liberté de la presse du langage tenu à certaines époques par les journaux abandonnés à eux-mêmes. Est-ce que les feuilles les plus accentuées de ce temps-là ont jamais dépassé en indécence et en calomnie le *Moniteur du Bas-Rhin*, organe de la préfecture? Il y a quelques mois, la *Gironde*, qui s'était permis de critiquer la transplantation électorale de

M. Larrabure, recevait un communiqué menaçant dans lequel on lui reprochait de manquer d'égards pour un candidat. Combien M. le ministre de l'intérieur a dû être affligé en lisant le journal gouvernemental de Strasbourg, échantillon cautionné, autorisé et agréé du régime le plus sévère que la presse ait connu ! De tels écarts font plus contre une législation que toutes les attaques de ses adversaires, et la conscience publique apprend à connaître la sincérité de ceux qui s'adjugent le monopole de l'injure en criant à l'anarchie dès qu'on réclame un peu de liberté. Allez ! ne ménagez pas l'insulte à M. Thiers, maltraitez M. Buffet, vilipendez M. Laboulaye ; nous vous en remercions, car vous faites l'éducation du pays, qui finira par se dire qu'un journalisme sans entrave n'irait pas jusqu'à ces excès, et que la libre réplique arriverait plus sûrement à modérer et à contenir la presse que le bâillon des uns en face de la licence des autres.

Mais si le gouvernement persiste à garder pour ses organes comme pour ses candidats le système de la protection, il étend chaque jour, au contraire, le principe du libre échange en matière économique, et notre marine y passe après notre industrie et notre agriculture. Le long débat où M. Ancel et M. Thiers, M. Lespérut et M. Lambrecht, M. Pouyer-Quertier et M. Lanjuinais ont apporté tant de lumière, de logique et de raison, a été impuissant à détourner les dangers qui menacent notre marine marchande, et, avec elle, notre puissance navale dont elle est le réservoir. Vainement les chambres de commerce ont-elles réclamé ; vainement les représentants du Havre, de Nantes et de Marseille ont-ils été d'accord avec les défenseurs de nos grandes industries pour combattre une mesure qu'aucune autre n'avait préparée ; tout s'est brisé contre la volonté arrêtée de poursuivre l'application du principe inauguré en 1860. C'est à peine si l'inscription maritime, legs du génie de Colbert, a échappé au naufrage, et dans trois ans, cette marine en décadence, dont tous les amiraux signalaient naguère la faiblesse au Sénat, devra lutter, désarmée, contre la formidable concurrence des Américains et des Anglais.

On érigeait l'autre jour, sur une plage de la Méditerranée, un monument à l'un des plus glorieux chefs de nos escadres, au bailli de Suffren, et l'amiral Jurien de la Gravière, en retraçant les exploits de son devancier, rappelait que, chargé par Louis XVI de chasser les Anglais de l'océan Indien, il les en avait expulsés en assurant à notre pavillon la suprématie dans ces mers lointaines. Combien l'ombre du vainqueur de Trinquemale et de Gondelour doit être humiliée de la revanche prise aujourd'hui par ses adversaires d'autrefois ! Tandis que nous envoyons dans l'Inde 20,000 tonneaux à peine, la Grande-Bretagne en expédie 1 million ; et là comme en tant de lieux une triste politique a perdu le fruit de nos victoires ! — Quand donc comprendrons-nous la vérité de cette admirable parole de M. Thiers : « La liberté commerciale est la loi des forts et la liberté politique

la protection des faibles ; » et faudra-t-il que de nouvelles et douloureuses épreuves viennent nous rappeler les seules conditions de prospérité solide et de vraie grandeur !

LÉON LAVEDAN.

La librairie Douniol vient de mettre en vente les deux derniers volumes du grand ouvrage de Mgr l'Évêque d'Orléans sur l'Éducation. Ils terminent la seconde série du travail, particulièrement consacrée à la haute éducation intellectuelle. C'est à peine si nous avons pu les feuilleter rapidement, mais il suffit d'un coup d'œil pour se rendre compte de leur intérêt et de leur importance. La philosophie, l'histoire, les sciences, les langues vivantes, l'art, le droit, l'agriculture, les armes, la religion, l'alliance de la raison et de la foi, quels sujets sous une telle plume ! Nos lecteurs ont pu juger, par quelques fragments, de la grandeur de l'œuvre ; elle est complète aujourd'hui, et les femmes chrétiennes y ont leur chapitre, un chapitre attachant et curieux où, sous la forme de conseils, l'éminent prélat trace *le travail qui leur convient*. Ce petit traité seul vaudrait une étude particulière, et nous n'avons pas besoin de dire que nous reviendrons sur l'ensemble avec toute l'attention que mérite un pareil monument.

LES

ASSURANCES SUR LA VIE

Les assurances sur la vie sont devenues récemment l'objet de l'attention, on pourrait dire de l'émotion publique. Je pense qu'à cette occasion un court précis historique et un exposé sommaire de l'institution ne seront pas lus sans intérêt.

De tout temps on a constitué des rentes viagères, et l'on a légué à de vieux serviteurs des pensions qui s'éteignaient par la mort du titulaire. De tout temps aussi l'on a conçu la division de la propriété en deux parties : le fonds et l'usufruit ; le fonds revenant à une personne à l'époque incertaine de la mort d'une autre ; l'usufruit assurant à cette autre personne, sa vie durant, la jouissance des produits utiles de la propriété. Une aisance viagère, ou non transmissible aux héritiers et attachée à la conservation de la vie, était donc chose aussi ancienne que le monde.

Toutes les professions lucratives créent à l'homme qui les exerce une situation analogue et font de lui une sorte d'usufruitier, avec cette différence qu'il n'y a pas de fonds à recueillir par d'autres après lui. Il jouit des produits de son travail, de son intelligence et de son industrie ; il peut arriver ainsi à tous les degrés de l'aisance et même de l'opulence viagère, mais sa mort doit nécessairement tarir la source de ces produits.

Évidemment s'il n'est pas égoïste et isolé, s'il est père de famille,

son aspiration la plus ardente sera de constituer un patrimoine, afin d'assurer à ceux que son travail faisait vivre l'existence matérielle à laquelle ils ont été habitués, ou tout au moins de les mettre à l'abri de la misère. Pour atteindre ce but, il n'a qu'un moyen unique : l'épargne persévérante et accumulée. Le moyen est excellent, mais il est viager lui-même comme le travail qui le fournit. La mort le brise trop souvent dans les mains de l'homme le plus économe avant que le but soit atteint, c'est-à-dire avant que le patrimoine soit constitué.

C'est ici que l'ingénieuse institution de l'Assurance vient s'offrir avec tous ses avantages. Elle tient le langage suivant au père de famille anxieux de l'avenir de ses enfants : « Voulez-vous que, dès votre première épargne, vous ayez à leur transmettre une fortune acquise ? Versez cette épargne dans une caisse commune qui, recueillant aussi et centralisant les économies de vos associés, en remettra fidèlement la somme aux enfants de ceux que frappera une mort prématurée. Puis désormais travaillez sans inquiétude, vous n'êtes plus un simple usufruitier. Les hasards de l'avenir ne pourront plus bouleverser le sort des êtres que vous aimez. L'association vient au secours d'un de ses membres : le poids lourd pour un seul devient léger pour mille. Votre industrie a fondé un patrimoine. »

Cette opération a bien proprement tous les caractères d'une assurance, car elle a pour résultat d'indemniser d'un désastre accidentel les personnes qui en souffrent dans leurs intérêts matériels. L'institution avait dit d'abord aux négociants qui exposent aux périls des flots leurs navires et leurs marchandises : « Permettez-moi de prélever un faible tribut sur les bénéfices attendus de vos spéculations, et je ferai en sorte que vous n'ayez plus à redouter le naufrage. » Plus tard elle a dit à quiconque possède une maison ou un mobilier : « Payez-moi une taxe minime, faites d'avance la part du feu, et, si l'incendie dévore vos propriétés, je vous indemniserai. Plus tard encore elle a dit aux cultivateurs : « Vos blés et vos vignes vous promettent une abondante récolte, mais la grêle pourrait tout saccager. Cotisez-vous, et, si le fléau sévit, je serai là pour réparer le dommage. » Maintenant elle dit au père de famille : « Confiez-moi une part des émoluments de votre industrie, et, si vous êtes enlevé jeune, j'aurai soin de votre femme et de vos enfants. »

On voit que c'est toujours le même principe, la répartition sur la masse, par le moyen de l'association, des dommages d'un accident isolé.

L'assurance ne prolonge pas plus la vie qu'elle ne préserve les navires du naufrage, les maisons de l'incendie, les moissons de la grêle. Elle indemnise seulement du préjudice éprouvé. Et qu'on

n'objecte pas, comme certains auteurs qui n'avaient pas aperçu la portée de l'institution, que la vie est hors de prix et ne peut pas devenir la matière d'un contrat. La vie, lorsque l'aisance d'une famille y est attachée, a si bien un prix, que tous les jours les tribunaux l'apprécient à prix d'argent lorsqu'ils allouent des indemnités pour la mort accidentelle du chef de la famille. L'objection n'est donc pas fondée.

Mais voici ce qui caractérise plus particulièrement l'assurance sur la vie, ce qui la différencie des autres assurances. Toutes les autres, sans exception, s'adressent à l'intérêt personnel et doivent profiter au contractant lui-même. C'est un intérêt légitime et bien entendu, sans doute, puisque c'est un intérêt de conservation; l'assurance est toujours un acte de prudence louable et de bonne administration, l'économiste y applaudit et le conseille. L'assurance sur la vie a un but moral plus élevé : elle demande au contractant des sacrifices dont personnellement il ne doit pas profiter ; sa mort étant l'accident prévu, c'est sa famille qui recueillera l'indemnité. L'assurance est donc pour lui un acte de désintéressement personnel, de dévouement même ; la satisfaction qu'elle lui procure est celle du devoir accompli et de la sollicitude paternelle apaisée. Ici ressort la supériorité morale de l'institution, et nous pouvons donner jusqu'à notre admiration à l'une des plus touchantes manifestations de l'esprit de famille.

C'est en 1706, il y a plus d'un siècle et demi, que fut fondée en Angleterre, par une charte de la reine Anne, la première société d'assurances sur la vie. Son plan était singulièrement défectueux. Des associés, limités en nombre à deux mille, mettaient en commun des cotisations annuelles. Pourvu qu'ils n'eussent pas plus de quarante-six ans, ces cotisations étaient identiques et n'étaient pas graduées en raison de la diversité des âges. Tous les ans, la masse se répartissait entre les représentants des sociétaires décédés dans l'année.

Ce plan rudimentaire avait deux vices principaux. L'un d'eux était l'inégalité des résultats. Il y avait des disparates choquantes, suivant que la mort avait enlevé plus ou moins d'associés dans une seule année. Ainsi, les enfants d'un sociétaire mort le 1er janvier pouvaient recueillir une indemnité deux ou trois fois plus considérable que ceux dont le père était mort la veille. L'autre vice de ce système était l'identité des cotisations à tous les âges. Pour le dire en passant, il y a lieu de s'étonner que cette erreur fondamentale ait été reproduite dans les statuts de la plupart de nos sociétés françaises de secours mutuels. La logique et la statistique voudraient que, là aussi, les cotisations fussent graduées en raison des âges, les chances de maladies et d'infirmités s'accroissant à mesure qu'on avance dans la vie.

On reconnut promptement en Angleterre qu'une réforme à cet égard était nécessaire, quant aux assurances sur la vie. Dès 1720, deux nouvelles compagnies se formaient sur des bases plus savantes ; en utilisant les observations recueillies sur la mortalité, elles prirent précisément le contre-pied de la société *Amicable*. Les cotisations demandées variaient en raison des âges, la somme garantie demeurait toujours invariable. La dernière partie de ce système ne tarda pas à être critiquée elle-même. De progrès en progrès on en vint à la forme actuelle de l'institution, d'après laquelle la somme garantie n'est qu'un minimum susceptible d'accroissements successifs à mesure que se prolonge la vie de l'assuré.

Ainsi perfectionnée, l'institution prit un prodigieux essor et s'empara de la faveur publique. Ce fut un engouement général, et l'on put dire qu'une véritable révolution s'était opérée dans les mœurs domestiques de toutes les classes aisées de la Grande-Bretagne.

De ce côté du détroit, la France assistait avec indifférence à cette révolution pacifique. Il y a lieu de s'en étonner, quand on songe surtout à l'anglomanie que, dès les temps de la Régence, les publicistes, les économistes et les philosophes du dix-huitième siècle avaient mise chez nous à la mode. Montesquieu, si passionné pour les institutions anglaises, ne paraît pas avoir soupçonné celle des assurances sur la vie, laquelle, à la vérité, lorsqu'il publiait ses premières études, était encore de fondation assez récente.

Quelques personnes ont voulu voir dans notre législation l'obstacle qui a si longtemps retardé l'importance en France des assurances sur la vie. Bien que cette opinion, qu'on devait croire assoupie, ait trouvé naguère un écho inattendu, je pense qu'elle n'a jamais été autre chose qu'un préjugé reposant sur un texte mal compris. L'ordonnance de la marine de 1681 contenait bien une disposition qui défendait de faire des assurances sur la vie des personnes, mais ce n'était là qu'une prohibition d'une nature toute spéciale, s'appliquant aux gageures que des tiers tentaient, près des assureurs maritimes, sur la vie des navigateurs et absolument étrangère aux transactions du droit civil. Un arrêt du Conseil, du 3 novembre 1797, fournit la preuve péremptoire de l'inanité de l'objection légale.

A cette époque, une compagnie, déjà autorisée à établir en France les assurances contre l'incendie, demanda une nouvelle autorisation pour fonder aussi les assurances sur la vie. La question fut mûrement examinée au Conseil d'État ; le résultat fut d'autoriser à perpétuité en France les assurances sur la vie, en concédant un privilége exclusif, limité à quinze ans, à la société fondatrice. L'arrêt, rendu par le roi Louis XVI et contre-signé du baron de Breteuil, est soigneusement motivé sur des considérations économiques et morales. Il

n'y est fait aucune allusion quelconque à la prétendue prohibition de l'ordonnance de la marine alors en pleine vigueur, ce qui démontre clairement qu'elle n'était pas jugée applicable à l'institution nouvelle. L'arrêt se termine seulement par cette clause de style : *Révoquant Sa Majesté*, *en tant que de besoin*, toutes dispositions contraires à celles du présent arrêt. » Les jurisconsultes timorés qui voudraient encore considérer le texte de l'ordonnance de la marine de 1681 comme interdisant les contrats civils d'assurances sur la vie, sont libres de voir dans cette clause de l'arrêt de 1787 la confirmation de leurs scrupules rétrospectifs, mais à la condition d'en trouver en même temps l'apaisement par la révocation même de l'interdiction.

Il n'est pas besoin de faire remarquer pourquoi la tentative de 1787 ne put être qu'un avortement. La France entrait dans une période de convulsions où elle allait avoir d'autres genres de préoccupations. Bien hardis eussent été alors ceux qui auraient assuré la vie des hommes ! La compagnie d'assurances fut emportée dans la tourmente universelle ; son privilége fut supprimé par le décret du 24 août 1793, et ses publications, que j'ai sous les yeux, ne sont plus qu'un monument curieux et rare de bibliographie.

Ce ne fut qu'après la pacification générale de l'Europe que des capitalistes osèrent reprendre en mains l'œuvre aussitôt abandonnée qu'ébauchée. Dès 1818, les fondateurs de la *Compagnie d'Assurances générales* constituaient trois sociétés distinctes. L'une offrait au commerce maritime renaissant l'assurance des risques de mer ; elle fut autorisée la première, comme s'appliquant à une matière déjà vulgarisée. L'autre introduisait en France les assurances contre l'incendie ; son objet se définissait de lui-même, sans effort, et elle ne tarda pas non plus à recevoir l'autorisation du gouvernement. La troisième enfin se proposait d'importer en France les assurances sur la vie. Le sujet était nouveau, inconnu, et ne saisissait pas tout d'abord l'intelligence ; la tentative de 1787 était bien oubliée, les mœurs anglaises bien ignorées après une si longue interruption de relations. L'instruction de la demande d'autorisation fut donc plus lente, et le Conseil d'État dut se livrer à une véritable étude de l'institution. Cette étude aboutit d'abord à un avis favorable émis sur la question de principe, puis à l'approbation des statuts de la société nouvelle, autorisée par ordonnance du Roi du 22 décembre 1819.

Si le Conseil d'État de l'ancienne monarchie n'avait pas été arrêté par la prohibition spéciale de l'ordonnance de la marine, à plus forte raison le Conseil d'État de la Restauration n'eut-il pas à s'en inquiéter. Le code de commerce, en effet, avait remplacé la célèbre ordonnance de 1681 et ne contenait plus d'interdiction quelconque concernant les assurances sur la vie.

La société nouvelle n'était pas mise, comme sa devancière, en possession d'un privilége temporaire, et pourtant il est remarquable que, pendant dix ans, elle demeura seule et ne vit s'élever auprès d'elle aucune concurrence. C'est la meilleure preuve de l'indifférence avec laquelle le public français avait accueilli ses combinaisons. Quelques autres compagnies se formèrent ensuite successivement. Elles luttèrent péniblement contre la résistance de nos mœurs, et ce n'est que depuis un très-petit nombre d'années qu'elles ont réussi à faire comprendre et accepter les avantages sociaux de leurs opérations.

Aujourd'hui enfin l'impulsion est donnée, et l'institution longtemps méconnue pénètre de plus en plus dans les classes industrielles de notre nation. Les pouvoirs publics voient avec bienveillance et sympathie les rapides progrès d'une institution si favorable à l'esprit de famille ainsi qu'à la stabilité des fortunes. Il est désirable qu'ils ne les entravent point par des dispositions fiscales. Convient-il qu'ils s'en occupent au point de vue de la législation? C'est la question par laquelle je demande à terminer ce court exposé.

La légalité de l'opération est, comme on l'a vu, hors de tout débat : il est incontestable que la convention qui intervient rentre dans la catégorie des contrats aléatoires mentionnés à l'article 1904 du code Napoléon. Les tribunaux, les Cours impériales et la Cour de cassation ont, à cet égard, une jurisprudence constante, et la déclaration expresse d'une loi nouvelle serait superflue. Mais il y a des questions accessoires que le silence du législateur rend embarrassantes. Lorsque l'assurance est faite purement et simplement au profit des héritiers naturels, il n'y a pas de difficultés, ce n'est qu'un patrimoine à recueillir et à partager. Telle n'est pas toujours la situation. L'assurance a souvent un bénéficiaire désigné soit par le contrat même, soit par un endossement postérieur. C'est le plus habituellement la veuve, c'est d'autres fois un enfant qu'on a entendu favoriser, c'est un neveu ou un filleul dont on a voulu assurer le sort au moyen d'un sacrifice sur le revenu, sans rien distraire du patrimoine; c'est enfin un créancier à qui l'on a transmis une garantie. L'opération participe ainsi de l'obligation, du legs, de la donation, du droit commercial en ce qui concerne l'endossement, et tout cela, il faut l'avouer, un peu confusément. Y aura-t-il lieu de rechercher si l'assurance excède la quotité disponible? Les héritiers à réserve et les créanciers pourront-ils intervenir? Quels seront aussi les droits du fisc? quels seront, vis-à-vis de lui, les devoirs du bénéficiaire du contrat? L'usage actuel présente une assez curieuse anomalie. Des enfants déclarent au bureau de l'enregistrement la somme assurée qu'ils recueillent dans la succession de leur père : ils payent les droits en conséquence; un bénéficiaire étranger ne déclare rien et n'a, je crois, rien à déclarer, car il

poursuit l'exécution d'une obligation et non la délivrance d'un legs.

Le législateur devra nécessairement résoudre ces difficultés et plusieurs autres. Quant à l'opportunité du moment, l'hésitation est permise. J'incline à croire que la présentation d'un projet de loi serait actuellement prématurée. L'institution est trop jeune parmi nous, et les diverses questions qu'il s'agira de régler n'ont pas eu le temps de manifester tous leurs aspects. On risquerait donc d'improviser des mesures hâtives qui nuiraient à ses progrès plus qu'elles ne les serviraient, et sur lesquelles on serait amené à revenir plus tard. Il est préférable de la laisser se développer en liberté, à l'abri des principes généraux du droit commun. La jurisprudence en France est aussi bienveillante qu'éclairée, et le sentiment de l'équité préside à ses décisions. Elle saura longtemps encore suffire à résoudre les questions litigieuses qui pourront surgir, et elle frayera elle-même la voie au législateur.

Alfred de Courcy.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

ENTRE CHIEN ET LOUP, par M. ARMAND DE PONTMARTIN. — Michel Lévy.

N'est-ce pas curieux de voir l'auteur des *Causeries* et des *Semaines littéraires* s'essayer dans le genre d'Hoffmann et d'Edgar Poë? Mais on connaît le vers-proverbe; le naturel, que l'on croit avoir chassé, revient au galop. Dès son quatrième chapitre, l'auteur d'*Entre Chien et Loup*, sans renoncer tout à fait au fantastique, cherche un fond plus solide, et nous donne du roman et de la satire. Un pareil livre échappe à l'analyse, et nous sommes trop des amis de M. de Pontmartin pour insister sur l'éloge. Ce qui peut se dire, c'est qu'il y a là une lecture de deux heures, bizarre, émouvante, pleine de surprises, passant de l'attendrissement au sourire; çà et là des scènes, telles que l'intérieur de l'Alcazar, le bal des naufragés, l'invasion nocturne de l'atelier de Rembrandt, l'Hôtel des ventes, qui semblent appeler le crayon du dessinateur. En somme, nous recommandons ce joli volume à tous ceux — et le nombre en est grand, — qu'aurait fatigués le cauchemar des *Travailleurs* et qu'alarmerait le roman des *Apôtres*. L. G.

DICTIONNAIRE DE BIOGRAPHIE, MYTHOLOGIE, GÉOGRAPHIE ANCIENNES, par M. THEIL. 1 vol. — Firmin Didot.

Nous avons signalé naguère en le recommandant le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* d'Antony Richs; l'ouvrage que nous annonçons aujourd'hui en forme le pendant, et il est de nature à rendre les plus grands services aussi bien aux gens du monde qu'à la jeunesse studieuse en vue de laquelle il a été particulièrement composé. Traduit en partie du grand dictionnaire anglais du docteur Smith, et complété par un grand nombre d'articles empruntés à l'ouvrage analogue du docteur allemand Lübker, il est accompagné de mille gravures d'après l'antique, monuments, ruines, médailles de villes et de personnages, etc. On y trouve tous les noms de quelque importance qui se rencontrent dans les écrivains grecs et romains depuis les temps les plus reculés jusqu'à la chute de l'empire d'Occident. L'auteur y a même ajouté des noms postérieurs à cette date, comme celui de l'empereur Justinien, dont la législation a exercé une influence si considérable sur les nations de l'Europe occidentale; celui de Théodoric, roi des Ostrogoths, à la cour duquel vécurent Cassiodore et Boëce, et un certain nombre d'autres notabilités. L'histoire littéraire, l'histoire de l'art ont leur place dans ce cadre, mais dans cette partie comme dans la partie purement mythologique, l'auteur a pris soin d'élaguer tous les détails qui ne devaient point figurer dans un livre destiné à être mis dans toutes les mains.

Pour bien distinguer, chose plus importante qu'on ne pense, la mythologie grecque de la mythologie romaine, l'auteur traite des divinités grecques sous leurs noms grecs et des divinités romaines sous leurs noms latins, méthode ingénieuse qui prévient une foule de confusions et évite beaucoup de méprises. Quant aux gravures, et notamment aux médailles, elles font comprendre aux jeunes esprits l'importance de la numismatique pour l'histoire et la géographie.

En somme, c'est un livre savant et excellent et qui, à notre époque d'études et de recherches, répond à des besoins trop nombreux pour ne pas rencontrer le succès.

Pour les articles non signés : F. DE LAUNAY.

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

TABLE ANALYTIQUE

ET ALPHABÉTIQUE

DU TOME SOIXANTE-SEPTIÈME

(TRENTE-ET-UNIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE [1])

NOTA.— Les noms en capitales grasses sont ceux des collaborateurs du Recueil dont les travaux ont paru dans ce volume ; les autres, ceux des auteurs ou des objets dont il est question dans les articles.

ABRÉVIATIONS : — C. R., compte rendu ; — Art., article.

---

[1] Cette table et la suivante doivent se joindre au numéro d'avril 1866.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE DU TOME SOIXANTE-SEPTIÈME.

TABLE

DU TOME TRENTE-ET-UNIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE

(SOIXANTE-SEPTIÈME DE LA COLLECTION.)

JANVIER 1866.

FÉVRIER.

MARS.

AVRIL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., 1, RUE D'ERFURTH.